UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/annalesfac08aixmuoft

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

D'AIX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

D'AIX

LIBRARY

Tome VIII

153380
27/11/19.

PARIS
FONTEMOING, ÉDITEUR
4, Rue Le Goff, 4

MARSEILLE
IMPRIMERIE BARLATIER
17-19, Rue Venture, 17-19

AS
162
A6
t.8-9

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Louis DUCROS. — *Jean-Jacques Rousseau*. — De Montmorency au Val de Travers (1757-1765) 1-332

Marseille — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture, 17-19.

IMPRIMERIE DU SEMAPHORE
MARSEILLE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

De Montmorency au Val de Travers (1757-1765)

PAR

Louis DUCROS

Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix

CHAPITRE PREMIER

ROUSSEAU A MONTMORENCY

Le 15 décembre 1757, « malgré le froid et la neige », Rousseau, qui a rompu successivement avec Grimm, Diderot, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot et Saint-Lambert, doit quitter précipitamment l'Hermitage, où il était, comme on sait, l'hôte de Mme d'Epinay. Il n'a plus d'amis et il est sans asile. Pour ce qui est du logement, un obligeant voisin lui vient d'abord en aide : un certain M. Mathas, procureur fiscal du prince de Condé, mis au courant de ses mésaventures, lui offre une petite maison à Montlouis, dans la forêt de Montmorency. Quant aux amis, il se consolera bien vite de les avoir perdus : il va trouver, chez le maréchal et la maréchale de Luxembourg, une hospitalité qui sera aussi glorieuse pour lui qu'honorable pour eux et, de toutes les surprises qu'il réserve à son biographe, voici l'une des plus piquantes : après avoir, dans ses deux Discours, exalté *la vertu* et maudit *les grands*, il va être, à Montmorency, l'hôte et l'ami d'une des plus grandes dames du temps et cette dame est, au su de tous, l'une des moins vertueuses de Paris ; la vie de Rousseau est aussi paradoxale et aussi pleine de contradictions que ses œuvres. Sans parler de l'auteur, l'homme, qui nous intéresse

Bibliographie : *Confessions*, P. I, L. X. — Grimm : *Correspond. littér.*, V. — Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau. Ses amis et ses ennemis*, t. I. — Bibliothèque de la Chambre des Députés : Lettres à Mme la Maréchale de Luxembourg (Manuscrit autographe de J.-J. Rousseau). — Sur Mme de Luxembourg : Bezenval : *Mémoires*, 1805, t. 1. Duc de Lévis : *Souvenirs et portraits*, 1815. — Sur Mme de Boufflers : *Revue historique*, mars 1905 ; *Revue de Paris*, 1er décembre 1909. — Aug. Rey : *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency*, 1909

seul en ce moment, est faible de caractère ; ce n'est pas sa raison, c'est *sa sensibilité* qui le mène — comme il arrive, sans doute, à la plupart des hommes ; — mais chez lui, on le sait, la sensibilité est plus vive que chez tout autre, et elle est encore surexcitée par les visions, vraies ou fausses mais toujours obsédantes, d'une imagination qui est elle-même exceptionnelle, puisque c'est l'imagination d'un artiste et d'un malade à la fois.

C'est cette extraordinaire sensibilité qui naguère, froissée outre mesure par des procédés, qui n'étaient certes pas toujours délicats, et qu'il a promptement jugés odieux, l'a brouillé avec ses meilleurs amis à l'Hermitage ; et c'est cette même sensibilité qui maintenant, caressée et choyée, va faire du fier citoyen de Genève l'hôte respectueux et attendri des châtelains de Montmorency, et le jeter « dans un nouveau tourbillon » au moment même où, tout meurtri de ses ardentes querelles avec les Grimm et les Diderot, il s'était juré de vivre désormais « dans une retraite absolue ».

L'ours toutefois ne se laissa pas tout de suite apprivoiser ; et même la façon dont il répondit aux premières avances du château est tout à son honneur. Le château de Montmorency appartenait au maréchal de Luxembourg, qui y venait tous les ans passer en deux fois cinq ou six semaines. Apprenant que Rousseau était leur voisin, les Luxembourg envoyèrent un valet de chambre le complimenter et « l'inviter à souper chez eux toutes les fois que cela lui ferait plaisir » : Jean-Jacques ne bougea pas, ce dont il convient de le féliciter. Sans doute il exagère, quand il dit qu'une telle façon de l'inviter à souper lui rappelait Mme de Bezenval l'envoyant jadis dîner à l'office : « les temps étaient changés, dit-il, mais j'étais resté le même. » Les temps étaient changés, cela veut dire qu'il était maintenant un auteur célèbre et, en cette qualité, il a raison, pour la dignité des lettres, de décliner une invitation faite dans les termes qu'il nous cite.

Bientôt, cependant, une visite au château devint obligatoire : le maréchal de Luxembourg en personne, avec toute sa suite, vint le voir dans son pauvre logis de Mont-Louis. « Je le reçus

avec peine », dit Rousseau. Et pourquoi cette peine? C'est que « mon plancher pourri tombait en ruine et que je craignais que le poids de la suite du maréchal ne l'effondrât tout à fait. Moins occupé de mon propre danger que de celui que l'affabilité de ce bon seigneur lui faisait courir, je me hâtai de le tirer de là pour le mener, malgré le froid qu'il faisait encore, à mon donjon tout ouvert et sans cheminée. Quand il y fut, je lui dis la raison qui m'avait engagé à l'y conduire ; il le redit à Mme la maréchale, et l'un et l'autre me pressèrent, en attendant qu'on referait mon plancher, d'accepter un logement au château. » Me sera-t-il permis de remarquer que ce plancher pourri rend à Rousseau un double service : il fait de lui l'hôte du maréchal et il lui fournit plus tard le moyen d'expliquer et de justifier, dans ses *Confessions*, son installation au château. Il sent très bien, en effet, que d'aller loger chez un maréchal de France, lui, le farouche citoyen de Genève, l'ennemi déclaré des grands et des riches, cela pourrait paraître aux lecteurs des *Confessions*, comme cela parut d'ailleurs au public de son temps, un assez piquant démenti à son attitude et à ses doctrines. N'écrivait-il pas précisément à cette date au maréchal, avec un peu d'emphase : « Je n'ignore pas que mon séjour ici, qui n'est rien pour vous, est pour moi d'une extrême conséquence. Je sais que, quand je n'y aurais couché qu'une nuit, le public, la postérité peut-être, me demanderaient compte de cette nuit. » On lui offrit de loger, soit au château même, soit dans un édifice isolé au milieu du parc, et qu'on appelait « le petit château » : il s'installa au petit château, très vraisemblablement le 15 mai 1759. C'est là, « dans une profonde et délicieuse solitude, qu'au milieu des bois et des eaux, au concert des oiseaux de toute espèce, au parfum de la fleur d'orange, *il* composa, dans une continuelle extase, le cinquième livre de l'*Emile* ». De mai 1759, au mois de juin 1762, Rousseau (si l'on excepte ses inquiétudes, assez vite dissipées, au sujet de l'impression de l'*Emile*), dut passer à Montmorency trois années délicieuses.

Ce qu'était Montmorency à cette époque, Grimm nous le dit dans sa *Correspondance littéraire* (15 juin 1762) : « La vallée, qui

s'étend depuis le coteau d'Enghien jusqu'à la rivière de la Seine, est une des plus agréables contrées des environs de Paris. Elle est fameuse pour ses cerises et d'autres fruits ; c'est un jardin de l'étendue de plusieurs lieues, rempli d'habitations délicieuses. »

A Montlouis, où il continuait à avoir son logement, il jouissait d'une jolie plate-forme plantée de tilleuls devant la maison, et qu'une étroite allée joignait à un cabinet, reste d'une tour carrée appelée « le donjon ». C'est dans ce donjon qu'il va écrire sa *Lettre à d'Alembert*. L'ensemble de son habitation (environ 15 ares), formait une terrasse « plus élevée que celle du château », et dont la vue s'étendait sur la vallée et l'étang de Montmorency ; à l'horizon se dessinait le château de Saint-Gratien, « retraite du vertueux Catinat ». Quant au « petit château », il parut à Jean-Jacques une « demeure enchantée..., il était d'une propreté charmante ; l'ameublement en était blanc et bleu. » Tous les matins il courait, au lever du soleil, respirer l'air embaumé du péristyle... ; il était là dans le paradis terrestre. »

Avec le bien-être et toutes les commodités de la vie, auxquelles il tenait doublement, en sa qualité de bourgeois authentique et de malade plus ou moins imaginaire, Rousseau trouva à Montmorency l'éclatante revanche de son amour-propre, à la fois humilié et blessé par le récent abandon de tous ses amis. Déjà, dans son humble maison de Mont-Louis, sait-on bien qui venait le voir? Avec le maréchal, la maréchale elle-même, et aussi le duc de Villeroy, la comtesse de Boufflers, et « d'autres personnes de ce rang », c'est lui-même qui nous les présente ; et il nous fait remarquer que tous ces grands seigneurs et toutes ces grandes dames prenaient la peine, pour faire le pèlerinage de Mont-Louis, de gravir « une montée très fatigante », et l'on sent que cette montée doit le rehausser lui-même à nos yeux. Au reste, il est aussi dépaysé que possible chez les Luxembourg : parmi les gens du monde, il perd contenance ; s'il parle, il a peur qu'on se moque de lui ; il n'a pas d'esprit, ou, du moins, il n'a pas, ce qu'il méprise, ne pouvant l'attraper, l'esprit parisien. Il a toujours peur, en se souvenant de ce qu'il doit au maréchal de Luxembourg, d'oublier ce qu'il se doit à lui-même ; et, inversement, en

sauvegardant sa « dignité de pauvre », d'oublier le respect qu'il doit au rang de son noble protecteur. « Je suis toujours, écrit-il au maréchal (30 avril 1759), dans le doute de manquer à vous ou à moi, d'être familier ou rampant. »

C'est au milieu de ces perplexités que je l'imagine faisant, d'un pas assez peu pressé, le chemin qui le mène au château. Le maréchal (1), il est vrai, l'a mis bien vite à son aise : d'après ce que nous savons de lui, non-seulement par Rousseau, mais par les contemporains, il est affectueux, de manières simples, d'ailleurs esprit assez ordinaire : c'est un bon homme. Mais la maréchale est loin d'être une bonne femme ! Sœur du duc de Villeroy, elle avait d'abord épousé le duc de Boufflers et l'on sait que le comte de Tressan avait fait alors sur elle une chanson satirique dont le premier couplet est resté célèbre :

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'amour;
Chacun s'empressait à lui plaire
Et chacun l'avait à son tour.

S'il fallait en croire Bezenval, qui a fait d'elle un portrait atroce, ce n'est pas seulement à la cour que la maréchale aurait prodigué ses faveurs : Bezenval nous parle « d'histrions et de gens plus obscurs encore » (!), et il renonce à énumérer « le nombre prodigieux d'hommes dont Mme de Boufflers s'est passé la fantaisie. » Devenue veuve, elle se remaria en 1750 avec le maréchal de Luxembourg qui, disait-on, pour la connaître, n'avait pas attendu de l'épouser. Telle serait, si j'ose m'exprimer ainsi, la Messaline dont le vertueux citoyen de Genève va devenir pour un temps le plus intime ami. Dans tout ce qu'il nous dit d'elle, il ne souffle pas mot, et il faut lui en savoir grè, des scandales

(1) Le maréchal de Luxembourg (né en 1702) était le petit neveu de ce vainqueur de Neerwinden surnommé, pour ses nombreuses victoires, « le tapissier de Notre-Dame ». Il avait assisté en Bohême, comme maréchal de camp, à la défense de Prague et à la belle retraite de Belle-Isle ; puis, ayant suivi le roi en Flandre, comme aide-de-camp et lieutenant-général, il s'était distingué à Fontenoy et avait été fait maréchal en 1757. Il avait épousé, en premières noces, Mlle de Colbert-Seignelay, dont il avait eu une fille, la princesse de Robecq, mêlée à l'affaire des *Philosophes*, la comédie de Palissot ; et, en secondes noces, Mme de Boufflers, née de Villeroy.

de sa vie passée. Au reste, quand il entra en relations avec elle, Mme de Luxembourg s'était fort assagie : elle avait 52 ans. Elle était d'ailleurs restée « charmante, dit Rousseau, de ce charme à l'épreuve du temps, le plus fait pour agir sur mon cœur. » Mais elle avait un esprit terrible et c'est ce qui alarmait le timide Jean-Jacques. Tous les contemporains sont d'accord sur l'esprit de la maréchale de Luxembourg : Mme du Deffand, qui s'y connait, nous la montre « pénétrante à faire trembler » ; le duc de Lévis nous parle de sa « sévérité caustique ». On sait que Rousseau se plaint sans cesse d'avoir l'esprit lent : se le figure-t-on dans l'intimité d'une femme qui, sans crainte de blesser, se livrait, selon l'expression de Mme du Deffand, « à toute l'impétuosité de son caractère », et qu'enfin Walpole, qui la vit cependant bien plus tard (en 1765), nous dépeint en ces termes : « en voyant son agitation continuelle, on serait tenté de croire qu'elle a signé un pacte avec l'esprit malin et qu'elle s'attend à devoir le remplir dans une huitaine de jours. » On comprend mieux maintenant les transes de Rousseau en présence d'une personne qui, il le dit lui-même, « passait pour méchante » — c'est justement le mot que lui applique, à tort, je crois, Bezenval — ; « méchante et très grande dame », ajoute Rousseau, et tout cela « le faisait trembler. »

Dès la première entrevue, la perspicace maréchale eut vite fait de pénétrer son ombrageux voisin ; elle eut l'esprit d'être simplement aimable, de flatter l'*auteur*, qui lui trouva « une grâce exquise » et, ce qui était plus habile encore, de donner à l'*homme* « la douce impression qu'il ne lui déplaisait pas. » Rousseau ne fut pas seulement rassuré ; dès la première visite, il fut « subjugué. »

Grimm désormais et toute la coterie holbachique peuvent à Paris déclamer contre lui, le peindre sous les plus noires couleurs, l'appeler, comme ils feront, « un fourbe et un forcené », incapable de ressentir et indigne d'inspirer de l'amitié ; hôte et ami des Luxembourg, il a de quoi les confondre et même, j'en suis sûr, de quoi exciter leur jalousie. Grimm n'a-t-il pas écrit : « il nous avait remplacés par des gens du premier rang ; à Mont-

morency, sans aucune rivalité, il jouissait de l'encens de ce qu'il y a de plus grand et de plus distingué dans le royaume, sans compter une foule de femmes aimables qui s'empressaient autour de lui (1). » Ces gens de haut parage sont pour Rousseau d'une amabilité et d'une prévenance dont on ne pourrait se faire une idée, si on n'en avait pas les témoignages les plus curieux dans leurs lettres. Le maréchal oublie son rang dans ses promenades quotidiennes avec Rousseau, à qui il laisse prendre le ton familier, qui était si naturel à celui-ci, à cause de son caractère impétueux et de son manque d'éducation. Rousseau vient et part quand il veut; on le connaît, on lui passe tout; le maréchal et la maréchale le gâtent et le caressent et l'on peut dire: le dorlotent à l'envi l'un de l'autre. Le comte de Ségur a peint d'un trait fort juste les rapports entre les grands et les gens de lettres à l'époque qui nous occupe: « Les institutions étaient monarchiques et les mœurs républicaines. Les charges, les fonctions publiques continuaient à être le partage de certaines classes; mais, hors de l'exercice de ces fonctions, l'égalité commençait à régner dans les sociétés. Les titres littéraires avaient même, en beaucoup d'occasions, la préférence sur les titres de noblesse. La cour seule conservait son habituelle supériorité; mais comme les courtisans en France sont encore plus les serviteurs de la mode que les serviteurs du prince, ils trouvaient de bon air de descendre de leur rang et *venaient faire leur cour* à Marmontel, à d'Alembert, à Raynal, avec l'espoir de s'élever, par ce rapprochement, dans l'opinion publique. C'était cet esprit d'égalité qui faisait alors le charme des sociétés et de Paris et qui y attirait en foule les étrangers de tous les pays (2). » Voici, par exemple, ce qu'une très haute dame, la maréchale de Luxembourg, écrivait à un simple homme de lettres, à Rousseau : « j'ai beaucoup d'impatience de retourner à Montmorency; mais ne craignez pas les importunités, je sais trop votre façon de penser..... Eh bien! Monsieur, je vous propose de venir à l'hôtel du Luxembourg (à Paris) pour y manquer de tout : vous n'y aurez pas seulement

(1) Grimm : *Corr. litt.*, t. V., p. 100.
(2) de Ségur : *Souvenirs et anecdotes sur le règne de Louis XVI.*

du sel sur une tuile. Si c'est la façon de vous y attirer, il n'y a rien que l'on ne fasse. »

En recevant de si charmants billets, et beaucoup d'autres du même ton, familiers et gracieux à la fois, Rousseau devait se dire qu'une société où l'on rencontrait, dans une même maison, un si bon seigneur et une si parfaite grande dame, n'était peut-être pas si affreuse qu'il se plaisait à le répéter dans ses livres ; et il pouvait faire aussi, à part soi, cette réflexion que, tout de même il était plus aisé à un roturier comme lui de vivre sur un pied d'égalité avec un maréchal de France qu'avec certains patriciens de sa connaissance que leur morgue avait confinés dans les « quartiers hauts » de la démocratique Genève. Car à qui donc pensait-il, si ce n'est à ses concitoyens, quand il faisait à ce moment même dans l'*Emile* cette fine remarque : « il n'y a pas de pays où les rangs soient gardés avec plus d'affectation que ceux où l'inégalité n'est pas grande et où chacun craint toujours d'être confondu avec ses inférieurs. » Au contraire le maréchal et la maréchale lui écrivent comme à un des leurs, comme à un ami un peu bizarre dont on ménage avec sollicitude les susceptibilités et les manies : « ce n'est pas moi, lui écrit Mme de Luxembourg, qui vous ai envoyé ni truffe, ni chapon, ni gâteau d'amandes ; je respecte trop votre façon de penser ; nous ne vous avons jamais donné que du gibier de la chasse de M. le maréchal. » Ainsi Rousseau faisait grâce au gibier, quand il avait été tué par un maréchal de France. « Quelle nouvelle j'ai apprise ! je partage votre douleur ; j'en suis même au désespoir. M. de Luxembourg ne sait pas le malheur. » Quel est donc ce grand malheur ? Rousseau aurait-il perdu sa Thérèse ? non, c'est son chien qui est mort : « Ce pauvre Turc ! quel dommage ! il y a bien des amis qui ne le valent pas ! » Hélas oui ! a dû s'écrier Rousseau en pensant à ces ingrats mortels, les Grimm et les Diderot. Et enfin qu'on nous permette de citer encore ces mots de la maréchale, à propos des lettres de Ximenès, c'est-à-dire de Voltaire, contre la *Nouvelle Héloïse* : « Voltaire ne serait pas capable d'avoir écrit un livre comme le vôtre. Nous ne voyons point dans ses ouvrages l'élévation, la force de génie qui est répandu dans cette

charmante *Julie.* » Etre mis au-dessus du premier homme de lettres de son temps et par une femme d'esprit, quelle joie pour son amour-propre ; et le dernier mot de la lettre, comme il dut aller à son cœur avide de caresses : « adieu, le plus aimable de tous les hommes et le plus aimé. »

Voilà donc ce qu'écrivait à l'ancien laquais des Gouvon et des Vercellis une grande dame dont ou pouvait dire que, sauf les membres de la famille royale, il n'y avait personne de plus distingué ni de plus titré dans tout le royaume de France ; voilà aussi plus qu'il n'en fallait pour tourner des têtes plus solides que celle du pauvre Jean-Jacques ; quand donc il nous apparaîtra plus tard à peu près fou d'orgueil, il faudra nous souvenir qu'il n'est pas seul responsable de cette folie. Notons enfin (ou rappelons) que, malgré ses défauts, Rousseau savait très bien, quand il le voulait, plaire aux femmes et leur inspirer (à Montmorency, comme il l'avait fait à la Chevrette), sinon de l'amour, du moins une amitié tendre ou passionnée.

Il goûtait pleinement le charme de cette hospitalité, à la fois amicale et princière, qui lui était comme une douce confirmation de ce qu'avait écrit, quelques années auparavant, son ami Duclos, dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle* : « plus on est grand, moins on s'avise de faire sentir une distance trop marquée. » Le danger ici était plutôt que l'homme de lettres oubliât trop complètement cette distance qu'on avait eu la délicatesse de ne jamais lui rappeler et que, par exemple, pour témoigner sa gratitude, « il passât les bornes », comme s'en accuse justement Rousseau, lui qui n'a jamais su, il le reconnait, « garder un milieu dans ses attachements ni remplir simplement les devoirs de société. » Un jour, par exemple, il reçoit chez lui, à Montlouis, la visite de je ne sais combien de princes, ducs et duchesses, et sentant bien à qui il doit toutes ces belles visites, il se jette au cou du maréchal et, pour lui exprimer la joie dont son cœur déborde : « ah ! s'écrie-t-il, M. le maréchal, je haïssais les grands avant que de vous connaître et je les hais bien davantage depuis que vous me faites sentir combien il leur serait aisé de se faire adorer ! » Et, en effet, rien n'est plus aisé ;

il n'ont, pour cela, qu'à offrir leur table et leur petit château. Rousseau ne nous dit pas ce que répliqua le maréchal à un compliment si bien... asséné.

Au reste ce qu'il y a de plus curieux dans ces rapports fréquents de Rousseau avec les Luxembourg, c'est la peine inouïe, et inutile, que se donne Rousseau pour s'adapter à un milieu qui n'est pas le sien : les vétilles prennent à ses yeux une importance considérable ; tantôt il se choque d'un mot insignifiant ou, dans un billet très banal, il devine les plus terribles sous-entendus ; tantôt au contraire une simple politesse le transporte d'admiration et le fait pleurer de tendresse. Pour se soutenir dans les bonnes grâces de la maréchale, il a imaginé, se défiant de son esprit de tous les jours, de lui lire, d'abord la *Nouvelle Héloïse*, puis l'*Emile*, et la maréchale est ravie, surtout de la *Nouvelle Héloïse* ; elle ne parlait plus que de Rousseau : « elle me disait des douceurs toute la journée, m'embrassait dix fois le jour »;... et, dès lors, Rousseau vécut dans les transes : qu'allait durer cet engoûment et combien de temps Mme la maréchale lui donnerait-elle à table la place d'honneur, à côté d'elle, et quels que fussent, paraît-il, les grands seigneurs invités ? Pour prévenir le refroidissement qu'il redoute, Rousseau pousse ce cri d'alarme, qui est, du reste, un cri du cœur : « la reconnaissance, écrit-il à Mme de Luxembourg, suffira-t-elle pour un cœur qui ne connait pas deux manières de se donner et ne se sent capable que d'amitié : d'amitié, Mme la maréchale ! Ah ! voilà le malheur ! Vous vous jouez, moi je m'attache. Que je hais tous vos titres ! que je vous plains de les porter ! que n'habitez-vous Clarens ? mais le château de Montmorency, mais l'hôtel de Luxembourg ! est-ce là qu'on doit voir Jean-Jacques ? est-ce là qu'un ami de l'égalité doit porter les affections d'un cœur sensible ? Vous m'oublierez, Madame, après m'avoir mis hors d'état de vous imiter. Vous avez beaucoup fait pour me rendre malheureux et pour être inexcusable. » Nous n'avons pas la réponse où la maréchale dut s'excuser, comme elle put, d'avoir un château et de n'habiter pas Clarens ; mais nous savons comment s'y prenait le maréchal pour se faire pardonner ses « bontés cruelles » (le mot est de Rousseau) pour le

«solitaire» qu'on oublierait trop vite. Lui, au contraire, ne devait jamais oublier ce que fit un jour ce « bon maréchal », et c'est longtemps après la mort de ce dernier que, dans ses *Confessions*, il nous a conservé le souvenir de l'événement mémorable que voici : Rousseau avait introduit chez les Luxembourg son compatriote Coindet qui s'était occupé des dessins de la *Nouvelle Héloïse*. Or un jour que Coindet était obligé de retourner à Paris de bonne heure, M. le maréchal dit après dîner à la compagnie : allons nous promener sur le chemin de Saint-Denis ; nous accompagnerons M. Coindet. « Le pauvre garçon n'y tint pas, sa tête s'en alla tout à fait. Pour moi, j'avais le cœur si ému que je ne pus dire un mot. Je suivais par derrière, pleurant comme un enfant, et mourant d'envie de baiser les pas de ce bon maréchal.»

Qui parle ici ? est-ce le citoyen de Genève? Non, c'est un petit bourgeois fourvoyé dans la société des grands seigneurs, qui s'exalte un peu à tort et à travers devant les faits et gestes les plus simples, aussi prompt à s'enthousiasmer quand il pense qu'on veut lui faire honneur ou à ses amis, qu'à se fâcher quand il se figure qu'on veut lui faire affront (1). Le prince de Conti s'avise-t-il un jour de lui envoyer du gibier : Jean-Jacques refuse fièrement cet humiliant cadeau. Mais voici que le prince vient le voir en personne, avec toute sa suite, et Rousseau reconnaissant a consigné pour la postérité les détails de cette auguste visite : « Au milieu de mes tracasseries littéraires, je reçus le plus grand honneur que les lettres m'aient attiré, et auquel j'ai été le plus sensible, dans la visite que M. le prince de Conti daigna me faire par deux fois, l'une au petit château et l'autre à Mont-Louis. Il choisit même toutes les deux fois le temps que Mme de Luxembourg n'était pas à Montmorency afin de rendre plus manifeste qu'il n'y venait que pour moi... Pour comble de grâces, le prince voulut que j'eusse l'honneur de faire sa partie aux échecs. » Et Rousseau lui fit, lui, « l'honneur » de le gagner; car, en finissant la

(1) Stendhal apprécie un peu durement ce passage des *Confessions* : « Ce laquais parvenu, fait-il dire à Julien Sorel, est ivre de bonheur, si un duc change la direction de sa promenade pour accompagner un de ses amis. » (*Le Rouge et le Noir*; XXXVIII).

partie, il lui dit « d'un ton respectueux, mais grave : Monseigneur, j'honore trop votre Altesse sérénissime pour ne pas la gagner toujours aux échecs. » Échec et mat ! mais le prince se déclara sans doute battu et content, car « il était plein d'esprit et de lumières et il sentit, du moins je le pense, qu'il n'y avait que moi qui le traitasse en homme. » C'était, en tous cas, faire coup double : car c'était montrer au prince qu'en présence d'un joueur sérieux, il n'était qu'une mazette, et aux gens de sa suite qu'ils étaient de plats courtisans ; et de cette leçon de courage donnée aux flatteurs du prince, Rousseau, dans ses *Confessions*, se montre encore plus fier que de la leçon d'échecs qu'il a donnée au prince lui-même.

Les relations de Rousseau avec la comtesse de Boufflers méritent aussi qu'on s'y arrête un instant ; elles nous aident à mieux comprendre les singularités de Rousseau. La comtesse de Boufflers était mieux faite que personne pour goûter le *paradoxal* auteur de la *Lettre sur les spectacles* : « La comtesse de Boufflers, écrit Mlle de Lespinasse, vint dîner hier chez Mme Geoffrin ; elle fut charmante : elle ne dit pas un mot qui ne fût *un paradoxe.* » Le prince de Ligne, qui lui est favorable, dit aussi qu'elle était « un peu paradoxale », mais que, « dans un cadre de simplicité, elle faisait pardonner son sophisme et sa supériorité d'éloquence » ; et voilà donc une admiratrice née de l'éloquent auteur d'*Émile*, auquel elle écrit, en effet, qu'il « mérite des statues et les hommages de tous les humains. »

Malheureusement Mme de Boufflers ne se contentait pas d'être une lectrice passionnée de Jean-Jacques ; elle écrivait elle-même, ce qui était un bien moindre mérite aux yeux de Rousseau : une de ses « chances », nous dit-il, était d'avoir toujours dans ses liaisons une femme auteur. Il avait espéré « au moins chez les grands éviter cette chance » et voilà que la manie d'écrire, qui avait épargné Mme de Luxembourg, avait atteint Mme de Boufflers. Celle-ci fit une tragédie, mais en prose — que voilà bien les paradoxes de Mme de Boufflers ! — et naturellement elle la soumit au jugement de Rousseau. Rousseau se rappelant sans doute (il venait de le proclamer dans sa *Lettre sur les*

spectacles), qu'Alceste avait eu tort « de tergiverser et d'user de détours pour dire son avis à Oronte », donna ce qu'on lui demandait ; un éloge, certes, « mais modéré et tel, paraît-il, que le méritait l'ouvrage », et il ajouta ce qu'on ne lui demandait pas : un avertissement, et conçu en ces termes : « L'ouvrage, dit-il, avait un très grand rapport à une pièce anglaise assez peu connue, mais pourtant traduite, intitulée *Oroonoko*. » Et Rousseau, qui nous fait ce récit dans ses *Confessions*, a la bonhomie de nous informer qu'il n'a jamais averti de ce « plagiat » que la comtesse seule, c'est-à-dire la personne seule qui ne désirait pas être avertie.

On sait que la comtesse de Boufflers était la maîtresse du prince de Conti et qu'à ce titre elle faisait les honneurs du Temple, où se tenait la petite cour du prince, et c'est pourquoi Mme du Deffand, toutes les fois qu'elle parle de la comtesse, l'appelle « l'idole » (du Temple). Que Rousseau, malgré son austère humeur, ait fléchi le genou devant « l'idole », je ne songe pas à le lui reprocher : nous sommes au dix-huitième siècle et tout le monde faisait comme lui. Seulement tout le monde n'avait pas écrit l'*Émile*, et il y avait, dans l'*Émile*, certaine phrase que Mme de Boufflers n'eut aucun besoin, tant elle était précise, de se faire expliquer par l'auteur : c'est la phrase où il déclare sans ambages que « la femme d'un charbonnier est plus digne de respect que la maîtresse d'un prince. » Quand il avait écrit cette phrase terrible, Rousseau ne connaissait pas encore, et nous l'en croyons sans peine, Mme de Boufflers. Il ne songea pas à l'effacer lors de l'impression ; mais, quand parut le livre, il fit part de son émoi au chevalier de Lorenzi, un familier du prince, qui le rassura, dit Rousseau, en se moquant de son inquiétude. Qui sait si le chevalier ne se moquait pas un peu aussi, à part lui, des plaisants démentis que se donnait à lui-même cet homme étrange qui semblait prendre autant de plaisir à flageller le luxe et les vices des grands qu'à vivre dans la société, hélas ! si délicieuse, de ces grands et de leurs trop aimables maîtresses. Mme de Boufflers avait d'ailleurs, comme Rousseau, « la morale la plus austère » ; et Mme du Deffand, qui relève « ce constraste », entre

sa morale et sa conduite, ajoute que « le mot *drôle* semble fait exprès pour elle ». Mais par dessus tout, et tous ceux qui ont parlé d'elle sont unanimes sur ce point, la comtesse était souverainement « aimable » ; nous aurons bien des fois l'occasion de parler de cette charmante femme qui restera longtemps une des meilleures amies de Rousseau.

Le séjour à Montmorency (15 décembre 1757 — 9 juin 1762), fut marqué par une extraordinaire fécondité ; indépendant et heureux, et dans la pleine maturité de son talent, Rousseau, qui a commencé tard à écrire, semble vouloir regagner le temps perdu et donner au public des preuves éclatantes de la variété de son génie : moraliste, il compose la *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles* (à Montlouis, 1758) ; romancier, il termine la *Nouvelle-Héloïse*, commencée à l'Hermitage (1761) ; politique, il publie le *Contrat Social* (1762) ; éducateur enfin, il écrit l'*Émile* (1762). Je voudrais, non pas analyser, après tant d'autres, ces grandes œuvres, mais essayer de résoudre, à leur propos, les trois questions suivantes : Qu'est-ce qui, en chacune d'elles, peut s'expliquer par la vie et le caractère de Rousseau ? — Quelle est leur véritable originalité ? — Quel lien enfin les rattache les unes aux autres ? — Voyons d'abord la première en date : *la Lettre à d'Alembert*.

CHAPITRE II

LA LETTRE A D'ALEMBERT SUR LES SPECTACLES

C'est à l'occasion de l'article *Genève*, de l'*Encyclopédie*, comme chacun sait, que Rousseau a écrit sa *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*. Dans cet article, rédigé par d'Alembert, on lisait deux choses qu'on ne s'attendait guère à y trouver (mais l'*Encyclopédie* est un livre à surprises) : d'une part, d'Alembert, fidèle à la tactique des Encyclopédistes, qui était de discréditer sournoisement le catholicisme en exaltant tout ce qui lui était contraire, se donnait le malin plaisir d'apprendre au lecteur français qu'on trouvait à Genève des gens qui ne croyaient ni à la révélation, ni à la divinité de Jésus-Christ, et qui ne se piquaient pas moins d'être de bons chrétiens, puisqu'ils étaient des ministres de l'Évangile ; et, d'autre part, s'adressant cette fois aux Genevois, il les exhortait chaleureusement à construire dans leur ville une salle de spectacle, afin qu'on pût dire de Genève qu'elle « réunissait à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes. »

Si nous en croyons les *Confessions*, c'est Diderot qui, lors de sa dernière visite à l'Hermitage, avait appris à Rousseau que « l'article *Genève*, concerté avec des Genevois du haut étage, avait pour but l'établissement de la Comédie à Genève ; les mesures étaient prises et cet établissement ne tarderait pas à avoir lieu.»

Bibliographie : *Confessions* II, 10. — D'Alembert : article *Genève* dans l'*Encyclopédie*. « Lettre à M. Jean-Jacques Rousseau », 1759 (dans ses *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, édit. 1821, t. IV). — Marmontel : « Apologie du théâtre » (*Mercure*, de novembre 1758 à janvier 1759). — La Harpe : *Lycée* (IIe P. l. I, ch. 6, Sect. 3). — Desnoiresterres : *Voltaire et la Société française au XVIII siècle*. T. V : *Voltaire aux Délices*. — Paul Janet : *La philosophie de Molière* : Rev. des Deux-Mondes, 1881. — Bergson : *Le rire*, 1900. — E. Rigal : *Molière*, 1908.

Occupé alors de ses démêlés avec Grimm et Mme d'Epinay, Rousseau « ne dit rien », pour le moment, sur ce projet qu'approuvait fort Diderot ; mais « indigné de tout ce manège de séduction contre sa patrie, il attendit avec impatience le volume de l'*Encyclopédie* où était cet article. »

Dès qu'il le connut, malgré son abattement et ses chagrins, malgré l'incommodité de sa nouvelle demeure (à Montlouis), il se mit à l'ouvrage avec acharnement. « Pendant un hiver assez rude, dit-il, j'allais tous les jours passer deux heures le matin et autant l'après-dînée dans un donjon tout ouvert (il existe encore), que j'avais au bout du jardin où était mon habitation... Ce fut dans ce lieu, pour lors glacé, que, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de mon cœur, je composai, dans l'espace de trois semaines, ma *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles.* » C'est « peu après son établissement à Montlouis » (décembre 1757), que Rousseau reçut le volume de l'*Encyclopédie* contenant l'article *Genève*, et c'est dès le mois de février 1758, toujours d'après lui, qu'il aurait composé sa *Lettre à d'Alembert*. On a objecté à son récit une lettre à Vernes, du 18 février 1758, où il ne parle qu'avec la plus grande indifférence de cet article *Genève*, qu'il trouve « peut-être indiscret, assurément pas offensant » pour les pasteurs genevois ; et il refuse de s'entremettre auprès de d'Alembert pour l'amener à rétracter ce qu'il a dit du socianisme, autrement dit du libéralisme, de ces mêmes pasteurs. De sa réplique à d'Alembert, pas un mot dans sa lettre à Vernes. C'est pourtant le récit des *Confessions* qu'il faut croire, car, dans une lettre à l'imprimeur Rey, datée du 1er mars 1758, Rousseau parle déjà d'un ouvrage qui est « prêt », et cet ouvrage est la *Lettre à d'Alembert* : Rousseau désirait que le livre fût imprimé dans le plus grand secret, d'abord par égard pour d'Alembert, qu'il prenait à partie et qu'il voulait instruire le premier de sa réplique, et aussi, sans doute, pour que, l'attaque étant imprévue, le succès en fût plus retentissant (1).

(1) L'ouvrage fut mis en vente à Paris, le 2 octobre 1758 (Bosscha : « Lettres de Jean-Jacques Rousseau à Marc-Michel Rey », 1858, p. 64).

Mais, s'il a écrit de verve et assez rapidement cette Lettre, Rousseau ne l'a pas improvisée sans notes et encore moins, comme il l'insinue, sans livres. En réalité, il a sous les yeux, quand il la rédige, son Montaigne naturellement, mais encore les *Réflexions* de Bossuet *sur la Comédie* et aussi le *Traité* du prince de Conti sur le même sujet (où il puisera une anecdote rapportée par Saint-Jean Chrysostome ; et ce n'est pas dans Chrysostome qu'il l'est allé chercher). Il a même un Platon : car, en vue de sa *Lettre sur les Spectacles*, il a composé, avec un livre des *Lois* et un livre de la *République*, un traité, d'ailleurs sans grand intérêt, sur l'*Imitation théâtrale*. Il a donc pris son temps pour fourbir ses armes avant de partir en guerre : maintenant pourquoi s'est-il décidé à guerroyer ?

Pour deux raisons, je crois, dont l'une était certainement le dépit de voir Voltaire installé à Genève, ou aux portes de Genève. Que l'article de l'*Encyclopédie* eût été inspiré par Voltaire qui, dès son installation aux Délices (en février 1755), avait tout fait pour attirer à ses représentations théâtrales les riches Genevois, Rousseau n'en doutait nullement ; et il croyait même, à tort ce me semble, que certaines parties de l'article avaient été écrites par Voltaire. Le croyait-il vraiment ? il savait trop bien que rien ne ressemblait moins à la prose agile et amusante de Voltaire que l'ennuyeuse correction du géomètre d'Alembert. Mais ce qu'il savait aussi c'est qu'on allait, si l'on établissait un théâtre à Genève, représenter sans trève, et aux applaudissements de la foule, les *Zaïre*, les *Mahomet* et les *Mérope* de « cet homme arrogant, opulent, d'une brillante faconde » (ainsi en parlent les *Confessions*), de cet homme enfin qui, du jour où il s'était fixé à Genève, était devenu « l'idole des femmes et des jeunes gens. » Dès ce jour, Rousseau avait estimé que « Genève était perdue » ; en tous cas, perdue pour lui, qui avait pourtant plus de droits que tout autre d'y tenir le premier rang : n'était-il pas, en effet, « le citoyen de Genève » par excellence ? — et voilà pourquoi « la Comédie est une école de mauvaises mœurs. » On m'accordera, du moins, après les aveux des *Confessions* (et nous aurions pu nous en passer), que, si Voltaire n'avait pas été

en 1758, comme il s'appelait lui-même, « le Suisse Voltaire », Rousseau aurait moins frémi « d'indignation » à l'idée qu'un théâtre allait s'établir à Genève : peut-être même y aurait-il laissé jouer le *Devin du village*, de J.-J. Rousseau.

Il n'oublie sans doute pas, dans sa *Lettre à d'Alembert*, d'admirer, très sincèrement d'ailleurs, les tragédies de M. de Voltaire et, en particulier *Zaïre*, « cette pièce enchanteresse » ; mais seuls les lecteurs naïfs peuvent se méprendre sur ses sentiments à l'égard de « l'illustre auteur de *Nanine* », qu'il loue même au point de formuler ce souhait, fait pour le désarmer d'avance : « s'il nous faut absolument un théâtre, que M. de Voltaire s'engage à le remplir toujours de son génie et à vivre autant que ses pièces. » Est-il façon plus aimable, et plus adroite, de cacher son jeu ?

On connaît la thèse qui fait le fond de la *Lettre sur les Spectacles* : le théâtre est condamnable, parce qu'il corrompt les bonnes mœurs. Rien sans doute n'est plus facile que de montrer comment Rousseau, pour aboutir à cette thèse, n'avait qu'à développer les conséquences de ses œuvres antérieures, à savoir de ses deux *Discours*. Dans son premier *Discours*, en effet, il a attaqué *la littérature*, et, dans son second, *la société*, parce que ce sont deux choses *artificielles*. Or ce qu'il y a de plus artificiel, à la fois dans la littérature et la société, c'est bien le théâtre : les sentiments y sont feints, et les gens qui sont sur la scène jouent des personnages qui leur sont étrangers : nous voilà donc aussi loin que possible de l'homme de la nature, qui a seul, comme on sait, les sympathies de Rousseau.

Que Rousseau ait compris tout de suite que sa *Lettre sur les Spectacles* se rattacherait aisément à ses écrits antérieurs, et qu'en conséquence elle contribuerait à donner plus de consistance à son œuvre et, par là même, un air plus sérieux au rôle de Caton le censeur qu'il affectait de jouer, tout cela n'est point douteux. Il se disait sans doute aussi, toujours plus préoccupé de frapper fort que de frapper juste, que le meilleur moyen de scandaliser le public — et d'enlever le succès —, c'était de condamner hardiment le plaisir même dont ce public raffolait le

plus, le plaisir de la comédie. Rousseau a évidemment pensé à tout cela, tandis qu'il écrivait sa Lettre à d'Alembert ; mais ce n'est pas, je crois, cet ensemble de considérations, ce n'est pas, comme on l'a dit, le dessein arrêté de « poursuivre sa croisade contre la civilisation » qui l'a *déterminé* à écrire cette Lettre. Saint-Marc Girardin veut que Rousseau n'ait fait, en l'écrivant, « que suivre la pensée qui avait inspiré ses autres ouvrages », et il affirme que « le dépit et la jalousie contre Voltaire n'y furent pour rien. » Sans être aussi catégoriques que Saint-Marc Girardin, les modernes critiques sont trop enclins, selon moi, à nous représenter Rousseau comme conduit, *par la seule logique*, de ses deux Discours à sa Lettre sur les Spectacles ; et ils prêtent ainsi au développement de sa pensée et de ses œuvres plus de systématisation prémiditée qu'il n'y en eut en réalité. Assurément, des deux Discours à la Lettre sur les Spectacles, Rousseau n'a pas changé, et il est naturel qu'on retrouve dans la Lettre certaines idées des Discours. Mais ce n'est pas, je crois, pour être conséquent avec lui-même, et parce qu'il était bon logicien, que Rousseau a écrit la Lettre à d'Alembert. Il ne faut pas oublier que jusqu'ici les ouvrages de Rousseau, bien loin d'être le fruit naturel de la méditation solitaire, ont été provoqués par des faits extérieurs, tels que des sujets mis au concours par une Académie. Il en va de même, je crois, pour la Lettre à d'Alembert : Rousseau n'eût peut-être pas songé à écrire un livre contre les spectacles, s'il n'eût pas espéré, par ce livre, barrer le chemin à Voltaire, qui était en train de faire la conquête de Genève.

Mais enfin pourquoi tient-il tant à lui disputer cette conquête, et depuis quand donc Genève est-elle si chère à son cœur ? depuis quatre ans exactement, c'est-à-dire depuis son dernier séjour, qui dura quatre mois, dans sa ville natale. Ce séjour, c'est, avec l'établissement de Voltaire aux portes de Genève, le second fait, et comme la seconde raison déterminante de la *Lettre à d'Alembert ;* et d'ailleurs, on va le voir, ces deux raisons, pour ainsi dire, se conditionnent l'une l'autre : en termes plus clairs, si l'installation de Voltaire aux Délices est, en 1758,

insupportable à Rousseau, *c'est surtout* parce que Rousseau a fait, quatre ans plus tôt, un séjour en Suisse, sur l'importance duquel on ne saurait trop insister. Quand, en effet, il est retourné à Genève en 1754, Rousseau n'a pas seulement retrouvé son pays, *il s'est retrouvé lui-même*, le Suisse et le Genevois de jadis, celui qui écoutait, et se rappelle maintenant — il va en parler dans sa *Lettre à d'Alembert* —, les leçons de patriotisme de son père : « Jean-Jacques, me disait-il, aime ton pays... » ; et ainsi, avant même d'en revendiquer le titre, il a senti renaître en lui tous les fiers sentiments démocratiques du « citoyen de Genève ». Il avait fait, sans doute, avant 1754, d'Annecy et de Chambéry, plusieurs voyages et de rapides séjours à Genève ; mais, s'il n'avait jamais pu voir « les murs de cette heureuse ville sans attendrissement », c'étaient là des émotions fugitives, qui s'évanouissaient à mesure que disparaissaient à l'horizon les murs de cette ville, où il n'était alors qu'un passant inconnu.

Au contraire, en 1754, il est connu de tous, et « tous les états » fêtent à l'envi l'auteur célèbre, qui est l'honneur de la cité. « Les principales liaisons qu'il fait alors à Genève », il les énumère dans ses *Confessions* (II, 8), et nous y lisons les noms de pasteurs tels que Vernes et Moultou et de patriotes et démocrates, tels que De Luc et Marcet, c'est-à-dire de partisans, les uns, des vieilles mœurs calvinistes, les autres, des vieilles libertés genevoises. Voilà quels sont désormais ses amis (et nous les retrouverons plus tard); c'est dans leur société qu'il sent se rallumer, « son zèle patriotique » ; il exalte dans sa pensée cette Genève qu'il voit d'ailleurs plus belle et plus austère qu'elle n'est à cette heure : c'est cette Genève-là dont il faut à tout prix défendre l'antique et saine rudesse à la fois contre l'envahissement du luxe et les empiètements de l'aristocratie ; or c'est cette Genève-là qui finira par sombrer, si on laisse dans ses murs un Voltaire implanter son théâtre et promener ses baladins !

Ce n'est donc pas seulement l'homme qui craint de n'être plus prophète dans son pays, c'est aussi le patriote, qui a écrit la *Lettre à d'Alembert* : la jalousie seule ne l'eût pas rendu si

éloquent ; et surtout elle n'eût pas fait passer dans son œuvre « cette douceur d'âme qu'on y respira, dit-il, et qui n'était point jouée. » Son patriotisme ne l'était pas non plus, et la meilleure preuve en est, ce me semble, le cas que font encore, de tout ce qui touche Genève dans la *Lettre à d'Alembert*, ceux qui en sont les meilleurs juges, les Genevois d'aujourd'hui : « Notre prédilection, dit l'un d'eux, va, parmi tous ses ouvrages, à la *Lettre à d'Alembert*, parce que celui-là nous paraît le plus genevois (1). »

Ce qui est purement genevois, dans cette Lettre, à savoir : que croient exactement les pasteurs, et le théâtre est-il bon pour Genève ? nous le négligerons pour ne nous occuper que de ce qui est d'un intérêt universel : le théâtre est-il bon en soi ? Je voudrais montrer que la *Lettre à d'Alembert*, malgré les justes critiques qu'on en a faites de tout temps, reste une œuvre intéressante et même suggestive, et qu'elle mérite mieux que la mention dédaigneuse et sommaire par laquelle on la désigne couramment dans les histoires littéraires : « le paradoxe de Rousseau sur le théâtre (2). » Déjà Grimm avait porté sur elle ce verdict qu'on a reproduit depuis, comme s'il était sans appel : « tout cela est très *beau* et très *faux*. » Or Grimm a deux fois tort : non seulement on peut lui rappeler ce qu'avait dit, et ce qu'avait eu raison de dire, au siècle précédent, son grand prédécesseur en critique : « rien n'est *beau* que le vrai » ; mais je crois encore qu'un esprit non prévenu reconnaîtra aisément que tout n'est *pas faux* dans la Lettre à d'Alembert. Je voudrais, non certes l'analyser après tant d'autres, mais marquer ce qui, d'une part, en fit l'originalité au dix-huitième siècle, et ce qui en fait, je crois, même aujourd'hui, l'intérêt et le mérite.

Quand Babouc sortit du temple où l'on avait religieusement dormi en écoutant « un mage qui parlait dans une machine élevée », il entra au théâtre où l'on écoutait dans un profond silence : « l'amour de la vertu et les dangers des passions y

(1) B. Bouvier : *J.-J. Rousseau*, 1912, p. 193.

(2) Par exemple : « On est fixé depuis longtemps sur ce qu'il faut penser des paradoxes de Rousseau (sur la Comédie). Marmontel, mieux que personne, avait sur le moment (dans son *Apologie du théâtre*, dont je parlerai plus loin), démoli cet échafaudage de sophismes ». (Lenel : *Un homme de lettres au* XVIII*e siècle, Marmontel*, 1902, p. 161).

étaient exprimés par des traits si vifs et si touchants, que Babouc versa des larmes. Il ne douta pas que ces héros et ces héroïnes, qu'il venait d'entendre, ne fussent les prédicateurs de l'empire. » Ainsi, ce n'est pas seulement de Diderot, mais de Voltaire et même de tous les philosophes du dix-huitième siècle qui ont fait des pièces de théâtre, qu'on peut dire, suivant le mot amusant de Faguet, qu'ils ont prétendu remplacer la chaire chrétienne par le trou du souffleur. Cependant cette chaire chrétienne était toujours debout, et ceux qui l'occupaient continuaient, comme l'avaient fait au siècle passé les Bourdaloue et les Bossuet, et comme le voulait d'ailleurs leur saint ministère, de tonner contre la comédie et les comédiens. Que va faire Rousseau ? Se bornera-t-il, tout compte fait, à rééditer, comme on l'a dit, et à affaiblir en les délayant, les anathèmes des prédicateurs et des écrivains ecclésiastiques contre le théâtre ? Non pas. C'est au nom des vérités de la foi, c'est en citant les Pères et les Conciles, que ces écrivains condamnent le théâtre : ce n'est pas parce qu'il est contraire à la religion, c'est uniquement parce que, à tort ou à raison, peu importe pour le moment, il le trouve contraire à la morale, que Rousseau blâme le théâtre. Le débat désormais n'a plus lieu entre les écrivains sacrés et les auteurs dramatiques, mais entre ceux-ci et un simple moraliste ; ce débat s'est, comme on dit, sécularisé, et cela seul donne à l'écrit de Rousseau une portée que n'avaient pas les écrits ecclésiastiques. Par exemple, aux anathèmes lancés par les évêques contre le théâtre, les auteurs dramatiques pouvaient toujours répondre, avec l'auteur de la Préface de *Tartuffe* : « Si l'on veut blâmer toutes les choses qui ne regardent pas directement Dieu et notre salut, il est certain que la comédie doit en être. » Or il ne s'agit plus, avec Rousseau, de ce qui peut au théâtre offenser Dieu, mais simplement de ce qui blesse la morale. Je conviens d'ailleurs que Rousseau, sur certains points, se rencontre avec les orateurs sacrés ; mais cela était inévitable, puisqu'on ne fait pas son salut en dehors de la morale ; et je conviens encore que Rousseau a emprunté à ces mêmes écrivains, et notamment à Bossuet, certains arguments, qu'il présente d'ailleurs à sa manière ; mais,

encore une fois, il ne parle pas en chrétien ; il prétend parler simplement en honnête homme, et en homme qui se sépare aussi bien du clergé que des philosophes. Ici encore, comme sur d'autres questions plus importantes, telles que la religion même, il « fait bande à part ». C'est, ce me semble, ce qu'on n'a pas assez dit, et c'est pourtant ce que devait suggérer au lecteur cette phrase de la *Lettre à d'Alembert :* « Tout est problème encore sur les effets du théâtre, parce que les disputes qu'il occasionne ne partageant que les gens d'église et les gens du monde, chacun ne l'envisage que par ses préjugés. »

Quand Voltaire entendit parler d'un ouvrage qu'aurait écrit Rousseau contre le théâtre, il écrivit à Thieriot (17 septembre 1758) : « Qu'est-ce qu'un livre de Jean-Jacques contre la comédie? Jean-Jacques est-il devenu Père de l'Eglise ? » C'est que Voltaire ne croyait pas qu'il fût possible de condamner le théâtre autrement qu'au nom de la religion. Tout de même Jules Lemaître, rappelant que Pascal, Bossuet et Bourdaloue avaient, avant Rousseau, réprouvé le pouvoir corrupteur de la comédie, ajoute que tous ces docteurs et orateurs chrétiens parlaient « au nom d'un dogme. Mais, lui, Rousseau, au nom de quoi condamne-t-il les trop douces impressions qu'on peut recevoir du théâtre ? » — Il les condamne au nom de la conscience morale, quand il croit que ces « impressions » peuvent blesser la conscience ; et, pour avoir ce droit-là, il n'est pas besoin d'être un « docteur chrétien », puisqu'il suffit d'être un honnête homme. Qu'il ait eu tort de condamner les auteurs qu'il prend à partie ; c'est une tout autre question, que j'aborderai tout à l'heure, mais je tenais à établir nettement la position que Rousseau a prise, et avait le droit de prendre, entre l'église, d'une part, les gens du monde et les philosophes de son temps, de l'autre, parce qu'en prenant cette position, et qu'il l'ait d'ailleurs bien ou mal défendue, il faisait déjà œuvre originale dans sa *Lettre à d'Alembert.*

Dieu me garde de vouloir discuter ici l'éternelle question des rapports du théâtre et de la morale! Je voudrais seulement dégager ce qu'a dit d'intéressant et de curieux, sur cette question, l'auteur de la *Lettre sur les Spectacles.* Le théâtre, pour

employer les termes de Rousseau, « est-il bon, est-il mauvais en soi ? » — Il est mauvais, c'est ce que prétend Rousseau ; mais, qu'on y fasse attention, pour le prouver, il faut d'abord qu'il réfute les partisans de la morale au théâtre : or, dans sa réfutation, il devance et il *approvisionne* de fort bons arguments tous ceux qui, sans aller jusqu'où il va (le théâtre est mauvais en soi), ne croient, pas plus que lui, que le théâtre soit, comme l'affirmaient Voltaire et les philosophes, ni puisse même devenir, comme le proclamait Diderot, moralisateur (1).

Au sujet de *la tragédie*, Rousseau s'amuse à railler sa prétention fameuse « de purger les passions » : est-ce en les excitant ? ou bien serait-ce parce que la peinture des passions, et des souffrances qui les accompagnent, suffit pour nous les faire éviter ? Consultez donc votre cœur à la fin d'une tragédie : le trouble et l'attendrissement que vous sentez en vous-même, et qui se prolonge après la pièce, annoncent-ils une disposition bien prochaine à surmonter vos passions ? La tragédie, dites-vous, mène à la pitié par la terreur ; soit ! mais voyons ce que vaut cette pitié sans cesse invoquée. Valérius Atticus, accusé calomnieusement par l'ordre de Messaline, qui voulait le faire périr, se défendit devant l'empereur d'une manière qui toucha extrêmement ce prince, et même, au dire de Tacite, arracha des larmes à Messaline elle-même. Elle entra dans une chambre voisine pour se remettre après avoir, tout en pleurant, averti Vitellius à l'oreille de ne pas laisser échapper l'accusé : « Je ne vois pas au spectacle une de ces pleureuses de loges, si fières de leurs larmes, que je ne songe à celles de Messaline pour ce pauvre Valérius Atticus. »

Pour ce qui est de *la comédie*, « le plaisir même du comique étant fondé sur un vice du cœur humain », la malignité, n'est-il pas plaisant que ceux qui reprochent à Rousseau ses *paradoxes*

(1) Emile Deschanel (*Le Théâtre de Voltaire*, 1886, p. 364), écrit ceci : « Rousseau, avec toute l'éloquence qu'il déploie *au service* (!) de cette thèse du théâtre éducateur, contribue, *sans le vouloir* (!!) à mettre en évidence mieux que personne le principe contraire : que le théâtre est une chose et que la morale en est une autre, et qu'on a tort de vouloir les unir. » Oui, Rousseau a mis en évidence ce principe : seulement ce n'a pas été sans le faire exprès.

soutiennent eux-mêmes celui-ci : c'est en caressant un vice du cœur humain qu'on mène les hommes à la vertu. Mais Rousseau n'insiste pas sur « la nature » de la Comédie, et préfère étudier certains auteurs comiques : ils nous occuperont tout à l'heure.

Au fond, son principe est le suivant : le théâtre n'a pas le pouvoir, qu'on lui attribue, de changer les sentiments ni les mœurs ; car il ne peut que *suivre*, sauf à les embellir, les uns et les autres ; « un auteur, qui voudrait heurter le goût général, composerait bientôt pour lui seul », ce qui me paraît incontestable (1). Prenez une pièce franchement immorale ; je défie bien l'auteur de s'en excuser autrement que par ceci : ma pièce reproduit les mœurs du temps, elle est au goût du jour, et c'est bien pour cela qu'on l'applaudit. Dans toute cette partie de sa discussion (le théâtre n'est pas moral *par essence*), il me semble que nous sommes aujourd'hui de l'avis de Rousseau et il est évident que Rousseau est ici parfaitement sincère. S'il s'en était tenu là ! S'il s'était contenté de dire : ni moral, ni immoral *en soi*, le théâtre peut être l'un ou l'autre selon les auteurs et aussi selon les époques ; en parlant ainsi, il aurait exprimé ce que pense tout esprit sensé et ce qu'il pensait très certainement, lui qui écrivait, dans cette même *Lettre à d'Alembert* : « Il y a partout mélange de bien et de mal. On abuse de tout : axiome trivial, sur lequel on ne doit ni tout rejeter, ni tout admettre. » Le malheur, c'est qu'il s'était obligé à « tout rejeter » du théâtre, puisqu'il fallait empêcher à tout prix que Genève, c'est-à-dire Voltaire, eût son théâtre ; et, sans barguigner, il pourfend les uns après les autres, d'abord les auteurs de tragédies, puis les auteurs de comédies, comédien supérieur lui-même, car il se pénètre si bien de son

(1) Voici, à la fois, la preuve et l'illustration de ce qu'avance Rousseau : « Dans le *Cid* espagnol, Diègue raconte que, voyant son ennemi étendu sans vie, il a porté la main à sa blessure et a lavé (à la lettre) avec le sang la place du soufflet sur sa joue ; et il arrive la joue encore teinte de ce sang. C'est sauvage. Mais ne voyez-vous pas comme *chaque peuple apporte aux représentations de la scène un degré de dureté ou de susceptibilité qui répond à son genre de tournoi national* et qui peut se mesurer au caractère de ses jeux favoris ? » (Sainte-Beuve : *Nouveaux Lundis*, VII, 274), c'est la thèse même que développe longuement Rousseau.

rôle que par moment, il finit, j'en jurerais, par croire aux extravagances qu'il déclame ; il se laisse ravir à ses belles et harmonieuses périodes ; la passion fait le reste et il prend au sérieux ses plus absurdes exagérations.

Celui qui parle de Rousseau navigue perpétuellement entre deux écueils : d'un côté, il risque d'être dupe d'un trop habile orateur ; mais, d'un autre côté, il peut le soupçonner à tort de n'être pas droit, toutes les fois qu'il paraît trop adroit, ou qu'il est emphatique et outré. C'est ce qui est arrivé pour la *Lettre à d'Alembert*, où l'outrance manifeste de la thèse, qu'il soutient parfois comme une gageure, a fait méconnaître la part de vérité et même de sincérité que renferment ses prétendus « paradoxes » sur les comédies qu'il critique. Voici, par exemple, le *Légataire universel* : qu'y voyons-nous ? « dans l'appartement d'un oncle qu'on vient de voir expirer, dit Rousseau, son neveu, l'honnête homme de la pièce, s'occupe, avec son digne cortège, de soins que les lois paient de la corde. Les tours les plus punissables y sont rassemblés comme à plaisir avec un enjouement qui fait passer tout cela pour des gentillesses. » Et le bon Laharpe de s'écrier, d'accord, ne l'oublions pas, avec les idées régnantes, *que combat Rousseau* : « Voilà une leçon bien frappante des dangers qui peuvent assiéger la vieillesse infirme d'un célibataire. » Mariez-vous donc avant de vieillir, c'est bien la leçon que nous donne le moraliste, lequel, en l'occurrence, s'appelle Regnard. Le malheur est que, suivant Sainte-Beuve, « cette leçon se perd dans le rire ; on oublie de la tirer. » Je le crois bien ! mais, et c'est là le point, oublie-t-on aussi de réfléchir ? « La folie de la forme emporte le fond », dira-t-on, d'accord avec Sainte-Beuve : l'emporte-t-elle tout à fait ? et sans nier l'efficacité du rire pour « faire passer », comme on dit, les pires équivoques et en atténuer le venin, ne peut-on, après avoir ri tout son saoûl, comme au *Légataire*, penser tout de même à ce qui vous a fait rire et être quelque peu honteux d'avoir tant ri ? « Il faut, disait Joubert, que la Comédie nous fasse rire décemment. » Jules Lemaître écrit : « Il n'y a que Jean-Jacques pour prendre au tragique l'immoralité du *Légataire*. » Il a tort certes de prendre au tragi-

que une chose qui est comique, et qui l'est en perfection. Mais d'avoir noté le premier et regretté les vilenies qui font tout le sujet du *Légataire*, c'est de quoi il convient, je crois, de louer Rousseau ; et si, comme il est possible, et comme le dit encore Lemaitre, « cela est tout genevois et tout protestant », il n'y a alors qu'à féliciter Genève et le protestantisme d'avoir donné à Rousseau la délicatesse de sens moral qui lui a dicté sa juste critique du *Légataire*. Rousseau dit encore, à propos de la même pièce : « pour savoir mettre un fripon sur la scène, il faut un auteur bien honnête homme. » Cet honnête homme, il est certes dans Molière, mais le sent-on assez dans certaines de ses comédies ? et j'arrive aux pages les plus souvent citées, et les plus décriées, de la *Lettre à d'Alembert*.

Rousseau, voulant faire la critique de la Comédie française, va droit à Molière, et il faut reconnaître que cela ne manque pas de crânerie. Voici d'abord l'*Avare* : « c'est, dit Rousseau, un grand vice d'être avare et de prêter à usure ; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultants reproches, et, quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre, d'un air goguenard, qu'il n'a que faire de ses dons ? » — Mais, réplique Saint-Marc Girardin, il n'y a rien au contraire de plus moral que cette scène, et la preuve, c'est que j'en pourrais faire un beau sermon : « Si je voulais, dans un sermon, dépeindre l'avarice et la rendre odieuse ; si je disais que cette passion fait tout oublier : l'honneur, l'amitié, la famille ; que l'avare préfère son or à ses enfants ; que ceux-ci, réduits, par l'avarice de leur père, aux plus grandes nécessités, s'habituent bientôt à ne plus le respecter et que cette révolte des enfants est le châtiment de l'avarice du père ; si je disais cela dans un sermon, qui s'en étonnerait ? qui s'aviserait de prétendre, qu'en parlant ainsi, j'encoucourage les enfants à oublier le respect qu'ils doivent à leurs parents ? Eh bien ! Molière, dans la scène de l'*Avare*, qu'accuse Rousseau, n'a pas fait autre chose que mettre *en action* le sermon que j'imagine. »

L'auteur du *Cours de Littérature dramatique* a tort de dire qu'il

« imagine » ce sermon ; car emprunter n'est pas imaginer, et Saint-Marc Girardin emprunte le sien à Marmontel, qu'il a oublié de citer. « Supposons, dit Marmontel dans son *Apologie du théâtre*, que, dans un sermon, l'orateur dit à l'avare... Je demande à M. Rousseau si cette leçon serait scandaleuse. Eh bien ! la comédie de Molière n'est autre chose que cette morale *en action*.» *En action*, le mot se trouve dans les deux auteurs et ils ne sentent pas que ce mot renverse toute leur argumentation. Dans un sermon, on ne *voit* pas un fils en face de son père, on ne l'entend pas lui parler et se moquer de lui, et c'est cette « action » précisément, c'est ce spectable qui est pénible. La leçon que fait le sermonnaire à l'avare, nous la trouvons méritée ; elle nous choque un peu, faite par un fils à son père, parce que, si avare qu'il soit, un père est toujours père, en présence de son fils.

Et voici maintenant un mari : Dandin a fait « une sottise », c'est lui qui le reconnaît. Il a voulu, lui bourgeois campagnard, épouser une « demoiselle » ; il mérite donc d'être puni, mais non pas, n'étant que vaniteux, par le déshonneur. On nous dit (1) : « l'adultère, dans *George Dandin*, n'est qu'une menace ; il est peut-être un projet, il n'est pas un fait ; » pas encore, mais il le sera demain : vous n'avez qu'à écouter Clitandre roucouler avec Angélique. A coup sûr, il n'a pas avec elle, comme on disait du temps de Molière, « les derniers engagements » ; il n'a donc que les avant-derniers, et l'on sait la distance des uns aux autres ! le parterre rit donc... de ce qui va échoir à George Dandin. Il me semble dès lors que la critique de Rousseau n'est pas si fausse: « quel est le plus criminel, d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui *cherche* à déshonorer son époux ? Que penser d'une pièce où le parterre applaudit à l'infidélité (disons seulement : ne s'indigne pas de l'infidélité), au mensonge, à l'impudence de celle-ci, et rit de la bêtise du manant puni ? »

Je n'oublie pas le moins du monde, — mais on l'a tant démontré ! — que Rousseau se fourvoie çà et là dans sa critique de

(1) E. Rigal, *Molière*, II, 139.

Molière ; que parfois il a l'air, ou fait semblant, de ne pas comprendre. Ce que je voulais seulement montrer, parce qu'on l'a trop méconnu, c'est que, *comme moraliste*, il a porté sur la comédie, et sur Molière lui-même, certains jugements qui ne manquent pas de justesse, ni peut-être de profondeur. Ainsi il exagère sans doute, mais, qu'on veuille bien y réfléchir, il n'a pas tout à fait tort, quand il avance que Molière, « pour multiplier ses plaisanteries, trouble tout l'ordre de la société, renverse les rapports les plus sacrés sur lesquels elle est fondée, tourne en dérision les respectacles droits des pères sur leurs enfants et des maris sur leurs femmes. » C'est exagéré tant qu'on voudra : ce n'est pas complètement faux. A-t-il tort encore quand il voudrait que, toutes les fois que Molière fait rire, « les honnêtes gens ne rougissent pas d'avoir ri. » Ce qui m'incline à croire que, dans ces deux passages, malgré son parti pris, Rousseau a vu juste, c'est que je retrouve, sous une forme plus mesurée, les deux mêmes critiques chez un des plus intelligents admirateurs de Molière : « de quel droit, dit M. Rigal, voudrait-on prendre au sérieux ce qu'il y a maintenant d'utile et de généreusement révolutionnaire dans les œuvres de Molière, si l'on ne prenait pas au sérieux ce qu'il y a de nuisible et d'anarchique ? Or Molière a travaillé à libérer la famille, mais il a travaillé aussi à la détruire... Ce qui me gâte souvent Molière, c'est le rire mauvais, le rire de scandale que j'entends retentir dans le parterre. Certaines plaisanteries portent trop, certaines théories sont trop approuvées ; les manquements aux mœurs trouvent trop de complaisants et de complices... Et qu'on ne me dise pas que j'abuse contre Molière de cette attitude des spectateurs. Les rires qui me choquent, Molière les a entendus quand il jouait ; il les a pressentis quand il écrivait... Deviner ce qui était de nature à plaire au public a été son plus extraordinaire talent. Dès lors ne doit-on pas le rendre responsable des moyens qu'il a employés pour plaire (1) ? » Ce sont « ces moyens de plaire » que Rousseau a prétendu juger : et il a eu tort sans doute de trop généraliser

(1) E. Rigal : *Molière*, I, 181.

et d'outrer ses critiques ; pourtant si l'on admet que, même à la comédie, et même quand il s'agit de Molière, la morale ne perd pas ses droits, alors, comme *moraliste*, Rousseau avait parfaitement raison de reprocher à Molière les scènes qu'il a visées dans sa *Lettre à d'Alembert*, car Molière lui-même, pour les excuser, n'aurait pas trouvé autre chose que le mot fameux de Rousseau : « Il fallait bien faire rire le parterre ! » Ce mot nous mène au *Misanthrope*.

Que le lecteur se rassure : je ne réfuterai pas, étant déjà bachelier, « le paradoxe de Rousseau sur le *Misanthrope*. » Et je ne prétends pas non plus démontrer que Rousseau a dit la vérité, qui la dira jamais tout entière? sur Alceste, ce caractère si vivant, et par là si complexe. Mais deux choses me paraissent intéressantes, même après tout ce qu'on a écrit sur ce sujet si rebattu : c'est d'abord de chercher comment Rousseau s'est peint lui-même, avec ses préoccupations *actuelles*, dans le jugement qu'il a porté sur la pièce de Molière ; et ensuite, puisqu'on a tant insisté sur ce qu'avait d'erroné ce jugement, c'est de montrer qu'il n'est peut-être pas aussi faux qu'on le prétend d'ordinaire.

Et d'abord, quand Rousseau écrivit sa *Lettre à d'Alembert*, il venait de quitter l'Hermitage, après s'être brouillé avec Grimm, Diderot et Mme d'Epinay. C'est après les scènes les plus violentes qu'il avait rompu avec ses meilleurs amis. Mais il se ressaisit très vite et bientôt il fut tout à la joie de vivre enfin à sa guise et de se sentir à l'abri des critiques et des conseils dont il pensait pouvoir se passer désormais. Ce sentiment de l'indépendance reconquise lui a fait rédiger son nouvel ouvrage avec un tel plaisir que son style s'en est ressenti : ce style s'est détendu, il est moins amer et moins violent que dans son précédent ouvrage, le *Discours sur l'inégalité*. Rousseau s'en rendait très bien compte, car il a écrit dans ses *Confessions*, à propos de sa *Lettre à d'Alembert* : « C'est ici, car la *Julie* n'était pas à moitié faite, le premier de mes écrits où j'aie trouvé des charmes dans le travail. » Disons aussi, ce que ne dit pas Rousseau, que la *Lettre à d'Alembert* se ressent du voisinage de

sa *Julie :* c'était la même plume qui peignait les grâces de Julie et traçait certaines pages attendries de la *Lettre à d'Alembert.*

Ainsi Rousseau s'est affranchi d'amitiés devenues gênantes ; mais il ne s'est pas, en écrivant, affranchi de lui-même, je veux dire de sa manie de parler de lui et de ses aventures personnelles dans les écrits qui, par leur sujet, semblent être les plus étrangers à sa personne. C'est ce qu'il a fait tout naturellement dans l'ouvrage qui nous occupe : « plein de tout ce qui venait de m'arriver, dit-il dans les *Confessions*, encore ému de tant de violents mouvements, mon cœur mêlait le sentiment de ses peines aux idées que la méditation de mon sujet m'avait fait naître; mon travail se sentit de ce mélange. Sans m'en apercevoir, j'y décrivis ma situation actuelle : j'y peignis Grimm, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot, Saint-Lambert, moi-même. » Il s'est peint surtout lui-même, mais il est curieux de relever aussi ce qui, d'une part, dans sa critique du *Misanthrope*, a été écrit volontairement à l'adresse de ses anciens amis ; et ce qui, d'autre part, à mesure que les vers de Molière lui revenaient à l'esprit, devait, je crois, évoquer à ses yeux les torts, tantôt des uns, tantôt des autres ; car tous les torts étaient, comme on pense, du côté de ses amis. Alceste, dit-il, doit prévoir le mal que lui fera sa franchise : « qu'une femme fausse le trahisse (et la femme fausse ici n'est pas Célimène, mais Mme d'Epinay), que *d'indignes amis* le déshonorent. » — Alceste et ses amis sont ici oubliés, mais non pas Grimm, sa bête noire, ni Diderot qui a trahi le secret de son amour pour Sophie ; et justement, quand il parle de Diderot et de sa trahison dans les *Confessions*, il s'écrie : « et toi aussi, Diderot, *indigne ami!* » — Rousseau continue : tout cela, « il doit le souffrir sans murmurer », mais non sans flétrir publiquement les coupables, car dans le monde des lettres on devinait aisément quelles personnes étaient visées par Rousseau. On s'est trompé, ce me semble, quand, sur la foi du passage cité plus haut, on a cru voir Saint-Lambert parmi « les faibles amis qui abandonnent » l'auteur ; car Rousseau envoya sa *Lettre sur les Spectacles* à Saint-Lambert, qu'il considérait encore comme son ami et dont il venait de recevoir, « au nom de Mme d'Houdetot et

au sien, un billet plein de la plus tendre amitié. » Pour Mme d'Houdetot, l'identification est facile. « Hélas, s'écrie l'auteur des *Confessions* parlant de sa Lettre à d'Alembert, on y sent trop que l'amour, cet amour fatal dont je m'efforçais de guérir, n'était pas encore sorti de mon cœur. » C'est, je crois, à Mme d'Houdetot qu'il pensait dans la *Lettre à d'Alembert* quand il opposait aux fades propos et à la froide galanterie dont on poursuit les femmes, « cette passion *terrible*, son trouble, ses égarements, ses palpitations, ses transports, ses brûlantes expressions. » C'est ainsi, moins la sensualité du langage qui trahit le dix-huitième siècle, mais c'est bien avec ces expressions brûlantes qu'Alceste, en cœur vraiment épris, parlait à Célimène de ce qu'il appelait, lui aussi, « son attachement *terrible* » :

> Morbleu ! faut-il que je vous aime,
> Mon amour ne se peut concevoir, et jamais
> Personne n'a, Madame, aimé comme je fais.

Mais c'est Grimm surtout, l'infâme Grimm, qui obsède Rousseau. Il a absolument besoin de quelqu'un pour décharger sa colère et alors, se tournant vers Philinte, *il le prend pour Grimm* et lui reproche son abominable égoïsme. Philinte n'est-il pas, en effet, « de ces gens si modérés qui trouvent toujours que tout va bien ; qui, autour d'une bonne table, soutiennent qu'il n'est pas vrai que le peuple ait faim ; qui, le gousset bien garni, trouvent fort mauvais qu'on déclame en faveur des pauvres. » Mais où donc Philinte, chez qui nous ne soupçonnions pas une âme si noire, a-t-il tenu ces méchants propos ? dans le salon de Mme d'Epinay, apparemment, un jour qu'Alceste, je veux dire Rousseau, s'était échauffé sur les misères du peuple, de façon à s'attirer quelque froide plaisanterie de Grimm, qui avait mis les rieurs de son côté :

> Les rieurs sont pour vous, Madame,

avait pu dire avec amertume en se tournant vers Mme d'Epinay, Rousseau, qui savait son *Misanthrope*, et qui n'aimait pas la plaisanterie, surtout quand il déclamait.

Si Rousseau abhorre Philinte parce qu'il l'a pris pour Grimm,

il met aux nues Alceste, parce que dans Alceste il a vu Rousseau. Il s'est flatté, à coup sûr, car il n'a pas la noblesse d'âme de l'homme aux rubans verts ; mais il lui ressemble cependant par plus d'un trait. Passionné et « atrabilaire » comme lui, il adore comme lui la contradiction :

> Eh ! ne faut-il pas bien que Monsieur contredise !
> A la commune voix veut-on qu'il se réduise ?

« Lorsque parut le programme de l'Académie de Dijon, écrit Diderot (*Œuvres*, III, 18) Rousseau vint me consulter sur le parti qu'il prendrait : le parti que vous prendrez, lui dis-je, c'est celui que personne ne prendra. »

> Et ses vrais sentiments sont combattus par lui
> Aussitôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Malheur à ceux qui embrasseront avec trop de zèle les idées de l'*Émile* : ils seront, par l'auteur de l'*Émile*, rabroués d'importance.

Que d'autres vers du *Misanthrope* s'appliquent à Rousseau ou à ses amis encombrants de la veille !

> Ah ! morbleu ! mêlez-vous, Monsieur, de vos affaires.

et « Monsieur » s'appelait naguère Diderot, l'importun conseiller, « l'intervenant » Diderot !

> Eh quoi ! vous iriez dire à la vieille Emilie...

que de dures vérités, même offensantes, Rousseau s'était permis d'écrire à Mme d'Epinay... pour lui prouver son amitié !

Au fond Rousseau est, comme Alceste, un orgueilleux. Le mot d'Alceste : « Je veux qu'on me distingue » pourrait lui servir de devise, et rien ne saurait mieux convenir à son caractère que ce propos d'Eliante sur Alceste :

> Dans ses façons d'agir il est *fort singulier*.

Ainsi Rousseau avait, quoi qu'on ait dit, bien des raisons de se reconnaître dans Alceste, *et c'est justement pour cela* qu'il ne pardonne pas à Molière d'avoir rendu Alceste ridicule. Qu'il

n'ait pas toujours bien compris ce qui prête à rire dans Alceste, je l'accorde et ne prendrai pas la peine de le démontrer après tant d'autres. Sur deux points seulement, et assez importants, j'appellerai l'attention du lecteur. Quand Rousseau applaudit Alceste parce qu'il s'insurge contre les bienséances et « les communs usages », contre ce que nous appelons, d'un mot, la politesse, ses applaudissements sont sincères ; il partage vraiment « le courroux » d'Alceste contre « les mœurs du temps » et la preuve de sa sincérité, la voici : Rousseau n'a jamais bien compris la politesse française, laquelle surprend toujours un peu les étrangers par ce qu'ils y croient voir de complaisance excessive et de flatterie à l'adresse du prochain. Rousseau, on le sait, n'avait pas l'usage du monde et il était incapable de l'acquérir, étant venu trop tard à Paris ; et comme il avait, en outre, dans le caractère cette « raideur » que Philinte reproche à Alceste, il était plus frappé qu'on ne l'était autour de lui, il était choqué par ce qu'il y a toujours et forcément de mensonger dans les plus simples formules de politesse. Un parfait homme du monde n'était pas pour lui très différent d'un parfait hypocrite ; et c'est, je crois, assez ingénument que, dans sa réponse au roi de Pologne, qui avait réfuté son premier *Discours*, il écrivait : « Mon adversaire, plutôt que de passer condamnation sur le mal que je pense de votre vaine et fausse politesse, aime mieux excuser *l'hypocrisie*. » Ainsi, c'est contre l'hypocrisie et contre le mensonge qu'Alceste se met en courroux, et l'on vient nous dire que ce n'est pas de sa franchise, mais de ses emportements déplacés, que Molière a voulu nous faire rire ! Mais (ainsi raisonnait Rousseau), on a toujours raison de s'emporter, et « d'éclater », contre le vice, et quand Alceste flétrit tous les commerces honteux de semblants d'amitié, il parle simplement en honnête homme ; Alceste, dit Rousseau « est un homme de bien qui déteste (avec raison) les mœurs (corrompues) de son siècle. » Et ici je cite textuellement la phrase qu'on a tant reprochée à Rousseau : « Vous ne sauriez me nier deux choses : l'une, qu'Alceste, dans cette pièce, est un homme droit, sincère, estimable, un véritable homme de bien; l'autre, que

l'auteur lui donne un personnage ridicule. C'en est assez, ce me semble, pour rendre Molière inexcusable. »

Je ne dirai certes pas à mon tour que Molière est inexcusable de nous avoir fait rire d'Alceste, car je ferais rire moi-même à mes dépens ; je dirai pourtant que je ne vois pas, dans ces paroles de Rousseau, l'énormité et le non-sens qu'y relèvent avec indignation la plupart des critiques. Oui ou non, Alceste est-il honnête homme ? — il l'est autant qu'on peut l'être. Oui ou non, cet honnête homme est-il ridicule ? il l'est, et Molière a voulu qu'il le fût. Mais ici interviennent les distinctions connues ; elles ont *toutes* été faites par les contemporains de Rousseau qui réfutèrent sa *Lettre sur les Spectacles* : par d'Alembert, par Marmontel, par Lessing et par La Harpe. C'est dans ces auteurs qu'on trouvera toute la substance des réfutations classiques du « paradoxe de Rousseau ». Je n'en retiendrai, pour le discuter brièvement, que ce qui va au fond même de la question.

Molière a-t-il ridiculisé la vertu ? Reprenant la thèse de Rousseau, dans les termes mêmes où il l'a posée, Marmontel interpelle ainsi Rousseau : « Vous ne sauriez me nier deux choses : l'une, qu'Alceste est un homme passionné, violent, insociable ; l'autre, que, dans sa vertu, Molière n'a repris que l'*excès*. » Et La Harpe répètera : « le ridicule porte, non sur ce qu'Alceste est droit, sincère, homme de bien, mais sur des travers réels qui tiennent à l'*excès* de ses bonnes qualités. » A quoi je réponds : la vertu peut-elle être *excessive*, et, dans ce cas, ne l'appelle-t-on pas charité, dévoûment, héroïsme ? mais tenons nous en à la seule vertu qui est en cause ici : la franchise mérite-t-elle vraiment son nom, si elle ne paraît pas *excessive* aux lâches ou simplement aux gens timorés ? qu'on veuille bien y réfléchir : nous ne songeons pas le moins du monde à louer un homme de sa franchise, s'il ne dit que des vérités qui ne coûtent rien à dire ou, suivant l'expression courante, s'il ne dit pas aux gens leurs vérités ; mais, dans ce dernier cas, il ressemble fort à Alceste qui irait dire à Dorylas qu'il assomme le monde par ses vantardises. Etre franc ne signifie pas seulement dire ce qui est, mais le dire quand il y a quelque danger à le dire. Vous ne serez

pas *vertueux*, c'est-à-dire ici vous ne serez pas franc ou, si l'on aime mieux, personne ne songera à parler de votre franchise, parce que vous aurez appelé un chat un chat ; mais on en parlera si vous osez dire à Rollet qu'il est un fripon.

Voici maintenant une autre distinction, celle-ci présentée pour la première fois par Lessing : « Nous pouvons rire à *propos* d'un homme sans pour cela rire de lui. Toutes les chicanes de Rousseau ne proviennent que de ce qu'il n'a pas suffisamment réfléchi à cette distinction. » J'ai beau y réfléchir moi-même, je ne réussis pas à y voir ce qu'y voit un critique contemporain, auteur d'une édition critique de la *Lettre à d'Alembert :* « une observation très juste qui suffit à elle seule pour renverser toute la thèse de Rousseau. » M. X. dit devant vous une sottise : Vous pouffez. M. X. se fâche. — Pardon, je ne ris pas de vous, je ris *à propos de vous.* » Pensez-vous que M. X. se contente de votre « distinction » ?

Paul Janet, dans une étude intéressante sur la *Philosophie de Molière*, dit ceci : « Alceste est risible, mais pourquoi l'est-il ? voilà la question. Par exemple, vous me demandez si vous avez fait un bon sonnet. Est-ce ma faute s'il est mauvais ? vous ai-je demandé de me le lire ? Si j'ai exagéré en disant qu'on est pendable après l'avoir fait, n'en êtes-vous pas cause en me fatiguant de cette lecture ? Le tort ne vient donc pas de moi, mais du *milieu* dans lequel je suis obligé de vivre, des habitudes du monde. C'est *le monde*, au fond, qui a tort, ce n'est pas Alceste. » — « Tant mieux, morbleu ! » ce serait écrié Rousseau, s'il avait pu lire Janet, c'est tout ce que je demande. Et Janet conclut : « Alceste, c'est la grandeur d'âme enveloppée de toutes parts dans le réseau de ce qu'on appelle les convenances, la mode, les habitudes reçues, en un mot, ce réseau de la *vie mondaine*, où viennent s'embarrasser, s'user, *s'effacer tous les caractères*, se glacer à la longue toutes les chaleurs de l'âme, s'émousser tous les courages et toutes les *vertus.* » — « Allons, ferme, poussez ! » aurait répliqué Alceste — Rousseau, vous refaites mon premier et mon second *Discours* contre les déplorables vices de la société.

Et voici une « distinction » nouvelle, ce sera la dernière: Alceste, dit encore Janet, est quelquefois plaisant et *risible* ; il n'est pas *ridicule*. Lorsque nous rions de lui, c'est un rire sympathique et généreux qui n'a rien d'humiliant pour lui (il s'en fâche pourtant) ; si d'autres personnages, comme Célimène et les marquis, croient avoir le droit de le persifler, ce n'est pas avec notre connivence (mais alors Molière aurait manqué son but !) ou, du moins, si nous rions avec eux, ce n'est pas avec les mêmes sentiments qu'eux. » Je le crois, et je crois même que nous rions moins qu'eux, mais c'est simplement parce que nous ne sommes pas leurs contemporains : pour toute espèce de raisons, historiques et sociales, le code des bienséances n'est plus si impérieux, ni si précis, que du temps de Molière, et nous jugeons avec bien plus d'indulgence, si même nous le remarquons, tel manquement aux lois de la politesse qui eût offusqué les hôtes du salon de Célimène ; en sorte qu'ayant désappris en partie les règles de la bonne société, nous nous rapprochons de Rousseau, qui ne les avait jamais apprises et que, comme lui, dans certains cas tout au moins, nous nous étonnons que la conduite d'Alceste prête si fort à rire, qu'elle soit même seulement « risible », comme le veut Janet ; encore que je ne voie pas, comme lui, une sensible différence entre *le risible* et *le ridicule*, le risible étant, d'après Littré, « ce qui est digne de nos moqueries. »

Mais, encore une fois, et pour en finir avec ce qui est la vraie question : *de quoi* rions-nous ? La Harpe conclut ainsi la discussion contre Rousseau : « donc le ridicule d'Alceste ne porte que sur ce qui est outré, déplacé, répréhensible. Rien ne fait mieux voir à la fois et la force de la vertu et celle du talent de Molière, puisqu'en faisant rire des défauts réels, il fait toujours *respecter la vertu* et ne permet pas que le ridicule aille jusqu'à elle. » — Est-ce bien sûr ? Quand un homme vertueux nous paraît ridicule, même pour des travers qui n'ont *aucun rapport* avec la vertu, est-ce que la vertu de cet homme n'en est pas un peu offusquée à nos yeux et notre estime pour lui n'en est-elle pas légèrement diminuée ? Mais si les travers qui nous font rire

sont inséparables et, pour ainsi dire, *dérivent* de sa vertu même, est-ce qu'alors le rire, qui s'attaque aux travers, n'atteint pas, — aussi peu qu'on voudra, mais c'est encore trop, — la vertu elle-même, qui pourtant ne devrait jamais exciter en nous qu'un seul sentiment : le respect ? M. Bergson a écrit dans son étude sur *Le rire* : « Nous rions d'Alceste. On dira que ce n'est pas l'honnêteté d'Alceste, qui est comique, mais la forme particulière que l'honnêteté prend chez lui et, en somme, un certain travers qui nous la gâte. Je le veux bien, mais il n'en est pas moins vrai que ce travers d'Alceste, dont nous rions, *rend son honnêteté risible*, et c'est là le point important. »

Molière pouvait-il faire autrement ? « Molière, dit Faguet, s'est toujours moqué des honnêtes gens, et avec raison, puisqu'il était auteur comique. » *Toujours* est excessif, puisque Molière nous fait rire aussi d'Harpagon et de Tartuffe, dont l'honnêteté laisse à désirer ; mais si l'on met le *plus souvent* à la place de *toujours*, l'assertion est vraie et Rousseau s'en fût contenté, et réjoui. « Les honnêtes gens et leurs travers, dit Faguet, voilà la matière de la comédie ». Nous allons donc à la comédie pour nous moquer des honnêtes gens et Rousseau n'a donc pas tort de prétendre que « le plaisir du comique est fondé sur un vice du cœur humain. »

Rousseau a encore vu très juste lorsque, à propos du *Misanthrope*, il a dit de Molière : « Ayant à plaire au public, il a consulté le goût le plus général de ceux qui le composent : sur ce goût, il s'est formé un modèle, et, sur ce modèle, un tableau des défauts contraires, dans lequel il a pris ses caractères comiques et dont il a distribué les divers traits dans ses pièces. Il n'a donc point prétendu former un honnête homme, mais un *homme du monde* ; par conséquent, il n'a point voulu corriger les vices, mais les ridicules (1). » Tout cela est parfaitement vrai et l'on

(1) « La comédie, dit encore le moraliste Joubert, ne corrige que les travers et les manières » et il ajoute comme a fait Rousseau : « elle les corrige aux dépens des mœurs. » C'est en historien des mœurs que M. Lavisse parle ainsi de la morale « très modeste de Molière : on ne trouve point, dans tout son théâtre, un devoir qui commande un renoncement à soi, même un effort qui coûte . » *Histoire de France*, VII, 114.

saisit en même temps ici la raison profonde qui devait pousser comme fatalement Rousseau à combattre l'auteur du *Misanthrope*. La morale de Molière est essentiellement mondaine ; il est le défenseur de la vie sociale, de la civilisation, de la société polie. Le « mondain » Voltaire l'appellera très justement « le législateur des bienséances du monde », et Chamfort dira, à propos des rôles de raisonneurs, tels que Cléante et Philinte, que « la réunion de ces rôles formerait un cours de morale à l'usage de la société. » Or, les bienséances, la civilisation et la société même, on sait que Rousseau a déclaré la guerre à ces institutions funestes.

Que Rousseau donc, et c'est par là que je veux terminer, s'attaquât à l'homme qui avait mis au service de ces institutions son rare génie et son incomparable adresse à ridiculiser les originaux, c'est évidemment ce que l'original Jean-Jacques avait de mieux à faire ; car, remarquons-le, si Molière et Philinte avaient raison de se moquer de l'insociable Alceste, alors Grimm et tous les Encyclopédistes n'avaient pas tort de déclarer l'émule d'Alceste parfaitement ridicule et c'est Rousseau qui leur répond, par la bouche d'Alceste :

Par la sambleu ! Messieurs, je ne croyais pas être
Si plaisant que je suis.

Je suis très loin, je le sais, d'avoir dit tout ce qu'on peut dire sur la *Lettre à d'Alembert*. Mais j'aurais voulu ne pas redire, au moins dans les mêmes termes, ce qui en a été dit tant de fois : j'ai donc essayé de renouveler (comme je l'ai pu), ce sujet rebattu. Une remarque encore sur un simple détail où l'on a, ce me semble, fait tort à Rousseau ; c'est à propos de *Bérénice*. « Jean-Jacques, dit Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, I.) n'a pas craint de soutenir que Titus serait *plus intéressant*, s'il sacrifiait l'empire à l'amour et s'il allait vivre avec Bérénice dans quelque coin du monde après avoir pris congé des Romains : une chaumière et son cœur ! Geoffroy remarque avec raison que Titus serait sifflé s'il agissait ainsi au théâtre. »

Est-ce bien sûr ? D'ailleurs, Rousseau ne dit pas : Titus serait plus *intéressant* s'il épousait Bérénice. S'il eût cédé, il

convient qu'on l'eût « moins estimé ». Mais il dit : on souhaite qu'il cède ; et pourquoi ? parce qu'on ne s'intéresse plus qu'à l'amour de Bérénice, qu'on la souhaite donc heureuse, même aux dépens de Titus et de sa gloire ; Titus épousant Bérénice serait moins estimable sans doute, mais c'est là un point très secondaire pour le spectateur qui *souhaite* au fond du cœur que *l'amour triomphe du devoir*. N'est-ce point ce souhait déçu qui faisait dire à Mme Bossuet écrivant à Bussy-Rabutin (5 août 1671) : « Tenez, Monsieur, voilà la *Bérénice* de Racine que je vous ai promise. Je vous défie, tout révolté que vous puissiez être contre l'amour, de la lire sans émotion, et, quelque entêté que vous soyez de la gloire, de ne vouloir pas *un mal enragé à Titus de la préférer à une si aimable maîtresse.* » Rousseau, s'il l'eût connue, eût certainement cité cette lettre, qui justifiait son ironique conclusion : « Ne voilà-t-il pas une tragédie qui a bien rempli son objet, et qui a bien appris aux spectateurs à surmonter les faiblesses de l'amour ? »

CHAPITRE III

LA NOUVELLE HÉLOÏSE

Nous sommes en 1756 : Rousseau est à Paris, il y est célèbre, il vit dans la société des gens de lettres et des financiers ; il ne songe plus guère à Chambéry ni aux Charmettes, qu'il a quittées il y a quatorze ans, lorsqu'un beau matin il reçoit la visite de Venture, de ce chevalier d'industrie dont il s'était « engoué » jadis, ébloui par sa faconde et sa vie aventureuse. « Je ne pensais à rien moins », dit-il, et il le reçut assez froidement. Mais, Venture parti, le souvenir de tout ce qui se rattachait à Venture lui revint à l'esprit, ou mieux, lui remonta au cœur : il avait vu Venture pour la première fois à Annecy en 1730, il y avait vingt-six ans : c'était l'année où, Mme de Warens étant absente, il avait fait à Thônes, avec Mlle Galley et Mlle de Graffenried, cette excursion charmante dont il nous a laissé un si poétique récit. Il revoit alors les deux jolies promeneuses et il revit en pensée « cette romanesque journée de Thônes » ; et, peu à peu, se laissant aller au fil de ses souvenirs, il pense avec mélancolie à ce qu'était alors pour lui et pour son jeune cœur cette Mme de Warens qui depuis, hélas ! est tombée si bas. « Toutes ces

Bibliographie : Grimm, *Corresp, littér.*, IV. — Marmontel : *Essai sur les romans.* — Fréron : *L'Année littéraire*, 1761, II. — D'Alembert : *Œuvres*, 1822, IV. — Chateaubriand : *Essai sur les Révolutions.* — W. Coxe : *Quatre voyages en Suisse* (1776-1786). — Töpffer : *Du paysage alpestre* (*Mélanges*, 1852). — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, VIII, XII. *Chateaubriand et son groupe littéraire* (1881, I). — Rod. Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875. — Texte : *Jean-Jacques Rousseau et le Cosmopolitisme littéraire*, 1895. — De Reynold : *Jean-Jacques Rousseau et les paysages suisses* (Revue de Fribourg, janvier 1905). — D. Mornet : *Le Sentiment de la nature en France, de Jean-Jacques Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, 1907.

tendres réminiscences lui font verser des larmes sur sa jeunesse écoulée » ; mais, ce moment d'attendrissement passé, il retourne à ses travaux et à ses relations mondaines : ce n'est pas, en effet, en plein Paris, dans la société de d'Holbach et des Encyclopédistes, qu'il a le loisir de rêver aux Charmettes et à « sa pauvre maman. »

Quelques mois à peine après cette visite inattendue de Venture, qui brusquement a fait revivre pour lui un temps bien cher à son cœur, puisque c'est le temps de sa jeunesse, le voici à l'Hermitage. Il s'y établit le 9 avril 1756 et il y va mener enfin la vie de ses rêves; deux choses, en effet, sont nécessaires à son bonheur : avant tout, la paix dans l'indépendance : « me voilà donc enfin chez moi, maître d'y couler mes jours dans cette vie *indépendante*, égale et *paisible* pour laquelle je me sentais né » ; et ensuite la solitude à la campagne : l'Hermitage « est *solitaire* plutôt que sauvage », car la Chevrette est à deux pas, et Paris à quatre lieues. Pleinement heureux dans « cette retraite charmante », il se livre, avec toute la fougue de son âme, à ce qu'il appelle « son délire *champêtre* ». De ce délire-là il va, par une pente toute naturelle, glisser dans ce qu'il nommera à plusieurs reprises un « *tendre* délire », et c'est de ce second sentiment ou, comme on dit aujourd'hui, de cet état d'âme, que va naître la *Nouvelle Héloïse*.

Quand on passe son temps à se promener solitaire à la campagne, et qu'on est poète et romanesque, on se prend à imaginer une humanité digne d'habiter les beaux lieux qu'on aime à parcourir : sur le Lignon les bergers ne sont-ils pas tous parfaits, ces bergers idylliques dans la société desquels Jean-Jacques se plaisait tant à vivre dans sa première enfance et auxquels il n'a cessé de rêver toute sa vie. Pour le moment il peuple sa solitude « de sylphides et de créatures parfaites » ; mais quels traits va-t-il donner à ces « êtres d'élite », dont la séduisante image le suit et l'exalte dans ses promenades et ses rêveries, tandis qu'il pense avec une douce tristesse à lui-même et à sa jeunesse écoulée? Il a, depuis quatre ans, passé la quarantaine, c'est-à-dire, « il a passé le temps d'aimer », et il l'a passé sans avoir

aimé ! Et pourtant, il le sent plus que jamais à l'ivresse et à l'exaltation auxquelles il est en proie, il a une âme ardente, expansive, « pour qui vivre, c'est aimer » ; et il se voit, hélas ! atteindre aux portes de la vieillesse « et mourir sans avoir vécu ! » Eh bien ! ce que la vie lui devait, et ce qu'elle ne lui a pas donné, il a assez d'imagination pour se le donner à lui-même ; assez d'imagination, et assez de *mémoire* aussi : car, pour créer ces êtres selon son cœur, dont il a besoin pour bercer sa mélancolie dans la plus belle saison de l'année « sous des bocages frais, au chant du rossignol, au gazouillement des ruisseaux », il n'a qu'à laisser parler *les souvenirs* qu'a réveillés dans son cœur la récente visite de son ancien ami, Venture ; et, puisqu'il est trop vieux pour rien espérer de l'avenir, il apaisera son besoin d'aimer en le reportant sur les femmes qu'il a connues, et en les revoyant et en les faisant plus belles et plus séduisantes quelles n'étaient : car le souvenir les a embellies et idéalisées. Et peu à peu, autour de la figure transfigurée de la chère maman, de cette femme « angéliqne », viendra se grouper tout un essaim de jeunes filles qui auront le visage de Mlle Galley ou de Mlle de Graffenried, et les délicates attentions des gentilles écolières du temps jadis pour leur jeune maître bien aimé. Son âme se fondra à ces tendres réminiscences ; il nous l'a dit lui-même, « il versait des larmes qu'il aimait à laisser couler ». C'est dans cet état d'esprit qu'il écrivit les premières lettres de la *Nouvelle Héloïse ;* et, quand vint l'hiver, il se mit à les recopier avec amour, « sur du beau papier doré, avec de la poudre d'azur et d'argent pour sécher l'écriture, et de la non-pareille bleue pour coudre les cahiers » ; c'est qu'il cousait, avec les rêveries de son imagination, les pages dorées de sa jeunesse : « les plus belles choses qu'un auteur puisse mettre dans un livre, dira Chateaubriand, sont les sentiments qui lui viennent par réminiscence des premiers jours de sa jeunesse. »

Essayons donc de déterminer quelle a pu être *la part du souvenir* dans la fiction imaginée par Rousseau. On sait les données du roman : deux jeunes filles, Julie d'Etange et Claire d'Orbe, sont liées par la plus tendre amitié ; elles ont le même profes-

seur, un jeune homme, Saint-Preux, qui est, dès les premières pages du livre, l'amant de l'une d'elles, de Julie. A qui a pensé Rousseau quand il a imaginé les deux amies ? Aux trois femmes dont nous avons parlé tout à l'heure, et, tout d'abord, aux deux jeunes filles de Thônes, Mlle Galley et Mlle de Graffenried, vers lesquelles, on l'a vu, la visite de Venture avait ramené sa pensée. Cette journée de Thônes avait été pleine pour lui de sensations exquises : or, Rousseau se souvient des faits passés presqu'uniquement par les sensations qu'il en a éprouvées, et personne n'a plus que lui *la mémoire de la sensibilité*. Sa sensibilité, pendant cette promenade de Thônes, n'avait pas été émue seulement par le charme imprévu de la rencontre, par la grâce et l'enjoûment des deux jeunes filles, mais aussi par la beauté d'un paysage matinal qu'il revoyait encore et dessinait, d'un trait si poétique et si sûr à la fois, trente ans après, tandis qu'il écrivait le livre IV des *Confessions*. Que, du reste, en peignant les deux amies, Claire et Julie, il se soit souvenu de Clarisse Harlowe et de miss Hove, c'est ce qu'ont dit tous ses critiques et ce qui n'a pas besoin d'être démontré, Richardson se trouvant alors dans toutes les mains et étant, comme on sait, l'idole du plus intime ami de Rousseau, de Diderot. Mais il est une femme que nous devons, plus que toute autre, retrouver dans son livre : Mme de Warens avait eu une telle action sur sa vie, elle avait exercé une séduction si souveraine sur son âme et ses sens à la fois, qu'il était impossible que, voulant créer une femme selon son cœur, il ne la fît pas un peu à l'image de celle qui avait été pour lui la révélation de la femme, de ses charmes et de ses faiblesses ; et, de fait, il y a dans la *Nouvelle Héloïse*, telle phrase, tel trait de caractère, tel site même, qui n'ont pu se trouver que sous la plume de l'ami de Mme de Warens. Le portrait de Mme de Warens n'est sans doute fixé nulle part, mais son souvenir est épars çà et là dans tout le livre et il est intéressant de l'y chercher si l'on veut voir comment, chez Rousseau, la fiction se rattache à la réalité.

Et d'abord Rousseau a donné, à Claire et à Julie à la fois, quelques-uns des traits de caractère de Mme de Warens. Claire est gaie, rieuse, étourdie ; Mme de Warens, nous disent les

Confessions, « prenait tout en gaîté ; mes fureurs la faisaient rire aux larmes ». Les saillies et les badinages de Claire et le ton vif de ses propos lui rappelaient sans doute mainte « folie » de sa chère maman ; lorsque, par exemple, celle-ci était distraite par Rousseau tandis qu'elle surveillait ses fameuses drogues sur le feu : « si tu me les fais brûler, je te les ferai manger. » Mais, c'est surtout en Julie que revit le souvenir de Mme de Warens : Julie est, par certains côtés, une Mme de Warens plus jeune et idéalisée. Sans vouloir pousser trop loin ce parallèle, qui deviendrait aisément faux, l'auteur étant essentiellement romanesque et les deux amies n'étant à l'origine que des « sylphides », créées pour enchanter et consoler l'imagination d'un quadragénaire, on peut faire pourtant, entre l'ancienne amie de Rousseau et l'héroïne de son livre, plusieurs rapprochements qui sont vraiment instructifs, car ils éclairent d'un jour nouveau certaines pages du roman et ils nous fournissent *en même temps* une preuve inattendue, et d'autant plus significative que Rousseau l'a donnée sans y songer, de l'influence profonde et ineffaçable exercée par la bonne dame des Charmettes sur le disciple à qui elle avait appris tant de choses.

Julie, nous dit Rousseau, unit « une vive sensibilité à une inaltérable *douceur* » ; ce qu'il aime surtout en elle, c'est « cette pitié *si tendre* à tous les maux d'autrui » ; or cette même pitié, il avait eu des raisons personnelles de la chérir chez celle qui avait été pour lui, suivant ses paroles, « la plus *tendre* des mères ». Quand elle parle, Julie a « cette voix touchante qu'on n'entend pas sans émotion » ; et, tandis qu'il écrivait ces lignes, Rousseau se figurait sans doute entendre la voix de cette chère maman lorsque, après quelque nouvelle et longue absence, il retournait chez elle et qu'il se demandait en tremblant comment on allait l'accueillir ; il arrivait, c'était assez son habitude, pauvre et désemparé : « Je tressaillis au premier son de sa voix. Pauvre petit, me dit-elle en me caressant, te revoilà donc ! » Julie est raisonneuse et elle n'aime rien tant que moraliser : « Quand elle moralisait, dit Rousseau de Mme de Warens, elle se perdait quelquefois un peu dans les espaces. » Ainsi fait Julie,

et il est besoin parfois que la rieuse Claire la ramène sur terre et la rappelle à la prosaïque réalité. On sait que Mme de Warens se piquait de théologie et s'occupait avec prédilection de questions religieuses ; disciple de Magny, elle professait un libéralisme très large : ce sera la religion de Julie, et quand, à ses derniers moments, elle accueillera le pasteur, ce sera surtout à titre d'ami.

Julie enfin a un grave défaut : elle est sensuelle ; Rousseau lui prête souvent un langage trop peu chaste pour une jeune fille, et l'on sait d'ailleurs qu'elle succombe dès les premières pages du roman. Les contemporains de Rousseau, Voltaire naturellement, et les Encyclopédistes, se sont égayés, ou ont feint de se scandaliser de cette promptitude de Julie à combler les vœux de son amant. Elle s'emporte même jusqu'à faire certaines avances à Saint-Preux et c'est elle qui lui donne le premier rendez-vous : ainsi Mme de Warens avait fait les premiers pas quand elle avait prémédité d'initier Rousseau aux voluptés de l'amour. On peut saisir ici et noter avec précision ce qu'a eu de fâcheux pour Jean-Jacques, j'entends pour l'écrivain, la fréquentation de Mme de Warens et, par exemple, cette initiation, si l'on peut dire, aux réalités de l'amour que Rousseau a pris le soin, dont on l'eût volontiers dispensé, de narrer copieusement aux lecteur des *Confessions* : Mme de Warens avait pu s'offrir sans rien perdre, aux yeux de Rousseau, de sa noblesse d'âme, sans cesser d'être « un ange » ; et c'est pour cela que Rousseau n'a pas hésité, dès le début de son histoire, à jeter la sublime Julie dans les bras de son amant. Cette faute de goût, je veux dire cette étrange interversion des rôles, dès les premières scènes d'amour, qui dépare le roman, c'est bien, je crois, Mme de Warens qui en est responsable. Je sais bien qu'il entrait dans le plan de Rousseau de faire tomber Julie pour la relever peu à peu par les efforts d'une vertu plus méritoire, aux yeux de l'auteur, que la pure innocence ; mais ce que je reproche ici à l'auteur, ce qui me choque particulièrement dans ce fâcheux début, c'est que, de dépeindre une jeune fille si pressée de se donner, cela n'a rien coûté, on le sent trop, ni au sens moral, ni à la délicatesse du favori de Mme de Warens.

Dans la suite du livre, quand Julie s'est relevée et qu'elle est devenue la vertueuse épouse du baron de Wolmar, Rousseau s'est peut-être encore souvenu des Charmettes ; mais ç'a été alors pour préserver Julie des imprudences et des gaspillages qui avaient ruiné Mme de Warens et dont il avait été jadis le témoin attristé. Que de fois il nous a dépeint, dans les *Confessions*, cette maison de Chambéry où manquaient l'ordre et l'économie, où la maîtresse, non contente de dissiper sa fortune en folles entreprises, se laissait duper et piller par maint chevalier d'industrie ; et maintenant elle était réduite à la pire misère : eh bien ! il fera de Julie, par regret de ce qui aurait pu être aux Charmettes, une femme économe et une parfaite ménagère ; il prendra, d'ailleurs, d'autant plus de plaisir à la peindre ainsi qu'il satisfera par là cet amour de l'ordre, des comptes bien tenus, qui est un des traits les plus essentiellement bourgeois de son caractère. Et nous comprenons mieux alors pourquoi il s'est tant plû à nous décrire longuement, minutieusement, sans nous épargner l'ennui des détails, ce ménage modèle des Wolmar.

Et Mme d'Houdetot ? C'est, on s'en souvient, pendant qu'il était plongé tout entier dans son roman que la charmante Sophie vint tourner la tête au philosophe : la retrouverons-nous donc, elle aussi dans la *Nouvelle-Héloïse ?* et la réalité, cette fois présente, et même brûlante, va-t-elle inspirer et enflammer la fiction ? C'est le contraire qui arriva : c'est la fiction qui ajouta son charme poétique aux attraits, déjà si captivants, de la réalité. Mme d'Houdetot, en effet, n'apparut à Jean-Jacques, pour enflammer son cœur — et ses sens, comme en témoignent de reste les *Confessions*, — qu'après l'achèvement de la quatrième partie de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est-à-dire après la description de l'Elysée et la promenade fameuse sur le lac, alors que Julie est depuis longtemps Mme de Wolmar. Mme d'Houdetot n'a donc pas pu suggérer à Rousseau, comme on se plaît sans cesse à le répéter, quelques traits de sa Julie : mais c'est au contraire Julie qui, sous les traits de Mme d'Houdetot, apparut brusquement à Jean-Jacques, toute rayonnante à la fois de vive jeunesse et d'idéale poésie, et Pygmalion se jeta, éperdu d'amour et d'en-

thousiasme, aux pieds de sa Galatée. « Oui (fait dire Rousseau à son *Pygmalion*), digne chef-d'œuvre de mes mains et de mon cœur ; c'est toi, c'est toi seule (et ici : « C'est bien toi, ma *Julie* ») ; je t'ai donné tout mon être, je ne vivrai plus que pour toi. » C'est ce qu'il pouvait dire, du moins dans les premiers transports de sa passion pour Mme d'Houdetot, puisqu'il l'aimait alors en poète et en amant à la fois : « je vis Julie en Mme d'Houdetot et bientôt je ne vis plus que Mme d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur » (*Confessions* II, 9). Mais on sait qu'à la fin la Galatée de l'Hermitage se déroba et Rousseau fut replongé dans la triste situation où il a peint Pygmalion au début de sa « scène lyrique » : « Ce n'est plus que de la pierre : je ne ferai jamais rien de tout cela. » C'est qu'un autre en avait fait déjà sa maîtresse ; et, de même que, dans le roman, Julie appartenait maintenant à Wolmar, dans la réalité Sophie (Mme d'Houdetot), « était » à Saint-Lambert ; de sorte que Rousseau, en face de Sophie, ressemblait en un sens à Saint-Preux en présence de Mme de Wolmar. C'est grâce à cette analogie entre la fiction et la réalité qu'on peut, dans les livres de la *Nouvelle-Héloïse* qui sont *postérieurs* à l'apparition de Mme d'Houdetot, le cinquième et le sixième, trouver un ou deux traits qui peuvent s'appliquer à Mme d'Houdetot. Par exemple, quand Saint-Preux écrit à Claire : « elle vit, mais non pas pour moi ; elle vit pour mon désespoir » (V, 9), on peut croire que Rousseau n'a pas pu s'empêcher de songer à celle qui ne voulait vivre que pour Saint-Lambert. Il me paraît aussi que c'est beaucoup moins à Claire ou à Julie qu'à la complaisante et décevante Sophie qu'allaient ces plaintes harmonieuses de Saint-Preux : « Femmes, femmes, objets chers et funestes, que la nature orna pour notre supplice, qui punissez quand on vous brave, qui poursuivez quand on vous craint, dont la haine et l'amour sont également nuisibles et qu'on ne peut ni rechercher ni fuir impunément. Beauté, charme, attrait, sympathie, être ou chimère inconcevable, abîme de douleurs et de voluptés ; beauté, plus terrible aux mortels que l'élément où l'on t'a fait naître, malheureux qui se livre à ton calme trompeur ! C'est toi qui

produis les tempêtes qui tourmentent le cœur humain. » (VI, 7) Moins heureux, en effet, que son Saint-Preux, Rousseau n'avait connu, on le sait, avec Mme d'Houdetot, que les orages et les tourments d'une passion, tolérée d'abord, encouragée peut-être par de molles complaisances, puis tout à coup réprimée par un brusque rappel de l'amant averti.

Quant à Saint-Preux, ce serait trop peu de dire qu'il est Rousseau lui-même, car il est, à lui seul, plusieurs Rousseau, trois au moins : il est d'abord Rousseau *tel qu'il était réellement*, avec les défauts et les qualités que nous lui connaissons : sérieux et passionné, égoïste et sophiste, et le reste ; il est ensuite Rousseau *tel qu'il croyait être*, c'est-à-dire, par sa bonté native, par la fierté d'une âme éprise de Plutarque et de l'antiquité, par son enthousiasme pour la vertu, un être à peu près sublime ; et il est enfin Rousseau *tel qu'il aurait voulu être*, non pas meilleur, ce n'était pas possible, mais mieux connu, et, dès lors *aimé*, comme il le méritait, d'un amour infini, d'un amour qui fût, si l'on peut dire, capable de tout, hors d'oublier l'objet aimé : l'amour de Julie en un mot. Cet amour et son histoire, c'est la part de la fiction et c'est le roman même : mais nulle part peut-être Rousseau ne s'est peint avec plus de vérité et plus d'ingénuité que dans ce roman, parce que jamais on ne se trahit mieux et on ne fait mieux connaître le fond de son âme, que lorsqu'on raconte avec sincérité comment on voudrait vivre et à quelles conditions on serait heureux.

On pourrait dire que, dans ses *Confessions*, Rousseau a souvent écrit le roman de sa vie, mais que, dans son roman de la *Nouvelle Héloïse*, qui est le roman de son cœur, il a écrit des confessions d'autant plus sincères qu'elles sont involontaires. Par exemple, pour être pleinement heureux, il ne suffit pas à Saint-Preux d'être aimé ; il faut encore qu'une main le dirige dans la vie ; mais cette main doit être une douce main de femme ; « dès cet instant, écrit-il à Julie, je vous remets pour la vie l'empire de mes volontés ; disposez de moi comme d'un homme qui n'est plus rien et dont tout l'être n'a de rapport qu'à vous. » Et il a de même « pour les avis de Claire des déférences coûteuses », c'est

Claire qui en parle ainsi, et elle ajoute, s'adressant à son amie : « nous avons pris une si grande habitude de *le gouverner*, que nous sommes un peu responsables de lui à notre propre conscience » (IV, 8). Voilà les deux guides que souhaitait sa faiblesse de caractère, et voilà sans doute aussi comme il se consolait, en rêvant le contraire, de voir son ménage et parfois sa conduite dans les mains de deux femmes beaucoup moins poétiques que Claire et Julie. Mais, puisqu'enfin Saint-Preux acceptait si volontiers d'être « gouverné » par des femmes, nous comprenons mieux pourquoi Rousseau subit les deux Le Vasseur, mère et fille, et pourquoi aussi, dans son entourage, on les appelait « les gouverneuses. » Et enfin s'il n'a pas imaginé, pour Saint-Preux, de plus grand bonheur que d'être aimé d'une patricienne, c'est, suivant une expression de son roman, parce qu'il a voulu « venger enfin des rigueurs de la fortune le mérite oublié », celui de Rousseau, s'entend. Et ainsi le valet qui jadis, malgré « son mérite » et sa science du latin, devait servir à table la jolie Mlle de Breil, va prendre sa revanche de tous ses affronts subis et de ses soupirs étouffés, et nous verrons la noble Julie d'Etange, en dépit des préjugés de caste, tomber, éperdue d'amour, dans les bras d'un pauvre professeur.

Ainsi, des souvenirs et des rancunes, des rêves surtout, rêves d'amour et de bonheur, voilà l'inspiration du roman. Maintenant ces rêves et ces souvenirs, Rousseau a-t-il su les incarner en de vivants personnages ? Le roman est bien divisé matériellement en six parties ; mais moralement, pour le développement du récit, il comprend deux moitiés bien distinctes et que Rousseau aurait pu intituler : la première, *Julie d'Etange* et la seconde, *Mme de Wolmar*. Dans la première, et dès les premières lignes, Saint-Preux déclare son amour à Julie, qui l'aime elle-même et se donne à lui ; mais Julie doit, pour obéir à son père, épouser M. de Wolmar et, dès lors, elle fait le bonheur de Wolmar et le malheur de Saint-Preux. Comme d'ailleurs Claire ne vit que pour son amie Julie, c'est Julie, on le voit, qui est le centre et l'âme de tout le roman. Voyons donc qui est Julie.

Musset, dans *Namouna*, comparant Julie à Manon, trouvait

celle-ci bien plus vivante ; naturellement ! Prévost l'avait sans doute rencontrée tandis qu'elle descendait du coche d'Arras et elle lui avait paru « si charmante » qu'aussitôt l'inflammable abbé « s'était avancé vers la maîtresse de son cœur. » Mais Rousseau, ce n'est pas dans la réalité, c'est, suivant ses propres expressions, « dans l'empyrée », dans le monde idéal peuplé par lui, à l'Hermitage, d'êtres selon son cœur », qu'il a puisé *la première idée* de son héroïne, et c'est pour cela qu'elle ne nous est pas familière, comme Manon, dès les premières pages du livre ; nous n'apprenons à la connaître que lentement, au cours du récit : c'est que Rousseau lui-même, très probablement, n'a vu que peu à peu se préciser, dans sa rêveuse imagination, ce qui n'était d'abord que « la plus ravissante image de l'amour ». Insensiblement cette « créature parfaite », qu'il avait demandée « au pays des chimères », il lui a donné des traits empruntés à la réalité, c'est-à-dire, au souvenir des femmes qu'il a connues et aimées. Et alors il a eu devant lui, non plus, comme il l'a appelée d'abord, je ne sais quelle « sylphide », ou, comme l'a appelée Musset, « une ombre vaine », mais bien une figure vivante : la preuve qu'elle vit, c'est que, dès qu'elle parut, au milieu du dix-huitième siècle, hommes et femmes en raffolèrent ; or, on n'aime dans un roman que ce qui vit ou paraît vivre.

Veut-on la voir ? Elle est blonde — naturellement : « Mlle de Breil, nous dit Rousseau, avait sur son visage cet air de douceur des *blondes* auquel mon cœur n'a jamais résisté. » Julie a cette particularité que « ses sourcils sont plus châtains et ses cheveux plus *cendrés* » — et Mme de Warens n'avait-elle pas « des cheveux *cendrés* d'une beauté peu commune » ? Julie, et c'est ce qui la distingue, cette fois, de toute autre personne, a, sous l'œil droit, une tache presque imperceptible et aussi une très mince cicatrice sous la lèvre ; enfin une légère sinuosité, qui sépare le menton des joues, rend leur contour moins régulier et plus gracieux. Elle plaît et séduit sans être d'ailleurs régulièrement belle et même sans éclipser ses compagnes ; et Claire lui dit avec une grande franchise : « mille femmes sont plus belles que toi et ont autant de grâce. » D'où lui vient donc son charme irrésis-

tible ? de sa voix touchante, qui semble être le son de son âme, c'est-à-dire d'une âme à la fois tendre et passionnée qui n'existe que pour aimer et se donner. Saint-Preux, à la lecture de ses lettres, s'écrie : « à chaque mot, n'entend-on pas ta voix charmante ? » Nous de même, en lisant Rousseau, en écoutant chanter ses phrases, pleines d'harmonie et de tendresse, nous croyons entendre la douce voix de Julie, cette voix si prenante que, suivant le mot de Claire, « tous les cœurs volent au devant du sien. »

La doctrine de Rousseau dans l'*Emile*, c'est que « la femme est faite spécialement pour plaire à l'homme » ; et c'est dans cet unique but, c'est pour le bonheur d'Emile qu'il élèvera Sophie. Julie de même, dans la première inspiration du roman, n'a été créée que pour faire la joie et la consolation de Rousseau, pour apaiser cette soif d'aimer qui le dévore à l'Hermitage ; elle aura donc ce qui me paraît avoir particulièrement séduit Rousseau dans les femmes qu'il a aimées. Quand il parle de Mme de Warens, il se rappelle « son regard *doux*, son air caressant et tendre » ; la première fois qu'il vit Thérèse, il fut « frappé de son regard vif et *doux* qui pour lui n'eut jamais son semblable. » Mme d'Houdetot enfin pourquoi l'a-t-il si passionnément aimée ? Elle n'était point belle, nous dit-il lui même, mais « sa physionomie était à la fois vive et douce, et son caractère était angélique ; la douceur d'âme en faisait le fond. » Ainsi aménité du caractère, douceur du regard et de la physionomie, voilà ce que recherche dans toute femme ce cœur si extraordinairement ombrageux et sensible, qu'un rien froisse et meurtrit, que « les duretés d'un ami occupent la nuit, à la promenade, partout. » Et c'est pourquoi Julie, étant la femme de ses rêves, aura par dessus tout « une inaltérable douceur. » Tout le monde autour d'elle l'adore, et « sais-tu, lui dit Claire, quelle en est la cause ? C'est cette âme tendre et cette douceur d'attachement qui n'a point d'égale ; c'est le don d'aimer, mon enfant, qui te fait aimer. »

Et enfin Julie ne ressemble pas seulement à telle ou telle femme ou jeune fille, elle ressemble encore et surtout à

Rousseau, car Rousseau était parfaitement incapable de donner à ses personnages *une âme* qui fût *foncièrement* différente de la sienne, pour la bonne raison qu'il ne connaissait bien que Rousseau, ne s'étant jamais sérieusement intéressé qu'à Rousseau. Les femmes, par exemple, qu'il a rencontrées, pourquoi aurait-il perdu son temps à les étudier, puisqu'à première vue, on le sait, il a fait leur conquête ? un conquérant n'a pas besoin d'être un psychologue (1). A-t-on remarqué que, lorsqu'il nous présente une des nombreuses femmes ou jeunes filles dont il a plus ou moins troublé le cœur, ce n'est guère que *leur physique* qu'il nous dépeint et qui semble l'avoir préoccupé ? Ce qu'il dit de ses jeunes écolières de Chambéry est à cet égard caractéristique. Voici Mlle de Millarède : c'est une brune très vive, mais un peu maigre. Mlle de Menthon, très mignonne, avait au sein une cicatrice qui donnait bien des distractions à son professeur. (Le professeur Saint-Preux s'en serait-il souvenu, quand il remarquait chez Julie cette légère cicatrice qui lui était restée sous la lèvre ?) Mlle de Challet, elle, était une fille faite : grande, belle carrure, de l'embonpoint ; sa sœur enfin était la plus belle femme de Chambéry. Et, plus tard, il nous donnera de Mme d'Epinay le signalement que voici : « Elle était fort maigre, fort blanche et de la gorge comme sur ma main. »

Nous sommes, on l'a vu, minutieusement renseignés sur les attraits physiques, et j'en ai omis, de Julie d'Etange ; nous le sommes un peu moins sur *les particularités* de son caractère et de son esprit. Elle est intelligente, cultivée, surtout enthousiaste

(1) Que Rousseau fût un mauvais psychologue, c'est ce dont il convenait implicitement lui-même quand il disait : « Il n'y eut jamais d'homme moins *curieux* de ce qui ne le touche en aucune sorte, *ni de plus mauvais observateur*, quoiqu'il ait cru longtemps en être un très bon, parce qu'il croyait toujours bien voir quand il ne faisait que sentir vivement. » (deuxième *Dialogue*). Le moraliste, comme Rousseau, connaît l'homme en général, « le cœur humain », comme on disait au dix-septième siècle ; il ne distingue pas assez les hommes les uns des autres, parce qu'il n'est pas « curieux » des particularités, des différences de caractère : « il est plus aisé, dit La Rochefoucauld, de connaître l'homme en général que de connaître un homme en particulier. » Et Rousseau lui-même faisait cet aveu à Bernardin de Saint-Pierre : « Je crois connaître l'homme ; mais pour les hommes, je ne les connais pas. »

de la vertu – puisque Rousseau était tout cela ; sensible, cela va sans dire, pitoyable et bonne. Pour qu'elle ne soit pas tout à fait sans défauts, on l'a faite un peu gourmande, et d'ailleurs prêcheuse à souhait, et nous savons encore de qui elle tient ces deux travers-là. Mais elle a un autre défaut qui est bien plus conséquent, et que Rousseau lui a peut-être donné sans s'en douter, car il la voulait à peu près parfaite — mais ici encore il l'a faite à son image — et ce défaut, c'est la faiblesse de caractère, cette faiblesse qui lui fera commettre, comme à Rousseau lui-même, ses fautes les plus graves, et peut-être même la première et la plus grave de toutes, s'il est vrai, comme elle l'écrit à Claire, que « c'est la pitié qui l'a perdue. »

Maintenant tous ces traits un peu trop vagues ne lui donneraient pas un bien grand relief et ne réussiraient pas à faire d'elle un personnage bien vivant, ce à quoi d'ailleurs Rousseau n'était pas fort habile, comme tous les écrivains qui ne savent pas se déprendre d'eux-mêmes. Comment donc, par quels procédés, Rousseau est-il parvenu, lui si peu psychologue et si peu créateur d'âmes, à faire vivre Julie, à nous faire croire à Julie, à nous intéresser à elle et à nous inquiéter pour elle, depuis le moment où elle baigne de ses pleurs sa première lettre à Saint-Preux, jusqu'au jour où, sur son lit de mort, elle envoie à son amant un dernier adieu ? Si elle vit pour nous, c'est parce que Rousseau, à force de penser à elle dans sa solitude de l'Hermitage, et de l'évoquer dans ses rêves, l'a, pour ainsi dire, animée de toute l'ardeur de sa jeunesse près de finir qui lui remontait au cœur, et l'a comme illuminée du feu de ses désirs et de ses amours inassouvis. Aussi, voyez comme il s'émeut, s'attendrit et s'enflamme encore toutes les fois que, dans ses œuvres, il lui arrive de parler de *sa* Julie ! Il sait qu'il a mis en elle le meilleur de lui-même, ce qu'il y avait dans son cœur, malgré ses susceptibilités et ses rancunes, de chaude affection pour ceux qu'il était en train d'aimer, d'enthousiasme sincère pour la beauté morale et les héroïques vertus. Et, c'est pourquoi Julie, malgré ses défaillances, est éprise de grandeur, s'exalte au souvenir des belles actions qu'elle a lues

dans le Plutarque de Saint-Preux et qu'elle rappelle à son amant malheureux pour relever son courage ; mais surtout elle trouve dans son cœur ces accents tour à tour passionnés et tendres que Rousseau a appris non seulement à ses contemporains, mais encore à ceux qui, après lui, devaient prêter aux femmes, pour parler comme l'auteur d'*Atala*, « ces paroles magiques qui endorment toutes les douleurs. » Qu'on me permette, pour qu'on la connaisse mieux, de la faire parler un instant : « Je le sens, mon ami, le poids de l'absence m'accable. Je ne puis vivre sans toi, je le sens. Je parcours cent fois le jour les lieux que nous habitions ensemble et ne t'y trouve jamais. Je t'attends à ton heure ordinaire, l'heure passe et tu ne viens pas. Ah ! si tu savais quel pire tourment c'est de rester, quand on se sépare, combien tu préfèrerais ton état au mien ! » Et, quand elle croit avoir à se plaindre de son amant, quelle délicieuse tendresse elle sait mettre dans ses reproches : « Et toi aussi, mon doux ami ! toi, l'unique espoir de mon cœur, tu viens le percer encore quand il se meurt de tristesse ! »

Je voudrais, par ces courtes citations, faire sentir ce qui, dans la *Nouvelle-Héloïse*, a ému et ravi les lecteurs du dix-huitième siècle, habitués à la prose brillante, mais un peu sèche et, pour ainsi dire, toute intellectuelle, des écrivains les plus lus alors et les plus justement admirés. Les contemporains d'ailleurs ont vu, aussi bien que nous, tous les défauts du roman. Rousseau en somme nous raconte une histoire absurde, et même assez fâcheuse, puisqu'elle aboutit à une espèce de ménage à trois : Saint-Preux entre M. et Mme de Wolmar, c'est presque Rousseau vivant entre Claude Anet et Mme de Warens, et, plus tard, rêvant de vivre entre Saint-Lambert et Mme d'Houdetot, c'est-à-dire, partageant tantôt la couche et tantôt seulement le cœur de celle qu'il aime. Saint-Preux, du reste, sauf de courtes révoltes, est très aise de voir Julie, qu'il aime toujours, au bras de Wolmar : « il faut, disait à ce propos Fréron, que les philosophes soient des êtres bien supérieurs aux autres hommes pour soutenir de sang-froid une pareille vue. » Le philosophe Wolmar lui-même est si supérieur aux autres qu'il ignore les faiblesses

humaines, la jalousie par exemple ; l'on sait que c'est lui qui, sachant tout le passé de Julie, fait venir Saint-Preux sous son toit : il est sublime, mais il est fou. Et il n'est pas le seul qui, voulant faire l'ange, fait la bête. Tous ces gens-là, disait avec raison Grimm, « tiennent dans toutes les occasions une conduite exactement opposée à ce que tout homme raisonnable et sensé en attend » (*Correspond. littér.* IV, 344).

De toutes ces personnes, c'est celle qui devrait être la plus sage, c'est la mère de Julie, qui commence la série des sottises et qui, par là, est cause de tout. Elle qui sait, ou doit savoir, que sa fille est une âme passionnée et faible, — les deux choses vont souvent ensemble, témoin Rousseau —, s'avise de lui donner pour maître un jeune homme enthousiaste et beau parleur. Quand elle s'aperçoit enfin de ce qu'elle appelle « sa fatale illusion », sa fille est déshonorée. Saint-Preux pourtant est loin d'être « l'infâme et odieux corrupteur » que flétrit Marmontel dans son *Essai sur les romans*. Il est jeune, il aime Julie et il a le droit d'écrire à la mère de Julie : « Si je pus abuser un jour de votre estime, je m'abusai le premier moi-même. » Son « crime » n'est pas, pour cela, comme il le prétend, tout à fait « involontaire », et il n'en est pas moins une très vilaine action, puisque Julie n'a pas vingt ans et qu'elle est son élève. Quant à Julie, si sa jeunesse même est son excuse, il est toutefois étrange, comme le fait observer Fréron, que, bien née et chaste, ce soit elle qui donne la première à son amant un baiser, le premier baiser de l'amour ! et il nous déplait de même qu'elle soit si pressée d'indiquer à Saint-Preux — et avec si peu de honte, puisqu'elle parle si bien — ce « hameau solitaire, près des coteaux fleuris d'où part la source de la Vevayse », qui doit abriter leur bonheur. On oublie cependant, en les excusant par « le délire de la passion », ses coupables complaisances ; mais ce qu'on a le plus de peine à lui pardonner, c'est que, maîtresse de Saint-Preux, elle consente à devenir la femme de Wolmar : pourquoi ne lui dit-elle pas la vérité ? Quelqu'ingéniosité qu'ait déployée Rousseau pour la mettre dans une situation qui fasse excuser son silence (la parole de son père à dégager), Julie reste inex-

cusable d'avoir trompé un honnête homme, et c'est Rousseau lui-même, le Rousseau des *Rêveries* qui, en cette occurrence, va apprécier sa conduite : « les choses qu'il importe à un homme de savoir (et la virginité de sa fiancée est de celles là sans doute) ne sont peut-être pas en grand nombre ; mais elles sont un bien qui lui appartient et dont on ne peut le frustrer sans commettre le plus inique de tous les vols » (4me *Promenade*). Et voilà pourtant ce qu'a fait, par faiblesse encore, par folle condescendance pour son père, la divine Julie ! Eh bien ! et c'est une nouvelle surprise, elle n'est pas si coupable qu'elle en a l'air : la suite nous apprend, en effet, que Wolmar, quand il a demandé la main de Julie, n'ignorait rien de ce que Julie a accordé à Saint-Preux. En sorte que si Julie ne reste pas moins blâmable de s'être tue, puisqu'elle ne savait pas Wolmar si bien instruit, elle est, *de fait*, moins coupable, puisqu'elle n'a fait aucun tort à Wolmar ; pour reprendre le raisonnement de Rousseau, « elle ne lui vole aucun bien », puisque la chasteté de sa femme et même le cœur de sa femme (car Wolmar sait aussi que Julie aime toujours Saint-Preux), ne sont pas des biens, en tous cas ne sont pas ce qu'ils devraient être, les biens suprêmes, pour ce mari philosophe. Mais dès lors tout l'odieux, dont l'auteur avait maladroitement chargé Julie, passe, si j'ose dire, avec le reste, sur la tête de Wolmar, puisque Wolmar a le ridicule courage d'offrir son nom, et la cruauté d'infliger ses caresses à la malheureuse Julie.

Mais non, Julie ne sera pas malheureuse : Rousseau ne veut pas que « le sage Wolmar » ait eu tort de l'épouser : « Je dessinai, dira-t-il dans les *Confessions*, les deux caractères de Wolmar et de Julie dans un ravissement qui me faisait espérer de les rendre aimables tous les deux et, qui plus est, l'un par l'autre. » Il n'a réussi qu'à moitié : il n'a su, de son Wolmar, faire qu'un solennel imbécile ; mais il est vrai que Julie reste aimable jusqu'à la fin malgré ses fautes et, ce qui est cent fois pire, au moins pour le lecteur, malgré son intarissable *prêcherie*. Sa grâce est la plus forte ; cette grâce fut souveraine sur les contemporains qui, après avoir eu pour Julie d'Etange les yeux de

Saint-Preux, gardèrent toute la ferveur de leur sympathie à Mme de Wolmar. Voyons-donc, sans nous arrêter aux détails du récit, ce que le mariage a fait de Julie : il en a fait une tout autre personne. Julie, nous dit expressément Rousseau dans ses *Confessions*, qui « est née avec un cœur aussi tendre qu'honnête, se laisse vaincre à l'amour étant *fille* ; mais elle retrouve, étant *femme*, des forces pour le vaincre et elle redevient *vertueuse* » ; c'est là toute la philosophie du roman. Dans une très belle lettre, encore que trop longue (elle a plus de vingt pages), Julie explique loyalement à Saint-Preux le changement profond qui vient de se faire en elle : elle était partie pour la cérémonie nuptiale jurant dans son cœur un amour éternel à son amant ; la solennité de la cérémonie, la présence des siens, de M. et Mme d'Orbe qui sont des époux fidèles, et, plus encore, la présence de Dieu dans ce temple si simple qu'il remplit de sa majesté, tout cela fait une telle impression sur elle qu'elle frémit à l'idée du parjure qu'elle allait commettre ; et quand le pasteur, écrit-elle à Saint-Preux, « me demanda si je promettais obéissance et fidélité à celui que j'acceptais pour époux, ma bouche *et mon cœur* le promirent. Je le tiendrai jusqu'à la mort ». Et en effet elle tiendra jusqu'à sa dernière heure ce qu'elle vient de promettre à l'église, et c'est l'objet de la seconde partie, où l'on voit Mme de Wolmar, épouse fidèle, et même épouse aimante et mère dévouée, effacer et racheter les fautes de Julie d'Etange.

Une aussi radicale et surtout une aussi *brusque* métamorphose est-elle vraisemblable ? Oui, pour Rousseau, mais pour lui seul. Les contemporains s'en sont étonnés et Fréron l'appelle « le miracle de la bénédiction nuptiale » ; et si je cite souvent Fréron, c'est parce que, de tous les contemporains, il est celui qui a le mieux parlé de la *Nouvelle-Héloïse*. Un catholique de ce temps, un janséniste, par exemple, eût expliqué aisément cette conversion de Julie qui paraît, en effet, miraculeuse tant elle est inattendue : il y aurait vu un effet de la grâce. Mais Rousseau, comment a-t-il pu imaginer une aussi subite conversion, lui qui ne croit pas aux miracles ? le plus naturellement du monde, et il vaut la peine de le montrer, car la façon même dont il a

conçu cette transformation de Julie nous fait, je crois, mieux comprendre ses procédés de composition et même certains traits de son caractère. Rousseau n'est pas historien, je veux dire : il n'est pas attentif au progrès des choses, ici à la lente évolution d'un caractère. Un esprit systématique comme le sien ne s'intéresse pas à l'histoire d'une âme ; et c'est pourquoi Julie se donne à Dieu, comme elle s'est donnée à son amant, dans un brusque élan de l'âme, car il n'y a pas eu plus de gradation dans son amour et dans sa chute qu'il n'y en a aujourd'hui dans son retour à la vertu. La veille de son mariage, elle écrivait à Saint-Preux : « Ce triste cœur te restera jusqu'à mon dernier soupir. » Et le lendemain de son mariage : « tout est changé entre nous, Julie de Wolmar n'est plus votre ancienne Julie ; . . . . Oublions tout le reste et soyez l'amant de mon âme. » A-t-elle donc elle-même tout oublié ? Rousseau l'affirme et sait-on pourquoi ? parce que Julie, c'est, au fond, je l'ai dit, Rousseau lui-même et que Rousseau s'est transformé ou, du moins, a cru se transformer aussi rapidement que Julie. Qu'y a-t-il en somme dans la conversion de Julie ? une grande émotion ressentie à l'église et, à la suite de cette émotion, la volonté et le serment de renoncer à l'amour et de se donner à son époux et à Dieu. De même Rousseau, à la suite de ses premiers succès, qui brusquement l'avaient rendu célèbre, avait, sous le coup de l'émotion, pris, et très sincèrement, la résolution de renoncer à ses mauvaises habitudes de vie et de devenir l'homme de ses nouveaux principes et c'est ce qu'il appelait un peu prématurément, sa grande réforme morale. Ainsi être ému, regretter son passé, s'enthousiasmer pour le devoir et la vertu, c'était, pour Rousseau, devenir un autre homme ; et c'est, de même, pour Julie, « se sentir renaître et commencer une autre vie. » Admettons donc, puisqu'il le faut pour la suite du récit, que Julie a eu, comme Rousseau, son chemin de Damas. Julie est morte et mort son coupable amour : Rousseau nous convie maintenant à admirer une honnête femme qui s'appelle Mme de Wolmar.

Mais que va faire Saint-Preux ? Ce que ferait Rousseau en un

cas semblable : il se plaindra avec éloquence, voyagera — comme Rousseau, l'éternel nomade, — visitera Paris, et, dans les salons, se sentant étranger et méconnu, il dira beaucoup de mal des Parisiennes et il critiquera sincèrement la comédie française, car il a lu la *Lettre à d'Alembert*. Il se sera muni, du reste, d'un protecteur qui le conduira à Londres, comme fera un jour pour Rousseau Hume, « son cher patron » : ce protecteur, Mylord Edouard, qui est surtout un ami, fera à Saint-Preux « une pension » que Saint-Preux, qui est, paraît-il, délicat, ne veut point « irrévocable » : ainsi Rousseau acceptera plus tard, non pour lui, certes ! mais pour Thérèse, et justement d'un autre Mylord (Mylord Maréchal) une pension de six cents livres. Quand Rousseau a écrit dans ses *Confessions* qu'il « s'identifia » avec Saint-Preux, il ne croyait peut-être pas si bien dire. Ce ne sont-là d'ailleurs que de menus détails que je me suis amusé à relever parce qu'ils m'ont paru curieux ; mais le fond du caractère, c'est bien, chez l'auteur comme chez son héros, le manque d'énergie, la soumission et le plaisir de se sentir soumis à des gens qui vous aiment, ici, dans le roman : à Julie et à Claire d'abord, puis à Mylord Edouard et enfin à Wolmar lui-même. Du reste Rousseau a donné aussi à Saint-Preux son ardente et fine sensibilité, son intelligence des beautés de la nature, ce qui nous vaudra des tableaux admirables, son goût de la discussion et, cela va de soi, de la prédication, et enfin, pour notre plus grand plaisir, la flamme de son éloquence, les emportements et les adresses de sa dialectique, toutes les passions de son âme et toutes les séductions de son génie. Les femmes qui « s'enivrèrent de son livre » n'avaient pas tout à fait tort de croire que son roman était sa propre histoire, puisque c'était l'histoire, ou, tout au moins, le rêve de son cœur, et qu'il s'en était « enivré » lui-même tout le premier au milieu de ce qu'il a appelé ses « brûlantes extases » de l'Hermitage et de Montmorency. La fiction ici reflétait si bien la réalité que plus d'une lectrice, émue par les accents de Saint-Preux, dut répéter le cri que Jean-Jacques lui-même avait arraché naguère à Mme d'Houdetot dans le bosquet d'Eaubonne : « non, jamais amant n'aima comme vous. »

Jamais, en effet, dans le roman français, et jamais aussi dans le siècle de l'esprit et de la galanterie qu'était le siècle de Crébillon et de Voltaire, la passion n'avait parlé un si brûlant et même un si noble langage : c'est ce qui enchanta les lecteurs de la *Nouvelle-Héloïse* dans cette première partie où la passion est souveraine. Des *trois* choses qui ont fait la grande originalité du roman, *l'éloquence de la passion*, le *relèvement moral* de Julie et, pour me servir du terme consacré, le *sentiment de la nature*, ce sont les deux premières qui ont surtout impressionné les lecteurs du dix-huitième siècle. Je dirai tout à l'heure, à propos de la seconde partie, le but moral de l'œuvre et comment il fut compris par le public ; mais ce furent surtout, comme il fallait s'y attendre, les accents nouveaux que Jean-Jacques avait appris à l'amour, qui firent le grand, le prodigieux succès de la *Nouvelle-Héloïse*. Les cœurs frissonnèrent et s'attendrirent tour à tour et les larmes coulèrent des yeux, « douces larmes » et « larmes délicieuses », comme le répètent à l'envi les épîtres brûlantes qui furent alors écrites à Rousseau et qu'on ne peut lire soi-même sans émotion dans les manuscrits conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel (1). Les gens de lettres eurent beau railler et protester : les uns, comme Voltaire, au nom de la langue française ;

(1) M. Mornet en a donné de curieux extraits dans « Les admirateurs inconnus de la *Nouvelle-Héloïse* » : *Revue du mois* 1909, I, 535. Voir aussi de ce même auteur : « L'*influence de J.-J. Rousseau au XVIII*me *siècle* » dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VIII. On y peut joindre ces témoignages-ci : « Tout à coup je deviens attentif, je m'enflamme,.. je me crois dans les bosquets de Clarens, je lis le volume d'une haleine et, quand j'apprends qu'il y en a six, mon cœur palpite de joie » (Mercier. *Mon bonnet de nuit*, 1784). Et, du même : « je te relirai, roman divin » (*Songes philosophiques*, 1768). « Il y a, dira à son tour Rivarol, des pages, dans la *Nouvelle-Héloïse*, qui ont été touchées d'un rayon de soleil. » Voici enfin un témoignage inédit : un certain François, ancien cornette de cavalerie, est « fou de *Julie*... Le croirez-vous, j'ai été trois jours sans oser lire la dernière lettre de M. de Wolmar à Saint-Preux : Julie ou morte ou mourante était une idée que je ne pouvais soutenir... qui vous lit (écrit-il à Rousseau) et n'adore pas la vertu est un monstre. » Rien ne pouvait être plus doux que ces derniers mots au cœur de Jean-Jacques. Voilà donc ce que Voltaire, qui ne put jamais digérer le succès de la *Nouvelle-Héloïse*, affectait d'appeler encore en 1770 une espèce de vogue : « On ne croira pas un jour, écrivait-il dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*, à l'article *Bourreau*, que de tels ouvrages aient eu une espèce de vogue. Elle ne ferait pas honneur à notre siècle, si elle avait duré. » En réalité elle alla grandissant jusqu'à la fin du siècle.

d'autres, comme Grimm, au nom des « convenances » ; d'autres, comme Marmontel, au nom de « la morale », et tous, sans en rien dire, au nom de leur jalousie ; « dans le public, dit avec raison Rousseau, il n'y eut qu'un avis » et j'ajoute : chez les femmes il n'y eut qu'un rêve, celui d'être aimées d'un Saint-Preux. Marmontel, qui veut montrer tout le mal que fait aux âmes des lectrices « l'odieux et l'infâme Saint-Preux », nous confirme à quel point cet infâme a touché les cœurs, lorsqu'il écrit en maugréant : « c'est à peine si la plus sévère oserait se promettre de n'être pas une Julie s'il y avait pour elle un Saint-Preux (1). » N'est-il pas curieux de rapprocher cette aigre censure de Marmontel, que le succès de la *Nouvelle-Héloïse* a subitement rendu si pudique, du naïf témoignage que Rousseau recevait de son vieil ami Roguin : « les femmes les plus sages voudraient être Julie, pourvu que ce fût le tendre, constant et délicat Saint-Preux qui les eût fait tomber (2). »

Le roman de Rousseau était venu à son heure : quand il parut (en 1761), le siècle avait, pour ainsi dire, comme Rousseau, dépassé la moitié de son âge : à force de raisonner avec les

(1) Rousseau dit, dans ses *Confessions*, qu'à l'apparition de la *Nouvelle-Héloïse*, « les sentiments furent partagés chez les gens de lettres. » En effet, le *Mercure* et l'*Année littéraire* furent *pour*, les *Encyclopédistes* furent *contre*. Je parlerai ailleurs du méchant pamphlet de Voltaire : « Lettres sur la Nouvelle-Héloïse ou Aloïsia » ; Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* (IV, 432) fut singulièrement injuste, ainsi que Marmontel dans son *Essai sur les romans considérés du côté moral*. (*Œuvres*, 1819, III, 598). Il y eut, dans le camp encyclopédique, une exception, ce fut d'Alembert, lequel s'exprime ainsi : « Je crois que le mérite de ce roman ne peut être bien senti que par des personnes qui aient aimé avec autant de passion que de tendresse, peut-être même que par des personnes dont le cœur soit actuellement pénétré d'une passion profonde, heureuse ou *malheureuse*. » (Œuvres, édit. Belin, 1822, t. IV, 461), d'Alembert pense évidemment, en écrivant ce dernier mot, à une autre Julie (à Julie de Lespinasse) à « cette injuste et cruelle amie », dont il avait, pour son malheur, souhaité d'être le Saint-Preux. — L'ouvrage « fini » dès le 24 octobre 1758 (à Rey), avait paru en février 1761.

(2) Mendelssohn, parlant de la *Nouvelle-Héloïse*, écrit en 1761 que c'est « un ouvrage qu'on s'arrache des mains en Allemagne et dont on parle dans toutes les sociétés. » Mendelssohn a beau trouver de l'affectation et de l'emphase dans Rousseau, on dit partout autour de lui que « le langage de la passion, dans la *Nouvelle-Héloïse* est sublime, inspiré, divin. » Quant au récit de la mort de Julie, on trouve que « c'est un chef-d'œuvre. » (*Mendelssohn's gesammelte Schriften*, Leipzig, 1844, IV.

Philosophes, de rire avec Voltaire, et de se débaucher avec les romanciers licencieux et les conteurs libertins, tels que Crébillon fils ou le chevalier de Boufflers, dont *Aline* précisément avait paru l'année même de la *Nouvelle-Héloïse*, on avait perdu l'habitude d'aimer, j'entends : avec son cœur. « L'amour s'éteint, disait, dans ses curieux cahiers, d'Argenson ; ce siècle est tourné à la paralysie du cœur ; les hommes d'aujourd'hui n'ont plus de passions. » Sainte-Beuve, citant ces phrases expressives de d'Argenson, trouve avec raison qu'elles expliquent le succès de Rousseau « venant apporter au siècle ce dont il manquait le plus, un flot de vrai sentiment ; » (1) — ce dont il manquait le plus et ce dont maintenant, pour avoir trop longtemps méconnu les besoins du cœur, il était le plus avide ; en sorte que, comme par un inconscient et providentiel accord, le siècle et l'auteur avaient trouvé, dans la *Nouvelle-Héloïse*, l'un en la lisant, aussi bien que l'autre en l'écrivant, et suivant les expressions mêmes de l'auteur, de quoi « apaiser *leur* soif d'aimer. » C'est qu'ici il ne s'agit plus d'un caprice, de ce qu'on appelait alors « une passade », c'est-à-dire, suivant le mot de Duclos, « d'une chose qui ne tire pas à conséquence. » Saint-Preux aime de toute son âme, car il sait que « le véritable amour ne peut se passer du cœur ». Il sait encore que « toute grande passion est sérieuse » et que, lorsqu'elle s'empare d'une âme, elle l'occupe tout entière et pour toujours. Au début de leur liaison, Julie avait écrit à Saint-Preux : « Je vois, mon ami, par la trempe de nos âmes et par le tour commun de nos goûts, que l'amour sera la grande affaire de nos vies. » Il est l'unique affaire pour Saint-Preux qui, au moment de partir pour Paris, écrit à sa maîtresse : « Je t'en donne aujourd'hui ma foi qui ne sera point violée. J'ignore, dans la carrière où je vais m'essayer pour te complaire, à quel sort la fortune m'appelle ; mais jamais les nœuds de l'amour ni de l'hymen ne m'uniront à d'autres qu'à Julie d'Etange ; je ne vis, je n'existe que pour elle et mourrai libre ou son époux. » Et ce serment de fidélité, Saint-Preux le tiendra jusqu'à la fin : d'un bout à l'autre du roman, il ne vit et ne respire que pour

(1) *Causeries du Lundi*, XII, 129.

Julie, — comme des Grieux, sans doute, et je ne l'oublie pas, pour Manon ; mais Prévost n'est pas, comme Rousseau, un grand écrivain, et si la passion parle toute pure dans *Manon Lescaut*, elle n'y parle pas le langage éloquent *et élevé* qu'elle parle si souvent par la bouche de Julie et de Saint-Preux.

Chateaubriand revisant, pour ainsi dire, en 1826, cet enthousiasme pour Rousseau qui lui avait inspiré en 1797 son *Essai sur les Révolutions*, ne peut se tenir pourtant d'admirer « une soixantaine de lettres de la *Nouvelle--Héloïse*, qu'il faut relire, dit-il, comme je fais à présent même, à la vue des rochers de la Meillerie. Là, placé dans la véritable nature de son talent, Rousseau arrive à *une éloquence de passion inconnue avant lui.* » (1) Ce qui, avant lui, n'était pas moins inconnu dans la littérature, et ce qui fut certainement une nouveauté de la *Nouvelle-Héloïse*, c'était qu'un roturier pût être un héros de roman et fût aimé d'une patricienne. Je n'oublie pas que d'autres romanciers, comme Marivaux, ont peint avant Rousseau, et selon l'expression de Brunetière, « les conditions médiocres » (2) ; par exemple, la boutique d'une lingère dans *Marianne* et la maison bourgeoise des demoiselles Habert dans le *Paysan parvenu* ; mais aucun romancier, pas même Marivaux, n'a donné dans son livre à un plébéien la place d'honneur et le rôle prépondérant que Rousseau a donnés dans le sien à Saint-Preux. C'est une figure assez déplaisante que le Jacob du *Paysan parvenu* ; quant à Marianne, elle nous est bien présentée comme une orpheline sans famille et sans nom, mais elle ne manque pas d'être, à la fin du livre, d'une illustre origine, tout comme, chez Prévost, cet enfant naturel, Cléveland, qui se trouve finalement avoir pour père le maître de l'Angleterre.

Quant à Richardson, si lu et si admiré à cette époque, et dont Rousseau certes s'est inspiré (3) (encore qu'on ait, je crois, exagéré sa dette envers l'auteur de *Clarisse Harlowe* et de *Paméla*),

(1) *Essai sur les Révolutions*, édit. de 1826, I, 121.

(2) *Etudes critiques*, III, 143.

(3) Voir, sur ce point, Texte : *Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, 1895.

on sait combien ses Harlowe sont pleins de morgue nobiliaire ; et si Paméla, elle, n'est qu'une servante, elle garde, même mariée à son seigneur et maître, les sentiments les plus humbles, sinon les plus serviles : Saint-Preux est, de par son amour, l'égal de Julie d'Etange, car l'amour ne connaît pas les distinctions sociales ; est-ce que le cœur d'un bourgeois n'aime pas aussi bien que le cœur d'un gentilhomme, et est-ce que, pour une femme, la noblesse des sentiments ne vaut pas la noblesse du nom ? Saint-Preux a l'âme fière, il est instruit, il a des vertus, cela suffit : il est digne d'épouser Julie d'Etange. Quand *la nature* a créé deux êtres l'un pour l'autre, tout ce qui les empêche de s'unir n'est que « préjugé insensé ». Si le gendre que je vous propose, dit Mylord Edouard au baron d'Etange, qui est entiché de noblesse, « ne compte point, comme vous, une longue suite d'aïeux toujours incertains, il sera le fondement et l'honneur de sa maison, comme votre premier ancêtre le fut de la vôtre. Combien de grands noms tomberaient dans l'oubli, si l'on ne tenait compte que de ceux qui ont commencé par un homme estimable ? On voit, je l'avoue, beaucoup de malhonnêtes gens parmi les roturiers ; mais il y a toujours vingt à parier contre un qu'un gentilhomme descend d'un fripon. » Sans doute, cet Anglais a une singulière façon d'amadouer M. le baron d'Etange ; mais ce qui importe ici, c'est la nouveauté de la situation qu'a imaginée Rousseau, et dont il a su, en somme, dégager tout le pathétique. Comme il réussit, par exemple, à nous apitoyer sur la détresse de Saint-Preux, quand Saint-Preux est obligé de reconnaître que le préjugé social est le plus fort : « hélas ! l'amour, qui rapproche tout, n'élève pas la personne ; il n'élève que les sentiments. » Et quand il lui faut quitter pour jamais Vevey et la maison de Julie, quelle scène émouvante que celle de son départ dans la lettre célèbre que Claire adresse à Julie, et qui clôt la première partie : « Quoi, m'a-t-il dit avec une espèce de fureur, je partirai sans la revoir ! quoi ! je ne la verrai plus !... »

L'amour est, ou veut être, supérieur aux *préjugés sociaux* : il respecte les *lois sociales* et, ce qui est ici même chose, *les lois*

morales. Un simple professeur a pu croire qu'il avait le droit d'aimer et d'épouser Julie d'Etange ; mais Mme de Wolmar est sacrée pour Saint-Preux. Quand Saint-Preux apprend le mariage de Julie, il ne renonce pas à son amour, qui est « invincible », mais il renonce à Julie, et il s'éloigne en gémissant : « Ah ! Julie, crois-moi, tu chercheras vainement un autre cœur ami du tien ; mille t'adoreront sans doute, le mien seul savait t'aimer. » Il n'y a donc pas d'adultère dans la *Nouvelle-Héloïse*, et ce n'est pas là, dans le siècle des *Bijoux indiscrets* et du *Sopha*, sa moindre originalité. C'est tout à fait à tort que l'on fait parfois remonter à Rousseau la responsabilité de tant de romans fameux où les Romantiques, comme, par exemple, George Sand, devaient mettre au-dessus des lois humaines et diviniser la passion. Dans la seconde partie de la *Nouvelle-Héloïse*, au contraire, la passion s'immole au devoir et à la vertu. Rousseau, qui ne l'avait pas, à vrai dire, complètement oublié dans la première partie et jusque dans les orages de la passion, se souvient surtout dans la seconde partie qu'il est moraliste, et même, hélas ! quelque chose de plus : la parole ayant été donnée aux Genevois pour prêcher, l'auteur de la *Nouvelle-Héloïse* prêche abondamment : il prêche de préférence, pour que ses homélies aient sans doute plus d'efficace, par la jolie bouche de Julie « la charmante prêcheuse », c'est Claire qui l'appelle ainsi, mais Claire lui donne fort bien la réplique : Rousseau ne nous a-t-il pas avertis dans sa *Seconde Préface* que « tout ce qui approche Julie doit lui ressembler ? » Tout le monde donc à Clarens, où est la nouvelle habitation de Julie, moralise et disserte à l'envi : mais sur quoi ? Sur les questions les plus prosaïques comme sur les plus philosophiques et les plus hautes, et c'est ce qui a singulièrement élargi en France le cadre du roman. Prédicateur et peintre tout à la fois, dans cette seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est à son siècle tout entier que Rousseau adresse ses exhortations morales et dédie les riants tableaux qu'il trace de la vie édifiante qu'on mène à Clarens. A tous, aux croyants comme aux athées, et aux philosophes comme aux gens du monde, ce qu'il prêche, ce n'est

rien de moins qu'une nouvelle manière de penser et de vivre. Aux philosophes qui ne savent que raisonner, il dit — en passant seulement ici, car c'est dans l'*Emile* qu'il s'est réservé de faire leur procès : — la raison seule ne donne pas la *vérité* ; « il y a une foule de choses dont il est impossible de rendre raison, parce qu'on ne les aperçoit que par sentiment » ; on les nie alors et l'on devient athée, comme Wolmar, que Julie désespère de ramener à Dieu, parce que « la preuve intérieure et de sentiment lui manque et que celle-là seule peut rendre invincibles toutes les autres. » Et la raison n'explique pas davantage *nos actions*, parce que ce n'est pas elle qui nous fait agir : « si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit. » Dans la *Nouvelle-Héloïse*, comme d'ailleurs dans toutes ses œuvres, Rousseau aurait pu prendre pour devise ce mot d'un livre qu'il aimait à lire et à citer, je veux dire la Bible : « c'est du cœur que procèdent toutes les sources de la vie. »

Mais c'est surtout aux gens du monde que s'adresse la seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse*. Ces Parisiens et ces Parisiennes, qu'il vient de quitter avec joie pour aller habiter l'Hermitage, il veut leur démontrer que leur civilisation tant vantée, leurs salons où tout est « compassé », leurs théâtres où l'on ne fait que discourir, que tout cela est contraire au naturel, est funeste à l'originalité et au bonheur même. Fuyez donc les salons, si vous voulez être vous-mêmes, vivre d'une vie intérieure, être non plus « l'homme de l'homme », c'est-à-dire, un être factice, mais un être vrai, « l'homme de la nature ». Et fuyez aussi les grandes villes, fuyez ce Paris, où vous vous entassez au péril de votre santé et de votre moralité, et allez vivre en province ; résistez à « ce torrent de maximes empoisonnées », répandues par les gens de lettres et les philosophes, qui ne cessent de « crier que, pour remplir ses devoirs de citoyen, il faut habiter les grandes villes C'est ainsi que, pour faire briller les capitales, se dépeuplent les nations et que l'Europe court à grands pas vers sa ruine » (deuxième *Préface*). Voici des gens qui habitent « une petite ville au pied des Alpes » : ils sont pleinement heureux. Que font-ils donc ? Ils ne perdent pas leur temps à

dire des riens et à « écouter une poignée d'impertinents babillards ». Ils sont très occupés : le mari, Wolmar, à surveiller les travaux des champs ; sa femme, à gouverner la maison. Et voici cette maison de Clarens que Rousseau offre à l'admiration de son siècle : j'y aperçois d'abord, comme le firent sans doute les contemporains, deux choses essentielles, dont l'une est comme la marque propre de Rousseau, et dont l'autre est la caractéristique même de l'époque. Montrons d'abord ce qui est propre à Rousseau : la maison de Clarens est la maison d'un bourgeois aisé ; c'est celle que Rousseau a toujours rêvée pour lui-même ; on n'y manque de rien, mais il n'y a ni luxe, ni superflu. « Les maîtres de cette maison jouissent d'un bien médiocre » ; mais ils sont vraiment riches, puisqu'ils ont « l'abondance dans le nécessaire. » Ce qui frappe les yeux dans ce ménage, c'est avant tout qu'il est bien ordonné : « mon seul principe actif, dit Wolmar, est le goût naturel de *l'ordre.* » Ajoutez-y ce que Mylord Edouard appellerait dans sa langue le *comfort* : si M. et Mme de Wolmar délaissent leur magnifique château d'Etange, c'est parce qu'il est « incommode » ; leur maison de Clarens, au contraire, n'est pas faite pour être vue, mais pour être habitée : des logements bien distribués, avec des meubles simples et *commodes*. Partout on a substitué *l'utile* à l'agréable ; plus de ces tristes ifs qui couvraient les murs, et, à leur place, de bons espaliers ; on a même (comment Julie a-t-elle souscrit à cette hécatombe ?) planté deux rangs de noyers à la place des vieux tilleuls qui bordaient l'avenue. Ainsi des goûts bourgeois et surtout la vertu bourgeoise par excellence : l'amour de l'ordre, de l'exactitude, qui fait régner partout l'aisance et, par elle, entretient la gaîté.

Où donc Rousseau a-t-il pris l'idée de cet heureux ménage de Clarens ? dans ses goûts naturels, à coup sûr, et dans son éternel rêve d'une vie paisible parmi les occupations et les plaisirs champêtres. C'est ici, avec tous les traits essentiels, la maison blanche aux contrevents verts du quatrième livre de l'*Emile*. Mais cette maison rêvée, il la trouvait aussi dans ses *souvenirs :* car cette vie bienheureuse, il l'avait vécue aux Charmettes. Là

aussi on avait, comme dans l'*Emile*, une basse-cour et des vaches, et, comme à Clarens, on y faisait gaiement les vendanges avec de braves gens : « les vendanges et la récolte des fruits (aux Charmettes) nous amusèrent le reste de l'année et nous attachèrent de plus en plus à la vie rustique au milieu des bonnes gens dont nous étions entourés. » Ainsi la vie qu'on mène à Clarens, c'est la vie qu'a vécue ou rêvée Rousseau ; et c'est donc, Rousseau étant toujours l'antipode de ce qui se fait, le contraire de la vie que mènent les Parisiens, même quand ils vont à la campagne, car ils y portent avec eux Paris et toutes les habitudes de Paris (5me partie, l. VII) ; et, de ce que les sérieuses jouissances qu'on goûte à Clarens diffèrent du tout au tout des frivoles plaisirs chers aux Parisiennes, c'est une raison de plus, pour Rousseau, de vanter à ses contemporains et de leur faire admirer l'existence qu'on mène à Clarens : la vie de Julie « est un exemple unique que les femmes aimeront en dépit d'elles. » (1)

(1) Je ne crois pas qu'on puisse dire, avec Faguet, que « Clarens, c'est encore et extrêmement souvenirs du château de Chevrette, seulement ce sont souvenirs renversés, Chevrette étant odieux à Rousseau... » (*Rousseau artiste*, 91). Rousseau, arrivé à la Chevrette en avril 1756, a commencé la *Nouvelle-Héloïse* dès le mois de juin de la même année et, au printemps de 1757, il a déjà écrit l'Elysée de Julie, donc tout ce qui concerne la maison de Clarens. Or, au printemps de 1757, il se trouve parfaitement bien à l'Hermitage ; par exemple, il écrit *alors* à Mme d'Epinay : « Je vous aime dans ma solitude ; mais vous, au milieu de tant de distractions, songez-vous un peu à moi ? » Ce n'est qu'en septembre 1757, donc *après* la description de la maison de Clarens, qu'il sera question du voyage, à Genève, de Mme d'Epinay, lequel va brouiller Rousseau avec ses amis et lui rendre alors seulement la Chevrette odieuse. Je ne crois pas non plus que ce soit « un peu avec le château de Montmorency qu'il a fait Clarens et avec M. de Luxembourg surtout qu'il a fait l'ineffable Wolmar » (*ibid.*, 95), parce qu'il a décrit Clarens et imaginé Wolmar avant d'aller à Montmorency.

« La *Nouvelle-Héloïse*, a-t-on dit avec raison, est une œuvre suisse par l'exacte peinture qu'elle nous donne de l'existence que menait alors (et que continuait à mener à Chambéry la *vaudoise* Mme de Warens), dans les petits manoirs champêtres, l'aristocratie suisse et en particulier l'aristocratie vaudoise », et l'on cite à l'appui les *Lettres de Lausanne*, de Mme de Charrière, rééditées récemment par M. Philippe Godet. « Le petit monde que ces Lettres nous révèlent, comme c'est bien le monde de Julie d'Etange, de Claire d'Orbe, de Wolmar ? Comme ces châteaux de l'Isle, de Sévery, de Corcelles ressemblent à la demeure de Clarens ! » De Reynold : « J.-J. Rousseau et la Suisse », dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VIII, 161.

Ce que nous avons trouvé jusqu'ici dans l'idylle de Clarens, ce sont les souvenirs et les goûts *personnels* de Jean-Jacques. Or voici, et c'est le second trait à relever, quelque chose qui dépasse la personne de Rousseau : si tout le monde est heureux à Clarens, c'est, sans doute, parce qu'on y vit la vie véritable, j'entends celle qui convient à l'homme, « la condition naturelle à l'homme étant de cultiver la terre et de vivre de ses fruits » ; pourtant le bonheur des hôtes de Clarens a une cause plus profonde : c'est la *bonté de Julie*. Julie ne saurait se plaire à Clarens, si elle voyait autour d'elle des malheureux, car « son cœur bienfaisant lui ferait éprouver les maux qu'elle ne pourrait soulager. » Non contente d'aimer son mari, et de se livrer tout entière « à l'occupation qui est le plus de son goût, savoir l'éducation de ses enfants », elle étend, pour ainsi dire, à tout son voisinage l'enceinte de sa famille ; et, grâce à sa sollicitude partout présente, « toutes les maisons où elle entre offrent bientôt un tableau de la sienne. » M. et Mme de Wolmar prennent un tel soin de tous ceux qui les servent, que Saint-Preux compare « des maîtres si chéris à des pères et leurs domestiques à leurs enfants. » Enfin, les mendiants et les vagabonds eux-mêmes, quelques objections que puisse faire Saint-Preux, n'implorent jamais en vain l'assistance de Julie : « un demi-crutz et un morceau de pain ne coûtent guère plus à donner et sont une réponse plus honnête qu'un : Dieu vous assiste ! Comme si les dons de Dieu n'étaient pas dans la main des hommes et qu'il eût d'autres greniers sur la terre que les magasins des riches. »

Ce qui rend la vie à Clarens si paisible et si douce, c'est que tout le monde y est pitoyable et bon à l'exemple de Julie ; car qu'y a-t-il de plus contagieux que la bonté ? L'esprit donc qui anime tout ce petit monde de Clarens, c'est *l'esprit même du dix-huitième siècle* dans ce qu'il eut de plus généreux ; et Rousseau ici n'est plus un penseur isolé comme tantôt, quand il prêchait le retour à la terre, et comme toujours, quand il blâme tout ce que prisent ses contemporains ; mais, qu'il le veuille ou non, il est bien ici de son temps, et même il tend la main à ses pires ennemis : à un Voltaire, par exemple, pour qui les juifs

sont aussi « nos frères » ; de même que, pour Julie, « les pauvres sont tous des frères » ; et à un Diderot qui, comparant son siècle au moyen âge, a écrit cette noble parole : « on dit : le siècle de la chevalerie ; ah ! si l'on pouvait dire : le siècle de la bienfaisance et de l'*humanité !* » La maison de Julie est précisément l'asile de la bienfaisance et de l'humanité : « Si l'on ne doit rien au gueux qui mendie, au moins se doit-on à soi-même de rendre honneur à l'*humanité* souffrante ou à son image et de ne point s'endurcir le cœur à l'aspect de ses misères. » Mercier, qui n'est que l'interprète du sentiment public au dix-huitième siècle, écrivait que « le grand crime, c'est la dureté du cœur : » ce crime-là est inconnu à Clarens, parce que, parmi les nombreuses vertus qu'on y pratique, il en est une qui les inspire toutes, de même qu'elle a inspiré les meilleures œuvres du dix-huitième siècle, et c'est l'humanité. C'est ce qu'a très bien fait comprendre à Doudan son admiration même pour la *Nouvelle-Héloïse :* « Sous cet humble toit de Clarens est tout l'idéal du dix-huitième siècle ; que le pauvre y frappe hardiment, il y sera reçu comme un ami ; que l'homme malheureux ne craigne point d'y chercher des cœurs compatissants, il n'y trouvera point l'altière sagesse qui ne sait pas consoler. On y raisonne avec témérité, mais les âmes y sont bonnes, l'opinion ne les a point endurcies. Qui ne voudrait des amis tels que Saint-Preux, Claire ou Julie (1) ? »

Si à Vevey, dans la première partie de la *Nouvelle-Héloïse*, la passion régnait en maîtresse, et si les accents nouveaux que lui avait appris Jean-Jacques, avaient, on l'a vu, retenti dans tant de cœurs ; à Clarens, dans cette seconde moitié de la *Nouvelle-Héloïse*, la passion s'avoue vaincue par le devoir et aussi, car Julie est dévote à sa manière, par la piété ; et, après avoir été le poète, tour à tour fougueux et tendre, de l'amour, Rousseau est maintenant l'apôtre des vertus familiales et le ministre d'une religion qui est déjà celle du Vicaire savoyard. Les réflexions ou, plus exactement, les élévations morales de cette seconde partie devaient apaiser dans l'âme des lecteurs,

(1) Doudan : *Mélanges et lettres* (1877, IV, 452).

comme elles avaient fait dans l'âme de Julie, les tempêtes qu'avait soulevées la passion dans la première partie. Rousseau montrait maintenant à ses lecteurs le chemin de la sagesse : c'était le chemin de Clarens. Les lecteurs, et surtout les lectrices, firent en pensée le pèlerinagea uquel il les conviait, et des femmes innombrables s'exercèrent, et réussirent peut-être en partie, à vivre comme avait vécu Mme de Wolmar. Les témoignages de ce succès moral de Rousseau sont aussi abondants que sincères, depuis les lettres d'une marquise inconnue qu'on pourrait intituler, dit le *Mercure* d'août 1761 : « Pouvoir d'un bon livre sur un bon cœur », jusqu'au mot fameux de Mme Roland : « La femme qui a lu la *Nouvelle-Héloïse* sans se trouver meilleure après cette lecture n'a qu'une âme de boue. » Rousseau a été, malgré ses faiblesses et ses fautes, le plus grand prédicateur du dix-huitième siècle, et aussi le plus écouté. Mais, et c'est encore là un trait que j'aurais voulu mettre en évidence dans cette seconde partie de la *Nouvelle-Héloïse*, s'il a eu sur tant d'âmes, naïves ou sérieuses, une action morale incontestable, c'est parce que, moraliste merveilleusement adapté au siècle de la sensibilité et de l'humanité, il a fait prêcher la vertu par *le cœur*, si compatissant et si tendre, de sa chère Julie (1).

La dernière nouveauté de la *Nouvelle-Hélcïse*, c'est le *paysage* où se déroule toute l'histoire ; et donc, après le *poète éloquent de l'amour* et après *le moraliste*, c'est maintenant *le peintre de la nature* que nous devons considérer. On sait que Rousseau reproche à Richardson de n'avoir pas rattaché le souvenir de ses personnages à quelque localité précise dont on aurait aimé à reconnaître les tableaux. Lui, au contraire, il a voulu placer ses récits « dans un lieu réel capable de lui faire illusion sur la réalité des personnages qu'il y voulait mettre » : il a choisi, sur les bords du lac de Genève, Vevey et Clarens. Et ainsi, ce que le

(1) Bien plus tard, Stendhal marquera l'influence *morale* de la *Nouvelle-Héloïse* sur lui-même par ces mots de son journal : « Je pouvais encore, après cette lecture, faire des coquineries, mais je me serais senti un coquin. » (*Vie de Henri Brulard*. Champion, I, p. 212).

lecteur de Richardson ne peut pas faire, le lecteur de la *Nouvelle-Héloïse* le fera aisément : il pourra se donner le plaisir de retrouver, sur les lieux mêmes, les sites peints par Jean-Jacques. Justement, quinze ans après la *Nouvelle-Héloïse*, un voyageur célèbre, William Coxe, parcourut la Suisse et, arrivé à Vevey, il écrit : « J'ai observé les sombres et obscurs rochers de Meillerie et je suis convaincu, d'après ce que j'ai pu découvrir de la rive opposée, que, si j'avais été de ce côté, j'aurais reconnu la place même où Saint-Preux conduisit Julie... Le lieu de la scène est si bien indiqué qu'il n'est pas un seul petit endroit dont il soit fait mention dans ces lettres qui ne ressemble parfaitement à la description qui en est faite (1). » De ce que les personnages du roman étaient ainsi situés et comme naturalisés dans des lieux connus, il est résulté cette double conséquence : d'abord ces personnages en paraissent plus vivants et plus vrais, la réalité donnant comme un soutien à la poésie ; et inversement, les aventures de Saint-Preux et de Julie n'ont pas seulement rendu célèbres Vevey, Clarens et les bords du lac ; elles ont encore communiqué au pays quelque chose de leur charme et de leur séduction, je ne sais quoi d'idéal et de romanesque : la poésie ici s'est emparée de la réalité jusqu'à la pénétrer et en devenir inséparable, si bien qu'on ne peut plus aller à Vevey et à Clarens sans penser aux amours et aux infortunes de Julie et de Saint-Preux, et Clarens est devenu désormais et pour toujours ce qu'il était pour le grand poète qui en a parlé après Rousseau : « Clarens, doux Clarens, s'écrie Byron, berceau de l'amour sincère ; on respire dans ton air le souffle de la pensée jeune et passionnée ; tes arbres ont leurs racines dans le sol de l'amour ; ses couleurs se reflètent sur les neiges de tes glaciers. » Ainsi sont liées, d'un lien indissoluble, la poésie et la réalité :

Et *Julie* et *Clarens*, sur l'aile du génie,
Montent, d'un vol égal, à l'immortalité.

Maintenant pourquoi Rousseau a-t-il choisi ce pays et ces

(1) William Coxe : *Quatre voyages en Suisse*, 1776, 1779, 1785, 1786. Le récit de son premier voyage « Lettres à M. W. Melmooth sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse », fut traduit et annoté par Ramond, en 1781.

lieux précis plutôt que d'autres ? Il avait passé son enfance sur les bords du lac de Genève et, depuis, il avait eu beau errer de par le monde, en Italie, en Savoie, à Paris, son imagination et son cœur le ramenaient sans cesse vers ce lac souriant, le seul endroit de la terre où il se disait qu'il pourrait vivre pleinement heureux. Ses voyages mêmes, loin de son pays, lui avaient servi à l'estimer à son prix ; car s'il n'avait jamais quitté la Suisse, il est probable qu'il n'aurait pas songé à l'admirer et à la peindre ; ainsi Saint-Preux a des accents émus pour parler de sa patrie ; c'est qu'il vient de faire le tour du monde : « L'instant où des hauteurs du Jura je découvris le lac de Genève fut un instant d'extase et de ravissement. »

Mais le lac est vaste : des villes et des villages en grand nombre sont parsemés sur ses bords ; pourquoi donc Rousseau a-t-il choisi Vevey pour y mettre la maison de Julie ? C'est d'abord que Vevey est dans le pays de Vaud et que Vaudois et Vaudoises ont le caractère plus aimable et plus gai, la physionomie plus avenante que les Genevois, et que c'est, avant tout, de douceur, d'amabilité et de grâce que devait être fait le charme des deux amies, Claire et Julie. C'est ensuite que Vevey était le lieu de naissance de Mme de Warens : elle avait été élevée au Basset, dans le Châtelard, un peu au-dessus de Vevey. Au-dessous de l'actuel château des Crètes est un plateau recouvert de beaux châtaigniers : ce sont les restes, deux fois séculaires, d'un bosquet d'arbres plus vaste et plus touffu appelé autrefois dans la contrée « le bosquet de Clarens » : dès que parut la *Nouvelle-Héloïse*, chacun reconnut ce bosquet pour celui où Julie et Saint-Preux échangent leurs premiers baisers (1).

Enfin il y avait à ce choix une raison esthétique : le pays est merveilleux et presque féerique. Dans une note de son *Childe Harold* (chant III), Byron écrit : « En juillet 1816 j'ai fait un voyage autour du lac de Genève ; j'ai examiné avec attention tous les lieux célébrés par Rousseau dans sa *Nouvelle-Héloïse*, et je puis affirmer qu'il n'a rien exagéré. Il serait difficile de voir

(1) C'est l'opinion de M. de Montet dans : *Mme de Warens et le pays de Vaud*, 1891, p. 4, 5.

Clarens et tous les lieux qui l'entourent, Vevey, Chillon, Bouveret, Saint-Gingolf, la Meillerie, Evian et le Rhône, sans être obligé d'avouer que ces sites étaient on ne peut mieux *adaptés* aux personnages et aux événements dont Rousseau a peuplé ces lieux. » Adapter les lieux aux personnages, c'était bien ce qu'avait prétendu faire Rousseau ; « je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et qui sont sensibles : allez à Vevey, visitez le pays, examinez les sites, promenez-vous sur le lac et dites si la nature n'a pas *fait* ce beau lac *pour* une Julie, pour une Claire et pour un Saint-Preux. » (I,4). En quoi ce paysage est-il « fait pour » les personnages de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est ce que je voudrais montrer.

Dans la *Nouvelle-Héloïse*, Rousseau a *un double but*, car il est à la fois romancier et moraliste : il veut d'abord peindre toutes les tendresses et les voluptés de l'amour, c'est la part du romancier ; et, en second lieu, ne perdant jamais de vue l'objet moral de son livre, il veut dresser, en face de la société corrompue, amollie et lâche, des héros de la volonté et de la raison, tels que mylord Edouard et le baron de Wolmar, et des âmes, sensibles et tendres sans doute, mais restées fières et vertueuses : Saint-Preux, Claire d'Orbe et Julie d'Etange. Il lui faut donc un paysage qui, par ses deux caractères, de *grandeur* et de *grâce*, réponde à la double inspiration de l'auteur, c'est-à-dire à la haute ambition du moraliste et à toutes les tendresses d'âme du romancier. La *grandeur* et la *grâce*, voilà bien, ce me semble, ce qui caractérise le paysage dont on jouit de Vevey : autour du lac qui finit à l'Ouest, « se dressent, imposantes et fières, les Alpes vaudoises et valaisannes. Au centre du massif vaudois, trône le grand Muveran ; par dessus un chaos de rocs chenus, il dresse vers le ciel son front colossal. Il s'équilibre : d'une part, avec les âpres pyramides des Diablerets, de l'autre, avec la dent de Morcles qui élance, au-dessus de la vallée du Rhône, une double pointe acérée (1). » Voilà pour la *grandeur*, et voilà, ce que souhaitait Jean-Jacques, de quoi « élever l'âme. » (*Confessions*, II, 9). Mais il fallait (au romancier) une nature, si possible,

(1) Rodolphe Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875, p. 363.

aussi aimable, aussi pleine de caresses que le cœur de sa Julie, aussi radieuse que la gaîté et le sourire de Claire ; Rousseau avait (détail significatif), songé d'abord aux îles Borromées ; il les avait écartées comme trop arrangées par la main des hommes. Mais il retrouvait, à Clarens, quelque chose de sa chère Italie, de cette Italie dont il cite à chaque pas les poètes dans son roman ; car, de tous les sites de la Suisse, Clarens et Vevey, « où la nature semble sourire » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17), sont ceux qui rappellent le plus l'Italie. On peut admirer ici, dans le golfe de Montreux-Clarens, « la courbe gracieuse du lac et ses eaux veloutées, qui ont le rejaillissement lumineux des mers méridionales (1). » Clarens, avec ses plages azurées, avec la douceur de son ciel, avec ses collines qui la préservent de la froide bise, « le doux Clarens », comme l'appelle Byron, est, pour les touristes venus des pays septentrionaux, un acheminement et une préparation à l'ardent soleil de l'Italie. Et enfin, comme réunissant et résumant ces deux caractères du paysage, *grandeur* et *grâce* : dans le fond, à l'ouest, s'élève dans le ciel la Dent du Midi, avec ses hautes cimes qui lui font une couronne aérienne de dentelles et de glaciers. Elévation morale et tendresse souriante, ce sont là les deux sentiments qui animaient Rousseau, tandis qu'il traçait les plus belles pages de sa *Nouvelle-Héloïse*, et ce sont aussi les deux sentiments qu'on éprouve quand on se laisse aller au charme de ce paysage qui est à la fois *grandiose* et *gracieux*.

Ai-je tout dit sur Vevey ? Rousseau, parlant du court séjour qu'il fit à Vevey en 1730, écrit : « Je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages » ; et, après avoir énuméré toutes les raisons qu'il a d'aimer le pays de Vaud (souvenir de Mme de Warens qui y était née, de son père qui y avait vécu, de Mlle de Vulson, qui avait eu les prémices de son cœur), il ajoute ceci : « il y a, ce me semble, quelqu'autre cause, encore plus secrète et plus forte que tout cela. » Cette autre cause, il ne la dit pas et ne s'en rend peut-être pas très

(1) Rodolphe Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875, p. 363.

bien compte, mais je crois la connaître : c'est le sentiment de repos et de détente qu'il éprouvait après tant de vagabondages et de déboires ; cette détente, elle se manifeste par ce qu'il appelle : « la plus douce mélancolie; je m'attendrissais et pleurais comme un enfant » ; c'est là la détente des nerfs, c'est le repos trouvé à l'improviste après les fatigues du chemin et toutes les mésaventures d'une vie aventureuse ; et, en effet, il n'y a peut-être pas d'endroit au monde où l'on se repose si délicieusement qu'à Vevey, dans cette paisible petite ville, où les habitants ont l'air heureux, travaillent sans s'agiter, où le lac est si riant et l'air si doux !

Mais Vevey, Clarens, les bords du lac, il ne suffit pas de dire que c'est là un cadre merveilleusement approprié aux personnages, aux scènes et à l'inspiration même de la *Nouvelle-Héloïse* ; il faut dire encore que *ce n'est qu'un cadre pour Rousseau.* Il y a, en effet, un principe qui doit dominer toute étude sur le sentiment de la nature dans Rousseau et ce principe, c'est que Rousseau *ne peint jamais la nature pour elle-même,* mais, *par rapport à ses personnages,* quand il écrit un roman, et *par rapport à lui-même,* quand il parle en son nom. La nature, dans tous ses livres, est à l'arrière plan ; au premier plan apparaît toujours l'homme, avec les aventures de son cœur ou les inquiétudes de sa pensée, que cet homme s'appelle Saint-Preux, Emile ou Jean-Jacques. « Rousseau a usé du paysage comme en peut user un peintre d'histoire » ; c'est là un mot très juste de Victor de Laprade, qui n'a pas toujours aussi bien compris l'auteur d'*Emile* (1).

Le paysage n'est pour Rousseau que le fond du tableau ; le vrai et le seul sujet de la *Nouvelle-Héloïse,* c'est l'histoire de Julie et de Saint-Preux. Mais comme Julie et Saint-Preux, aussi bien d'ailleurs qu'Emile ou le Vicaire Savoyard, c'est toujours Rousseau, il s'ensuit qu'on peut dire en dernière analyse que la nature n'intéresse Rousseau que dans ses rapports avec lui-même. Et, dès lors, pour déterminer exactement ce que va être

(1) Victor de Laprade : *Le sentiment de la nature chez les modernes,* 1870, p. 204.

pour lui la nature, il n'y a qu'à se rappeler qui est Rousseau et quelles ont été les grandes émotions de sa vie. Il va voir, et c'est-à-dire il va peindre la nature comme la peut voir et peindre un homme de son caractère, qui a eu la destinée que nous connaissons. Ce qu'il demande à la nature, à partir du moment où il s'avise de la peindre, c'est de lui faire oublier les blessures d'amour-propre et les maux de toute sorte, réels ou imaginaires, douloureux toujours pour son extrême sensibilité, que lui ont faits les hommes vivant en société, ses amis d'un jour et ses ennemis de toujours ; de là cette première conséquence : les paysages dont il a besoin, pour panser ses blessures et rasséréner son âme assombrie, ne doivent pas seulement être situés et le tenir loin des habitations humaines, ils doivent encore être plaisants à l'œil. Pourquoi, par exemple, de tous les lieux où il a séjourné, aucun ne l'a rendu, selon son expression, « si véritablement heureux » que l'île de Saint-Pierre ? c'est parce que cette île était, d'une part, « séparée du reste du monde » et que, d'autre part, égayée par « la verdure, les fleurs et les oiseaux », elle n'offrait à ses yeux que de « riantes images. » (cinquième *Promenade*).

Il sait, sans doute, admirer à la rencontre des sites très sauvages ou tout à fait solitaires, comme la Meillerie ; mais, nous le verrons, il n'aime pas s'y attarder. Ce qui lui plaît infiniment en Suisse, c'est qu'on y trouve « des clochers parmi les sapins, des troupeaux sur des rochers, des manufactures dans des précipices, des ateliers sur des torrents. Ce mélange bizarre a je ne sais quoi *d'animé, de vivant*... qui fera toujours de ce pays un spectacle unique en son genre, mais fait seulement pour des yeux qui sachent voir », — et pour des cœurs qui, sans doute, aiment la nature, mais non point aride et déserte, égayée au contraire et animée par le bruit de l'eau courante et par le chant des oiseaux : a-t-on remarqué que, dans presque tous les paysages de Rousseau, il y a des oiseaux dont il note avec joie le ramage et le battement d'ailes ? Nous sommes dans l'Elysée de Julie, c'est-à-dire, dans le jardin idéal rêvé par Rousseau : « Tout ce que vous voyez, dit Julie à Saint-Preux, n'est que la

nature végétale et inanimée ; et, quoi qu'on puisse faire, elle laisse toujours une idée de *solitude qui attriste*. Venez la voir *animée et sensible* : c'est là qu'à chaque instant du jour vous lui trouverez un attrait nouveau. » Saint-Preux entend bientôt « un ramage bruyant et confus » : ce sont les oiseaux à moitié apprivoisés par Julie.

Rousseau ne sent pas ce qu'il peut y avoir de poésie dans le silence même et la désolation d'un paysage d'hiver. Quand il se voit, à Motiers, en face « des glaces, des rochers nus, des noirs sapins couverts de neige », la seule impression qu'il en ressente, c'est que tout cela « a un air presque effrayant » (au maréchal de Luxembourg, 28 janvier 1763). Il est étrange, au premier abord, qu'il ait prêté si peu d'attention à ce qu'il y a de plus grandiose et de plus beau en Suisse : je veux parler des glaciers. Eh quoi ! de Neuchâtel et du Colombier, où il allait si souvent, de l'île de Saint-Pierre, où il a séjourné, il a pu contempler les cimes neigeuses de l'Oberland empourprées par les derniers feux du soleil couchant et, au lieu de ce cri d'admiration qu'arrache aux moins poétiques d'entre nous le spectacle de tant de grandeur unie à tant de finesse aérienne et de virginale pureté, tout ce qu'il trouve à dire, et encore dans une note négligemment jetée au bas d'une page, c'est que « ces montagnes sont si hautes, qu'une demi-heure après le soleil couché leurs sommets sont encore éclairés de ses rayons, dont le rouge forme sur ces cimes blanches une belle couleur de rose qu'on aperçoit de fort loin. » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17). Puisqu'il a, comme il s'en vante, « des yeux qui savent voir », et qu'il soigne particulièrement, dans ses peintures, tout ce qui est à l'arrière-plan, comment n'a-t-il pas vu que les Glacières des Alpes, comme il les appelle, lui offraient, pour ses paysages, un de ces fonds de tableau dont on n'hésite pas à dire aujourd'hui qu'ils sont sublimes ? C'est qu'il était de son temps, du temps où les glaciers étaient encore un objet d'effroi pour les plus hardis marcheurs, où le Mont-Blanc s'appelait, sur les cartes géographiques, la Montagne maudite. Ce mot de « sublime », que nous avons prononcé plus haut, on le trouve appliqué *pour la première fois* aux sommets des Alpes

par Coxe, quinze ans seulement après la *Nouvelle-Héloïse*, dans le premier de ses *Quatre voyages en Suisse :* « Quelles masses de montagnes se trouvent ici (à la Grimsel) les unes sur les autres ! quelle perspective affreuse, déserte et *en même temps sublime* ! elle ressemble assez aux ruines de l'univers (1). » On peut même dire que Coxe a été le premier, au moins dans la littérature, à admirer le Mont-Blanc : « ce qui a attiré surtout notre attention, c'est le Mont-Blanc élevant sa tête altière de la manière la plus majestueuse fort au-dessus de tous les objets qui nous environnaient. » Ce n'est que onze ans plus tard, en 1787 (un an après le guide justement célèbre, Jacques Balmat), que l'intrépide naturaliste, de Saussure, après des difficultés et des dangers inouïs, posait enfin un pied vainqueur sur la cime du Mont-Blanc : « Je n'en croyais pas mes yeux ; il me semblait que c'était un rêve lorsque je voyais sous mes pieds ces cimes majestueuses, ces redoutables aiguilles, le Midi, l'Argentière, le Géant, dont les bases mêmes avaient été pour moi d'un accès si difficile et si dangereux (2). »

Quand on dit que Rousseau a révélé la Suisse aux lecteurs de la *Nouvelle-Héloïse*, il faut ajouter aussitôt qu'il n'a peint, parce qu'il n'a connu, qu'une partie de la Suisse, qu'il importe de bien délimiter. Ce qu'il connaît à fond, c'est « Genève et sa campagne, le pays de Vaud, le Jura et le Chasseral, un peu le plateau fribourgeois, les Alpes valaisannes et les lacs italiens. Il n'a guère dépassé Bienne et Fribourg. La Suisse allemande, il

(1) W. Coxe : « Lettres à M. W. Melmooth sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse. » C'est le premier voyage de Coxe traduit et admirablement annoté par Ramond, publié en 1776 (p. 139). Comparer les derniers mots de Coke sur « les ruines de l'univers » avec ce que dit trois ans plus tard de Saussure, parvenu au sommet du Mont-Blanc : « il me semblait que j'avais survécu seul à l'univers et que je voyais son cadavre étendu sous mes pieds. »

(2) De Saussure : *Voyages dans les Alpes*, 4 vol. in-4°, Neuchâtel, 1779-1796, et : *Relation abrégée d'un voyage à la cime du Mont-Blanc*, Genève 1787. Sayous a publié de très intéressants extraits intitulés : *Voyages dans les Alpes, Partie pittoresque des ouvrages de M. H. B. de Saussure*, 1 vol. in-12, Fischbacher. Mais c'est dans l'original in-quarto qu'il faut lire l'émouvant récit de Saussure. Il voudrait gravir les cimes inaccessibles qui l'attirent et semblent le défier ; pendant vingt-sept ans, il nourrit cet audacieux projet, qui était, dit-il, « un continuel sujet de souci et d'inquiétude pour ma famille. C'était devenu pour moi une espèce de maladie : mes yeux ne rencontraient pas le

l'ignore ; il ne connaît que la Suisse latine (1) ». Cette Suisse ainsi limitée, il l'a parcourue dans son étendue, mais non pas dans toute sa hauteur : des trois zones superposées, qui composent le paysage de la Suisse alpestre, Rousseau, comme le rappelle Sainte-Beuve (2) d'après Töpffer, n'a guère pratiqué que « la zone la plus basse, celle qui comprend les jardins du bas, les collines, les abords cultivés des gorges et les tapis des premières pentes : elle finit où finissent les noyers. C'est le paysage savoyard ou celui du canton de Vaud » : et c'est, on l'a vu, celui-là même qu'il a donné pour cadre à sa *Nouvelle-Héloïse*. La seconde région, propre celle-ci à la Suisse, est « plus austère, plus difficile, souvent dénudée ; les sapins, les mélèzes envahissent les pentes, revêtent les ravins, bordent les torrents ... ; ce n'est plus le charme agreste, c'est le règne sauvage. »

Rousseau s'y est aventuré une seule fois, avec Saint-Preux, à

Mont-Blanc que l'on voit de tant d'endroits de nos environs (de Genève) sans que j'éprouvasse une espèce de saisissement douloureux... Il vint enfin ce moment si désiré et je me mis en marche le 1er août (1787), accompagné d'un domestique et de dix-huit guides. » Après des fatigues et des dangers de toute sorte surmontés par son indomptable courage, le voici enfin au sommet ! il va sans doute crier victoire : non, il éprouve un sentiment auquel il ne s'attendait pas : « au moment où j'eus atteint le point le plus élevé de la neige qui couronne cette cime, je la foulai aux pieds avec une sorte de colère. » C'était sa revanche sur l'ennemi, qui l'avait si longtemps défié et bravé, et qu'il n'avait vaincu qu'au péril de sa vie.

(1) De Reynold : « J.-J. Rousseau et les paysages Suisses (*Revue de Fribourg*, janvier 1905).

(2) *Causeries du lundi*, VIII, 417. On sera peut-être curieux de lire un fragment tout au moins du joli passage de Töpffer où Sainte-Beuve a puisé sa description sommaire des « trois zones » de la Suisse : ce passage se trouve dans une étude de Töpffer intitulée : *Du paysage alpestre*, 1843, et est insérée dans ses *Mélanges* 1852, p. 283 La zone basse, celle que préfère et que peint Rousseau, est, dit Töpffer, « celle des scènes agrestes, des bouts de chemins creusés d'ornières, bordés d'orties, ombragés ici par les branches folles d'une haie libre, là par le transparent feuillage des noyers, plus loin par une muraille dont le lierre relie les pans ébranlés, par une chaumière basse, par la forge enfumée d'un maréchal ferrant : des attelages sont auprès. C'est celle des manants, des ânes, des rosses à tous crins, des charriots attelés de bœufs qui rampent avec lenteur sur le flanc des coteaux brûlés ou qui, le soir, s'attardent dans les boues d'un chemin creux... Telle est cette zone basse qui ceint les Alpes de Savoie, et sur la lisière de laquelle Genève est assise. » Et telle est aussi la recherche et l'accumulation des détails pittoresques chez un auteur qui est, comme Töpffer, un peintre paysagiste, c'est-à-dire *tout le contraire* de ce qu'était Rousseau.

la Meillerie ; mais c'est, notons-le, parce qu'il avait besoin d'un paysage dont la désolation s'accordât avec la tristesse de son héros, éloigné momentanément de Julie. Au reste, Saint-Preux, dans son court exil de Meillerie, dans le Valais, s'il a dépeint admirablement, et le premier, l'impression qu'on éprouve sur les hautes montagnes, « où l'air est pur et subtil et où les méditations prennent un caractère grand et sublime », là même il retrouve avec plaisir, au milieu de beautés sauvages, toutes nouvelles pour lui, les traces de la nature cultivée, des vignes et des fruits excellents ; èt, parmi ces torrents éternels, ces immenses rochers qui pendent sur sa tête, et ces abîmes dont il n'ose sonder la profondeur, tout à coup « *une agréable* prairie vient *réjouir* ses regards » (I, 22). Dix ans plus tard, quand il reviendra, cette fois avec Mme de Wolmar, à Meillerie, et qu'il reverra les noirs sapins et le torrent formé par la fonte des neiges, il admirera sans doute « ces sortes de beautés qui ne plaisent qu'aux âmes sensibles et paraissent horribles aux autres », mais *d'où* les admire-t-il ? d'une esplanade « qui étale les charmes d'un séjour riant et champêtre », car « les ruisseaux qui filtrent des rochers roulent sur la verdure en filets de cristal et la terre humide et fraîche est couverte d'herbes et de fleurs » (IV, 17). Ainsi ce qui est absolument désert, aride et sauvage n'est pas pour le séduire et le retenir. La région d'en bas, avec ses vignes verdoyantes et les eaux bleues du Léman, voilà le domaine où se plaît et se fixe l'imagination de Rousseau ; voilà le pays de ses rêves et de ses plus doux souvenirs : « J'aimais à lui faire admirer (à Julie) les riches et charmantes rives du pays de Vaud, où la quantité des villes, l'innombrable foule de peuples, les coteaux verdoyants et parés de toutes parts forment un tableau ravissant. » (IV, 17).

Ce pays, à la fois riant et varié, essayons maintenant de préciser, car c'est là l'essentiel, comment il l'a vu et de quelle façon il a su le peindre. Très ordinairement il le peint à grands traits, de façon à nous en donner *une vue d'ensemble*, et cet ensemble est toujours un paysage *accidenté :* « jamais pays de plaine ne fut beau à mes yeux. » Ce sera un ravin, de grands arbres, un

frais ruisseau ou, mieux encore, un lac, son lac bien aimé et, dans le lointain, quelque haute montagne pour fermer l'horizon ; par exemple : « des noirs sapins étaient à droite ; à gauche un grand bois de chênes ; au-dessous l'immense plaine d'eau que forme le lac ; plus loin, les riches coteaux du pays de Vaud ; la cime du majestueux Jura couronnait le tableau. » (*Nouvelle-Héloïse*, IV, 17). Ceci est une vue de ce qu'on appelle *la grande nature ;* mais c'est avec les mêmes yeux que Rousseau contemple, et avec la même largeur de pinceau qu'il peint ce quelque chose de plus humble et de plus familier, que nous appelons simplement *la campagne :* « qu'on regarde les prés, couverts de gens qui fanent et chantent, et les troupeaux épars dans l'éloignement... ; l'aimable et touchant *tableau* d'une allégresse générale semble en ce moment étendu sur la surface de la terre » (*ibid.*, V, 7).

Il est intéressant de se demander *pourquoi* il affectionne ces vues d'ensemble et pourquoi on trouve chez lui tant de *tableaux*. C'est sans doute et avant tout, comme nous l'avons vu, parce que son principal objet, c'est de peindre ses personnages ou lui-même et qu'il ne s'occupe donc de la nature que pour la mettre, par *le sens général* qu'il donne à ses paysages, en harmonie ou, suivant les nécessités du récit, en contraste avec les sentiments qu'il éprouve lui-même, ou qu'il donne à ses personnages. Mais lui-même, puisque ses personnages se ramènent à lui invariablement, quand il est dans la campagne ou au sein de la grande nature, qu'y fait-il ? il y promène ses rêveries. Or, un rêveur ne s'attache pas aux menus détails d'un paysage ; il subit l'impression d'ensemble qui se dégage d'un site, gai ou triste, et c'est précisément cette impression que nous communique Rousseau en mettant sous nos yeux les traits seuls qui l'ont frappé et qui suffisent à donner un sens au paysage qui l'a ému. Et je crois enfin que sa façon de peindre peut s'expliquer aussi par sa façon de composer ses ouvrages : il travaille, comme on sait, en marchant, armé de « son crayon » ; quand il s'arrête, ce n'est évidemment pas pour noter les menus détails du paysage ; il s'arrêterait à chaque pas. Mais, de même que, lorsqu'il écrivait

son premier Discours, il s'était arrêté au pied d'un arbre, à Vincennes, pour écrire au crayon tout ce qu'il avait construit dans sa tête, à savoir cette prosopopée de Fabricius qui est tout d'une venue ; de même, quand il erre dans la forêt de Montmorency et compose sa *Nouvelle-Héloïse*, s'il suspend sa promenade, c'est, j'imagine, pour fixer tantôt la vision qu'il s'est donnée des bords du lac de Genève, tantôt ce site de Meillerie dont il a dans sa tête arrêté les grandes lignes ; et ce qu'il écrit alors, ce ne sont pas des traits isolés, il les eût oubliés au cours de sa promenade, c'est un ensemble, dont les traits se tiennent et s'appellent l'un l'autre, c'est un *tableau*.

Mais, pour si largement faits que soient ses tableaux, ils ne sont ni vagues ni ternes : Rousseau, s'il ne les recherche pas, ne dédaigne ni la couleur ni les traits pittoresques ; ceux-ci ne me paraissent pas aussi complètement absents de son œuvre qu'on l'a dit, encore qu'ils y soient trop rares pour notre goût, qu'ont rendu difficile en pareille matière les disciples même, ne l'oublions pas, de Jean-Jacques, les Bernardin de Saint-Pierre, les Chateaubriand et tant d'autres coloristes (1).

(1) Si l'on veut se rendre bien compte de ce qui manquait encore à la palette de Jean-Jacques et du progrès réalisé, dans l'art de peindre, par son premier disciple, on n'a qu'à comparer deux « levers de soleil », pris, l'un dans Rousseau, l'autre dans Bernardin de Saint-Pierre ; ou tout simplement on n'a qu'à relire cette phrase du début du *Vicaire savoyard* : « Les rayons du soleil levant rasaient déjà les plaines et, projetant sur les champs par longues ombres les arbres, les coteaux, les maisons, enrichissaient de mille accidents de lumière le plus beau tableau dont l'œil humain puisse être frappé. » Or ces « mille accidents de lumière », que Rousseau confond dans une énonciation générale et vague, les voici distingués les uns des autres et notés avec précision par un vrai coloriste : « J'ai admiré souvent le lever et le coucher du soleil. C'est un spectacle qu'il n'est pas moins difficile de décrire que de peindre. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur *orange* qui se nuance de *vert*, et vient se perdre au zénith dans une teinte *lilas*, tandis que le reste du ciel est dans un magnifique *azur*. Les nuages qui flottent çà et là sont d'un beau *gris de perle*. » (Bernardin de Saint-Pierre : *Voyage à l'île de France*, 1773). Mais ce qui est plus curieux encore que ce rapprochement, pourtant instructif, c'est le passage suivant des *Etudes de la Nature*, qui va nous montrer que le disciple savait bien mieux regarder que le maître : « Jean-Jacques Rousseau me disait un jour que, quoique le champ des couleurs célestes soit le bleu, les teintes de jaune, qui se fondent avec lui, n'y produisent pas la couleur verte, comme il arrive dans nos couleurs matérielles, lorsqu'on mêle ces deux nuances. Mais je lui répondis que j'avais aperçu plusieurs fois du vert au ciel sur l'horizon de Paris. » (Dixième étude.)

Quand Rousseau peint ses paysages de la *Nouvelle-Héloïse*, des *Confessions* et des *Rêveries*, il est loin des pays dont il parle, il ne les voit qu'en souvenir. Or nous savons que ce dont il se souvient, c'est, avant tout, les sentiments éprouvés dans les lieux qu'il a habités ou parcourus : « mon seul guide fidèle, dit-il dans les *Confessions*, est la succession des sentiments qui ont marqué la succession de mon être. » C'est donc toujours à travers ses *émotions*, ravivées sans doute et altérées à la fois par la mémoire, mais peu importe, qu'il voit les paysages qu'il dessine : « Je ne sais voir qu'autant que je suis ému » (au maréchal de Luxembourg, 20 janvier 1763). Il en résulte que la nature chez lui est essentiellement *sentimentale ;* ce qui ne l'empêche pas d'être, *en même temps* pittoresque dans bien des passages, comme ceux qu'on va lire ; et je dois insister ici parce qu'on refuse habituellement à Rousseau le sens du pittoresque.

A-t-on remarqué que, lorsque nous sommes très fortement émus, certains *détails matériels* se gravent si profondément dans notre âme que plus tard ils ressuscitent avec le souvenir de de l'émotion dont ils sont désormais inséparables? C'est ainsi, j'imagine, que Rousseau, dont la sensibilité est si souvent secouée par une vive émotion, et dont la mémoire est essentiellement affective, a pu revoir en esprit, avec, çà et là, certaines précisions pittoresques, les endroits où il a si cruellement souffert de « ses maux », et ceux aussi « qui lui ont laissé mille impressions charmantes qu'il aime sans cesse à se rappeler » (*Confessions*, II, 7). Voyez-le, par exemple, dans ce chemin qui côtoie la Saône, passant, à la belle étoile, la nuit que sa description rendra célèbre : « Il avait fait *très chaud* ce jour-là ; la soirée était charmante ; *la rosée* humectait l'herbe *flétrie* ; *point de vent* ; le soleil, après son coucher, avait laissé dans le ciel des vapeurs *rouges*, dont la réflexion rendait l'eau *couleur de rose* ; les arbres des terrasses étaient chargés de rossignols *qui se répondaient l'un à l'autre*. » (*Confessions*, I, 4). Qui ne connaît son arrivée à l'Hermitage ? je n'en citerai qu'un trait : « Quoiqu'il fît froid, *et qu'il y eût même encore de la neige*, la terre *commençait à végéter ;* on voyait des *violettes et des primevères* ; les bourgeons des arbres

commençaient à *poindre.* » Le voici maintenant sur le chemin de Chambéry, heureux de revoir bientôt Mme de Warens et jouissant du plus grand plaisir qui soit à ses yeux, celui de faire route à pied par un beau temps dans un beau pays. Il s'arrête au Pas de l'Echelle : « au-dessous du grand chemin taillé dans le roc court et bouillonne, dans des gouffres affreux, une petite rivière qui paraît avoir mis, à les creuser, des milliers de siècles. Appuyé sur un parapet, j'avançais le nez et je restais là des heures entières, entrevoyant de temps en temps cette *écume et cette eau bleue,* dont j'entendais *le mugissement* à travers *les cris des corbeaux qui volaient de roche en roche* et de broussaille en broussaille à cent toises au-dessous de moi. » (*Confessions,* I, 4). Un jour il va faire une promenade avec Mme de Warens sur la côte opposée aux Charmettes, le jour de saint Louis, par le plus beau temps du monde : « il avait plu depuis peu, point de poussière, et des *ruisseaux bien courants* ; un petit vent frais *agitait les feuilles.* » Mais le récit même de son installation aux Charmettes me paraît fournir une preuve curieuse de cette faculté que nous avons tous, mais Rousseau plus qu'aucun autre, de lier, sans le vouloir, à nos émotions, de menus faits matériels dont le souvenir peut faire plus tard, en les poétisant, des détails pittoresques et charmants : « En marchant elle vit *quelque chose de bleu dans la haie* et me dit : voilà *de la pervenche encore en fleur...* Je jetai seulement en passant un coup d'œil sur celle-là, et près de *trente ans* se sont passés sans que j'aie revu de la pervenche ou que j'y aie fait attention. » Puis il rappelle son excursion à Cressier (en 1764) avec du Peyrou, et le cri de joie qu'il pousse en regardant un buisson : « ah ! voilà de la pervenche ! Du Peyrou s'aperçut du transport, mais il en ignorait la cause... Le lecteur peut juger, *par l'impression d'un si petit objet,* de celle que m'ont faite tous ceux qui se rapportent à cette époque. » (*Confessions,* I, 6.)

Dans la *Nouvelle-Héloïse,* Julie s'émeut à l'idée de voir son amant partir pour la montagne à l'approche de l'hiver, car elle voit « déjà *blanchir* la dent de Jamau » ; et, arrivé dans les montagnes du Valais, Saint-Preux lui écrira « qu'on n'aperçoit plus

de verdure, l'herbe est *jaune et flétrie*, les arbres sont dépouillés » (I,26). Enfin, dans la promenade fameuse que Saint-Preux fait sur le lac avec Julie, Rousseau, ressuscitant évidemment certaines impressions qu'il a gardées de sa tournée de sept jours sur le lac avec ses amis de Genève en 1754, nous fait entendre « *le bruit égal et mesuré des rames, le chant assez gai des bécassines* », et il nous fait voir, « avec le ciel *serein* (1), les doux rayons de la lune et le *frémissement argenté de l'eau* » (IV, 17).

Voilà comment Rousseau peint quand il est ému — et il l'est toujours. S'il *ne décrit pas* proprement, et s'il ne peint pas la nature pour elle-même, mais pour prolonger son émotion ou bercer sa rêverie, cependant les sentiments qu'il éprouve ne lui voilent pas complètement certaines particularités des sites : par exemple, la fraîcheur ou les frissons de l'eau, pour laquelle il a, comme on sait, une vraie passion, les plantes particulières à chaque lieu et qu'il se plaît à nommer, surtout à partir du jour où il se fait botaniste, l'aspect et même la couleur des montagnes qu'il aime à contempler dans le lointain, comme ces « montagnes bleuâtres » qui ferment l'horizon à l'île de Saint-Pierre.

De tous les paysages que je viens de citer, on pourrait dire qu'ils ne sont que les *souvenirs émus* de Rousseau. En voici un qu'il a *inventé* de toutes pièces : l'Elysée de Julie, c'est, non pas, comme l'a affirmé Rousseau, le premier en date, mais grâce au succès de la *Nouvelle-Héloïse*, le plus célèbre des jardins anglais mis à la mode par la littérature française du dix-huitième siècle, laquelle fait souvent si bon marché de nos admirables parterres à la française (2). Chose curieuse, dans ce jardin *rêvé* par Rousseau, les détails *pittoresques* abondent. Dès l'entrée, Saint-Preux s'aperçoit que la porte « est masquée par des aunes et des coudriers » ; il est frappé d'une « agréable sensation de fraîcheur que d'obscurs ombrages, une verdure animée et vive, des fleurs éparses de tous côtés, un gazouillement d'eau courante et le

(1) Il l'est toujours chez Rousseau, qui semble avoir banni les nuages de tous ses tableaux.

(2) Voir, sur les jardins, dans la littérature du dix-huitième siècle, le chapitre si curieux et si documenté de M. Mornet, dans l'ouvrage cité plus haut, p. 218.

chant de mille oiseaux, portent à son imagination autant qu'à ses sens. » Nous éprouvons nous-mêmes, en lisant ces lignes, une sensation de fraîcheur et de vie, qui va se préciser, et que Rousseau rattache tout de suite, pour que notre illusion soit complète, à un fait réel, une plaisanterie enfantine dont il évoque très habilement le souvenir : « c'est ici, dit Julie à Saint-Preux, le même verger où vous vous êtes promené autrefois, et où vous vous battiez avec ma cousine à coup de pêches. » Mais le verger depuis a été métamorphosé par les soins de Julie, et Saint-Preux prend plaisir à fouler « le gazon verdoyant, *épais, mais court et serré*, et mêlé de *serpolet, de thym, de marjolaine*. » Un joli ruisseau « coule doucement entre deux rangs de *vieux saules qu'on a souvent ébranchés*. Leurs têtes creuses et *demi-chauves*, forment des espèces de vases d'où sortent des *touffes de chèvrefeuilles*, dont une partie s'entrelace autour des branches et dont l'autre tombe avec grâce le long du ruisseau » ; et ce ruisseau a pour lit « une couche de glaise couverte d'un pouce de gravier du lac. » Enfin, à l'ombre des hêtres et des acacias, une multitude d'oiseaux « vient voltiger, courir, chanter, s'agacer, se battre » et becqueter « le mil, le tournesol, le chenevis et les pesettes », qu'a fait semer à leur intention la prévoyante Julie. Voilà, certes, un fouillis de détails, et je suis loin d'avoir tout dit : c'est le fouillis luxuriant d'un jardin anglais et il y a, ce me semble, un peu trop de désordre, et comme un encombrement voulu dans cette peinture où l'on souhaiterait en la lisant, comme dans le jardin lui-même, plus d'air et de clarté.

Au charme « élyséen » de toutes ces surprises laborieusement préparées, qui ne sont après tout que l'art un peu puéril de jouer à la nature, je préfère le paysage simple et naturel du Val de Travers que Rousseau a dessiné, de Motiers, pour le maréchal de Luxembourg. Ce paysage, et c'est ce qui en fait l'attrait singulier dans l'œuvre de Rousseau, n'est pas fourni par *la mémoire*, comme ceux de la Nouvelle-Héloïse, des Confessions et des Rêveries, *ni inventé* comme l'Elysée de Julie ; il est *pris sur le vif* et il va donc nous apprendre comment Rousseau décrit, non plus ce qu'il voit dans son souvenir ou dans son imagina-

tion, mais ce qu'il voit de ses yeux et quel peintre il sait être de la réalité. Son tableau du Val de Travers est si exact et si vrai, qu'on le retrouve tout entier quand on visite Motiers. Ici il a su joindre à cette impression d'ensemble dont il se contente d'ordinaire, la précision et le pittoresque des détails dont il n'est pas toujours, il le faut reconnaître, assez curieux. C'est d'abord une première vue sur le vallon formé par les deux montagnes qui sont des branches du Jura ; la direction du vallon coupant obliquement le cours du soleil, la hauteur des monts jette toujours de l'ombre par quelque côté sur la plaine ; partout des chemins unis et de larges pelouses d'un beau vert sur les bords de la rivière.

Cette rivière, c'est la Reuse, qui a sa source au-dessus du village de Saint-Sulpice, à l'extrémité occidentale du vallon, se creuse un lit qui devient bientôt précipice et va se perdre dans le lac de Neuchâtel. Sainte-Beuve, comparant, en une belle page de son *Chateaubriand* (1), les différentes façons de peindre de Rousseau, de Bernardin de Saint-Pierre et de Chateaubriand, estime que Rousseau, comme Buffon, a dans ses peintures « l'expression large, simple et naturelle, mais *générale* », et il cite la cinquième *Promenade* qui, en effet, lui donne presque raison. Il eût, je crois, modifié son jugement s'il se fût souvenu des lignes suivantes : « cette Reuse est une très jolie rivière, claire et brillante comme de l'argent, où les *truites* ont de la peine à se cacher dans les touffes d'herbes. On la voit tout à coup sortir de terre à sa source, non point en petite fontaine ou ruisseau, mais toute grande et déjà rivière, comme la fontaine de Vaucluse, *en bouillonnant à travers les rochers*... On voit très peu d'arbres dans la vallée ; ils y viennent mal et ne donnent presque aucun fruit. L'*escarpement* des montagnes, étant *très rapide*, montre en divers endroits *le gris des rochers* ; *le noir des sapins coupe ce gris* d'une nuance qui n'est pas riante et ces sapins si grands, si beaux, quand on est au-dessous, ne paraissent au loin que des arbrisseaux... Sitôt que le soleil se couche, il *laisse à*

(1) *Chateaubriand et son groupe littéraire*, 1861, I, 230.

peine un crépuscule et la hauteur des monts, interceptant toute lumière, fait passer presqu'à l'instant du jour à la nuit. » Et n'oublions pas le *napel* ; mais gardons-nous d'en faire un bouquet : « Vous voyez une très belle plante, haute de *trois pieds*, garnie de jolies *fleurs blenes* qui vous donnent envie de la cueillir; mais à peine l'a-t-on gardée quelques minutes qu'on se sent saisi de maux de tête, de vertiges, d'évanouissements, et l'on périrait si l'on ne jetait promptement le funeste bouquet (28 janvier 1763). » Voilà certes de la précision, de la couleur et de la vie ; et l'on doit reconnaître, quand on lit tout entière cette lettre au maréchal de Luxembourg, que Rousseau, quand il avait un paysage sous les yeux, en savait voir les détails intéressants aussi bien que les grandes lignes. S'il ne faut pas, sans doute, exagérer l'importance de cette lettre, il n'en faut pas, non plus, méconnaître la très réelle nouveauté : car au dix-huitième siècle on rencontrerait difficilement, dans les œuvres et dans la correspondance des écrivains connus, l'équivalent d'une peinture si vivante et si finement détaillée. On aurait beau, par exemple, feuilleter toutes les lettres écrites par Voltaire, de son beau château de Ferney : on n'y trouverait pas le pendant de la jolie description du Val de Travers.

Il est vrai, d'ailleurs, comme je l'ai reconnu tantôt, que cette *description* est à peu près unique dans l'œuvre de Rousseau : il est trop ému pour *décrire* ; et même, de mêler toujours ses émotions à ses tableaux, c'est ce qui a fait au fond sa grande originalité, et c'est ce qu'il nous reste à montrer brièvement. Ce n'est pas par réflexion et procédé artistique, c'est *très spontanément* que Rousseau a associé aux émotions de son cœur les champs et les bois, « l'or des genêts et la pourpre des bruyères ». Ce que nous disons en effet parfois, avec Horace, de notre ami le plus cher, il le pouvait dire de la nature : elle était la moitié de son âme. De toutes ses amitiés, elle est la seule dont il n'ait jamais douté et il en a gardé jalousement le culte jusqu'à son dernier jour. Depuis « les douces heures de son enfance », depuis cette époque lointaine où « il a vu pour la première fois le majestueux et touchant lever du soleil et (remarquez

l'association) où il a senti les premières *émotions* du cœur », jusqu'au soir de sa vie, jusqu'à ces années de Paris où il allait, avec Bernardin de Saint-Pierre, contempler la Seine du haut du Mont-Valérien ou herboriser à Romainville, il n'a cessé d'admirer et d'aimer la nature, de l'admirer avec des yeux sans cesse émerveillés et de l'aimer d'un cœur toujours ému : il n'est pas étonnant qu'il l'ait associée à ses joies et à ses tristesses. Aussi est-ce lui, Rousseau, qui a eu la gloire de commencer ce dialogue, que poursuivront sans fin tous les poètes après lui, entre l'homme qui confie à la nature ses joies et ses peines, et la nature qui se réjouit avec l'homme ou qui berce et console sa douleur. Innovation d'une portée vraiment incalculable : car, en faisant ainsi converser, avec les voix de la nature, nos tristesses et nos rêveries, ce n'est pas seulement une nouvelle corde que Rousseau a ajoutée à la lyre des poètes ; il n'est pas exagéré de dire que c'est aussi une corde de l'âme humaine qui était muette et que, le premier, Rousseau a fait frémir et résonner. C'est elle qui va retentir dans le *Lac* et la *Tristesse* d'*Olympio* avec ces mêmes accents de mélancolique éloquence que faisait entendre Saint-Preux quand il rappelait à Julie, parmi les sauvages rochers de Meillerie, parmi « ces lieux *tout pleins d'elle* », le charme envolé pour jamais de leur jeunesse et de leur amour.

La nature a été pour Rousseau une consolatrice à la fois et une inspiratrice : elle l'a consolé « des injustices des hommes » et lui a inspiré ses chefs-d'œuvre. Il puise, dans son commerce avec elle, des sentiments élevés et des idées *sérieuses* ; une de ses originalités est, on l'a vu, d'avoir, au dix-huitième siècle, pris l'amour au sérieux, et c'est en partie pour cela que ses deux amants il les a fait vivre et s'aimer à la campagne. Il sait, en effet, qu'on aime mieux, plus sérieusement et plus profondément, devant un beau paysage qu'entre les quatre murs d'un salon, que, devant les grands spectacles de la nature, l'âme s'exalte et qu'on est alors plus pleinement l'un à l'autre. Il a donc, le premier, *associé l'amour à la nature :* partout où il porte ses pas solitaires, Saint-Preux met Julie de moitié dans les impressions que lui font éprouver les paysages qu'il a sous

les yeux : « Je ne faisais pas un pas que nous ne le fissions ensemble ; je n'admirais pas une vue sans me hâter de vous la montrer. Tous les arbres que je rencontrais vous prêtaient leur ombre, tous les gazons vous servaient de siège. » (I, 23). La nature n'est là que le cadre rêvé pour l'amour : la voici maintenant qui va être quelque chose de plus, comme la confidente et la complice des deux amants, tant elle paraît se mettre à l'unisson de leurs cœurs. Saint-Preux est seul et triste ; c'est l'hiver, et il « trouve partout dans les objets *la même horreur* qui règne au-dedans de lui... Toute la nature est morte à mes yeux comme l'espérance au fond de mon cœur. »

Mais n'est-ce pas là une illusion de l'amour et la nature prendrait-elle vraiment part à nos douleurs et à nos joies ? Cet air, triste ou gai, que nous lui trouvons parfois, n'est-ce pas nous qui le lui prêtons gratuitement, et même est-elle seulement poétique pour ceux qui ne sont pas poètes ? Rousseau a prévu l'objection et il y a répondu avec profondeur : « c'est dans le cœur de l'homme qu'est la vie du spectacle de la nature » (*Emile*, III). Eh bien ! cette nature inerte, animons la de notre vie et réchauffons la des passions de nos cœurs ; ne semble-t-elle pas nous attendre et nous appeler par « le murmure des eaux qui nous inspire une langueur amoureuse et par le chant des oiseaux qui semble avoir plus de tendresse et de volupté ? » Il manque quelque chose à cette fête du mois de mai : il y manque la présence de deux êtres qui s'aiment : « ô Julie ! hâtons-nous ; portons le sentiment du plaisir dans les lieux qui n'en offrent qu'une vaine image ; allons animer toute la nature : elle est morte sans les feux de l'amour » (I, 38). Il semble qu'il y ait alors, entre la nature et les êtres qui aiment, comme un échange et un enrichissement réciproque : « ces retraites délicieuses, dit Julie, ajoutaient au plaisir que nous goûtions d'être ensemble ; elles recevaient *à leur tour* un nouveau prix du séjour de deux amants. » (I, 13). Et même, pour valoir tout son prix, la nature ne doit-elle pas emprunter la voix et le regard de l'être aimé ? « Hors vous seule, dit Saint-Preux à Julie, je ne vois rien dans ce séjour terrestre qui soit digne d'occuper mon âme et mes sens.

Non, sans vous la nature n'est plus rien pour moi ; *mais son empire est dans vos yeux*, et c'est là qu'elle est invincible. » (I, 10).

Ainsi plus tard, Alfred de Vigny :

Je dirai qu'ils sont beaux quand tes yeux l'auront dit.

Les lieux où l'on a aimé *ne gardent-ils rien* des émotions dont ils furent témoins et qu'ils ont peut-être inspirées ou encouragées ? et ne vont-ils pas, quand nous les reverrons, nous retracer et nous faire revivre ces émotions anciennes dont notre cœur, qui débordait alors, les avait comme imprégnés ? « En revoyant ces lieux, après si longtemps, j'éprouvai combien la présence des objets peut ranimer puissamment les sentiments violents dont on fut agité près d'eux ;.. ô Julie, voici le lieu où soupira jadis pour toi le plus fidèle amant du monde, voici le séjour où ta chère image faisait son bonheur. Voilà la *pierre où je m'asseyais* pour contempler au loin ton heureux séjour ». Ainsi s'attristera *Olympio* :

La *borne du chemin*, qui vit des jours sans nombre,
Où jadis, pour m'attendre, *elle aimait à s'asseoir*

Comme si elle avait pitié de nos agitations et de nos tourments, la nature insinue dans nos âmes la paix bienfaisante de ses solitudes. Saint-Preux qui a quitté, désespéré, la maison de Julie, sent peu à peu, dans les montagnes du Valais, seul au milieu des rochers, des sapins et des chênes, « le calme renaître » dans son âme : « j'admirais l'empire qu'ont sur nos passions les êtres les plus insensibles et je méprisais la philosophie de ne pouvoir pas même autant sur l'*âme* qu'une suite d'*objets inanimés*. » Ainsi dira Lamartine :

Objets inanimés, avez-vous donc une âme,
Qui s'attache à notre âme ?.....

Comme Saint-Preux, Rousseau connaît et il apprendra aux générations à venir les charmes de la solitude. Ici, pourtant, il importe de distinguer : quand certains poètes, misanthropes ou pessimistes, s'enfoncent dans la solitude, ils n'y font que nourrir leur tristesse, comme Sénancour, ou qu'accentuer leur

pessimisme, comme de Vigny. Rousseau tout au contraire : comme Saint-Preux encore, il oublie ses infortunes parmi les bois et les montagnes, « il s'oublie lui-même », tant le spectacle qu'il a sous les yeux « ravit ses sens et son esprit » ; tant il est réconforté et rasséréné « par le seul enchantement du paysage ». D'où vient cela ? et pourquoi la nature, même solitaire, n'apporte-t-elle à Rousseau que joie et réconfort ? C'est, je crois, parce qu'il l'a aimée au temps de son insouciante jeunesse, dans ces années de libre et gai vagabondage dont il regrettait plus tard, dans ses *Confessions*, de n'avoir pas fait de journal. Il *a associé* alors la nature aux jouissances qu'il goûtait, et qu'il retrouve encore dans ses voyages à pied, à savoir : « le grand air, le grand appétit, la bonne santé qu'on gagne en marchant, la liberté du cabaret, l'éloignement de tout ce qui fait sentir la dépendance » et, par-dessus tout, je crois, le plaisir, quand on est romanesque, — et qui ne l'est pas à vingt ans ? — « de disposer en maître de la nature entière, de s'entourer d'images charmantes et de s'enivrer de sentiments délicieux » (*Confessions*, I, 4). Quand la fatigue et la faim le gagnaient, il « mettait à un bon déjeuner deux pièces de six blancs », — s'il les avait encore, et mangeait avec d'autant plus d'appétit que son esprit romanesque « sentait qu'un nouveau paradis l'attendait à la porte ». Et il repartait *toujours seul*, mais de si joyeuse humeur qu'il « allait chantant tout le long du chemin », comme ce jour où, ayant entonné gaiement une cantate de Batistin, il était accosté par ce bon M. Rolichon qui lui demandait copie de sa cantate et l'en récompensait par de si opportunes « lippées. » Ainsi, ce n'est pas seulement, comme on a coutume de dire, par misanthropie, que Rousseau recherchait la solitude ; il la recherchait et l'aimait parce qu'il la peuplait de toutes les chimères de son imagination et des plus chers souvenirs de sa jeunesse.

D'ailleurs, hâtons-nous de l'ajouter, il n'était jamais tout à fait seul dans la nature ; car, en vrai protestant, il s'y sentait toujours en tête à tête avec Dieu. Et sa croyance, inébranlable, en Dieu et en la Providence, non seulement l'a préservé du pessi-

misme, l'œuvre d'un Dieu bon ne pouvant être mauvaise, mais encore, et ceci est plus intéressant, a en partie déterminé l'aspect particulier sous lequel il s'est plu à voir et à peindre la nature. Lamennais a dit avec justesse : « Il se mêle toujours quelque chose de nous aux lieux que nous voyons. L'impression physique que nos sens en reçoivent se transforme en dedans de nous et y suscite une *image idéale* en harmonie avec nos pensées, nos sentiments, *notre être intime* (1). » Précisément l'image que Rousseau se fait de la nature est en conformité avec ce qu'il y a de plus intime en lui : l'idée qu'il a de Dieu. Celui qu'il prie par ces seuls mots : « ô grand Être ! » manifeste, à ses yeux, *sa grandeur* par *l'ordre* qu'il fait régner dans ce vaste univers. Ce que Rousseau, en déiste fervent, admirera donc, ce qu'il se plaira tout particulièrement à contempler dans la nature, c'est un ensemble harmonieux, un beau « tableau » ; c'est un payage à la fois *large* et *bien ordonné*, où éclatent et la grandeur de Dieu et le sage dessein de sa Providence. Il dit, dans une note très significative de la *Nouvelle-Héloïse* : la « véritable *magnificence* n'est que *l'ordre* rendu sensible dans *le grand* ; ce qui fait que de tous les spectacles imaginables, le plus magnifique est celui de la nature » (V, 2). D'autres peintres de la nature, les musiciens ou les coloristes, sont plus sensibles aux harmonies ou aux cou-

(1) Lamennais : *Esquisse d'une philosophie*, VIII, 2. Veut-on retrouver « l'être intime » de Rousseau jusque dans les pages où l'on s'attend le moins à le voir paraître, qu'on relise sa lettre célèbre sur les vendanges (*Nouvelle-Héloïse*, V, 7). Il s'y moque des Parisiens qui « croient aller à la campagne et qui n'y vont point parce qu'ils portent Paris avec eux ». Mais lui, Rousseau, il ne se borne pas à emmener avec lui, au milieu des vendangeurs, l'ami (qu'il est) de la nature riante et animée (« tout conspire à donner à ce charmant spectacle un air de fête ;... c'est le tableau d'une allégresse générale qui semble en ce moment étendu sur la surface de la terre ») ; mais, ce qui est plus grave, il a mené aussi avec lui, et c'est bien ici « son être le plus intime », l'utopiste qui rêve d'une égalité conforme à l'état de la nature : « la douce égalité qui règne ici (entre maîtres et ouvriers), rétablit l'ordre de la nature, forme une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, et un lien d'amitié pour tous. » Et enfin cet air de fête lui-même, qu'il a répandu partout dans son tableau des vendanges (« partout on chante, on rit » en vendangeant, et, le soir, c'est le feu d'artifice) ; tous ces agréables détails servent à démontrer (les paysages de Rousseau *démontrent* très souvent une idée morale), que le travail de la campagne est « la première vocation de l'homme et qu'il rappelle tous les charmes de l'âge d'or. »

leurs ; d'autres, les panthéistes, poursuivent dans la nature le mystère de la vie universelle : Rousseau, lui, sans être insensible à tout cela, prête surtout son attention et réserve son enthousiasme à *la magnificence* de certains spectacles. Ce sera, par exemple, dans le Vicaire Savoyard, les fertiles rives du Pô vues du haut d'une colline, avec l'immense chaînes des Alpes à l'horizon, c'est-à-dire « le plus beau *tableau* dont l'œil humain puisse être frappé. On eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa *magnificence* pour en offrir le texte à notre entretien » (*Émile*, IV). Veut-on voir pourquoi il affectionne tant les levers de soleil ? c'est parce que « nul homme ne résiste à un spectacle si *grand* et si beau. » Et c'est aussi parce que, seul la nuit dans sa chambre (qu'on se rappelle sa conversation avec Mme d'Epinay), il lui est arrivé de partager les doutes des philosophes ; mais que le soleil se lève et il va, en même temps que les vapeurs de la nuit, dissiper les brouillards de sa pensée « en lui exposant la scène brillante et merveilleuse de la nature. » Aussitôt, ainsi le fait parler Mme d'Epinay, « je retrouve mon Dieu, je l'admire, je l'adore et je me prosterne en sa présence. » De même, à l'Hermitage et à Montmorency, lorsqu'il avait, durant ses fréquentes insomnies, ressassé douloureusement ses amers soupçons et tous ses griefs contre ses « faux amis », le soleil levant, j'imagine, venait souvent chasser toutes ses idées noires, et il avait alors devant lui une belle journée pour se promener allègrement dans la campagne. Est-ce qu'on ne devine pas tout cela dans sa belle Lettre à Malesherbes, la troisième, où, après avoir parlé, sans les préciser, des « douleurs qui lui font tristement mesurer la longueur des nuits », il en vient à décrire les temps qu'il se rappelle le plus volontiers ; ces temps sont ceux de ses promenades solitaires ; et comment alors commençaient ces journées qu'il appelle délicieuses ? « il se levait avec le soleil » et s'enfonçait joyeux dans la forêt.

Plus tard, quand il a été décrété à Paris et à Genève, chassé d'Yverdon et maltraité à Motiers, et quand, sous le coup de tant d'infortunes, il a perdu cette force de réaction et cette relative possession de soi qu'il avait encore à Montmorency avant la

condamnation d'*Émile*, alors ses descriptions de la nature deviennent moins vives et moins riantes : il n'y a pas de lever de soleil dans son tableau de l'île de Saint-Pierre. Ce n'est plus le temps où, levé dès l'aurore, il doublait, d'un pas rapide, « certain coin » derrière lequel il se mettait à l'abri des importuns et « courait retrouver ses bosquets. » Maintenant il est las et ne cherche, après tant d'orages, que le repos et la paix et, s'il se peut, l'oubli des hommes ; il trouve tout cela à Saint-Pierre, et il y trouve même quelque chose de plus, à savoir la rêverie moderne : c'est ce que je tâcherai de montrer quand j'étudierai plus loin les *Rêveries du Promeneur solitaire*, et j'aurai ainsi épuisé l'analyse de tous les sentiments, fort divers, on le voit, dont la fusion harmonieuse a formé ce que l'on se contente trop souvent d'appeler, d'un terme un peu vague, le sentiment de la nature dans Rousseau.

CHAPITRE IV

L'ÉMILE

De tous les hommes qui tenaient une plume au dix-huitième siècle, s'il en était un qui fût, par ses antécédents, comme prédestiné à ne jamais écrire un traité d'éducation, c'était Rousseau. Qui dit éducation, en effet, dit forcément règle, discipline et méthode, et de ces trois choses Rousseau n'en avait pas connu une seule : *la règle* d'abord, dont les enfants acquièrent la première notion dans la vie de famille, c'est de quoi Rousseau enfant n'avait jamais entendu parler dans la maison du frivole et désordonné Isaac Rousseau, son père. Pour *la discipline*, ce n'est pas, plus tard, sur les grands chemins que le vagabond Jean-Jacques risquait de faire cette utile connaissance ; et, quant à *la méthode* enfin, qui doit présider à des études bien faites, ce n'est pas elle qui avait guidé Rousseau dans les lectures, même sérieuses et obstinément poursuivies, qu'il avait pu faire dans sa très libre Université des Charmettes. Il avait été, il est vrai, un an précepteur ; mais, comme on pouvait s'y attendre, et comme il en fait l'aveu lui-même, il avait été un précepteur détestable : on ne peut qu'être de son avis, si on lit le « Projet

Bibliographie. — Rousseau : *Émile ou de l'Éducation*, 1762 ; *La Nouvelle-Héloïse*, P. V. L. III. — Le manuscrit Favre de l'*Émile* (*Annales J.-J. Rousseau*, VIII) *Confessions*, II, 9. — Grimm : *Corresp. littér.*, V, VI. — A. Grotz : *J.-J. Rousseau et l'éducation*, conférence faite à Strasbourg, 1874.— Compayré : *Hist. critique des doctrines de l'éducation*, 1879, II. id. : *J.-J. Rousseau et l'éducation de la nature*, brochure, Delaplane. — Fontaine : Les idées pédagogiques de Rousseau avant l'*Émile* (*Annales de la Faculté des Lettres de Lyon*, 1884, II). — Faguet : *Le dix huitième siècle*, 1890 ; id. : *Rousseau penseur*, 1912. — J. Morley : *J.-J. Rousseau*, London, 1891. II. — Vial : Rousseau éducateur, dans : *Jean-Jacques Rousseau. Leçons faites à l'École des Hautes-Études sociales*, Alcan, 1912.

pour l'éducation de M. de Sainte-Marie » (1741), encore que ce traité nous montre en germe quelques-unes des idées (justes ou fausses), qu'il développera dans l'*Émile*. Jeune encore (il avait 28 ans), et surtout très peu maître de lui, comme il nous l'apprend, il n'avait guère pu, dans son très court et très orageux préceptorat, étudier ses élèves. Comment donc a-t-il eu l'idée d'écrire sur l'éducation ?

Il a varié sur les circonstances qui l'auraient poussé à écrire l'*Émile*. Il a dit, dans ses *Confessions*, et on a répété après lui, qu'il avait « travaillé vingt ans à l'*Émile*, et mis trois ans à l'écrire. » L'ouvrage s'étant imprimé dès 1761, supposé qu'il eût commencé à l'écrire « trois ans » auparavant, en 1758, il y aurait donc « travaillé » dès 1738 ; mais à cette date il était encore aux Charmettes, et ce n'est que onze ans plus tard (1749), qu'il a composé son premier Discours. Peut-être a-t-il, par ces « vingt ans de travail », chiffre approximatif, voulu faire allusion à son préceptorat chez Mably et au « Projet » dont j'ai parlé plus haut et qui fut écrit, en effet, vingt ans avant l'*Émile*. D'après les *Confessions* et la préface d'*Émile*, c'est pour complaire à Mme de Chenonceaux qu'il aurait écrit son Traité ; or, il n'a connu Mme de Chenonceaux que vers 1750, ce qui rend encore inadmissibles les vingt ans de préparation. S'il a composé, comme il le dit dans les *Confessions*, le cinquième livre de l'*Émile* à Montmorency (en 1759), et qu'il ait bien mis trois ans à écrire son ouvrage, il l'aurait commencé vers 1756.

Enfin, il a affirmé que c'était le souvenir de sa faute envers ses enfants qui l'avait poussé « à méditer le thème de l'éducation » et à écrire l'*Émile*. Je crois que c'est seulement *pendant* qu'il était en train d'écrire l'*Émile* que l'idée vint à Rousseau qu'il effacerait par là la grave faute qu'il avait commise ; il se dit, ce sophisme était bien dans sa tournure d'esprit, qu'en témoignant *par écrit* sa sollicitude à l'enfance, il montrait surabondamment quel tendre père il aurait pu être, si les circonstances l'avaient permis. La dette qu'il n'avait pas su payer à ses propres enfants, il se persuada insensiblement qu'il l'acquittait par ce grand service rendu aux enfants des autres : l'*Émile*, en

effet, était si bien écrit, il respirait un tel amour de l'enfance et de la vertu, qu'on serait bien forcé, pensait-il, non pas seulement d'admirer, mais d'aimer l'auteur d'une si belle œuvre ; et l'écrivain donc rachèterait amplement les faiblesses de l'homme. Ainsi raisonnait, je crois, Rousseau, tandis qu'il travaillait à l'*Émile* ; en quoi, d'ailleurs, est-il besoin de le dire ? il se trompait : on ne rachète pas une telle faute par un livre, ce livre fût-il un chef-d'œuvre.

Je ne pense pas, on le voit, que ce soit, comme il l'a dit, le souci de réparer sa faute qui lui ait *inspiré* l'idée d'écrire l'*Émile*. Outre que le souvenir de cette faute n'était pas peut-être (j'aurai occasion de le montrer), particulièrement douloureux lors de la composition de son livre, il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque Rousseau, et bien que le mot fût pour lui déplaire, était essentiellement, par métier, par goût et par soif de réputation, un homme de lettres : or, en cette qualité, il était tout naturel qu'il se préoccupât des questions qui étaient à l'ordre du jour. Précisément on discutait et on critiquait de toutes parts le système d'éducation qui était alors en usage. Sans parler de l'abbé de Saint-Pierre, dont les « projets » étaient, comme on sait, dans les mains de Rousseau, ni de Locke, traduit en français, et très lu, particulièrement par Rousseau, qui s'en inspirera largement, il y avait celui que Rousseau appelait dédaigneusement « le pédant Crouzas » ; il y avait l'abbé Pluche, que le précepteur des enfants de M. de Mably avait fait lire à ses élèves, et La Condamine et Bonneval, tous connus de Rousseau. Enfin, dans le milieu philosophique, qu'avait fréquenté Rousseau, chacun se mêlait de juger, c'est-à-dire de blâmer l'éducation courante, aussi bien d'Alembert sans sa *Préface* de l'Encyclopédie, que Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, et Voltaire un peu partout. A l'Hermitage même, Rousseau était appelé, après Duclos, à dire son avis sur le plan d'études suivi par le fils de Mme d'Epinay laquelle, comme on sait, se fera pédagogue elle-même la plume à la main ; en outre, lors de son intimité avec Diderot, Rousseau avait très certainement entendu bien des fois son ami déclamer à son habitude et tonner contre

l'enseignement des collèges. Enfin, dix ans avant l'*Emile*, Duclos avait écrit : « La plupart des hommes qui pensent sont si persuadés qu'il n'y a point de bonne éducation que ceux qui s'intéressent à leurs enfants songent d'abord à se faire un plan nouveau pour les élever (1). » Voilà, ce me semble, comment Rousseau, porté, pour ainsi dire, par le courant de l'opinion publique, avait été tout naturellement amené, « à méditer », comme il disait lui-même, « le thème de l'éducation. » Il pensait sans doute, lui qui démêlait si finement les chances de succès de ses discours ou de ses livres, que, si les dissertations des doctes, tels que Crouzas, étaient peu lues, c'est parce qu'elles étaient mal écrites ; et que, si les critiques de ses anciens amis, les philosophes, étaient sans portée, c'est parce qu'elles étaient vagues et surtout purement *négatives*. Il voulut donc écrire un livre qui, d'une part, éclipserait toutes les dissertations pédantes et s'imposerait à l'attention du public par les charmes du style, — en quoi il ne se trompait guère — ; et qui, d'autre part, apprendrait aux philosophes eux mêmes la supériorité d'un esprit original et inventif sur ces critiqueurs impuissants de l'Encyclopédie, qui ne savaient que démolir et étaient incapables de rien construire. C'est pour eux qu'il écrira superbement dès la première page de son livre : « la littérature et le savoir de notre siècle tendent beaucoup plus à détruire qu'à édifier. On censure d'un ton de maître ; pour proposer, il en faut prendre un autre, auquel la hauteur philosophique se complait moins. » Il avait dit plus haut : « il n'y a qu'un cri contre la pratique établie, sans que personne s'avise d'en proposer une meilleure. » Voyons donc quelle pratique il propose et, puisqu'il se pique, lui, « d'édifier », entrons dans son édifice.

Ce qui frappe les yeux tout d'abord, c'est que cet édifice est bâti sur des ruines. Il fallait s'y attendre : autrement destructeur que ces Encyclopédistes, dont il raillait tantôt la critique inféconde, et qui se bornaient en définitive à vouloir réformer les abus de la société, c'est la société elle-même que Rousseau

(1) Duclos : *Considérations sur les mœurs de ce siècle*; 1751, p. 33.

voudrait saper par la base. Déjà une conversation curieuse qu'il avait eue à l'Hermitage avec Mme d'Epinay, à propos de l'éducation du jeune d'Epinay, nous fait pressentir quel sera le principe inspirateur et comme le postulat de l'*Émile:* « pour faciliter votre ouvrage, dit Rousseau, il faudrait *commencer par refondre tout la société.* » On cite quelquefois ce mot de Rousseau, mais en passant, et sans en montrer toute la portée. Il y faut voir tout autre chose qu'une boutade, car il révèle le fond même de la pensée de Rousseau — et de l'*Émile*, comme je vais essayer de le montrer.

Il me semble que, lorsqu'on étudie ce livre, l'étude qu'on en fait est toujours trop dispersée et qu'on se perd un peu dans les broussailles, ce qui empêche de voir la forêt, c'est-à-dire l'ensemble et les grandes lignes de l'ouvrage. Je voudrais, si possible, en abordant cette œuvre un peu touffue, éviter cet écueil. Pour procéder avec méthode, et *m'en tenir à l'essentiel*, je commencerai par rechercher *le but* qu'a poursuivi Rousseau, et qu'il n'a pas suffisamment précisé, et je me demanderai ensuite *par quel chemin* il est allé à ce but, en ne m'occupant que des *idées directrices* de l'ouvrage.

Rousseau nous prévient de la difficulté de notre étude : « l'*Émile*, écrit-il, ce livre tant lu, si peu entendu et si mal apprécié » (*3me Dialogue*). Comment donc l'appréciait-il lui-même ? Il écrit à Philibert Cramer (Motiers, 13 octobre 1764) ; « pouvez-vous croire que le livre de l'*Émile* soit un vrai traité d'éducation ? » Qu'est-ce donc ? « c'est un ouvrage assez philosophique sur ce principe, avancé par l'auteur dans d'autres écrits, que *l'homme* est naturellement bon. Pour accorder ce principe avec cette autre vérité, non moins certaine, que *les hommes* sont méchants, il fallait, dans l'*histoire* du cœur humain, montrer l'origine de tous les vices » ; (ainsi l'homme bon, les hommes méchants ; et l'origine *historique* de la méchanceté des hommes, c'est la naissance des sociétés). L'*Émile* est comme la contre-épreuve du *Discours sur l'inégalité*. Dans le *Discours*, Rousseau a affirmé que c'est la société qui a corrompu les hommes ; dans *Émile*, il nous montre un homme élevé loin de la société : il

est exempt de vices et de mauvaises passions. Son idée est donc celle-ci : si les hommes étaient élevés comme Émile, ils resteraient innocents et vivraient heureux, et le monde serait meilleur. Ce rêve, qu'il caresse sans l'exprimer bien nettement, dans l'*Émile*, le voici à la fois conté et vécu par son imagination :

Rousseau : « Figurez-vous *un monde idéal* semblable au nôtre et néanmoins tout différent... Les passions y sont, comme ici, le mobile de toute action ; mais plus vives, plus ardentes, ou seulement plus simples et plus pures ; elles prennent par cela seul un caractère tout différent... Les habitants du monde idéal dont je parle ont le bonheur d'être maintenus par la nature, à laquelle ils sont plus attachés, dans cet heureux point de vue, où elle nous a placés tous et, par cela seul, leur âme garde toujours son caractère original... Les préjugés ont sur eux peu de prise, l'opinion ne les mène point. Ainsi bornés de toutes parts par la nature et par la raison, ils s'arrêtent et passent la vie à en jouir, en faisant chaque jour ce qui leur paraît bon pour eux et bien pour autrui, sans égard à l'estimation des hommes et aux caprices de l'opinion...

Le Français : Mon cher M. Rousseau, vous m'avez bien l'air d'être un des habitants de ce monde-là.

Rousseau : J'en reconnais un, du moins, sans le moindre doute, dans l'auteur d'*Émile*... » (*1er Dialogue*).

On voit quelle est, dans l'esprit de Rousseau, la portée de l'*Émile*. Il la précise encore dans cette phrase : « Si sa doctrine pouvait être aux autres de quelque utilité, *c'était en changeant les objets de leur estime* et retardant peut-être ainsi leur décadence, qu'ils accélèrent par leurs fausses appréciations. » (*3me Dialogue*). Ainsi, c'est par un véritable renversement des valeurs qu'il prétend changer le monde ; et cette secrète ambition, qui s'accorde parfaitement avec le propos tenu à Mme d'Epinay, et que j'ai rappelé plus haut, nous fait comprendre ce mot de l'*Émile* sur les maximes qui le font si différent des autres ouvrages : « Ces maximes sont de celles dont la vérité ou la fausseté importe à connaître et *qui font le bonheur ou le malheur du genre humain.* » (*Préface*).

Qu'on ne se hâte pas de taxer Rousseau d'outrecuidance : c'est bien plutôt, je crois, sa clairvoyance qu'il faut admirer ici. Il a très bien compris qu'un pédagogue réformateur est incomplet s'il n'est pas en même temps sociologue : en effet, toute réforme radicale de l'éducation doit entraîner avec elle, si l'on veut épargner à l'enfant des déceptions et des révoltes à son entrée dans le monde, une réforme correspondante des lois et des mœurs et comme un revirement de l'opinion sur les choses qu'estiment ou réprouvent les hommes en société. C'est ce qu'à la fin du siècle comprendra très bien et exprimera avec vivacité Sénac de Meilhan, dans ses *Considérations sur l'esprit et les mœurs* (1787, p. 302) : « Que peut-il résulter de ces livres (sur l'éducation) lorsque les mœurs sont en contradiction avec les principes (inculqués aux enfants) ? Un souper de Paris, la crainte du ridicule, l'exemple détruisent en une semaine tous les soins de l'éducation la plus éclairée, dirigée par les meilleurs principes. » Maintenant, que sa réforme de la société soit peut-être chimérique, c'est ce dont Rousseau, pour peu qu'on le presse, conviendra aisément, car il sait, et même il dit expressément que c'est seulement un idéal « qu'il rêve », en politique comme en pédagogie : c'est affaire à nous de nous rapprocher, le plus que nous pourrons, de l'idéal proposé à nos efforts. L'*Émile*, en somme, c'est une *utopie sociale*, enveloppée dans un *roman pédagogique*. J'ai fait entrevoir l'utopie ; voyons le roman.

Que son livre fût plutôt un roman qu'un traité didactique, c'est ce dont Rousseau avait conscience, quand il écrivait, *à propos justement d'éducation*, au prince de Würtemberg : « La comparaison de ce qui est à ce qui doit être m'a donné l'esprit romanesque » ; et peut-être même faisait-il plus de cas de ce qu'il y avait de romanesque que de ce qu'il y avait de pratique dans son livre. Ne disait-il pas dans sa *Lettre à Beaumont* : « Quand il n'y aurait pas un mot de vérité dans cet ouvrage (l'*Émile*), on en devrait honorer et chérir *les rêveries* comme *les chimères* les plus douces qui puissent flatter et nourrir le cœur d'un homme de bien. »

L'*Émile* est un roman à trois personnages, dont deux, Émile et son précepteur, l'élève idéal et le précepteur unique, occupent seuls les quatre premiers livres. Et le romanesque est encore dans le tissu de l'ouvrage : c'est l'histoire édifiante d'un homme de la nature, depuis sa première enfance jusqu'à son mariage. A ce moment surgit le troisième personnage, l'épouse, qui est, comme dans tout roman idéaliste, l'épouse parfaite, jusqu'à ce que l'on peut appeler la catastrophe du roman : la chute de Sophie et (tout finissant bien dans un roman idéaliste), son relèvement par la vertu, laquelle est, dans la doctrine de Rousseau, plus belle, parce qu'elle est plus méritoire, que la simple innocence (1).

Maintenant cette perfection, qui est le partage de ces êtres d'élite, on va vous montrer *par quels chemins* ils l'ont atteinte : à vous de voir dans quelle mesure vous pouvez vous rapprocher d'eux : « Je montre le but qu'il faut qu'on se propose; je ne dis pas qu'on y puisse arriver ; mais je dis que celui qui s'en approchera davantage aura le mieux réussi. » Il s'agit donc, on a souvent eu tort de l'oublier, d'un pur idéal proposé à nos efforts. Quant aux difficultés d'exécution, Rousseau s'en rend parfaitement compte : « elles sont innombrables », déclare-t-il expressément ; mais, de son point de vue, il estime qu'il n'a pas à s'en occuper.

Et pourtant ce romancier parle, c'est le cas de le dire, d'un ton de *maître*, et jamais pédagogue n'a prescrit plus impérieusement les règles à suivre, ni assuré l'exécution de ces règles par plus de recettes précises et de recommandations minutieuses. Il tient au moindre détail : qu'on en oublie un seul, nous parût-il futile, il nous arrête par ce terrible mot, qui revient sans cesse : « tout est perdu ; inutile d'aller plus loin. » En veut-on un exemple ? « Si, dit-il au précepteur, Émile vous voit entrer avec plus

(1) Voulant m'en tenir à ce qui est l'essentiel dans l'*Émile*, je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de raconter le roman des amours d'Émile et de Sophie, ni de disserter sur le Ve livre et l'éducation de Sophie, ce livre étant, comme on l'a dit très justement, « la partie morte de l'œuvre » (B. Bouvier, *J.-J. Rousseau*, 294). On pourra lire sur Sophie : Gréard : *L'Education des femmes. Etudes et Portraits*, 1886 (p. 217-250). Faguet : *Propos littéraires*, 2e série.

d'égard dans la boutique d'un orfèvre (qui fait du superflu, luxe coûteux), que dans celle d'un serrurier (qui fait des choses nécessaires), alors abandonnez le reste de votre éducation ; vous avez perdu quatorze ans de soins. »

Mais dès lors voici le danger : c'est que le lecteur, un père par exemple, en présence de ces préceptes si précis et si impératifs, ne songe qu'à les appliquer religieusement à son enfant et dans toute leur intégrité ; car il est bien prévenu « qu'une telle éducation n'est bonne que dans son tout. » Mais ce tout, ce système, il finit par le trouver impraticable : c'est qu'il a oublié qu'il s'agissait d'un roman ; il a voulu appliquer à un enfant en chair et en os l'éducation « d'un élève imaginaire ». Son échec n'eût pas le moins du monde déconcerté Rousseau : « Vous dites très bien qu'il est impossible de faire un Émile » (à Cramer, 13 octobre 1764) (1). Le lecteur n'avait donc pas compris l'auteur ; mais à qui la faute ? à l'auteur, sans nul doute, qui n'a pas dit clairement ce qu'il voulait au juste ; et j'ajoute, sans hésiter, que, s'il ne l'a pas dit, c'est parce qu'il ne le savait pas.

Tantôt nous rencontrons, et nous approuvons, des préceptes pleins de sens, appuyés sur des observations pleines de finesse, (sur la première enfance en particulier) ; tantôt nous suivons avec confiance un raisonnement qui nous paraît irréfutable, tant il est bien déduit ; puis, chemin faisant, sans que nous nous soyons aperçus que nous avons dévié, tant l'auteur a glissé lui-même, comme par une pente naturelle et sans le vouloir, vers un terrain moins sûr, nous voilà, à sa suite, en plein pays de rêves. Ce ne sont plus, comme tout à l'heure, des réalités bien observées, de ces « faits », comme il s'en vante si souvent, sur lesquels il prétend bâtir ; nous sommes, bien loin des faits et des hommes, dans une solitude peuplée de « douces

(1) C'est dans le journal, soi-disant fondé à Strasbourg, en novembre 1765, pour renseigner le public sur les faits et gestes de Rousseau, qu'on trouve l'anecdote suivante, souvent citée, et parfois inexactement : « Ce 12, M. Angar a été lui rendre visite et lui a dit : « Vous voyez, Monsieur, un homme qui a élevé son fils suivant les préceptes qu'il a eu le bonheur de puiser dans votre *Émile*. Jean-Jacques a répondu à M. Angar : tant pis, Monsieur, pour vous et pour votre fils, tant pis. » (Grimm, *Corr. litt.*) VI, 435.

chimères », et nous lisons quelque chose comme les Rêveries d'un pédagogue solitaire. Dès lors, le dessein précis de l'ouvrage nous échappe, *comme il a échappé* à son auteur. Pas plus ici que dans son premier et son second *Discours* (ni même peut-être que dans sa *Lettre à d'Alembert* et son *Contrat Social*), Rousseau n'a vu et, en tous cas, n'a dit nettement le but qu'il poursuivait.

D'où vient donc cette ambiguïté irritante dans les œuvres de Rousseau ? de ce qu'il y a en lui un rêveur et un logicien et qu'*il met sa logique au service de ses rêveries.* Si parfois les témérités de sa dialectique l'effraient lui-même (« Je me laisse quelquefois entraîner à la force des conséquences »), c'est parce qu'il est parti, non des faits, ou de principes certains, mais de ses chimères ; et à la fois, et dans la même page, il se laisse emporter à la fougue de sa logique et se laisse ravir au charme de ses rêves, qui sont « si doux au cœur de l'homme de bien. » Il rêve donc, au lieu de commencer par observer ; puis, et c'est là le danger, il raisonne à perte de vue sur des rêveries ; et ces rêveries s'expriment en formules impérieuses et tranchantes, car il y a dans ce rêveur un dogmatique intraitable. C'est parce qu'il a mêlé et confondu des opérations de l'esprit si différentes que la rêverie et la dialectique, que ses conclusions sont à la fois incertaines et décevantes. Puisqu'il s'agit ici d'éducation, on peut dire qu'il est un exemple vivant, et le plus illustre qu'on puisse invoquer, de l'insuffisance de son propre principe éducatif : *la nature* l'avait plus richement doué qu'aucun de ses contemporains ; mais, non par sa faute, il n'avait pas appris ce que la nature n'enseigne pas, et ce que *l'éducation par les hommes* lui aurait sans doute inculqué : la discipline de ses admirables facultés.

Maintenant, oublions et l'utopie sociale qui est au fond et le roman qui l'enveloppe, et considérons le contenu proprement *pédagogique.* Il est très touffu et très mêlé. Si l'on veut s'en faire une idée un peu nette, il y faut, je crois, distinguer ces trois choses, qui sont d'ailleurs d'inégale importance : d'abord les *emprunts* de Rousseau ; puis les remarques et *récits* qui ne tiennent pas à sa méthode ; enfin, et c'est le principal, sa *méthode même* et tout ce qui en découle.

Il ne me paraît pas utile d'insister sur le premier point : les emprunts que Rousseau a faits à ses prédécesseurs, et particulièrement à Montaigne et à Locke, ont été mainte fois signalés, depuis le pamphlet un peu sot de dom Cajot « Les plagiats de J.-J. R. » publié en 1765, jusqu'au petit livre judicieux de M. Villey : « L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau » (1911). La plupart des auteurs qui ont parlé de l'*Émile* ont relevé, plus minutieusement que méthodiquement, ce que Rousseau doit à ses devanciers. Mais il ne suffit pas de rapprocher des passages analogues ; il faudrait, si l'on veut estimer justement la dette de Rousseau envers ses devanciers, comparer ce qu'ils avaient dit avec ce qu'a dit Rousseau et noter avec précision ce que Rousseau a ajouté, soit à leurs conseils un peu terre à terre, comme ceux de Locke, soit à leurs saillies, vives mais un peu brèves, comme celles de Montaigne. Le détail en serait infini, et l'on n'arriverait qu'à constater, une fois de plus, que si Rousseau n'a pas tout inventé, il a tout enflammé et transformé.

Il y a, en second lieu, dans l'*Émile*, où les digressions abondent, des observations isolées, et très fines, sur le caractère des enfants, des récits très vivants et des descriptions magnifiques, comme le lever du soleil ou le décor merveilleux du *Vicaire Savoyard*. Mais nous parlons ailleurs du conteur et du peintre qu'est Rousseau ; car tous ces jolis traits et ces belles pages ne se rattachent pas directement à sa méthode, et c'est celle-ci qui fait l'originalité de son livre. Ce livre est écrit pour prouver qu'il n'y a qu'une seule bonne éducation : l'*éducation de la nature*. Examinons donc de près ce principe de Rousseau ; essayons d'abord de le préciser ; puis voyons ce qu'il a su en tirer ; et négligeant les détails, tenons-nous toujours aux grandes lignes de l'ouvrage.

Le point de départ de Rousseau est celui-ci : l'enfant a en somme trois maîtres : l'homme, la nature, les choses. Il ne faut pas, dans une bonne éducation, que leurs leçons se contrarient ; comment donc les accorderons-nous ? l'un de ces trois maîtres n'est pas sous notre dépendance : c'est la nature ; tandis que

nous pouvons agir sur les deux autres : les hommes et les choses. C'est donc sur ces deux autres que, pour obtenir l'harmonie, indispensable à une bonne éducation, nous devons peser, de façon à faire d'eux les auxiliaires de la nature, qui reste la souveraine maîtresse.

Mais qu'est-ce enfin que cette Nature, dont le nom est sans cesse à la bouche et l'amour dans le cœur de Rousseau ? Il se rend compte lui-même, dans l'*Émile*, qu'il conviendrait enfin de « fixer ce mot de nature qui a un sens trop vague ». Il a même plusieurs sens dans ses œuvres et Rousseau passe d'un sens à l'autre sans prévenir le lecteur et sans distinguer, je crois, lui-même, les différentes choses qu'il exprime par ce mot magique. Et pourtant il est indispensable, surtout ici où l'éducateur doit bien connaître son guide, de fixer, non pas précisément, comme le dit Rousseau, *le sens* de ce mot *nature*, mais bien, pour éviter les méprises, *les différents sens* qu'il lui donne tour à tour (1).

Le plus souvent le mot *nature* n'est pour Jean-Jacques qu'une pure négation ; il prend le contre-pied des usages et de toutes les conquêtes de la civilisation et, ce qui est naturel, pour lui, c'est tout simplement ce qui est anti-social. En sorte que, sans le concept de société, il n'aurait pas le concept de nature ; et nous arrivons ainsi à cette conclusion divertissante, qui l'aurait fait sursauter, que je crois vraie pourtant : ce n'est pas la nature qui est primitive, au moins *dans l'esprit de Jean-Jacques*, mais c'est la société.

Qu'est-ce donc qui dans ce sens, *le plus fréquent chez Rousseau*, sera naturel en matière d'éducation ? *le contraire* de ce qui s'enseigne : « prenez le contre-pied de ce qui se fait, dit l'*Émile*, et vous ferez presque toujours bien. » Il n'aura garde d'y manquer : lui qui est si fier de « se sentir tout au rebours des autres hommes », il goûtera un profond plaisir à élever son Émile contrairement à toutes les pratiques suivies jusqu'à lui. L'élève de

(1) Voir, sur ce point, Höfding : *Jean-Jacques Rousseau et sa philosophie*, traduit par de Coussange, 1912, p 107. Sur « l'importance essentielle de l'idée de *nature* à l'époque de Rousseau », voir Masson : *La Religion de Rousseau*, t. I, 259.

Rousseau ne doit, pas plus que son précepteur, ressembler à personne ; ils sont l'un et l'autre d'espèce unique pour la bonne raison que Rousseau, qui ne peut pas se déprendre de lui-même, s'est peint, tantôt dans le maître, et tantôt dans l'élève. Il s'est dédoublé ; et celui qui a écrit « Narcisse ou l'amant de lui-même » s'est donné, dans l'*Émile*, la satisfaction de se regarder tour à tour dans deux miroirs — qui ne l'enlaidissent pas.

Mais je me hâte de dire que Rousseau a donné à ce concept de nature des sens plus *positifs* et il faut, malgré la difficulté, essayer de les distinguer, si l'on veut s'orienter dans ses œuvres et, en particulier, dans l'*Émile*.

Il a d'abord de la nature, comme l'a justement remarqué Höffding, une conception qui est, sinon théologique, du moins analogue à celle des théologiens. Dans cette conception, l'homme est considéré, à l'origine du monde, comme la créature d'un Dieu bon qui a imprimé en lui un caractère de « majestueuse simplicité ». (Préface du second Discours). C'est l'idée chrétienne de l'homme avant la chute ; et il y a cette différence, entre Rousseau et la théologie chrétienne, que le péché originel des théologiens, qui a fait perdre à l'homme sa primitive innocence, est remplacé, chez Rousseau, par le péché social, qui a causé les mêmes malheurs. On peut dire, quoi qu'en eût pensé Rousseau, que c'est là une conception surnaturelle de l'homme naturel ; et c'est bien cette conception qui a dicté à Rousseau la première phrase de l'*Émile* : « tout est bien *sortant de la main de l'auteur des choses* ; tout dégénère entre les mains de l'homme. »

A partir de son premier Discours, et depuis lors, Rousseau a d'ailleurs exprimé une idée un peu différente de ce même homme primitif, une idée qu'on peut cette fois appeler *naturelle*, en en ce sens qu'il l'emprunte, non plus aux théologiens, mais plutôt aux naturalistes. Les premiers hommes sont ici non pas seulement comparés, mais presque assimilés aux animaux ; ils n'ont que des instincts et des besoins physiques. Or cette conception naturaliste, nous la retrouvons dans l'*Émile* où l'enfant, dans son premier âge, n'étant doué que de sensations, n'est

pas autre chose qu'un petit animal. En grandissant, il progressera de la même manière et passera par les mêmes étapes que la primitive humanité ; et, faussant cette idée très juste par ses exagérations coutumières, Rousseau, qui prend plaisir à se répéter, nous donnera une seconde édition, réduite à la taille d'Émile, de son Discours sur l'inégalité.

Et voici, je crois, un troisième sens du mot *nature :* quand Rousseau nous parlait de l'homme primitif et innocent, il avait devant les yeux la suite des temps ; et cet homme primitif et pur, il le comparaît et l'opposait aux hommes, de plus en plus méchants, qui se sont succédé sur la terre. Maintenant il ne pense plus qu'au temps présent, et c'est dans l'âme même de *ses contemporains* que, non plus historien, mais psychologue, il va puiser l'idée de nature qui sera l'idée maîtresse de l'*Émile*. La nature, cette fois, c'est l'ensemble de « nos dispositions primitives naturelles. » Plus explicitement : « nous naissons sensibles et, par là même, disposés à rechercher les objets qui produisent en nous des sensations agréables et à fuir les objets qui ont un effet contraire ; puis nous jugeons ces objets, d'abord selon la convenance ou la disconvenance que nous trouvons entre eux et nous, et enfin sur l'idée de bonheur et de perfection que la raison nous donne. Ces dispositions, *avant qu'elles s'altèrent par nos opinions*, c'est ce que j'appelle en nous la nature. » Ainsi il ne s'agit que de retrouver en nous ces dispositions premières, avec nos jugements et nos idées rationnelles sur le bonheur, sans y mêler « nos opinions », entendez par là toutes les idées que nous avons héritées de nos ancêtres, celles que nous nous sommes faites par nos lectures, nos conversations, par toute notre vie enfin dans la société de nos semblables. Quand nous nous serons dépouillés, comme d'autant de vêtements d'emprunt, de toutes ces idées acquises, nous ressusciterons en nous la pure nature ; et cela paraît aussi simple à Rousseau que d'ôter à Mascarille ses canons, ses plumes et sa petite oie : « allons, faquin, qu'on emporte toutes ces hardes », — et Mascarille aussitôt apparaît, ainsi l'homme naturel, « dans sa vertu toute nue. » Il est bien certain d'ailleurs que l'enfant, si on le prend

dès sa naissance, est aussi près que possible de la nature ; il ne s'agit donc, pour le maintenir dans cet état quasi naturel, que de l'éloigner de tout contact corrupteur, ou civilisateur, c'est tout un, avec la société proprement dite, et avec ces petites sociétés que sont la famille et le collège : c'est aussi ce que fait Rousseau en isolant son élève.

Avons-nous enfin épuisé tous les sens du mot *nature* chez Rousseau ? il en reste encore un, c'est le quatrième, le plus simple du reste et le plus souvent usité : c'est tout bonnement le monde extérieur, la nature physique, et c'est bien de cette nature seule qu'il s'agira dans l'*Émile*, quand Rousseau mettra son élève en contact direct avec les choses ; quand il lui montrera du doigt le soleil levant ou le ciel étoilé, bref, quand il ne voudra lui apprendre à lire, pour prendre son expression, que « dans le livre de la nature. »

La nature, on le voit, dit bien des choses à Rousseau. Reconnaissons que ce n'est pas toujours sa faute, mais peut-être bien celle de la langue, s'il a employé le même mot pour des choses fort différentes ; il devait, du moins, avertir le lecteur et commencer par s'assurer lui-même du sens qu'il attachait ici ou là à ce mot, puisqu'il en a fait un usage si fréquent et même si abusif.

Et maintenant entendons simplement par ces mots « la nature de l'enfant » ce que tout le monde entend et ce que d'ailleurs pratiquement, dans ses conseils pédagogiques, a le plus ordinairement entendu Rousseau ; et voyons comment il va diriger et, suivant le mot que lui a si souvent reproché le purisme de Voltaire, « éduquer » son Émile. Dès le début, son principe, l'éducation de la nature, l'a admirablement inspiré. Il commence l'éducation d'Émile, et ce n'est pas à mon sens un mince éloge, par le commencement : observer la nature de l'enfant, étudier, non l'homme dans l'enfant, mais l'enfant lui-même : « la nature veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. Si nous voulons pervertir cet ordre, nous produirons des fruits précoces qui n'auront ni maturité, ni saveur et ne tarderont pas à se corrompre : nous aurons de jeunes docteurs et de vieux enfants » (*Émile*, l. II).

Il prend l'enfant, comme on sait, dès sa naissance, et il abonde en préceptes judicieux sur les soins à donner à la première enfance : laisser au petit enfant la pleine liberté de ses mouvements, comme le veut la nature ; plus de maillots, ni de lisières ; qu'il s'ébatte et joue en plein air ; et surtout, puisque la nature nous a doués d'un corps et d'une âme, exerçons et aguerrissons le corps *afin* de fortifier l'âme : « il faut préparer de loin le règne de la liberté. » Je rappelle seulement, ce que chacun sait, que, dans son premier livre, Rousseau ne craint pas d'entrer dans des détails d'hygiène, qu'on dédaignait, parce qu'on les trouvait vulgaires et rebutants, et qui avaient bien cependant leur importance : tout est important dans l'éducation.

Sur l'allaitement des enfants par leurs mères, on a tout dit, et je crois qu'on a même trop dit. Que Rousseau ait donné en cette affaire d'excellents conseils que les mères ont très bien fait de suivre, c'est indéniable ; mais on avance couramment que, par là, il a rallumé les foyers éteints et restauré la vie de famille ; peu s'en faut enfin qu'on ne le loue d'avoir au dix-huitième siècle appris aux mères l'amour maternel. Rien n'est plus exagéré : les vertus familiales fleurissaient en France avant l'apparition de l'*Émile* ; ne voyons-nous pas, par exemple, dans les *Mémoires* de Marmontel, comment au dix-huitième siècle, dans une petite ville du Limousin, un enfant était élevé dans sa famille avec une « inexprimable tendresse ? » Il convient donc de préciser ici, pour rester dans le vrai, le service rendu par Rousseau à la société de son temps : ce service, d'ailleurs réel, fut limité à une infime fraction de la société française, l'aristocratie parisienne. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le passage souvent cité de Mme de Staël : « C'est l'éloquence de Rousseau qui ranima le sentiment maternel *dans une certaine classe de la société ;* il fit connaître aux mères ce devoir et ce bonheur ; il leur inspira le désir de ne céder à personne les premières caresses de leurs enfants. » (*Lettres sur les écrits et le caractère de Rousseau*). On sait, en effet, que, dans les grandes maisons, les enfants étaient laissés aux mains des nourrices et des gouvernantes.

Observez l'enfant ; vous verrez que « les premières facultés qui se forment en nous sont les sens ; c'est donc les premières qu'il faut cultiver », et Rousseau écrit sur l'éducation des sens des pages justement célèbres parce qu'elles sont d'un fin observateur. A mesure que l'enfant grandit, et que ses facultés se développent, proportionnez votre enseignement à ses facultés ; partez toujours de l'enfant et demandez-vous sans cesse ce qu'il est capable d'apprendre, c'est-à-dire de comprendre ; c'est là ce que j'appelais tantôt commencer par le commencement. Aujourd'hui, commençant par la fin, on rédige des programmes où l'on fait entrer, comme on peut, tout ce qu'il paraît utile de connaître à une époque donnée ; puis l'on s'aperçoit, trop tard, que ce savoir encyclopédique, on ne réussit pas à « l'entonner » dans un jeune esprit dont n'a pas tout d'abord mesuré la capacité.

Maintenant de quoi instruirons-nous peu à peu Émile, et qu'est-ce que la nature, sans maître, peut lui apprendre ? Tout : il ne s'agit, après avoir, bien entendu, écarté les livres, que de mettre l'enfant en présence des choses : très naturellement l'enfant les interrogera et insensiblement il arrivera de lui-même à les connaître ; « n'enseignons jamais à l'enfant ce qu'il peut apprendre de lui-même ». Ce qu'on apprend ainsi, on ne l'oublie plus ; nul ne le sait mieux que l'autodidacte Rousseau, lequel prête à Émile son intelligence et, peu s'en faut, son génie, tant il lui fait trouver tout seul de choses difficiles à connaître. Il n'en reste pas moins que son précepte, si on ne le pousse pas à l'extrême, est le plus favorable qui soit au plein épanouissement de l'intelligence ; et le but suprême de l'instruction n'est-il pas de former un homme intelligent ? le former ? L'éducateur intervient donc ? il le faut bien, et Rousseau s'en rend compte. Il sait, par son second *Discours*, que l'humanité a mis des siècles à trouver l'explication des phénomènes les plus simples, et c'est en quelques années que l'enfant doit parcourir le long chemin qui a conduit l'humanité à l'invention des sciences. Le précepteur interviendra donc, mais le moins possible, et *en se cachant*. C'est alors que Rousseau imagine ces petites tricheries,

ces scènes machinées dont on s'est si souvent moqué. On a certes eu raison de railler ces petites comédies où le précepteur souffle les acteurs à l'insu de l'élève ; mais ce qu'on ne voit pas assez, c'est que Rousseau ne prétend nous donner là que des indications, des exemples de ce qu'on peut faire en suivant sa méthode ; et, conformément à cette méthode, les stratagèmes pédagogiques dont il se sert ne sont pour lui que des moyens de rapprocher les choses de l'enfant, de mettre, pour ainsi dire, la nature à sa portée et de l'offrir à ses prises. Le professeur n'est ici qu'un préparateur ; car, quoi qu'il fasse, il reste toujours, selon une expression de Rousseau, « le ministre de la nature. » Il n'en est pas moins vrai d'ailleurs que, ce que le précepteur fait, il devrait le faire ouvertement.

Rousseau qui ne veut pas (il n'a pas tort), qu'on raisonne avec les enfants, ne veut pas non plus qu'on leur prêche l'obéissance (ce qui est moins bien trouvé). L'enfant fera-t-il donc tous ses caprices ? Non, il doit céder, mais seulement à la force — puisque *la nature* ne connaît que la force : que le maître soit donc pour lui comme une force de la nature qui commande à sa faiblesse. Après la force, et quand l'enfant sera plus grand, « employez la ruse » ; c'est la recommandation expresse de Rousseau. Si je relève ce détail, c'est parce que j'y retrouve un trait de son caractère. Il a, comme je l'ai montré en son temps, rusé avec ses amis de la Chevrette, et dissimulé avec son plus intime ami, Diderot. C'est pour cela, c'est parce qu'il y avait certainement en lui un peu de duplicité, qu'il lui a paru tout simple que le précepteur dupât son élève.

Jusqu'ici, et sauf les réserves qui s'imposaient, nous pouvons dire qu'en matière *d'instruction*, la nature a bien inspiré son prophète. Voyons *l'éducation* maintenant : c'est elle qui a la première place dans l'*Émile*, puisque le but de Rousseau, il le proclame sur tous les tons et surtout sur le ton péremptoire, qui est le sien, c'est de faire : non un savant, grand Dieu ! « les livres sont le fléau de l'enfance » ; — mais simplement *un homme*. Soit, l'entreprise est noble, si elle est difficile ; voyons-le donc à l'œuvre dans son « éducation naturelle. »

Le point de départ ici, comme pour l'instruction, est excellent : « épiez longtemps la nature ; observez bien votre élève avant de lui dire le premier mot ; laissez d'abord *le germe de son caractère en pleine liberté de se montrer.* » Mais quand le caractère nous est bien connu, qu'allons-nous faire ? rien, dit Rousseau : « la première éducation doit être purement négative ». Et pourquoi cela ? parce que « nous posons comme maxime incontestable (il oublie d'ajouter : dans notre hypothèse de la bonté originelle de l'homme), que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits », et parce qu'il est « impossible que les enfants deviennent indociles et méchants, quand on n'aura pas semé dans leurs cœurs les vices qui les rendent tels. » Ainsi il ne naît que de bons enfants ! Plutôt que de discuter ces « incontestables maximes », contentons-nous d'ouvrir le bon Plutarque, puisque c'est le seul historien que Rousseau mette dans les mains d'Émile : « l'inclination aux voluptés, la fuite du labeur ne sont point en nous étrangères, ne n'y ont point été introduites par mauvaises personnes, ains y *sont naturelles et nées avec nous.* » (Œuvres morales : *Comment il faut ouïr*). Mais il y a quelqu'un que Rousseau connaît mieux et estime encore plus que son cher Plutarque, c'est l'auteur des *Confessions*, lequel se peint à nous « avec un sang brûlant de sensualité *dès sa naissance.* » Il ne fait du reste, reconnaissons-le, qu'exagérer, dans son éducation négative, une idée très juste : c'est qu'on gagnerait beaucoup en épargnant, si l'on peut, et autant qu'on peut, à l'enfant, les occasions fournies, et trop abondamment, par les divers milieux où il vit, de contracter des vices ou d'embrasser des erreurs, le tout par contagion ou sotte imitation.

Quand le précepteur s'est assez longtemps croisé les bras, — « l'essentiel n'est pas de gagner du temps, c'est d'en perdre » —, et que l'éducation négative ayant pris fin, il se décide à agir, que va-t-il faire ? la fin dernière de l'éducation, c'est, nous ne l'oublions pas, de former un homme ou, ce qui revient au même, un caractère. Pour cela, deux choses sont, il me semble, également nécessaires : développer chez l'enfant son énergie native et lui apprendre à la maîtriser ; c'est la double tâche de l'éduca-

teur. Sur le premier point, le précepteur d'Émile fait fausse route, ce qui ne doit pas nous surprendre, le faible Rousseau que nous connaissons ne pouvant être qu'un médiocre professeur d'énergie. Un de ses préceptes *essentiels* (je continue à ne relever que ceux-là), c'est que l'enfant doit apprendre en se jouant : « quittez tout avant qu'il s'ennuie ; ses jeux sont ses occupations, il n'y sent point de différence ». C'est perdre le meilleur moyen que nous ayons d'apprendre à l'enfant à faire effort, et c'est ici qu'il convient de citer une critique de Mme de Staël, aussi juste que fortement exprimée, et que bien souvent on n'a fait que reproduire sous une forme beaucoup moins heureuse. Après avoir rappelé que l'éducation faite en s'amusant, disperse la pensée, et que l'esprit de l'enfant doit s'accoutumer aux efforts de l'étude, comme notre âme à la souffrance, Mme de Staël condamne d'un mot décisif cette étude récréative tant prônée par Rousseau : « c'est mettre l'ennui dans le plaisir et la frivolité dans l'étude » (*De l'Allemagne*, 1re Partie, chap. 19).

Mais cette énergie morale, disions-nous, s'il importe de la développer, il n'est pas moins urgent de la réfréner, ou, tout au moins, de donner à l'enfant le moyen de la maîtriser lui-même et de la bien diriger. Quel sera ce moyen ? Les hommes, avant Rousseau, n'avaient pas trouvé autre chose que la notion du devoir. Rousseau n'en veut pas, au moins avant « l'âge de raison » ; jusque là « les mots d'obéir et de commander seront proscrits de son dictionnaire, *encore plus ceux de devoir et d'obligation.* » Et pourquoi, en effet, Émile aurait-il des devoirs ? Robinson n'en avait pas et, comme lui, Émile vit seul dans son île ou, ce qui revient au même, dans un désert où son précepteur lui tient lieu de Vendredi ; c'est à peu près sa seule société jusqu'au jour où il fera enfin son entrée dans le monde, mais toujours au bras de son précepteur qui, si l'on peut dire, ne le quittera pas d'une semelle ; il l'escortera, comme on sait, toujours prévoyant et prêchant, jusqu'au seuil de l'alcôve conjugale : c'est ainsi qu'Émile fera l'apprentissage de la liberté ! Les lisières, dont Rousseau a délivré le petit enfant, il met tous ses soins à en garrotter le jeune homme ; ce n'est pas le moyen d'en

faire un homme et c'est à cela pourtant qu'allait toute son ambition.

A s'en tenir, comme nous avons fait, aux idées directrices de l'éducation d'Émile, c'est-à-dire à ce qui donne au livre cette nouveauté et cette originalité à laquelle Rousseau tient par dessus tout, on peut dire que non seulement il serait « impossible », comme le reconnaissait Rousseau lui-même, « de faire un Émile », et il voulait dire par là qu'Émile était un idéal que nul ne pouvait se vanter d'atteindre ; mais on doit ajouter qu'il n'est pas souhaitable qu'on essaye, comme il le conseillait aux lecteurs, de s'en rapprocher, parce qu'il y a, dans cet idéal, trop de lacunes et trop d'erreurs. Nous pouvions nous attendre aux unes et aux autres, nous qui connaissons Rousseau, les paradoxes habituels de son esprit, les faiblesses de son caractère et toute sa vie antérieure à l'*Émile*. Il a voulu s'improviser éducateur ; il a cru qu'ayant des idées neuves et bien liées, il pouvait se passer de la longue expérience qui est pourtant indispensable à tous ceux, eussent-ils du génie, qui entreprennent cette chose délicate entre toutes : former l'âme d'un enfant.

Mais d'abord son système n'est pas partout si bien lié qu'il le dit, et il le dit d'ailleurs plus qu'il ne le croit ; car, reconnaissant lui-même quelque part qu'il se contredit, il met ses contradictions sur le compte de la pauvreté de la langue française : c'est la pauvreté de son système qu'il en faut accuser, la nature étant une base trop étroite pour supporter la construction massive et compliquée de l'*Émile*. La nature, à elle seule, n'est pas une éducatrice ; l'éducation, comme tout art, c'est « l'homme ajouté à la nature », pour la compléter et la redresser — si l'on peut, sans doute, et comme on peut ; mais il faut toujours le tenter, et c'est cette tentative même, c'est-à-dire *l'intervention de l'homme*, qui est la part principale de cette œuvre, commune à l'homme et à la nature, qu'on appelle une éducation. Cette part prépondérante de l'homme, Rousseau la réduit à presque rien ; et il imagine une éducation, c'est-à-dire un art, où l'homme serait presque retranché de la nature. Faire une éducation à laquelle sera aussi étranger que possible l'éducateur, tel est le

rêve chimérique et *contradictoire* de Rousseau, et c'est de cette contradiction fondamentale que dérivent la plupart des contradictions de détail qu'on a si souvent relevées au cours de l'éducation d'Émile.

Une dernière critique enfin, et que nous ne pouvons omettre, parce qu'elle porte sur l'éducation entière d'Émile; elle est d'ailleurs très inattendue, puisqu'elle va nous montrer Rousseau en flagrant délit d'infidélité à sa chère nature. L'éducation doit, selon Rousseau, comprendre trois étapes, parce qu'il y a trois âges bien distincts de l'enfance; les dates extrêmes entre lesquelles il a fixé ces trois âges importent peu, ces dates étant forcément approximatives; mais ce qui importe, c'est l'idée qu'il se fait de ces différents âges : elle est aussi contraire que possible à la nature. Jusqu'à douze ans l'enfant n'a, paraît-il, que des sensations; c'est un pauvre être qui n'a que ses yeux, ses oreilles et ses autres sens. A douze ans, Rousseau lui ouvre l'esprit, c'est un être intelligent; mais c'est à quinze ans seulement qu'il lui fait cadeau d'une conscience; moyennant quoi Émile, à ses sensations et à son intelligence ajoutant la moralité, est enfin un homme. Mais cet homme, ce n'est pas la nature qui s'est amusée à le créer ainsi, par additions successives: c'est Rousseau qui l'a fabriqué pièce par pièce. La nature avait doté Émile, et dès sa naissance, non seulement de ses cinq sens, mais de quelqu'intelligence et d'un germe tout au moins de moralité; et tout cela, dans la vie, se développe en même temps, sinon du même pas. Mais Rousseau, au lieu d'ouvrir simplement les yeux sur la nature et d'écouter parler un enfant, n'a songé qu'à construire un système aux divisions bien symétriques et bien tranchées; il a donc édifié une construction à trois étages et il y a logé trois Émile : un Émile sensitif, un Émile intelligent et un Émile moral; et il a, en conséquence, superposé, au lieu de les fondre, l'éducation des sens, celle de l'intelligence et celle de la conscience. Ainsi, après avoir fait dire à la nature bien des choses dont elle ne se doute guère, il lui a faussé compagnie, alors qu'elle aurait été son meilleur guide pour diriger comme il faut, c'est-à-dire dans le sens de la vie même, l'éducation progressive de son élève.

En résumé, mes critiques ne s'étant adressées qu'à l'essentiel dans l'*Émile*, je crois qu'il m'est permis de conclure que l'*Émile* n'est pas seulement un ouvrage défectueux : c'est un ouvrage manqué. Mais ce n'est pas, il s'en faut bien, un ouvrage médiocre ! Mme de Rémusat, qui a été déçue en le relisant et qui garde cependant son enthousiasme pour l'auteur, croit concilier ces deux sentiments contraires par cette double formule qu'on a souvent reproduite : « *Émile* est un livre dont toute la pratique est insensée, mais dont la théorie est admirable. » Mais toute éducation étant essentiellement une pratique, dire d'un livre sur l'éducation qu'il n'est admirable qu'en théorie, n'est-ce pas dire que ce livre a manqué son but? Et pourtant, malgré ses erreurs, ses lacunes et même ses extravagances, *Émile* est, *en pédagogie*, une œuvre capitale. C'est, en dépit de tous ses défauts, l'ouvrage le plus remarquable qu'on ait écrit chez nous sur l'éducation. Les admirateurs de Rousseau s'accordent généralement à dire que, si l'ensemble de l'*Émile* est mauvais, les détails en sont bons. Ce n'est pas là rendre justice à Rousseau. Il y a dans *Émile*, de bons détails et de mauvais, et ces derniers ne sont peut-être pas les moins nombreux. Mais c'est l'ensemble même du livre qu'il faut embrasser, si l'on en veut à la fois mesurer la portée, qui fut considérable, et comprendre la fortune, qui fut inouïe. Ce qui fit son succès, et ce qui lui assure la première place dans l'histoire de la pédagogie, c'est avant tout ceci : on n'avait jamais, avant l'*Émile*, et on n'a peut-être plus jamais, après lui, parlé de l'éducation avec une telle hauteur de vues et une telle éloquence. Rousseau, ici comme ailleurs, et c'est la marque même de son génie, a singulièrement élevé la question qu'il traite : il ne s'agit plus seulement, comme chez ses prédécesseurs, de la meilleure façon d'enseigner ceci ou cela ; il s'agit de savoir comment, par l'éducation, on peut rendre l'humanité plus vertueuse, et partant plus heureuse. Est-ce de la pédagogie, de la morale, ou de la sociologie? c'est tout cela à la fois et, pour s'intéresser à ce livre, il n'est pas besoin d'être maître d'école. Tout homme le peut lire, et surtout méditer, qu'il soit simplement un homme du monde, comme tant de correspon-

dants de Rousseau au lendemain de la publication du livre, ou un profond penseur comme le philosophe de Kœnigsberg.

Si ce livre s'adresse à tant de lecteurs et même de lectrices, c'est parce que, dès les premières lignes, on est étonné et séduit par cette vivacité d'expression et cette chaleur d'âme qu'on n'attendait pas d'un pédagogue. Et à mesure qu'on avance dans la lecture, on trouve, à la place des froids préceptes qui sont l'ordinaire apanage des œuvres de ce genre, des apostrophes vibrantes de colère, ou des récits amusants, ou des descriptions splendides. Et ces digressions, qu'on a tant blâmées dans l'*Émile*, on n'a pas vu qu'elles en soutenaient et variaient l'intérêt, et qu'elles ont fait, du livre ennuyeux que risquait fort d'être un traité sur l'éducation, un livre que tout le monde a lu avec plaisir, beaucoup même avec passion au dix-huitième siècle, et non seulement en France, mais encore et surtout à l'étranger. Qui donc aurait lu jusqu'au bout un ouvrage si long et dont l'objet, après tout, était didactique, si l'auteur n'avait été à la fois un orateur et un poète ?

Ce n'est pas qu'on omît de son temps d'en signaler les défauts et d'en réfuter les paradoxes, et c'est ce qu'on fit même copieusement dans des *Anti-Émile*. Mais les paradoxes même de Rousseau, si nous avons dû les combattre, ont eu ici leur utilité : soutenus par tous les prestiges du talent, ils ont tantôt ravi et tantôt choqué, mais toujours secoué les esprits qui s'endormaient dans la routine et qui ont reçu du livre une impulsion et une orientation nouvelles. Rousseau a pleinement raison de dire : « Quand mes idées seraient mauvaises, si j'en fais naître de bonnes, je n'aurai pas tout à fait perdu mon temps. » Ses erreurs même sont fécondes, comme le sont presque toujours les erreurs d'un grand esprit : d'abord par ce qu'elles renferment de vérité et aussi parce que, présentées avec talent, il faut, pour les combattre, s'évertuer et chercher, pour ce qu'on croyait vrai, et qui maintenant le paraît moins, des raisons meilleures que celles dont on s'était payé jusque là. L'anecdote connue de Kant, le philosophe esclave de ses habitudes, oubliant sa promenade quotidienne le jour où il lit *Émile*,

est extrêmement significative : il fallait certes qu'*Émile* fût un grand livre pour qu'il parût un grand événement à un penseur tel que Kant. Rousseau l'estimait « son meilleur ouvrage. » C'est en tous cas son ouvrage le plus travaillé ; son défaut est même de l'être trop. On y sent trop le souci de faire effet, et ce souci se trahit surtout par les fins, trop amenées et, pour ainsi dire, trop assénées, de ses grands morceaux d'éloquence. Cette éloquence elle-même est si prodiguée qu'elle en devient parfois accablante. Heureusement l'orateur se souvient par moments qu'il est aussi poète et il écrit, par exemple, le début mélancolique et harmonieux du quatrième livre : « que nous passons rapidement sur cette terre ! le premier quart de la vie est écoulé avant qu'on en connaisse l'usage ; le dernier quart s'écoule encore après qu'on a cessé d'en jouir », et la suite.

A chaque instant l'imagination de Rousseau déborde son sujet ; il oublie qu'il est un pédagogue et, même quand il s'en souvient, sa leçon dépasse son élève, mais le lecteur en peut faire son plaisir ou son profit ; qu'on me permette d'en donner un seul exemple. Émile va prendre sa première leçon de géographie, non pas dans les livres, mais en pleins champs : on lui montre le soleil qui se lève sur la nature endormie et nous lisons la description souvent citée, qui est très belle et très animée. Et, sans doute, elle n'est pas faite pour l'enfant qu'est Émile ; Rousseau sait très bien que les enfants ne sont pas sensibles au charme de la nature ; aussi termine-t-il sa description par ces mots qui ont dû faire réfléchir au dix-huitième siècle plus d'un de ces lecteurs qui n'avaient jamais vu le lever du soleil : « il y a là une demi-heure d'enchantement auquel nul homme ne résiste. » Mais d'où vient cet enchantement ? Nous ne le devons pas à la nature seule, puisque l'enfant, qui voit le même spectacle que nous, n'en est pas ému. Et là-dessus Rousseau écrit cette phrase qui provoque nos méditations : « c'est dans le cœur de l'homme qu'est la vie du spectacle de la nature. » Nous réfléchissons alors que c'est, en effet, le monde réel qui, en passant dans notre esprit, se charge de poésie, et c'est cette poésie qu'ensuite nous retrouvons dans les choses.

C'est nous, ce sont nos rêveries, suscitées par les rêveries de Rousseau, qui font, comme on l'a dit, les fleurs plus belles, le ciel plus profond, les voix de la nature plus émouvantes. C'est qu'au fond la source véritable de toute poésie, ce n'est pas la nature, mais l'âme humaine et cette âme humaine Rousseau l'a agrandie et enrichie de mille *sensations nouvelles*. Il dit très bien, dans ce passage, que le spectacle de la nature, « pour le voir, il faut *le sentir*. »

Ainsi fécondité d'imagination et richesse de développement; observations fines et pénétrantes, et, à côté de ces détails, l'art d'embrasser de vastes ensembles, de lier fortement entre elles une foule d'idées et de les conduire jusqu'à leur plus lointain aboutissement — car l'éducation d'Émile, et cela encore est une belle pensée, doit durer toute sa vie, — tout cela est à la fois d'un penseur vigoureux et d'un grand écrivain.

Et enfin, ne l'oublions pas, il a su parler aux mères qui l'ont écouté; il a plaidé avec chaleur la cause des petits enfants ; il a fait lever les jeunes têtes au-dessus de leurs livres et leur a appris à contempler les beautés du soleil levant et du ciel étoilé ; et, quand il a cru le moment venu de faire connaître à Émile celui qui fait lever le soleil et les étoiles, il a écrit sa magnifique *Profession de foi du Vicaire Savogard ;* (nous l'étudierons ailleurs).

Ces leçons n'ont pas été perdues : on ne les retrouve pas seulement chez les pédagogues de profession qui ont été ses disciples, tels que Froebel et Pestalozzi, mais encore chez de grands esprits qui au dix-huitième siècle l'ont lu avec admiration et s'en sont inspirés dans leurs œuvres, sans le dire, et peut-être sans le savoir, car les idées de Rousseau, « pareilles à des semences ailées », ont volé par-dessus les frontières et comme germé (le mot est de Jean-Paul), dans les livres à l'insu de leur auteur. Voici, par exemple, le plus grand esprit de l'Allemagne, l'auteur de *Werther* et de *Faust* : si le jeune Werther, quand il se promène dans son village de Wahlheim, a, dans sa poche, un Homère, il a aussi, dans sa tête, bien que l'auteur ait l'ingratitude de n'en rien dire, les vivants souvenirs

d'*Émile* et de la *Nouvelle-Héloïse*. Mais, pour nous en tenir aux leçons même de l'*Émile*, j'en retrouve, si je ne m'abuse, un curieux écho jusque dans le chef-d'œuvre de Gœthe ; qu'on relise l'amusant dialogue de Méphistophélés et de l'étudiant. Méphistophélès lui recommande de s'en tenir docilement à ce qu'enseignent, et les livres, et son professeur qui parle comme un livre, mais c'est pour le mystifier, et Rousseau n'a rien tant combattu et raillé que l'éducation livresque et la passivité de l'élève en face du maître. Et quand ce délicieux étudiant, tout dépaysé et comme assotti dans ces salles de cours « où il n'y a que des bancs et des colonnes », regrette de ne plus voir « rien de vert, pas même un arbre », ainsi aurait pu parler, si on l'eût transplanté dans les écoles du temps, l'élève de celui qui avait besoin, pour être heureux et pour penser, « d'avoir du vert devant ses fenêtres. »

Nous avons vu que *le principe* même d'*Émile* : « il faut retourner à la nature, à sa simplicité et à ses libres enseignements », avait inspiré à Rousseau tantôt des vérités très utiles et tantôt d'insoutenables paradoxes. Mais ce qu'il faut ajouter, en terminant, c'est qu'il était très opportun, en 1762, que quelqu'un proclamât ce principe, fût-ce avec emphase, et l'imposât, à force de talent, à l'attention de ces mondaines et de ces mondains qui avaient désappris dans les salons les sentiments simples et naturels, et qui faisaient donner à leurs enfants, dans les collèges des jésuites, une éducation purement littéraire, bonne à faire des petits maîtres plutôt que des hommes. Et à tous ces petits messieurs, qui allaient mener, au sortir du collège, la vie factice et désœuvrée des gens du monde, il n'était pas mauvais d'enseigner que la vraie vie, et vraiment heureuse, c'est à la campagne qu'on la trouve, dans « la petite maison blanche aux contrevents verts. » C'est ce qu'a bien compris Mme de Staël : son enthousiasme pour Rousseau lui a fait entrevoir ce que j'appellerai l'opportunité de l'*Émile*, et elle l'explique en des termes qui restent vrais, malgré une certaine exagération : « Ne serait-il pas possible qu'il vînt un temps où l'on se fût tellement éloigné des sentiments naturels qu'ils parussent une découverte, et où l'on

eût besoin d'un homme de génie pour revenir sur ses pas et retrouver la route dont les préjugés du monde auraient effacé la trace? c'est ce sublime effort dont Rousseau s'est montré capable » (*Lettres sur les écrits et le caractère de Rousseau*).

Je n'ai pas cru devoir faire, après tant d'autres, une analyse détaillée de l'*Émile;* mais peut-être ce que j'en ai dit suffit-il à dégager ce qu'il y a en lui de vraiment original. On peut trouver, dans l'ouvrage, matière à admirer, à critiquer et même à railler. Tout compte fait, il me semble qu'on peut dire avec vérité qu'*Émile* est le livre le plus paradoxal et le plus suggestif qu'on ait écrit, en France et ailleurs, sur l'éducation.

CHAPITRE V

LE CONTRAT SOCIAL

Dans la belle « Scène lyrique » que Rousseau a intitulée *Pygmalion*, nous voyons la statue Galatée, vivifiée par l'ardent amour du sculpteur, se mouvoir et descendre de son piédestal. Elle se touche et dit : « c'est moi » ; puis, faisant quelques pas, elle touche un marbre et dit : « ce n'est plus moi. » Posant enfin la main sur Pygmalion, elle soupire : « Ah ! encore moi ! » et Pygmalion transporté s'écrie : « ô chef-d'œuvre de mon cœur, je t'ai donné tout mon être. » — Je crois que si Rousseau, à la fin de sa vie, eût pu, lorsqu'il contemplait tous les écrits sortis de sa main, faire abstraction de son amour-propre d'auteur, il eût dit de ses deux *Discours*, antérieurs à la première ébauche du *Contrat social* : « c'est bien moi ». Devant le *Contrat social* il eût pensé : « ce n'est plus moi », ou tout au moins : « ce n'est plus tout à fait moi, ce n'est plus moi seul ; car c'est Montesquieu (pris à rebours), c'est Jurieu, Burlamaqui et Althusius, et encore la Constitution de Genève, revue et corrigée ». Puis s'il eût, suivant toujours l'ordre de leur composition ou de leur publication, considéré l'*Émile*, la *Lettre à Beaumont*, les *Lettres de la Montagne*, les *Rêveries*, les *Confessions* et les *Dialogues*, se reconnaissant de nouveau dans toutes ces œuvres *personnelles*, et s'y retrouvant tout entier, il eût dit : « c'est encore moi, et c'est moi seul » ; et il eût pu ajouter, comme son *Pygmalion* : voilà bien « l'œuvre de mon cœur » ; voilà ce que j'ai écrit avec « tout mon être (1). »

(1) Rousseau a exprimé ses idées politiques, non pas seulement dans le *Contrat social*, mais, en divers temps, dans un groupe d'écrits dont voici l'énumération : Le *Discours sur les Lettres et les Arts* (écrit en 1749) ; l'*Essai sur l'origine des langues*, placé, par M. Lanson, « au plus tard en 1750, entre la rédaction et le succès du premier Discours » (*Annales J.-J. R.*, VIII, 5), par M. Masson en 1754 (*ibid*, IX,49) ; le *Discours sur l'origine de l'inégalité*

En effet, si l'on met d'un côté : le *Contrat Social* et, de l'autre côté : les deux *Discours*, la *Lettre à d'Alembert*, la *Nouvelle-Héloïse*, l'*Émile*, la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres de la Montagne*, on remarque, entre le *Contrat* et tout le reste, des différences telles, de ton, d'intention et de fond même, qu'on n'hésite pas à affirmer (si l'on n'a pas son siège fait d'avance) qu'il y a entre le *Contrat* et les autres œuvres le plus saisissant contraste. Je n'ignore, on peut le croire, aucune des conciliations ingénieuses qu'on a tentées pour prouver que la pensée de Rousseau n'a jamais varié ; et j'accorderai même qu'on peut parfaitement réussir à rattacher le *Contrat social*, par exemple, au second *Discours* qui en paraît tout au moins si éloigné : il n'y a, pour cela, qu'à insérer, entre l'un et l'autre écrit, de ces idées *intermédiaires* qu'on trouve toujours ; elles sont ici d'autant plus faciles à trouver, et dans le texte même, que c'est Rousseau qui

(composé de novembre 1753 à mars 1754) ; la *Dédicace* de ce Discours, écrite en juin 1754 ; l'article *Économie politique*, paru en 1755, au tome v. de l'*Encyclopédie*, mais rédigé naturellement à une date antérieure qu'il est impossible de fixer ; une rédaction primitive, et incomplète, mais fort importante, du *Contrat social*, connue sous le nom de *Manuscrit de Genève*, dont la date, malgré toutes les discussions dont ce manuscrit a été l'objet, reste incertaine : les uns plaçant le manuscrit avant, d'autres après, et d'autres entre le premier et le second Discours ; les uns le faisant antérieur, d'autres postérieur à l'article *Économie politique*. Le plus récent travail, publié sur ce sujet par M. Masson (*ibid*, IX, 5), place la rédaction de ce premier *Contrat* dans les années 1755-1757, après les *Discours* et après l'*Économie politique*. Puis, viendraient des *Extraits* des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre (le Projet de Paix perpétuelle, la Polysynodie, le Jugement sur la Polysynodie 1756) ; la première des *Lettres sur la vertu et le bonheur* (1756-1757), publiée par Streckeisen-Moultou, dans les *Œuvres et corresp. inéd. de J.-J. R.*, 1861. — Vient enfin, le *Contrat social*, terminé sous sa forme *définitive* en août 1761 (lettre à Rey), mais pensé, et peut-être même écrit, tout au moins dans sa partie essentielle (puisque celle-ci est déjà dans le Manuscrit de Genève) à une date bien antérieure qu'il est impossible de fixer. Car le *Contrat* n'est qu'un fragment d'un grand ouvrage, *les Institutions politiques*, que Rousseau méditait depuis longtemps, depuis son séjour à Venise (1743-1744), dont il « digérait le plan », lors de son séjour de 1754 à Genève ; en 1756, à l'Hermitage, « l'ouvrage n'est guère avancé, quoiqu'*il* y travaille depuis cinq ou six ans » ; enfin la *Nouvelle-Héloïse* étant « achevée » (13 septembre 1758, à Rey), il examine l'état de ses *Institutions politiques*, trouve que l'ouvrage demanderait encore plusieurs années de travail, et n'ayant pas le courage de le terminer, en détache un fragment, le *Contrat social*, et « y met la dernière main en moins de deux ans », donc de 1758 à 1760.

Il faut ajouter que dans l'*Émile* (Livre V), Rousseau a mis un résumé assez

a pris soin de les y mettre : je veux parler des raccords qu'il a faits ici et là avec son habileté souveraine (1).

Et l'on peut encore ramener toutes les œuvres de Rousseau à une idée très haute, « le moralisme » par exemple (2), qui les réconcilie, pour ainsi dire, en les élevant toutes à un même sommet.

Mais il me semble que ce n'est pas ainsi que peut se trancher le débat, parce que l'on peut toujours arriver, à l'aide d'une idée assez compréhensive ou assez haute, à synthétiser les écrits les plus contraires. Si l'on veut s'en tenir au texte même de Rousseau et rester, pour ainsi dire, au centre de sa pensée, il

étendu, et dans les *Lettres de la Montagne* (I, 6), un résumé plus succinct, mais très bien fait, du *Contrat social*. Enfin, si l'on joint à tous ces livres et fragments la *Correspondance* avec Buttafuoco, le *Projet de Constitution pour les Corses* (1765), et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* (1772), on a l'ensemble des idées politiques exprimées par Rousseau aux différentes époques de sa vie.

Cet ensemble est-il cohérent et, dans ce cas, quelle en est l'idée centrale, s'il y en a une ? ou bien quel lien relie entre elles les idées maîtresses, si toutefois on peut dégager ces idées ? ou bien encore Rousseau a-t-il eu, en matière politique, des idées successives, indépendantes les unes des autres, suivant le sujet qu'il traitait et, en définitive, inconciliables les unes avec les autres ?

Nous ne pouvons pas tracer, de façon certaine, l'évolution de la pensée politique de Rousseau, parce que c'est dans la première esquisse du *Contrat social* (Manuscrit de Genève), qu'il établit, pour la première fois, ce que doivent être le pacte social et la souveraineté, et que cette esquisse, *nous ne savons pas* à quel moment de sa vie Rousseau l'a composée, ni, par conséquent, quel rang nous devons lui donner dans la série de ses œuvres. Ceux qui ont placé l'esquisse ici ou là, ne l'ont fait qu'en vertu de raisonnements et de comparaisons avec l'œuvre entière de Rousseau, auxquels on peut opposer d'autres raisonnements et des comparaisons différentes ; car les renseignements fournis par Rousseau, s'ils permettent de fixer la rédaction *définitive* du *Contrat* (1758-1760), ne nous apprennent rien sur l'époque de la rédaction *primitive*. Mais notre ignorance sur ce point, c'est-à-dire sur les *progrès* de la pensée politique de Rousseau, ne nous empêche nullement de discuter ce qui est en tout ceci la question capitale : le *Contrat* continue-t-il ou contredit-il les autres œuvres de Rousseau ? et c'est cette discussion que je poursuis dans le texte.

(1) C'est ainsi, par exemple, qu'en unissant, dans une synthèse qui me paraît arbitraire, le sentiment à la raison, la raison à la nature, le tout obéissant à « l'instinct divin », M. Beauvalon aboutit à cette formule que je crois le contraire de la vérité : « *Ainsi* (dans le *Contrat social*), *la société imite et prolonge la nature.* » (*La Doctrine politique du Contrat social ;* dans : J.-J. Rousseau : Leçons faites à l'Ecole des Hautes études sociales — Alcan, p. 165.

(2) B. Bouvier, *Annales J.-J. R.* IX, 117.

faut, je crois, poser la question dans les termes que voici : supposons que Rousseau écrive le Contrat social *après* les Discours, la Nouvelle-Héloïse et l'Émile ; comment l'écrira-t-il ? je crois qu'il ne songera pas le moins du monde à l'écrire tel qu'il nous l'a donné. Qu'y a-t-il, en effet, dans les œuvres de Rousseau les plus connues, et les plus *personnelles*, du *premier Discours* à l'*Émile*? exactement le contraire de ce que nous trouvons dans le *Contrat*. Négligeons les détails, et, bien entendu, les raccords plus ou moins bien dissimulés ; allons droit, non seulement aux idées dominantes, mais, pour plus d'exactitude, aux mots essentiels, aux phrases qui sont les plus vraiment expressives des intentions et des sentiments de l'auteur. Tout le *Discours sur l'inégalité* tend à prouver, on le sait, que toutes nos misères, physiques et morales, sont nées du jour où les hommes ont commencé à vivre en société. Nous aurions « évité la plupart de nos maux », si nous avions su « conserver la manière de vivre simple et *solitaire* qui nous était prescrite par la nature. » Sans doute l'homme est libre ; mais *la liberté* et, avec elle la perfectibilité, voilà « la source de tous les malheurs de l'homme » ; car c'est la perfectibilité « qui le tire, à force de temps, de cette condition originaire dans laquelle il coulerait des jours tranquilles et innocents ». Pour couler des jours pareils, l'instinct suffisait, car le sauvage « avait dans *l'instinct* tout ce qu'il fallait pour vivre dans l'état de nature », et pour y vivre pleinement heureux. Mais, en devenant « sociable », l'homme est devenu « esclave et rampant. » Veut-on lire le plus formidable réquisitoire qui se puisse imaginer contre la société? Qu'on parcoure cette fameuse note 9 du second Discours : « Qu'on admire tant qu'on voudra la société humaine », s'écrie Rousseau, soufflé peut-être par Diderot (1) ; et, pour montrer combien elle est peu digne de notre admiration, il la

(1) Ce qui me fait croire que Diderot (à qui, comme on sait, Rousseau attribuait d'une manière générale le ton dur et l'air noir de ses écrits de cette époque), a pu collaborer en particulier à cette fameuse note 9, c'est que Grimm l'appelle « un chef-d'œuvre d'éloquence » : or tout ce à quoi ce touche-à-tout de Diderot a mis la main est traité de chef-d'œuvre par « l'ami Grimm. »

rend responsable de tous les maux de l'humanité, dont il fait défiler sous nos yeux l'interminable cortège : « il est clair qu'il faut mettre sur le compte de la propriété établie et, par conséquent, de *la société*, les assassinats, les empoisonnements, les vols de grands chemins » ; et l'acte d'accusation contre l'institution sociale s'allonge et se poursuit pendant une dizaine de pages. Voilà donc le second *Discours*.

Et voici maintenant le *Contrat* : « *L'acquis de l'état civil*, c'est la *liberté morale*, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul *appétit* (l'*instinct* de tout à l'heure) est *esclavage* ; et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est *liberté* ». Belle définition de la liberté, de cette liberté qui était, dans le second *Discours*, « la source de tous nos malheurs ». Et tandis que dans le second *Discours*, c'est en devenant « sociable » que l'homme était devenu « méchant et esclave », ici c'est la société qui l'affranchit.

On voit la distance de l'un à l'autre ouvrage : ce sont, ici et là, *les mêmes* termes, mais ils désignent des choses *contraires*. Voyez maintenant combien l'inspiration est différente, et différentes aussi les idées : « la douce voix de la nature (lisons nous dans la première rédaction du *Contrat*), n'est plus pour nous un guide infaillible, ni l'indépendance que nous avons reçue d'elle un état désirable ; insensible aux stupides hommes des premiers temps, échappée aux hommes éclairés des temps postérieurs, l'heureuse vie de l'âge d'or fut toujours un état étranger à la race humaine, ou pour l'avoir méconnue quand elle en pouvait jouir, ou pour l'avoir perdue, quand elle aurait pu le connaître. *Il y a plus encore* : cette parfaite indépendance et cette liberté sans règles, fût-elle même demeurée jointe à l'antique innocence, aurait toujours eu un *vice essentiel* et nuisible au progrès (à ce progrès si maudit dans le second *Discours*) de nos plus excellentes qualités, savoir le défaut de cette liaison des parties qui constitue le tout », et ce tout, maintenant indispensable, c'est la société !

Qu'on me permette de citer encore un texte, parce qu'il est le résumé superbe des idées et des *passions* qui ont inspiré le

second *Discours* : « Comme un coursier indompté hérisse ses crins, frappe la terre du pied et se débat impétueusement à la seule approche du mors, tandis qu'un cheval dressé souffre patiemment la verge et l'éperon, l'*homme barbare* ne plie point sa tête au joug que l'*homme civilisé* porte sans murmure, et il préfère la plus orageuse liberté à un assujettissement tranquille.» — Or, cet assujettissement, dont parle avec horreur l'auteur du second *Discours*, c'est justement ce que l'auteur du *Contrat* va offrir au citoyen en lui demandant d'abdiquer sa personne et ses droits dans les mains de l'État.

Nous avons appris, dans le second *Discours*, qu'il convient de suspendre notre jugement et « de nous défier de nos préjugés jusqu'à ce que, la *balance* à la main, on ait examiné s'il y a plus de vertus que de vices parmi les hommes civilisés, ou si leurs vertus sont plus avantageuses que leurs vices ne sont funestes, ou si le progrès de leurs connaissances est *un dédommagement suffisant* des maux qu'ils se font naturellement à mesure qu'ils s'instruisent du bien qu'ils devraient se faire » ; la note 9 répond, on l'a vu, à la question restée ici en suspens, et l'on sait de quel côté penche alors *la balance* : « Comparez sans préjugés l'état de l'homme civil avec celui de l'homme sauvage et recherchez, si vous le pouvez, combien, outre sa méchanceté, ses besoins et ses misères, le premier (l'homme civil) a ouvert de nouvelles portes à la douleur et à la mort. »

Dans le *Contrat social*, Rousseau établit de même en un passage célèbre (I, 8), et d'ailleurs très beau, ce qu'il appelle encore ici « la balance » entre les gains et les pertes que fait l'homme en passant de l'état de nature à l'état civil, et ce passage n'est rien de moins qu'un hymne en l'honneur de la société : « C'est alors seulement que la voix du devoir, succédant à l'impulsion physique, et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive, dans cet état, de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, *il en regagne de si grands*, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblis-

sent, son âme tout entière s'élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse *l'instant heureux* qui l'en arracha pour jamais et qui, d'un animal stupide et borné (qu'était ce sauvage, jadis si envié, de l'âge d'or) fit un être intelligent et *un homme.* »

Pour démontrer qu'il n'y a « nul désaccord essentiel entre le *Discours sur l'inégalité,* où la vie sociale est dénoncée comme la cause et l'origine de tous les maux, et le *Contrat social,* où l'organisation sociale apparaît au contraire comme le remède tout puissant de notre faiblesse et de notre misère », on fait remarquer qu'il ne s'agit, dans le *Discours,* « que de la société telle qu'elle s'est faite, sans justice et sans raison », tandis que, dans le *Contrat social,* nous avons « une société réglée et dirigée par la raison (1). » Mais dans le passage dithyrambique que je viens de citer, et qui est au cœur du *Contrat social,* ce qui inspire à Rousseau son bel enthousiasme pour l'état civil, ce n'est pas du tout la vision d'une société rationnelle et parfaite, de la société *spéciale* en un mot qu'il est en train de construire dans le *Contrat* ; mais c'est un fait *historique et universel,* c'est le passage, pour l'humanité tout entière (et quelle que doive être la forme sociale adoptée), de l'état général *nature* à l'état général *société* ; et la preuve, c'est qu'il admet dans le nouvel état, dans l'état civil, des abus et des fautes : « Son âme (dans l'état civil) s'élève à tel point que si les *abus de cette nouvelle condition* ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti... » Ce n'est donc pas la société idéale, c'est-à-dire « sans abus », du *Contrat* ; c'est la société tout court qui est ici meilleure que la nature.

Mais laissons là les textes, encore que significatifs à souhait, et plaçons-nous en face de Rousseau : qu'est-il au fond, et que représente-t-il, non pas seulement pour nous, mais même pour ses contemporains qui n'avaient pourtant pas lu, comme nous, ce supplément d'enquête que sont les *Confessions ?* Rousseau est,

(1) Beaulavon : Le système politique de Rousseau : *Revue de Paris* 1907, II p. 746.

pour tous, l'homme « qui fait bande à part », qui fuit les salons, parce que les esprits *personnels* et originaux comme il est lui-même y sont méconnus et mal à l'aise, l'homme qui se fait sa morale à lui, qui n'est ni celle de l'église, ni celle des Encyclopédistes, et sa religion, qui n'est aussi qu'à lui seul. Il aime à vivre dans la retraite, et, s'il écrit un roman, il lui donnera, pour le rendre utile, « un but opposé à celui que les auteurs se proposent » ; son but à lui sera : « *d'éloigner toutes les choses d'institution*, de ramener tout à la nature, de donner aux hommes l'amour d'une vie égale et simple, de leur faire aimer *la solitude* et la paix. » (préface de la *Nouvelle-Héloïse*). S'il écrit un *Traité d'éducation*, il préviendra avant tout le lecteur que, forcé de *combattre la nature ou les institutions sociales*, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen, car on ne peut faire à la fois l'un et l'autre ». Quant à lui, il ne formera « ni un magistrat, ni un soldat, ni un prêtre » ; mais, les yeux sans cesse fixés sur la nature, d'Émile il fera un homme. Tout cela est cohérent et tout cela tend à sauvegarder les aptitudes naturelles, la liberté et la vie intérieure, en les soustrayant à toutes les interventions indiscrètes et tyranniques de la vie sociale. Or, que fait le *Contrat?* il tue l'homme naturel, l'individu, et met à la place l'homme civil : « il faut en un mot que le Législateur *ôte à l'homme ses forces propres* pour lui en donner qui lui soient *étrangères* et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ces *forces naturelles sont mortes et anéanties*, plus les acquises sont grandes et durables. » (*Contrat social*, II, 7).

Ainsi, brûlant dans le *Contrat social* ce qu'il a adoré et presque divinisé dans les *Discours*, dans la *Nouvelle-Héloïse*, dans l'*Émile*, partout en un mot *où il est lui*, c'est-à-dire partout où il écrit avec ses enthousiasmes et ses colères d'amant de la nature et d'ennemi de la civilisation, Rousseau maintenant, pour tracer le plan de sa cité idéale, fait taire ses passions, qui sont tout lui-même, et n'écoute que la raison métaphysique... et que les livres des autres, lui, le contempteur de la métaphysique et des livres : et *c'est pour cela* que le *Contrat social*, dans ses parties essentielles et son sens intime, contredit les autres œuvres de

Rousseau. L'homme si profondément *individuel*, qui se vante sans cesse de ne ressembler à personne, et qui s'y applique de toutes ses forces, dont toute la gloire réside dans une originalité qui va jusqu'à l'excentricité et ne recule devant aucun paradoxe, ce même homme renonce expressément, dans son *Contrat social*, « à l'existence physique et *indépendante*, qu'il tient de la nature », se contente de « l'existence *partielle* et morale » que lui fait la loi, et immole enfin intrépidement sa liberté et son individualité pour consommer ce beau sacrifice qu'il appelle tranquillement « l'aliénation *totale* de ses droits à la communauté. »

Il est fort possible, et cela expliquerait le plus naturellement du monde la profonde dissonance entre le *Contrat* et le reste, que Rousseau, lorsqu'il conçut tout au moins quelques-unes des idées maîtresses du *Contrat*, ne fût pas encore en possession de son « système ». Le manuscrit de Genève, qu'on a tout récemment placé entre 1755-1757 (*Annales J.-J. R.*, IX), est évidemment une copie ; et, dans ce cas, la première ébauche du *Contrat* remonterait à une date antérieure que nous ne pouvons fixer. Rousseau, quand il a repris son travail, après l'avoir sans doute longtemps négligé, aura tout simplement continué le sillon commencé, allant droit devant lui, avec cette faculté, que nous lui connaissons, de s'absorber dans l'œuvre entreprise, de ne plus voir qu'elle seule, et de la pousser à ses plus extrêmes conséquences, sauf à la concilier plus tard, par d'anodines conclusions, ou par de subtils et de très ingénieux compromis, avec ce que, chemin faisant, il avait trop perdu de vue, à savoir ses autres œuvres ou même la réalité : n'a-t-il pas démontré, dans sa prestigieuse Préface de *Narcisse*, que les auteurs comiques étaient des corrupteurs et qu'il avait raison, lui moraliste, de faire des comédies (1) ?

Une chose a pu atténuer à ses yeux, et qui sait ? lui voiler

(1) J'ai distingué ailleurs (*Rousseau, de Genève à l'Hermitage*, 1908, p. 168), en Rousseau, à l'époque du premier *Discours* (1749), deux hommes : *un civilisé*, auteur de comédies, de petits vers, et, comme il s'intitule, « disciple de Voltaire » ; et *un barbare*, contenu jusque là et que le *Discours* de Dijon, dans une « illumination » subite, révèle brusquement à lui-même et lance dans l'arène des partis. C'est ce dernier qui va écrire, après le premier *Discours*,

peut-être le désaccord entre le *Contrat* et ses autres œuvres : c'est qu'il y a bien, entre ces œuvres et le *Contrat*, une idée commune ; et cette idée, que je reprendrai plus loin, j'ai d'autant moins le droit de la passer sous silence qu'elle lui était chère entre toutes, et qu'elle est, pour beaucoup de critiques, le trait d'union cherché entre le *Contral* et le reste des œuvres ; c'est l'idée *d'égalité* : dans le *Contrat social* tous les citoyens sont égaux. Seulement, et n'est-ce pas là *tout l'essentiel*, n'est-ce pas ce qui encore, et toujours, va empêcher l'auteur indépendant d'*Émile* et des *Lettres de la Montagne* de se trouver à l'aise dans la cité du *Contrat?* les citoyens y sont égaux : mais c'est, on le verra, dans la servitude (à l'État). Ils sont égaux ; mais c'est, par exemple, à la condition de signer docilement, et *servilement* serait le mot juste, « les articles de la profession de foi civile » arrêtés par le Souverain. — Mais ce sont les articles même de la *Profession de foi du Vicaire savoyard !* — Oui certes ; mais quand la religion du Vicaire savoyard sera la religion de tous, elle ne sera plus la religion de Rousseau, lequel a éternellement, et très légitimement du reste, affiché la prétention de penser et de croire autrement que tous les autres, autrement même que tous ses coreligionnaires.

Veut-on, au contraire, laissant là la personne et l'humeur contredisante de Rousseau, comparer, sur le point qui nous occupe ici, un livre à un livre et, par exemple, le *Contrat* aux *Lettres de la Montagne?* Rien n'est, on le sait, plus contraire à cette liberté d'examen revendiquée avec tant d'éloquence dans les *Lettres de la Montagne* que l'idée seule d'imposer des dogmes à tous les citoyens d'un État : « des dogmes ! » et qu'on doit admettre « sous peine de bannissement » ! Mais qui donc a écrit les lignes que voici : « il est bien vrai que la doctrine du plus grand nombre peut être *proposée* à tous comme la plus probable ou la plus autorisée ;... mais chacun en demeure seul juge pour

le second, la *Lettre à d'Alembert* et le reste. Le *Contrat*, par son inspiration première, est encore l'œuvre du *civilisé*. Pour Faguet, le *Contrat* est « un ouvrage de jeunesse de Rousseau, indépendant de ses autres œuvres », (*Rousseau penseur*, 333).

lui-même et ne reconnaît en cela d'autre autorité que la sienne propre » (*Lettres de la Montagne*, I, 2). Et qui encore a écrit cette note péremptoire de la *Nouvelle-Héloïse* : « Si j'étais magistrat et que la loi portât peine de mort contre les athées » — et c'est la peine même dont le magistrat du *Contrat social* punit les athées — « je commencerais par faire brûler comme tel quiconque en viendrait dénoncer un autre » (V, 5).

Est-ce l'*Émile* que nous comparerons au *Contrat social ?* on dit assez volontiers que les deux ouvrages se complètent, Rousseau préparant dans l'*Émile* les futurs citoyens du *Contrat*. L'un des plus pénétrants critiques de Rousseau, M. Lanson, a écrit récemment que : « le *Contrat* a pour complément l'*Émile* » (1). J'avoue que, tout au contraire, l'esprit du *Contrat*, ses principes et ses conclusions, me paraissent être en complet désaccord avec l'*Émile*. Comment M. Lanson rattache-t-il l'*Émile* au *Contrat social?* « la république de la volonté générale dit-il, ne peut être que la république des bonnes volontés particulières. » Sans nul doute ; mais, pour la question spéciale qui nous occupe, c'est là une maxime trop générale, car elle s'applique à tous les gouvernements ; aussi M. Lanson ajoute-t-il lui-même : « *aucune* constitution, pour conserver ces liens inestimables, la liberté et l'égalité, ne peut se passer de la vertu des citoyens. » Or, il s'agit ici, non d'une république et d'une constitution quelconques, mais d'un État spécial, celui du *Contrat*, et d'un individu élevé d'une façon spéciale et qui s'appelle Émile. La question est donc celle-ci : *cet* individu a-t-il reçu l'éducation qui convient à *cet* État ? Je dirai : oui, si, *à la fois*, dans l'*Émile* et dans *le Contrat social*, il s'agit bien, comme le dit M. Lanson, « de restaurer l'homme naturel dans l'homme civil. » Mais dans l'*Émile* que veut-on ? conserver précieusement l'homme naturel qu'on oppose à l'homme civil, au citoyen ; et que veut-on dans le *Contrat?* former l'homme civil en immolant l'homme naturel. Comment dès lors le jeune homme élevé selon la discipline de l'*Emile* pourrait-il être le citoyen que réclame *le*

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, VIII, 22.

Contrat ? La « volonté particulière » d'Émile est liberté, car elle ne se soumet qu'aux lois naturelles, à ce que Rousseau appelle « la nécessité » ; la volonté du citoyen dans le *Contrat*, c'est soumission, volontaire sans doute, mais absolue et sans réserve, à « la volonté générale », à l'État. C'est que l'un, Émile, est resté aussi naturel que possible, tandis que l'autre, le citoyen du *Contrat*, a dépouillé aussi complètement que possible l'homme naturel. Pour prendre les expressions même de Rousseau, l'un est un « homme », l'autre « un citoyen » ; or, Rousseau le déclare expressément, « on ne peut faire à la fois un homme et un citoyen » ; car « on est forcé de combattre la nature *ou* les institutions sociales. » Mais pourquoi cette alternative ? parce que la nature étant diamétralement opposée à la société, l'homme, pour devenir citoyen, doit se transformer *radicalement*. Pourquoi, par exemple, Lycurgue a-t-il été un si grand Législateur ? parce que nul n'a su, comme lui, « dénaturer le cœur de l'homme, » (*Emile*, I).

Ce n'est pas du *Contrat*, mais c'est du *Discours sur l'inégalité*, qu'*Émile* est « le complément » et la conséquence. Le *Discours sur l'inégalité*, dont on ne saurait exagérer l'importance, parce qu'il contient en germe tout ce que Rousseau a écrit depuis, devait logiquement aboutir à deux conclusions *pratiques*, l'une qui concerne l'éducation des enfants, l'autre qui concerne l'homme vivant en société. Puisque, d'après le *Discours*, la nature seule est bonne, prenons-la pour guide dans l'éducation de l'enfant et cultivons jalousement ce qui subsiste encore et peut être sauvé, dans l'individu, de l'homme naturel ; et Rousseau, conséquent avec son *Discours*, écrit l'*Émile*. Et maintenant cet enfant, devenu homme, où le ferons-nous vivre, dans quelle société ? dans une société qui respecte sa liberté, ses instincts naturels, son originalité, dont nous avons pris tant de soin, « ses penchants », son individualité tout entière, en un mot ; or une telle société, à supposer qu'elle puisse exister, serait *le contraire* de la cité construite dans le *Contrat*. En veut-on la preuve ? c'est Rousseau lui-même qui va, sans le vouloir, nous la fournir. Voici Émile qui a achevé son éducation ; que va-t-il

être ? un citoyen ? non ; il est cosmopolite : « Que m'importe où que je sois ? partout où il y a *des hommes*, je suis chez mes frères. » Émile n'a pas de patrie. Heureusement (c'est la réflexion de son précepteur), « qui n'a pas de patrie a du moins un pays. » Mais Émile, élevé comme il a été, c'est-à-dire ayant gardé toute son originalité naturelle, est dépaysé dans son pays : « très différent des autres, les gens l'excusent en disant : il est fait ainsi. Il est, si l'on veut (et c'est Rousseau qui parle et qui souligne) *un aimable étranger*. » (*Émile*, IV). Comment voulez-vous que ce cosmopolite et cet original devienne jamais ce citoyen du *Contrat* qui, renonçant à sa liberté naturelle, se donne tout entier à l'État pour devenir un membre comme un autre, égal en tout à tous les autres, du Souverain, et qu'il consente à n'être « qu'une unité fractionnaire, dont la valeur est dans son rapport avec l'entier ? »

Émile est l'homme de la nature, et cela veut dire qu'il n'est ni *l'homme de l'homme* (l'homme gâté par la société), ni *le citoyen* (l'homme dénaturé par le *Contrat*). Où vivra-t-il donc ? « au désert », avec Sophie, « d'une vie patriarcale et champêtre » (*Émile*, V). Et, autour de « l'habitation de Sophie », Rousseau voit renaître « cet âge d'or que traitent de chimère ceux-là seuls qui ont le cœur gâté » (*ibid.*). Émile, continue Rousseau, vivra ainsi « *la première vie de l'homme*, la plus paisible, *la plus naturelle* et la plus douce à ceux qui n'ont pas le cœur corrompu » — et à ceux qui ont lu avec fruit le *Discours sur l'inégalité* (1).

C'est donc bien, comme je le disais, du *Discours sur l'inéga-*

(1) Dans le manuscrit Favre, qui est la première rédaction d'ensemble de l'*Émile* (voir *Annales J.-J. R.*, VIII, 133), Émile, à l'âge de raison, sera « l'homme nourri dans l'ordre de la nature, *mais élevé pour la société* ». Or, ce passage a disparu dans la rédaction définitive, où nous lisons qu'il faut élever un homme « pour lui-même, non, pour les autres ; car forcé de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen : on ne peut faire à la fois l'un et l'autre. » Pourtant, se demande Rousseau avec angoisse, « que deviendra pour les autres un homme *uniquement élevé pour lui* ? » Nous avons vu ce qu'il était devenu dans les mains de Rousseau : un homme, peut-être, non pas un citoyen du *Contrat social*. Je crois que Rousseau, au début de l'*Émile*, et dans la *première* rédaction, a rêvé ceci : une éducation qui rétablisse dans l'homme ce qui, de la nature, peut s'accorder avec la société ; maintenir en lui, en l'isolant de la société, le plus

lité, non du *Contrat social*, qu'*Émile* est le complément et la conclusion pratique. Qu'on lise ce passage embarrassé de l'*Émile* (livre V), où Rousseau, l'éducation de son élève achevée, se demande où il pourrait bien mettre « sa chaumière à l'abri des vexations des grands et des riches, des intendants, des juges et des prêtres, bref des fripons de toute espèce, toujours prêts à le tourmenter, s'il les néglige. » Sans doute Rousseau a pris la précaution de nous dire que, si Émile ne sait « où se fixer », c'est parce qu'il a vu régner partout, à la place des lois, l'intérêt particulier et les passions des hommes, et que « nulle part le Contrat social n'a été observé. » Supposons donc un pays où le Contrat social soit observé pleinement et à la lettre : Émile consentira-t-il à vivre dans ce pays où il devra commencer par « perdre sa *liberté naturelle* pour gagner en échange la liberté civile qui le fera citoyen » (*Contrat*, I, 8), lui pour qui le premier des biens, et le seul bien même, est la liberté, non pas civile, mais naturelle, c'est-à-dire celle, il le dit expressément, qui prétend ne s'incliner que devant la « nécessité » des lois naturelles : « C'est vous, ô mon maître, qui m'avez fait libre en m'apprenant à céder à la nécessité »; « libre, je ne le serai pas seulement en tel ou tel pays, je le serai par toute la terre. » Ainsi parle, et devait parler, l'enfant de la nature : qu'irait-il faire dans cette galère du *Contrat social* qui proscrit « les droits particuliers » et engloutit dans « la volonté générale » les énergies naturelles et les libertés individuelles (1)?

Et d'ailleurs, je ne nie pas le moins du monde qu'il ne soit

qu'on pourra de l'homme naturel, mais sans oublier que cet homme naturel doit s'accommoder un jour à la société où il devra vivre. Seulement il a perdu de vue, ou n'a plus voulu voir le second terme du problème (élever Émile pour la société), et s'est occupé exclusivement du premier (le nourrir dans l'ordre de la nature), jusqu'au moment où il est trop tard pour s'occuper efficacement du second. Ne s'en est-il pas rendu compte lorsqu'il dit d'Émile (manuscrit Favre) : « Quoi qu'il puisse être dans l'avenir....., ce que rien ne peut lui ôter, c'est vingt-cinq ans de la vie passés dans le bonheur et la sagesse. *N'eût-il acquis que cela*, je n'aurais pas perdu mon temps : j'ai fait un homme. »

(1) On a dit, dans une pénétrante étude sur « La philosophie religieuse de J.-J. Rousseau » (M. Parodi, dans : Ecole des Hautes-Etudes sociales, Leçons sur Rousseau, 1912, p. 150) : Rousseau se rend bien compte qu'il est impossible

tout à fait extraordinaire que Rousseau ait eu la naïveté ou l'audace (car ce ne peut être que l'une ou l'autre), d'insérer un résumé du *Contrat* dans l'*Émile*, qui en est la vivante contradiction ; seulement de ce que cela est vraiment extraordinaire, je ne crois pas du tout qu'il y ait à en tirer argument en faveur de Rousseau, c'est-à-dire d'un homme qui s'est si souvent démenti dans son œuvre et dans sa vie. Car de mêler le *Contrat* à l'*Émile*, je ne vois pas à cela une contradiction plus grande, ni surtout plus choquante, que d'écrire un livre contre le théâtre et de faire des pièces de théâtre, ou de proclamer sans cesse qu'on hait les grands et de se faire héberger par eux. En tous cas, la question n'est pas de savoir s'il était *possible* que Rousseau pût se contredire, mais s'il s'est contredit ; c'est une simple question de fait et je me suis efforcé d'établir ce fait. Pour le reste, je répondrai, selon un mot même de Rousseau, que « de l'existant au possible la conséquence me paraît bonne. »

Ne vous semble-t-il pas maintenant que le *Contrat social* a dû être pensé (sinon composé en entier) *avant* le Discours sur l'inégalité ? Le Discours (1) jette à chaque ligne l'anathème à la société qui a corrompu l'homme naturel. Mais cette société, on

de faire revivre la simplicité primitive de l'homme naturel. Dès lors, « le problème qui s'impose à lui est d'instituer, à force d'art et de raison, un Etat tel qu'il assure à l'homme individuel, par l'éducation, à l'homme social, par un contrat juste, *l'équivalent* des libertés et du bonheur naturels au sein de la société elle-même. » — Problème séduisant, mais combien difficile ! car, pour trouver un Etat capable de faire ce miracle, il faudrait cette « intelligence supérieure » et presque « divine » que Rousseau désespère de trouver dans son Législateur.

Au reste, s'il a pu rêver, en effet, de résoudre un tel problème, ce n'est pas dans les termes où on l'a fait qu'il l'a posé dans ses deux ouvrages : l'*Émile* et le *Contrat*. Dans l'*Émile*, ce n'est pas « l'équivalent » des biens naturels, mais ce sont ces biens mêmes qu'il s'agit de conserver dans l'enfant, puis dans l'homme, en ne prenant pour guide que la nature. Et dans le *Contrat*, c'est par le renoncement absolu à ces mêmes biens (et en particulier à la liberté naturelle), que l'homme naturel devient un homme civil : en sorte que, ce qui assurait dans l'*Émile* le bonheur de l'homme (liberté naturelle), n'est plus, dans le *Contrat*, qu'un obstacle qu'on supprime, parce qu'il s'oppose au bonheur du citoyen.

(1) Le *Discours* fut écrit de novembre 1753 à mars 1754 et en 1756, à l'Hermitage, Rousseau dit qu'il « travaillait à cet ouvrage (les *Institutions politiques*, d'où fut extrait le *Contrat*) depuis cinq ou six ans », c'est-à-dire depuis 1750 ou 1751.

peut l'améliorer, on peut même rêver de la refaire en la rapprochant le plus possible, comme on a fait pour l'éducation, de cet état de nature qui reste pour l'homme l'état idéal et l'état le plus heureux. Oui, voilà dans quel sens Rousseau *devait* concevoir sa cité parfaite *après* le Discours sur l'inégalité. Or comment imagine-t-il cette cité? Sur le modèle des cités antiques, *parce que* ces cités sont à ses yeux celles « qui ont le mieux su *dénaturer* l'homme..., transporter son *moi* (le moi si naturel et si original d'Émile!) dans l'unité commune, et faire de chaque particulier, non plus un individu, mais une partie de l'unité. » En sorte que le crime inexpiable qu'a commis la société dans le *Discours*, tuer l'homme naturel, devient dans le *Contrat* un sacrifice nécessaire et fécond d'où va naître un homme nouveau et meilleur, *le citoyen*. C'est qu'au fond la société, pour Rousseau, est exclusivement une invention des hommes, et qu'en conséquence le citoyen est un être tout artificiel, fabriqué par l'État. Il ne s'est pas avisé que l'homme naturel, c'est déjà l'homme social, puisqu'on n'est vraiment homme que grâce à cette société sans laquelle on ne parlerait même pas, le cri suffisant parfaitement à l'homme isolé. Mais cette idée de l'homme « animal politique », Rousseau ne pouvait l'avoir, je veux dire : ne pouvait l'admettre, et cela pour bien des raisons, dont la principale est qu'elle aurait ruiné son œuvre tout entière (1).

Rousseau, sans doute, a essayé de raccorder le *Contrat* avec

(1) Il y a un texte que je n'ai vu citer nulle part dans les discussions sur les rapports du *Contrat* avec les autres écrits de Rousseau ; ce texte pourtant est loin d'être négligeable, puisque c'est le jugement de Rousseau lui-même sur son œuvre. Le 12 janvier 1762 Rousseau écrit à M. de Malesherbes, à propos de son premier *Discours :* « tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de *grandes vérités* qui, dans un quart d'heure, m'illuminèrent sous cet arbre (à Vincennes), a été bien faiblement épars dans les *trois* principaux de mes écrits : savoir ce premier *Discours*, celui de l'*Inégalité* et le *Traité de l'éducation* : lesquels trois ouvrages sont *inséparables* et forment *ensemble un même tout* » Sans doute à cette date (12 janvier 1762) le *Contrat* n'a pas encore paru, mais l'*Émile* pas davantage ; Rey est en train de l'imprimer et les épreuves de Rey passent généralement par les mains de Malesherbes. Est-il donc vraisemblable que Rousseau, parlant des ouvrages qui, *à cette date*, forment pour lui « un même tout », eût omis le *Contrat*, qui traite de matières si importantes, si le *Contrat* eût été pour lui, comme les ouvrages qu'il cite, le développement des « grandes idées » qui l'illuminèrent sur le chemin de Vincennes? C'est

ses autres écrits et de réconcilier dans son œuvre la nature avec la société (et je parlerai plus loin de l'un de ces plus curieux essais). Mais si l'on s'en tient à l'inspiration même et aux idées maîtresses de ses œuvres, à ce qui en fait le fond et l'âme, alors on a l'étrange impression que voici : on croit se trouver en face d'un auteur qui se *dédoublerait*, tant il paraît oublieux de ce qu'il a écrit en d'autres temps. Dans toutes ses œuvres (sauf dans le *Contrat*), nous avons affaire à un Jean-Jacques passionné qui, sous le coup des événements qui l'émeuvent, tire, *du plus profond de son âme*, tantôt des pamphlets véhéments où il affirme, contre les philosophes et contre l'église, sa foi profonde et personnelle, et tantôt, par réaction contre la dure réalité, des rêves de vie paisible et champêtre, pareille à celle des « patriarches », avant qu'il y eût des cités et des lois et des gouvernements qui persécutent. Et nous voici, maintenant, en face d'un Rousseau qui, sans se soucier des goûts, des libres croyances et des doux rêves de ce Jean-Jacques qui nous était si familier, combine froidement dans sa tête, et agence en formules de géométrie, une société toute mécanique, où les consciences et les passions des hommes sont remplacées par des opérations exactes et des rouages bien ajustés (1).

A la fin de son exposition à Émile des principes du *Contrat*, Rousseau se fait faire par son élève cette objection si sensée : « On dirait que nous bâtissons notre édifice avec du bois et non pas avec des hommes, tant nous alignons exactement chaque pièce à la règle. » (*Émile*, V). Et pourquoi donc

que le *Contrat* reconnaît et proclame les bienfaits de l'Institution sociale, tandis que les trois ouvrages cités ici, comme « formant un même tout », ont eu un but différent et même contraire ; et c'est, comme il le dit dans ce même passage : « d'exposer les abus de nos institutions et de démontrer que l'homme est bon naturellement et que c'est *par ces institutions seules que l'homme est devenu méchant.* »

(1) On peut, du point de vue qui nous occupe, classer les critiques en deux catégories :

I. — Ceux qui pensent que le *Contrat social* est en opposition avec les autres œuvres de Rousseau : Hornung : Les idées politiques de Rousseau (*J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, 1879) ; Faguet : *le dix-huitième siècle* 1890, p. 383 ; *Rousseau penseur*, 1912, p. 283 ; Espinas : Le système de J.-J. Roussseau (Revue internationale de l'Enseignement 1895.) Zyromski : *L'Orgueil humain*, 1904, p. 229. G. Vallette : *J.-J. Rousseau Genevois*, 1911, p. 176.)

tout cet appareil mathématique et mécanique appliqué à des vivants, pourquoi s'entêter à résoudre, par l'esprit de géométrie, des problèmes sociaux qui demandent avant tout cet esprit de finesse dont plus qu'aucun autre Rousseau est doué ? Parce que, s'il y a une idée qui le domine, et qui mette, si l'on veut, dans tous ses écrits *sans exception*, cette unité dont on tient à lui faire honneur, c'est l'idée d'une *antithèse* irréductible entre la nature et la société : cette idée-là, elle est bien vraiment au centre de son œuvre, parce qu'elle est au fond de son cœur, et nous la retrouvons même dans le *Contrat*. Mais le *Contrat* s'oppose, selon nous, à ses autres œuvres ? eh bien ! l'antithèse s'y transformera et les termes en seront, pour ainsi dire, renversés ; tandis que dans les œuvres du *sauvage* Jean-Jacques, la nature est bonne et la société mauvaise, dans l'œuvre politique du Rousseau *civilisé*, c'est l'inverse : la nature, déclarée *insuffisante*, est remplacée par ce qui lui est *contraire*, la société ; et cette contrariété entre les deux termes de la perpétuelle antithèse est comme soulignée par les mots même dont Rousseau affecte de se servir dans le *Contrat* : « Racine carrée, raison doublée, etc... », c'est-à-dire ce qui s'oppose le plus aux mots *nature* et *naturel*. En vérité si Rousseau avait voulu, suivant la mode du temps, donner à ses deux ouvrages des sous-titres explicatifs, il aurait pu les intituler ainsi : « Le Contrat social ou la supériorité de la société sur la nature ; Émile ou le triomphe de la nature sur la société. »

On pourrait faire observer que le « barbare » auteur du second *Discours*, ayant trouvé la nature parfaite et la société détestable, n'a donc qu'à aller vivre aux champs, et la conclusion logique du second Discours, c'est bien la *Nouvelle-Héloïse*. Mais ne poussons pas les choses à l'extrême et admettons, encore que très inattendue, la conclusion que donne Rousseau à sa terrible note 9

II. — Ceux qui affirment (diversement) l'unité de pensée dans les œuvres de Rousseau : Beaulavon : *Le système politique de Rousseau* (Revue de Paris, 15 avril 1907) *id* : La doctrine politique du Contrat social (*J.-J. Rousseau :* Leçons faites à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, 1912) ; Lanson : L'unité de la pensée de Rousseau (*Annales J.-J. R.* VIII, 1) ; Bernard Bouvier : *J.-J. Rousseau*, Genève, 1912, p. 321 ; *id*. (*Annales J.-J. Rousseau*, t. IX, 116).

contre la société : « Quoi donc ? faut-il détruire les sociétés et retourner vivre dans les forêts avec les ours ? Les hommes semblables à moi, dont les passions ont détruit pour toujours l'originale simplicité, qui ne peuvent se passer de lois et de chefs, respecteront les liens sacrés des sociétés dont ils sont membres. »

Maintenant cette société, qu'on est bien forcé, en effet, d'accepter, puisqu'il faut vivre, il n'est pas du tout défendu de chercher à l'améliorer, voire même, si l'on peut, à la refondre, en opposant aux lois qui sont l'œuvre mauvaise des riches et des forts dans le passé, « les lois telles qu'elles *peuvent* être », entendez par là, car c'est la pensée de Rousseau, telles qu'elles *doivent* être. Rien certes n'est plus légitime et rien même ne sera plus utile, mais à une condition, c'est qu'on ne perde jamais de vue ce que, dans cette même phrase, recommande Rousseau : « prendre les hommes *tels qu'ils sont.* » Si Rousseau fait cela, il pourra, remarquez-le, *rester fidèle à lui-même* et à ses préférences pour tout ce qui est *naturel.* Comme il a donné, dans l'*Émile,* l'idéal d'une éducation *naturelle,* dans le *Contrat,* complétant l'*Émile,* il pourra tracer, d'*après nature,* les institutions les meilleures pour des « hommes » (et il a voulu d'Émile faire un homme). Pour cela, de même qu'il a si bien observé l'enfant dans l'*Émile,* qu'il étudie de même ici les hommes, c'est-à-dire, il le sait mieux que personne, les passions des hommes, car ce sont elles qui font les mauvais gouvernements, qui même rendent seules les gouvernements nécessaires, et qui, dans les meilleurs, sont l'unique cause des « abus ». Qu'il considère enfin la société elle-même, non comme une « machine », mais, puisque nous restons *dans la nature,* comme un vivant organisme. Or je n'invente pas, comme on pourrait croire, tous ces développements, j'en prends la matière dans Rousseau lui-même : « le corps politique, pris individuellement, peut être considéré comme un corps organisé, vivant et semblable à celui de l'homme. » (Art. *Economie politique*). Dans la première rédaction du *Contrat,* il ne suivra, assure-t-il, « le raisonnement qu'autant qu'il sera justifié par

l'expérience. » Malheureusement, il oublie vite cette sage résolution, car il écrit plus bas : « Nous traitons des lois, non des *abus* » ; alors que les abus, c'est l'histoire et la vie des sociétés, parce que c'est la *nature* humaine. Mais tout ceci : la vie et l'histoire et la nature humaine, c'est le domaine du relatif ; or l'auteur du *Contrat*, géomètre politique, raisonne dans l'*absolu* ; et comme il ne peut y avoir au monde qu'un seul absolu (s'il y en a un), il faut de toute nécessité que l'absolu social triomphe de l'absolu qu'était primitivement la Nature ; et en effet dans le *Contrat*, l'homme civil est bel et bien un homme nouveau qui a tué en lui l'homme naturel : on le voit, l'antithèse de la nature et de la société a survécu, mais la société ici prend sa revanche sur la nature et tout simplement la supprime — non pas toujours, hâtons-nous de le dire ; « la machine » du *Contrat social* se heurte à toutes sortes de difficultés, parce qu'elle se heurte à des intérêts et des passions humaines : Rousseau le sent très bien et alors, pour accommoder, comme il peut, ses maximes trop absolues à la vivante et fuyante réalité, ici il fait des concessions heureuses à la liberté individuelle qu'il avait trop oubliée ; là il essaie de poser « des bornes au pouvoir du Souverain » ; et nous avons alors ces fameux « passages isolés » — isolés dans un système trop logique, c'est-à-dire trop peu humain.

Rousseau a voulu être un Spinoza politique légiférant *more geometrico* ; mais c'est un Spinoza inconséquent ; et, du reste, s'il est inconséquent, ici et ailleurs, c'est parce qu'il n'est pas seulement un logicien de génie, mais parce qu'il est encore, ce que ne sont pas toujours les hommes de génie, un homme très intelligent, et même parce qu'il a, à ses heures, ce qu'ont assez rarement les hommes de génie, un très grand fond de bon sens : c'est l'homme sensé qui écrira, pour les Corses et pour les Polonais, des projets de constitution qui tiendront grand compte de leur histoire.

Il sait très bien, par exemple, et il le dit expressément, que « la précision géométrique n'a point lieu dans les qualités morales » ; seulement cette précision, loin de l'écarter, il en abuse et il l'étale pour donner aux vérités qu'il énonce, surtout quand il

n'en est pas très sûr, un air de certitude et d'infaillibilité. Ce sont d'ailleurs ces formules brèves et tranchantes, comme il était à prévoir, qui ont fait la fortune du livre : « la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible », — et l'on a négligé toutes les concessions à la réalité par lesquelles Rousseau avait atténué çà et là la rigueur impérative de ses formules.

Que valent maintenant ces formules ? et, en dernière analyse, quel est le fond du *Contrat social ?* Avant de le rechercher nous-même, il faut nous demander s'il est où certains l'ont vu : « l'idée fondamentale et essentielle du *Contrat social* est extrêmement simple, il ne faut que la voir (1). » — Où cela ? dans un passage, très curieux, en effet, qui se trouve au début du livre II de l'*Émile;* l'idée qu'il contient, et dont se prévalent d'ailleurs les partisans de l'unité de système dans Rousseau, est la suivante : puisque, d'une part, il est désormais impossible de faire revivre « l'homme de la nature », et que, d'autre part, l'homme civilisé est dans une si déplorable dépendance de ses semblables que Rousseau, on s'en souvient, l'appelle énergiquement « l'homme de l'homme », il s'agit de créer, par le Contrat, un homme nouveau et de réunir, s'il se peut, sur sa tête, les avantages, sans les inconvénients, de la nature et de la société. Comment cela ? « Si l'on pouvait créer une loi civile, aussi inflexible, aussi impartiale, aussi bienfaisante que le sont les lois de la nature, alors on réunirait, dans la république, tous les avantages de l'état naturel à ceux de l'état civil ; ... l'on voit donc que les théories politiques du *Contrat*, bien loin de contredire le *Discours sur l'Inégalité*, en sont le *complément logique* et, si l'on veut, la contrepartie, mais la *conclusion* nécessaire (2). »

Ainsi Rousseau, qui a passé sa vie à opposer la nature à la

(1) Dumesnil : *L'âme et l'évolution de la littérature, des origines à nos jours*, 1903, I, 365.

(2) Beaulavon : Le système politique de Rousseau (*Revue de Paris* 1907, II, p. 747). Rousseau a repris son idée sous une autre forme, dans le *Contrat social* (II, 4) : « *Comme* la nature donne à chaque homme un pouvoir *absolu* sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens ; et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte le nom de Souverain. »

société, et les lois naturelles aux lois sociales, aurait enfin, grâce à ce passage conciliateur, trouvé le moyen d'unir ces deux contraires en donnant à l'un (la loi civile) les caractères de l'autre (la loi naturelle). Mais ce moyen merveilleux, je ne demanderai pas même : Rousseau l'a-t-il trouvé ? je demanderai : *croit-il* l'avoir trouvé ? Qu'on lise ce qu'il écrit au marquis de Mirabeau (26 juillet 1767) : « Voici, dans mes vieilles idées, le grand problème en politique, que je compare à celui de la quadrature du cercle : trouver une forme de gouvernement qui mette la loi *au-dessus* de l'homme. » C'est bien là, semble-t-il, le moyen cherché : la loi (et non plus la société) au-dessus de l'homme ; et, d'autre part, la loi commandant à l'homme, de haut, et de façon aussi impérieuse, aussi « inflexible » que la nature. Il ne s'agit donc plus que de trouver cette forme de gouvernement ; or Rousseau croit-il l'avoir trouvée ? « Si, malheureusement, continue-t-il, cette forme n'est pas trouvable, et j'avoue ingénument *qu'elle ne l'est pas.* » (1) Et pourquoi ne l'est-elle pas ? C'est ce qu'il a dit excellemment, ce me semble, quelques lignes plus haut : « parce que la science du gouvernement n'est qu'une science de combinaisons, d'applications et d'exceptions selon le temps, les lieux, les circonstances » ; et elle n'est cela que parce que « les hommes, s'ils connaissent, presque tous, leurs intérêts, ne les suivent pas mieux pour cela. » Il ne faut donc pas imiter Mercier de la Rivière, auteur du livre qui a provoqué ces réflexions de Rousseau (*L'ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques*, 1767), c'est-à-dire il ne faut pas « donner trop de force aux calculs et pas assez aux penchants du cœur humain et au jeu des passions. » Sinon, « le système qu'on bâtit sera bon pour les gens d'utopie ; il ne vaut rien pour les enfants d'Adam. »

Or, si c'est un utopiste qui a conçu le système idéal du *Contrat*, c'est forcément aux enfants d'Adam, aux hommes, qu'il s'en remet pour le réaliser. Mais, dès lors, les hommes rédigeant les lois, le citoyen ne sera-t-il pas encore l'homme de l'homme ? —

(1) Il dira la même chose, et presque dans les mêmes termes, au chapitre Ier de ses « Considérations sur le gouvernement de Pologne » (1772).

Non pas, réplique-t-on, puisque, dans le système de Rousseau, la loi étant l'œuvre de *tous*, conséquemment *mon* œuvre, quand j'obéis à la loi c'est à moi-même que j'obéis. Mais *tous*, hélas ! nous le savons par Rousseau lui-même, c'est « cette multitude aveugle qui souvent ne sait ce qu'elle veut... *Tous* ont besoin de guide. » Ils ont besoin d'un législateur (C. S. II, 6). Et Rousseau écrit son étonnant, son mystique chapitre VIII, où il exige, de « cet homme extraordinaire » que doit être le Législateur, tant et tant de choses que, découragé, il conclut : « il faudrait des dieux pour donner des lois aux hommes. » Ainsi le Législateur est introuvable ; et introuvables donc ces lois miraculeuses qui devaient réunir les bienfaits de la nature à ceux de la société et assurer le triomphe, au-dessus de l'homme de la nature et de l'homme de l'homme, de ce que j'appellerai l'homme de la loi.

Au surplus ce passage de l'*Émile*, si souvent cité comme une preuve de l'unité de pensée dans Rousseau, est-on sûr de l'avoir bien lu ? Rousseau s'y exprime ainsi : « *si* les lois des nations *pouvaient* avoir, comme celles de la nature..., on *réunirait* dans la république tous les avantages de l'état naturel à ceux de l'état civil ; on *joindrait* à la liberté, qui maintient l'homme exempt de vices, la moralité qui l'élève à la vertu. » Ce qui signifie, ce me semble : on ferait ce miracle, d'un homme à la fois homme de la nature et homme de la société, *si* on pouvait faire des lois, pour ainsi dire naturelles-civiles ; mais malheureusement on ne le peut pas (Lettre à Mirabeau). Donc l'antithèse subsiste, irréductible, entre la nature et la société, cette antithèse qui est l'âme même de toute l'œuvre de Rousseau.

Je crois entrevoir pourquoi, *dans le système même de Rousseau*, les lois civiles ne peuvent jamais pratiquement acquérir les caractères des lois naturelles : pour que les lois civiles soient de vraies lois, il faut qu'elles soient *universelles* par la volonté de ceux qui les font ; mais, en fait, l'universalité des volontés (Rousseau le sait), n'est jamais réalisée, parce que les lois sont toujours votées à la majorité ; elles sont l'expression de la majorité seule, non de l'unanimité ; elles ne sont donc pas vraiment *universelles*, ce que sont toujours les lois de la nature.

Kant, dit-on (1), « a exprimé d'une manière curieuse et *profonde* l'accord du *Contrat social* avec l'œuvre de Rousseau », et l'on cite ce passage de Kant (traduit par Delbos dans sa *Philosophie pratique de Kant* 1905, p. 123) : « On peut mettre d'accord entre elles et avec la raison les assertions souvent mal comprises et en apparence contradictoires de l'illustre J.-J. Rousseau. Dans ses écrits sur l'*Influence des Sciences* et sur l'*Inégalité des hommes*, il montre très justement l'inévitable conflit de la culture avec la nature du genre humain, considéré comme espèce *animale*, dans laquelle chaque individu devrait accomplir pleinement sa destinée ; mais dans son *Émile*, son *Contrat social* et d'autres écrits, il cherche, en retour, à résoudre le difficile problème que voici : comment la culture doit se poursuivre pour développer les dispositions de l'humanité, en tant qu'espèce *morale*, dans le sens de leur destination, de telle sorte que l'humanité, comme espèce morale, ne soit plus en opposition avec l'humanité comme espèce naturelle. » Je n'aperçois, je l'avoue, aucune « profondeur » dans ce passage, où Kant parle en simple disciple de Rousseau, et ne fait qu'ajouter, à la brièveté impérieuse de son auteur, les obscurités de sa langue et les subtilités de sa scolastique. Kant croit, comme Rousseau, à une nature primitive irrémédiablement gâtée par la civilisation. Il s'agit simplement, dans ce passage cité, et Rousseau l'avait dit avant Kant, de trouver une société qui unisse dans son sein les biens de la nature et les conquêtes de la civilisation, mais une telle société est introuvable. En effet, dans l'opuscule cité de Kant (*Conjectures sur le commencement de l'histoire de l'humanité*, 1786), qu'il faut lire en entier, nature et civilisation sont, comme chez Rousseau, diamétralement opposées, l'une étant « l'œuvre de l'instinct, qui est la voix de Dieu », et l'autre, l'œuvre de la raison humaine; ce qui fait que l'état de nature est un état d'innocence et de bonheur, et que le mal naît dans le monde avec la raison et la liberté humaines. Ainsi Kant, comme Rousseau, a, pour ainsi dire, tellement brouillé entre elles la nature et la société qu'une réconciliation, à l'aide de n'importe quel

(1) Beaulavon, *op. cit.* p. 38.

contrat, est devenue impossible. Au surplus, que dit Kant ? qu'il y a là, il s'en rend bien compte, « un difficile problème », et, non pas que Rousseau l'a résolu, mais qu'il en a « cherché la solution ». Et si Rousseau ne l'a pas trouvée, c'est, encore une fois, parce qu'il a si radicalement séparé la nature de la société, c'est-à-dire le bien du mal, qu'il ne peut plus les fondre ensemble; car, ainsi qu'il dit lui-même dans la préface de l'*Émile*, « dans cet alliage le bien se gâte et le mal ne se guérit pas. »

Mais venons enfin à ce qui fait le fond et l'originalité du *Contrat social*. On connaît la phrase célèbre où Rousseau exprime, avec beaucoup de justesse, la difficulté du sujet qu'il va traiter : « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. Tel est le problème fondamental dont le *Contrat social* donne la solution. » (C. S. I, 6). Le principe même, qui a donné son titre à l'ouvrage, d'un contrat initial, exprimé d'ailleurs ou sous-entendu, entre les membres d'une société, et qui fait, comme dit Rousseau, « qu'un peuple est peuple », ne me paraît pas, quoi qu'on ait pu dire, contestable — même si l'État est monarchique; car, ainsi que l'affirmera Mirabeau dans ses *Lettres de cachet*, « le consentement au moins tacite est nécessaire, même au gouvernement né de la violence et de la conquête. Votre puissance royale est invincible, dites-vous ; mais que ferez-vous si nous disons tous *non* quand vous direz *oui* ? Vous ne régnez sur nous qu'en réunissant nos volontés aux vôtres. » Le contrat admis, il reste, et c'est la question essentielle, à en déterminer les clauses. Pour Rousseau, elles se réduisent toutes à une seule, savoir : « *l'aliénation totale* de chaque associé, avec *tous* ses droits, à la communauté. » Si je m'aliène, *et tout entier*, à l'Etat, serai-je, ainsi que me l'a assuré Rousseau, « aussi libre qu'auparavant ? » On sait comment Rousseau se tire d'affaire : en prenant, et en comptant nous faire prendre, l'égalité pour la liberté (1). Chacun se donnant tout

(1) C'est ainsi qu'il dira aux Corses : les Génois ont détruit chez vous la noblesse, « ce n'est pas un malheur ; c'est au contraire un avantage *sans*

entier, « la condition est *égale* pour tous, et nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres. » Mais cette condition, égale pour tous, est une condition d'esclave, et jamais Rousseau, malgré ses prouesses dialectiques, n'a réussi à faire sortir, de toutes « ses équivalences » et compensations, la condition d'un homme libre. Et quant à soutenir que « nul n'a intérêt à la rendre onéreuse aux autres », cela peut être parfaitement vrai en bonne logique, ou encore dans une société où le peuple, et le peuple entier, serait *réellement* souverain, je veux dire où tous décideraient des intérêts de tous ; mais, en fait est toujours (et Rousseau le sait très bien), *tous* ne pouvant délibérer ni surtout légiférer, c'est à *un* ou à *quelques-uns* que se réduira cette communauté à laquelle j'abandonne tous mes droits ; car, même en démocratie, il y aura toujours une majorité pour dire : l'État, c'est moi.

Chacun, dit Rousseau, se donnant à tous, ne se donne à personne, car chacun acquiert sur tous les associés les mêmes droits qu'il cède et gagne l'équivalent de tout ce qu'il perd avec plus de force pour conserver ce qu'il a. A quoi Benjamin Constant, le défenseur, comme on sait, des droits individuels, a, selon moi, victorieusement répliqué : « Rousseau oublie que tous ces attributs préservateurs, qu'il confère à l'être abstrait qu'il nomme le Souverain, résultent de ce que cet être se compose de tous les individus sans exception. Or, aussitôt que le Souverain doit faire usage de la force qu'il possède, c'est-à-dire, aussitôt qu'il faut procéder à une organisation pratique de la société, comme le Souverain ne peut l'exercer par lui-même, il la délègue et tous ses attributs disparaissent. L'action qui se fait au nom de tous étant nécessairement, de gré ou de force, à la disposition d'un seul ou de quelques-uns, il arrive qu'en se donnant à tous, il n'est pas vrai qu'on ne se donne à personne ; on se donne, au

lequel il vous serait impossible d'être libres. Laissez donc aux autres Etats tous ces titres de marquis et de comtes, avilissants pour les simples citoyens. La loi fondamentale de votre institution doit être l'*égalité* : tout doit s'y rapporter. » « Projet de Constitution pour la Corse », publié par Streckeisen-Moultou (avec beaucoup d'erreurs), dans les « Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau », 1861.

contraire, à ceux qui agissent au nom de tous » (*Principes de politique*, I, 10) (1).

Que la souveraineté doive résider dans la « volonté générale », soit ; mais il ne s'ensuit pas que cette volonté doive être illimitée ni infaillible, sous prétexte que « la volonté générale est *toujours droite* », et qu'elle tend *toujours* à l'utilité publique ; comme si la volonté de tout un peuple pouvait rendre juste ce qui ne l'est pas! Pourtant si le peuple, dans ses comices, a décidé que telle serait la loi : ne doit-on pas *toujours* obéir à la loi, même à une mauvaise loi? Oui, peut-être ; mais du moins qu'on ne m'oblige pas à dire que la volonté du Souverain a été « droite » en imposant une telle loi à ma conscience, qui la réprouve.

Je ne veux pas abuser, contre Rousseau, de son malencontreux chapitre « De la religion civile », qui a été pourtant plus qu'un emportement d'éloquence, comme quelques-uns l'ont dit, et où je ne peux voir, avec d'autres, « dans la pensée primitive de l'auteur, une éloquente apologie de la tolérance (2). » C'est tout simplement une aberration de Rousseau, et ancrée dans son esprit, car on en trouve le germe dans sa lettre à Voltaire sur la Providence (du 18 août 1756). Sans m'arrêter à la combattre, personne ne songeant, je crois, à la défendre, je n'en veux retenir que ce qui réfute absolument l'idée que Rousseau se fait, on vient de le voir, de la volonté générale et de la loi qui en découle. La loi, dit-il, est « l'acte de la volonté *générale* » (dans laquelle est donc comprise ma volonté) ; il s'ensuit que la loi ne peut jamais être injuste *parce que* je ne peux pas être injuste envers moi-même (C. S. II. 6). Or, si Rousseau avait voulu prouver qu'il peut y avoir des lois injustes, il ne pouvait mieux s'y prendre qu'en écrivant ceci : « il y a une profession de foi purement civile,

(1) On a objecté encore à Rousseau, et, ce me semble, avec une parfaite justesse : « chacun possède sur les autres une puissance, tantôt *supérieure*, tantôt *inférieure*, *jamais égale* à celle qu'ils ont sur lui : supérieure, s'il fait partie de la majorité ; inférieure, s'il est de la minorité. » C'est là un contrat aléatoire, non pas commutatif. (De Vareilles-Sommières : *Les principes fondamentaux du droit*, 1889, p. 95).

(2) Bertrand : « Le texte primitif du *Contrat social* », dans Acad. des Sciences mor. et pol. Compte-rendu, 1891, I, 880.

dont il appartient au Souverain de fixer les articles (et, par conséquent, d'en faire des lois, puisque c'est le Souverain, c'est-à-dire *la volonté générale* qui les édicte), non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas; il peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort ; il a commis le plus grand des crimes : il a menti devant les lois (C. S. IV, 8). — Eh bien ! il a été « criminel », en effet, de mentir aux lois de l'État ; mais l'État, qui a fait ces lois, est plus criminel encore. Et même, disait Benjamin Constant, « dans cette circonstance, ce mensonge me paraît loin d'être un crime. Quand de prétendues lois n'exigent de nous la vérité que pour nous proscrire, nous ne leur devons pas la vérité » (*Principes de politique*, ch. 17).

Quand il écrira sa tolérante *Profession de foi du Vicaire savoyard*, puis ses libérales *Lettres de la Montagne*, Rousseau oubliera cette page odieuse ; mais pourquoi l'a-t-il écrite ici ? C'est, dit-on généralement, parce qu'il est avant tout genevois, c'est-à-dire membre d'une cité qui a une religion d'État, et où nul ne peut être citoyen s'il n'est calviniste. Et pourtant cette page de Rousseau, je crois que pas un Genevois de son temps ne l'eût écrite tout entière et, par exemple, son « sage et modeste Abauzit » ne l'eût certainement pas signée. Sans doute, en religion comme en politique, Rousseau s'inspire, et très largement, des idées et des préjugés genevois ; mais croit-on que même les pasteurs genevois de ce temps auraient souscrit à cette intolérance d'un nouveau genre qui se base, non sur *la vérité*, mais seulement sur *l'utilité* des dogmes qu'elle impose ? Sans méconnaître donc qu'il traîne, à travers le *Contrat social*, un bout de chaîne calviniste, je crois que c'est surtout le souvenir des cités antiques (que l'auteur, on le sait, avait sans cesse dans

l'esprit), qui lui a dicté ses considérations sur la Religion civile ; c'est pourquoi il s'est emporté, dans un excès de langage, jusqu'à infliger le bannissement et la peine capitale à ceux qui, à l'exemple précisément d'Anaxagore ou de Socrate, « se conduiraient comme ne croyant pas aux dogmes fixés par l'État. » Ce qui prouve que Rousseau, lorsqu'il écrivait ce chapitre qu'on lui a tant reproché, songeait bien aux cités antiques, c'est qu'il commente lui-même en note son malencontreux passage par cette anecdote : « César, plaidant pour Catilina, tâchait d'établir le dogme de la mortalité de l'âme; Caton et Cicéron, pour le réfuter, ne s'amusèrent point à philosopher ; ils se contentèrent de montrer que César parlait en mauvais citoyen et avançait une doctrine *pernicieuse à l'État.* »

Il est singulier qu'un livre, qui passe couramment pour « la Bible de la démocratie », et dans lequel Rousseau proclame, après les écrivains protestants des XVIe et XVIIe siècles (1), avec plus d'autorité et d'éloquence qu'aucun d'eux, la souveraineté du peuple, il est singulier, dis-je, que ce livre ne nous donne pas une réponse péremptoire à la question que voici : Rousseau a-t-il été démocrate ou aristocrate ? La question est très controversée, et c'est par des textes précis de Rousseau qu'on doit essayer de la résoudre. Il faut d'abord bien marquer une distinction tout à fait essentielle que fait Rousseau entre ces deux choses que l'on confond souvent à tort, car Rousseau, lui, comme il a raison de l'assurer, ne « les a jamais confondues » : l'État et le gouvernement. *L'État*, être collectif, c'est « la volonté générale », la volonté du peuple, c'est « le Souverain » ; Rousseau emploie indistinctement ces mots pour désigner le pouvoir qui fait les lois ; *le gouvernement*, c'est le corps (intermédiaire

(1) Sur les écrivains protestants précurseurs de Rousseau, on peut consulter : Janet : *Histoire de la Science politique* (t. II, p. 1). Pour les emprunts de Rousseau à Jurieu voir : Faguet : *Le dix-huitième siècle*, p. 391. R. Lureau : *Les doctrines politiques de Jurieu*, Bordeaux, 1904. Otto Gierke, dans un savant ouvrage, « Johannes Althusius und die Entwicklung der naturrechtlichen Staatstheorien », 2e édition, Berlin 1902, a étudié les origines et l'évolution de ces deux idées : le *Contrat* et la *Souveraineté populaire*, et montré en particulier ce que doit Rousseau, sur ces deux points, à Althusius qu'il a nommé d'ailleurs dans ses *Lettres de la Montagne* (III, 7).

entre le Souverain et les sujets) qui *exécute* les lois ; ainsi le peuple a le pouvoir législatif et le gouvernement n'est jamais que « le ministre du Souverain ». Maintenant le *Souverain* peut confier le *gouvernement* : à tout le peuple, ou à la plus grande partie du peuple, et nous avons, *non pas l'Etat*, mais *le gouvernement* démocratique. Ou bien le peuple resserre le gouvernement entre les mains d'un petit nombre, et nous avons le gouvernement aristocratique ; ou bien enfin il concentre le gouvernement dans les mains d'un magistrat unique et nous avons la monarchie. Or, Rousseau est *à la fois* pour la *Souveraineté démocratique* et pour le *gouvernement aristocratique ;* et c'est pourquoi, très conséquent avec ses définitions, il écrit : « le meilleur des *gouvernements* est l'aristocratique, la pire des *souverainetés* est l'aristocratique » (*L. de la Montagne*, I, 6). Qu'est-ce donc que la *pure* démocratie pour Rousseau ? c'est le peuple faisant les lois *et* gouvernant, c'est le peuple à la fois Souverain et gouvernement. Ce serait sans doute là le gouvernement idéal — si le peuple savait se gouverner, « et ne jamais abuser du gouvernement » ; mais Rousseau entrevoit tant de difficultés et de dangers à mettre dans les mains du peuple les deux pouvoirs, législatif et exécutif, qu'il se rend bien compte qu'un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. »

On voit dans quel sens Rousseau *n'est pas* démocrate ; il ne veut pas du peuple légiférant et gouvernant à la fois (1). Mais ce qu'il veut, et inébranlablement, et jusqu'à repousser toute « représentation », c'est le peuple faisant seul les lois dans ses « assemblées », et, par là, restant le « Souverain » ; et on voit donc aussi dans quel sens, suffisamment large, Rousseau est démocrate. Mais enfin l'est-il au sens où *de nos jours* nous

(1) C'est donc se tromper absolument que de dire : « Pour Rousseau, il ne s'agit plus tant de limiter le pouvoir Souverain du gouvernement que de livrer le gouvernement à la nation... L'idéal de Rousseau, c'est le gouvernement direct par le peuple. » (Henri Sée : Les idées philosophiques du XVIIIe siècle et la littérature prérévolutionnaire, dans : *la Synthèse historique*, t. VII, 179). C'est là confondre « le gouvernement » avec « le Souverain », ce que ne fait jamais Rousseau. En fait, Rousseau écarte formellement *le gouvernement direct*.

entendons ce mot? — Oui, si le mot *peuple* a pour lui le même sens que pour nous; je veux dire : si *tous* les habitants d'un même pays sont, pour lui comme pour nous, des *citoyens*. Or, et c'est là qu'est le nœud de la question, qu'entend-il par *citoyen*?

Il a devant les yeux, quand il écrit son *Contrat*, à la fois les cités antiques et la république de Genève. Or, pour ce qui est de l'antiquité, nous savons, par exemple, à quel prix le peuple grec était un peuple libre et c'est Rousseau qui va nous le dire : « des esclaves faisaient ses travaux et sa grande affaire était sa liberté. » Qu'est-ce à dire et que pense Rousseau d'une liberté qui se paie si cher? Sa conclusion est hésitante, mais son hésitation même est grave et troublante : « Quoi! la liberté ne se maintient qu'à l'abri de la servitude? peut-être » (III, 15). Mais que vaut donc une liberté qui n'est pas pour tous, et que devient la définition qu'il en a donnée lui-même : « la liberté ne peut subsister sans l'égalité? »

Quant à la république de Genève, dont Rousseau s'inspire plus directement encore que des cités antiques, qu'est-ce donc, dans cette république, qu'un *citoyen?* C'est encore Rousseau qui va nous l'apprendre dans une note qu'il met au chapitre le plus important de son ouvrage : *Du pacte social*. En s'associant entre eux par un contrat, dit-il, les hommes forment une république ou une *cité ;* et il faut bien se garder de confondre, comme font les modernes, une *ville* avec une *cité*, et un *bourgeois* avec un *citoyen :* « les maisons font la ville et les citoyens font la cité. » Le mot *citoyen* exprime, non pas, comme chez les Français, une vertu (le dévoûment au pays), mais un droit. « Quand Bodin a voulu parler de nos citoyens et de nos bourgeois (genevois), il a fait une lourde bévue en prenant les uns pour les autres. M. d'Alembert ne s'y est pas trompé dans son article *Genève* (de l'*Encyclopédie*), et il a bien distingué les quatre ordres d'hommes (même cinq en y comptant les simples étrangers) qui sont dans notre ville et dont deux seulement (les citoyens et les bourgeois) composent la république. Nul auteur français, que je sache, n'a compris le vrai sens du mot *citoyen*. » A nous donc, lecteurs, de le bien comprendre, c'est-à-dire,

comme semble nous le recommander cette note, de le comprendre comme on le comprend à Genève : à Genève où, sur 20.000 habitants au dix-huitième siècle, 2,000 seulement (*citoyens* et *bourgeois*) jouissent des droits politiques et composent le peuple souverain.

Mais alors le *Contrat social* va être pour la grande majorité (comme à Genève), une parfaite duperie, puisque c'est en pure perte que cette majorité « aliène tous ses droits à la communauté. » Elle donne tout et ne reçoit rien en échange ; et comment Rousseau peut-il dire alors, pour justifier les clauses de son Contrat : « on gagne l'équivalent de ce qu'on perd ? » Oui, à ce jeu un peu singulier imaginé par Rousseau et qu'on peut appeler sans trop d'irrévérence « à qui perd gagne », les *citoyens*, mais les citoyens seuls, perdent, en entrant dans la cité, leurs droits naturels, pour y gagner des droits « équivalents », car ils « participent à l'autorité souveraine » ; mais tous les autres, les non-citoyens, ne « participent » qu'à leur ruine.

Rousseau, c'est par trop clair, n'a pu vouloir cette absurdité. Mais alors pourquoi, mêlant sans cesse ses emprunts à la Constitution de Genève et sa théorie personnelle de l'État, nous a-t-il, si j'ose ainsi dire, dès le début de son livre, lancés sur une fausse piste avec ses réflexions sur le mot *citoyen ;* et, au moment où il va définir les droits du citoyen, pourquoi nous a-t-il orientés vers un État où les citoyens sont bel et bien des privilégiés ? Mais enfin, s'il n'est pas citoyen comme on l'est à Genève, que va être pour nous le citoyen du *Contrat social ?* « On ne saura jamais, a-t-on dit, à ne pas avoir un doute, ce que Rousseau entend exactement par le mot *citoyen* ;... *jamais* Rousseau n'a dit : « par citoyens, j'entends tout le monde » ; ou, « par citoyen j'entends l'homme investi du droit de cité ». Deux textes *se rapprochent* de cette question (la note que j'ai citée tantôt du *Contrat social* et la dédicace du *Discours sur l'inégalité*) ; mais ils ne sont décisifs ni l'un ni l'autre et l'un (le second), invite à conclure en un sens contraire, de sorte que l'hésitation subsiste (1). » — Oui bien, s'il n'y avait pas dans le

(1) E. Faguet : *Rousseau penseur*, 283.

Contrat les textes que voici et qui me paraissent, sauf erreur, décisifs : « Si, lors du pacte social, il s'y trouve des opposants, leur opposition n'invalide pas le Contrat, elle empêche seulement qu'ils n'y soient compris ; ce sont des étrangers parmi les citoyens. Quand l'État est institué, *le consentement est dans la résidence ; habiter* le territoire, c'est se soumettre à la souveraineté » (IV, 2). Sans doute Rousseau dit « se soumettre », et il n'ajoute pas « participer » à la souveraineté ; mais l'un emporte l'autre ; car, non seulement dans sa pensée, mais dans ses *textes* mêmes, l'un ne va pas sans l'autre : « se soumettre » au souverain, c'est, d'après sa définition (I, 6), être *sujet*. Or, on acquiert la qualité de sujet *en même temps* qu'on prend celle de citoyen et par *le même* acte volontaire, qui est justement ce « consentement » au Contrat dont il s'agit dans le passage cité. Rousseau dit, quand il est question de fonder le pacte social : « à l'égard des associés, ils prennent collectivement le nom de *peuple* et s'appellent en particulier *citoyens*, comme participants à l'autorité souveraine *et* sujets, comme soumis aux lois de l'État. » Si les simples *habitants* sont *sujets*, ils sont aussi par définition même *citoyens ;* et voici enfin un texte qui me paraît plus précis encore : « ces mots de *sujet* et de *souverain* sont des corrélations *identiques*, dont l'idée *se réunit* sous le seul mot de citoyen. » (III, 13). Ainsi Rousseau, et je ne veux pas dire ici : tout Rousseau, mais seulement *le théoricien du Contrat social* est démocrate au sens moderne du mot, puisque, d'une part, il donne la souveraineté au peuple, et que le peuple, pour lui, c'est l'ensemble des habitants d'un pays.

Comment donc a-t-il pu se dire « aristocrate » ? C'est (qu'on se rappelle sa distinction entre l'État et le gouvernement) parce qu'il ne parlait, en se disant aristocrate, que du gouvernement : « dans le *Contral social*, je n'ai jamais approuvé le gouvernement démocratique » (à d'Ivernois, 31 janvier 1767). Ce qu'il y approuve, en effet, c'est, des trois sortes d'aristocraties (naturelle, élective et héréditaire), la seconde, l'aristocratie élective qui est « le gouvernement le meilleur » (III, 5) — et pourquoi cela ? parce que c'est le gouvernement de Genève, et, parce que

le *Contrat social* est un *livre genevois*. Il ne l'est pas entièrement, et j'y reviendrai tout à l'heure ; mais il est genevois, et par son inspiration première, et dans certaines parties essentielles de l'organisation de l'État, telle que la formule Rousseau. On ne parle d'ordinaire que d'une façon générale et, ce me semble, assez vague, de cet apport genevois au *Contrat social*. Je voudrais préciser un peu, par quelques exemples, ce que j'appellerais volontiers, chez l'auteur du *Contrat*, l'obsession de Genève. On verra que ce qui nous apparaît tout d'abord, dans tel passage du *Contrat*, comme une idée chimérique, ou encore comme une conséquence purement logique du système, est au contraire le plus souvent le souvenir précis de telle institution genevoise particulière ou de telle revendication des bourgeois de Genève contre l'aristocratie ; et, dès lors, le passage prend vie, car nous passons de la métaphysique à l'histoire et nous pouvons, à ce qui nous paraissait une chimère ou une impossibilité, appliquer ce mot de Rousseau qui concerne justement le peuple assemblé : « *de l'existant* au possible la conséquence me paraît bonne » (III, 12).

Rousseau, du reste, loin de dissimuler ce qu'il emprunte à Genève, s'en fait gloire : d'abord au début de son *Contrat* où, tout fier d'être « né citoyen d'un État libre », il se dit « heureux, toutes les fois qu'il médite sur les gouvernements, de trouver, dans ses recherches, de nouvelles raisons d'aimer son pays » ; ensuite et surtout dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 6), où il termine le résumé qu'il vient de faire du *Contrat social* par cette déclaration expresse : « que pensiez-vous, Monsieur, en lisant cette analyse courte et fidèle de mon livre ? vous disiez en vous-même ; « voilà l'histoire du gouvernement de Genève ». C'est ce qu'ont dit à la lecture du même ouvrage (le *Contrat*) tous ceux qui connaissent votre Constitution . . . *J'ai pris votre Constitution*, que je trouvais belle, pour *modèle* des institutions politiques. » Il la trouve belle, parce qu'il l'embellit ; et, notons-le, il l'embellit parfois naïvement, inconsciemment (comme il a fait dans la Dédicace du *second Discours* et dans la *Lettre à d'Alembert*), parce qu'il voit *de loin* Genève et le gouvernement

genevois, et aussi parce que la Genève à laquelle il songe, c'est la Genève de son enfance, c'est-à-dire, la Genève *des temps passés*, les mœurs et l'esprit public s'étant complètement transformés dans la cité calviniste au cours du dix-huitième siècle. Mais il lui arrive aussi d'embellir *sciemment* le gouvernement et les pratiques gouvernementales de Genève : c'est qu'il veut par là montrer à ses concitoyens combien leur gouvernement s'éloigne de l'idéal qu'il trace ; et alors son panégyrique n'est qu'une satire déguisée : c'est pourquoi, à l'éloge de la Constitution de Genève que j'ai cité plus haut et qui termine son résumé du *Contrat* dans les *Lettres de la Montagne*, il a ajouté ces mots ; « cette Constitution, toute bonne qu'elle est, n'est pas sans défaut ; on pouvait prévoir les altérations qu'elle a souffertes, la garantir du danger qu'elle court aujourd'hui. J'ai prévu ce danger (dans le *Contrat*), je l'ai fait entendre, j'indiquais des préservatifs » : ainsi, dans ses chapitres du *Contrat*, sur « l'abus du gouvernement et sa pente à dégénérer », et sur « les moyens de prévenir les usurpations du gouvernement ». Le gouvernement « abuse », par exemple, quand il « usurpe » le pouvoir souverain ; et un des « moyens » de prévenir ses usurpations, c'est d'exiger (entendez : du gouvernement de Genève) « des assemblées (du peuple) fixes et *périodiques*, que rien ne puisse abolir ni proroger, tellement qu'au jour marqué le peuple soit légitimement convoqué par la loi » (III, 13). Mais ces assemblées du peuple, qui sont « l'égide du corps politique, ont été, de tout temps, l'horreur des chefs. » Je le crois bien ; dès que le peuple s'assemble, dit expressément l'auteur du *Contrat*, « toute juridiction du gouvernement cesse et la puissance exécutive est suspendue. » (III, 13) Quoi donc ! pendant tout le temps que le peuple délibère, il n'y a plus de gouvernement ! voilà une théorie singulière et singulièrement dangereuse pour la sécurité publique.

Comment dont est-elle venue à l'esprit de Rousseau, puisque, dit avec raison un commentateur du *Contrat*, « elle n'est pas exigée par son système ? » Et ne sachant à quoi la rattacher, le commentateur ajoute « qu'elle fait songer à l'institution

monarchique des *lits de justice* (1). » Peut-être ; mais Rousseau, lui, a songé à toute autre chose : il a songé à ces défenseurs des droits de la bourgeoisie genevoise qui depuis longtemps soutenaient « qu'aussitôt que le peuple est assemblé, toutes les lois sont suspendues » ; et même que « le souverain dissout entièrement le gouvernement chaque fois qu'il doit le compléter par voie d'élection. » L'un d'eux, Micheli du Crest (2) va jusqu'à affirmer que le souverain peut, en toute occasion, supprimer les lois. — Oui, reprendra Rousseau, même les lois *fondamentales* : « en tout état de cause, dit-il, un peuple est toujours maître de changer ses lois, même les meilleures. » (II, 12). Ce n'était pas là l'opinion de l'aristocratie qui détenait le gouvernement à Genève, mais c'était bien la prétention séculaire du parti bourgeois, *dont était Rousseau ;* de sorte qu'en proclamant, comme il l'a fait si hautement dans le *Contrat*, l'omnipotence du peuple souverain, qui fait et défait les lois, il a, dit excellemment un auteur suisse, « incarné un des instincts les plus profonds de l'âme genevoise (3). »

Aussi bien, si la souveraineté populaire est l'âme du *Contrat social,* c'est parce que la souveraineté du *Conseil général,* composé de tous les citoyens et bourgeois, était le fondement même de la Constitution genevoise, telle qu'elle avait été, non pas créée, mais définitivement arrêtée par l'Acte de Médiation de 1738 ; de sorte qu'on a parfaitement résumé ces rapports étroits du *Contrat* avec la république de Genève quand on a dit avec

(1) Beaulavon : *Du Contrat social*, 1903, 258. De même Esmein : « c'était appliquer à la souveraineté populaire le même principe par lequel, en l'appliquant à la souveraineté royale, on expliquait, dans l'ancien droit français, les effets du lit de justice. » *Éléments de Droit constitutionnel français et comparé*, 1903, p. 191.

(2) Micheli du Crest et Lenieps, ami de Rousseau, avaient formé, contre l'ordre établi à Genève par le règlement de Médiation de 1738, tout un plan de réformes démocratiques et ce plan a été exposé dans l'ouvrage de Micheli : « Supplication à L. L. E. E. de Zurich et de Berne », Bâle, 1745. Jacob Vernet, dans sa judicieuse « Lettre d'un citoyen » dit (et M. E. Ritter lui donne raison) : « ça été un grand malheur pour nous que M. Rousseau, trop ami du sieur Lenieps à Paris, ait adopté toutes ses idées ; son *Contrat social* n'est qu'une théorie générale pour servir de base à ce système. »

(3) Vallette : *Rousseau genevois*, 185.

une grande précision : « le *Contrat social* esquisse un système politique idéal de l'État basé sur la constitution genevoise élargie et développée dans le sens des revendications théoriques de la bourgeoisie. »

Et c'est bien pour cela que Genève, et Genève seule, a brûlé le *Contrat social*. Tandis qu'à Paris le Parlement s'était borné à condamner l'*Émile*, à Genève le procureur général Tronchin, en ses conclusions devant le Petit Conseil, relève vertement, dans le *Contrat social*, les passages précisément que j'ai cités, et qui ont effrayé l'aristocratie : « Ces assemblées *périodiques*, expressément proscrites par nos lois, et qui rendraient la liberté plus accablante que la servitude même, ne peuvent en être regardées que comme le délire » ; et il s'indigne encore contre cette dangereuse tendance de l'auteur du *Contrat* à prendre les magistrats « pour des instruments que les peuples peuvent toujours changer ou briser à leur gré. » Je raconterai plus loin en détail la condamnation de Rousseau par le Petit Conseil ; j'ai voulu seulement indiquer ici pourquoi le sort du *Contrat social* n'avait pas été le même à Genève qu'à Paris : on n'avait pas, à Paris, les mêmes raisons qu'à Genève, de s'en inquiéter. On se borna à en défendre l'entrée dans le royaume et nous voyons qu'au mois de juillet 1762, Grimm ne l'a pas encore lu ; or, il était imprimé depuis le mois d'avril.

Est-ce donc que Rousseau, comme on le dit souvent, n'avait vraiment écrit son livre que pour Genève et pour les petits États comme Genève ? Là-dessus écoutons-le lui-même : « Les grandes nations, dit-il expressément dans son *Troisième Dialogue*, ont pris pour elles ce qui n'avait pour objet que les petites républiques. » Soit ; mais alors pourquoi se flatte-t-il, dans une lettre à Rey du 7 novembre 1761, d'avoir rédigé un code « pour tous les temps ? » Comment accorder ces deux ambitions contraires ? peut-être par ce petit mot conciliateur qu'il a adroitement glissé dans ses *Confessions*, et que je souligne : « Je voyais que tout cela me menait à de grandes vérités utiles au bonheur du genre humain, mais *surtout* à celui de ma patrie. » (*Conf.* II, 9). Pourquoi donc n'a-t-il pas distin-

gué, dans son livre, ce qui convient au genre humain de ce qui ne convient qu'à sa patrie ? Dans le *Contrat*, comme dans l'*Émile*, on ne voit pas toujours, parce qu'il ne l'a pas dit nettement, et peut-être parce qu'il ne l'a pas toujours vu clairement lui-même, *le but précis* qu'il poursuit, et il a ouvert ainsi la porte aux plus graves malentendus et aux plus fâcheuses interprétations. En 1795, l'*Almanach des gens de bien* publia un Dialogue des morts entre Rousseau et Malesherbes. Dans ce Dialogue, Rousseau sans doute a raison de dire des Terroristes : « Ils ne m'ont pas compris. » Mais Malesherbes n'a pas tort non plus de lui répliquer : « S'ils ne vous ont pas compris, à qui la faute ? que ne vous faisiez-vous comprendre ? »

Quel fut, à son apparition, le succès du *Contrat social ?* on ne s'empressa guère de le lire ; ce qui put chagriner, mais non pas surprendre Rousseau, qui reconnaissait lui-même, au moment où l'ouvrage était sur le point de paraître, qu'il ne l'avait écrit « que pour les savants » ; et il ajoutait : « la matière est ingrate et propre à peu de lecteurs. » (à Rey, 4 avril 1762). Il écrivait encore, quand l'ouvrage avait paru : « Jusqu'ici il n'est pas plus question de cet ouvrage que s'il n'existait pas. Je vous avoue que je suis pour vous (Rey, l'imprimeur) dans de grandes alarmes sur le succès ; ce n'est pas ici un roman que tout le monde puisse lire et je tremble que vous n'ayez que trop hasardé d'en faire deux éditions » (à Rey, 23 avril 1762).

C'est une erreur, et assez répandue (1), de croire que le *Contrat social* fut très lu au dix-huitième siècle et qu'il exerça une grande influence. Je constate qu'on ne s'est guère appliqué à le réfuter,

(1) Ainsi : « la célébrité de Rousseau et son œuvre entière, la passion ardente et contenue qu'on sent en maint passage du *Contrat* assurèrent à ce petit traité du droit politique non seulement la plus grande vogue *immédiate*, mais l'influence la plus générale et la plus persistante jusqu'à la fin du dix-huitième siècle » (Beaulavon, du *Contrat social* , 71). De même : « Le *Contrat social* ne fut qu'une protestation contre l'ancien régime, où il y a plus de rancune encore que de rêve. Comme tel, on comprend l'*effet qu'il dut produire dès son apparition*, quatorze ans après l'*Esprit des Lois* » (Beudant : Le *droit individuel et l'État*, 1891, p. 167). Et encore : « Le *Contrat social* de Rousseau devait exercer, *dès les premières années de son apparition*, une influence profonde que le temps n'a pas affaiblie. » (Bry ; L'*Influence du Contrat social de Rousseau*). Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes : Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1898, p. 23).

comme on fera pour l'*Émile* ; Mgr de Beaumont, dans le fameux portrait de Rousseau qu'il a mis au début de son *Mandement*, flétrit tous ses ouvrages, depuis le premier *Discours* jusqu'à l'*Émile*, mais ignore complètement le *Contrat* (1).

L'ouvrage est court, mais c'est, qu'on me passe le mot, un vrai casse-tête ; et, de tout temps, le grand public a rendu l'ouvrage plus court encore en ne le lisant point. Il paraît long au lecteur sérieux, car il faut, pour le comprendre (et encore!) le lire très attentivement et le relire ; et c'est en tête de tous les chapitres que Rousseau eût pu écrire la phrase qu'il a mise au début de l'un d'eux : « J'avertis le lecteur que ce chapitre doit être lu posément et que je ne sais pas l'art d'être clair pour qui ne veut pas être attentif. » (III, 1) Mais on a beau faire attention et sans cesse revenir sur ses pas pour expliquer tel passage par tel autre, on ne parvient pas toujours à préciser ni à accorder entre elles les idées de l'auteur. Par exemple, et pour m'en tenir à quelques idées essentielles, Rousseau est franchement despotiste, et l'on a eu raison de dire qu'il n'a fait que transférer la souveraineté du prince au peuple (2) et quelle souveraineté ! absolue, inaliénable et infaillible. Et pourtant il affirme très haut l'indépendance du citoyen, et lui dénie le droit de s'aliéner à un maître : « renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme. » Mais alors sauvegardons jalousement cette liberté individuelle en limitant les pouvoirs du Souverain : c'est à quoi il a songé (car toutes les objections qu'on lui peut faire, on peut croire qu'il les a prévues et que, quand il n'y a pas répondu, même par quelque subtilité, c'est qu'il n'y avait pas moyen d'y répondre). Il a donc songé à limiter les pouvoirs exorbitants qu'il donne au Souverain, ce qui est le seul

(1) M. Mornet dit que dans 400 catalogues de bibliothèques datés de 1762 à 1780, il a une seule fois rencontré le *Contrat social* (*Morceaux choisis* de Rousseau, avec une Introduction, Didier, p. 54).

(2) On lit, dans un « Mémoire sur les États-Généraux » publié en 1788 : « Le tiers est le peuple ; le peuple est l'État lui-même ; dans le peuple réside la toute-puissance nationale ; par lui tout l'État doit exister. » Ce sont là, dit Sorel (*l'Europe et la Révolution franç* I, 222), les formules de Bossuet retournées par un disciple de Rousseau ; et l'auteur, d'Antraigues, qui était alors un fougueux démocrate, sera plus tard un fougueux royaliste.

moyen de sauver les droits de l'individu, et il écrit : « tout ce que chacun aliène, par le pacte social, de sa puissance, de ses biens, de sa liberté, c'est *seulement* la partie de tout cela dont l'usage importe à la communauté » (II, 4). Mais, car tout est là, qui fera le départ de ce qui importe et de ce qui n'importe pas à la communauté, c'est-à-dire, de ce qu'il faut laisser au citoyen et de ce qu'il faut donner à l'État? C'est l'État lui-même et lui seul : « le Souverain seul est juge de cette importance. » Et nous voilà ramenés et livrés sans défense à l'arbitraire et au despotisme de l'État. Mais que va devenir alors « ce droit *naturel* dont les citoyens doivent jouir en qualité d'*hommes* » et qu'il a si expressément reconnu? (II, 4). Il espère le sauver par une distinction nouvelle (car il s'escrime, et d'ailleurs il excelle, à distinguer et à subtiliser) : « tous les services que le citoyen peut rendre à l'État, il les lui doit, dès que l'État les demande ; mais le Souverain, de son côté, *ne peut* charger ses sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté. » Et pourquoi ne le peut-il pas ? « parce qu'il ne peut *pas même le vouloir.* » Comment cela? parce que la *volonté* de l'État étant, comme on sait, la volonté de tous, cette volonté ne peut pas aller contre elle-même, c'est-à-dire contre le bonheur de tous et donc « elle est toujours (et comme forcément) droite. » Je connais pourtant un de « ces droits naturels dont les citoyens doivent jouir en qualité d'hommes », qui est, dans le *Contrat social,* impudemment violé par « la volonté toujours droite de l'État » : c'est la liberté religieuse. Rousseau sans doute proclame ce droit en termes parfaits : « chacun peut avoir telles opinions (religieuses) qu'il lui plaît, sans qu'il appartienne au Souverain d'en connaître ; car, comme il n'a point de compétence dans l'autre monde, quel que soit le sort des sujets dans la vie à venir ce n'est point son affaire, pourvu qu'ils soient bons citoyens dans celle-ci. » Voilà qui va bien, seulement il faut être avant tout « un bon citoyen » : or, c'est, paraît-il, ce que n'est jamais un chrétien, surtout s'il est catholique. Rousseau réédite ici, et prend à son compte, les développements connus de Bayle sur cette question : une société de vrais chrétiens est-elle possible ? et, après avoir affirmé que le christianisme ne prêche que

servitude et dépendance, il conclut qu'on ne peut pas même parler « d'une république chrétienne, parce que chacun de ces deux mots exclut l'autre » ; et, au nom de la volonté générale, « qui ne peut errer », il nous impose, comme on sait, sa religion civile.

C'est, je l'ai dit, parce qu'il avait les yeux fixés sur les cités antiques, qui, a-t-il dit lui-même, « ne distinguaient point leurs dieux de leurs lois », que Rousseau a sacrifié la liberté religieuse à l'unité de l'État. C'est, de même, parce qu'il comprenait la liberté comme la comprenait l'antiquité (la participation de tous à l'État), qu'à la liberté politique et, pour ainsi dire, collective des anciens, il a trop sacrifié les droits modernes de l'individu (1). Sans nul doute, la liberté politique est la garantie des droits individuels ; mais c'est mal la garantir elle-même que de briser, comme fait Rousseau, les énergies individuelles et de les dissoudre dans une collectivité où elles ne se retrouveront plus qu'à l'état d'atomes, tous parfaitement égaux et parfaitement inertes ; car la vie, même en politique, c'est la différence et c'est l'inégalité : mais Rousseau avait le culte, et j'ai presque envie de dire qu'il avait la folie de l'égalité. Cet homme, *si inégal* aux autres hommes, en grande partie parce qu'il leur était supérieur, avait, et c'est peut-être là le plus surprenant de ses paradoxes, la manie de vouloir que tous les hommes fussent égaux et *en toutes choses :* égaux en droits, ce qui n'est que juste ; égaux, ou, du moins, aussi peu inégaux que possible en richesse, ce qui, sauf les restrictions nécessaires, peut encore se défendre, l'égalité des droits étant un vain mot si l'on n'a pas les moyens de défendre ses droits. Mais que ferons-nous de l'inégalité des talents ? il la faut proscrire, comme antisociale au premier chef ; si Rousseau,

(1) « C'est une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines (et Rousseau partageait cette erreur et l'a propagée), que d'avoir cru que dans les cités anciennes l'homme jouissait de la liberté. Il n'en avait pas même l'idée. Il ne croyait pas qu'il pût exister de droit vis-à-vis de la cité et de ses dieux (c'est la doctrine même de Rousseau). Le gouvernement s'appela tour à tour monarchie, aristocratie, démocratie ; mais aucune de ces révolutions ne donna aux hommes *la vraie liberté, la liberté individuelle*. Avoir des droits politiques, voter, nommer des magistrats, pouvoir être archonte, voilà ce qu'on appelait la liberté ; mais l'homme n'en était pas moins *asservi à l'État* » (comme chez Rousseau). (Fustel de Coulanges : *La Cité antique*, l. III, ch. XVIII).

on le sait, condamne les arts et les lettres, c'est parce qu'ils naissent « d'une mauvaise source » qu'ils ne font que « grossir », et cette source justement c'est « le désir de *se distinguer des autres* ». Reste l'inégalité suprême, l'inégalité morale, qui met une distance infinie entre un homme et un autre. Ici le moraliste qu'est Rousseau (et aussi l'homme sensé), hésite et se trouble, mais le logicien le pousse et l'égalitaire *conséquent* semble l'emporter, car il écrit cette phrase, qu'il n'y a pas lieu sans doute de prendre tout à fait au sérieux, qu'il faut citer pourtant, parce qu'elle montre combien profondément était enracinée en lui cette passion de l'égalité et à quels excès elle pouvait l'entraîner : « dans un État bien constitué, tous les citoyens sont si bien égaux, que nul ne peut être préféré aux autres comme le plus savant, ni même comme le plus habile, mais tout au plus comme le meilleur : *encore* cette dernière distinction est-elle souvent dangereuse, car elle fait des fourbes et des hypocrites. » (Préface de *Narcisse*). Ainsi, suivant cette doctrine, dans un « État bien constitué », comme à Athènes, un rustre n'aurait peut-être pas tout à fait tort de bannir Aristide, car, après tout, il n'est pas bon que cet Aristide, qu'il n'a d'ailleurs jamais vu, on l'entende partout appeler *le juste*.

Cette histoire, que Rousseau avait certainement lue dans son Plutarque, nous prouve que l'amour de l'égalité n'est pas toujours (ce qu'il est d'ailleurs souvent dans Rousseau), l'amour de la justice. On sait de quels accents passionnés Rousseau raconte la première injustice dont il fut, dit-il, victime dans son enfance : chez le pasteur Lambercier, son cousin Bernard et lui sont punis durement pour une faute qu'ils n'ont pas commise et, la nuit, dans leur lit, se dressant sur leur séant, ils se mettent à crier de toutes leurs forces : *carnifex!* ce fut chez Rousseau le premier éveil de sa passion pour la justice. Plus tard, dans le *Contrat*, il fait dater l'avènement de la justice, dans le cœur de l'homme, de la naissance de la société, et c'est au nom de la justice sociale qu'il proclame l'égalité de tous les citoyens. Pourtant, à y regarder de près, de très près si l'on veut, n'y a-t-t-il pas chez lui, dans ce besoin effréné d'égalité,

autre chose que l'amour de la justice? Il y a, si j'ose m'exprimer ainsi, le cousin Bernard; je veux dire qu'au « souvenir profond de sa première injustice », s'est ajouté le souvenir de *la première inégalité* dont il ait souffert : au sortir de chez M. Lambercier, les deux cousins, qui jusque-là avaient été « inséparables, car l'amitié remplissait leur cœur », se virent de plus en plus rarement, et Rousseau a pris soin de nous dire pourquoi : « je suis persuadé que sa mère contribua beaucoup à ce changement. Il était, lui, un garçon *du haut ;* moi, chétif apprenti, je n'étais plus qu'un enfant de *Saint-Gervais* (quartier populaire à Genève). Il n'y avait plus entre nous *d'égalité,* malgré la naissance; c'était déroger que de me fréquenter » (*Conf.* I, 1). Qui ne sait quelle peine peuvent causer à des enfants, et à des enfants impressionnables comme Jean-Jacques, certaines humiliations inattendues? voilà, en tous cas, comment fut révélée *pour la première fois* à Rousseau, par la rupture d'une très tendre amitié, la dure « inégalité des conditions. » Plus tard, quand il écrira, contre cette « inégalité », son second *Discours,* et, plus tard encore, quand il avouera à Malesherbes, ce que crient d'ailleurs toutes ses œuvres : « j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres, *je hais* les grands », on ne se trompera guère en faisant dater de sa première enfance cette « aversion si violente »; toujours nous retrouverons le Genevois *du bas,* du quartier Saint-Gervais, qui ne pourra s'empêcher de jeter, partout où il passe et séjourne, vers les gens *du haut,* un regard « de haine » — et d'envie. Car, pourquoi ne pas le dire crûment, c'est bien l'envie qui est au fond de tout amour exagéré de l'égalité, et c'est aussi l'envie qui est, comme on sait, le vice secret des démocraties égalitaires. Pourquoi, par exemple, dans la démocratique Athènes, cet Aristide, dont j'ai évoqué tout à l'heure le souvenir, fut-il exilé? « Le peuple, nous dit Plutarque, souffrait impatiemment ceux dont la réputation et la gloire *dépassaient la commune mesure.* Les habitants de l'Attique se rassemblèrent de toutes parts dans la ville et ils condamnèrent Aristide à l'ostracisme, cachant, sous une crainte affectée de la tyrannie, *l'envie* qu'ils portaient à sa gloire. »

Celui que tourmente la passion de l'égalité, c'est naturellement les gens *du haut* qu'il regarde et dont il veut être l'égal ; et il risque fort d'oublier, dans ses rêves égalitaires, ceux qui sont *plus bas* que lui : c'est ce qui est précisément arrivé à Rousseau dans son *Contrat social.* On trouve dans ce petit livre bien des choses — surtout quand on les y cherche ; mais il y a une chose qu'on a le droit d'y chercher, et qu'on n'y trouve pas. Voilà un livre écrit pour fonder l'égalité des droits politiques parmi les hommes, un livre dans lequel l'auteur a cherché à donner à ses concitoyens « des notions plus justes de la liberté » (Conf. II, 9), ce qu'il a vu dans un voyage à Genève (1754) ne l'ayant pas satisfait ; comment donc se fait-il que, lorsqu'il parle de ces 18.000 Genevois (sur 20.000) qui n'ont aucun droit politique, il ne réclame pas en leur faveur ce dont il jouit lui-même (avec 2.000 privilégiés) : le droit d'être *citoyen* et de se dire, comme il le fait avec tant de fierté au début de son livre, « membre du Souverain ? » Il trouve tout simple qu'à Venise la noblesse seule ait des droits politiques et que la bourgeoisie de Genève (dont il est), représente le patriciat vénitien. Or, les *natifs* (descendants, à Genève, d'étrangers admis au droit d'habitation) « n'ont même pas tous les avantages de l'égalité civile ; ils ne sont que tolérés » par les citoyens et les bourgeois de Genève ; ce qui faisait dire à Voltaire qu'ils ressemblaient « à ces poissons volants qui, hors de l'eau, sont mangés par les oiseaux de proie et, dans l'eau, sont dévorés par les gros poissons (1). »

Les préjugés de classe ont fait taire cette fois chez Rousseau les sentiments de justice — et d'humanité : je ne puis retenir ce dernier mot, quand je songe à la Dédicace grandiloquente du second Discours à la République de Genève, dédicace où Rousseau trouve la constitution de son pays « excellente et dictée par la plus sublime raison » (les Natifs ne la trouvaient pas si sublime), et où, faisant l'éloge des magistrats de Genève, il « les trouve autant au-dessus des autres magistrats qu'un peuple libre, et surtout celui qu'ils ont l'heur de conduire, est, par ses

(1) Voir Henri Fazy : Les *Constitutions de la République de Genève*, 1890, p. 142.

lumières et sa raison, au-dessus de la *populace* des autres États.» Populace ! Voilà donc comment l'orgueilleux « citoyen de Genève » désigne le bon peuple de France dont il est l'hôte ! Mais alors il nous reste une dernière question, et non la moins intéressante, à résoudre ; c'est celle-ci : Rousseau a-t-il vraiment aimé le peuple, a-t-il été démocrate *par le cœur* ?

J'ai dit tantôt que l'auteur du *Contrat social* était démocrate, mais non pas tout Rousseau : c'est qu'il faut bien distinguer les exigences logiques du *Contrat* des sentiments personnels de Rousseau. Logiquement, je l'ai montré, il est obligé, dans le *Contrat*, de donner à tous, avec les charges, les bénéfices du pacte social ; et son État, s'il est équitable, ne peut être que démocratique. Mais si le théoricien du *Contrat* est démocrate, tout au contraire l'*homme* qu'est Rousseau est aristocrate, ou, d'un terme qui me paraît plus exact et que j'expliquerai, il est foncièrement *bourgeois ;* et il y a là comme une nouvelle et dernière opposition entre l'auteur du *Contrat* et l'homme qui s'est mis tout entier dans ses autres œuvres. Dans son beau chapitre sur Rousseau (1), M. Lanson écrit : « il n'y a, quoi qu'on dise, rien de sophistique à faire sortir le socialisme de l'individualisme et il n'y a aucune contradiction entre le *Contrat social* et *le tempérament* de Rousseau. Au contraire, théoriquement et logiquement, l'enchaînement est réel et nécessaire. La dissolution des groupes naturels ou artificiels qui, contenant l'individu et se contenant les uns les autres sont enfin contenus dans l'État, est le triomphe de l'individualisme, et, du même coup, replaçant l'individu dans la situation hypothétique d'où sort le *Contrat social*, ne lui laisse d'autre ressource que le despotisme de tous sur chacun, le socialisme d'État (2)? » C'est parfaitement vrai, mais *à une condition :* c'est qu'on reste à l'intérieur du *Contrat social ;* il n'y a aucune contradiction, mais, au contraire, filia-

(1) *Histoire de la littérature française*, 1895, p. 776.

(2) Brunetière au contraire de M. Lanson, estime, en une phrase sibylline, que « le socialisme de Rousseau n'est que *le moyen* de son individualisme. » (*Manuel de littérature*, 336). Singulier moyen de faire triompher l'individualisme que de sacrifier l'individu à l'omnipotence de l'État et son originalité à la chimère de l'égalité universelle !

tion logique, entre l'*individu du Contrat* et l'omnipotence de l'État ; car l'individu, *dans le Contrat*, n'appartient plus à aucun groupe et reste seul, dépouillé de tous ses droits, en face de l'État tout puissant. Mais il y a bel et bien contradiction entre l'individu du *Contrat* et l'*individu qu'était Rousseau*, et n'est-ce pas d'ailleurs ce dont convient M. Lanson quand il ajoute plus bas : « l'inconséquence, c'est de pousser l'individualisme en deux sens aussi différents que le sont la *Nouvelle-Héloïse* et le *Contrat*. » Or, l'individualisme de la *Nouvelle-Héloïse*, c'est précisément l'individualisme et « le tempérament » même de Rousseau ; et ce tempérament était, comme je suis en train de le démontrer, le tempérament d'un bourgeois, et d'un bourgeois de Genève, très fier de son titre et très attaché à ses prérogatives ; et celles-ci, étant des privilèges, font de lui une manière d'aristocrate. Ce qui a contribué à le faire prendre pour un « plébéien » (et Brunetière s'est toujours obstiné à l'appeler ainsi), c'est qu'il était fils d'horloger ; mais entendez-le expliquer lui-même ce qu'était la profession de son père : « il y a une grande différence entre nos artisans et ceux des autres pays ; un horloger de Genève est un homme à présenter partout ; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres. » Sans doute, un horloger de Genève, et notamment le père de Rousseau, a de la lecture ; mais enfin quel est son rang dans la société ? Rousseau encore va nous le dire : « Partout le riche est toujours le premier corrompu, *le peuple* suit, l'*état médiocre* (et il veut dire : le moyen état, *la bourgeoisie*) est atteint le dernier. Or, chez nous, l'état médiocre est l'horlogerie » (Tronchin, 27 novembre 1758) (1).

(1) On voit que, dans ce passage, Rousseau distingue nettement *le peuple* de la bourgeoisie, dont il est. On dit : « derrière lui, dans son ascendance, il ne peut montrer que des horlogers, un maître à danser, un tanneur, un petit libraire, un marchand de vin. » Et on en conclut que « dans cette Genève républicaine, où l'orgueil de la naissance n'est pas inconnu, *il n'est qu'un plébéien*. » (M. Masson, Rousseau expliqué par Jean-Jacques : *Revue des Cours et Conférences*, 28 mai 1908). Je rappellerai donc que : « Rousseau est un enfant des *classes moyennes* de la société genevoise ; il appartient par toute son ascendance à de très bonnes et anciennes familles..... et même sa famille avait quelques attaches avec la société aristocratique... Son père, Isaac Rousseau, avait eu, de sa mère, 1500 florins et sa mère, Suzanne Bernard, était à la tête de 16.000 florins de Genève, ce qui, en ce temps-là, dans une

Ce titre de bourgeois de Genève, Rousseau l'a, en 1754, lors de son séjour dans sa cité natale, reconquis ou plutôt racheté ; et il peut dire, comme l'autre, « qu'il en a reçu quittance », car il l'a payé dix-huit florins, c'est là sa « taxe des gardes » ; moyennant quoi, il a eu le droit d'assister au Conseil général extraordinaire du 21 juillet qui a reçu le serment du syndic Pierre Mussard, lequel est même un peu son parent. Durant ce séjour à Genève qui a duré quatre mois, il a renoué, nous le savons, de vieilles amitiés ; déjà célèbre, il s'est vu fêté et, comme il dit lui-même, « caressé » partout ; dans ce milieu bourgeois, qui est le sien, parmi toutes les sympathies qui allaient à lui et dont il a été si ému et si flatté, il a senti renaître en lui ses souvenirs et se raviver ses sentiments genevois » ; bref, il est rentré à Paris plus « citoyen de Genève » que jamais ; et cela est fort important, car il n'a encore écrit aucune de ses grandes œuvres : dans toutes, on retrouvera quelque chose, je ne dis pas seulement du Genevois, mais du bourgeois genevois. S'il oublie, par exemple, dans le *Contrat social*, de réclamer, comme l'exigeait l'esprit démocratique du livre, des droits politiques pour les 18.000 Genevois (les natifs), qui en sont privés, c'est parce qu'il ne tient nullement à se dépouiller de ses privilèges en faveur de cette « populace » ou, comme il dira encore, de ces gens qui à

ville économe et de mœurs simples, était un joli denier. » (Eug. Ritter : *La famille et la jeunesse de J.-J. Rousseau*, chap. VII). Il ne faut pas oublier enfin que l'horlogerie «constituait à Genève une véritable aristocratie ouvrière que restreignait le nombre limité aussi bien que la qualité de ses membres... *Les natifs*, par exemple, ne sont admis à l'apprentissage que par tolérance et moyennant une autorisation. Le maître horloger est à *la fois un ouvrier et un petit patron*.. L'horloger genevois n'est pas un ouvrier ordinaire et il a pleinement conscience de cette supériorité. Il est fier de sa profession, de son milieu, de sa situation dans l'État... Presque rien de ce qui se passait, se discutait et se préparait à Genève dans l'État, dans l'Église et dans l'Académie elle-même, ne restait sans écho, sans contre-coup et sans critique dans l'atelier *aristocratique* et discuteur d'un horloger genevois tel qu'Isaac Rousseau. » (Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, chap. I.). Sans doute « les égarements de jeunesse ont fait marcher Rousseau dans la boue.,. et il s'est laissé déchoir (ce que je n'ai garde d'oublier), mais *il était né bourgeois*. » (E. Ritter, *ibid.*, 169). Et il s'en félicitait : « Les gueux sont malheureux parce qu'ils sont toujours gueux ; les rois sont malheureux parce qu'ils sont toujours rois. Les états *moyens*, dont on sort plus aisément, offrent des plaisirs au-dessus et au-dessous de soi. » (*Nouv. Hél.*, V, 7, note).

Genève composent « le peuple le plus abject » ; tandis que cette bourgeoisie, dont il fait partie, « elle est la plus saine partie de la république » (*Lettres de la Montagne*, II, 9). Et pourquoi cela ? parce que les bourgeois sont indépendants, étant à peu près égaux en fortune ; ils ne sont pas, comme la populace, « assez bas pour n'avoir rien à perdre », et c'est eux aussi qui font face au pouvoir pour le maintien des lois.

Si Rousseau méprise ainsi le bas peuple de Genève — et d'ailleurs, — c'est parce qu'il est convaincu que, lorsqu'il éclate dans un État de ces « troubles internes », dont il a si profondément horreur, c'est que les puissants et les riches s'appuient toujours, pour usurper le pouvoir et violer les lois, « sur la populace abrutie et stupide » ; et même, en tout temps, comme en tout pays, tout le mal vient de ce qu'il y a des gens qui ont trop et d'autres qui n'ont pas assez, et que ceux-ci sont toujours prêts à se vendre à ceux-là. Est-ce, dit-il dans cette même *Lettre de la Montagne*, « dans ces deux extrêmes qu'on doit chercher l'amour de la justice et des lois ? c'est par eux toujours que l'État dégénère : le riche tient la loi dans sa bourse et le pauvre aime mieux du pain que la liberté. » Pour aimer donc et défendre la liberté, et aussi, car c'est une même chose pour le citoyen de Genève, pour aimer et défendre la patrie, il ne faut pas être de ceux « qui sont assez bas pour n'avoir rien à perdre » ; mais il est bon, et cela même faisait partie du serment qu'avait prêté jadis Didier Rousseau, le fondateur de la famille, quand il avait été reçu bourgeois de Genève, d'avoir « maison, prés et vignes selon ses facultés dans le territoire de la République (1) » ; le vrai citoyen doit avoir son champ et le sol de la patrie en même temps à défendre ; et alors vienne l'envahisseur, c'est le propriétaire à la fois et le patriote qui se dressera devant lui : *barbarus has segetes !* Le meilleur mobile d'un gouvernement, a-t-il dit, non sans éloquence, c'est l'amour de la patrie et « cet amour se cultive avec les champs (2) ».

(1) E. Ritter : *La famille et la jeunesse de Rousseau*, 24.

(2) *Projet de constitution pour la Corse*, 112. On peut dire qu'en général au XVIIIe siècle *patriote* et *propriétaire* sont à peu près synonymes. Après

Telle est la conception que Rousseau se faisait du citoyen d'un pays libre ; et cette conception, il me semble qu'il ne pouvait pas ne pas l'avoir : partout dans ses œuvres, ce qu'il prêche, c'est le retour à la terre et la vie aux champs ; car « la condition naturelle à l'homme est de cultiver la terre et de vivre de ses fruits. » (*N. Hél.*, V, 2). Ce qui fait, dit-il, la force et la richesse et la moralité d'un pays, c'est l'agriculture et toutes les qualités, physiques et morales, de l'agriculteur ; la vraie vie, et la plus utile à l'État, c'est celle qu'on mène à la campagne, quand « on est son propre fermier » (2me Préface de la *Nouv. Hél.*) Voyez-le donner sa Constitution à la Corse : il y aura trois classes (encore un souvenir du bourgeois de Genève, jaloux de maintenir les rangs) : les citoyens, puis les patriotes et, au bas de l'échelle, les aspirants. Ne seront patriotes que ceux « qui auront quelque fonds en propre indépendamment de ceux de leur femme » ; et, pour être citoyen, il faudra avoir à la fois « une habitation à soi et un fonds de terre. » Surtout pas de grands biens : la fortune et le luxe corrompent à la fois le riche et le pauvre et, ce qui ne manque pas de justesse, les font « dépendants les uns des autres ». N'ayez parmi vous, dira-t-il aux Polonais, « ni millionnaires ni mendiants », ce qui revient à dire : ayez des *bourgeois*, parce qu'ils seront exempts et « des goûts frivoles que donne l'opulence » et « des vices attachés à la misère » ; cet état moyen est le meilleur pour eux et aussi pour la république, car « ils mettront leurs soins et leur gloire à bien servir la patrie. » (*Gouvernement de Pologne*, XI).

Et ils seront heureux : « ils trouveront leur bonheur dans

Rousseau, voici ce que dit sur ce point Voltaire : « Qu'est-ce donc que la patrie ? ne serait-ce pas par hasard un bon champ dont le possesseur, logé commodément dans une maison bien tenue, pourrait dire : Ce champ, cette maison sont à moi ; j'y vis sous la protection des lois qu'aucun tyran ne peut enfreindre. Quand ceux qui possèdent, comme moi, s'assemblent pour leurs intérêts communs, j'ai ma voix dans cette assemblée ; je suis une partie de la communauté, une partie de la souveraineté ; voilà ma patrie. » (*Dictionnaire philosophique*, article *patrie*). Et voici ce que dit Diderot : « Il est constant pour tout homme qui pense que celui qui n'a nulle propriété dans l'État, ou qui n'y a qu'une propriété précaire, n'en peut jamais être un bon citoyen. En effet, qu'est-ce qui l'attacherait à une glèbe plutôt qu'à une autre ? » (*Lettre sur le commerce de la librairie*. Œuvres, édit. Assézat, t. XVIII, p. 29).

leur devoir. » Rousseau, lui, nous savons ce qui l'eût rendu pleinement heureux : c'est « la petite maison rustique, la maison blanche avec des contre-vents verts, avec une basse-cour, une étable, un potager et un joli verger » ; c'est là, ai-je besoin de le dire, le rêve d'un *bourgeois* ; et c'est aussi le souvenir, de plus en plus doux et attendrissant avec l'âge, de ses chères Charmettes : une maison très logeable, avec une vigne au-dessus, un verger au-dessous, et des prés pour l'entretien du bétail. On sait qu'il a mis en tête du livre des *Confessions* consacré aux Charmettes un vers fameux d'Horace ; mais ce qu'il dit au passé, il aurait pu le dire avec plus de raison encore au futur : *hoc erit in votis*. Ce qu'il regrettera toujours, ce que partout il appellera de ses vœux dans sa vie vagabonde et inquiète, c'est le *modus agri non ita magnus*, c'est « le petit ménage champêtre » des Charmettes. Ainsi Émile, devenu homme, « ne voudra pour tout bien qu'une métairie ; Sophie et mon champ, et je serai riche » (*Émile*, V).

Ce qu'il rêvait pour lui-même, Rousseau souhaitait que l'État le donnât à tous : une modeste aisance, avec quelques lopins de terre ; c'est-à-dire de quoi être heureux et vertueux ; car, on n'est l'un et l'autre que si l'on est à l'abri, aussi bien du luxe qui corrompt, que de la misère qui avilit ; et l'État alors est fort et prospère parce que c'est sur les mœurs que l'État repose bien plus que sur les lois.

Rousseau sait par son Plutarque, et aussi par l'histoire de son pays, par exemple, par l'exploit glorieux de l'Escalade, que, contre l'ennemi du dehors, les meilleurs remparts de la cité sont les poitrines de citoyens libres et qui méritent de l'être ; et contre les ennemis du dedans, contre les factieux et les traîtres, la meilleure défense de la république, c'est encore des mœurs pures, le désintéressement, la frugalité, la fierté des caractères : c'est ce qu'il dit aux Corses et c'est ce qu'il répète aux Polonais. Mêlant sans cesse, comme l'avaient fait les Anciens, et plus que ne l'a fait aucun Moderne, la morale à la politique, et donnant partout la première comme fondement à la seconde, Rousseau, en maint endroit de ses œuvres, développe et enflamme à la fois

la pensée profonde, mais, comme d'ordinaire, un peu brève et froide, de Montesquieu, que le principe des démocraties est la vertu. Dans son *Contrat social*, après avoir énuméré les trois sortes de lois fondamentales, celles qui règlent : les rapports du Souverain à l'État, les rapports des citoyens entre eux et les rapports des citoyens aux peines criminelles, Rousseau ajoute avec une éloquente justesse : « A ces trois sortes de lois il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans les cœurs des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'État ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui, lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion ; partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres ; partie dont le grand législateur s'occupe en secret, tandis qu'il paraît se borner à des *règlements particuliers, qui ne sont que le cintre de la voûte, dont les mœurs, plus lentes à naître, forment enfin l'inébranlable clef.* » (*Contrat social.*, II, 12).

Mais pour avoir ces citoyens, dévoués de cœur et d'âme à l'État, il faut que l'intérêt de l'État se confonde avec leur intérêt ; il faut, comme je l'ai dit plus haut, qu'ils aient à défendre leurs propres biens en même temps que le sol de la patrie : « la propriété, qui est le vrai fondement de la société civile, est aussi *le garant des engagements du citoyen ;* car si les biens ne répondaient pas des personnes, rien ne serait si facile que d'éluder les devoirs et de se moquer des lois. » (*Economie politique*). Faisons donc, puisque cela importe au salut même de l'État, que chaque citoyen soit propriétaire ; mais comment y arriverons-nous ? C'est la question, si controversée, du *Socialisme* de Rousseau.

Quand on discute cette question, on procède généralement ainsi : on *commence* par citer les plus célèbres passages de Rousseau contre la société, la propriété et l'inégalité des conditions ; puis, se demandant quelles conclusions pratiques Rousseau a tirées de ses théories subversives, on montre sans peine que

ses conclusions, timides ou vagues, ne répondent pas du tout à ce que devait faire attendre, ou faire craindre, la témérité de ses prémisses ; et l'on conclut que, hardi seulement dans ses attaques contre la société, mais hésitant et se dérobant même dès qu'il s'agit, et c'est pourtant l'essentiel, de désigner les moyens de réformer cette société, Rousseau, en définitive, s'il est socialiste, ne peut être qu'un socialiste bien inoffensif (1). C'est, sans vouloir d'ailleurs entrer dans tous les détails, la méthode inverse que je suivrai dans cette rapide discussion, parce que, au rebours de ce qui a lieu pour tous les théoriciens du socialisme, ce sont ici les déclamations qui importent, tandis que les conclusions pratiques, les réformes proposées, je ne dirai pas seulement qu'elles ont moins d'importance, mais je dirai qu'elles ne comptent pas, puisque personne ne les lit. Qui donc sait, en effet, ou qui s'inquiète de savoir, à l'exception des érudits, que, voulant donner une constitution à la Corse, Rousseau se préoccupe sagement d'accommoder cette Constitution à leur caractère et à leur pays ; qu'il leur recommande d'aller vivre aux champs, et de payer en denrées plutôt qu'en argent (en argent corrupteur !) leurs dépenses et même leurs impôts ; et que, pour fermer l'île au plus grand des fléaux, à ce que Rousseau exècre et maudit par desssus toutes choses, le luxe, il ne doit y avoir dans l'île aucun carrosse ; les femmes seules et les ecclésiastiques pourront se servir de chaises à deux roues ; mais pour les laïques, ils iront à pied ou à cheval « à moins qu'ils ne soient estropiés. »

Pour ce qui est de la Pologne et de ce qui lui convient le mieux, on doit avant tout agir sur les enfants par une bonne éducation nationale ; sans doute, il faudra affranchir les serfs, mais progressivement et avec mille précautions ; « craindre leurs vices et leur lâcheté » et, donc, attendre, pour affranchir leurs corps, qu'on ait affranchi leurs âmes. Au reste, l'égalité des biens est impossible et l'on tâchera seulement d'en rappro-

(1) Ainsi procèdent, par exemple, André Lichtenberger (*Le socialisme au* XVIIIe *siècle*, 1895) et Rodet (*Le Contrat social et les idées politiques de Rousseau*, 1909).

cher la classe noble ; mais surtout on combattra chez les nobles le goût du luxe en donnant tout au mérite et à la vertu. — Quand on a énuméré ces réformes et d'autres aussi modestes, et qu'on a ajouté, ce qui est vrai, que Rousseau, de tempérament très pacifique, redoute par dessus tout les bouleversements et les révolutions, a-t-on le droit de conclure, comme on fait, que Rousseau ne fut en somme, ni un socialiste ni un révolutionnaire ? On aurait ce droit-là, si Rousseau n'avait pas émis, sur la société et la propriété, des théories générales et écrit des déclamations qui sont autrement importantes que ses réformes particulières ; car si ses réformes n'ont intéressé personne, pas même peut-être les Corses et les Polonais, à qui il les avait proposées, en revanche ses déclamations ont été lues de tous et il n'est même pas exagéré de dire qu'elles ont fait le tour du monde et que, grâce à leur entraînante éloquence, elles sont immortelles.

A coup sûr, il serait tout à fait injuste de rendre Rousseau responsable de toutes les folies commises en son nom : un écrivain, en général, ne répond pas de tous ses disciples. Seulement, qu'on ne l'oublie pas, il s'agit ici d'un écrivain politique ; or, si, en choses littéraires, un auteur n'est pas tenu de prévoir les sottises qu'on lui fera dire, en matière politique et sociale, il *doit* se préoccuper des conséquences, j'entends des conséquences *logiques* qu'on pourra tirer de ses principes et de ses doctrines, parce qu'ici tout est de conséquence et tout même est à redouter, Catilina étant toujours à nos portes. Qu'un auteur, par exemple, comme Rousseau, je ne dis pas : s'emporte par hasard, mais s'acharne dans toutes ses œuvres à démontrer, et avec quel feu d'éloquence et quel luxe d'arguments ! que la cause de tous nos maux et l'origine de tous nos malheurs, c'est la société, n'aura-t-on pas le droit de reprocher à cet auteur que sa guerre sans trêve à la société aboutisse naturellement à l'anarchie ? Et qu'est-ce donc qu'un libertaire peut ajouter à ceci : « l'homme est né libre et partout il est dans les fers », si ce n'est ceci, qui en est le corollaire : brisons donc toutes les chaînes sociales pour reconquérir notre liberté native.

Ces conséquences de ses doctrines, je ne dirai pas seulement que Rousseau était trop bon logicien pour ne pas les voir, mais encore qu'il les a très bien vues — puisqu'il s'est appliqué partout à les atténuer ou à les masquer dans ses conclusions et dans ses notes. Mais que sert de mettre dans une note qu'on n'a pas eu l'intention « de détruire la société », ou encore qu'on ne songe pas à « anéantir le tien et le mien » ? le lecteur ne retient pas, s'il les lit, ces notes prudentes, mises après coup, tandis qu'il retient fort bien, parce qu'il a lu, comme elles ont été écrites, avec émotion, les lignes du texte dont les notes avaient pour but d'adoucir la violence : « les fruits sont à tous et la terre n'est à personne ! » On ne manque guère, quand on cite ce passage fameux de Rousseau contre l'établissement de la propriété, de le mettre en parallèle avec la pensée bien connue de Pascal sur le même objet, et de faire remarquer, pour la justification de Rousseau, que la pensée de Pascal, comme l'avait déjà dit Chateaubriand dans son *Génie du christianisme* (3me Partie, livre II, chap. 6) « est exprimée avec une tout autre énergie ». Mais la pensée de Pascal (1) n'est qu'une réflexion, jetée en passant, sur les misères sociales auxquelles il faut bien se résigner, tandis que la phrase de Rousseau est pleine de menaces contre le premier qui osa enclore un terrain, et elle résonne à nos oreilles comme un bris de clôture : « que de crimes, de guerres et d'horreurs n'eût point épargnées au genre humain celui qui, *arrachant les pieux*, eût crié à ses semblables : gardez-vous d'écouter cet imposteur ! »

Et enfin si Rousseau n'a osé, il est vrai, proposer que des remèdes bien timides et insuffisants à cette inégalité des conditions dont il a tant souffert, n'est-il pas par contre incontestable que son œuvre tout entière respire la haine des classes, une haine qui, si elle le rend trop souvent lui-même haïssable, le fait aussi, tant il est sincère, à la fois éloquent et redoutable ? Or, l'amour éperdu de l'égalité, l'ambition de refondre la société

(1) On connaît la pensée de Pascal : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants ; c'est là ma place au soleil ; voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

sur un modèle idéal, la haine des classes enfin, tout cela, si ce n'est certes pas tout le socialisme, et encore moins tous *les* socialismes, n'est-ce pas pourtant le ferment même *de tout socialisme* ? Que d'ailleurs les recettes diverses proposées çà et là par Rousseau, non seulement ne s'accordent pas, mais le plus souvent jurent avec ses revendications, c'est une chance nouvelle de survie pour celles-ci ; car si les premières avaient découlé des secondes, elles auraient, comme tant de recettes et de panacées sociales qui ont été abandonnées les unes après les autres, entraîné dans leur ruine les principes dont elles auraient été la conclusion logique ; mais toutes les formules lapidaires et toutes les déclamations enflammées de Rousseau, n'ayant pas été entamées et discréditées par des conséquences pratiques que Rousseau n'a pas déduites, gardent tout l'attrait redoutable des revendications imprécises et des utopies sociales qui ne concluent pas. Il me semble donc qu'on peut dire, en résumé, que Rousseau n'a pas eu de doctrine socialiste arrêtée, mais qu'il a l'âme profondément socialiste et que, par les révoltes, par les accents passionnés et émouvants de son génie, il est le plus grand précurseur des révolutionnaires et des socialistes modernes (1).

Il est heureusement quelque chose de plus dans ses œuvres politiques et sociales : si celles-ci, en effet, nous intéressent et parfois, dans leurs plus éloquents passages, nous émeuvent encore, c'est parce qu'il y a, dans ces passages, et donc aussi dans le cœur de Rousseau, outre la haine des grands — et la haine seule nous eût rebutés et éloignés de lui, — un sentiment qui lui fait plus d'honneur, dont j'ai parlé déjà, mais sur lequel je n'ai pas dit mon dernier mot : l'amour ardent de la justice. Rien,

(1) Brunetière veut expliquer (*Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1896, p. 336) « comment il se fait que, tandis que les uns voient dans Rousseau l'ancêtre du socialisme révolutionnaire, les autres le louent d'avoir pris comme base solide l'indépendance du moi. » C'est, dit-il, « qu'on a *méconnu* le caractère de sa dialectique — ou de sa rhétorique, lequel est d'exprimer éloquement des paradoxes agressifs, pour en atténuer aussitôt les conséquences. » Non, personne ne méconnaît le caractère de cette rhétorique ; mais il ne suffit pas de la connaître, il faut aussi la juger.

on le sait, n'était plus injuste, au dix-huitième siècle, que la condition du peuple en face des grands : entre le luxe des riches, relativement peu nombreux, et la misère des petites gens qui peuplaient les campagnes, ou déjà s'entassaient dans les grandes villes, *le contraste* était tel qu'il devait émouvoir tout cœur généreux. Il faut bien savoir que, lorsque Rousseau trouve injuste et « contre nature qu'une poignée de gens regorge de superflu, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire », il y a là plus qu'une belle phrase, il y a un cri de légitime révolte devant l'affligeant spectacle qu'offrait la France d'alors, spectacle qui peut se résumer justement en ces deux mots : en haut luxe et folles dépenses, en bas misère et famine. On voyait, en ce temps, devant la magnifique colonnade du Louvre, une foule de petits fripiers qui étalaient en plein vent leurs sordides guenilles et la splendeur de l'édifice ne faisait que mieux ressortir la misère de ces loqueteux. Splendeur et misère, ce contraste était l'image de la France sous Louis XV. « La France, dit Sismondi, présentait alors le contraste le plus étrange. La vraie nation, celle qui habitait les provinces, était réduite à un état de souffrance, de pénurie, d'oppression, qu'elle n'avait jamais connu même dans les siècles de la plus grande barbarie. La France, au contraire, que connaissaient les étrangers, celle qui se montrait à Paris, à Versailles et dans plusieurs grandes villes, était plus brillante, plus enjouée qu'aux beaux temps du règne de Louis XIV. Dans les campagnes la taille et la gabelle écrasaient l'agriculture. A Paris, au contraire, d'immenses richesses circulaient parmi les fermiers-généraux et tous les financiers. »

Précisément ce « contraste » entre les riches et les pauvres, entre les grandes villes et les campagnes de France, c'est là le thème favori, inépuisable, de Jean-Jacques, c'est comme son cheval de bataille dans la guerre sans trêve qu'il fait à la société de son temps. Grâce aux singuliers hasards de sa destinée, il avait fréquenté chez ces richissimes fermiers-généraux, et il s'était assis à la table de ces paysans, écrasés par la taille, dont parle Sismondi. Il a pu dire, avec raison, dans la première

ébauche de ses *Confessions* : « J'ai connu tous les états, j'ai vécu dans tous, depuis les plus bas jusqu'aux plus élevés, excepté le trône, dînant quelquefois le matin avec le prince, soupant le soir avec des paysans. » S'il n'est pas du peuple par sa naissance, la pauvreté l'en a rapproché ; et il a vu de si près les misères du peuple et la morgue des grands seigneurs que les expériences de sa vie expliquent, en une nature si passionnée, et excusent en partie, cette colère contre les puissants et les riches qui ne désarme jamais. Nous ne lui rendons pas toujours justice : à la lecture de ses véhémentes apostrophes contre la société de son temps, nous croyons bien souvent qu'il ne fait que déclamer, alors qu'il est sincèrement ému : ce n'est plus sa rhétorique qui parle, c'est son cœur ulcéré qui se souvient. Qu'on me permette un ou deux exemples. Je rappellerai seulement, parce que le récit en est connu de tous, ce paysan aux environs de Lyon chez lequel il eut tant de peine à trouver du pain bis et du vin, parce qu'il « cachait son vin à cause des aides et son pain à cause de la taille. » Ce fut là, dit Rousseau, avec un peu d'exaltation, mais son impression dut être profonde, « le germe de cette haine inextinguible qui se développa depuis dans mon cœur contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. » Voici encore, dans son *Discours sur l'Inégalité*, un court passage, où nous sommes tentés de voir une de ces déclamations comme il n'y en a que trop, dans ce Discours, mais qui n'est certainement qu'un amer souvenir. Dans ses courses vagabondes, Rousseau avait vu « ces campagnes abandonnées et ces terres en friche », dont il parle, et il avait souvent rencontré, chemineau lui-même, « sur les grands chemins, ces malheureux devenus mendiants ou voleurs. »

Plus tard, arrivé à Paris et perdu dans la foule obscure, ce qu'il va nous peindre, encore qu'avec colère, c'est ce qu'il a vu de ses yeux et dont il a pâti lui-même : « Qu'un homme de considération vole ses créanciers ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas toujours sûr de l'impunité ?... que ce même homme soit volé, toute la police est aussitôt en mouvement, et malheur aux innocents qu'il soupçonne... La foule l'incommode-t-elle,

il fait un signe et tout se range ; ... cinquante piétons seraient plutôt écrasés qu'un faquin oisif retardé dans son équipage ; — que le tableau du pauvre est différent ! toutes les portes lui sont fermées, même quand il a droit de les faire ouvrir, et si quelquefois il obtient justice, c'est avec plus de peine qu'un autre n'obtiendrait grâce ; si sa pauvre charrette verse, loin d'être aidé par personne, je le tiens heureux s'il évite en passant les avanies des gens lestes d'un jeune duc. » (*De l'économie politique*). Ce n'est pas là un simple morceau oratoire ; c'est un tableau de Paris, et des mœurs de Paris dont les aventures même de Rousseau pourraient au besoin attester la vérité ; cette justice, que le pauvre a tant de peine à obtenir, ces portes qu'il aurait droit de se faire ouvrir, mais qui lui restent obstinément fermées, c'est l'histoire de l'ancien secrétaire de M. de Montaigu, éconduit de porte en porte, tandis qu'il demande justice contre son ambassadeur. Quant à ces équipages qui écrasent les piétons et continuent leur chemin, rien n'était plus fréquent alors dans les rues de Paris, comme nous l'apprennent les chroniqueurs du temps : lorsque certain molosse, à la descente de Ménilmontant, courant devant le carrosse du comte de Saint-Fargeau, renversera et blessera Jean-Jacques, qui est alors un vieillard, M. le comte ne s'inquiètera du blessé que le lendemain de l'accident et quand la rumeur publique lui aura appris que ce pauvre diable est le « grand Rousseau. » En 1792, Chamfort se plaira encore à répéter : « Je ne croirai pas à la Révolution, tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants. »

On connaît ce beau passage du livre IV de l'*Émile* qui commence ainsi : « C'est le peuple qui compose le genre humain ; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter. » Ayons donc pitié du peuple, ayons même pour lui du respect, parce que c'est en lui l'espèce humaine que nous respecterons ; songeons, en effet, que l'humanité « est composée de la collection des peuples et que, quand tous les rois et les philosophes en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère. » Pourquoi faut-il qu'au cours de ce passage, *comme partout où il parle du*

pauvre, Rousseau ne puisse se tenir de le comparer et de l'opposer au riche? il est vraiment incapable de plaindre l'un sans invectiver l'autre, et l'on dirait parfois qu'il n'aime le peuple qu'en haine des grands seigneurs. Il n'est pas exagéré de dire que d'un bout à l'autre de son œuvre, il ne décolère pas contre les riches. Dans sa fureur contre eux, il s'emporte à écrire des choses comme celles-ci : « Quant un homme est riche, ou il ne jouit pas de sa richesse, ou le public en jouit aussi. Dans le premier cas, il vole aux autres ce dont il se prive, dans le second cas, il ne leur donne rien... Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole. Un rentier, que l'État paye pour ne rien faire, ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. » Il a beau croire à une vie à venir où les premiers seront les derniers; il a beau rencontrer sur son chemin, et pour son bonheur, de « bons riches », tels que les Luxembourg, le prince de Conti, mylord Maréchal, qui le comblent de bontés, rien n'y fait : il ne peut pardonner aux riches leurs richesses et sa pauvreté.

Cette haine des grands, qui lui volent sa place au soleil ou, comme il ne craint pas de l'écrire à Mme de Francueil, « qui lui volent le pain de ses enfants » (20 avril 1751), elle date chez lui de très loin, de sa jeunesse errante et nécessiteuse, peut-être même de son enfance humiliée et abandonnée, et l'on peut dire que maintenant elle fait partie de son tempérament et qu'elle est dans son sang. Voyez comme il se peint lui-même sous les traits de ce jeune homme expatrié qui rencontre le Vicaire savoyard et qui lui dévoile « ses sentiments et son caractère. Ce qu'il y avait en moi, confesse-t-il, de plus difficile à détruire, était une orgueilleuse misanthropie, une *certaine aigreur contre les riches* et les heureux de ce monde, comme s'ils l'eussent été à mes dépens, et que leur prétendu bonheur eût été usurpé sur le mien. » (*Émile*, IV). C'est cette « aigreur » et « cet orgueil » qu'on sent trop quand il parle de sa pauvreté; il prend je ne sais quel amer et hautain plaisir à se draper dans son manteau de Diogène. Michelet a très bien senti tout cela quand il lui reproche son « ostentation de pauvreté. » Certes, ajoute-t-il,

« Rousseau était pauvre, mais Diderot n'était pas plus riche et il n'en parle jamais. Ce ne sont pas armes courtoises que de faire sans cesse appel à la haine et à l'envie, de se proclamer pauvre. » (*Histoire de France*, XVI, 56).

Ce même Michelet a critiqué aussi, du point de vue qui nous occupe en ce moment, le système d'éducation de l'*Émile* : « c'est un morne désert. Point de famille, ni père ni mère (sinon pour l'allaitement). Rien de plus éloigné du *sentiment du peuple.* » (*Nos fils*, 439). Dans *Émile* Rousseau, comme on sait, ne s'est pas occupé du peuple, sous ce prétexte fallacieux que « le peuple n'a pas besoin d'éducation, celle de son état étant forcée » (*Émile*, I.) : ce qui a fourni l'occasion à un barnabite, le Père Gerdil, de lui faire remarquer que « les pauvres sont hommes et qu'ils ont donc besoin d'apprendre à devenir raisonnables, à être bons fils, bons pères, bons amis. Quels avantages ne reviendraient point à l'État de la bonne éducation du menu peuple (1) ! » Je n'oublie pas certes pour quelles raisons Rousseau a cru devoir faire d'Émile un enfant riche ; mais tout de même l'auteur du *Contrat social* n'aurait-il pas dû se préoccuper un peu d'éduquer le peuple, puisque c'est le peuple qui est *le Souverain ?* Quoi qu'il en soit, le vrai démocrate, en cette affaire, c'est bien le barnabite.

Dans ses ouvrages, Rousseau lui-même déclare qu'il « ne parle pas au peuple. » Il y a, dit-il, des livres qu'on ne peut, dans certains pays, imprimer sans permission, mais qu'on laisse pourtant circuler ; « tout ceci est vrai, ajoute-t-il, surtout des livres qui ne sont point écrits pour le peuple, tels qu'ont toujours été les miens. » (*Lettres de la Montagne*, I, 5). Passe encore que dans ses livres, ou trop savants ou trop littéraires, il ne s'adresse pas au peuple. Mais on souhaiterait parfois que lorsqu'il parle du peuple, il ne se servît pas de certains mots qui marquent trop le dédain du bourgeois pour « la populace. » J'en ai cité quelques-uns tirés du *Contrat* et des *Lettres de la*

(1) *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation contre les principes de M. Rousseau par le P. G. B.*, Turin, 1763.

Montagne. En voici un que je prends dans l'*Émile* (l. V.) : « il est difficile de trouver dans *la lie du peuple* une épouse capable de faire le bonheur d'un honnête homme. » Sans nul doute, il a eu *pitié* du peuple, dont il a vu de près et dont il a connu les misères (1) ; mais, ce qui est un peu différent, l'a-t-il vraiment aimé, j'entends : aimé *pour lui* et non pas seulement *contre les riches* ? On ne peut aimer que ce qui est *aimable*, ou du moins vous paraît tel, et il n'était certes pas difficile d'apercevoir alors, chez le bon peuple de France, certaines qualités, telles que l'ingénuité, l'élan du cœur, le dévouement, qui le rendaient plus aimable que bien des bourgeois égoïstes et vaniteux. Et pourtant je remarque que, dans le beau passage que j'ai cité tantôt, le principal argument que fait valoir Rousseau en faveur du peuple, c'est qu'il est « l'état le plus nombreux. » Il parle aussi, il est vrai, de ses souffrances et même, pour vexer les riches qu'il est en train de gourmander, il vante son bon sens, voire son esprit. Mais enfin, pour les qualités du cœur, pour celles qui font aimer, ne fera-t-il nulle distinction entre les gens du monde et les gens du peuple ? non, tous les états se valent, selon lui ; « l'homme qui pense voit les mêmes sentiments et les mêmes passions dans *le goujat* et l'homme illustre. » La seule différence qu'il trouve entre l'un et l'autre, c'est que les gens du monde se déguisent et font bien ; car, s'ils se montraient tels qu'ils sont, « ils feraient horreur. » Le peuple, lui, se montre tel qu'il est et n'y gagne guère : car « il n'est pas *aimable*. » Comment dès lors pourrait-on l'aimer ? On voit, par toutes ces citations, que si nous avons pu avancer que le théoricien du *Contrat social* ne pouvait être logiquement que démocrate, il convient peut-être de parler avec quelques réserves des *sentiments démocratiques* de Rousseau.

Je me suis efforcé de comprendre le *Contrat social*, en lui-même, et par rapport aux autres œuvres de Rousseau. L'influence que le *Contrat* a pu avoir, non pas, du tout, je crois, sur la marche de la Révolution, mais sur les orateurs de *tous* les

(1) Il est, dans sa Lettre à Beaumont, « celui qui *gémit* sur les misères du peuple et qui les éprouve. »

partis, qui y ont trouvé ce qu'ils y cherchaient, moins des doctrines que des maximes imposantes et ronflantes, qu'ils accommodaient à leurs propres doctrines, et plus encore à leurs passions politiques, cette influence ne saurait être discutée ici : « tout cela, comme dit Rousseau, dans les dernières lignes du *Contrat*, forme un *nouvel* objet trop vaste pour ma courte vue (1). »

Si l'on en croit un propos, souvent cité, de Dussaulx (2) Rousseau aurait dit que « le *Contrat social* était un livre à refaire. » Il serait à refaire en tous cas, si notre démocratie voulait en faire usage ; car, par exemple, nous sommes une démocratie parlementaire, et Rousseau, sous prétexte que « la volonté générale ne se transmet pas », affirme que « le Souverain (le peuple) ne peut être représenté que par lui-même. » Il va même jusqu'à dire que « dès l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. » (III, 15). Ce que par contre il a très bien vu, ce qui est vrai de tous les temps et de *toutes les démocraties*, c'est qu'il n'est pas bon qu'il y ait dans un État une trop grande inégalité de conditions, parce que c'est cette inégalité, quand elle est excessive, qui provoque les troubles et les révolutions. « Si vous fondez, dit Tocqueville tout à fait dans l'esprit de Rousseau, un état de société où chacun ait quelque chose à garder et peu à prendre, vous aurez beaucoup fait pour la paix du monde (3). » Et enfin, sans adopter tous les préjugés de Rousseau contre le luxe, et sans justifier sa haine des riches et de la richesse, on peut souhaiter à une démocratie des mœurs simples et des cœurs exempts de sotte vanité, car, comme il l'a dit avec profondeur dans le *Contrat social* : « le luxe corrompt *à la fois* le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise ; il vend la patrie à la mollesse et à la

(1) On peut consulter sur ce point : Edme Champion : *J.-J. Rousseau et la Révolution française*, 1909 et A. Mcynier : *J,-J. Rousseau révolutionnaire*, 1912. Mais le sujet est loin d'être épuisé.

(2) Le voici en entier : « Quant au *Contrat social*, ceux qui se vantent de l'entendre tout entier sont plus habiles que moi : c'est un livre à refaire. » (Dussaulx : *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 1798, p. 102.

(3) *La démocratie en Amérique*, 3me Partie, chap. XXI.

vanité ; il ôte à l'État tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres », et tous aux ploutocrates démagogues. C'est le mérite, en effet, et c'est l'honneur de Rousseau d'avoir donné toujours le premier rang, dans ses considérations politiques, à la valeur morale des citoyens et des peuples. Il a, ainsi qu'il lui arrive souvent, élevé et comme ennobli les problèmes politiques et sociaux, quand il a écrit dans les *Confessions* cette belle parole qu'il n'a jamais perdue de vue dans le *Contrat social :* « cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : quelle est la nature du gouvernement propre à former le peuple le plus vertueux, le plus sage, *le meilleur enfin à prendre ce mot dans son plus grand sens.* » (*Conf.* II, 9).

(*A suivre*).

Marseille. — Imprimerie BARLATIER, rue Venture, 17-19.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

189

De Montmorency au Val de Travers (1757-1765)

(*Suite et fin*)

PAR

Louis DUCROS

Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix

CHAPITRE VI

LA CONDAMNATION DE L'« ÉMILE » PAR LE PARLEMENT DE PARIS

M. de Malesherbes goûtait fort le talent de Rousseau ; en sa qualité de Directeur de la Librairie, il pouvait lui rendre, pour l'impression et la libre circulation de ses ouvrages, les plus grands services, étant données les entraves de tous genres qui gênaient l'expression de la pensée au dix-huitième siècle. M. de Malesherbes n'y manqua pas : Rousseau faisait imprimer la *Nouvelle-Héloïse* en Hollande ; or, les épreuves d'un si long ouvrage auraient été très coûteuses à expédier par la poste ; Malesherbes les lui fit venir en franchise et, quand l'ouvrage fut imprimé, il ne permit à l'édition hollandaise d'être débitée en France, qu'après qu'une édition française eût été achevée au profit de Rousseau.

Ce qu'il a fait pour la *Nouvelle-Héloïse*, Malesherbes est prêt maintenant à le faire pour l'*Émile*, mais il agit cette fois de concert avec Mme de Luxembourg. C'est le libraire Duchesne qui a été chargé de l'impression : or, pendant que l'ouvrage s'imprime à Paris, Rousseau, impatient des lenteurs du libraire, s'imagine que ce sont les jésuites qui retardent l'impression ; et

Bibliographie : Rousseau : *Confessions*, II, 11. — Grimm : *Correspondance littéraire*, V. — Collé : *Journal*. — Bachaumont : *Mémoires secrets*. — Bosscha : *Lettres inédites de Rousseau à Rey*, 1858. — Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, II. — Lanson : Documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Émile* (*Annales J.-J. R.*, I, 95). — Manuscrits : Lettres inédites de ou à Rousseau (Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel).

pourquoi les jésuites ? parce que les jésuites ont en mains l'éducation de la jeunesse et que, par l'*Émile*, il montre qu'on peut se passer d'eux. Bientôt même, l'impression n'allant pas plus vite malgré ses objurgations au libraire, il va se mettre en tête que celui-ci l'a trahi, qu'il s'est vendu aux jésuites et que ceux-ci, sachant qu'il est malade, attendent qu'il soit mort pour faire paraître, alors seulement, un *Émile* tronqué et arrangé à leur façon. Pendant qu'il est en proie à ces transes, il harcèle Malesherbes et la maréchale de lettres éperdues : la maréchale court à Paris chez le libraire, se fait montrer les épreuves, le manuscrit ; Malesherbes, de son côté, se renseigne, et tous deux s'efforcent de tranquilliser le malheureux Rousseau. Voulant marquer les bontés singulières de Malesherbes et de Mme de Luxembourg pour l'auteur d'*Émile*, Brunetière écrit ces lignes expressives : « Dans le siècle de la faveur, du privilège et de la tyrannie, Rousseau ne se dérange pas du fond de sa retraite : un premier président de la Cour des Aides se charge maintenant des commissions du fils de l'horloger de Genève ; et l'ancien laquais des Vercellis fait courir, d'imprimerie en imprimerie, à travers la rue Saint-Jacques, la femme dont le nom seul évoque toutes les élégances de l'ancien régime : Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy, duchesse de Montmorency-Luxembourg (1). »

Enfin le livre s'imprime, il va paraître : Rousseau reconnaît qu'il a agi comme un fou et, plein de confusion, il écrit à Malesherbes (23 décembre 1761), une curieuse lettre d'excuses, où on lit ceci : « depuis plus de six semaines, ma conduite et mes lettres ne sont qu'un tissu d'iniquités, de folies, d'impertinences... Vous avez tout fait pour calmer mon délire. » Rousseau ici se connaît et s'analyse très bien et, plus tard, dans les *Confessions*, se rappelant ses ridicules soupçons, il écrit cette phrase, qui aurait dû faire réfléchir ceux qui l'ont cru sur parole, quand il a accusé successivement tous ses amis : « il est étonnant quelle foule de faits et de circonstances vint, dans mon

(1) Brunetière : *Nouv. études critiques sur l'hist. de la litt. franç.*, 1882, p. 225.

esprit, se calquer sur cette folie et lui donner un air de vraisemblance, que dis-je ? m'y montrer *l'évidence et la démonstration.* » Quand il reconnut que sa démonstration était absurde, il écrivit à Moultou (23 décembre 1761) : « J'ai imaginé des calomnies contre deux honnêtes libraires, dont l'un n'a de torts que quelques retards involontaires, et l'autre, un zèle plein de générosité et de désintéressement que j'ai payé, pour toute reconnaissance, d'une accusation de fourberie... Je ne sais quel aveuglement m'a fait inventer, pour en noircir ma vie et l'honneur d'autrui, ce tissu d'horreurs. »

Mais des maux plus réels allaient fondre sur lui et changer le cours de sa destinée. L'*Émile* avait paru vers la fin de mai 1762 ; la vente s'en faisait publiquement et sans encombre ; Rousseau, pleinement rassuré, jouissait en paix de sa gloire et de ses doux loisirs à Montmorency, quand, dans la nuit du 8 au 9 juin, il fut réveillé en sursaut et prié de se rendre en hâte auprès de la maréchale : il était décrété de prise de corps et l'on allait le saisir à la première heure. Que s'était-il donc passé, et comment expliquer ce coup de théâtre ? — C'est le problème de l'*Émile*, problème qui peut se formuler ainsi : comment Rousseau a-t-il pu être condamné, et si rigoureusement, alors qu'il avait de si puissants protecteurs, et pourquoi ceux-ci ne l'ont-ils pas défendu ? On a généralement accepté, en cette affaire, les affirmations et les insinuations de Rousseau dans les *Confessions :* de celles-ci il résulterait que ses protecteurs, dès qu'ils ont vu venir l'orage, se sont empressés de faire passer la frontière à leur compromettant ami, le sacrifiant ainsi à leur propre sécurité, ou, tout au moins, au souci de leur réputation et de leur tranquillité. Pour la mémoire des Luxembourg et de Malesherbes, il vaut la peine de porter, si l'on peut, quelque lumière dans cette mystérieuse affaire, qui devait avoir pour Rousseau de si terribles conséquences. Mais si nous voulons essayer d'établir la responsabilité de chacun, il nous faut suivre pas à pas les différentes phases de cette histoire, depuis le moment de l'impression d'*Émile*, jusqu'à la fuite précipitée de Rousseau à Yverdon.

Tout d'abord, pour ce qui regarde l'impression d'*Émile*, la première idée de Rousseau est excellente : c'est de faire imprimer l'ouvrage à l'étranger et, plus tard seulement, de le faire, si l'on veut, réimprimer en France, la réimpression ne se heurtant pas aux mêmes difficultés qu'une première impression. Pour celle-ci, en effet, s'il voulait avoir le permis d'imprimer, Rousseau devait accepter un censeur, faire subir à son livre « une mutilation, à laquelle (disait-il), il ne consentirait jamais ». Et d'ailleurs, même le permis d'imprimer n'écartait pas tout danger : « puisque la permission du magistrat ne met à couvert de rien, qu'aurai-je à répondre à ceux qui viendront me dire : pourquoi imprimez-vous chez nous des maximes hérétiques et républicaines ? Je dirai que ce sont les miennes et celles de mon pays ? fort bien, me dira-t-on, que ne les imprimez-vous hors de chez nous ? » (à Coindet, 1761).

Mais Mme de Luxembourg a une autre idée : « comme elle me reprochait de me laisser duper par mes libraires, elle voulut que je lui laissasse le soin de faire imprimer cet ouvrage (l'*Émile*), afin d'en tirer un meilleur parti.» (*Confessions* I, 10) (1). Rousseau alors, cédant aux amicales instances de Mme de Luxembourg, lui laisse le soin de faire imprimer l'*Émile* « sous l'expresse condition, affirme-t-il, qu'il ne s'imprimerait point en France. » Et comme Malesherbes entre dans les vues de Mme de Luxembourg, Rousseau n'a plus d'objection à faire, « l'impression d'un livre *approuvé* (non pas officiellement, ce qui importe beaucoup, et Rousseau le sait bien) par M. de Malesherbes étant par cela seul légitime ». Et cependant, ajoute-t-il dans les *Confessions*, « par un scrupule extraordinaire, *j'exigeai* toujours que l'ouvrage s'imprimerait en Hollande, et même par le libraire Néaulme, que je ne me contentai pas d'indiquer, mais que *j'en prévins* ». Et il remit son manuscrit à Mme de Luxembourg. Il raconte plus

(1) « Les impressions faites en Hollande ou en Suisse étaient forcément plus longues, plus coûteuses, et n'étaient pas exemptes de tout risque, puisque les ballots venant de l'étranger passaient toujours à la douane et aux Chambres syndicales des villes frontières. Aussi, avait-on parfois *avantage* à faire imprimer en France. » (Belin : *Le commerce des livres prohibés à Paris, de 1750 à 1789*, 1913, p 50).

loin dans ses *Confessions* : « Après avoir demeuré longtemps sans entendre parler de l'*Émile* depuis que je l'avais remis à Mme de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en avait été conclu à Paris avec le libraire Duchesne et, par celui-ci, avec le libraire Néaulme d'Amsterdam. Mme de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne pour les signer. Je reconnus l'écriture pour être de la même main dont étaient celles des lettres de M. de Malesherbes qu'il ne m'écrivait pas de sa propre main. Cette certitude que mon traité se faisait de l'aveu (tacite, ne l'oublions pas) et sous les yeux du magistrat, me le fit signer avec confiance. Duchesne me donnait de ce manuscrit six mille francs, la moitié comptant et, je crois, cent ou deux cents exemplaires. Après avoir signé les deux doubles, je les renvoyai tous deux à Mme de Luxembourg qui l'avait ainsi désiré ; elle en donna un à Duchesne, elle garda l'autre, au lieu de me le renvoyer, et je ne l'ai jamais revu. »

Nous pouvons le voir nous-même et voici ce que nous y lisons : Rousseau « reconnaît avoir vendu et livré au sieur Duchesne, libraire à Paris, un manuscrit de sa composition intitulé : *Émile ou Traité de l'Education*, pour en jouir, lui et ses ayants cause, comme de chose *qui leur appartient en propriété* » (29 août 1761). Ce libellé n'implique-t-il pas le droit, pour Duchesne, d'imprimer *lui-même* le manuscrit et de l'imprimer où et comme il lui plaira ? « L'auteur d'un ouvrage qui cède à un libraire son manuscrit *lui communique tous ses droits* et dans toute leur intégrité. » Ainsi parlent les libraires dans leur Requête au Roi au sujet des arrêts du 30 août 1777 ; et, de même, Laboulaye et Guiffrey, dans leur ouvrage sur « La propriété littéraire au XVIIIe siècle » (1859), s'expriment ainsi : « Les libraires de Paris avaient toujours pensé que leur droit sur les manuscrits qu'ils achetaient était aussi étendu que celui de l'auteur même ; ... le cessionnaire ne doutait pas qu'il ne succédât aux droits les plus complets et les plus certains (de l'auteur) et se considérait comme maître perpétuel et absolu de ce qu'il avait payé et acheté » ; — toutes choses que n'ignorait pas Rousseau, on le verra plus loin.

De fait, l'ouvrage s'imprime en même temps, à Paris par les soins de Duchesne, et à Amsterdam par les soins de Néaulme sur les feuilles corrigées que lui envoie Duchesne. Mais Rousseau va s'apercevoir, en corrigeant les feuilles, que son ouvrage s'imprime à Paris, alors qu'il avait « exigé qu'il s'imprimerait en Hollande ? » En effet : « Je vis bien que l'ouvrage s'imprimait en France ainsi qu'en Hollande ; que pouvais-je faire ? *Je n'étais plus maître de mon manuscrit* (depuis le traité avec Duchesne). Loin d'avoir trempé dans l'édition de France, je m'y étais toujours opposé ; mais enfin, puisque cette édition se faisait bon gré malgré moi, et puisqu'elle servait de modèle à l'autre, il fallait bien y jeter les yeux et voir les épreuves pour ne pas laisser estropier et défigurer mon livre. » Ainsi, il a finalement consenti à l'impression faite à Paris, et il n'est pas tout à fait dans le vrai quand il écrit encore le 5 juin 1762, à Néaulme : « J'aurais souhaité de grand cœur que le tout fût passé par vos mains seules (exact), et qu'on n'eût traité qu'avec vous ; mais n'ayant pas été consulté dans cette affaire, je ne puis répondre de ce qui s'est fait *à mon insu.* » Ce n'est pas à son insu qu'un traité *sans condition* a été passé avec Duchesne, puisqu'il l'a signé. Par précaution, Duchesne voulait qu'on indiquât sur le titre que l'ouvrage sortait des presses de Néaulme à La Haye. Rousseau protesta : « Je ne vois point sans répugnance, écrivit-il à Duchesne, ces mots de La Haye et de Jean Néaulme sur un livre imprimé à Paris, en sorte que l'ouvrage d'un ami de la vérité commence par un mensonge » (26 mars 1762). L'ami de la vérité céda et le livre imprimé à Paris fut dit imprimé à La Haye, ce qui d'ailleurs ne trompa personne ; et quand « l'ami de la vérité », dans sa *Lettre à Beaumont*, écrira : « Un Genevois fait imprimer un livre *en Hollande*, et par arrêt du Parlement de Paris ce livre est brûlé sans respect pour le Souverain dont il porte le privilège », ce sera là une assez forte inexactitude, puisque le livre a été aussi *et d'abord* imprimé à Paris. N'en est-ce pas une autre, et de plus grande conséquence, de soutenir, comme Rousseau l'a toujours fait, que l'impression à Paris avait été faite *malgré lui ?* C'est, il est vrai, suivant Musset-Pathay, ce

qu'établirait d'irréfutable façon un très curieux document cité par lui dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau* (seulement dans l'édition de 1821, t. II, 550), et présenté au lecteur de la façon suivante : « Voici une pièce qui, s'il en était besoin, prouverait la véracité de Rousseau. C'est un certificat que M. de Malesherbes lui délivra, relativement à l'*Émile*. L'auteur n'en fit jamais usage. Elle a été trouvée (ladite pièce) dans ses papiers et publiée en 1791, conséquemment du vivant du magistrat qui l'avait donnée à Jean-Jacques. Je la transcris dans le seizième volume de l'édition in-4° ». Cette pièce ne se trouve pas au tome XVI de l'édition in-4°, de Genève ; mais on la peut lire dans la seconde partie des *Confessions*, t. IV, de l'édition Du Peyrou (Neuchâtel, imprimerie Fauche-Borel, 1790) en appendice, p. 445. Ce document est précédé de ces mots : « Déclaration trouvée dans les papiers de l'auteur », et, en note : « Cette déclaration, qui a été fournie à l'auteur par le célèbre magistrat qui l'a signée, pour lui servir de pièce justificative, a paru trop importante pour ne pas l'insérer ici. »

Voici ce document, très important en effet, et très inattendu : « Quand M. Rousseau traita de son ouvrage intitulé *Emile ou de l'Éducation*, ceux avec qui il conclut son marché lui *dirent* que *leur intention* était de le faire imprimer en Hollande (ainsi rien n'est écrit, et surtout rien n'est « exigé » par Rousseau au sujet de l'impression). Un libraire, devenu possesseur du manuscrit, demanda (sans doute à Malesherbes) la permission de le faire imprimer (ostensiblement) en France, sans en avertir l'auteur. On lui nomma un censeur. Le censeur, ayant examiné les premiers cahiers, donna une liste de quelques changements qu'il croyait nécessaires. Cette liste fut communiquée à M. Rousseau, à qui l'on avait appris (?) quelque temps auparavant qu'on avait commencé à imprimer son ouvrage à Paris. Il déclara au magistrat chargé de la librairie qu'il était inutile de faire des changements aux premiers cahiers, parce que la lecture de la suite ferait connaître que l'ouvrage entier ne pourrait jamais être permis (avoir un permis d'imprimer) en France. Il ajouta qu'il ne voulait rien faire en fraude *des lois*, et qu'il

n'avait fait son livre que pour être imprimé en Hollande, où il croyait qu'il pouvait paraître sans contrevenir à la loi du pays. Ce fut d'après cette déclaration, faite par M. Rousseau, que le censeur eut ordre de discontinuer l'examen et qu'on dit au libraire qu'il n'aurait jamais de permission. D'après ces faits, qui sont très certains, et qui ne seront point désavoués, M. Rousseau peut assurer que, si le livre intitulé *Émile ou de l'Éducation* a été imprimé à Paris, malgré les défenses (du magistrat), c'est à son insu, et même qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour l'empêcher. Les faits contenus dans ce Mémoire sont exactement vrais ; et puisque M. Rousseau désire que je le lui certifie, c'est une satisfaction que je ne peux lui refuser. A Paris, le 31 janvier 1766. Signé Lamoignon de Malesherbes (1). »

Ces mots « le censeur, corrections à faire.....», s'accordent avec les *Confessions* : « On dit au libraire qu'il n'aurait jamais de permission ». Entendez : de permission officielle. Mais il peut, s'il veut, et Rousseau n'a aucun droit de l'en empêcher, imprimer à Paris sans permission ou avec la permission tacite du magistrat, puisqu'il est maître absolu du manuscrit, ce que ne dit pas le certificat ci-dessus.

A ce certificat signé Malesherbes, il est curieux de comparer ces lignes d'une lettre que ce même Malesherbes écrivait à Rousseau *le 14 décembre 1761* : « Je savais, il y a longtemps, que l'ouvrage s'imprimait en France ; *je croyais que vous le saviez aussi* ; c'est pour cela que j'ai oublié de vous le mander. Il n'y a en cela *rien qu'on ait voulu faire à votre insu.* » C'est donc qu'à cette date (14 décembre) Rousseau *venait* de se plaindre à Malesherbes qu'*à son insu* on imprimât à Paris. Rousseau, pourtant, avait écrit *le 19 octobre* à Duchesne : « Mandez-moi quels sont vos arrangements pour faire tirer, afin que je vous renvoie *les feuilles*, de manière que *vos ouvriers* n'attendent pas. » Et le 21 octobre : « *Vous imprimez*, Monsieur, le plus considérable de mes ouvrages (2). » Ainsi ce n'est pas seulement Malesherbes,

(1) J'ai donné le texte de l'original qui se trouve à Neuchâtel et qu'a transcrit Masson dans son excellente édition critique de la *Profession de foi du vicaire Savoyard*, Hachette, 1914, Introduction, p. XLV.

(2) Musset-Pathay : *Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, I, 71, 80.

c'est Rousseau lui-même qui, le 14 décembre, savait depuis longtemps que l'ouvrage s'imprimait en France (1).

Maintenant ce certificat de Malesherbes est-il bien authentique? Si Rousseau a eu réellement en mains une attestation aussi importante et qu'il avait, on l'a vu, sollicitée, comment se fait-il qu'il n'en ait pas dit un mot dans les *Confessions*, où il a si fort à cœur de rendre Malesherbes et Mme de Luxembourg responsables de sa condamnation ? Pourtant on n'a pas le droit de récuser ce certificat, parce qu'on n'a pas le droit de douter de la bonne foi de Du Peyrou qui nous l'a conservé. Il me semble qu'un fragment de lettre de Rousseau établirait, s'il en était besoin, l'authenticité de la pièce en question (2). Le 10 mai 1766, de Wootton, Rousseau écrivait à Malesherbes : «... depuis qu'à mon dernier voyage à Paris j'ai si bien achevé de vous connaître. Oui, Monsieur, avouer un tort, *le déclarer* (dans le dit certificat, je crois) est un effort de justice assez rare ; mais s'accuser au *malheureux* qu'on a perdu quoiqu'innocemment et ne l'en aimer que davantage est un acte de force qui n'appartenait qu'à vous. » Rousseau était, en effet, vraiment « malheureux », quand

(1) Le 16 décembre 1761 Malesherbes précisait sa précédente lettre par les renseignements suivants adressés à Rousseau : « Le premier marché de Duchesne était fait dans la supposition (il ne dit pas : à la condition) qu'on imprimerait en Hollande. Depuis ce temps-là on a imaginé, pour plus grande facilité, d'imprimer en France. Je l'ai su, mais *j'ai feint* de ne pas le savoir, et j'avais pour cela des raisons trop longues à détailler dans une lettre... Vous vous souvenez, Monsieur, que vous même ne pensiez pas que votre livre pût être imprimé *publiquement* en France. Vous ne le *désiriez* pas même, parce qu'il aurait fallu pour cela le soumettre à la censure, ce qui vous répugnait extrêmement. C'est pour cela qu'il a été nécessaire d'envelopper de quelques ténèbres l'édition qui se faisait en France (il s'agit donc d'une édition clandestine à laquelle Rousseau a prêté les mains ; et l'on ne voit pas dès lors comment il pouvait prétendre qu'il était « parfaitement en règles », la protection de Malesherbes devant rester secrète). L'état mental où vous êtes m'a obligé à avouer (en m'en occupant) cette édition beaucoup plus que je n'aurais voulu faire, puisqu'il a fallu en parler à Duchesne pour vous tranquilliser. Voilà tout le nœud de cette intrigue. » (Streckeisen-Moultou, II, 422). Nous acceptons, pour ces deux lettres, les dates rectifiées par M. Eug. Ritter, dans ses *Nouvelles Recherches sur les Confessions*, 1880.

(2) Masson estime que les deux premiers paragraphes du certificat manuscrit « ont été vraisemblablement rédigés par Rousseau et recopiés par un secrétaire de Malesherbes. Seules, les dernières lignes : « Les faits contenus », etc.... sont de l'écriture de Malesherbes » *(ibid.)*.

il vit Malesherbes lors de ce voyage à Paris où il séjourna, de décembre 1765 à janvier 1766; il put alors demander à Malesherbes, et peut-être lui présenter le « certificat », rédigé par lui dès janvier; Malesherbes le signa, ne voulant pas « refuser cette satisfaction », comme il dit, « à M. Rousseau », et surtout, comme il est permis d'interpréter sa pensée, à Rousseau « malheureux ». Mais il aurait pu tout aussi bien, à la demande de Rousseau faire la réponse qu'il fit à Voltaire au sujet d'une édition subreptice de l'*Essai sur les Mœurs* : « Je peux dire que le libraire ne tient point le manuscrit de vous directement; mais quand j'aurai dit tout cela, vous n'en serez pas plus avancé; ceux qui sont portés à croire que le manuscrit a été imprimé *de votre consentement* ne trouveront, dans tout ce que je pourrais leur dire, rien de capable de les détromper. »

Ce qui me parait, en effet, le plus probable, c'est que Rousseau, pour l'impression à Paris, s'est contenté de vagues promesses et n'a pas du tout « exigé », comme il l'affirme, que l'impression se fît à l'étranger. Et voici qui confirme, je crois, ma supposition : la première moitié de l'*Emile* étant imprimée, il voudrait arrêter l'impression, en France, de la seconde moitié, bien plus compromettante, puisqu'elle contient la Profession de foi du Vicaire savoyard, et il instruit de ses démarches la maréchale : « J'ai écrit à Duchesne de suspendre; comme, de peur d'en trop dire, je ne lui ai écrit que *par forme de conseil*, il n'en a tenu compte. » Rousseau ne pouvait, en effet, que conseiller Duchesne et Duchesne, on le voit, pouvait passer outre.

Ainsi, pour l'impression de l'*Emile*, à Paris, Rousseau *s'est laissé faire* ; il n'a rien ignoré, et même il pouvait tout prévoir, car le traité qu'il a signé avec Duchesne comportait si bien, nous l'avons vu, le droit, pour Duchesne, d'imprimer à Paris que Rousseau écrivait à Moultou : « Je crois que le libraire (Duchesne) a pris le parti de revenir au premier engagement et de faire imprimer en Hollande comme il s'y était engagé (on a vu de quelle façon); car c'était toujours malgré moi (il ne dit pas : malgré nos conventions) que, pour augmenter son gain, il prenait le parti (qu'il était donc libre de prendre) de faire

imprimer en France, quoique de ma part je fusse autant en règle (?) qu'il me convient et que je n'eusse rien fait sans l'aveu (tacite) du magistrat. Mais maintenant que le libraire a reçu *et payé* le manuscrit, il en est le maître » (25 avril 1762).

L'*Emile* dut paraître dans la seconde quinzaine de mai 1762; car Bachaumont écrit le 22 mai qu'il a paru « depuis quelques jours ». On lisait au frontispice : « Émile ou de l'Education, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève »; il y avait deux éditions, imprimées à Paris par Duchesne, mais publiées, avec le nom du libraire Jean Néaulme et le nom de la ville de La Haye pour l'édition in-8°, et d'Amsterdam pour l'édition in-12. L'ouvrage, qui était attendu avec impatience, piqua vivement la curiosité ; dès le 26 mai « il fait très grand bruit », et, à cette date, Bachaumont, relatant « qu'il y a des choses très hardies contre la religion et le gouvernement », estime que « ce livre à coup sûr fera de la peine à son auteur. » Cinq jours plus tard, il signale « le scandale occasionné par l'*Émile* », et il ajoute : « *le glaive* et *l'encensoir* se réunissent contre l'auteur, et ses amis lui ont témoigné qu'il y avait à craindre pour lui. »

Bachaumont était fort bien renseigné : quand Rousseau avait lu à son ami Duclos la Profession de foi du Vicaire savoyard, Duclos avait admiré, mais s'était étonné que « cela fît partie d'un livre imprimé à Paris » ; et, comme Rousseau répliquait qu'on devrait l'imprimer au Louvre par ordre du Roi : « J'en conviens, me dit-il, mais faites-moi le plaisir de ne dire à personne que vous m'avez lu ce morceau » (*Confessions, II, 11*). Bientôt c'est Malesherbes qui, par l'organe du maréchal, fait demander à Rousseau ses lettres relatives à l'*Émile*. Et c'est enfin un M. de Blair (et non Blaire, comme il est écrit dans les *Confessions*), conseiller au Parlement, ce qui est grave, qui s'écrie (c'est Rousseau qui le fait parler) : « Voilà un fort beau livre, mais dont il sera parlé dans peu, plus qu'il ne serait à désirer pour l'auteur. »

Quel effet de si alarmants propos produisirent-ils sur Rousseau ? « il ne fit qu'en rire », dit-il, certain qu'il était « de l'utilité et de la beauté de son ouvrage ». Au fond, il était, je crois, plus inquiet qu'il ne le dit dans ses *Confessions* et dans ses lettres ;

car, s'il avait souhaité si ardemment que la deuxième partie (contenant *le Vicaire Savoyard*) fût ôtée à Duchesne et imprimée en Hollande, c'est qu'il se rendait parfaitement compte, et il n'avait pas besoin de Duclos pour cela, que les deux derniers volumes, s'ils étaient, comme il l'écrivait à Rey (18 février 1762), « encore mieux écrits et plus intéressants que les premiers » étaient aussi « pleins de choses hardies et fortes qui, malgré toute la faveur du magistrat, ne pourraient qu'élever des difficultés. » Aussi écrivait-il assez alarmé, et le même jour, à la maréchale que, pour la partie qui n'était pas encore imprimée, « il souhaitait fort, tant pour la sûreté du libraire que *pour sa propre tranquillité*, qu'elle ne fût pas imprimée en France. » Or voilà que tout s'est imprimé à Paris, que ses amis s'inquiètent et prennent leurs précautions ; et pourtant il est, dit-il, « tranquille », et rien ne trouble sa « sécurité. »

Que signifie cette sérénité parfaite qu'il affecte dans ses *Confessions*, et qui nous surprend fort de la part d'un esprit si avisé et d'un caractère qui ne nous a pas habitués à tant d'intrépidité ? Le coup qui allait le frapper, s'il espérait y échapper grâce à ses puissants protecteurs, ne le surprit pas, je crois, autant qu'il le dit dans ses *Confessions*. Les avertissements les plus sérieux et les plus précis ne lui avaient pas manqué : dès le 3 juin, nous le savons par Bachaumont, « l'Émile est arrêté par la police », et Rousseau l'apprend sans doute le jour même par ce billet (inédit) de Duchesne : « Je vous apprends avec peine que nous sommes arrêtés par la police et que je ne puis rien débiter... Si par hasard on vous demandait quelqu'éclaircissement touchant notre traité, je vous prie de garder là-dessus un secret qui ne doit être su que de nous deux ; ne rendre aucun compte est le mieux. » Trois jours après, c'est la lettre du curé de Deuil dont Rousseau parle dans ses *Confessions* : « M. le maréchal, dit-il, reçut du curé de Deuil une lettre portant l'avis qu'il disait avoir eu de bonne part, que le parlement devait procéder contre moi avec la dernière sévérité et que tel jour, qu'il marqua, je serais décrété de prise de corps. » Cette lettre (manuscrite), la voici : « Lundi 6 juin 6 heures de l'après-midi, Martin, curé de

Deuil, au maréchal de Luxembourg : « Je reçois dans le moment une lettre de Paris d'une personne digne de foi qui me dit : *Je suis assuré que J.-J. Rousseau sera déféré aujourd'hui au Parlement ; tous les avis sont au plus violent, il sera décrété et il y a tout lieu de craindre qu'on ne s'en tienne pas là ; il n'a pas de temps à perdre pour se mettre à couvert ou pour prendre telle précaution qu'il jugera à propos. On dit tout haut au Palais qu'il est inutile de brûler les livres et que c'est aux auteurs qu'il faut s'adresser* (tout cela est souligné par le curé). Voilà les termes de la lettre que je reçois. Je serais parti sur le champ pour en faire part à M. Rousseau ; mais d'après la fermeté que je lui connais, j'ai craint de ne pas pouvoir le déterminer à prendre de précautions ; c'est ce qui m'a engagé à m'adresser à Votre Grandeur qui le déterminera à prendre un parti convenable. »

Rousseau prétend que le curé de Deuil étant ami de Grimm et de Mme d'Epinay (1), il jugea « cet avis de fabrique holbachique » : on ne s'explique guère pourquoi Grimm et d'Holbach auraient pris la peine de l'avertir ou de l'effrayer. La lettre du curé est du 6 juin, c'est-à-dire de trois jours antérieure au décret, et elle était bien faite pour troubler la quiétude de Rousseau. Pourquoi donc, dans les *Confessions*, exagère-t-il, comme je le pense, sa sécurité, et nous parle-t-il avec insistance de sa gaîté, inaltérable, à l'en croire, jusqu'au moment de sa condamnation qui aurait été pour lui un coup de surprise et comme un coup de foudre ? Il me semble que le récit fameux des *Confessions* a été, sauf erreur, très habilement composé pour bien faire ressortir ce contraste : d'une part, voici un Rousseau qui, étant en règle avec les lois, « se sent parfaitement irréprochable », et garde sa belle humeur, car « il ne craint pas que Mme de Luxembourg le laisse dans l'embarras pour un tort qui, s'il existait, *était tout entier à elle seule* » ; et, d'autre part, voici des gens qui s'affolent, des protecteurs qui, se voyant subitement compromis, ne songent qu'à se mettre en sûreté *aux dépens de leur protégé*. Ce contraste est admirablement souligné,

(1) Est-ce parce que Grimm aurait, paraît-il, placé à Deuil Mme Levasseur ?

et même dramatisé, dans la scène nocturne où Rousseau qui dort bien tranquille, est brusquement réveillé à 2 heures du matin par du bruit et de la lumière et prié d'aller conférer tout de suite avec la maréchale « qui venait de se coucher, mais ne voulait pas s'endormir avant de m'avoir vu. Je m'habillai à la hâte et j'y courus. » Et il apprend, stupéfait, sa condamnation. Avant de montrer de quelle manière il va essayer d'en conjurer les effets, expliquons d'abord *comment* et *pourquoi* il fut condamné.

On l'a vu, deux semaines avaient suffi pour enflammer les esprits et alarmer à la fois le gouvernement et le clergé ; et nous pouvons déjà prévoir qu'il sera impossible aux Luxembourg et à Malesherbes de tenir tête à l'orage. Celui-ci éclate le 9 juin. Ce jour-là le Parlement condamne l'*Émile* à être lacéré et brûlé et l'auteur est décrété de prise de corps. M. Lanson remarque (*Annales J.-J. R.* I. 95) que les conseillers, qui siégeaient ce jour-là à la Grand Chambre, ayant un très grand nombre d'années de service, « n'appartenaient pas aux générations empoisonnées par la tolérance philosophique », et que le rapporteur désigné (Lenoir) était un clerc, et il en conclut, je crois avec raison, que la condamnation était résolue d'avance : n'avons-nous pas entendu Bachaumont, puis le curé de Deuil, annoncer cette condamnation plusieurs jours avant le décret ? C'était un bruit public ; et c'est ce qui nous explique que Grimm, huit jours seulement après l'apparition de l'*Emile*, pût informer ses correspondants que le Parlement allait poursuivre l'auteur et que « vraisemblablement M. Rousseau sera obligé de quitter la France » (*Corresp. littér.* V, 104). « Le petit nombre de juges est remarquable, dit M. Lanson. Aucun des honoraires qui pouvaient défendre ou absoudre l'*Émile* n'était là : ni le président Hénault, ni Malesherbes, ni Trudaine de Boutigny, ni quelques autres dont les sentiments étaient connus » ; il n'était évidemment pas possible à des conseillers de défendre le livre en plein Parlement. Mais le Parlement lui-même n'a-t-il pas été, sinon entrainé — il n'avait pas besoin de l'être, — du moins soutenu et encouragé par un mouvement, et comme par un

soulèvement de l'opinion ? Bachaumont, on l'a vu, parlait le 31 mai du « scandale » de l'*Émile ;* et, la veille du décret, le prince de Conti écrivait à la maréchale que « l'effervescence était extrême ». Tout cela n'expliquerait-il pas la grande hâte du Parlement qui, à peine rentré des vacances de Pentecôte, lesquelles avaient duré jusqu'au 6 juin, ainsi que le remarque M. Lanson, rendit son arrêt dès le 9 ?

Si du reste cet arrêt fut si sévère, ce fut pour des motifs qui nous sont connus : à l'époque où nous sommes, en 1762, la grande préoccupation du Parlement qui était, comme on sait, janséniste, c'était de prendre, par la suppression des jésuites, une éclatante revanche de la destruction de Port-Royal. Mais frapper les jésuites, n'était-ce pas frapper du même coup l'Eglise elle-même, et cela alors que l'Assemblée du clergé l'année précédente (novembre 1761) et, plus tard, le pape lui-même, Clément XIII, dans son Consistoire du 3 juin 1762, venaient de prendre la défense de la Société de Jésus ? Mais surtout les Parlementaires, en faisant la guerre aux jésuites, ne se faisaient-ils pas les auxiliaires des philosophes qui, non contents de battre en brèche les dogmes de la religion établie, semblaient vouloir par des livres, tels précisément que l'*Émile*, ravir à l'Église et à ses plus ardents défenseurs, les jésuites, l'éducation de la jeunesse française ? Pour ôter donc le droit à ses adversaires de suspecter son orthodoxie et son attachement à l'Église, et pour qu'on ne pût surtout l'accuser de pactiser avec le philosophisme, le Parlement n'avait qu'un moyen : c'était de condamner solennellement l'ouvrage philosophique qui avait alors le plus de succès, et de frapper l'écrivain téméraire qui, dédaignant les subterfuges usités jusque là chez ses confrères en philosophie, attaquait ouvertement et sans ambages les dogmes les plus révérés de la religion catholique. C'est donc avec raison que Rousseau écrivait le 15 juin 1762 à Moultou : « le Parlement voulait fermer la bouche aux dévots en poursuivant les jésuites. » La condamnation d'*Émile*, en même temps qu'un certificat d'orthodoxie que se délivrait le Parlement, était la préface, et comme la rançon anticipée, de la suppression des jésuites.

Le matin donc du mercredi 9 juin 1762, les gens du Roi, sur le réquisitoire de l'avocat-général Me Omer Joly de Fleury, ordonnent qu'un imprimé en 4 volumes in-8° intitulé *Émile ou de l'Éducation*, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, dit imprimé à La Haye 1762, sera lacéré et brûlé en la cour du Palais au pied du grand Escalier et l'auteur pris et appréhendé au corps et amené es-prisons de la Conciergerie pour être ouï et interrogé (1). Devant cet arrêt brutal que va faire Rousseau ? Il a le choix entre trois partis : il peut se laisser emprisonner — ou se cacher — ou fuir avant l'arrivée des huissiers du Parlement. Nous qui le connaissons, nous savons d'avance qu'il prendra le parti qu'on lui fera prendre. Que vont donc lui conseiller ses amis ? Leur situation est angoissante, et elle l'était bien avant l'arrêt du Parlement parce que, plus clairvoyants que Rousseau, ils avaient vu venir l'orage ; et, après avoir essayé vainement de le conjurer, ils avaient songé aux moyens de soustraire Rousseau, et de se soustraire eux-mêmes, aux conséquences de l'arrêt. Mais le prince de Conti n'avait rien pu obtenir, l'instruction judiciaire, une fois commencée, devant suivre son cours. Car, ce qu'il ne faut pas perdre de vue, dans cette affaire si embrouillée de l'*Émile*, c'est que de tout temps en France, et quelque despotique ou capricieux que fût le régime du bon plaisir, les grands corps de l'État ne cessaient pas de

(1) L'arrêt du Parlement (qui reproduit le réquisitoire de Joly de Fleury) a été imprimé au tome XIII, page 242, de l'édition de Genève, in-4°. L'original de l'arrêt est dans le « Régistre du Conseil du Parlement », t. 132, p. 29 (à la Bibliothèque des avocats, au Palais de Justice de Paris). On y lit, entre autres accusations « que, conséquemment à ce système de n'admettre que la religion naturelle, il (l'auteur) ose essayer de détruire la vérité de l'Ecriture sainte et des prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres saints, l'infaillibilité de la Révélation, l'autorité de l'Eglise ;... que tels sont les principes impies et détestables de cet écrivain qui soumet la religion à l'examen de la raison, qui n'établit qu'une foi purement humaine ;.. qu'à ces impiétés il ajoute des détails indécents, des explications qui blessent la bienséance et la pudeur, des propositions qui tendent... à *affaiblir le respect et l'amour des peuples pour leurs Rois*. Que seraient d'ailleurs des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes *préoccupés* du scepticisme et *de la tolérance ?*. .. quelles règles pour les mœurs ? quels hommes pour la religion et pour l'État que des enfants élevés dans des principes qui font également horreur au chrétien et au citoyen ! »

jouir de leurs droits séculaires ; par exemple, même un maréchal de France, comme le maréchal de Luxembourg, et même un prince du sang, tel que le prince de Conti, ne pouvaient pas porter atteinte aux droits du Parlement et entraver le cours de la justice. Garat dit très bien, à propos justement de la condamnation de l'*Émile*, que les évêques et les cours de justice étaient « deux puissances qui ne cédaient pas toujours, même au trône (1) ». Il va de soi que Malesherbes, en sa double qualité de président de la Cour des Aides et de Directeur de la Librairie, pouvait, moins que tout autre, songer à intervenir une fois que le Parlement était saisi. Il le pouvait d'autant moins, et, d'autre part, les Luxembourg et le prince de Conti étaient d'autant plus empêchés d'agir en faveur de Rousseau, que ce n'était pas le Parlement seul qui s'était attaqué à l'auteur de l'*Émile* : le gouvernement lui-même avait pris parti, à l'instigation peut-être de Choiseul, qui voulait se défendre ainsi contre tout soupçon de partialité en faveur des philosophes au moment où il songeait à abattre les jésuites ; ainsi s'expliquerait ce mot du billet de Conti à la maréchale : « rien ne peut parer le coup, *la Cour l'exige.* »

Faut-il, à ces raisons d'ordre politique, ajouter certains griefs personnels de Choiseul contre Rousseau, comme paraît le suggérer cet énigmatique passage des *Confessions ?* « Un matin que j'étais seul avec M. de Luxembourg, il me dit : avez-vous parlé mal de M. de Choiseul dans le *Contrat social* ? — Moi, lui dis-je en reculant de surprise, non, je vous jure ; mais j'en ai fait en revanche, et d'une plume qui n'est pas louangeuse, le plus bel éloge que ministre ait reçu. Et tout de suite je lui rapportai le passage. — Et dans l'*Émile ?* reprit-il. — Pas un mot, répondis-je ; il n'y a pas un seul mot qui le regarde. — Ah ! dit-il avec plus de vivacité qu'il n'en avait d'ordinaire, il fallait faire la même chose dans l'autre livre, ou être plus clair. — J'ai cru l'être, ajoutais-je, je l'estimais assez pour cela. — Il allait reprendre la parole ; je le vis prêt à s'ouvrir ; il se retint et se tut.

(1) Garat : *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle*, 1821, II, 157.

Malheureuse politique de courtisan qui, dans les meilleurs cœurs, domine l'amitié même ! »

Le passage en question du *Contrat social* se trouve au chapitre VI du livre III, et voici évidemment les mots qui, au dire du maréchal, n'étaient pas assez clairs. Rousseau dit, d'une part, que les hommes qui, dans une monarchie parviennent aux premières places, « ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. » Il ajoute d'autre part : « Quand, par quelqu'heureux hasard, un de ces hommes nés pour gouverner prend le timon des affaires dans une monarchie presqu'abimée par ce tas de jolis régisseurs, on est tout surpris des ressources qu'il trouve et cela fait époque dans un pays. » Rousseau, qui est souvent obscur, et parfois à dessein, et qui s'étonne après de n'avoir pas été compris, aurait peut-être dû avertir le lecteur que lorsqu'il parlait d'un « tas de jolis régisseurs », le brillant Choiseul n'était pas compris dans le tas, mais qu'au contraire c'était lui qui était « né pour gouverner. » Il expliquera sa pensée six ans plus tard dans une lettre à M. de Choiseul (27 mars 1768), lettre qui, assure-t-il, eût été superflue, si M. de Luxembourg eût pris la peine de transmettre à M. de Choiseul la conversation qu'il avait eue avec lui Rousseau, et que nous avons citée, au sujet de ce malencontreux passage du *Contrat social* : « malheureusement, ajoute-t-il avec une belle désinvolture, le meilleur et le plus aimable des hommes n'en fut pas toujours le plus courageux (1). »

(1) Choiseul était-il à cette date personnellement hostile à Rousseau ? Nous n'en savons rien. Ce que nous savons, mais par un mot de lui qui est postérieur à la condamnation d'*Émile*, c'est qu'il ne professait pas pour le caractère et le talent de Rousseau une bien vive admiration : il l'appelle (en 1764 et nous retrouverons cette citation plus loin) « cette peste de Rousseau », et il trouvera que les *Lettres de la Montagne* sont « d'un ennui affreux ». Un mot de Mme du Deffand nous montre la maréchale de Luxembourg « ennemie des Choiseul », en 1771 ; enfin, la duchesse de Choiseul, dans ses lettres à Mme du Deffand, est très dure pour Rousseau.

Voltaire, qui ne laisse rien perdre, se servira perfidement du passage, cité

Quoi qu'il en soit, il est évident que la cour, aussi bien que le Parlement, voulant la condamnation de Rousseau, cette condamnation était certaine. On pouvait du moins à Montmorency essayer d'en atténuer, et peut-être même d'en éluder les plus graves conséquences pour le condamné. On hésita d'abord, me semble-t-il, entre les divers partis qui s'offraient : fuir, se cacher, ou se laisser prendre. Avant la fatale nuit, où Rousseau apprit qu'il était décrété, Mme de Boufflers, très renseignée par le prince de Conti, et conséquemment très inquiète, engageait Rousseau à devancer l'arrêt du Parlement et à se réfugier en Angleterre, où elle comptait de nombreux amis : mais Rousseau, fermement convaincu qu'il pourrait toujours s'abriter, en cas de danger, derrière ses puissants protecteurs, ne pouvait se décider à partir. Mme de Boufflers lui suggéra alors un expédient auquel il voulut bien se résigner, mais à la condition qu'on agît sans lui : « C'était, nous dit-il lui-même, la Bastille pour quelques semaines comme un moyen de me soustraire à la juridiction du Parlement qui ne se mêle pas des prisonniers d'État. » Rousseau appelle cela une « singulière grâce » ; mais le conseil de Mme de Boufflers pouvait être bon. N'était-ce pas, en effet, Mme de Luxembourg qui, sur la prière de Rousseau, avait intercédé jadis auprès de M. de Saint-Florentin, en faveur de Morellet, prisonnier à la Bastille ? Or M. de Saint-Florentin, Secrétaire d'État de la maison du Roi et ministre tout puissant pendant de longues années, était justement l'intermédiaire entre le clergé et le Roi. C'est à lui, en même temps qu'au Chancelier de Lamoignon, que le Procureur général du Parlement s'était empressé d'écrire dès le 10 juin pour l'informer de l'arrêt rendu la veille contre l'*Émile*. « Je vous promets, avait écrit jadis à Rousseau Mme de Luxembourg, que je ne laisserai pas M. de Saint-Florentin en repos que l'affaire (de Morellet)

plus haut, du *Contrat*, pour nuire à Rousseau et faire sa cour en même temps ; il écrira à Choiseul en février 1766 : Jean-Jacques, le précepteur des rois et des ministres qui a imprimé dans son Contrat insocial « qu'il n'y a, à la cour de France, que de petits fripons, qui obtiennent de petites places par de petites intrigues. »

ne soit terminée comme vous le désirez » ; et quelques jours après Morellet quittait la Bastille. Si nous en croyons Collé (*Journal*, août 1760) un ami avait conseillé à Helvétius de ne pas désavouer son livre *De l'Esprit* parce qu'il ne risquait que ceci : perdre sa place de maitre d'hôtel de la reine et « au pis, trois mois de Bastille ». Quoi qu'il en soit, Mme de Boufflers parut avoir abandonné son projet : « elle ne m'en parla plus », dit Rousseau, et l'on arrive ainsi à la nuit du 8 juin, Rousseau s'obstinant à ne pas bouger.

Mais enfin le moment est venu de se décider et promptement : « à 7 heures du matin, écrit le prince de Conti, il sera décrété de prise de corps et l'on enverra sur le champ le saisir. J'ai obtenu qu'on ne le poursuivra pas s'il s'éloigne ; mais s'il persiste à vouloir se laisser prendre, il sera pris. » Pour ne pas se laisser prendre, il fallait maintenant ou fuir ou se cacher. On proposa à Rousseau, sans doute Mme de Boufflers, d'aller secrètement au Temple, où le prince de Conti pouvait lui assurer un asile inviolable, le Temple étant hors de la juridiction du Parlement. De son côté M. de Luxembourg offrit de le garder quelques jours chez lui incognito : « Je m'obstinai, dit Rousseau, à vouloir partir dès le jour même plutôt que de rester caché où que ce pût être. » Au fond il prit peur, ce qu'on n'a pas du reste le droit de lui reprocher en pareille occurrence. Réveillé brusquement de sa demi-tranquillité, et sa vive sensibilité le portant aux extrêmes, tout à coup il se vit perdu. « Le Parlement, écrivait-il quelques jours plus tard à Moultou, m'eût fait souffrir les plus cruelles tortures ; il m'eût fait brûler vif. » De Pontarlier, il écrira à la maréchale : « Sitôt que je fus parti, je croyais toujours entendre la maréchaussée à mes trousses » ; et son premier mot, arrivé en lieu sûr, à Yverdon, sera pour le prince de Conti : « Je dois à votre Altesse ma vie, ma liberté. »

Avait-il couru vraiment de si grands dangers ? ce qui est certain, et ce qui explique son émoi, c'est qu'à Montmorency il n'avait pas été seul à craindre le pire. Le 16 juin Mme de Boufflers écrivait à Hume : « On prétend que, s'il n'avait pas pris la

fuite, il aurait été condamné à mort. » Aurait-on été jusque là ? il est bien sûr que non. Sans doute on avait, par une déclaration du 16 avril 1757, édicté la peine de mort contre tout auteur d'ouvrage séditieux ; mais cette loi, trop draconienne pour être appliquée, ne devait faire tomber la tête d'aucun philosophe. Mme de Boufflers, dans cette même lettre à Hume, ajoute, après réflexion, qu'elle a « peine à croire qu'on eût pu aller si loin sur la qualité d'étranger ». Elle conclut pourtant que, « quoi qu'il en soit, il eût été imprudent à lui de rester en France dans de pareilles conditions. » Je crois au contraire que Rousseau aurait mieux fait de ne pas quitter la France, et, sinon de se laisser emprisonner, du moins, comme on le lui proposait, soit d'aller secrètement au Temple, où on ne pouvait le saisir, soit, bien plutôt, de se tenir caché chez le maréchal de Luxembourg le temps nécessaire pour permettre à ses amis de lui venir en aide au moment opportun, une fois l'orage passé. Nous savons, en effet, s'il fût resté en France, chez les Luxembourg ou ailleurs, tout ce qui eût été épargné à Rousseau : c'est à savoir les cruelles aventures qui l'attendaient à Genève, à Motiers, à Wootton, et qui allaient, en déchirant son cœur, faire sombrer sa raison. Que Voltaire fût exilé de Paris, ce n'était pas un grand mal pour sa personne, car il avait de quoi se consoler et s'égayer à Ferney ; et c'était un grand bien pour son talent, qui se renouvela très heureusement dans sa retraite. Mais pour Rousseau, pauvre et misanthrope, l'exil loin de ses amis de Paris, c'était la gêne, sinon la misère ; c'était la vie vagabonde qui allait recommencer, la fuite éperdue de lieu en lieu et, pour perpétuel réconfort, le tête-à-tête avec Thérèse ! Il valait la peine, en vérité, de courir le risque d'une réclusion plus ou moins longue et volontaire, parce que ce risque n'était pas, je crois, aussi périlleux que se l'imaginèrent les gens alarmés, et, ce me semble, affolés de Montmorency, dans cette mémorable nuit du 8 juin. Turgot, qui était homme de gouvernement, et dont on peut invoquer l'opinion en cette affaire, écrivait à Condorcet : « le Parlement aurait été bien fâché de le prendre ; si Rousseau eût voulu, il eût facilement évité cet orage en se

cachant deux ou trois mois (1). » Faut-il dès lors incriminer ses amis qui n'ont pas su, ou qui, peut-être, n'ont pas voulu l'empêcher de partir ? Le 17 juin, Rousseau écrivait d'Yverdon à Thérèse : « Vous savez *le vrai motif* de mon départ ; si personne n'eût été *compromis* dans cette malheureuse affaire, je ne serais sûrement pas parti, *n'ayant rien à me reprocher.* » Les gens « compromis », c'étaient M. de Malesherbes et la maréchale de Luxembourg et Rousseau ne serait donc parti que par égard pour eux. Mais alors, en le laissant, ou, mieux encore, — car nous connaissons le caractère hésitant de Rousseau — en le *faisant* partir, ses amis n'auraient songé qu'à assurer leur repos, et ils seraient vraiment responsables des malheurs qui vont fondre sur le fugitif ?

Pour Malesherbes, tout d'abord, que peut-on lui reprocher ? deux choses : d'avoir mal conseillé Rousseau en lui persuadant de laisser imprimer l'*Émile* à Paris, et d'avoir lui-même favorisé l'impression d'un livre qu'il aurait dû être le premier à trouver trop hardi et, conséquemment, dangereux pour l'auteur. Comment, en effet, un Directeur de la Librairie a-t-il pu approuver des hardiesses, non seulement de pensée, mais d'expression, qui sautent tellement aux yeux que, dès l'apparition du livre, maint lecteur, nous l'avons vu, prédit « le scandale » qui va éclater, et que le bon Néaulme, à mesure qu'il imprime à Amsterdam les feuilles sur la Révélation et les miracles, épouvanté « des affaires qu'il va s'attirer » en débitant un tel ouvrage, écrit à l'auteur que des amis, qu'il a consultés, partagent son sentiment, et supplie Rousseau « de corriger et d'adoucir les passages les plus forts ? » (inédit, 22 mars 1762). Au dire de Rousseau dans ses *Confessions*, Malesherbes lui aurait écrit « une longue lettre toute de sa main, pour lui prouver que la Profession de foi du vicaire savoyard était précisément une pièce faite pour avoir l'approbation du genre humain et celle de

(1) *Correspondance inédite de Turgot et de Condorcet*, 1882, 272. « A cette époque (1762), dit Lacretelle, il n'eût été au pouvoir ni de l'autorité royale, ni des parlements, de faire subir une peine rigoureuse à un homme qui régnait sur les esprits par la puissance de l'enthousiasme. » (*Histoire de France pendant le XVIIIe siècle*), 1810, IV, 143.

la cour dans la circonstance. » Et Rousseau, qui sait à quoi s'en tenir sur l'orthodoxie de son Vicaire, et qui tremble que cette belle « pièce » ne fasse interdire tout l'ouvrage, ajoute avec raison qu'il fut surpris « de voir ce magistrat, toujours si craintif, devenir si coulant dans cette affaire ». Seulement Rousseau, ne donnant pas la lettre même de Malesherbes (il la cite de mémoire), cette lettre ne peut être invoquée contre son auteur. Nous avons, en revanche, une lettre authentique de Malesherbes, de laquelle il ressort, je crois, que Malesherbes, tout simplement, n'a pas lu l'*Émile* parce qu'il n'a pas eu le temps de le lire. Il a emporté à la campagne le manuscrit de l'*Émile*, dit-il à Rousseau le 25 octobre, et le 18 novembre il lui écrit : « C'est abuser de votre complaisance, Monsieur, que de garder si longtemps l'ouvrage que vous m'avez confié. Je *désirais* d'avoir le temps de le lire avec l'attention qu'il mérite ; et, si j'avais prévu que cela me mènerait si loin, je n'aurais pas attendu jusqu'à présent; mais *je me flattais* de jour en jour d'être en état de vous le renvoyer après avoir satisfait l'extrême curiosité qu'il m'inspirait. Ce serait mettre votre patience à une plus grande épreuve que de vous donner mon avis détaillé sur une théorie qui, par mille raisons, est au-dessus de ma portée. Je me contente de vous assurer que l'ouvrage entier m'a fait le même plaisir que tout ce qui sort de votre plume. » Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que c'est à peu près cela qu'on écrit à un auteur dont on estime le talent, quand on a seulement feuilleté son dernier ouvrage. Sans doute il est assez naturel que Malesherbes n'ait pas eu le loisir de lire jusqu'au bout, *et en manuscrit*, un ouvrage aussi démesurément long que l'*Émile*. Mais a-t-il du moins lu, et avec toute l'attention qu'elle mérite, la *Profession de foi ?* S'il ne l'a pas lue, alors que Rousseau lui a fait part de ses craintes au sujet de ce morceau qui contient, comme on sait, les attaques les plus directes et les plus audacieuses contre le catholicisme, il a eu grandement tort ; et s'il l'a lue attentivement, comment alors l'a-t-il laissé passer ? dans l'un et l'autre cas, n'est-il pas à blâmer ? On s'explique d'autant moins sa conduite en cette affaire que, lors de l'impression de la

Nouvelle-Héloïse, il avait fait des critiques excessives, à quoi pense sans doute Rousseau quand il le dit « si craintif ». Et, d'autre part, il connaissait le ton agressif et les brutales audaces de Rousseau, lui qui écrivait le 13 novembre 1762 à celui-ci : « dans tous les temps, j'ai blâmé, ou plutôt j'ai gémi de votre imprudence à produire votre façon de penser en tout genre. » Et, en effet, si Malesherbes a réellement lu l'*Emile*, il a pu saluer au passage, lui, un des premiers serviteurs du Roi, des phrases comme celle-ci : « pourquoi les rois sont-ils sans pitié pour leurs sujets ? » Et lui, le Président de la Cour des Aides, qui siège comme juge honoraire au Parlement de Paris, il a contemplé ce tableau où il a pu se reconnaître avec ses collègues et son jeune roi : « Je comprends que le rugissement d'un lion épouvante les animaux et qu'ils tremblent en voyant sa terrible hure ; mais si jamais on vit un spectacle indécent, odieux, risible, c'est un corps de magistrats, le chef à la tête, en habit de cérémonie, prosternés devant un enfant au maillot, qu'ils haranguent en termes pompeux, et qui crie et bave pour toute réponse. » Et cela est écrit, non à la fin de l'ouvrage, mais presque au début, aux premières pages du second livre. Et au livre suivant, du reste, Rousseau, annonçant des révolutions prochaines, déclare hautement qu'il « tient pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient longtemps à durer. » Si ami des lumières que fût Malesherbes, aurait-il laissé, que dis-je ? aurait-il *fait* lui-même imprimer de tels passages, sans parler de beaucoup d'autres tout aussi subversifs, si réellement il les avait lus ? C'est ce qui m'a induit à penser que peut-être il avait commis, dans cette affaire de l'*Emile*, la même faute qu'il avait dû se reprocher à propos de l'énorme scandale causé par l'*Esprit*, d'Helvétius. Helvétius l'avait prié de prendre connaissance de son livre et avait offert de lui montrer, en une heure de temps, « les endroits qui pourraient blesser des hommes scrupuleux et peu éclairés. » Et Malesherbes s'était contenté de nommer un censeur qui d'ordinaire n'avait pas à juger des ouvrages de ce genre : il me semble donc que Brunetière a le droit de conclure qu'en cette affaire de l'*Esprit*, « il y

eut au moins quelque légèreté de la part de Malesherbes (1). »

En résumé donc Malesherbes a mal conseillé Rousseau pour l'impression de l'*Émile*, parce qu'il a eu le tort de ne pas lire, ou de lire trop rapidement, des pages que Rousseau lui-même avait signalées à son attention ; il me semble qu'à cela se bornent ses torts envers Rousseau. Ces torts-là, il les reconnaissait loyalement et il les exagérait même, quand il écrivait à Rousseau deux ans plus tard (8 décembre 1764) : « Vous m'écrivez, Monsieur, que votre cœur n'est pas plus changé que votre sort ; ce sont vos termes. J'avais bien cru que votre cœur ne serait jamais changé ; mais quand vous auriez eu de l'humeur contre moi, je ne serais pas assez injuste pour m'en plaindre. Sans entrer dans une plus grande explication, vous savez qu'il n'y a personne à qui je prenne plus d'intérêt qu'à vous, et cependant je ne vous ai jamais fait que du mal. » Il oubliait généreusement le bien qu'il lui avait fait lors de l'impression de la *Nouvelle-Héloïse*, et aussi, à propos de l'*Émile*, le bien qu'il avait eu du moins l'intention de lui faire, et celui qu'il avait réellement fait à son cœur lorsque, les imprimeurs étant accusés de trahison par Rousseau qui avait perdu la tête, il était parvenu, par ses démarches et par ses lettres multipliées, à détromper Rousseau et à dissiper ses folles inquiétudes.

Mais c'est sur la maréchale de Luxembourg que les insinuations de Rousseau ont fait peser les plus graves accusations : c'est bien elle, en effet, qui imagina cette malencontreuse impression de l'*Émile* à Paris ; et, lorsque Rousseau fut décrété, au lieu de prendre sa défense, elle n'aurait, dit-on, songé qu'à l'éloigner — ce que ne lui ont jamais pardonné la plupart des biographes de Rousseau. A peine arrivé à Yverdon, Rousseau lui écrit le 17 juin : « *Vous l'avez voulu*, Madame la Maréchale ; me voilà donc exilé loin de tout ce qui m'attachait à la vie. » Mme de Luxembourg fut-elle si coupable ?

Pour ce qui est de l'impression à Paris, dont elle prit l'initiative, il est un peu ridicule de la reprocher lourdement à la maré-

(1) Brunetière : *Nouvelles études critiques*, 189.

chale, alors qu'elle ne s'est donné tant de mal — jusqu'à courir Paris pour harceler les libraires — que, elle le croyait du moins, dans l'intérêt de son cher Rousseau. Quant au traité avec Duchesne, on se rappelle que la maréchale, après en avoir envoyé les deux doubles à Rousseau pour les signer, « en donna un à Duchesne et garda l'autre, observe le soupçonneux Rousseau, au lieu de me le renvoyer, et je ne l'ai jamais revu. » Soit ; mais s'il ne revit pas son double, il avait vu le traité et il l'avait volontairement signé, et même il avait mis dans sa poche les 3.000 francs d'acompte que lui avait offerts Duchesne sur les 6.000 qu'il s'était engagé à lui payer. Et, comme Mme de Luxembourg n'avait pris le soin de faire imprimer son livre que pour l'empêcher de se laisser encore une fois duper par les libraires (c'est lui qui le dit), son insinuation, vague comme la plupart de celles où il se complaît, est peut-être un peu déplaisante.

Maintenant, que Mme de Luxembourg ne se soit pas appliquée à lire consciencieusement l'*Émile* avant de songer à le faire imprimer, c'est ce que personne, j'imagine, ne s'avisera de lui reprocher. Rousseau avait commencé de lui en faire la lecture, mais il avait dû l'interrompre parce qu'elle avait paru « l'ennuyer. » Et, au fait, Rousseau lui avait-il lu les passages les plus violents sur les rois, les nobles et le clergé ? Peut-être que de tels passages, loin « d'ennuyer » la maréchale, l'auraient fait sursauter, et qu'elle eût été moins empressée de faire imprimer l'ouvrage et de « l'honorer publiquement de ses soins et de sa protection », comme l'en remerciait l'auteur.

Reste la question, plus délicate, de l'exil auquel elle aurait, pour ainsi dire, acculé Rousseau. Sur ce point encore, il me paraît juste de la défendre et cela, en invoquant, comme je n'ai jamais cessé de le faire, le propre témoignage de Rousseau. Il est entendu, et Rousseau a évidemment en mains des lettres de la maréchale qui le prouvent surabondamment, que c'est elle qui a conseillé et même surveillé l'impression de l'*Emile* à Paris. Dès lors, s'il se laisse prendre, et « questionner, » comme le veut l'arrêt du Parlement, que fera Rousseau ? Nous savons ce que ferait à sa place tout galant homme : il se tairait, et rien au

monde ne devrait le faire parler. Qu'on écoute Rousseau : « Voyant que je persistais à rester tranquille, Mme de Boufflers prit un tour plus capable de m'ébranler. Elle me fit entendre que, si j'étais arrêté et interrogé, je me mettais dans la nécessité de nommer Mme de Luxembourg et que son amitié pour moi méritait que je ne m'exposasse pas à la compromettre. Je répondis qu'en pareil cas elle pouvait rester tranquille, et que je ne la compromettrais point. Elle répliqua que cette résolution était plus facile à prendre qu'à exécuter ; et en cela elle avait raison, surtout pour moi, *bien déterminé à ne jamais me parjurer ni mentir*, quelque risque qu'il pût y avoir à dire la vérité. » Donc, si on le presse, il dira tout, c'est-à-dire, en fin de compte, les bontés inimaginables qu'ont eues pour lui, encore que mal inspirés, Malesherbes et la maréchale. Mais quoi ! Rousseau ne sait pas « mentir » ; comme si c'était mentir que de se taire sur ses amis — et sur une femme ! Il est vrai qu'il s'exprime ailleurs un peu autrement. C'est la fameuse nuit du 8 au 9 juin ; il accourt chez la maréchale, qui lui paraît « agitée », et lui-même, « au milieu de la nuit, il n'est pas exempt d'émotion » ; mais, continue-t-il, « en la voyant, je m'oubliai moi-même pour ne penser qu'à elle et au *triste rôle* qu'elle allait jouer (et c'est lui qui le dit !), si je me laissais prendre : car, me sentant assez de courage pour ne dire jamais que *la vérité*, dût-elle *me nuire* et me perdre, (mais *la vérité* ne peut désormais *nuire* qu'à ses amis ; car, pour lui, il a fait l'*Émile*, il l'a signé de son nom, et il est impossible qu'il dise le contraire) ; — je ne me sentais ni assez de présence d'esprit, ni assez d'adresse, ni *peut-être assez de fermeté pour éviter de la compromettre*, si j'étais pressé. » Ainsi, et tel était le prix dont il paierait leur généreuse hospitalité, il compromettrait gravement la maréchale et, par elle, le maréchal de Luxembourg, c'est-à-dire l'ami même du roi ; et cet énorme scandale atteindrait fatalement Malesherbes, le Directeur de la librairie et, par lui, son père, le Chancelier de France, c'est-à-dire le magistrat le plus élevé en dignité de tout le royaume. Et puis, quand eût été bien établi, par les aveux de Rousseau, « le triste rôle », comme il dit, de Mme de Luxem-

bourg, Rousseau en eût-il moins été l'auteur responsable de l'*Émile* ? Et quand il eût soutenu, comme il aimait à le dire, et même à le répandre avant l'arrêt, — car ce sont les paroles que lui prête Bachaumont dès le 31 mai — que « son livre avait été imprimé sans son consentement », encore une fois le traité avec Duchesne en eût-il moins été signé *Jean-Jacques Rousseau* ? Que valent donc en définitive toutes ses insinuations et toutes les récriminations de ses biographes contre les Luxembourg et contre Malesherbes ? Et que veut donc dire Rousseau quand il écrit le 15 juin à Moultou : « Je vous jure que non seulement j'étais parfaitement en règle, mais que j'en avais les preuves en mains et, qu'avant de partir, je me suis défait volontairement de ces preuves pour la tranquillité d'autrui. » Ces prétendues preuves ne pouvaient être que des lettres de la maréchale, puisque Malesherbes avait réclamé et repris les siennes ; mais ces lettres de la maréchale, qui ne pouvaient d'ailleurs, pas plus que d'autres « preuves », établir qu'il fût « parfaitement en règle » (l'impression ayant été clandestine), il savait très bien qu'il n'avait pas le droit de les divulguer, car il avait le 16 février avoué à Moultou : « Il est vrai que, si on m'attaquait, je ne pourrais *sans bassesse* employer tous mes avantages pour me défendre. »

Pour se défendre, il ne pouvait invoquer, en fin de compte, que les services rendus par des amis, imprudents sans doute, mais d'un dévouement qu'on peut dire à toute épreuve, quand on sait, en effet, à quelles épreuves il a soumis leur infatigable zèle. Le départ de Rousseau devait tranquilliser Mme de Luxembourg, cela est certain ; mais ce qui ne l'est pas moins, et nous le savons encore par Rousseau, c'est qu'elle ne demanda pas à Rousseau de partir. C'est lui qui, de son plein gré et, semble-t-il croire, par pur héroïsme, « sacrifia *sa gloire* à la tranquillité de Mme de Luxembourg. »

En résumé, le Parlement, d'une part, aurait dû, certes, se montrer moins sévère à l'égard de Rousseau, et surtout moins expéditif; car, au lieu de commencer par le décréter, il devait s'inquiéter d'établir juridiquement si Rousseau avouait l'ou-

vrage et s'il en était réellement l'auteur; les amis de Rousseau, d'autre part, Malesherbes et la maréchale, ont eu tort de faire imprimer l'ouvrage à Paris malgré le désir, formellement exprimé par Rousseau, de le faire imprimer à l'étranger ; mais Rousseau, de son côté, n'avait jamais fait qu'exprimer un désir, et Malesherbes, lui parlant en février 1762 de l'impression en France, dit très bien, qu'en effet, « il ne la désirait pas : » seulement il y avait, comme on l'a vu, bel et bien consenti.

Et, d'ailleurs, Rousseau et ses biographes n'ont-ils pas attaché trop d'importance à cette impression, puisqu'après tout le frontispice disait que l'ouvrage avait été imprimé à La Haye, puisque Duchesne ne fut pas même inquiété, et qu'enfin le Parlement n'eût pas le moins du monde songé à adoucir son arrêt, si le livre avait été effectivement imprimé à l'étranger? Ce qui motiva, en effet, ses rigueurs, ce n'est pas du tout l'impression à Paris, c'est tout simplement le contenu de l'ouvrage, et Rousseau s'attendait lui-même à ce que « les choses hardies et fortes dont était plein le livre soulèveraient des difficultés » (à Rey 18 février 1762) ; et c'est ensuite le fait même d'avoir signé son ouvrage, ce qui était considéré comme une aggravation de délit. Barbier dit en juin 1762 : « Comme son nom est à découvert dans le frontispice du livre, la Cour, par l'arrêt, l'a décrété de prise de corps. » Rousseau raille spirituellement dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 5) les auteurs qui se gardent bien de mettre leur nom à leurs livres : « pour être utile impunément, on lâche son livre et l'on fait le plongeon ; le même homme sera l'auteur ou ne le sera pas devant le même homme, selon qu'ils seront à l'audience ou dans un souper. » Eh bien donc, que n'imitait-il ces habiles ! est-ce que les vérités de l'*Émile* devenaient plus « utiles au genre humain », parce qu'on lisait à la première page le nom de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, alors surtout que, sur le livre anonyme, tout le monde eût mis le nom de l'auteur? Rousseau, on l'a vu, répète sans cesse qu'il était « en régle », et il entend : avec les lois. Mais, à supposer qu'il le fût, il y a dans tout pays, et il y avait alors en France, particulièrement dans le domaine de la librairie, à côté des lois, les

usages, lesquels importaient beaucoup plus que les lois, et fort heureusement pour les écrivains, car les usages le plus souvent adoucissaient les rigueurs et corrigeaient les absurdités des lois. Ainsi, tout citoyen de Genève qu'il était, Rousseau eût mieux fait, puisqu'il écrivait en France, et s'il voulait précisément continuer à être « utile », de se conformer aux usages établis en France. Mettre son nom à un ouvrage tel que l'*Émile*, c'était « de la franchise » sans doute, mais une franchise à la fois inutile et dangereuse ; car le gouvernement et l'opinion s'accordaient à y voir une bravade, en quoi, ils ne se trompaient guère, si Rousseau a cédé, comme je le crois, en signant son livre, à sa manie de se singulariser. Il montrait par là, qu'il était au-dessus, non seulement des usages, mais encore de tous les philosophes qui n'avaient pas osé signer leurs œuvres. Seulement cette fois sa singularité devait lui coûter cher : « Si Rousseau a été décrété par le Parlement, écrivait Turgot à Condorcet, c'est parce qu'il avait eu la manie de mettre son nom à l'*Émile* (1). » Rien n'est plus exact : qu'on lise cette seule phrase de l'arrêt du Parlement : « que l'auteur de ce livre, n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne saurait être trop promptement poursuivi ; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connaître, que la justice se mette à portée de faire un exemple. »

Après cette discussion, minutieuse mais nécessaire, nous avons peut-être le droit de conclure que, si Rousseau fut décrété, et s'il crut devoir passer la frontière, il devait s'en prendre, non pas à Malesherbes ni à la maréchale qui après tout n'avaient pas écrit l'*Émile*, mais à lui-même qui l'avait, non seulement écrit, mais laissé imprimer en France et qui surtout l'avait signé de son nom. Il a fait, en somme, en cette affaire, ce que font les caractères faibles : il a, après les avoir combattus, suivi les conseils qu'on lui donnait, croyait-on, dans son intérêt ; il a laissé agir ses protecteurs ; puis, ceux-ci ne l'ayant pas servi comme ils l'avaient espéré, il s'est vengé de leur protection mal-

(1) *Œuvres de Turgot* (1808-1811) II, 798.

heureuse en faisant peser sur eux je ne sais quels vagues soupçons d'égoïsme et de lâcheté. Puisque, suivant sa fière devise, il se vantait de faire passer avant tout la vérité, il nous a donné le droit de dire nettement, même à son désavantage, ce qui nous a paru être la vérité historique. Certes, l'arrêt du Parlement nous semble odieux et l'on ne doit pas marchander sa pitié à l'écrivain qui est forcé de fuir pour avoir écrit un chef-d'œuvre. Mais, tout en plaignant sincèrement Rousseau, l'on est obligé de reconnaître que le récit qu'il nous a laissé de toute cette histoire et sa façon de juger ceux qui avaient voulu être ses bienfaiteurs, ont montré une fois de plus que le caractère chez lui n'était pas à la hauteur du beau génie qui venait d'écrire l'*Émile*.

Une dernière remarque, avant de finir, sur l'arrêt même du Parlement : cette condamnation de l'*Émile*, nous la trouvons aujourd'hui maladroite et brutale ; mais il ne faut pas oublier qu'elle était parfaitement conforme, non seulement à la législation, mais aux mœurs du temps et aux idées courantes sur la répression des ouvrages dits séditieux. Rousseau fut surtout condamné pour ses attaques contre la religion : c'est que, qui touchait alors à « l'encensoir », s'y brûlait les doigts infailliblement. Duchesne qui, en sa qualité de libraire, était aussi renseigné que possible sur les dangers que couraient les auteurs à traiter des matières défendues, dans une lettre (inédite) pressait Rousseau en 1765 d'écrire quelque chose de nouveau et lui promettait le succès ; mais il ajoutait, en un langage plus expressif que correct : « il n'y a que la matière de religion que nos misérables cagots nous mettent des entraves. » Les philosophes protestaient avec raison contre une législation absurde et tyranique ; n'oublions pas, pourtant, qu'ils n'hésitaient pas à l'invoquer quand il s'agissait de fermer la bouche à leurs adversaires, ou, par exemple, de faire enfermer Fréron au Fort l'Evêque. Et l'auteur lui-même de l'*Émile* n'avait-il pas, quelques mois avant sa condamnation, lancé dans le monde certain ouvrage intitulé *le Contrat social*, où il disait à propos des dogmes de sa *religion civile* : « que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement

ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort. » Or la religion catholique n'était-elle pas quelque chose comme une « religion civile » puisqu'elle était la religion de l'État ?

CHAPITRE VII

LA CONDAMNATION DE L'« ÉMILE » PAR LE PETIT CONSEIL DE GENÈVE

Rousseau, après avoir pris congé de Thérèse et des Luxembourg, non sans un grand serrement de cœur, monta dans un cabriolet fourni par le maréchal et se dirigea, en traversant Paris, vers la Suisse, où il avait pris le parti de chercher un refuge. On connaît l'amusant récit où il nous montre « dans un carrosse de remise, entre la Barre et Montmorency, quatre hommes en noir qui le saluent en souriant » ; c'étaient, pensa-t-il, les huissiers du parlement qui venaient l'arrêter. Il n'est pas impossible, car c'est bien dans l'après-midi du 9 juin qu'ils sont venus à Montmorency pour le prendre. Mais l'ont-ils reconnu et lui ont-il souri ? M. Lanson (1) remarque « qu'après tout, ces huissiers pouvaient ne pas connaître Jean-Jacques ; et, s'ils l'ont salué, ils saluaient peut-être moins le voyageur inconnu que la chaise de poste, le postillon, l'équipage de marque qu'il rencontraient sur la route. » Dans tous les cas, Rousseau a tort d'en conclure « qu'au lieu d'avoir été décrété à sept heures, comme on le lui avait annoncé, il ne l'avait été qu'à midi. » M. Lanson établit au contraire qu'il a dû l'être à la grande audience du Parlement, c'est-à-dire entre huit heures et demie et dix heures et que, pour atteindre Montmorency vers

Bibliographie : « *Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Émile *et le* Contrat social *ont été l'objet en 1762* », recueillis par Marc Viridet, Genève, 1850.— Eug. Ritter : « *Le Conseil de Genève jugeant les œuvres de J.-J. Rousseau* », Genève, 1883. id. : « *J,-J. Rousseau et Ch. Bonnet* » (Etrennes genevoises, 1893). — Ed. Rod : « *L'affaire J.-J. Rousseau* », 1906. — G. Vallette : « *J.-J. Rousseau genevois* », 1911. — Lanson : Quelques documents inédits sur la condamnation et la censure de l'*Émile*... (*Annales J.-J. Rousseau*, I, 95).

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, I, 106.

quatre heures, toutes les formalités remplies, les huissiers n'avaient pas perdu de temps. Ainsi on avait fait diligence.

Tandis que Rousseau composait, chemin faisant, son *Lévite d'Ephraïm*, œuvre d'ailleurs insignifiante, passant par Salins, il se dirigea vers Yverdon, où s'était retiré « le doyen de ses amis », le bon Roguin, qu'il avait connu à Paris en 1741 et qui l'avait en 1745 aidé de sa bourse, alors qu'il était sans doute un miséreux. En entrant sur le territoire de Berne, il fit arrêter les chevaux et, descendant de voiture, il se prosterna et embrassa, dans un accès d'enthousiasme, le sol de sa patrie : « ciel, protecteur de la vertu, je te loue ! je touche une terre de liberté. » Il allait avant peu rabattre beaucoup de cet enthousiasme pour la libre Helvétie ; en attendant le postillon le crut fou — il y avait de quoi, — et, quelques heures après, il serrait dans ses bras « son digne hôte, le respectable Roguin (14 juin 1762). »

Il fut bientôt de la famille : la nièce de Roguin, Mme Boy de La Tour, qui sera une de ses plus passionnées dévotes, avait une fille, déjà fiancée, quoique très jeune, au neveu de Roguin, un colonel qui avait l'âge de son grade ; aussi la jeune fille répugnait-elle à ce mariage, et Jean-Jacques, qui se mêlait volontiers des affaires de cœur, sauva, dit-il, la jeune fille d'un mariage si mal assorti sous le rapport de l'âge ; mais, en faisant le bonheur de la jeune de La Tour, il fâcha son vieil ami Roguin, dont il ruinait les plans matrimoniaux ; il s'en consola en disant qu'il avait agi en ami véritable. En attendant, Roguin, moins fâché sans doute que ne le suppose Jean-Jacques, lui offrait l'hospitalité d'un petit pavillon dans sa propre maison entre cour et jardin. Autour de Roguin tout le monde était pour lui plein de prévenances : il y avait là, pour le choyer, comme il aimait tant à l'être malgré ses airs sauvages, outre le maître de la maison et les dames de La Tour, un banneret Roguin, et le bailli d'Yverdon, M. de Moiry de Gingins, qui, dit-il l'accablaient de caresses. Ainsi il a trouvé à Yverdon un asile sûr et des amis. Mais cet asile et ces amis, pourquoi donc ne les a-t-il pas demandés à sa ville natale, lui si fier de son titre de citoyen de Genève ? Le choix de sa retraite a de quoi nous surprendre et il vaut la peine, je crois, de chercher les motifs de ce choix.

Au lendemain de son arrivée à Yverdon, il écrivait à son ami Moultou, pasteur à Genève : « Je suis arrivé ici d'hier matin et je vais errer dans ces montagnes jusqu'à ce que j'y trouve un asile assez sauvage pour y passer en paix le reste des mes misérables jours. Un autre me demanderait peut-être pourquoi je ne me retire pas à Genève ; mais, ou je connais mal mon ami Moultou, ou il ne me fera sûrement pas cette question. Il sentira que ce n'est point dans la patrie qu'un malheureux proscrit doit se refugier, qu'il n'y doit point porter son ignominie ni lui faire partager ses affronts. » (15 juin 1762). Rousseau n'exagère-t-il pas son « ignominie », et, puisqu'il est proscrit pour avoir déplu au très catholique Parlement de Paris, ne doit-il pas s'attendre au meilleur accueil de la part des Protestants de Genève ? Voyons donc, au moment où Rousseau débarquait à Yverdon, ce que pensait Genève de son plus illustre « citoyen ».

Lorsque, huit ans plus tôt, Rousseau, alors auteur du premier *Discours* et du *Devin du Village*, avait revu sa ville natale, on lui avait fait fête et il avait pu dire avec raison qu'il avait été « caressé par tous les états. » L'accueil avait été si chaleureux que Rousseau, au moment de fixer sa résidence définitive, avait hésité entre la France et Genève : l'amitié de Mme d'Epinay l'avait décidé pour l'Hermitage. Quelque temps après sa visite à Genève, il avait publié son second *Discours* (1755) en le faisant précéder d'une dédicace, extrêmement flatteuse, à la République de Genève. C'est donc au peuple de Genève, non à ses magistrats qu'il avait dédié son œuvre, et il nous dit dans ses *Confessions* que sa dédicace « pouvait ne pas plaire au Conseil. » Celui-ci répondit pourtant par une lettre de félicitations, mais qui ne satisfit pas Rousseau ; il la trouva « honnête, mais froide (1). » Dédicace et Discours n'étaient sans doute pas faits pour enchanter une artistocratie, maîtresse du gouvernement à Genève ; mais s'il est vrai, comme le dit Rousseau, sans doute avec quelqu'exagération, que la Dédicace lui « attira des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie » (dans la haute bour-

(1) Elle a été donnée par Sayous : *Littérature française à l'étranger* (I, 248).

geoisie, tout au plus), le *Discours* lui-même lui valut de chauds applaudissements parmi les simples bourgeois, dont il était, et qui seront de plus en plus, à mesure qu'il mécontentera et alarmera les privilégiés, ses zélés partisans. Un ancien ami de son père, Marcet de Mézières, nous peint au vif, dans une lettre à Rousseau, cette différence dans l'accueil fait au second *Discours* par les deux partis adverses à Genève : « Votre livre sur l'Inégalité des conditions, dédié à nous tous, grands et petits, n'a pas eu le bonheur de plaire aux premiers. En effet, est-il naturel de supposer quelqu'égalité entre des individus, dont les uns comptent deux ou trois générations de syndics dans leurs familles, et les autres, cinq ou six d'horlogers et autres artisans honnêtes (1) ? »

Il est bien vrai que la seule critique sérieuse qui eût été faite du *Discours sur l'Inégalité* était partie de Genève : mais le savant naturaliste Charles Bonnet (Philopolis), qui en était l'auteur, avait rendu pleine justice aux talents de Rousseau. Enfin la *Lettre à d'Alembert*, trois ans plus tard (1758), avait acquis à Rousseau les sympathies des pasteurs pour « le service signalé », lui écrivait l'un d'eux, que l'éloquent ennemi des spectacles avait rendu à son pays et « à tous ceux qui n'étaient point livrés à l'amour de la frivolité et du plaisir ». Mais, quatre ans après, que vont penser les austères pasteurs de certain roman où tout ne respire pas l'innocence biblique ? Rousseau est fort embarrassé quand il parle à ses graves amis de la *Nouvelle-Héloïse*. « Ce livre, écrit-il à l'un d'eux, le pasteur Vernet (29 novembre 1760) n'est pas fait pour être lu de vous... C'est une espèce de fade et plat roman ». Les pasteurs osèrent pourtant le lire ou, d'un doigt rapide, l'entre-lire, puisqu'en janvier 1761 le Consistoire demanda qu'on sévît contre ce dangereux ouvrage, mais sans beaucoup insister, semble-t-il, car sa démarche n'aboutit pas : faut-il croire, en faveur de Julie, que sa grâce fût la plus forte ? Ce que Rousseau avait dit, en effet, de Paris, à l'apparition de son roman, il pouvait le dire de Genève : « Les femmes

(1) E. Ritter : *La famille et la jeunesse de Rousseau*, 1896, p. 163.

s'enivrèrent du livre et de l'auteur ». L'une d'elles, Mme de Marchinville, une amie de cette demoiselle Curchod qui devait être Mme Necker, écrit à l'auteur : « Avec un mot vous pénétrez l'âme... M. de Voltaire a dit que votre encre brûlait le papier : comment n'a-t-il pas ajouté que ce papier brûlait le cœur ? C'est apparemment sa vieillesse qui met le sien à l'abri, ou aurait-t-il senti que votre feu n'est pas de la nature du sien, qui pétille, mais ne brûle pas (1) ? » On surprend là, et c'est pourquoi j'ai cité ce curieux fragment de lettre, non seulement l'enthousiasme qu'inspirait aux Genevoises l'éloquence entraînante de Rousseau, mais encore l'hostilité qu'à Genève on témoignait tout naturellement à Voltaire quand on admirait Rousseau : on aimait, pour ainsi dire, Rousseau contre Voltaire et réciproquement ; et si le Consistoire avait poursuivi mollement la *Nouvelle-Héloïse*, comme on l'a vu, c'est parce que, depuis sa *Lettre à d'Alembert*, Rousseau était, pour les pasteurs, un auxiliaire précieux, qu'ils ne voulaient pas décourager, dans la pieuse campagne qu'ils menaient contre Voltaire et ceux qui, à son exemple, se livraient au plaisir mondain de la comédie. Ceux-ci, les partisans de Voltaire, se recrutaient dans la haute société, laquelle s'accommodait fort de cette Inégalité des conditions flétrie par l'auteur du second *Discours* ; de sorte qu'en résumé, comme l'a fort bien dit Rod : « les tendances mêmes qui lui aliénaient (à Rousseau) les gens du monde, lui valaient au contraire les sympathies des bourgeois que séduisaient ses idées égalitaires et son civisme à la romaine ».

Ainsi Rousseau a de zélés partisans parmi les bourgeois, tels que l'horloger De Luc, que nous retrouverons plus loin, Marcet, d'Ivernois et bien d'autres ; d'ardentes admiratrices, on vient de le voir ; et enfin de fervents disciples qui, comme le bouillant Moultou, ont tout l'enthousiasme requis. Sauf donc quelques patriciens qui font des réserves et sont bien, en somme, obligés de s'incliner devant son talent et sa renommée, Rousseau, s'il demande asile à ses compatriotes, ne trouvera guère que des

(1) Sur cette lettre voir Rod : *Affaire Rousseau*, 39.

mains tendues. Pourquoi donc ne va-t-il pas tout droit à Genève ?

C'est que, brave seulement la plume à la main, il n'ose pas affronter l'hostilité, plus ou moins ouverte, des gens du « haut étage ». Mais surtout il ne va pas à Genève, parce qu'il y a, aux portes de Genève, quelqu'un qui attire à lui, à ses délicats soupers et à ses représentations théâtrales, les jeunes gens et les gens du monde, qui les amuse et les enchante par ses folles plaisanteries et son aimable esprit, quelqu'un enfin que, pour tous ses succès même, il ne peut plus souffrir désormais, et c'est Voltaire ; Voltaire, qui a eu l'impudence de l'éclipser dans son propre pays, Voltaire, avec qui il ne peut songer à rivaliser d'esprit et de séduction : « Qu'eussé-je fait, dit-il dans les *Confessions*, seul, timide et parlant mal, contre un homme arrogant, opulent, étayé du crédit des grands, d'une brillante faconde et déjà l'idole des femmes et des jeunes gens ? »

Non pas, et il s'en faut de beaucoup, on l'a vu, de toutes les femmes. Et quant aux jeunes gens, tous ceux de la moyenne bourgeoisie et du peuple sont pour Rousseau : ses ouvrages, comme on le lui écrit, ne font-ils pas « fermenter la liberté dans tous les cœurs ? » Qu'il entre donc le front haut à Genève : il verra grandir le nombre de ses partisans et, devant cette garde du corps, le Petit Conseil hésitera sans doute à l'attaquer et à le frapper en face — ce qu'il va faire très aisément en son absence (1).

C'était le sentiment de Moultou qui lui écrivait (19 mai 1762) : « Vous vous trompez ; vous avez fort peu d'ennemis à Genève et beaucoup d'amis... Si c'était autrement, j'en sortirais. Ces hommes (ceux qui fêtent Voltaire), sont en fort petit nombre et, pour la plupart, contraints de se cacher. Revenez dans votre patrie, ils n'oseront pas lever la tête. » Mais suivre le conseil de Moultou, c'était entrer en lutte ouverte avec Voltaire et ses partisans, perspective qui n'avait rien de séduisant pour un homme

(1) Bonnet écrivait à Haller (15 juin 1762) : « Je souhaite fort qu'il ne se réfugie pas ici, car je craindrais qu'il ne nous fît bien du mal. » (*J.-J. Rousseau et Charles Bonnet*, par Eug. Ritter, dans *Étrennes genevoises*, 1893, p. 199.)

aussi pusillanime et aussi ami de son repos que l'était Rousseau. Il laissa donc le champ libre à Voltaire et à l'aristocratie, et voici alors ce qui se passa à Genève : les 18 et 19 juin 1762, le Petit Conseil (je dirai plus loin ses attributions), délibéra sur « ce qu'il appartenait de faire » au sujet des deux ouvrages de Rousseau : l'*Emile* et le *Contrat social*. Trois avis furent successivement émis et discutés : fallait-il décréter Rousseau de prise de corps ? ou ne pas le décréter ? ou décider que, s'il venait à Genève, il serait appréhendé pour comparaître devant le Conseil ? Très judicieusement, le procureur général, Robert Tronchin, cousin du célèbre médecin, Théodore Tronchin, opinait, en ses conclusions motivées, pour que la sévérité du Conseil se bornât aux ouvrages seuls. Pour empêcher qu'on décrétât l'auteur, Tronchin faisait valoir ce motif, ingénieux mais assez inattendu, et qui devait exaspérer Rousseau, que celui-ci, rentré dans l'église protestante, « paraissait » seulement rentré dans ses droits de citoyen de Genève, car le fait allégué en sa faveur, « qu'il n'avait pas solennellement renoncé à la religion protestante, était un fait faux » ; il fallait donc le considérer légalement comme un étranger ; et la conséquence en était que Rousseau, ne jouissant pas des droits, ne tombait pas non plus sous les lois de la cité. Ainsi, pour le sauver du décret de prise de corps, on lui enlevait ce titre de citoyen de Genève dont il était si fier. Mais le rapport du Procureur général étant ouï et adopté, on y ajouta l'aggravation suivante : « en cas que Rousseau vienne dans la ville, ou dans les terres de la Seigneurie, il devra être saisi et appréhendé, pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra. »

C'était mettre un bel empressement à rivaliser d'intolérance et de rigueur avec Paris. L'arrêt du Parlement pouvait certes être critiqué : mais enfin on vivait en France sous le régime du bon plaisir, et la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, sans parler du reste, avait largement de quoi scandaliser un clergé catholique. Mais qu'une république, et protestante, frappât des mêmes peines infâmantes un écrivain protestant et un de ses citoyens, c'est de quoi Jean-Jacques avait le droit d'être surpris

et indigné. Comment donc expliquer cette étrange condamnation ?

Pour la bien comprendre, sinon pour la justifier, il faut à la fois songer aux passages les plus subversifs de l'*Emile* et du *Contral social*, et se souvenir de ce qu'étaient alors le gouvernement et la religion de Genève. Le fond du *Contrat social*, c'est la souveraineté du peuple et l'égalité de tous les citoyens. Or, Genève était gouvernée par une oligarchie de patriciens qui avaient le double privilège du rang et de la fortune. L'*Emile*, lui, prêchait la religion naturelle ou, plus précisément un théisme très large qui se passait fort bien des miracles et de la Révélation : ce n'était pas là ce qu'avait jadis enseigné Calvin ; ce n'était pas ce que croyaient alors à Genève fidèles et pasteurs, non pas même ceux des pasteurs qui, touchés par l'esprit du siècle, interprétaient avec une certaine liberté les dogmes du calvinisme. A Genève comme à Paris, c'est surtout la Profession du Vicaire savoyard qui déchaîna la tempête. Le pasteur Moultou, bon juge en pareille matière, écrivait à Rousseau, dès l'apparition de son livre, et à propos du Vicaire savoyard : « Quels cris, quelles clameurs vous allez exciter à Genève ! (3 février 1762). » Et le 18 juin, c'est-à-dire la veille même de la condamation, parlant des ennemis de Rousseau : « ils triomphent de ce que vous leur avez fourni des armes pour vous attaquer. » Le bon Moultou voudrait que Rousseau, pour désarmer ses ennemis, s'empressât de proclamer bien haut « la supériorité de la religion de Genève sur toutes les autres religions. » Précaution trop tardive, et d'ailleurs inutile, car il eût fallu commencer par supprimer maint passage qui s'appliquait aussi bien au Calvinisme qu'au Catholicisme, celui-ci par exemple : « Cherchons sincèrement la vérité, ne donnons rien à l'autorité des pères *et des pasteurs ;* mais rappelons à l'examen de la conscience et de la raison tout ce qu'ils nous ont appris dès l'enfance. Ils ont beau me crier : soumets ta raison ; autant m'en peut dire celui qui me trompe : il me faut des raisons (non des miracles ou des prophéties) pour soumettre ma raison. » On ne revient pas sur des déclarations si catégoriques ; car essayer seulement de les commenter, ce serait les dénaturer et par conséquent les rétracter.

Ainsi les doctrines du *Contrat social* et de l'*Émile* suffisent, si l'on veut, à expliquer la condamnation de ces livres par une aristocratie toute puissante qui pouvait prétendre qu'en condamnant de telles doctrines, elle défendait à la fois le gouvernement et la religion de Genève. Mais ne suffisait-il pas de condamner les livres et était-il donc besoin, pour sauver la république et la foi, de décréter l'auteur de prise de corps ? Il va de soi que les mœurs du temps excusent en quelque mesure, chez les juges, des rigueurs qui seraient aujourd'hui absurdes et criminelles. Mais cette excuse ici est certainement insuffisante puisque, au moment même où les magistrats sévissaient si cruellement contre Rousseau, des Genevois cherchèrent à expliquer une si brutale condamnation par des motifs tout autres que ceux qu'avait pu fournir l'examen de ses livres ; cela prouve tout au moins que les mœurs et les pratiques juridiques du temps ne leur paraissaient pas du tout imposer aux magistrats l'excès de rigueur dont ils usaient envers Rousseau.

Quels sont donc ces motifs qu'on mit en avant pour expliquer le décret de prise de corps ? Un certain colonel Pictet, dans une lettre qui fit le tour de Genève, les a résumés comme suit : « les causes de l'arrêt du Petit Conseil sont au nombre de trois : l'une est l'engouement où l'on est pour M. de Voltaire ; la seconde, qu'on aura voulu faire sa cour à *celle* de Versailles ; et l'on aura voulu, en troisième lieu, réparer, par une démarche éclatante, le mal que M. d'Alembert peut nous avoir fait par l'article *Genève*, du Dictionnaire Encyclopédique. » Pictet, et ceux qui raisonnaient comme lui, ont-ils vu juste, ou bien donnerons-nous raison à Rod, qui écarte délibérément ces trois motifs ? (1) Prenons-les dans l'ordre inverse où ils nous sont donnés par Pictet et examinons-les rapidement l'un après l'autre.

On aurait voulu, selon Pictet, réparer par une démarche éclatante le mal causé à la République par le fameux article de d'Alembert. Ce motif, dit Rod, « ne supporte pas l'examen ;

(1) *L'Affaire J.-J. Rousseau*, 122.

l'idée de réfuter d'Alembert en frappant l'écrivain qui s'était fait contre lui le champion des mœurs, des traditions, du gouvernement de la patrie, ne put effleurer l'esprit d'aucun des magistrats avisés qui présidaient aux destinées de la République. » Je ne vois pas les choses ainsi : d'abord ce « champion des mœurs », même dans sa *Lettre à d'Alembert*, n'avait pas dû ravir tous ceux qui composaient le Petit Conseil, car ils n'étaient pas tous d'ardents partisans des vieilles « traditions » de rigorisme et d'austérité ; certains d'entr'eux avaient adopté les « nouvelles mœurs » : loin d'avoir, pour les spectacles, l'horreur affichée par Rousseau, eux et leurs amis du grand monde allaient applaudir aux Délices *Zaïre* et l'*Orphelin de la Chine*

Pour ce qui est du « gouvernement », Rousseau faisait dans sa *Lettre à d'Alembert*, un vif éloge des « Cercles », et ces cercles étaient des foyers d'opposition à ceux qui détenaient les charges et exerçaient le pouvoir (1).

Enfin sur le point, beaucoup plus important, de la religion, et c'est cela surtout qu'avait en vue Pictet, et dont ne parle pas Rod, si, dans sa *Lettre à d'Alembert*, Rousseau avait défendu les pasteurs, il avait, dans son *Emile*, singulièrement affaibli sa défense en affichant précisément les *principes que d'Alembert avait attribués aux pasteurs*. Or, sa Profession du Vicaire était signée : citoyen de Genève, c'est-à-dire, puisque c'est une même chose : protestant de Genève. Et ce qui aggravait son cas, c'est que les hérésies du vicaire étaient débitées par quelqu'un qui, en 1754, avait été officiellement admis à la communion par le Consistoire et qui, de ce fait, pouvait passer pour exprimer l'opinion de ses *coreligionnaires ;* or, si cela était et si des Genevois le laissaient croire, alors d'Alembert avait eu raison de les appeler sociniens ! il put donc y avoir là, non pas précisément projet arrêté de venger les pasteurs, mais souci de prévenir des induc-

(1) Dans une lettre inédite de Moultou à Salomon Gerdil (de Nyon) et publiée par les *Annales J.-J. R.* III, 229, on lit ceci : « C'est dans le temps qu'ils (les ennemis de Rousseau à Genève) soutenaient Voltaire d'une main, qu'ils écrasaient Rousseau de l'autre. Je savais qu'ils ne voyaient pas sans effroi ses liaisons avec De Luc, qu'ils craignaient ses principes républicains... »

tions fâcheuses qu'on avait lieu de craindre, si on laissait passer le livre sans protester. Si l'on sévissait, au contraire, contre l'auteur du *Vicaire savoyard*, voilà qui édifierait le public sur la vraie religion des Genevois et, bien mieux que « la défense » du déiste Rousseau, effacerait le mauvais renom de socinianisme que d'Alembert avait fait planer sur Genève. Qu'on lise ce passage d'une lettre de Haller à Bonnet *trois jours* après la condamnation : « il fallait un arrêt pareil pour rétablir l'honneur de l'église de Genève. Dans mes voyages, le reproche général était déjà que les protestants n'avaient point de religion. »

La deuxième raison alléguée par Pictet : on aura voulu faire sa cour à *celle* de Versailles » paraît à Rod également « fausse. » Dans les correspondances diplomatiques, dit-il, « il n'y a pas trace de pression exercée sur le gouvernement genevois. » Mais il ne s'agit pas ici, et Pictet ne parle pas, de « pression » : on a voulu être agréable à Choiseul, tout simplement, et cela me paraît hors de doute (1). Il faut bien se rendre compte avant tout de ce qu'était la situation de Genève et, plus particulièrement, du gouvernement genevois vis-à-vis de la France. L'acte de médiation de 1738, qu'on a appelé la charte de la démocratie genevoise, Genève le devait à l'intervention de Berne, de Zurich *et de la Cour de France*, laquelle entretenait, à l'époque où nous sommes, un Résident à Genève, M. de Montpéroux, tandis que Genève avait à Paris un représentant officiel, nommé Sellon. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs milliers de réfugiés français avaient élu domicile à Genève : le gouvernement genevois avait donc bien des raisons de ne pas mécontenter le gouvernement français, ce qu'il craignit sans doute de faire, s'il paraissait, en l'ignorant, approuver un livre, l'*Émile*, où la royauté, le parlement et le clergé français étaient si fort maltraités. Or, voici ce qu'écrivait Sellon au secrétaire d'État à Genève, Lullin, en lui envoyant l'arrêt du Parlement de Paris

(1) Maurice Masson me paraît commettre la même erreur que Rod, quand il écrit : « Je ne crois pas qu'il faille parler ici de *pression extérieure* : démarches du résident français » *La religion de J.-J. Rousseau*, 2me partie, 1916, p. 129.

contre l'*Émile* : « Je ne sais si le livre a paru à Genève. Il me paraît qu'on (M. de Choiseul) est curieux de savoir la sensation qu'il y fera. Je vous serai obligé de m'informer de ce qui se passera à cette occasion, afin de régler mes réponses aux questions qui peuvent m'être faites, à ce sujet, sur ce que *vous serez chargé* de me mander (1). » Cette lettre est du 12 juin et, sans doute, dès le 11, objecte Rod, le Conseil a pris une décision contre Rousseau ; mais quelle est cette décision ? Seulement « de faire saisir le *Contrat* et l'*Émile* chez les libraires *pour les faire examiner par les scholarques.* » La lettre de Sellon, dit Rod, « ne fut lue en Petit Conseil que dans la séance du 19 » — Oui bien, mais comme elle avait dû circuler avant ! Le 18 on délibère : on parle « d'en députer » ou, pour le moins, « d'en parler au Résident ». On opine que Sellon devra déclarer bien haut, s'il entend parler du *Contrat social*, « qu'on le désapprouve à tous égards. » Puis, le Procureur général Tronchin lit ses Conclusions, où il insiste sur le fait (établi d'ailleurs à sa manière), que Rousseau est étranger à Genève. Dans la discussion, on avait déploré que de tels principes « paraissent sous le nom d'une personne qui se qualifiait citoyen de Genève : » c'est bien là que le bât les blesse ; il faut répudier ce faux frère si compromettant, et le 19, la condamnation prononcée, on décide bien vite d'informer Sellon du jugement rendu, « et de le charger de témoigner à Son Excellence M. le comte de Choiseul, que le Conseil a vu avec beaucoup de déplaisir qu'un homme, qui se dit citoyen de Genève et qui, dans l'espace de quarante ans, n'y a séjourné que quelques semaines (comme on le jette par dessus bord !) a été assez téméraire pour composer des ouvrages aussi dangereux. » Si ce n'est pas là faire sa cour, comme dit Pictet, que faut-il donc de plus ? Et le 1er juillet, le secrétaire Lullin lut une lettre de Sellon qui dut réconforter les membres du Petit Conseil. Il a eu le bonheur de voir Choiseul : « Son Excellence m'a témoigné voir avec plaisir que ces deux ouvrages aient fait à Genève

(1) « Documents officiels et contemporains sur quelques-unes des condamnations dont l'*Émile* et le *Contrat social* ont été l'objet en 1762 », par M. Viridet, Genève, 1850.

la même impression qu'à Paris, et que le gouvernement y ait pourvu de la même manière que le Parlement l'a fait ici » ; — de la même manière et, ajoutons, presque dans les mêmes termes ; car, si l'on compare l'arrêt du Parlement et celui du Petit Conseil, l'imitation saute aux yeux (1).

Quelques mois plus tard (13 février 1763), le gouverneur de Neuchâtel, mylord Maréchal (dont nous aurons à parler longuement plus tard), étant venu à Genève, écrivait à Rousseau une lettre (inédite), qui prouve tout au moins que bien des gens à Genève restaient convaincus que le Petit Conseil, en condamnant Rousseau, avait voulu être agréable et, comme le disait ingénument Pictet, faire sa cour à celle de Versailles : « On m'a dit, écrivait mylord Maréchal, que le Parlement de Paris ayant condamné votre livre et ayant les yeux sur ce qu'on ferait là-dessus à Genève, on s'était cru obligé de le défendre. Je ne me suis pas opposé à cette raison convaincante ; au contraire, j'ai fait mes compliments, au ministre qui m'en parlait, sur la conversion de la République, puisque le Parlement de Paris condamne la doctrine de Calvin aussi bien que le livre de M. Rousseau. »

Reste le troisième motif de condamnation allégué par Pictet, et le plus intéressant pour nous : « l'engoûment pour Voltaire ». Mais, pour juger quelle put être l'attitude de Voltaire en face de Rousseau à cette date, nous attendrons d'avoir mis sous les yeux du lecteur, dans un prochain chapitre, l'histoire de leurs rapports antérieurement à la condamnation de l'*Émile*.

(1) Voir, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 229, une lettre inédite où Moultou montre, à l'apparition d'*Émile*, les ennem s de Rousseau à Genève « répandant partout l'alarme, le Réquisitoire d'Omer de Fleury à la main. » Le syndic Cramer, rendant compte, le 4 février 1763, d'une conversation qu'il a eue avec De Luc au sujet de Rousseau, défend ainsi la condamnation d'*Émile* par le Conseil de Genève : « Ce livre a scandalisé toute l'Europe chrétienne ; à Paris on l'a fait brûler avec les qualifications les plus flétrissantes ; vu le poison qui y est répandu *et ce qui se passait en France*, le Magistrat de Genève... n'aurait pu se taire .. sans exciter lui-même un grand scandale. » Alexeieff : (*Études sur Jean-Jacques Rousseau*, 1887).

CHAPITRE VIII

ROUSSEAU A MOTIERS. L'ABDICATION

A peine arrivé à Yverdon, le 14 juin 1762, Rousseau avait appris, par une lettre désolée de Moultou, du 19 juin, qu'il était décrété à Genève ; et le 9 juillet il était averti par le bailli d'Iverdon, M. de Gingins, que, le lendemain 10 juillet, devait lui arriver de Berne l'ordre de sortir des terres de la République dans l'espace de quinze jours (Yverdon était sur le territoire de Berne). Il préféra prévenir cet ordre et se disposa à partir. Mais où irait-il ? Mme Boy de La Tour, nièce de Roguin, en séjour à Yverdon, offrait à Rousseau une maison actuellement inhabitée, que possédait son fils au village de Motiers, dans le Val de Travers, comté de Neuchâtel. Il n'y avait qu'une montagne à traverser, mais haute et large, avec des sentiers et des charrières presque impraticables, course pénible de cinq à six heures : Rousseau, bon marcheur, franchit la montagne avec son ami Roguin et s'installa à Motiers. D'où lui venait donc cette persécution nouvelle ? Rapportant un propos qui lui a été tenu, sans en nommer l'auteur, Rousseau dit que l'ordre d'expulsion avait été « donné à regret par le Sénat de Berne aux pressantes sollicitations du Conseil de Genève. » Il n'est pas probable, et Moultou lui affirme le contraire ; et ce qui me fait croire que Moultou est bien renseigné, c'est qu'il ajoute : « je ne dis rien des particuliers, ils en sont bien capables. » Ils en étaient si capables que Charles Bonnet écrivait, de Genève, à Haller, dès le 25 juin : « Voici la

Bibliographie : Rousseau : *Correspondance :* Lettres au maréchal de Luxembourg, des 20 et 28 janvier 1763. — *Le Musée neuchâtelois*, année 1878. — Berthoud : *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1881. — Eug. Ritter : *Étrennes chrétiennes*, 1881. — Usteri et Ritter : *Correspondance de J.-J. Rousseau avec Usteri*, 1910. — Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, 1911. — P. Maurice Masson : *La religion de J.-J. Rousseau*, 3 vol., 1916).

sentence (du Conseil de Genève), que vous feriez peut-être bien d'envoyer à Berne pour le même intérêt et pour la même fin (1). » Une autre âme charitable avait également envoyé à Berne, pour être imprimé dans le *Mercure*, le réquisitoire d'Omer, dont la sotte éloquence semblait poursuivre, d'État en État, le malheureux Jean-Jacques, qui écrivait de Motiers le 21 juillet à la maréchale de Luxembourg : « Voici le second ménage dont je commence l'établissement ; si l'on me chasse de celui-ci, je ne sais plus où aller. »

Le comté de Neuchâtel qui appartenait, comme on sait, au roi de Prusse, avait alors pour gouverneur un brave homme, fort original, lord Keith, Maréchal d'Ecosse, le fameux Mylord Maréchal qui va devenir l'ami très intime de Rousseau. On connaît la lettre, à la fois emphatique et adroite, par laquelle Rousseau, arrivé à Neuchâtel, se mettait sous la protection de Frédéric II ; elle est si courte qu'on la peut citer : « J'ai dit beaucoup de mal de vous : j'en dirai peut-être encore ; cependant chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher asile dans vos États. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir, et que j'y voulais être ; elle peut disposer de moi comme il lui plaira ». Dans ses *Confessions*, il a commenté cette lettre par une réflexion bien digne du grand lecteur de Plutarque qu'il avait toujours été : « Je me dis : quand Jean-Jacques s'élève à côté de Coriolan, Frédéric sera-t-il au-dessous du général des Volsques ? » Mais que signifiait cette première phrase de sa lettre à Frédéric : « J'ai dit beaucoup de mal de vous ? » Rousseau pensait surtout (Frédéric s'en doutait-il ?), à un passage d'*Émile*, où il représente Émile en voyage et, *Télémaque* à la main, cherchant le bon Idoménée et trouvant hélas ! sur son chemin, beaucoup de Protésilas : « Adraste, roi des Dauniens (le cruel Adraste) n'est pas non plus introuvable », avait écrit Rousseau. Il paraît

(1) Eug. Ritter : *Étrennes genevoises*, 1893.

qu'Adraste se trouvait à Berlin et s'appelait Frédéric, ce qui faisait que Frédéric-Adraste avait inscrit le nom de Rousseau « en encre rouge sur ses registres » ; — c'est, du moins, ce dont Rousseau était convaincu (1).

Arrêtons-nous sur ce séjour à Motiers qui devait durer trois années (du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765) ; et essayons de voir, non seulement de quelle façon Rousseau y passait son temps, ce que nous a raconté copieusement, et agréablement, Fritz Berthoud dans son livre sur *Jean-Jacques Rousseau au Val de Travers* (1881), mais aussi, et cela est plus intéresant encore, ce que Rousseau, redevenu suisse, va penser et nous dire de la Suisse et de ses habitants. Depuis qu'il s'est enfui de Genève pour échapper aux brutalités de son maître Ducommun, il a erré et séjourné dans bien des pays ; mais surtout il a vécu à Paris parmi des gens du monde et des gens de lettres, et tout cela a pu modifier ses idées. Jusqu'ici, quand il évoquait la Suisse dans ses livres, il laissait parler surtout ses souvenirs,

(1) Il est fort probable que Frédéric II ignorait complétement « le mal que Rousseau avait dit de lui » ; il a commencé à lire l'*Emile* un an plus tard, et il le juge ainsi : « L'*Emile* est un ramas de visions cornues, un rabachage de choses que l'on sait depuis longtemps, décoré de pensées hardies et écrites en un style assez élégant. » (Lettre à la duchesse de Saxe-Gotha, 10 février 1763. *Œuvres de Frédéric le Grand*, éd. Preuss, t. XVIII). Il répond, du reste, à la lettre de Rousseau par ce billet écrit de Dittmansdorf, en pleine guerre de Sept ans. à Mylord Maréchal, le 29 juillet : « Cher milord, donnons asile au malheureux. Ce Rousseau est un homme bizarre, un cynique qui ne possède rien que sa besace. Il faut l'empêcher aussi longtemps que possible d'écrire, parce qu'il traite des sujets épineux (même pour un roi philosope !) qui excitent trop vos têtes neuchâteloises, et qui pourraient attirer les clameurs des prêtres militants et des fanatiques. » (Frédéric II, *Correspond.* t. XX, 288).

Le 1er septembre, il écrit à Mylord, de Peterswaldan : « Votre lettre sur Rousseau, de Genève, m'a fait bien plaisir. Je vois que nous sommes du même avis ; il faut venir en aide à un malheureux qui n'a d'autre tort que celui d'avoir des opinions singulières, qu'il croit justes. Je vous ferai remettre cent thalers, en vous priant de lui en donner selon ses besoins. Je crois qu'il accepterait des dons en nature plutôt que de l'argent. Si nous n'étions pas en guerre et ruinés, je lui ferais bâtir un ermitage dans un jardin où il pourrait vivre de la manière dont il se figure la vie de nos pères. J'avoue que mes idées diffèrent des siennes autant que le fini diffère de l'infini : il ne me persuaderait pas de manger de l'herbe et de marcher à quatre pattes. » (On reconnaît dans ces derniers mots le correspondant et le disciple de Voltaire).

à peine ravivés par deux séjours à Genève. Or, voici que le vagabond est rapatrié : il est piquant de rechercher comment il va juger ses compatriotes retrouvés et cette patrie, restée si chère à son cœur. C'est ce que nous allons apprendre par ses deux très intéressantes lettres au maréchal de Luxembourg, du 20 et du 28 janvier 1763.

Le pays lui plaît ; il ne cessera de le charmer jusqu'à ses derniers jours : « ces clochers parmi les sapins, ces troupeaux sur des rochers... tout ce mélange bizarre a je ne sais quoi d'animé, de vivant, qui respire la liberté, le bien-être, et fait de ce pays un spectacle unique en son genre. » Et voici ce vallon de Travers, où il a élu domicile : « un vallon d'une demi-lieue de large et deux lieues de long, formé par deux chaînes de montagne qui sont des branches du Mont-Jura » ; au milieu la Reuse, une délicieuse petite rivière : « claire et brillante comme de l'argent ; ses bords offrent par places de larges pelouses d'un beau vert, et l'on se promène avec délices le long de cette belle eau, où les truites ont bien de la peine à se cacher dans des touffes d'herbes. » Le vallon est assez resserré et la hauteur des monts, comme le remarque Rousseau, jette toujours de l'ombre par quelque côté de la plaine. Ce pays frais et tranquille, quand on le parcourt semble avoir été fait à souhait pour rasséréner l'âme assombrie du pauvre fugitif qui venait y chercher un abri contre la foule des ses persécuteurs, acharnés à troubler partout son repos. Au milieu du vallon est le joli village de Motiers, où l'on voit encore la petite maison habitée par Jean-Jacques, avec sa galerie extérieure : « J'ai sous ma fenêtre une très belle fontaine (elle y est encore) dont le bruit fait mes délices (1). » Et voici un curieux passage qu'il faut citer, parce qu'il tranche bien singulièrement avec l'ordinaire élégance de ton de la littérature du temps : « les denrées y sont chères ; pour avoir du pain mangeable, il faut le faire chez soi ; la viande y est mauvaise ; non que le pays n'en produise de bonne, mais tout le

(1) On a mis (octobre 1905) une plaque de marbre sur la maison habitée par Jean-Jacques (non sur la façade principale, mais sur la façade du côté Sud) au-dessus de la galerie, dite « de la lapidation », avec cette inscription : « Ici vécut Jean-Jacques Rousseau du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765. »

bœuf va à Genève ou à Neuchâtel et on ne tue ici que de la vache. Le vin est très bon, surtout le rouge ; pour moi, je m'en tiens au blanc, bien moins violent, et *meilleur marché.* » On le voit, Rousseau dit très simplement ce qu'il boit et mange, et ces détails matériels n'ont rien de vulgaire sous sa plume ; ils donnent de la saveur à sa narration, et nous y prenons d'autant plus d'intérêt que nous en discernons l'importance pour son pauvre ménage. Et si l'on veut bien réfléchir que ces humbles détails, c'est à un maréchal de France qu'il les écrit ingénument, on ne l'en aime que davantage. C'est en de tels endroits, c'est quand il ne se guinde pas et ne déclame plus et qu'il oublie de se faire valoir, c'est alors qu'il est pleinement à son avantage : cordial et simple et vraiment d'une touchante candeur.

Quand Émile quitte Paris, où il a cherché vainement une Sophie, il secoue la poudre de ses souliers sur « cette ville de bruit, de fumée et de boue, où les femmes ne croient plus à l'honneur, ni les hommes à la vertu. » Avant Émile, Saint-Preux avait flétri cette perfide politesse française « qui tendait mille pièges à la bonne foi rustique » d'un honnête Suisse tel que lui. Quand il avait abordé les Parisiennes, le vertueux amant de Julie avait été choqué de leur « maintien soldatesque et de leur ton de grenadier », et il s'était pris à regretter « la voix douce et mignarde de ses Vaudoises. » Enfin, quand Rousseau ne s'appelait encore ni Émile, ni Saint-Preux, mais qu'il était seulement l'auteur de la *Lettre à d'Alembert*, il avait peint, en des pages émues et vite devenues célèbres dans les salons de Paris, « ses chers Montanons et leurs charmantes demeures... Faut-il ne plus revoir cet heureux pays ? hélas ! il est sur la route du mien ! »

Eh bien ! le voici justement à cette heure chez les Montanons, « aux environs de Neuchâtel. » Comment va-t-il les retrouver et, plus généralement, de quelle façon va-t-il, après avoir peint le pays comme nous avons vu, apprécier *ses habitants ?* « Les Suisses, en général, sont justes, officieux, solides et braves soldats, *mais* intrigants, défiants, jaloux, curieux, avares, et leur avarice contient plus leur luxe que ne fait leur simplicité. » Voilà pour les Suisses « en général », et voici pour les gens de

Neuchâtel et de Motiers, qu'il coudoie chaque jour : « beaucoup d'esprit, et encore plus de prétention, mais sans aucun goût, voilà ce qui m'a d'abord frappé chez les Neuchâtelois. Ils ont une manière de journal (*le Mercure*) dans lequel ils s'efforcent d'être gentils et badins et où ils enfilent des phrases lourdement sémillantes. Quant à leur caractère, il est difficile d'en juger, tant il est offusqué de manières ; la vanité est leur vice dominant ; elle perce partout et d'autant plus aisément qu'elle est maladroite. Jamais on ne vit des bourgeois si pleins de leur naissance. » Et voici que Saint-Preux se prend à regretter cette politesse française qui avait naguère tant révolté sa franchise dans ce maudit Paris : « la politesse française est de mettre les gens à leur aise et même de s'y mettre aussi ; la politesse neuchâteloise est de gêner soi-même et les autres. Leurs offres exagérées ont toujours je ne sais quel air de formule, je ne sais quoi de sec et d'apprêté qui vous invite au refus. » Ce qu'il regrette ici, c'est cette politesse du cœur qu'il n'a trouvée qu'en France ou, comme il le dit lui-même, « ce ton que la décence et l'honnêteté même rendent si séducteur, ce ton que les Françaises savent si bien prendre quand elles veulent, qui montre du sentiment et de l'âme. »

Pourquoi ai-je cité ces textes et qu'est-ce que je prétends conclure de leur rapprochement ? Est-ce seulement ceci : que les gens de son pays, que Rousseau admirait à distance, il les apprécie moins quand il les revoit chez eux ? ce n'est guère intéressant, parce que ce n'est pas particulier à Rousseau. Mais voici une constatation plus importante : ce n'est évidemment pas les Suisses qui ont changé depuis qu'il les a quittés, mais c'est Rousseau. Il est devenu plus français et même plus parisien qu'il ne croyait l'être quand il nous trouvait tant de défauts. J'espère montrer bientôt dans ses démêlés avec les Genevois qu'il n'est pas non plus aussi « citoyen de Genève » qu'il affecte de le proclamer, et qu'on s'est donc trompé récemment quand on n'a voulu voir en lui, dans le penseur aussi bien que dans l'homme, qu'un pur Genevois et presqu'un *avenaire* de Genève (1). S'il

(1) Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, 1911.

eût été à ce point de son pays et de son quartier, il n'eût pas enchanté et bouleversé le monde ! Il écrit au maréchal : « ce pays que j'ai tant aimé, j'y croyais retrouver ce qui m'avait charmé dans ma jeunesse ; tout est changé ; c'est un autre paysage, un autre air, un autre ciel, d'autres hommes ; et, ne voyant plus mes Montanons avec mes yeux de vingt ans, je les trouve beaucoup vieillis ; nous attribuons aux choses tout le changement qui s'est fait en nous. » Il est vrai ; mais le changement qui s'est fait en lui, (sans parler de l'âge), c'est à son séjour en Savoie, et plus encore aux années passées à Paris qu'il le faut attribuer, années décisives pour sa façon de penser, de sentir et de dire. A vivre dans l'intimité d'une Mme d'Épinay ou d'une maréchale de Luxembourg, sa sensibilité s'était vite affinée ; mais surtout à respirer cet air de Paris, autrement léger et autrement imprégné d'idées que l'air qu'on respirait à Genève, et à converser et discuter avec les Diderot, les Grimm et les Duclos, son esprit s'était profondément modifié et son horizon singulièrement élargi ; en sorte que ce n'était pas seulement ses illusions de « vingt ans » qu'il avait perdues, comme il disait au maréchal ; mais c'était sa mentalité suisse qui, à traverser des milieux si divers, s'était radicalement transformée ; et c'est pour cela que maintenant « il ne retrouvait plus » ses compatriotes. Il allait bientôt les étonner et, dans les troubles qu'il suscitera à Genève, il allait dérouter ses plus chauds partisans par tout ce qu'il y avait en lui de contraire, et même d'antipathique, à l'esprit genevois et au sectarisme protestant.

En attendant, il regrette à Motiers les amis qu'il a laissés en France. C'est en hiver qu'il souffre le plus de son isolement au milieu des montagnes : aussi frileux et aussi valétudinaire que le seigneur de Ferney, il n'admire guère plus que lui le blanc manteau de neige dont s'enveloppent les Alpes, peu de temps après son arrivée à Motiers ; et, « avec ses glaces, ses rochers nus, ses sapins noirs couverts de neige », le pays lui paraît « presqu'effrayant. ». C'est dès le mois d'octobre que s'annonce, à Motiers, ce terrible hiver et il écrit alors : « me voilà, comme une marmotte, terré pour sept mois au moins. » Il dort mal, et

pour se procurer des nuits supportables, il imagine de fendre du bois « afin de se maintenir dans une transpiration continuelle », ce qui n'est pas pour lui donner des forces.

Mais dès que finit l'hiver, véritable « homme de la nature » en cela, il renaît avec le printemps. Il a alors (comme il l'écrit à Mme de Boufflers) des journées délicieuses, « errant sans souci, de bois en bois et de rochers en rochers, rêvant toujours et ne pensant point. » Fritz Berthoud, dans son livre écrit avec une aimable bonhomie, a suivi pas à pas Rousseau flânant et herborisant par les près, ou escaladant de son pied léger les hauteurs qui dominent Neuchâtel. Nous le voyons ainsi gravir le Chasseron, un des sommets les plus élevés du Jura et qui n'a pas moins de 1611 mètres. Un autre jour, il va à pied à Pontarlier et il abat sans fatigue ses sept lieues : cette alacrité nous rassure un peu sur ses infirmités et sa vieillesse prématurée (« moi que les infirmités ont déjà rendu si vieux » — à Mme de Verdelin, 28 janvier 1764). Avons-nous aussi le droit de mettre en doute ses insomnies ? Dans son excursion au Chasseron, avec ses amis le colonel de Pury, d'Escherny, Du Peyrou et autres bons marcheurs, on arrive un soir à un chalet, où l'on trouve, pour tout lit, du foin dans une grange. On s'en accommode et le lendemain matin « comme on se demandait : avez-vous bien dormi ? — Pour moi, dit Rousseau, je ne dors jamais. — Par Dieu, Monsieur, lui réplique le colonel, vous m'étonnez : je vous ai entendu ronfler toute la nuit. » Ainsi la nuit Rousseau ne dort pas, mais il ronfle. Et le jour il apprend aux paresseux Neuchâtelois ce que c'est que marcher ; c'est ainsi qu'il s'amuse, dit Mlle de Bondeli, à faire des Émiles : « il prend des hommes de 36 à 40 ans, qui jamais n'ont fait deux lieues de chemin à pied ; il les fait courir comme des lièvres. »

On peut suivre en détail, dans le livre de Berthoud, « les courses et promenades » de Rousseau par monts et par vaux. Indiquons seulement que c'est dans une de ces courses, à Cressier, où Du Peyrou avait une maison de campagne, entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel, que Rousseau, explorant des buissons, poussa tout à coup un cri de joie ; « Ah ! voilà de la per-

venche ! » Du Peyrou s'aperçut du transport, mais il n'en pouvait deviner la cause. Rousseau la lui apprendra dans le passage fameux des *Confessions* où il rappelle avec tant de charme le jour où il va, avec sa chère maman, s'installer aux Charmettes : Mme de Warens « était en chaise à porteurs et je la suivais à pied. Le chemin monte : elle était assez pesante et, craignant de trop fatiguer ses porteurs, elle voulut descendre à peu près à moitié chemin pour faire le reste à pied. En marchant, *elle vit quelque chose de bleu dans la haie* et me dit : voilà de la pervenche en fleurs. » Et cette pervenche n'a cessé de fleurir à travers les âges : c'est l'immortelle « pervenche de Jean-Jacques. »

Il ne faudrait pas croire, du reste, que Rousseau ne songeât qu'à se promener, à jouer au bilboquet et à faire des lacets, dont il faisait cadeau aux jeunes mariées, à la condition qu'elles nourriraient leurs enfants. Berthoud l'a trop cru sur parole quand il écrit qu'il « avait renoncé à la littérature. » Une lettre (inédite) de Duchesne, adressée à Motiers (12 mars 1763), nous montre au contraire que Rousseau ne cessait de lire et d'étudier. Duchesne lui envoie, sur sa demande, pour 203 francs de livres : entre autres le Dictionnaire de l'Académie, les huit premiers volumes de Buffon, les Synonymes français, un Diodore de Sicile, les Pensées de Pascal, un La Bruyère, etc. Et, un an plus tard, nouvel envoi de livres, lequel se monte à 99 francs. Comme tous ces livres n'étaient pas pour Thérèse, on voit que Rousseau était assez loin d'avoir, ainsi qu'il le répétait à ses correspondants, renoncé aux lettres (1).

Non seulement il n'avait pas renoncé à lire, mais il n'avait pas davantage, pour son malheur et pour notre agrément, renoncé à écrire, puisque, sans parler des lettres datées de Motiers (Berthoud en a compté près de 400 en un an), c'est à Motiers qu'il composera la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres de la Montagne*. C'est surtout l'hiver, quand « la neige et la froide bise » le confinent au logis, qu'il travaille près du poële, dans une

(1) Il a à Motiers « quatre à cinq cents volumes ». (Rousseau à Usteri, 3 octobre 1763). (*Correspond. de J.-J. R. avec Usteri*, publiée par Usteri et Ritter, 1910, 85).

chambre mal éclairée ; il écrit debout sur une planche de sapin fixée au mur. Henri Meister, qui le vit à cette époque (30 mai 1764), le dépeint ainsi à son père : « Je m'attendais à voir en lui un homme accablé de fatigues et de souffrances et je vis, au contraire, l'homme le plus enjoué et en apparence le plus vigoureux. Il avait un habit gris à l'arménienne, et un bonnet de la même couleur, garni de fourrure. Son teint est fort basané ; ses yeux sont noirs, le blanc en est d'un éclat éblouissant. ... Quand son âme n'est pas agitée, son regard est tout à fait doux ; mais quand elle s'enflamme, toute son ardeur s'épanouit dans ses yeux ; son regard devient aussi pénétrant que l'éclair ; il parle avec cette rapidité harmonieuse, avec cette élégance, avec cette précision qu'on ne se lasse pas d'admirer dans ses ouvrages. On voit qu'il a l'usage du monde, mais il n'est poli qu'autant que la politesse ne lui impose aucune espèce de gêne (1). »

Motiers n'est qu'un petit village et Neuchâtel, la ville voisine, n'a alors que trois mille habitants ; mais les visiteurs, c'est-à-dire les importuns, affluent chez Rousseau. Il en vient de Neuchâtel, de Genève, de France ; il y en a de tous les métiers et de tous les pays, des gens qui ont fait jusqu'à cent lieues pour voir « l'homme illustre, célèbre, très célèbre, le grand homme », ainsi en parle Rousseau. Peu nous importe le nom de ces visiteurs, dont il nous fait connaître quelques-uns dans ses *Confessions*, et nous en pouvons connaître d'autres par sa correspondance. Mais ce qui est intéressant, c'est que cet homme, qu'on nous représente, dès cette époque, victime d'un « complot » qui aurait fait le vide autour de lui, et que j'examinerai plus loin), n'a jamais eu tant d'admirateurs (et d'amis ; et quels amis dévoués et quels enthousiastes admirateurs ! Sans parler de ses gais compagnons de promenade, parmi lesquels il choisira le dépositaire de sa pensée et l'éditeur de ses œuvres, « son cher hôte », Du Peyrou, il a, à Genève, pour partisans, tous les bourgeois ; et il a, parmi les ministres, d'ardents amis, tels que Roustan qui, lui écrit-il, « le vénère et le chérit de toute

(1) *Ibid*,, p. 153.

son âme » ; Mouchon qui n'a pu l'aborder, à Motiers, sans une telle émotion que Rousseau lui écrit : « les deux larmes que vous avez versées à mon premier abord sont tombées dans mon cœur » ; et Moultou enfin, le plus fervent de ses adorateurs, car c'est plus que de l'affection, c'est un culte qu'il a pour Rousseau.

A ses amis genevois et neuchâtelois, il faut joindre ses amis français qui lui sont restés fidèles, s'inquiètent de savoir où il est et s'il est bien en sûreté. C'est Mme de Luxembourg qui (écrit Usteri à Rousseau le 24 septembre 1762), « doit être en peine de ne pas avoir de vos nouvelles, puisqu'elle a fait demander à Zurich (où est Usteri), si on ne savait pas où vous vous trouviez. » Et c'est cette charmante comtesse de Boufflers qui, étant à Montmorency, a voulu visiter sa chambre : « j'ai ouvert vos armoires, je désirais trouver quelques lignes écrites de votre main ; j'avais le cœur serré et les larmes aux yeux (24 juin 1762). »

Ses persécutions lui ont fait des amis jusqu'en Angleterre, tels que Hume et Stanley, et en Allemagne, tels que la duchesse de Saxe-Gotha. Mais c'est à Motiers même, dans la famille Guyenet, et surtout dans la maison du conseiller d'État et procureur-général d'Ivernois, que Rousseau trouve les attentions et les caresses dont son cœur fut toujours avide. La fille du procureur-général, Isabelle d'Ivernois, lui témoigne une affection filiale, l'appelle « son cher papa », et il y a, entre elle et lui, un aimable échange de billets et de petits cadeaux. Rousseau, on le voit par ses lettres, avait été très flatté et très touché de cette vive et pure affection de jeune fille, affection qui subsista, aussi entière, après le mariage de celle-ci ; et quand Isabelle, devenue Mme Guyenet, tomba gravement malade, Rousseau, très inquiet, fit venir, sans le dire, le célèbre médecin Tissot, qui changea tout le traitement et sauva la malade. Celle-ci, à peine convalescente, lui écrivait ce joli billet, qui nous donne le ton de leur correspondance : « Comme ma chancellerie n'est pas encore en train, mon bon, mon respectable, pour tout dire enfin, le papa de mon cœur, voudra bien permettre à son Isabelle de tracer sur

un vieux papier deux mots au crayon et cela pour le supplier de vouloir, dans l'intérêt de ma santé, m'aider à consommer des collations qui m'arrivent de toutes parts et qui pourraient de nouveau m'enflammer un sang qui n'a besoin que de calmants (1). »

Et voici enfin, après la rieuse Isabelle, l'ami grave et taciturne, l'excellent Georges Keith, plus connu sous le nom de Mylord Maréchal, parce qu'il était maréchal héréditaire d'Ecosse. Proscrit pour sa fidélité aux Stuarts, il s'était attaché au roi de Prusse, qui l'avait fait gouverneur de Neuchâtel. Les rapports de tout à l'heure entre Rousseau et Isabelle d'Ivernois sont ici renversés ; car tantôt c'est Rousseau qui était le plus âgé des deux (il avait cinquante ans et Isabelle trente) ; ici c'est l'inverse et c'est pourquoi Rousseau, s'étant pris tout de suite, à son habitude, d'une affection passionnée pour mylord, et mylord s'étant intéressé à cet esprit original et à cette âme ardente (deux choses qu'il ne s'attendait pas à trouver à Neuchâtel), il s'établit bien vite entre les deux hommes une si étroite amitié que, dit Rousseau, « je l'appelais mon père, il m'appelait son enfant. » C'est par l'intermédiaire de Mylord Maréchal que Rousseau s'était mis sous la protection du roi de Prusse. Mylord avait transmis au roi la lettre de Rousseau que j'ai citée et, en attendant la réponse de Frédéric, il avait écrit à Rousseau (12 juillet 1762), un billet dont je donnerai deux passages, parce qu'ils sont curieux d'abord, et ensuite parce qu'ils ont été mal transcrits (comme bien d'autres) par Streckeisen-Moultou : « Si vous *viendriez* ici, vous me feriez grand plaisir...; vous trouveriez un vieillard approchant du sauvage, quoique peut-être un peu gâté par le commerce des barbares policés » et il signe : le maréchal d'Écosse. L'original lord Keith avait tout de suite compris le non moins original Jean-Jacques : quand celui-ci se présenta pour la première fois dans son costume d'Arménien, cafetan, ceinture, et bonnet fourré, le phlegmatique Ecossais

(1) Les lettres d'Isabelle d'Ivernois à Rousseau sont à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petitpierre les a transcrites dans le *Musée neuchâtelois* (année 1878).

n'eut garde de s'étonner ; il salua cet oriental d'un *salamaleki* et le mit si bien à son aise dans son château du Colombier, à six lieues de Motiers, que son « fils le sauvage », ainsi appelait-il Jean-Jacques, allait l'y voir tous les quinze jours ; et même « il versait, dans sa route, des larmes d'attendrissement en pensant aux bontés paternelles de ce respectable vieillard », bien plus aimable encore, semble-t-il, que respectable, puisque Rousseau ajoute (il n'y a que lui pour imaginer des rapprochements aussi imprévus) : « l'émotion que j'éprouvais jadis dans mes courses de l'Hermitage à Eaubonne (où l'attendait Mme d'Houdetot) était bien différente assurément, mais elle n'était pas plus douce que celle avec laquelle j'approchais du Colombier (1). »

Mylord avait vite appris, à ses dépens, de quelle façon Rousseau recevait les cadeaux qu'on lui voulait faire : « Vous avez raison, écrivait-il à celui-ci (18 octobre 1762), c'est à moi à vous remercier d'avoir reçu le vin (son vin), j'en conviens de bonne foi. » Or, voici que Frédéric a chargé Mylord de donner douze louis à Rousseau. Embarras de Mylord qui imagine, « pour exténuer l'insulte », c'est Rousseau qui parle ainsi, de transformer l'argent en provisions, et il envoie à Rousseau, de la part du roi, du blé, du vin et du bois. Rousseau refusa fièrement les présents d'Artaxercès ; mais « touché des bontés du roi », il voulut « porter jusqu'à lui cette sainte voix de la vérité que si peu de rois sont faits pour entendre », et il lui écrivit son extraordinaire lettre du 30 octobre 1762, où on lisait ceci : « Vous voulez, Sire, me donner du pain, n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ? ôtez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse ; elle n'a que trop fait son devoir et le sceptre est abandonné. » Le roi ne répondit pas, et Rousseau s'en étonna ; il aurait dû s'en féliciter, car nous savons de quel ton Frédéric rappelait à l'ordre les écrivains qui avaient pris avec lui « ce ton familier (dit le naïf Rousseau), fait pour plaire aux hommes de sa trempe. » Frédéric n'écrivait-il pas à Voltaire, alors âgé de

(1) C'est quelques pages plus loin que Rousseau décidément en veine de comparaisons inattendues, fait cette oraison funèbre à Mme de Warens : « Allez, âme douce et bienfaisante, auprès des Fénelon, des Catinat. »

soixante-cinq ans : « Apprenez à votre âge de quel style il convient de m'écrire. Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits. » Jean-Jacques l'avait échappé belle (1). Quelque temps plus tard, Mylord, étant à Berlin, transmet à Rousseau ce propos du roi sur son compte : « Que ne vient-il ici, si l'on continue à l'inquiéter où il est ? » Rousseau avait manifesté à cette époque l'intention de chercher un refuge à Berlin ; ce qu'apprenant, la duchesse de Saxe-Gotha s'empressait de renouveler, par l'intermédiaire de Mylord, ses offres d'hospitalité : « Je brûle d'envie de le voir et de l'entendre. »

Ainsi des admirateurs en foule qui ont envie de le voir et font, dit-il, « des cinquante et des cent lieues » pour contenter leur désir ; des amis pleins de délicate attention comme cette délicieuse Mme Boy de La Tour qui, ne pouvant lui faire accepter gratis sa maison de Motiers, la taxe à trente livres de France en

(1) Mylord se chargea, un peu plus tard, de la réponse : « Le Roy m'a parlé avec éloges de votre désintéressement ; il dit que vous l'avez grondé, mais il l'a dit sans aigreur (29 mai 1763, inédit). » Le refus de Rousseau avait été accompagné d'une lettre à Mylord, du 1er novembre 1762, qui figure dans la Correspondance de Rousseau, et où on lit ce qui suit : « J'ai de quoi vivre deux ou trois ans et jamais je n'ai poussé si loin la prévoyance : mais fussé-je prêt à mourir de faim, j'aimerais mieux, dans l'état actuel de ce bon prince, et ne lui étant bon à rien, aller brouter l'herbe et ronger des racines que d'accepter de lui un morceau de pain. Que ne puis-je bien plutôt, à l'insu de lui-même et de tout le monde, aller jeter la pite dans un trésor qui lui est nécessaire, et dont il sait si bien user ! . laissons-lui faire une paix glorieuse, rétablir ses finances, et *revivifier* ses états épuisés... » C'est à ce passage de sa lettre que Mylord répliquait, avec son humour britannique : « un peu de blé en Suisse n'influerait pas sur les affaires du Roi en Silésie.... Vous pourriez aussi bien m'avoir chargé de faire des enfants à repeupler ses États que de vivre jusqu'à ce qu'ils soient devenus grands, ce qu'il faut pour « revivifier » ses Etats. » (3 novembre 1762, inédit).

Si Frédéric ne répondit pas à la lettre de Rousseau, du 30 octobre, il en parla dans une lettre à Mylord, du 26 novembre : « J'ai reçu votre lettre et celle du sauvage philosophe. Il faut avouer qu'on ne peut pousser plus loin le désintéressement ; si ce n'est pas la vertu même, c'est du moins un grand pas vers la vertu. Il veut que je fasse la paix ; le cher homme ne sait pas combien il est difficile d'y arriver ; et, s'il connaissait les hommes politiques à qui j'ai affaire, il trouverait qu'il est encore plus malaisé de s'entendre avec eux qu'avec les philosophes dont il s'est fait des ennemis » (et voilà le coup de boutoir).

Enfin, le 27 janvier 1772, dans une séance solennelle de l'Académie royale à

lui disant qu'elle est surpayée, fait, et avec quelle joie ! les petites commissions de son « cher et très cher ami » ; enfin, et c'est la plus grande preuve d'attachement qu'on pouvait lui donner, et celle aussi à laquelle son amour-propre dut être le plus sensible, on est plein de prévenances pour Thérèse elle-même, dont on ne cherche pas trop, par égard pour le grand homme, à démêler la condition sociale et qu'on veut bien regarder comme une bonne femme qui a bien soin de Rousseau. Ceux-là même qui soupçonnent la vérité, comme Isabelle d'Ivernois (nous le savons par une lettre de Rousseau, écrite longtemps après le séjour de Motiers) ne laissent pas d'aller passer avec Thérèse et lui les longues soirées d'hiver ; soirées, dira Rousseau en parlant d'Isabelle, « qu'elle nous rendait bien courtes par l'agrément de son esprit et par le mutuel épanchement de nos cœurs. » Quant au bon Mylord Maréchal, il sait évidemment à quoi s'en tenir sur l'état civil de Thérèse ; mais son mépris des préjugés sociaux n'a d'égal que son attachement pour « son cher enfant », et il le lui prouve en faisant à Thérèse « une petite rente viagère de cent louis ». Enfin le *Mercure*, de Neuchâtel, le loue hautement

Berlin, en présence de sa sœur, la reine douairière Ulrique de Suède, Frédéric fit lire son « Discours de l'utilité des Sciences et des Arts dans un État », où il critiquait le premier Discours de Rousseau, et où il foudroyait Jean-Jacques en ces termes : « Des personnes peu éclairées *ou peu sincères* ont osé se déclarer les ennemies des Sciences et des Arts.. Je suis honteux de dire, dans cette Académie, qu'on a eu *l'effronterie* de mettre en question si les Sciences et les Arts sont utiles ou nuisibles à la société.... C'est la paresse qui dédaigne de s'instruire ; c'est l'ignorance ambitieuse qui prétend à tout et qui est incapable de tout qu'aurait dû fronder *je ne sais quel énergumène* qui ne débitant que de *misérables paradoxes*, a osé souteuir que les sciences sont pernicieuses.... Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de prouver à cet illustre auditoire et dans cette Académie que les sciences et les arts procurent autant d'utilité qu'ils donnent d'éclat aux peuples qui les possèdent, il ne sera peut-être pas inutile d'en convaincre un genre de personnes moins éclairées, pour les prévenir contre les impressions que de *vils sophistes* pourraient faire sur leur esprit... Que ceux qui aiment tant à *déclamer* apprennent à respecter ce qui est respectable, et, au lieu de censurer des occupations également honnêtes et utiles, qu'ils répandent plutôt *leur bile* sur l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices. » (*Œuvres de Frédéric le Grand*, édit. Rod. Decker, Berlin, 1848, IX, 171).

Il est probable que Rousseau ne connut pas la mercuriale de son ancien protecteur, bien que celui-ci la fît imprimer la même année (chez Frédéric Voss, à Berlin) ; mais Rousseau, depuis longtemps, « ne lisait plus ».

de « l'excellence de ses mœurs et de la vie régulière et exemplaire qu'il a toujours menée ». On le gâte vraiment de tous côtés et nous pouvons, semble-t-il, conclure qu'il a trouvé à Motiers un asile bien fait pour calmer son âme inquiéte, si avide d'affection et de repos.

Malheureusement, Motiers a un très grave inconvénient : il est trop près de Genève, c'est-à-dire d'un Conseil persécuteur, de ministres qui sont de petits esprits, et de celui que Rousseau appelle avec amertume « le glorieux souverain de Genève » : c'est, on le devine, Voltaire qu'il désigne ainsi. A ces inquiétants voisins vont d'ailleurs se joindre, pour troubler son repos, des amis genevois, ou trop tièdes, et qu'il faut éperonner, ou trop compromettants, et qui veulent l'entraîner dans leur lutte séculaire contre l'aristocratie, maîtresse, de père en fils, du gouvernement à Genève. C'est donc vers Genève qu'il nous faut maintenant tourner les yeux, pour assister aux graves événements qui vont s'y dérouler, car ils sont étroitement mêlés à l'œuvre même de Jean-Jacques.

Lorsqu'il a reçu, à Yverdon, la lettre par laquelle Moultou lui annonçait, le 19 juin, que non seulement ses deux livres, le *Contrat social* et l'*Émile* étaient condamnés à Genève, mais qu'il était décrété de prise de corps, Rousseau s'est écrié, avec une légitime indignation : « Quoi ! décrété sans être ouï ! où sont les preuves ? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable ». Mais il ne s'attarde pas, dans sa réponse, à maudire ses juges; il s'empresse de modérer le zèle de Moultou à le défendre, zèle intempestif qui pourrait leur nuire à tous deux : « apprenez à louvoyer », écrit-il à son fougueux ami, et, pour le moment, « taisez-vous, respectez la décision des magistrats et l'opinion publique ». Ces deux passages de sa lettre à Moultou résument, d'avance, la conduite qu'il va tenir au milieu des graves événements qui vont suivre sa condamnation ; il hésitera, retiendra ses partisans trop pressés d'agir, puis, tout à coup, il aura des mouvements d'impatience et des soubresauts d'indignation, et alors il invectivera ses lâches amis ; et, pour les émouvoir et les aiguillonner, il préparera,

dans le silence, des coups d'éclat qui paraîtront, à ceux qu'il n'a pas prévenus, des coups de tête, comme sa brusque abdication du titre de Genevois ; ou bien il écrira à l'insu de ses amis (nous le savons cachotier), des lettres pleines de passion et d'éloquence, comme sa *Lettre à Beaumont* et ses *Lettres de la Montagne*, dont l'effet ne sera pas toujours celui qu'il avait escompté, mais qui embraseront les âmes et déchaîneront l'émeute dans les rues de Genève. Après quoi, sa fièvre tombée, et d'ailleurs plus alarmé que fier de son œuvre, il se taira ou prêchera la soumission et la concorde, car il veut pouvoir enfin jouir de cette paix, qui est un besoin de son âme et qui est pourtant sans cesse rompue par lui, par son humeur irascible et son impétueux génie.

Il dit dans ses *Confessions* : « J'avais longtemps cru qu'à Genève la compagnie des *ministres* ou du moins les *citoyens et bourgeois*, réclameraient contre le décret porté contre moi. » Pourquoi, en effet, ministres et bourgeois de Genève ne se lèvent-ils pas pour venger l'injure faite à leur vaillant ami, et partant à eux-mêmes ? est-ce que Rousseau n'a pas défendu les ministres contre les perfides éloges de d'Alembert et de l'*Encyclopédie*, et surtout n'est-il pas leur inappréciable allié dans la guerre sainte contre le baladin Voltaire et ses frivoles partisans ? et quant aux bourgeois-citoyens, n'est-il pas un des leurs et n'est-ce pas leurs droits qu'il défend contre les perpétuels empiètements d'une aristocratie orgueilleuse, et ne lui a-t-on pas écrit que « les bourgeois disent que le *Contrat social* est l'arsenal de la liberté ? » (Moultou, 16 juin 1762). Il est vrai : mais la prédication du téméraire Vicaire savoyard, et sa condamnation solennelle par le Petit Conseil, ont très sensiblement refroidi le zèle des ministres et même des bourgeois en sa faveur ; car, « ce que Rousseau a dit sur la religion a affligé ceux qui l'aiment le plus, parce qu'ils aiment encore plus leur religion. » C'est Moultou qui lui parle ainsi, ce même Moultou qui, dès l'apparition d'*Émile*, avait tremblé pour l'auteur : « Que vos amis auront de peine à vous défendre ! Notre peuple est très attaché à sa religion. » Et, sans doute, « cette religion n'est que la vôtre », proclame le com-

plaisant Moultou ; seulement il ajoute que la religion du peuple est, en outre, « munie du sceau de la Révélation », et cela ne fait pas une petite différence avec la religion de cet irrévérencieux Vicaire, qui a si prestement fait sauter ledit sceau de ladite Révélation.

Eh bien ! Rousseau va rassurer ces consciences timorées : non seulement à Motiers il assiste régulièrement au service divin, mais il entre en pourparlers avec le pasteur, M. de Montmollin, qui se montre conciliant, l'admet dans son troupeau et, quand vient le temps de la communion, l'auteur d'*Émile* s'avance, d'un pas ferme, vers la sainte table; il y apporte même « une émotion de cœur et des larmes d'attendrissement », c'est lui, du moins, qui l'affirme dans ses *Confessions*, et nous verrons ailleurs ce qu'il en faut penser. Quoi qu'il en soit, on ne peut plus maintenant, à Genève, taxer d'hérésie un paroissien que son pasteur admet à communier. Avant de s'approcher de la sainte table, Rousseau avait envoyé au pasteur Montmollin une lettre mûrement réfléchie — elle était écrite au pasteur de Motiers à l'adresse des pasteurs genevois, — dans laquelle il exprimait le regret que « des ministres de l'Évangile se fissent les vengeurs de l'église romaine, dont les dogmes intolérants et sanguinaires étaient seuls attaqués dans l'*Émile*. » L'auteur pourtant de ce livre n'avait jamais cessé, depuis sa réunion à l'église où il était né, de professer ouvertement la religion chrétienne réformée : « Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte, et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. » Cette lettre fut bientôt connue à Genève, où deux cents copies s'en répandirent dans la bourgeoisie : elle fermait la bouche à Voltaire et à ses amis, les brûleurs de livres du Petit Conseil qui présentaient Rousseau comme « un déserteur de sa religion. » Du même coup, elle redonnait du cœur aux bourgeois, amis un peu tièdes de Jean-Jacques, lesquels étaient heureux de penser que, cette rentrée éclatante de Rousseau dans l'assemblée des fidèles, il ne l'avait faite, sans doute, que pour préparer sa rentrée à Genève et reprendre sa place, la première, parmi les bons citoyens. Et

Moultou, toujours en effervescence, écrivait à son dieu : « votre lettre à M. de Montmollin a écrasé tous vos ennemis et ranimé le courage de ceux qui vous sont attachés. » Rousseau attendit qu'on lui prouvât ce courage ; car, de rentrer à Genève, cela lui paraissait « très périlleux pour lui sans être utile à personne... Ce serait me livrer, ajoutait-il, à des malveillants puissants et habiles, qui ne manqueraient ni de moyens ni de volonté de me nuire. Le seul bien auquel je soupire est le repos. Peut-être ne le trouverai-je nulle part ; mais sûrement je ne le trouverais pas à Genève, surtout tant que le poète (Voltaire) y règnera et que le jongleur (le médecin Tronchin) y sera son premier ministre. » (à Pictet, 26 septembre).

Puisque le pusillanime Jean-Jacques ne veut pas aller à Genève se mettre à la tête de ses partisans, ses partisans iront à Motiers lui demander le mot d'ordre — ou le lui dicter : car il y a, à Genève, certains agitateurs connus, dont De Luc est le chef, qui ont très habilement rattaché l'affaire Rousseau à la vieille lutte politique des simples bourgeois contre les patriciens, maîtres du pouvoir. Ces bourgeois donc, et voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue désormais, veulent bien servir Rousseau, mais ils veulent aussi se servir de lui pour faire triompher, en même temps que la justice et la légalité violées, selon eux, en sa personne, les droits de la bourgeoisie méconnus ou confisqués par les magistrats qui ont condamné Rousseau. Et c'est alors, entre Genève et Motiers, un va-et-vient d'amis et de conspirateurs qui, comme on peut s'y attendre, ne tardent pas à agacer le Rousseau que nous connaissons, si jaloux de son indépendance et de son repos : « j'ai eu l'ami De Luc ; c'est un excellent ami ; c'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes ; il m'a laissé ses deux livres, j'ai même eu la faiblesse de promettre de les lire, et, de plus, j'ai commencé. Bon Dieu ! Quelle tâche ! moi qui ne dors point ! j'ai de l'opium au moins pour deux ans. » Et c'est, après De Luc, le pasteur Claparède, l'horloger Brichanteau, le négociant d'Ivernois, tous bons amis et bons sermonneurs : Rousseau leur garde encore rancune quand, beaucoup plus tard, il écrit d'eux dans ses *Confessions* : « des ministres, des cagots, des qui-

dams de toute espèce venaient de Genève et de Suisse, pour me tancer et me catéchiser. » Il ne fait d'exception que pour Moultou, « le seul, dit-il, qui me fît plaisir. » Je crois bien ! à peine le bon Moultou vient-il de le quitter, qu'il lui écrit : « J'ai senti que votre âme était faite pour mon âme, que vous étiez le seul auteur peut-être qui ne perdît rien à être vu de près. Je vous ai aimé dans votre maison, dans votre cabinet, dans votre robe de chambre. » C'est bien décidément Moultou qui est le premier en date des dévots de Rousseau ; sa foi, du reste, n'est pas de celles qui n'agissent point : il a commencé, un peu poussé par Rousseau, une défense de l'*Emile* et de son auteur, et voilà que Rousseau, tour à tour, l'encourage et le rebute. Il voudrait bien être défendu et surtout par un si franc admirateur ; mais il est moins content du style de Moultou que de son enthousiasme, car Moultou ne sait pas très bien la règle des participes, que Rousseau est obligé de lui rappeler, « règle importante », quand on imprime. Si bien que, lorsque Moultou écrit à Rousseau qu'il « languit de le voir », on sent que Rousseau « languit moins » de le lire.

En attendant, voici M. le Professeur Vernet, la lumière de la vénérable Compagnie des pasteurs, qui écrit sa grande lettre du 21 septembre. Vernet, avait déclaré Moultou, « est un homme sage qui abhorre Voltaire », et c'est donc à dire : qui aime Rousseau. Rousseau le sait , et que Vernet écrit sans doute pour réfuter certaines de ses idées ; mais Rousseau a, paraît-il, si bien « saisi l'esprit de sa réfutation », qu'il lui en demande, avant même qu'il ait fini de l'écrire, plusieurs exemplaires pour ses amis de France et de Suisse. Vernet donc, en attendant de terminer sa critique de Rousseau, lui écrit ce qui suit : « Mes sentiments, Monsieur, sur ce qui vous regarde, vous sont assez connus. J'ai toujours rendu justice à vos talents et j'ai admiré bien des choses dans vos ouvrages, surtout celles qui tendent fortement aux bonnes mœurs. On a eu raison de vous dire qu'en lisant votre beau tableau de la Religion naturelle, je m'écriai, comme Tertullien, parlant de quelque ancien philosophe : *ô testimonium animæ naturaliter christianæ !* Mais on ne vous a

pas non plus caché que j'ai pensé *comme tous mes collègues* sur les endroits qui ont été justement repris dans le tome III d'*Emile* (la Profession de foi), et dans le *Contrat social* (le passage sur le christianisme), quoique j'aie tempéré ce blâme par la plus grande modération, relativement à votre personne. » On voit les réserves, fort naturelles, de la part d'un ministre de l'Evangile. Et voici maintenant en quels termes Vernet parle de la lettre de Rousseau à Montmollin. Il l'apprécie, ce me semble, avec autant de finesse que de droiture : « mon travail n'est encore que peu avancé (sa réfutation de l'*Émile*) ; tout se fait lentement à mon âge. Mais si l'ouvrage doit voir le jour, vous serez le premier à en recevoir, comme vous désirez, plusieurs exemplaires. Cependant, Monsieur, je ne dois pas vous cacher que vous me mettez dans l'embarras en m'alléguant la lettre que vous avez écrite à M. le Professeur de Montmollin, en conséquence de laquelle vous avez été admis à communier, et d'où vous inférez qu'on ne doit pas vous parler comme à une personne séparée de notre Eglise. Cette lettre a été tellement répandue ici qu'il m'a été facile de m'en procurer une copie. Mais je vous avoue qu'autant la deuxième partie m'en a paru suffisante, autant ai-je été surpris, comme tous ceux que j'en ai entendu raisonner, de vous entendre soutenir, dans la première partie, que vos coups portent uniquement sur l'Eglise romaine, que le livre s'explique assez, et qu'on a eu tort de s'y méprendre. Plût à Dieu que cela fût vrai et que vous puissiez le montrer ! Notre scandale cesserait et la plume me tomberait des mains. Mais *tout le monde* en a jugé autrement. Il est vrai que vos idées sur le christianisme ont pris une forte teinture de la théologie romaine, et que plusieurs de vos objections tombent sur cette théologie, et non sur la nôtre. Mais il est vrai aussi que vos conclusions sont exprimées d'une manière générale, et que plusieurs de vos arguments sont dirigés contre l'*Évangile même*, en le distinguant du papisme. Mgr l'Archevêque de Paris l'a bien distingué dans le mandement qu'il vient de donner contre votre *Émile*... Il faudrait certainement quelque chose de plus (que de dire à M. de Montmollin, entend Vernet, que vous avez

excepté de vos critiques la religion réformée) ; il faudrait — et c'est à quoi ne s'attend pas Rousseau et ce qui va le faire bondir, — pour que le public ne voie plus en vous un agresseur du christianisme, une rétractation formelle et aussi publique que l'a été l'agression (1). »

Il me semble qu'on juge bien sévèrement l'auteur de cette lettre, en disant qu'il est « *rogue* sans le vouloir et par instinct naturel (2). » C'est juger Vernet d'après Rousseau, ce qui n'est pas le juger impartialement. Dans ses *Lettres de la Campagne*, Tronchin ne parlera pas autrement que Vernet : « il est vrai que le pasteur de Motiers a donné des attestations favorables à la religion de M. Rousseau... ; cela prouve que ce pasteur a été persuadé du christianisme de M. Rousseau ; mais cette persuasion détruit-elle les ouvrages d'*Émile* et du *Contrat social ?* »

Rousseau est stupéfait de tant d'outrecuidance et, peut-être aussi, très vexé de la clairvoyance de Vernet. A la lecture de cette lettre, écrit-il à Moultou, il est « tombé des nues. » C'est donc là tout ce que Messieurs les Ministres trouvent pour le défendre : ils font cause commune avec les prêtres ! « qu'ils fassent donc, ils me mettront fort à l'aise; j'aurai moins à discerner où portent mes coups et je vous réponds que, tout *rogues* qu'ils sont, je suis fort trompé s'ils ne les sentent. » Dans sa correspondance, on sent la colère gronder en lui et le pousser peu à peu dans l'arène : « ils prétendent me traiter comme un enfant à qui on commence par donner le fouet, et puis on lui fait demander pardon. » Mais enfin « les mains me démangent, le genre polémique n'est que trop de mon goût. » Et il s'apprête à ramasser ce fouet, dont on voulait le punir comme un écolier en faute, et à fustiger de main de maître, en même temps que « Messieurs les brûleurs », ces ministres qui se font « les archers des prêtres. »

(1) Lettre donnée intégralement par M. Ritter, dans les *Étrennes chrétiennes*, 1881, p. 221.

(2) Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, p. 256.

Pourtant il n'éclate pas encore, une œuvre plus pressante l'occupe en ce moment ; il est en train de réfuter le mandement de M. de Beaumont : l'archevêque de Paris a rendu ce service aux ministres de Genève d'attirer sur sa tête la foudre qui les menaçait. J'étudierai, en son lieu, la *Lettre à M. de Beaumont* ; mais il me faut montrer ici par quels côtés elle se rattache à l'histoire des démêlés de Rousseau avec Genève. Dès le début de sa Lettre, Rousseau, faisant un retour sur sa destinée, se dépeint ainsi : condamné par le Parlement de Paris, le citoyen de Genève « abandonne sa chère solitude, ses amis. Dans sa faiblesse, il supporte un long voyage ; il arrive et croit respirer dans une terre de liberté, il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie et honorée ; l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces...; que vais-je dire ? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe ; il faut se taire et ne pas imiter le crime de Cham. Que ne puis-je dévorer, en secret, la plus amère de mes douleurs ! » — Voilà à la fois de quoi faire honte à ses persécuteurs de Genève, et de quoi exciter la pitié et, s'il se peut, l'indignation de ses timides partisans. Et qu'est-ce donc qu'on reproche à l'auteur de l'*Émile* ? Serait-ce peut-être son athéisme, comme l'insinuent les Voltaire et les Tronchin, pour éloigner de lui les âmes pieuses de la bourgeoisie ? « Monseigneur (ajoutez : et vous, mes compatriotes, qu'on égare), je suis chrétien et sincèrement chrétien selon la doctrine de l'Evangile ». Ah ! si j'avais fait ouvertement profession d'athéisme (comme ont fait ces philosophes que je combats dans mes livres), alors, « en me séparant de l'Eglise, j'aurais ôté tout d'un coup à ses ministres (protestants) le moyen de me harceler sans cesse et de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies. Les saintes en Israël ne m'auraient point écrit des lettres anonymes et leur charité ne se fût point exhalée en dévotes injures ». Nous avons, en effet, une lettre anonyme où une Genevoise lui écrit, au nom de la « divine religion », qu'il est « une peste pour le genre humain ». Enfin, après tout ce que j'ai dit plus haut, il n'est pas nécessaire, je crois, de préciser à qui vont les lignes suivantes de la Lettre à Beaumont : « d'hon-

nêtes gens ne se tourmenteraient pas (si j'étais vraiment athée), pour me ramener dans la bonne voie ; ils ne m'étoufferaient pas sous le poids de leurs sermons ». Qu'ils gardent donc pour d'autres leur soporifique éloquence « qui me fait périr d'ennui ». Je n'ai nul besoin d'être catéchisé, puisque « je reste inviolablement attaché au culte de mes pères », et puisque (ceci pour rassurer à la fois et flatter les fidèles) je suis « heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre ». Cette religion, je l'ai confessée publiquement dans le temple : un digne pasteur (Montmollin) n'a point exclu de l'Eglise un défenseur de la cause de Dieu ; « je conserverai un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne ». Y a-t-il donc des ministres qui ne sont pas chrétiens ? Oui, il y a cet impertinent Vernet qui prétend l'exclure, s'il ne se rétracte pas, du troupeau des fidèles. A lui donc, et aux fanatiques qui seraient tentés de l'imiter, Rousseau lance cette foudroyante apostrophe : « Lorsque d'injustes prêtres, s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas, voudront se faire les arbitres de ma croyance, et viendront me dire arrogamment : rétractez-vous, expliquez ceci, désavouez cela, leurs hauteurs ne m'en imposeront point ; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe, ni dire, pour leur plaire, ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense, et qu'ils veuillent me retrancher de l'Eglise, je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir ».

C'est ainsi que, tour à tour véhément et pathétique, Rousseau s'efforce d'intimider ses ennemis et de réchauffer le zèle de ses amis : on voit par là que, dans sa Lettre à Beaumont, tout n'est pas à l'adresse du destinataire. Il n'est pas jusqu'à la suscription même de la Lettre qui ne dût, je crois, paraître flatteuse à l'orgueil genevois. L'auteur n'avait-il pas écrit habilement au frontispice de son ouvrage : « Jean-Jacques Rousseau, *citoyen de Genève*, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, procureur de la Sorbonne, etc...? » Ainsi Rousseau opposait, avec une fière modestie, aux plus brillantes dignités d'un prince de l'Église, son simple titre de citoyen de Genève :

c'était relever singulièrement et ce titre et ceux qui avaient l'honneur de le porter avec lui (1).

Maintenant, quel accueil la cité calviniste va-t-elle faire à ce que nous pouvons, après nos commentaires, appeler : la Lettre à M. de Beaumont *et* à MM. les membres du Petit Conseil, de la Bourgeoisie, et du Consistoire de Genève ? Pour les ministres, ils prennent, semble-t-il, le parti de se taire : car il est peut-être également imprudent d'accueillir un défenseur de la foi aussi aventureux, et d'entrer en lice avec un disputeur aussi redoutable. « Tout homme sage, écrit Moultou à Rousseau, commence à sentir qu'il serait ridicule de vouloir disputer avec vous sur tous les articles qu'il faut croire pour être chrétien. » Vernet est de ces sages-là, car il remet, à plus tard, sa réfutation du *Vicaire savoyard*. Quant aux simples citoyens, ils hésitent à se prononcer. Ils épiloguent sur certains passages de la *Lettre* ; « ils ne savent pas vous admirer », gémit Moultou ; bref, ils ne bougent pas ; et si Rousseau a gardé ses partisans déclarés — qu'il peut, d'ailleurs, compter sur ses doigts, — il n'a pas soulevé, comme il l'espérait, ces bourgeois ergoteurs qui, pas plus que les ministres, ne voient pas, écrit Rousseau, « qu'il s'agit bien plus de leur intérêt que du mien. »

En revanche, ses ennemis se remuent : la Lettre à Beaumont ne les a pas autant « déconcertés » que le croit Moultou. L'orthodoxe Charles Bonnet fait à son ami Haller cette réflexion que Vallette trouve « comique », et qui me semble, au contraire, pleine de perspicacité : « Rousseau est *tout autrement dangereux qu'un incrédule ouvert...* Satan déguisé en ange de lumière peut facilement être pris pour Gabriel par les simples, et donné pour tel par ceux qui ne le sont pas. » Enfin, pour ce qui est du Petit Conseil, voici sa réplique à la mercuriale de Rousseau : il en

(1) Maurice Masson a marqué finement ce qui, dans la *Lettre à Beaumont*, était à l'adresse des Genevois : « En s'adressant, simple citoyen de Genève, à un archevêque catholique, grand seigneur, duc et pair, il réveillait dans les âmes de ses compatriotes la vieille haine genevoise contre les grandeurs de chair du « papisme », et il pouvait espérer de rallier, autour de lui, tous ceux qui gardaient au cœur comme première passion nationale, l'horreur de « l'idolâtrie romaine. » (*La religion de J.-J. Rousseau*, 2me Partie, 135).

interdit, fin avril, la réimpression à Genève; réplique, d'ailleurs, aussi tardive que déplaisante, car la Lettre à Beaumont circule à Genève depuis un mois, ayant paru en librairie fin mars 1763. Ici, la main du Résident de France, Montpéroux, est, pour ainsi dire, visible, car l'interdiction officielle du Conseil est du 29 avril et nous voyons que, par lettre du 27, Montpéroux informe le duc de Praslin que, pour empêcher l'introduction, en France, de nouveaux exemplaires, il s'est adressé « à Messieurs du Conseil, qui ont défendu d'imprimer cet ouvrage. » Montpéroux reçoit, en retour, de son ministre, des félicitations pour lui, et des remerciements pour ces braves Calvinistes qui ont, si noblement, vengé sur un des leurs la religion catholique et l'archevêque de Paris.

Voilà donc tout ce qu'a obtenu Jean-Jacques par son éloquente *Lettre à Beaumont :* de ses amis, une approbation restreinte et rechignée, de ses ennemis, un redoublement de persécution. Justement dépité, il fait le serment, une fois de plus, de briser sa plume ; mais il va plus loin. Il est découragé, non seulement d'être éloquent, mais encore d'être Genevois, puisque l'un et l'autre ne servent à rien ; et, par sa lettre célèbre du 12 mai 1763 à M. Favre, premier syndic, il abdique solennellement son titre et ses droits de citoyen de Genève (1). Quelle raison va-t-il donner au syndic ? la vraie raison, c'est, on l'a vu, l'inertie de ses concitoyens, qui n'ont pas pris fait et cause pour lui. Mais cela, il ne peut le dire sans un peu de ridicule. Il parlera donc de l'injure que lui a faite le Petit Conseil en condamnant *Émile*, et en le décrétant de prise de corps. Mais sa lettre au syndic est du 12 mai 1763, et la condamnation d'*Émile* est

(1) « Nous attendîmes un plus grand effet de sa lettre à l'Archevêque (écr Moultou à un de ses amis vaudois, Reverdil, alors établi à Copenhague). Je me trompais, cette lettre ne servit qu'à m'apprendre que les Prêtres papistes avaient chez les Réformés des Records bien zélés. Pas un ministre qui ne prît en mains la cause de l'Archevêque ; *leur déchaînement contre Rousseau fut affreux... Le mauvais succès de cet ouvrage acheva d'élargir Rousseau.* Genève ne lui fut plus rien. Il jugea qu'il valait mieux y être étranger qu'ennemi, et il abdiqua sa bourgeoisie. *Cette démarche m'atterra...* » (Lettre inédite, publiée dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 225, par Vallette, et placée par lui, entre le 30 août et le 27 septembre 1763.)

du 19 juin 1762; il a donc laissé passer près de onze mois entre l'injure et la vengeance. C'est pour se tirer de ce mauvais pas qu'il imagine, assez adroitement, son entrée en matière : « *Revenu du long étonnement* où m'a jeté, de la part du Magnifique Conseil, le procédé que j'en devais le moins attendre, je prends, enfin, le parti que l'honneur et la raison me prescrivent, quelque cher qu'il en coûte à mon cœur. Je vous déclare donc, Monsieur, et je vous prie de déclarer au Magnifique Conseil, que j'abdique à perpétuité mon droit de bourgeoisie et de cité de la ville et de la République de Genève... J'ai tâché d'honorer le nom de Genevois ; j'ai tendrement aimé mes compatriotes ; je n'ai rien oublié pour me faire aimer d'eux ; on ne saurait plus mal réussir ; je veux leur complaire jusque dans leur haine. Le dernier sacrifice qui me reste à faire est celui d'un nom qui me fut si cher... Puisse ma patrie abonder en citoyens meilleurs et surtout plus heureux que moi ! »

Cette lettre, que le public lut avec une profonde stupéfaction, ne surprit pas les intimes de Rousseau : depuis plusieurs mois, il méditait de l'écrire. Sa Lettre à Beaumont est datée du 18 novembre 1762 ; or il disait à Moultou le 15, c'est-à-dire pendant qu'il terminait sa lettre à Beaumont : « le moment critique approche où je saurai si Genève m'est encore quelque chose (entendez : suivant l'accueil qu'elle va faire à ma Lettre à Beaumont). Je vous avoue que les approches du moment qui décidera si je suis encore Genevois, ou si je ne le suis plus, me donnent une vive agitation de cœur. » Et, bien avant cette date, Moultou et ses autres confidents avaient très vivement combattu son projet d'abdication. L'ami qui était alors le plus près de son cœur, celui dont il prenait si volontiers conseil, Mylord Maréchal, lui avait écrit dès le 24 février 1763 : « Vous ne devez pas faire un pas qui pourrait offenser vos amis dans votre patrie. J'ai été proscrit de la mienne et une récompense de 2.000 livres sterling pour celui qui me prendrait. Si j'avais renoncé à la qualité d'Ecossais, je n'aurais plus été en droit de prétendre à l'amitié de mes compatriotes. » L'avertissement était grave et méritait d'être entendu : Rousseau n'écouta que sa rancune et

écrivit sa fameuse lettre au Syndic. Il aimait ces ruptures éclatantes : il était de ces gens, nés orateurs, qui croient magnifier une action, fût-ce une faute, quand ils ont trouvé les phrases triomphales qui doivent la porter à la postérité. C'est ainsi qu'il avait jadis, par une belle citation de la Bible, mise au frontispice de sa *Lettre à d'Alembert*, rompu publiquement avec son ami Diderot. Justement, il fait lui-même ce rapprochement dans sa lettre à Duclos du 30 juillet : « J'ai fait pour mon pays ce que j'ai fait pour mes amis. J'ai tendrement aimé ma patrie, tant que j'ai cru en avoir une. A l'épreuve, j'ai trouvé que je me trompais. En me détachant d'une chimère, j'ai cessé d'être un homme à visions, voilà tout. » Mais, de ce qu'il se détache avec la même aisance de ses amis et de sa patrie, il ne s'ensuit pas que son assimilation soit légitime : pour dix raisons qui sautent aux yeux, il n'est pas permis, — à supposer qu'il soit *légalement* possible, — de renoncer à sa patrie comme on donne congé à un ami. Si on n'emporte pas sa patrie « à ses semelles », encore moins peut-on la secouer, en secouant la poussière de ses souliers. Ils ne lui auraient certes pas donné raison ces héros de Plutarque qu'il citait sans cesse ; et c'était le cas, pour lui, de se répéter sa prosopopée fameuse : « ô Fabricius (ou Socrate, ou Aristide) qu'eût pensé votre grande âme, etc.. » Précisément il se trouva quelqu'un, à Genève, pour lui rappeler ce qu'auraient fait, à sa place, les héros chers à son cœur : c'était un de ses plus ardents admirateurs, le pasteur Mouchon, celui-là même qui l'appelait « le père de son âme », et qui lui avait dressé « un trône dans son cœur. » Mais Mouchon était bon patriote, et il écrivit à Rousseau ; « Aristide s'exila-t-il d'Athènes après la sentence de ses juges ? le grand Caton résigna-t-il jamais sa qualité de citoyen romain ? » Et, poursuivant avec la même franchise, Mouchon résumait, d'un mot, l'effet désastreux produit par son acte d'abdication : « Vous n'avez fait qu'affliger les bons citoyens et réjoui vos adversaires. » Rousseau, au début de sa Lettre à Beaumont, avait dit, on s'en souvient, à propos de sa condamnation à Genève : « la plume me tombe des mains, il faut se taire et ne pas imiter le crime de

Cham. » Or, il venait de ramasser cette plume pour écrire sa lettre au Syndic, une lettre qui, lui disait son cousin Théodore Rousseau, « était un coup sanglant pour ses parents », et « jetait dans l'abattement tous les bons citoyens », lui répétait Moultou, et je m'étonne donc qu'on ait pu qualifier cette lettre de très patriotique (1) ; c'est être plus rousseauiste que ne le furent les parents et les plus enthousiastes amis de Rousseau (2).

(1) Vallette, *op. cit.*. p. 265

(2) C'eût été un bon tour à jouer à Jean-Jacques que de lui démontrer, à l'aide de son *Contrat social*, qu'il n'avait pas le droit d'abdiquer son titre de citoyen de Genève. C'est ce que devait faire plus tard (en 1815), Eymar, un Marseillais, qui avait connu Rousseau à Paris en 1774, et qui nous a raconté ses « visites à J.-J. Rousseau. » Ce qui est piquant, c'est qu'Eymar est un fervent disciple de Rousseau ; la lecture de l'*Emile* l'a, dit-il, ramené dans le droit chemin et, en critiquant l'abdication de Rousseau, il prétend « venger l'auteur du *Contrat social* de l'auteur de la lettre au syndic. » Eymar cite, en particulier, ce passage du *Contrat social* (chap. VI) : « les clauses du contrat se réduisent à une seule : savoir, *l'aliénation totale* de chaque associé, avec tous ses droits, à la communauté ; l'aliénation se faisant sans réserve..., nul associé n'a plus rien à réclamer ; car, s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant, en quelque point, son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tous ; l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine. » Voilà le texte du *Contrat social* et Eymar raisonne ainsi : « dans toute autre convention, les parties ne s'engagent que pour quelque objet déterminé : au lieu que dans le *Contrat social*, l'aliénation étant totale et sans réserve, il ne reste aux particuliers aucun droit quelconque, et personne n'a absolument rien à réclamer. Si l'engagement des associés est inviolable, il en résulte, nécessairement, qu'il est *perpétuel*. » Très habilement il oppose ensuite, à Rousseau, Grotius (que Rousseau va invoquer dans une lettre ultérieure) et ce « sage Locke » que Rousseau a si souvent cité. Si un homme, dit Locke, dans son *Gouvernement civil*, a donné son consentement pour être d'une société, « il est *perpétuellement* obligé d'en être, il doit y être constamment soumis toute sa vie. » Enfin, et c'était tout indiqué, après le pompeux éloge de Socrate dans l'*Emile*, Eymar rappelle à l'amateur de prosopopées qu'était Rousseau, la fameuse prosopopée des *Lois* : « Si je sors d'ici (de prison), dit Socrate à Criton, sans le consentement de la République, ne ferai-je pas tort à quelques citoyens et même à ceux qui ne le méritent pas ? Supposons, qu'étant sur le point de m'évader, la République et les Lois se présentent à moi et me disent : parle, Socrate, que te proposes-tu de faire ? ne songes-tu pas que par ton évasion tu prépares la ruine de l'Etat autant qu'il est en toi ? ne *t'es-tu pas engagé envers nous à souscrire à tous les jugements que rendrait la République ?* » Voilà qui est incontestablement plus beau que ce qu'on a appelé « l'éloquent adieu de Jean-Jacques à sa cité » (Vallette, 265). Tout ce passage d'Eymar se trouve dans « Question de Droit politique. Rousseau pouvait-il renoncer à sa patrie ? » (Voir Musset-Pathay : *Œuvres inédites de Rousseau*, II, 228.)

Que va faire maintenant de la lettre d'abdication le Petit Conseil ? Très prudemment il se contente de l'enregistrer, non sans doute sans avoir souhaité bon voyage au déserteur : il était enfin délivré du grand « citoyen » qui faisait payer si cher à sa patrie la gloire de lui avoir donné le jour. — C'est le moment où ce citoyen va révolutionner Genève : comme s'il fallait que tout fût paradoxal dans la vie de cet homme, c'est du jour où il proclame que Genève ne lui est plus rien, que les Genevois vont se coaliser pour défendre contre leur gouvernement les droits de celui qui ne veut plus être leur concitoyen. C'est bien lui d'ailleurs qui, d'une main adroite et ferme, a sonné « le tocsin de la sédition » : on baptisa de ce nom sa lettre du 26 mai à Marc Chappuis, lettre qui devait faire date dans l'histoire de Genève. Il y a, dans cette lettre, deux choses que Rousseau a fort habilement liées l'une à l'autre, mais que nous distinguerons, parce qu'elles sont de très inégale importance : il y a d'abord une justification de l'acte grave qu'il vient de commettre, je veux parler de son « abdication ». Il en conçoit, malgré l'assurance qu'il affecte, beaucoup moins de fierté, depuis qu'il se voit désapprouvé par ses amis. Son principal argument, pour se justifier, est celui-ci : « tout pacte, dont l'une des parties enfreint les conditions, devient nul pour l'autre ». Mais à supposer, ce qui est plus que contestable, qu'il y ait eu un tel pacte entre le citoyen et l'État, l'État n'a pas du tout « enfreint les conditions de ce pacte », parce qu'il a, conformément aux lois, condamné un citoyen qu'il a jugé coupable. Si le citoyen condamné prétend qu'il l'a été à tort — ce qui est assez la prétention de tout condamné —, qu'il essaie, s'il peut, de se faire réhabiliter, à la bonne heure ! Mais il n'a pas le droit de dire, ce serait trop commode, qu'il ne se considère plus comme citoyen de l'État, ce qui mènerait droit à l'anarchie. Et d'ailleurs qui donc a condamné l'auteur de l'*Émile* ? c'est le Petit Conseil ; mais le Petit Conseil n'est pas Genève et le gouvernement n'est pas la patrie. Si Rousseau confond l'un et l'autre (et c'est le second point, le plus important à ses yeux, de sa lettre à Chappuis), c'est qu'il veut rendre les citoyens solidaires, et partant, responsables, des

actes du Petit Conseil : « Quand le gouvernement parle et que les citoyens se taisent, apprenez que la patrie a parlé. » Que devaient donc faire les citoyens ? Le voici : car c'est bien un peu, ce me semble, pour le leur suggérer, que Rousseau avait rédigé sa lettre au Syndic. « Si j'étais assez sot, écrit-il à Chappuis, pour vouloir persuader au reste de l'Europe que les Genevois ont désapprouvé la procédure de leurs magistrats, ne s'y moquerait-on pas de moi ? Ne savons-nous pas, me dirait-on, que *la bourgeoisie a droit de faire des représentations* dans toutes les occasions où elle croit les lois lésées et où elle improuve la conduite des magistrats ? Qu'a-t-elle fait ici depuis près d'un an que vous avez attendu ? Si cinq ou six bourgeois seulement eussent protesté, l'on pourrait vous croire sur les sentiments que vous leur prêtez. Cette démarche était facile, légitime ; elle ne troublait point l'ordre public : pourquoi donc ne l'a-t-on pas faite ? » Ce n'était là, paraît-il, dans l'esprit de Rousseau, qu'un simple reproche sans intention provocatrice : mais reprocher aux gens d'avoir manqué de courage et de s'être tus, n'est-ce pas les engager à s'enhardir et à parler ?

Trois semaines après cette lettre, qui avait couru dans toutes les mains, quarante bourgeois-citoyens, De Luc en tête, se présentaient chez le premier syndic et lui apportaient une *Représentation* : et voilà la guerre allumée ! « Dans la tempête adorez l'écho », disait Pythagore, c'est-à-dire dans les discordes civiles allez vivre aux champs, et c'est bien ce que faisait l'ermite de Motiers ; seulement il avait oublié cet autre proverbe, qui est aussi de Pythagore : « N'attisez pas le feu avec l'épée », c'est-à-dire, n'irritez pas les esprits échauffés de vos concitoyens. Musset-Pathay dit, avec son habituelle candeur (et on a répété après lui), que « Rousseau fut *totalement* étranger aux troubles de Genève ; car non seulement il n'y prit aucune part, mais, après avoir exhorté ses amis à la paix..., il abdiqua le titre de citoyen de Genève *pour* ôter tout prétexte de le défendre à ceux qui en avaient ou qui en auraient le projet.» Et Musset-Pathay a publié, dans son édition de Rousseau, la lettre à Marc Chappuis ! Disons donc simplement que c'est *à la suite* de la lettre à Chappuis que

des troubles vont éclater à Genève ; et ces troubles vont fournir à Rousseau l'occasion d'ajouter à ses écrits un nouveau chef-d'œuvre, que nous allons étudier : les *Lettres de la Montagne* (1).

(1) La bibliothèque de Genève possède une curieuse brochure anonyme (elle est de Marc Chappuis), intitulée : « Réponse à une brochure (celle-ci insignifiante) qui a paru dans le mois de septembre 1774 », Genève 1774 : on y lit, d'une part, les réflexions posthumes qu'inspire à Chappuis l'abdication de Rousseau, d'autre part sa réponse (jusque là inédite) à la fameuse lettre que lui avait écrite Rousseau le 26 mai. Voici les réflexions de Chappuis : « J'ai été affligé de la manière dont on a procédé envers Rousseau (lors de la condamnation d'*Emile*) et, à cet égard, il était parfaitement justifié dans mon esprit. Il n'en a pas été de même à l'égard de son abdication : son amour-propre offensé ne lui a pas permis de sentir tout ce qu'il devait à sa patrie. » Et, dans sa réponse à Rousseau, Chappuis s'était exprimé ainsi : « On a brûlé vos ouvrages, il est vrai, mais votre personne n'a point été flétrie. Si vous vous étiez rendu en ville, que serait-il arrivé ? Rien certainement que d'être renvoyé devant la Vénérable Compagnie, conformément à l'article 88 de nos ordonnances ecclésiastiques, qu'on n'aurait pas enfreint..... Ce que vous dites que vous avez attendu pendant dix mois que personne ait réclamé en votre faveur souffre exception ; plusieurs l'ont fait, votre présence aurait fait le reste. »

CHAPITRE IX

LES LETTRES DE LA MONTAGNE

Voltaire déclarait que « les *Lettres de la Montagne* sont d'un mortel ennui pour quiconque n'est pas au fait des discussions de Genève, et qu'elles sont d'ailleurs mal écrites (1). » J'espère montrer que ces Lettres sont admirablement écrites ; et que, de plus, elles sont extrêmement intéressantes, si l'on veut bien prendre la peine, qui n'est pas grande, d'étudier les événements qui les expliquent : ce sont ces événements que je vais d'abord résumer de mon mieux.

Les bourgeois de Genève, dans les Représentations qu'ils apportaient solennellement le 18 juin 1763 au premier syndic, disaient en substance : le jugement du Conseil contre Rousseau est *injuste*, puisque Rousseau, loin d'attaquer le gouvernement de Genève, ne cesse de l'exalter dans son livre ; *irrégulier*, puisque le livre, n'ayant pas été imprimé à Genève, échappait au pouvoir du Conseil ; *illégal* enfin, parce que l'auteur n'avait été ni entendu, ni cité. Et l'on demandait, en conséquence, que le magnifique Conseil, par amour de la justice, « redressât » les torts qu'il avait eus. A ces Représentations, le Conseil fit une réponse qui naturellement ne donnait pas satisfaction aux réclamants, le Conseil ne voulant pas se déjuger, mais qui, par cela même qu'elle discutait les griefs énoncés, ouvrait la porte à des Représentations nouvelles ; et le débat va ainsi s'aigrir et

Bibliographie : Jacob Vernes : *Lettres sur le christianisme de M. Jean-Jacques Rousseau* (juillet 1763). — Tronchin : *Lettres écrites de la Campagne* (septembre-octobre 1763). — Rousseau : *Lettres écrites de la Montagne* (décembre 1764). — Eug. Ritter : Jean-Jacques Rousseau et Jacob Vernet : *Etrennes genevoises*, 1881. — Henri Fazy : *Les Constitutions de la république de Genève*, 1890.

(1) « Notes sur une lettre de M. de V. à M. Hume par M. L. »

se prolonger jusqu'au mois d'octobre, date à laquelle paraîtront les *Lettres de la Campagne*, lesquelles provoqueront la réplique de Rousseau : les *Lettres de la Montagne*. Je n'ai pas à raconter dans tous ses détails, après les historiens genevois, la lutte politique qui va mettre aux prises le gouvernement et les citoyens, ces détails intéressant l'historien de Genève bien plus que le biographe de Rousseau. Mais j'aurai à dégager deux choses dans ces troubles politiques : d'une part, les faits qui nous permettront de juger l'attitude de Rousseau dans les débats ; et, d'autre part, ce qu'il est nécessaire de savoir du gouvernement de Genève pour bien comprendre les *Lettres de la Montagne*.

Rousseau fut flatté, et plus alarmé encore, des démarches de la bourgeoisie en sa faveur. Personne n'étant, *par tempérament*, moins révolutionnaire que cet homme, dont les écrits paraîtront un jour légitimer tant de révolutions, il écrivit le 7 juillet au chef des mécontents, à De Luc : « vos Représentations m'ont été honorables » ; mais il ajoutait : « j'aurais voulu qu'elles n'eussent point été faites et je désire encore qu'elles n'aient aucune suite. » Et, pour ôter tout prétexte à des réclamations ultérieures, il écrivait, non seulement à De Luc, mais à Moultou et à son cousin, Théodore Rousseau, qu'il faisait le serment de ne pas accepter la restitution de sa bourgeoisie et de ne rentrer jamais à Genève. « Après s'être tu quand il fallait parler, disait-il à Gauffecourt, on parle quand il faut se taire et tout ce qu'on peut dire n'est plus bon à rien. » Il faut qu'on sache bien que les Représentations ont été faites « à son insu », ce qui est vrai ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'elles ont été provoquées par sa retentissante lettre à Chappuis. Il tient par dessus tout à ce que « le repos de l'État ne soit pas troublé par les griefs d'un particulier », et c'est très sincèrement qu'il écrit à De Luc : « Je vous conjure, mon vertueux ami, par votre amour pour la patrie et pour la paix, de laisser tomber cette affaire. » Seulement il a une singulière façon de prêcher l'apaisement à un agitateur tel que De Luc : « la réponse du Conseil, quoique tournée avec toute l'adresse imaginable, prête le flanc de tant

de côtés et *vous donne de si grandes prises* qu'il n'y a point d'homme un peu au fait qui ne juge que vous vous taisez pour avoir trop à dire. » Mais c'est dire soi-même à un combattant : hâtez-vous de désarmer parce que vous êtes sûr de la victoire. Nous ne dirons donc pas, avec le Résident de France à Genève, Montpéroux, écrivant à son ministre, que « la conduite de Rousseau est équivoque » ; mais nous dirons qu'elle est inconsistante et, dans tous les cas, déconcertante pour ses plus déterminés partisans.

Il se retire donc sous sa tente et il y restera plus d'un an silencieux ; mais quand il en sortira, ce sera comme Achille, la vengeance à la main, je veux dire ses foudroyantes *Lettres de la Montagne*. En attendant, les Représentants multiplient leurs Représentations, auxquelles le Petit Conseil oppose ses réponses, dont je ne mentionnerai qu'une seule, celle du 31 août : le Conseil, définissant le fameux droit de Représentation, *nie* qu'il faille convoquer le Conseil général pour éclaicir la loi, quand le Conseil n'a aucun doute sur son interprétation ; et ceux qui, avec le Petit Conseil, *niaient* la même chose, furent appelés les *Négatifs*, lesquels s'opposèrent dès lors aux *Représentants*. Voilà donc Genève divisée en deux partis ennemis et irréconciliables, si bien qu'il n'aurait fallu rien de moins, selon Voltaire, que « la gaîté de M. André, laquelle faisait des miracles, pour faire souper ensemble un Corse et un Gênois, un Représentant de Genève et un Négatif. » (*L'homme aux quarante écus.*) Ce même Voltaire, dans une lettre à d'Argental (du 12 février 1766), précisera très bien le fond du débat : « le droit négatif, étant *illimité*, paraît insoutenable ; il n'y aurait plus de République, le Petit Conseil serait revêtu d'un pouvoir despotique. Mais aussi il serait également dangereux que le peuple eût le droit de faire convoquer le Conseil général *selon ses caprices*. » On voit la gravité du conflit : c'est, comme le dit Rod, la question même du partage de la souveraineté qui se trouve posée.

La lutte se poursuit, de plus en plus ardente de part et d'autre, avec des alternatives de revers et de succès, jusqu'à ce que, le 27 septembre 1763, une brochure intitulée *Lettres écrites de la*

Campagne vint, sembla-t-il, assurer le triomphe du Petit Conseil. « Par cet ouvrage dit (Rousseau dans ses *Confessions*), écrit avec un art infini, le parti représentant fut réduit au silence ; » il parut même « écrasé. » L'ouvrage, composé d'abord de trois, puis de cinq Lettres, était d'un homme d'esprit, très habile jurisconsulte, le Procureur général Tronchin. Les *Lettres de la Montagne* seront la réplique de Rousseau à Tronchin. Mais avant de mettre aux prises les deux adversaires, il faut, pour la clarté du débat, qu'on me permette de faire connaître très sommairement ce qu'étaient à cette époque et le gouvernement et la société de Genève.

Chose piquante, c'est un évêque, le prince-évêque de Genève, Adémar Fabri, qui, par la confirmation solennelle d'anciennes franchises, en 1387, donna à la future cité huguenote la charte de ses libertés communales. Rousseau, dans de curieux fragments sur l'histoire de Genève (publiés par Sandoz, Neuchâtel, 1861), s'exprime ainsi : « Le prince, qui devait au peuple sa puissance, paya sa dette avec usure : il fonda la liberté. » Sur « ce roc des franchises de 1387 », c'est ainsi qu'un auteur genevois appelle la charte de Fabri, Genève édifia peu à peu, au cours de l'histoire, un gouvernement fort original, qui eût abouti peut-être à la démocratie pure, si Calvin l'eût permis. D'abord Calvin promulgue les sévères et minutieuses Ordonnances ecclésiastiques, et crée ce redoutable Consistoire auquel il confère un pouvoir disciplinaire des plus étendus ; « chargé de surveiller la vie privée et de réprimer les moindres écarts, le Consistoire porte son œil scrutateur dans l'intérieur de toutes les familles (1). » Puis, si Calvin ne rédige pas, du moins il inspire les Edits de 1543, dont nous ne pouvons donner le détail ici, mais dont nous pouvons dire qu'ils n'avaient rien de démocratique, puisqu'ils ne laissaient au Conseil général, jadis souverain, « que l'ombre de ses anciennes attributions (2). » En effet, par une de leurs dispositions, ces Edits permettaient au

(1) Henri Fazy : « *Les Constitutions de la République de Genève* » Genève, 1890, p. 47.

(2) *Ibid*, p. 51.

gouvernement d'arrêter au passage toute proposition qui lui déplaisait, ce qui était « museler le Conseil général », composé de tous les bourgeois et citoyens. On a dit, à propos de Calvin, que ce sont « les restrictions religieuses qui ont amené à Genève les restrictions politiques. »

Les Libertins (ainsi appelait-on les partisans des vieilles franchises municipales), se révoltèrent à la fois contre le despotisme politique et le rigorisme religieux de Calvin, mais ils furent écrasés, et l'un d'eux, Berthelier, porta sa tête sur l'échafaud. L'aristocratie genevoise qui, nous le verrons, détenait le pouvoir, fit appel, pour avoir raison des troubles populaires, aux Etats de Berne et de Zurich et à la Cour de France : l'*Acte de médiation*, de 1738, imposé par ces trois Etats, mit fin à ces troubles, et la paix régnait à Genève depuis plus de vingt ans, lorsque cette paix fut gravement compromise par la malencontreuse condamnation de l'*Emile*. C'est, on l'a vu, le Petit Conseil, qui condamna l'*Emile :* mais qu'était-ce donc que le Petit Conseil ?

Composé de vingt-cinq membres, le *Petit Conseil* a la haute police et l'administration des Affaires. Avec les quatre *syndics*, choisis dans son sein, et le *Conseil des Deux-Cents*, qui fait au Petit Conseil les propositions qu'il juge utiles, voilà ce qui constitue le gouvernement proprement dit. Reste l'Assemblée des citoyens, ou *Conseil général*, qui approuve ou rejette les propositions qui lui sont soumises. Le Conseil général est souverain, c'est entendu, et tous les Édits ont proclamé la souveraineté du peuple ; Genève jouit donc d'un gouvernement démocratique ? Oui, en principe ; mais, en fait, ce gouvernement est devenu peu à peu une oligarchie et voici comment : d'une part « toutes les matières » qui sont portées au Conseil général ne peuvent y être proposées que par les Syndics, par le Petit Conseil et par le Conseil des Deux-Cents, ou Grand Conseil. Or, Petit et Grand Conseil, se recrutent mutuellement et les quatre Syndics sont pris au sein du Petit Conseil Il en résultait que « la souveraineté populaire n'était plus qu'un vain mot (1). » Le

(1) Fazy, *ibid.*, 104.

Conseil général n'était que très rarement convoqué, tandis que l'aristocratie s'était emparée du Grand et du Petit Conseil, auxquels appartenait le pouvoir exécutif. Les fonctions publiques étaient donc concentrées dans les mains de quelques familles notables, sept ou huit tout au plus, qui avaient fini par « considérer le gouvernement de Genève comme leur fief et leur patrimoine (1). » On voit que d'Alembert se trompait beaucoup quand, dans son fameux article *Genève*, de l'Encyclopédie, il écrivait : « le gouvernement de Genève a tous les avantages et aucun des inconvénients de la démocratie. »

Il est intéressant maintenant de voir comment était composé, et, puisqu'on parle sans cesse, dans les Édits, de la souveraineté du peuple, ce qu'était au juste ce peuple souverain ; et cela nous amènera à jeter un coup d'œil sur l'état social de Genève à l'époque de la condamnation de l'*Emile*. La population de la cité calviniste est alors de 20.000 âmes ; or, le peuple souverain ne compte que 1.300 têtes : tout n'est donc pas peuple à Genève. C'est qu'au fond rien n'est plus hiérarchisé que cette originale démocratie. Il y a, de bas en haut de l'échelle sociale, quatre catégories de gens à Genève : l'*habitant* n'a que la permission d'habiter Genève ; son fils monte d'un échelon, il devient *natif* ; mais, pour devenir *bourgeois*, il faut qu'il soit propriétaire ; le fils du bourgeois est enfin érigé à l'éminente dignité de *citoyen*. Or, bourgeois et citoyens, voilà les *privilégiés* qui composent le Conseil général et sont, comme on dit, « membres du souverain ». Ils forment bel et bien une aristocratie, et c'est à cette aristocratie qu'appartient Rousseau, puisqu'il est fils du *bourgeois* Isaac Rousseau. Mais il y a, pour ainsi dire, une aristocratie dans cette aristocratie, et nous voici enfin au sommet de l'échelle avec la *haute bourgeoisie*, maîtresse, on l'a vu, du gouvernement, et trônant dans la *ville haute*, tandis que les Rousseau se trouvaient, avec leurs pareils, relégués dans les *rues basses*.

Ces considérations nous permettent de préciser, en même temps que le rang social de Rousseau, le sens de certaines par-

(1) Fazy, *ibid.*, 60.

ties de ses œuvres. Par exemple, il s'étonne, dans une lettre à Moultou (30 mai 1762), que le *Contrat social* n'ait pas été bien reçu à Genève, puisqu'il y « préfère hautement l'aristocratie à tout autre gouvernement.» Il y dit, en effet, que, des trois formes d'aristocratie : naturelle, élective et héréditaire, « l'aristocratie élective est le meilleur des gouvernements », et c'est bien là, *en principe*, le gouvernement de Genève ; seulement, il ajoute que « l'aristocratie héréditaire en est le pire », et c'était, *dans la réalité*, le gouvernement de Genève, celui que définissait en ces termes le *Contrat social* : « la puissance transmise, avec les biens, des pères aux enfants, rendant les familles patriciennes et le gouvernement héréditaire » ; en sorte que, si les membres du Petit Conseil condamnèrent le *Contrat social*, c'est sans doute parce que l'auteur avait condamné lui-même leur gouvernement, à la fois aristocratique et héréditaire, comme étant le pire de tous. Il n'en reste pas moins que Rousseau, nous l'avons montré ailleurs, préconise hautement une forme de l'aristocratie, ce qui ne saurait surprendre de la part d'un *citoyen*, c'est-à-dire, à Genève, d'un aristocrate. Car le vrai peuple, à Genève, ce sont les *habitants* et les *natifs* auxquels il faut ajouter *les paysans*, puisque, sur les 20.000 âmes que compte la ville, il n'y a, on l'a vu, que 1.300 citoyens ou bourgeois. Natifs, habitants et paysans n'ont aucun droit politique, et nulle part, pas plus dans ses *Lettres de la Montagne* que dans son *Contrat social*, Rousseau ne s'intéresse à eux. C'était cependant le cas, quand il parle de Genève, de se rappeler ce qu'il venait d'écrire dans l'*Émile* : « c'est le peuple qui compose le genre humain. Ce qui n'est pas peuple est si peu de chose (1.300 ici sur 20.000), que ce n'est pas la peine de le compter. L'homme est le même dans tous les états ; si cela est, les états les plus nombreux méritent le plus de respect. » Quand il écrivait ce passage d'*Émile*, Rousseau pensait, pour ainsi dire, en homme et pour l'humanité ; l'on sait que toute l'éducation d'Émile a pour but d'en faire « un homme » ; mais quand il écrivait les passages, que j'ai cités ailleurs, du *Contrat social* et des *Lettres de la Montagne*, il pensait en citoyen de Genève.

Ainsi, à l'époque où nous sommes, il n'y a pas seulement, à Genève, deux partis politiques, Représentants et Négatifs : il y a encore trois ou quatre classes sociales très tranchées. Enfin le luxe, qui s'est introduit peu à peu, au commencement du siècle, dans la haute bourgeoisie, n'a fait qu'accroître, en haut, la morgue et, en bas, la jalousie. Voilà donc une ville profondément divisée et troublée et sa ruine paraît certaine : elle le serait, si l'union des âmes n'était pas plus forte encore que la rivalité des partis et des vanités mondaines ; or, le lien qui unit les âmes, et raffermit la cité, c'est la religion, qui se confond ici avec le patriotisme. Le cœur, chez tous, est genevois, dans la mesure même où il est protestant ; et nul peuple n'est plus attaché à la fois à sa religion et à sa cité. Calvin, en liant indissolublement le civisme à la foi, a fait des Genevois un peuple de fermes croyants et d'ardents patriotes. A l'époque où nous sommes, Genève a quatorze pasteurs, tous estimés et vénérés ; les temples se remplissent de fidèles tous les dimanches, et il y a deux cultes publics, sans parler des « exercices de piété ». Le jour du Seigneur, les boutiques sont closes, les portes de la ville fermées ; durant le service religieux, des chaînes sont tendues autour des temples ; et, encore que la foi ne soit plus aussi ardente, ni peut-être l'assiduité au culte aussi grande qu'au temps de Calvin, personne ne réclame, ni contre ces mesures de police, ni contre les admonestations du Consistoire, ni même contre la longueur des sermons et des prières. Or, l'église, à laquelle ce peuple est si fortement attaché, c'est l'église nationale, qui maintient jalousement les croyances traditionnelles contre la témérité des novateurs : et quel novateur, quoiqu'il s'en défende, que ce *Vicaire savoyard !* On comprend que l'*Émile* ait dû troubler bien des consciences à Genève ; c'est un peu pour les rassurer que Rousseau, d'ailleurs sincèrement religieux, encore qu'à sa manière, a si hautement affirmé sa foi protestante dans sa *Lettre à Beaumont.*

Dans tous les cas, voilà le public spécial pour lequel ont été écrites les *Lettres de la Montagne.* C'est cette Genève du dix-huitième siècle qui revit tout entière, avec ses mœurs, sa religion

et ses lois, dans la polémique qui va s'ouvrir entre Tronchin et Rousseau. Nous pouvons maintenant les mettre aux prises; peut-être, après ce rapide exposé, s'intéressera-t-on davantage aux Lettres des deux adversaires. Quand ils racontent le conflit, les historiens analysent d'abord les *Lettres de la Campagne*, puis les *Lettres de la Montagne*, ce qui est conforme à l'ordre des temps, mais ce qui ralentit leur récit et les oblige à répéter, quand ils en viennent à Rousseau, les arguments de Tronchin qu'il réfute. Je mêlerai donc les deux ouvrages, et je donnerai tour à tour la parole aux deux adversaires, de telle façon que nous assistions, pour ainsi dire, à la bataille; seulement, comme la brochure de Tronchin ne nous intéresse, en somme, que par rapport à la réplique de Rousseau, c'est dans l'ordre suivi par Rousseau que je présenterai les principaux arguments des deux adversaires, parce que, dans l'habile réponse de Rousseau, l'ordre même choisi par lui est une habileté de plus que je dois faire valoir.

Avant d'entrer en matière, et sachant que précisément sa matière n'est pas ou ne paraît pas « importante au public », puisqu'il ne s'agit que d'une petite ville et d'un simple particulier, Rousseau proclame pourtant que si ses sujets sont petits, ses objets sont grands : ils le deviennent, en effet, sous sa plume, car c'est un de ses plus incontestables talents d'élever les questions qu'il traite et d'en étendre singulièrement la portée. Or ici, à propos d'une petite ville et de ses petites querelles, on traitera de la religion, de la liberté, de la justice; voilà, certes, qui doit intéresser tout honnête homme aux *Lettres de la Montagne*.

A qui va-t-il adresser ses Lettres? Sera-ce à Moultou, à De Luc, ou à tout autre de ses amis? il s'en garde bien : il a remarqué, comme tous ceux qui les ont lues, qu'un des grands mérites des *Lettres de la Campagne*, c'est leur modération; or il est, lui, Rousseau, un passionné et, de plus, la cause qu'il défend est la sienne : deux motifs de se défier de lui-même. Il imagine alors que le destinataire de ses Lettres n'a pris aucune part aux Représentations en sa faveur; c'est donc un modéré, et voilà

Rousseau contraint de se modérer lui-même, s'il veut se faire écouter. Mais le pourra-t-il ? et le lecteur, car c'est à lui qu'en véritable écrivain il pense sans cesse, le lecteur le croira-t-il capable de s'effacer dans une querelle dont il est, en somme, le sujet principal ? Eh bien ! voici qui écartera toute défiance : il commencera par parler de lui, par étaler tous ses griefs, et, quand il aura soulagé son cœur, alors l'équité lui sera facile (qui en douterait ?) pour parler des graves questions qui divisent les Genevois.

Les cinq premières Lettres (il y en a neuf), sont pour nous les plus intéressantes, et en voici l'ingénieuse ordonnance. Dans les trois premières, Rousseau démontre qu'il n'est pas coupable, car il sent bien que c'est là ce dont il faut avant tout que le lecteur soit et reste convaincu. Puis, dans les quatrième et cinquième Lettres, il va *se supposer* coupable et rechercher quelle était, dans ce cas, la procédure qu'on devait suivre : ce n'est pas celle qu'on a suivie. Mais alors, cette procédure, qui aurait été injuste contre Rousseau coupable, apparaît odieuse contre Rousseau innocent ! Le plan est adroit et l'exécution en est supérieure.

Que lui reproche-t-on ? d'avoir écrit « des livres impies, scandaleux, téméraires, pleins de blasphèmes et de calomnies contre la religion. » Tronchin ne dit pas précisément cela, du moins sous cette forme redondante : c'est le Conseil qui s'exprime ainsi, dans ses réponses aux Représentants ; mais ces réponses étant dirigées contre Rousseau, Rousseau a bien le droit d'en renforcer la prose de Tronchin pour mieux faire éclater l'acharnement de ses ennemis. Et il part en guerre : Je pourrais me contenter de dire à « ceux qui jugent publiquement de mon christianisme qu'ils montrent seulement l'espèce du leur ; et qu'en conséquence, la seule chose qu'ils ont prouvée, c'est qu'eux et moi, nous n'avons pas *la même religion.* » Quelle est donc ma religion, à moi ? Qu'on lise la Profession du Vicaire savoyard, et, comme c'est au fruit qu'il faut juger l'arbre, qu'on suppose cette profession adoptée en un coin du monde : qu'y voyons-nous ? des hommes qui n'ont que deux articles de foi : la raison

et l'Evangile, la première de ces deux choses ne servant qu'à établir solidement la seconde. Mes accusateurs embrouillent toutes les propositions : les distinguer, c'est leur répondre ; car, « comme ils disputent contre l'évidence, *quand la question est bien posée, ils sont réfutés.* » C'est en ce dernier point qu'excelle Rousseau, et en cela aussi qu'il peut servir de modèle aux orateurs ; dans une discussion qui s'égare, savoir ramener des faits et des arguments, vagues ou contradictoires, à une question qui est si clairement et si habilement formulée qu'elle paraît, *même aux adversaires*, être la vraie et la seule question. Par exemple, dans la religion, il y a deux choses, qu'on a tort de confondre : les dogmes et la morale. Nos chrétiens selon *le Vicaire savoyard* les distinguent soigneusement : ils laissent aux théologiens la discussion des dogmes et de tout ce qui passe leur raison dans l'Evangile : ils n'y prennent que ce qui est clair pour tous, la pratique des devoirs. Quant aux disputeurs, qui se font volontiers persécuteurs, ils leur disent, en un très beau langage, car Rousseau excelle, si je puis m'exprimer ainsi, à personnifier et à *faire parler* ses arguments : « Nous pouvons nous tromper dans nos idées, mais vous aussi, vous pouvez vous tromper dans les vôtres. Pourquoi ne le pourriez-vous pas, étant hommes? Vous pouvez avoir autant de bonne foi que nous, mais vous n'en sauriez avoir davantage ; vous pouvez être plus éclairés, mais vous n'êtes pas infaillibles. Qui sera donc juge entre les deux partis ? Sera-ce vous ? cela n'est pas juste. Bien moins sera-ce nous, qui nous défions si fort de nous-mêmes. Laissons donc cette décision au juge commun qui nous entend ; et, puisque nous sommes d'accord sur les règles de nos devoirs réciproques, supportez-nous sur le reste, comme nous vous supportons. » (P. I. L. I.)

Il y a des erreurs dans mes livres? Naturellement, puisque je suis homme. Ces erreurs sont pernicieuses à la société? pour les trouver telles, on les détache de tout ce qui les explique, et on les aggrave les unes par les autres : mais il n'y a pas de livre au monde qui résistât à pareille inquisition ! pour le prouver, Rousseau, avec une heureuse audace, va droit au livre par

excellence : la Bible ; et il suppose ses adversaires faisant de la Bible, comme ils ont fait de l'*Émile*, des extraits tendancieux : « Nous vous déférons, diraient-ils, un livre téméraire, impie, dont la morale est « d'enrichir le riche en dépouillant le pauvre, d'apprendre aux enfants à renier leur mère et leurs frères... » ; il dit très exactement, en note, d'où sont extraits tous les passages de l'Evangile qu'il cite, et, en manière de conclusion, — ses conclusions sont, quand il veut, accablantes, — il résume les procédés de ses adversaires d'un mot qui s'applique, sans même qu'il ait besoin de le dire, à l'analyse partiale qu'on a faite de la *Profession de foi du Vicaire savoyard :* « Voilà donc ce qu'on donnerait au public sous le nom *de profession de foi évangélique !* »

Il s'est appliqué à prouver, dans cette première Lettre, qu'il était *bon chrétien* ; mais est-il aussi *bon protestant ?* c'est la question qu'il aborde dans sa deuxième Lettre, qui est la plus éloquente et la plus hardie de son livre. Il proclame hautement dès les premières lignes, ce qui est fort à sa place ici, et ce qui doit même dominer un tel débat, que « les magistrats n'ont aucune autorité sur les âmes ; pourvu qu'on soit fidèle aux lois de la société dans ce monde, ce n'est point à eux de se mêler de ce qu'on deviendra dans l'autre, où ils n'ont aucune inspection.» Mais tout cela n'est peut-être bon qu'en théorie, car Tronchin lui-même a reconnu que « personne ne peut être recherché pour ses idées sur la religion » ; seulement « des écrits contre la religion » sont tout autre chose, particulièrement à Genève, parce qu'à Genève il y a une religion d'État, et que, dès lors, qui l'attaque est puni, non comme hérétique, mais comme mauvais citoyen ; j'ai, en effet, montré plus haut à quel point ces deux choses, la religion et le civisme, étaient confondues à Genève. Rousseau a-t-il donc, c'est là le point, attaqué la religion de l'État ? pour le savoir, il ne serait pas mal de préciser (on se gardait bien de le faire, nous verrons pourquoi), ce qu'est, à cette heure, à Genève cette religion de l'État. C'est, disait-on, la sainte Réformation évangélique. Mais, insiste Rousseau, « qu'est-ce *aujourd'hui* à Genève que la sainte Réformation évangélique ?

le sauriez-vous, Monsieur, par hasard ? en ce cas, je vous en félicite ; quant à moi, je l'ignore. » Eh bien ! pour le savoir, il n'y a qu'à le demander à ceux-là même qui ont fondé la Réforme.

Quand les Réformateurs se détachèrent de l'église romaine, c'est parce qu'ils comprenaient la Bible autrement que l'église d'alors. Mais « de quelle autorité, leur demandait-on, vous séparez-vous de la doctrine reçue ? — de notre autorité. » Voilà donc l'*esprit particulier* établi pour unique interprète de l'Écriture et voilà, du même coup, l'autorité de l'église, de toute église, rejetée. Un Réformé ne connaît plus que deux choses : la Bible d'abord, puis sa raison, seule interprète de la Bible ; et Rousseau conclut avec la même lucidité et, qu'on me passe le mot, avec la même crânerie : « qu'on me prouve qu'en matière de foi, je suis obligé de me soumettre aux décisions de quelqu'un, dès demain je me fais catholique. » C'est proclamer, bien longtemps à l'avance, ce qu'on doit appeler un jour le Protestantisme libéral, lequel s'opposera à l'Orthodoxie protestante. Rousseau avait dit plus haut de cette société qu'il supposait vivre selon les préceptes de son Vicaire savoyard : « il n'y aurait d'impies que les méchants, et de fidèles que les gens de bien » ; ce qui est réduire la religion à la morale ; et, de fait, il ramène la Réforme à la morale évangélique, sauf, nous le verrons, à préciser celle-ci.

Est-ce bien là toute la Réforme ? C'en est, en tous cas, le principe même et comme la raison d'être ; car, ainsi que l'a bien vu Rousseau : « Quelle autorité interprétative auraient pu se réserver les Réformateurs après avoir rejeté celle du corps de l'Église ? » Pourtant l'histoire de la Réforme nous montre les Réformateurs autoritaires et même persécuteurs ; eh bien ? ils étaient d'autant plus coupables qu'ils étaient plus inconséquents : « leur dure orthodoxie était elle-même une hérésie ; c'était bien là l'esprit des Réformateurs, mais ce n'était pas celui de la Réformation. » Mais alors, les ministres genevois, qui condamnent et excommunient Rousseau, seraient eux-mêmes de mauvais protestants ? Sans nul doute, et Rousseau juge le moment venu de leur payer avec usure les sermons et remon-

trances dont ils l'ont, depuis plus d'un an, honoré et assommé. De quel droit, en effet, lui font-ils la leçon et, ce qui est plus fort, au nom de quelle doctrine, puisqu'ils « ne savent pas ce qu'ils croient. » Voilà certes la suprême injure à faire à des prédicateurs : était-elle méritée (1) ?

« Au commencement du dix-huitième siècle, dit très bien Sainte-Beuve, rendant compte du livre de Sayous sur « Le dix-huitième siècle à l'étranger », un notable changement s'opéra dans l'atmosphère théologique de Genève ; il y eut une détente ; cette heureuse modification, qui tempérait la rigidité, fut en grande partie due à un ministre et prédicateur, Turretini, lequel avait beaucoup voyagé..., et, après bien des comparaisons de curieux, était revenu dans sa patrie, mitigé, modéré et tolérant. » Nous savons, par les historiens genevois, que Turretini exerça, sur la théologie protestante de la première moitié du dix-huitième siècle, une influence considérable : sans repousser la Révélation ni les mystères, Turretini faisait passer la morale avant les dogmes ; et Rousseau enfant avait pu entendre ce prédicateur célèbre qui avait posé en principe qu'on ne doit pas porter en chaire les questions controversées (2). Or, Turretini avait eu des disciples qui étaient précisément des ministres contemporains de Rousseau. Ceux-ci donc, laissant volontiers dans l'ombre les antiques dogmes du calvinisme, ne prêchaient plus guère que les vertus chrétiennes et, au premier rang, la charité. Faisaient-ils bien ou mal, c'était affaire à leur conscience ; mais, précisément à leur point de vue, voici, je crois, deux importantes considérations : une religion qui s'enferme dans la morale, ou s'y adonne exclusivement, n'est ordinairement pas une religion bien vivace ; la morale est commune à toutes les religions ; or, une religion ne s'affirme et ne vit qu'en s'opposant, par son *credo*, à toute autre, surtout

(1) On peut consulter sur cette question ; Sayous ; *Le dix-huitième siècle à l'étranger*, I, 64. — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, XV, 130. — Vallette : *Rousseau genevois*, 16. — Maurice Masson, *op. cit.*, 2me partie.

(2) On peut voir, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, III, 197, une comparaison intéressante de M. Ritter, entre le Premier Discours de Rousseau et un *Discours académique*, de Turretini, que Rousseau a peut-être connu.

quand sa première raison d'être, comme ici, et son point de départ, a été de *protester* contre la religion dominante : aussi la foi religieuse était-elle peut-être alors moins fervente qu'elle n'avait été au temps de Calvin. En second lieu, et c'est particulièrement ceci qui nous intéresse : à force de passer sous silence les dogmes, on s'en détache et on les néglige ; or, de les négliger à les nier, il n'y a qu'un pas : c'est ce pas que venait de franchir Rousseau. Aussitôt grand émoi chez les pasteurs : ils s'aperçoivent qu'ils sont sur une pente dangereuse au bas de laquelle les attend... le *Vicaire savoyard*. Alors, pour se sauver de l'abîme du déisme, ils s'attachent et, qu'on me passe le mot, se cramponnent à ces dogmes, qu'ils n'avaient sans doute cessé de vénérer, mais auxquels ils ne touchaient guère. Leur intérêt maintenant, et l'intérêt du culte, est de rompre au plus tôt tout pacte avec ce pur déiste, qui veut se faire passer pour un de leurs fidèles, car il communie ! Mais sa Profession de foi est une hérésie, et le meilleur moyen de le démontrer, c'est de prendre *le contre-pied* de ses assertions, c'est-à-dire d'affirmer surtout les dogmes qu'il a jugés faux ou inutiles au salut. C'est du moins ainsi que je me représente les choses ; et c'est ainsi, je crois, qu'il faut comprendre ce passage de Rousseau, injurieux assurément, mais qui contient peut-être une part de vérité : « Ils sont adroits, ces Messieurs (les pasteurs) ; ils établissent la méthode de discussion la plus nouvelle et la plus commode pour des persécuteurs. Ils laissent avec art tous les principes de la doctrine incertains et vagues. Mais un auteur a-t-il le malheur de leur déplaire, ils vont furetant dans ses livres quelles peuvent être ses opinions. Quand ils croient les avoir bien constatées, ils prennent *les contraires* de ces mêmes opinions et en font autant d'articles de foi : ensuite, ils crient à l'impie, au blasphème, parce que l'auteur n'a pas d'avance admis dans ses livres les prétendus articles de foi qu'ils ont bâtis *après coup* pour le tourmenter » (*Lettres de la Montagne*, I, 2).

Sainte-Beuve dit très justement des savants genevois de ce temps que leur science est sans doute émancipée et philo-

sophée, mais « avec beaucoup de circonspection, de réserve, de contrainte. » Les ministres sont naturellement plus circonspects encore que les savants, et c'est d'eux surtout qu'on peut dire qu'ils opposent à la discussion ouverte « une limite qui est le Symbole légal et la Révélation » ; limite, en effet, et même sous-entendue, bien plus que principe hautement reconnu et proclamé. Cette timidité certes est fort compréhensible en ce milieu du siècle, où la philosophie est décidément triomphante ; mais, si les ministres sont hésitants, quand il s'agit de formuler nettement leur propre *credo*, pourquoi alors sont-ils si pointilleux et si arrogants quand ils se mettent à éplucher, et se permettent de condamner, la croyance d'autrui ? C'est que, si l'humilité est une vertu chrétienne, la modestie n'est peut-être pas une vertu théologale. Voici, en effet, quelques semaines seulement avant l'apparition des *Lettres de la Campagne*, un pasteur, Jacob Vernes, qui, très ami du beau style, s'était appliqué à signaler « le poison » caché dans l'*Émile* et à dénoncer Rousseau comme un ennemi déguisé du christianisme. L'ouvrage de Vernes (1) valut à son auteur les remerciements du Petit Conseil, les félicitations du Consistoire... et la place d'honneur dans ce terrible passage où Rousseau, déchirant tous les voiles, met brutalement à nu les hésitations et les contradictions des ministres : « ils chicanent sur l'orthodoxie d'un laïc, et ils laissent la leur dans une scandaleuse incertitude. On leur demande si Jésus-Christ est Dieu : ils n'osent répondre ; on leur demande quels mystères ils admettent : ils n'osent répondre. Sur quoi donc répondront-ils et quels seront les articles fondamentaux, différents des miens, sur lesquels ils veulent qu'on se décide, si ceux-là n'y sont pas compris? » Et voici spécialement pour M. Vernes et pour ses approbateurs : « Cependant quelqu'un d'entre eux, compilant force plaisanteries scolastiques, aussi bénignes quélégantes, pour juger mon christianisme, ne craint pas d'abjurer le sien. Tout charmés du savoir de leur confrère, et surtout de sa logique, ils avouent son docte ouvrage et l'en

(1) « Lettres sur le christianisme de M. J.-J. Rousseau. » Juillet 1763.

remercient par une députation. Ce sont, en vérité, de singulières gens que Messieurs vos ministres ! on ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait même pas ce qu'ils font semblant de croire ; leur seule manière d'établir leur foi est d'attaquer celle des autres. Ils sont comme les jésuites qui, dit-on, forçaient tout le monde à signer la Constitution, sans vouloir la signer eux-mêmes. Au lieu de s'expliquer sur la doctrine qu'on leur impute, ils pensent donner le change aux autres églises en cherchant querelle à leur propre défenseur ; ils veulent prouver par leur ingratitude qu'ils n'avaient pas besoin de mes soins (dans la *Lettre à d'Alembert*) et croient se montrer assez orthodoxes en se montrant persécuteurs. » (P. I. L. 2.)

M. Eugène Ritter, citant ce passage des *Lettres de la Montagne*, proteste hautement contre la terrible invective de Rousseau : « c'est très injustement, dit-il, que Rousseau a accusé le clergé genevois du dix-huitième siècle d'avoir dissimulé sa pensée »... et M. Ritter cite les noms de Vernet, Vernes, etc. « Ces théologiens, amis de la Raison et fidèles à la Révélation,... n'avaient point de secret : ils n'avaient que de la réserve. *Ils passaient sous silence, sans les nier ouvertement, les dogmes auxquels ils n'adhéraient pas* (1). » — Oui bien et, quand on les pressait sur ces dogmes, ils se dérobaient : c'est ce que leur reprochait, avec raison, je crois, Alceste — Rousseau. S'ils se taisaient, dans leurs sermons, sur les dogmes auxquels ils n'adhéraient pas, la plupart de leurs paroissiens y adhéraient, et n'est-ce pas pour ne pas scandaliser leur foi naïve qu'ils n'en parlaient pas ? Leur « silence » donc, s'il était respectueux de la foi d'autrui, n'était pas cette pleine franchise que doit avoir, ce me semble, le prédicateur devant Dieu *et devant les hommes*.

La conclusion où tendait ce discours de Jean-Jacques s'offre alors d'elle-même : « de tout ceci, je conclus qu'il n'est pas aisé de dire en quoi consiste *aujourd'hui* à Genève la sainte Réformation. » Comment dès lors prouvera-t-on que Rousseau a attaqué cet insaisissable fantôme ? Il a pensé librement, donc en

(1) *Etrennes genevoises*, 1881 : J.-J. Rousseau et Jacob Vernet.

Protestant, sur les matières de la religion. Quant aux dogmes vraiment distinctifs de la Réforme : savoir l'autorité de la raison en matière de foi, la libre interprétation des Ecritures, ce sont ceux-là même qu'il a soutenus dans son livre. « Mais ce livre (qu'on nous permette de citer encore ce court passage, où Rousseau parle un langage si ferme et si sensé à la fois), ce livre contient des objections, des difficultés, des doutes. Et pourquoi non, je vous prie ? où est le crime à un protestant de proposer des doutes sur ce qu'il trouve douteux... ; de quel droit prétendez-vous soumettre ma raison à la vôtre et me donner votre autorité pour loi, comme si vous prétendiez à l'infaillibilité du pape ? *N'est-il pas plaisant qu'il faille raisonner en catholique pour m'accuser d'attaquer les protestants ?* » Voilà un de ces « mots de la fin » qui sont le triomphe de Jean-Jacques et de sa dialectique : adroit polémiste, il se défend en attaquant l'ennemi, multiplie ses arguments avec son étonnante fécondité, distribue, chemin faisant, de droite et de gauche, ses coups de boutoir ; mais il réserve presque toujours pour la fin, comme ici, la formule heureuse et victorieuse qui reprend et condense la masse entière de l'argumentation pour en frapper brusquement l'adversaire, en le ridiculisant par-dessus le marché.

Dans sa troisième Lettre, il aborde la question brûlante des miracles. Sans le suivre dans toute sa discussion, qui est neuve pour l'époque autant que pressante, je relève ces deux curieux arguments. Pour établir qu'il ne croyait pas à la Révélation, on raisonnait ainsi : Dieu se révèle aux hommes par ses envoyés, et ceux-ci ont, pour preuve de leur mission, les miracles ; or Rousseau, rejetant les miracles, récuse par là même les envoyés de Dieu, c'est-à-dire la Révélation. — Voilà, réplique Rousseau, un raisonnement très bon pour un catholique, mais ruineux pour un protestant. Quand les Réformateurs (et, suivant le procédé qui lui est familier, il va les mettre en scène et leur donner la parole), élevèrent leur voix contre l'Église, ils se considéraient sans nul doute comme envoyés de Dieu ; mais où étaient les preuves de leur mission, c'est-à-dire leurs miracles ? A cette question, ils auraient répondu que leurs miracles étaient leurs

arguments invincibles ; et « quand l'Église romaine leur demandait : qui vous a donné cette belle commission de venir troubler la paix de l'Église ? — *Notre conscience*, répondaient-ils simplement. » Et Rousseau de conclure : « établir la nécessité des miracles en preuve de la mission des envoyés de Dieu, qui prêchent une religion nouvelle, c'est renverser la Réformation de fond en comble : c'est donc faire, pour me combattre, ce qu'on m'accuse faussement d'avoir fait. »

Ce qu'il dit contre les miracles, c'est ce que disaient de son temps les philosophes : contraires à la raison et aux lois de la nature, les miracles sont de singulières preuves de la vérité d'une religion. Lazare ressuscité ? « voilà un spectacle dont je ne voudrais pour rien au monde être le témoin : au lieu de me rendre crédule, j'aurais peur qu'il me rendit fou. » Au reste, ceux qui sont amateurs de miracles, n'ont qu'à aller voir les foires de Paris : Brioché a de quoi les combler. — Ce sont là de faux miracles, dira-t-on, de simples *prestiges*. — Soit, mais alors, voici mon dilemme : si vous niez les prestiges, vous ne pouvez prouver les miracles, parce que les uns et les autres sont fondés sur la même autorité : le témoignage. Si vous admettez, au contraire, les prestiges avec les miracles, vous n'avez pas de règle sûre pour distinguer les uns des autres : ainsi, les miracles ne prouvent rien. — Mais ils ont pour garant la Révélation ; — à laquelle ils servent de preuve ? Vous voilà acculés au cercle vicieux. Ainsi, si tantôt Rousseau plaisantait sur les miracles, comme auraient pu le faire Voltaire et les Encyclopédistes, maintenant il se sépare d'eux par le sérieux de ses arguments et le ton soutenu de sa discussion.

Voici, par exemple, sur cette même question des miracles, *et parce qu'il l'envisage sérieusement*, une idée juste et neuve qu'a trouvée Rousseau et qui n'est pas venue à l'esprit de Voltaire. On sait que, pour Voltaire, ceux qui prétendent faire des miracles sont des imposteurs, et ceux qui les attestent, des menteurs. Qu'on écoute raisonner Rousseau : « les spectateurs des choses merveilleuses sont *naturellement* portés à les décrire avec exagération. Là-dessus on peut *de très bonne foi* s'abuser soi-même en

abusant les autres ; pour peu qu'un fait soit au-dessus de nos lumières, nous le supposons au-dessus de la raison, et l'esprit voit enfin du prodige *où le cœur* nous fait désirer fortement d'en voir. » Ce raisonnement va bien plus loin, il est de plus grande conséquence que les plaisanteries bien connues de Voltaire sur les récits bibliques ; car railler ou insulter ceux qui croient aux miracles, ce n'est pas du tout expliquer *pourquoi* ils y croient ; et, supposé que cette croyance soit une superstition, le plus sûr moyen alors de guérir le superstitieux, ce n'est pas de se moquer de lui, mais de lui montrer, si on le peut, que, ce qu'il croit faussement, il était très naturel qu'il le crût : il sait désormais pour quelle raison il le doit mettre en doute. C'est pour cela que, de tout temps, l'Église s'est mieux accommodée des rieurs que des raisonneurs ; le Petit Conseil de Genève en jugeait ainsi, car aux Représentants qui lui reprochaient son indulgence à l'égard de Voltaire, il répliquait ceci : « Les livres, où l'on ne fait que tourner en ridicule la religion, ne sont pas, à beaucoup près, aussi punissables que ceux où, sans détour, on l'attaque par le raisonnement. »

A quoi, il est vrai, les Représentants auraient pu répondre : les livres de Voltaire, s'ils le sont moins que ceux de Rousseau, sont tout de même, et d'après vous, « punissables ». Pourquoi donc ne les punissez-vous pas ? Il faut citer ici la phrase où Tronchin tâche d'expliquer l'indulgence du Conseil à l'égard de l'auteur de *Candide* : « *En conscience*, y a-t-il parité entre des livres où l'on trouve quelques traits épars et indiscrets (!) contre la religion, et des livres où, sans détour, sans ménagement, on l'attaque dans ses dogmes et sa morale ? » — « *En conscience !* s'écrie Rousseau. Il ne siérait pas à un impie tel que moi d'oser parler de conscience, surtout vis-à-vis de ces bons chrétiens ; ainsi, je me tais... C'est pourtant une singulière conscience, que celle qui fait dire à des magistrats : nous souffrons volontiers qu'on blasphème, mais nous ne souffrons pas qu'on raisonne. »

Jusqu'ici Rousseau a réfuté les imputations injustes qui l'ont fait condamner. Maintenant (dans sa quatrième Lettre), il va se supposer coupable : « Le délit supposé réel, il reste à chercher

quelle est *sa nature* et *quelle procédure* est prescrite par les lois. » Le délit, c'est d'avoir violé son serment de bourgeois. Qu'est-ce à dire ? Écoutons Tronchin : « Le serment des bourgeois leur impose l'obligation de ne faire ni souffrir aucunes pratiques ni machinations contre la Réformation évangélique. Il semble que c'est *un peu* pratiquer et machiner contre elle que de chercher à prouver que le pur Evangile est absurde en lui-même... Le Conseil était donc obligé de jeter un regard sur celui que tant de présomptions si véhémentes accusaient de cette entreprise. » C'est Rousseau qui, en citant Tronchin, a souligné l'expression malheureuse *un peu*, et voici, en quatre mots, le merveilleux parti qu'il en tire : « Voyez d'abord que ces Messieurs sont agréables. Il leur semble entrevoir de loin *un peu* de pratique et de machination : sur ce petit semblant éloigné d'une petite manœuvre, *ils jettent un regard* sur celui qu'ils en présument l'auteur : et ce regard est une prise de corps ! » Il est vrai que, si on l'a décrété, c'est, paraît-il, par pure bonté d'âme, et il cite encore ce mot ineffable de Tronchin qui, énumérant les trois partis que pouvait prendre le Conseil à l'égard de Rousseau : l'ajourner, ou l'assigner pour être ouï, ou le décréter, affirmait, sans rire, que ce dernier parti « était incomparablement le plus doux » ; et Rousseau de répartir : « ainsi plaisantait, selon Brantôme, l'exécuteur de l'infortuné don Carlos, infant d'Espagne. Comme le prince criait et se débattait : « paix, Monseigneur, lui disait-il en l'étranglant, tout ce qu'on en fait, c'est pour votre bien. » Je ne fais ces citations, d'ailleurs intéressantes par elles-mêmes, que pour mettre en tout son jour le mérite vraiment singulier de ces *Lettres de la Montagne* et ce qui les distingue des autres œuvres de Rousseau. Son style, on le sait, est trop souvent tendu et il semble parfois qu'il n'ait qu'un ton : le sérieux et même le grave, celui qui convient au grand prédicateur laïque du dix-huitième siècle. Ici il se détend et se déride et, plutôt que de s'indigner, il raille, il s'égaye aux dépens de l'adversaire ; parfois, on vient de le voir, il se contente d'opposer, aux accusations dont il est l'objet, une citation plaisante qui met les rieurs de son côté. Et, à propos même des

citations de Rousseau, il y a lieu de remarquer que sa mémoire le sert toujours à souhait. Il a lu, sans doute, et nous y avons insisté ailleurs, plus qu'on n'a dit ; pourtant, quelqu'ardeur qu'il ait mise à s'instruire, il n'a pas eu, ayant commencé très tard, le temps de beaucoup lire ; et c'est donc pour nous un motif de plus d'admirer l'étonnant à propos de la plupart de ses citations.

Un dernier mot sur ce fameux serment des bourgeois qu'on l'accusait d'avoir violé. Ce serment ne comportait pas seulement l'article cité tantôt par Tronchin ; il y en avait un autre, par lequel les bourgeois juraient « de *vivre* selon la Réformation du Saint Evangile. » Rousseau commente ainsi : « Vivre selon la réformation, c'est *professer* la réformation. » N'était-ce vraiment que cela ? et de *vivre* avec sa servante, cela passait-il donc à Genève pour très canonique ? Mais le vigilant Consistoire ne savait pas — ou faisait semblant de ne pas savoir ; faisons comme lui et voyons la seconde partie de l'argumentation de Rousseau.

Il est donc supposé coupable : quelle doit être sa punition ? Donnons ici la parole au Procureur général : « Ces deux livres (l'*Émile* et le *Contrat*) paraissent sous le nom d'un citoyen de Genève. L'Europe en témoigne son scandale. Le premier Parlement d'un royaume voisin poursuit *Émile* et son auteur. Que fera le gouvernement de Genève ? » — « Il ne fera rien, réplique vivement Rousseau ; il ne doit rien faire....., à moins de renverser tout ordre judiciaire. C'était *précisément* parce que j'étais décrété à Paris que je ne pouvais l'être à Genève. Le délit d'un criminel a certainement un lieu et un lieu unique ; il ne peut pas plus être coupable à la fois du même délit en deux États qu'il ne peut être en deux lieux en même temps ; et s'il veut purger les deux décrets, comment voulez-vous qu'il se partage ? » En effet, Rousseau ne pouvait être en prison à la fois à Paris et à Genève.

Tronchin, au reste, pose très nettement la vraie question : « la politique et la philosophie peuvent soutenir la liberté de tout écrire ; mais nos lois l'ont réprouvée. Notre Constitution,

dans le cas de dispute, attribue aux Conseils le droit de décider sur le dogme. » — Vous dites bien : « aux Conseils ; mais qui dit Conseils, au pluriel, ne dit pas Petit Conseil. Et voyez, plaisante Rousseau, comme, avec une lettre de plus ou de moins, on pourrait changer la constitution d'un État. Dans l'espèce, ce qu'il faut savoir d'abord, c'est s'il y a délit contre la religion, c'est-à-dire contre le dogme ; or, de tout ce qui regarde le dogme, le Consistoire est le seul juge. C'est donc le Consistoire qui aurait dû examiner mes erreurs, et me déférer, s'il me jugeait coupable, au Conseil, lequel aurait décidé de ma punition. Mais une contradiction bien plaisante dans mon affaire, c'est que je suis décrété pour mes erreurs (par le Conseil), et que je ne suis pas excommunié (par le Consistoire). Le Conseil me poursuit comme apostat et le Consistoire me laisse au rang des fidèles ! » — Peut-on critiquer plus gaîment, et plus heureusement, une interversion de pouvoirs qui aboutit à faire, des magistrats, des inquisiteurs plus sévères sur le dogme que des pasteurs, voire des pasteurs de Genève ?

Les Représentants avaient obstinément demandé au Conseil pourquoi il n'avait pas suivi, à l'égard de Rousseau, la procédure, plus douce, dont il avait usé jadis contre un certain Morelli. Tronchin répond aux Représentants par la distinction suivante : Morelli avait écrit contre la discipline, M. Rousseau attaque la religion, il est donc plus punissable que Morelli. Il semble bien, et la réponse de Tronchin dut paraître décisive aux Représentants, jusqu'au jour où ils lurent cette réplique en quatre lignes : « Ce discours (de Tronchin) me paraîtrait tout au plus passable dans la bouche d'un capucin ; mais il me choquerait fort sous la plume d'un magistrat. Attaquer la religion est sans contredit un plus grand *péché devant Dieu* que d'attaquer la discipline. Il n'en est pas de même devant les tribunaux humains qui sont établis pour punir les crimes, non les péchés, et qui ne sont pas les vengeurs de Dieu, mais des lois. »

Mais enfin l'auteur d'*Émile* a-t-il vraiment attaqué la religion ? il me semble, tout au contraire, qu'on pourrait dire que seul il a su la défendre à ce moment critique du siècle où les uns, les

Encyclopédistes, s'entendaient si bien à l'ébranler, et où les autres, ses défenseurs naturels, ne trouvaient, pour la soutenir, que des ais vermoulus, c'est-à-dire, des arguments surannés et caducs. Cette considération, Rousseau la présente avec force dans le passage suivant qu'il faut citer parce que, d'une part, il peint assez fidèlement l'état des esprits au milieu du dix-huitième siècle, et que, d'autre part, il exprime avec précision ce que prétendait faire Rousseau quand il écrivait la Profession de foi du Vicaire savoyard : « Considérez l'état religieux de l'Europe au moment où je publiai mon livre et vous verrez qu'il était plus que probable qu'il serait partout accueilli. La religion, décréditée en tout lieu par la philosophie, avait perdu son ascendant jusque sur le peuple. Les gens d'église, obstinés à l'étayer par son côté faible, avaient laissé miner tout le reste ; et l'édifice, portant à faux, était prêt à s'écrouler. Les controverses avaient cessé, parce qu'elles n'intéressaient plus personne... Pour ôter les mauvaises branches, on avait abattu l'arbre ; pour le replanter, il fallait n'y laisser que le tronc. » En conservant ainsi cela seul qui, selon lui, était « l'essence de toute religion », il rêvait « d'établir *à la fois* la liberté philosophique et la piété religieuse » ; rêve ambitieux, sans doute, et même chimérique, car il devançait les temps, mais rêve aussi d'une âme sincèrement religieuse, comme le proclameront, un siècle plus tard, les disciples, et ils seront légion, du Vicaire savoyard. J'aurai, d'ailleurs, à rechercher, dans un autre chapitre, comment s'est formée peu à peu, après maintes variations et conversions, cette religion personnelle de Rousseau. Je ne voulais que montrer ici comment il a repoussé les attaques dont le Vicaire savoyard était l'objet de la part des magistrats et des ministres de Genève, et j'ai ainsi épuisé la première partie de son livre, du moins dans ce qu'elle offre pour nous d'intéressant; j'ai omis à dessein, dans cette première partie, des passages curieux, mais qui ont trouvé leur place ailleurs, par exemple, une brève analyse du *Contrat social*.

Dans cette première partie, Roussau n'a parlé que de lui et de son injuste condamnation. Mais, s'il a été condamné, c'est

contrairement aux lois, c'est parce que le Petit Conseil s'arroge un pouvoir qu'il n'a pas : il est donc conduit à examiner ce qu'est à cette heure le gouvernement de Genève, et l'on voit comment la seconde partie se rattache à la première. Je ne le suivrai pas dans son examen détaillé des lois et ordonnances, examen qui serait ici fastidieux, mais qui intéressait au plus haut point les lecteurs genevois ; car, pour ceux-ci, la question était de savoir, non pas tant si Rousseau avait été condamné injustement, mais s'il avait été jugé légalement, selon les édits et les règlements inscrits dans une Constitution à laquelle ils étaient profondément attachés. Ce loyalisme du Genevois, on le retrouve chez Rousseau lui-même qui, partout où il séjourne, se préoccupe très fort d'observer les lois du pays. Il pousse même si loin ce souci de la légalité que, dans sa cinquième Lettre, il en fait un des trois articles essentiels de toute bonne religion : servir Dieu, aimer son prochain *et obéir aux lois*.

Ce qu'il s'efforce d'établir, dans cette seconde Partie, c'est que les pouvoirs que s'attribuent les syndics, le Petit et le Grand Conseil, en un mot, le gouvernement proprement dit, sont contraires à l'esprit et à la lettre de la Constitution. Voilà, certes, des sujets bien arides et bien mesquins : ils ne le sont pas sous la plume de Rousseau qui a le don de transformer tout ce qu'il touche. Et qu'on ne croie pas que ce don-là soit simplement chez lui le don de bien dire. Dans la discussion à laquelle il se livre ici, ce n'est pas le charme seul de son style qui relève les menus faits dont il parle : s'il nous intéresse aux discussions de « la parvulissime république », comme l'appelait Voltaire, c'est parce qu'il sait merveilleusement voir et mettre en lumière ce qu'il y a, pour tout grand esprit, d'humain et d'éternel dans les affaires locales d'une petite cité et dans les querelles éphémères d'une poignée de bourgeois contre une dizaine de patriciens. Ce n'est plus, en effet, du Petit Conseil seul et de ses petites menées qu'il va être question, mais de la lutte, vieille comme le monde, de l'aristocratie et du peuple, et encore du conflit, qu'on rencontre en tout pays, entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Ici, le législatif, c'est le Conseil général ou l'Assemblée des bourgeois : qu'est-il exactement, et que peut-il à cette heure ? En principe tout, et à peu près rien en pratique, par suite des empiètements du Petit Conseil, c'est-à-dire, de l'aristocratie. Qu'on lise ce résumé impressionnant de la situation des deux partis. Rousseau s'adresse aux bourgeois, membres du Conseil général ou, comme on disait, du Souverain : « Vous ne reconnaissez de lois que celles que vous faites ; vous élisez les chefs qui vous gouvernent (les syndics) ; vous décidez de la paix et de la guerre ; vos magistrats eux-mêmes vous traitent de magnifiques, très honorés et souverains Seigneurs : voilà votre liberté ; voici votre servitude. Le corps (Petit Conseil) chargé de l'exécution des lois, en est l'interprète et l'arbitre suprême (dans le fameux droit de Représentation) ; il les fait parler comme il lui plaît ; il peut les faire taire. Les chefs que vous élisez ont, indépendamment de votre choix, des pouvoirs qu'ils ne tiennent pas de vous. Limités dans vos élections à un petit nombre d'hommes (les quatre syndics étaient pris dans le Petit Conseil), vous faites avec un grand appareil un choix de peu d'importance. Les procédures qu'on doit suivre en vous jugeant sont prescrites (par exemple, entendre l'auteur d'un livre avant de le condamner) ; mais quand le Conseil veut ne pas les suivre, personne ne peut l'y contraindre ni l'obliger (malgré les Représentations) à réparer les irrégularités qu'il commet. » Puis, il peint, en un saisissant tableau, les empiètements de l'exécutif : « parcourez les annales de votre démocratie, depuis le temps où vos syndics, simples procureurs établis par la communauté pour vaquer à telle où telle affaire, lui rendaient compte de leur commission le chapeau bas, et rentraient à l'instant dans l'ordre des particuliers, jusqu'à celui où ces mêmes syndics, dédaignant leurs droits de chefs et de juges qu'ils tiennent de leur élection, leur préfèrent le pouvoir arbitraire d'un corps (le Petit Conseil), dont la communauté n'élit point les membres et qui s'établit au-dessus d'elle contre les lois. »

Le Conseil des Deux-Cents, qui jugeait les procès en second ressort, était élu par le Petit Conseil, dans la dépendance duquel

il devait donc rester ; et Rousseau de s'écrier : « l'appel, du Petit Conseil au Deux-Cents, est un véritable jeu d'enfant ; c'est une farce en politique, s'il en fut jamais. » Car, au fond, qu'est-ce donc que le Conseil des Deux-Cents ? « C'est le Petit Conseil qui reparaît sous un autre nom. » Et, venant enfin à la question actuelle qui divise la cité en deux partis, Représentants et Négatifs : « la loi a-t-elle été transgressée ? les citoyens et bourgeois disent qu'elle l'a été ; les magistrats le nient. Or voyez, je vous prie, si l'on peut rien concevoir de moins raisonnable que le *droit négatif* qu'ils s'attribuent. On leur dit : vous avez transgressé la loi ; ils répondent : nous ne l'avons pas transgressée, et, devenus ainsi juges suprêmes dans leur propre cause, les voilà justifiés par leur seule affirmation. »

Et maintenant où tend tout ceci ? qu'espère Rousseau et que veut-il suggérer aux citoyens par cette critique, partiale peut-être (nous n'avons pas à en décider), en tous cas, aussi éloquente que passionnée, de leur gouvernement ? est-ce une levée de boucliers qu'il veut provoquer ? car, en fin de compte, il y a deux questions dont l'une dépend de la solution qu'on donne à l'autre. Que vaut le gouvernement de Genève ? Voilà la première question. Nous venons d'entendre la réponse on ne peut plus claire de Rousseau. Mais si ce gouvernement est ce qu'il dit, tyrannique et contraire aux lois, que faut-il faire alors pour l'amender ? voilà la seconde question. Sur ce dernier point, Rousseau n'est plus catégorique ; il cesse même d'être éloquent, parce qu'il a peur : peur de quelque soulèvement populaire ou, tout simplement, de quelque démarche intempestive de ses partisans. Mais alors, puisqu'il est à ce point soucieux de la paix publique, pourquoi les Lettres de la Montagne sont-elles si violentes et, comme l'écrivait avec vérité Charles Bonnet, si « incendiaires » ? Pour deux raisons, je crois, dont l'une est relative à l'*homme*, et l'autre à l'*auteur*.

L'*homme* avait été profondément blessé de se voir condamné et si durement, par ces magistrats de Genève dont il avait jadis fait un si pompeux éloge dans son *Discours sur l'inégalité*. Il avait été froissé, de même, des mesquines chicanes de ces

ministres, dont il avait généreusement pris la défense dans sa *Lettre à d'Alembert*. Il avait cru enfin que les citoyens à Genève élèveraient la voix pour protester contre l'injure faite à un des leurs, et très longtemps les citoyens s'étaient tus ; et maintenant encore la grande majorité s'inclinait prudemment devant la chose jugée. Tous ces affronts et toutes ces trahisons l'avaient ulcéré, lui qui, pour un ami qu'il perdait, justement à propos des *Lettres de la Montagne*, écrivait tout ému : « l'idée d'un seul ennemi, quoique injuste, me fait sécher de douleur. » Et tout naturellement sa douleur et sa rancune avaient parlé dans son œuvre, on a vu avec quelle amère éloquence.

Faut-il, à l'exemple de certains historiens, lui en faire un crime? On l'avait déjà, et dès leur apparition, blâmé d'avoir écrit ces Lettres, où l'on ne voyait qu'une misérable vengeance ; c'est ce que disait, par exemple, le savant naturaliste Bonnet à son correspondant Allamand, recteur de l'Université de Leyde ; mais Allamand lui répliquait : « Quant à ce que vous me dites que cet homme est bien vindicatif, permettez-moi de vous demander si la vengeance est au-dessus de l'affront qu'il a reçu » ; et, énumérant les persécutions dont Rousseau avait été l'objet, il ajoutait : « est-ce là peu de chose à votre avis ?. » Certains, même parmi les partisans de Rousseau, regrettaient naïvement que sa personne parût un peu trop dans les *Lettres de la Montagne*, comme si ce n'était pas précisément l'accent personnel qui avait donné à ces Lettres l'intérêt et la vie qu'elles ont encore de nos jours. A ces critiques de Genevois difficultueux, Rousseau répondait qu'il aurait bien voulu aussi que le *moi* parût moins dans ses Lettres, mais que « sans le moi, ces Lettres n'auraient pas existé. Quand on fit expirer le malheureux Calas sur la roue, il lui était difficile d'oublier qu'il était là. » Comparaison, il est vrai, plus amusante que juste, car le Petit Conseil n'était pas le Parlement de Toulouse, et l'auteur d'*Émile* n'avait été ni roué ni rompu. Mais il avait vu un outrage à sa personne dans la condamnation de son livre — flétrir le livre, c'était, selon lui, flétrir l'auteur, — et on l'avait décrété après l'avoir diffamé ! Qu'il

eût tort peut-être de se croire « déshonoré » par l'arrêt du Conseil, c'est ce qui importe peu : ce qui importe bien davantage, c'est l'opinion qu'il a du Conseil, parce que cette opinion, il la soumet, que dis-je ? il l'impose, par le prestige de son talent, à ses lecteurs genevois. Or, il a beau s'en défendre, elle lui est, en partie tout au moins, dictée à lui-même par son ressentiment ; c'est surtout parce que l'auteur d'*Émile* a été décrété que la la République est en péril et que les membres du Petit Conseil sont « des tyrans et des despotes », ce qui est au moins une très forte hyperbole.

Mais ceci, cette hyperbole même, nous amène à montrer dans le livre, après l'empreinte de l'homme même, la marque de l'*auteur*, et j'entends surtout par là les particularités et même les singularités de son talent et de son style. Quand on dit d'un orateur que son éloquence est entraînante, je crois qu'il faut entendre que son éloquence l'entraîne lui-même autant que ses auditeurs ; et il est naturel dès lors que, sans qu'il s'en doute, sa parole dépasse sa pensée. Le cas de Rousseau orateur est un peu plus compliqué. Ces phrases, qui brûlent le papier, ces apostrophes véhémentes et ces foudroyantes répliques, il en a probablement jeté la première ébauche dans le feu de la composition ; car, en un sens, il est vrai de dire qu'il n'écrit bien que quand il a la fièvre. Seulement ce qu'il écrit ainsi, d'un premier jet, une fois l'inspiration éteinte, ce qui veut dire le plus souvent la colère calmée, il le revoit à loisir, le retouche et même le refait sans cesse (il n'y a qu'à voir ses brouillons, parfois illisibles à force de ratures), jusqu'à ce qu'il ait enfin trouvé le mot et la phrase qui diront tout ce qu'il veut dire. Or ce que, de propos délibéré, *il veut* exprimer, ce n'est pas la vérité toute unie et toute simple, qui serait pourtant la vérité vraie ; mais c'est, tantôt la demi-vérité contenue dans tout *paradoxe*, et tantôt la demi-fausseté contenue dans toute *exagération*, comme il a fait ici dans son tableau, poussé au noir, des empiètements de l'aristocratie. S'il cultive le paradoxe, ce n'est nullement parce qu'il a l'esprit faux ; et s'il donne dans l'exagération, ce n'est pas qu'il s'abuse lui-même. Par le paradoxe il veut, nous le savons de

reste, étonner le lecteur; mais le paradoxe, reconnaissons-le, est rare dans les *Lettres de la Montagne*. Ne prenons donc que ce qui y est abondamment, et ce que j'appellerai ses exagérations *préméditées :* c'est là une des formes, et la plus essentielle peut-être, de son talent. Bien qu'il ait assez de finesse pour saisir les nuances, il les dédaigne ; car il sait mieux s'imposer que s'insinuer. Très capable de toucher juste, s'il voulait s'en contenter, il préfère, parce qu'incontestablement il y réussit mieux, frapper fort. En face d'un adversaire, il ne lui suffit pas d'avoir raison contre lui, il faut qu'il l'écrase : « Si je les touche, dira-t-il des ministres, comptez qu'ils sont morts. » De même, en présence d'une idée à exprimer, il la pousse à l'extrême, — n'est-ce pas les idées extrêmes qui se prêtent le mieux à cette forme simpliste qui saisit la majorité des lecteurs ? et n'est-ce pas elles aussi qui s'enchâssent le mieux dans ces phrases brèves, énergiques et, pour ainsi dire, armées en guerre, qui sont comme le suprême assaut livré à l'ennemi et par lesquelles justement Rousseau termine, avec une triomphante brusquerie, ses longues et savantes périodes ?

Ainsi son genre de talent l'avait fait, pour ainsi dire, exagérateur et amateur né des partis extrêmes : or sa nature était profondément pacifique; « que ne puis-je, oublié du genre humain, jouir du repos que j'idolâtre, de cette paix si chère à mon cœur ! » (à d'Ivernois, 17 janvier 1765). C'est de cette antinomie, entre les exigences de *son talent* et le fond de *son caractère* qu'est résultée la contradiction singulière que voici, dans les *Lettres de la Montagne*, entre sa polémique et sa conclusion : sa polémique est ardente et va droit aux extrêmes ; sa conclusion est timide et embarrassée (1). Sans doute il dit aux Genevois : « réunissez-vous ! » — mais il ne dit pas pour quoi faire. Il ajoute d'ailleurs : « soumettez-vous de bonne grâce ; car votre état, étant le pire, ne saurait changer qu'en mieux. » Etait-ce donc la peine de tant leur monter la tête contre les vingt-cinq « despotes »

(1) C'est ce qui faisait dire au *Mercure Suisse*, publié à Neuchâtel : « On (Rousseau dans sa conclusion) ne veut point donner de conseils et on en donne. On feint d'exhorter à la paix et on fomente la discorde. » (janvier 1765).

du Petit Conseil ? « et que dis-je vingt-cinq ? treize suffisent, d'après vos Edits, pour un jugement criminel. Donc sept ou huit, d'accord dans ce nombre, vont être pour vous autant de décemvirs. Encore les décemvirs furent-ils élus par le peuple ; au lieu qu'aucun de ces juges n'est de votre choix : *et l'on appelle cela être libres !* » Voilà le coup de clairon : mais, c'est, hélas ! pour sonner la retraite ! Il me semble donc que ces *Lettres de la Montagne* nous aident à comprendre ce fait étrange : c'est l'homme le plus ennemi qui soit de toute agitation qui a écrit les livres les mieux faits pour bouleverser le monde.

Au moment même où il écrit les *Lettres de la Montagne*, il voudrait bien quitter Motiers ; mais l'idée de déménager lui fait peur ; « toute espèce de soin m'effraye » ; et il écrit des livres qui le font chasser de lieu en lieu. De même Voltaire ne pouvait retenir une plaisanterie, dût-il la payer de la Bastille ou de l'exil. Seulement, tandis que Voltaire s'était ménagé un fastueux exil à Ferney, le pauvre Jean-Jacques, s'il quitte Motiers, ne sait où aller ; et il songe avec effroi, non seulement aux ennuis, mais aux frais d'un déplacement : « le transport de mes guenilles et de mes livres, par ces montagnes, est pénible et coûteux.» Tous ces tracas, il se les est attirés par sa plume, mais c'est pour cela qu'il faut l'en plaindre, parce que, malgré toutes nos critiques, son génie méritait une autre récompense. C'est bien lui, en définitive, qui a raison contre le Parlement de Paris et le Conseil de Genève : l'*Émile*, avec tous ses défauts, était un beau livre qu'il était stupide de condamner et de brûler ; et les *Lettres de la Montagne* purent être interdites à la fois à Genève et à Paris ; elles trouvèrent un peu partout en Europe, et c'était justice, des admirateurs. Je voudrais, aujourd'hui qu'on les néglige un peu, que cette insuffisante étude leur donnât des lecteurs, et je terminerai donc le présent chapitre par ce souhait de Rousseau dans ses *Confessions :* « Je désire ardemment que quelqu'un de mes lecteurs veuille relire en entier les *Lettres écrites de la Montagne.* »

CHAPITRE X

ROUSSEAU ET MONTMOLLIN. LA TRAGI-COMÉDIE DE MOTIERS

Quel fut le succès des *Lettres de la Montagne?* L'ouvrage trouva non seulement des lecteurs, mais des admirateurs passionnés, à la fois en Suisse et hors de Suisse, à Paris, en Hollande, et jusqu'en Pologne, où les *Lettres* furent, si l'on en croit un habitant de Varsovie, « goûtées à un tel point, qu'il n'est pas possible de l'exprimer (1). » Pour que tout le monde les lût, il ne leur manquait que d'avoir quelque part les honneurs de la «brûlure»; c'est le service que leur rendirent successivement : à La Haye d'abord, la cour de Hollande, qui, le 21 janvier 1765, sur les conclusions du procureur général, les fit « lacérer et brûler sur l'échafaud, par les mains du bourreau, comme scandaleuses et blasphématoires » ; puis, à Paris, le Parlement qui, le 19 mars suivant, les fit jeter dans le même bûcher que le *Dictionnaire philosophique*, de Voltaire. En même temps, Sartine en défendait l'introduction en France, bien que Rousseau eût pris la précaution, comme il l'avait écrit à Rey au moment de l'impression,

Bibliographie : Rousseau : *Confessions*, II, 12, *Correspondance*. — *Lettre à M***, relative à M. J.-J. Rousseau, à Goa*, aux dépens du Saint-Office, 1765. — *Réfutation de la lettre à M***, relative à M. Rousseau*, par M. le Professeur de Montmollin, 1765. — *Seconde lettre relative à M. J.-J. Rousseau, adressée à mylord, comte de Wemyss.* « Abîme tout plutôt, c'est l'esprit de l'Eglise. » (Lutrin, I, 186), 1765, suivi de : *Pièces justificatives*, des *Remarques qui m'ont été fournies*, et d'une : *Troisième lettre relative à M. J.-J. Rousseau.* — Dr Guillaume : *J.-J. Rousseau à Motiers* (Musée neuchâtelois, 1865). — Berthoud : *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1881 ; *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884. — Jansen : *Documents sur J.-J. Rousseau* (1762-1765), recueillis dans les Archives de Berlin (Mémoires de la Société d'Histoire de Genève, XXII, 1885). — H. Tournier : *J.-J. Rousseau à Motiers-Travers*, brochure 1912.

Si j'ai cru devoir raconter en détail les démêlés de Rousseau avec Montmollin, c'est parce que, dans ses deux ouvrages, devenus classiques en la matière (*Rousseau au Val de Travers, Rousseau et le pasteur de Montmollin*), M. Berthoud, sur certains points importants, est incomplet, et qu'il y a lieu, je crois, d'apprécier la conduite de Rousseau et de Montmollin autrement qu'il n'a fait.

(1) Ed. Rod : *L'affaire Rousseau*, p. 267.

de ne pas y prononcer « un seul mot contre les catholiques. Il n'y a rien dans l'ouvrage qui doive déplaire en France, et il y a beaucoup de choses qu'on y doit lire avec plaisir. » Pour faire front, et, si possible, pour faire honte à ses persécuteurs calvinistes, il espérait se prévaloir de l'approbation des catholiques français ; mais son espoir avait été cruellement déçu, et il marquait son dépit par ces mots à Malesherbes : « France, France, vous dédaignez trop dans votre gloire les hommes qui vous aiment et qui savent écrire. » (11 novembre 1764).

Il aimait sans doute la France (il la regrettait surtout) ; mais c'était tout au fond de son cœur : dans ses écrits, il ne lui avait guère dit, et à la société française, que d'éloquentes injures. Aussi Montpéroux, le Résident de France à Genève, à qui il avait adressé son livre, en lui faisant remarquer qu'il y avait « rendu aux Français, malgré ses malheurs, toute la justice qui leur était due », lui répliquait-il fort sèchement : « Dans tous vos livres, vous avez traité très mal les Français qui vous comblèrent de bontés ; je cherche dans le dernier où vous leur rendez justice (1) ». Le gouvernement français réprouvait donc son livre ; ce qui n'empêchait pas son livre, tout au contraire, d'être recherché des lecteurs français. Pour l'introduire, en dépit des prohibitions et des brûlements, Duchesne en faisait cacher des exemplaires « dans les carrosses des seigneurs de la cour » (Bosscha, Lettre à Rey, 242) : stratagème délicieux, dont on avait dû se servir pour l'entrée des autres livres prohibés, l'*Émile* et le *Contrat* : ainsi, dans cet étonnant dix-huitième siècle, c'étaient les défenseurs naturels du trône et de l'autel qui voituraient dans Paris les bréviaires de la religion naturelle et de la démocratie !

(1) Voici, en « cherchant » bien, les passages auxquels pensait peut-être Rousseau, dans ses lettres à Rey et à Montpéroux : « Les catholiques pourront aisément réfuter ces Lettres, parce que je n'ai point affaire aux catholiques » (P. I. L. III). Plus loin parlant de « ses ennemis » : « Plutôt à Dieu que je n'en eusse pas plus à Genève qu'en France et qu'ils n'y fussent pas plus implacables ! » (L. V.) et : « dans toute l'Europe quelqu'un s'est-il avisé de flétrir l'ouvrage ? (le *Contrat social*). Non pas même l'État où il a été imprimé, pas même en France, où les magistrats sont là dessus si sévères. Y a-t-on défendu le livre ? Rien de semblable... » (L. VI).

Mais les Genevois, pour lesquels Rousseau avait écrit, comment accueillirent-ils les *Lettres de la Montagne* ? Au premier moment, ils furent tout simplement abasourdis, et, chose amusante, les amis de Rousseau ne furent pas les moins ahuris. Si, en effet, grâce à ces lettres, ses ennemis, magistrats et ministres, mordaient la poussière, ses amis, Représentants et bourgeois, étaient, eux, consternés d'une si soudaine et si furieuse attaque contre des magistrats que, malgré leurs griefs, ils n'avaient pas cessé d'estimer, et contre des ministres qu'ils avaient toujours vénérés. Ce vengeur qui, du haut de sa Montagne, foudroyait le Petit Conseil, avait rempli d'effroi, plus encore que d'admiration, ces bons bourgeois qui ne savaient pas leurs magistrats si coupables : c'est ainsi, je crois, qu'il faut comprendre ce curieux passage d'un opuscule que Rousseau publia vers cette époque (« la Déclaration relative à M. Vernes »), et dans lequel il peint l'attitude des deux partis devant les *Lettres de la Montagne :* « à la première apparition du livre, tout le monde gardait le silence. Le Conseil n'avait pas encore délibéré sur ce qu'il y avait à faire; tous ses clients (les Négatifs) se taisaient à son imitation. La bourgeoisie elle-même, qui ne voulait pas se commettre, attendait, pour avouer ou désavouer l'ouvrage, qu'elle eût vu comment le prendraient les magistrats. Il n'y avait pas d'exemple à Genève que personne eût osé dire ainsi la vérité sans détour. Un des partis était confondu, l'autre effrayé. » Le premier moment de stupeur passé, les bourgeois lancèrent à leur tour le 1er janvier 1765 leur « Réponse aux Lettres de la Campagne », lourd factum de gens ergoteurs et pointilleux, qui parut un chef-d'œuvre et qui, dit-on, « fit plus de peine au Conseil » que les Lettres de Rousseau : il était plus à sa portée ou, plus justement, il avait, bien mieux que le livre de Rousseau, l'estampille genevoise.

L'effet ne s'en fit pas attendre : le 6 janvier avait lieu l'élection, par les bourgeois, des quatre syndics pris dans le sein du Petit Conseil. Ils furent élus, mais avec une majorité si dérisoire que le Petit Conseil proclama solennellement qu'il était prêt à démissionner, « si les citoyens ne venaient pas

déclarer qu'ils le regardaient comme une assemblée de bons et fidèles magistrats. » A cette assemblée de boudeurs la bourgeoisie, conciliante, vint protester « de son respect et de sa gratitude » ; mais, défiante en même temps, elle fit une nouvelle Représentation, où elle rappelait avec complaisance sa filandreuse Réponse aux *Lettres de la Campagne* et oubliait de mentionner une autre réponse à ces mêmes Lettres, qui était pourtant en train de faire le tour de l'Europe. On comprend dès lors que Rousseau ait écrit avec amertume dans les *Confessions :* « Les Représentants, au lieu de faire trophée des *Lettres de la Montagne*, qu'ils voilèrent pour s'en faire un bouclier, eurent la lâcheté de ne rendre ni honneur ni justice à cet écrit, fait pour leur défense et à leur sollicitation, ni de le citer, ni de le nommer, quoiqu'ils en tirassent tacitement tous les arguments. »

Quant au Petit Conseil, n'osant pas brûler l'ouvrage de Rousseau, il lança le 12 février contre l'auteur de « cette monstrueuse production » une tonitruante Déclaration, où il était dit : « Les coups qu'une main habituée à ne rien respecter a tenté de porter à la religion,..... les indignes couleurs sous lesquelles elle n'a pas craint de représenter ses ministres, n'ont pas épuisé leur patience vraiment chrétienne. » Et les bourgeois, remarque Rousseau, « ne firent aucune plainte contre cette odieuse Déclaration. » Aussi se dégoûte-t-il de plus en plus de ce qu'il appelle « les rabâcheries genevoises » ; et le 24 février 1765, rompant définitivement toute correspondance avec le turbulent chef des Représentants, De Luc, il lui déclare, et ce sera bien son dernier mot : « Je ne veux plus entendre parler de Genève ni de ce qui s'y passe. » Il avait d'ailleurs préalablement, on l'a vu, prêché aux mécontents, la paix et la résignation, mais c'était, suivant sa coutume, après avoir soufflé la tempête. Et, sans doute, il avait, à la fin de son livre, conseillé « l'union » et il se plaira souvent à le rappeler : mais c'était l'union contre le gouvernement. Il savait très bien, est-il besoin de le dire ? toute la portée de son livre : par exemple, s'il avait très fortement insisté auprès

de Rey, son imprimeur, pour que l'ouvrage parût avant la Noël, c'était parce que l'élection des syndics devait avoir lieu le 6 janvier ; et c'était bien aussi à son livre qu'il fallait attribuer le demi-échec du Conseil dans cette élection. A propos des nouvelles Représentations faites au Conseil, il écrit à ses amis : « Vous êtes trop gens de bien pour pousser les choses à l'extrême et pour ne pas préférer la paix à la liberté. » Recommandation sincère sans doute, mais aussi singulière qu'inattendue après les *Lettres de la Montagne*. Et quand éclateront des troubles plus graves, qui doivent provoquer une nouvelle médiation de la France, Rousseau gémira sur cet incendie que des étrangers seuls pourront éteindre ; mais est-il bien fondé à regretter d'en être « la cause innocente », lui, l'auteur de ces *Lettres de la Montagne*, si justement qualifiées « d'incendiaires » par Charles Bonnet, et lui qui, en offrant son livre à Montpéroux, lui avait écrit ces graves et prophétiques paroles : ce livre « peut devenir une des pièces d'un procès au jugement duquel vous présiderez peut-être. » Mais maintenant, après le froid accueil fait à son livre, il se déclare étranger au « procès », et prie les Représentants de séparer sa cause de la leur : « ils me prirent au mot, dit-il dans les *Confessions*, et je ne me suis plus mêlé de leurs affaires que pour les exhorter sans cesse à la paix. » Faisons donc comme lui, et ne nous mêlons plus des affaires genevoises, puisque Rousseau n'y est plus intéressé ; et, après avoir essayé de définir le double rôle, un peu contradictoire, qu'il y a joué, d'éloquent boute-feu d'abord, puis de conciliateur et d'ami passionné de la paix, transportons-nous à Motiers, où va l'atteindre cruellement le contre-coup des *Lettres de la Montagne*.

Le pasteur de Motiers, M. de Montmollin, avait fait le meilleur accueil à Rousseau ; et quand celui-ci, par une lettre très méditée, lui avait exprimé son intention de s'approcher de la sainte Table, il l'avait admis sans difficulté à communier (1).

(1) Cette lettre de Rousseau à Montmollin, qui est du 12 août (non du 24 comme le porte la *Correspondance générale*) 1762, et que raillera si souvent Voltaire, débutait ainsi : « Le respect que je vous porte, et mon devoir comme votre paroissien m'obligent, avant d'approcher de la sainte Table, de

Un ministre du saint Évangile administrant la cène au célèbre auteur de l'*Émile*, c'était là peut-être un édifiant spectacle pour les humbles paroissiens de Motiers ; mais ce fut, à la fois, un grave sujet d'étonnement pour les amis de Rousseau, et de scandale pour les confrères de Montmollin. Rousseau d'abord : que faut-il penser de son acte pieux ? Qu'il fût, comme il l'affirme dans les *Confessions*, ému et même « attendri » jusqu'aux larmes, en allant communier, c'est ce que nous pouvons croire, nous qui connaissons sa sensibilité. Mais si son émotion était sincère, sa foi l'était-elle au même degré ? Il a, dans l'*Émile*, nié les miracles, et douté tout au moins de la Révélation ; et le *Contrat social* nous a appris que « le chritianisme ne prêchant que servitude et dépendance, les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves. » Cette religion a donc beau être « sainte et sublime », elle ne saurait convenir, semble-t-il, à celui qui fait sonner si haut son titre de « citoyen de Genève ». Mais alors quel diable le pousse — si ce n'est pas le Dieu des chrétiens, — à se faire administrer la sainte Cène ? C'est ce que lui demanda bravement Mme de Boufflers, interprète, en cela, des amis français de Rousseau, que la lettre à Montmollin avait surpris et attristés : « J'avais fermé ma lettre dans l'intention de ne point vous parler d'une *Lettre à un ministre*, qu'on dit de vous ; mais mon amitié ne souffre point de réserve et je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai été affligée que, dans la circonstance où vous êtes, vous donniez cette prise à vos ennemis. J'ai lu cette lettre, et je vous avoue que je ne l'approuve point du tout. Quand un ange serait venu du ciel pour vous dessiller les yeux, le bien même de la religion, dont il vous aurait découvert la vérité, demandait que *vous attendissiez d'autres circonstances* pour la

vous faire, de mes sentiments en matière de foi, une déclaration devenue nécessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits (l'*Émile*), sur un réquisitoire calomnieux dont on n'aperçoit pas les principes détestables. » Et plus loin : « Il est fâcheux que les ministres de l'Évangile se fassent en cela les vengeurs de l'église romaine dont les dogmes intolérants et sanguinaires sont seuls (?) attaqués dans mon livre... Je suis attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte (la religion réformée) et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. »

professer. Au nom de votre réputation, attendez, pour écrire davantage, que votre situation soit meilleure et votre âme plus tranquille (1). » La réponse de Rousseau (30 octobre 1762) à cette lettre, si sensée et si franche, va nous révéler, en même temps que son embarras, le fond de sa pensée. D'abord, il a couru de sa lettre, paraît-il, « beaucoup de copies falsifiées par les Voltairiens ». Il se peut donc, n'est-ce pas ? que Mme de Boufflers ait eu en mains une de ces mauvaises copies. Mais, en somme, que lui reproche-t-on ? de professer un culte « où rien ne choque la raison ? » Pourquoi donc, « ayant professé sa religion chez des catholiques, sans que personne lui en fît un crime, s'avise-t-on tout d'un coup de lui en faire un, fort étrange, de ce qu'il *ne la quitte pas* en pays protestant ? » — Ce n'est pas de cela, est-il besoin de le dire ? qu'on s'était étonné à Paris. — Il vient enfin à ce qui est l'essentiel dans la lettre de Mme de Boufflers : « Vous ajoutez, Madame, qu'il fallait que j'attendisse d'*autres circonstances* pour professer ma religion. » En effet, il ne fallait pas, pour faire cette profession publique, choisir le moment où elle ne pouvait paraître qu'intéressée : l'auteur d'*Émile* recevant avec dévotion, au milieu des fidèles assemblés, le pain et le vin consacrés, voilà qui semblait fait *tout exprès* pour rassurer et réjouir ses partisans, les pieux bourgeois de Genève, qu'avait alarmés cet inquiétant Vicaire savoyard. « La bourgeoisie est charmée de la lettre à Montmollin », écrit le dévoué Moultou ; et Rousseau à Mme de Boufflers : « des foules de Genevois sont accourus à Motiers, m'embrassant avec des larmes de joie, et appelant hautement M. de Montmollin, leur bienfaiteur et leur père. » Remplir de joie le cœur de ses amis, et, par conséquent, vexer ses ennemis, prédicants et Voltairiens, voilà qui vaut bien une communion, et il semble vraiment que Voltaire lui-même n'ait pas trouvé mieux avec ses fameuses pâques et sa provision d'eau bénite pour n'être pas brûlé. Qu'on propage donc cette excellente lettre à Montmollin ! Rousseau au pasteur Vernet : « Je crois devoir vous prévenir que, sur une lettre que j'ai écrite à

(1) Streckeisen-Moultou : « *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis* », II, 50.

M. de Montmollin, et dont je vous enverrai copie, si vous le souhaitez au cas qu'elle ne vous parvienne pas d'ailleurs, il a non seulement consenti, mais désiré (?) que j'approchasse de la sainte Table, comme je l'ai fait avec la plus grande consolation dimanche dernier. » On voit qui divulgue la lettre : naturellement celui qui a intérêt à la répandre ; ce qui n'empêche pas ce dernier de dire à Mme de Boufflers : « M. de Montmollin fit courir ma lettre. » Et cette lettre a eu son plein effet. « Elle a fait à Genève, ajoute Rousseau, un effet qui a mis les Voltairiens au désespoir » ; (ne le présentaient-ils pas comme « un déserteur de sa religion » !), et enfin, comme il l'espérait, « bien des ministres sont mécontents. Voilà, pour ainsi dire, *la Profession de foi du Vicaire savoyard*, approuvée en tous ses points (ce qui était au moins exagéré), par un de leurs confrères : ils ne peuvent digérer cela. » Et, dès lors, que veut Mme de Boufflers ? qu'il abandonne M. de Montmollin à la censure de ses confrères ? « que je le laisse dans les lacs où il s'est mis pour l'amour de moi ? non, non, Madame, on me traitera d'*hypocrite* tant qu'on voudra ; mais je ne serai ni un perfide, ni un lâche. » Mme de Boufflers aurait pu lui répondre que, ce qu'on pouvait lui reprocher, ce n'était pas de « laisser dans les lacs » le pauvre Montmollin, mais bien de l'y avoir mis.

C'est nous qui avons souligné le mot *hypocrite*. Mme de Boufflers n'avait eu garde d'écrire ce gros mot : mais Rousseau l'avait lu, et n'avait pas eu tort de le lire, entre les lignes de la lettre de Mme de Boufflers : et cette accusation, encore que non formulée, d'hypocrisie, lui restera longtemps sur le cœur. C'est certainement pour la repousser qu'il écrira, dans sa *Lettre à Beaumont*, le long et éloquent paragraphe qui commence ainsi : « Pourquoi serais-je un hypocrite ? » Le fut-il en définitive dans sa lettre à Montmollin et dans l'acte de piété qui s'ensuivit ? Question bien délicate, car qui peut se vanter de lire dans l'âme de Rousseau, à ce moment de sa vie, dans cette âme si mobile et alors si troublée ? Reconnaissons tout d'abord que si nous n'avons pas pu, à propos de sa lettre à Montmollin et de sa communion, nous empêcher de songer aux fameuses pâques de Voltaire, il y a

pourtant une différence profonde entre les deux communiants. Rousseau est très sincèrement religieux ; il croit, et de toute son âme, en Dieu et à l'immortalité, tandis que Voltaire se contente de démontrer, de temps en temps, l'utilité de son divin horloger ; et, pour ce qui est de l'immortalité, « il a connu un homme (il habitait peut-être Ferney) qui était fortement persuadé qu'après la mort d'une abeille, son bourdonnement ne subsistait plus. » (à Mme du Deffaud, 10 avril 1772). Ne comparons donc plus ici Rousseau à Voltaire ; mais nous sommes bien obligés de le comparer aux paroissiens de M. de Montmollin puisque, par sa publique dévotion, il prétend être un des leurs. Proscrit et isolé, il éprouvait, dira-t-il plus tard, « une douceur extrême à pouvoir se dire : au moins, je suis parmi mes frères. » Il était donc de cœur avec ses frères ; mais était-il aussi avec eux de pensée et de conviction ? Il savait bien que non, et qu'il y avait, sinon un abîme, du moins un large fossé, entre la docile orthodoxie de Montmollin et de son troupeau, et la religion raisonnable et raisonneuse de l'auteur d'*Émile*. Pourtant son Vicaire savoyard, en dépit « du scepticisme involontaire où il est resté » à l'égard des dogmes, continue à dire la messe « avec vénération » ; ainsi Jean-Jacques, qui a invoqué justement l'exemple de son Vicaire dans sa lettre à Mme de Boufflers, « ne voit pas pourquoi il ne communierait pas de même dans un culte où rien ne choque la raison », rien, si ce n'est la croyance aux miracles et à la Révélation, que l'auteur d'*Emile* a si vigoureusement combattue. Eh bien ! qu'importe encore, aurait pu dire Rousseau (et il va le dire précisément dans ses *Lettres de la Montagne*), est-ce qu'en repoussant, au nom de la raison, certains dogmes de l'orthodoxie calviniste, il ne restait pas, plus que ceux-là même qui le condamnaient, fidèle à l'esprit de la Réforme qui était la liberté d'examen ? il est vrai, et il avait donc le droit de se dire protestant : seulement, il l'était, en fin de compte, *à sa manière*, qui n'était pas du tout celle de Montmollin et de son troupeau. En sorte que sa dévotion, si elle n'était pas « hypocrite » et mensongère, puisqu'elle partait du cœur, n'était pas non plus, vis-à-vis de ses coreligionnaires, d'une absolue loyauté, puisqu'il affectait,

par un acte public, d'être de la même paroisse, alors qu'il n'était pas tout à fait, par ses convictions intimes, de la même église, que les bonnes gens de Motiers : cette équivoque va lui susciter, ainsi qu'à son complaisant ministre, une foule de difficultés et de tribulations.

Mais M. de Montmollin, lui, pourquoi donc avait-il admis à la cène l'auteur de l'*Émile* avec un empressement qui avait profondément « surpris » Rousseau lui-même, lequel était loin de s'attendre à une aussi large tolérance de la part d'un prédicant : « m'étant mis en règle (par sa lettre à Montmollin), je restai tranquille, ne doutant pas que M. de Montmollin ne refusât de m'admettre, sans la discussion préalable dont je ne voulais point, et qu'ainsi tout fût fini sans qu'il y eût de ma faute : point du tout : au moment où je m'y attendais le moins, M. de Montmollin vint me déclarer, non seulement qu'il m'admettait à la communion, sans la clause que j'y avais mise (il n'est pas si précis dans sa lettre), mais, de plus, que lui et ses anciens se faisaient un grand honneur de m'admettre dans son troupeau. Je n'eus de mes jours pareille surprise. » (*Confessions*, II, 12).

M. de Montmollin va jouer un tel rôle — dont il se serait bien passé, -- dans les ardentes querelles que nous allons raconter, qu'il convient de le présenter d'abord au lecteur. D'une très ancienne et très notable famille, M. de Montmollin était pasteur à Motiers depuis vingt ans, estimé et aimé de son troupeau. Ce n'était pas une lumière de l'Église ; c'était un brave homme, un peu faible, ce qui n'est qu'un léger défaut ; un peu vaniteux, ce qui est plus grave, et ce qui fit son malheur. Sa vanité nous est attestée, ce me semble, par les deux petits faits que voici : il signait et se faisait appeler *M. le Professeur*, titre qu'il s'était fait délivrer par le Conseil de Ville de Neuchâtel, parce qu'il tenait un pensionnat de jeunes gens ; et il avait, de plus, entrepris de réfuter, lui chétif, rien de moins que l'*Émile* et le *Contrat social*.

Quand Rousseau, dès son arrivée à Motiers, se mit à suivre les offices, Montmollin ne douta pas qu'il ne vînt à l'église

pour les beaux yeux de son éloquence ; — il avait une assez haute idée de ses sermons, qu'il communiquait volontiers à ses confrères ; — et quand ce paroissien de marque, qu'il ne voyait pas sans orgueil les dimanches, au pied de sa chaire, lui écrivit sa fameuse lettre pour être admis à la cène, au lieu de s'étonner de ce beau zèle de communiant chez l'auteur d'ouvrages condamnés comme blasphématoires à la religion, et sans même lui demander s'il ne rétractait ou ne regrettait rien de ce qu'il avait écrit, il l'accueillit à la sainte table avec une précipitation qu'il devait amèrement regretter plus tard. L'excuse qu'il allèguera alors, et que sa ferveur, aussi bien que sa vanité, rendent très plausible, c'est qu'il s'imaginait que ce soudain désir de se mêler aux fidèles annonçait, chez son illustre paroissien, un heureux retour à l'orthodoxie : or, quelle gloire pour lui, Montmollin, s'il menait à bonne fin, comme il s'en croyait très capable, une aussi éclatante conversion ! Il s'était entretenu avec Rousseau, avait été charmé de la simplicité de ses manières, l'avait trouvé « bonhomme », c'est le mot qui revient sans cesse dans sa correspondance ; et nous savons, en effet, que Rousseau, qui était le moins auteur des hommes dans la vie privée, prenait plaisir à causer familièrement avec les bonnes gens du village ; de plus, et quoiqu'il ait peut-être eu tort d'en parler dans ses *Confessions*, il faisait volontiers l'aumône, et même le jour de sa communion « il s'était beaucoup élargi », suivant l'expression de Montmollin. Voilà, sans doute, à l'indulgence pastorale des titres sérieux, auxquels il n'est pas téméraire sans doute d'ajouter l'amitié du gouverneur et la protection de Frédéric, puisque M. de Montmollin s'honore d'être chapelain du roi : « Je suis, écrira-t-il au pasteur Sarasin, dans une position extrêmement délicate, à cause de la protection dont le Roi honore M. Rousseau, et de celle que mylord, notre gouverneur, lui accorde aussi, m'ayant été enjoint de ne pas l'inquiéter. »

Avons-nous le droit de dire encore, car c'est ce que Montmollin fera valoir pour sa défense, et ce qui a été très discuté, que Rousseau « avait promis » de ne plus reprendre la plume ?

Rousseau objectait qu'il ne l'avait promis qu'à lui-même ; et il est vrai qu'il avait, il le disait à tous, pris le parti de ne plus songer qu'à son repos. Lorsqu'il cèdera, néanmoins, à l'envie de réfuter le mandement de M. de Beaumont, puis les lettres de Tronchin, il enverra successivement ses deux nouveaux ouvrages à M. de Montmollin, et il les accompagnera d'un mot qui a bien un peu l'air d'une excuse et qui fait supposer qu'il avait bien dit quelque chose où M. de Montmollin avait pu voir l'engagement de ne plus écrire : la *Lettre à Beaumont* était, arguait Rousseau, « devenue nécessaire » ; pour les *Lettres de la Montagne*, s'il les a écrites, c'est qu'il « a été mis dans la nécessité d'expliquer ses sentiments. » Aurait-il parlé ainsi, s'il n'avait rien promis du tout à M. de Montmollin ? Disons donc simplement, sans lui en faire un crime, qu'il avait peut-être promis plus que ne peut tenir un auteur, surtout quand cet auteur sait d'avance le succès qui attend tous ses livres. Précisément, c'est le succès des *Lettres de la Montagne* qui va troubler la paix délicieuse dont il jouissait à Motiers.

Une Société s'était formée à Motiers pour publier une édition générale des œuvres de Rousseau ; Rousseau en voulait faire, disait-il, un chef-d'œuvre de typographie et, par l'intermédiaire de son factotum, Du Peyrou, il avait obtenu, pour ses droits d'auteur, une pension viagère de 1.600 livres de France et un présent de 1.000 écus une fois payés. L'entreprise marchait à souhait, lorsque brusquement éclata le scandale des *Lettres de la Montagne*. Allait-on ajouter, à l'édition projetée, les terribles Lettres ? La vénérable classe (entendez le corps des pasteurs de la principauté de Neuchâtel), non seulement s'y opposa, mais dénonça les Lettres, comme un ouvrage impie, au Conseil d'État de Motiers, et en profita pour demander qu'on cessât d'autoriser l'édition générale. Le Conseil d'État appuya, en les transmettant au Roi, les véhémentes critiques des pasteurs ; et Frédéric, pour avoir la paix, permit au Conseil de prendre, à l'égard des *Lettres de la Montagne*, « les arrangements qu'il croira devoir au bien public », tout en lui rappelant qu'on ne doit pas « inquiéter M. Rousseau dans l'asile qu'il s'est choisi. »

Rousseau fut très profondément peiné de voir sombrer une entreprise qui devait « lui assurer du pain » ; mais les *Lettres de la Montagne* allaient faire une autre victime.

Le pauvre M. de Montmollin commençait à comprendre le rôle que lui avait fait jouer Rousseau dans l'affaire de la communion. Il ne manquait du reste pas de gens, dans sa propre paroisse, pour venir charitablement lui dessiller les yeux : telle cette dame de Motiers qui, après sans doute une lecture des *Lettres de la Montagne*, s'était précipitée chez son pasteur pour lui tenir ce langage : « En vérité, Monsieur, de deux choses l'une : ou il faut que M. Rousseau ait perdu la tête, ou qu'il croie que vous l'avez perdue ». Il était bien évident maintenant pour M. de Montmollin que ce n'était pas Rousseau qui avait perdu la tête. En administrant la cène à l'homme qui avait écrit l'*Émile* et qui allait écrire les *Lettres de la Montagne*, M. de Montmollin avait involontairement prêté les mains à un scandale : c'est ce qu'essaya de lui faire comprendre, avec un pieux et impitoyable acharnement, un de ses confrères de Genève, porte-parole de la Compagnie, Jean Sarasin (1). Dès qu'avait circulé à Genève la lettre de Rousseau à Montmollin au sujet de la communion, le pasteur Sarasin, renouant d'anciennes relations avec Montmollin, et « l'informant de ce qui se disait à Genève à son occasion », lui rappelait l'*Émile* et le *Contrat social* et les attaques de Rousseau contre la religion chrétienne ; puis, il lui disait sans ambage ce que M. de Montmollin aurait peut-être pu se dire à lui-même : « il me paraît évident que l'auteur de ces livres, qui

(1) « On avait diversement apprécié, dans les églises de notre pays romand, la largeur inattendue du pasteur de Motiers : toute l'attitude de ses collègues de Genève témoignait qu'ils auraient suivi, à sa place, une autre conduite. Le livre de Vernes (*Lettres sur le christianisme de J.-J. R.*, 1763), fut leur manifeste : avec beaucoup de ménagements dans les termes, Rousseau y était à peu près excommunié. » (Eug. Ritter : *Étrennes genevoises*, 1881, p. 233).

A propos de la lettre de Sarasin à Montmollin, voici un mot (inédit) de Rousseau à Moultou : « M. de Montmollin a reçu d'un membre de la V. C. (vénérable Compagnie), une lettre pleine de reproches pour m'avoir admis à la Communion...

Ces gens-là ne seront pas contents qu'ils ne m'aient forcé de reprendre la plume, et je doute, si cela arrive, qu'ils aient les rieurs de leur côté. » (20 septembre 1762).

a manifesté si publiquement, sur la religion, des idées qui ne sont point équivoques, ne peut pas de bonne foi se dire chrétien, ni, comme tel, participer à la sainte Cène, où l'on est censé faire profession de regarder Jésus comme l'envoyé de Dieu et le Sauveur du monde. » Montmollin se défend de son mieux, alléguant les aumônes, la ferveur de Rousseau, et, comme l'autre le harcèle, il lui confie qu'il a avec Rousseau de fréquents entretiens, « par lesquels, dit-il, je cherche à lui faire goûter de plus en plus ce que vous et moi nous goûtons », et il ajoute, — est-ce simplicité, est-ce fatuité ? — « jusqu'ici, je suis content de sa docilité et je vous informerai en son temps du succès. »

Le succès, ce fut, hélas ! les *Lettres de la Montagne*, c'est-à-dire, un redoublement de scepticisme et d'ironie à l'égard des miracles. Montmollin en eut l'âme navrée : « Oui », répondit-il aux « gémissements » de son obsédant confrère, « je gémis, moi aussi, des *Lettres de la Montagne* ; mon cœur en est affligé et ulcéré, tant pour ce qui regarde le fond des choses que pour la manière indécente et téméraire avec laquelle l'auteur les expose. » Décidément (il s'en aperçoit un peu tard), Rousseau n'est qu'un « déiste et un demi-chrétien ». Mais quoi ! il lui témoigne beaucoup de respect, il assiste régulièrement au service divin, et « se montre toujours fort zélé pour notre culte ». Si je fais parler Montmollin, c'est parce que Rousseau et ses amis lui prêteront les plus noirs desseins, et qu'il me paraît au contraire établi par sa correspondance qu'il n'avait vraiment pas l'âme d'un « inquisiteur ». Livré à lui-même, il aurait continué à vivre en très bons termes avec un paroissien qui, par l'édition de ses œuvres, allait enrichir la paroisse, qui « se répandait en aumônes », il le répète et lui en sait gré, même après les *Lettres de la Montagne*, un paroissien enfin qui, dans sa *Lettre à Beaumont*, lui donnant une place à part et une place d'honneur parmi tous les pasteurs protestants, avait rendu publiquement hommage à sa tolérance et à « sa charité vraiment chrétienne. »

Mais la Vénérable Classe veillait : non contente d'avoir le 12 février dénoncé, comme on l'a vu, *les Lettres de la Montagne*

au Conseil d'État, elle se réunissait de nouveau à Neuchâtel le 12 mars et invitait Montmollin à venir expliquer son attitude à l'égard de son étrange paroissien. Montmollin, qui prévoyait cette convocation, s'était déjà rendu dès le 8 mars chez Rousseau et, dans son désir de tout concilier, les exigences de la Classe, la tranquillité de Rousseau, et la sienne, il avait demandé à Rousseau de ne pas communier aux prochaines fêtes de Pâques; mais Rousseau, intransigeant – il lui arrivait de se cabrer et de s'obstiner quand on le heurtait —, lui avait réparti « qu'il voulait être dedans ou dehors, en paix ou en guerre, brebis ou loup. » (Lettre à Meuron 9 mars 1765).

Pour sortir de la situation fausse où, par suite de sa communion, il s'était mis et se débattait, Rousseau n'avait qu'à faire ce qu'avaient fait jadis ces Réformateurs dont il venait, dans ses *Lettres de la Montagne*, de vanter la hardiesse et l'esprit d'indépendance et dont il s'était proclamé le fidèle disciple : les Réformateurs avaient prétendu qu'ils comprenaient mieux que l'Église catholique le véritable esprit du christianisme et, en conséquence, ils avaient rompu avec l'Église catholique et fondé une religion nouvelle. Rousseau, à son tour, prétend mieux comprendre que les pasteurs de Genève ou de Neuchâtel qui le persécutent le véritable esprit de la Réforme : qu'il rompe donc avec l'orthodoxie réformée et qu'il fonde la religion du Vicaire savoyard, une religion personnelle qui n'admet pas d'orthodoxie.

Sans doute c'était là la conclusion logique de la Profession du Vicaire savoyard ; mais Rousseau, craignant d'ajouter, pour ainsi dire, aux solitudes qu'il avait déjà faites autour de lui, une solitude nouvelle, et ne voulant pas perdre, après tant d'amis, ceux qu'il se plaisait maintenant à appeler « ses frères », restait encore attaché à « la religion de ses pères » ; il reculait devant une rupture éclatante et il retardait cette conclusion de son Vicaire, conclusion un peu trop brutale et douloureuse à son cœur.

En attendant, et pour marquer son bon vouloir, il offrit, si la Classe le laissait en paix, de prendre l'engagement de ne plus écrire sur la religion ; et, finalement, après de longs

pourparlers que je supprime, il envoya à Montmollin le 10 mars le dit engagement signé de sa main ; et il attendit la décision de la Classe, prêt, écrivait-il à Meuron, « à jeter l'épée *ou* le fourreau dans la rivière. » L'Assemblée des pasteurs à Neuchâtel examina les 12 et 13 mars le christianisme de Rousseau, trouva que son engagement de ne plus écrire était une réparation insuffisante, car (le raisonnement était juste) « si le dernier livre de M. Rousseau n'avait rien qui blessât la religion, M. Rousseau n'était pas tenu de prendre des engagements de ne plus écrire. » M. de Montmollin ayant dit, en faveur de son paroissien, et pour sa propre défense, tout ce qu'il avait à dire, se retira, suivant l'usage, pour permettre à la Classe de délibérer ; et celle-ci, après délibération, déclara à M. de Montmollin qu'« après la publication des *Lettres de la Montagne*, elle ne pouvait plus regarder M. Rousseau comme chrétien et membre de l'Église. » Alors le timide Montmollin demandant une « direction », c'est-à-dire qu'on lui dictât la conduite à tenir vis-à-vis de Rousseau, la Compagnie (il faut citer ici textuellement) : « estime que M. de Montmollin doit faire paraître au Consistoire M. Rousseau pour lui adresser les admonitions convenables et lui faire entendre qu'il ne peut le reconnaître digne de la communion des fidèles, tant qu'il ne manifesterait pas, à tous égards, les sentiments d'un vrai chrétien, en déclarant solennellement qu'il croit en *Jésus-Christ mort pour nos offenses et ressuscité pour notre justification* (souligné dans le texte) ; en témoignant de plus le regret qu'il a de tout ce qu'il peut avoir écrit contre une telle foi, et, en général, contre la Révélation ; en consentant même que cette déclaration soit rendue publique pour l'édification de l'Église et pour la réparation du scandale qu'il lui a donné. » La Compagnie ne se contentait pas de peu.

Donc le dimanche 24 mars, qui précédait les fêtes de Pâques, le Consistoire de Motiers s'assembla pour « les accusations » : le pasteur demandait à chaque ancien si aucun scandale n'était venu à sa connaissance et ce qu'il y aurait à faire pour le réparer. A la pluralité des voix, il fut décidé que Rousseau serait

cité à comparaître le 29 en Consistoire, après la prédication. Prévenu par le diacre et le Doyen des anciens, Rousseau répondit qu'il comparaîtrait. Tout cela était donc, quoi qu'en aient dit plus tard Rousseau et ses amis, parfaitement régulier, et la preuve en est donnée par Rousseau lui-même qui ne fait aucune difficulté de comparaître devant le Consistoire pour se justifier. Que va-t-il dire ? Ah ! s'il avait su parler, s'il avait eu, suivant son expression, sa plume dans sa bouche ! C'est ici que se place le récit bien connu des *Confessions* (II, 12) dans lequel Montmollin nous est présenté comme « un tracassier, mettant l'astuce à la place du savoir, et capable de tendre cent pièges » au malheureux Rousseau qui n'a, pour parer les coups, ni la facilité de parole ni la présence d'esprit nécessaires : il prend alors le parti de rédiger un beau discours ; il l'apprend par cœur, et, naturellement, comme il lui est arrivé en d'autres circonstances, il n'en sait plus un mot au moment de le débiter. Il n'a plus qu'une ressource : il écrit une lettre explicative au Consistoire. Mais le Consistoire s'en contentera-t-il ? Montmollin, très embarrassé, rappelle aux Anciens « qu'il n'est pas d'usage, en Consistoire, de rien recevoir ni par écrit ni par procureur », et cela se conçoit ; car enfin écrire n'est pas comparaître ; et quand Rousseau, au début de sa lettre, annonce qu'il va répondre « comme il l'aurait pu faire de bouche aux questions de M. de Montmollin, quelles qu'elles soient », il se moque un peu du Consistoire et de Montmollin, puisqu'il ne peut pas savoir tout ce que Montmollin se proposait de lui dire. Au reste, il ne répond à aucune question, même présupposée ; car le Consistoire, qui consent à ouvrir sa lettre, s'y voit refuser catégoriquement par lui le droit de l'interroger sur sa foi. La lettre finissait sur une menace : « Je souhaite de tout mon cœur qu'on n'oublie pas assez la protection dont le Roi m'honore pour me forcer d'implorer celle du gouvernement. »

Après lecture de cette lettre, sur laquelle j'aurai à revenir, on va aux voix ; et c'est ici que nous allons saisir les dessous de l'affaire et pénétrer dans les coulisses d'une vraie comédie. Quatre membres du Consistoire prononcent contre Rousseau

l'interdiction de la cène : ce sont les deux anciens de Motiers, le diacre et Montmollin. Quatre voix sont pour Rousseau : celles des représentants de Boveresses, paroisse rattachée à Motiers. Montmollin alors déclare que sa voix de président est prépondérante et que l'interdiction est donc prononcée. Mais M. Martinet, châtelain de Motiers (1), qui assiste aux séances comme représentant du Roi et du Conseil d'État, s'élève contre les prétentions de Montmollin, et la séance est levée sans qu'on ait rien décidé. Les quatre Anciens, qui avaient voté contre leur pasteur, avaient vu, paraît-il, « à quelles fausses démarches on voulait les entraîner ; ils avaient craint *les suites* qu'elles pourraient avoir. » C'est Du Peyrou lui-même qui parle ici, trahissant le genre de pression exercée sur les défenseurs de Rousseau, dont le plus remuant était le colonel de Pury : « Ce fut lui, disent les *Confessions*, qui trouva moyen de faire bouquer Montmollin dans son Consistoire en retenant les Anciens dans leur devoir. » Ce fait d'armes du colonel reçut sa récompense : sur la recommandation de Rousseau, il fut fait Conseiller d'État (2).

Le Châtelain et Pury poussent alors leurs avantages, soutenus par mylord Maréchal qui, de Berlin, envoie l'assurance que « Sa Majesté trouve très mauvais qu'on s'acharne sur un homme honoré de sa protection... je le tiens de la bouche même du Roi. Vous pouvez le dire à qui vous voudrez. » On le dit surtout aux quatre Anciens qui ont soutenu Rousseau dans le Consistoire, et ceux-ci, soufflés, on devine par qui, adressent au Conseil d'État, qui ne demandait qu'à intervenir, une requête à l'effet d'être fixés sur les trois points suivants : « 1° Sont-ils obligés, étant donné surtout leurs faibles connaissances, de scruter *sur* la foi ;

(1) Le Châtelain était le premier magistrat du district, à la fois administrateur et chef de la justice.

(2) Berthoud écrit (*Rousseau au Val de Travers*, 274) : *Le bon Rousseau* ne se douta jamais du rôle que joua dans cette affaire le vieil antagonisme du temporel et du spirituel, du Conseil d'État et de la Compagnie des pasteurs. » Il convient d'objecter « au bon » M. Berthoud que Rousseau avait si peu la candeur qu'on lui prête que, bien au contraire, il n'a cessé, pour assurer son triomphe, d'opposer lui-même le pouvoir civil au pouvoir religieux et « les rescrits » du Roi aux prétentions de la Classe.

ne serait-ce pas empiéter sur *l'autorité souveraine* (c'est eux qui soulignent) ; 2° si un pasteur peut avoir deux voix dans un Consistoire ; 3° si M. le Diacre a le droit de siéger dans le Consistoire. » Ainsi s'expriment MM. les Anciens de Boveresses qui, par ce dernier article, se sont donné le plaisir de vexer M. le Diacre, qui s'était refusé « à faire les catéchismes qu'il doit à la chapelle de Boveresses » ; et M. le Diacre ayant, avec l'approbation de son pasteur, maintenu son refus, il faudra, pour mettre fin à ce débat, digne du *Lutrin*, que le Conseil d'État, par son arrêt du 18 juin, enjoigne au diacre récalcitrant de faire lesdits catéchismes à la chapelle de Boveresses.

Mais ne nous éloignons pas de Rousseau dont le rôle, en cette affaire, est, on en jugera, bien fait pour nous surprendre. En effet, il est cité à comparaître devant le Consistoire à cause des *Lettres de la Montagne ;* et, à la fois, il dénie au Consistoire le droit de l'interroger, et il fait décréter, tout au moins il applaudit au Conseil d'État, qui décrète que le Consistoire « n'a pas le droit de se faire rendre compte de la foi d'une personne » ; c'est-à-dire que Rousseau approuve hautement ici ce qu'il réprouve éloquemment dans les *Lettres de la Montagne*, où le plus grand reproche qu'il fait au Petit Conseil, c'est précisément de ne pas l'avoir fait comparaître devant le Consistoire. Et lorsque, dans les *Confessions*, il regrette de n'avoir pas su parler parce que, pour confondre « ce pauvre ministre et les prestolets de la Classe », il n'aurait eu qu'à commenter les premières *Lettres de la Montagne* , il oublie qu'au contraire Montmollin n'aurait eu, pour lui jouer un bon tour, qu'à lui citer, sans même les commenter, maints passages de ces Lettres, celui-ci, par exemple : « il n'est pas permis au Conseil d'intervertir l'ordre établi qui attribue *au Consistoire* la première connaissance en matières religieuses. » Et quels sont donc les droits du Consistoire? Les Ordonnances ecclésiastiques de Genève les définissent ainsi : « S'il y a quelqu'un qui dogmatise contre la doctrine reçue, qu'il *soit appelé devant le Consistoire* pour conférer avec lui : s'il se range, qu'on le supporte sans scandale ni diffâme ; s'il est opiniâtre, qu'on l'admoneste par

quelques fois pour essayer de le réduire. Si on voit enfin qu'il soit besoin de plus grande sévérité, *qu'on lui interdise la sainte Cène*, et qu'on en avertisse le magistrat afin d'y pourvoir. » Or, c'est Rousseau lui-même qui cite cette Ordonnance dans ses *Lettres de la Montagne*, et qui l'approuve hautement parce que, dit-il, « la dernière et la plus grande peine est tirée de la nature du délit, comme cela devrait toujours être, en privant le coupable de la sainte Cène et de la communion de l'Église qu'il a offensée et qu'il veut continuer d'offenser. » Qu'on me permette encore cette citation curieuse : « toute procédure régulière sur cette matière doit commencer par l'examen du fait, savoir s'il est vrai que l'accusé soit coupable d'un délit contre la religion ; et, par la loi, *cet examen appartient au seul Consistoire.* » (*Lettres de la Montagne*, I, 5). Il trouvait très plaisante alors la contradiction qu'il exprimait ainsi : « Le Conseil me poursuit comme apostat et le Consistoire me laisse au rang des fidèles. Dans cette affaire, je suis décrété pour mes erreurs et je ne suis pas excommunié. » Eh bien ! Montmollin et la Classe des ministres veulent justement l'excommunier pour ses erreurs ; mais ils n'en ont pas le droit, proclame Rousseau, et il invoque contre eux : quoi donc ? « l'autorité du Conseil d'État », sans oublier « la protection du Roi. » N'insistons pas : on se défend comme on peut ; mais allons au fond des choses. Dans sa lettre au Consistoire, Rousseau dit ceci : « n'étant ni pasteur, ni professeur, ni chargé d'aucune partie de l'instruction publique, je ne dois être soumis, moi fidèle, à aucune interrogation ni inquisition sur la foi. » Sur ce point, qui est le principal, il me semble que les historiens, et Berthoud lui-même, ont trop vite donné raison à Rousseau. Il n'est pas chargé, il est vrai, de l'instruction publique, encore qu'il s'en charge bien lui-même, car s'il n'enseigne pas des élèves comme professeur, il ne laisse pas, comme auteur célèbre, d'enseigner le monde entier. Mais prenons-le, suivant son expression même, comme « simple fidèle ». Nous n'avons pas du tout ici, comme on l'a dit, un penseur qui réclame la liberté de publier sa pensée : nous avons un simple particulier qui prétend imposer à un pasteur l'obligation de

lui administrer la cène, alors que ce pasteur, d'accord maintenant avec tous ses confrères, le juge indigne de communier. Où est l'intolérance ? elle est, ce me semble, du côté de Rousseau et de ses bouillants amis, qui menacent Montmollin de l'accuser de comploter contre l'État, s'il persiste dans son sentiment : « défendez-vous vigoureusement, écrit-on à Rousseau, bourrez votre ministre et la Classe. » Qui lui sonne ainsi ce boute-selle ? le colonel Chaillet, lequel est aussi conseiller d'État ; je remarque que Rousseau a, dans son camp, deux colonels (Chaillet et Pury), un capitaine, le châtelain Martinet, le procureur-général Meuron, bref toute l'autorité civile et militaire, sans parler du gouverneur et de Sa Majesté prussienne. Aussi allons-nous assister, non seulement à la défaite, il pouvait s'y attendre, mais encore, et ceci est de trop, au martyre de Montmollin (1).

Quand Rousseau avait, en 1754, demandé à être réintégré dans l'église réformée, on l'avait dispensé de paraître devant le Consistoire ; mais c'était une faveur tout à fait exceptionnelle : car *douze ans plus tard* (1768) — et l'on va voir pourquoi je cite cet exemple très curieux des mœurs du temps —, un certain Matringe, orfèvre, qui avait quitté Genève pour aller en France,

(1) Il me semble vraiment, quoi qu'en aient dit Rousseau et ses amis, qu'en citant Rousseau devant le Consistoire, Montmollin n'excédait nullement ses pouvoirs. Berthoud a tort de donner ici, comme faisant loi, un décret du Conseil d'État inspiré par le désir de donner raison à Rousseau. Les constitutions ecclésiastiques de Neuchâtel disent que le clergé et le Consistoire « ont inspection sur la foi, comme sur les mœurs, quand il en résulte du scandale. » Or, il avait paru scandaleux à tous les pasteurs que Rousseau fût encore admis à communier ; il n'y avait donc qu'à l'excommunier, je veux dire simplement : à l'exclure de la communion.

Le colonel Chaillet, dans une lettre à mylord Maréchal (mai 1765), citée par Jansen (p. 150), invoque contre la Classe, pour qu'elle ne change pas un Consistoire simplement admonitif en un tribunal d'inquisition, « l'article 9 des *généraux* qui garantit à tous les sujets *la liberté spirituelle.* » Ce mot, assez vague, se trouve, en effet, dans l'article, qui est ainsi conçu : « Enfin qu'à l'avenir le Souverain, d'abord qu'il aura été reconnu et investi de la souveraineté, prête le serment accoutumé..., à quoi il ajoutera une promesse et assurance générale qu'il confirme en tant que besoin les lois et constitutions fondamentales de l'État en général, y compris les articles ci-dessus et tous les droits en franchises et *libertés spirituelles* et temporelles, *bonnes et anciennes coutumes écrites de chacun des corps et communautés* qui composent cet

où il avait embrassé le catholicisme (c'était exactement le cas de Rousseau), ayant reconnu sa faute, était venu « bien humblement supplier le Conseil de lui permettre de se présenter au Vénérable Consistoire pour y abjurer ses erreurs ; l'avis a été de prononcer au sieur Matringe que, par son changement de religion, il est déchu de sa bourgeoisie, qu'il demandera pardon de sa faute à Dieu et à la Seigneurie genoux en terre et ira trois jours en prison, après quoi il devra se présenter au Vénérable Consistoire (1). » On voit par là l'indulgence extrême dont on avait usé envers Rousseau en 1754 : c'est qu'il était l'auteur, déjà célèbre, du *Discours sur les Lettres* et du *Devin du village*. C'est pour un motif tout semblable que Montmollin avait fait le bon accueil que l'on sait à son glorieux paroissien. Or voici qu'après avoir été vertement blâmé par ses confrères pour avoir laissé communier Rousseau, il se voit maintenant traqué de tous côtés parce qu'il veut l'excommunier. Les libelles pleuvent sur lui (je les groupe ici, bien que quelques-uns soient postérieurs au départ de Rousseau) : c'est un anonyme qui écrit la « Lettre à M. *** relative à M. J.-J. Rousseau, imprimée à Goa aux dépens du saint Office. » Montmollin se défend de son mieux par « dix lettres à M. N. N. à Genève » et défie l'anonyme de se nommer, « les calomniateurs étant lâches. » Pour montrer qu'il

État. » (*Articles généraux* accordés par le Roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel en 1707). On remarquera que ce mot « libertés spirituelles », de l'article IX, est limité et précisé par ce qui suit : « Anciennes coutumes écrites des corps et communautés » : or, les coutumes du corps pastoral et de la communauté de Motiers, c'étaient les anciennes *ordonnances ecclésiastiques*, qui donnaient raison aux pasteurs.

Un an plus tard, la Compagnie des pasteurs, justifiant, dans un curieux Mémoire au Roi, sa conduite à l'égard de Rousseau, disait que beaucoup d'étrangers, qui n'étaient pas de leur religion, vivaient fort heureux et paisibles à Motiers : « M. Rousseau pouvait y vivre tranquillement sur le même pied, si, par *une de ces inconséquences familières* à ce génie extraordinaire, il n'avait pas voulu absolument demeurer dans la communion extérieure de nos églises, lors même qu'il publiait par toute la terre, dans ses écrits, qu'il n'était pas en effet dans la communion d'une même foi avec nous. Par là, il nous mettait dans la nécessité, ou d'agir à son égard comme nous avons fait, ou d'être nous-mêmes en scandale au public, en rendant suspecte, soit la pureté de notre foi, soit la sincérité de notre zèle. » (Jansen, *Documents sur J.-J. Rousseau*, 193.)

(1) Protocoles des Conseils : *Etrennes genevoises*. 4me série, 1880, p. 91.

ne l'est pas, l'anonyme publie une « seconde lettre relative à M. J.-J. Rousseau adressée à Mylord, comte de Wemyss » et signe *Du Peyrou*. Naturellement Montmollin y est un peu plus maltraité que dans la première Lettre ; et voici venir les « Remarques qui m'ont été fournies », où l'on apprend que Montmollin a dit en plein Consistoire que Rousseau était l'Antéchrist (ce qui, assure Montmollin, est une pure « sottise »); et, continue le libelle, « comme il (Montmollin) tenait dans cet instant une rasade de vin d'absinthe, saisi d'une sainte horreur en prononçant le mot d'Antéchrist, il en répandit une partie sur son sacré pourpoint. » C'est, paraît-il, un colonel (Pury), qui avait trouvé cette plaisanterie de corps de garde. Le factum ne manque pas d'ailleurs d'une certaine verve grossière, car voici le coup de massue de la fin : « quelqu'un a dit que des aïeux illustres étaient une lumière qui, toujours suspendue sur la tête de leurs descendants, éclairait leurs vertus et leurs vices. Je suis surpris que M. le Pasteur de Motiers ne soit pas tenté, quelquefois, de souffler cette bougie. » Pauvre M. de Montmollin !

Au milieu de ces échauffourées, que faisait Rousseau ? il fonçait à son tour sur Montmollin et lançait contre lui sa grande lettre à Du Peyrou du 8 août 1765. Dans ses dix lettres, en réponse au premier pamphlet de Du Peyrou, M. de Montmollin n'avait pas eu un seul mot blessant pour Rousseau : « Si on lui a mis dans l'esprit, disait-il, que je lui voulais du mal, l'on me fait bien tort ; je n'ai rien de personnel contre M. Rousseau ; » voilà le ton. S'il critique les erreurs de Rousseau, il loue hautement « sa douceur, son affabilité, ses aumônes. » Ecoutons le commentaire de Rousseau : « M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'église et, trempant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue (!), il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi, Monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont *les gens d'honneur* se parlent entr'eux. » Et ce mot cruel a été précédé d'un portrait peu flatté de Montmollin, lequel a « un extérieur défavorable, un air sombre, un regard sinistre » ; il était affecté de strabisme, mais (à en juger par un dessin à la plume que M. Tournier a mis en tête de sa brochure :

« *J.-J. Rousseau à Motiers-Travers* » (1912) il a plutôt une physionomie aimable et douce. Apparences trompeuses ! « malgré le ton béat qu'il affecte, dit Rousseau, il me poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. » Aussi les amis de Rousseau l'appellent-ils « le loup de Motiers » ; et l'excentrique Mylord Maréchal invente, pour le flétrir, un mot qu'il trouve plaisant : *le Sacrogorgon* ! C'est Mylord qui, de Potsdam et sous le couvert du Roi, est le plus ferme soutien du bataillon rousseauiste : il écrit au ministre de Prusse, Finkenstein, contre Montmollin, et il obtient du ministre des « rescrits » qui décernent l'approbation du gouvernement prussien aux partisans de Rousseau, et tout particulièrement aux quatre braves Anciens qu'il s'agit d'encourager dans leur refus d'excommunication. Ceux-ci l'emportent enfin et, par une délibération du Consistoire, prise à la pluralité des voix aux fêtes de la Pentecôte, Rousseau est jugé digne de communier.

Voilà donc Montmollin battu et humilié dans son Consistoire ; il ne demande plus qu'une chose, et on peut, je crois, l'en croire sur parole : qu'on ne lui parle plus de M. Rousseau ! « Je suis si charmé que son affaire soit finie, qu'il me semble que je suis déchargé d'un pesant fardeau. » Hélas ! il n'est pas au bout de ses peines. Le Châtelain l'accuse maintenant d'avoir parlé contre Rousseau « aussi bien dans son sermon que dans son catéchisme » ; et il le tance, à ce propos, dans une lettre menaçante, à laquelle Montmollin fait une réponse que Berthoud trouve « très aigre » et qui me semble très naturelle et très digne : « Monsieur, il est assurément bien fâcheux pour moi que tout ce que je puis dire ou faire soit mal interprété. Je vous avoue que je suis à ignorer encore ce qui aura pu vous faire peine dans mon sermon et mon catéchisme de dimanche. Je n'ai rien dit que je n'aie dit en vingt occasions, il y a vingt ans. Si chacun de mes sermons doit passer par la censure, autant vaut-il que je me taise désormais. » Les amis de Rousseau, qui réclamaient justement pour lui le droit d'écrire selon ses convictions, voudraient-ils donc ôter à Montmollin le droit de parler selon sa conscience ? Il termine sa lettre en faisant valoir « sa qualité

d'homme libre et de citoyen. Je vous abandonne ma lettre Monsieur, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. » Et le Châtelain de transmettre au Conseil d'État cette lettre, en lui faisant remarquer qu'elle est « parsemée de réflexions indécentes. » Notons en passant, pour ce qui va suivre, la partialité du Châtelain. Comme Montmollin, excédé, avait songé à quitter Motiers, le Châtelain lui exprime « son étonnement extrême de ce qu'il se propose de faire un sermon dans lequel il prendra congé de son troupeau », un tel sermon pouvant provoquer des troubles. Mais quels troubles ? puisque, le Châtelain l'affirme lui-même, « l'affaire de M. Rousseau est terminée. » Elle est terminée au Consistoire ; mais au village, elle ne fait que commencer. Ce sont ces « troubles » qu'il me reste à conter brièvement, et surtout à *expliquer*, car ils vont aboutir à la fameuse « lapidation de Motiers. »

Si Rousseau avait été bien accueilli par la population de Motiers, qui était fière à la fois d'héberger un homme célèbre, et de le voir, lui qu'on venait visiter de si loin, s'entretenir familièrement avec les gens du peuple et se mêler le dimanche, comme un simple paroissien, au troupeau des fidèles, peu à peu cet accueil empressé des premiers jours s'était refroidi grâce, je crois, à de menus incidents qui devenaient vite des événements dans un petit village. Ainsi, les arquebusiers de Motiers ayant nommé Rousseau membre de leur Société de tir, Rousseau, pour répondre à leur politesse, leur avait offert des plats d'étain : le présent n'avait pas été du goût de tout le monde, et Rousseau de prendre la mouche et d'exiger, dans une lettre un peu vive, qu'on effaçât son nom des registres de la Société. On avait réussi à l'amadouer, mais il avait fâché les arquebusiers de Motiers ! Il indisposa la population tout entière en acceptant la bourgeoisie, ou, comme on disait alors, le titre de communier de Couvet, petit village voisin, et naturellement rival, de Motiers. Du Peyrou à ce propos écrivait à Rousseau : « On dit que ceux de Motiers enragent de n'avoir pas eu cette idée et ils ont raison d'enrager. » Malheureusement, ce n'est pas seulement contre les gens de Couvet qu'enrageaient les gens de Motiers : ils en

voulaient certainement à Rousseau d'avoir accepté — et sa réception avait eu lieu en grande cérémonie — le titre et les droits de membre d'une commune qui n'était pas la commune de Motiers. Et voilà que Rousseau se brouillait maintenant avec Montmollin et que les amis de Rousseau entassaient contre Montmollin les pamphlets injurieux : naturellement, la plupart des paroissiens de Motiers prirent parti pour leur pasteur. M. de Montmollin était, je l'ai dit, très estimé dans le pays ; et, de plus, Mme de Montmollin était une femme de tête qui, dans certains pourparlers orageux entre son mari et Du Peyrou, avait insisté pour que son mari refusât la rétractation de ses Lettres, que Du Peyrou espérait lui arracher en le menaçant d'un nouveau libelle. Et, dès lors, les amies de Mme de Montmollin firent cause commune avec les dames de Motiers qui n'avaient pas pardonné à Rousseau d'avoir écrit que « les femmes n'ont point d'âme ». On ne disait pas (et pour cause), où Rousseau avait écrit cette impertinence, mais pour la plupart la chose n'en était pas moins certaine, si bien qu'une amie de Rousseau, Marianne Guyenet, croit devoir l'assurer « qu'elle n'a pas la ridicule idée que nos commères de village se sont faite de votre manière de penser des femmes. » Et ce qui prouve que ces « commères » font nombre, c'est que Mlle Guyenet ajoute : « Je vous supplie de ne montrer ce billet à personne. » (mars 1765, inédit). Du Peyrou, dans son premier pamphlet, écrit que l'on prêtait à M. Rousseau des propos « propres à renouveler le spectacle du sort de Servet et de celui d'Orphée. » Et il précise dans une note : « les amis de M. Rousseau bénissent l'inclémence de la saison qui, le retenant chez lui, le soustrait aux fourches dont veulent s'armer les Bacchantes modernes pour lui prouver qu'elles ont une âme. » Ainsi, s'il eût fait beau, et que Rousseau fût sorti de chez lui, il courait le risque d'être enfourché, avant d'être « lapidé ! »

Les femmes donc, et c'est grave, se déclarent contre Rousseau : ce n'est pas Thérèse qui les ramènera à lui. Au surplus, qu'est-elle pour Rousseau et que fait-elle dans sa maison ? bon pour Mlle de Bondeli, qui habite Berne, d'écrire que « la gouvernante

de Rousseau est une personne qui a des connaissances ; c'est la fille d'un homme de lettres indigent qui en mourant la mit sous sa protection. » A Motiers, on est moins crédule, parce qu'à Motiers on a causé avec Thérèse ; on a pu voir (les gens de Motiers ont quelqu'instruction), ce qu'étaient « les connaissances » de Thérèse, et que ce qu'elle savait le mieux, c'était bavarder un peu à tort et à travers comme semble l'indiquer ce passage d'une lettre, inédite et curieuse, de Du Peyrou. Les documents authentiques sur Thérèse sont si rares que nous citons en entier ce passage : « Mlle Le Vasseur, qui vous est sincèrement attachée, doit se défier quelquefois de son zèle qui, par excès, peut devenir amer. Qu'elle évite, autant que possible, des liaisons avec des femmes, dont les suites sont toujours des dits et des redits qui troublent plus la paix intérieure que toutes les persécutions. Entre nous, je suis fâché que l'on dise qu'à son passage à Brot elle ait parlé peu convenablement du Châtelain Martinet. » (28 août 1765). Pour que Du Peyrou ait parlé si librement de Thérèse, alors qu'il savait quels égards Rousseau voulait qu'on eût pour sa « gouvernante », il faut bien que Thérèse ait eu la langue un peu longue à Motiers. Mais elle avait trouvé à qui parler, si nous en croyons Rousseau qui dit, à propos des femmes de Motiers : « leurs langues empoisonnées distillent plus de venin que tous les serpents d'Afrique. » Elles se demandaient sans doute quel besoin avait eu Rousseau de se donner une gouvernante et, pour être édifiées, elles pouvaient se passer des révélations que vint leur apporter sur ce point, fin décembre 1764, le *Sentiment des citoyens*, qui déchirait tous les voiles et dont nous parlerons plus loin en détail. Dans une lettre à Du Peyrou (15 février 1765), Rousseau dit l'effet produit à Motiers, particulièrement sur les femmes, par le *Sentiment des citoyens*, qu'il attribue faussement à Vernes (on sait qu'il était de Voltaire) : « depuis hier, j'ai la preuve de ce que je soupçonnais depuis quelques jours, que l'écrit de Vernes trouvait ici parmi les femmes autant d'applaudissements qu'il a causé d'indignation à Genève et à Paris, et que trois ans d'une conduite irréprochable sous leurs yeux mêmes ne pouvaient garantir

la pauvre mademoiselle Le Vasseur de l'effet d'un libelle venu d'un pays où ni vous ni moi ni elle n'avons vécu. » Mais, deux ans déjà avant l'apparition du *Sentiment des citoyens*, nous savons sur qui ces « serpents » distillaient leur venin : « sitôt que j'ai bien connu le naturel des gens du lieu, je n'ai pas voulu qu'elle (Thérèse) les vît et cette retraite, jointe au projet d'aller habiter la montagne, leur a fait supposer aussi charitablement que sensément que j'avais des raisons pour la cacher. Leurs regards curieux, leurs brutales doubles ententes et leurs sottes chuchoteries, m'ont bientôt fait deviner de quoi il s'agissait. » (à Mme Boy de La Tour, 14 août 1763, édit. Rothschild) (1).

Le dimanche 1er septembre 1765, M. de Montmollin prêcha sur le texte suivant tiré des Proverbes : « Le sacrifice des méchants est en abomination à l'Eternel, mais la requête des hommes droits lui est agréable. » On vit dans ce sermon des attaques contre Rousseau : y étaient-elles vraiment, ou bien les auditeurs, préoccupés de la querelle qui agitait le village, avaient-ils prêté à Montmollin des allusions auxquelles il ne songeait peut-être pas, mais qui naissaient, comme d'elles-mêmes, de l'état des esprits ? nous n'en pouvons juger, n'ayant pas le texte du sermon, mais seulement l'appréciation qui en fut faite pour le roi

(1) Notons, en outre, que le *Mercure Suisse*, qui se publie à Neuchâtel, fait à Rousseau une guerre acharnée. Il critique âprement son « roman philosophique » (l'*Émile*), estime que « son élocution n'est pas parfaite (sic), ses tours de phrases étant presqu'aussi extraordinaires que ses pensées. » (janvier 1763). Quand Rousseau abdique son titre de citoyen de Genève, le *Mercure* imprime une pièce de vers qui commence ainsi :

> Par les torts, vrais ou faux, que nous fait la patrie,
> Notre gloire, Rousseau, ne peut être flétrie.

Au reste « ce phénomène surprenant (c'est de Rousseau qu'il s'agit), ne voit pas les vérités les plus évidentes ; voilà sa partie faible. » (octobre 1763).

Et voilà aussi qui explique, ce me semble, cette phrase méprisante de Rousseau dans ses *Lettres de la Montagne* (I, 2) : « Comment rassembler tous leurs libelles (ceux de mes contradicteurs protestants) ? comment les lire ? Qui peut aller trier tous ces lambeaux, toutes ces guenilles, chez les fripiers de Genève ou dans *le fumier du Mercure de Neuchâtel ?* » A quoi le *Mercure* s'empresse de répliquer, en style de gadouard : « Ces indécences, qui puent le fumier de la *Montagne*, d'où M. Rousseau écrit, révoltent jusqu'aux rustres et manants qui n'ont de relation qu'avec leurs animaux. » (janvier 1765).

par le Conseil d'État d'après « le rapport des sieurs Martinet, Châtelain du Val de Travers, de Sandol-Roy et d'Ivernois, tous trois Conseillers d'État, » donc tous trois sujets à caution, puisque le Conseil d'État s'était à mainte reprise prononcé contre Montmollin, en faveur de Rousseau. Et, pour le dire en passant, cette protection du Conseil d'Etat et du roi lui-même, si elle avait valu à Rousseau certaines recrues, avait dû aussi indisposer contre lui tous ceux, et ils étaient nombreux, qui souhaitaient affranchir Motiers de l'humiliante souveraineté du Roi de Prusse. « La classe des pasteurs de Neuchâtel, écrivait dès le 11 avril 1761, mylord Maréchal, médite une défection contre la Prusse ; il faudrait briser l'arrogance du clergé. » De même l'amitié du gouverneur n'était sans doute pas auprès de tous une bonne recommandation ; car mylord Maréchal était un original fieffé qui avait plus d'une fois offensé les uns par ses manières brusques et sa taciturnité, et scandalisé les autres par ses railleries contre les dévots et les « sacrogorgons. » De plus, si Rousseau avait avec lui sa servante maîtresse, Mylord logeait au château du Colombier « Mlle Emet Ulla, fille turque, qu'il avait élevée depuis son enfance », ainsi s'exprimait-il dans une lettre au roi (1).

Pour en revenir au sermon de Montmollin, le soir du jour où il fut prononcé — conséquence du sermon ou simple coïncidence —, des pierres furent lancées contre la maison de Jean-Jacques, qui logeait en ce moment Mme de Verdelin et sa fille. Le lendemain un banc fut arraché devant la porte de la maison ; le mardi Rousseau, « allant à Chaux, fut insulté, traité de *faux prophète* et même menacé d'être fusillé. » Ainsi s'exprime un rapport du Châtelain du 5 septembre (2); on le peut rapprocher

(1) Nous avons, sur cette impopularité du gouverneur, le propre témoignage de Rousseau : « Les Neuchâtelois. qui n'aiment que la pretintaille et le clinquant, qui ne se connaissent point en véritable étoffe, voyant un homme froid et sans façon, prirent sa simplicité pour de la hauteur,... se cabrèrent contre ses soins bienfaisants » ; puis, rappelant certaines querelles théologiques fort âpres sur l'éternité des peines qui avaient partagé les gens du pays en deux camps ennemis, Rousseau ajoute : « Mylord, s'étant opposé aux usurpations des ministres, vit se soulever contre lui tout le pays ; quand j'y arrivai, ce stupide murmure n'était pas éteint encore » (*Confessions*, II, 12).

(2) Jansen : « *Documents sur J.-J. R.* », 154.

des *Confessions*, où Rousseau se dit poursuivi dans la campagne comme un loup-garou. « Plusieurs fois, en passant devant les maisons, j'entendais dire à ceux qui les habitaient : apportez-moi *un fusil*, que je lui tire dessus. Je n'en allais pas plus vite, ils n'en étaient que plus furieux. » Le rapport du Châtelain, sur deux points, précise et rectifie ainsi : « le témoin Nicolet dépose dans l'enquête : j'ai entendu crier : « faux prophète », mais sans savoir qui ; le soir Chambot m'a dit que c'était lui qu'on avait nommé ainsi, parce qu'il avait prophétisé mauvais temps et qu'il faisait beau le soir. » Ainsi, ce n'est pas Rousseau qu'on aurait apostrophé, mais Chambot ! Sur la menace de mort, la déposition des témoins, s'ils ne se moquent pas du Châtelain, est encore plus drôle : ce n'est pas Rousseau, qu'on parlait de *fusiller* ; c'était « un gros chien gris-blanc qui venait du côté de Motiers, et un des faucheurs disait : si l'on avait *un fusil*, on pourrait tirer sur le chien *passant*. » Rousseau avait-il cru que *ce passant*, c'était lui ? Ces détails amusants je ne les donne ici que parce qu'ils nous sont une indication que, sans nier complètement « la lapidation », il ne faut peut-être pas la prendre tout à fait au tragique, comme firent et le Châtelain dans son Rapport, et Rousseau dans ses *Confessions*. Que ce fût une pure comédie montée de toutes pièces par Thérèse pour pousser Rousseau à déguerpir d'un endroit où elle s'ennuyait à mort, c'est ce qu'on a prétendu, mais ce que démentent les dépositions des témoins oculaires. Mais faut-il, pour cela, prendre à la lettre l'émouvant récit que Rousseau nous fait, dans ses *Confessions*, de ce qu'il appelle d'un bien grand mot : « la catastrophe ? »

On connaît ce récit : à minuit (en réalité à 11 heures du soir), Rousseau entend un grand bruit dans la galerie qui régnait sur le derrière de la maison : une grêle de cailloux, lancés contre la fenêtre qui donnait sur cette galerie, s'abattit sur celle-ci avec un tel fracas, que son chien, qui couchait dans la galerie, et qui commençait à aboyer, se tut de frayeur : « *Je me lève au bruit*, dit Rousseau ; j'allais sortir de ma chambre pour passer dans la cuisine, quand un caillou, lancé d'une main

vigoureuse, traversa la cuisine après en avoir cassé la fenêtre, *vint ouvrir la porte de ma chambre*, et tomber au pied de mon lit ; de sorte que, si je m'étais pressé d'une seconde, j'avais le caillou dans l'estomac. *Je saute dans la cuisine :* je trouve Thérèse qui s'était aussi levée et qui, toute tremblante, accourait à moi. » A ce célèbre passage des *Confessions*, nous pouvons apporter quelques légères et amusantes corrections que nous devons à la déposition d'un précieux témoin, lequel n'est autre que Rousseau lui-même. Nous avons sa déposition, non sans doute rédigée par lui, mais signée de sa main (1) : « Hier vendredi, 6 septembre, je me couchai à 8 h. 1/4. Au bout d'une heure ou deux de tranquillité, j'entendis mon chien aboyer, crier sur la galerie, et faire de grands efforts pour entrer dans la cuisine ; jugeant que c'était l'incommodité du froid qui l'inquiétait, *je ne me levai point* pour lui ouvrir, aimant mieux, *pour ma santé*, le laisser dehors à cause des alarmes précédentes. Le bruit continuant sur la galerie, je l'attribuai encore au mouvement du chien, jusqu'à ce que j'entendis le bruit d'une fenêtre cassée avec beaucoup de violence et le fracas d'une pierre assez grosse tombant sur le plancher. Je me suis levé *aussi vite qu'il m'a été possible, j'appelle* ma gouvernante, qui ne dormait pas, mais que l'effroi *retenait dans sa chambre.* » — Récit des *Confessions* : « *heureusement* la servante *d'un vieux bonhomme* qui logeait au-dessous de moi, *se leva au bruit* et courut appeler M. le Châtelain, dont nous étions porte à porte. » Le témoin Rousseau dépose ainsi : « *Je frappe sur le plancher ;* la servante *du capitaine Guyenet*, qui loge au-dessous de moi, monte avec de la chandelle ; nous cherchons où est le dégât, mais sans oser ni sortir, ni ouvrir porte ou fenêtre, de peur d'être attendus et assommés. » — Les *Confessions* disent : « Le Châtelain saute de son lit, prend sa robe de chambre à la hâte et vient à l'instant avec la garde qui, à cause de la foire, faisait la ronde cette nuit-là

(1) Toutes ces curieuses dépositions nous ont été données par Jansen dans Ses précieux « Documents sur J.-J. Rousseau recueillis dans les archives de Berlin », 1885. Cet opuscule de Jansen est *postérieur* aux deux ouvrages de Berthoud, déjà cités.

et se trouva tout à portée. Le Châtelain vit le dégât avec un tel effroi *qu'il en pâlit ;* et, à la vue des cailloux dont la galerie était pleine, il s'écria : Mon Dieu ! mais c'est une carrière ! » La déposition de Rousseau est un peu différente : « Nous trouvons (la servante du voisin, Thérèse et moi) qu'un panneau de la fenêtre de la cuisine était cassé, les verres épars dans la cuisine et jusque dans ma chambre, *dont la porte était restée ouverte* (comparer les *Confessions* plus haut), et à l'entrée de la même chambre, à deux pas de mon lit, nous trouvons la pierre qui a été vue de M. le Châtelain... La garde étant venue, *on* sortit pour examiner la galerie, dans laquelle on trouva *plusieurs* cailloux qui avaient fait *quelques désordres.* » Écoutons un autre témoin, Thérèse, pour ce petit détail qu'elle raconte autrement que Rousseau : « la dite pierre est tombée dans la chambre du dit sieur Rousseau. Alors ce dernier a appelé la déposante (il ne s'est plus même levé), ceci disant : « levez-vous, nous sommes ici assassinés » ; sur quoi la dite déposante s'est levée toute effrayée, demandant, depuis la fenêtre de M. Rousseau, qui répond aux appartements de M. le Châtelain : « au secours ! » qu'on voulait les assassiner. Et à l'instant même arrivèrent les gardes de foire et, *un moment après,* est aussi arrivé M. le Châtelain. » Ici le brave Châtelain, qui est aussi capitaine du Val de Travers, arrive derrière les gardes. Dans son rapport du 12 octobre (1), qui est assez succinct, sur la lapidation, le Châtelain dit que : « éveillé par les cris qu'il entendit dans la rue, il courut sur le champ chez M. Rousseau » ; il vit qu'une pierre, de la pesanteur d'environ trois à quatre livres, était *proche de la chambre* de M. Rousseau et que « la galerie attenante à la maison en était remplie, de manière à faire frémir » — ce dernier trait s'accorde assez avec le texte des *Confessions.* Il se peut, du reste, que dans son effroi, le Châtelain ait, comme Rousseau, vu la pierre de la chambre plus grosse et les cailloux plus nombreux qu'ils n'étaient réellement. Voici, en tous cas (il faut être complet, pour être impartial), ce que dit, dans son

(1) Berthoud : « J.-J. Rousseau au Val de Travers », p. 369.

Rapport au Roi, de la part du Conseil d'État, le 19 décembre, d'Ivernois, ancien procureur général, qui avait été « témoin oculaire des événements de Motiers » : « je m'avançai (le lendemain avec Rousseau) dans une galerie de bois, où je vis *quelques* pierres angulaires qu'on me dit y avoir été jetées, mais qui n'y avaient pas fait le moindre mal, ainsi qu'on peut encore le voir à la muraille, qui est saine et entière ; ce qui me persuada que l'épouvante avait pu grossir les objets, c'est que je vis qu'il y avait dans la rue, au pied de l'avant-mur, un tas de cinq chars de cailloux, avec lesquels on aurait pu, si l'on en avait eu le dessein, bombarder la maison et toutes celles du voisinage. J'ai vu aussi le banc devant la maison, consistant en une simple planche, qu'un enfant peut enlever avec facilité ; je n'ai pas vu, d'ailleurs, aucun autre dommage (1). »

Sans doute le Roi ayant exprimé son mécontentement de ces persécutions, d'Ivernois, dans son rapport, a intérêt à atténuer les choses. Mais, tout compte fait, il me semble résulter, de

(1) A propos du banc, il faut lire ce que disent les *Confessions :* « Ce fut durant son séjour (de Mme de Verdelin), que je commençai d'être attaqué de nuit dans ma propre habitation. Sa femme de chambre trouva ma fenêtre couverte, au matin, des pierres qu'on y avait jetées la nuit. Un banc *très massif,* qui était dans la rue, à côté de ma porte, et fortement attaché, fut détaché, enlevé et posé debout contre la porte ; de sorte que, si l'on ne s'en fût aperçu, le premier qui, pour sortir, aurait ouvert la porte d'entrée, devait naturellement *être assommé.* » On voit les exagérations ; elles vont être, pour ainsi dire, certifiées par la réflexion suivante : « Mme de Verdelin n'ignorait rien de ce qui se passait ; car, outre ce qu'elle voyait elle-même, son domestique, homme de confiance, y accostait tout le monde. Cependant elle ne parut faire attention à rien de ce qui m'arrivait, ne me parla ni de Montmollin, ni de personne. » Il est évident, je crois, que si Mme de Verdelin, amie très dévouée de Rousseau, ne lui dit rien, c'est qu'il n'y a rien, ou bien peu de chose. Tissot, le célèbre médecin de Lausanne, avait vu Rousseau à Motiers, quand il était venu soigner Mme d'Ivernois (Isabelle). Il annote ainsi une lettre du 1er avril 1765 : « en répondant à la précédente, je lui avais témoigné que je craignais, d'après ce que j'avais vu à Motiers, qu'il ne se laissât trop affecter par des *circonstances très peu importantes,* et que cet état de *l'outrance morale* n'augmentât l'impression des douleurs physiques. » (*Annales J.-J. Rousseau,* VII, 30). — Enfin voici Du Peyrou lui-même qui, dans une lettre (inédite) du 26 février 1765, lui écrit : « Je suis navré de vous voir trop sensible à des propos de commère et de caillette... Motiers n'est-il pas l'entrepôt de toutes les bêtises qui se distribuent dans le pays ? » Et comme Rousseau veut quitter Motiers : « n'ayez donc pour eux, lui dit Du Peyrou, que mépris et pitié. »

toutes les confrontations que j'ai faites, qu'on avait voulu surtout faire peur à Rousseau et à Thérèse : en quoi d'ailleurs l'on réussit à souhait ; car, cinq jours plus tard, Rousseau, réfugié à l'île de Saint-Pierre, voyait dans Montmollin « un chef de brigands » qui, avec « une bande de coupe-jarrets, avait voulu le faire assassiner » (à Rey, 12 septembre 1765).

La plaisanterie des gens de Motiers était brutale, sauvage même, mais assez conforme aux rudes mœurs du temps et même, paraît-il, aux usages du pays. A cette époque il existait encore (dit Guillaume, dans le *Musée neuchâtelois*, 1865), des confréries de garçons qui étaient une cause perpétuelle de désordres, et qui se faisaient une espèce de devoir de jouer de mauvais tours à ceux qui avaient encouru leur disgrâce, « comme de tirer à poudre sur les passants attardés, de *démonter* les chariots du paysan, et d'aller les *remonter* sur le faîte d'un toit. » Ainsi avait-on *démonté* le banc de Rousseau pour le transporter (selon le Châtelain) « dans une possession voisine. » Le 6 septembre était jour de foire : au milieu de la nuit, quelques garnements passant, après boire, devant la maison de Rousseau, s'excitent à lui jouer un bon tour ; des chariots de cailloux sont devant sa porte, ils y puisent à pleines mains, et cailloux de voler contre la maison de l'Arménien : et c'est ainsi qu'ils « lapidèrent », non Rousseau, ils n'avaient pas d'intentions homicides, mais simplement ses portes et fenêtres. Telle fut, je crois, ce qu'on pourrait appeler la tragi-comédie de Motiers.

Elle eut le lendemain un épisode burlesque : sur une fontaine se balançait un polichinelle tenant à la main un billet qui disait qu'on devait chercher des vers dans sa gibecière ; ces vers, d'ailleurs idiots, et qui venaient sans doute de l'une des mains qui avaient bombardé la veille les fenêtres de Rousseau, ont pourtant ceci d'intéressant qu'ils nous révèlent ; d'une part, ce que l'on reprochait à Rousseau : la pasquinade l'appelle « l'impie » et, d'autre part, qu'on en voulait *surtout* à Thérèse « pour le scandale qu'elle a causé (1). » Le Châtelain y était

(1) Comparer ce que dit Sarasin à Montmollin (12 février 1766) « On dit que c'était moins contre Rousseau que contre sa gouvernante que le peuple était indisposé ; elle ne s'est jamais fait aimer de personne, loin de là. »

nommé « le vieux babouin », et averti de « prendre garde à lui ». Devant cette menace le dit Châtelain, après avoir mis Thérèse en sûreté au prieuré de Motiers, battit prudemment en retraite, et se terra à Couvet. Quant à Rousseau, enchanté au fond, n'oublions pas d'en faire la remarque, de fuir un séjour qu'il songeait depuis longtemps à quitter pour un autre qui aurait du moins le charme de la nouveauté, il partit précipitamment pour l'île de Saint-Pierre, qu'il avait visitée l'été précédent et vers laquelle allaient depuis tous ses rêves d'incorrigible nomade. « M. Rousseau, avait dit Montmollin dans sa réplique à Du Peyrou, est tellement habitué à dire qu'il veut quitter Motiers, qu'il a formé et abandonné plus d'une fois cette résolution pour les mécontentements les plus légers. » Et, de fait, Rousseau, le 26 janvier, exprimait à mylord Maréchal son désir de trouver un meilleur asile ; *mais* le 15 mars, enhardi par la protection de Mylord et du Roi, il assurait Du Peyrou qu'il ne partirait pas ; *mais* le 18, il avait, disait-il à Rey, un nouvel asile, car il était « résolu à ne pas rester à Motiers ; enfin le 6 avril il écrivait à Mylord : « Je persiste à m'éloigner d'ici » ; *mais* il ne partait toujours pas. On peut dire que les polissons de Motiers aidèrent cet irrésolu à prendre un parti : en un sens donc ils lui rendirent service en brusquant son déménagement de Motiers.

Dans les prochains articles, nous le suivrons, de l'île de Saint-Pierre, où il va se rendre, jusqu'à Ermenonville, où il doit mourir.

333

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS VIII

CHAPITRE I. — Rousseau à Montmorency. 1

» II. — La *Lettre à d'Alembert* sur les spectacles . . . 15

» III. — La *Nouvelle Héloïse* 41

» IV. — L'*Émile*. 98

» V. — Le *Contrat social*. 126

» VI. — La condamnation de l'*Émile* par le parlement de Paris. 189

» VII. — La condamnation de l'*Émile* par le Petit Conseil de Genève.. 221

» VIII. — Rousseau à Motiers. L'abdication. 234

» IX. — Les *Lettres de la Montagne*. 266

» X. — Rousseau et Montmollin. La tragi-comédie de Motiers. 297

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture, 17-19.

335

326

I

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

D'AIX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

D'AIX

Tome IX

1915

PARIS
E. DE BOCCARD, ÉDITEUR
4, Rue Le Goff, 4

MARSEILLE
IMPRIMERIE BARLATIER
17-19, Rue Venture, 17-19

VII

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Louis DUCROS. — *Jean-Jacques Rousseau*. — De l'Ile de Saint-Pierre à Ermenonville (1765-1778) 1-424

Marseille — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER rue Venture, 17-19.

VIII

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

De l'Ile de Saint-Pierre à Ermenonville (1765-1778)

PAR

Louis DUCROS

Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix

CHAPITRE PREMIER

ROUSSEAU A L'ILE DE SAINT-PIERRE ET A WOOTTON. LA QUERELLE AVEC HUME

Après « la lapidation de Motiers », que nous avons racontée dans une précédente étude, le dimanche 7 septembre 1765, Rousseau se réfugia chez son ami Du Peyrou, à Neuchâtel, où vint aussitôt le rejoindre Thérèse qui devait avoir hâte, elle aussi, d'échapper aux mauvais garnements et aux mégères de Motiers. Nous savons, par une lettre de Rousseau à Rey, qu'il était dès le 12 septembre dans l'île de Saint-Pierre, où depuis quelque temps, on s'en souvient peut-être, il méditait de se rendre. Cette île, située au milieu du lac de Bienne, était la propriété de l'hôpital de Berne. De Neuchâtel, Rousseau se rendit sans doute à La Neuville et, de là, un bateau put le conduire en peu de temps à Saint-Pierre ; il n'y avait qu'une maison, celle du receveur : il y prit pension avec Thérèse (1). Il

Bibliographie : *Confessions*, II, 12 — *Rêveries*, 5me Promenade. — Senebier : *Histoire littéraire de Genève*, 1786, t. II. — J. Hill Burton : *Life and correspondence of David Hume*, London, 1786, t. II. — Sainte-Beuve : *Nouv. Lundis*, IV. — Jansen : *Documents sur J.-J. Rousseau*, 1885. — Eug. Ritter : J.-J. Rousseau et Charles Bonnet (*Étrennes genevoises*, 1893). — de Ségur : Julie de Lespinasse (*Revue des Deux-Mondes*, juillet 1905). — Courtois : Le séjour de J.-J. Rousseau en Angleterre (*Annales J.-J. Rousseau*, 1910). — Collins : *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre* (trad. franç., 1911). — Lévy-Brühl : La querelle de Hume et de Rousseau (*Revue de Métaphysique*, mai 1912).

(1) Les bonnes gens de Couvet, dont Rousseau était, on l'a vu, « communier », l'ayant invité à se retirer chez eux, Rousseau les remercie par une lettre (inédite), où on lit ce curieux passage : « J'ai besoin de la paix et vous avez des voisins (les gens de Motiers) qui, malgré vous, ne m'en laisseraient pas jouir : la conduite la plus irréprochable,... la protection des lois... qui n'ont pu me garantir de leurs mains, ne me garantiraient pas, chez vous, de leurs langues. » (15 sept. 1765).

se plut tellement à Saint-Pierre qu'à deux reprises il nous a dépeint avec amour cette courte et bienheureuse période de sa vie ; il y a consacré les dernières pages de ses *Confessions* et cette immortelle *Promenade*, la cinquième, qui débute par la phrase connue : « De toutes les habitations où j'ai demeuré, et j'en ai eu de charmantes, aucune ne m'a rendu si heureux et ne m'a laissé de si tendres regrets que l'île de Saint-Pierre au milieu du lac de Bienne (1). »

Qu'est-ce donc qui l'a rendu si heureux dans cette petite île qui n'avait qu'un seul habitant ? C'est précisément cette grande solitude, qui enfin « le séparait des hommes et le mettait à l'abri de leurs outrages. » Saint-Pierre, c'était le port tranquille après la tempête de Motiers ; et c'était aussi, pour le paresseux et le rêveur qu'était Rousseau, la vie oisive et contemplative, les promenades sans fin et sans but : tantôt à travers ces bois paisibles où, devenu botaniste passionné, un Linné sous le bras, il découvrait avec transport quelque variété de bourdaine ou de persicaire, et tantôt sur ce beau lac, où, « étendu tout de son long dans un bateau, les yeux tournés vers le ciel, il se laissait aller et dériver lentement au gré de l'eau. » C'est là, dans ces promenades solitaires, que ce même homme qui, par les singularités de sa conduite et par les violences de sa polémique avait mis Genève presqu'à feu et à sang et Motiers sens dessus dessous, allait, rendu à lui-même et à la paix des champs, inventer, et j'aurai l'occasion d'y revenir, la rêverie moderne. Il devait garder, des journées passées dans ce « doux asile », un si vivant et si cher souvenir que, dans sa vieillesse même, il aimait à « s'y transporter sur les ailes de l'imagination pour y goûter durant quelques heures le même plaisir que s'il l'habitait encore. »

On ne devait pas, hélas ! l'y laisser longtemps en paix : le 17

(1) On connaît la suite : « Les rives du lac de Bienne sont bien plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève... »

Sur le sens et l'étymologie du mot *romantique*, voir une très intéressante discussion philologique de M. Alexis François dans les *Annales J.-J. Rousseau*, V, 199.

octobre 1765 le Sénat de Berne lui intimait l'ordre de sortir de l'île et du territoire bernois. Il en fut plus encore stupéfait qu'indigné, dit-il, car il pensait que, puisqu'il n'écrivait plus, on consentirait enfin à l'oublier, et il comptait passer au moins l'hiver dans sa paisible retraite. La stupéfaction de Rousseau (« je crus rêver en lisant cet ordre d'expulsion ») a été partagée par les historiens, qui estiment que « ce renvoi sans motif, sans prétexte, est inexplicable (1). » Il ne l'est pas plus, à mon sens, que l'arrêt du même Sénat qui, trois ans auparavant, avait expulsé Rousseau d'Yverdon. Le « motif » (l'*Émile*), qui avait alors fait bannir Rousseau des Etats de Berne, subsistait toujours, ainsi que l'arrêt d'expulsion ; et à ce motif s'en étaient joints, il me semble, plusieurs autres : tout d'abord les *Lettres de la Montagne*, lesquelles avaient paru assez dangereuses au Sénat de Berne pour qu'il crût devoir « les défendre *très sérieusement* à Berne », c'est Rousseau lui-même qui s'exprime ainsi dans une lettre à Rey (28 janvier 1765) ; et quelques jours plus tard (3 février) n'écrivait-il pas à Mme de Verdelin : « on ne peut rien imaginer de pareil à la rage qu'ont excitée les *Lettres de la Montagne*. Messieurs de Berne viennent de défendre cet ouvrage en termes très insultants : je ne serais pas surpris qu'on *me fit un mauvais parti sur leurs terres quand j'y mettrai les pieds.* »

Ce qui avait sans doute excité la colère de Messieurs de Berne contre les *Lettres de la Montagne*, c'est que Rousseau, non content d'y renouveler, en l'aggravant, sa critique des dogmes établis, avait noirci à plaisir « la tyrannie » des patriciens du Petit Conseil de Genève et bafoué l'orthodoxie chancelante des ministres. Or c'étaient aussi des patriciens qui composaient le Sénat de Berne, et Bonnet, de Genève, avait dès 1762 donné cet avertissement à son ami Haller, de Berne : « Rousseau est sûrement très ennemi de votre gouvernement ; et, s'il en était le maître, votre aristocratie serait bientôt chan-

(1) Berthoud : *J. J. R. au Val de Travers*, p. 316. Beaudouin dit (II, 362) : « Tout à coup le gouvernement de Berne lui enjoignit de partir. Pourquoi ? on n'en connaît pas la raison. »

gée en pure démocratie (1). » Quant aux ministres, n'étaient-ils pas, dans toute la Suisse protestante, solidaires les uns des autres ? « partout et toujours les prêtres se lient entre eux », écrivait ce mécréant de Mylord Maréchal à propos des démêlés des pasteurs de Neuchâtel avec Rousseau. Et je remarque justement que les pasteurs de Motiers avaient formulé, à l'occasion des *Lettres de la Montagne*, cette critique qu'il est à propos de relever à cette place : « si l'on ne sévissait pas contre Rousseau, on offenserait les voisins et alliés, *principalement le canton de Berne*, qui renoncerait à l'alliance de Neuchâtel (2). » Et enfin il y avait, toujours pour « motiver », sinon pour justifier, ce second arrêt d'expulsion, les troubles de Genève et ceux de Motiers qui, ne l'oublions pas, duraient encore à l'époque où nous sommes et qu'on pouvait, sans trop d'injustice, imputer à Rousseau. Il paraissait donc établi que Rousseau était un hôte turbulent et fort dangereux pour les gouvernements qui lui donnaient asile. Et enfin, le décret du Sénat de Berne de 1762 n'ayant pas été rapporté, légalement Rousseau était toujours banni : dans ces conditions, se réfugier en territoire bernois n'était-ce pas se mettre à la gueule du loup ?

Il est bien vrai que Rousseau avait, comme il dit, « fait sonder les dispositions de leurs Excellences de Berne ». Pour ce, il s'était adressé à Mylord Maréchal ; mais Mylord, étant à Potsdam, avait chargé de cet office un certain M. Sturler, qui avait été son voisin à Colombier. M. Sturler avait vu « des chefs de l'État », et il avait « assuré » Mylord que les dits chefs étaient honteux de leur conduite passée et ne demandaient pas mieux, à ce qu'ils disaient ou leur faisait dire Sturler, que « de voir Rousseau domicilié à Saint-Pierre. » Mais des « chefs de l'État » (et combien ?) ce n'était pas le Sénat. Mylord, qui avait reçu « les assurances » de Sturler, écrivait le 16 octobre à son ministre Finkenstein : « *il semble* que Rousseau vit en paix dans le canton de Berne », ce qui marque bien quelqu'inquiétude. Rousseau

(1) E. Ritter : *Etrennes genevoises*, 1893, p. 204.
(2) Jansen : *Documents sur J. J. Rousseau*, *op. cit.*, 1885, p. 168.

lui-même, dès les premiers jours de son installation, écrit à Du Peyrou : « me voici *à peu près sûr* de rester ici » ; et, un mois plus tard, il n'est pas encore pleinement rassuré. L'intendant de l'hôpital lui ayant fait grise mine, il espère qu'il n'osera pas trop lui témoigner sa mauvaise volonté, quand il saura « *qu'en général* on ne voit pas à Berne de mauvais œil mon séjour ici et que M. le bailli de Nidau paraît aussi m'y voir avec plaisir. Si vous aviez occasion (c'est encore à Du Peyrou qu'il s'adresse) d'en toucher quelque chose à M. Sturler (qui pourtant avait sondé des chefs de l'État), j'avoue que je n'en serais pas fâché, quand ce ne serait que *pour savoir au juste les vrais sentiments de leurs Excellences à ce sujet ;* car enfin il serait désagréable d'avoir fait beaucoup de dépense pour m'accommoder ici et d'être obligé d'en partir au printemps. » Au reste, dans ses *Confessions* même, il convient que le repos dont il jouissait avec délice était troublé par l'inquiétude de le perdre : « Je sentais ma situation *si précaire* que je n'osais y compter. » Il n'avait pas tort de s'inquiéter : le 17 octobre une lettre du bailli de Nidau, dans le gouvernement duquel était l'île de Saint-Pierre, lui intimait, de la part de leurs Excellences, l'ordre de sortir de l'île de Saint-Pierre et de leurs États. Consterné, Rousseau demanda si, en raison de ses infirmités et de la rigueur de la saison, on voulait bien lui accorder quelques semaines pour « prendre les arrangements nécessaires à sa situation. » Il lui fut répondu qu'il devait sortir de l'île dans les vingt-quatre heures et ne rentrer jamais dans le territoire médiat et immédiat de la République sous les plus grièves peines : l'ours de Berne avait la patte lourde !

Cet ordre brutal, Rousseau l'attribua sans hésiter aux suggestions du Petit Conseil de Genève ; il écrivait dès le lendemain à Rey : « il n'est pas difficile de voir d'où le coup part, et les Magistrats de Genève se donnent bien de la peine pour me forcer à leur dire encore une fois leurs vérités. » Le Petit Conseil ou, tout au moins, les partisans les plus exaltés du Petit Conseil, avaient-ils provoqué l'arrêt d'expulsion en faisant savoir qu'ils l'auraient pour agréable ? il n'est pas impossible. Ce qui me paraît certain, c'est que les Magistrats de Berne s'étaient donné, en frappant

Rousseau, le double plaisir de se débarrasser d'un hôte gênant et de venger leurs collègues de Genève qui durent leur en savoir gré. Voici, en effet, ce qu'écrivait, le lendemain de l'expulsion, Haller, de Berne, à Bonnet, de Genève : « Le Sénat a confirmé hier l'ordre du Conseil secret, par lequel Rousseau doit sortir du pays avant samedi, avec commination en cas de retour dans le pays. Il s'était établi sur l'île du lac de Bienne, malgré un ordre antécédent de 1762, dans lequel on l'avait fait sortir d'Yverdon. il était resté *malgré les ordres du Sénat secret*. M. le procureur-général Meuron, de Neuchâtel, avait intercédé pour lui. On a censuré le bailli (de Nidau) qui n'avait pas exécuté sur le champ les ordres du Sénat secret. *La religion insultée* et *les troubles allumés chez vous* sont les motifs du Sénat qui a été *unanime*. On craint pour vous et *l'on s'y intéresse vivement* (1). »

Que va faire le malheureux Jean-Jacques ? au premier moment il perd la tête : on la perdrait à moins. Chassé de France et décrété à Genève ; puis banni d'Yverdon, contraint de fuir précipitamment de Motiers, et maintenant expulsé avec brutalité de son modeste asile de Saint-Pierre, il peut répéter ce cri de détresse qu'il a proféré, dans une lettre un peu antérieure, à Mme de Verdelin : « De quelque côté que je me tourne, je ne vois que griffes pour me déchirer et que gueules ouvertes pour m'engloutir. » Dans son affolement il supplie, par une lettre du 20 octobre au bailli de Nidau, Messieurs de Berne de l'emprisonner « pour le reste de ses jours dans un de leurs châteaux ou tel autre lieu de leurs États qu'il leur plaira de choisir... Je me soumets à n'avoir ni papier ni plumes, ni aucune communication au dehors ; seulement qu'on me laisse, avec quelques livres,

(1) *Étrennes genevoises*, 1893. Dans une lettre (inédite) de Rod. de Valtravers, de Rockhall, près de Bienne, à Rousseau, du 17 octobre, on lit ceci : « M. le Baron de Graffenried, de Nydau (le bailli qui a été censuré) a reçu un mandat *souverain* de Berne pour vous prier de ne point choisir *aucune* partie de leur domination pour votre domicile. » On a vu que le bailli, trop ami de Jean-Jacques, avait cette fois ponctuellement exécuté l'ordre, non plus *secret*, mais *souverain*, de leurs Excellences.

Haller, à la fois patricien de Berne et orthodoxe, fut, à ce double titre, l'ennemi irréconciliable de Jean-Jacques. Voir sur ce point : G. de Reynold : « J.-J. Rousseau et la Suisse » dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VIII, 193.

la liberté de me promener quelquefois dans un jardin et je suis content. » Cette lettre, absurde et émouvante à la fois, n'obtint naturellement pas de réponse ; et le samedi 22 octobre, jour fixé pour son départ par leurs inflexibles Excellences, Rousseau quittait l'île de Saint-Pierre. Il s'excusait de ne pouvoir, vu l'étendue de leurs États, sortir le même jour du territoire — de ce territoire bernois qu'à son arrivée en Suisse, trois ans auparavant, il avait embrassé dans un fol accès d'enthousiasme en s'écriant : « Je touche une terre de liberté ! »

Le voici enfin hors de ce territoire inhospitalier (et je reviendrai plus loin sur son séjour à Saint-Pierre) : mais où va-t-il ? il n'en sait rien. L'hiver, la saison tant redoutée par lui, s'annonce rigoureux ; il est malade et, grave surcroît de misère, il flotte indécis entre plusieurs asiles qu'on lui recommande, sans parvenir à opter définitivement pour aucun. Il va donc devant lui, s'arrête à Bienne où, gagné par « les caresses et les sollicitations », il résout d'attendre le printemps ; mais ces caresses sont décidément trompeuses, il en est sûr ; et, arrivé le 25 à Bienne, il en repart le 29 « avant qu'on le chasse », écrit-il désemparé à Du Peyrou. Il arrive à Bâle le lendemain dans l'intention d'aller rejoindre son grand ami, Mylord Maréchal, à Berlin, et le 2 novembre le voici à Strasbourg, « excédé et rendu. »

Il renaît bien vite dans la cité hospitalière par excellence et, ravi, il écrit à Du Peyrou : « On ne peut rien ajouter aux marques de bienveillance, d'estime et même de respect, qu'on m'y donne, depuis M. le Maréchal (de Contades) et les chefs du pays, jusqu'aux derniers du peuple. » Le directeur du théâtre a pour lui mille attentions : il lui donne, pour son usage personnel, une petite loge grillée, lui fait faire une clef pour entrer incognito ; et, suprême délicatesse, il fait jouer *Le Devin du Village*, lequel, dit un journal fondé, selon Grimm, tout exprès pour renseigner le public sur ses faits et gestes (1), « fut exécuté

(1) Il est très possible que ce journal soit une invention de Grimm (*Corresp. litt.* déc., 1765), ou une chronique rédigée par un correspondant de Grimm ; car Rousseau n'en parle pas dans ses lettres datées de Strasbourg et je remarque qu'on n'a jamais vu à Strasbourg le dit journal. (Voir Dr Mutterer :

avec tout l'applaudissement public ; le spectacle était rempli dès 4 heures et demie. » Il assiste au concert de la ville, où une jeune fille chante la chanson de Colette : « J'ai perdu mon serviteur ». A peine arrivé à Strasbourg, il avait écrit le 4 novembre à M. de Luze (négociant neuchâtelois) : « Je ne sais comment m'accueilleront les Français » ; et il écrivait (inédit) au colonel de Pury : « Je commence à sentir que je suis hors de Suisse par les prévenances et les honnêtetés de tout le monde. » On peut donc vivre en pays monarchique ! si bien même qu'il écrit à Du Peyrou : « Selon toute apparence, je passerai l'hiver ici ; » et, plus expansif avec d'Ivernois : « Je m'y repose avec le plaisir qu'on a de se retrouver parmi les humains, en sortant du milieu des bêtes féroces. » Le bruit courut même que des gens en place avaient écrit au ministre pour savoir si on pouvait le garder à Strasbourg, et le journal en question ajoute : « C'est par l'envie qu'on a qu'il reste qu'on prend cette précaution. » Ce bruit était sans doute fondé, car Grimm, généralement bien informé, écrit : « Vu le décret de prise de corps qui subsiste contre lui, le gouvernement n'a pu permettre qu'il passât l'hiver à Strasbourg. »

Mais Rousseau avait enfin pris un parti : c'était, naturellement, le parti que lui conseillaient les amis qu'il honorait en ce moment de sa confiance. Déjà le 17 novembre un mot bien significatif nous montre à quel point il aimait, lui pourtant si farouchement jaloux de son indépendance, à se laisser conduire par ceux qu'il affectionnait : « Je renonce, disait-il à Du Peyrou, au voyage de Berlin — à moins que Mylord Maréchal, à qui j'ai écrit, ne soit d'un avis contraire. » Or, Mylord lui conseillait l'Angleterre, et aussi ces deux amies si précieuses, dont le dévouement égalait la tendresse, Mme de Boufflers et Mme de Verdelin. Il partira donc, écrit-il le 4 décembre à Hume, dans cinq ou six jours, pour aller se jeter dans ses bras et le

Revue alsacienne illustrée, n° 1, 1912.) Musset-Pathay (et d'autres biographes après lui) donne des extraits de ce journal, sans nommer Grimm ; mais comme tous ces extraits se trouvent dans Grimm, il me paraît certain que Musset-Pathay les a pris chez lui.

suivre en Angleterre : « C'est le conseil de Mylord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père ; c'est celui de Mme de Boufflers, dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me console. »

Le 16 décembre, il arrivait à Paris, descendait chez Mme Duchesne, veuve du libraire qui avait imprimé l'*Émile*, et en délogeait le 20 pour aller occuper l'hôtel de Saint-Simon, situé dans l'enceinte inviolable du Temple et mis gracieusement à sa disposition par le prince de Conti. Il n'avait pas d'ailleurs à se cacher, ayant obtenu un passeport par l'entremise de Mme de Verdelin : il alla donc se promener en habit arménien au Luxembourg et sur le boulevard, aux environs de son logement; on le vit même sur le rempart en carrosse avec des dames; c'est ce que nous apprend le ministre de la République de Genève, M. de Crommelin, qui se donnait la peine d'espionner Rousseau pour le compte du Petit Conseil. Crommelin craignait que Rousseau ne profitât de sa présence à Paris pour intriguer, avec la colonie genevoise, contre le gouvernement de Genève : « Il est aisé de sentir que l'on profitera de ce voyage de circonstance, et je ne doute pas que l'on ne fonde de grandes espérances là-dessus sur les mouvements que Rousseau se donnera sans paraître se mêler de rien. Le Conseil croira bien aussi que je veillerai de près à tout cela et que je saurai tirer parti de l'avantage que j'ai de pouvoir montrer que c'est lui qui est le mobile (1). » Le Petit Conseil pouvait se tranquilliser : Rousseau prêchait plus que jamais à ses amis de Genève la conciliation à tout prix, même au prix de démarches, qu'il conseillait formellement, auprès de Voltaire, lequel offrait de s'entremettre en médiateur entre les deux partis, Représentants et Négatifs. A ce moment même, Rousseau écrivait de Paris à d'Ivernois (30 décembre) une lettre qui, après ses ardents démêlés avec Voltaire, et dans la conviction où il était toujours que Voltaire était son plus redoutable ennemi, lui fait le plus grand honneur : « Je suis très fâché que vous n'ayez pas été voir

(1) A. Roget : *Hommes et choses du temps passé*, 4e série, 217 : « Le mobile », c'est-à-dire l'instigateur des troubles de Genève.

M. de Voltaire. Avez-vous pu penser que cette démarche me ferait de la peine? Que vous connaissez mal mon cœur! Eh! plût à Dieu qu'une heureuse réconciliation avec lui, opérée par les soins de cet homme illustre, me faisant oublier tous ses torts, me livrât sans mélange à mon admiration pour lui! » Puis, après avoir mis à très haut prix les services que par ses grandes relations et son crédit peut leur rendre Voltaire, il ajoute avec une vraie chaleur d'âme : « Livrez-vous donc à lui rondement et franchement, gagnez son cœur par cette confiance, prêtez-vous à tout accommodement raisonnable. »

Cependant les visiteurs, et surtout les visiteuses, affluaient chez Rousseau. Crommelin, toujours aux aguets, écrivait à son gouvernement : « Il est incroyable combien Rousseau a de visites, avec quelle dévotion les femmes en particulier y sont allées... Il recevait dans un superbe cabinet tout ce qui venait le voir, donnait des espèces d'audiences de neuf heures à midi et de six à neuf; un valet de chambre de Mme de Boufflers introduisait; il avait une écritoire à côté de lui parce qu'incessamment, au milieu de ses visites, il arrivait des billets ou messages des belles dames pour s'informer de sa santé ou lui faire des agaceries. » C'est dommage que Crommelin ne nous ait pas donné les noms de ces dames : on eût pu voir par là dans quelles sphères de la société Rousseau à cette époque recrutait ses admiratrices et ses dévotes : elles n'étaient pas toutes de l'aristocratie, comme le prouve ce mot que je relève dans une lettre de lui à cette date : « J'ai du monde de *tous les états*. » Ainsi la *Nouvelle Héloïse* et l'*Émile* avaient trouvé des lecteurs, et généralement enthousiastes (on l'a vu déjà pour la *Nouvelle Héloïse*) dans toutes les classes de la société et, sans doute, dans la haute société et la bourgeoisie. Cette clientèle de Rousseau ira grandissant au cours du siècle, puisque la *Nouvelle Héloïse* eut, avant l'année 1800, plus de cinquante éditions ou contrefaçons, ce qui a fait dire à M. Mornet : « La *Nouvelle Héloïse* fut, et de beaucoup, le plus grand succès littéraire du dix-huitième siècle (1). » Quant à *Émile*, pour mesurer quelle en fut la portée, il n'y a qu'à voir les imitations

(1) *Annales J.-J. Rousseau*, 1909.

d'*Émile* et les *Anti-Émile* dont le nombre fut considérable : on n'imite, et on ne réfute avec tant d'acharnement, que ce qui a beaucoup réussi.

Cependant Rousseau commençait à se lasser d'être en proie aux curieux, et il écrit le 26 décembre à M. de Luze, qui devait, avec Hume, l'accompagner en Angleterre : « Je ne saurais, Monsieur, durer plus longtemps sur ce théâtre public. Pourriez-vous par charité hâter un peu votre départ ? » Il avait fixé le sien au 4 janvier. S'il est vrai, comme l'affirment, semble-t-il, avec raison, Grimm et Crommelin, que Choiseul l'eût fait prier fin décembre par le lieutenant de police d'être censé déjà parti, et de partir réellement le jour fixé par lui, 4 janvier, cet ordre ne lui causa aucun ennui. Il écrivait le 1er janvier à Du Peyrou : « Je pars demain pour le public, et samedi réellement. » Donc, le samedi 4 janvier 1766 « les trois voyageurs (Rousseau, Hume et de Luze) galopaient sur la route de Saint-Denis. Le 8 ils arrivaient à Calais (1). » La mer était mauvaise ; la traversée de Calais à Douvres, se fit de nuit et dura douze heures (le double du temps ordinaire à cette époque). Rousseau, resté sur le pont, se comporta vaillamment, tandis que Hume payait son tribut à la mer, ce qui lui faisait dire sans doute plus tard : « Rousseau se plaint toujours de sa santé, et cependant j'ai rarement vu à son âge un plus robuste petit homme (2). » Enfin le 13 janvier, vers midi, les voyageurs arrivaient à Londres : Rousseau et Hume descendirent à Buckingham Street, chez John Stewart, ami de Hume, et l'on se mit à la recherche d'un logement pour le fugitif. N'oublions pas de mentionner que Rousseau, comme il avait fait en mettant le pied sur le territoire bernois, eut, en débarquant à Douvres, un bel élan d'enthousiasme : « transporté, dira-t-il plus tard, de toucher enfin cette terre de liberté et d'y être amené par cet homme illustre (Hume), je lui sautai au cou, je l'embrassai étroitement sans rien dire, mais en couvrant son visage de baisers et de pleurs. » Quand il écrivait cette lettre à Malesherbes, le 10 mai 1766, c'est-à-dire quatre mois seule-

(1) Courtois : « Le séjour de Rousseau en Angleterre ». *Annales J.-J. Rousseau, 1910.*

(2) Hume à Adam Smith (en anglais), 8 octobre 1767.

ment après ces larmes d'attendrissement et de joie, Rousseau était en train de maudire Hume et l'Angleterre, ses journalistes malhonnêtes et son affreux climat : c'est ce revirement si complet, et la querelle retentissante qui s'ensuivit, que je m'efforcerai surtout *d'expliquer* dans le récit, qui va suivre, du séjour en Angleterre.

Les lecteurs de l'*Émile* avaient dû s'étonner de voir Rousseau demander asile à l'Angleterre; car, au livre II de cet ouvrage, il avait déclaré que « la barbarie anglaise était connue »; et il accentuait sa prévention contre l'Angleterre dans cette note : « Je sais que les Anglais vantent beaucoup leur humanité et le bon naturel de la nation, qu'ils appellent *good natured people;* mais ils ont beau crier cela tant qu'ils peuvent, personne ne le répète après eux. » Cependant l'*Émile* avait paru et « les barbares » s'étaient humanisés; cinq mois après son apparition, Rousseau écrivait à Moultou que l'ouvrage avait le plus grand succès en Angleterre : « on en est à la seconde édition anglaise. Il n'y a pas d'exemple à Londres d'un succès si rapide pour un livre étranger et, *nota*, malgré le mal que j'y dis des Anglais. » Un succès si flatteur n'avait pas été étranger à sa détermination de passer en Angleterre, non plus sans doute que la perspective, si agréable à un méditatif et à un rêveur qui redoutait par dessus tout les tracas d'un voyage, de faire route avec un négociant pratique, comme M. de Luze, et aussi avec un auteur illustre, comme Hume, qui avait en Angleterre de nombreux et puissants amis.

Le voici donc installé momentanément à Londres : il laisse au serviable Hume le soin de lui dénicher un logement à sa convenance, ce qui n'est pas facile, étant donné son indécision et sa méfiance; et il reçoit à Buckingham Street les curieux qui ont appris son arrivée par un article du *London Chronicle*. Tout le monde accourt chez lui : parlementaires, ducs et jusqu'au prince héritier. Rousseau est naturellement enchanté de cette affluence de visiteurs, jusqu'au jour, très prochain, où il en sera excédé. Heureusement après maint et maint pourparler, l'habitation rêvée, qui doit, bien entendu, être à la campagne, est

enfin trouvée : un riche propriétaire, Davenport, admirateur de Rousseau, ayant offert à bas prix (trente livres sterling par an), une de ses maisons située à Wootton, en Staffordshire, à cinquante lieues de Londres, Rousseau accepte son offre et, après un séjour d'environ un mois et demi (du 28 janvier au 18 mars), à Chiswick, village à cinq milles de Londres, où il avait cherché un refuge contre les importuns, et où il avait attendu Thérèse, restée dans l'île de Saint-Pierre, il partit, lui, sa gouvernante, son bagage, et son inséparable Sultan (c'était son chien), pour sa nouvelle résidence, où il arriva par un temps de neige le 22 mars 1766. Il y devait rester jusqu'au 1er mai 1767.

Comme ce qu'il nous importe avant tout de connaître, c'est ce que Wootton fut *pour Rousseau*, nous devons d'abord voir par ses yeux son nouvel asile, qu'il déclare, dès les premiers jours, « agréable et solitaire », et qu'il dépeint, quand il en connait tous « les charmes », dans une lettre à Mme de Luze (10 mai 1766) dont il faut citer ce court fragment : « figurez-vous, Madame, une maison seule, non fort grande, mais fort propre, bâtie à mi-côte sur le penchant d'un vallon, dont la pente est assez interrompue pour laisser des promenades de plein pied sur la plus belle pelouse de l'univers. Au devant de la maison règne une grande terrasse, d'où l'œil suit, dans une demi-circonférence, quelques lieues d'un paysage formé de prairies, d'arbres, de fermes éparses, de maisons plus ornées, et bordé, en forme de bassin, par des coteaux élevés qui bornent agréablement la vue. Au fond du vallon, qui sert à la fois de garenne et de pâturage, on entend murmurer un ruisseau qui, d'une montagne voisine, vient couler parallèlement à la maison, et dont les petits détours, les cascades, sont dans une telle direction que, des fenêtres et de la terrasse, l'œil peut assez longtemps suivre son cours. Le vallon est garni, par places, de rochers et d'arbres où l'on trouve des réduits délicieux, et qui ne laissent pas de s'éloigner de temps en temps du ruisseau pour offrir sur ses bords des promenades commodes, à l'abri des vents et même de la pluie, en sorte que par le plus vilain temps du monde, je vais tranquillement herboriser sous les roches avec les moutons et les lapins ».

A quoi passait-il son temps à Wootton ? on le voit, à se promener d'abord et « à muser » ; à herboriser, soit seul, soit avec cette duchesse de Portland, dont il fit alors la connaissance, et à qui il écrira de loin en loin, pendant une dizaine d'années, à propos de botanique. Il avait un voisin et ami, le mélomane Granville, qu'il allait voir fréquemment en son château à Calwich Abbey, à deux milles de Wootton ; chemin faisant, il rencontrait parfois la charmante nièce de Granville, Mary Dewes, au milieu de ses brebis, un cadeau original de son oncle, et échangeait de galants propos avec « l'aimable bergère », dont il s'intitulait « le vieux berger ». Dans la dure saison, ou quand le temps était mauvais, — il neigeait et pleuvait souvent à Wootton, — le frileux ermite, resté au logis, jouait sur l'épinette quelque morceau de musique italienne, corrigeait les épreuves de son *Dictionnaire de musique* et surtout, ce qui fut, à cette époque, sa grande occupation, il rédigeait ses *Confessions*. Ainsi des promenades à pied dans un beau pays, l'indépendance et la solitude, ces deux biens si chers à son cœur, la certitude d'écrire « un livre unique au monde » (ses *Confessions*), qui le présenterait à la postérité tel qu'il voulait être connu, voilà bien des raisons pour oublier ses infortunes passées et goûter le bonheur, le plus grand de tous à ses yeux, de vivre loin des gens de lettres et des gens du monde, « content vis-à-vis de soi-même. » Aussi de quel ton parle-t-il de la vie nouvelle qu'il mène à Wootton ! « J'ai dépouillé le vieil homme, écrit-il à Coindet (29 mars 1766), et, hors quelques amis, parmi lesquels je vous compte, j'oublie tout ce qui se rapporte à cette terre étrangère qui s'appelle le continent. Les auteurs, les décrets, les livres, cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer, tout cela sont des folies de l'autre monde auxquelles je ne prends plus de part. »

Pendant qu'il passait de si heureux jours à Wootton, que devenait Hume, ce Mentor dévoué à qui Rousseau, en prenant possession de « l'agréable asile » qu'il tenait de ses soins, écrivait avec effusion : « Conservez-moi toujours votre amitié, mon cher patron (c'est le nom qu'il lui avait donné par reconnais-

sance), aimez-moi pour moi, qui vous dois tant, pour vous-même ; aimez-moi pour le bien que vous m'avez fait. » Davenport, qui habitait une autre de ses propriétés, mais venait faire d'assez longs séjours à Wootton, avait écrit à Hume (14 mai 1766) que Rousseau « jouissait d'une excellente santé, qu'il paraissait se plaire à Wootton, qu'il était, du reste, tout à fait sociable et excellent compagnon (1). » Hume s'applaudissait donc d'avoir contribué au bonheur d'un homme, qu'il aimait à la fois pour ses infortunes et pour ses chefs-d'œuvre, lorsqu'il reçut, le 23 juin 1766, de Rousseau, une lettre qui le plongea dans la plus profonde stupeur. Rousseau, entre autres choses, lui disait sans ambages : « Vous m'amenez en Angleterre, en apparence pour m'y procurer un asile et, en effet, pour m'y déshonorer... Je me dois de n'avoir plus de commerce avec vous. » Hume, justement offensé, et d'ailleurs ne comprenant rien à cette brutale épître, demanda à Rousseau des explications, et Rousseau les lui fournit dans sa grande lettre, bientôt fameuse, du 10 juillet 1766.

Dans cette lettre, Rousseau exposait minutieusement et, du reste, avec un art souverain, les soupçons, puis les griefs, qu'il avait peu à peu accumulés, dans son âme ulcérée, contre Hume, et sans lui en souffler mot, depuis près de trois mois ; car, dès *le 31 mars*, Hume lui est déjà suspect, puisqu'il écrit alors à d'Ivernois, parlant de Hume : « s'il n'est pas un fourbe, j'aurai bien des réparations à lui faire » ; et il ajoute avec une effroyable candeur : « Je ne puis voir encore quelles sont ses intentions, mais je ne puis m'empêcher de les croire sinistres ». *Le 9 avril* ayant, suivant sa méthode, rassemblé des faits, « réfléchi et combiné », il sait désormais à quoi s'en tenir, et il fait connaître à Mme de Boufflers « ce Hume auquel elle l'a livré. » *Dix* jours plus tard, s'étant dit sans doute que Hume devait être de connivence avec ses ennemis, il aperçoit maintenant « *des* traîtres qui, ne pouvant le déshonorer dans les lieux où il avait vécu, l'ont entraîné dans un pays où il est inconnu, et dont il ignore la langue, afin d'y exécuter plus aisément leur abominable projet » (à lord *** 19 avril 1766). Mais quels sont ces traîtres?

(1) Burton : *Life and Correspond. of D. Hume*, Edinburgh 1846, II, 324.

il ne les nomme pas encore ici, ni, un peu plus tard, dans sa lettre à Malesherbes du 10 mai, où il reproduit les accusations contre Hume, déjà contenues dans sa lettre à Mme de Boufflers ; je ne les relève pas, parce qu'il va les reprendre et les préciser dans sa longue lettre à Hume dont j'aurai à parler plus loin. Mais *le 31 mai* (lettre à Du Peyrou), il connaît les auteurs du complot et il les nomme : « Je regarde le triumvirat de Voltaire, de d'Alembert et de Hume comme certain. » On voit, par ces citations, comment Rousseau, partant d'un soupçon, injurieux déjà pour Hume, mais vague encore et qu'il hésite à formuler, arrive peu à peu, à force de raisonner, et toujours *sur les mêmes faits*, aux plus formelles accusations. Quels sont donc ces faits qui, interprétés à sa manière, ont fini par faire éclater à ses yeux l'évidente fourberie de Hume ? C'est ce que va nous dire une rapide analyse de la célèbre lettre à Hume, du 10 juillet 1766. Déjà le 26 juin Hume avait envoyé à Davenport la lettre où il sommait Rousseau de s'expliquer sur ses outrageantes et énigmatiques accusations du 23 juin, et il avait prié Davenport de vouloir bien, en transmettant sa lettre à Rousseau, appuyer sa pressante demande d'explications. Rousseau répondit le 1er juillet à Davenport qu'il donnerait satisfaction à Hume ; mais il prit son temps pour aligner ses griefs en bel ordre, et les présenter sous une forme éloquente (car il aurait peut-être intérêt à rendre sa lettre publique), et le 10 juillet seulement, son réquisitoire étant rédigé et recopié de sa plus belle écriture, il l'adressa à l'accusé (1).

Le début en est singulièrement adroit. Hume, ayant supposé que « quelqu'infâme accusateur l'avait noirci » auprès de Rousseau, avait demandé à celui-ci de le lui faire connaître ; Rousseau lui répond : « Vous demandez avec beaucoup de confiance qu'on vous nomme votre accusateur. Cet accusateur, Monsieur, est le seul homme qui, déposant contre vous, pouvait se faire écouter de moi : c'est vous-même... Je vous parlerai avec la même fran-

(1) Burton donne un *fac-simile* de la lettre de rupture du 23 juin et ajoute que le réquisitoire du 10 juillet est aussi bien écrit : or le *fac-simile* du 23 juin est un chef-d'œuvre de calligraphie.

chise que si vous étiez un autre en qui j'eusse toute la confiance que je n'ai plus en vous. Je vous ferai l'histoire des mouvements de mon âme et de ce qui les a produits; et nommant M. Hume en tierce personne, je vous ferai juge vous-même de ce que je dois penser de lui. » Et il entame le récit de ses premières relations avec Hume. Il est venu le joindre à Paris : « Hume y vit, et y *vit trop peut-être*, l'accueil que je reçus d'un grand prince et j'ose dire du public. » L'accueil du public ! jusqu'à quel point, et dans quelle intention, bonne ou mauvaise, *le public s'occupe de lui*, voilà ce qui le préoccupe par dessus tout, voilà ce qu'il va rechercher et noter avec un soin jaloux dans cette lettre, dont on verra plus tard toute l'importance.

A propos de l'arrivée à Douvres, il rappelle avec complaisance à Hume « les baisers et les larmes », dont, en débarquant, il couvrit son visage : car il tient essentiellement à bien établir la sensibilité de son âme. Les voici à Londres : Hume « me présente à tout le monde ; ..... son cœur paraissait pour moi des plus tendres. » Malheureusement, il a l'idée de faire faire le portrait de Rousseau *en grand*, et cela déjà ne plaît pas à Rousseau, qui juge « cette fantaisie trop affichée et y trouve je ne sais quel air d'ostentation. » Car enfin, on sait que « M. Hume n'est pas homme à jeter son argent par la fenêtre. » Il est vrai que Hume nous apprendra plus tard que c'est son ami, le peintre Ramsay, qui eut l'idée de faire le portrait de Rousseau et qu'il le lui offrit pour rien.

Après mainte recherche, continue Rousseau, Hume lui propose à la campagne une habitation à son gré et il part pour Wootton. Hume « arrange tout, aplanit tous les obstacles », c'est Rousseau qui le proclame : *seulement*, si on y regarde de près, tous ces soins, « pour le bien réel qu'ils lui ont fait, ont plus d'apparence que de poids. » Et, en effet, Rousseau « n'était pas tellement inconnu en Angleterre, qu'arrivé seul, il eût manqué d'assistance et de service » ; et si quelques personnes l'ont recherché pour M. Hume, d'autres aussi l'ont recherché pour lui-même. Et donc, en résumé, « tout ce qui s'est fait de *bien* se serait fait sans M. Hume à peu près de même, *et peut-être*

mieux. » Reste le *mal :* et ici, n'étant plus entravée par la préoccupation de rabaisser les services rendus, l'éloquence de Rousseau se donne libre carrière à la suite de son imagination affolée.

Au premier plan, le souci de sa popularité : avant qu'il mît le pied en Angleterre, il y jouissait d'une réputation telle que « les papiers publics étaient pleins de ses éloges. » Ce ton se soutint à son arrivée : les papiers publics « l'annoncèrent en triomphe. » Puis, brusquement, changement à vue : on ne parle plus de lui ; ou, si on en parle, c'est pour le noircir ; un Magazine n'a-t-il pas imprimé qu'il était fils d'un musicien ! Comment expliquer un revirement si subit ? rien de plus simple, puisqu'il coïncide avec le retour de Hume en Angleterre, et que Hume est lié avec tous les libraires et gens de lettres de Londres : c'est donc bien évidemment Hume qui a organisé cette conspiration du silence. Mais pourquoi, grands dieux ! dans quel but et dans quel intérêt ? c'est à quoi ne s'attarde pas Rousseau, et il va son chemin comme un somnambule qui suit son idée et ne voit qu'elle. Hume admire-t-il ses œuvres ? il ne se laisse pas prendre à « ses flagorneries. » Tout à l'heure Hume ne le faisait pas assez encenser par la main des journalistes, ses amis ; maintenant il l'encense trop de sa propre main ; et le fin bonhomme qu'est Hume d'annoter malicieusement, dans la brochure qu'il publiera pour sa défense, et dont nous parlerons plus loin : « J'ai peut-être en effet trop loué M. Rousseau ; mais M. Rousseau ne s'en est jamais plaint. »

Autre grief contre Hume et des plus sérieux aux yeux de Rousseau : il a logé à Londres dans la même maison que le fils de Tronchin, son mortel ennemi. Rousseau a eu le malheur de passer lui-même plusieurs jours *avec sa gouvernante* (détail important et à ne pas oublier), dans cette maudite maison, et l'accueil qu'on leur a fait l'a fixé sur la façon dont les deux compères (Hume et Tronchin fils), ont dû parler de Thérèse et de lui. Une phrase d'une lettre de Rousseau à Mme de Boufflers, du 9 avril 1766, apporte à ce passage du réquisitoire un commentaire lumineux : « Je ne puis vous exprimer à quel point la haine

et le dédain se sont manifestés contre moi dans les hôtesses et les servantes (de ladite maison) et *de quel accueil infâme on y a régalé Mlle Le Vasseur.* » Hôtesses et servantes ne sachant pas un mot de français, c'est dans leurs mauvaises manières que Thérèse a dû découvrir tant d'infamie. N'est-ce pas encore la main de Thérèse qu'il faut voir dans le méfait tant reproché à Hume par Rousseau ? il décachète, lit ou supprime sa correspondance. Or, je remarque qu'une lettre de d'Ivernois à Rousseau a été (c'est Rousseau qui s'en plaint) « recachetée au moyen d'un fer à repasser qui, maladroitement appliqué, avait brûlé le papier autour de l'empreinte. » Ce fer à repasser n'est-il pas, pour ainsi dire, le cachet même de Thérèse ?

Voici maintenant, c'est plus intéressant, l'histoire d'une lettre qui fit grand bruit à Paris : c'est la lettre bien connue où Walpole, sous le nom supposé du roi de Prusse, offrait à Jean-Jacques un asile et lui promettait de lui faire du bien, s'il le trouvait bon. « Mais, disait-il en terminant, si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez les tels que vous les voudrez : je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits ; et, ce qui sûrement ne vous arrivera pas avec vos ennemis, je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'être. — Votre bon ami, Frédéric. » Quand il connut cette lettre, Rousseau, au lieu d'en rire, s'en alarma naturellement outre mesure, surtout quand il la vit imprimée dans les journaux anglais : ne faisait-on pas savoir par là aux lecteurs qu'il « aimait à être lapidé », et les lecteurs ne seraient-ils pas tentés de lui donner cet amusement ? Sans rendre Walpole responsable de tout ce que l'imagination effarouchée de Rousseau vit dans cette lettre, il est certain que la lettre était plus plaisante que charitable : « les malheurs » de Rousseau n'étaient pas tous imaginaires ; et de l'en railler lorsque, chassé de Suisse, il venait demander asile à l'Angleterre, le moment était mal choisi, surtout pour un Anglais. Mais qu'a donc à faire avec Hume la lettre de Walpole ? le voici : d'abord, pour Rousseau, elle n'est pas de Walpole, mais de d'Alembert. Et pourquoi de d'Alembert ? mais parce que d'Alembert est le seul homme de lettres d'un certain nom qui ne

soit pas allé voir Rousseau lors de son passage à Paris ; ce qui prouve du reste, et Rousseau s'en est toujours douté, qu'il est son ennemi secret. D'ailleurs, affirme Rousseau avec son ordinaire assurance : « Je reconnus (dans la lettre de Walpole) la plume de M. d'Alembert aussi sûrement que si je la lui avais vu écrire. » Il avait de même, et sans plus d'hésitation, « reconnu à son style » et tranquillement dénoncé Vernes comme l'auteur du *Sentiment des citoyens*, qui était de Voltaire. Or d'Alembert est l'ami de Hume, et voilà précisément « le trait de lumière qui vint l'éclairer sur la cause secrète du changement étonnant et prompt du public anglais à son égard : c'est à Paris (chez d'Alembert et ses complices) qu'était le foyer du complot qui s'exécutait à Londres » (par les soins de Hume).

Il ne reste plus qu'à prendre sur le fait le comploteur Hume et c'est à quoi réussit Rousseau dans la grande affaire de la pension. Un soir, pendant que les deux voyageurs (Hume et Rousseau) étaient retenus à Calais par les vents contraires, Hume avait demandé à Rousseau s'il n'accepterait pas une pension du roi d'Angleterre, au cas que le roi voulût bien la lui offrir. Le grand enfant qu'était Rousseau demanda à consulter là-dessus celui qu'il appelait « son père », Mylord Maréchal. Mylord répondit naturellement que Rousseau pouvait, sans se déshonorer, accepter la pension. Entre temps Hume, qui ne doutait pas de l'assentiment de Mylord, avait fait des démarches auprès du général Conway, secrétaire d'État, et une pension de cent livres avait été promise par le roi, à condition qu'elle resterait secrète, précaution qui s'expliquait suffisamment par ce fait que l'opinion publique n'avait pas unanimement applaudi à l'arrivée du fugitif en Angleterre. Par exemple, des hommes tels que Gray et Burke l'avaient en très petite estime et ne s'en cachaient pas ; et Johnson affirmait, dans sa manière bourrue, que Rousseau était un « coquin » et « qu'il signerait plus volontiers une sentence pour la déportation de Rousseau que pour celle d'aucun criminel sorti d'Old Bailey depuis de longues années (1). »

(1) Collins : *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre*, trad. franç. 1911, p. 201.

L'affaire de la pension ayant traîné pour différentes raisons, Hume finit par obtenir une promesse formelle et s'empressa d'en faire part à Rousseau. Celui-ci, au lieu de répondre à Hume, écrivit à Conway une lettre énigmatique, comme il en écrivait toutes les fois qu'il ne savait pas exactement, ou qu'il hésitait à dire, ce qu'il voulait, mais d'où je détache cette phrase qui, à la rigueur, est suffisamment claire : « loin de me refuser aux bienfaits du Roi, par l'orgueil qu'on m'impute, je le mettrais à m'en glorifier ; et tout ce que j'y vois de pénible est de ne pouvoir m'en honorer aux yeux du public comme aux miens. » Si cette phrase signifiait quelque chose, elle voulait dire qu'il n'accepterait pas la pension tant qu'on maintiendrait la condition qu'elle restât secrète. Hume le comprit ainsi, et, sans se blesser de n'avoir pas reçu de Rousseau la réponse de remerciement à laquelle il avait droit, il pria le général Conway de surseoir à toute résolution, et écrivit à Rousseau pour le prier d'accepter, comme il avait fait précédemment, la condition du secret. Rousseau ne lui répondant pas davantage, il en conclut qu'il ne le déciderait à accepter la pension que si elle était accordée publiquement ; et, avec une patience qu'on peut qualifier d'angélique, il fit de nouvelles et pressantes démarches et il put enfin le 23 juin annoncer à Rousseau qu'il se faisait fort d'obtenir pour lui une pension dont il ne serait plus fait mystère.

Rousseau, cette fois, sortant de son silence, remercia son serviable ami en ces termes : « Vous vous êtes mal caché, je vous connais et vous ne l'ignorez pas... » Ahuri, Hume demanda des explications : elles font l'objet du réquisitoire que je continue donc d'analyser ; mais, sans ces préliminaires, les explications de Rousseau sur la fameuse pension auraient été inintelligibles. Ces explications sont d'ailleurs aussi étonnantes dans la forme que dans le fond. Les rattachant à la lettre de Walpole, Rousseau explique qu'ayant à protester publiquement contre l'insertion de cette lettre dans les Magazines, ce n'est pas du tout à Hume qu'il a adressé sa plainte : et c'est là ce qu'il appelle drôlement « un premier soufflet sur la joue de mon patron. » Mais Hume

ne sent pas le soufflet : c'est évidemment parce qu'il le sait mérité. De plus, Rousseau avait dit, dans sa protestation aux journaux, que l'auteur de la prétendue lettre de Frédéric « avait des complices en Angleterre. » Or, en parlant ainsi, il désignait, paraît-il, « avec la plus grande clarté » Hume en personne. Et c'est le « second soufflet sur la joue de mon patron. » Mais Hume ne sent toujours rien. Enfin Hume l'ayant pressé, comme on l'a vu, d'accepter la pension, non-seulement Rousseau ne lui répond pas, mais, dans sa lettre à Conway, il ne le nomme même pas. C'est le « troisième soufflet sur la joue de mon patron » ; et Hume ne sent rien encore ! ce Hume est donc ladre ! Mais si, par hasard, il n'avait pas deviné les allusions, on pourrait même dire : les énigmes de Rousseau, ni l'outrage que recouvraient ses silences ? c'est impossible, selon Rousseau, car « tout cela parle du ton le plus fort, je ne dis pas à tout homme qui aurait quelque sentiment dans l'âme, mais à tout homme qui n'est pas hébété. » Et donc Hume, ne s'étant pas indigné, est un homme jugé.

Enfin, et c'est le bouquet, Hume s'est trahi deux fois. Un soir, Hume et Rousseau étant au coin du feu, (ici je complète le récit de Rousseau par un détail pittoresque que j'emprunte à Hume), Hume se met tout à coup « à *fixer* Rousseau (c'est Rousseau qui s'exprime de la sorte), mais d'un regard si sec, si ardent », que Rousseau croit, si j'ai bien compris, y lire tous les crimes de Hume. Rempli d'inquiétude et d'horreur, il s'agite, il va étouffer ; heureusement, pris subitement de remords, il a un épanchement qui le sauve : il se jette sur les genoux de Hume, passe ses bras autour de son cou, et, baignant son visage de larmes, il s'écrie (je laisse désormais parler uniquement Rousseau) : « Non, non, David Hume n'est pas un traître ; s'il n'était le meilleur des hommes, il en serait le plus noir. » David Hume me rend *poliment* (entendez : froidement) mes embrassements, et, tout en me frappant de petits coups dans le dos (voit-on la scène !) me répète plusieurs fois d'un ton *tranquille* : « quoi, mon cher Monsieur ! quoi donc, mon cher Monsieur ! » Il ne me dit rien de plus (!) » — Mais, demandera le lecteur, qu'est-ce que tout cela prouve ? — Que Hume n'a pas de cœur, tandis que le cœur de

Rousseau déborde de tendresse; et si ce contraste ne vous a pas suffisamment édifié sur la scélératesse de Hume, eh bien ! lisez la preuve que Rousseau a gardée pour la fin, et qu'il juge donc souveraine.

Une nuit Hume a parlé ; c'était en rêve. Rousseau l'a entendu qui disait distinctement : « Je tiens Jean-Jacques Rousseau !» L'Écossais Hume, cette nuit-là, rêvait, paraît-il, en français. Ce n'est pas tant par ces mots même que Rousseau fut impressionné, mais par le ton dont ils furent prononcés, un ton véhément qui, *et c'est là le point*, s'accordait tout à fait avec les regards ardents de tout à l'heure ; cet accord a paru si décisif à Jean-Jacques qu'il en est encore ému, et c'est la dernière *preuve* qu'il donne, en la dramatisant, de la culpabilité de Hume. Il faut au moins citer ce court passage : « Ces mots (je tiens Jean-Jacques Rousseau) dont le ton retentit sur mon cœur comme s'ils venaient d'être prononcés, les longs et funestes regards tant de fois lancés sur moi, les petits coups sur le dos avec les mots de : « mon cher Monsieur » en réponse au soupçon d'être un traître, tout cela m'affecte à un tel point après le reste que ces souvenirs, *fussent-ils seuls*, fermeraient tout retour à la confiance, et il n'y a pas une nuit où ces mots : « je tiens Jean-Jacques Rousseau » ne sonnent encore à mon oreille, comme si je les entendais de nouveau (1). »

Si j'ai tenu à mettre sous les yeux du lecteur, en la résumant de mon mieux, cette longue lettre de Rousseau (elle a 66 pages dans l'*Exposé* que publiera Hume), c'est parce qu'elle est un témoin irrécusable, et tristement significatif, de l'état d'esprit de Rousseau à ce moment de sa vie. Voilà donc quelles sombres

(1) Il est fort possible que Rousseau ait entendu, soit dans une hallucination, soit *en rêvant lui-même*, ces mots : « Je tiens Jean-Jacques Rousseau. » Et qui sait ? ces mots même ont pu être, chez lui, un souvenir inconscient de Plutarque, son auteur favori. On se rappelle qu'en arrivant à Motiers, il s'est, dans une lettre à Frédéric, comparé à Thémistocle venant demander asile à Xerxès. Or, Plutarque raconte que Xerxès en fut « si transporté de joie que, la nuit, on l'entendit s'écrier *trois fois*, au milieu de son sommeil « J'ai Thémistocle l'Athénien ! » De même Rousseau entend Hume proférer les mots terribles « plusieurs fois la nuit. » J'ai cité le Plutarque d'Amyot, c'est-à-dire celui que lisait Rousseau, nous le savons par Bernardin de Saint-Pierre.

rêveries et quelles niaiseries emphatiques hantaient le cerveau de l'homme qui venait d'écrire, il y avait deux ans à peine, les admirables *Lettres de la Montagne!* Comment avait-il pu, en si peu de temps, en arriver là, et que s'était-il donc passé à Wootton qui expliquât une si rapide et si profonde déchéance?

Le pays, dont il avait fait choix pour sa résidence, n'était-il pas, pour un ami de la nature et de la solitude tel que lui, pittoresque et solitaire à souhait ? Le pays était beau peut-être, mais non pas du genre de beauté qui plaisait à Jean-Jacques : il n'y retrouvait pas les paysages riants et animés de la Suisse, de cette Suisse si maudite — et si regrettée ! Il écrivait le *10 mai 1766* à Mme de Luze (et j'ai déjà cité un fragment de cette lettre) : « le pays est beau, mais triste ; la nature y est engourdie et paresseuse ; *à peine* avons-nous déjà des violettes ; les arbres n'ont encore aucune feuille; jamais on n'y entend de rossignols, tous les signes du printemps disparaissent devant moi. » *Le 29 mars* il écrit à Coindet qu'il ne peut « jouir des charmes de la campagne, parce que le pays est *encore* sous la neige. »

Mais, le printemps enfin venu, quels tableaux la nature va-t-elle lui donner à contempler ? Nous les pouvons voir comme lui grâce à la description, précise et vivante, d'un auteur anglais, Howith, qui a visité et bien examiné la contrée : « Quand je gravis le mont du Weaver (Rousseau l'apercevait de sa fenêtre), et que je vis toute l'étendue vaste et silencieuse et, plus près de moi, les landes de bruyères, les longues lignes des murailles de pierres, deux ou trois tumulus, un petit troupeau qui paissait, et que je perçus, seuls bruits qui arrivassent jusqu'à moi, le bêlement d'un mouton ou le cri rauque d'un corbeau,...je sentis que cette profonde solitude, que trouvait Rousseau toutes les fois qu'il se promenait pour herboriser, suffisait pour faire lever dans son imagination malade les fantômes de ses ennemis et de leurs machinations (1). »

Il est certain qu'une contrée si sauvage et silencieuse a pu

(1) W. Howitt : *Visites to remarkable Places*, etc... ; *in English History and Poetry*. London, 1840. Voir *Annales J.-J. R.* VI, 87.

assombrir l'imagination de Rousseau, tandis que les rigueurs d'un climat « humide et froid », c'est lui qui parle ainsi, ont encore aggravé ses maux : « mon corps souffre encore plus que mon cœur », écrit-il à Malesherbes (10 mai 1766) ; « la perte totale du sommeil me livre aux plus tristes idées ; l'air du pays joint à cela sa sombre influence et je sens que j'ai trop vécu. » Il désirait la solitude et, très malheureusement pour lui, il a été servi à souhait. Il ne lit plus : c'est l'époque où il vend sa bibliothèque (1) ; il s'occupe bien, *mais c'est de lui-même*, tandis qu'il rédige ses *Confessions*, c'est-à-dire « l'histoire de son âme ». Il a beau herboriser : comme il n'est pas très avancé en botanique, il en convient lui-même, la recherche des plantes et l'arrangement de ses herbiers ne sont pour lui rien de plus que de simples distractions. Il retombe donc toujours sur lui-même : il songe à ses infortunes, à tous ceux qui le persécutent, et le voilà en proie à ses noirs soupçons. Ceux-ci peu à peu se précisent, s'enchaînent, et finissent par former un système si bien lié qu'il lui paraît irréfutable — comme son acte d'accusation contre Hume. Durant le voyage de Paris à Londres, Hume, qui s'était appliqué à l'étudier (comme en témoigne sa correspondance), avait écrit de Londres (17 janvier 1766) à Mme de Boufflers : « il ne se connaît pas lui-même quand il se croit né pour la solitude absolue. » Et quand Rousseau se décide à aller habiter Wootton, le même Hume écrit à son ami, le docteur Blair : « il tient absolument à s'enfoncer dans la solitude, malgré mes remontrances et je prévois qu'il y sera malheureux. » Et (qu'on me permette d'insister), ce qui doit lui rendre plus pesante cette solitude de Wootton, c'est que, dans la maison qu'il habite, en dehors de Thérèse, il ne peut parler à personne. Il a bien appris quelques mots d'anglais, mais les gens de la maison parlent le dialecte du Staffordshire, dont il ne comprend pas un mot : « leur terrible baragouin est indéchiffrable à mon oreille. » Thérèse lui sert d'interprète — en faisant parler ses doigts : c'est un service qu'elle lui rend, comme de faire bouillir son pot ;

(1) Environ mille volumes achetés par Dutens qui malheureusement ne nous en a pas donné le détail. Voir *Annales J.-J. R.* VI, 77.

mais tous ces services-là, Thérèse les lui a fait payer peut-être un peu cher à Wootton, comme on va le voir.

On se souvient que Thérèse nous est apparue une fois ou deux entre Rousseau et Hume, et pas tout à fait à son avantage. Dans son factum, Rousseau reproche à Hume les tête-à-tête qu'il aurait eus avec Thérèse et les questions indiscrètes qu'il aurait faites, sur son compte, à la dite Thérèse : pas n'est besoin de chercher qui a renseigné Rousseau sur les susdits tête-à-tête arrangés, sans doute, de bonne sorte. Le décachetage clandestin de ses lettres, qui a si fort ému Rousseau, et l'a renforcé dans ses soupçons, j'ai cru qu'on pouvait peut-être l'imputer à Thérèse. Voici comment j'imagine que les choses ont pu se passer : une lettre est arrivée décachetée à Rousseau (le cas était fréquent à cette époque) : Rousseau s'est inquiété ; Thérèse, qui connaît son esprit ombrageux, et qui sait dans quel sens elle doit l'orienter pour le mener où elle veut, a éveillé, ou peut-être simplement confirmé ses soupçons sur Hume. Mais que veut-elle donc ? l'entraîner à fuir ce maudit pays, où elle crève d'ennui et, disons-le à sa décharge, où elle est très excusable de s'ennuyer à mort. Car elle n'a, comme Rousseau, et elle en pâtit plus que lui, étant très bavarde, personne à qui parler dans les interminables journées d'hiver de Wootton. Quand elle apprend par Hume l'agitation de Rousseau à propos de la lettre supposée de Frédéric, Mme de Boufflers, qui connaît aussi intimement Thérèse que Rousseau, écrit à Hume le 6 mai 1766 : « Je ne puis croire que le violent chagrin dont parle Jean-Jacques (dans sa protestation aux journaux anglais) vienne de la lettre de M. Walpole, quoique sûrement elle l'a dû beaucoup affecter. Je crains bien plutôt que *quelque dégoût de Mlle Le Vasseur*, ou quelque querelle entre eux, n'en soit la cause (1). » Et enfin qu'on me permette encore cette citation, non moins révélatrice : Mme de Verdelin, initiée, elle aussi, aux détails de ménage de Rousseau, en réponse à une lettre (perdue) où Rousseau lui fait part de ses griefs contre Hume, lui écrit le 27 avril 1766, avec d'habiles ménagements : « Je vous avoue que j'ai bien de la peine

(1) Burton, II, 323.

à vous croire trahi. Je crois que votre compagne de voyage, trop occupée de prévenir les malheurs qui peuvent vous menacer, voit quelquefois les choses en noir *et vous les fait voir de même.* »

Pour amener Rousseau à déguerpir, il y avait un moyen infaillible, et qui était on ne peut plus à la portée de Thérèse : c'était d'avoir une bonne querelle avec les gens de la maison. Thérèse n'y manqua pas. Non contente de « quereller du matin au soir la nourrice de Davenport, une bonne femme de 90 ans qui ne savait pas le français», ainsi s'exprime Dutens (1), elle eut une violente dispute avec la cuisinière; elle l'accusait d'avoir jeté des cendres dans son potage et l'esclandre qui s'ensuivit précipita le départ de Rousseau. Parlant, à ce propos, de Thérèse, Hume écrivait à Davenport : « On m'a assuré que c'est elle qui a été cause de la querelle entre Rousseau et moi (2). » Si, comme on l'a pu voir, ce n'est pas elle assurément qui a « causé » la querelle, il n'est pas, je crois, téméraire d'avancer qu'elle a dû l'attiser de son mieux, car c'était encore là un bon moyen de dégoûter Rousseau de l'Angleterre et des Anglais.

Qu'on récapitule maintenant les ennuis que Rousseau a éprouvés à Wootton, et je crois les avoir tous énumérés; on en conclura qu'ils ont bien pu à la longue *assombrir* son esprit, mais non pas du tout jusqu'à le faire *divaguer* : or, son réquisitoire contre Hume est un tissu d'insanités. C'est que la querelle avec Hume n'est que la première grande crise d'un mal qui date de plus loin, et qui a ses racines profondes dans l'âme même et jusque dans l'organisme de Rousseau. Nous allons assister, lors du départ de Wootton, à une manifestation éclatante de ce mal tragique, et il sera temps alors de l'étudier de plus près et, si possible, de le définir. Nous avons à montrer maintenant, et suivant l'ordre des temps, l'attitude de Hume en face des accusations de Rousseau, et les vastes proportions que va prendre cette sotte querelle dans les milieux mondains et littéraires de Paris.

Que fit Hume quand il eut reçu le réquisitoire de Rousseau ? Il avait le choix entre deux partis : le premier, et le meilleur,

(1) Voir *Annales J.-J. R.*, *VI*, 86, note 7.
(2) *Ibid.*, 284.

c'était de mettre la lettre dans sa poche et de se tenir coi (1). Le second parti était, s'il voulait répondre, d'écrire simplement à Rousseau deux ou trois mots dans le goût de ceci : « Mon cher Jean-Jacques, en lisant votre étonnante épître, je suis tombé des nues; puis je m'en suis indigné; puis j'en ai ri : j'en ris encore. Je ne songe pas à me défendre : vous me défendez trop bien vous-même par l'originale façon dont vous présentez les petits services que j'ai pu vous rendre. Si vous publiez, comme je crois, votre belle lettre, publiez donc aussi ma réponse. Votre « patron » indigne, D. H. » Hume choisit un troisième parti, qui était le pire : il se défendit. Mais, pour comprendre pourquoi et comment il se défendit, c'est à Paris qu'il nous faut transporter, parce que c'est là qu'est en train de se dessiner la tournure que va prendre cette retentissante querelle.

Quand, sur la prière de Mme de Boufflers, qui était son amie, comme elle était celle de Jean-Jacques, Hume avait accepté d'emmener avec lui et de patronner Rousseau en Angleterre, il avait été taxé d'imprudence par la société holbachique très hostile, comme on sait, à Rousseau; et même le baron d'Holbach avait sententieusement averti Hume « qu'il allait réchauffer une vipère dans son sein (2). » Mais Rousseau s'était, pendant le voyage, montré charmant, comme il savait si bien l'être, surtout au début de ses liaisons ; et Hume, ravi, écrivait au docteur Blair : « Rousseau est vraiment un aimable homme. Les philosophes de Paris m'avaient prédit que je n'irais pas jusqu'à Calais sans me quereller avec lui; mais je crois que je pourrais passer ma vie entière avec lui sans que nous cessions de nous estimer et de nous aimer (3). » Et il écrivait de même à d'Holbach, si l'on en croit Marmontel qui cite, évidemment de mémoire, une de ses lettres au baron, mais dont les derniers mots s'accordent très bien avec la lettre précédente : « plus je le vois (Rousseau), plus je l'estime et je l'aime. » Quand les premiers nuages s'étaient levés sur cette belle amitié, Rousseau avait

(1) C'est le sentiment de Grimm : *Corr. litt.*, oct. 1766.
(2) Marmontel, *Mémoires*, VIII.
(3) Burton, II, 310.

fait part de ses soupçons à Mme de Boufflers; mais celle-ci s'était bien gardée de les ébruiter. C'est ici qu'il faut donner la parole à Garat, dont le récit, encore qu'écrit dans sa manière emphatique, est si vivant et si dramatique : « On ne se figurait plus Hume et Jean-Jacques que dans les bras l'un de l'autre, que baignés des larmes de joie et de reconnaissance. Tout à coup on porte à un souper nombreux chez M. Necker, on lit tout haut une lettre de Hume au baron d'Holbach, dont les premiers mots sont : « Mon cher baron, Jean-Jacques est un scélérat. » On lit tout haut ces autres mots de Jean-Jacques à Hume : « Vous êtes un traître ; vous ne m'avez mené ici que pour me perdre et me déshonorer. » Ces deux mots *traître* et *scélérat*, dans un temps où ils n'étaient pas prodigués, comme ils l'ont été depuis, retentissent dans ce souper, et la nuit même, dans une partie de la capitale, comme deux coups de tocsin (1). »

Garat exagère à peine : l'effet produit à Paris par l'annonce, si imprévue et si brutale, de la rupture entre les deux amis, fut vraiment extraordinaire : « qui se serait imaginé, écrit Hume à Mme de Boufflers, qu'une histoire privée, racontée à un particulier, allait faire en un moment le tour du royaume ! si le roi d'Angleterre avait déclaré la guerre à la France, cette nouvelle ne serait pas devenue plus vite le sujet des conversations (2). » L'étonnement de Hume prouve qu'il connaissait mal le Paris de ce temps. Il semble de même qu'en choisissant d'Holbach pour confident (et quel singulier confident ! « le maître d'hôtel » des Encyclopédistes), il avait un peu méconnu envers Mme de Boufflers les devoirs de l'amitié, et c'est ce que la comtesse s'empressa de lui marquer avec sa belle franchise : Hume s'étant, un peu tard, décidé à la mettre au courant de la querelle, Mme de Boufflers lui répondit aussitôt : « l'état d'incertitude où vous m'avez laissée était plus pénible sans doute que la pleine connaissance du fait. Concevez tous les motifs que j'avais de croire l'histoire fabuleuse, combien ma surprise et mon ignorance, que j'exprimais naïvement dans mes lettres (à ceux qui m'en deman-

(1) *Mémoires historiques sur le* XVIIIe *siècle et sur M. Suard*, 1821, t. II, 158.
(2) Burton, II, 347.

daient des nouvelles), contribuaient à la faire regarder comme telle par les personnes qui concluaient, ainsi que moi, que le baron d'Holbach n'eût pas dû être votre premier confident. » Et tout le monde « concluait » ainsi : aussi bien Grimm, par un mot en passant, de sa *Correspondance littéraire* (octobre 1766), que Mme du Deffand, qui n'aimait pas trop Mme de Boufflers, et trouvait plaisant le silence de Hume à son égard ; elle écrit, à propos de « toute cette histoire », à la duchesse de Choiseul : « ce que j'y trouve d'ineffable, c'est que M. Hume n'ait pas écrit un mot de tout cela à M. le prince de Conti ni à Mme de Boufflers. » Et elle ajoutait malignement, ce qui nous montre bien tout le bruit qui se faisait autour de cette affaire ; « on est fort curieux de savoir quel parti *ils* prendront. On croit que ce sera celui d'abandonner Jean-Jacques » ; *ils*, c'est tous ceux à Paris qui sont connus pour être les protecteurs ou les amis de Rousseau, au premier rang desquels il faut mettre Mme de Luxembourg, qui s'inquiétait fort, pour son ancien hôte de Montmorency, des suites fâcheuses de tout cet esclandre. « Je ne puis souffrir, écrivait Mme de Choiseul à Mme du Deffand (17 juillet), que Mme la maréchale de Luxembourg se tourmente à se rendre malade des malheurs qu'attirent à Rousseau ses folies fastueuses, quand il est bien sûr qu'il ne sacrifierait pas pour elle un grain de son insolent orgueil. »

Cependant personne ne connaissait encore à Paris le fond de la querelle. Hume hésitait à publier les pièces du procès. Jusqu'ici il n'avait jamais répondu un seul mot « à cinquante écrivains au moins qui l'avaient attaqué avec la dernière violence » ; mais il ne s'agissait alors que de ses ouvrages : ici au contraire « on incriminait sa conduite même et sa moralité » (à l'abbé Le Blanc, 12 août 1766). Et si Rousseau, comme il en avait sans doute l'intention, allait publier sa lettre ? cette lettre était, après tout, malgré ses absurdités, une belle pièce d'éloquence (elle fut jugée telle par beaucoup de gens), qui pouvait emporter tous les suffrages (1). Ses amis de Paris rassuraient Hume :

(1) « Il semble, écrivait Voltaire à Damilaville (3 novembre 1766), qu'on ait trouvé de l'éloquence dans son extravagante lettre à Hume... On voit évidemment que ce charlatan, en écrivant sa lettre, songe à la rendre publique. L'art y éclate à chaque ligne. »

« faites-nous donc l'honneur de croire que nous n'avons pas plus besoin de justification en France qu'en Angleterre », lui écrivait Mme de Saint-Maur (1). D'Alembert et Mlle de Lespinasse, à deux reprises, le dissuadaient de rien publier (2). Mais Hume se voyait d'avance cloué au pilori dans ces Mémoires que Rousseau était en train de rédiger à Wootton, et dont Davenport, un « bon juge » à ses yeux, l'assurait « qu'ils seraient certainement le plus séduisant de ses ouvrages. » Grimm, exprimant à sa manière ces transes de Hume, disait plaisamment qu'il « avait peur d'attraper un legs dans le testament de Jean-Jacques. » On sait que Rousseau s'est arrêté, dans ses *Confessions*, au moment de son départ pour l'Angleterre ; mais il est certain que Hume l'a échappé belle, car le dernier mot des *Confessions* est pour lui : « on verra dans ma troisième partie, si jamais j'ai la force de l'écrire, comment, croyant partir pour Berlin, je partis, en effet, pour l'Angleterre, et comment les deux dames qui voulaient disposer de moi (Mme de Boufflers et Mme de Verdelin), après m'avoir, à force d'intrigues, chassé de la Suisse, où je n'étais pas assez en leur pouvoir, parvinrent enfin à me livrer à *leur ami.* » L'ami, c'est Hume ; et à la façon dont Rousseau parle ici de ses deux plus charmantes dévotes, on devine comment il eût traité leur prétendu complice ; il est vrai que d'être accusé en si belle compagnie, cela seul eût servi à Hume de sauvegarde contre les attaques de Rousseau.

Cependant Hume, après avoir anxieusement consulté, sur le parti à prendre, tous les amis, français et anglais, qu'il avait à Paris, fit parvenir à d'Alembert la grande lettre de Rousseau, sa réponse et un récit de l'affaire. Le 21 juillet on tint conseil chez Mlle de Lespinasse, où se trouvaient réunis, ce soir-là, Turgot, l'abbé Morellet, Saurin, Marmontel et Duclos, sans parler de

(1) Lettre inédite donnée par M. Lévy-Bruhl : « La querelle de Hume et de Rousseau », dans : *Revue de Métaphysique*, mai 1912, p. 423.

(2) Voir leurs lettres dans M. de Ségur : « Julie de Lespinasse » *Revue des deux Mondes*, 1er juillet 1905, p. 61. Ces lettres prouvent que Walpole se trompait lorsqu'il écrivait à Hume : « il est indispensable à la réputation de vos gens de lettres que vous leur donniez le plaisir de voir Rousseau livré au public, non pas parce qu'il vous a attaqué, mais parce qu'il les a attaqués, eux. » (Burton, II, 361)

d'Alembert. Après en avoir mûrement délibéré, voici ce qu'au nom de tous écrivit d'Alembert le 21 juillet à Hume : « tous unanimement, nous sommes d'avis que vous devez donner cette histoire au public, avec toutes ses circonstances. » Suivaient quelques conseils sur la façon, modérée, dont Hume devait rédiger sa publication (1).

Hume publia donc un factum qui comprenait : un récit de sa liaison avec Rousseau jusqu'à la lettre de rupture de Rousseau ; cette lettre ; sa réponse à cette lettre ; l'attestation de Walpole comme étant l'auteur de la lettre attribuée au roi de Prusse ; une déclaration dans laquelle d'Alembert, non-seulement désavouait, mais blâmait la lettre de Walpole. Il avait envoyé ces pièces à Suard, qui traduisit les parties rédigées en anglais, composa un « Avertissement des Éditeurs », et, après que le tout eut été revu et considérablement remanié par d'Alembert, et peut-être par d'Holbach, le public put s'édifier pleinement sur cette grande et ridicule affaire en lisant l' « Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et Rousseau, avec les pièces justificatives » à Londres, 1766.

On n'a guère vu de chefs-d'œuvre, au dire de La Bruyère, qui soient l'ouvrage de plusieurs : l'*Exposé succinct* n'est pas un chef-d'œuvre d'habileté. Il est bien certain que Hume avait rendu les plus grands services à Rousseau, et Garat n'en donne même qu'une faible idée, quand il dit que Hume avait comme transporté Jean-Jacques dans ses bras en Angleterre. Mais faire valoir ces services dans l'*Exposé*, c'était commettre une double

(1) Il est à noter que Turgot écrivit le 7 septembre, à Hume, une longue lettre, dans laquelle, après avoir dit que Rousseau « le défiait de publier les pièces sans se déshonorer, à moins qu'il ne les falsifiât », ajoutait : « *Si* cette espèce de défi devenait public à un certain point, et faisait plus d'impression en Angleterre qu'il n'en peut faire en France, peut-être serez-vous obligé d'imprimer. » C'était là une importante restriction au conseil (donné selon d'Alembert, à l'unanimité) de publier, et il est vraisemblable que Turgot avait parlé chez Mlle de Lespinasse comme il fit plus tard dans sa lettre à Hume. Quant au « défi » en question, » c'est sans doute une allusion à une lettre de Rousseau au libraire Guy, *avec prière de la montrer à ses amis*, et où on lisait le passage suivant : « plus je pense à la publication promise par M. Hume, moins je puis concevoir qu'il l'exécute. S'il l'ose faire, à moins d'énormes falsifications, je prédis hardiment que, malgré son extrême adresse et celle de ses amis, sans même que je m'en mêle, M. Hume est démasqué.» (2 août 1766).

maladresse; car c'était les amoindrir du même coup, et c'était aussi oublier que Rousseau, dont on donnait la lettre, avait été obligé, pour les interpréter à sa façon, d'en parler lui-même : il fallait donc se contenter, et se féliciter, de les faire connaître *par lui* au public. Il n'y a, dans tous ces rabâchages, qu'une phrase qui vaille, et c'est celle-ci : « s'il n'était pas ridicule d'employer le raisonnement sur un semblable sujet et contre un tel homme, je demanderais à M. Rousseau *pourquoi* il me suppose le dessein de lui nuire. » Cette simple question coupait court à tout. Bien entendu, si elle était suffisante pour le public, et même pour les amis de Rousseau, qui la lui avaient déjà posée, elle n'était pas pour arrêter Rousseau qui avait son explication toute prête : « Quand vous me demandez, écrit-il à Mme de Verdelin (août 1766), quel est le sujet (Hume), qui ose solliciter son maître (le roi d'Angleterre) pour un homme qu'il veut avilir, vous ne voyez pas qu'il faisait de cette sollicitation (pour la pension), son grand moyen pour m'accuser bientôt de la plus noire ingratitude. »

La différence qu'il y a entre un fou et un imbécile, c'est que l'imbécile raisonne à faux sur des principes ou des faits qui peuvent être vrais, tandis que le fou peut raisonner juste sur des principes faux : et le principe, ici, inébranlable, c'est que Hume *veut* déshonorer Rousseau ; dès lors, ses plus grands services ne peuvent être que « des pièges qui couvrent les plus noirs desseins. » (à Mme de Boufflers, 30 août 1766). Soit ; mais, encore une fois, pourquoi, dans quel intérêt, a-t-il conçu de tels desseins ? ici Rousseau a une lueur : « il sent qu'il a été attiré en Angleterre en vertu d'un projet qui commençait à s'exécuter, mais *dont il ignore le but* » (lettre à Hume) ; et cet aveu, notons-le, prouve sa parfaite sincérité ; mais la lueur disparaît aussitôt, parce que le raisonnement, très sûr quand il marche seul, est dévoyé ici par la sensibilité qui se jette à la traverse et s'emporte aux pires extravagances : son émotion est telle qu'il « ne saurait dire le nom de Hume sans un serrement de cœur et un mouvement convulsif. » (à Mylord Maréchal, 2 septembre 1766). Dans ses lettres à ses amis, Hume se demande si Rousseau est

un fou ou un scélérat, et il finit par conclure qu'il est l'un et l'autre ; mais il me semble que l'un exclut l'autre, et que la folie supprime, ou atténue singulièrement la scélératesse, et qu'ainsi l'auteur de la lettre, parfaitement insensée, à Hume, méritait quelque commisération. Mais, en cette affaire, si Rousseau déraisonne à plaisir, Hume fonce et frappe sans pitié.

La raison, que le citoyen de Genève avait perdue, et la pitié, que n'avait pas su avoir le philosophe écossais, s'exprimèrent à la fois par la plume d'une Française, la charmante comtesse de Boufflers. Quand elle avait appris, par la rumeur publique, l'éclat qu'avait fait Hume par son imprudente lettre à d'Holbach, Mme de Boufflers avait dit aussitôt à Hume ce qu'elle en pensait : « J'ose croire que si vous aviez été auprès de moi, lorsque cette cruelle offense vous a été faite, elle vous eût inspiré plus de compassion que de colère. » (25 juillet 1766). Cependant c'est Rousseau, pour lequel elle professe une si tendre amitié, qui est incomparablement le plus coupable : quelle va être son attitude envers lui ? C'est ce qu'on se demandait, avec une maligne curiosité, dans le cercle de Mme du Deffand. Celle-ci, qui n'aimait ni Rousseau ni Hume, les renvoyait gaiement dos à dos : « Rousseau est un coquin et un fou ; mais je n'aime guère le paysan » (du Danube ?) Puis elle plaisante sur les sentiments qu'elle prête à Mme de Boufflers : « le parti dont il résultera le plus de célébrité est celui qu'on prendra. Le paysan est un plus grand personnage que l'Arménien (Rousseau). L'Arménien sera abandonné, mais le paysan a eu le tort de ne pas écrire d'abord : on en a été mécontente, on veut le lui faire sentir. » Mais son mécontentement, *on* le fit sentir aussi à l'Arménien et, deux jours après sa gronderie à Hume, Mme de Boufflers écrivait de la même plume, à Rousseau, ce que Sainte-Beuve appelle justement son « admirable lettre de remontrance » du 27 juillet 1766 (1). Mme de Boufflers s'y exprimait ainsi : « M. Hume m'a

(1) Sainte-Beuve a commis une légère inadvertance : ce que Mme du Deffand, appelle, dans sa lettre à Walpole du 5 août 1766 « un chef-d'œuvre », ce n'est pas, comme dit Sainte-Beuve (N. L. IV, 205) la lettre de Mme de Boufflers à Rousseau, mais sa lettre à Hume : il n'y a qu'à lire la lettre même de Mme du Deffand. La lettre « chef-d'œuvre », donc la lettre à Hume, a été donnée par Musset-Pathay : *Hist. de la vie et des œuvres de J.-J. R.*, I, 131.

envoyé, Monsieur, la lettre outrageante que vous lui avez écrite. Je n'en vis jamais de semblable. Tous vos amis sont dans la consternation et réduits au silence... Mais quelles sont donc ces injures dont vous vous plaignez ? quel est le fondement de ces horribles reproches que vous vous permettez ?... M. Hume un lâche, un traître ! Grand Dieu ! mais quelle apparence qu'il ait vécu cinquante ans aimé, respecté au milieu de ses compatriotes, sans être connu ? attendait-il votre arrivée pour lever le masque, pour ternir une vie glorieuse plus qu'à moitié passée ? *et pour quel intérêt ?* Ce ne peut être ni jalousie, ni rivalité ; vos génies sont différents, ainsi que vos langages... Ce serait donc seulement le plaisir de faire le mal et de se déshonorer gratuitement qui lui aurait inspiré les noirceurs dont vous l'accusez. Qui connut jamais de pareils scélérats, de pareils insensés ? Je veux néanmoins supposer un moment qu'il en existe ; je veux de plus supposer que M. Hume soit un de ces prodiges ; vous n'êtes pas justifié pour cela, Monsieur ; vous l'avez cru trop tôt ; vous n'avez pas pris des mesures suffisantes pour vous garantir de l'erreur. Vous avez en France des amis et des protecteurs : vous n'en avez consulté aucun. Et quand bien même vous eussiez fait tout ce que vous avez omis, quand vous auriez acquis toutes les preuves imaginables de l'attentat le plus noir, vous eussiez dû encore modérer votre emportement contre un homme qui vous a réellement servi. Les liens de l'amitié sont respectables, même après qu'ils sont rompus et les seules apparences le sont aussi. M. le prince de Conti, Mme la Maréchale de Luxembourg et moi, nous attendons impatiemment vos explications sur cette incompréhensible conduite ; de grâce, Monsieur, ne les différez pas. Que nous sachions au moins comment vous excuser, si l'on ne peut vous disculper entièrement. Le silence auquel nous sommes forcés vous nuit plus que toute chose (1). » C'est ainsi que Mme de Boufflers, qui n'était pas seu-

(1) Rousseau répondit, seulement un mois plus tard, par une lettre absurde, où il disait à sa grande amie, entre autres aménités : « peut-être auriez-vous pu, Madame, prendre pour vous un peu des leçons que vous me donnez, n'être pas si facile à croire que je croyais si facilement aux trahisons... Je

lement, comme Mme du Deffand, une femme d'esprit, mais une femme de cœur, entendait et pratiquait les difficiles devoirs de l'amitié. Après les tristes folies de Jean-Jacques, et les maladresses entassées par Hume et ses amis, c'est un réconfort de lire les lettres si généreuses et si sensées de la comtesse de Boufflers (1).

Grimm, tout en blâmant Hume d'avoir fait le public juge de ses démêlés, avait prédit que son *Exposé* « serait à coup sûr bien vendu » (octobre 1766). Il ne s'était pas trompé, car le bruit de la querelle avait couru toute l'Europe, et rien n'est plus aisé que de trouver aujourd'hui, et malgré son caractère éphémère, des exemplaires de l'*Exposé*; — et tout cela nous atteste encore la grande réputation dont jouissait Rousseau à cette époque. L'*Exposé* eut donc un très grand succès de librairie, mais il n'eut que celui-là, et l'on pouvait s'y attendre. Voltaire lui-même, qui n'avait pourtant pas une peur exagérée du chamaillis, mais qui, voyant les choses de loin, avait gardé son sang-froid, avait estimé que « ces vérités ne méritaient pas d'être publiées » ; et il ajoutait avec bon sens que « la publicité de cette querelle ne ferait tort qu'à la philosophie » (à Damilaville, 15 octobre 1766). Elle fit grand tort, en tous cas, aux deux philosophes. On reprocha à Hume, dit Bachaumont (23 octobre 1766), de « n'avoir pas conservé le noble dédain qu'il avait témoigné d'abord et

souhaiterais seulement que, dans l'abîme de malheurs où je suis plongé, les personnes que j'honore m'écrivissent des lettres moins accablantes, afin que j'eusse au moins la consolation de conserver pour elles tous les sentiments qu'elles m'ont inspiré. » Mme de Boufflers se le tint pour dit, et nous n'aurons plus d'elle que deux courtes lettres, écrites à Rousseau deux ans plus tard.

(1) Musset-Pathay (*Hist. de la vie et des ouvrages de J.-J. R.*, II, 115) affirme (et son affirmation a été recueillie par certains biographes) que Hume a manqué, en toute cette affaire, de franchise et de loyauté ; et, pour le prouver, il cite ce passage d'une lettre de lui à Mme de Barbantane : « dites à Mme de Boufflers que la seule plaisanterie que je me sois permise, relativement à la prétendue lettre du roi de Prusse, fut faite par moi à la table de lord Ossory » ; (or, dans l'*Exposé succinct*, Hume affirme qu'il n'a eu aucune part à la lettre de Walpole). La citation de Musset-Pathay ne prouve rien, parce que le passage en question (en anglais), dit exactement le contraire de ce qu'il y a lu. Hume a écrit : « Horace Walpole's letter was *not* founded on any pleasantry of mine. The only pleasantry in that letter *came from his own mouth* in mine company, at Lord Ossory's table, wich my lord remembers very well. » (*Hume's Private Correspond.*, 146. Voir Burton, II, 322).

qu'une âme plus philosophe eût montré jusqu'au bout. On y lit (dans l'*Exposé*) des reproches sur des objets de reconnaissance qu'il eût été plus honnête de taire. »

Mais, comme il fallait s'y attendre, c'est surtout Rousseau qu'atteignit le blâme public. Ses amis étaient consternés. De Genève, son cher Coindet lui écrivait le 28 juillet 1766 : « Vous ne sauriez imaginer le tort que vous font toutes ces tracasseries » (inédit). Et Du Peyrou lui-même, son intrépide défenseur dans sa querelle avec Montmollin, lui mandait, le 9 novembre, de Neuchâtel : « Je vois avec la plus amère douleur qu'il n'y a qu'un cri contre vous » (inédit). De Paris, Mme du Deffand écrivait à Voltaire : « les protectrices de Rousseau sont bien embarrassées » (18 septembre 1766) ; et Grimm nous dépeint avec humour le désarroi de ses partisans : ceux-ci s'étaient applaudi de sa liaison avec Hume, dont la droiture et la bonhomie étaient si bien établies ; et, de cette amitié, qui devait être si durable, ils tiraient un argument terrible contre les anciens amis, devenus les ennemis de Rousseau. Et voilà que leur bel argument se cassait le nez : « les partisans de Rousseau, dit Grimm, furent d'abord un peu étourdis de ce coup imprévu, et il survint à ses dévotes des migraines effroyables » (octobre 1766). Tronchin, lui, ne se tient pas de joie : « l'aventure de Rousseau avec David Hume, écrit-il de Paris à son fils, le 4 août 1766, a fait ici un bruit prodigieux. Il n'y conserve pas un seul ami ; Mmes de Luxembourg, de Beauvau, de Boufflers l'ont abandonné (ce qui était faux). On n'en parle plus que comme d'un méchant coquin. Il n'y a qu'une voix là-dessus. Jamais homme n'a été coulé plus rapidement à fond. » Et Tronchin, qui est pourtant médecin, ne s'avise pas qu'il pourrait bien y avoir, dans le cas de Rousseau, tout autre chose que de la « coquinerie ».

Cependant Rousseau avait déjà (comme il est à croire qu'il aura de toute éternité), deux sortes très différentes d'amis : les uns, à qui l'admiration et l'amitié même n'avaient pas fait perdre tout jugement, avaient gémi tout bas de son égarement, et, malgré ses torts, même envers eux, continuaient de l'aimer, comme le

firent Mme de Boufflers et Mme de Luxembourg ; mais les autres, étant de ces amis dont Voltaire demandait à Dieu de le préserver, s'empressèrent de défendre l'objet de leur culte contre Hume et contre l'évidence. L'*Exposé succinct* avait à peine paru qu'un anonyme le combattait dans un opuscule intitulé : « Justification de J.-J. Rousseau dans la contestation qui lui est survenue avec M. Hume », Londres 1766. L'opuscule est empreint d'une amusante candeur : l'auteur est profondément surpris, paraît-il, « de l'abattement singulier des amis de Rousseau » ; car, pour lui, il a lu, avec toute l'attention possible, l'*Exposé succinct*, et voici quelle a été son impression : « Je n'y ai trouvé que les traits d'une belle âme, généreuse, délicate et trop sensible, et telle que Rousseau nous l'a si bien fait connaître dans ses écrits, et encore plus dans sa conduite. » Quant à la malheureuse lettre de Rousseau à Hume, on l'a évidemment mal comprise, car l'auteur se fait fort de démontrer que « cette lettre, qui fait la consternation de ses amis et le triomphe de ses ennemis, cette lettre qui attire à Rousseau le reproche du plus lâche de tous les vices, celui de l'ingratitude, est précisément ce qui doit l'en justifier sans réplique. » Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa triomphante « Justification » : on ne discute pas avec les croyants ; et pour ce panégyriste, comme pour tant d'autres qui vont venir, la foi en Rousseau est une religion. Il est indubitable, par exemple, pour ce néophyte, que « M. Hume, en réfléchissant sur sa conduite, ne pouvait se déguiser qu'il avait donné lieu aux soupçons de Rousseau. » — Rousseau, du moins, déraisonne avec talent. — On peut se contenter ici de la courte appréciation de Voltaire : « Je viens de recevoir la *Justification* ; quel est le sot qui a écrit cette sottise ? » (28 novembre 1766) (1).

(1) M. Lanson (dans son *Manuel bibliographique de la Littérature française moderne*, 1500-1900, dont on ne saurait lui être trop reconnaissant) se demande (t. III, 797) si ce sot ne s'appellerait pas Du Peyrou ? Je ne crois pas : d'une part, l'auteur assure « qu'il n'a jamais vu Rousseau ; d'autre part, et surtout, Du Peyrou avait écrit le 31 juillet 1766 à Rousseau : « Vous avez, je n'en doute pas, des preuves de la mauvaise foi de cet homme (de Hume) ; mais voici de quoi je doute, c'est que ces preuves puissent être preuves pour le public » (inédit). Du Peyrou, qui connaît son ami, se méfie donc fin juillet, et c'est le 9 novembre *seulement* qu'il informe Rousseau (j'ai cité plus haut ce

La *Justification* fut renforcée, ou plutôt aggravée, par deux opuscules dus à la plume d'une femme. Si l'auteur de la *Justification* est bel et bien « un sot », que dirons-nous de la « Lettre à l'auteur de la Justification », et des « Réflexions sur ce qui s'est passé au sujet de la rupture de J.-J. Rousseau et de M. Hume? » Non pas précisément que ces deux opuscules sont d'une sotte, puisque l'auteur, Mme de La Tour de Franqueville, ne manquait pas d'esprit (ses lettres à Rousseau en font foi), mais qu'ils sont d'une personne qui est assotée de Jean-Jacques, et l'amour a le droit d'être aveugle. Mme de La Tour de Franqueville a été, de toutes les amoureuses de Jean-Jacques, une des plus passionnées et des plus dévouées. Quand Rousseau reçut, de la main du libraire Guy, la première de ces deux brochures, bien qu'elle fût anonyme, il écrivit aussitôt à Mme de La Tour : « En la lisant, le cœur m'a battu, et j'ai reconnu ma chère Marianne. » Ce mot aimable, de la part de l'ours, était évidemment pour le cœur de Mme de La Tour la meilleure des récompenses. Il n'y a pas lieu d'ailleurs de s'arrêter à cette protestation de l'amitié qu'est l'opuscule visé par Rousseau, pas plus qu'aux « Réflexions » du même auteur (1). Relevons seulement, dans cette dernière brochure, ce trait amusant, relatif à Thérèse : « Mlle Levasseur n'est pas jolie, mais elle a la physionomie honnête, le maintien décent » — ce qui doit être vrai, Mme de La Tour étant, un peu, une rivale de Thérèse.

passage) « qu'il n'y a qu'un cri contre lui. » Or, Voltaire avait déjà lu le 28 *novembre* la *Justification* imprimée. Enfin, en octobre 1766, Rousseau est en train de se disputer avec Du Peyrou qui lui avait écrit, entre autres choses désagréables, qu'il « avait mis de la méchanceté dans sa lettre du 10 juillet » (contre Hume). Faguet pense (*Les amies de Rousseau*, 389) que « la *Justification* est probablement de Lalliaud », sans dire sur quoi il fonde cette probabilité : peut-être sur une lettre de Rousseau à Lalliaud, du 15 novembre 1766, où il remercie celui-ci de lui « rendre les vrais services de l'amitié », sans spécifier lesquels. Mais le 7 février 1767 (à Mme de La Tour), il ne sait pas encore de qui est la brochure. (Comparer aussi sa lettre à Dutens du 5 février 1767) Mme du Deffand écrivait à Walpole : « Mon colporteur m'apporte la *Justification de Jean-Jacques* : je soupçonne que l'auteur pourrait être un sacristain, non des Minimes, mais du Temple de l'Idole » (de Mme de Boufflers.)

(1) Ces deux brochures ont été imprimées au tome III du Supplément des Œuvres complètes de Rousseau (Genève, 1782), avec tous les autres écrits de Mme de La Tour en faveur de Rousseau, sous ce titre : « La vertu vengée par l'amitié. »

Rousseau, lui, ne répondit pas à l'*Exposé succinct* de Hume. Après la colère, qui était trop souvent son inspiratrice, était venue la détente, et même la dépression qui succédait toujours à ses plus grandes crises. Il se contenta de rabrouer ceux de ses amis qui, comme Mme de Boufflers, n'avaient pas craint de lui donner tort, ou qui, comme Du Peyrou, avaient risqué un doute timide sur la légitimité de ses griefs : « Avant de parler de ma justification, répliquait-il à ce dernier (4, 13 octobre 1766), parlons de la vôtre... Je suis las de me justifier sans cesse auprès de mes amis et d'essuyer leurs réprimandes quand j'ai mérité tous leurs applaudissements. » Pourquoi ne l'applaudissent-ils pas, en effet, quand « sa lettre à Hume est un prodige de force d'âme et de *modération ?* » C'est qu'il est très sincèrement convaincu de n'avoir que trop raison contre Hume ; et, par exemple, lui qui croit de tout son cœur à la Providence, il écrit tranquillement : « Si je savais que M. Hume ne fût pas démasqué avant sa mort, j'aurais peine à croire encore à la Providence » (à Mme de Verdelin, août 1766).

Hume n'avait pas cette belle assurance : on sent, dans ses lettres, postérieures à l'*Exposé*, qu'il n'est pas très certain d'avoir, en le publiant, pris le bon parti. Parlant des Mémoires de Rousseau, qui continuent de l'obséder, il écrit à Adam Smith, le 17 octobre 1767 : « Quoi qu'il en soit, cet incident (la rédaction des Mémoires), que je prévoyais, me justifiera en quelque mesure d'avoir publié ses lettres, et peut excuser une démarche que vous, et moi-même, nous avons été parfois tentés de blâmer et souvent de regretter (1). » Bien d'autres qu'Adam Smith, et

(1) Voici qui prouve que ce « regret » chez Hume était sincère. M. Davenport ayant prié le général Conway d'accorder enfin à Rousseau, malgré toutes les restrictions et chicanes de celui-ci, la fameuse pension, Conway répondit qu'il ne ferait rien sans l'approbation de Hume ; et Hume s'empressa d'appuyer la demande de Davenport en faveur de son hôte. Plus tard, il pria instamment Davenport de continuer ses bons offices à Rousseau (2 septembre 1766). Enfin il voudrait, si possible, adoucir, à l'égard de Rousseau, les rigueurs du gouvernement français, comme nous l'apprend une lettre de Turgot : « Quant à lui permettre de résider en France, écrit Turgot à Hume (1er juin 1767), la chose est possible hors du ressort du Parlement de Paris, mais il faut que le Roi y consente. Il n'y a que l'intérêt même que vous y prenez et la singularité de cette circonstance qui puisse peut-être adoucir le Roi sur le compte de Rousseau en faisant demander la chose en votre nom par M. de Choiseul ». (Burton, II, 381).

Rousseau tout le premier, avaient blâmé, et à bon droit, la publication de lettres qui avaient été adressées, non pas au public, mais au seul David Hume : Hume ne pouvait donc en disposer sans l'autorisation de leur auteur. Rousseau objectait très justement à Du Peyrou : « Vous me marquez que j'ai rompu *publiquement* avec M. Hume ? où avez-vous pris cela ? Mettez-vous donc sur mon compte le vacarme qu'a fait le bon David, pendant que je n'ai pas dit un seul mot, si ce n'est *à lui seul*, dans le plus grand secret ? La méchanceté consiste dans le dessein de nuire. Quand ma lettre eût contenu des choses effroyables, quel mal pouvait-elle faire à M. Hume, n'étant vue que de lui seul ? » (8 janvier 1767).

Ce n'est du reste pas la seule indiscrétion (et indélicatesse serait peut-être le mot juste), qu'on pourrait, en toute cette affaire, reprocher « au paysan. » On se souvient que Rousseau avait, dans sa lettre à Hume, nettement accusé d'Alembert d'avoir écrit la lettre supposée du roi de Prusse. D'Alembert, dans une déclaration publique imprimée avec l'*Exposé*, non-seulement avait protesté en nommant Walpole comme l'auteur véritable de la lettre de Frédéric, mais il affirmait qu'il n'avait jamais été, comme le prétendait Rousseau, son ennemi, « ni déclaré, ni secret. » Et, de fait, il avait plus d'une fois essayé d'arrêter le bras de Voltaire quand il le supposait prêt à frapper Rousseau. Pourquoi donc Rousseau avait-il si sûrement reconnu « la plume de d'Alembert » dans la lettre de Walpole ? peut-être simplement parce que d'Alembert était un plaisantin qui excellait à contrefaire les gens ; l'auteur de la lettre avait joué le personnage du roi de Prusse : c'était encore là une « imitation » de d'Alembert ! Il n'en fallait pas plus à Rousseau pour deviner un persécuteur. Quand Hume, avant la publication de l'*Exposé*, avait appris à d'Alembert l'accusation formulée contre lui par Rousseau, d'Alembert s'était esclaffé : « ah ! pardieu, avait-il écrit à Hume (4 août 1766), mon cher Jean-Jacques, il n'y a pas moyen d'y tenir !... C'est donc moi qui suis l'auteur de la lettre de M. Walpole ! et vous êtes sûr de cela comme si vous l'aviez vu ! Et j'ai fait un complot avec M. Hume

pour vous perdre ! je ne me suis jamais douté de cela et je vous félicite d'avoir de si bonnes lunettes. » Puis il donne son paquet à Walpole : « Je rirai éternellement des charlatans comme Rousseau, et des poltrons comme Walpole qui n'osent les attaquer à découvert (1). » Il voit d'ailleurs, comme le public, dans la lettre de Walpole, la main de Mme du Deffand (2) ; et, comme il a pour celle-ci une haine violente, il parle d'elle en termes grossiers, comme il le fait toutes les fois qu'il reproche à Voltaire son amitié pour cette « catin. » Ici, dans la lettre à Hume, Mme du Deffand est, « une carogne » et « une ordure. » Que fait Hume de cette lettre ? il s'empresse de la communiquer, et à qui ? à Walpole, qui est, comme on sait, l'ami adoré de Mme du Deffand. Walpole riposte aussitôt dans sa réponse à Hume : « porter la haine contre une femme vieille et aveugle au point de haïr ses amis sans autre motif est triste et misérable... D'Alembert peut s'offenser qu'on lui attribue ma lettre ; il a raison de le faire ; car je serais, moi, désolé qu'on m'attribuât ses *Eloges* et ses traductions de Tacite. Cependant je lui pardonnerai tout pourvu qu'il ne me traduise jamais... Je me souviens que la première fois que j'ai entendu Mme du Deffand prononcer le nom de d'Alembert, je dis qu'on m'avait assuré que c'était un bon mime, mais que je ne pouvais le croire un bon écrivain ; elle me releva

(1) De Ségur : *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1905.

(2) Mme du Deffand avait-elle collaboré à la lettre de Walpole ? Ce qui est certain, c'est que la lettre de Walpole n'est pas de Walpole seul. Rousseau ayant protesté (le 2 mars 1766) contre l'insertion de la dite lettre dans le journal *St-James's Chronicle*, Walpole répliqua par une nouvelle lettre intitulée « Lettre d'Emile à Jean-Jacques Rousseau », dans laquelle il se moque assez lourdement « de la colère » et de « l'habit turc » de Jean-Jacques. Il adressa sa lettre à Mme du Deffand qui ne la communiqua qu'à quelques intimes et en parla à l'auteur dans ces termes : « moyennant trois ou quatre mots qu'*on* y a changés, elle est parfaite. » Elle réfrénait d'ailleurs un peu plus tard le zèle épistolaire de Walpole en l'avertissant qu'il n'était peut-être pas bien de « tourmenter un malheureux qui n'avait eu aucun tort envers lui. » Cette seconde lettre de Walpole ne parut pas ; on la trouvera dans les « Lettres de Mme du Deffand à Walpole » (édit. Pay et Toynbée I,3 note). Mme du Deffand affirmait qu'elle n'était pour rien dans la première lettre de Walpole (ibid., I, 145) ; les correcteurs de celle-ci avaient été Helvétius et le duc de Nivernais, comme Walpole en convient dans une lettre à Conway du 12 janvier 1766 (ibid. 145 note).

et dit qu'il était extrêmement amusant (1). » Il est à présumer que Hume cette fois garda cette lettre pour lui.

Au milieu de toutes ces Réflexions, Justifications et Répliques, que devenait donc Voltaire? Avant la publication de l'*Exposé succinct*, il avait, on s'en souvient, très sagement souhaité qu'on n'invitât pas le public à s'occuper, c'est-à-dire ici, à rire des philosophes en querelle. Mais une fois le public saisi et la bataille engagée, va-t il se borner à compter les coups — sans en donner lui-même ? On pense bien que, dès l'instant qu'il s'agit de ferrailler contre Jean-Jacques, il n'est pas homme à laisser son épée au fourreau. Attentif d'ailleurs à toutes les démarches de son rival, il avait pris soin qu'en Angleterre Rousseau ne restât pas sans nouvelles de lui. Certaine lettre anonyme « Au docteur Pansophe » avait paru, traduite en anglais, dans les Magazines ; Rousseau s'en plaint dès le 10 mai à du Peyrou, et, dans son réquisitoire contre Hume, l'attribuant sans hésiter à Voltaire, il dit que Voltaire a voulu par là « lui attirer le mépris et la haine de ceux chez lesquels il s'est réfugié. » Il paraît certain que l'auteur de la dite lettre a bien en vue ce noble objet ; il suffit d'en citer ce passage (il y en a beaucoup d'autres aussi généreux) : « si vous allez à la comédie, on dira : le voilà cet éminent génie qui nous reproche de n'avoir pas « un bon naturel » ; qui dit que « les sujets de Sa Majesté ne sont pas libres. » Suivaient les critiques, bien connues et infatigablement rééditées, sur les ouvrages de Rousseau et ses contradictions. Rousseau, dans une lettre à d'Yvernois (31 mai 1766) n'a pas mal jugé ce nouveau coup de Jarnac de son implacable ennemi : « il est si bête qu'il ne fait *qu'apprendre à tout le monde combien il se tourmente de moi*. » Nous pouvons ajouter que, par son cruel acharnement à poursuivre Rousseau malheureux, Voltaire ne réussissait qu'à exciter la pitié en faveur de sa victime : Grimm estima qu'il disait au docteur Pansophe (Rousseau) « beaucoup de vérités dures qu'il aurait tout aussi bien fait de lui épargner. Ce pauvre

(1) De Ségur, *op. cit.*

Jean-Jacques est assez malheureux par son propre fait pour qu'on ait de l'indulgence pour lui. Mais M. de Voltaire n'entend pas cette morale » (mai 1766).

Non content de désavouer la lettre à Pansophe, Voltaire l'endossa bravement à l'abbé Coyer et, celui-ci l'ayant répudiée, il la passa à Borde, lequel refusa de la prendre à son compte. Et Voltaire de répliquer allégrement à Borde : « l'abbé Coyer me jure qu'il n'est pas l'auteur de la *Lettre à Pansophe* ; c'est donc vous qui l'êtes. Vous dites que ce n'est pas vous, c'est donc l'abbé Coyer. Il n'y a certainement que l'un de vous deux qui puisse l'avoir écrite. Le troisième n'existe pas. »

C'est ce troisième qui, sans exister davantage, écrivit, en novembre 1766, les « Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume par M. L. » Mais, avant les Notes, voyons d'abord la Lettre même, ici visée, de Voltaire à Hume : dans celle-ci, signée cette fois et datée de Ferney le 26 octobre 1766, Voltaire, selon Grimm, « donne le coup de grâce à ce pauvre Jean-Jacques. » Après avoir « juré » qu'il n'a pas écrit la Lettre à Pansophe, et qu'il n'a d'ailleurs jamais persécuté Rousseau, il réchauffe ses calembredaines sur la *Nouvelle-Héloïse*, sur l'affaire Montmollin, et exhibe triomphalement des lettres de Rousseau, alors qu'il était à Venise secrétaire de Montaigu, lettres qu'il a, après avoir remué ciel et terre (voir sa Correspondance) fini par déterrer. Le chevalier de Taulés, secrétaire d'ambassade à Genève, a fait chercher aux Affaires étrangères ces précieuses lettres, qui feront longtemps la joie de Voltaire, et desquelles il appert que Rousseau a été « le domestique de M. le Comte de Montaigu » — son domestique, répliquera Rousseau, c'est-à-dire attaché à sa maison, mais non pas son valet (à M. de Chauvel, 5 janvier 1767). Nous savons ce qui en est (voir *Rousseau : de Genève à l'Hermitage*). Au reste Fréron, qui a en mains les lettres originales de Rousseau, grâce à du Theil, alors commis aux Affaires étrangères, assure en goguenardant que M. de Voltaire « en a fait un extrait infidèle, non par méchanceté (il en est incapable), mais sans doute par inadvertance. » Et il ajoute que ces lettres « qu'il a bien lues, si

elles étaient imprimées (on ne le pouvaitsans la permission de M. de Choiseul), feraient beaucoup d'honneur à M. Rousseau (1)».

Fréron estime que la lettre de M. de Voltaire à M. Hume fait moins d'honneur à Voltaire, et, après en avoir cité un passage, assez grossier : « quel sel piquant, s'écrie-t-il ; il faut en convenir, ce Voltaire est divin. » Sur les contradictions que Voltaire pour la centième fois reproche à Rousseau, Fréron, qui, comme on sait, ne manque pas d'esprit, fait une jolie remarque : « ce que l'on peut dire à l'avantage de M. de Voltaire, c'est qu'il a d'autant meilleure grâce à relever les contradictions de M. Rousseau, qu'il ne s'est jamais contredit lui-même dans ses ouvrages ni dans sa conduite. » Ce qui suit est plus joli encore. Dans sa *Lettre à Pansophe*, pour prouver que Jean-Jacques a eu tort d'attaquer la religion, Voltaire termine par une profession de foi qui suggère à Fréron les plaisantes réflexions que voici : « M. Rousseau et beaucoup d'autres ont accusé M. de Voltaire de ne pas croire en Dieu : c'est une calomnie atroce. Non-seulement il a toujours cru en Dieu, mais il n'a pas cessé un instant d'être bon chrétien par sa foi et par ses œuvres ; il l'assure dans cette Lettre et peut-on en exiger d'autres preuves que cette protestation même d'un homme aussi ennemi de tout mensonge et de toute fausseté ? Il fait en ces termes la profession de ses sentiments religieux : « J'adore un Être créateur, intelligent... ô Dieu, qui vois mon cœur et ma raison, pardonne-moi mes offenses, *comme je pardonne celles de Jean-Jacques Pansophe.* » A quoi Fréron n'ajoute qu'un mot, mais qui porte : « il est fâcheux que cette profession finisse par une plaisanterie. » Le « Frelon, » comme l'appelait Voltaire, avait un dard qui n'était point trop mal aiguisé.

On sait de quelles épithètes, aussi flatteuses que variées, Voltaire a gratifié le critique qui l'a si souvent et parfois si finement piqué. Mais parmi les noms qu'il lui donne le plus souvent, il en est un qui cette fois, et en un sens tout au moins, lui convient à lui-même, et c'est celui d'Aliboron, parce que son

(1) *Année littéraire*, 1766, Lettre VIII.

nouveau factum (*Notes sur la Lettre de M. de Voltaire à M. Hume*), c'est bien le coup de pied de l'âne donné au malheureux que tout le monde alors, sauf Voltaire, prenait en pitié. Dans sa *Lettre à M. Hume*, il avait raillé et calomnié Rousseau : dans ses *Notes*, il éprouve le besoin de renchérir sur ses railleries et ses calomnies sous prétexte de combler les lacunes de sa *Lettre*. Par exemple, il avait dit, dans sa *Lettre*, que, pour avoir le droit de communier, Rousseau avait écrit à Montmollin une déclaration où il s'engageait à combattre le livre de l'*Esprit*, d'Helvétius — et Rousseau n'a jamais rien écrit de semblable à Montmollin. Voltaire, dans ses *Notes*, complète ainsi sa *Lettre* : « Non seulement la déclaration de J.-J. Rousseau contre le livre de l'*Esprit* est entre les mains de M. de Montmollin, mais elle est imprimée dans un écrit de M. de Montmollin intitulé : Réfutation d'un libelle, p. 90. » — Or il n'y a rien de tel ni page 90, ni ailleurs dans cet écrit.

Et voici la dernière Note de celui qui avait solennellement promis à Dieu, dans sa lettre à Pansophe, de pardonner à Jean-Jacques : « il y a des faiblesses et des humiliations qu'on doit laisser dans les ténèbres, quand les affligés restent dans une obscurité modeste, quand ils ne distillent point le fiel et l'outrage. Mais c'est ici un procès personnel qui exclut tous les égards ; et, puisqu'il est permis à un Diogène subalterne et manqué d'appeler jongleur le premier médecin de Monseigneur le duc d'Orléans (que les gens d'esprit sont bêtes ! dira l'auteur de *Figaro*), il est permis à un ami de M. Tronchin (lequel ne détestait pas moins Voltaire que Rousseau), de montrer ce que c'est que le personnage qui ose l'insulter. On peut, sur le fumier où il grince des dents contre le genre humain lui jeter du pain s'il en a besoin (!) ; mais il a fallu le faire connaître et mettre ceux qni peuvent le nourrir (!) à l'abri de leurs morsures. » Se peut il rien de plus humiliant... pour Voltaire ? Grimm, malgré ses griefs contre Rousseau, se révolte : « Les *Notes*, qu'on vient d'ajouter à la *Lettre de M. de Voltaire à M. Hume*, forment un vilain et dégoûtant libelle, dicté par la passion, qui est toujours bête, et où l'on reproche à M. Rousseau de vilaines choses qui, vraies ou fausses,

ne doivent jamais souiller la plume d'un honnête homme ». C'est Ximenès qui a répandu ces *Notes* en disant qu'elles sont de Voltaire. Mais Grimm n'en veut rien croire : il reconnaît, dit-il (quel châtiment pour Voltaire !) le style et la manière de Ximenès, de ce Ximenès à qui Voltaire a dans ses affaires diverses « assigné le département des vilenies. » (janvier 1767).

Jadis, à l'Hermitage, quand Rousseau était en train de se brouiller avec ses amis, Saint-Lambert lui avait écrit, et ce mot ne convient pas mal à tous ceux qui ont pris part à la querelle que je viens de raconter : « ô philosophes dignes des étrivières ! » Mais ce que Saint-Lambert disait alors de Rousseau s'applique plus que jamais à l'auteur du réquisitoire insensé contre Hume : « Vous êtes *le plus fou de tous*, mais vous êtes le moins coupable. » C'est ce que va nous démontrer et surabondamment, hélas ! sa fuite éperdue de Wootton, laquelle est la navrante conclusion de sa dispute avec Hume.

Le 1er mai 1767 Rousseau quittait brusquement Wootton dans l'intention de se diriger sur Londres et Douvres pour, de là, gagner le continent. Il avait pris congé de son hôte à sa façon en laissant pour lui, sur une table, une courte lettre qui ne parvint qu'assez tard à son adresse : Davenport, en effet, qui ne se doutait de rien et qui venait, après une assez longue absence, de rentrer chez lui, à Cheshire, invitait Rousseau et Thérèse à l'aller voir et ce, par une lettre du 4 mai, c'est-à-dire trois jours après que Rousseau était parti. Mais pourquoi donc ce brusque départ de Wootton ? Pour plusieurs raisons dont Rousseau n'eut peut-être pas pleinement conscience, et qu'il nous faut essayer de démêler.

La raison principale, je crois, c'est qu'il ne pouvait pas supporter plus longtemps la solitude à laquelle il s'était lui-même condamné. J'ai parlé déjà de cette ignorance de la langue anglaise qui avait rendu plus complet encore son isolement dans ce triste pays de Staffordshire. Or, dans les lettres qui précèdent de peu son départ, je retrouve cette même plainte : il est « étranger, ignorant la langue du pays, ne pouvant parler ni entendre. » Il écrit le 4 avril 1767, alors qu'il désespère d'échapper

à ses persécuteurs : « que puis-je faire tant que personne ne vient à mon secours? Quand vous m'écrivez tranquillement : « adressez-vous à celui-ci ou à celui-là », c'est comme si vous me disiez : adressez-vous à un habitant de la lune. Mon cher hôte (c'est ainsi qu'il appelait Du Peyrou) libre et maître dans sa maison de Neuchâtel, *parlant la langue* et entouré de gens de bonne volonté, juge de ma situation par la sienne ; il se trompe un peu. » Deux personnes avaient, pour ainsi dire, à elles seules, peuplé jusqu'alors sa solitude : son hôte Davenport et son voisin et ami Granville : or, je remarque que, lorsqu'il quitte Wootton le 1er mai, Davenport est absent depuis très longtemps, et, dans la lettre même où il prend congé de lui, Rousseau se plaint de sa longue absence; Granville lui-même est aux eaux de Bath, d'où il ne reviendra qu'après le départ de Rousseau. Il a donc été seul pendant plusieurs mois en tête-à-tête avec Thérèse, laquelle a, je l'ai déjà montré, toutes les raisons possibles de le pousser à partir.

Cette grande solitude de Wootton, il l'a comme aggravée encore par sa méfiance : croyant toutes ses lettres interceptées (et plusieurs ont pu l'être, nous l'avons vu), il a découragé ses correspondants ; il n'écrit plus, si ce n'est à son plus intime ami, Du Peyrou, et à « son père », Mylord Maréchal. Or voici que Mylord Maréchal, désapprouvant ses accusations contre Hume, contre « le bon David », comme il l'appelle, décide de ne plus écrire à son « cher fils », à Rousseau, que de loin en loin. Rousseau en est atterré : « si vous tenez votre cruelle résolution, j'en mourrai. » (11 décembre 1766); et, comme Mylord ne répond pas : « mon protecteur, mon bienfaiteur, mon ami, mon père, aucun de ces titres ne pourra-t-il vous émouvoir? Je me prosterne à vos pieds pour obtenir un seul mot. » Mylord fut inflexible, et l'abandon, en un pareil moment, d'un ami si cher et si nécessaire à son cœur, dut plonger Rousseau dans le plus profond abattement (1).

Enfin, au silence désapprobateur de Mylord, il faut ajouter

(1) La dernière lettre de Mylord Maréchal à Rousseau est datée de Potsdam le 22 novembre 1766 : « Ne trouvez pas mauvais que j'abrège la correspondance. »

un autre silence, dont Rousseau souffre peut-être aussi cruellement, c'est le silence des journaux anglais sur son compte. Hume exagère à peine quand il dit de Rousseau à Adam Smith : « ce qu'il désire le plus au monde, c'est qu'on parle de lui. » Dans une lettre à Malesherbes (10 mai 1766), aussi bien que dans sa grande lettre à Hume, Rousseau se plaint, et presque dans les mêmes termes, de cette unanimité des papiers publics à l'ignorer tout à coup après l'accueil enthousiaste qu'on lui avait fait jadis : « pas un de ceux qui m'avaient tant loué absent ne parut, moi présent, se souvenir de mon existence. » Ainsi personne ne s'occupe plus de lui, alors qu'hier encore il remplissait le monde du bruit de ses œuvres et de ses infortunes. Ce morne silence, qui succédait si brusquement à son éclatante renommée et au séjour triomphal qu'il venait de faire à Paris, puis à Londres, dut profondément blesser sa vanité et, du même coup, affecter sa raison déjà chancelante. Il perd dès lors la tramontane, et en arrive à se méfier de tout et de tous : de son cousin même, Jean Rousseau, qui habite Londres, est très fier de lui, et lui donne des preuves non équivoques de son dévoûment; rien n'y fait : son cousin, lui aussi, s'est laissé enrôler et le voilà devenu « l'âme damnée de Hume »; c'est lui, bien sûr, qui, à Londres, intercepte toutes les lettres à son adresse : « c'est entre Londres et Wootton que le filet est tendu et il est impossible que rien en échappe » (à Du Peyrou, 2 avril 1767). Pour dépister les espions de Hume, il invente un cachet ; puis, pour plus de sûreté, un second cachet; et, s'il se sert du premier, ce sera « pour donner le change. »

Mais pourquoi donc est-il épié et surveillé de toutes parts ? c'est qu'on veut s'emparer de ses Mémoires, parce qu'on a peur de la lumière qui en jaillira, et fera éclater à la fois son innocence et les crimes de ses ennemis : « il s'agit de sauver mes papiers, car on les guette avec une grande vigilance et l'on espère bien qu'ils n'échapperont pas. » Heureusement Du Peyrou a en Angleterre un ami sûr, le Suisse de Cerjeat, qui habite Louth en Lincolnshire, et Rousseau n'a qu'une idée, c'est de le rejoindre ; mais le pourra-t-il ? « Je suis de tous côtés sous le piège ; il est impossible que je m'en tire, si votre ami ne m'en tire pas...

Il n'y a dans ma position que la vue d'un homme sûr qui puisse m'être utile. Présence ou rien. » (2 et 4 avril 1767). On voit son affolement.

Il part donc le 1er mai dans l'intention d'aller se mettre sous la protection de Cerjeat ; s'arrête quelques jours, on ne sait pourquoi, au village de Spalding, à cent cinquante kilomètres de Wootton ; et, de là, il écrit le 5 mai une lettre au lord Chancelier, dans laquelle, invoquant « l'impossibilité éprouvée (?) d'aller plus loin seul et sans danger », il le supplie de vouloir bien lui accorder, à ses frais, un guide autorisé qui le conduise sûrement jusqu'à Douvres, où il désire s'embarquer. Mais, six jours plus tard, il a changé d'avis : il écrit le 11 mai à Davenport pour lui faire part de son désir de retourner chez lui (!) ; car, dit-il, « Je préfère infiniment le séjour de votre maison à celui de *toute autre captivité.* » Puis, le 14 désespérant d'avoir de Davenport une réponse à sa lettre, car il est convaincu que ses lettres n'arrivent pas à leur adresse, il se décide à partir pour Londres, sans être sûr, écrit-il encore à Davenport, de pouvoir y arriver ; mais que Davenport garde ses malles, qu'il a laissées à Wootton : car il espère bien retourner à Wootton — quand il sera sur le continent ! Seulement, sera-t-il assez heureux pour mettre le pied sur la terre française? il se croit, en effet, emprisonné en Angleterre, car voici l'infernale machination de ses ennemis : ils l'ont entraîné dans une île pour le séparer du reste de l'univers et pour l'avoir tout à fait à leur merci.

Sa première lettre à Davenport étant tout de même parvenue à celui-ci le 17, le lendemain le postillon de Davenport partait à franc étrier pour Spalding : mais Rousseau n'y était plus. Arrivé le 16 à Douvres, il écrivit ce jour même, à Conway, une lettre qui est le pendant de la lettre à Hume, ou plutôt qui est plus folle encore. On y lit des phrases telles que celles-ci : « Je veux sortir, Monsieur, de l'Angleterre ou de la vie ; et je sens bien que je n'ai pas le choix. Les manœuvres sinistres *que je vois* m'annoncent le sort qui m'attend, si je feins seulement de m'embarquer. J'y suis déterminé pourtant, parce que toutes les horreurs de la mort n'ont rien de comparable à celles qui m'environnent. Objet de la risée et de *l'exécration publique*, je

ne me vois environné que de signes affreux qui m'annoncent ma destinée. C'est trop souffrir, Monsieur, et toute interdiction de correspondance m'annonce assez que, si tôt que l'argent qui me reste sera dépensé, je n'ai plus qu'à mourir. » Dans sa détresse, il supplie Conway de le laisser partir, et il promet en échange d'abandonner pour toujours le projet d'écrire sa vie : ses Mémoires, que redoutent tant ses ennemis, ne verront jamais le jour ; il ne se plaindra jamais de l'Angleterre et ne parlera jamais de Hume, ou « il n'en parlera qu'avec honneur. » Mais quels garants offre-t-il à Conway pour l'exécution de toutes ses promesses ? d'abord il partira à vide laissant tous ses papiers en Angleterre. Mais il imagine un autre garant qui est d'une bien singulière originalité : il accepte la pension du Roi ! par là, il se lie lui-même et s'interdit de mal parler de l'Angleterre. Et il terminait, avec cette emphase qui ne l'abandonne jamais, parce qu'il ne peut jamais, même dans le plus grand désarroi, s'empêcher de songer à l'effet produit : « Je ne vous en dirai pas davantage, si ce n'est ce dernier mot qui vaut la peine d'être répété : je vois mon heure extrême qui se prépare ; je suis résolu, s'il le faut, de l'aller chercher et de périr, ou d'être libre : il n'y a plus de milieu. »

Enfin le 21 mai, sans attendre la réponse à cette lettre, à laquelle sans doute il ne pensait plus, il s'embarquait à Douvres, et le 22 abordait à Calais « transporté », dit-il, d'avoir reconquis sa liberté, comme il l'avait été l'année précédente lorsque, le 11 janvier 1766, il avait abordé à Douvres, et que « *transporté*, disait-il encore, de toucher cette terre de liberté », il avait sauté au cou de Hume et avait couvert son visage de baisers et de pleurs. C'est un cri de joie qu'il a poussé quand il a abordé en Angleterre ; maintenant qu'il en sort, c'est un cri de délivrance et, on l'a vu, dans les deux cas, il est « transporté ». Mais ces transports, et plus particulièrement le dernier, ne seraient-ils pas, pour parler crûment, des transports au cerveau ? il n'en faut pas douter ; c'est bien la triste conclusion qui s'impose. Mais alors, *depuis quand* Rousseau est-il fou, et *de quel genre* est donc sa folie ? c'est ce qu'il nous faut maintenant tâcher d'élucider.

CHAPITRE II

LA FOLIE DE ROUSSEAU

Quand Hume et les philosophes disaient de Rousseau qu'il était fou, c'était surtout pour eux une façon de parler : ainsi, quand nous entendons quelqu'un soutenir une absurdité évidente, nous nous laissons aller à dire qu'il est fou, sans le juger pour cela digne des petites-maisons. Deux choses empêchaient Hume et ses amis de croire sérieusement à la folie de Rousseau : d'une part, cet homme, qui avait écrit à Hume la lettre insensée du 10 juillet 1766, était pourtant l'auteur de l'*Émile* ; et même, dans cette lettre du 10 juillet, Hume le reconnaissait expressément dans son *Exposé succinct*, « on retrouvait des traces bien marquées de l'éloquence et du génie de Rousseau. » Il n'était donc pas réellement fou, concluait-on, puisque son génie subsistait. D'autre part, ses plus ridicules accusations contre Hume, on se disait qu'il n'y croyait pas et qu'il les avait imaginées simplement par méchanceté, pour s'affranchir de la reconnaissance qu'il devait à Hume et qui pesait à son âme naturellement ingrate. Mais, dès lors, et la conclusion était toujours la même, il était méchant, non pas fou ; — à moins, ajoutait Hume, qu'on ne le rangeât parmi ces « têtes faibles qui flottent continuellement entre la raison et la folie. » Et Hume montrait combien il était « flottant » lui-même et indécis dans sa façon de juger Rousseau, quand il écrivait : « j'avoue que je penche beaucoup vers cette opinion (que Rousseau est entre la raison et la folie), quoiqu'en même temps je doute fort, qu'en aucune circonstance de sa vie,

Bibliographie : Dr Cabanès : *Le Cabinet secret de l'histoire*, 3e série, 1900. — Régis : *Chronique médicale*, 1900. — Gilbert Ballet : *Traité de pathologie mentale*, 1903. — Régis : *Précis de psychiatrie*, 1909. — Sérieux et Capgras : *Les folies raisonnantes. Le délire d'interprétation*, 1909. — Binet : *L'Année psychologique*, t. XVI et XVII, 1910 et 1911.

M. Rousseau ait joui plus entièrement qu'aujourd'hui de toute sa raison.» Bref, on ne savait à quoi s'en tenir sur l'état d'esprit de Rousseau. Mais nous, qui avons lu les *Confessions* et les *Dialogues*, nous surtout qui, grâce aux travaux des aliénistes, sommes un peu mieux renseignés (sans l'être pleinement, et le serons-nous jamais ?) sur tout ce qui touche à la folie, nous pouvons, je crois, répondre, un peu plus catégoriquement qu'on ne le pouvait faire au dix-huitième siècle, à cette troublante question qui dut rendre si perplexes les meilleurs amis de Rousseau : l'auteur, à la fois éloquent et absurde, de la lettre à Hume, oui ou non, était-il fou ?

Avant tout, nous savons qu'il était *sincère* jusque dans ses plus absurdes récriminations ; et donc il *déraisonnait?* Sans nul doute ; mais est-ce à dire qu'il était *fou ?* pour affirmer de quelqu'un qu'il est atteint de folie, il ne suffit pas de montrer qu'il déraisonne : il faut, disent les aliénistes, établir encore qu'il déraisonne d'une manière connue, déterminée et *classée* (1). Il faudrait de plus, dans le cas présent, trouver une espèce de folie qui n'envahît pas l'esprit tout entier, puisqu'elle ne devrait pas empêcher cet esprit d'écrire les *Rêveries du Promeneur solitaire*, et même une bonne partie des *Confessions*. Or justement une telle folie existe, et c'est si bien la folie de Rousseau qu'il en a inconsciemment révélé tous les symptômes et marqué tous les progrès avec une précision et même, quand il s'analyse, avec une finesse psychologique que les descriptions des aliénistes modernes n'ont pas dépassée. Cette folie, c'est « la folie systématisée », plus communément connue sous le nom de « folie de la persécution » ; on l'a étudiée encore, dans un ouvrage récent, sous le nom de « délire d'interprétation (2). »

Mais d'abord *comment* Rousseau est-il devenu fou ? Il va de

(1) Binet : *L'année psychologique*, t. XVII, 305.

(2) Sérieux et Capgras : *Les folies raisonnantes. Le délire d'interprétation*, 1909.

C'est Lasègue qui, dans un court et substantiel Mémoire paru en 1852 dans les *Archives générales de Médecine*, a le premier nommé, et parfaitement décrit « cette forme de délire partiel à laquelle, dit-il dans sa conclusion, je donne, faute d'un meilleur terme, le nom de *délire de persécutions*. »

MM. Sérieux et Capgras ont consacré plusieurs pages de leur livre au délire d'interprétation dans Rousseau : « Les folies raisonnantes », p. 182.

soi que la cause première (hérédité ou vice d'organisme) nous échappe ; mais nous pouvons saisir ce que les philosophes et les aliénistes appellent les « causes occasionnelles », c'est-à-dire, ce qui a très vraisemblablement développé et orienté sa folie. Or ces causes sont les unes, pour ainsi dire, *intérieures*, et les autres *extérieures* à Rousseau : les premières sont sa constitution physique et son caractère ; les secondes, les événements de sa vie.

Sa constitution physique nous est en somme mal connue, malgré les confidences de Rousseau lui-même sur sa santé, et malgré les travaux des médecins qui ont fait de ces confidences l'objet de leurs études. Rousseau d'abord : Dieu sait s'il aime à s'ausculter et à se décrire ! mais faut-il ajouter foi à toutes ses doléances ? il se croit atteint d'une foule de maladies, dont quelques-unes, au moins, ont dû être imaginaires ; car, par exemple, à Motiers, il se dit mourant alors qu'il fait sept bonnes lieues de son pied léger. Il se plaint sans cesse de ses insomnies ; or un jour que, dans une excursion aux environs de Motiers, il croit n'avoir pas fermé l'œil de la nuit, il a par ses ronflements empêché son voisin de lit de dormir. Enfin tandis qu'il va en poste à Montpellier faire soigner son polype au cœur, les œillades et les faveurs de Mme Larnage suffisent à le guérir. Quand il fait la traversée de Calais à Douvres, il émerveille Hume par les preuves d'endurance qu'il donne pendant tout le voyage : « c'est, dit Hume, un malade imaginaire » (à Mme de Boufflers 19 janvier 1766).

Quant aux *médecins*, il n'est guère d'années où leurs Revues ne nons apportent quelque consultation nouvelle sur « la vraie maladie de Rousseau ». Un pauvre être qui serait affligé de tous les maux qu'a découverts en lui la science médicale n'aurait pas longtemps à vivre : or Rousseau a atteint, travaillant et se promenant tous les jours, sa soixante-sixième année, ce qui est un bel âge pour un moribond (1).

(1) Voir particulièrement : docteur Cabanès : *Le cabinet secret de l'histoire*, 3e série, 1900 : « Quelle était la maladie de J.-J. Rousseau ? » — Docteur Régis : « *Etude médicale sur J.-J. R.* » (*Chronique médicale*, 1900), étude approfondie, qui tend à prouver que Rousseau était « un neurasthénique artério-sclérieux. » Neurasthénique ? il est pourtant bien gai, et d'une gaieté d'enfant,

S'il est peut-être bien difficile de diagnostiquer, à deux cents ans de distance, les maladies de Rousseau, et s'il est, comme je le crois, téméraire d'affirmer en lui « une hérédité chargée » d'après le peu que nous savons de ses ascendants, voici, par contre, ce qui est très sûr : il a pâti dans sa jeunesse ; et, plus tard, ses malheurs réels ajoutés au dur labeur de ses années de production — et quelle production ! quatre grandes œuvres en quatre ans ; — il est certain, dis-je, que tant de fatigues et tant d'épreuves ont dû altérer sa santé, déjà ébranlée par certaines infirmités physiques et morales, dont il faut bien que je parle. Il était affligé, ce qui est assez fréquent chez « les obsédés », de deux propensions contraires, l'une inhibitive, l'autre impulsive ; en termes plus explicites, la pollakiurie se rencontre chez lui avec la difficulté émotive d'uriner. En outre, car il faut tout dire, puisqu'il a tout dit lui-même, il est à la fois masochiste et exhibitionniste ; il se livre au libertinage solitaire et c'est là, à l'en croire lui-même, « l'habitude la plus funeste à laquelle un jeune homme puisse être assujetti. » (*Émile*, IV). Or ces tristes infirmités et ces penchants vicieux, voilà, à n'en pas douter, les fourriers de sa folie (1).

J'ajoute que *son caractère* le prédisposait à la folie de la persécution ou, ce qui est peut-être plus exact, mais, en défi-

dans ses promenades et ses excursions à Montmorency, à Motiers et ailleurs. Artério-scléreux ? je ne ferais, dans mon incompétence, aucune difficulté de l'admettre, si je ne lisais, dans la même *Chronique médicale*, les raisons pour lesquelles il paraît impossible au docteur Courtade que Rousseau ait été artério-scléreux. Quant au docteur Möbius, dont l'ouvrage (*Rousseau's Krankheitsgeschichte*, 1889), a fait l'objet d'un article de Brunetière (*Etudes critiques*, IV), selon moi, il connaît mal Rousseau ; et d'ailleurs, au lieu de s'en tenir à son rôle de médecin, il refait à sa façon l'histoire de Rousseau, qu'il juge avec une naïve prévention.

(1) « L'onanisme joue un rôle capital dans la genèse de l'hypocondrie. » (Gilbert Ballet : *Traité de pathologie mentale*, 1903). Quant à ce mélange de masochisme et d'exhibitionnisme, que Régis appelle « le maso-exhibitionnisme » (*Précis de psychiatrie*, 1909, p. 168), il constitue, chez Rousseau, un état morbide qui le prédispose à la folie et peut être considéré comme un des prodromes de cette *psychose constitutionnelle* qu'est le délire des persécutions. Ce délire, en effet, plus que tout autre, a des racines profondes dans la *constitution même* de l'individu. Il y a, chez Rousseau, une *prédisposition morbide* à laquelle viennent s'ajouter des *causes occasionnelles* ; ce sont ces dernières qui font peu à peu apparaître la *prédisposition latente*.

nitive, revient au même, que sa folie s'est modelée sur son caractère. Sans analyser (j'y reviendrai plus en détail) ce caractère, il suffit ici d'en rappeler certains traits essentiels qui nous sont connus et qui, supposé en lui le germe de la folie, étaient merveilleusement propres à le développer. On sait à quel point il était naturellement sensible : ses malheurs et ses polémiques, ses aventures sentimentales à l'Hermitage et ses ardentes querelles avec ses amis, tout cela avait encore et à tel point avivé et exaspéré sa sensibilité, que Hume disait de lui, au début de leur liaison : « il est comme un homme à qui on aurait ôté non-seulement ses habits, mais sa peau, et qu'on condamnerait à lutter, dans cet état, contre les vents et les orages de ce bas monde » (à Blair, 22 mars 1766). C'est ce qu'on appelle vulgairement un écorché. Pour mettre une si extraordinaire sensibilité à l'abri de l'inclémence des hommes, il n'y a qu'un moyen : la retraite. C'est vers la retraite encore que le poussent à la fois son esprit soupçonneux, sa timidité, son sincère amour de la nature et ses maladies (qui nécessitent l'usage des sondes) ; il n'est pas jusqu'à son génie même qui, le mettant à part de tous les écrivains de son temps, ne l'incline lui aussi à s'isoler, pour se déployer plus à l'aise.

On le voit, sa constitution physique, ses goûts, son genre d'esprit, tout l'invite à vivre solitaire : or rien ne lui est plus funeste que la solitude. Il écrivait à Du Peyrou : « Je n'ai pas besoin de société pour me garantir de l'ennui, au contraire ; mais j'en ai besoin *pour me détourner de rêver* et d'écrire. Tant que je vivrai seul, ma tête ira malgré moi » (6 avril 1765). Voilà le danger : tout ce qui dans son caractère, extrême sensibilité, méfiance, orgueil et timidité, le pousse vers la solitude, par une fatalité inévitable la solitude l'entretient *et l'aggrave*. « En ma qualité de solitaire, écrivait-il dès 1757 à Mme d'Épinay, je suis plus sensible qu'un autre ; si j'ai quelque tort avec un ami qui vive dans le monde, il y songe un moment, et mille distractions le lui font oublier le reste de la journée ; mais rien ne me distrait sur les siens ; je m'en occupe la nuit entière ; seul à la promenade, je m'en occupe depuis que le soleil se lève jusqu'à ce qu'il se couche ; mon cœur n'a pas un instant de relâche et les duretés

d'un ami me donnent dans un seul jour des années de douleur. »

On connaît son mot au début des *Confessions* : « Je sentis avant de penser. » Ce qu'il dit là, une fois pour toutes, de sa première enfance, il faut le lui appliquer, en donnant au mot *sentir* le sens exceptionnellement profond qu'il lui donne, *toutes les fois* qu'il entre en contact avec l'un de ses semblables : les moindres procédés des autres envers lui, les propos qu'on lui tient, les attentions qu'on néglige d'avoir et qu'il se croit en droit d'attendre, tout cela *il le sent*, et, d'après sa sensation, il le juge avant de se donner le temps d'y réfléchir ; quand il y pense, plus tard, il en a déjà tant souffert et, sans doute aussi, tant gémi avec Thérèse, qu'il ne lui reste plus qu'à se demander, non certes si on a voulu le blesser (pourquoi en douterait-il ? il en souffre encore), mais pour quel motif on l'a blessé. La recherche de ce motif le met naturellement sur la voie d'autres mauvais procédés auxquels il n'avait pas songé jadis ; et ainsi, rassemblant l'un après l'autre tous ses griefs contre *une même personne*, il voit peu à peu se dresser en face de lui un ennemi déclaré : c'est, pour ainsi dire, la première systématisation. Et voici la seconde : de même que, d'un ancien ami, il a fait un ennemi en liant entre eux tous ses torts, comme s'ils se supposaient l'un l'autre et dénotaient par leur assemblage l'intention avérée de lui nuire ; de même, il cherche maintenant quels liens cachés pourraient bien unir *tel ennemi à tel autre*, les trouve sans peine, y voit la preuve manifeste d'un *complot* ; et le voilà devenu *un persécuté*. Le raisonnement, qui est venu bien après le ressentiment, n'a servi qu'à lui démontrer combien il avait eu raison de se méfier et de rompre : c'est l'histoire de toutes ses brouilles.

Les deux éléments principaux du délire de la persécution sont, nous dit-on, *la systématisation*, d'une part, et, d'autre part, la conservation de *l'intelligence* (1). S'il en est ainsi, l'homme, qui a employé tant *d'intelligence* à découvrir et tant de logique *à systématiser* les torts de ses ennemis, était bien atteint de ce délire-là. Et pourtant, si *certains* de ces torts étaient réels et si

(1) Binet : *Année psychologique*, XVI, 251.

certains de ceux qu'il accuse n'étaient pas précisément ses amis ? Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que toutes ses « persécutions » n'étaient pas imaginaires et qu'ainsi il ne délirait pas toujours quand il se disait persécuté ? Précisément : un des caractères du délire d'interprétation, c'est que ce délire « a un fond expérimental » ; celui qui en est atteint n'invente pas *tous* les faits ; ceux dont il part pour déraisonner peuvent être réels ; seulement il les interprète mal ou les déforme, ne les voyant qu'à travers son idée fixe ; et ces faits réels, à savoir certains événements de la vie de Rousseau, c'est ce que j'appelais tantôt les causes de folie *extérieures* à Rousseau.

Maintenant est-il possible de dire *à quelle époque* Rousseau est devenu fou ? j'entends : de cette folie partielle qu'est le délire de persécution. Un tel délire n'éclate pas brusquement, à une date qu'on puisse fixer ; il est précédé d'une période plus ou moins longue de préparation ou, comme disent les spécialistes, *d'incubation ;* et cette incubation, en somme, échappe à nos prises, comme tout ce qui se passe au fond des âmes. Tout au plus certaines paroles, échappées à Rousseau dans cette première période mystérieuse, ou certains témoignages de gens qui l'ont bien connu, peuvent nous apparaître comme des signes précurseurs de l'aberration finale. L'indice le plus lointain sur ses prédispositions nous est fourni par un propos de M. de Conzie, son voisin et ami de Chambéry : « Comme il me voyait tous les jours et qu'il me parlait avec confiance, je ne pouvais douter de son goût décidé pour la solitude et, je puis dire, un mépris inné pour les hommes, un penchant déterminé à blâmer leurs défauts, leurs faibles ; il nourrissait en lui une défiance constante de leur probité (1). » Mais voici qui est plus précieux encore, parce que c'est Rousseau qui nous renseigne involontairement sur lui-même. Il est à Lyon, il a 28 ans ; il adresse à Mme de Fleurieu une pièce de vers où je relève cette plainte singulière et peut-être déjà révélatrice :

Mes maux sont comptés par mes jours,
Imprudent quelquefois, *persécuté toujours.*

(1) Mugnier : *Rousseau et Mme de Warens*, 180. « Les futurs persécutés sont, *dès l'enfance*, sombres, taciturnes, défiants et soupçonneux. (Pottier. *Les aliénés persécuteurs*), 1886.

Plus tard, à Paris, à l'époque même de son premier succès (1749), Marmontel nous a tracé de lui un portrait dont on peut conserver certains traits, en les atténuant, toutefois, puisqu'ils ne partent pas d'une main amie. Ce qu'on en peut retenir, c'est l'impression produite par Rousseau sur son entourage et que Marmontel n'a pu inventer de toutes pièces : « il (Rousseau) n'avait pas encore pris couleur, comme il a fait depuis ; et il n'annonçait pas l'ambition de faire secte. Ou son orgueil n'était pas né, ou il le cachait sous des dehors d'une politesse timide, quelquefois même obséquieuse et tenant de l'humilité. Mais, dans sa *réserve craintive*, on voyait *de la méfiance ;* son regard en dessous observait tout avec une *ombrageuse* attention. Il se communiquait à peine et jamais il ne se livrait (1). »

Quelques années après (1757), à l'Hermitage, où nous le connaissons mieux, sa « méfiance » a empiré et dégénéré en manie soupçonneuse ; sur les moindres indices il accuse ses amis de le trahir et croit qu'ils s'entendent contre lui : « cet empressement à me faire partir, écrit-il à Mme d'Épinay, me fit soupçonner une espèce de *ligue* dont vous étiez le mobile »; et c'est en vain que Diderot s'efforce de lui démontrer que « sa supposition était fausse quand il a supposé *un complot* entre ses amis. » Reconnaissons d'ailleurs que si cette supposition, qu'on s'entendait pour le faire aller à Genève avec Mme d'Épinay, était probablement fausse, il n'était pas déraisonnable de croire à une pareille entente entre les amis de Mme d'Épinay. Au reste, à cette même date, sa réputation de misanthrope paraît établie, car c'est à propos de sa querelle avec Diderot que Deleyre lui écrit : « Qui aimerez-vous, Messieurs, quand votre amitié réciproque aura cessé ? vous (Rousseau), vous achèverez de haïr tous les hommes et lui (Diderot), finira de les aimer. Me fais-je entendre ? vous deviendrez (pardon, je vous prie), un misanthrope consommé (2). »

Dans sa *Lettre à d'Alembert*, un an après (1758), il ne peut se tenir, à propos de Molière, et c'est-à-dire hors de propos, de

(1) *Mémoires*, l. IV.
(2) Streckeisen-Moultou : *J.-J. R. Ses amis et ennemis*, I, 156.

parler à mots couverts de ses « indignes amis » ; et c'est là tout au moins une tendance à l'*idée fixe*. Sans doute ses anciens amis ne doivent pas se gêner pour le dauber à leur tour ; par exemple, après les scènes de l'Hermitage, on se représente très bien Diderot invectivant contre l'ingrat Rousseau avec tous les tonnerres de son éloquence. Rousseau avait donc tout lieu de croire que, lorsqu'on s'occupait de lui, chez le baron d'Holbach ou chez Mme d'Épinay, ce n'était pas pour lui tresser des couronnes. Mais où son imagination enfle et grandit outre mesure l'animosité d'un Grimm et d'un Diderot, c'est quand il les voit dès cette époque acharnés à sa perte et conspirant dans l'ombre contre lui : « J'ai à Paris et ailleurs des ennemis cachés... On prépare *dans d'obscurs conciliabules* le poison que les apprentis philosophes se chargent de répandre dans le public. » (à Le Nieps, 5 avril 1759). Ce n'est là, si l'on veut, qu'une très forte exagération ; voici donc qui est beaucoup plus grave, car c'est de l'invention toute pure.

L'impression de l'*Émile* s'étant ralentie, Rousseau imagine tout à coup, on s'en souvient, que les Jésuites, furieux de ce qu'il avait écrit contre les collèges (qu'ils dirigeaient), s'étaient emparés de son ouvrage pour ne le publier qu'après sa mort et expurgé à leur façon. Remarquons en passant que, de même qu'il croyait tantôt ses amis sans cesse occupés de sa personne, de même, ici, il croit les Jésuites tout occupés de son livre (au moment où les malheureux, à la veille d'être expulsés, ont bien d'autres soucis en tête !) Et de se figurer ainsi que les autres sont aussi préoccupés de lui que lui-même, c'est un indice qu'il s'achemine vers cet égoïsme anormal que les aliénistes appellent l'*autophilie*. En attendant, il imagine de toutes pièces un complot entre les Jésuites et son libraire contre son *Émile*. Il nous a conté plus tard toute cette histoire dans ses *Confessions* avec une parfaite sincérité ; mais c'est au moment même où il est en proie à ses noirs soupçons qu'il faut le surprendre et le voir se désespérer. Ce passage d'une lettre à Mme de Luxembourg (13 décembre 1761) suffira à nous peindre ses tourments : « Je ne puis vous dissimuler que mon livre est perdu. *Je ne*

doute nullement que les Jésuites ne s'en soient emparés avec le projet de ne point le laisser paraître de mon vivant; et, sûrs de ne pas longtemps attendre (car il en mourra), d'en substituer, après ma mort, un autre sous mon nom, mais de leur fabrique. Il faudrait un Mémoire pour vous exposer *les raisons* que j'ai de penser ainsi (on voit à quoi lui sert sa logique : à étayer ses chimères). Ce qu'il y a de très sûr, au moins, c'est que le libraire a trompé M. de Malesherbes, qu'il vous trompera et qu'il se moque de moi avec l'impunité d'un coquin qui n'a pas peur et qui se sent bien soutenu (par les Jésuites). Cette perte, la plus sensible que j'aie jamais faite, a mis le comble à mes maux et me coûtera la vie; mais je la crois (la perte) irréparable ; ce qui tombe dans ce gouffre-là n'en sort plus. Ainsi je vous conjure de tout laisser là et de ne vous pas compromettre inutilement. » Donc certitude absolue que le libraire est un voleur — parce que l'*Émile* ne s'imprime pas assez vite ; et aussi notons ce trait, qui est nouveau, que nous retrouverons plus accentué et qui nous aidera à préciser l'état mental de Rousseau : promptitude, non pas à foncer sur l'ennemi et à le réduire — ici, par exemple, à prendre le voleur à la gorge, ou, du moins, à le prendre sur le fait, — mais, tout au contraire, promptitude à accepter passivement le fait accompli, ou qu'on croit tel, ici le vol, et, plus tard, les persécutions de toute sorte. Cette facilité à s'incliner et à gémir, et même à se croire à deux pas de la mort, tout cela nous servira à caractériser le genre de folie de Jean-Jacques : nous verrons que c'est un fou qui se résigne.

Cette fois du moins sa folie fut courte : il recouvra sa raison en recouvrant son manuscrit; l'honnête Duchesne, au lieu d'envoyer à Rousseau les bonnes feuilles au fur et à mesure de leur impression, était en train d'imprimer un volume entier avant de rien envoyer, ce qui expliquait de reste sa lenteur. Malesherbes, qui avait vu Duchesne, ayant dessillé les yeux à Rousseau, celui-ci, honteux à la fois et navré d'avoir imaginé ce « tissu d'horreurs et de calomnies » (à Moultou, 23 décembre), écrivit une touchante lettre d'excuses et de remerciements à M. de Malesherbes qui avait, lui disait-il, « tout fait pour calmer son

délire. » Malesherbes lui répondit par une lettre du 25 décembre 1761, où il rejette toutes les fautes de Rousseau sur « son extrême sensibilité et cette mélancolie sombre qui fait le malheur de sa vie »; et c'est alors que Rousseau, pour le détromper sur ce dernier point, écrivit ses « Quatre Lettres à M. de Malesherbes ». Sur ce qui nous intéresse ici, à savoir l'état d'esprit de Rousseau *à cette époque*, ces Lettres nous donnent les curieux renseignements que voici : l'extrême agitation qu'il vient d'éprouver, Rousseau l'attribue à « une imagination déréglée, prête à s'effaroucher sur tout et à porter tout à l'extrême. » A la bonne heure ! Il s'est si bien ressaisi, qu'il s'accuse lui-même : qu'il se défie donc, puisqu'il se connaît si bien, de cette imagination effrénée et le voilà peut-être préservé du délire. Malheureusement sa misanthropie s'est accrue à la suite de ses orageuses querelles avec ses amis et naturellement, avec sa misanthropie, son amour de la solitude; c'est ce qui me paraît résulter de ce passage de la seconde Lettre à Malesherbes : « *Aigri* par les injustices que j'avais éprouvées, *je pris en mépris* mon siècle et mes contemporains... Je suis né avec un amour naturel de la solitude qui n'a fait qu'augmenter *à mesure que j'ai mieux connu* les hommes. »

S'enfoncer de plus en plus dans la solitude et, par là-même, dans la misanthropie, voilà qui est excellent pour entretenir son humeur soupçonneuse ; aussi écrit-il à cette époque à Moultou (25 avril 1762) : « il n'y a pas une ville en Europe dont il ne me vienne des visites à Montmorency ; mais on n'y aperçoit jamais la trace des Genevois ; et, quand il y en est venu quelqu'un, ce n'a jamais été que des disciples de Voltaire, qui ne sont venus que *comme espions.* »

Le voici maintenant à Motiers : sa méfiance naturelle est ici entretenue à la fois par la malice de Thérèse, qui voudrait bien s'en aller, et par le zèle imprudent de ses amis genevois qui lui montent la tête contre Voltaire et contre les magistrats de Genève. Mais, quels que soient ses soupçons et ses alarmes, il n'en est pas encore à délirer : il est trop évident qu'on n'est pas fou quand on écrit la *Lettre à Beaumont* et les *Lettres de la Mon-*

tagne. Sa folie, qui a couvé jusque là (période d'incubation), éclate enfin à Wootton : sa stupéfiante lettre à Hume en est le triste et indéniable symptôme (1). Nous assistons ici à une *crise* décisive qui va du 10 juillet 1766 (date de la lettre à Hume), au 22 mai 1767, date où il quitte enfin l'Angleterre. Pendant ce laps de temps, tout ce qu'il fait, on l'a vu, est d'un véritable insensé; sa folie entre alors dans ce qu'on appelle la *période d'état*, c'est-à-dire qu'elle s'établit en lui définitivement; car, même après qu'il aura été, par son débarquement à Calais, rassuré et calmé, il ne reviendra plus jamais de l'erreur, désormais ancrée dans son esprit, qu'il a à ses trousses, et retrouve partout où il va, une meute de persécuteurs aussi infatigables que rusés. Sa folie est pour toujours « systématisée »; c'est, d'un autre nom, la paranoïa, c'est-à-dire, non pas abolition, mais déviation de l'intelligence. La paranoïa (d'après l'aliéniste Tanzi qui en a fait une étude spéciale), c'est « une évolution normale qui résulte de ces deux choses : un caractère passionné et une intelligence systématique ». Systématique et passionné, il est inutile de rappeler que Rousseau est éperdument l'un et l'autre; il était donc naturel, *puisqu'il devait devenir fou*, qu'il inclinât vers la paranoïa ou folie systématisée.

Le fou systématique est au fond un prodigieux *égoïste :* il ramène tout à lui, n'aime que lui et croit l'univers entier occupé de sa personne; parfois, nous dit-on, « la tendance de tout rapporter à soi paraît colossale (2) »; déjà, dans la lettre à Hume elle apparaît telle et ne fera que grandir à mesure que s'étendra

(1) Qu'on se rappelle seulement les inductions folles que Rousseau a tirées d'un *mot* et *d'un regard* de Hume. « Je l'entendis s'écrier : *je tiens J.-J. Rousseau*! Je pris alors ces mots dans un sens favorable. » Mais il y a le regard de Hume. « ce regard sec, ardent, moqueur, prolongé. » Or, « le ton » dont Hume a dit les mots ci-dessus « correspond très bien à son regard. » Et ces deux choses « les *mots* dont le ton retentit encore sur mon cœur et les longs et funestes *regards* tant de fois lancés sur moi... ces souvenirs, fussent-ils seuls, fermeraient tout retour à la confiance. » Comparez ce passage sur « les mots » et « le regard » de Hume avec ce que nous disent les aliénistes : « Un *mot*, un *regard* peuvent provoquer les conclusions les plus hardies. » (L'*Année psychologique*, 17e année, p. 254.)

(2) *Année psychologique*, XVII, 254.

le prétendu complot. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que Rousseau n'est pas seul responsable de cet égotisme et de cette « autophilie ». Par exemple, s'il croit que l'Europe a les yeux fixés sur lui, il n'a pas tort de le croire, puisque c'est vrai. J'ai déjà montré jusqu'où s'étendait sa renommée, et je me bornerai à l'attester par un petit fait dont je n'ai pas parlé et qui est significatif. Quand Voltaire, pour se moquer du docteur Pansophe (c'est-à-dire de Rousseau alors en Angleterre), lui dit : « on vous montrera du doigt à la comédie », il ne croit pas si bien dire : Rousseau au théâtre à Londres excita une telle curiosité que « le roi et la reine le regardèrent plus que les acteurs (1). »

Les aliénistes nous disent encore : « dans la folie systématisée, l'idée de *supériorité* se combine souvent, non pas toujours, avec l'idée de *persécution.* » Idée de supériorité : mais tout le monde s'emploie à donner à Rousseau la haute idée qu'il a de lui-même ; cette « supériorité » n'est donc pas « imaginaire », pas plus que la curiosité et l'admiration dont il est réellement l'objet partout où on lit. Très différent donc des fous ordinaires, qui s'attribuent un génie ou une renommée qu'ils n'ont pas, Rousseau, ici du moins, n'invente rien : c'est à peine s'il s'exagère et son originalité et sa réputation. Ce n'est donc pas, en définitive, sur ses amis et ses admirateurs qu'il se trompe, c'est seulement sur ses ennemis et ses persécuteurs. Pourtant, ici encore, il y a une très importante restriction à faire, puisqu'il a été bel et bien persécuté.

Les gouvernements ont à l'envi brûlé ses livres, ils l'ont décrété lui-même et expulsé de lieu en lieu : mais alors en quoi consiste cette folie de la persécution dont nous l'avons dit atteint ? très exactement en ceci : *indépendamment* des condamnations dont il a été l'objet de la part des *gouvernements* de France, de Genève et de Berne, il se croit aussi poursuivi et traqué par *des particuliers* qui ont formé contre lui *un complot* dont les ramifications peu à peu se multiplient à tel point qu'il désespère d'échapper aux pièges qui lui sont tendus de toutes

(1) *Private correspond. of D. Hume*, 144.

parts. Mais ici encore, pour qu'on ait le droit de dire qu'il est réellement atteint de la folie de la persécution, il faut qu'il soit prouvé que ce complot, dont il se croit victime, est *imaginaire ;* l'est-il vraiment ? c'est la question que j'essaierai de résoudre dans les pages qui suivent (1).

(1) J'aurai à revenir sur « la folie de Rousseau » quand j'étudierai les « Dialogues », où sa folie est arrivée à son plus haut degré.

CHAPITRE III

LE « COMPLOT » CONTRE ROUSSEAU

Un ouvrage récent prétend établir qu'il y a eu contre Rousseau, et de son vivant, un vaste et ténébreux complot, dont « les deux organes » ont été la *Correspondance littéraire* de Grimm et les *Mémoires* de Mme d'Épinay (1). L'auteur de cet ouvrage, Mme Macdonald, a fait une découverte intéressante dont elle a tiré, avec grand fracas, les conclusions les plus inattendues, et dont la critique elle-même a, selon moi, singulièrement exagéré la portée, sans admettre, il est vrai, toutes les conclusions de l'auteur. Voici en deux mots la découverte : il y a, de ce qu'on appelle aujourd'hui *les Mémoires* de Mme d'Épinay, deux manuscrits, l'un aux Archives, intitulé *Lettres de Mme de Montbrillant*, l'autre, à l'Arsenal, avec ce titre : *Histoire de Mme de Rambure ;* et, dans les deux manuscrits, les noms des

Bibliographie : Mme d'Épinay : *Mémoires.* — Grimm : *Correspondance littéraire* (1762-1766). — Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, VII. — Schérer : *Melchior Grimm*, 1887. — Frederika Macdonald : *Jean-Jacques Rousseau, A new study in criticism*, London; 2 vol. 1906. — Ed. Rod : *Revue des Deux Mondes*, mai 1907 et *Annales J.-J. Rousseau*, II, III. — Faguet : *Le Correspondant*, 25 avril 1910. Les deux manuscrits des *Mémoires* de Mme d'Épinay sont : l'un aux Archives (M. 789), l'autre à la Bibliothèque de l'Arsenal (M. S. S. XVIIIe siècle, 3158. — 260 *bis*, B. F.)

(1) Frederika Macdonald : *J-J. Rousseau, A new study in criticism*, 2 vol. London, 1906 (trad. en français, et abrégé, par G. Roth, Hachette, 1909). Il y aurait même eu plus tard un second complot formé, celui-là, par quatre éditeurs acharnés tous quatre (on ne sait pourquoi) contre la réputation de Rousseau : Michaud, directeur de la *Bibliographie universelle* (où se trouvent certains articles défavorables à Rousseau) ; Barbier, Brunet, qui édita en 1818 les *Mémoires* de Mme d'Épinay, et Suard, qui traduisit l'*Exposé succinct* de Hume. M. Charlier a fait évanouir ce second complot rien qu'en publiant un article précis et documenté dans la *Revue de Belgique*, octobre et novembre 1909. Ce prétendu complot étant postérieur à la mort de Rousseau, je me contente de renvoyer à l'analyse sommaire que les *Annales J.-J. R.* (1910, p. 322) ont donnée de l'étude *définitive* de M. Charlier.

principaux personnages sont déguisés : Rousseau s'y appelle René, Diderot Garnier, Grimm Volx, etc... Certains cahiers du manuscrit des Archives ont été altérés et récrits. Dans le manuscrit de l'Arsenal se trouvent des « Notes des changements à faire à la fable. » Or c'est d'après ces Notes qu'ont été corrigés certains passages dans les deux Manuscrits : ces passages corrigés sont de la main de Mme d'Épinay et les Notes sont de Diderot. Voilà le fait, ou, pour parler le langage de Mme Macdonald, voilà le « Talisman », lequel, en effet, a, dans ses doigts, des vertus miraculeuses : il lui permet de découvrir, non-seulement toute une bande de conspirateurs, dont les chefs sont Grimm et Diderot, mais encore de proclamer que « cette thèse désormais acquise du complot est la première étape d'une nouvelle critique de Jean-Jacques Rousseau. » Et pourquoi cela ? parce qu'il n'est plus possible d'admettre « la véracité des Mémoires de Mme d'Épinay. »

A quoi je répondrai d'abord, et *avant tout :* quand les Mémoires de Mme d'Epinay auraient été encore plus falsifiés qu'ils ne l'ont été, et quand ils ne seraient même qu'un tissu d'inventions, ou, si l'on veut, de mensonges, il n'y aurait pas du tout lieu de songer à une « nouvelle critique » de Rousseau, et cela pour la simple raison que jamais aucun historien, à ma connaissance, n'a eu la naïveté de juger Rousseau d'après les Mémoires de Mme d'Épinay (1).

Mais pourquoi donc Mme d'Epinay a-t-elle corrigé son texte primitif? Tout simplement pour se défendre contre les attaques de Rousseau, qui faisait à Paris des lectures publiques de ses *Confessions* et qui en lisait les parties relatives à ses querelles avec Mme d'Épinay. Ces lectures, en effet, eurent lieu dans l'hiver de 1770-1771, et Mme d'Épinay qui, par une lettre à Sartine les fit interrompre, remania *alors* les chapitres de son roman où elle parlait de ses rapports avec Rousseau. Voyons donc ce que

(1) « *Tous* nous jugeons Rousseau surtout sur ses œuvres, surtout sur ses *Confessions* et sa *Correspondance*. C'est là notre *base*, c'est là notre *autorité*, que l'on ne fera point passer sans doute pour une fraude littéraire. » Faguet : *Le Correspondant*, 25 avril 1910.

furent au fond ses remaniements. Nous en pouvons juger par les Notes de Diderot destinées à la guider dans ses corrections. Voici l'exact résumé des Notes que donne Mme Macdonald, en *facsimilé*, dans l'édition anglaise : « Rousseau va voir Diderot à Paris sous prétexte de se raccommoder avec lui, en réalité pour le consulter sur la *Nouvelle Héloïse*. — Rousseau émet sur le Poussin de « bizarres théories. » — Thérèse dit que Rousseau est malade et Rousseau se promène en forêt avec Mme d'Houdetot. — Rousseau refuse ses conseils à Diderot sur un plan d'ouvrage que celui-ci avait dans la tête parce qu'il est tard et que Rousseau a sommeil (égoïsme de Rousseau). — Rousseau avait promis à Diderot d'écrire à Saint-Lambert une lettre qu'il n'a pas écrite, ce qui a induit Diderot à commettre une indiscrétion involontaire ou ce que Rousseau appelle une trahison; — qu'est-ce, demande Mme d'Épinay, qu'une lettre où Rousseau accuse Diderot de la plus insigne des trahisons ? » (c'est la *Lettre à d'Alembert*) — « reprendre René (Rousseau) dès le commencement; il faut le mettre dans le cas, promenade ou conversation, de défendre quelque thèse bizarre. Il faut qu'on s'aperçoive qu'il a de la délicatesse, beaucoup de goût pour les femmes, galamment brusque. Certain temps sans le voir. Mme de Montbrillant en demande la raison. Il répond en faisant le portrait de tout (*sic*). Beaucoup d'honnêteté et point de mœurs; demande ce qu'il pense d'elle, répond ce qu'on en dit et ce qu'il en pense (1). »

(1) Cette note énigmatique, Mme Macdonald en trouve, dit-elle (I, 94), les effets précis dans le 139e cahier du Manuscrit, effets qui ont passé dans le texte *imprimé* que voici : « Je ne sais trop si je lui ferais tort de dire qu'il est plus flatté de soutenir des *thèses bizarres* que peiné des alarmes que peuvent jeter les sophismes dans le cœur de ceux qui l'écoutent ! » (*Mém.* de Mme d'Épinay, éd. Boiteau, 2e p., chap. VII). Mme Macdonald fait erreur : c'est dans un autre passage des *Mémoires* de Mme d'Épinay (au chapitre VIII de la première partie) que se trouve le développement et, du même coup, l'éclaircissement de cette note obscure et d'ailleurs mal transcrite. Voici ce passage : « Pourquoi donc, lui dis-je (à Rousseau), ne vous ai-je point vu depuis un siècle ? » et Rousseau fait le portrait, non de « tout » mais de « tous » ceux qui composent le cercle de Mme d'Épinay : « gens, dit-il, remplis d'*honnêteté*, mais qui n'ont point de *mœurs* (ce n'est donc pas Rousseau que visaient les mots : « point de mœurs »). Et, après avoir fait part à Mme d'Épinay de ce que « l'on dit d'elle », il ajoute, en effet, « ce qu'il en pense. » C'est là que se trouve son mot, souvent cité, à Mme d'Épinay : « Vous êtes vraie, sans être franche. »

Et maintenant, que l'on compare toutes ces pauvretés avec les habiles perfidies des *Confessions*, et l'on sera tenté vraiment d'absoudre Mme d'Épinay et même son inspirateur Diderot. Eh quoi! ces gens-là connaissaient la vie privée de Rousseau; ils savaient ce qu'il avait fait de ses cinq enfants et ils n'en ont rien dit! et ces vétilles sur le caractère de Rousseau, sur ses « bizarres théories », voilà tout ce qu'a trouvé leur prétendue « impudence » pour perdre à jamais Rousseau aux yeux de la postérité! Ah! les pauvres conspirateurs qu'a découverts là Mme Macdonald! Qu'on nous donne donc — Mme Macdonald en a montré la nécessité, mais à cela se borne le service qu'elle a rendu aux lettres, — qu'on nous donne une édition critique des *Mémoires* de Mme d'Épinay : et je crois que l'on constatera d'abord que les corrections (c'est l'impression que j'ai eue en feuilletant les manuscrits de l'Arsenal et des Archives) sont *peu nombreuses* (1); mais, de plus, les *Mémoires* de Mme d'Épinay, même après ces rectifications, garderont, j'en suis convaincu, toute leur valeur, non seulement littéraire, mais *documentaire;* ils seront toujours ce qu'en avaient dit et Sainte-Beuve et Schérer, qui n'oubliaient pas du tout les réserves qu'il fallait faire à leur sujet (2), mais qui les appréciaient hautement avec grande raison. « Ces réserves faites, écrivait Sainte-Beuve, ce qui reste, c'est l'ensemble des mœurs, c'est le fond du tableau; et rien ne paraît plus vrai ni plus vivant. Les *Mémoires* de Mme d'Epinay ne sont pas un ouvrage, ils sont une époque. » Sainte-Beuve connaissait à fond le XVIIIe siècle, et tous ceux qui ont étudié ce siècle souscriront à cette juste appréciation de l'œuvre charmante et *instructive* de Mme d'Epinay. Je reviens à la thèse, qui a fait si grand bruit, de Mme Macdonald.

(1) Elles ont donc très bien pu échapper à MM. Perey et Maugras sans qu'on doive incriminer ces deux auteurs, comme le fait Mme Macdonald, « d'aveuglement singulier, sinon volontaire. »

(2) Schérer : « On ne peut faire usage de ces récits qu'avec de certaines précautions; » et Sainte-Beuve : « pour les lettres de Rousseau, c'est le texte donné par les *Confessions* qui est l'exact et le véritable. » Si j'ai cru devoir *défendre* les Mémoires de Mme d'Épinay, c'est parce qu'on les a vraiment trop rabaissés depuis l'apparition de l'ouvrage de Mme Macdonald.

Le but des conspirateurs était donc de couler à fond Rousseau; mais les *Mémoires* de Mme d'Épinay, n'ayant paru qu'en 1818, n'ont pu, dans l'hypothèse de Mme Macdonald (et des critiques qui ont trop complaisamment adopté sa thèse du complot), servir les noirs desseins des ennemis de Rousseau qu'après la mort de Rousseau. Voici donc la *Correspondance littéraire* de Grimm, qui a eu son plein effet du vivant de Rousseau : « C'est là, nous dit-on, l'instrument du complot monté contre Rousseau de son vivant. » Il nous faut donc examiner brièvement, à ce point de vue tout particulier, la *Correspondance* de Grimm ; car s'il devait ressortir de cet examen que cette Correspondance a été, comme l'on veut, l'instrument d'une conspiration savamment ourdie contre Rousseau, il nous faudrait modifier singulièrement nos conclusions sur « la folie » de Rousseau.

Ces persécuteurs de Rousseau, c'est Grimm qui aurait pris à tâche de « les encourager » partout où parvenait sa *Correspondance littéraire.* Ainsi Rousseau ne se trompait pas en croyant à leur existence; seulement il ne pouvait connaître toutes leurs machinations, parce qu'il ignorait « le flot de calomnies que Grimm faisait circuler dans son journal secret (1). » L'action de Grimm dans ce sens, nous dit-on, est surtout visible dans la période de la vie de Rousseau qui va de 1762 à 1765 ; et l'on nous montre, en un tableau comparatif (2) « comment concordent les dates des libelles (de Grimm) et les époques troublées de la vie de Rousseau », ce qui nous permet de voir très clairement le lien de cause à effet entre ces libelles et ces époques troublées. Le dit tableau va en réalité jusqu'à 1766, qui est tout justement la date que nous venons d'atteindre dans notre étude : voyons donc, c'en est le lieu, ce que prouve ce tableau (3).

Rousseau quitte Montmorency et se réfugie à Yverdon, et le grand article de Grimm du 15 juin 1762, si précieux pour les

(1) Macdonald (édit. française, p. 27).

(2) *Ibid.*, p. 255 à 262.

(3) Je cite le tableau de l'édition française parce qu'elle est plus accessible au lecteur français ; j'aurai recours à l'édition anglaise quand il y aura lieu de développer ou d'éclaircir certains passages.

biographes de Rousseau, par sa précision et *sa modération*, nous est ainsi présenté : « l'article calomnieux de Grimm — il insiste sur la haine de Rousseau pour Genève. » — Grimm a dit en plaisantant : « je le connais assez pour savoir qu'il sera toute sa vie inconsolable de n'être plus dans un pays dont il se plaisait à exagérer les maux et les abus. On dit qu'il a pris la route de la Suisse. Il n'ira point à Genève ; car une de ses inconséquences était d'élever sa patrie aux nues en la détestant secrètement et d'aimer passionnément Paris en l'accablant d'imprécations et d'injures. » J'ai dit ailleurs pourquoi Rousseau n'alla pas en effet à Genève, où du reste il n'a jamais été question, même chez les adversaires de Rousseau, de la *Correspondance* de Grimm (1). Qu'on me permette d'insister sur cette « petite biographie de Rousseau », ainsi que Mme Macdonald appelle l'article de Grimm du 15 juin 1762.

Rod estime que c'est après l'*Émile* que « les lettres de Grimm deviennent franchement *calomnieuses* », et il cite à l'appui ce fragment de l'article du 15 juin 1762 : « M. Rousseau revint à Paris (après Venise) *indigent* (c'est Rod qui souligne) cherchant dans un délaissement effrayant de quoi ne pas mourir de faim.» Bien loin d'être une « calomnie », ce passage n'exprime que l'exacte vérité. Qu'on écoute Rousseau lui-même : « privé de ressources, je lutte contre la pauvreté depuis mon arrivée à Paris. Je vous supplie de savoir si l'on ne pourrait pas engager le marchand à reprendre la veste, en y perdant ce qu'il voudra » (à Roguin, 9 juillet 1745). Et à Mme de Warens : « J'use mon esprit et ma santé pour sortir, s'il est possible, de cet état d'oppression et de misère. » (26 août 1748). Et, à ce propos, Rod s'indigne, après Mme Macdonald, de la note suivante du manuscrit corrigé des *Mémoires* : « dites que Garnier (Diderot) payait l'entretien des Elois (Levasseur), ce qui fait qu'il n'avait plus de quoi aller voir René (Rousseau). » Voilà, s'écrie Rod, Rousseau convaincu d'avoir été nourri par Thérèse (2) ! D'abord, la Note

(1) Voltaire ne cite jamais la *Correspondance littéraire* de Grimm : il ne figure pas sur la liste des abonnés que donne Schérer (*Melchior Grimm*, p, 92).
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1907.

ci-dessus ne dit pas tout à fait cela ; elle est complétée, et expliquée, par une autre Note que donne Mme Macdonald : « à peu près vers le même temps, M. Volx (Grimm) se trouve obligé par un arrangement de famille à sacrifier pour une année le peu de revenu que son patrimoine lui procurait. M. Garnier (Diderot) se chargea *pour cette année* de la pension entière qu'ils payaient à eux deux à Mme Eloi (Levasseur) à l'insu de René (Rousseau)». Et voilà, conclut-on, impudemment affirmée par ces Notes « la générosité de Volx et de Garnier ! » Qu'on sache donc que ces Notes auraient pu être bien plus méchantes encore... en précisant tout simplement le chiffre de la pension : « le Père Berthier voyait souvent Mme Levasseur. Il m'écrivit, de la part de cette femme, pour m'informer que M. Grimm offrait de se charger de son entretien et pour me demander la permission d'accepter cette offre. J'appris qu'elle consistait en une pension de trois cents livres... Quand j'aurais su tout ce que j'ai pénétré depuis, je n'en aurais pas moins donné mon consentement, comme je fis, et comme j'étais obligé de le faire, à moins de renchérir sur l'offre de M. Grimm. » (*Confessions*, II, 10).

Je reviens à la *Correspondance littéraire*. A propos du mandement de l'archevêque de Paris contre l'*Émile*, on nous dit : « Grimm loue ce mandement et surtout le portrait de Rousseau représenté comme un homme faux, toujours en contradiction avec lui-même. » Or, voici le texte de Grimm : « Ce mandement est beaucoup plus sage et plus décent que le réquisitoire de Joly de Fleury (ce qui est vrai, et ce qui n'est pas beaucoup dire). Quant au fond, ils ont répondu aux difficultés de M. Rousseau, l'un par des passages de l'Ecriture, l'autre, par un décret de prise de corps ; l'une et l'autre façon de répondre est également solide (c'est là ce qu'on appelle : « louer un mandement »). Au reste le portrait de Rousseau par l'archevêque de Paris a eu beaucoup de succès à Paris, » ce qui est, nous le savons, tout à fait exact, mais ce qui n'est pas du tout « louer » ce portrait lequel, d'ailleurs, ne représente pas Rousseau comme un « homme faux », mais simplement comme un caractère livré aux paradoxes et aux contradictions ; et Grimm aurait très bien

pu du reste louer le portrait pour la part d'incontestable vérité qu'il contient. C'est le morceau célèbre qui commence ainsi: « Du sein de l'erreur il s'est élevé un homme plein du langage de la philosophie sans être un véritable philosophe ; esprit doué d'une multitude de connaissances qui ne l'ont pas éclairé et qui ont répandu des ténèbres dans les autres esprits. »

Rousseau maintenant écrit sa *Lettre à Beaumont* laquelle, nous dit-on, « est le plus beau plaidoyer qui ait jamais été fait pour la tolérance. » Or, qu'en dit Grimm ? « Grimm, nous dit-on encore, répand l'affirmation mensongère que dans son livre condamné (l'*Émile*) Rousseau avait justifié la persécution des protestants en France et avait prêté par ses arguments des armes au fanatisme. Ces accusations étaient faites pour irriter les princes allemands. » Reportons-nous donc au texte de Grimm : « L'auteur (Rousseau) dit expressément que les premiers protestants de France furent légitimement persécutés et que l'oppression qu'ils essuyèrent ne cessa d'être juste que lorsque, par des conventions solennelles, leur culte fut reçu dans l'État » (*Corresp. litt.*, t. V, 290). Est-ce là vraiment un « mensonge » de Grimm ? Grimm vise ici, non pas du tout l'*Émile*, mais la *Lettre à Beaumont* ; or Rousseau s'y exprime ainsi : « Je ne crois pas qu'on puisse légitimement introduire des religions étrangères (donc le protestantisme dans la France catholique du XVIe siècle) sans la permission du souverain. Il est bien différent d'embrasser une religion nouvelle ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul *est punissable*. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée *n'avait pas le droit* de s'établir en France malgré les lois ; mais lorsque, transmise des pères aux enfants, cette religion fut devenue celle d'une partie de la nation française et que le prince eut solennellement traité avec cette partie par l'édit de Nantes, cet édit devint un contrat inviolable. » On a les textes : on peut voir si Grimm « a menti » et si Rousseau a écrit là « le plus beau plaidoyer qui ait jamais été fait pour la tolérance. » Au reste Grimm dit, au début de son article : « il y a dans cet écrit (la *Lettre à Beaumont)* des choses d'une grande

éloquence, des raisonnements d'une grande force, et, ce qu'il y a de plus singulier, une légèreté de plaisanterie qui n'appartient pas au citoyen de Genève, car il a toujours été lourd quand il a voulu plaisanter. La conversation de l'archevêque avec le Janséniste de la rue Saint-Jacques est faite dans un si bon goût de plaisanterie qu'on la croirait de M. de Voltaire. »

Nouveau grief : « le 15 décembre 1764, Grimm loue les *Lettres de la campagne* de Tronchin. » Il est vrai ; mais l'excuse de Grimm, c'est que quelqu'un a dit de ces Lettres qu'elles étaient « un ouvrage écrit avec un art infini » et que cet ouvrage était « un monument durable des rares talents de son auteur » ; et l'auteur de ces lignes, infiniment plus élogieuses que l'article de Grimm, c'est Rousseau en personne dans ses *Confessions* (II, 12). Je passe ce qui est relatif à la Corse, parce que c'est insignifiant.

Mais voici les *Lettres de la Montagne*. On nous donne, à côté d'une appréciation, un peu fantaisiste, de l'œuvre de Rousseau, « le mensonge » de Grimm : « Grimm dénonça ce livre comme un acte de lèse-majesté, c'est-à-dire comme punissable de mort. Il accusa Rousseau d'avoir voulu armer le citoyen contre le citoyen et mettre le feu dans sa patrie. » — Grimm a écrit, en effet, non, je crois, dans l'espoir de faire tomber la tête de Rousseau : « s'il y a un crime de lèse-majesté sur la terre, c'est certainement celui d'attaquer la constitution fondamentale d'un État avec les armes que M. Rousseau a employées. » Et cette opinion, qui était celle de beaucoup de gens à Genève, Grimm la soutenait parce que Grimm était éminemment respectueux des gouvernements établis ; il était même, nous le savons, un assez plat courtisan des princes et des grands qui lui faisaient l'honneur de correspondre avec lui ou de lui donner quelqu'un de ces titres nobiliaires dont il était si sottement avide. Et, de même, quand Grimm critique, et très vivement, les idées de Rousseau, c'est, que, sur les questions politiques et philosophiques, il est tout simplement aux antipodes de Rousseau. Mme Macdonald ajoute : « sans la moindre justification, Grimm accusa Rousseau d'avoir (dans ces mêmes *Lettres de la Montagne*) peint le Christ en bon vivant, aimant le vin et les femmes. » Or, voyez

ce que Grimm a écrit : « Il (Rousseau) dit, à l'imitation du P. Berruyer, que Jésus-Christ était un homme fort aimable et de bonne compagnie, » — rien de plus. « Il n'est pas douteux, affirme Mme Macdonald, que ces accusations (de Grimm) excitèrent les pasteurs de Motiers contre Rousseau considéré comme un blasphémateur et un démagogue. » Si l'on veut bien se rappeler mon chapitre sur le séjour de Rousseau à Motiers, avec textes à l'appui, on conviendra que, « ce qui n'est pas douteux », c'est que les prétendues « accusations » de Grimm furent aussi complètement étrangères qu'il est possible de l'être aux événements de Motiers.

Mais ce qui suit est encore plus inattendu. On nous dit que « le 1er octobre 1765, Grimm raconte plaisamment que Rousseau, qui s'était vanté d'avoir été si bien traité par le pasteur de Motiers, venait d'être chassé par ce ministre *à coups de pieds.* » Serait-ce une faute du traducteur français ? non, car voici le texte anglais que je suis dans l'obligation de mettre sous les yeux du lecteur : « Montmollin... has just made his parishioners *kick* him out of Motiers » ; et Mme Macdonald ajoute, *en français,* entre parenthèses : « vient de le faire chasser *à coups de pieds.* » Or voici ce qu'avait dit Grimm : « Montmollin vient de le faire chasser par ses paroissiens *à coups de pierre.* » Je n'insiste pas.

Dans sa critique de l'*Émile,* Grimm, nous dit-on, « attaque personnellement Rousseau comme un *plagiaire* qui lui a volé, à lui Grimm, l'idée première de donner un traité d'éducation sous forme de nouvelle (1). » — Grimm dit dans sa critique, d'ailleurs extrêmement intéressante, de l'*Émile,* exactement le contraire de ce qui lui fait dire Mme Macdonald : il regrette que Rousseau ait fait « un ouvrage didactique, il fallait faire un ouvrage *historique* » ; il parle du projet qu'il avait eu jadis d'écrire cet ouvrage historique et il ajoute, revenant à Rousseau : « au reste cet auteur a pris plaisir *à contrarier,* dans son traité, plusieurs de mes idées qu'il connaissait sur ce sujet important, mais d'une manière à ne m'en point désabuser. La *seule*

(1) Macdonald, t. II, 101 (édit. anglaise).

idée capitale qu'il ait conservée des miennes (et qu'il aurait mieux fait de lui laisser), c'est de ne parler à son élève de Dieu et de la religion qu'à l'âge de raison (1). » « Contrarier » n'est pas *plagier* ; c'en est même l'opposé : pour accuser quelqu'un de « mentir », il n'y a, on le voit, qu'à le lire de travers. Mais veut-on savoir, *au contraire*, ce que Grimm pensait des plagiats qu'on reprochait à Rousseau ? Il annonce (1er décembre 1766) « un gros volume in-8° intitulé : *Les plagiats de J.-J. Rousseau sur l'éducation* (par dom Cajot). On ne peut nier, dit-il (et rien, en effet, n'est moins niable) la conformité de plusieurs passages de M. Rousseau avec d'autres passages de Montaigne et de Locke ; (M. Villey a récemment montré cette conformité dans son judicieux petit livre : « L'influence de Montaigne sur les idées pédagogiques de Locke et de Rousseau ») ; mais, ajoute Grimm, il fallait surtout indiquer « à qui M. Rousseau a volé sa manière, son style, son éloquence, son coloris. L'auteur peut compter qu'il n'enlèvera pas à M. Rousseau un seul de ses lecteurs. »

Qu'on me permette une dernière citation, elle est capitale. « Le 15 octobre 1766, dit Mme Macdonald, l'éditeur de la *Correspondance littéraire* célèbre le triomphe de la campagne qu'il a menée pour ruiner la réputation de Rousseau dans l'esprit de ses dévotes, Mmes de Luxembourg et de Boufflers, et aussi pour aliéner à Rousseau l'amitié qui fut sa suprême consolation, celle de Lord Maréchal (comme Grimm avait les bras longs !) Grimm ne se gêne plus, comme en 1762, pour se reconnaître l'agresseur dans la querelle de Jean-Jacques » (avec Hume). Il s'agit ici de l'article de Grimm sur l'*Exposé succinct*, de Hume. Mme Macdonald reproduit l'article de Grimm et, sous cette rubrique : « Le triomphe du conspirateur ! » on lit ce qui suit, c'est le texte même de Grimm : « Je pense que personne ne peut lire cet étrange procès sans se sentir une pitié profonde pour ce malheureux... Depuis l'instant de ma rupture, je ne me suis jamais permis de mal parler de *sa personne* (ce qui est vrai) (2).

(1) Grimm : *Corr. litt.*, V, 112.

(2) L'article est à lire tout entier. Après ces mots : « Je ne me suis jamais permis de mal parler de *sa personne* », Grimm ajoutait : « J'ai cru qu'on devait ce respect et cette pudeur à toute liaison rompue. J'ai vécu avec des

Il n'ignorait pas avec quel avantage je plaiderais ma cause contre lui en la rendant publique et en produisant des pièces bien plus singulières que celles que M. Hume vient de publier (Grimm veut sans doute parler de lettres de Rousseau). Je crois qu'il a des reproches bien sérieux à se faire à l'égard de plusieurs de ses anciens amis : mais je ne me comprends point dans ce nombre. Je n'ai pas eu, comme plusieurs d'entre eux (Mme d'Épinay et Diderot, vraisemblablement), le bonheur de lui rendre des services essentiels ; ainsi il peut tout au plus être injuste envers moi, il ne peut être taxé d'ingratitude à mon égard. » Tout ce passage, qu'on nous donne comme un exemple de « l'impudence et de la fausseté de Grimm », j'estime qu'il prouve, au contraire, la correction de son attitude à l'égard de Rousseau, et, qui plus est, sa parfaite discrétion ; car il ne parle ici, ni de la pension qu'il faisait, *nous le savons par Rousseau*, à Mme Levasseur, ni de « certains présents » faits par lui à la même Levasseur, ni des efforts, faits toujours par lui, Grimm, et par Diderot, pour « procurer à Mme et à Mlle Levasseur, par Mme d'Épinay, un regrat de sel et un bureau de tabac » : c'est Rousseau lui-même qui nous donne ces détails, et il ajoute : « on leur avait représenté (à Mme et à Mlle Levasseur), qu'étant hors d'état de rien faire pour elles (ce qui n'était que trop vrai), je ne pouvais pas même, à cause d'elles, parvenir à *rien faire pour moi*. Comme je ne voyais à cela que de la bonne intention, *je ne leur en savais pas absolument mauvais gré* » (*Confessions*, II, 9).

gens qui ne l'aimaient pas, avec ses enthousiastes, avec les personnes neutres, et ne me suis jamais écarté de mon principe. On m'a souvent assuré que M. Rousseau n'en usait pas ainsi à mon égard, qu'il me nuisait dans l'esprit de tous ceux qui voulaient bien l'écouter, et on écoute volontiers le mal..... J'ose me vanter qu'aucune de ces considérations ne m'a jamais fait changer de principe, et que j'ai même eu l'esprit assez bien fait pour regarder la conduite de M. Rousseau à mon égard comme une marque d'estime qu'il me donnait. En effet, il n'ignorait pas avec quel avantage je plaiderais ma cause contre lui en la rendant publique, et en produisant des pièces bien plus singulières que celles que M. Hume vient de publier ; mais il a jugé que je ne me donnerais pas en spectacle en public, malgré l'honneur immortel de jouer la farce à côté de Jean-Jacques, et il a bien jugé. Et, s'il s'est douté que je me moquerais de l'opinion de ses dévotes, à qui je n'avais donné aucun droit de mal penser de moi, il a encore rencontré juste. » (*Corr. litt.*, octobre 1766.)

C'est tout son remerciement. Je m'adresse au lecteur non prévenu : qu'on suppose Rousseau ayant rendu à Grimm, ou à des gens qui auraient été à Grimm ce que les dames Levasseur étaient à Rousseau, les mêmes services que Grimm a rendus à Rousseau ; est-ce que Rousseau, comme Grimm, s'en serait tu ? Il faudrait, pour le croire, n'avoir pas lu les *Confessions* (1).

On me pardonnera, je l'espère, ces détails et cette discussion : si j'ai essayé de réfuter les graves accusations de Mme Macdonald contre l'auteur de la *Correspondance littéraire*, ce n'est pas seulement parce que je les crois sans fondement, c'est aussi parce que, à l'occasion de l'ouvrage de Mme Macdonald, on a été singulièrement injuste envers Grimm et que c'est lui, en définitive, qu'on a « calomnié ». Rod, par exemple, estime que les fragments cités par Mme Macdonald « montrent avec une terrible évidence quelle haine savante traquait le proscrit (2). » Dans les *Annales Jean-Jacques Rousseau* (t. III, 256), G. V. (Gaspard Vallette) admet toutes les accusations de Mme Macdonald contre Grimm et va jusqu'à écrire cette phrase étonnante : « Le dernier acte de cette campagne (de Grimm, Diderot et Mme d'Épinay) *aboutit* à la trop fameuse querelle avec Hume, dont Suard et *Grimm* (sic) traduisirent et publièrent en France l'*Exposé succinct.* » (Grimm est mis ici pour d'Alembert, et on a vu de reste ce que Grimm pensait de l'*Exposé*). Quant à la thèse de Mme Macdonald, dit Vallette, les corrections de Mme d'Épinay « concordant parfaitement avec les faussetés calomnieuses

(1) Quand Rousseau souscrira en 1770 à la statue de Voltaire, Grimm écrira dans sa *Correspondance* (IX, 61) : « Jean-Jacques a agi en homme d'esprit. J'aime cette manière de se venger. » On verra dans le chapitre suivant avec quelle netteté Grimm a blâmé et flétri les odieux pamphlets de Voltaire contre Rousseau. Je me contenterai de dire que Mme Macdonald a mal lu la *Correspondance littéraire* de Grimm et qu'elle se trompe si elle a cru la pulvériser en y dénonçant des calomnies qui n'y sont pas, et en affirmant avec sa belle assurance que la Correspondance littéraire n'est « qu'une chronique de potins littéraires, mondains et politiques ». Sainte-Beuve, qui se connaissait un peu en critique littéraire, a dit, et il suffit de rappeler son mot, qui est le mot vrai et définitif : « toute la littérature du temps est dans Grimm, toute la vie de société dans Mme d'Épinay. »

(2) *Revue des Deux Mondes, ibid.*

semées par Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, cette thèse est irréfutable. » J'espère avoir montré qu'elle ne l'est pas (1).

Les *Confessions* parurent en 1781, pour la première partie, et pour tout le reste, en 1788. Or, Grimm ne mourut que le 19 décembre 1807 ; il connaissait donc ce que Rousseau avait écrit contre lui, et il avait tout le temps d'y répondre : il n'a rien répondu. Il avait, quinze ans auparavant, lors de la querelle avec Hume, montré qu'il dédaignait les attaques de Rousseau : critiquant, on l'a vu, le parti qu'avait pris Hume de publier les pièces de la querelle, il disait en riant : c'est qu'il a eu peur d'attraper un legs dans le testament de Rousseau (dans les *Confessions*). Mais lui, Grimm, il a, plus que personne, la certitude d'être drapé dans ces *Confessions* si redoutées, et voyez avec quelle tranquillité d'âme il en parle : « Il y a apparence que tant de gens seront calomniés dans ce testament, que le philosophe d'Écosse (Hume)

(1) Je n'ai rien dit de cette autre accusation de Mme Macdonald : Grimm aurait, lui aussi, falsifié les *Mémoires* de Mme d'Épinay. Je n'ai pas pensé qu'il fût nécessaire de réfuter, sur ce point, Mme Macdonald qui n'apporte aucune preuve de ce qu'elle affirme, si ce n'est qu'elle a cru reconnaître l'écriture de Grimm. M. Ritter, autrement avisé que Vallette, avait déjà écrit dans les *Annales J.-J. Rousseau* (II, 12) : « on ne sait pas encore si dans ce travail (de remaniement des *Mémoires*) elle (Mme d'Épinay) a été aidée par Grimm et j'imagine qu'il y est resté complètement étranger ; il aura secoué la tête et laissé faire ; d'ailleurs, il est resté absent de Paris pendant la plus grande partie de 1771. » (date des remaniements). Mais après 1771 ? Ici Mme Macdonald prête à Grimm un plan machiavélique dont la réussite, dit Rod lui-même, serait un miracle : « une telle chance tient du prodige et ferait croire que Grimm avait vendu son âme au diable. » — J'ai négligé encore, dans le fougueux réquisitoire de Mme Macdonald contre les innombrables « ennemis de Rousseau », tout ce qui ne se rapporte pas au complot Diderot-Grimm-Mme d'Épinay. Par exemple, il est de toute évidence pour Mme Macdonald que Rousseau a été « trahi par Hume » (!), comme il est sûr — je m'y attendais — que Mme d'Épinay a été l'obligée de Rousseau : et, en effet, une jolie maison à la campagne, « une charmante retraite », disent les *Confessions*, aménagée exprès pour celui qui va l'habiter, et donnée pour rien, des attentions et prévenances de toutes sortes, qu'est-ce que tout cela, comparé à la conversation d'un grand homme ! C'est évidemment Rousseau qui a été « le bienfaiteur » de Mme d'Épinay. Faguet, qui en est aussi convaincu que nous, termine ainsi un article sur l'ouvrage de Mme Macdonald : « Quand Rousseau reçoit une chiquenaude, Rousseau dit qu'il reçoit un coup de poing, Mme Macdonald dit qu'on veut le tuer. C'est que Mme Macdonald a précisément l'âme de Rousseau, une âme soupçonneuse (pour le compte d'autrui), ombrageuse, exagératrice et déformatrice » (*Le Correspondant*, 25 avril 1910).

aurait très bien pu se résoudre à en courir les risques avec eux » (octobre 1766).

Sainte-Beuve et Schérer, quoi qu'on ait dit contre eux, après et d'après Mme Macdonald, avaient donc bien jugé Grimm : quels que soient ses travers (et je les ai notés avec insistance lors des querelles de l'Hermitage), il était honnête homme : « Son grand tort envers Rousseau fut de l'avoir pénétré de bonne heure dans sa vanité et de ne lui avoir pas fait grâce », dit très justement Sainte-Beuve (1). Il a été dur pour Rousseau dans ses démêlés avec lui; il a, plus tard, critiqué vivement, âprement même, ce qu'il appelle ses sophismes; et, devant certains paradoxes de Rousseau, lui qui le connaissait de longue date, il a cru pouvoir douter de sa bonne foi; mais, en tout cela, il ne s'attaquait qu'à l'*auteur* et parlait *en critique;* il a respecté *la personne* de Rousseau; et Schérer a eu parfaitement raison d'affirmer que, « lorsqu'il est amené à rappeler les événements de la vie de Rousseau et ses anciennes relations avec lui, il le fait sans dénigrement et sans récriminations. » Et, encore une fois, que l'on compare, avec les pages où Grimm parle de ses rapports avec Rousseau, les pages des *Confessions* où Rousseau (c'est Sainte-Beuve qui s'exprime ainsi), « a groupé et construit, sur le compte de son ancien ami, quantité de minuties et de misères pour en faire des indignités », et l'on aboutira à une conclusion qui est exactement l'inverse de celle de Mme Macdonald et qui était celle de Sainte-Beuve : « Je veux simplement dégager le caractère de l'homme, et, s'il est possible, de l'*honnête homme*, que je crois que *Rousseau a calomnié.* »

Et voici maintenant la *contre-épreuve*, laquelle nous permettra, par surcroît, de reprendre la biographie de Rousseau au point même où nous l'avons laissée. Si Grimm a, par ses « mensonges » savamment ourdis, desservi Rousseau partout où pénètre sa *Correspondance littéraire*, il est clair que de nouveaux ennemis vont se dresser de toutes parts contre Rousseau, et que le malheureux exilé se verra honni et repoussé de partout.

(1) *Causeries du Lundi*, VII, 298.

C'est, en effet, la conséquence à laquelle aboutissent naturellement les critiques qui résument et adoptent les arguments de Mme Macdonald : « Rousseau, (dit Gaspard Vallette), qui ignorait le journal secret de son ex-ami Grimm, mais *qui en voyait les effets* surgir peu à peu, identiques à eux-mêmes dans *tous les pays d'Europe*, était ainsi poursuivi en tout lieu par un ennemi invisible et insaisissable (1). » Et Rod raisonne de même : « Naturellement, la *Correspondance* étant secrète, Jean-Jacques, comme Mme Macdonald l'a montré, ignorait ces rapports, n'y pouvait répondre, *voyait ses plus chères relations d'amitié troublées* par eux sans savoir d'où partaient ces flèches empoisonnées. Jamais le grand principe de la calomnie ne fut appliqué avec plus de persévérance et d'adresse. »

A ces suppositions, aussi vagues que gratuites, qu'on me permette d'opposer des preuves, c'est-à-dire, ce qu'on ne nous donne pas, des faits et des textes précis. Voici la duchesse de Saxe-Gotha ; nous savons que Grimm a été attaché au jeune prince héréditaire de Saxe-Gotha et la duchesse est une des plus anciennes abonnées de la *Correspondance littéraire*. Elle écrit à Rousseau le 4 mai 1765, c'est-à dire, *après* tant d'articles « calomnieux » de Grimm : « Sans vouloir vous importuner par mon encens, souffrez, Monsieur, que je vous dise ingénument que je lis vos ouvrages avec plaisir et que je m'intéresse beaucoup pour leur auteur ; j'ai même désiré avec empressement, il y a plusieurs années, pouvoir vous attacher et fixer chez nous. C'est un fait que j'ose espérer que vous n'avez pas oublié. Mylord Maréchal m'a fait entendre qu'il ne croyait pas que vous entrepreniez si tôt un voyage, à moins que je ne vous offrisse un asile chez nous. Je profite donc avec empressement de cet avis pour vous assurer, Monsieur, que, si vous avez besoin de retraite, vous n'en trouverez jamais de plus sûre, ni de plus tranquille que chez nous. Vous serez reçu avec des transports de satisfaction par les mains de l'amitié (2). » S'il est un prince ami des philosophes, de ces philosophes qui

(1) *Annales* J.-J. R. III, 262.
(2) Streckeisen-Moultou : *J.-J. R. Ses Amis et Ennemis*, II, 436.

détestent Rousseau, c'est le roi de Prusse : or, malgré « les perfidies de Grimm » au sujet de ce que Rousseau pense de Frédéric, Frédéric a donné asile, on le sait, à Rousseau dans sa principauté de Neuchâtel, et voici une lettre (inédite) de Mylord Maréchal, datée de Potsdam (24 septembre 1765, à Meuron) ; c'est à propos des troubles de Motiers : « le roy dit hier à dîner : « que ne vient-il ici, où je réponds que les prêtres ne le tracasseront pas ? », ce que je vous prie de dire de ma part à mon ami Jean-Jacques. »

On nous assure que le roi d'Angleterre, Georges III, recevait certainement la *Correspondance littéraire :* mais alors nous avons un abonné de Grimm qui offre une pension de cent livres à Rousseau : tel est l'effet que Grimm, par ses « calomnies », produit sur ses lecteurs !

Voilà donc comment Rousseau, en dépit de la *Correspondance littéraire*, était accueilli ou désiré en Prusse, en Angleterre et à Gotha (1). Pour ce qui est de la Suisse, il est superflu, je pense, de démontrer que Grimm n'est absolument pour rien dans les persécutions qu'ont suscitées à Rousseau, dans son pays, les œuvres seules de Rousseau. Tournons donc nos regards vers Paris, puisque c'est là qu'est le repaire des conspirateurs, Diderot, d'Holbach, Grimm, Mme d'Épinay. Il est certain que les Encyclopédistes étaient très irrités contre Rousseau qui, *après avoir été des leurs*, n'avait cessé, à partir de la *Lettre sur les Spectacles*, de les *attaquer* et de les railler dans tous ses ouvrages. Car c'est bien lui, Rousseau, qui avait ouvert les hostilités. Parlant de son « début » dans la littérature, c'est-à-dire de son premier Discours, il dira, dans ses *Confessions* (II, 9) : entré

(1) Rousseau lui-même, en 1764, dans ses *Lettres de la Montagne* (P. I, L. V), après avoir dit, de ses écrits, « qu'on les imprime dans tous les pays et qu'on les traduit dans toutes les langues, ajoutait : « Je dirai, de plus, qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, même en Italie, on me plaint, on m'aime, on voudrait m'accueillir. » Un ami, qui veut garder l'incognito, lui offre, par l'intermédiaire du libraire Regnault, 300 livres pour hâter sa convalescence (21 octobre 1763, inédit). On lui écrit pour avoir de son écriture et on le lui dit (1764, inédit). Une certaine Mme Le Rebours a donc raison de lui écrire de Paris, le 28 novembre 1764 (inédit) : « Il vous reste des amis plus que vous ne pensez et moins d'ennemis que vous ne croyez. »

« dans un autre monde intellectuel,... je ne vis plus qu'erreur et folie dans la doctrine de *nos sages.* » Et, ce qu'il voit, il le dit, aussi bien dans ses conversations que dans ses livres ; il ne cache pas « le mépris que ses profondes méditations *lui* ont inspiré pour les mœurs et *les maximes* .. de son siècle » ; et quand ceux qui pratiquent ces mœurs et prêchent ces maximes osent le railler, « *il* écrase leurs petits bons mots avec ses sentences, comme il écraserait un insecte entre ses doigts. » Après cela, que les Encyclopédistes, jaloux de ses succès, aient fait de leur mieux pour dépriser ses talents et offusquer sa renommée, c'est ce qui m'a toujours paru indéniable; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'en l'attaquant ils se défendaient, et que, lorsqu'on est en guerre, et en guerre ouverte, on n'a plus le droit de parler, comme on fait sans cesse, de conspiration et de complot. Au reste, même dans le parti encyclopédique, je remarque que d'une part d'Alembert ne s'est déclaré contre Rousseau que du jour où Rousseau (en 1766) l'a accusé faussement d'avoir écrit la lettre supposée du roi de Prusse, et que d'autre part l'Égérie du parti, Mlle de Lespinasse, était « passionnée pour Jean-Jacques », comme s'exprimera M. de Guibert dans son *Éloge d'Éliza* (1).

Et enfin on oublie trop que le parti encyclopédique n'était pas tout Paris : Malesherbes, par exemple, est resté fidèlement attaché à Rousseau, et aussi le prince de Conti qui de son attachement lui donnera les preuves les plus touchantes. Il a ses dévotes, à la tête desquelles il faut compter la maréchale de Luxembourg, la comtesse de Boufflers (2), Mme de Chenonceaux, Mme de Créqui ; même dans le monde des lettres, il a pour lui Buffon qui lui écrit une lettre, dont il est, dit-il, « extrêmement touché. » Mais

(1) Mme de Vandeul, qui vient de lire pour la première fois « entièrement » les *Confessions*, écrit à Meister (le 15 février 1812) : « Ce complot des Holbachiens est vraiment curieux » ; curieux et donc nouveau pour elle, la fille de Diderot ! (*Lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister*, publiées par MM. Usteri et Ritter, 1903, p, 58).

(2) Mme de Boufflers qui lui écrit, le 22 octobre 1764 : « Vous voyez, Monsieur, que vous ne manquez pas d'amis. » Et quels amis ! Bachaumont parle, dès le 29 décembre 1763, d'un quatrain sur Rousseau, dont voici le dernier vers :

Il aura des autels quand il naîtra des hommes.

il a surtout son grand ami Duclos, si redouté pour sa rude franchise, et tout puissant à l'Académie, dont il est Secrétaire perpétuel; très répandu, Duclos est, dit de lui Sainte-Beuve, « un homme qui fut considérable dans la société de son époque. » C'est lui qui écrivait à Rousseau le 12 avril 1763 : « Ne croyez pas avoir perdu aucun ami parmi nous; votre malheur vous en a fait de nouveaux ». C'est ce dont l'avait assuré un an auparavant (13 novembre 1762) Malesherbes : « Vos malheurs sont faits pour intéresser ceux mêmes à qui vos ouvrages n'avaient inspiré qu'une admiration froide, et je vous assure que c'est l'effet qu'ils ont produit sur bien des gens que je connais et qui ne vous connaissent point, du nombre même de ceux qui, étant en place, se sont crus obligés de foudroyer contre vous. »

Mais peut-être n'est-ce là qu'une aimable invention de l'amitié pour consoler Jean-Jacques? Voici donc une lettre (inédite) de Chamfort qui confirme pleinement ce que viennent de lui dire Duclos et Malesherbes : « Paris, 25 août 1764 : Je ne vois partout que des gens qui vous estiment, qui vous honorent, qui vous révèrent et même qui en font une *profession publique; ceux mêmes* qui vous ont persécuté assurent, avec l'air de la bonne foi, qu'ils n'ont cédé qu'à regret à la nécessité de remplir leurs devoirs d'hommes publics, et il n'a tenu qu'à moi de vous faire tenir cette lettre sous le cachet d'un de ceux qui ont paru les plus animés contre vous : ils publient hautement qu'ils font leurs délices de vos ouvrages. » Et enfin Rousseau lui-même, alors que déjà il voit partout « des ennemis qui manœuvrent sous terre comme des taupes », ne peut se tenir d'écrire et, notons la date, en 1765 : « J'ai des amis puissants, illustres, et qui, j'en suis sûr, m'aiment de tout leur cœur » (à M. D., Motiers, 7 février 1765). Mais le voici à Paris, venant de Motiers, et à la veille de partir pour Londres; qu'on se rappelle ce qu'il écrit à Du Peyrou : « J'ai du monde de tous les états, depuis l'instant où je me couche, et je suis forcé de m'habiller en public. » Et à quelle date est-il si fêté? en janvier 1766, c'est-à-dire à la date qu'on nous donne comme marquant *la fin* de la terrible et triomphante campagne de Grimm.

Ce rôle de calomniateur et de persécuteur, qu'on attribue si gratuitement à Grimm, quelqu'un l'a joué réellement à l'égard de Rousseau ; mais ce quelqu'un ne s'appelle pas Grimm, il s'appelle Voltaire ; on le verra de reste au chapitre suivant, mais ne l'a-t-on pas pressenti déjà dans « la querelle de Hume et de Rousseau » ? Or, chose curieuse : quand, à propos de cette querelle, Voltaire lance contre Rousseau ses pamphlets venimeux et calomnieux, qu'en dit Grimm dans sa *Correspondance littéraire* ? il flétrit ces pamphlets et prend nettement contre Voltaire la défense de Rousseau malheureux. Qu'on se rappelle ce qu'il a dit de la « Lettre au docteur Pansophe », puis de la « Lettre de M. de Voltaire à M. Hume », et enfin des « Notes sur la Lettre de M. de Voltaire à M. Hume »(1). L'on va voir, dans le chapitre qui suit, comment il parle du terrible pamphlet où Voltaire accuse Rousseau d'avoir « exposé » ses enfants, — et Grimm savait pourtant que Voltaire avait dit la vérité (2).

(1) Voir ci-dessus, p. 47.

(2) Dans le procès qu'on fait à Grimm à coup de citations de sa *Correspondance littéraire*, citations souvent tronquées, parfois inexactes, on l'a vu, et toujours si singulièrement commentées, on se garde bien de citer les passages de la *Correspondance* où Grimm présente à ses lecteurs, et blâme si vertement, les attaques de Voltaire contre Rousseau : ne semble-t-il pas à l'auteur, et aux prôneurs, du « New essay in criticism », que cette façon de discuter n'est pas tout à fait conforme aux règles du *fair play* ?

Mme Macdonald ne parle de l'hostilité de Voltaire contre Rousseau que dans une note finale de son Appendice, et elle regrette certes les mauvais procédés de Voltaire à l'égard de son idole : mais quoi ! « le patriarche, dit-elle, avait probablement accepté à la lettre (il était si naïf !) les histoires racontées par Grimm » (II, 334).

CHAPITRE IV

ROUSSEAU ET VOLTAIRE (1745-1764)

Je n'ai parlé jusqu'ici de Voltaire qu'incidemment et dans la mesure où il était nécessaire pour l'intelligence des œuvres de Rousseau et des événements de sa vie dont j'avais à m'occuper. Il m'a semblé qu'il y avait quelqu'intérêt à rassembler en un même chapitre, pour les étudier plus en détail, les rapports des deux écrivains : le lecteur pourra ainsi suivre ces rapports dans leur enchaînement jusqu'au séjour de Rousseau à Motiers, c'est-à-dire jusqu'au moment où Voltaire déclare la guerre, non pas ouvertement, mais délibérément, à Rousseau par son libelle anonyme *Le sentiment des citoyens*. En notant, à mesure qu'ils se produisent, les événements et les écrits qui rapprochent, puis mettent aux prises, ces deux hommes, nous comprendrons mieux les raisons, d'ordres très divers, qui peu à peu ont fait d'eux des ennemis irréconciliables.

Ces deux contemporains (ils sont morts, comme on sait, la même année) ont habité conjointement Paris et la Suisse ; ils

Bibliographie. — Voltaire et Rousseau : *Œuvres et Correspondance*. — Desnoiresterres : *Voltaire et la société au XVIIIe siècle*, t. VI, *Voltaire et Rousseau*, 1875. — Maugras : *Voltaire et J.-J. Rousseau*, 1888. — Rod : *L'Affaire J.-J. Rousseau*, 1906, chap. III et IV. — *Œuvres du prince de Ligne*, 1861. — Chabanon : *Tableau de quelques circonstances de ma vie*, 1795. — Ch. Pougens : *Lettres philosophiques* à Mme ***, 1826. — Manuscrits : Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel. — Le lecteur curieux pourra lire, sur Voltaire et Rousseau, deux petits livres tendancieux, mais de tendances opposées, l'un, d'Eugène Noël : *Voltaire et Rousseau*, Dubuisson, 1862 ; l'autre, de Ch. Barthélemy : *Voltaire et Rousseau jugés l'un par l'autre*, Blériot, 1878. — Noël écrit : « Voltaire seul osa entrer en lice avec Rousseau : il en résulta entre ces deux hommes un des plus magnifiques (!) dialogues que les peuples eussent jamais entendus. Tous deux veulent la liberté, tous deux, avec un égal courage, travaillent à affranchir la personnalité humaine, etc. » Barthélemy au contraire : « Rousseau et Voltaire furent tous deux d'éminents comédiens... Après l'éloquence de Rousseau, l'esprit de Voltaire ; l'un vaut l'autre. » Autant en peut-on dire, je crois, des deux livres en question : l'un vaut l'autre.

ont échangé des lettres — et des coups ; et pourtant il est permis de se demander s'ils se sont jamais vus. Voltaire en 1762, dans une lettre (1) qu'il adresse, de Ferney, au conseiller Tronchin, pour se défendre d'avoir intrigué contre Rousseau, écrit qu'il « n'a vu le sieur Rousseau qu'une seule fois à Paris, il y a vingt-sept ans » ; ce qui est une erreur manifeste, vingt-sept ans avant 1762, c'est-à-dire, en 1735, Rousseau étant encore à Chambéry chez Mme de Warens. Mais Rousseau, lui, a pu voir Voltaire lors de son premier séjour à Paris (de 1742 à 1743), chez Mme Dupin où, disent les *Confessions*, « il allait presque tous les jours et où il dînait deux ou trois fois la semaine. » Mme Dupin recevait l'élite de la société de Paris, et Voltaire « était, ajoute Rousseau, de son cercle et de ses dîners. » Voltaire et Rousseau ont donc pu se rencontrer chez Mme Dupin ; mais Voltaire n'a fait sans doute aucune attention à Rousseau, alors complètement inconnu (il n'est pas même encore, à cette date, secrétaire de Mme Dupin); tandis que Rousseau, à la vue de Voltaire, a dû être tout yeux et tout oreilles. On va voir, en effet, ce qu'était pour lui l'auteur de *Zaïre*.

Le voici à Chambéry, chez Mme de Warens : « Rien de tout ce qu'écrivait Voltaire ne nous échappait. Le goût que je pris à ces lectures m'inspira le désir d'apprendre à écrire avec élégance et de tâcher d'imiter le beau coloris de cet auteur, dont j'étais enchanté. Quelque temps après (1734) parurent ses *Lettres philosophiques*. Quoiqu'elles ne soient assurément pas son meilleur ouvrage, ce fut celui qui m'attira le plus vers l'étude, et ce goût naissant ne s'éteignit plus depuis ce temps-là. « (*Confessions*, I, 5). En 1737 Rousseau, allant à Montpellier, s'arrête à Grenoble, où il voit jouer *Alzire* « mal, à la vérité, mais je ne laissai pas d'y être ému jusqu'à perdre la respiration » (à Mme de Warens, 13 septembre 1737). Enfin, deux ans après, dans son *Verger des Charmettes*, il écrit ces vers émus :

Et toi, touchant Voltaire,
Ta lecture à mon cœur restera toujours chère.

(1) Cette lettre, qui ne se trouve pas dans la *Correspondance* de Voltaire, est dans le *Recueil* de Tronchin. Voir Rod : *L'affaire J.-J. Rousseau*, 130.

C'est en 1745 qu'eurent lieu les premiers rapports entre Voltaire et Rousseau : à l'occasion du mariage du dauphin avec l'infante, on donna de brillantes fêtes à Versailles et l'une d'elles fut la représentation d'une pièce de Voltaire, *La Princesse de Navarre*, qui, mise en musique par Rameau, était devenue *Les Fêtes de Ramire*. On se rappelle sans doute que, plusieurs changements ayant paru nécessaires dans les vers et dans la musique pour la représentation, le duc de Richelieu chargea Rousseau de cette double besogne ; et Rousseau, voulant s'assurer d'abord de l'assentiment de Voltaire, et aussi attirer sur lui, débutant ignoré, l'attention de l'illustre poète, lui écrivit pour la première fois : « Monsieur, lui disait-il, il y a quinze ans que je travaille pour me rendre digne de vos regards... Quel que soit, pour moi, le succès de ces faibles essais (les remaniements de *Ramire*), ils me seront toujours glorieux, s'ils me procurent l'honneur d'être connu de vous et de vous montrer l'admiration et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être... » *Une admiration respectueuse*, c'est bien le vrai sentiment qu'à cette date Rousseau éprouve pour Voltaire. Voltaire répondit, à sa manière, par une lettre extrêmement aimable, qui commençait ainsi : « Vous réunissez, Monsieur, deux talents qui ont toujours été séparés jusqu'à présent. Voilà deux bonnes raisons pour moi de vous estimer et de chercher à vous aimer. Je suis fâché pour vous que vous employiez ces deux talents à un ouvrage qui n'en est pas trop digne. » (15 décembre 1745). Rousseau dut être très flatté de recevoir une telle lettre partie d'une telle main, et il a pris plaisir plus tard à la transcrire tout au long dans les *Confessions ;* seulement il la fait suivre d'un commentaire désobligeant. Si Voltaire lui a écrit alors une lettre « d'une grande politesse », ce n'est pas parce que Voltaire était naturellement poli avec les étrangers : c'est parce qu'il croyait Rousseau « en grande faveur auprès de M. de Richelieu », et c'est « sa souplesse courtisane » qui lui dicta « ces égards pour un nouveau venu ». Voltaire étant depuis longtemps dans les meilleurs termes, et les plus intimes, avec Richelieu, on voit ce que vaut l'interprétation chagrine de Rousseau.

Un peu plus tard, Voltaire paraît s'être plaint publiquement de Rousseau, et Rousseau se défendit des propos qu'on lui avait attribués faussement contre Voltaire dans une lettre, datée du 30 janvier 1750, où nous lisons ce passage, qui est fait pour surprendre : « J'ai renoncé aux lettres et à la fantaisie d'acquérir de la réputation. » Or, c'est dans l'été de 1749, que Rousseau a composé son Premier *Discours* : il est vrai qu'il ne s'attendait pas, quand il écrivait alors à Voltaire, à l'éclatant succès qui devait subitement le rendre célèbre. C'est le 9 juillet 1750 que son Discours fut couronné par l'Académie de Dijon ; Voltaire arrivait à Potsdam le 10 juillet 1750 et il devait en partir seulement le 20 mars 1753 ; il n'assista donc pas au triomphe de l'auteur couronné, mais ce premier Discours n'échappa pas, nous allons le voir, à son attention, ni à sa malice. Il se contenta d'abord d'une légère escarmouche qui est ce *Timon*, dont on ne sait pas exactement quand il l'écrivit, qu'il brocha peut-être à Potsdam, pour le lire aux petits soupers du roi (1).

Les deux hommes faillirent se rencontrer à Genève même : Rousseau qui, de Paris, était allé faire un séjour dans son pays, quitta Genève le 10 octobre 1754 ; s'il y était resté deux mois de plus, il aurait pu saluer le fugitif de Potsdam, qui fit son entrée à Genève le 12 décembre de la même année : entrée qui dut faire sensation, car le Conseiller d'Etat Tronchin avait fait garder les

(1) La plus ancienne impression de *Timon*, connue de Beuchot, est de 1756, et elle avait pour titre : « Sur le paradoxe que les Sciences ont nui aux mœurs. » Bengesco donne la même date. Rousseau parle bien de *Timon* dans une note de ses « Observations sur le Roi de Pologne » ; mais, si les « Observations » sont de 1751, la dite note n'apparaît qu'en 1782 dans l'édition de Du Peyrou.

Voltaire, dans son *Timon*, ne s'est guère mis en frais d'esprit : il n'a pas pris au sérieux « le paradoxe » sur les sciences, ni son auteur. Timon brûle tous ses livres, car il n'y a que les Iroquois qui soient gens de bien. Au coin d'un bois, il est dépouillé par des voleurs : et pourtant ces Messieurs ne savent pas lire ! Recueilli par l'ami chez lequel il se rendait pour souper, il y reçoit une hospitalité généreuse, et son hôte est un des plus savants hommes de l'Europe ! N'importe ! il continue à écrire contre ceux qui cultivent leur esprit.— A quoi Rousseau réplique dans sa note : « Si j'avais dit qu'il suffit d'être ignorant pour être vertueux, ce ne serait pas la peine de me répondre et, par la même raison, je me croirai dispensé de répondre moi-même à ceux qui perdront leur temps à me soutenir le contraire. Voyez le *Timon* de M. de Voltaire. »

portes jusqu'à 6 heures du soir, afin que son illustre ami pût, malgré les règlements, pénétrer immédiatement dans la ville. Rousseau n'aurait pas manqué, s'il eût été présent, de se souvenir avec amertume que jadis ces mêmes portes s'étaient impitoyablement fermées sur un apprenti graveur en retard, qui s'était dès lors jeté dans le vagabondage.

Cependant Rousseau publie en 1755 son *Discours sur l'inégalité*, et il s'empresse de l'envoyer à celui dont il a si ardemment jusqu'ici ambitionné les suffrages. Voltaire le remercia par le plus sensé et le plus gracieux des persiffages; de toutes les réfutations du *Discours sur les lettres*, de Rousseau, celle de Voltaire est bien la plus heureuse ; car le ton badin, qu'y prend l'auteur, est celui qu'il convenait d'opposer aux grandiloquents paradoxes du *Discours* de Dijon. Tout le monde a lu cette délicieuse lettre de Voltaire du 30 août 1755, où se trouve le mot si connu, que devait recueillir précieusement Palissot pour le mettre en scène dans sa comédie des *Philosophes :* « il prend envie de marcher à quatre pattes, quand on lit votre ouvrage (1). » Il est à remarquer que, sauf le dernier paragraphe, où il songe au second *Discours*, Voltaire ne répond qu'au premier *Discours* de Rousseau, et encore s'étend-il bien longuement, songeant à lui-même, sur les malheurs inhérents au métier des gens de lettres, dont Rousseau n'avait pas parlé ; sur ce point Rousseau, fidèle à sa thèse, aurait pu lui répondre : les gens de lettres n'ont que ce qu'ils méritent. Quant aux invectives de Rousseau contre l'*inégalité des conditions*, on peut dire que Voltaire y avait répondu d'avance, dès 1734, dans son *Discours sur l'homme*, où il avait proclamé en vers élégants ce qu'il appelait, lui, « l'égalité des conditions » : Dieu n'avait-il pas mis dans chaque état un heureux équilibre de biens et de maux qui rendait toutes les conditions égales :

« Et Dieu nous pesa tous dans la même balance. »

Les éditeurs de Kehl estiment que « cette manière de voir les

(1) Cettre lettre de Voltaire a été remaniée, à mesure qu'elle paraissait, soit dans la première édition de l'*Orphelin de la Chine*, soit dans le *Mercure*, ou ailleurs. Rousseau l'a donnée, dit-il, « telle que Voltaire la lui écrivit. »

états de la vie est consolante pour le peuple. » Elle était, à l'époque où nous sommes, plus « consolante » encore pour qui possédait, avec cent trente mille livres de rentes, à Monrion une maison pour l'hiver bien abritée des vents du nord et, pour l'été, à Lausanne, une maison vaste et fraîche avec quinze fenêtres de façade ayant vue sur le lac et les Alpes de Savoie. Or la question de savoir si, « en comparant les diverses conditions des hommes, on n'y remarquerait pas une espèce de compensation de bien et de mal qui établirait entre elles l'égalité », cette question là, avait dit très pertinemment La Bruyère, celui à qui rien ne manque peut bien la proposer, « mais il faut que ce soit un homme pauvre qui la décide. » (Des Grands) (1).

La réponse de Rousseau à Voltaire (du 10 septembre 1755), si elle n'a pas la gracieuse impertinence de cette prose légère, qui caresse et pique à la fois, ne manque pourtant pas de finesse ; car, à propos de ces plaintes de Voltaire contre des adversaires si indignes de lui, et qui l'occupent trop, l'auteur des deux *Discours* glisse adroitement une légère critique sous forme de compliment. Rousseau, on le sent, et c'est ce qui le distingue, ici comme ailleurs, de Voltaire, a cherché ses phrases, mais ce qu'il voulait dire, il le dit avec autant de fermeté que de justesse : « C'est à moi, Monsieur, de vous remercier à tous égards. En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai point cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir et vous rendre un hommage que nous vous devons tous comme à notre chef..... Je n'aspire pas à nous rétablir dans notre bêtise. A votre égard, Monsieur, ce retour serait si grand à la fois et si nuisible qu'il n'appartiendrait qu'à Dieu de le faire et au diable de le vouloir. Ne tentez donc pas de retomber à

(1) Voltaire reviendra plus tard au second *Discours* de Rousseau pour en réfuter « les impertinences dignes de l'hôpital des fous ». Voir en particulier : l'*A, B, C.* (1762), le *Précis du siècle de Louis XIV*, 1768, éd. Garnier, XV, 434, l'article *Fertilisation* et l'article *Homme* dans le *Dictionnaire philosophique* (1771).

Rousseau s'est appliqué, je crois, à réfuter la thèse de Voltaire dans un long passage de l'*Emile* (livre IV) qui commence ainsi : « Il y a, disent nos sages, même dose de bonheur et de peine dans tous les états. Maxime aussi funeste qu'insoutenable... »

quatre pattes : personne au monde n'y réussirait moins que vous. Vous nous redressez trop bien sur nos deux pieds pour cesser de vous tenir sur les vôtres..... Ne soyez pas surpris de sentir quelques épines inséparables des fleurs qui couronnent les grands talents. Les injures de vos ennemis sont les acclamations satiriques qui suivent le char des triomphateurs... Méprisez ces vaines clameurs... Un bon livre est une terrible réponse à des injures imprimées ; et qni vous oserait attribuer des écrits que vous n'aurez point faits, tant que vous n'en ferez que d'inimitables ? » Sensible à l'invitation que lui avait faite Voltaire, Rousseau sera au printemps dans sa patrie et il y profitera de ses bontés : « mais, se hâte-t-il d'ajouter, j'aimerais mieux boire de l'eau de vos fontaines que du lait de vos vaches ; et quant aux herbes de votre verger, je crains bien de n'y en trouver d'autres que le lotos, qui n'est pas la pâture des bêtes, et le molly qui empêche les hommes de le devenir. »

A la fin de cette même année 1755, le 1er novembre, un effroyable tremblement de terre démolit les trois quarts de la ville de Lisbonne et fit périr trente mille habitants. Un mois après ce triste événement, Voltaire écrivait à d'Argental : « Voilà un horrible argument contre l'optimisme. Le *tout est bien* de Mathieu Garo et de Pope est un peu dérangé ; je n'ose plus me plaindre de mes coliques. » (1 décembre 1755). Mais il se plaindra de la Providence, qui a permis un tel désastre, et l'argument qu'elle lui fournit contre le *tout est bien*, il le développera avec éloquence dans son *Poème sur le désastre de Lisbonne*, qui parut l'année suivante (1756). Les apostrophes, les adjectifs insignifiants qui ne font qu'affaiblir les substantifs, tout cela refroidit un peu ce morceau, qui contient d'ailleurs de beaux vers, et qui débute ainsi :

O malheureux mortels ! ô terre déplorable !
O de tous les mortels assemblage effroyable !
D'inutiles douleurs éternel entretien !
Philosophes trompés qui criez : *tout est bien*,
Accourez, contemplez ces ruines affreuses,
Ces débris, ces lambeaux, ces cendres malheureuses !

Voltaire n'a pas de peine à montrer qu'il n'y a aucune justice à frapper telle ville plutôt que telle autre :

Lisbonne, qui n'est plus, eut-elle plus de vices
Que Londres, que Paris, plongés dans les délices ?
Lisbonne est abîmée et l'on danse à Paris !

Et, contre l'optimisme des philosophes qui, pour nous consoler, nous enseignent que le mal particulier n'est rien, car il contribue au bien général, le malheur de l'un faisant le bonheur de l'autre, Voltaire s'écrie :

De mon corps tout sanglant mille insectes vont naître ;
Quand la mort met le comble aux maux que j'ai soufferts,
Le beau soulagement d'être mangé des vers !

Mais alors d'où vient le mal ? il ne peut venir que de Dieu, puisque « Dieu seul est maître ». On le dit équitable et bon :

Tout se plaint, tout gémit en cherchant le bien-être ;
Nul ne voudrait mourir, nul ne voudrait renaître.
Quelquefois, dans nos jours consacrés aux douleurs,
Par la main du plaisir nous essuyons nos pleurs ;
Mais le plaisir s'envole et passe comme une ombre ;
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.

Pour tant de maux, et si injustement soufferts, le poète n'aura-t-il pas des vers consolateurs ? il n'en a qu'un, qui paraît bien faible et qui, étant isolé, ne paraît pas partir d'une conviction bien profonde :

Un jour tout sera bien, voilà notre espérance.

Mais que vaut, en définitive, cette espérance d'une vie où tout sera bien ? une note, à la suite du poème, nous édifie sur ce qu'au fond en pensait Voltaire : dans l'antiquité, dit cette note, cet espoir est fondé sur de grandes probabilités auxquelles, il est vrai, Lucrèce opposera des arguments « dont la force *afflige* ». Heureusement nous avons eu, depuis, la Révélation, qui nous donne la certitude d'une vie à venir : seulement, on dispute encore sur la Révélation, ce qui « est affreux », dit le bon apôtre. Et quel dommage aussi qu'on ait fait la Saint-Barthélemy, assassiné Henri IV, etc., etc., tout cela pour la Révélation ! Décidément cette espérance que *tout sera bien un jour* a des

fondements bien fragiles, et ce que Voltaire veut sans doute nous suggérer, c'est ceci : heureux qui peut espérer dans de telles conditions !

Au Poème de Voltaire sur Lisbonne, Rousseau répliqua par sa fameuse lettre à Voltaire, du 18 août 1756, qu'on a appelée la *Lettre sur la Providence*. Qu'est-ce qui dicta à Rousseau cette réplique? Brunetière écrit, à propos du *Poème sur Lisbonne :* « Le libraire, trouvant ces 234 vers de trop mince volume, leur adjoint le *Poème sur la religion naturelle*, que Voltaire avait composé en 1752-53. Cette fois l'indignation des pasteurs (genevois) fut assez vive pour que, contre Voltaire. ils fissent appel à l'éloquence de Rousseau. Le ministre Roustan écrivit à ce dernier : « Laisserez-vous passer ces tristes choses? Je vous signale surtout ce passage » (c'est le passage où Voltaire parle du beau soulagement à être mangé des vers). Et Brunetière reprend : « Flatté de l'appel que lui adressaient ses compatriotes, Rousseau résolut bien vite de *prendre en main* contre l'homme des Délices *la cause de la Providence*. Et il écrivit la lettre célèbre du 18 août 1756, qui caractérise si bien l'attitude morale de Voltaire en même temps que les sentiments de Rousseau et des Genevois à son égard (1). » Ni les Genevois, ni Roustan n'ont rien à voir en cette affaire, comme on va s'en rendre compte. Mais si j'ai souligné certains mots de Brunetière, c'est parce que ces mots sont une preuve *matérielle* que Brunetière a puisé toute cette histoire dans le livre de M. Maugras, *Voltaire et Rousseau* (1886), dont il avait déjà rendu compte dans ses *Études critiques* (t. III), et où nous allons retrouver les mots que j'ai soulignés. Suivant M. Maugras, le pasteur Roustan, interprète de ses confrères genevois, envoyant à Jean-Jacques le Poème de Voltaire, lui écrivait : « Vos lettres, mon cher philosophe, sont lues et dévorées par tous nos concitoyens. Laisserez-vous passer sans mot dire ces tristes choses ? et Roustan transcrit le passage cité de Voltaire. « Jean-Jacques, ajoute M. Maugras, ne se déroba pas à l'appel qui lui était adressé et, *prenant en mains la cause de la*

(1) Brunetière : *Histoire de la littérature classique*, t. III, 446,

Providence (ainsi s'est exprimé Brunetière), il écrivit une longue réfutation du poème de Voltaire (1). » L'assertion de M. Maugras est en contradiction formelle avec ce passage des *Confessions* (II, 9) : « Je n'étais pas guéri de mon attaque, quand je reçus un exemplaire du *Poème sur la ruine de Lisbonne*, que je supposai m'être envoyé par l'auteur. Cela me mit dans l'obligation de lui écrire et de lui parler de sa pièce.» Et, de fait, Rousseau, dès les premiers mots de sa lettre, remercie Voltaire de ses deux derniers poèmes (sur la *Loi naturelle* et sur *Lisbonne*) en ces termes : « Vos deux derniers poèmes, Monsieur, me sont parvenus dans ma solitude et, quoique tous mes amis connaissent l'amour que j'ai pour vos écrits, je ne sais de quelle part ceux-ci me pourraient venir, à moins que ce ne soit de la vôtre » ; ce qui est, pour M. Maugras, « un léger mensonge que Rousseau commettait sciemment, mais qui lui était indispensable pour motiver son étrange intervention en faveur de la Providence (2). »

M. Maugras n'ayant pas dit où il avait pris le fragment de lettre de Roustan qu'il cite, et qui lui permet d'accuser Rousseau de « mensonge », il n'est pas téméraire de supposer qu'ayant écrit son livre en 1886, il a trouvé le dit fragment dans le cinquième volume de Desnoiresterres « Voltaire et la société au dix-huitième siècle » (tome VI, *Voltaire et Rousseau*), dont la première édition est de 1867-1876, et où la lettre de Roustan est accompagnée des mêmes commentaires sur le « manque d'exactitude volontaire de Rousseau. » Et enfin Desnoiresterres lui-même ne donnant, pas plus que M. Maugras, de référence sur la lettre de Roustan, toujours citée sans date, il n'est pas défendu de croire que Desnoiresterres a pris à son tour cette lettre dans le livre de Bungener : *Rousseau et les Genevois*, paru déjà en 1758, et où se trouve (page 102) la lettre de Roustan sans indication, ni de source, ni de date. Or cette lettre, si souvent citée, et le parti qu'en ont tiré, contre Rousseau, Desnoiresterres, puis

(1) Maugras : *Voltaire et Rousseau*, 1886, p. 47.

(2) Dans le livre de M. Maugras, Rousseau apparaît noir comme un diable à côté de Voltaire transfiguré en ange de lumière.

Maugras, puis Brunetière, tout cela ne résiste pas aux deux constatations suivantes : premièrement, Roustan était bien incapable d'écrire en 1756 une lettre quelconque à Rousseau au nom de ses collègues, puisqu'il était encore sur les bancs de l'école (1) ; et, secondement, Voltaire a bel et bien envoyé à Rousseau, par l'intermédiaire de Thieriot (Voltaire à Thieriot, 4 juin 1756, et réponses de Thieriot à Voltaire, 21 juin et 6 juillet 1756), ses « deux sermons », comme il les appelait, sur la *Loi naturelle* et sur *Lisbonne*. De sorte qu'en cette affaire Rousseau a dit vrai, et que ses biographes l'ont un peu légèrement accusé de mensonge (2).

La lettre de Rousseau à Voltaire est belle, non par les arguments, qui ne sont pas nouveaux, mais par l'accent personnel qui les rajeunit et les enflamme. Qu'il me suffise d'en rappeler le passage souvent cité : « Je ne puis m'empêcher, Monsieur, de remarquer, à ce propos, une opposition bien singulière entre vous et moi dans le sujet de cette lettre. Rassasié de gloire, et désabusé des vaines grandeurs, vous vivez libre au sein de l'abondance ; bien sûr de votre immortalité, vous philosophez paisiblement sur la nature de l'âme ; et, si le corps ou le cœur souffre, vous avez Tronchin pour médecin et pour ami : vous ne trouvez pourtant que mal sur la terre. Et moi, homme obcur, pauvre, et tourmenté d'un mal sans remède, je médite avec plaisir dans ma retraite, et trouve que tout est bien. D'où viennent ces contradictions apparentes ? Vous l'avez vous-même expliqué : vous jouissez, mais j'espère ; et l'espérance embellit tout. »

D'où vient, en somme, l'optimisme de Rousseau ? De plusieurs choses. Tout d'abord, quand il écrit sa lettre sur la Providence, le 18 août 1756, il est installé depuis quelques mois seulement (depuis le 9 avril) à l'Hermitage, et il y est pleinement heureux.

(1) Voir sur ce point Eug. Ritter, dans les *Annales J.-J. Rousseau*, VII, 99.

(2) La première lettre (manuscrite) de Roustan à Rousseau, est de 1757 : Roustan est alors étudiant en théologie. C'est seulement en 1761 (19 février) que Roustan, admirateur de la *Nouvelle Héloïse* (« il donnerait six pintes de son sang pour pouvoir l'admirer en tout »), excite Rousseau contre « ce coquin de Voltaire » (manuscrits de la Bibliothèque de Neuchâtel).

Il est curieux de rapprocher les vers où Voltaire célèbre son installation aux Délices avec la prose, autrement poétique, de Rousseau, racontant son arrivée à l'Hermitage. On connaît les vers de Voltaire :

O maison d'Aristippe, ô jardins d'Epicure !
Vous qui me présentez, dans vos enclos divers,
Ce qui souvent manque à mes vers :
Le mérite de l'art soumis à la nature ;
Empire de Pomone et de Flore, sa sœur,
Recevez votre posseseur !

Qu'on écoute Rousseau : « Quoiqu'il fît froid et qu'il y eût encore de la neige, la terre commençait à végéter ; on voyait des violettes et des primevères... » ; et puis, on s'en souvient, son arrivée est marquée par le chant d'un rossignol à sa fenêtre ; ce ramage le fait tressaillir et il s'écrie dans un sincère transport : « Enfin tous mes vœux sont accomplis ! »

Voltaire avait dit, dans son *Poème de Lisbonne :* « *Le présent* est affreux » : il est délicieux, au contraire, pour celui qui promène alors, à travers « les taillis et les bosquets », ce qu'il appelle son « délire champêtre. » Et Voltaire avait dit encore :

Le passé n'est pour nous qu'un triste souvenir.

Qu'on ouvre les premiers livres des *Confessions*, où Rousseau raconte ses souvenirs d'enfance et de jeunesse : son passé ne lui a laissé que de riants souvenirs. Pourquoi donc toutes ces différences entre Voltaire et Rousseau ? parce que Rousseau a deux choses qui manquent à Voltaire : la sensibilité en face des beautés de la nature, et l'imagination qui embellit tout. Et ces deux choses font qu'en tous ces passages, malgré ses vers et sa mythologie, ce n'est pas Voltaire qui est le vrai poète.

Sa lettre écrite (et j'y reviendrai pour le fond, quand j'étudierai la religion de Rousseau), Rousseau hésite à l'envoyer, au moins directement, à son adresse. Il n'est encore que l'auteur de deux simples *Discours*, et il ose discuter avec le plus grand écrivain du siècle ! C'est là une grande hardiesse, et Voltaire n'y verra-t-il pas une grande impertinence ? Il a donc recours à l'entremise et au jugement du docteur Tronchin qui soigne Voltaire,

l'éternel malade, et le connaît mieux que personne; c'est à Tronchin que Rousseau adresse sa critique du *Poème de Lisbonne* : que Tronchin la lui renvoie sans la montrer à Voltaire, s'il craint qu'elle ne soit mal reçue; si, au contraire, « Voltaire peut supporter sa franchise », que Tronchin cachète sa lettre et la donne à Voltaire, mais qu'il n'oublie pas d'ajouter « tout ce qu'il croira propre à lui persuader que jamais l'intention de l'offenser n'entra dans son cœur. » Et tout cela, quoi qu'on en ait dit, me paraît très simple : c'est l'appréhension bien naturelle d'un débutant qui, peut-être par désir de célébrité, mais cela est bien permis, et aussi, pourquoi ne pas l'accorder? parce qu'il croit avoir raison, s'attaque à un auteur illustre et chatouilleux. Il voudrait le provoquer à une discussion philosophique qui ne manquerait pas d'être retentissante et, fort de son éloquence et de sa dialectique, il engage hardiment la lutte; mais, d'autre part, il ne voudrait pas froisser Voltaire, par respect pour lui et aussi par peur des coups : il connaît trop bien le sort des ennemis, autant dire des infortunées victimes de Voltaire.

Tronchin envoya la lettre, c'est-à-dire la provocation courtoise, à Voltaire : mais Voltaire se garda bien de relever le défi. Il avait, je crois, pour se dérober, les deux raisons que voici : d'abord, à l'argument précis de Rousseau : « Si Dieu est juste, l'âme est immortelle et la Providence est absoute des maux d'ici-bas », que pouvait opposer Voltaire? Il croyait, sans doute, à l'immortalité de l'âme, mais par intermittence : par exemple, quand il fallait réfréner les mauvais instincts des « petites gens, brutaux, ivrognes et voleurs. Prêchez-leur, si vous voulez, qu'il n'y a pas d'enfer et que l'âme est mortelle. Pour moi, je leur crierai dans les oreilles qu'ils sont damnés s'ils me volent. » Mais lui, Voltaire, que pensait-il au fond et que disait-il à huis clos, quand il n'était entouré que d'honnêtes gens, qui étaient gens d'esprit comme lui?

Nous mourons sans savoir comment;
Chacun est parti du néant :
Où va-t-il? Dieu le sait, ma chère (1).

(1) Voltaire à Mme Lullin, 10 novembre 1773.

Mais cela n'était pas bon à dire dans une lettre qui ferait le tour de Paris. Et, en second lieu, Voltaire dut sentir tout de suite que, dans une discussion sérieuse et serrée, comme était celle qu'avait engagée Rousseau dans sa lettre, il aurait affaire à un très rude jouteur, et la dialectique n'était pas son fort, ou, si l'on veut, son arme favorite : il préféra donc éluder l'attaque. Mais deux ans après, combattant cette fois sur un terrain qu'il avait choisi, et avec ses armes à lui, qui étaient, comme on sait, l'ironie, la fine plaisanterie, voire les gauloiseries et les calembredaines, il écrivit *Candide* : Rousseau n'était pas nommé, mais la *Lettre sur la Providence* était complètement bafouée et Rousseau ne s'y trompa pas. Il écrivait au duc de Wirtemberg (11 mars 1764) : « Vous êtes surpris que ma *Lettre sur la Providence* n'ait pas empêché *Candide* de naître. C'est elle au contraire qui lui a donné naissance : *Candide* en est la réponse (ce qui est évidemment trop dire). L'auteur m'en fit une de deux pages, dans laquelle il battait la campagne, et *Candide* parut dix mois après (en 1759 seulement). Je voulais *philosopher* avec lui ; en réponse il m'a *persiflé*. » Sans le nommer, en effet, Voltaire se moque certainement de lui dans le passage suivant : lorsque Candide et Cacambo vont être rôtis par des sauvages tout nus appelés Oreillons, « hélas ! s'écrie Candide, que dirait maître Pangloss, s'il voyait comme la *pure nature* est faite (voilà pour Rousseau). Tout est bien, soit ; j'avoue qu'il est bien cruel d'avoir perdu Mlle Cunégonde et d'être mis à la broche par des Oreillons. » Le tremblement de terre de Lisbonne n'est pas oublié non plus, « car, s'il y a un volcan à Lisbonne, il ne pouvait être ailleurs ; car il est impossible que les choses ne soient où elles sont, car tout est bien. »

On connaît la conclusion de *Candide*, pratique plus que réjouissante : travailler sans raisonner, c'est, au dire de Martin, le seul moyen de rendre la vie supportable ; et comme l'incorrigible Pangloss veut montrer, par la suite de leurs épouvantables aventures, que tous les événements sont enchaînés dans le meilleur des mondes possibles : « cela est bien dit, répond Candide, mais il faut cultiver notre jardin. » C'est le dernier mot

de Voltaire, lequel « en revient toujours à *Candide* » et encore, écrit-il à d'Argental, « cultiver son jardin n'est pas grand chose. »

A la lettre de Rousseau (sur la Providence), Voltaire avait répondu, le 12 septembre 1756 : « Vous me pardonnerez, Monsieur, de laisser là ces *discussions philosophiques*, qui ne sont que des *amusements* (mais Rousseau y voyait avec raison tout autre chose). Votre lettre est très belle ; mais j'ai chez moi une de mes nièces qui, depuis trois semaines, est dans un assez grand danger (ce qui était vrai, Mme de Fontaine était alors sérieusement malade) ; je suis garde-malade et très malade moi-même (il le croyait, ou, du moins, avait pris l'habitude de le dire). J'attendrai que je me porte mieux et que ma nièce soit guérie pour penser avec vous. » Et il l'invite encore à l'aller voir dans sa patrie : « comptez que, de tous ceux qui vous ont lu, personne ne vous estime mieux que moi malgré mes mauvaises plaisanteries, et que, de tous ceux qui vous verront, personne ne vous aime plus tendrement. » A propos de cette lettre, Rod écrit que Rousseau en fut très content parce que « sa candeur » l'empêcha de « deviner, sous les vaines formules, l'impertinence et le dédain » (1). J'avoue que je partage la candeur de Rousseau et que l'impertinence de Voltaire ne me frappe pas. Rousseau écrivit à Tronchin : « J'ai été charmé de la réponse de M. de Voltaire ; un homme, qui a pu prendre ma lettre comme il a fait, mérite le titre de philosophe, et l'on ne peut plus être porté que je le suis à joindre, à l'admiration que j'eus toujours pour ses écrits, l'estime et l'amitié pour sa personne » (25 janvier 1757). En somme, Voltaire lui faisait espérer une réponse plus longue à sa lettre et ne se montrait nullement froissé de ses critiques : Rousseau pouvait se dire qu'il s'en tirait à bon compte.

Voltaire est revenu maintes fois sur cette question de la Providence, qu'il considérait comme « un chaos indébrouillable. » Son dernier mot est peut-être dans ce passage du *Dictionnaire philosophique* (art. Providence) : « Je crois la Providence *géné-*

(1) Rod : *L'affaire J.-J. Rousseau*, p. 30.

rale, celle dont est émanée de toute éternité la loi qui règle toute chose, comme la lumière jaillit du soleil ; mais je ne crois pas qu'une Providence *particulière* change l'économie du monde pour guérir le moineau malade de sœur Fessue. » Il ne faut naturellement pas juger le *Poème de Lisbonne* ni *Candide*, d'après ce qu'en dit Rousseau. Mais, quels que soient les mérites de ces deux ouvrages, et même quelque injuste que soit, prise à la lettre, l'allégation de Rousseau, d'après laquelle Voltaire se plaindrait *personnellement* de la Providence (ce qui n'est pas), il me semble qu'il y a quelque chose de choquant ou, tout au moins, de pénible dans le *ton* même dont Voltaire, à la fois dans son poème et dans son roman, parle des maux de l'humanité. Brunetière n'a-t-il pas dit que, jusque sur les ruines de Lisbonne, il trouve moyen de faire la grimace ? et pour ce qui est de *Candide*, il me semble que ce qu'il y a de vraiment triste dans le livre, ce n'est pas tant l'étalage des misères et des canailleries de toute espèce, mais c'est l'amer plaisir que semble prendre Voltaire à les étaler, et c'est enfin ce perpétuel et vilain rire qui nous gâte parfois ses plus jolis récits.

L'année suivante (1758), Rousseau écrivait sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, qu'il aurait pu intituler : « Lettre à M. d'Alembert *et à M. de Voltaire* », car j'ai montré ailleurs qu'elle avait en partie été écrite contre Voltaire et pour combattre son influence grandissante sur la société genevoise. Malgré les éloges donnés à *Zaïre* « la pièce enchanteresse », Voltaire ne se méprit pas un instant sur les intentions de Rousseau : « c'est à moi qu'il en veut et cela saute aux yeux, disait-il à Marmontel ; possédé d'un orgueil outré, il voudrait que dans sa patrie on ne parlât que de lui seul. » On disait de François Ier et de Charles-Quint que, ce qui les rendait ennemis, c'était leur commun amour pour le Milanais. De même la cause première des hostilités qui vont s'ouvrir entre Voltaire et Rousseau, c'est que tous les deux ils veulent régner à Genève, et naturellement, comme tous les rois, y régner seuls : « Que deviendrais-je au milieu de vous, écrit Rousseau à Vernes (14 juin 1759), à présent que vous avez un maître en plaisanteries qui vous instruit si bien ? »

On sait la passion de Voltaire pour le théâtre, et l'incroyable activité qu'il avait déployée pour convertir Genève à ce « troisième sacrement » : or, c'est au moment même où Genève commençait à « sacrifier à ce dieu inconnu », et où de « petits proposants », se glissant peu à peu parmi les habitués du tripot, venaient applaudir des pièces de théâtre, et jouées, s'il vous plaît, par les « fils des syndics », c'est à ce moment-là que Rousseau se permettait, le sacrilège, de blasphémer contre le théâtre ! et lui, auteur de comédies, il faisait alliance avec les trouble-fête, avec ces tristes prédicants et ces plats bourgeois qui, sous prétexte de sauvegarder un rigorisme passé de mode, s'avisaient de trouver mauvais qu'on allât se divertir et apprendre les belles manières aux représentations des Délices ! Ce parti morose, resté obstinément fidèle aux vieilles mœurs, avait accueilli la *Lettre sur les spectacles* comme « le signal de ralliement de tous les bons citoyens. » Ceux que Moultou qualifie ainsi, ce sont naturellement ses amis, ministres comme lui-même, ou bourgeois comme Rousseau, « ceux du bas », comme on les appelle (ils habitaient les rues basses) ; quant aux autres, les patriciens, ceux du haut », ils resteront les partisans de Voltaire et, dans les démêlés qui vont surgir entre les deux écrivains, ce sont ces deux clientèles rivales que nous trouverons aux côtés, soit de l'un, soit de l'autre adversaire.

Voltaire n'intervint pas, au moins directement, dans la polémique, entre d'Alembert et Rousseau, au sujet des spectacles ; il n'écrivit même pas à Rousseau, qui l'avait plusieurs fois désigné et hautement loué dans son ouvrage. Rousseau évidemment en fut surpris : « M. de Voltaire ne m'a point écrit : il me met tout à fait à mon aise », pour de nouvelles escarmouches, s'entend (à Vernes, 6 janvier 1759). Aux yeux de Voltaire, pour songer à proscrire ce plaisir divin, la comédie, il fallait être fou : « Quoi ! écrit-il à d'Alembert (4 mai 1759), vous répondez sérieusement à ce fou de Rousseau ! ». Et, quand il a lu la réplique de d'Alembert, il s'étonne qu'il ait daigné opposer « des raisons » à Jean-Jacques : à qui s'avise de nier le mouvement ne suffit-il pas de répondre en marchant ? c'est ce qu'il fait lui-même en

construisant un théâtre à Tournay : « Jean-Jacques démontre qu'un théâtre ne peut convenir à Genève, et moi j'en bâtis. » Au reste, il n'est pas homme à oublier (Jean-Jacques l'apprendra plus tard), le fâcheux qui lui a barré le chemin au moment où il s'apprêtait à conquérir Genève ; et, s'il ne prend pas publiquement contre Rousseau la défense de la comédie, soit parce qu'il craint de le grandir en entrant ouvertement en lutte avec lui, soit parce qu'il ne veut pas, par une polémique maladroite, augmenter à Genève le nombre de ses adversaires et des partisans de Rousseau, il évapore sa bile dans sa correspondance en criblant, à sa manière, de plaisanteries et d'injures, « les ânes rouges qui écrivent contre l'art des Sophocles... Ce J.-J. est un J. f.... qui écrit tous les quinze jours aux prêtres de Genève pour les échauffer contre les spectacles. » Mais que ces sinistres prêcheurs prennent garde à eux : « Je ferai tirer sur le premier prêtre socinien qui passera sur mon territoire. » Ce seigneur terrien affecte le plus grand mépris pour les petits horlogers de Genève et pour celui qui, « fils d'horloger », les flatte et les endoctrine : « contre ce scandale (des Genevois allant applaudir *Mérope* à Tournay) il a écrit plusieurs lettres à des diacres de l'église de Genève, à mon marchand de clous, à mon cordonnier. » Tout ce qu'il a voulu dans son livre contre les spectacles, « ce petit bout d'homme pétri de vanité, c'est tout simplement se préparer un retour triomphant dans ses rues basses. »

Tel est le jugement de Voltaire sur la *Lettre à d'Alembert :* c'est bon pour des cloutiers et des prêtres ; et sa petite cour des Délices pense comme lui : « nous lisons, écrit Mme de Constant, le Rousseau genevois ; rien n'est plus fou et plus fait pour le bas. » Voltaire a d'ailleurs trouvé le mot injurieux (on sait qu'il lui en faut un pour chacun de ses adversaires), qui lui servira désormais à conspuer Rousseau. Ce dernier n'était jusqu'ici qu'un Diogène ; après la *Lettre à d'Alembert*, Voltaire a trouvé mieux : maintenant ce qui, dans sa Correspondance, suivra infailliblement le nom de Rousseau, comme épithète homérique, c'est : « ce chien de Diogène », avec, parfois, une addition qui

est : « ce bâtard du chien de Diogène ». Rousseau, lui, moins fort en gueule, n'a su flétrir Voltaire que des noms de « baladin » et « fanfaron d'impiété » ; il est vrai qu'il le traite parfois de « polichinelle » ; mais, le plus souvent, il se contente de lui témoigner son mépris de penseur en l'appelant « le poète ».

A l'annonce de la *Lettre sur les Spectacles* et avant même de l'avoir lue, Voltaire, écrivant à d'Alembert, s'était indigné contre Rousseau qui, disait-il « s'avise d'aboyer *contre nous.* » Voilà, à partir de ce moment, le grand reproche qu'il ne cessera de faire sur tous les tons à Rousseau, et que celui-ci d'ailleurs, conscient de sa force, s'appliquera de plus en plus à mériter : Rousseau fausse compagnie à ses anciens amis et « fait bande à part » ; que dis-je ? il se retourne contre ses collaborateurs de l'Encyclopédie, lui, un ouvrier de la première heure et l'intime ami de Diderot.

Pourtant il ne passe pas à l'ennemi ; car, lui aussi, nous le savons, il fera à sa manière, c'est-à-dire à visage découvert, ce que ne font pas les philosophes, la guerre à l'infâme ; en sorte que, si Voltaire a quelque raison de voir en lui « un apostat », il n'a pas le droit de le traiter de transfuge. Mais c'est cet *isolement* même que ne comprend pas d'abord Voltaire, et dont il raille : dirai-je la fierté ou l'habileté ? peut-être faut-il dire les deux à la fois, mais Voltaire disait : la folie ; « Jean-Jacques est archifou... ; qu'on lie Jean-Jacques : que tous les frères soient *unis* ». Et quand bientôt, dans l'*Émile*, Rousseau combattra sans ménagement les dogmes de l'Église, Voltaire criera à l'inconséquence de ce « Diogène sans cervelle qui dit autant d'injures aux philosophes qu'à Jésus-Christ. » Comment Rousseau ne voit-il pas, en effet, que, pour renverser ces dogmes ridicules, et lutter efficacement contre l'infâme, il faut que les frères marchent ensemble ? « unissez-vous », ne cesse de leur prêcher le patriarche, « et vous serez les maîtres » ; entendez : les maîtres de l'opinion, de l'Académie, et qui sait ? du gouvernement même, car les peuples ne seront heureux que quand les rois seront philosophes, ou, ce qui revient au même, les protecteurs de la philosophie. Mais Rousseau refusait déci-

dément de s'enrôler dans le « petit troupeau », c'est-à-dire de marcher sous la houlette de Voltaire qui, à cette époque de la *Lettre à d'Alembert*, commandait de loin, et à l'abri des coups dans ses « terriers » des Délices et de Tournay, la phalange encyclopédique. Et comme il n'y a, parmi « les Welches », que les frères qui aient raison, Voltaire écrira à Mme d'Épinay : « Jean-Jacques n'est qu'un misérable qui a abandonné ses amis. C'est dommage, car il était né avec *quelques demi-talents*, et il aurait eu peut-être un talent tout entier, s'il avait été *docile* et honnête » (19 février 1761). Ces « demi-talents », accordés à Jean-Jacques, voilà qui n'est pas plaisant à demi : et même Voltaire en rabattra encore de moitié quand paraîtront ces œuvres manquées qu'on appelle la *Nouvelle Héloïse* et l'*Émile*.

Si Rousseau avait « l'orgueil », le mot est encore de Voltaire, de penser seul, il lui déplaisait toutefois que matériellement sa solitude de Montmorency ne fût pas plus souvent troublée par les visites de ses compatriotes : c'est donc qu'on l'oubliait à Genève ! il en vient peu à peu à croire qu'il y est détesté ; et la preuve, péremptoire pour lui, c'est l'accueil fait à Voltaire par les Genevois. Il s'aperçoit très bien que « sa réputation blesse les yeux de ses concitoyens ; car si Jean-Jacques n'était pas de Genève, Voltaire y eût été moins fêté. » (à Moultou, 25 avril 1762). Sa colère contre Voltaire, corrupteur — et idole — des Genevois, est attisée sans cesse par les sottes lamentations des ministres sur la décadence des bonnes mœurs, décadence précipitée par « le comédien » et ses frivoles courtisans. « Sans mentir, Monsieur, gémit le naïf Moultou, cet homme nous fait bien du mal ; plût à Dieu qu'on eût suivi à son égard le conseil de Platon » ; mais, au lieu de le bannir, on lui a donné asile et, avec lui, sont entrés à Genève « la satire, le noir mensonge et les libelles, ces armes des philosophes et de leurs partisans. Ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui. » Ce n'est plus Moultou, c'est Rousseau, cette fois, qui déclame ainsi, mais il répond justement à un autre pasteur, à Vernet, et c'est pour lui exprimer « l'indignation dont il a été saisi à la lecture de sa lettre. »

Il faut citer encore ces mots de Rousseau sur Voltaire : « Ce beau génie et cette âme basse, cet homme, si grand par ses talents et si vil par leur usage, nous laissera de longs et cruels souvenirs de son séjour parmi nous. La ruine des mœurs, la perte de la liberté qui en est la suite inévitable (il se monte la tête et finit par être sincère), seront chez nos neveux les monuments de sa gloire et de sa reconnaissance. S'il reste dans leur cœur quelqu'amour pour la patrie, ils détesteront sa mémoire, et il en sera plus souvent maudit qu'admiré. »

On le voit par ces citations : confondant et exaspérant, l'une par l'autre, sa rancune contre Voltaire et sa tendresse pour la Genève de ses rêves (car la Genève véritable était tout autre), Rousseau, toutes les fois qu'il pense à Voltaire, et c'est-à-dire, avec sa vive imagination, toutes les fois qu'il *voit* Voltaire triomphant et fêté dans sa patrie à lui, entre en fureur, perd littéralement la tête, bref, est capable de tout, même d'écrire la lettre inouïe *du 17 juin 1760*, que je voulais justement amener et expliquer : car, sans ces préliminaires, cette lettre est inexplicable — comme un coup de folie. Il a raconté lui-même, dans ses *Confessions* (II, 10) comment, Formey ayant publié subrepticement sa grande lettre à Voltaire sur la Providence, il avait voulu expliquer à Voltaire qu'il n'était pour rien dans cette publication. Bien que sa lettre d'explication commençât par une phrase peu aimable : « Je ne pensais pas, Monsieur, me retrouver jamais en correspondance avec vous », la suite était parfaite de ton, et rien ne faisait prévoir la déclaration de guerre que brusquement, selon sa coutume, il jetait à la tête de Voltaire dans ce dernier paragraphe si souvent cité : « Je ne vous aime point, Monsieur ; vous m'avez fait les maux qui pouvaient m'être les plus sensibles, à moi, votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève pour le prix de l'asile que vous y avez reçu ; vous avez aliéné de moi mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux ; c'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable ; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté, pour tout honneur, dans une

voirie, tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays. Je vous hais enfin, puisque vous l'avez voulu ; mais je vous hais en homme plus digne encore de vous aimer si vous l'aviez voulu. De tous les sentiments dont mon cœur était pénétré pour vous, il n'y reste que l'admiration qu'on ne peut refuser à votre beau génie et l'amour de vos écrits. Si je ne puis honorer en vous que vos talents, ce n'est pas ma faute. Je ne manquerai jamais au respect qui leur est dû, ni aux procédés que ce respect exige. Adieu, Monsieur. » (*Confessions*, II, 10).

A cette lettre insensée on ne peut du moins refuser un mérite : celui de la franchise ; elle part du cœur, de ce cœur où Malesherbes lisait, à cette même époque, « un grand fond de mélancolie et beaucoup de disposition à voir les objets du côté le plus noir » ; et Malesherbes ajoutait avec un grand sens : « cette mélancolie sombre, qui fait le malheur de votre vie, et cette bile noire qui vous consume sont prodigieusement augmentées par la solitude », et aussi, dans le cas présent, par les lettres de ces maladroits amis qui s'appliquaient, pour lui plaire, à lui peindre « la corruption des mœurs » et la vertueuse Genève perdue sans retour (il en était maintenant convaincu) par un « bouffon » qu'on devait exécrer et maudire : c'est ce dont il venait de s'acquitter en conscience dans sa singulière épître. Et puisqu'il était avéré, c'est ce qu'on lui écrivait encore, que « Voltaire le réfutait d'une autre manière que d'Alembert, et par des succès humiliants pour lui », eh bien ! il faisait savoir au triomphateur que le plus beau de ses « succès », après avoir perdu Genève, c'était de chasser de son pays l'homme qui avait le droit d'y être, à sa place, honoré et fêté. Quant à « la voirie », c'était la part de l'égarement ; et c'était aussi de quoi défrayer indéfiniment, comme on peut s'y attendre, la verve gouailleuse de Voltaire : « Je voudrais que Jean-Jacques ne fût pas tout à fait fou, mais il l'est, écrit Voltaire à d'Alembert le 23 juin 1760. Il m'a écrit une lettre pour laquelle il faut le baigner et lui donner des bouillons rafraîchissants. »

Voltaire évidemment a dû ricaner en lisant la déclaration d'hostilités de Jean-Jacques : que lui importait la haine de « ce pauvre diable » ? c'était un ennemi de plus « à courre tous les matins »; et désormais tous les faits et gestes de Rousseau seront de son gibier. Mais il est, dans la lettre de Rousseau, un mot qui l'a mis hors des gonds : c'est celui *d'asile* : « il a l'insolence de me dire que j'ai un asile à Genève, à moi qui ai pour vassaux plusieurs des magistrats de sa république » (à Damilaville, 19 mars 1761). En est-on réduit, en effet, à chercher un asile (l'échappé de Potsdam avait été au fond bien heureux d'en trouver un en Suisse), quand on est comte de Tournay, quand « le roi a de la bonté pour vous et qu'on est très bien auprès de Mme de Pompadour et de M. le duc de Choiseul » (20 mai 1760) ? Demander l'hospitalité à quelqu'un, cela est bon ponr les parasites qui n'ont pas craint, « tout en se disant libres et citoyens de Genève, d'aller se mettre au pain d'un fermier-général » (M. d'Epinay). Mais c'est lui, Voltaire, qui, n'étant ni citoyen, ni surtout hôte de Genève, est vraiment libre, libre et seigneur sur sa terre de Ferney : « Rousseau m'écrit la plus impertinente lettre que jamais fanatique ait griffonnée. Il me mande en propres termes : vous avez corrompu Genève pour prix de l'asile qu'elle vous a donné ; comme si j'avais besoin d'un asile, comme si j'en avais pris un dans cette ville de prédicants sociniens, comme si j'avais quelqu'obligation à cette ville ! » (à d'Alembert, 19 mars 1761).

Cependant « le petit bout d'homme », suivant le mot de Voltaire, lance dans le monde des livres qui s'appellent la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social*, l'*Émile*; à l'apparition de ces œuvres, qu'il n'attendait sans doute pas de ce « demi-talent », que dit, et, ce qui n'est pas toujours la même chose, que pense Voltaire ? Il les déprécie l'une après l'autre; mais, reconnaissons-le tout d'abord, il a, pour ne les pas goûter, une excellente raison : c'est qu'il est Voltaire, c'est-à-dire, par son éducation et par ses goûts, par sa façon de penser et sa manière d'écrire, l'antithèse à peu près absolue de Rousseau. D'où, chez lui, contre l'auteur d'*Émile*, une antipathie toute naturelle et comme inévi-

table qui, non seulement explique la vivacité, mais encore nous garantit la sincérité de certaines de ses critiques, sinon de toutes. Il me paraît inutile d'établir à ce propos, et après tant d'autres, entre Voltaire et Rousseau, un parallèle qui est trop facile à faire : les différences sautent aux yeux. Il me suffira de dire ici que l'esprit de Voltaire étant surtout, comme on sait, le *bon sens* aiguisé de *malice*, rien n'était mieux fait pour l'irriter, ou l'égayer, suivant son humeur, que les paradoxes insensés et la gravité genevoise de Rousseau. « Il n'y a rien, disait-il, de plus dangereux en littérature que les rhéteurs sophistes. » Sus donc au dangereux rhéteur qui déshonore la littérature par ses mauvaises phrases et ses « cyniques » sophismes ; et Voltaire combattra et raillera sans trêve ni merci à la fois le mauvais goût et « la sagesse iroquoise de Jean-Jacques. » Les lettres de Mme du Deffand nous offrent, de certains jugements de Voltaire sur Rousseau, comme une contre-épreuve qui nous en certifie la sincérité; car Mme du Deffand, elle, n'a aucun intérêt d'auteur à rabaisser les mérites de Rousseau ; mais, étant de la même génération et ayant les mêmes goûts et la même tournure d'esprit que Voltaire, elle apprécie la personne et les œuvres de Rousseau de la même manière et presque dans les mêmes termes que Voltaire. Qu'il me suffise de citer ce passage : « Jean-Jacques m'est *antipathique;* il remettrait toutes choses dans le chaos ; je n'ai rien vu de plus *contraire au bon sens* que son *Émile*, rien de plus contraire aux bonnes mœurs que sa *Nouvelle Héloïse*, de plus ennuyeux et de plus obscur que son *Contrat social* » (25 juin 1764). Ainsi s'exprimera Voltaire sur ces trois « impertinents » ouvrages, non pas — disons, pour être exact —, non pas tout à fait par jalousie d'auteur, mais parce qu'ils heurtent sa raison et choquent « le bon goût ».

Cela dit, hâtons-nous (il n'est que temps) de n'être pas dupes de l'intrépide menteur que l'on sait : « il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. » On doit, en effet, prendre garde de dire trop souvent que Voltaire, étant ce qu'il est, ne comprend pas et ne peut pas comprendre Rousseau ; mieux vaudrait dire parfois

qu'il fait semblant de ne pas le comprendre. Car enfin n'est-il pas l'esprit le plus ouvert du siècle, le plus universel, et n'a-t-il pas écrit ce vers, un peu superbe, mais qui marque du moins son désir de s'intéresser à toutes les manifestations de la pensée :

Tous les goûts à la fois sont entrés dans mon âme.

Il avait bien compris, en tous cas, quand éclatèrent les grandes œuvres de Rousseau, — car il n'était pas même besoin, pour comprendre cela, d'être Voltaire, — et la nouveauté et l'immense portée de ces œuvres : or, ce que battait en brèche le novateur, c'était, d'une part, le grand monument qu'étaient en train d'édifier, à la gloire de la science et de la philosophie, — de la science funeste et de l'impuissante philosophie, disait Rousseau, — les amis de Voltaire, les Encyclopédistes; et c'était, d'autre part, l'œuvre même de Voltaire, pour autant que Voltaire était l'héritier, encore qu'un peu dégénéré, des grandes traditions du goût classique et de l'esprit français. En sorte que, si Rousseau grandissait dans l'opinion des contemporains, il fallait nécessairement que Voltaire diminuât, et, avec lui, ces Encyclopédistes, dont il était devenu, par la supériorité de son talent et par son activité ambitieuse, le chef véritable et le « plénipotentiaire. » Rousseau, ombrageux sans doute, mais nullement haineux, se calomniait, je crois, quand il écrivait à Voltaire : « Je vous hais »; mais ce qu'il avait dit là à Voltaire, c'était certainement ce que Voltaire ressentait à son égard; on voit, en tous cas, les nombreuses raisons qu'il avait de haïr ce présomptueux qui ne prétendait rien de moins que changer du tout au tout l'orientation, à la fois littéraire et sociale, du siècle, de ce siècle qui à ce moment même saluait en Voltaire son représentant et son maître.

Nous comprendrons mieux maintenant l'attitude que va prendre Voltaire en face de l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* : c'est ce dernier ouvrage, en effet, qui le mit en verve et en colère à la fois, et lui inspira ses *Lettres sur la Nouvelle Héloïse ou Aloïsia*. Il se garda bien toutefois, selon sa coutume, de donner ces Lettres sous son nom ; ce fut le marquis de Ximenès qui les

endossa : « le marquis de Ximenès, écrit Voltaire à Damilaville (18 février 1761), *ne fait aucune difficulté* d'y mettre son nom. » Je le crois bien ! Quelques années auparavant, le dit marquis, non content des faveurs de la nièce, la trop sensible Mme Denis, avait soustrait à l'oncle son manuscrit de l'*Histoire de la guerre de 1741*, et l'avait vendu à un libraire pour quelques louis. Congédié, il était revenu frapper à la porte de Voltaire, qui lui avait ouvert ; mais Ximenès, après ses beaux faits, n'avait rien à refuser au maître d'hôtel de Ferney : alors, saute marquis ! et, « sans aucune difficulté », Ximenès avait signé, du nom de ses nobles aïeux, les injures de Voltaire à Jean-Jacques ; ce qui permettait à Voltaire d'écrire avec aplomb à Damilaville (22 avril 1761) ce passage amusant, où il ramasse tous ses griefs contre Rousseau : « Je suis le partisan de M. Diderot... Mais qu'un Jean-Jacques, un valet de Diogène, crie, du fond de son tonneau, contre la comédie après avoir fait des comédies, et même détestables ; que ce polisson ait l'insolence de m'écrire que je corromps les mœurs de sa patrie, qui se moque de lui (Voltaire sait bien le contraire, et c'est où le bât le blesse) ; qu'enfin, après avoir changé trois fois de religion, ce misérable fasse une brigue avec des prêtres sociniens de la ville de Genève pour empêcher le peu de Genevois qui ont des talents, de venir les exercer dans ma maison, *laquelle n'est pas dans le petit territoire de Genève :* tous ces traits rassemblés forment le portrait du fou le plus méprisable que j'aie jamais connu. M. le marquis de Ximenès a *daigné s'abaisser* jusqu'à couvrir de ridicule son ennuyeux et impertinent roman. Ce roman est un libelle fort plat contre la nation, qui donne à l'auteur de quoi vivre; et ceux qui ont traité les quatre jolies lettres de M. de Ximenès de libelles ont extravagué. Un homme de condition est en droit de réprimer l'insolence d'un Jean-Jacques. »

Que valent les quatre *Lettres sur la Nouvelle Héloïse ou Aloïsia ?* la maréchale de Luxembourg les trouvait « bêtes et méchantes » ; bêtes, non pas, mais méchantes à souhait, l'auteur n'étant pas de ceux dont on peut dire qu'ils n'ont pas assez d'esprit pour

être méchants. Le puriste qu'est Voltaire relève, avec une minutie un peu pédante, les fautes de goût, incorrections et néologismes de la *Nouvelle Héloïse*, et c'est la matière de la première Lettre. S'il a raison parfois contre Rousseau, dont le style, particulièrement dans la *Nouvelle Héloïse*, n'est pas exempt de cette « rouille genevoise » que lui reprochera Rivarol, on s'étonne de voir critiquer par Voltaire l'expression « philosophie parlière » (il n'avait donc pas lu Montaigne ?) et « sollicitude » (après Philaminte !) et surtout *éduqué*, qui n'est pas dans la *Nouvelle Héloïse* : mais Voltaire aurait sans doute répondu qu'il méritait d'y être, puisque ce mot lui paraissait détestable. Au fond de toutes ces chicanes de mots il y a, je crois, ceci : à Voltaire, qui est tout esprit, et qui est un pur classique, la langue des *sensations*, qui est essentiellement celle de Rousseau, et qui était restée à peu près étrangère à notre littérature classique, œuvre de l'esprit, non des sens, cette langue, dis-je, paraît à Voltaire parfaitement ridicule. Il raille le langage, véritablement inédit, que Rousseau fait parler à la passion, langage tantôt brûlant et volontairement emphatique : « chaque pas (qui éloignait Saint-Preux de Julie), séparait son corps de son âme », et : « garde tes baisers, ils sont trop âcres »; tantôt comme pénétré de langueur et de volupté : « nos âmes, épuisées d'amour et de peine, se fondent et coulent comme l'eau. » Isolées, ces expressions étonnent ou choquent, surtout encadrées des réflexions de Voltaire; au cours du récit, et comme emportées dans le torrent d'éloquence de Rousseau, elles entraînent le lecteur, et paraissent toutes naturelles à Julie et à Saint-Preux, à ces âmes à la fois ardentes et rêveuses, qui sont l'âme même de l'auteur. Le « doux ami » de la *Nouvelle Héloïse*, qui sera pour Voltaire sa « tarte à la crème », finit par paraître bouffon sous sa plume : prononcé par Julie, et pour qui la connaît bien, il est touchant et plein de tendresse.

Très mal écrit donc, le roman est, en outre, un tissu « d'invraisemblances et d'indécences », et c'est la matière de la seconde Lettre. Voltaire a beau jeu, sans doute, à dauber « l'invraisemblable » sottise de ce mari renseigné qui attire et

loge chez lui l'amant de sa femme. Mais pour ce qui est des « indécences », on ne savait pas Voltaire si prude ; et il renchérit dans sa Correspondance : « la *Nouvelle Héloïse* est un roman monstrueux de débauche. » (à Pierre Rousseau, 10 mars 1761). Ainsi se scandalise l'auteur de *Candide* et de la *Pucelle* : cachez ce sein que je ne saurais voir !

Au reste, ce roman (3me Lettre d'*Aloïsia*) n'en est pas un, ce genre d'ouvrage demandant du génie ; ce qu'a voulu Jean-Jacques, c'est, on le voit bien, faire la leçon à notre pays : aux hommes qui ne savent que parler, aux femmes qui ont « le maintien soldatesque et le ton grenadier. » Et Voltaire s'indigne « du profond mépris de Jean-Jacques pour notre nation » ; il rappelle complaisamment « ses injures au clergé, à la noblesse, au parlement, aux dames même » ; et, après avoir vengé la langue française, il prend la défense de la patrie, ce qui est beau, et plus surprenant encore chez l'ami et le flatteur du grand Frédéric, qui est le plus grand ennemi de la France.

La quatrième et dernière Lettre est une histoire grotesque, où l'on voit Rousseau, poursuivi par les violons de l'Opéra, pour avoir médit de la musique française ; ce n'est pas très méchant, mais voici des grossièretés : « Jean-Jacques n'est qu'un gueux », et « son père était un excellent garçon horloger » ; et voici une vilenie : « comment vous est-il échappé de dire qu'il y a vingt à parier contre un « qu'un gentilhomme descend d'un fripon ? » Ne savez-vous pas qu'un Montmorency, qui a l'honneur de vous loger, est un assez bon gentilhomme ? » Enfin, et c'est le bouquet, on recommande Jean-Jacques à la juste colère des officiers français : « Vous auriez dû ne pas dire que la noblesse d'Angleterre est la plus brave de l'Europe ; vous savez que le Roi a plus de noblesse dans ses armées que l'Angleterre n'a de soldats en Allemagne ; je serais fâché qu'il se trouvât quelque garde de Sa Majesté qui prît vos expressions à la lettre. » Charmante insinuation en vérité ! mais il fallait espérer, et n'est-ce pas ce que Rousseau avait le droit de répondre à Voltaire, qu'il n'y aurait pas parmi les gardes de Sa Majesté de ces ducs de Rohan qui bâtonnent les insulteurs.

On n'imagine pas ces petites perfidies et, en fin de compte, on n'écrit pas les *Lettres sur Aloïsia*, quand on n'est pas « bassement jaloux » : c'est le mot de Mme de Luxembourg et il n'est que vrai. Dès que paraît la *Nouvelle Héloïse*, Voltaire s'inquiète et, pressentant son succès, s'empresse à la rabaisser : « point de roman de Jean-Jacques s'il vous plaît, écrit-il à Thieriot ; je l'ai lu pour mon malheur » ; et à d'Argentel : « Seriez-vous de ceux qui ont pris le parti de ce petit Diogène manqué ? » (29 mars 1761). Il y a pourtant, dans le livre, un endroit qu'il loue vivement, car il faut, n'est-ce pas ? être impartial ; c'est « un morceau *admirable* sur le suicide, qui donne appétit de mourir. » L'admire-t-il vraiment, ou veut-il donner à entendre qu'il n'y a que cela de bon dans tout le livre ? Et pourquoi ne loue-t-il pas aussi les pages où est peint, de façon si pittoresque, le pays même qu'il habite ? c'est que ce pays, il ne le voit pas des mêmes yeux que Jean-Jacques, lui qui se plaint, à cette époque, de n'avoir pour tout horizon que « cinquante montagnes de glace en pains de sucre. »

Pour ce qui est du *Contrat social*, il va de soi que le monarchiste et l'aristocrate Voltaire ne saurait goûter ce bréviaire des démocraties futures : aussi le *Contrat social* « ou antisocial n'est-il remarquable que par quelques injures dites grossièrement aux rois par le citoyen du bourg de Genève » (à Damilaville, 25 juin 1762). On le sait, le livre est court, étant comme un précis de métaphysique politique : ce n'est pour Voltaire qu'un « petit livret ». Voici donc un ouvrage de plusieurs volumes, mais c'est là son premier tort, à côté, du reste, de beaucoup d'autres : « l'*Émile* est un fatras d'une sotte nourrice en quatre tomes. » Pourtant le *Vicaire Savoyard* ? — Sans doute, il y a dans l'*Émile*, « une quarantaine de pages contre la religion, des plus hardies qu'on ait jamais écrites » ; mais comme elles sont gâtées par la plus sotte inconséquence ! car l'auteur n'épargne pas plus les philosophes que les fanatiques ; aussi : « je ne vois pas qu'il nous ait fait grand bien. Il parait (et cette amusante comparaison reviendra souvent sous la plume de Voltaire) que le *Testament* de Jean Mélier fait un plus grand

effet ; tous ceux qui le lisent demeurent convaincus. » (12 juillet 1762 à d'Alembert) (1). Un peu plus tard, il admire sans restriction, et il écrit cet éloge enthousiaste du *Vicaire* qu'on a souvent cité : « il y a cinquante pages que je veux faire relier en maroquin » (14 septembre 1762). Seulement s'il les juge alors dignes du maroquin, c'est peut-être parce qu'il a en ce moment quelqu'intérêt à faire valoir son admiration pour Rousseau : ces lignes se trouvent, en effet, dans sa réponse à une lettre où d'Alembert lui avait écrit (8 septembre 1762) : « les amis de Rousseau répandent ici que vous le persécutez. » — Qu'est-ce à dire ? et que faut-il penser de ce bruit qui s'était répandu, non seulement à Paris, mais, ce qui était plus grave, à Genève même, où Rousseau était alors persécuté ? Voltaire jaloux et détracteur de Rousseau, passe encore : pour qui a pratiqué Voltaire, il n'y a rien là qui doive surprendre ; Diderot, qui le connaissait bien, ne disait-il pas de lui « qu'il en voulait à tous les piédestaux ? » Mais Voltaire persécuteur de Rousseau ! et cela dans le temps même où il défend, avec la généreuse ardeur que l'on sait, les malheureux Calas, voilà certes une accusation qu'il vaut la peine d'examiner de près.

Le Petit Conseil, à Genève, vient de condamner l'*Émile* et de décréter son auteur, et c'est alors que circule, dans Genève, cette lettre du colonel Pictet dont j'ai eu l'occasion de parler, et où, parmi les causes de la condamnation de Rousseau, est expressément mentionnée celle-ci : « l'engouement où l'on est de M. de Voltaire ; » ce qui suppose, dit avec raison Rod, une intervention indirecte de Voltaire ou de ses amis les plus zélés. Voyons d'abord, en cette affaire, ce que disent les deux intéressés. Rousseau est formel ; dans une lettre à Mme de Boufflers (laquelle, étant du 4 juillet, explique celle de d'Alembert à Voltaire, citée plus haut, et qui est du 8 septembre), Rousseau dit, parlant de la hâte avec laquelle le Petit Conseil l'a condamné sans l'entendre : « le crédit de M. de Voltaire à Genève a beau-

(1) Comparer quelques « notes inédites de Voltaire sur le *Vicaire Savoyard* » publiées par M. Bouvier (*Annales J.-J. Rousseau*, I, 272). Dans un des passages de son *Émile*, Voltaire a mis en marge, mais c'était pour lui seul : « excellent »

coup contribué à cette violence et à cette précipitation. *C'est à l'instigation de M. de Voltaire* qu'on y a vengé, contre moi, la cause de Dieu. » A cette accusation précise s'oppose la protestation, non moins catégorique, de Voltaire dans sa réponse à d'Alembert : « Comment peut-on imaginer que j'aie persécuté Jean-Jacques. Voilà une étrange idée ; cela est absurde. En vérité ai-je le nez tourné à la persécntion ? » (15 septembre 1762).

Qui des deux faut-il croire ? Si les accusations de Rousseau sont toujours sujettes à caution, les dénégations de Voltaire ne valent guère mieux. Voici donc une lettre (inédite) d'un tiers, Mylord Maréchal, datée du 16 août : « on m'a fait voir une lettre de Berne qui accuse Voltaire d'avoir « tramé les tracasseries à Genève contre vous » et, si la lettre dit vrai, on s'en repent et on est fâché contre le Poète. Vous m'aviez déjà dit que c'était Voltaire qui avait suscité les troubles dans votre patrie, mais je ne savais pas que le public avait ouvert les yeux là-dessus. » Ainsi Voltaire était en Suisse publiquement soupçonné d'avoir agi sur le Petit Conseil (1). Au reste, Mylord ne disant pas de qui est la lettre dont il parle, on n'en peut, ce me semble, tirer parti contre Voltaire. Après la lapidation de Motiers, les accusations contre Voltaire s'étant renouvelées, il eut l'idée de demander une attestation officielle de son innocence au Secrétaire d'État de Genève, Pierre Lullin. Celui-ci lui délivra une manière de certificat où il était dit que « l'intégrité de Messeigneurs (du Petit Conseil) est trop connue pour qu'on puisse croire qu'aucun particulier influe jamais sur leurs jugements. » Naturellement ! et si Voltaire avait « influé », ce n'est pas Lullin, gardien officiel de la dignité du Petit Conseil, qui aurait

(1) Julie de Bondeli, qui habitait Kœnitz, village voisin de Berne, et qui était en relations étroites et constantes avec la société genevoise (elle connaissait même des membres du Petit Conseil), écrivait le 7 juillet 1762 à Zimmermann : « Quant à ceux qui ont provoqué l'arrêt (contre Rousseau), ce sont mes amis, j'en ai honte. Les premiers coups se sont portés à Genève par la cabale de Ferney ;... je suis informée de toute l'affaire ». Et le 20 juillet : « C'est bien la cabale de Ferney qui a fait son malheur à Genève. » (Ed. Bodemann : *Julie von Bondeli und ihr Freundeskreis*, Hannover, 1874.

eu l'imprudence de le reconnaître. Voltaire avait donc là un bon billet de La Châtre (1).

Rod conclut ainsi sa discussion sur toute cette affaire : « aucun témoignage officiel n'établit donc que Voltaire ait été l'initiateur de l'arrêt du 19 juin 1762 » (contre Rousseau) (2). Il est très vrai ; nous n'avons aucun texte irrécusable nous permettant d'établir que Voltaire a été l'instigateur ou un des auteurs de la condamnation de Rousseau. Cela suffit-il pour *affirmer*, comme le fait Desnoiresterres, qu'il y fut complètement étranger (3) ? il est permis d'en douter. Son intimité avec les Tronchin nous est connue ; Rousseau appelle ceux-ci : « les philosophes de Saint-Jean » ; et nous avons montré quels étaient, à cette époque, les sentiments de Voltaire à l'égard de Rousseau. Veut-on voir, par exemple, dans quels termes il annonce à ses amis ces persécutions auxquelles le malheureux Rousseau est alors en butte ? « Jean-Jacques a été brûlé à Genève dans la personne de son plat *Émile* et banni du canton de Berne où il s'était réfugié. Il est à présent entre deux rochers dans le pays de Neuchâtel, croyant toujours avoir raison et regardant toujours les hommes en pitié. Je crois que la chienne d'Érostrate, ayant rencontré le chien de Diogène, fit des petits dont Jean-Jacques est descendu en droite ligne. » Et c'est tout : c'est peu pour l'apôtre de la tolérance ; et, d'autre part, c'est trop de plaisanterie pour un homme qui n'est pas, nous le savons, insensible à la pitié. Enfin il y a un mot de lui qui nous laisse perplexe. Il écrit le 25 août 1763 à Helvétius : « le magistrat de

(1) Dans une lettre inédite (juillet 1762), Marcet, *un ami de Rousseau*, il est vrai, écrit à celui-ci : « On ne peut refuser à M. Pictet de faire la preuve de ce qu'il avance (contre Voltaire ou les amis de Voltaire). S'il établit clairement que M. de Voltaire *a été consulté* sur les livres de Rousseau, peut-on le blâmer de l'avoir dit ? Les consulteurs, quoique membres du Conseil, pouvaient bien n'en avoir pas eu l'ordre du corps ; mais toujours est-il évident que la décision de cet homme-là serait entrée dans les avis de ceux qui l'ont consulté ; cela porterait contre ceux qui en ont fait la démarche ; vous en comprenez tout le mauvais effet. C'est l'amour de la patrie et de la justice qu'il faut consulter, et non une tête étrangère, quand il s'agit de nos affaires, et surtout de l'honneur et de la réputation d'un citoyen. »

(2) Rod : *L'affaire J.-J. Rousseau*, p. 135.

(3) Desnoiresterres : *Voltaire et la société au* XVIIIe *siècle*, t. VI, p. 318.

Genève *n'a pu se dispenser* de condamner le roman de M. J.-J. Rousseau, intitulé l'*Émile*. » On dirait *presqu'*un complice qui éprouve le besoin d'excuser une mauvaise action (1).

Et pourtant Voltaire, à ce qu'on assure, a offert l'hospitalité à Rousseau ! Si c'est vrai, comme il s'en est vanté, ses biographes ont eu grandement raison de l'en louer ; mais est-ce bien vrai? Pour M. Maugras (comme d'ailleurs pour Desnoiresterres), « il n'est pas douteux qu'oubliant les injures passées, le patriarche proposa un asile à son ennemi (2). » Ces deux auteurs appuient leurs affirmations : sur trois passages de la Correspondance de Voltaire et sur une anecdote. Le 9 mars 1761, Voltaire écrit au frère Damilaville : « Jean-Jacques est un étrange fou... Il m'offense de gaîté de cœur, moi qui lui avais offert, *non pas un asile, mais ma maison*, où il aurait vécu comme un frère. » Il semble qu'il n'ait pas encore digéré le mot *asile* de la lettre de rupture que lui a écrite jadis Rousseau. Il ajoute : « Je fais juges M. Diderot, M. Thieriot et tous nos amis du procédé de Jean-Jacques ; et je leur demande si, quand un détracteur de Corneille, de Racine, de Molière, fait un roman (suivent quelques indécences, que je supprime, sur le dit roman), il ne mérite pas bien le mépris dont M. de Ximenès daigne l'accabler. » Ainsi il s'agit, dans cette lettre, de faire pardonner à Ximenès (c'est-a-dire à Voltaire), l'*Aloïsia ;* et, pour cela, qu'y a-t-il de mieux que d'opposer aux outrages de Jean-Jacques la magnanimité de Voltaire ? le mensonge, d'ailleurs, sur Ximenès, n'est pas pour fortifier notre foi en cette magnanimité.

Un peu plus tard (15 septembre 1762), Voltaire écrit à d'Alembert, et c'est, cette fois, pour se justifier de l'accusation expresse

(1) Dans une lettre à Damilaville (12 juillet 1763), Voltaire reconnaît que « Jean-Jacques, l'apostat, n'a pas laissé de rendre de grands services par son *Vicaire Savoyard* » ; car « presque tout le peuple de Genève est devenu philosophe ». Mais alors ceux qui ont condamné l'*Émile* ont gravement péché contre la philosophie ! Est-ce donc pour les faire absoudre que Voltaire ajoute : « mais il faut que vous sachiez que Jean-Jacques n'a été condamné que parce qu'on n'aime pas sa personne » ; ce qui est d'ailleurs faux.

(2) Maugras : *Voltaire et Rousseau*, p. 218. De même Desnoiresterres : « Voltaire fit bien réellement auprès de Rousseau de sérieuses tentatives pour l'attirer à Ferney » (*ibid.* VI, 321).

formulée à Paris contre lui d'avoir persécuté Rousseau : « Vous voyez bien que ce pauvre homme est fou ; pour peu qu'il eût un reste de sens commun, il serait venu *au château de Tournay*, que je lui offrais. C'est une terre entièrement libre : il y eût bravé également et les prêtres ariens et tous les fanatiques ; mais son orgueil ne lui a pas permis d'accepter les bienfaits *d'un homme qu'il avait outragé* (?) » « La maison » de Voltaire devient ici « le château de Tournay » ; ce n'est, si l'on veut, qu'une précision de plus ; mais il y a une autre précision (les bienfaits d'un homme qu'il avait outragé), qu'il faut rapprocher de cette lettre de Voltaire à Hume (du 24 octobre 1766) : « Quand je sus qu'il avait beaucoup d'ennemis à Paris ; qu'il aimait, comme moi, la retraite, et que je présumais qu'il pouvait rendre quelques services à la philosophie, je lui fis proposer par M. Marc Chappuis, citoyen de Genève, *dès l'an 1759*, une maison de campagne, appelée l'Ermitage, que je venais d'acheter (1). » Le château de Tournay a fait place à l'Ermitage ; les dates de l'offre ne sont plus les mêmes, ce qui serait peu important, la mémoire de Voltaire pouvant l'avoir trahi. Ce qui l'est davantage, c'est qu'il précise ici : « dès 1759 » ; mais, dans la lettre précédente, c'est à Jean-Jacques qui « l'avait outragé » qu'il a offert l'hospitalité. Or, en 1759, Jean-Jacques n'avait pas encore écrit sa lettre « outrageante », qui est du 17 juin 1760. Enfin, et surtout, voit-on bien Voltaire faisant offrir par Marc Chappuis, en 1759, l'hospitalité chez lui à l'homme qui vient d'écrire (2 octobre 1758), la *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles*, c'est-à-dire contre ces spectacles que Voltaire est si fier d'avoir inaugurés à la porte de Genève, et qu'il y maintiendra, malgré l'opposition de Rousseau et de ses amis ?

(1) Chabanon dit qu'il a vu une lettre où Voltaire, quand *Émile* fut condamné par le Parlement de Paris, offrit à Rousseau « sa petite maison de l'Ermitage, située dans les bois. » (Chabanon : *Tableau de quelques circonstances de ma vie*, 1795, p. 163).

M. Pezay, lui, n'a pas vu la lettre de Voltaire, mais il a vu la maison de l'Ermitage : « Je vous supplie de remarquer, lui écrit Voltaire (5 janvier 1767) que la suite continuelle des persécutions qu'il m'a suscitées pendant quatre années (!) a été le prix de l'offre que je lui avais faite (non plus de lui donner l'hospitalité, mais) de lui donner *en pur don* une maison de campagne nommée l'Ermitage, que vous avez vue, entre Tournay et Ferney. »

Mais donnons maintenant la parole à Rousseau : Henri Meister, un jeune ecclésiastique zurichois qui a vu Rousseau à Motiers, écrit de Berne à son père (le 6 jnin 1764) : « M. de Voltaire (c'est Rousseau qui parle) dit à tout le monde qu'il est fort lié avec Jean-Jacques Rousseau *et* qu'il lui a offert un asile chez lui lorsqu'il fut obligé de quitter la France (ce serait donc après 1759) ; mais moi je vous dis que je n'ai *aucune* liaison avec M. de Voltaire et que je n'en veux point avoir. » Desnoiresterres commente ainsi ces paroles de Rousseau : « Cela a l'ambiguïté d'un oracle (?). Il ne s'ensuit pas, de ce que Rousseau ne *veuille* avoir aucune liaison avec le poète, que ce dernier n'ait point fait auprès de lui la tentative cordiale dont il est question (1). » D'abord Desnoiresterres a cité inexactement les paroles de Rousseau : il a supprimé un tout petit mot, qui, si l'on y fait attention, précise le sens de la dénégation de Rousseau ; c'est le mot *et*. Qu'on relise la phrase citée plus haut : « M. de Voltaire dit à tout le monde qu'il est fort lié avec Rousseau *et* qu'il lui a offert un asile... » ; cela veut dire évidemment : « et la preuve de cette liaison, c'est qu'il lui a offert... ». Donc Rousseau affirmant, non pas seulement, comme l'écrit Desnoiresterres, « qu'il ne *veut* avoir aucune liaison avec Voltaire », mais aussi « qu'il *n'a* aucune liaison » avec lui, nie, par cela même, ce qui était, dans son esprit, la conséquence, ou la preuve de cette prétendue liaison, à savoir : l'offre d'hospitalité.

Et enfin, à la lettre de Voltaire à Hume que j'ai citée plus haut (offre de l'Ermitage par l'intermédiaire de Marc Chappuis), Rousseau a répondu très nettement. M. de Chauvel, l'ayant pressé de s'expliquer sur ce point, Rousseau lui écrit le 5 janvier 1767 : « *Jamais*, ni en 1759, ni en aucun temps, M. Marc Chappuis ne m'a proposé, de la part de M. de Voltaire, d'habiter une petite maison appelée l'Ermitage. En 1755 M. de Voltaire, me pressant de revenir dans ma patrie, m'invitait d'aller boire du lait de ses vaches. Je lui répondis (j'ai cité les deux lettres en leur temps). Sa lettre et la mienne furent publiques. Je ne me souviens pas d'avoir eu de sa part aucune *autre* invitation. » C'est moi qui

(1) Desnoiresterres, *ibid.*, t. VI., 321.

souligne le mot *autre*, qu'a encore omis Desnoiresterres (1), ce qui infirme la réflexion dont il accompagne la phrase de Rousseau : « cette réponse qui débute par la certitude finit par le doute. » Est-ce bien un doute qu'exprime ici Rousseau ? j'y verrais plutôt une simple confirmation de « la certitude » : Rousseau ne se souvient que d'une seule invitation et il le dit ; pour le reste, il ne sait pas de quoi Voltaire veut parler. Il ne reste, en définitive, de parfaitement authentique et d'irrécusable, que l'invitation qui clôt la jolie lettre de Voltaire à Rousseau du 30 août 1755, et la voici : « *M. Marc Chappuis* m'apprend que votre santé est mauvaise ; il faudrait venir la rétablir dans l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi du lait de nos vaches et brouter nos herbes. » Le voilà donc enfin ce Chappuis qui aurait offert, de la part de Voltaire, l'Ermitage à Jean-Jacques : son rôle, on le voit, s'était borné à parler de Rousseau à Voltaire ; et comme Voltaire, en effet, a offert, dans cette même lettre où incidemment il cite Chappuis, le lait de ses vaches, il a pu croire — ou feint de croire, pour montrer combien son invitation était sérieuse —, que Chappuis était expressément chargé par lui d'offrir le lait de l'Ermitage : au fond, il n'y avait, dans son invitation, qu'une simple politesse, et dont il était très coutumier : car qui donc n'a-t-il pas invité, toujours gracieusement du reste, à venir boire du lait de ses vaches et « manger des truites de son lac » ? c'était, à la fin de ses lettres, son aimable façon de saluer les gens.

Reste *l'anecdote*, qui est amusante, mais qui a été diversement contée. Le premier récit qui en ait été fait se trouve chez Grimm (*Correspond. littér.* janvier 1766) lequel le tient, dit-il, d'un témoin oculaire ; ce dernier « s'était trouvé présent à Ferney quand Voltaire reçut les *Lettres de la Montagne* et qu'il y lut l'apostrophe qui le regarde ; et voilà son regard qui s'enflamme, ses yeux qui étincellent de fureur, tout son corps qui frémit et lui qui s'écrie, avec une voix terrible : « ah ! le scélérat ! ah ! *le monstre !* il faut que je le fasse assommer. Oui, j'enverrai le faire

(1) Desnoiresterres, *ibid.*, t. VI., 322.

assommer dans les montagnes entre les genoux de sa gouvernante. — Calmez-vous, lui dit notre homme ; *je sais* que Rousseau se propose de vous faire une visite et qu'il viendra dans peu à Ferney. — *Ah ! qu'il y vienne*, répond M. de Voltaire. — Mais comment le recevrez-vous ? — Comment je le recevrai ?... Je lui donnerai à souper, je le mettrai dans mon lit, je lui dirai : voilà un bon souper : ce lit est le meilleur de la maison ; faites-moi le plaisir d'accepter l'un et l'autre et d'être heureux chez moi. » Nous connaissons sans doute la mobilité d'humeur de Voltaire : pourtant une telle sollicitude succédant à un tel accès de fureur, et, notons-le, quand il vient de lire ces *Lettres de la Montagne*, qui l'ont exaspéré au point de lui faire écrire contre Rousseau son terrible *Sentiment des citoyens*, comment admettre et concilier tout cela ? il est fâcheux aussi que Grimm n'ait pas nommé ce témoin oculaire qui *sait* que Rousseau « se propose de faire une visite à Voltaire ! » Rousseau en eût plutôt fait une au diable, au lendemain des *Lettres de la Montagne*.

Pougens raconte une anecdote analogue, qu'il tient de l'avocat genevois, de Végobre, encore un témoin oculaire : on est chez Voltaire après déjeûner ; arrive le courrier de Paris. Végobre est prié d'en donner lecture, lit l'histoire de la persécution de Rousseau, le décret de prise de corps, sa fuite : « Voltaire n'y tient pas, il se met à fondre en larmes, et s'écrie : « *Qu'il vienne!* qu'il vienne ! je le recevrai à bras ouverts ; il sera ici plus maître que moi ; je le traiterai comme mon propre fils (1). » Il faut remarquer que Pougens a vu Végobre seulement en 1782, donc vingt ans après cette scène pathétique ; celle-ci ne se passe plus, comme le dit Grimm, après les *Lettres de la Montagne* (fin de 1764) mais en 1762, au lendemain de la condamnation de l'*Émile*. J'observerai seulement que le 15 juin Voltaire ne connaît pas la condamnation, puisqu'il demande ce jour-là à Damilaville : « Est-il vrai qu'on poursuit Jean-Jacques? » et que le surlendemain 17 il a en mains l'arrêt du Parlement, comme il appert d'une lettre de Moultou (2). Il n'y a donc qu'un seul jour,

(1) Charles Pougens : *Lettres philosophiques à Mme ****, 1826, p. 85.
(2) Streckeisen-Moultou : *op. citat.*, I, 40.

le 16, où la scène aurait pu se passer, telle que la raconte Pougens. S'est-elle passée vraiment comme il la raconte? Ce qui permet d'en douter, c'est une lettre où, seulement neuf jours après ce 16 juin, Voltaire parle *pour la première fois*, en ricanant, de la condamnation de Rousseau et de sa fuite (il le croit en Hollande) : « l'orgueilleux Jean-Jacques est à Amsterdam, où l'on fait plus de cas d'une cargaison de poivre que de ses paradoxes. » Il a donc bien vite séché ses « larmes. » Pourtant, chez les deux « témoins », le sens général de l'anecdote est le même, et il y a un mot caractéristique qui est prononcé dans les deux récits : « Qu'il vienne ! » Est-ce la même scène, racontée différemment, ou bien, tout est possible avec Voltaire, la scène a-t-elle été jouée deux fois avec adaptation aux faits du jour? Enfin le « témoin oculaire » de Grimm serait-il de Végobre? ou peut-être le prince de Ligne qui, nous le savons par Mme du Deffand, était à Paris dans l'été de 1767 et pouvait bien y être aussi en 1766. Il fit sa visite à Ferney en décembre 1763 et il raconte que Voltaire, « dans le moment même où il en voulait le plus à Rousseau, dans le moment même qu'il disait que c'est *un monstre* (c'est le mot que lui prête Grimm), on lui dit : Je crois que le voilà qui entre dans votre cour. « Où est-il, le malheureux, s'écria-t-il, qu'*il vienne !* (encore ce mot); voilà mes bras ouverts. Il est chassé peut-être de Neuchâtel et des environs. Qu'on me le cherche. Amenez-le moi, tout ce que j'ai est à lui (1). »

(1) *Œuvres du prince de Ligne*, 1860, t. IV, p. 19. — Dans les *Lettres sur la Suisse adressées à Mme de M., par un voyageur français en 1781* (qui est de La Borde), 2 vol., Genève, 1783, il est question (t. I, 248) de l'offre du château de Tornay (*sic*) et d'une réponse de Rousseau « pleine d'injures » (que l'imprudent Voltaire n'a pas conservée et, ce qui est plus fort, dont il n'a jamais parlé). Or « peu de temps après cette belle épître (de Rousseau) un jour que nous causions ensemble dans son cabinet (encore un témoin oculaire, c'est le quatrième) son secrétaire vint précipitamment dans sa chambre, lui disant : « Monsieur, voilà M. Rousseau qui entre dans la cour, faut-il le recevoir au château? » Ce nom ranima dans cet instant tout le courroux de Voltaire (c'est le scenario prévu) qui, plus prompt que l'éclair, se leva furieux, en s'écriant d'une voix de tonnerre : « S'il a l'audace d'entrer, qu'on le jette par la fenêtre! » Et puis (voici le changement à vue) : « Non, ajouta-t-il, il est malheureux, qu'on le laisse entrer. » Malheureusement ce n'était pas lui (!) mais un homme qui avait toute sa tournure. Où diable le secrétaire de Voltaire avait-il pu voir, pour croire le reconnaître, Rousseau, qui ne mettait jamais les pieds

Que conclure de ce mélange d'analogies et de contradictions dans les récits divers d'une même anecdote qui se modifie plus ou moins avec le conteur? Qu'elle était, dans tous les cas, comme traditionnelle dans le milieu de Voltaire. Elle *peut* être vraie; seulement, étant donné le caractère rancunier de Voltaire, et surtout, ses lettres sur Rousseau, contemporaines de l'anecdote, et qui la contredisent, elle n'est guère vraisemblable. Quant à *l'offre d'hospitalité*, on a vu à quoi la réduisaient les textes que nous avons en mains. Ici pourtant, s'il n'y a pas eu d'invitation sérieuse et formelle, il se pourrait fort bien que Voltaire ait eu un moment (et il faudrait alors placer ce moment avant la lettre de rupture de Rousseau), la velléité d'attirer Rousseau chez lui, non par pure générosité, mais, bien plutôt, par intérêt. Par exemple, dans sa lettre à Hume (du 24 août 1766), où il parle de son offre d'hospitalité à Rousseau en 1759, il explique cette offre par plusieurs considérations, dont une, au moins, pourrait être vraie, à la condition de l'interpréter : « comme je présumais, dit-il, qu'il pouvait rendre quelques services à la philosophie. » Entendez par là qu'il espérait peut-être l'embrigader dans l'armée des Encyclopédistes dont il s'était fait le chef. Quand ces mêmes Encyclopédistes avaient été arrêtés dans leurs travaux : qu'ils viennent, écrivait-il, imprimer en Suisse l'Encyclopédie : « j'ai de quoi les loger très bien », et les gouverner encore mieux, quand ils seront ses hôtes. De même il se peut qu'il ait caressé un instant l'idée d'héberger Rousseau pour se faire honneur de l'hospitalité donnée, et aussi pour essayer d'apprivoiser l'ours et de le domestiquer.

à Genève et vivait confiné à Motiers? Les récits de La Borde, qui appelle Voltaire « son ami », ne méritent aucune créance : il ne dit que des sottises sur Voltaire et sur Rousseau.

Et il y a enfin (il faut être complet) le récit de Wagnière (Longchamp et Wagnière : *Mémoires sur Voltaire et sur ses ouvrages*, 1826, t. I, 68) : Wagnière raconte que Voltaire avait fait écrire à Rousseau pour lui offrir l'hospitalité ; mais qu'ignorant la direction qu'avait prise Rousseau (tout le monde aurait pu le lui dire, rien n'étant plus connu que les séjours de Rousseau), il fit faire sept copies de sa lettre dans l'espoir qu'un des exemplaires au moins lui parviendrait. Seulement, par une fatalité bien surprenante, aucun des sept exemplaires n'est parvenu, ni à Rousseau, ni à la postérité.

Il n'y a pas lieu de parler longuement ici de la *Lettre à Mgr de Beaumont*. Même impatience, chez Voltaire, de savoir quel en a été le succès : « que dit-on de la lettre de Jean-Jacques à Christophe ? » (à Marmontel, le 23 mai 1763). Il a d'ailleurs préalablement fait savoir à Helvétius, dès l'apparition de la Lettre, ce qu'il en fallait dire : « il y a cinq ou six pages excellentes, et de la plus grande force, dans une petite brochure (!) qui paraît depuis peu, qui perce avec peine à Paris et que vous aurez vue sans doute. C'est un grand dommage que l'auteur y parle sans cesse de lui-même, quand il ne doit parler que de choses utiles. Son titre est d'une indécence impertinente (il faudrait plutôt dire : d'une habile hardiesse), son ridicule amour-propre révolte, c'est Diogène, *mais il s'exprime quelquefois en Platon.* » (mars 1763). Encore qu'inattendu sous cette forme (que vient faire ici Platon ?), l'éloge n'est pas mince ; et il est répété, sous une forme meilleure, quelques jours après : « il y a (dans la *Lettre à Beaumont*) une douzaine de pages *sublimes* contre cette sainte religion » (à d'Argental, 24 avril 1763). Ici, ce n'est plus seulement le polémiste qui applaudit aux attaques contre « l'infâme » ; c'est aussi l'écrivain qui rend à l'irrésistible éloquence de la *Lettre à Beaumont* un sincère hommage : hâtons-nous de l'enregistrer, à l'honneur de Voltaire et de Jean-Jacques à la fois.

Mais voici les *Lettres de la Montagne* qui vont rallumer la colère du patriarche, car cette fois Rousseau y prend directement Voltaire à partie. Il vient d'expliquer pourquoi il a cru devoir signer de son nom l'*Émile*, bien différent en cela des auteurs d'écrits anonymes qui, à la fois, avouent secrètement leurs livres pour s'en faire honneur, et, publiquement, les renient pour se mettre à couvert : « pour être utile impunément, on lâche son livre dans le public, et on fait le plongeon. » C'est donc là cette prudence, ou cette habileté, que l'auteur des *Lettres de la campagne*, Tronchin lui reproche de n'avoir pas eue. Eh bien ! soit, il a été un auteur maladroit qui a vu son devoir où d'autres veulent voir une imprudence, et qui « regarde comme une *lâcheté* punissable de publier des choses qu'on ne veut pas

avouer. » Si un auteur pouvait se sentir visé par ce passage, c'était celui qui passait sa vie à lancer dans le monde des pamphlets et des livres qu'il désavouait hautement ou attribuait libéralement à d'autres : « Je prie instamment tous les frères de crier dans l'occasion que le *Portatif* (le *Dictionnaire philosophique*), qui vient d'être imprimé en Hollande, est d'une Société de gens de lettres » (Voltaire à Damilaville, 11 décembre 1764). Voltaire put donc très légitimement prendre à son compte la diatribe de Rousseau contre les auteurs en question, anonymes ou pseudonymes. Cependant Jean-Jacques ne désignait personne ; et d'ailleurs, reconnaissons-le, Voltaire ne faisait, en prenant ses précautions, que ce que tout le monde faisait autour de lui (quoique moins astucieusement), et ce qu'aurait peut-être dû faire Rousseau lui-même : « pures formalités, disait Voltaire, qui ont fort déplu à Jean-Jacques et qui l'ont conduit par le plus court à la petite vallée de Motiers-Travers ».

Voici donc qui est plus précis, et destiné à Voltaire seul. Tronchin avait de son mieux, dans ses *Lettres de la campagne*, expliqué l'indulgence du Petit Conseil de Genève à l'égard de Voltaire, de ce même Conseil qui avait si durement frappé Rousseau : « En conscience, avait-il dit (et j'ai cité ailleurs pour un autre objet cette phrase), y a-t-il parité entre des livres (ceux de Voltaire) où l'on trouve quelques traits épars (!) et indiscrets (le joli euphémisme !) contre la religion, et des livres (ceux de Rousseau), où, sans détour, sans ménagement, on l'attaque dans ses dogmes (Voltaire les respectait-il donc ?), dans sa morale, dans son influence sur la société ? » A quoi Rousseau réplique avec force : « Sur quoi peut-on fonder la maxime de tolérer la raillerie, l'outrage, et de punir la raison ? la mienne s'y perd. » C'est là ; comme dans toute cette Lettre (la 5e de la 1re partie), de l'ironie éloquente : elle est habituelle à Rousseau. Mais voici, presque sans transition, quelque chose à quoi il ne nous a pas accoutumés, et ce que vraiment on ne pouvait guère attendre de cet âpre et véhément polémiste, à savoir de la plus fine et de la plus agréable plaisanterie. Qu'on me pardonne de citer un long passage ; il paraîtra court, tant

il est bien venu, et il est très important d'ailleurs pour notre sujet : « Ces Messieurs (du Petit Conseil) voient si souvent M. de Voltaire ; comment ne leur a-t-il pas inspiré cet esprit de tolérance qu'il prêche sans cesse, et dont il a quelquefois besoin ? S'ils l'eussent un peu consulté dans cette affaire, il me paraît qu'il eût pu leur parler à peu près ainsi : « Messieurs, ce ne sont point les raisonneurs qui font du mal, ce sont les cafards. La philosophie peut aller son train sans risque ; le peuple ne l'entend pas, ou la laisse dire et lui rend tout le dédain qu'elle a pour lui. Raisonner est, de toutes les folies des hommes, celle qui nuit le moins au genre humain ; et l'on voit même des gens sages entichés parfois de cette folie-là. *Je ne raisonne pas, moi,* cela est vrai ; mais d'autres raisonnent : quel mal en arrive-t-il ? Voyez tel, tel et tel ouvrage : n'y a-t-il que des plaisanteries dans ces livres-là ? Moi-même enfin, si je ne raisonne pas, je fais mieux, je fais raisonner mes lecteurs. Voyez mon chapitre des Juifs ; voyez le même chapitre plus développé dans le *Sermon des Cinquante :* il y a là du raisonnement *ou l'équivalent,* je pense. Vous conviendrez aussi qu'il y a peu de *détour,* et quelque chose de plus que des *traits épars et indiscrets.*

« Nous avons arrangé que mon grand crédit à la cour et ma toute-puissance prétendue vous serviraient de prétexte pour laisser courir en paix les jeux badins de mes vieux ans : cela est bon ; mais ne brûlez pas pour cela des écrits plus graves, car alors ce serait trop choquant.

« J'ai tant prêché la tolérance ! Il ne faut pas toujours l'exiger des autres, et n'en jamais user avec eux. Ce pauvre homme croit en Dieu, passons-lui cela, il ne fera pas secte : il est ennuyeux ; tous les raisonneurs le sont : nous ne mettrons pas celui-ci de nos soupers ; du reste, que nous importe ? Si l'on brûlait tous les livres ennuyeux, que deviendraient les bibliothèques ? et si l'on brûlait tous les gens ennuyeux, il faudrait faire un bûcher du pays. Croyez-moi, laissons raisonner ceux qui nous laissent plaisanter ; ne brûlons ni gens ni livres, et restons en paix ; c'est mon avis. » Voilà, selon moi, ce

qu'eût pu dire d'un meilleur ton M. de Voltaire, et ce n'eût pas été là, ce me semble, le plus mauvais conseil qu'il aurait donné. »

En vérité, non, Voltaire n'eût pas mieux dit, si ce n'est peut-être plus brièvement, car la plaisanterie est un peu prolongée. Reste que Rousseau a assez bien compris Voltaire pour le pastiche, tandis que, nous l'avons vu, à lire certains jugements de Voltaire sur Rousseau, il était permis de se demander si, tout motif de jalousie à part, Voltaire n'était pas réellement incapable de comprendre ce qu'il critiquait si mal, et ce qui faisait justement l'originalité de Rousseau. Que de fois, quand il juge si légèrement Rousseau, Rousseau aurait le droit de s'approprier le mot de Montesquieu sur Voltaire : « il a trop d'esprit pour m'entendre. »

Quand il lut, dans les *Lettres de la Montagne*, ce passage dirigé contre lui, Voltaire jeta feu et flamme. Un mot surtout dut le piquer au vif : c'est l'aveu qu'on lui prête de ne pas beaucoup raisonner dans ses livres ; mais il se garda bien de relever le trait, ce qui eût fait dire qu'il en avait été blessé, comme on l'est, même d'une demi-vérité. Il se rabattit sur une indiscrétion de Rousseau qui le désignait comme étant l'auteur du *Sermon des Cinquante*, et, par là même, semblait le signaler à la sévérité du magistrat. Rousseau joue donc le rôle de « délateur », et aussi, ce sera le refrain de Voltaire, celui de « calomniateur », car tout le monde sait que le *Sermon des Cinquante* n'est pas de Voltaire, mais, paraît-il, de La Mettrie : « Ah ! Jean-Jacques, cela n'est pas d'un philosophe : il est infâme d'être délateur, il est abominable de dénoncer son confrère et de le calomnier aussi injustement » (à d'Argental, 10 janvier 1765).

Rien n'était plus dangereux que de s'attaquer à Voltaire ; ses ripostes étaient terribles. « Le chien de Diogène » avait aboyé contre lui ; le coup de bâton ne se fit pas attendre, brutal et assommant : ce fut *Le Sentiment des citoyens*. Les *Lettres de la Montagne* avaient commencé à être connues à Genève du 15 au 20 décembre 1764, et, dès le 27 décembre, Voltaire assénait son terrible pamphlet sur la tête du malheureux Rousseau, qui se demanda d'abord de quelle main le coup était parti ; car Voltaire

avait suivi le conseil qu'il donnait à d'Alembert : « frappez, et cachez votre main ». Rousseau, sur des soupçons qui lui avaient été suggérés par ses amis, attribua ce factum au pasteur Vernes, et, pendant longtemps, ne voulut pas en démordre, malgré les dénégations formelles et justement indignées de Vernes. On a, dans sa *Déclaration relative au pasteur Vernes*, un exemple de plus de sa précipitation à accuser les gens, et de son ingéniosité à échafauder son accusation sur des raisonnements qu'il donne, et qu'il prend sincèrement, pour des preuves. Il avait, disait-il, reconnu tout de suite Vernes à « son style pastoral. » Il ne pouvait, il est vrai, imaginer que le diable de Ferney, se faisant ermite pour la circonstance, avait eu l'infernale malice de se donner l'air scandalisé et le ton dévot d'un défenseur de l'église, et que l'avocat de Calas avait pu, sans rire, brandir les foudres d'un inquisiteur (1).

Exposant « les sentiments de la ville » (de Genève), le factum débutait ainsi : « On a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui est une vertu, serait alors un vice. » Ensuite, Tartuffe-Voltaire prenait ainsi la défense de Jésus-Christ et de l'Église : « S'il a cru préparer, dans son style obscur, une excuse à ses blasphèmes, en les attribuant à un délateur imaginaire (le Vicaire de l'*Émile*), il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de Notre Sauveur. Il dit nettement sous son propre nom : « Il y a des miracles dans l'Évangile qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon sens ; » il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la religion. Après avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les ministres de son saint Évangile... Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie... ; c'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première apostasie ; y a-t-il un seul citoyen parmi nous qui,

(1) Si l'on en croit M. Edouard Dufour, qui a étudié particulièrement les ouvrages de Vernes (*Jacob Vernes*, par Edouard Dufour, Genève, 1891). Voltaire, jaloux de l'amitié qui existait entre Vernes et Rousseau, aurait eu « l'idée infernale d'imiter le style du pasteur assez bien pour qu'on s'y méprît »; cela expliquerait alors la méprise de Rousseau.

en pesant de sang-froid cette conduite, ne soit indigné contre le calomniateur ? » Et, conséquemment, le dernier mot était celui-ci : « Il faut lui apprendre que, si on châtie légèrement un romancier impie, *on punit capitalement un vil séditieux.* » Plutôt que de fulminer contre Voltaire, contentons-nous, il ne mérite pas mieux, de lui appliquer à lui-même ce qu'il disait de maître Omer, de ce grand pourfendeur de philosophes : « Vous souvenez-vous, écrivait-il un jour à d'Alembert, en quels termes s'exprima Omer dans son réquisitoire (contre l'*Encyclopédie*) ? On l'aurait pris pour l'avocat-général de Dioclétien et de Galérius ; on n'a jamais joint tant de violence à tant de sottises » (19 octobre 1764). Et, pour le dire en passant, c'est cette violence même et ce manque d'esprit qui ont pu détourner Rousseau d'attribuer le factum à Voltaire : il est vrai que de manquer de mesure et d'esprit au point de délirer, c'était peut-être, de la part de celui-ci, une rouerie de plus, puisque c'était bien là, pour un Voltaire, le meilleur des déguisements.

Mais le passage vraiment terrible et odieux était celui où Voltaire, dans un libelle qui allait courir le monde, déchirait sans pitié le voile qui avait jusqu'alors caché la grande faute de Rousseau à tous ses lecteurs, sauf à quelques intimes qui, Rousseau pouvait le croire, n'avaient point parlé : « Est-il permis, lisait-on dans ce passage, à un homme né dans notre ville, d'offenser à ce point nos pasteurs, dont la plupart sont nos parents et nos amis, et qui sont quelquefois nos consolateurs (voyez le bon apôtre !) Considérez qui les traite ainsi : est-ce un savant qui dispute contre des savants ? Non, c'est l'auteur d'un opéra et de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches et qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui, de village en village et de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère *et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital*, en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait avoir d'eux et en

abjurant tous les sentiments de la nature, comme il dépouille ceux de l'honneur et de la religion. »

On a prétendu que Voltaire, en écrivant sa petite infamie contre Rousseau, n'avait fait, après tout, qu'user de son droit de représailles contre l'auteur du passage que j'ai cité des *Lettres de la Montagne*. Mais que contenait donc ce passage de si offensant pour Voltaire ? Rousseau y citait le *Sermon des Cinquante* comme étant de Voltaire : or, il le pouvait faire sans être le moins du monde « un délateur » ; car, que Voltaire eût écrit ce *Sermon*, c'était bien (puisque Rousseau donnait ce surnom à Voltaire), le secret de « Polichinelle ». Et quant au grave danger qu'il faisait courir, dit-on, au patriarche par cette prétendue révélation, pour savoir ce qu'il en faut penser, demandons-le à Voltaire lui-même. Trois jours précisément avant que parût son libelle contre Rousseau, il écrivait à d'Argental, pour qu'il le répétât au duc de Praslin (avec lequel, notons-le, il était au mieux), que les bourgeois de Genève étaient venus faire des Représentations au Petit Conseil : « Jean-Jacques ne manqua pas de leur faire dire que, si on rôtissait les écrits d'un Genevois, il était bien triste qu'on n'en fît pas autant à ceux d'un Français (allusion au passage incriminé des *Lettres de la Montagne :* Rousseau y demande, d'ailleurs, tout le contraire, c'est-à-dire qu'on tolère ses œuvres, comme on fait celles de Voltaire). Mais il faut lire ce qui suit : « Un magistrat (de Genève) vint me demander poliment la permission de brûler un certain *Portatif* ; je lui dis que ses confrères étaient bien les maîtres, pourvu qu'ils ne brûlassent pas ma personne, et que je ne prenais nul intérêt à aucun *Portatif* » ; ajoutez : ni à aucun *Sermon des Cinquante*, puisque, si le premier était « d'une société de gens de lettres », l'autre était « de La Mettrie. » Qu'on brûlât donc *Sermon* et *Portatif*, qu'il désavouait, cela ne les empêcherait pas de se vendre, et au contraire. Quant à « sa personne », retranchée derrière les bons machicoulis de Ferney, qu'avait-elle à craindre des prétendues « calomnies » de Jean-Jacques et des anathèmes du Consistoire ? On ne peut donc invoquer, pour excuser le libelle de Voltaire, le cas de légitime

défense ; et, pas davantage, la loi du talion : car quelle proportion y a-t-il de l'innocente plaisanterie de Rousseau aux atrocités du *Sentiment des citoyens* (1) ?

Mais cette animosité, vraiment implacable, qui a inspiré le *Sentiment des citoyens*, il faut l'expliquer, je crois, par une autre raison, et plus puissante, que le désir de châtier un prétendu délateur : et c'est, encore une fois, la jalousie d'auteur. Ce que Voltaire, en effet, ne peut pardonner à Jean-Jacques, c'est le succès de ses livres, la soudaineté et l'éclat de cette gloire qui maintenant rivalise avec la sienne. Il a eu beau ravaler la *Nouvelle Héloïse* dans son *Aloïsia* : lui qui prétendait qu'en France le ridicule vient à bout de tout, il n'a pu arrêter l'essor prodigieux du roman de Jean-Jacques ; à Genève même, dans son entourage, aussi bien qu'à Paris, le roman est allé aux nues. C'est, par exemple, son amie, Mme de Constant, qui « en est folle », et qui écrit à son mari : « tout le monde est transporté comme moi. » Et le succès d'*Émile* n'a guère été moindre. C'est en vain que Voltaire s'est acharné à démontrer à tous ses correspondants qu'il avait été bien plus hardi que Rousseau, et que le *Vicaire savoyard* n'était, après tout, que le « vicaire du curé Meslier » : le vicaire alors avait joliment éclipsé son curé ; et Voltaire a pu lire, un an, notons-le, avant son libelle

(1) On sait que le *Sermon des Cinquante* soulève une autre question : celle de savoir si le *Sermon* a précédé ou suivi le *Vicaire savoyard*. L'intérêt de cette question, au point de vue des rapports entre Voltaire et Rousseau, apparaît dans ce passage, souvent cité, de la *Vie de Voltaire*, par Condorcet : « Cet ouvrage (le *Sermon des Cinquante*) est précieux : c'est le premier où M. de Voltaire, qui n'avait jusqu'alors porté à la religion chrétienne que des attaques *indirectes*, osa l'attaquer *de front*. Il parut peu de temps *après* la Profession de foi du Vicaire savoyard. M. de Voltaire fut un peu jaloux du courage de Rousseau, et c'est peut-être le seul sentiment de jalousie qu'il eût jamais eue (!) ; mais il surpassa bientôt Rousseau en hardiesse comme il le surpassait en génie. »

Il ressort de la discussion provoquée par ce passage (Brunetière : *Études critiques*, 4e série, p. 279. — Champion : *Voltaire*, *Études critiques*, p. 169. — Eug. Ritter : *Revue d'hist. litt. de la France*, 1900, p. 315), que le *Sermon des Cinquante* a été prononcé, en d'autres termes, qu'il a circulé *manuscrit* dès 1753 ; mais, Voltaire ne commençant à en parler que le 14 septembre 1762 (à d'Argental), Bengesco en a conclu qu'il parut, *imprimé*, seulement en septembre 1762, tandis que la publication de l'*Émile* est de mai 1762 : ce qui laisserait subsister, mais pour la « hardiesse » seulement de *l'impression*, la remarque de Condorcet.

contre Rousseau, une phrase qui a dû le mettre en fureur et qui se trouve dans l'*Instruction pastorale* de l'évêque du Puy. L'évêque y attaque à la fois, comme « incrédules modernes », Voltaire et Rousseau, mais il fait entre les deux la différence que voici : « il ne faut pas attendre, du génie poétique de Voltaire, le même enchaînement d'idées et la même profondeur que Jean-Jacques sait mettre dans ses œuvres. » Voilà de ces traits qui, bien plus que le persiflage de Rousseau, ont dû piquer au vif l'auteur du *Testament du curé Meslier*, et, en surexcitant sa jalousie, expliquent le *Sentiment des citoyens*, et tout ce qui a suivi : car, même après le *Sentiment*, Voltaire n'a pas décoléré contre son rival ; il affectera même un jour, et c'est tout dire, de le mettre plus bas que Fréron : mais c'est uniquement parce qu'il était placé trop haut dans l'admiration de ses contemporains.

On s'est souvent demandé qui pouvait bien avoir appris à Voltaire que Rousseau avait mis ses enfants à l'hospice. Rousseau, sans hésiter, avait accusé Mme d'Épinay (à Duclos, 13 janvier 1765) ; mais il est plus que probable qu'il l'accusait à tort. En 1758, Mme d'Épinay, venue à Genève pour se faire soigner par Tronchin, avait vu souvent Voltaire ; elle avait pu lui parler, et très naturellement, de sa rupture, qui était devenue publique, avec Rousseau ; et ce qu'il avait appris par elle sur le séjour de Rousseau à l'Hermitage, Voltaire l'avait soigneusement consigné et amplifié dans son *Aloïsia*. Après avoir cité ces mots de la *Nouvelle Héloïse :* « L'honnête homme d'ici n'est point celui qui fait de bonnes actions, mais celui qui dit de belles choses », l'auteur d'*Aloïsia* ajoute méchamment : « ah ! mon doux ami, crois au moins que ceux qui ont donné le couvert, le vêtement, la nourriture à un seigneur étranger venu de Genève pensaient faire une bonne action. » Mme d'Épinay parla-t-elle aussi à Voltaire de l'abandon des enfants ? Ce que nous savons d'elle nous interdit, en l'absence de toute preuve, de la soupçonner de cette trahison.

Mais Grimm vint aussi à Genève et, comme son amie, fréquenta chez Voltaire ; le traître serait-il donc Grimm ? « C'est

sans doute Grimm (écrit un Rousseauiste éminent), dans le séjour qu'il a fait à Genève en 1759, qui a mis Voltaire au courant (1). » — « Sans doute », et sans preuve ? Grimm connaissait très bien Voltaire : il savait que, dire, même confidentiellement, une chose à Voltaire, c'était la dire à tout l'univers. Or Grimm s'est tû sur la faute de Rousseau dans sa *Correspondance littéraire*, alors que cette Correspondance était secrète ; on ne trouve, sur la vie privée de Rousseau, dans toute la collection de ses articles, que ce passage, qui est de 1762 : « Sa vie privée et domestique ne serait pas moins curieuse ; mais elle est écrite dans la mémoire de deux ou trois de ses anciens amis, lesquels se sont respectés en ne l'écrivant nulle part. » Et rien, dans le caractère de Grimm, ne nous autorise à penser que, ce qu'il s'interdisait d'écrire, il se réservât le droit de le dire.

Je crois que c'est aux portes même de Ferney, dans la cancanière Genève, où l'on aimait tant s'entretenir de la vie privée des gens, que la chose s'est ébruitée et colportée sous le manteau, et que le divulgateur a pu être le docteur Tronchin. Tronchin, après avoir été intimement lié, s'était brouillé, avec Rousseau : patricien et très pieux, il exhale dans sa correspondance son indignation contre l'auteur du *Contrat* et du *Vicaire Savoyard*, et cela est très naturel ; mais ce qui l'est moins, ce me semble, c'est que Tronchin, s'adressant à son fils, ne trouve rien de mieux, pour le mettre en garde contre les sophismes de « ce misérable Rousseau », que de lui donner les détails suivants : « c'est grand dommage que cet homme n'ait que l'appareil de la vertu ; et c'est ce qui explique comment, ayant vécu dans l'impureté, et ayant eu plusieurs enfants d'une concubine, il les a tous *exposés*. » (A remarquer que c'est le mot qu'emploiera Voltaire dans le *Sentiment des citoyens*). Celui qui, écrivant à un tout jeune homme (le fils Tronchin pouvait avoir à cette époque, 1763, une vingtaine d'années), trahissait si allègrement le secret d'un ancien ami, ne devait pas faire plus de façon pour le divulguer à des correspondants d'âge mûr ; et, de fait, voyez ce

(1) Eug. Ritter : *Rev. d'hist. litt. de la France*, 1900 p. 314.

qu'il écrit (le 20 mai 1763) au pasteur Vernes : « Vous souvient-il de la lettre de Diderot ? Eh bien ! je suis aussi sûr de ce que *je vous ai dit* que vous l'êtes d'avoir vu cette lettre, et on (Rousseau) sait bien que j'en suis sûr : *hinc furor, hinc lacrymæ.* Tous les témoins oculaires, et il y en a quatre (sans doute Mme d'Épinay, Grimm, Diderot et Tronchin) sont pleins de vie. Ces quatre témoins, et la conscience, qui est le cinquième, font un contraste bien humiliant avec l'austérité de la morale qu'on affiche. » Il prend soin, il est vrai, de terminer sa lettre par ces mots : « que tout ceci reste entre nous. » Mais autant a-t-il dû en dire à un autre pasteur, Vernet ; car, au lendemain du jour où Rousseau a abdiqué son titre de citoyen de Genève, il écrit à Vernet : « cela s'appelle se débarrasser d'un des premiers sentiments de la nature. Qui fait le plus, peut faire le moins. Qui *expose* ses enfants peut bien n'avoir point de patrie (1). » Toutes ces lettres de Tronchin sont de 1763, donc antérieures au *Sentiment des citoyens,* mais antérieures d'un an seulement; tandis que le séjour de Mme d'Épinay et de Grimm, à Genève, étant antérieur d'au moins six ans au *Sentiment,* soupçonner Grimm ou Mme d'Épinay d'avoir parlé, c'est croire que Voltaire était capable de se taire pendant six ans (!) sur un fait dont il pouvait tirer un si grand parti contre Rousseau.

De tout cela, je ne conclus pas que c'est Tronchin qui a sûrement renseigné Voltaire ; mais la preuve est faite qu'il en a renseigné d'autres qui ont à leur tour parlé ou chuchoté — comme Vernes, par exemple, qui, c'est Lenieps qui l'assure à Rousseau, aurait dit « à M. Darade que vous étiez un homme pourri de v..., et celui-ci l'a dit à qui a voulu l'entendre. » Tous ces dits et redits (2) ont dû venir aux oreilles de Voltaire qui, recueillant

(1) Voir ces deux lettres données par Maugras : *Voltaire et Rousseau,* p. 273, 289.

(2) Que les *cancans* de Genève eussent, à la veille du *Sentiment,* souvent trait à la vie privée de Rousseau, c'est ce que témoigne ce curieux passage d'une lettre de Tronchin à Vernet, du 20 juin 1763 « Cet étrange homme, bon chrétien, n'est ni citoyen, ni père. Qu'est-il donc ? le plus malheureux de tous les hommes, qui comptait l'autre jour, parmi les charges de sa vie, l'entretien de la vieille Levasseur. *Il l'a dit* très distinctement à son ami Moultou, *qui le racontait* encore hier chez Mme d'Anville. Vous savez ce qui en est. Il a aussi

le faux comme le vrai, a mis le tout ensemble et, le moment venu, a donné le paquet à Jean-Jacques ; et ce, à la grande joie de Tronchin qui, le 16 mars 1765, applaudit ainsi au *Sentiment* : « ce masque de vertu, sous lequel Rousseau avait caché sa face catilinaire, est arraché. Le méchant se montre à découvert, le méchant est démasqué. » Mais si Voltaire a pu, en effet, de sa main brutale, « arracher le masque », c'est parce que d'autres mains, et particulièrement celle de Tronchin, l'avaient déjà dénoué. Il me semble donc que, si Rousseau ne s'est pas trompé en désignant Voltaire comme « le plus grand de ses ennemis », il a eu également raison, quand il parle de ses persécuteurs, d'associer le nom de Tronchin à celui de Voltaire, et de voir derrière la toile, « mettant en jeu les marionnettes de Genève, le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin » (à Mme de Boufflers, 21 juillet 1762) (1).

Le *Sentiment des citoyens* une fois imprimé, quelle va être l'attitude de Voltaire? il n'a garde, bien entendu, d'intervenir dans l'âpre polémique qui éclate, au sujet du *Sentiment*, entre le pasteur Vernes et Rousseau, le pasteur criant sur tous les tons son innocence, et Rousseau s'enfonçant de plus en plus dans la conviction que c'est Vernes qui l'a poignardé. Ainsi Voltaire avait fait coup double : Rousseau était frappé au cœur, et son bourreau présumé était un homme d'église ! Mais si le malheureux Vernes passait auprès de certaines gens, à Genève, pour être l'auteur du *Sentiment*, à Paris ceux « qui avaient le nez fin »

protesté à ce même Moultou, sur tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'il n'a jamais eu d'enfants, et que *ce qu'on en dit* est une calomnie. Vous savez aussi ce qui en est. Oh ! que cet homme joue un rôle difficile ! » — La lettre de Lenieps, citée plus haut, a été empruntée par Rod aux Manuscrits de Neuchâtel. (Rod : *L'affaire J.-J. Rousseau*, 285).

(1) Que Voltaire ait essayé de faire parler Tronchin sur son ancien ami, c'est ce qui ne me paraît pas douteux ; et que Tronchin ait parlé volontiers, c'est, ce me semble, ce qui ressort des deux passages que voici : Voltaire, ayant affirmé à Damilaville que Rousseau n'a écrit sa *Lettre sur les spectacles* que pour soulever contre lui les prêtres de Genève et le faire sortir des Délices, ajoute : « M. Tronchin est très instruit de cette intrigue » (24 novembre 1766) et le même jour à Marmontel : « il était au désespoir que j'eusse une jolie maison près d'une ville où il est abhorré... Apprenez cette anecdote à M. d'Alembert, M. le docteur Tronchin a les preuves en mains. » Voir aussi Voltaire à Pezay (5 janvier 1767).

(c'était, pour Voltaire, ceux qui le reconnaissaient à son style ou à ses diableries), ne recherchèrent pas longtemps la paternité du *Sentiment*. En annonçant à ses correspondants le libelle anonyme, Grimm écrivait bien : « on dit que ce papier est de M. Vernes » ; mais il ajoutait malicieusement : « M. de Voltaire dira à coup sûr qu'il n'y a qu'un prêtre qui puisse se permettre une pareille vengeance » (février 1765). Et d'Alembert, dès le 17 janvier, mandait à Voltaire que « le bruit avait couru qu'il avait fait à Rousseau une réponse injurieuse », ce qui était une façon d'interroger Voltaire. Mais Voltaire fait la sourde oreille ; et quand le 6 février il parle de Rousseau à d'Alembert, il a bien soin de le mettre (quel revirement !) sur la même ligne que « Diderot et Helvétius, ces amis du vrai. » Et, toujours en veine de générosité, le 16 avril : « Je lui pardonnerais ses torts envers moi (!), s'il se mettait à pulvériser dans un bon ouvrage les prêtres de Baal *qui le persécutent* », c'est-à-dire qui ont écrit méchamment contre lui le *Sentiment des citoyens*.

Quel fut l'effet du *Sentiment* sur Rousseau alors à Motiers, et sur le public ? Rousseau en fut, je crois, atterré. Il se surveille comme il peut dans ses lettres à ses amis de Genève ; car il a un rôle à soutenir et il s'agit, devant son parti, de faire bonne contenance. Il avait reçu le libelle le 31 décembre, — Voltaire lui avait donné là de belles étrennes ! — en le communiquant à Du Peyrou le même jour, il lui écrivait : « renvoyez-moi cette pièce, quand vous l'aurez lue ; elle entrera dans les monuments de l'histoire de ma vie. Oh ! quand un jour le voile sera déchiré, que la postérité m'aimera ! qu'elle chérira ma mémoire ! » Mais le 13 janvier, s'adressant à son vieil ami Duclos, et après lui avoir parlé d'un « libelle effroyable qui vient de paraître à Genève », à la fin de sa lettre, brusquement, il lui ouvre son cœur : « Cher ami, j'ai le cœur oppressé, j'ai les yeux gonflés de larmes ; jamais être humain n'éprouva tant de maux à la fois. Je me tais, je souffre et j'étouffe. Que ne suis-je auprès de vous ! du moins je respirerais. Je vous embrasse. » Il écrit ces lignes treize jours après qu'il a lu le libelle et, on le voit, la plaie saigne encore.

Pour comprendre quelle dut être son angoisse, il faut bien se rendre compte de ce qu'était alors Rousseau, non seulement pour ses amis, mais pour ses lecteurs, et il en avait dans l'Europe entière : il était l'homme vertueux par excellence ; car du livre on allait à l'homme, et de toutes parts on lui écrivait les lettres les plus ferventes pour lui témoigner, non seulement l'admiration qu'on avait pour son œuvre, mais la vénération qu'on professait pour sa personne. Si l'on veut avoir une juste idée de l'action extraordinaire qu'il a exercée sur les âmes, surtout sur les jeunes âmes de son temps, il faut lire, dans les Manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel, les lettres vraiment émouvantes, tant elles sont nombreuses et sincères, de ceux qui ne se contentent pas de se proclamer ses disciples, mais qui l'assurent, et avec quel élan ! de leur reconnaissance et de leur profond attachement. Or, c'est justement là le genre de succès que Rousseau ambitionnait le plus. Il a dit et répété sans cesse que, même si on n'était pas de son avis, on ne pouvait pas, pour peu qu'on fût honnête homme, s'empêcher de l'aimer : « On peut ne pas aimer mes livres, et je ne trouve point cela mauvais ; mais quiconque *ne m'aime pas* à cause de mes livres est un fripon, jamais on ne m'ôtera cela de l'esprit. » (à Mme Latour, 26 septembre 1762). On sait qu'il déclare en maint endroit de ses *Confessions* qu'il désirait par-dessus tout « être bienvenu et choyé », et encore qu'il ne savait pas résister aux caresses. Dans sa lettre de rupture à Voltaire, s'il le « hait », ou croit le haïr, ce n'est pas du tout, qu'on le remarque bien, par jalousie d'auteur ; car, dans cette même lettre, il se dit encore « son enthousiaste et son disciple » ; il envie à Voltaire, non sa gloire, qu'il trouve légitime, mais uniquement les témoignages d'estime et d'affection dont on l'honore à Genève et auxquels il doit, lui Genevois, renoncer ; car il sent bien que ceux de ses compatriotes qui vont à Voltaire sont perdus pour lui. Ainsi, ce qu'il souhaite ardemment et par dessus tout, ce sont des gens qui, à cause de ses œuvres, où il a mis toute son âme, l'aiment et le lui disent. Or, cette clientèle affectueuse et même dévotieuse, qu'il avait enfin conquise grâce à la *Nouvelle Héloïse* et à

l'*Émile*, et qui lui était si chère, n'est-ce pas cela même que Voltaire allait ravir à son cœur ? car qui pourrait maintenant aimer le père dénaturé que venait de révéler au monde le *Sentiment des citoyens* ? De là son cri à Du Peyrou, cri étrange où semble éclater, et dans quel moment ! son incurable orgueil, mais qui est, je crois, si on y ajoute le mot qui était dans sa pensée, un cri de détresse : « Oh ! que la postérité (qui elle, *du moins*, me connaîtra mieux) m'aimera ! » car, pour ses contemporains, ils vont sûrement se détourner de lui avec horreur ; et, comme pour supplier Du Peyrou de ne pas l'abandonner, il termine par ces mots : « Vous, aimez-moi *maintenant*, et croyez que je n'en suis pas indigne. »

Il avait tort de tant s'alarmer : le coup fourré de Voltaire ne l'atteignit pas dans sa réputation. Voltaire, comme il a fait avec Fréron et avec tant d'autres, avait frappé trop fort. Pour parler son langage, au lieu de « charger son fusil de sel, il l'avait chargé de trop grosses balles. » On refusa de reconnaître, dans le monstre que *le Sentiment* offrait à l'animadversion publique, l'auteur qui avait écrit tant de nobles pages de l'*Émile* et de la *Nouvelle Héloïse* ; et, sauf dans le petit monde de Motiers, déjà hostile à Rousseau pour d'autres motifs, le libelle ne trouva aucun crédit nulle part. A Genève, dès le 1er janvier, d'Ivernois écrivait à Rousseau : « cette infamie a été désapprouvée unanimement. » Dans leur Réponse aux *Lettres écrites de la campagne* (1er janvier 1765), « Les citoyens, jugeant au-dessous d'eux de désavouer la brochure de huit pages qui vient de paraître, sous le titre de *Sentiment des citoyens*, l'ont jetée au feu comme un infâme libelle. » De Monrion (près de Lausanne), un ardent admirateur d'*Émile*, le prince de Wirtemberg, écrit à Rousseau : « Les calomnies horribles, dont une plume infâme tâche en vain de vous noircir, sont une preuve de plus de votre vertu. » Le bon Montmollin, qui n'a fait que feuilleter la brochure manuscrite, la demande à son collègue Sarasin, en l'avertissant d'ailleurs qu'il « l'improuve » ; et Sarasin lui-même, le grand ennemi de Rousseau, répond qu'il n'enverra pas la brochure imprimée, car, dit-il, « elle m'a fait beaucoup de peine, ainsi

qu'à plusieurs, et je souhaiterais qu'elle n'eût jamais paru. » L'effet fut le même à Paris, où Bachaumont parle, le 16 janvier 1765, « d'un libelle infâme », et Grimm, « d'un libelle dégoûtant » (*Corresp. littér.* février 1765). Rousseau donc pouvait écrire à Du Peyrou le 14 février que *le Sentiment* « n'avait causé que de l'indignation à Genève et à Paris. »

Au premier moment, désemparé, comme nous l'avons vu, il n'avait rien trouvé de mieux, pour parer le coup, que d'envoyer lui-même à Duchesne, à Paris, *le Sentiment des citoyens*, en le priant de l'imprimer avec des notes de lui, qui étaient sa réponse : idée qui paraît singulière au premier abord ; ainsi en juge Grimm, qui ne comprend pas le besoin qu'a eu Rousseau « de divulguer à Paris un libelle qui n'y aurait jamais été connu et dont le mépris public l'avait déjà vengé à Genève. » (*Corr. litt.* février 1765). Mais Grimm parle ainsi seulement en février, et Rousseau avait envoyé le libelle à Duchesne le 6 janvier, époque où il n'était pas du tout rassuré sur l'accueil qui serait fait à Paris au *Sentiment des citoyens*. Quant à prétendre, comme le fait Grimm, que, sans la divulgation de Rousseau, *le Sentiment* n'eût jamais été connu à Paris, c'est oublier que Voltaire n'était pas homme à le laisser sous le boisseau. Rousseau donc, quand il sut que le libelle imprimé courait à Genève, estima, je crois, que le meilleur moyen de montrer qu'il n'avait aucune raison d'en avoir peur, c'était de le répandre lui-même ; et, payant d'audace, il le fit imprimer par son propre libraire avec sa réponse. Cette réponse parut satisfaire le public : « les notes de Rousseau, dit Bachaumont, démontrent l'atrocité et la calomnie du libelle. » « L'atrocité » n'avait pas besoin d'être démontrée ; malheureusement « la calomnie », du moins sur un point, et c'était le point douloureux, ne pouvait pas l'être. Rousseau s'en tira par un misérable subterfuge : « Je n'ai jamais, dit-il, *exposé* ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital, ni ailleurs. » Il est vrai : mais, ce qui revenait au même, il en avait porté, ou fait porter cinq aux Enfants-Trouvés.

Faut-il dire, pour conclure, que Voltaire, en lançant son affreux libelle, avait complètement manqué son but ? je ne le

pense pas. Si l'effet sur le public ne fut pas tel qu'il l'avait espéré — et c'est, sans doute, pour cela qu'il va s'acharner de plus belle contre Rousseau —, en revanche l'effet produit sur Rousseau fut, je crois, beaucoup plus profond que ne le feraient supposer ses Lettres, où il n'en parle guère, et ses *Confessions*, où il en parle presque gaîment (II, 12). Ses correspondants avaient beau traiter le libelle « d'infamie », (c'est le mot qui revient le plus souvent sous leur plume) ; il savait qu'il y avait une infamie plus grande : c'était d'avoir fait ce qu'on lui reprochait. Et il avait eu beau lui-même, pour réfuter le passage du libelle où était formulée la terrible accusation, écrire cette phrase qu'il avait dû méditer et ciseler : « Je n'ajouterai rien à ce passage, sinon, qu'au meurtre près, j'aimerais mieux avoir fait ce dont on m'accuse, que d'en avoir écrit un pareil », il ne pouvait pas apaiser sa conscience par ce pitoyable sophisme : car d'accuser quelqu'un, fût-ce même à tort, d'avoir commis un crime, c'est tout de même un peu moins grave que d'avoir commis le crime lui-même. Et qu'il l'eût commis *réellement*, c'était, il le sentait bien, ce qu'il ne pourrait persister indéfiniment à nier, puisque ses anciens amis, ceux qui avaient été mêlés à sa vie, avaient parlé, *il était du moins fondé à le croire*, et que ces amis étaient Grimm, Diderot, Tronchin et Mme d'Épinay, c'est-à-dire des gens d'honneur dont nul ne récuserait le témoignage. Ils lui avaient gardé le secret pendant dix ans ; et leur silence lui avait permis d'acquérir une gloire sans tache, de passer pour un sage, et qui sait ? d'alléger peut-être ses remords, car un crime, enfoui à jamais dans la mémoire de quelques confidents, pèse moins lourdement sur la conscience qu'un crime révélé à tout l'univers. Il s'était efforcé dès ses premiers essais, on se le rappelle peut-être, et il faut aussi le rappeler à son honneur, de mettre sa vie en harmonie avec ses œuvres ; il comprenait dès lors, et il avait senti de plus en plus, à mesure qu'il écrivait ses livres, où respirait l'amour de la vertu, que cette morale austère, qu'il prêchait aux autres, il était tenu de la pratiquer pour son compte ; d'autant plus que ses lecteurs, on l'a vu, le prenant au mot, avaient, à travers l'œuvre, cherché

l'auteur, lui avaient voué un culte et beaucoup même le consultaient, comme on fait un directeur de conscience ; si bien qu'il en était venu, à l'époque où nous sommes, à exercer un véritable sacerdoce moral qui s'étendait bien au-delà de la Suisse : il fallait donc, plus que jamais, que le prédicateur ne prêchât pas seulement ses idées, mais se prêchât lui-même, et c'est à ce moment qu'il avait vu avec effroi le *Sentiment des citoyens* ouvrir brusquement un abîme entre l'homme et son œuvre.

Aussi n'a-t-il plus désormais qu'un souci : combler cet abîme, ou plutôt le masquer de son mieux, et c'est à quoi il va s'appliquer dans ses *Confessions*. Le 13 janvier 1765, c'est-à-dire treize jours après l'apparition du libelle, il écrit à Duclos qu'il est enfin décidé à écrire ses Mémoires et, le 18 mars de la même année, il annonce à Rey que l'ouvrage est commencé ; il ajoute qu'il est décidé « à y consacrer le reste de sa vie. » Et, en effet, à partir du *Sentiment des citoyens*, Rousseau n'a plus rien écrit — que ses Souvenirs : sa verve est éteinte, et aussi le feu de son éloquence et la vigueur de sa pensée. Sans doute, le rêveur et le poète vont écrire d'admirables pages, qui ne verront le jour qu'après sa mort ; mais le polémiste et même le penseur ne reprendront plus jamais la plume ; il y a, je le sais, à ce renoncement, des causes diverses, telles que les condamnations multipliées et la fatigue d'une production vraiment extraordinaire en si peu d'années ; mais il n'est pas téméraire de penser que le coup de grâce fut porté au solitaire de Motiers par la foudroyante révélation du *Sentiment des citoyens*. On en pourrait peut-être voir la preuve dans ce que Rousseau écrit, le 11 février 1765, à Mylord Maréchal : « quoi qu'il en soit, *si ma tête s'affaiblit et s'altère*, mon cœur me reste en bon état. » C'est la première fois qu'il parle ainsi, et il n'y a guère plus d'un mois que le libelle a paru. Si c'est le libelle qui a causé, ou seulement hâté cet « affaiblissement » de son esprit, Voltaire n'a pas tout à fait manqué son but : il n'aura plus à s'inquiéter désormais du succès des œuvres de Rousseau.

Il nous reste maintenant à examiner la grave accusation portée contre Rousseau dans *Le Sentiment des citoyens*, c'est-à-dire à expliquer la conduite de Rousseau à l'égard de ses enfants.

CHAPITRE V

LES ENFANTS DE ROUSSEAU

Rousseau, qui connut Thérèse Le Vasseur dans l'été de 1745, eut d'elle un premier enfant dans l'hiver de 1746 à 1747, un second en 1748, un troisième en 1750 et deux autres entre les années 1750 et 1755 : il les mit tous aux Enfants-Trouvés. Tel est le fait, — qu'on pouvait croire indiscutable, puisque nous le tenons de Rousseau lui-même; mais il a été mis en doute et nous devons donc en vérifier d'abord l'exactitude; nous pourrons ensuite, si nous le tenons pour acquis, essayer de l'expliquer.

Il convient d'abord d'écarter les propos dont rien n'établit l'authenticité, et les récits qui supposent des invraisemblances ou même de pures impossibilités: tel est le récit que nous a laissé Lamartine, récit qui aurait été fait à sa mère par Mme des Roys, sa grand'mère, très liée avec la maréchale de Luxembourg : la maréchale se serait arrangée avec Tronchin pour prendre, dès sa naissance, et des mains de sa mère, le quatrième enfant de Rousseau et le garder chez elle, Rousseau consentant à tout. L'enfant né, Tronchin viendra le chercher le lendemain ; « mais à minuit Rousseau, vêtu d'un manteau de couleur sombre, s'approcha du lit de l'accouchée et, malgré ses cris, emporta lui-même son fils pour le perdre, sans marque de reconnaissance, dans un hospice (1). » Pour montrer le crédit que mérite ce dramatique récit, il suffit, sans doute, de faire remarquer que Rousseau ne connut Mme de Luxembourg qu'en 1758, et qu'il n'a plus eu d'enfant, il nous le dit lui-même, à partir de 1755.

Bibliographie : *Émile*, IV. — *Rêveries :* 9me Promenade. — Eug. Ritter: *Alliance libérale*, 8 juin 1878. — *Annales J.-J*, *Rousseau* I, VI. — C. Bloch : *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, 1908. — Fosseyeux : *L'Hôtel-Dieu au 17e et 18e siècle*, 1912. — B. Bouvier : *J.-J. Rousseau*, Conférences, Genève 1912, chap. VIII.

(1) *Le Manuscrit de ma mère*, 1871, p. 121.

Thérèse, avons-nous dit, a donné cinq enfants à Rousseau : mais Rousseau était-il bien leur père ? C'est ce qu'on a nié en tirant, de certains passages des *Confessions*, la conclusion tout à fait arbitraire que Rousseau ne pouvait pas, physiologiquement parlant, être père. Il me semble que si le médecin Tronchin, qui était, à l'époque de la naissance des enfants, intimement lié avec Rousseau, a fait, comme on l'a vu, un crime à Rousseau de l'abandon de ses enfants, il a, par ses reproches violents et réitérés, comme délivré à Rousseau un très authentique certificat de paternité. Mais la meilleure preuve n'est-elle pas l'affirmation vingt fois répétée de Rousseau qu'il a mis ses enfants à l'hospice ? C'est, dit-on, qu'il voulait prouver par là qu'il n'était pas incapable d'en avoir : il consentait donc, pour faire croire qu'il était père, à passer pour un père dénaturé ! en sorte qu'après avoir trompé ses amis en affectant une fausse paternité, il se serait, dans ses œuvres, moqué du public en faisant semblant de pleurer sa faute ; et le voilà devenu quelque chose comme un sinistre comédien, si l'on en croit ceux qui veulent l'innocenter malgré lui. Sans discuter plus longuement cette étrange thèse (1), nous croyons Rousseau sur parole, quand il nous parle de *ses* cinq enfants ; et, puisqu'il avoue qu'il les a tous mis à l'hôpital, demandons-lui d'abord à lui-même *pourquoi* il a fait cela ; voyons ce qu'il allègue pour excuser sa faute ; et ensuite essayons de résoudre la plus délicate de toutes ces questions et, en somme, la plus importante : cette faute, qui pèse si lourdement sur sa mémoire, *l'a-t-il sincèrement regrettée* (2) ?

(1) Elle n'est plus guère soutenue que par Mme Macdonald (*Revue Bleue*, 1912, t. 1) et par certains écrivains anonymes, par exemple, par la personne (une femme ?) qui, à l'occasion du bi-centenaire de Rousseau, a écrit une brochure intitulée : *J.-J. Rousseau infirme n'a jamais eu d'enfants*. Nice, 1912

(2) On a découvert, aux Archives des Enfants-Trouvés, un acte notarié, passé deux ans après la mort de Rousseau, par lequel Thérèse Le Vasseur cède au sieur Benoist ses droits de propriété sur les manuscrits musicaux de Rousseau à charge de les publier sous le titre de « Consolations aux misères de ma vie » et d'en abandonner le profit *à l'hospice des Enfants-Trouvés* (*Annales J.-J. R.* I, 299). Nous savons, d'autre part, que Thérèse ayant réclamé pour elle, dans une lettre au marquis de Girardin, le profit de cette publication, le marquis lui conseilla d'écrire au graveur Benoist pour l'exhorter à se charger

La première fois qu'il parle de ses enfants, c'est dans une lettre à Mme Francueil, du 20 avril 1751. Il nous dit dans ses *Confessions :* « Mme Francueil sut que j'avais mis mes enfants aux Enfants-Trouvés ; *elle m'en parla,* cela m'engagea à lui écrire à ce sujet. » Pourquoi lui écrire? et pourquoi ne pas lui dire oralement ce qu'il avait à lui dire? C'est que, comme a dit un ancien, le papier ne rougit pas, et Rousseau a mis dans sa lettre à Mme Francueil de telles énormités que vraisemblablement il n'eût pas osé les lui dire en face; il se donna donc le temps, pour les faire passer, de les présenter en beau style. Dès les premiers mots, il paye d'audace : « Oui, Madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés; j'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. » Tout à l'heure, dans son *Discours sur l'inégalité,* il maudira les institutions sociales; pour le moment, il trouve que l'une d'elles au moins a du bon : celle qui est faite pour recueillir les enfants encombrants.

« Sa misère », dit-il, l'a empêché de « remplir un soin si cher. » Nous savons qu'en 1749, deux ans avant cette lettre, Mme Dupin « a porté son honoraire à 50 louis », ce qui fait (le pouvoir de l'argent étant alors triple de ce qu'il est aujourd'hui) environ 3.000 francs, C'est évidemment la gêne, si ce n'est pas tout à fait « la misère ». La gêne elle-même a cessé en 1753, grâce au succès du *Devin du Village.* Rousseau cette année-là « eut (c'est lui qui nous l'apprend) 100 louis du Roi, 50 de Mme de Pompadour, 50 de l'opéra et 50 de Pissot pour la gravure », ce qui, converti en monnaie de nos jours, mettait dans sa bourse un peu plus de 13.000 francs. Et, puisqu'il a eu deux enfants entre 1750 et

d'un ouvrage difficile « qu'il aurait fait plus volontiers pour M. Rousseau ou pour une *bonne œuvre qui remplit ses intentions.* » (Lettre inédite publiée par M. Martin-Decaen, dans la *Revue de Paris,* 15 sept. 1911, p. 381.

Il y a enfin la découverte, faite par Mme Macdonald : sur le registre des Enfants-Trouvés, on lit à la date du 21 novembre 1746 : « Un enfant du sexe masculin baptisé Joseph-Catherine Rousseau ». Mais Mme Macdonald dit avec raison que le nom de Rousseau était alors très commun, qu'il n'est pas probable qu'on eût donné à l'enfant déposé à l'hospice son vrai nom, et qu'enfin Laroche, l'homme de confiance de Mme de Luxembourg, chargé par elle de rechercher les enfants de Rousseau aux Enfants-Trouvés, a dû voir ce nom sur le registre : s'il n'en a pas parlé, c'est qu'il ne répondait pas aux indications données par Rousseau.

1755, il aurait peut-être pu, grâce à toutes ces aubaines, en garder au moins un à la maison. Mais les deux derniers prirent, comme les autres, le chemin de l'hospice ; et Rousseau, qui méditait alors son second *Discours*, s'en alla, avec Thérèse, son hôtesse et une amie, passer huit jours délicieux dans la forêt de Saint-Germain, où « son âme, exaltée par des contemplations sublimes, s'élevait auprès de la Divinité. » Et comme, au retour, il était encore en fonds, il partit, avec Thérèse, pour Genève, où il fit un séjour de quatre mois.

Thérèse nous ramène à la lettre à Mme Francueil : car, dit Rousseau dans la dite lettre, il y a aussi « la considération de la mère, qu'il ne faut pas déshonorer » : il paraît que Thérèse avait encore son honneur à perdre. Si du moins, continue-t-il, « ses enfants étaient légitimes ! » Mais il ne tient qu'à lui de les légitimer : il n'a, pour cela, qu'à épouser Thérèse et du même coup il rend à Thérèse son cher honneur. Se marier ! c'est-à-dire « contracter un engagement éternel » ; jamais il ne se soumettra à « ces injustes lois. » Alors, se fait-il dire par Mme Francueil, il ne faut pas faire des enfants, quand on ne peut pas les nourrir. — Pardon, Madame, « la nature veut qu'on en fasse. » Ainsi la nature les fait et la société les nourrit. D'ailleurs, il aurait parfaitement de quoi les nourrir si, dit-il à Mme Francueil, « votre état, l'état des riches, ne volait au mien le pain de mes enfants. » Si donc les cinq enfants de Rousseau sont à l'hospice, c'est la faute à la nature et aux riches : ce n'est pas la faute à Rousseau. Il apprend, du reste, à Mme Francueil qu'il n'y a rien de plus platonicien que de mettre ses enfants à l'hôpital : « ainsi voulait Platon que tous les enfants fussent élevés dans sa République, que chacun restât inconnu à son père et que tous fussent les enfants de l'État. » Laissons ces plaisanteries, et demandons-nous ce qu'ont bien pu devenir à l'hospice les enfants de Rousseau.

Sur le sort de chacun d'eux Rousseau est, ou se dit, bien tranquille. Il écrit, toujours à Mme Francueil : « Ce mot d'Enfants-Trouvés vous en imposerait-il, comme si l'on trouvait ces enfants dans les rues, exposés à périr si le hasard ne les sauve ? Informez-

vous, vous saurez que les enfants ne sortent des mains de la sage-femme que pour passer dans celles de la nourrice. Ces enfants ne sont pas élevés délicatement : tant mieux pour eux ; ils n'en deviennent que plus robustes. On n'en fait pas des Messieurs, mais des paysans et des ouvriers. » Voilà, en effet, ce qu'ont pu devenir les enfants de Rousseau — s'ils ont atteint l'âge d'homme, ce qui est douteux, les historiens nous ayant renseignés sur « l'effrayante mortalité des nouveau-nés dans les hospices du dix-huitième siècle. » A l'hôpital des Enfants-Trouvés, à Paris, « sur 100 enfants trouvés, les deux tiers mouraient dès la première année ; à sept ans, il n'en restait plus que 14 ; et 5 seulement (sur 100) atteignaient l'âge d'homme (1). » L'hygiène, dans ces hospices, était déplorable ; on astreignait les pauvres petits à un travail machinal et stérile ; d'ailleurs, nulle direction morale ; des pratiques religieuses toutes mécaniques. « Ainsi séquestrés et abrutis (dit l'*Encyclopédie méthodique*, article *Mendicité*), ces enfants devenaient la proie de tous les genres de dépravations et d'infirmités. » Voilà donc ce que leur offrait Rousseau, quand il envoyait ses cinq enfants à l'hospice, c'est-à-dire quatre sur cinq à la mort, selon toutes les probabilités. Et le sort qui attendait ses enfants dans ces tristes maisons, il ne l'ignorait pas ; car, étant sur les lieux, il pouvait aisément, il devait se renseigner ; d'ailleurs, de toutes parts, à cette époque on protestait, *et par écrit*, contre les détestables pratiques des administrations hospitalières. Les enfants trouvés qui avaient survécu, on les plaçait bien en apprentissage pour en faire « des ouvriers », comme dit Rousseau ; mais, une fois placés, on ne s'en occupait plus, et « beaucoup d'entr'eux désertaient l'atelier pour mendier et vagabonder (2). » Mendier et vagabonder, Rousseau savait aussi, mieux que personne, où cela peut mener ; bref, sachant tout ce qu'il savait, il se mentait à lui-même quand

(1) Camille Bloch : *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*, 1908, p. 98.

Au dire de Tenon (*Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, 1788), aux Enfants-Trouvés, le plus grand nombre mourait d'une maladie connue sous le nom d'induration ou « gelée. »

(2) *Ibid.* p. 319.

il disait à Mme Francueil : « par la rustique éducation qu'on leur donne, ils seront plus heureux que leur père (1). »

Je crois aussi que, dans sa lettre, quand il s'applaudit d'avoir choisi le meilleur parti pour ses enfants, il ment à sa conscience, et je n'hésite pas à m'en réjouir, parce que cela me permet de supposer qu'en 1751 la conscience morale n'est pas tout à fait morte en lui. Il me paraît, en effet, que, s'il s'emporte, cite Platon et les lois sociales, c'est parce qu'il éprouve le besoin de s'en faire accroire : on ne le prend pas de si haut, et on n'a pas recours à tant de sophismes, quand on est sûr d'avoir bien fait. Lorsque je lis attentivement, et *entre les lignes*, cette lettre à Mme Francueil, qu'on cite d'ordinaire comme portant témoignage contre le Jean-Jacques *amoral* de cette époque, j'ai au contraire l'impression très nette que, s'il parle si haut, c'est pour se rassurer ; au fond, ce n'est pas seulement à Mme Francueil, c'est aussi, c'est surtout à Rousseau lui-même qu'il voudrait prouver que Rousseau n'est pas si coupable.

J'ai insisté sur cette lettre parce que, dans toute discussion sur cette question des enfants de Rousseau, c'est, selon moi, par cette lettre qu'il faut commencer et non, comme on le fait toujours, par le récit de Rousseau dans les *Confessions* (II, 7), sous prétexte que ce récit nous ramène à l'année même (1747) où Rousseau eut son premier enfant. Mais on oublie que, ce récit ayant été écrit plus de vingt ans après les faits qui y sont rapportés, ce que nous y donne Rousseau, ce n'est pas du tout les sentiments qu'il avait en 1747, mais ceux qu'*il veut nous suggérer* en 1769. La lettre à Mme Francueil, au contraire, écrite en 1751, est contemporaine des faits, puisque Rousseau a eu son dernier enfant en 1755, et on va voir quelle est l'importance de cette lettre. Si l'on veut bien admettre l'interprétation que j'en donne — et pourquoi ne l'admettrait-on pas ? car si Rousseau avait été alors cet être dénué de tout sens moral que nous présentent certains auteurs, il n'eût pas écrit, *un an*

(1) « L'Hôtel-Dieu, dit Mercier, se trouve en face des Enfants-Trouvés ; comme si l'on eût voulu montrer que ces malheureux enfants n'avaient qu'un pas à faire pour y entrer. » *Tableau de Paris*, 1783, VII, 174.

auparavant, son premier *Discours* qui est un hommage perpétuel, et *sincère*, à la vertu ; et il suffit pour ma thèse qu'il soit à cette époque, non certes vertueux, mais simplement ami de la vertu, c'est-à-dire, accessible encore au sentiment moral ; — si donc l'on admet que dans cette lettre, c'est-à-dire dès 1751, Rousseau n'enfle la voix que pour faire taire sa conscience, dès lors la discussion sur cette question des enfants doit être orientée dans le sens que voici : tout ce que Rousseau dira plus tard sur ce sujet, tous les sophismes qu'il inventera pour sa défense, il s'efforcera sans doute d'y croire, peut-être même par moment, surtout au moment où il les développe avec emphase, parviendra-t-il à se persuader lui-même : il n'arrivera jamais à étouffer complètement le remords ; au contraire, le remords ira grandissant à mesure que Rousseau, en avançant en âge, s'élèvera, non pas très haut, un peu cependant au-dessus de lui-même et de ses premières bassesses ; et ce remords même l'aidera, aussi bien que ses propres œuvres, d'un sérieux si profond, à s'amender peu à peu et comme à se moraliser lui-même.

Cette moralisation, du reste, si la lettre à Mme Francueil, bien comprise, la fait espérer, il faut convenir qu'elle est loin alors de se manifester par ses effets, puisque, après avoir écrit cette lettre, Rousseau expose encore un, sinon deux enfants : peut-être les éloigna-t-il d'un cœur un peu moins léger qu'il n'avait fait les premiers ; mais l'habitude était prise au logis et on l'avait trouvée commode. Si Rousseau eut alors la velléité, il n'eut pas le courage de réagir ; il lui restait la ressource d'apaiser sa conscience par de nouveaux sophismes : il en usera largement.

En continuant à suivre l'ordre des temps — ce qui nous permet de suivre aussi l'évolution qui a pu se faire dans l'âme de Rousseau sur sa façon de se juger lui-même, — nous trouvons en 1760 le fameux passage de l'*Emile* qu'il faut transcrire ici : « Un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son espèce ; il doit à la société des êtres sociables ; il doit des citoyens à l'État. Tout homme qui peut payer cette triple dette et ne le fait pas est coupable, et plus coupable peut-être quand il la paye à demi (il

veut dire, sans doute, quand il se borne à engendrer). Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a pas le droit de le devenir (il avait dit le contraire à Mme Francueil). Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever. Lecteur, vous pouvez m'en croire ; je prédis à quiconque a des entrailles, et néglige ces saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères et n'en sera jamais consolé. » (*Émile*, I).

On ne peut certes proclamer plus solennellement les devoirs de la paternité, ni prédire avec plus d'éloquence les remords qui assiégeront infailliblement le père qui ne remplira pas ces devoirs. Mais *de quel père* s'agit-il ici ? de Rousseau, ou d'un père quelconque ? Ils ne s'agit de Rousseau que pour les lecteurs avertis ; or de ces lecteurs, je n'en vois qu'un très petit nombre : ce sont les amis et les confidents de Rousseau, quatre ou cinq tout au plus. Quant aux autres, à ceux *qui ne savaient pas*, et c'était le public, aucun d'eux n'eut l'idée que Rousseau avait ici parlé de lui-même : singulier aveu que celui qui n'est compris que des gens à qui on n'a plus rien à avouer ! et n'est-il pas étrange qu'on en ait tant fait honneur à Rousseau ? Il a comme reconnu lui-même l'ambiguïté, on pourrait dire : la nullité de son aveu, lorsqu'il dit, dans ses *Confessions*, (P. II, l. XII), que « le remords lui a arraché *presque* l'aveu public de sa faute au commencement de l'*Émile*. » Mais pourquoi donc a-t-il écrit ce passage volontairement obscur ? j'en vois deux raisons. Ceux de ses amis qui connaissent sa vie privée sont devenus ses ennemis : s'ils allaient trahir son secret ? (et ils le feront plus tard, à l'en croire) ; il les aura devancés par cet aveu qui alors deviendra clair pour tous et partant méritoire, mais qui, s'ils se taisent, garde son sens général... et insignifiant. Ce n'est là, j'en conviens, qu'une pure supposition, qui peut être très fausse ; ce qui est une certitude, c'est que Rousseau prétend, par ce passage énigmatique, avoir reconnu hautement et comme publié sa faute, puisqu'il écrit pour le public ; or, l'ayant ainsi reconnue, il l'a expiée ; c'est sa théorie constante dans ses *Confessions*. Il dit ceci : « Le trait est si clair (il veut

nous le faire juger tel, parce qu'il est éloquent) qu'après un tel passage, il est surprenant qu'on ait eu le courage de me la reprocher » (il parle de sa faute) (1).

Est-ce donc qu'il avait cessé lui-même de se la reprocher ? je crois, au contraire, qu'en dépit de ses théories et de ses sophismes, il la regrette de plus en plus au fond du cœur; car c'est bien son cœur cette fois qui parle dans sa lettre du 12 juin 1761, à la maréchale de Luxembourg. Il est, ou se croit mourant; il fait ses adieux à la maréchale, lui recommande Thérèse et il lui confesse sa faute : « de cette liaison sont provenus cinq enfants, qui tous ont été mis aux Enfants-Trouvés, et avec si peu de précaution pour les reconnaître un jour que je n'ai pas même gardé la date de leur naissance. Depuis plusieurs années le remords de cette négligence trouble mon repos et je meurs sans pouvoir la réparer au regret de la mère et du mien. Je fis mettre seulement dans les langes de l'aîné une marque dont j'ai gardé le double ; il doit être né, *il me semble*, dans l'hiver de 1746 à 1747, ou à peu près. Voilà tout ce que je me rappelle. S'il y avait moyen de retrouver cet enfant, ce serait faire le bonheur de sa tendre mère; mais j'en désespère et je n'emporte point avec moi cette consolation. » N'insistons pas, puisqu'il l'avoue, sur sa coupable négligence, ni même sur son peu de mémoire : on oublie vite ce qui n'a été qu'un ennui passager, et chaque enfant qui lui naissait n'était guère plus que cela, comme il en convient lui-même dans ses *Confessions*. Ne retenons de cette lettre que le sentiment qui l'a dictée, et le mot de *remords* qu'il prononce enfin et qui assurément est sincère, car on ne ment pas quand on croit qu'on va mourir.

Nous savons, par les *Confessions*, que Mme de Luxembourg fit faire des recherches aux Enfants-Trouvés, mais que ces recherches n'aboutirent pas. Elles aboutissaient bien rarement : « une trentaine seulement (aboutissaient) sur six à sept cents (2). »

(1) Il dit encore dans le *Premier Dialogue* : « On m'a dit qu'il (*Rousseau*) avait fait de ses fautes dans l'*Émile* l'aveu *presque* formel avec des regrets qui devaient naturellement lui *épargner les reproches des honnêtes gens.* »

(2) Bloch, *op. cit.*, p. 99.

Rousseau, semble-t-il s'en consola bien aisément : « Je sens qu'il est trop tard et que mes mesures ont été mal prises. Il est juste que je porte la peine de ma négligence et le succès même de vos recherches ne pourrait plus me donner une satisfaction pure et sans inquiétude (10 août 1761). » Il réfléchit, sans doute, que son premier né, le seul, hélas ! qu'on pouvait rechercher, aurait alors 14 ou 15 ans, et que ce serait bien tard pour se mettre à l'aimer, surtout si, comme il était à craindre, il avait mal tourné. Comme on le retrouve, dans ces graves circonstances, toujours indécis, souhaitant une chose et, aussitôt après, en redoutant les conséquences ! Sachons lui gré pourtant de ceci : convaincu qu'il va mourir, il a pensé à ses enfants et regretté sincèrement d'avoir été un mauvais père. Si, dans la lettre à Mme Francueil, et à la bien prendre, on pouvait, à travers les rodomontades, soupçonner ce regret, encore qu'inavoué, ici, dans la première lettre à la maréchale, c'est le remords même qui se manifeste ouvertement. Il y a donc eu, de l'une à l'autre lettre, et malgré les défaillances que j'ai signalées, un réel progrès moral, peut-être même quelque sursaut de la conscience : c'est qu'entre ces deux lettres Rousseau a écrit l'*Émile*.

Il dit, dans sa lettre à Mme de Luxembourg : « les idées, dont ma faute a rempli mon esprit, *ont contribué en grande partie* à me faire méditer *le Traité d'éducation*. » On l'a cru sur parole et, exagérant encore sa pensée, on a souvent affirmé que c'était le remords qui avait fait de lui l'auteur de l'*Émile*. J'ai déjà dit ailleurs pour quelles raisons, selon moi, Rousseau a écrit son *Traité d'éducation*, et pourquoi le remords ne me paraît pas être une de ces raisons, en tous cas pas, comme Rousseau l'avance ici, la raison principale. Le contraire me semble plus vrai : ce n'est pas le remords qui lui a dicté son livre, mais c'est son livre qui a ravivé ses remords. Ne l'a-t-il pas comme reconnu lui-même dans ce passage des *Confessions* : « *en méditant* mon Traité d'éducation, *je sentis* que j'avais négligé des devoirs dont rien ne pouvait me dispenser. » (II, 12). Il n'était pas possible, en effet, qu'en traçant les devoirs des parents, il ne fît pas un retour sur

lui-même. Voilà, dit-il en substance dans l'*Émile*, ce qu'un père doit faire pour ses enfants. Mais moi-même, ne peut-il s'empêcher d'ajouter dans son for intérieur, qu'ai-je fait pour les miens? et, tandis qu'il écrit son livre, il mesure l'abîme qui sépare le père, tel qu'il doit être, du père qu'il a été ; « il sent » alors toute la grandeur de sa faute ; et nous, qui connaissons son extraordinaire sensibilité, nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, qu'à la pensée de ses enfants il s'attendrit et il pleure. Il a dû pleurer encore, *sur lui, en même temps que sur les siens*, quand il a écrit, dans une lettre à Mme de Luxembourg, *postérieure* à l'achèvement de l'*Émile* : « le remords trouble mon repos. »

Cet attendrissement sur lui-même, qui est la forme ordinaire du remords chez les êtres, à la fois très sensibles et très égoïstes, je crois le reconnaître, *en suivant toujours l'ordre des temps*, dans ce passage mélancolique d'une lettre à son amie, Mme Boy de la Tour — car c'est dans ses lettres, quand il ne se surveille pas, que nous avons sa vraie pensée — : « Votre meilleur médecin a été votre chère fille : j'en aurais besoin d'un pareil pour rendre la santé *à mon pauvre cœur* et à mon pauvre corps malades » (4 décembre 1765), Il se sent malheureux, mais c'est, en définitive, parce qu'il se sait coupable et, de tous ces passages, nous pouvons donc conclure qu'en écrivant l'*Émile*, et à mesure qu'il l'écrivait, il est devenu meilleur : aux accents de son éloquence et de sa prédication morale, ce n'est pas seulement la conscience de ses innombrables lecteurs, c'est aussi sa propre conscience qui s'est émue et qui, cette fois, a parlé haut et clair. C'est précisément, je crois, parce qu'elle ne se taira plus, qu'il va entasser dans les *Confessions* et dans les *Rêveries*, tous ces beaux sophismes par lesquels il essaiera de lui donner le change ; car à qui songeait-il donc, si ce n'est à lui-même, quand il écrivait dans l'*Émile* (l. IV) : « ce n'est que quand on marchande avec la conscience qu'on a recours aux subtilités du raisonnement ? »

Parlons d'abord des *Confessions*, car c'est quatre ans seulement après la précédente lettre à Mme Boy de la Tour qu'il a écrit, à

Monquin, en 1769, la seconde partie des *Confessions* où, pour la première fois (au livre VII), il entretient le lecteur de ses enfants. Le passage est connu : Rousseau a pour commensaux, à la table d'hôte de Mme La Selle, des libertins qui se vantent à haute voix de peupler les Enfants-Trouvés. Il a son premier enfant et, faisant ce qu'il voit faire aux autres, il l'envoie à l'hospice. L'année suivante, il agit de même. Le fait invoqué par Rousseau, ce mauvais exemple donné par ses compagnons de table, est-il vrai ? Il n'y a aucune raison d'en douter; les mœurs du temps nous sont connues et nous savons de plus que « les abandons d'enfants au XVIIIe siècle étaient extrêmement nombreux; à Paris, on en comptait environ 6.000 par an (1). » Il va de soi d'ailleurs que l'exemple donné par d'autres n'est pas une excuse. Rousseau écrit, parlant de l'abandon de son premier enfant : « Je m'y déterminai gaillardement sans le moindre scrupule. » Quand il abandonne le second « sans plus de réflexion », nous sommes en 1748. Or, quelques mois après il va écrire son *Discours sur les lettres* qui est comme un hymne à la vertu. Sans doute on peut écrire un pareil *Discours* sans être un homme irréprochable; mais, qu'il me soit permis de le répéter, on ne peut pas l'écrire si l'on n'a pas plus de sens moral que les jeunes fous que Rousseau ne fait, dit-il, qu'imiter ; car ce *Discours*, j'ai montré ailleurs à quel point il est l'œuvre *personnelle et sincère* de Rousseau. Si donc Rousseau tient à nous persuader qu'il a mis le plus allégrement du monde ses deux enfants à l'hospice, c'est parce qu'il sait très bien qu'une faute, dont il n'aurait pas même eu conscience, nous paraîtra infiniment moins grave et que nous serons moins pressés de la lui reprocher. Nous savons, en effet, que personne ne s'entend mieux que lui à atténuer une faute, tout en l'avouant. Mais pourquoi, au fait, a-t-il cru devoir l'avouer? Peut-être parce qu'il en avait été publiquement accusé par le *Sentiment des citoyens*, qui avait paru *cinq ans auparavant*.

En 1750, trois ans donc après le premier, Rousseau a un troi-

(1) C. Bloch : *op. citat.*, 99.

sième enfant : le mauvais exemple donné par les verts galants de chez Mme La Selle est trop loin, l'argument qu'en a tiré Rousseau ne peut plus servir, il faut trouver autre chose; il le faut d'autant plus que Rousseau vient de publier son premier *Discours*, qui est l'œuvre d'un esprit sérieux et même austère. De plus, l'auteur du *Discours*, qui va inaugurer « sa réforme », se préoccupe dès lors de mettre ses actions d'accord avec ses principes, préoccupation qui lui fait du reste honneur, puisqu'elle suppose tout au moins qu'il s'est aperçu, et qu'il souffre, de l'écart qu'il y a entre sa morale et sa moralité. Aussi, pour expliquer l'abandon de son troisième enfant, ce n'est plus le ton badin de tout à l'heure qu'il va prendre, c'est la voix grave du moraliste : « trop sincère avec moi, trop fier au dedans pour vouloir démentir mes principes par mes œuvres, je me mis à examiner la destination de mes enfants. » Seulement, au lieu d'un examen sincère, il entame un beau discours, assez ridicule, sur sa « religion pure, éternelle comme son Auteur », et sur son « amour ardent du grand, du vrai, du beau, du juste », lequel amour ne peut évidemment pas s'accorder avec « la dépravation qui fait fouler aux pieds le plus doux des devoirs. » Il le dit donc hautement : « Jamais un seul instant de sa vie Jean-Jacques n'a pu être un homme sans sentiment, sans entrailles, un père dénaturé. » Il se dépêtre, comme il peut, de cet amphigouri, en distinguant sa raison de son cœur. Son cœur lui a dit plus d'une fois qu'il s'était trompé, mais sa raison lui a dit et prouvé le contraire : en destinant ses enfants à devenir ouvriers plutôt qu'aventuriers, il a cru faire « un acte de citoyen et de père », et c'est avec le plus grand sérieux qu'il nous répète ce qu'il a dit jadis à Mme Francueil : « Je me regardai comme un membre de la république de Platon » — à Paris, sous Louis XV ! Il s'applaudit donc d'avoir si bien pourvu au sort de ses enfants : « J'ai souvent béni le ciel (Sganarelle, le ciel !) de les avoir garantis par là du sort de leur père. »

Mais il a beau s'ingénier : il ne réussit pas à se convaincre lui-même. Acceptons sa distinction de tantôt : nous dirons alors que « sa raison » ne parvient pas à faire taire « son cœur », c'est-

à-dire, au fond, sa conscience. La preuve, c'est qu'il va nous donner de sa conduite des raisons nouvelles, et même ce qu'il appelle « les raisons déterminantes » : il avait donc cru les devoir taire dans sa lettre à Mme Francueil? mais il va se rattraper dans les *Confessions* et surtout dans les *Rêveries :* « Je frémis, dit-il, de livrer mes enfants à cette famille mal élevée (celle de Thérèse), pour en être élevés encore plus mal. Les risques de l'éducation des Enfants-Trouvés étaient moindres. » (*Confessions*, II, 9). Cette famille des Le Vasseur, qui n'est ici que mal élevée, va devenir une abominable famille sept ans plus tard dans la neuvième *Promenade :* c'est que, à cette date, Rousseau, âgé de soixante-quatre ans, s'attriste de vieillir seul (je le montrerai tout à l'heure); « son cœur » regrette plus amèrement sa faute et il en appelle encore à « sa raison » pour se démontrer à lui-même qu'après tout il a bien fait de ne pas livrer ses enfants aux Le Vasseur : « hors d'état de les élever moi-même, il aurait fallu les laisser élever par leur famille qui en aurait fait *des monstres. Je frémis* encore d'y penser : ce que Mahomet fit de Séide n'est rien auprès de ce qu'on aurait fait d'eux à mon égard (dans *Mahomet*, de Voltaire, Séide croit servir Dieu en égorgeant son père!), les pièges qu'on m'a tendus là-dessus dans la suite me confirment assez que le projet en avait été formé. A la vérité, j'étais bien éloigné de prévoir alors ces trames atroces; mais je savais que l'éducation pour eux la moins périlleuse était celle des Enfants-Trouvés, et je les y mis. Je le ferais encore, avec bien moins de doute aussi, si la chose était à faire. »

N'avait-il, d'ailleurs, comme il le dit, que l'alternative de mettre ses enfants chez les Le Vasseur ou aux Enfants-Trouvés ? Nous savons par lui que Mme d'Épinay, puis Mme de Luxembourg avaient offert de s'en charger ; et lui-même n'aurait-il pas pu vraiment en garder chez lui l'un ou l'autre dans l'espace de huit années (1747 à 1755) ? Sa « situation », on l'a vu, s'était améliorée entre le premier et le cinquième enfant, et il n'a pas toujours été, comme il l'affirme ici, « hors d'état » de nourrir et d'élever au moins l'un d'entre eux. Quant aux Le Vasseur, étaient-ce donc de si vilaines gens, *même* à ne les juger que d'après les *Confessions,*

— et Rousseau avait intérêt à les faire mal juger. Que leur reproche-t-il en somme? Quand il hérita du bien de sa mère, lequel ne devait pas être lourd (son père n'en tirait qu'un « petit revenu »), toute la tribu des Le Vasseur accourut à la pâtée : « sœurs, fils, filles, petites-filles, tout vint » par le coche d'Orléans pour avoir part au gâteau par la main de Thérèse, qui « était en proie à sa famille ». Ces Le Vasseur étaient donc, à prendre à la lettre le récit même des *Confessions*, des grugeurs et des affamés : on ne voit pas qu'il aient été « des monstres ». Il y a bien un certain frère de Thérèse qui vola peut-être à Rousseau « quarante-deux chemises de belle toile » ; mais Rousseau lui-même n'a fait que « le soupçonner ». Quant au père Le Vasseur, si l'on en croit Rousseau, ancien officier de la Monnaie d'Orléans, « c'était un vieux bonhomme très doux. »

Reste le Lieutenant-criminel : c'était le nom que donnait à sa femme le timide M. Le Vasseur. Sans m'intéresser plus que de raison à Mme Le Vasseur, je ne puis m'empêcher d'indiquer en passant qu'on est peut-être injuste envers elle ; car il n'est pas de règle qu'on juge une belle-mère sur l'unique témoignage de son gendre, ou de son quasi-gendre. Qu'elle voulût « diriger » sa fille, et même la monter contre Rousseau, ce sont là querelles de ménage où je n'ai garde d'entrer. Mais il est avéré, de par les *Confessions*, que Mme Le Vasseur « ne manquait pas d'esprit », et qu'elle devait aussi avoir des manières puisqu'elle avait, disait-elle, été « jadis élevée auprès de la marquise de Monpipeau (1). » Ce qui n'est pas moins sûr, c'est qu'elle savait se rendre utile : « elle nous épargnait, dit Rousseau, un domestique; elle venait tous les matins allumer mon feu et faire mon petit service. » Elle lui tenait même lieu de secrétaire : Rousseau, qui avait tourné et retourné dans sa tête, pendant ses insomnies, les belles périodes de son *Discours sur les Lettres*, et qui craignait de les perdre en s'habillant, les lui dictait de son lit, ce qui dénotait bien chez elle quelqu'instruction. A mainte

(1) Elle pouvait dire vrai : les Le Vasseur étaient d'Orléans et le Château de Monpipeau était, paraît-il, situé à quatre lieues d'Orléans (*Mémoires* de Dufort de Cheverny, 1886, I, 278).

reprise, Rousseau lui reproche d'avoir accepté les libéralités de ses amis : c'est que les modiques salaires de Thérèse, que Rousseau lui abandonnait, ne lui suffisaient sans doute pas pour se nourrir elle et son mari ; et elle ne pouvait travailler elle-même, puisqu'en 1757 Diderot lui donne quatre-vingts ans. Elle acceptait les dons de Mme Dupin, de Mme d'Épinay et de Grimm en cachette, et « cet air de mystère » déplaisait fort à Rousseau : c'est qu'elle connaissait « les principes » de Rousseau, qui détestait les cadeaux, parce qu'il y voyait des aumônes déguisées qui l'humiliaient ; mais la fierté de Rousseau ne lui donnait pas du pain. Quant il quitta l'Hermitage et alla se loger à Mont-Louis, Rousseau trouva l'occasion bonne pour se débarrasser de la vieille et « de sa terrible avaloire ». Animé, à ce moment de sa vie, d'un courage qu'il ne se connaissait pas et que lui avait soufflé son indignation contre Grimm et Mme d'Épinay, il donna bravement son congé à Mme Le Vasseur, malgré les prières de Thérèse, la mit dans le coche qui allait à Paris et lui promit d'ailleurs « de pourvoir à sa subsistance *autant qu'il lui serait possible* » ; prudente restriction qu'on ne peut certes lui reprocher, mais qui nous explique très bien cette pension que Grimm et Mme d'Épinay faisaient à Mme Le Vasseur et qui a embarrassé tant de critiques : on lui venait en aide parce qu'elle n'avait pas assez pour vivre avec ce que Rousseau nous dit « qu'il lui donnait de son côté. » Avant de prendre nous-mêmes congé d'elle, et puisqu'elle ne nous intéresse que par rapport à Rousseau, nous pouvons parfaitement admettre, sur la foi des *Confessions*, que, lorsqu'il fut question de mettre les enfants à l'hôpital, elle fut la complice et peut-être même la mauvaise conseillère de Rousseau. Besoigneuse comme elle était, elle insista pour qu'on ne gardât pas au logis une coûteuse « marmaille », c'était, paraît-il, son mot. Maintenant, dans cet abandon des enfants, quel fut le rôle de la mère ? c'est ce qu'il vaut la peine d'examiner d'un peu près, parce que, selon que Thérèse a poussé ou résisté à l'abandonnement, la culpabilité de Rousseau en peut être atténuée ou aggravée.

On s'est souvent appuyé, pour incriminer Thérèse, sur deux

passages des *Confessions* (II, 9). Dans l'un, Rousseau s'exprime ainsi : « Le doux caractère de cette bonne fille me parut si bien convenir au mien, que je m'unis à elle d'un attachement à l'épreuve du temps et des torts, et que tout ce qui l'aurait dû rompre n'a jamais fait que l'augmenter. On connaîtra la force de cet attachement dans la suite, quand je découvrirai les plaies, les déchirures dont elle a navré mon cœur dans le fort de mes misères, sans que, jusqu'au moment où j'écris, il m'en soit échappé jamais un mot de plainte à personne. » Il me paraît impossible que, dans ce passage obscur (et peu généreux), Rousseau ait voulu parler de ses enfants et donner à entendre, comme on l'a souvent dit, que c'est Thérèse qui les a exilés. D'abord quand il exposa son premier enfant (et c'est le premier abandon qu'il faut surtout considérer), Rousseau n'était nullement « au fort de ses misères » ; il venait de prendre du bon temps et « d'engraisser » à Chenonceaux ; ensuite il est évident qu'il pense ici à des injures faites à sa personne, peut-être à quelque trahison de Thérèse, vraie ou imaginaire, « au fort » de ses démêlés avec Grimm ou tel autre de « ses ennemis ». Dans tous les cas, ce passage énigmatique, que Rousseau n'a jamais éclairci, et sur lequel je reviendrai, ne peut pas être invoqué contre Thérèse dans cette question des enfants, puisqu'il n'est pas parlé d'eux.

Dans l'autre passage, nous voyons Thérèse en proie à son avide famille, « livrée à sa mère et aux siens ;... la pauvre fille se laissait dévaliser et gouverner ; leur avidité leur fut moins ruineuse que leurs conseils ne lui furent pernicieux ». Ce qui signifie, dit-on : « La famille de Thérèse n'a pas voulu que Thérèse eût d'enfants. Lui obéissant toujours et craignant peut-être que sa famille ne les assassinât (!), Thérèse *m'ordonna* de les abandonner. Partie par amour pour elle, partie pour ne pas avouer que je lui obéissais comme elle obéissait à sa famille, je n'ai jamais voulu dire que c'était elle qui avait exigé leur sacrifice (1). » Croire que, si les choses s'étaient passées ainsi,

(1) Jules Lemaître : *J.-J. Rousseau*, p. 68. (Lemaître cite ici et prend à son compte cette appréciation de Faguet).

Rousseau n'en aurait rien dit et aurait ainsi assumé une responsabilité qui revenait à Thérèse et à sa mère, c'est lui prêter une générosité dont il n'a jamais fait preuve dans ses *Confessions*. Il n'a pas voulu avouer qu'en cette affaire il n'avait fait que céder? — Mais en vingt endroits des *Confessions* il convient de sa faiblesse et de son manque de courage. Il n'a pas voulu faire tort à Thérèse, fidèle à sa tactique constante de ne jamais mal parler d'elle? — Mais pourquoi ne pas admettre simplement que, s'il n'a jamais dit de mal de Thérèse, c'est qu'il n'avait pas à en dire (1)?

Que Thérèse ait joué peut-être, dans les brouilles de Rousseau, un fâcheux rôle que j'essaierai de discuter plus loin, mais par des citations et des faits précis, il ne s'ensuit pas qu'on ait le droit de la soupçonner, *sans preuves*, d'avoir imposé plutôt que subi l'exil de ses enfants. Or, les *Confessions* disent formellement, qu'en cette circonstance, elle a obéi et non ordonné à Rousseau : « *le seul* scrupule que j'eus à vaincre fut celui de Thérèse, à qui j'eus toutes les peines du monde de faire adopter cet unique moyen *de sauver son honneur*. Sa mère était venue à mon secours et elle se laissa vaincre. » Et, dans un autre passage plus explicite encore : pour le second enfant, « même expédient, au chiffre près qui fut négligé. Pas plus de réflexion de ma part, *pas plus d'approbation de celle de la mère : elle obéit en gémissant.* » Il écrit dans les *Rêveries*, alors qu'il ne songe qu'à s'excuser : « il aurait fallu les laisser élever par leur mère *qui les aurait gâtés* » : elle tenait donc à les garder!

Si l'on objecte que tout cela est écrit pour le public et en vue d'innocenter Thérèse, qu'on se rappelle alors cette phrase de sa lettre confidentielle à la maréchale, du 12 juin 1761 : « s'il y avait moyen de retrouver cet enfant, ce serait faire le bonheur de sa tendre mère. » Que si enfin tout cela ne paraît pas décisif, parce qu'on peut, dans tout cela, supposer à Rousseau le louable

(1) Il s'exprime ainsi sur son compte : « Il faut tout dire (et l'on sait qu'il dit tout) : je n'ai dissimulé ni les vices de ma pauvre maman, ni les miens ; je ne dois pas faire plus de grâce à Thérèse ». Or, que va-t-il lui reprocher? son refroidissement à son égard en 1762.

désir de gagner à Thérèse quelque sympathie, voici donc, pour ainsi dire, Rousseau et Thérèse en tête-à-tête dans la lettre que Rousseau a écrite, pour Thérèse seule, le 12 août 1769. Thérèse a songé à le quitter, et, tout en la laissant libre, il frémit à l'idée de vivre sans elle. Pour la retenir, va-t-il, comme c'en serait le cas, lui rappeler que c'est pour lui plaire qu'il a jadis consenti à exiler ses enfants ? il lui dit seulement ceci : « *nous* avons des fautes à pleurer et à expier. » Me permettra-t-on, enfin, d'ajouter à toutes ces citations un argument purement psychologique, dont on appréciera la valeur? On a vu que Rousseau a très sincèrement et, je crois, très amèrement, regretté sa faute. Si c'était Thérèse qui la lui eût fait commettre, si c'était elle qui l'eût *forcé* à se séparer de ses enfants, il lui en eût certainement gardé rancune, et il se fût insensiblement détaché d'elle : au lieu de cela, il a resserré, on le sait, le lien qui l'attachait à elle, car la lettre dont je parlais plus haut, il l'a adressée à « Madame Rousseau. »

C'est donc bien Rousseau, comme il le dit expressément dans les *Confessions*, qui, de lui-même, a proposé et fait accepter à Thérèse l'abandon des enfants, et cela, sans y avoir été *contraint* par Mme Le Vasseur : celle-ci n'avait pas sur lui tant d'empire : ne lui a-t-il pas à Montlouis signifié son congé en dépit de Thérèse ? En combinant certains traits épars dans les *Confessions*, on peut aisément reconstruire la scène de l'abandon : quand vient le premier enfant, Rousseau a hâte de s'en débarrasser ; Thérèse, qui est « douce » et aimante (ne l'a-t-elle pas prouvé par son invincible attachement à Rousseau?), veut garder son enfant. Rousseau, qui a sur elle tout l'ascendant que lui donnent sa culture supérieure et son éloquence, lui parle de « son honneur » à sauvegarder, de l'impossibilité où ils sont dans leur « misère » de nourrir cet enfant qui sera beaucoup mieux soigné à l'hospice ; la mère Le Vasseur, qui sait par expérience ce que coûte « la marmaille », soutient Rousseau ; et Thérèse qui était, disent les *Confessions*, « accoutumée à fléchir devant sa mère », et j'ajoute : devant Rousseau, « obéit en gémissant. »

Quant à « la raison déterminante » de Rousseau, elle ne peut

être celle qu'il n'a cessé d'alléguer, et que de trop complaisants biographes ont à leur tour un peu naïvement invoquée pour pallier sa faute, à savoir la nécessité « dans sa situation, de laisser élever ses enfants par une famille qui en aurait fait des monstres. » D'abord « sa situation » nous l'avons assez montré, n'était pas misérable au point de lui imposer l'exil de ses cinq enfants : son ami Diderot n'était pas plus riche que lui, et il a bien élevé sa fille. Quant à la famille de Thérèse, elle se réduisait, en fait, à la mère Le Vasseur : comment la pauvre vieille se serait-elle chargée des enfants de Rousseau, elle qui ne pouvait pas, sans le secours d'autrui, se nourrir elle-même ? Rousseau pouvait garder ses enfants au logis : il n'y avait pas de danger qu'elle lui disputât le soin de « les élever. » Ce n'est donc pas la peur de les voir mal « éduquer » par la mère Le Vasseur qui a été pour lui, comme il le dit, « la raison déterminante. » Cette raison fut plus simple et moins avouable : avoir des bambins à surveiller, c'était là un trop gros embarras pour un homme qui, il nous l'a dit cent fois, avait horreur de toute espèce de gêne, et dont le plus grand souci était de s'affranchir de toute obligation, aussi bien familiale que mondaine. Entendez son soupir de délivrance, quand il a quitté Paris pour l'Hermitage : « me voilà donc enfin chez moi, dans un asile agréable et solitaire, *maître de couler mes jours dans cette vie indépendante* » : et indépendante même de Thérèse, car, comme il l'a dit à Mme Francueil, « il ne lui convient pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne lui prouvera qu'aucun devoir l'y oblige. » Dans cette lettre sophistique à Mme Francueil, il n'y a au fond qu'un mot de vrai, qui est celui-ci : « Si j'étais contraint au métier d'auteur (or, il ne songe qu'à cela, après le succès de son premier Discours), comment les soucis domestiques et les *tracas des enfants* me laisseraient-ils dans mon grenier la *tranquillité d'esprit* nécessaire pour faire un métier lucratif ? » Et il est vrai qu'il avait besoin, pour écrire, de beaucoup de tranquillité d'esprit : c'est même en partie pour cela qu'il tenait tant à vivre loin de Paris. Bernardin de Saint-Pierre nous raconte que, « quand il composait ses ouvrages, il

était des semaines entières sans parler à sa femme. » Evidemment le babil des enfants ne l'aurait pas laissé méditer en paix, comme faisait « cette bonne fille » de Thérèse.

Mais alors voilà son excuse ! s'il avait gardé ses enfants, il n'aurait pas écrit ses chefs-d'œuvre ; ce n'est donc pas à nous, qui avons le bonheur de le lire, de lui reprocher d'avoir sacrifié les uns aux autres, c'est-à-dire : les enfants aux chefs-d'œuvre. Ainsi le défendent d'intrépides Rousseaulâtres : tel, par exemple, Musset-Pathay, qui estime que « la raison nous prescrit de prendre dans un événement contrariant (sic) et malheureux (l'abandon des enfants) les compensations (les chefs-d'œuvre) qui nous sont offertes » ; et tel encore Petitain, qui fait le beau raisonnement que voici : « Une fois entré dans la carrière des lettres, Rousseau se sentait appelé à des travaux et des devoirs de l'ordre le plus relevé, qui ne se conciliaient pas avec les soins importuns et vulgaires qu'impose à un père sans fortune le besoin d'élever et de nourrir ses enfants. *La seule question* ici est de savoir s'il vaudrait mieux qu'il y eût dans le monde cinq personnes de plus portant le nom de Rousseau, nourries et élevées par leur père, et que l'*Héloïse* et l'*Émile* n'eussent pas été faits ; en un mot, si Rousseau, nous ayant chargés de ses enfants, nous a donné *le dédommagement* dont il se flattait (1). » Ainsi est simplifiée la question des enfants : ce n'est plus qu'une question d'arithmétique ; et, comme Rousseau nous a « chargés » de cinq enfants, et qu'il a exactement écrit cinq grandes œuvres, il nous a bien donné « le dédommagement » qu'il nous devait : il n'y a que ses enfants qui n'aient pas été « dédommagés » ; car il est plus que probable, qu'au sortir de l'hospice, ils n'ont pas eu le plaisir de lire ses œuvres.

Est-il possible pourtant de trouver quelque raison meilleure et vraiment sérieuse qui puisse excuser Rousseau ? non : envoyer ses enfants à l'hospice et ne plus se soucier d'eux est un crime irrémissible ; il ne faut pas chercher à excuser Rousseau. On ne peut que se demander *pourquoi* il a agi comme il a fait. Avant

(1) Musset-Pathay : *Hist. de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, I, 212. — Petitain : édition de Rousseau, 1819, *Confessions*, p. 186, note.

tout, il n'a pas cru si mal faire; car s'il n'a jamais perdu, comme j'ai cru pouvoir le dire, tout sens moral, il est certain que, lorsqu'il a commis sa première mauvaise action, je veux dire lorsqu'il a envoyé son premier enfant à l'hôpital, sa moralité était pourtant des plus basses : c'était la moralité d'un bohême qui, après avoir été trop négligé par un père frivole, et après avoir vécu dans l'avilissante intimité d'une aventurière, avait eu, d'une femme qui n'était pas sa femme, des enfants auxquels il ne se croyait pas tenu de s'intéresser, puisqu'ils n'étaient après tout que des bâtards : et s'il les avait mis à l'hôpital, c'est un peu aussi parce que, à partir des Charmettes, il avait pris l'habitude de vivre chez les autres et de se faire lui-même hospitaliser. Voilà ce qui peut expliquer et, je crois, atténuer un peu sa faute; mais, à mon sens, ce qu'il y a de mieux à dire en sa faveur, c'est que, à mesure qu'il avançait en âge *et en moralité*, il s'est de plus en plus senti coupable, et un jour est venu où, malgré les sophismes qu'il continuait d'inventer, il n'a cessé de gémir sur lui-même et sur la juste punition de son crime.

Ce n'est pas dans les confessions explicites de sa faute, faites pour le public, et gâtées par des restrictions et des sophismes, qu'il faut chercher ses vrais sentiments : c'est dans ses aveux involontaires, dans tel cri qui lui échappe, dans quelque retour brusque et imprévu sur lui-même. C'est, par exemple, en 1762, dans l'*Émile* (l. IV), cette remarque inattendue, à propos de la pitié qui subsiste même chez les méchants : « on parle du cri du remords qui punit en secret des crimes cachés et les met si souvent en évidence. Hélas ! qui de nous n'entendit jamais cette importune voix ? on parle par expérience et l'on voudrait étouffer ce sentiment tyrannique qui nous donne tant de tourment. » C'est, plus tard, dans une lettre datée de Monquin (à M. L. C. D. L., 12 octobre 1769), des félicitations qui, commencées sur le ton qui convient à la circonstance, sont brusquement coupées par une réflexion mélancolique : « Vous me parliez, M., du nouveau-né, dont je vous fais mes cordiales félicitations. Que vous êtes heureux de voir les plaisirs paternels se multiplier autour de vous ! Je vous le dis, et bien du

fond du cœur, quiconque a le bonheur de pouvoir remplir des soins si chers, trouve chez lui des plaisirs plus vrais que tous ceux du monde et les plus douces consolations dans l'adversité. Heureux qui peut élever ses enfants sous ses yeux ! » Plus tard enfin, dans les dernières années de sa vie, allant un jour se promener solitaire à Clignancourt, il se sent tout à coup saisir les genoux par un petit enfant qui « le regarde d'un œil familier et caressant » ; et, tout ému, il se dit à lui-même : « c'est ainsi que j'aurais été traité des miens » (*Neuvième Promenade*). Il a beau vouloir nous prouver, dans la même page, que l'éducation des Enfants-Trouvés était pour ses enfants « la moins périlleuse », et qu'il agirait encore de même, « si la chose était à faire. » Nous en croyons plutôt ce démenti émouvant qu'il se donne involontairement à lui-même quelques lignes plus bas : « oh ! si j'avais encore quelques moments de pures caresses qui vinssent du cœur, ne fût-ce que d'un enfant encore en jaquette, et si je pouvais voir encore dans quelques yeux la joie et le contentement d'être avec moi ; de combien de maux et de peines ne me dédommageraient pas ces courts mais doux épanchements de mon cœur (1) ! »

Ce qu'il pensait, en fin de compte, et quand il était tout à fait sincère avec lui-même, de tous ces beaux prétextes par lesquels il s'efforçait de séduire ses lecteurs et de se tromper lui-même, il va nous le dire dans une phrase de sa lettre à Saint-Germain (du 26 février 1770) ; cette phrase, on va le voir, est enfin nette et péremptoire ; c'est, après tant de restrictions fâcheuses à ses demi-aveux, la phrase que nous attendions et c'est aussi par elle, qu'il convient, si l'on veut être juste, de clore toute discussion sur ce triste sujet : « loin de m'excuser, je m'accuse et, quand ma raison me dit que j'ai fait dans ma situation ce que j'ai dû faire, *je la crois moins que mon cœur qui gémit et qui la*

(1) Qu'on lise aussi ce passage de sa *Quatrième Promenade* : « Jamais l'instinct moral ne m'a trompé ; s'il se tait quelquefois devant mes passions dans ma conduite, il reprend bien son empire dans *mes souvenirs* : c'est là que je me juge moi-même avec autant *de sévérité* peut-être que je serai jugé par le souverain Juge après cette vie. »

dément. » Nous l'avons donc jugé comme il se jugeait lui-même au fond de sa conscience ; et pourtant notre dernier mot à son égard doit être un mot de pitié. Si, en effet, pour avoir négligé ce qu'il appelle lui-même, dans cette lettre à Saint-Germain, « le premier et le plus saint des devoirs *de la nature* », il a été un père dénaturé, nous devons aussi nous souvenir que par ses remords, et je suis tenté de dire : grâce à ses remords, il a été un père malheureux.

CHAPITRE VI

LE RETOUR EN FRANCE : TRYE ET BOURGOIN
LE MARIAGE AVEC THÉRÈSE

Le 21 mai 1767 Rousseau, en proie, l'on s'en souvient, à un véritable délire, disait enfin adieu à cette Angleterre maudite où il était venu chercher, un an auparavant, l'indépendance et le repos, et où il s'était vu, ou, plus exactement, où il s'était cru trahi et persécuté, et même emprisonné, pour le reste de sa vie. Embarqué le 21 au soir à Douvres, il aborde le 22 à Calais. Mais de Calais où ira-t-il ? il n'en sait rien. Dans son désarroi, il n'a songé qu'à fuir l'Angleterre et à revoir le pays qu'il a passé son temps à critiquer — et à regretter; car, comme il le dira bientôt : « L'air de France est, de tous les airs du monde, celui qui convient le mieux à mon corps et à mon cœur ; et, tant qu'on me permettra d'y vivre en liberté, je ne choisirai point d'autre asile pour y finir mes jours » (au marquis de Mirabeau, 28 janvier 1768). Mais précisément cette liberté de vivre en France lui sera-t-elle laissée ? il y est toujours « décrété » ; et, d'autre part, avec l'Angleterre, il s'est fermé la Suisse; il songe alors, malgré « l'immensité du trajet », à Venise, qu'il connaît, et où il entrevoit ce « repos stable » qu'il cherche partout, et que son instabilité d'esprit l'empêche de trouver nulle part.

En attendant, il se dirige vers Paris pour sonder le terrain, et voir si « un court séjour n'y déplairait pas. » Chemin faisant,

Bibliographie : Servan : *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1783. — Bachaumont : *Mémoires secrets*, III. — Lettres du marquis de Mirabeau à Rousseau, dans *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, de Streckeisen-Moultou. — A. Ducoin : *Trois mois de la vie de Rousseau* (juillet-septembre 1768), 1852. — Fochier : *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*, 1860. — De Loménie : *Les Mirabeau*, 1879, II. — Brissot : *Mémoires* (édit. Perroud), I. — E. Ritter : Nouvelles Recherches sur J.-J. Rousseau (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1897). — Lettres inédites de Rousseau, publiées par Philippe Godet : *Revue des Deux Mondes*, septembre 1908.

il s'arrête à Amiens (le 25 mai), où il est « fort couru et fort célébré (1). » Il s'y rencontre avec le plus illustre des Amiénois de ce temps, l'aimable auteur de *Vert-Vert*, qui depuis..., suivant les vers du *Pauvre Diable*, « de petit badin » était devenu « dévot ». Gresset avait jadis, comme Rousseau, fort irrité Voltaire par une *Lettre sur la Comédie*, parue en 1759, un an après la *Lettre à d'Alembert sur les Spectacles* ; et, comme il avait fait avec Rousseau, Voltaire avait vengé le théâtre sur les épaules de « ce petit polisson de Gresset. » Rousseau et Gresset avaient donc, sur Voltaire et le théâtre, un sujet naturel d'entretien : mais s'entretinrent-ils vraiment ? Il est permis d'en douter, si l'on en croit une anecdote, d'après laquelle Rousseau aurait rencontré Gresset chez une tierce personne, se serait montré assez taciturne, et aurait dit à Gresset, en le quittant : « Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'est pas si facile de faire parler un ours qu'un perroquet (2). »

Le 3 juin il quittait Amiens ; les honneurs publics qu'on avait voulu lui rendre (on s'était proposé, dit Bachaumont, de lui offrir les vins de ville), l'ont forcé, écrit-il à Du Peyrou (le Parlement veillait), de s'éloigner au bout de huit jours. Il s'arrêta à Saint-Denis, à l'hôtel des *Trois Maillets*, sous le nom de *Jacques ;* et, le lendemain, il s'installait dans une maison de campagne à Fleury, près de Meudon, d'où il écrivait aussitôt au propriétaire, le marquis de Mirabeau, l'auteur de l'*Ami des hommes* et le père, comme on sait, du grand orateur; « l'air, la maison, le parc, le jardin, tout est admirable. » Comment donc était-il devenu l'hôte du marquis de Mirabeau ?

Le marquis était grand admirateur de Rousseau : « le seul écri-

(1) Bachaumont : *Mémoires secrets*, III, 197.

(2) Il y a, sur cette entrevue de Rousseau et de Gresset, une autre version : Rousseau aurait dit à Gresset, en prenant congé de lui : « Je suis persuadé qu'avant de m'avoir vu, vous aviez de moi une opinion bien différente; mais vous faites si bien parler les perroquets qu'il n'est pas étonnant que vous sachiez apprivoiser les ours. » M. Wogue, dans son livre sur *Gresset* (1894), penche pour la première version, qui est, en effet, plus conforme au caractère de Rousseau. Aux sources qu'il indique, on peut ajouter celle-ci, qu'il a omise : Rousseau dit à Gresset : « M. Gresset, vous avez fait parler un perroquet, mais vous ne ferez jamais parler un ours ». (*Journal de Paris*, 1787).

vain de profession que je connaisse estimable de notre temps », disait-il de Jean-Jacques dès 1761 (1). Pour lier amitié avec lui, et un peu aussi pour avoir la gloire de le convertir à la doctrine des Économistes, dont il s'était fait le fervent apôtre, il était très désireux de l'attirer chez lui ; et il attendait le moment propice pour faire à l'éternel vagabond ses offres d'hospitalité, ou, comme il l'écrira à Rousseau, il attendait, « pour offrir le mouchoir, que le front fût en sueur. » Sa première lettre à Rousseau, très longue (treize pages in-octavo), est du 27 octobre 1766. C'est donc qu'il estimait que la retentissante querelle avec Hume était le bon moment pour offrir ses services, car l'*Exposé succinct*, de Hume, est de septembre 1766.

Rien n'est plus fou et, en même temps, plus judicieux et plus fin, que les lettres de Mirabeau à Rousseau (en tout : vingt-cinq lettres ou billets). C'est un fouillis où, par endroits, on ne voit goutte, l'auteur s'embrouillant dans ses pensées obscures sur l'accroissement ou la diminution du produit net, et se noyant dans ce qu'il appelle « les flots mêlés de sa volubilité » ; le tout, écrit à la diable ou, comme il s'exprime lui-même, en un « griffonnage dégingandé comme pantin (2). » Puis, par endroits, le bon sens et la franchise, un bon sens fourré de malice, et une rude et très perspicace franchise, éclatent tout à coup, et le fouillis s'éclaire, et l'on voit à plein certains replis du caractère de Jean-Jacques dans lesquels aucun contemporain n'a si bien pénétré que le marquis de Mirabeau. Il lui dira, par exemple, dès sa première lettre : « Vous êtes plus attaché à la société que tout autre ; vous en avez fui... les embarras, les dégoûts ; mais vous avez toujours travaillé pour elle ; en un mot vous avez beaucoup vêcu dans l'opinion des autres. » Son tort est donc, et son malheur, de s'être obstiné à vivre seul : « la solitude était votre maîtresse, vous l'avez prise à femme. » Il faudrait aussi que Rousseau suivît la méthode du marquis, qui « n'est pas de mettre *la sensibilité* à l'avant-garde, mais de la tenir au corps

(1) De Loménie : *La comtesse de Rochefort et ses amis*, 1870, p. 111.

(2) Toutes ces lettres du marquis de Mirabeau à Rousseau ont été publiées par Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, II.

de réserve : mauvais guide, mais bon suivant. » Malheureusement Rousseau a « une âme écorchée », et la moindre contrariété le met aux champs. C'est, lui dira le marquis avec un merveilleux à-propos, « notre disposition... à dépendre d'un coq-à-l'âne que fait un commissionnaire, d'un portier qui nous repousse, d'un laquais qui nous annonce (voir, dans ses *Confessions* et sa *Correspondance*, les fureurs de Rousseau contre les laquais des grandes maisons où il fréquente), d'un fat qui croit ne devoir les saluts qu'à des titres ; c'est notre sensibilité, dis-je, à toutes ces choses, qui détruit, ou, qui pis est, qui fait toute notre philosophie. C'est cette sensibilité qui met les cheveux aux fers, le cou au carcan. » Le marquis peut se vanter non seulement d'avoir « beaucoup lu » Jean-Jacques, mais aussi de le bien connaître. Il écrit encore ce mot, qui est un des meilleurs qu'on ait dits sur la sincérité des paradoxes de Rousseau : « votre morale s'élance à coups de foudre, elle marche avec l'assurance de la vérité, car *vous êtes toujours vrai selon votre conscience momentanée.* »

Jamais Rousseau n'avait eu un correspondant si clairvoyant et d'une aussi brusque franchise : « ce n'est pas tout d'être grognon, il faut encore être poli. » Et il faut aussi travailler, être un « homme actif » ; car de « jouir délicieusement quatre heures par jour de *l'or des genêts et de la pourpre des bruyères*, c'est ce qu'en style moins pompeux on appelle bayer aux corneilles. » Mirabeau voudrait passer dix-huit jours avec Rousseau pour « tâcher, lui dit-il, d'émousser, oui, d'émousser et de combattre le sentiment de vos malheurs. Vous me diriez quels ils sont vos malheurs, car je n'y vois goutte. » Mais ces malheurs, Mirabeau ne les connaissait-il donc pas, et, par exemple, le premier de tous, celui qui avait entraîné tous les autres, l'injuste condamnation de l'*Émile* par le Parlement ? Eh bien ! non, le Parlement n'a pas été injuste : « votre livre était condamnable par la forme dans tous les pays du monde, surtout *décoré du nom public de l'auteur*, qu'on eût fort ménagé sans cela. »

Pour ce qui est de ses ennemis, voici le conseil de Mirabeau : « le troisième point de votre régime serait de tuer vos ennemis.

Oui, Monsieur, cette plante-là n'est point de celles qui viennent malgré nous ; elle est de création humaine et périt d'elle-même, si l'on ne prend soin de la sarcler et de la cultiver. » Et, en définitive, ces ennemis, quels sont-ils? « Vous n'avez d'ennemis qu'en vous. » Mais David Hume? — Justement ; si Mirabeau avait été à la place de David Hume, voici ce qu'il aurait répondu au réquisitoire de Rousseau : « Mon ami, vous êtes un fou, et moi je suis un sot : vous, d'avoir cru me faire entreprendre à mon âge un petit cours de sensibilité délicate, abondante en explications, en injures, etc... ; moi, d'avoir cru pouvoir manier un fer rougi sans prendre des pincettes... Croyez, je vous prie, qu'il n'y a que votre imagination, échauffée par un foyer inextinguible, qui ait pu produire tout le beau roman de machinations dont vous m'accusez. Revenez sur moi, sur vous, sur la caricature dont vous m'avez fait rire, par l'estimation réelle du profit que j'aurais à vous faire lapider en Angleterre, ou à m'être épris d'un homme avili. Tirez de tout cela ce que vous pourrez, et puis j'irai vous embrasser et rire après de vos remords qui, par bonheur, n'effaceront pas la bonne lettre que vous m'avez écrite, qui est un chef-d'œuvre de rêve *prolongé comme mon regard*, mais aussi d'éloquence et de sentiment, dont je vous remercie. » Suit un portrait de David Hume, dont la vérité égale la finesse : « il n'est point chaud, mais il est bonhomme, aimable et facile ; il a l'extérieur lourd, et l'esprit accort et fin... ». Or tout cela, l'éloge de David et la plaisante critique de la fameuse lettre de Rousseau à David Hume, Mirabeau l'écrivait dès sa première lettre à Rousseau, et il lui offrait en même temps l'hospitalité!

Rousseau fut plus sensible à cette offre qu'aux coups de griffe dont elle était accompagnée, et l'on s'est étonné, à bon droit, qu'il eût si bien pris les vérités « que lui jetait à la tête son original correspondant (1). » C'est qu'il commençait dès lors

(1) Beaudouin, *op. cit.* II. 431. Rousseau s'en étonnera lui-même plus tard, quand il n'aura plus besoin de Mirabeau : « M. de Mirabeau, m'ayant écrit à Wootton pour m'offrir un asile en France, prit un ton si bizarre et se servait de tournures si singulières qu'il me fallait toute la sécurité de l'innocence et toute ma confiance en ses avances d'amitié pour n'être pas choqué d'un pareil langage. » (à M. L. D. M., Paris, 23 novembre 1770).

(en octobre 1766) à se lasser de l'Angleterre et des Anglais, et qu'il ne savait où il irait le jour où il se déciderait à quitter Wootton. Comment eût-il donc rebuté le conseiller importun, mais généreux, qui lui offrait le choix entre les nombreux domaines qu'il possédait aux quatre coins de la France ? « Je suppose, lui écrivait le marquis, (et admirons encore ici sa clairvoyance), que *votre gouvernante* finisse par s'ennuyer en Angleterre, et que vous n'eussiez que le tort *de ne pas savoir l'anglais*, cette nation ne s'empressera pas de vous retenir et, en ce cas, je voudrais que vous me fissiez le plaisir de prendre auspice (sic) sur un ou plusieurs de mes gazons, car j'en ai de toute espèce à vous offrir. » C'est *Mirabeau*, le château de ses pères, sous le ciel de la Provence ; c'est, à Marseille, une bastide en amphithéâtre sur la mer ; en Angoumois, une terre encore à moitié en friche ; en Poitou, un château bien clos sur une belle prairie avec des chemins bordés de hauts châtaigniers et des eaux ruisselantes de toutes parts ; enfin en Limousin une vaste terre plus habitable pour des civilisés ; — sans parler de deux terres aux environs de Paris, l'une à deux cents pas de Villers-Cotterets ; l'autre, singulièrement champêtre et riante, du côté de Montargis. « Voilà, disait le marquis en manière de conclusion, l'étalage de toutes mes gentilhommières ». Et voilà aussi de quoi faire pardonner au gentilhomme sa rude franchise (1).

Rousseau regrette de ne pouvoir profiter de ces offres magnifiques ; il est vieux, malade, redoute les longs voyages et pourtant ! « Cette terre en Angoumois, qui n'est pas encore en rapport, et où l'on peut retrouver quelquefois la nature, me donnera souvent des regrets ; » car il serait beau, n'est-ce pas ? que « *l'Ami des hommes* donnât retraite à l'ami de l'égalité. »

(1) « Dans cette énumération (dit de Loménie), qui rappelle un peu celle des châteaux du marquis de Carabas, il y a une forte dose de gasconnade, sensible surtout pour ceux qui savent, comme nous, que, parmi les manoirs si complaisamment étalés, et dont plusieurs sont inhabitables, la plus grande partie appartient encore à la belle-mère du marquis, et que bientôt sa femme, avec laquelle il est déjà en procès, lui en enlèvera même la jouissance. » (*Les Mirabeau*, 1879, II, 271).

(Wootton, 31 janvier 1767). L'Ami des hommes (c'était, on le sait, le nom qu'on avait donné au marquis, d'après son livre), revient donc à la charge (20 février 1767) ; et, puisque c'est la terre d'Angoumois qui paraît plaire, il s'empresse de faire remarquer « qu'il n'est pas dans le monde une plus belle solitude dans le genre *champêtre et sauvage* », lequel est précisément le genre préféré de Jean-Jacques.

Le 22 mai Rousseau, on l'a vu, débarquait à Calais, et son premier soin fut d'en informer Mirabeau. Celui-ci lui envoya son secrétaire à Saint-Denis, et le 5 juin Rousseau s'installe dans une maison que possédait le marquis à Fleury-sous-Meudon. Il y reste jusqu'au 19 juin ; et le 21 juin il devient l'hôte du prince de Conti à Trye-le-Château ; seulement il ne s'appelle plus *M. Jacques*, comme à Amiens, mais *M. Renou*, et Thérèse devient Mlle Renou ; car pour le public elle n'est plus sa gouvernante, mais sa sœur. Pourquoi ce nouveau déguisement ? C'est le prince de Conti qui l'a exigé, « le nom de Jacques ne lui ayant pas plu », sans doute parce qu'il rappelle trop Jean-Jacques ; mais pourquoi Renou ? il est singulier que Rousseau ait choisi ce nom qui était le nom de famille (Renoux) de la tant détestée Mme Le Vasseur. Rousseau doit d'ailleurs, comme le lui a instamment recommandé le prince de Conti, non-seulement changer de nom, mais encore « se tenir bien caché. » Or il « renverse par son imprudence tout ce que le prince entreprend pour le garantir des dangers auxquels il s'est exposé » en venant en France. « Comment ! lui écrit Conti, vous venez à Amiens sous votre nom, et vous êtes publiquement établi dans une ville où vous recevez des accueils... que votre situation rend fort dangereux (1). » Pourtant Mirabeau avait assuré Rousseau que « le Parlement ne pensait plus à lui » et que, par exemple, au Bignon, d'où il lui écrivait, « il n'y avait rien du tout à craindre, pas plus qu'au Congo, du fait du parlement ; et, quand j'affirme la sûreté d'un homme confié à ma foi, je puis être cru » (10 juin 1767). D'autre part le libraire Duchesne, d'ordinaire bien infor-

(1) Streckeisen-Moultou, *op. cit.* t. II, p. 1.

mé à cause de ses nombreuses relations à Paris même, lui avait écrit cette lettre (inédite) : « Nous avons bien des fois pensé qu'il ne serait pas impossible que vous regagniez nos contrées. Ceux qui vous ont condamné sont vraiment de vos amis, qui seraient les premiers à vous recevoir dans leur sein, et d'autres fermeraient les yeux. Voyez, nous ne laissons pas de connaître bien du monde au Parlement, nous pourrions sonder le terrain. Nous vous procurerions une petite maisonnette avec jardin à quatre lieues d'ici. » (15 août 1764). Et, plus tard, quand il sera installé à Trye, Coindet lui écrira le 25 juillet 1767 (inédit) : « On commence à parler dans le public de votre séjour dans une des terres de M. le prince de Conti ; mais il paraît que le vœu général est pour que vous soyez en paix. »

De tous ces amis, qui s'efforçaient de tranquilliser Rousseau, et de Conti qui sonnait l'alarme et prescrivait la plus grande prudence et le plus strict incognito, qui avait raison? Conti, vraisemblablement : il devait, mieux que personne, savoir ce qui se passait au Parlement, puisqu'il en était (1). Or, il écrivait à Rousseau : « Votre résidence à Amiens est connue » (juin 1767). Elle l'était par une note de police, du 4 juin 1767, adressée au Procureur général du Parlement de Paris (2). Et quel effet produisaient de telles notes sur le magistrat qui les recevait et les avait évidemment provoquées? On le devine aisément d'après ce que Conti écrivait alors à Rousseau : « le premier pas à faire est de sortir secrètement d'Amiens et de nuit, et le second d'aller,

(1) Une déclaration royale de 1711 (article 1er) disait : « Les princes du sang royal seront honorés et distingués en tous lieux, suivant la dignité de leur rang et l'élévation de leur naissance. Ils représenteront les anciens pairs au sacre des Rois et *auront droit d'entrée, séance et voix délibérative en nos cours de parlement*, à l'âge de quinze ans, tant aux audiences qu'au Conseil, sans aucune formalité, encore qu'ils ne possèdent aucune pairie. » (Guyot : *Traité des Droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges*, 1787, t. II, 361.) Les princes du sang étaient les princes de la maison de Bourbon : les Condé et les Conti, branche-cadette de la maison de Bourbon-Condé.

(2) Note trouvée par M. Lanson dans la *Collection Joly de Fleury* (vol. 373, f° 203 et imprimée dans les *Annales J.-J. Rousseau*, t. I, 135). C'est avec la note de Bachaumont, du 11 juin 1767, plutôt qu'avec celle du 7 juin, à laquelle M Lanson renvoie par inadvertance, qu'il faut comparer la note de police : la ressemblance est, en effet, frappante.

en changeant de nom, dans un asile momentané que vos amis vous ont ménagé et qui est hors du ressort du Parlement de Paris. » Cette lettre, datée de juin, sans plus, ne dut pas atteindre Rousseau, qui était parti d'Amiens le 3 juin pour se rendre à Fleury. Ici encore, nouvelle imprudence de Rousseau, et nouvelles alarmes de Conti : « au nom de Dieu... tenez-vous bien caché. On vous a déjà vu dans le parc de Meudon. Prenez garde à la moindre de vos démarches. »

Ces avertissements et ces recommandations pressantes du prince de Conti, et la vigilance du Procureur général qui fait surveiller Rousseau par ses espions, comment concilier tout cela avec l'opinion que j'ai cru pouvoir émettre dans le chapitre où j'ai parlé de la condamnation d'*Émile*, à savoir que si Rousseau, quand il fut décrété, était resté caché à Paris, le Parlement aurait, à la longue, fermé les yeux ? Je crois encore que le Parlement aurait, avec le temps, volontiers oublié Rousseau, mais c'est évidemment à la condition que Rousseau, lui, aurait fait tout ce qu'il fallait pour se faire oublier : or, il avait fait tout le contraire. Il avait agité le monde par de nouveaux ouvrages, plus hardis encore que l'*Émile*, et il venait de remplir Paris et le royaume du bruit de sa querelle avec Hume. On le considérait — et les rapports du résident de France à Genève, Montpéroux, aussi bien que d'innombrables lettres de Voltaire, avaient accrédité cette opinion, — comme le principal auteur des troubles de Genève ; le lieutenant de police avait dû interdire l'entrée à Paris, d'abord des *Lettres de la Montagne*, puis de la *Lettre à Beaumont*, celle-ci plus irrévérencieuse et plus forte que les premières contre le clergé. Rousseau semblait, en vérité, s'acharner à démontrer que le Parlement n'avait pas eu tort de le condamner jadis, et de le traiter maintenant, si l'on me permet ce néologisme, en hôte indésirable. Et le ministère lui-même ne le voyait pas d'un meilleur œil que le Parlement, puisque Conti, tout en s'acquittant d'une commission « déraisonnable » de Rousseau, qu'il ne spécifie pas autrement, et qui était sans doute de préparer son retour à Paris, lui écrit qu'il se fera tort en suivant ses idées : « elles vous rendront mon amitié et la

bonne volonté de mes amis inutiles, et nous mettront tous hors de portée de vous répondre de rien, en aucun sens, soit *du côté de la cour*, soit du côté du Parlement. »

Cette lettre si catégorique de Conti est du 2 septembre 1769. Or, en juin 1770, Rousseau s'installera à Paris et il n'y sera nullement inquiété : les craintes de Conti étaient-elles donc chimériques, ou bien avait-il réussi, par ses démarches, à vaincre l'hostilité de la Cour et à modifier les dispositions du Procureur général et du Parlement à l'égard de Rousseau ? Il est possible ; il n'est peut-être pas non plus interdit de penser que le Parlement, qui allait être, en cette année 1770, réduit au silence par le Roi à la suite de l'affaire de La Chalotais et remplacé par le Parlement Maupeou, et que Choiseul lui-même, qui devait être, en cette même année, disgracié et exilé à Chanteloup, ont eu d'autres soucis en tête que de faire surveiller et de traquer un malheureux auteur qui *maintenant, et depuis trois ans*, ne faisait plus parler de lui. Pour ce qui est de Choiseul, on sait que Rousseau est resté convaincu jusqu'à sa mort qu'il était son implacable ennemi, et qu'il s'était acharné contre lui depuis le jour où il avait eu connaissance de ce malencontreux passage du *Contrat social* qu'il avait compris de travers : car Choiseul aurait vu un portrait satirique dans l'éloge même que Rousseau avait prétendu faire de lui. Tout en faisant la part de l'exagération énorme qu'il faut mettre sur le compte de sa folie, Rousseau ne se trompait peut-être pas tout à fait sur les sentiments de Choiseul à son égard. J'ai déjà eu l'occasion de citer le mot de Choiseul à Crommelin sur « cette peste de Rousseau », à propos des troubles de Genève ; d'autre part, dans l'entourage immédiat du ministre, on n'aimait ni les écrits, ni la personne de Rousseau. Mme de Choiseul et Mme du Deffand l'avaient eu de tout temps en horreur, et, lors du retour de Rousseau en France, Mme de Choiseul, sollicitée d'intervenir en sa faveur auprès de son mari, avait répondu : « Que puis-je pour Rousseau ? des secours d'argent ou ma protection pour les petites-maisons ? » Il est donc possible que l'imagination de Rousseau n'ait fait,

comme il lui est arrivé plus d'une fois, que grossir démesurément les choses et transformer en persécuteur acharné un ministre qui lui était simplement, mais délibérément hostile. Pour mettre plus de clarté dans la discussion de cette question intéressante et controversée : quels dangers courait Rousseau en restant jadis, et, plus tard, en venant se fixer à Paris ? j'ai dû devancer un peu l'ordre des temps. Je reprends maintenant Rousseau où nous l'avons laissé, à Fleury-sous-Meudon.

Rousseau ne s'attarda pas longtemps chez son nouvel et original ami, le marquis de Mirabeau. Il partit de Fleury au bout de dix-huit jours, et, le 21 juin, il s'installait au château de Trye, propriété du prince de Conti, près de Gisors, à quinze lieues de Paris. Il y devait rester un an, du 21 juin 1767 au milieu à peu près de juin 1768, car nous le trouvons à Lyon le 18 juin de cette année. Il était à Trye depuis un mois à peine, que déjà les choses s'étaient gâtées (à Du Peyrou, le 26 juillet 1767) ; et, un mois plus tard, il suppliait la maréchale de Luxembourg d'obtenir du prince de Conti qu'il lui permît de s'en aller (16 août 1767). Ce qui s'est passé à Trye, on le devine : les domestiques du prince, rien n'est plus sûr, ont formé un noir complot pour le faire déguerpir, et il se voit bientôt « submergé dans une mer d'iniquités. » Conti, d'une patience et d'un dévoûment admirables, s'efforce de le rassurer sur « le tracassage et les bêtises des valets. » Il fait plusieurs fois le voyage de Trye, offre à Rousseau de chasser ceux qui lui déplaisent, « soupe avec lui tête-à-tête et dit, en présence de toute sa suite qu'il n'est venu que pour cela » lui prouve, en un mot, par toutes sortes de prévenances, qu'il a, comme s'exprime Rousseau, « le désir, j'ose dire la passion de me rendre heureux dans la retraite qu'il m'a donnée. » (à Moultou, 5 novembre 1768). Rien n'y fait : « On a suscité contre moi toute la maison du prince, les prêtres, les paysans, tout le pays » (à Du Peyrou, 8 septembre 1767).

A la réflexion pourtant, il se décide à rester, car il a découvert qu'on veut l'attirer à Paris : « la partie est liée, on veut ma perte, on veut ma vie. » (*Ibid.*) Et d'ailleurs, où aller aux approches de l'hiver ? Il semble être un instant sur le point de se res-

saisir, car voici une lueur de raison : il vient de faire une agréable promenade, il a reçu des nouvelles qui lui ont fait plaisir, et alors, « voyant (écrit-il à d'Ivernois le 28 mars 1768), que rien de tout ce que j'avais imaginé n'est arrivé, je commence à craindre, après tant de malheurs réels, d'en voir d'imaginaires qui peuvent agir sur mon cerveau. » Mais ses folles terreurs le reprennent bien vite et, décidé enfin d'échapper à ses bourreaux, vers le milieu de juin il prévient le prince de Conti qu'il va quitter son château. Je n'ai pas cru devoir, comme on le fait parfois, exposer avec complaisance, et encore moins détailler avec ironie, toutes les folles imaginations qui abondent dans la correspondance de Jean-Jacques durant son séjour à Trye. La critique ici doit faire ce que l'amitié dictait au prince de Conti : « vous avez été tourmenté, écrivait-il à Rousseau ; l'amitié ne doit que compatir à vos tourments. » N'y a-t-il pas, en effet, quelqu'indélicatesse à s'appesantir sur ce que dit et fait un malheureux fou ? Plutôt donc que de raconter désormais par le menu ce que Conti appelait, en s'en excusant, les « lubies » de Rousseau, je m'efforcerai, soit de les expliquer, soit d'en dégager ce qui peut nous éclairer sur les événements de sa vie, sur son caractère, ou sur son genre de folie.

Qu'il eût d'ailleurs à Trye quelque raison de se plaindre de l'attitude des domestiques à son égard, c'est ce qui est présumable : les gens du prince ne pouvaient voir que d'un mauvais œil un maître qui n'était pas leur maître, et les récriminations de Rousseau à leur sujet n'étaient sans doute pas sans fondement. Mais de là à les soupçonner, comme fait Rousseau, des plus noires actions, il y a un abîme, et c'est ailleurs que dans les faits et gestes de la valetaille qu'il faut chercher l'origine des soupçons et des accusations formulées par Rousseau. Conti lui écrivait un jour : « Je vois avec douleur que vous nourrissez vos inquiétudes et que, sans doute, *il y a des gens qui se plaisent à exciter vos défiances.* » Comme il n'y a guère auprès de Rousseau que Thérèse, c'est évidemment Thérèse qui, pour Conti, excite et entretient les défiances de Rousseau. J'essaierai de préciser plus loin le rôle que Thérèse a pu jouer dans la vie de Rousseau.

Ici à Trye, je vois bien, par une lettre de Rousseau à Du Peyrou du 8 septembre 1767, que Thérèse « porte la plus grande et la plus sensible part des outrages des domestiques et des gens du pays », ce qui veut dire sans doute qu'elle s'en est plainte à Rousseau ; mais je remarque aussi, dans cette même lettre, qu'elle insiste beaucoup pour que Rousseau reste au château de Trye. Et je constate par ailleurs que certains amis de Rousseau, qui doivent connaître sa manie, surtout depuis sa lettre à Hume, au lieu de combattre ses folles imaginations, les entretiennent par une compassion mal entendue, témoin ces mots d'une lettre (inédite) de Mme de Verdelin : « J'admire votre patience et votre courage pour soutenir les arrogances des gens qui vous entourent ; j'espère que le retour du maître leur en imposera. » Mais, au fond, *c'est en lui-même* que Rousseau a le plus grand ennemi de son repos : je veux parler de son *désœuvrement*. Il a renoncé même à la lecture ; il ne fait exception que pour les ouvrages de botanique ; et quand Mirabeau lui envoie des livres pour savoir ce qu'il en pense, il supplie Mirabeau d'épargner sa « mourante tête ». Aussi lui arrive-t-il d'écrire, énonçant à la fois, ce me semble, la cause et l'effet : « l'indolence et l'abattement me gagnent » (à Du Peyrou, 10 février 1767). Il herborise, et surtout il songe à ses malheurs ; son seul travail est de démêler les trames qu'on ourdit contre lui et d'éventer les pièges où l'on veut le faire tomber. Il est fatigué sans doute, et il est, ou il se croit malade ; mais surtout il s'abandonne, et, dans son âme inoccupée, s'amassent et s'installent les soupçons les plus noirs et aussi les plus torturants ; car, comme l'en a averti, par un mot piquant et juste, le marquis de Mirabeau : « il faut ici-bas travailler ou être travaillé. »

Une de ses obsessions est la peur d'être empoisonné. Un soir il raconte à Du Peyrou, qui était venu le voir à Trye, qu'on lui avait servi en Angleterre certain mets qui était empoisonné avec de la ciguë ; et encore qu'un valet de chambre du prince de Conti lui a conseillé comme très saine une salade de cigüe. Or voici qu'à quelques jours de là Du Peyrou tombe malade d'une goutte remontée et que, dans le délire de la fièvre, se souvenant

très probablement des propos de Rousseau sur ces tentatives d'empoisonnement qui avaient dû l'impressionner, il se met à prononcer des phrases obscures où Rousseau parvient à comprendre, sans doute son imagination aidant (1), que Du Peyrou se croit empoisonné par lui : les regards du malade, son air, ses mots entrecoupés et même « les yeux de son valet » (!), tout confirme Rousseau dans son horrible supposition ; et, comme on pouvait s'y attendre, il se précipite brusquement sur son ami (ainsi avait-il fait avec Hume), « colle son visage sur le sien, l'inonde de ses pleurs, pousse des cris à demi-étouffés », bref, fait tout ce qu'il faut pour agiter Du Peyrou et le rendre un peu plus malade ; après cela il s'indigne que Du Peyrou lui reproche de « lui donner une commotion dans sa grande faiblesse » (nous tenons tous ces détails de lui-même) ; et, dès lors, il sent « toute son estime, toute sa tendresse pour son ami s'éteindre jusqu'à la dernière étincelle (2). »

Ce qui est curieux dans cette histoire, que j'abrège, c'est qu'elle est exactement la contre-partie de la querelle avec Hume. Ici, en effet, ce n'est plus Hume qui est accusé d'avoir trahi un ami, c'est Rousseau lui-même ; et Rousseau, pour se défendre, dit à son ami Du Peyrou les mêmes choses que Hume, pour se disculper, avait dites à son ami Rousseau. Il insiste sur « l'absurdité et l'absence de fondements de l'opinion *extravagante* » de Du Peyrou ; il dit — que ne se l'est-il dit à lui-même avant d'écrire son « extravagant » réquisitoire contre Hume ? — que « c'est un devoir sacré de ne condamner personne sans l'entendre, surtout en pareil cas, surtout un honnête homme et surtout un ami. »

Le même Rousseau, qui sait si bien démontrer à Du Peyrou

(1) « L'imagination » de Rousseau, en effet, lui fera croire à Trye qu'un certain Deschamp étant mort, on le soupçonne de l'avoir *empoisonné*, et il faudra, pour le rassurer, que le prince de Conti donne l'ordre d'ouvrir le corps du défunt.

(2) C'est dans un Mémoire au prince de Conti que Rousseau a consigné tous ces détails. Ce Mémoire, qui ne fut pas envoyé à son adresse, a été découvert par M. Bonhôte, publié par lui dans les *Etrennes neuchâteloises* de 1863, et reproduit par M. Fritz Berthoud dans *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, 1881, appendice, p. 329.

que son accusation est absurde parce qu'elle n'a pas de « fondements », ne se demande pas, quand il s'agit de ses persécuteurs au château de Trye, dans quelles « vues », c'est-à-dire tout simplement dans quel but et pour quel motif, ils ont juré de le perdre. Les indignes traitements qu'il éprouve, il se contente de les imputer à « un esprit de vertige dont il ne veut pas même chercher *la cause.* » (à Mirabeau 12 août 1767). Et, bien plus, ces mauvais traitements, il refuse de les préciser. Quand le prince de Conti le prie de lui dire « clairement » de quoi et de qui il a à se plaindre, il répond qu'il « ne s'expliquera que lorsqu'il ne sera plus à Trye. » Et, quand il n'est plus à Trye, et qu'il parle à ses amis des « indignités qu'il y a souffertes », il ne sort pas de la « réticence » que lui avait reprochée Conti. On est parvenu, écrit-il à Moultou, à me chasser de Trye « par des moyens tels que l'horrible récit n'en sortira jamais de ma mémoire » (5 novembre 1768). Il se complaît et s'enferme dans le mystère, parce qu'il n'admet pas qu'on puisse, ni même qu'on prétende lui démontrer qu'il s'est trompé : c'est le fou qui ne veut pas qu'on touche à sa marotte.

Mais alors, s'il ne veut pas dénoncer au prince ses persécuteurs, ni révéler à personne leurs « horribles » machinations, que ne va-t-il lui-même droit à eux pour les démasquer et les confondre ? Non, il aime mieux s'en rapporter à la Providence, car il est, nous avons essayé de l'établir, *un persécuté résigné.* Ce qu'il écrit à cette époque à la marquise de Mesmes, qui voulait lui procurer un meilleur asile (12 septembre 1767), est très caractéristique : « Tous ceux qui veulent bien s'intéresser encore à moi doivent cesser de se donner des mouvements inutiles, remettre, à mon exemple, mon sort dans *les mains de la Providence*, et ne plus résister à la nécessité. » Quant à ses ennemis, il leur laisse le champ libre, et ne les craint plus, parce que d'avance il s'attend à tout de leur part : « Je les mets au pis (c'est ce qu'il va répéter sans cesse) et je me tranquillise dans la résignation. » L'on comprend maintenant comment il a été amené à écrire en tête de ses lettres, à partir du 9 février 1770, ce quatrain, au premier abord énigmatique :

Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.

Cependant le prince de Conti, cédant enfin aux instances de Rousseau, qui avait en tête de venir à Paris, lui a fait préparer un logement dans son hôtel inviolable du Temple, et il lui annonce qu'il lui envoie, pour faire le voyage avec lui, La Roche, l'homme de confiance de Mme de Luxembourg. Mais tout à coup Rousseau change d'idée et va se promener à Lyon. D'où vient ce brusque changement? Je crois fort que Rousseau qui, de loin, a résolu, comme il l'écrit pompeusement au prince de Conti, « de se livrer sans mystère à la discrétion des hommes », au moment de partir pour Paris, a pris peur; c'est ce qu'il me semble lire dans ces lignes du prince de Conti : « ce que contient votre billet (inconnu) et les remarques que vous avez faites pourraient faire imaginer qu'on vous examine. Cependant je suis persuadé que les gens qui ont le pouvoir ne sont ni inquiets de vous, ni mal voulus contre vous et qu'il n'y a point eu d'ordre donné de leur part ». (Mai 1768). Quoi qu'il en soit, Rousseau a éprouvé le besoin d'aller herboriser à Lyon; car, écrit-il à Du Peyrou, avec une nouvelle et vague lueur de raison (elles se feront de plus en plus rares), il veut « faire diversion à tant d'attristants souvenirs qui, à force d'affecter son cœur, *altéraient sa tête.* » (Lyon, 20 juin 1768).

Il part seul pour Lyon, laissant Thérèse en proie aux « outrages, dont elle porte (disait-il) la plus grande partie. » Il n'a pris avec lui que son herbier et quelques livres de botanique, car il a, plus que jamais, comme il l'écrit à Du Peyrou, « la passion des plantes »; et, quand il découvrira, dans la vigne de son amie, Mme Boy de La Tour, l'aristoloche qu'il n'avait jamais vue, il la reconnaîtra « avec transport. » Tout de même, pour qui ne veut qu'herboriser, de Trye qui est au-dessus de Paris, à Lyon, le chemin est un peu long, dût-on trouver, au bout, de l'aristoloche. En réalité Rousseau a cédé surtout, en quittant Trye, à son humeur voyageuse, ou à ce que les aliénistes appellent « la

manie déambulatoire »; et, s'il a choisi Lyon pour but de son voyage, c'est qu'il va y trouver ses chers amis, les Boy de La Tour, lesquels habitaient une maison de campagne faite pour attirer Rousseau, car elle était située à une lieue de la ville, dans un site agreste et solitaire. Il n'y séjourne pas longtemps d'ailleurs : arrivé à Lyon le 18 juin, il en repart le 7 juillet pour faire, avec quelques botanistes qu'il a recrutés, une excursion à la Grande Chartreuse, excursion rapide et contrariée par le mauvais temps. Après s'être séparé de ses compagnons à la Chartreuse, il prend la route du Sappey, arrive à Grenoble le 10 juillet et, muni d'une lettre de recommandation de MM. Boy de La Tour, il se présente chez un fabricant de gants, Claude Bovier, lequel, étant septuagénaire, le met entre les mains de son fils, Gaspard, avocat au Parlement de Grenoble. Il refuse obstinément l'hospitalité des Bouvier, les assurant que, pour fuir le monde, il irait « brouter l'herbe des champs », et il va occuper une chambre obscure et délabrée qu'on a fini par lui trouver dans la rue des Vieux-Jésuites.

Son séjour à Grenoble, du 10 juillet au 12 août 1768, est marqué : par l'accueil enthousiaste qu'il reçoit des habitants et qui atteste l'immense popularité dont il jouit à cette heure (1), par ses sautes d'humeur qui mettent aux champs les bons Grenoblois, désireux de rendre au grand homme quelque service dont ils pourront tirer vanité, et enfin par l'aventure un peu ridicule qu'il a contée dans sa septième *Promenade* : dans une excursion avec Bovier le long de l'Isère, Rousseau se met à croquer quelques grains d'*hippophœa*, espèce de saule épineux, et, ce qu'il ignore, réputé vénéneux dans la contrée; et Bovier le laisse tranquillement s'empoisonner, « n'osant pas

(1) Revenant d'Eybens à Grenoble, il est escorté « par une multitude de voitures, de gens à cheval, de piétons qui étaient venus au devant de lui. Et il rentre à Grenoble au milieu d'un cortège où marchent confondus le barreau, le Parlement, les officiers de la garnison, la bourgeoisie et le peuple. » A minuit il est réveillé par un bruit de voix et d'instruments : c'est le *Devin du village* qu'on joue sous ses fenêtres. Il se lève pour remercier et est accueilli « par un immense battement de mains qui se prolonge dans les rues voisines. » (Ducoin : *Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau* (juillet-septembre 1768), 1852, p. 25.

prendre, lui fait dire Rousseau, la liberté de l'avertir »; ce qui prouverait que Bovier est tout au moins un imbécile. Mais Bovier, quand il lira vingt ans plus tard, dans les *Rêveries*, le récit de Rousseau, protestera avec indignation (dans un Mémoire resté manuscrit et utilisé par M. Ducoin dans son opuscule sur Rousseau), contre le rôle odieux — ou stupide — que lui fait jouer Rousseau; il affirme, dans son manuscrit, qu'il demanda à Rousseau « s'il connaissait les qualités, saines ou malfaisantes, du fruit » qu'il était en train de manger; sur la réponse affirmative de Jean-Jacques, il crut devoir s'incliner, lui profane, devant la science d'un « botaniste qui, ajoute-t-il, devait connaître les plantes. » Qui faut-il croire? Il est possible que la mémoire de Rousseau l'ait trahi, ou que son imagination l'ait trop bien servi dans le portrait satirique que, par cette « discrétion singulière » de Bovier, il a voulu faire de ce qu'il appelle ironiquement « l'humilité dauphinoise »; car il annonce, en commençant son histoire, qu'il va citer un fait « qui fera bien connaître le peuple » du Dauphiné. Ajoutons que, dans cette septième *Promenade*, il a vu à la Robaila, dans une combe déserte, une manufacture de bas et, dans une excursion au Chasseron, il a découvert, sur le sommet de la montagne, une seule maison et c'était la maison d'un libraire! Or ces deux trouvailles paraissent « fabuleuses » à l'auteur de *J.-J. Rousseau au Val de Travers*; voilà qui peut faire mettre en doute l'anecdote de l'*hippophœa* et innocenter le pauvre Bovier, lequel n'avait qu'un tort, fort grave, il est vrai, aux yeux de Rousseau qui redoutait pardessus tout les importuns, c'était d'accompagner son grand homme partout où il allait, et de se faire, comme le dit plaisamment et un peu durement Rousseau, « son garde de la manche ».

Le 12 août « l'aliéné migrateur », que nous connaissons, part, où plutôt se sauve de Grenoble, emportant dans sa poche les clefs de son logement et oubliant dans sa chambre « son frac et sa robe de chambre. » Pourquoi cette fuite précipitée dont il a refusé d'expliquer les motifs à Bovier, qui s'efforçait de le retenir? Ces motifs, Bovier croit pourtant les connaître et il les a consignés dans son Mémoire : c'est une malencontreuse thèse,

que le professeur de philosophie du collège de Grenoble a fait soutenir par ses élèves contre les philosophes du jour, et dont il a adressé le programme aux notables de Grenoble, et à Rousseau lui-même qui s'est senti visé ; et c'est encore une visite de Jean-Jacques au Président du Parlement, M. de Berulle, qui, sans y entendre malice, confesse à son visiteur « qu'il n'a pas lu ses ouvrages » — et Jean-Jacques indigné court aussitôt retenir sa place au carrosse de Lyon. Voilà, sans doute, « les affronts » auxquels il pense, sans les spécifier, dans son dernier entretien avec Bovier et dans sa lettre d'adieu à l'avocat-général Servan, affronts qui ont bien pu précipiter son départ.

Il n'alla du reste pas loin : à mi-chemin de Lyon, il s'arrêta à Bourgoin, petite ville située entre deux chaînes de collines boisées, dans la vallée de la Bourbre, et dont il connaissait le maire, Donin de Rosières de Champagneux, par un oncle de ce dernier, avec lequel il avait été lié à Paris. Un repas de corps des officiers municipaux de Bourgoin, auquel il assista, et où on lui fit fête, le décida à planter sa tente dans cette petite ville ; et, un beau jour, au retour d'une promenade à la campagne, Champagneux et Rousseau arrivés à l'hôtel de la Fontaine d'Or, où celui-ci avait élu domicile, trouvèrent à la porte de l'hôtel une femme qui attendait et qui, à la vue de Rousseau, se précipita à son cou et l'inonda de larmes ; et Rousseau, non moins ému, de s'écrier à plusieurs reprises : « Ah ! ma sœur ! » c'était Mlle Renou, que son frère, pour le monde, et M. Renou, pour la police, s'empressa de présenter à M. de Champagneux. Mais ce dernier allait assister, quelques jours plus tard, à une scène encore plus attendrissante.

Le 29 août, M. de Champagneux et son cousin, M. de Rosière, capitaine d'artillerie, sont invités à dîner pour le lendemain par Rousseau avec prière de venir une heure avant le repas. Ils trouvent Rousseau et Mlle Renou plus parés qu'à l'ordinaire, et sont introduits dans une chambre reculée où Rousseau, d'un ton solennel les prie « d'être témoins de l'acte le plus important de sa vie. » Prenant alors la main de Mlle Renou, il parle de l'amitié qui les unit, depuis vingt-cinq ans, et de la résolution où il est de rendre

ces liens indissolubles par le nœud conjugal. Mais laissons M. de Champagneux nous raconter lui-même, d'après ses souvenirs, cette cérémonie nuptiale d'un genre tout à fait nouveau : « Il demanda à Mlle Renou si elle partageait ses sentiments ; et, sur un *oui* prononcé avec le transport de la tendresse, Rousseau, tenant toujours la main de Mlle Renou dans la sienne, prononça un discours où il fit un tableau touchant des devoirs du mariage, s'arrêta sur quelques circonstances de sa vie, et mit un intérêt si ravissant à tout ce qu'il disait que Mlle Renou, mon cousin et moi, versions des torrents de larmes, commandées par mille sentiments divers où sa chaude éloquence nous entraînait ; puis, s'élevant jusqu'au ciel, il prit un langage si sublime qu'il nous fut impossible de le suivre ; s'apercevant ensuite de la hauteur où il s'était élevé, il descendit peu à peu sur la terre, nous prit à témoin des serments qu'il faisait d'être l'époux de Mlle Renou, en nous priant de ne jamais les oublier. Il reçut ceux de sa maîtresse ; ils se serrèrent mutuellement dans leurs bras. Un silence profond succéda à cette scène attendrissante, et j'avoue que jamais de ma vie mon âme n'a été aussi vivement et aussi délicieusement émue que par le discours de Rousseau (1). » C'est ainsi que Rousseau octroya de son chef à Thérèse le titre d'épouse, après avoir prononcé sur l'indissolubilité du mariage, lui, l'ennemi juré des engagements éternels, un sermon pathétique qui fit pleurer un capitaine d'artillerie. N'oublions pas toutefois que cette scène, qui nous paraît bouffonne, nous aurait peut-être fait sangloter si nous avions vécu au dix-huitième siècle, au siècle des effusions et des larmes, et que certainement nous l'aurions fort admirée, peinte par Greuze ou mise en scène par Diderot.

Ce mariage, n'étant ni religieux ni civil, car le maire n'a été invité que comme ami, n'est évidemment pas un vrai mariage ; c'est pourtant quelque chose de plus qu'une simple promesse réciproque de vivre ensemble comme mari et femme : par les apprêts qu'il a faits pour la circonstance, par la solennité qu'il a

(1) Fochier : *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin* (d'après les manuscrits de M. Champagneux), 1860.

voulu donner à son acte, en prononçant une espèce de sermon laïque, et en choisissant comme témoins et garants des serments échangés entre Thérèse et lui « deux hommes de mérite et d'honneur » (à Lalliaud, 31 août 1768), Rousseau, qui a tant innové, a imaginé ici une cérémonie tout à fait inédite : il a inventé l'union libre ; — il a fait heureusement de meilleures trouvailles. Sans discuter, comme l'ont fait un peu naïvement, ce me semble, certains biographes, la validité d'une telle union, je voudrais me poser, à son propos, et essayer de résoudre deux questions que je crois bien plns intéressantes : Rousseau, d'une part, *pouvait-il faire mieux*, et Thérèse, d'autre part, *méritait-elle mieux*, que ce mariage en détrempe ?

Rousseau d'abord : on dit généralement (1) qu'il ne pouvait se marier selon les rites, les mariages entre protestants et catholiques étant interdits ; c'est l'excuse alléguée par Rousseau lui-même dans sa lettre du 12 juin 1761 à la maréchale de Luxembourg : « un mariage public nous eût été impossible à cause de la différence de religion. » Mais on oublie, et Rousseau lui-même feint d'oublier, que ce mariage public, impossible (et encore ?) (2) à l'époque où il écrivait à Mme de Luxembourg, était très faisable de 1744 à 1754, c'est-à-dire depuis le jour où il s'était lié avec Thérèse jusqu'à son voyage à Genève ; car, pendant les dix ans qui s'étaient écoulés entre ces deux dates, si Thérèse était catholique, Rousseau l'était bel et bien lui aussi, son retour au protestantisme n'ayant eu lieu que durant ce voyage à Genève en 1754 (3).

Mais, allègue-t-on d'autre part, « le passé de Thérèse empêchait Rousseau de l'épouser (4) ». Ce passé, on pourrait peut-être rappeler que Rousseau l'avait gaîment amnistié, — il n'y a qu'à

(1) Beaudouin, *op. cit.*, II, 454.

(2) Voir, sur ce point., une curieuse note de M. Rébelliau insérée dans la *Vie de Rousseau*, de Faguet, p. 379.

(3) Aussi en 1751, c'est-à-dire, *avant* son retour au protestantisme, quand il veut expliquer à Mme Francueil (20 avril) pourquoi il n'a pas épousé Thérèse, Rousseau ne parle-t-il que de sa répugnance à contracter « un engagement éternel. »

(4) Eug. Ritter : Nouvelles Recherches sur J.-J. Rousseau. (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1897).

voir, dans les *Confessions*, de quel ton plaisant il raconte la révélation que lui en fit Thérèse ; — mais, même s'il eût jugé plus sévèrement la faute de Thérèse au début de leur liaison, ne devait-il pas oublier cette faute à partir du jour où Thérèse était devenue la mère de ses enfants ? Sans doute les enfants avaient disparu bien vite du logis ; mais quand il les arrachait, à peine nés, et l'un après l'autre, à leur mère « gémissante », Rousseau ne pouvait-il, je n'ose pas dire : la dédommager, mais du moins adoucir son chagrin et la relever un peu à ses propres yeux en lui donnant le droit de s'appeler Madame Rousseau ?

Rousseau, dans ses *Confessions* (II, 7), parlant des premiers temps de sa liaison avec Diderot, écrit en badinant : Diderot « avait une Nanette, ainsi que j'avais une Thérèse ; c'était entre nous une conformité de plus. » Plaisante « conformité », qui assimile la femme légitime de l'un à la maîtresse de l'autre ! Il y avait, dit-il, « cette différence » que Thérèse, aussi bien de figure que Nanette, avait l'humeur douce, tandis que Nanette était harengère ; mais il y avait cette autre différence, dont il ne parle pas, que, tandis que « la liaison » entre Thérèse et lui « s'était faite très rapidement », comme il nous l'a appris dans un autre passage des *Confessions*, Nanette, elle, ne s'était donnée que la bague au doigt, et ce n'est pas là une petite « différence. » Voici comment Rousseau présente les choses : « Diderot l'épousa toutefois (malgré son humeur grondeuse) ; ce fut fort bien fait, s'il l'avait promis. Pour moi, qui n'avais rien promis de semblable, je ne me pressai pas de l'imiter. » En quoi il eut tort : croit-il donc, en effet, lui moraliste, qu'on ne doive aux gens, et en particulier aux femmes qu'on a rendues mères, que ce qu'on leur a expressément promis ?

Mais Thérèse *méritait-elle* en somme de s'appeler Madame Rousseau ? C'est ce que lui ont dénié à peu près tous les biographes. Déjà, pour Mme de Staël, Thérèse est « l'indigne femme qui passait sa vie avec Rousseau (1) » ; et, depuis Mme de Staël,

(1) Mme de Staël : *Lettres sur les ouvrages et le caractère de Rousseau*, 6me Lettre.

tous les auteurs qui parlent de Thérèse, s'empressent à l'accabler de leur mépris. Pour Musset-Pathay, Thérèse est « une femme méprisable » (1) ; pour tel autre (2), « la triste et misérable compagne de Rousseau » ; pour tel autre encore (3), « l'ignoble créature dont Rousseau avait fait sa compagne ». Telles sont les furieuses injures que de toutes parts on prodigue à Thérèse. Mais des injures ne sont pas des raisons ; et, après avoir appelé Thérèse « indigne et ignoble », il reste à prouver, autrement que par le mépris, son indignité et son ignominie (4).

Quand on parle de Thérèse, on ne distingue pas assez ce que *nous savons* d'elle de ce qu'ont *imaginé* contre elle ses ennemis, *qui sont les amis même de Rousseau :* je veux parler ici de ces amis trop zélés, qui sont plus rousseauistes que Rousseau lui-même. Ils s'appliquent, en effet, à innocenter Rousseau aux dépens de Thérèse, ce à quoi Rousseau n'eût pas consenti. Par exemple, que de biographes ont prétendu que, si Rousseau a mis ses enfants à l'hospice, c'est parce que Thérèse l'a voulu. Nous croyons avoir démontré, d'accord, du reste, avec le témoignage de Rousseau, que c'est ici Rousseau qui a imposé sa volonté à Thérèse, laquelle a chaque fois et vainement protesté. De même, prétend-on encore, si Rousseau a soupçonné tant de gens, c'est la faute à Thérèse; c'est elle qui l'a rendu soupçonneux et, par

(1) Musset-Pathay, *op. cit.*, II, 198.

(2) Ducoin, *op. cit.*, p. 2.

(3) de Loménie : *Les Mirabeau*, 1897, II, 267.

(4) M. Ritter est le premier, je crois, si l'on excepte un court et assez insignifiant pamphlet de Mme de Charrière publié en 1789, qui ait osé prendre la défense de Thérèse (*Revue des Deux Mondes*, 1897). L'opuscule en question de Mme de Charrière, intitulé : *Plainte et défense de Thérèse Levasseur*, est dirigé surtout contre Mme de Staël, que Mme de Charrière ne pouvait souffrir ; il a été analysé par M. Philippe Godet, qui en a donné des fragments dans son intéressant ouvrage sur *Mme de Charrière et ses amis*, 1906, I, 421. Le plus fougueux réquisitoire contre Thérèse a été prononcé par Jules Levallois dans l'Introduction qu'il a mise en tête de l'ouvrage de Streckeisen-Moultou : « *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis.* » Levallois y fulmine contre le « caractère méprisable, la grossièreté native, la stupidité bavarde, cupide et maligne, de la créature que Rousseau daignait appeler sa compagne. D'ombrageux qu'il était, elle l'a rendu méfiant, de méfiant misanthrope ; de misanthrope elle l'a rendu fou. » Voilà la psychologie de Rousseau bien simplifiée pour ses biographes !

là, malheureux. « Rousseau doit à Thérèse la plus grande partie de ses malheurs, son humeur chagrine, sa défiance, qu'elle faisait naître et qu'elle alimentait (1). » Or, que Rousseau fût *né défiant et misanthrope*, c'est ce que nous avons, je crois, surabondamment établi. Un jour, en 1782, Brissot rencontre Du Peyrou en Suisse : « Il me peignit, dit-il, Rousseau comme ombrageux, mais qui n'était devenu tel que par les artifices de Thérèse (2). » Il est possible que Du Peyrou ait tenu de tels propos en 1782 ; mais c'est qu'il était à cette date brouillé avec Thérèse, qui avait, en 1779, épousé le valet du marquis de Girardin. Déjà, dans une lettre au marquis, du 16 décembre 1779, Du Peyrou avait exhalé sa colère contre « cette indigne créature, la plus odieuse et la plus vile des femmes (3). » Il n'en est pas moins vrai que, du vivant de Rousseau, Du Peyrou, qui avait eu tant à souffrir de l'humeur soupçonneuse de son ami, savait très bien que cette humeur était naturelle à Jean-Jacques ; et, par exemple, lorsqu'il était tombé malade à Trye, et que Rousseau, *tête-à-tête avec lui*, avait découvert, « d'après son air, ses regards et ses mots entrecoupés », que Du Peyrou l'accusait d'avoir voulu l'empoisonner, Du Peyrou savait très bien que c'était l'imagination seule de Jean-Jacques, sans l'aide de Thérèse, qui avait enfanté cette monstrueuse folie. Peut-être aussi Brissot a-t-il mal reproduit les paroles que lui aurait dites Du Peyrou ; car Brissot cède, comme tant d'autres, au besoin d'admirer Rousseau malgré ses erreurs et ses fautes, et jusque dans ses plus insignifiants faits et gestes. N'est-ce pas lui, Brissot, qui s'extasie devant la scène que voici : Vernes le trouva un jour occupé de lacer Thérèse ; il parut surpris ; Rousseau, sans quitter la besogne, lui dit : « elle m'aide, et je le lui rends. »

(1) Musset-Pathay, *op. cit.*, II, 200. — M. G. Lenôtre, dans ses *Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e série, 1910, s'exprime ainsi : « Elle est stupide. il a du génie : c'est elle qui le domine ; elle le conduit à son caprice ;.., par ses commérages, elle le brouille avec toute la terre, lui crée des périls imaginaires, le trouble, l'inquiète, l'amène à un état maladif de léthargique accablement, d'angoisse incessante, d'égarement. » Évidemment, « cette femme est la plaie de sa vie. »

(2) Brissot : *Mémoires*, éd. Perroud, I. 290.

(3) Voir la *Revue des Deux Mondes*, du 15 septembre 1911.

Et Brissot de s'écrier : « De pareils traits peignent l'âme vertueuse de Jean-Jacques (1) ! » Ainsi jadis, à Chambéry, le Supérieur du séminaire prenait grand plaisir à lacer Mme de Warens, tandis que celle-ci « courait par la chambre de côté et d'autre » ; mais Rousseau n'avait pas découvert « l'âme vertueuse » du Supérieur dans cette scène qu'il nous présente en riant comme « assez pittoresque. » Écartons donc tous ces jugements, manifestement partiaux, sur Thérèse ; et efforçons-nous de la voir, vivant aux côtés de Rousseau, depuis leur rencontre à Paris jusqu'à leur dernière résidence à Ermenonville.

Était-elle jolie quand, jeune lingère de vingt-deux ans, Rousseau la vit pour la première fois dans son hôtel Saint-Quentin ? Elle plut à Rousseau par « son maintien modeste et, plus encore, par son regard vif et doux, qui pour *lui* n'eut jamais son semblable » ; et il affirme, d'ailleurs, qu'elle était « bien de figure » (Conf. II, 7). Au moral, elle avait « une humeur douce et un caractère aimable » (*ibid.*). Rousseau peu à peu s'attacha à elle et l'associa à sa vie ; mais il ne devait jamais l'associer à sa pensée, parce qu'elle était ignorante et d'esprit borné ; et l'on sait, par Rousseau, les vains efforts qu'il fit pour lui apprendre les chiffres et l'ordre des douze mois de l'année (s'y était-il vraiment beaucoup appliqué ?) Il y avait cependant des choses qu'elle savait très bien faire : « de bons ragoûts, nous assure d'Escherny, qui en a mangé, et des gigots de mouton d'un fumet admirable » ; et Rousseau, qui était gourmand, devait apprécier une aussi bonne cuisinière. Il appréciait sans doute encore plus la garde-malade qu'il s'était donnée en faisant d'elle sa compagne, car on sait de quelles nombreuses maladies il fut ou se crut affligé.

Senebier, qui voit en Thérèse « la cause de tous les malheurs de Rousseau, parce qu'elle fut celle de toutes ses brouilleries », convient pourtant qu'elle « rendit à Rousseau les plus grands services. » Quels services ? C'est, pour être équitable, ce qu'il fallait dire, et ce que Senebier ne dit pas. Rousseau, lui, ne les

(1) *Mémoires*, 279.

oublia jamais ; il les reconnut même par devant notaire, car c'est d'après ses indications mêmes que Rey, son libraire, rédigea l'acte notarié par lequel il s'engageait à servir à Thérèse une pension viagère de 300 livres de France à courir du 1er janvier 1763, « et cela pour répondre au désir que M. Rousseau a de récompenser la dite Dlle Le Vasseur pour les longs et fidèles services et soins qu'elle a rendus au sieur Rousseau dans ses infirmités et qu'elle lui rend journellement (1). » De quel genre étaient ces « soins », on le devine par les plaintes incessantes de Rousseau sur ses « infirmités », et par le détail, où il se complait, de ses bougies, de ses sondes cassées au col de la vessie, et des souffrances qu'il endure « surtout la nuit », ce qui vaut plus d'une insomnie à Thérèse. Mais elle ne se rebute jamais. Quand Rousseau, décrété à Paris de prise de corps, part seul pour la Suisse, et la laisse libre de partager son exil ou de rester à Paris « sous la protection de M. le maréchal et de Mme de Luxembourg », qui, sans aucun doute, s'intéresseront à elle par amitié pour Rousseau, sans la moindre hésitation elle quitte Paris et sa famille, et va le rejoindre à Motiers. Elle l'accompagnera ainsi de lieu en lieu, en des pays, comme la Suisse, dont elle ne connaît pas les usages, et en d'autres, comme l'Angleterre, dont elle ne sait pas la langue, lui faisant, pour ainsi dire, une sorte d'intérieur, lui installant partout, avec ses hardes qui le suivent, « son petit ménage » ; et de cela il lui sait gré, parce qu'il est homme d'habitude et qu'il a gardé, à travers ses vagabondages, ses besoins d'ordre et ses goûts de bourgeois propre et rangé. Il arrive parfois qu'il la quitte brusquement, sans lui dire où il va, ne le sachant pas très bien lui-même. Le voici, par exemple, à Bourgoin ; il a laissé Thérèse seule à Trye, et, pour lui, après son court séjour à Lyon, il vient de quitter Grenoble, où il s'est cru raillé et persécuté, et Thérèse reçoit de lui (le 23 août 1768) une lettre où elle apprend qu'il est « partout objet de la haine et jouet de la risée publique », et, qu'en conséquence, « ce qu'elle a de mieux à faire, c'est de rester où elle est

(1) Bosscha, *op. cit.*, 153.

(à Trye, chez le prince de Conti) ou de retourner à Paris ; car, si elle s'obstine à le suivre, ses embarras à lui en redoubleront » ; que si, malgré tout, elle veut « partager dans toute sa rigueur son effroyable sort », il lui décrit l'habitation qu'il a en vue sur le penchant d'une montagne, à deux lieues de Grenoble : bon air, belle vue, de l'eau ; mais « le Drac, rivière dangereuse et souvent impraticable rend la communication (avec Grenoble) difficile. » C'est donc la solitude en perspective, comme à Wootton ; et, comme à Wootton, ils ne « verront jamais d'autre visage humain que celui du maître de la maison. » Au reste, dans cette solitude, « s'ils ont le repos du côté de l'autorité publique, quand leurs finances seront épuisées, ils resteront sans ressource, et il leur faudra mendier ou mourir de faim. » Ils pourront, il est vrai, passer en Italie et essayer, avec quelques leçons, « de vivoter à Turin (1). » Voilà certes de quoi faire « réfléchir » Thérèse, comme l'y invite Rousseau. Mais pourquoi donc termine-t-il sa désolante épître par ces mots : « Je vous embrasse et vous attends avec les sentiments que vous me connaissez ? » C'est parce qu'il connaît, lui aussi, « les sentiments » de Thérèse et qu'il sait que le plus prochain coche va la débarquer à Bourgoin, ce qui arriva, en effet.

C'est ainsi que Thérèse vécut avec Rousseau, accourant vers lui, même quand il semblait ne pas la désirer, animant et égayant sa solitude, le soignant et, sans doute aussi, le réconfortant toutes les fois qu'il se croyait sur le point de mourir, supportant ses moments d'humeur et, ce qui était peut-être plus dur pour elle, ses longs silences : quand il composait ses ouvrages, il était (nous dit Bernardin de Saint-Pierre), des semaines entières sans lui parler. Ce dévouement de Thérèse, qui est indéniable, et qui dura *quarante-quatre* ans, une seule chose l'explique : c'est qu'elle aimait Rousseau (2). Rousseau

(1) Lettres inédites de J.-J. Rousseau, publiées par M. Philippe Godet, dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er septembre 1908.

(2) Qu'on lise, s'il l'on en doute, la lettre, à la fois naïve et tendre, qu'elle lui écrit de Montmorency quelques jours après qu'il vient de fuir pour la Suisse : « Mon cher ami, quelle joie que j'ai eue de recevoir de vos chères nouvelles ; je vous assure que mon esprit ne tenait plus à rien... que mon

le savait bien, et il ne faisait que rendre justice, à la fois à son attachement et à sa fidélité, quand, d'une part, il l'épousait à sa manière en 1768 à Bourgoin, pour reconnaître « un attachement de vingt-cinq ans » qui ne s'était jamais démenti, malgré tous « ses malheurs », et quand, d'autre part, il déclarait, dans un passage de ses *Confessions*, qu'il était « sûr d'être le seul homme que Thérèse eût véritablement aimé. » (*Conf.* II, 9).

Dans ce même passage, il est vrai, il a énoncé, contre Thérèse, des accusations terribles, et encore plus obscures, dont on a tiré contre elle le plus grand parti. Après avoir parlé de tout ce qui l'a attaché à Thérèse, il ajoute : « on connaîtra la force de cet attachement dans la suite quand je découvrirai les plaies, les déchirures dont elle a *navré* mon cœur dans le fort de mes misères sans que, jusqu'au *moment où j'écris ceci*, il m'en soit jamais échappé un seul mot à personne. » Ces plaies et ces déchirures, il a négligé de nous « les découvrir », comme il l'avait promis; mais les mots que j'ai soulignés vont peut-être nous permettre, sinon de les découvrir nous-même et de les déterminer à coup sûr, du moins de les conjecturer avec quelque vraisemblance. Le « moment où il écrit ceci », c'est-à-dire, le livre IX de la deuxième partie des *Confessions*, est le moment où il a avec Thérèse les « querelles » de ménage qui lui dictent sa singulière lettre du 12 août 1769, écrite au moment où il va partir pour le mont Pila : c'est à cette date, en effet, qu'il a rédigé à Monquin le passage des *Confessions* où il reproche à Thérèse on ne sait pas quoi. Or, dans sa lettre du 12 août, les torts de Thérèse l'ont « navré de détresse et d'affliction », comme ont « navré son cœur », dans les *Confessions*, les déchirures et les plaies sur lesquelles il apitoye le lecteur sans lui dire pourquoi son cœur saigne. Il est, je crois, fort possible qu'il y ait eu, ici et là, tout simplement ce « refroi-

cœur a toujours été pour vous et qu'il ne changera jamais... Vous savez bien que mon cœur est pour vous, et que je vous l'ai toujours dit, quelque part que vous fussiez, que je voulais vous aller joindre; fût-il les mers à passer et les précipices pour vous aller trouver, qu'on n'avait qu'à me dire, que je partirais bien vite... » (Streckeisen-Moultou, *op. cit.*, II, 452).

dissement » de Thérèse à son égard, dont il parle dans sa lettre, et que son imagination aura, comme elle fait si souvent, exagéré et dramatisé. Il montre d'ailleurs à quel point il lui reste attaché, malgré tout ce qu'elle a pu dire dans sa « colère », et combien elle est nécessaire à son cœur, puisque, lui écrit-il, toujours à cette date du 12 août 1769 : « il est sûr que, si tu me manques et que je sois réduit à vivre absolument seul, cela m'est impossible et je suis un homme mort. » Il y avait d'ailleurs un souvenir commun qui avait, je crois, soudé à jamais leurs deux âmes : le souvenir de la mauvaise action que l'un avait faite et que l'autre avait laissé faire, l'abandon des enfants. Ils avaient dès lors intérêt à vivre côte à côte, parce que, pour un seul, le poids d'un tel souvenir eût été plus lourd à porter. N'est-ce pas ce que, dans cette même lettre, Rousseau veut donner à entendre à Thérèse, qui a parlé de le quitter, quand il lui dit, voulant la garder près de lui : « *nous* avons des fautes à pleurer et à expier. »

Reste à savoir maintenant si son grand attachement pour Thérèse n'a pas été funeste à Rousseau, et s'il n'a pas payé trop cher, c'est-à-dire, comme on l'a si souvent prétendu, de son indépendance même, les incontestables services que Thérèse lui a rendus.

« Elle le mène absolument comme une nourrice mène un enfant », écrivait Hume à Mme de Boufflers (1). « Rousseau la dominait », affirme M. Ritter (2). Où est la vérité? peut-être entre les deux, mais plus près, certainement, de M. Ritter que de Hume. Et d'abord, de ce que Thérèse était ignorante, et même peu intelligente, il ne s'ensuit pas du tout qu'elle n'ait pu avoir aucune influence sur un esprit irrésolu comme l'était Rousseau. Elle pouvait être, selon le mot de Rousseau « d'esprit borné », et pourtant ne manquer ni de ruse féminine, ni même je crois, d'un certain bon sens. Par exemple, quand Rousseau veut s'enfuir de Trye-le-Château pour échapper à des embûches

(1) Collins, *Voltaire, Montesquieu et Rousseau en Angleterre*, 1911, trad. franç. p. 195.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1897.

qu'il croit découvrir dans « tout le pays », c'est Thérèse qui l'empêche de partir, et les discours qu'elle lui tient, et que Rousseau transcrit dans sa lettre à Du Peyrou du 8 septembre 1767, ne sont pas du tout d'une sotte : « Attendez, dit-elle, souffrez et prenez patience, le prince ne vous abandonnera pas. Voulez-vous donner à vos ennemis l'avantage qu'ils demandent, de crier que vous ne pouvez durer nulle part ? » Et Rousseau suivit, ce sont ses propres paroles, « les sages conseils » de Thérèse. Hume, je crois, la jugeait mieux quand il disait d'elle : « elle me semble être une bonne créature, *plus fine qu'on ne l'a dit* (1). »

Rousseau a donc pu, sinon la consulter (et j'expliquerai cette restriction), du moins l'écouter quand il s'agissait d'installer son ménage ; et, par exemple, en Angleterre, si, pendant les premières semaines, il ne trouve aucun logement à son goût, c'est peut-être parce qu'aucun n'est du goût de Thérèse ; car Hume impatienté, écrit à Mme de Boufflers (9 janvier 1766) : « cette femme est le principal obstacle à son établissement. » Mais ce sont là, prolongation du séjour comme à Trye, ou choix d'un logis comme à Wootton, choses secondaires ; quand il s'agit de choses plus importantes, comme d'aller se fixer dans une autre ville ou d'émigrer dans un autre pays, Rousseau ne prend généralement pas l'avis de Thérèse, et pour une bonne raison, c'est que « la pauvre fille », comme l'appelait Rousseau, aurait été bien en peine de donner son avis sur des pays et des villes qu'elle ne connaissait pas même de nom. Rousseau décidait qu'on irait ici ou là, et Thérèse faisait les préparatifs de départ, tantôt heureuse, tantôt mécontente de partir, mais toujours docile à la volonté de Rousseau, car c'est bien lui qui, dans les graves décisions à prendre, imposait sa volonté. N'est-ce pas lui, par exemple, et sans plus parler des enfants, qui, à l'Hermitage, dès qu'il avait trouvé gênante la mère de Thérèse, lui avait donné son congé ? Et Thérèse s'était inclinée, parce que c'était une nature molle et faible et, donc, incapable de « mener

(1) *Hume's Correspond.*, p. 146.

Rousseau. » Rousseau nous la dépeint avec insistance comme « en proie » à sa détestable famille, dont elle ne peut « secouer le joug ». A mainte reprise, quand il craint de mourir, il la met en garde contre sa propre faiblesse : « ne vous laissez pas subjuguer, ne vous livrez pas à vos voisines. » (12 août 1769).

Enfin — c'est le point le plus important et le plus délicat à traiter — qui sait si ce n'est pas parfois par condescendance pour Rousseau, qui lui était si supérieur, qu'elle a partagé ses soupçons et, en les partageant, les a renforcés de son adhésion ? elle suivait d'abord, par complaisance et docilité, puis, peu à peu convaincue elle-même, elle engageait et enfonçait de plus en plus Rousseau dans la voie douloureuse où ne le poussait que trop sa propre folie. Qu'elle ait parfois, par ses commérages et par son humeur brouillonne, « tatillonne, » disait Hume, indisposé contre Rousseau les gens de son entourage, comme à Motiers ; ou même qu'elle ait, comme à Wootton, provoqué ou inventé de toutes pièces des tracasseries domestiques pour faire plutôt déguerpir Rousseau d'un endroit où elle se déplaisait, c'est ce qui m'a paru hors de doute. Dans bien des cas, pourtant, elle a pu croire très sincèrement aux persécutions dont Rousseau l'entretenait sans cesse : elle était du peuple, et le peuple, dans sa simplicité d'esprit, croit aisément à la trahison. Mais supposons même qu'elle eût eu plus d'esprit en partage : eût-elle pu résister, alors que tant d'habiles gens s'y sont laissé prendre, à l'argumentation pressante et à l'éloquence persuasive que déployait Rousseau quand il discourait sur ses infortunes ?

A en croire la plupart des auteurs, toutes les fois que Rousseau entre en défiance et s'éloigne d'un ami, c'est parce que Thérèse lui a monté la tête, et l'on dirait vraiment que ces auteurs ont entendu ce que Thérèse et Rousseau se disaient l'un à l'autre quand ils parlaient entre eux de Diderot, de Grimm, ou de tout autre ami, devenu subitement suspect. En réalité nous sommes ici réduits aux conjectures, et tout ce que nous pouvons faire, c'est de raisonner d'après ce que nous savons du caractère de Rousseau et d'après ce que nous croyons deviner

du caractère de Thérèse. Or voici, je crois, suivant ces données, la scène qui *a pu* se produire plus d'une fois entre Thérèse et Rousseau, au début tout au moins de leur liaison. Tel personnage, qui n'est connu de Thérèse que par son amitié pour Rousseau, devient tout à coup pour Rousseau un monstre qui a juré sa perte. Que va faire Thérèse ? Il n'est pas du tout téméraire de penser que Thérèse, n'écoutant que son gros bon sens, se soit timidement hasardée à mettre en doute la perspicacité de Jean-Jacques. Mais alors qu'a dû faire Rousseau ? Ici nous n'avons besoin de rien supposer ; nous savons, à n'en pas douter, de quelle façon elle a été rabrouée et réduite au silence ; nous n'avons qu'à nous rappeler mainte lettre où Rousseau, sans vouloir rien entendre, a foudroyé ceux de ses correspondants qui avaient osé prendre la défense d'un Hume ou de tout autre « scélérat. » Malmenée de même, Thérèse se l'est tenu pour dit ; et, quand tel de ses amis est subitement devenu suspect à Rousseau, Thérèse, par peur de déplaire et d'être chassée, a trouvé que Rousseau avait grandement raison de se méfier de ce faux ami, et lui a fourni peut-être de nouveaux motifs de le suspecter. J'ajoute qu'elle a pu arriver à le suspecter *très sincèrement* elle-même, parce qu'elle a pu être atteinte à son tour de la folie de la persécution qui est, au dire des aliénistes, la plus contagieuse de toutes les folies (1).

Rousseau, en fin de compte, a-t-il été heureux avec Thérèse et ne s'est-il jamais repenti d'avoir pris pour compagne une femme qui avait si peu d'éducation et si peu d'esprit ? Je sais bien que d'autres grands hommes ont vécu, sans paraître en avoir souffert, avec des femmes qui leur étaient aussi inférieures que Thérèse pouvait l'être à Rousseau : tel le mari de cette Nanette que Rousseau a, dans ses *Confessions*, rapprochée de Thérèse ; mais

(1) Nous aurions ici le cas, assez fréquent, d'une « folie sympathique » ou « folie à deux ». Un auteur, Arnaud, qui a traité de ce genre de folie, dit : « La plus contagieuse des folies est le délire des persécutions, car c'est celui qui présente le plus de vraisemblance et de logique, celui qui heurte le moins les idées reçues. » (Voir Gilbert Ballet : *Traité de pathologie mentale*, 1903, p. 35). C'est ce dont, je crois, je n'ai pas assez tenu compte quand j'ai moi-même, dans mon premier volume, jugé peut-être un peu trop sévèrement Thérèse.

Diderot avait des distractions au dehors qui s'appelaient Mme de Puisieux et Mlle Volland, et des amis comme Grimm, d'Holbach ou Mme d'Épinay, toujours prêts à le recevoir, car il vivait toujours chez les autres. Racine, lui, qu'on a comparé au mari de Thérèse (1), préférait vivre en famille, dans sa « petite et agréable famille », comme l'appelait Boileau ; et s'il a souffert d'avoir une femme qui ne lut jamais, dit-on, une seule de ses tragédies, il s'en est, semble-t-il, consolé en écrivant les plus belles lettres à un fils « dont l'image était continuellement présente à son esprit », ou en s'attendrissant aux prises de voiles de ses pieuses filles. Mais Rousseau, lui, au rebours de Racine et de Diderot, n'ayant pas su être père, ni garder ses amis, s'était condamné à la solitude avec Thérèse. Ce tête-à-tête lui avait paru délicieux dans les premières années de leur liaison, au temps « des petits soupers, assis en vis-à-vis sur deux petites chaises posées sur une malle devant la croisée de la fenêtre qui leur servait de table. » Thérèse avait alors la fraîcheur de la jeunesse et c'est pourquoi, sans doute, il « vivait avec elle comme avec le plus beau génie de l'univers. » (*Conf. passim*). Mais, plus tard, à quoi donc pensait-il, si ce n'est à ce qui manquait au compagnon de Thérèse, laquelle n'était plus jeune, quand il écrivait dans l'*Émile :* « Pour un homme qui pense, le plus grand charme de la société manque à la sienne, lorsqu'ayant une femme, il est réduit à penser seul. » Plus tard encore, dans les *Confessions :* « c'est surtout dans la solitude qu'on sent l'avantage de vivre avec quelqu'un qui sait penser. » Et Thérèse ne savait que cuisiner et bavarder. Il l'a gardée pourtant, malgré ses défauts et son insuffisance, jusqu'à la fin de sa vie ; et, jusqu'à la fin de sa vie, il lui a su gré de son attachement fidèle et de son dévouement à toute épreuve ; or, d'avoir réussi à vivre quarante-quatre ans avec un homme qui n'a jamais su vivre longtemps avec personne, et d'avoir reçu de ce même homme, qui s'attribuait à lui-même « un cœur naturellement ingrat », maint témoignage de reconnaissance, cela prouve tout au moins que Thérèse n'était pas,

(1) M. Ritter, *ibid.*

suivant une expression de l'*Émile*, une personne dyscole, ou, en termes plus simples, qu'elle avait bon caractère. Que le mot de Rousseau à Moultou en 1768 soit donc notre dernier mot sur Thérèse : « Elle sera jusqu'à la fin de mes jours *l'unique consolation* d'un homme qui en a *le plus grand besoin.* »

(*A suivre*).

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture, 17-19.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

De l'Ile de Saint-Pierre à Ermenonville (1765-1778)

(*Suite*)

PAR

Louis DUCROS

Doyen de la Faculté des Lettres d'Aix

CHAPITRE VII

DE MONQUIN A PARIS ET A ERMENONVILLE. LES « DIALOGUES » ET LES « RÊVERIES ». — MORT DE ROUSSEAU.

Rousseau, arrivé à Bourgoin le 13 août 1768, s'est logé, nous l'avons vu, dans un mauvais « cabaret », à la Fontaine d'or, dont le maître l'empoisonne, dit-il, avec l'alun qu'il mêle à son vin, tandis que l'eau et l'air marécageux de l'endroit lui donnent un « gonflement d'estomac » très douloureux ; il y est encore pourtant le 18 janvier 1769 (lettre à Du Peyrou), bien qu'il fût décidé, dès le 21 septembre 1768, à quitter cette région, réellement insalubre, à cause des miasmes paludéens que dégagent, encore aujourd'hui, ses marais incomplètement desséchés. A peine installé à Bourgoin, il avait eu une aventure, insignifiante en soi (1), mais où il avait vu un sombre drame machiné par ses ennemis : n'avait-on pas déterré, pour le perdre de réputation, un garçon chamoiseur nommé Thevenin, qui lui réclamait neuf francs qu'il lui aurait prêtés en

Bibliographie : Rousseau : Lettre à Saint-Germain, 26 février 1770. *Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues* (1772-1776). *Les Rêveries du Promeneur solitaire* (1776-1778). — Bernardin de Saint-Pierre : *La vie et les œuvres de J.-J.-Rousseau*, 1779 (édit. Souriau, 1907). — Corancèz : De Jean-Jacques Rousseau (*Journal de Paris*, an VI). — Eymar : Mes visites à J.-J. Rousseau (dans Musset-Pathay : *Œuvres inédites de Rousseau*, t. II). — Ducoin : *op. cit.* — Jansen : *Rousseau als Musiker*, 1884. — La Mort de Rousseau : Récit fait par Thérèse Levasseur à l'architecte Pâris, à Ermenonville (*Revue d'hist. litt. de la France*, 1906, p. 101). — Girardet : *La mort de Rousseau*, Lyon, 1909. — Julien Raspail : Comment est mort J.-J. Rousseau (*Chronique médicale*, 15 août 1912). — Martin-Decaen : *Le marquis de Girardin*, 1912.

(1) On en peut lire tous les détails, un peu fastidieux, dans Ducoin : *op. cit.*, p. 80.

Suisse ! et, son imagination prenant feu aussitôt, il remue ciel et terre, appelle en témoignage Bovier, Servan, le maire, M. de Champagneux, et le lieutenant des armées du Roi, M. de Clermont-Tonnerre, mais n'arrive pas à confondre, comme il aurait voulu, le misérable « aposté » par ses persécuteurs masqués. Il faut donc fuir à tout prix ce maudit pays : et le voilà de nouveau interrogeant l'horizon pour y trouver « une pierre où reposer sa tête », ajoutons : sa pauvre tête malade. Il pense à l'Amérique, mais le voyage est bien long, puis, à l'île de Chypre, à Minorque, et nous retrouvons ici ses goûts d'insulaire ; mais « il lui vient une autre idée » : c'est d'aller chez les Turcs, dont il paiera l'hospitalité en leur enseignant la botanique. Il prend enfin un parti, et tout à fait stupéfiant : c'est de retourner en Angleterre et à ce Wootton dont il s'était, un an auparavant, sauvé à toutes jambes pour échapper à ses prétendus geôliers.

Pourquoi, par suite de quels raisonnements, a-t-il pris une résolution si étrange ? Il a demandé à M. de Choiseul et obtenu un passe-port pour l'étranger et il s'est, par là, engagé à s'en servir ; car M. de Choiseul « ne l'a pas invité à n'en pas faire usage », ce qui équivaut, paraît-il, à « l'inviter à en faire usage. » Ce n'est pourtant pas cette considération qui l'a finalement décidé à passer en Angleterre, puisqu'en fin de compte, il ne se servira pas de ce passe-port, devenu si gênant, à peine obtenu. Il y a donc autre chose, et cette autre chose c'est — l'horreur de l'Angleterre ! Il va s'expliquer lui-même : « Je crois cette résolution la plus sage que j'aie prise en ma vie, et j'ai pour un des garants de sa solidité l'horreur qu'il m'a fallu surmonter pour la prendre et telle qu'en cet instant même je n'y puis penser sans frémir » (à Lalliaud, 2 novembre 1768). Sa décision est donc définitive, puisqu'il lui en a tant coûté pour la prendre ; mais en quoi est-elle si « sage ? » En ceci que ce n'est plus désormais tel ou tel particulier, c'est la France entière qui est liguée contre lui, c'est la France qui est « le foyer du complot dont il est la victime » ; il ne sera donc en sûreté que lorsqu'il aura mis la mer entre la France et lui ; et il écrit à

Davenport pour lui redemander l'hospitalité (1), sûr d'ailleurs de son adhésion, car l'excellent homme l'a déjà à plusieurs reprises invité à retourner chez lui. A la suite de cette lettre à Davenport, nous en lisons une autre, datée du 17 mars 1769 : Rousseau n'y parle que de la graine de melon, que Davenport lui avait demandée. Et le voyage d'Angleterre ? « il n'est plus question de cela », dit-il maintenant à Davenport. Comment, en effet, en pourrait-il être question, alors que Walpole « l'honnête Walpole », vient d'être nommé Secrétaire d'État ! et moi, qui « m'imaginais que toute l'Angleterre avait conçu pour ce misérable et pour son camarade (Hume) tout le mépris dont ils sont dignes ! » (à Lalliaud, 28 novembre 1768). Conclusion : « Je n'irai point en Angleterre ; on me traitera comme on voudra en France, mais je suis déterminé à y rester » (à Moultou, 21 novembre 1768).

Non seulement Rousseau ne s'éloigna pas de la France, mais il s'éloigna très peu de Bourgoin : il y avait, à une lieue de Bourgoin, une ferme inhabitée, espèce de petit castel à tourelles, la ferme de Monquin, située sur le penchant d'une colline, entre le vieux château de Maubec et celui de Monquin. Rousseau s'y transporta dès que « son petit logement » fut prêt ; et nous l'y trouvons installé, « en très bon air », le 4 février 1769 (à Lalliaud). Il s'y ranime peu à peu, assez pour aller faire au mont Pila un voyage pédestre d'herborisation qui dure une semaine, et, de retour chez lui, il peut, en s'accompagnant sur une épinette qu'il vient de recevoir de son amie, Mme Delessert, « chanter de sa voix cassée et déjà tremblotante », les strophes du Tasse, où il a toujours trouvé tant de charme. Entre temps, quand ses idées noires le reprennent, il termine ses lettres par ces trois mots qu'il prie instamment ses correspondants de se rappeler : « Je suis innocent » ; et, pour le prouver, il rédige son absurde et émouvante lettre à Saint-Germain que, suivant une récente et bizarre habitude, il date ainsi : $17\frac{26}{2}70$, ce qui veut dire 26 février 1770. Dans cette lettre, il se disculpe minutieuse-

(1) Voir *Annales J.-J. Rousseau*, VI, 163.

ment des « forfaits » dont il se croit accusé, dénonce tous les conspirateurs (la liste en est longue) qui ont juré de le perdre et de « le déshonorer » et, ayant dit tout ce qu'il a trouvé dans son cœur meurtri pour faire éclater son innocence, il conclut que, par celle-ci et par les maux qu'il endure, il a mérité « la palme des martyrs. » Je parlerai plus loin de cette curieuse lettre ; en attendant, il y a lieu de se demander pourquoi Rousseau, au lieu d'adresser cette longue défense apologétique, écrite pour la postérité, à des amis dont il a appris à connaître la fidélité : à un Moultou, par exemple, ou à un Du Peyrou, a pris pour confident un étranger qu'il connaît à peine, et qui ne doit pas aimer ses livres, puisqu'il est bon catholique. C'est précisément parce que Saint-Germain n'est pas son ami, parce qu'il ne partage pas ses opinions et un peu aussi parce qu'il est ancien militaire, partant, homme d'honneur, c'est pour ces motifs, je crois, que Rousseau a cru trouver en lui l'homme qu'il cherche à cette heure, c'est-à-dire le témoin non prévenu et incorruptible que ne pourra récuser la postérité : et, plein de confiance dans « la droiture » de Saint-Germain, il goûte, en une très longue et hélas ! extravagante épître, « la douceur d'épancher son cœur dans celui d'un homme vertueux », espérant bien que « le brave Saint-Germain » saura faire usage de ses confidences « pour en honorer un jour sa mémoire. »

Il devait rester à Monquin depuis les premiers jours de février 1769 jusqu'à la fin de mai 1770. Déjà en février 1770 sa demeure avait commencé à lui déplaire, étant « ouverte à tous les vents » ; fin avril, les choses se sont tout à fait gâtées au logis, par suite, sans doute, de quelques propos malséants d'une servante à l'adresse de Thérèse, propos qu'il transforme en « outrages atroces », et servante dont il fait « un bandit en jupons. » Tout cela d'ailleurs c'est la faute au propriétaire, M. de Césarges, à qui il n'hésite pas à écrire qu'il est « dénué de crédit dans sa propre maison au point de n'y pouvoir procurer la sûreté aux hôtes qu'il y a placés lui-même « (fin avril 1770). Songerait-il à déménager ? car c'est souvent, nous le savons, par de telles aménités de langage, qu'il prend congé de ses hôtes.

Nous voyons, en effet, par des lettres antérieures, qu'il rumine son départ, mais il fait mystère à ses correspondants de l'endroit où il projette d'aller : ils durent être fort surpris d'apprendre enfin que cet endroit n'était autre que Paris, dont il prit le chemin à la fin de mai, pour s'arrêter à Lyon et y séjourner plusieurs semaines, vraisemblablement chez ses amis, les de La Tour ; il arriva probablement à Paris vers la fin de juin 1770 ; il devait y rester jusqu'au 20 mai 1778.

Avant de le suivre dans cette avant-dernière étape de sa vie errante (la dernière sera Ermenonville), cherchons à découvrir ce qui a pu le déterminer à venir habiter Paris, ce Paris, objet de son aversion et de ses perpétuels sarcasmes et résidence de ses plus acharnés « ennemis. » Ce n'est pas par un de ces coups de tête, dont il était coutumier, qu'il venait si témérairement chercher un refuge dans la ville même qu'il avait dû fuir jadis en toute hâte pour échapper à ses prisons. L'idée de ce retour à Paris, il la caressait depuis quelque temps et elle était peu à peu devenue chez lui une idée fixe, bien que sans cesse combattue par le prince de Conti, qui l'avait mainte fois supplié « en gémissant » de renoncer à son « déraisonnable » projet, et de ne pas aller follement « affronter les lois et se livrer à la sévérité que lui donneraient les hommes. » Comment donc a-t-il passé outre aux objurgations « de ce grand prince », comme il l'appelait dans ses « élans de reconnaissance et d'attendrissement », de ce protecteur éclairé et dévoué dont il sollicitait toujours, dans ses moments critiques, « les avis, c'est-à-dire les ordres » ; car, ajoutait-il (à Moultou, 7 novembre 1768), « dans tout ce que j'ai fait de mon chef, je n'ai fait que des sottises » ; et voilà que, de son chef encore, il allait faire, il nous le semble du moins, comme au prince de Conti, et comme à M. de Saint-Germain lui-même, qui s'efforçait de le retenir à Monquin, la plus grande sottise de sa vie « en se livrant sans mystère », il l'avait ainsi annoncé pompeusement dès 1768, « à la discrétion des hommes », c'est-à-dire des ministres et du Parlement.

Plusieurs considérations, je crois, l'avaient lentement pré-

paré, puis irrésistiblement poussé à ce coup d'audace ; de plus en plus convaincu, non-seulement de la réalité, mais de l'extension progressive du grand complot qui l'enveloppait de toutes parts, il se préoccupait aussi de plus en plus, on l'a vu par sa lettre à Saint-Germain, de trouver des armes pour défendre sa mémoire et confondre ses calomniateurs. Mais la meilleure des armes était entre ses mains : c'était ses *Confessions*. Cette arme, il savait que, le jour où il la brandirait contre ses ennemis, elle révèlerait son irrésistible puissance, car il connaissait, et appréciait mieux que personne, le talent de l'ouvrier qui l'avait forgée ; il l'avait jusqu'ici tenue dans le fourreau, je veux dire qu'il avait jalousement gardé sous clef ces redoutables *Confessions*, prévoyant très justement le scandale et les protestations qu'elles soulèveraient dans le monde, s'il les faisait paraître du vivant des personnes qu'il y avait si bien drapées. Mais s'il ne pouvait imprimer ses *Confessions*, il pouvait les lire ! il pouvait tout au moins en faire connaître certains chapitres — les chapitres auxquels il tenait le plus, — à des hommes de lettres et à des gens du monde qui, convaincus, par ses lectures, de la duplicité de ses ennemis, feraient partager leur opinion aux gens de leur connaissance : et ainsi serait enfin démasquée et réduite aux abois la fourberie d'un Grimm, d'un Diderot et d'une Mme d'Épinay.

Cette tactique qui offrait, sans danger pour l'agresseur, tous les avantages de l'offensive, était très habile, si elle n'était pas très chevaleresque : car, par exemple, son nouvel ami, « le brave militaire plein d'honneur » qu'était, selon lui, M. de Saint-Germain, eût-il approuvé qu'on attaquât ainsi à huis clos des adversaires qui n'étaient pas là pour se défendre ? Nous voyons, en tous cas, comment s'était établie chez lui la conviction que, pour imposer silence à la calomnie, il fallait qu'il se rendît au lieu même où tenaient leurs conciliabules les calomniateurs, il fallait qu'il vînt à Paris : là était le devoir, il n'y faillirait pas ! « Ne parlons plus de Chambéry », avait-il écrit à Moultou au moment même où (nous le savons par la suite) il préparait son départ pour Paris ; « ce n'est pas là (à

Chambéry) où je suis appelé. L'honneur et le devoir crie : je n'entends plus que leur voix. » (6 avril 1770).

Il est une autre voix qu'il entendait sans nul doute à Monquin, c'était celle de Thérèse, laquelle dut exulter, et c'était bien naturel, à l'idée qu'elle pourrait échanger la morne solitude de Monquin contre le bruyant et joyeux Paris de son enfance et de sa jeunesse; et cette voix de Thérèse, Rousseau l'écoutait d'autant plus volontiers qu'elle ravivait en lui le regret inavoué de ce Paris qu'il n'avait cessé de maudire — et d'aimer; n'était-ce pas Paris, en effet, qui le premier avait salué son génie et qui, en dépit du Parlement et de Voltaire, avait propagé son nom et ses livres dans tous les lieux où on ne lisait alors que les livres de Paris, c'est-à-dire dans l'Europe entière ?

Mais vivra-t-il en sûreté à Paris ? Si le prince de Conti croit devoir le prier instamment de ne pas séjourner même à Lyon pour ce seul motif que Lyon est compris dans le ressort du Parlement, ne va-t-on pas appréhender cet audacieux qui vient braver le Parlement dans les murs même de Paris ? C'est la folie de Rousseau qui eut raison contre la sagesse de Conti : pendant tout son séjour à Paris, qui dura huit ans, Rousseau ne fut pas inquiété. Du jour au lendemain un parlementaire mal intentionné pouvait mettre en demeure le Procureur général de faire emprisonner Rousseau : aucun parlementaire ne bougea, semble-t-il, puisque Rousseau, toujours décrété, put circuler « sans mystère », comme il l'avait annoncé, c'est-à-dire très librement, dans les rues de Paris. Ce qui lui assura cette tolérance imprévue du Parlement et de la Cour, ce fut sans doute et avant tout la protection vigilante du prince de Conti; mais ce fut aussi, je crois, la connaissance qu'on avait partout de ses malheurs et de son état d'esprit. On « assurait », un an à peine après sa querelle avec Hume, que « sa tête était bien affaiblie et que son silence paraissait le confirmer (1). » Depuis lors, sa tête s'était « affaiblie » de plus en plus, et il n'avait pas rompu son silence : qui n'eût eu pitié d'une décadence si profonde et si

(1) Bachaumont, 7 juin 1767.

prématurée? l'arrêt du Parlement, qui l'avait décrété de prise de corps, remontait à 1762 : c'était bien lointain ! il y avait sans doute là pour l'opinion publique, dont on sait le pouvoir en ce temps, comme une prescription morale que sembla reconnaître le Gouvernement.

Rousseau reprit à Paris son ancien logement rue Plâtrière (aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau); la maison appartenait alors à un honnête ménage d'épiciers, M. et Mme Venant, chez lesquels Rousseau, dit-on, fréquentait volontiers. Montons au cinquième étage (1) : voici son appartement, plus que modeste, mais « en grand et bon air, ce qui n'est pas trop facile au cœur de Paris » (à Du Peyrou, 2 juillet 1771). Il ne comprend que deux pièces : l'une, obscure et donnant sur l'escalier, sert de cuisine en été, de dépense en hiver; dans l'autre, qui a deux fenêtres donnant sur la rue Plâtrière, sont placés deux lits jumeaux, garnis de cotonnade bleue à flammes, étoffe qui meuble aussi toute la chambre ; quelques chaises, une commode en noyer placée entre les deux fenêtres, une épinette, et, pendues au mur, deux estampes : un plan de la forêt de Montmorency et un portrait du roi d'Angleterre; et n'oublions pas un serin qui chante dans sa cage suspendue au plafond. A côté de la cheminée est une table couverte d'un tapis vert et, à cette table, est assis le maître du logis, vêtu d'une robe de chambre d'indienne bleue, et coiffé d'un bonnet de coton : il copie de la musique et, de temps en temps, quand il est seul au logis, il se lève pour écumer son pot qui bout dans l'âtre.

Près d'une fenêtre une femme coud, silencieuse, c'est Thérèse ; elle est simplement, mais proprement vêtue, en bonne ménagère. C'est elle qui, aux fâcheux, va ouvrir ou plutôt entr'ouvrir la porte, et demande, sans aménité, « ce qu'il y a pour leur service » : ainsi le chien fidèle, qui a suivi son maître à travers

(1) Beaudouin dit, d'après Bernardin de Saint-Pierre, qui était entré en relations avec Rousseau en 1771, que Rousseau logeait au quatrième étage, et Eymar dit au cinquième : c'est à Eymar que donne raison la lettre de Rousseau à Du Peyrou du 2 juillet 1771 : « Je me suis logé... à un cinquième. »

tant de pays, rentré avec lui au logis, est devenu un bon chien de garde. Si le visiteur paraît être un de ces importuns venus simplement pour contempler l'auteur célèbre, elle répond que « Monsieur Rousseau » est sorti ; mais si l'on se présente ayant à la main un morceau de musique à copier : « entrez, dit-elle aussitôt, vous allez trouver mon mari » ; et elle court vous annoncer à Rousseau qui, très poli, vient au devant de vous, vous offre une chaise placée vis-à-vis de la sienne et attend que vous soyez assis pour vous dire : « de quoi s'agit-il » ? Il s'agit pour vous, non de sa musique, mais de sa personne ; et, tandis qu'il examine lentement, avec la conscience qu'il met en toutes choses, la partition que vous lui avez tendue, vous avez tout le loisir d'examiner le grand homme, objet de votre culte — ou de votre curiosité.

A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire à l'époque où il vient de s'établir définitivement à Paris, il n'a que cinquante-huit ans, mais il est déjà voûté et la tristesse se lit dans les rides de son front, dans l'enfoncement des yeux et l'affaissement des sourcils. Il a une épaule plus haute que l'autre, effet, sans doute, de l'attitude habituelle du copiste. Quand il parle, sa voix est encore ferme et sonore, avec l'accent genevois. Mais ce qui frappe le plus les visiteurs, c'est la vivacité ou, comme ils disent pour la plupart, « le feu de ses yeux », des yeux qui expriment sans doute, suivant les bons ou mauvais jours, le génie ou la folie : car, si c'est avec sa folie qu'il va composer ses attristants *Dialogues*, c'est avec ce qui lui reste encore de génie qu'il écrira les plus belles pages de ses *Rêveries*.

En attendant, il copie de la musique infatigablement. Pourquoi donc s'est-il astreint à ce travail de manœuvre ? C'est, assure-t-il, parce qu'il en a besoin pour vivre. « Mais, lui objectait un jour Bernardin de Saint-Pierre, vos ouvrages auraient dû vous mettre à l'aise. — Je n'en ai pas tiré, lui répliqua Rousseau, 20.000 livres (1). » En effet, si nous addi-

(1) Bernardin de Saint-Pierre : *La vie et les ouvrages de J.-J. Rousseau*, éd. critique de Souriau, 1907, p. 60.

tionnons les gains qu'à notre connaissance il a réalisés avec ses œuvres, nous arrivons à une somme approximative de 15.000 livres (1). « Encore, ajoutait-il, si j'avais reçu cet argent à la fois, j'aurais pu le placer ; mais je l'ai mangé successivement comme il est venu. » Heureusement d'autres ont « placé » pour lui, ce qui a fait en somme de lui un petit rentier, lequel est un peu plus à son aise que ne le dit Bernardin de Saint-Pierre. Six cents livres de rente, voilà toute ma fortune, fait-il dire à Rousseau. Il a plus que cela : 1.100 francs de viager, déclare-t-il lui-même à Sartine en 1772 (15 janvier), savoir : 300 francs de la veuve Duchesne, 600 de Mylord Maréchal, 250 de la vente de ses livres en Angleterre (achetés par Dutens, qui lui payait 10 livres sterling par an), ce qui fait bien à peu près un total de 1.100 livres. Si nous y joignons les 300 francs faits par Rey à Thérèse, nous arrivons à un total de 1.440 francs ; c'est précisément le chiffre donné par Le Bègue de Presle (2).

Est-ce bien exact ? le 21 juin 1766, de Wootton, Rousseau avertit Du Peyrou que « sa situation le force de se prévaloir des *seize cents livres par an* », même, ajoute-t-il, « avant que vous ayez reçu les trois cents louis de Mylord Maréchal qui, je l'espère, ne tarderont pas beaucoup encore. » Ils ne tardèrent pas, en effet, car le 9 avril 1767 (inédit) Du Peyrou écrit à Rousseau : « Nous voici au mois d'avril sans que vous ayez donné signe de vie à mes banquiers qui vous doivent pourtant, depuis le 1er janvier passé, 800 livres de France pour les six derniers mois de nos arrangements réciproques, et ensuite les 300 livres pour les derniers mois de 1766, provenant des 300 louis de Mylord Maréchal. Voilà donc 1100 livres que vous laissiez chômer, lorsque vous n'aviez point de pension. Que voulez-vous faire à présent

(1) Nous savons que le *Devin du village* lui a rapporté 5.000 livres (*Conf.* II, 8), la *Lettre à d'Alembert* 600 livres, la *Nouvelle Héloïse* 1800, le *Contrat social* 1.000 (Bosscha, passim) l'*Émile* 6.000 (*Conf.* II, 11). Déjà en 1761, Rey son libraire avait gagné, rien qu'avec la *Nouvelle Héloïse*, 10.000 francs (Rey à Rousseau, Amsterdam, 7 décembre 1761, inédit).

(2) « Il avait 1.440 livres de rente constituée viagère », Le Bègue de Presle : *Relation des derniers jours de Mons. J.-J. Rousseau*, Londres 1783, p. 9.

que vous avez une pension ? » Il s'agit de la pension accordée par le roi d'Angleterre, Georges III en 1766, qui était de 100 livres sterling, mais que Rousseau ne toucha, très irrégulièrement, que deux ans environ. En résumé, il pouvait donc compter en 1766 sur 1600 livres par an, d'après « les arrangements » faits avec Du Peyrou ; et si l'on devait ajouter, comme il semble résulter de la lettre de Du Peyrou, les 600 francs de rente provenant du versement de 300 louis fait par Mylord Maréchal dans les mains de Du Peyrou, cela ferait alors 2.200 francs de rente. Mais, on l'a vu, d'après sa lettre à Sartine du 15 janvier 1772, Rousseau n'aurait plus désormais que 1.100 francs de viager, et il donne le même chiffre dans son *Second Dialogue*, ajoutant « qu'à cela se borne toute son opulence », et que « si quelqu'un dit lui savoir aucun autre fonds ou revenu, il ment. » Gardons-nous donc de mentir, et acceptons aussi ce qu'il dit à Bernardin de Saint-Pierre « qu'il lui en coûte à Paris, 100 louis pour entretenir son petit ménage », et que, ses rentes ne lui suffisant pas, « il faut qu'il gagne le surplus » : et c'est pour cela que diligemment il copie de la musique à dix sous la page (1).

C'est aussi, je crois, pour d'autres motifs : il s'ennuie au logis, ayant fermé sa porte à peu près à tout le monde, n'écrivant plus, ne lisant plus, et n'ayant pas grand'chose à dire à Thérèse ; et alors, comme « il faut une occupation », ainsi parle-t-il lui-même à Bernardin de Saint-Pierre, il s'est souvenu qu'il avait jadis été apprenti graveur, puis copiste de musique à l'Hermitage en dépit de Grimm et de ses railleries, et maintenant, redevenu « ouvrier, il fait, dit-il, ce qu'il a fait dès l'âge de quatorze ans. » Il se souvient aussi qu'il est l'auteur du *Devin du village* et, quand il est las de copier la musique des autres, il en com-

(1) Il compte sur son registre que, du 1er avril 1772 au 22 août 1777, il a copié 11.185 pages de musique (Jansen : *Rousseau als Musiker*, 1884, p. 479). Sa copie lui aurait donc rapporté, au taux de 10 sous la page, un peu plus de 5591 livres en cinq ans, soit à peu près 1158 livres par an, qu'il faudrait ajouter à ses 1100 livres de rente ; il avait donc à Paris un revenu annuel d'environ 2258 livres. Il pouvait donc écrire dans ses *Dialognes* : « Sans avoir été riche, j'ai toujours vêcu commodément » ; il tenait, nous dit-il, à avoir « une subsistance aisée » ; il l'avait même très aisée.

pose lui-même sur son épinette, et il « la chante avec une voix faible et cassée, mais encore animée et douce » (*Second Dialogue*). Ce qu'il compose et chante ainsi, ce sont des romances, dont parfois d'autres lui ont fourni les paroles, telle la romance sentimentale rimée par son ami Deleyre et qui devint rapidement célèbre : « Je l'ai planté, je l'ai vu naître. » Rousseau, lisons-nous dans une lettre de Meister père à Bodmer du 6 janvier 1772, « vient de dédier vingt-huit romances à Mme la comtesse d'Egmont, la plus jolie femme de la cour », et une amie de Rousseau qui, on s'en souvient, avait fait chez elle une lecture des *Confessions* dont il parle dans les dernières lignes de cet ouvrage.

Sa copie, et le soin minutieux qu'il met à faire de jolis herbiers l'occupent les jours d'hiver et les jours de pluie, car il craint, nous dit-on, autant la pluie que le froid ; mais vienne le printemps, qui est sa saison favorite, il revêt son habit de drap gris avec la veste et culotte de même couleur, met la perruque ronde à trois rangs de boucles, prend en main sa longue canne, se munit de tout l'attirail du botaniste : une loupe, un microscope à lentille excellente, don du prince de Conti, une boîte de fer-blanc, une serpette qu'il ajustera à sa canne pour atteindre les plantes hors de la portée de la main, et il part de son pied léger ; malgré ses soixante ans et plus, il va, dans une après-midi, au pré Saint-Gervais, ou bien il fait le tour du Bois de Boulogne sans la moindre fatigue : c'est que la vue des champs et des bois le rajeunit et surtout le rassérène. Dès que, hors de Paris, il se voit en pleine campagne, « enfin, dit-il tout joyeux à Bernardin de Saint-Pierre, nous voilà hors des carrosses, du pavé et des hommes ! »

Mais comment donc le futur auteur de *Paul et Virginie* a-t-il réussi à apprivoiser l'inabordable misanthrope jusqu'à pouvoir l'escorter dans ses promenades ? Esprit chimérique, et lecteur enthousiaste (comme Rousseau) de *Robinson Crusoé*, Bernardin de Saint-Pierre venait de faire un long voyage à la recherche de l'île déserte où, comme un Robinson colonisateur, il voulait restaurer « l'innocence des premiers jours du monde », cette innocence éternellement regrettée par Rousseau. Il était rentré

en France, battu de l'oiseau, mécontent des hommes qui ne l'avaient pas compris, mais rapportant dans son portefeuille des notes précieuses avec lesquelles il venait d'écrire son « Voyage à l'Ile de France » ; il en avait soumis le manuscrit à Rousseau qui y avait trouvé « des observations très neuves sur la végétation » ; et, malgré le cadeau (un cadeau à Jean-Jacques !) d'un paquet de café de Bourbon, il avait fini par être un hôte bienvenu rue Plâtrière et Rousseau l'acceptait volontiers comme compagnon dans ses promenades hors ville : les deux promeneurs pouvaient très bien, chemin faisant, communier dans le déisme, le culte de la nature et la misanthropie.

C'est grâce surtout aux souvenirs de Bernardin de Saint-Pierre que nous pouvons suivre l'ermite de la rue Plâtrière au Pré-Saint-Gervais, au bois de Boulogne, sur les bords de la Seine, à Sceaux ou à la Muette; avec Rousseau, nous écoutons le chant de la fauvette, semblable à celui d'une bergère « par son irrégularité et par je ne sais quoi de villageois » ; nous contemplons le soleil qui se couche sur le mont Valérien, « les effets de la lumière mourante au milieu des nuages et des collines d'alentour » ; et, à ce spectacle, nous revoyons avec lui, comme il nous les a fait admirer jadis, « les beaux couchers de soleil dans les montagnes de la Suisse. » Ainsi qu'il l'avait mainte fois prédit, le soleil, les oiseaux, les prés verts savaient encore consoler et charmer sa morose et précoce vieillesse (1). Il avait écrit un jour, de Monquin, à son ami Du Peyrou : « J'avais semé quelques plantes dans le jardin, on les a détruites. Cela m'a déterminé à n'avoir d'autre jardin que les prés et les bois. Tant que j'aurai la force de m'y promener, je trouverai du plaisir à vivre » (19 mai 1769). Et il redit maintenant à Thérèse : « Quand tu me verras bien malade et sans espérance d'en revenir, fais-moi porter au milieu d'une prairie; sa vue me guérira ». Ainsi nous ranime et nous rattache à la vie le visage d'un ami tendrement aimé : si la nature, en amie fidèle, a réconforté et enchanté Jean-Jacques

(1) « Je l'ai vu faire deux lieues par jour durant presque tout un printemps, pour aller écouter à Berci le rossignol tout à son aise. » (*Second Dialogue.*)

jusqu'à ses derniers jours, c'est parce que personne avant lui ne l'avait si sincèrement et si profondément aimée (1).

Levé en été dès 5 heures du matin, il se mettait à son travail de copiste, qu'il interrompait pour mettre en ordre les plantes qu'il avait cueillies la veille. Après son dîner, à 1 heure et demie, il allait, dans les premiers temps, faire sa partie d'échecs au café de la Régence, puis poussait d'habitude jusqu'aux Champs-Élysées, heureux quand on le regardait, malheureux quand on le regardait trop, et plus malheureux encore quand on ne le regardait pas du tout. Au début de son séjour à Paris on accourait, pour le voir, à la Régence et aux endroits où l'on savait qu'il devait passer ; peu à peu on l'oublia, et en 1775 La Harpe pouvait écrire dans sa *Correspondance littéraire :* « En arrivant à Paris, Rousseau s'est montré plusieurs fois dans un café, et il y avait foule pour le voir. Il passerait aujourd'hui dans la grande allée des Tuileries qu'on ne s'en apercevrait pas. »

Or, à mesure que l'attention du public se détourne de Rousseau, Rousseau, au contraire, découvre tous les jours quelque nouvelle personne qui s'occupe de lui pour le persécuter; et, s'enfonçant de plus en plus dans son délire, il développe copieusement ses divagations dans les *Dialogues*, qu'il achève précisément dans cette année 1775 où, selon La Harpe, personne ne s'inquiète plus de lui.

L'ouvrage, dont le titre exact est : *Rousseau juge de Jean-Jacques, Dialogues*, est précédé d'une manière d'introduction intitulée : « Du sujet et de la forme de cet écrit ». Il comprend trois Dialogues, entre un Français et Rousseau, et se termine par un appendice qui est une « Histoire du précédent écrit. » C'est dans cet appendice que nous apprenons que l'ouvrage était terminé et « transcrit au net » dès le 24 février 1776 et que

(1) Lamartine dira très bien de Rousseau :

Dans leur plus frais parfum (des fleurs des champs) il aspira son âme ;
Aussi le souvenir de ces félicités
Le suivit-il toujours dans l'ombre des cités ;
Ses pieds rampants gardaient l'odeur des herbes hautes.

(Lamartine : *Ressouvenir du lac Léman*).

Rousseau « s'en est occupé durant quatre ans » ; c'est donc du commencement de 1772 à la fin de 1775, qu'il l'aurait rédigé (1). S'il ne pouvait naturellement pas se douter à quel point il divaguait dans ses Dialogues, Rousseau s'est cependant bien rendu compte, à la fin de son travail, qu'il n'avait fait que rabâcher. Il ne peut, en se relisant, « assez s'étonner des longueurs, des redites, du verbiage et du désordre » de son ouvrage. C'est qu'il l'a écrit sans suite, à mesure « que lui venait quelque idée », c'est-à-dire quelque nouveau soupçon, répétant « dix fois la même idée, si elle lui revenait dix fois », et ne reprenant son discours, mainte fois abandonné, que lorsque quelque nouvel outrage lui en faisait un devoir ; il a écrit ainsi « un pénible travail », qui est pour nous d'une très pénible lecture. Et pourtant, tel qu'il est, ce travail n'est point négligeable pour le biographe de Rousseau. Nous y trouvons, noyées dans un chaos de redites, des réflexions intéressantes qui, faites avec ingénuité, nous éclairent sur certains faits de la vie de Rousseau, sur certains traits de son caractère et même sur la portée qu'il a voulu donner, quelquefois il est vrai après coup, à telle ou telle de ses principales œuvres. Il va sans dire, d'ailleurs, que ces réflexions sur lui-même, nous ne devons pas les prendre au pied de la lettre, puisqu'elles partent d'un auteur qui, tout diminué qu'il est, défend de son mieux à la fois son œuvre et sa réputation d'homme vertueux ; mais nous devons les accueillir et en tenir compte dans la mesure où elles concordent avec ce que nous ont appris, par ailleurs, d'autres confidences ou d'autres prétentions de Rousseau ; c'est dans cet esprit que nous les avons utilisées aux endroits de ce livre où elles nous ont paru devoir trouver place.

Les *Dialogues* nous renseignent aussi sur autre chose, et c'est, hélas ! sur la folie de leur auteur. J'ai essayé de montrer ailleurs comment cette folie, qui n'avait été d'abord que méfiance et

(1) Un passage du *Premier Dialogue* semblerait prouver que même ce premier Dialogue n'a été rédigé qu'après le 31 octobre 1774, puisqu'il y est question d'un article de la *Gazette de France* paru ce jour-là. Mais il se peut que Rousseau ait ajouté ce passage après coup.

manie soupçonneuse, s'était lentement développée et avait abouti à ce que j'ai appelé la crise de Calais en mai 1767, date de son départ, ou plutôt de sa fuite éperdue de l'Angleterre. C'est la date aussi qu'on peut assigner au passage, en lui, pour parler le langage des aliénistes, de « la période d'incubation » à la « période d'état » : cela veut dire que sa folie s'est définitivement fixée et systématisée ; il est convaincu, désormais, et rien au monde n'ébranlera sa conviction, qu'on s'entend pour le persécuter et qu'un complot est formé contre lui, complot qui recrute sans cesse de nouveaux adhérents. C'est comme une cristallisation qui s'est faite dans son esprit, et qui est allée se solidifiant, et s'étendant à la fois, jusqu'à la période où nous sommes maintenant parvenus, qui est « la période terminale », marquée par un complet désarroi de l'intelligence. Il faut joindre la lettre à M. de Saint-Germain, dont j'ai parlé déjà, qui est du 26 février 1770, aux *Dialogues* (qui sont à peu près contemporains de cette lettre, puisque Rousseau les a commencés au début de 1772), si l'on veut noter avec précision, et sous la plume de Rousseau, tous les caractères de la folie qui s'est pleinement emparée de lui et qui ne le lâchera plus jusqu'à sa mort.

Quand ils parlent des dernières années de Rousseau, certains auteurs semblent prendre plaisir à raconter ses faits et gestes les plus extravagants, et à répéter les mots plus ou moins drôles, et aussi plus ou moins authentiques, que nous ont cités de lui les visiteurs importuns ou les amis subitement devenus suspects qu'il voulait écarter ; et toutes ces anecdotes ont pour effet, qu'on le veuille ou non, de faire rire le lecteur aux dépens d'un homme qui, nous ayant ravis d'admiration quand il était un grand homme, a droit encore, maintenant qu'il n'est plus qu'un pauvre homme, à un peu de respect et à beaucoup de pitié. Je voudrais épargner à Rousseau « l'indignité » qu'il redoutait en mettant la dernière main à ses *Dialogues* : il souhaitait que « le tableau des misères de sa vie ne fût pour personne un objet d'amusement. » Et c'est pourquoi je m'appliquerai, laissant de côté leur intérêt purement anecdotique, à ne parler des aberrations de Rousseau, comme je l'ai déjà fait ailleurs, que dans un

but scientifique, parce que pour la science il n'y a pas de malade ridicule : or, c'est *la maladie* de Rousseau dans sa période extrême que je voudrais examiner en m'aidant, à la fois, de ses propres confidences et des faibles lumières que nous fournit l'étude, encore si incertaine, des maladies mentales.

Rousseau en est donc convaincu : on s'acharne contre lui; mais *pourquoi?* il n'en sait rien, il y a là pour lui « un mystère ». Pour les persécutés, disent les aliénistes, « *le but* poursuivi par leurs ennemis reste souvent ignoré; il y a là, disent-ils, *un mystère* qu'ils n'arrivent pas à percer. Ils poursuivent sans cesse une *explication* introuvable (1). » C'est *cette explication* même que va poursuivre sans relâche Rousseau dans ses *Dialogues*, et voici comment il procède : il va, en partant des « singulières pratiques » dont il est l'objet, supposer, *pour les motiver*, qu'on l'accuse des plus noires actions; car il faut bien proportionner ou, comme il dit, « ajuster » les griefs de ses ennemis à leurs abominables manœuvres, et c'est ainsi qu'il espère trouver l'explication de celles-ci. Il raisonne ainsi : qu'ai-je fait pour m'attirer la réprobation universelle ou plutôt, car je suis innocent, quels crimes a-t-on pu m'attribuer qui justifient ou expliquent cette réprobation ? Or les crimes, quels qu'ils soient, dont on m'accuse, non seulement je ne les ai pas commis, mais, étant ce que je suis, j'étais incapable de les commettre. Je vais donc instituer un débat entre mes accusateurs et moi et, dans trois Dialogues, je mettrai en scène deux interlocuteurs qui tour à tour « discuteront le pour et le contre. » Celui qui m'accusera sera « un Français ». Mais si je me défends moi-même, je vais être suspect, puisque je serai juge et partie. Afin donc que le défenseur et l'accusé ne soient pas le même homme, voici comment je vais poser le problème à résoudre : de quel œil, si j'étais un autre, verrais-je l'homme que je suis ? cet autre, je l'appellerai *Rousseau*, et l'homme que je suis, je l'appellerai *Jean-Jacques*. Il s'agit donc de faire du premier le juge du second, de là le titre de l'ouvrage : « Rousseau, juge

(1) Sérieux et Capgras, *op. cit.*, p. 95.

de Jean-Jacques. » *Un Français* accuse Jean-Jacques sans l'avoir lu; *Rousseau* défend Jean-Jacques sans l'avoir vu; ils se quittent, en se promettant, l'un, de le lire, l'autre de le voir : c'est la matière du *Premier Dialogue*. Dans le *Second Dialogue*, *Rousseau* dit ce qu'il a vu, c'est-à-dire, la personne de Jean-Jacques; et, dans le *Troisième Dialogue*, *le Français* dit ce qu'il a lu, c'est-à-dire les ouvrages de Jean-Jacques : voilà, en résumé, la substance des *Dialogues*. La conclusion est naturellement que *le Français* trouve les plus belles choses, au lieu des horreurs qu'on lui avait dites, dans les livres de Jean-Jacques; et que *Rousseau*, de son côté, en fréquentant Jean-Jacques, découvre en lui les plus nobles vertus; et, de cette double épreuve, *la personne* et *l'œuvre* de Jean-Jacques sortent réhabilitées et magnifiées. Mais entrons un peu dans le détail de ce livre étrange.

Dans le premier Dialogue, voici comment raisonne son *Rousseau :* Jean-Jacques, dit-il au *Français*, est un scélérat, vous m'en avez convaincu : mais l'*Emile*, mais la *Nouvelle Héloïse* sont des œuvres admirables qui, parlant le plus noble langage, ne peuvent sortir que d'un « cœur brûlant d'amour pour la vertu »; donc, l'auteur de ces livres ne peut être l'auteur des crimes que vous m'avez fait connaître, et il y a forcément deux Jean-Jacques : l'écrivain et le criminel. *Le Français* pourrait répondre à *Rousseau* qu'un beau livre n'est pas forcément la preuve d'une belle vie, et qu'il peut arriver même qu'un auteur, s'appelât-il Jean-Jacques, ne prêche chaleureusement la vertu que pour se faire pardonner de ne l'avoir pas beaucoup pratiquée. Il y a pourtant, avouons-le, un tel écart, entre l'inspiration de la *Nouvelle Héloïse* et les mœurs de ce Jean-Jacques qu'on nous a peint, dans ce dialogue, des plus noires couleurs, qu'on peut parfaitement accorder à Rousseau qu'en effet l'auteur qui a écrit la lettre sur la mort de Julie ne pouvait pas être cette « âme de boue et ce monstre exécrable » qu'est ici Jean-Jacques : il y a à cela une impossibilité morale; or que le public ait admis cette impossibilité, c'est là au fond ce que Rousseau ne parvient pas à comprendre, c'est là « le mystère »

qui le déconcerte et qu'il fait de vains efforts pour pénétrer. Ce mystère est, bien entendu, une création de son cerveau malade; mais il n'y a qu'à le plaindre, et profondément, — car on imagine sa souffrance —, d'avoir cru sérieusement « qu'on lui avait ôté le nom de *scélérat*, qu'on ne trouvait pas assez abject, pour lui donner celui de *coquin*, comme exprimant mieux la bassesse et l'indignité de son âme. » Avoir été l'idole de son siècle et se croire haï et méprisé de tous, quel supplice, et ce fut le sien pendant plus de dix ans !

C'est pitié de le voir, au cours des *Dialogues*, se débattre désespérément dans les mailles du filet où il se sent emprisonné et, en même temps, ajouter lui-même infatigablement de nouvelles mailles à ce filet imaginaire, à mesure qu'il ajoute au complot de nouveaux conspirateurs qu'avec une mauvaise joie il se félicite d'avoir enfin découverts; et le filet s'étend progressivement sur « tout Paris », sur « toute la France », sur « toute l'Europe ». Écoutons les aliénistes : « Les machinations de leurs ennemis varient, de nouveaux complices sont recrutés; alors qu'au début ils suspectaient un seul individu, ils ont maintenant toute une bande à leurs trousses (1). » En proie à une sorte de « délire rétrospectif » ou, comme on dit encore, de « folie récurrente », qui lui présente sous un jour tout nouveau les événements de sa vie passée et ses relations anciennes, Rousseau enrôle peu à peu dans le complot tous ceux qui l'ont connu et tous ceux qui l'ont aimé. Déjà, dans sa lettre à Saint-Germain, il s'était ingénié à noter « les griefs » que doivent certainement avoir contre lui non seulement un Grimm ou un Diderot, mais Mme de Luxembourg et Mme de Boufflers elles-mêmes, ses meilleures amies.

On se rappelle que cette lettre à Saint-Germain était datée suivant l'usage bizarre qu'il avait adopté à Monquin : 17 $\frac{26}{2}$ 70; et c'était encore là un symptôme de folie : « ils inventent, dit Gilbert Ballet des fous persécutés, des signes bizarres ayant une valeur symbolique (2). »

(1) Sérieux et Capgras, *ibid.*, p. 140.
(2) G. Ballet : *Traité de pathologie mentale*, 1903. Parfois ils prononcent des

Il en arrive à ne plus connaître tous ses ennemis, car maintenant ils sont trop nombreux et ils sont partout. De même que certains persécutés se plaignent qu'*on* leur veuille du mal, sans dire qui, de même Rousseau, qui avait dans ses *Confessions* et jusque dans sa lettre à Saint-Germain, nommé ses persécuteurs, se contente, dans les *Dialogues*, de les désigner par le terme vague : « ces Messieurs. » On ne parle jamais, en effet, devant lui, « de ses premiers délateurs, ni de ceux qui influent sur son sort ; de sorte qu'il lui est impossible de savoir s'ils sont à Paris ou absents, ni même s'ils sont morts ou en vie. » (*Premier Dialogue*). Une fois cependant, au cours de ses trois *Dialogues*, il remonte jusqu'aux premiers auteurs de la conspiration, mais sans les nommer : « le secret du premier complot est concentré entre deux hommes (Grimm et Diderot?) qui n'iront pas le révéler. » Et, une autre fois, il attribue à une seule personne toute cette machination où il voit « l'œuvre d'un génie infernal mais profond. » Et quant à la première persécution, celle qui fut le point de départ de toutes les autres et la déclaration de guerre de la société contre sa personne et son œuvre, il la place dans la condamnation de l'*Émile* par le Parlement : « ce décret fut le tocsin de toutes les fureurs. » Mais depuis, ce n'est pas un ou deux conspirateurs, ce n'est pas tel corps de l'État, Parlement ou tout autre, c'est « une ligue puissante et peut-être universelle » qu'il a à ses trousses ; car voici, telle qu'il la présente, la liste de ses ennemis : les gens de lettres, les médecins, les rois, les grands, les riches, les femmes, les Anglais. Ainsi ce n'est plus tel ou tel individu, ce sont des *collectivités* entières qui le persécutent et nous avons là ce genre de folie que Falret appelle « la systématisation à forme *collective*. »

Pourquoi tant de gens lui en veulent-ils ? c'est là ce que, malgré toutes ses réflexions et toutes ses recherches, il n'est pas encore

mots auxquels ils attribuent un pouvoir de préservation ; c'est ce que Séglas appelle « les idées de défense » ; n'en est-ce pas un exemple que les vers déjà cités dont Rousseau faisait précéder ses lettres :

Pauvres aveugles que nous sommes, etc.

Si l'on en croit Grimm (*Corr. litt.* IX, 61), c'est au docteur Tronchin que Rousseau aurait emprunté sa façon bizarre de chiffrer la date de ses lettres.

parvenu à comprendre : « parti, dit Lasègue, de la croyance qu'on le tourmente, le persécuté est le premier à *s'étonner* qu'on lui en veuille ; *il ne connaît pas de raisons* pour qu'on le tourmente. » Jean-Jacques, dans le *Second Dialogue*, s'avoue « incapable d'expliquer » la conduite publique à son égard ; il ne peut que la constater et la déplorer ; car, quant à la mettre en doute il n'y songe pas un instant, et si quelqu'un, dans son entourage, Thérèse ou tout autre, y a songé pour lui, il a certainement perdu sa peine ; car le genre de délire auquel Rousseau est en proie est, pour parler le langage des aliénistes, une de ces convictions « qui se forment à rebours ; au lieu de venir du dehors (des faits extérieurs et de l'intelligence qui les a observés), elle vient du dedans, *de l'émotion* qui l'inspire (1). » Pour les persécutés comme Jean-Jacques, il ne s'agit pas de ce qui est, mais de ce qu'ils *sentent*, et de ce qu'ils sentent toujours plus profondément : à vouloir leur ouvrir les yeux sur le monde réel, on s'aperçoit qu'ils ne vivent plus que dans le monde chimérique créé par leur sensibilité douloureuse : et on ne discute pas avec la douleur.

On croit un instant qu'une objection bien naturelle, qu'il se fait à lui-même, va ébranler sa certitude d'être persécuté et traqué partout : car enfin on ne conçoit pas comment, fait-il dire au Français des *Dialogues*, « la diffamation d'un particulier sans emploi... a pu faire *une affaire aussi importante et aussi universelle.* » Mais la réponse à l'objection était prête d'avance : cette universalité même, cet empressement de « tous les états » à concourir à une œuvre qu'on leur a fait paraître « si glorieuse », c'est justement une preuve sans réplique de l'extraordinaire habileté des chefs de la conspiration. Et cette conspiration, à force de l'examiner sous toutes ses faces, c'est-à-dire, de la forger de toutes pièces, en y employant toutes les ressources de sa féconde imagination, il la voit, ou plutôt il la fait, si savante et si bien conduite, qu'il finit par s'extasier devant « la beauté du plan », devant « cette étonnante entreprise dont le plein

(1) Sérieux et Capgras, *ibid.*

succès atteste la force du génie qui l'a conçue et de ceux qui en ont dirigé l'exécution. » Jamais homme n'a poussé plus loin que l'auteur des *Dialogues*, ni pratiqué avec plus de talent l'art de se tourmenter soi-même.

Dans une note du *Troisième Dialogue*, une lueur apparaît qui pourrait dissiper toutes ces ténèbres : « on me reprochera, j'en suis très-sûr, de me donner une importance prodigieuse » ; mais la lueur s'éteint aussitôt, car Rousseau, lui, ne s'étonne nullement de cette extraordinaire importance qu'il a, croit-il, « aux yeux d'autrui », parce qu'il l'a à ses propres yeux. N'est-il pas un être unique au monde, par son *génie* et son *caractère*, aussi bien que par ses malheurs ? Seul parmi les auteurs du temps, « il a été le peintre de la nature et l'historien du cœur humain »; et « seul encore il a cherché la vérité avec droiture et simplicité de cœur ». Voilà ce qu'est son génie ; et son caractère est également exceptionnel : car, par exemple, « il est peut-être le seul être au monde des liaisons duquel on ne peut rien conclure »; aussi « ne connaît-il pas deux Français qui pussent parvenir à le connaître, même quand ils le désireraient de tout leur cœur, la nature primitive de l'homme (qu'il a été *seul* à représenter dans son siècle) étant trop loin de toutes leurs idées. » Il n'est donc pas étonnant que sa destinée elle-même soit exceptionnelle et que ses infortunes aient quelque chose de miraculeux : « une position si singulière est unique depuis l'existence du genre humain. » Et je ne sais s'il ne goûte pas quelque amère satisfaction à se considérer comme un privilégié du malheur : « Sa destinée est un exemple peut-être unique de toutes les humiliations possibles. » Parvenue à ce degré, une telle exaltation de la personne ou, comme disent les psychologues, une telle hypertrophie du *moi* a quelque chose de morbide ; ce n'est plus simplement de l'orgueil, mais, et cela l'excuse, c'est cette forme du délire qu'on appelle « l'autophilie des persécutés », et qui consiste, dit Ball, « à tout rapporter à soi-même, à se regarder comme le centre de l'univers. » Le caractère (dit un autre aliéniste, Gilbert Ballet), qui domine dans la psychologie du persécuté, c'est « une monstrueuse extension

de la personnalité », c'est la persuasion que « tous les êtres au milieu desquels il vit s'occupent de lui sans cesse (1). »

Et tous ceux qui s'occupent de Rousseau lui veulent du mal, *surtout* s'ils ont l'air de lui vouloir du bien. Le persécuté, dit Ball, est incapable « d'interpréter dans un sens favorable les marques les plus évidentes de bienveillance et de respect. » Précisément « on affecte pour Jean-Jacques des attentions moqueuses et dérisoires. » Ne va-t-on pas, par exemple, jusqu'à lui faire trouver « des denrées de meilleure qualité qu'il ne les aurait au même prix ? » C'est évidemment dans le but de l'humilier en lui faisant publiquement l'aumône, malgré lui. Tout cela (qui pouvait bien être d'ailleurs des bienfaits déguisés de ses protecteurs, de Conti peut-être, ou de la maréchale), ne part que « d'une bienveillance traîtresse. » Et n'est-ce pas encore pour se moquer de lui qu'on termine les lettres à son adresse par des phrases comme celles-ci : « J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments qui vous sont dus », ou encore : « avec les sentiments les plus distingués ? » Quelle fausseté et quelle duplicité ! et comme il vaudrait mieux « mentir tout rondement ! »

Pour se défendre, contre tous ces mensonges et tous ces pièges, que va-t-il faire ? rien. « Serré, dit-il de lui-même, dans les lacs de ces Messieurs, il se débat très peu pour en sortir ; entouré de mensonges et de ténèbres, il attend sans murmure la lumière et la vérité. »

On ne peut s'empêcher, en décrivant le délire de Rousseau, de songer au passage fameux de Beaumarchais sur la calomnie. Un premier soupçon naît dans l'esprit de Rousseau : « le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine ; il n'y a pas d'horreur, de conte absurde » que sa manie ne fasse adopter au malheureux persécuté. Et peu à peu il voit le complot « grandir à vue

(1) Déjà en 1766 (*Année littéraire*, lettre II), Fréron, à propos du mot fameux « Je tiens J.-J. Rousseau » qu'aurait dit Hume en rêve, avait fait cette remarque amusante : « Il faut croire que M. Rousseau se croit *un être bien important* pour imaginer qu'on ne pense qu'à lui pendant le sommeil. Si l'histoire nous disait qu'Alexandre, la veille de la bataille d'Arbelles, s'écria : « Je tiens Darius », rien ne serait plus simple ; mais : « Je tiens Jean-Jacques Rousseau ! »

d'œil, étendre son vol... c'est un cri général, un chorus universel de haine et de proscription : qui diable y résisterait ? » Rousseau n'essaie pas de résister. Il préfère, en effet, la souffrance à l'action ; et même « il aimerait mieux voir augmenter ses maux que de se tourmenter pour les adoucir. » Il fait donc, et il s'y résigne, le jeu de ses ennemis. « Une fois, dit Lasègue, que le malade a découvert que ses ennemis le persécutent, il se résigne au rôle de victime. » Et c'est depuis Lasègue qu'on a nommé cette catégorie d'aliénés des « persécutés résignés. » Rousseau, qui est certainement l'un d'eux, ne sait que supporter « patiemment » son état, convaincu qu'il est que les efforts qu'il ferait pour sortir « du cercueil où on l'a enfermé vif » ne serviraient à rien, car tout est si bien machiné « qu'un ange descendrait du ciel pour le défendre sans pouvoir y parvenir » (*Troisième Dialogue*). Ainsi, il n'essaie pas d'échapper aux embûches qu'on lui tend, et le peu d'activité qui reste encore à son esprit désemparé, il l'applique à découvrir des embûches nouvelles et de nouveaux ennemis, si bien que le sous-titre qui conviendrait à ses *Dialogues* n'est pas celui qu'il y a mis : *Rousseau juge*, mais : *Rousseau bourreau de Jean-Jacques*.

On lit ces *Dialogues* comme Rousseau les a, dit-il, écrits, « le cœur serré » ; et, s'il faut tout dire, ce qui en rend la lecture si pénible et même si accablante, ce sont les éloges perpétuels qu'il se décerne à lui-même, à ses talents — passe encore, — à sa belle âme, à ses vertus. Il semble parfois que, dans le naufrage de ses facultés, son orgueil seul ait surnagé et qu'il ait même progressé avec sa folie ; cela après tout ne doit pas nous surprendre, puisque c'est son orgueil qui a, sinon causé, du moins orienté et entretenu sa folie. Il reconnaît lui-même avec ingénuité que « son vice dominant est d'être toujours occupé de lui-même » : il s'en occupe donc, sans mesure et sans fin, au physique, au moral ; et nous avons, dans les *Dialogues*, après les portraits de Jean-Jacques dessinés dans les *Lettres à Malesherbes* et dans les *Confessions*, dix, vingt portraits nouveaux qui, commencés humblement sous forme

de justifications, s'achèvent en panégyriques et en glorifications de l'homme qui « a étonné l'Europe » et « se sent meilleur et plus juste qu'aucun homme qui lui soit connu. » Mais n'insistons pas davantage, car qui aurait désormais le cœur de lui rien reprocher? et, du reste, nous n'avons pas fini de montrer à quel point maintenant il est à plaindre.

Ses *Dialogues* terminés, à qui va-t-il les confier ? car il ne peut être question pour lui de les faire imprimer, imprimeurs et libraires étant évidemment aux gages de ses ennemis. Il lui reste du moins quelques amis sûrs, comme Du Peyrou ou Moultou. Ce n'est pourtant pas à des amis qu'il confiera ce livre où la postérité doit entendre le cri de l'innocence opprimée : c'est à la Providence qu'il remettra son dépôt, pour « le laisser en de sûres mains » ; ne sait-il pas, par vingt ans d'expérience, ce qu'il peut attendre de tous ceux qui l'ont entouré sous le nom d'amis ? Ainsi s'exprime-t-il dans un appendice aux *Dialogues* qu'il a intitulé : « Histoire du précédent écrit. » On sait combien cette histoire est lamentable : le 24 février 1776, à 2 heures de l'après-midi, il entrait, un paquet sous le bras, à Notre-Dame, dans l'intention de déposer son manuscrit des *Dialogues* sur le grand autel, et avec l'espoir que ce manuscrit parviendrait jusqu'au roi. Au moment de s'avancer vers le chœur, il se voit arrêté par une grille qu'il n'avait jamais remarquée auparavant : le ciel lui-même serait-il de connivence avec ses ennemis ! à cette idée, frappé de stupeur, et même « saisi de *vertige* », il sort de l'église, erre éperdu, ne sachant où il est ni où il va, jusqu'à l'approche de la nuit, et rentre enfin chez lui abîmé de fatigue et « presqu'hébété de douleur. »

C'est là, me semble-t-il, une nouvelle crise, pareille à celle de Calais en 1767 : il y a chez le persécuté, dit Ball, des alternatives *d'excitation* et de *rémission* ; et il ajoute que les excitations paraissent résulter de congestions cérébrales passagères — comme celle qu'a pu avoir Rousseau, qui se compare, au moment où il fut pris de vertige, « à un homme qui tombe en apoplexie » ; son vertige fut suivi, dit-il, d'un « bouleversement de tout son être » ; l'église lui parut avoir changé de face, et il dut

faire effort pour se reconnaître et discerner ce qu'il voyait. Après l'accès (ou la congestion passagère), voici *la rémission :* « revenu de son saisissement », il se met à « réfléchir plus posément » à ce qui vient de lui arriver — et il va tranquillement porter son manuscrit à l'abbé de Condillac, qu'il avait connu dans les premiers temps de son séjour à Paris ; puis, ce dépositaire ne lui inspirant pas une pleine confiance (c'est pourtant grâce à lui que nous avons connu les *Dialogues*), il se met à les recopier pour un jeune Anglais, du nom de Brooke Boothby, qui avait été son voisin à Wootton, et qui, de passage à Paris, lui avait fait visite, évidemment envoyé chez lui par la Providence. Il n'a malheureusement le temps de copier pour lui qu'une partie de son manuscrit, mais il lui remettra le reste l'année prochaine, car, « il n'en doute pas », l'Anglais repassera la Manche « pour venir le chercher » ; nouvelle et naïve manifestation de son *autophilie*, comme le projet qu'il prête, en manière de conclusion, aux deux interlocuteurs des *Dialogues* de « consacrer leur vie» (rien que cela !) « à *consoler* Jean-Jacques et à le dédommager du mépris public. »

« Consoler Jean-Jacques !» Il eut de tout temps un penchant à se plaindre et à se faire consoler. Aux premières avances du marquis de Mirabeau, il s'était empressé de répondre qu'il est « digne de l'Ami des hommes de consoler les affligés » ; et, de même que nous l'allons voir, tout à l'heure, tenter d'apitoyer sur son sort les passants, il se plaisait à rappeler (à M. de Chauvel 5 janvier 1767) que, sur le point d'être expulsé de l'île de Saint-Pierre, il avait écrit au bailli de Nidau « une lettre qui avait couru Paris et qui avait arraché des larmes à tous les honnêtes gens. » Il y a dans ses lettres de fréquents appels à la pitié de ses correspondants, et Senebier exagérait à peine lorsqu'il écrivait, avec, il est vrai, une pointe d'ironie et de malveillance : « Rousseau voulait être plaint : il aurait pardonné à ses ennemis les maux qu'il leur attribua, s'il avait pu se persuader qu'il y avait beaucoup d'hommes qui déploraient ses malheurs. » A lui plus qu'à tout autre pourrait s'appliquer cette réflexion de son ami Duclos : « Celui dont les malheurs attirent l'attention est à demi consolé. »

Les persécutés, a remarqué Ball, « accordent leur confiance seulement aux gens qu'ils ne connaissent pas. » C'est naturel : ils n'ont pas eu le temps de les suspecter. Nous avons vu Rousseau écrire une longue lettre confidentielle à M. de Saint-Germain, dont il venait de faire la connaissance ; il a remis une partie de ses *Dialogues* à un jeune homme qu'il connaît à peine, mais qui a le mérite, c'est lui qui le dit, d'être « un étranger. » Le voici maintenant qui va confier sa défense à des gens qu'il ne connaît pas du tout. Il imagine de rédiger une espèce de « billet circulaire » adressé à la nation française avec cette suscription : « A tout Français aimant encore la justice et la vérité. » Il a la patience d'en tirer un grand nombre de copies, et il les distribue, dans les promenades publiques, aux inconnus dont la physionomie lui plaît. A ce moment, il me semble parvenu à la période terminale de la folie, à celle que les spécialistes appellent « la période des petits papiers. » Il a, comme on l'a pu voir, fourni peu à peu tous les symptômes et parcouru le cycle entier du délire de persécution : il n'en pouvait être autrement dès l'instant qu'il nous avait paru sans conteste atteint de ce genre de folie, car cette folie-là est, dit Gilbert Ballet, une maladie « *fatalement* progressive. »

Il reste un dernier caractère de cette folie de la persécution sur lequel les aliénistes ne sont pas d'accord : les uns pensent que le persécuté est toujours sujet à des hallucinations, mais seulement à des hallucinations auditives ; d'autres estiment qu'on peut être un persécuté sans avoir d'hallucinations de ce genre. Sans prendre parti dans cette question où nous sommes trop incompétent, on peut se demander si Rousseau n'a pas eu une réelle hallucination auditive quand une nuit il a entendu, c'est-à-dire cru entendre Hume s'écrier : « Je tiens Jean-Jacques Rousseau ! » Ne nous dit-on pas que, lorsqu'il y a hallucination chez un persécuté, cette hallucination « se réduit à un mot ou à une phrase brève (1) ? » Enfin Rousseau offre bien ce dernier des

(1) Il a pu avoir non-seulement une hallucination de l'ouïe, mais encore une hallucination de la vue (qu'on se rappelle « le regard sec, ardent, moqueur, prolongé » de Hume). « Les hallucinations du délire d'interprétation,

symptômes de la folie de la persécution que les aliénistes énoncent ainsi : « l'incurabilité *sans démence terminale.* » On n'est pas, en effet, « un dément », quand on est encore capable d'écrire ces étonnantes *Rêveries du Promeneur solitaire*, le dernier ouvrage de Rousseau qu'il nous reste à analyser.

Les *Rêveries* comprennent neuf *Promenades*, d'étendue à peu près égale, mais de très inégale valeur, et une dixième à peine ébauchée. La première Promenade a été écrite, nous le savons par Rousseau, « deux mois après que l'attente qu'il fondait sur ses *Dialogues* a été trompée », c'est-à-dire après l'aventure de Notre-Dame, qui est du 24 février 1776. D'autre part son accident de Ménilmontant (où il fut renversé par un chien) lui est arrivé, dit-il, dans une des promenades « qui *suivirent* le projet d'écrire la suite de ses *Confessions* », c'est-à-dire ses *Rêveries* ; or cet accident eut lieu le 24 octobre 1776 : c'est donc deux mois après le 24 février 1776, et avant le 24 octobre de la même année, qu'il faut placer le commencement des *Rêveries* ou, tout au moins, « le projet de les écrire. » Enfin dans la septième *Promenade*, il se dit âgé de « plus de soixante-cinq ans passés » : nous sommes donc alors en 1777 (puisqu'il est né en 1712). Et comme c'est la mort seule qui a pu interrompre la dixième *Promenade*, où il se plaisait à évoquer une dernière fois l'image de Mme de Warens, on peut dire que les *Rêveries* ont été commencées en avril 1776 et terminées, soit un peu avant le séjour à Ermenonville, soit plutôt pendant ce séjour même, du 20 mai au 2 juillet 1778.

J'ai cru devoir classer Rousseau dans la catégorie des *persécutés résignés* et c'est bien là d'une manière générale le nom qu'il convient finalement de donner à sa folie ; c'est aussi le nom que lui ont donné les aliénistes qui en ont parlé. Mais si l'on veut bien regarder les choses *de plus près*, et marquer avec précision les manières un peu différentes dont il a, dans la succession de ses œuvres plus ou moins empreintes de délire, *réagi* contre son

nous dit-on, quand elles existent, se réduisent généralement à un mot, à une vision. Elles peuvent ne survenir qu'une fois dans tout le cours de la vie. » (Binet : *Année psychologique*, XVII, 257).

mal, on peut dire, je crois, que *des Confessions* aux *Rêveries*, sa folie a parcouru trois étapes. Dans les *Confessions*, il se défend *et il attaque à la fois* : ce n'est pas, à coup sûr, le « persécuté-persécuteur » des aliénistes, lequel se porte, contre ses ennemis supposés, à des actes de violence et même à des actes criminels ; c'est pourtant, moins la brutalité de l'attaque, quelque chose comme un *persécuté agressif*, et l'on se rappelle combien ses ennemis ont redouté la vivacité et l'habileté de ses coups, et comment, par exemple, un Diderot, une Mme d'Épinay, un Hume ont essayé de se prémunir contre cette épée de Damoclès que les *Confessions* tenaient suspendue sur leurs têtes. Dans les *Dialogues*, il n'attaque plus, mais *il se défend* ; ou plutôt, convaincu qu'il ne peut échapper à ses ennemis, il lutte encore, et, suivant le mot qu'il emploiera plus tard lui-même en parlant de ses *Dialogues*, « il se débat » pour se préparer au moins un défenseur auprès de la postérité : au fond *il se soumet*, plus qu'il ne se résigne à son sort. C'est seulement dans les *Rêveries* qu'il est, et cette fois dans toute la force du terme, un *persécuté-résigné* ; ici il laisse tomber cette arme défensive qu'il s'était appliqué à fourbir dans les *Dialogues* pour la mettre dans les mains de son futur vengeur : le persécuté, dit l'aliéniste italien Tanzi, « ne guérit pas, *il désarme.* » Le vengeur de son nom, Rousseau ne l'espère plus, car il se rend compte maintenant qu'il a vainement cherché un homme : « il n'y en a plus ; » il ne lui reste donc « qu'à éteindre sa lanterne » (*8me Promenade*) ; c'est la résignation finale et c'est plus encore : c'est, on va le voir, le renoncement absolu. Or, dans ce renoncement même, son génie, abattu, mais apaisé, va puiser une inspiration dernière, et tout à fait inattendue après les aberrations des *Dialogues* : à ce réveil de son génie, nous devons les meilleures pages de ces *Rêveries* dont nous allons parler.

Ce qui caractérise et met à part les *Rêveries*, c'est la sérénité d'âme qui y règne d'un bout à l'autre. Dans les *Dialogues*, l'âme de Rousseau, quand il parle de ses ennemis, est agitée et fiévreuse : ici, dans les *Rêveries*, le malade n'est pas guéri, mais la fièvre est tombée. Maintenant il « contemple » son affreuse

situation, il ne s'en émeut plus ; « aux angoisses et au désespoir a succédé la sérénité, le bonheur même » (7me *Promenade*). D'où lui vient donc, après les agitations et les tortures morales dont témoignaient les *Dialogues*, cette tranquillité d'âme et, puisqu'il le dit lui-même, ce « bonheur » inespéré ? De l'extrémité même de son infortune. Ses ennemis ont, en effet, épuisé contre lui tous les traits de leur animosité ; cette animosité est donc à bout de ressource : entendez que son imagination fatiguée est à bout d'inventions et de machinations chimériques. Son état, pense-t-il, ne peut plus empirer et c'est bien jusqu'au fond qu'il a vidé la coupe d'amertume : « ils ont tant fait que je les mets au défi de faire pis. » Ce qui tourmente le plus les persécutés, c'est ce que les aliénistes appellent « l'attente anxieuse » des maux à venir. Rousseau est affranchi maintenant de cette attente inquiète et douloureuse qu'il a si bien connue et mainte fois décrite ; par exemple, dans cette fine analyse de ses *Rêveries* : « L'inquiétude et l'effroi sont des maux dont ils m'ont pour jamais délivré : c'est toujours un soulagement. Les maux réels ont sur moi peu de prise ; je prends aisément mon parti sur ceux que j'éprouve, mais non pas sur ceux que je crains. Mon imagination effarouchée les combine, les retourne, les étend et les augmente. Leur *attente* me tourmente cent fois plus que leur présence, et la menace m'est plus terrible que le coup. Sitôt qu'ils arrivent, l'événement, leur ôtant tout ce qu'ils avaient d'imaginaire, les réduit à leur juste valeur. Je les trouve alors beaucoup moindres, que je ne me les étais figurés ; et même, au milieu de ces souffrances, je ne laisse pas de me sentir soulagé. » (1re *Promenade*).

Ainsi, d'une part, sa misère est à son comble ; et, d'autre part, il n'y a plus sur la terre un seul homme qui ne soit son ennemi ou prêt à le devenir. Mais alors :

> *Contre tant d'ennemis* que vous reste-t-il ? — Moi,
> Moi, dis-je, et c'est assez.

Et Rousseau : « je ne m'appuie *que sur moi* » ; non certes, comme Médée, pour résister à ses ennemis, non pas même pour leur échapper, cela n'est pas possible, mais, dit-il, pour « me

moquer d'eux. » Les maladroits, en effet, n'ont pas su « graduer les effets de leur haine » ; ils se sont tellement pressés de m'accabler que, « n'ayant plus rien à espérer (aucun soulagement), je n'ai non plus rien à craindre ; et désormais, « tout étant fini pour moi sur la terre », et personne ne pouvant plus m'y faire ni bien ni mal, je n'ai plus pour les hommes, pour tous les hommes, qu'un tranquille mépris : je suis devenu « impasssible comme Dieu » (*1re Promenade*).

Et, comme Dieu encore, il peut dire, et il dit : « Je me suffis à moi-même » (*7me Promenade*). Ses *Rêveries* commencent par ces mots, qu'on ne peut lire sans tristesse : « Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami que moi-même. » Heureusement cet « ami » l'intéresse assez pour qu'il prenne, à l'étudier encore une fois, un plaisir que ses persécuteurs ne sauraient lui ôter ; et désormais, tête-à-tête avec lui-même, il va se livrer tout entier « à la douceur de converser avec son âme. » C'est donc une dernière confession qu'il va nous faire, et lui-même nous avertit que « ces feuilles peuvent être regardées comme un appendice de ses *Confessions*. » Seulement celles-ci, il les avait écrites pour les autres, pour ses contemporains et aussi pour la postérité, dont il voulait capter la faveur ; tandis qu'aujourd'hui, indifférent au jugement d'un public qu'il sait irrévocablement hostile, il ne s'occupe plus des autres, mais de lui seul : « Je n'écris mes *Rêveries* que pour moi » ; ce qui est vrai, et ce qui fait que les *Rêveries* sont plus sincères que les *Confessions*.

L'ouvrage n'a aucune unité : c'est un simple « journal » où Rousseau consigne, au jour le jour, les rêveries ou même les rêvasseries qui lui viennent au cours de ses promenades, et les réflexions que provoque en lui telle rencontre ou telle lecture ; mais tout se rapporte et se ramène à lui, car il est une fois de plus, et plus que jamais, la matière de son livre. Il nous donne, chemin faisant, sur sa vie, sur son caractère et sur ses ouvrages, des renseignements précieux dont je n'ai pas à parler ici, en ayant déjà fait mon profit partout où ces renseignements pouvaient trouver place. Ce qui me paraît intéressant, c'est de cher-

cher *pourquoi* Rousseau, se considérant sur la terre « comme sur une planète étrangère où il serait tombé de celle qu'il habitait », c'est-à-dire n'existant plus que pour lui-même et pour lui seul, a pu goûter encore la douceur de vivre et même la joie d'écrire, car ces deux choses-là éclatent dans la plupart de ses *Promenades*. Qu'y avait-il donc en lui qui lui tînt lieu de toute société, et lui permît de vivre « heureux et tranquille », c'est lui qui l'affirme, au milieu des infortunes dont il nous a fait dans les *Dialogues* un si navrant tableau, infortunes qui, même dans les *Rêveries*, lui apparaissent telles que « toute la puissance humaine aidée des ruses de l'enfer n'y saurait rien ajouter. » Et il est « heureux » ! comment concilier tout cela ?

Il y a tout d'abord en lui, et ceci n'est pas nouveau pour nous, un orgueilleux qui trouve dans « l'estime de lui-même la source de toutes ses consolations » (*2e Promenade*) ; et cette estime est si ferme qu'il attend avec tranquillité le moment où il lui sera permis de « commercer avec les intelligences célestes dont il espère aller augmenter le nombre dans peu de temps. » Nous savons depuis longtemps l'idée qu'il a de lui-même ; bornons-nous donc à constater qu'il s'y tient encore pour garder son « équilibre » au milieu de ses malheurs. Reconnaissons pourtant qu'il a ici, plus encore que dans les *Confessions*, le sentiment de ses « fautes » ; il en rappelle deux : l'une, c'est le mensonge qu'il commit dans sa première jeunesse, et dont fut victime la pauvre Marion, mensonge dont il s'est si souvent repenti, et dont les conséquences, peut-être affreuses, viennent encore navrer son cœur ; et il reconnaît sans détour que ce mensonge fut « un grand crime. » Un plus grand certes fut l'abandon de ses enfants, et nous avons recueilli, dans un autre chapitre, l'aveu qu'il en fait et les misérables sophismes par lesquels il essaie d'endormir ses remords ; mais ses remords se réveillent à la moindre occasion et il me semble qu'il nous en donne ici, *sans y songer*, une preuve curieuse. Un jour dans un dîner, une jeune femme, qu'il ne nomme pas, lui demande dans le courant de la conversation s'il a eu des enfants, et il voit aussitôt, dans cette question, le propos prémédité de le mettre dans la nécessité de

mentir; il répond en rougissant qu'il n'a pas eu ce bonheur ; et il ne cite d'ailleurs ce trait que pour montrer qu'il a manqué encore là de présence d'esprit, car il nous donne la réponse qu'il aurait dû faire et qui ne lui vint que deux minutes après ; mais n'est-il pas permis de voir, dans cette anecdote, outre ce qu'il nous dit, *l'obsession* et le remords dont, à son honneur, il est tourmenté jusqu'à son dernier jour ?

Chez le persécuté, ont remarqué les aliénistes, « la capacité professionnelle demeure entière (1). » L'auteur de profession — et de génie — survit en Rousseau, et *l'auteur* ici console *l'homme* et le distrait de ses infortunes. Il a beau maudire une dernière fois « la carrière littéraire » où il fut jeté par « des impulsions étrangères » et pour son malheur : il confirme, parvenu au terme de cette carrière, ce qu'au début même, lors de ses premiers *Discours*, Voltaire avait si joliment soutenu contre lui dans sa fameuse lettre du 20 juin 1756, à savoir que « les lettres nourrissent l'âme et la consolent ; elles vous servent, Monsieur, dans le temps que vous écrivez contre elles. » Elles le servent encore au soir de sa vie, car l'auteur de certaines *Promenades* a manifestement oublié, en les écrivant, ses ennemis, ses tortures, tout enfin, sauf l'art d'écrire.

Cet art, qu'il avait possédé mieux que personne dans son siècle, il ne l'avait, à vrai dire, jamais désappris, même au plus fort de ses divagations ; car, sans parler de ses deux grandes lettres à Hume et à Saint-Germain, aussi éloquentes que folles, on trouve encore, dans ses *Dialogues*, maint passage qui ne pouvait partir que de la main qui avait jadis écrit l'*Émile* et la *Nouvelle Héloïse*. Qu'on me permette d'en donner un exemple. Il rappelle, dans son premier *Dialogue*, qu'il a demandé à être mis en prison ; la demande est absurde, mais voyez de quel style il essaie de la justifier ; et qu'on veuille bien remarquer que tout le développement qui suit est enfermé dans une seule phrase : « Ne pouvant trouver de refuge dans les plus solitaires retraites, chassé successivement

(1) Sérieux et Capgras, *ibid.*, p. 49.

du sein des montagnes et du milieu des lacs (à Saint-Pierre), forcé de fuir de lieu en lieu et d'errer sans cesse avec des peines et des dépenses excessives au milieu des dangers et des outrages, réduit, à l'entrée de l'hiver, à courir l'Europe pour y chercher un asile sans plus savoir où, et sûr d'avance de n'être laissé tranquille nulle part ; il était naturel que, battu, fatigué de tant d'orages, il désirât de finir ses jours dans une paisible captivité, plutôt que de se voir, dans sa vieillesse, poursuivi, chassé, ballotté sans relâche de tous côtés, privé d'une pierre pour y poser sa tête, et d'un asile où il pût respirer, jusqu'à ce qu'à force de courses et de dépenses, on l'eût réduit à périr de misère, ou à vivre, toujours errant, des dures aumônes de ses persécuteurs, ardents à en venir là pour le rassasier enfin d'ignominie à leur aise. » Ne sent-on pas (car c'est pour le montrer que j'ai fait cette citation), qu'en balançant ainsi sa phrase, Rousseau berce en même temps sa douleur ? Et l'on peut aussi appliquer à de tels passages ce que Meister disait des *Dialogues*, en les annonçant dans la *Correspondance littéraire* de juillet 1780 : « on ne peut douter qu'en écrivant ceci, Rousseau ne fût parfaitement fou ; et il ne paraît pas moins certain qu'il n'y a que Rousseau dans le monde qui ait pu l'écrire (1). »

La folie malheureusement, on l'a vu, assombrit ses *Dialogues* d'un bout à l'autre ; mais dans ses *Rêveries*, sans être absente, et tant s'en faut, l'idée de persécution ne l'absorbe plus tout entier. On va voir combien le ton des *Rêveries* est différent de celui des *Dialogues* et surtout, ce que je m'efforce de montrer en ce moment, quel véritable plaisir Rousseau a pris alors à écrire, et à bien écrire. Par exemple, il veut expliquer comment les bienfaits lient peu à peu le bienfaiteur : « Durant mes courtes prospérités, beaucoup de gens recouraient à moi, et jamais, dans tous les services que je pus leur rendre, aucun d'eux ne fut éconduit.

(1) Et il n'y avait que Rousseau aussi, au dix-huitième siècle, qui fût capable d'écrire ce beau parallèle entre l'amour-propre et l'imagination qu'on trouve au *second Dialogue* (« Les hommes livrés à l'amour-propre et à son triste cortège... ») et dont Faguet a fait si adroitement ressortir la savante éloquence (*Rousseau artiste*, 175).

Mais de ces premiers bienfaits, versés avec effusion de cœur, naissaient des chaînes d'engagements successifs que je n'avais pas prévus, et dont je ne pouvais plus secouer le joug ; mes premiers services n'étaient, aux yeux de ceux qui les recevaient, que *les arrhes de ceux* qui les devaient suivre ; et, dès que quelqu'infortuné avait jeté sur moi *le grappin d'un bienfait reçu*, c'en était fait désormais, et ce premier bienfait, libre et volontaire, devenait un droit indéfini à tous ceux dont il pouvait avoir besoin dans la suite, sans que l'impuissance même suffit pour m'en affranchir. » (6e Promenade).

Qu'on relise aussi à ce point de vue la septième Promenade : on y verra quel plaisir, quelle joie même, goûte encore cet infortuné à filer joliment une vraie scène de comédie en nous contant comment le sieur Bouvier n'a pas osé « prendre la liberté » de l'avertir qu'il était en train de s'empoisonner en croquant des grains d'*hippophaé*. Ailleurs l'on reconnaîtra, dans ce fou, l'homme qui a enchanté son siècle par son éloquence, car il trouve encore, pour disserter sur la botanique, cet exorde attrayant et d'une si belle ampleur : « Les plantes semblent avoir été semées à profusion sur la terre comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme, par l'attrait du plaisir et de la curiosité, à l'étude de la nature... » Et enfin, toujours dans cette même Promenade, qu'on lise le récit de son herborisation à la Robaila : on y retrouvera intactes toutes les qualités de style qui ont fait de lui le narrateur adroit et le peintre aux larges coups de pinceau que nous connaissons. Il est seul sur la Robaila : de noirs sapins, entremêlés de hêtres prodigieux... ; des rocs coupés à pic et d'horribles précipices ; le duc, la chevêche et l'orfraie font entendre leurs cris dans les flancs de la montagne. Assis sur des mousses, il rêve à son aise. Il est heureux de se dire qu'il est « dans un refuge ignoré de tout l'univers ». Et qui sait ? peut-être est-il « le premier mortel qui ait pénétré jusque-là ». — Mais tout à coup le ton change, le récit s'anime et voyez avec quel art des contrastes il fait succéder, au tableau de cette nature grandiose et silencieuse, quelque chose que nous étions bien loin, comme lui, de soupçonner dans cette profonde

solitude : « Je me regardais presque comme un autre Colomb. Tandis que *je me pavanais dans cette idée* (admirez l'originalité de l'expression), j'entendis un peu loin de moi un certain cliquetis que je crus reconnaître ; j'écoute : le même bruit se répète et se multiplie. Surpris et curieux, je me lève, je perce à travers un fourré de broussailles du côté d'où venait le bruit, et, dans une combe, à vingt pas du lieu même où je croyais être parvenu le premier, j'aperçois — une manufacture de bas (1). »

Voilà comment l'*auteur*, en Rousseau, réconfortait et amusait le *solitaire*. Mais cet auteur, et ceci est de beaucoup le plus important, n'est pas un homme de cabinet ; c'est un « Promeneur », et nous savons quel plaisir il a pris, jusqu'à son dernier jour, à se promener dans la campagne ; c'est là surtout, c'est « sous les ombrages d'une forêt qu'il se sent libre et paisible », parce que là il oublie et se sent « oublié. » A mesure qu'il sortait de Paris, nous dit Bernardin de Saint-Pierre, le nuage qui était sur son front soucieux s'éclaircissait ; il savait, en effet, qu'il allait retrouver, au milieu des champs et des bois, et pour le faire parler lui-même, « des sociétés délicieuses, des amis sûrs, des hommes justes, des femmes charmantes » ; et à ceux qui se moqueraient de ses « visions » et n'y verraient qu'une bien faible ressource contre l'adversité, il avait répondu par avance, dans ses *Dialogues*, que ces gens-là ne connaissent pas le pouvoir et le charme de cette grande « consolatrice » qui s'appelle l'imagination. Or, celle-ci n'ouvre ses ailes et ne prend tout son essor que loin des villes et loin des hommes, parmi les fleurs des champs et les arbres des forêts : on commence, comme il le remarque finement, par goûter « cette récréation des yeux qui, dans l'infortune, repose, amuse » l'âme et, parmi « les odeurs suaves et les vives couleurs, suspend le sentiment de ses peines.» Puis peu à peu l'esprit, distrait des soucis de l'heure présente, et aussi de la plate et vilaine réalité, s'élève dans « des régions éthérées », où « il se réfugie » avec sécurité et avec délice, car

(1) Voir une curieuse analyse de ce passage dans un article de M. Weil : Sur une herborisation de J.-J. Rousseau (*Mélanges de philologie offerts à F. Brunot...* 1904, p. 337).

il sait que ses persécuteurs « avec toutes leurs machines ne le poursuivront jamais jusque-là. » Mais s'élancer dans l'espace « sur les ailes de l'imagination » et prendre plaisir à « commercer » avec une humanité idéale, c'est simplement le fait d'un esprit romanesque,et il n'y a là, pour la littérature, rien de nouveau ni d'inédit. Or, Rousseau a imaginé mieux ; lui qui a trouvé tant de choses, il lui restait, au soir de sa vie une dernière trouvaille à faire, et une trouvaille de génie : dans la plus belle de ses *Promenades*, la cinquième, il allait inventer *la rêverie moderne*. « Je ne suis plus en état de penser, disait-il à Eymar, tout mon loisir se passe à *rêver*. »

D'autres, à coup sûr, avaient rêvé avant lui ; mais que nous importe, si, ce qu'ils ressentaient, ils ne nous l'ont pas dit. Rousseau, le premier, a étudié la rêverie en lui-même ; le premier il l'a décrite, et en perfection, tandis qu'il nous raconte dans cette *Promenade*, et qu'il revit son séjour dans l'île de Saint-Pierre. Sans doute il avait toujours été un rêveur, étant un romanesque ; à Montmorency, il le dit expressément à Malesherbes, il se laissait aller à son « humeur rêveuse », comme il fait maintenant à Saint-Pierre. Mais que ses rêveries de Saint-Pierre sont différentes du « délire champêtre » qui remplissait ses « journées charmantes » à Montmorency ! Ici, à Montmorency, comme naguère à l'Hermitage, il est dans « l'exaltation », dans un « continuel délire » ; il tire de son cœur, ou de son souvenir, des scènes attendrissantes, des créatures idéales dont il se forme « une société charmante » ; mais cela même, ce « siècle d'or » qu'il se fait à sa fantaisie ne lui suffit pas : « il étouffe dans l'univers et il voudrait *s'élancer dans l'infini !* » rêverie ardente et féconde d'où devaient sortir les accents lyriques de la *Nouvelle Héloïse* et ce cinquième livre de l'*Émile* « composé, c'est lui qui l'a dit, dans une continuelle extase. »

A ce rêveur inspiré de l'Hermitage et de Montmorency, dont l'enthousiasme déborde, voyez comme *s'oppose* maintenant le rêveur de Saint-Pierre, recueilli et replié sur lui-même : dans le calme du soir, nonchalamment couché dans son bateau, ou assis seul sur la grève, il laisse errer ses regards sur

le lac et, au loin, sur les « romanesques rivages ». Il sait que rien ne berce et n'endort la pensée comme le mouvement régulier de l'eau, de cette eau qu'il a toujours aimée : « le bruit des vagues, le flux et le reflux de l'eau, son bruit *continu* me plongeaient dans une rêverie délicieuse (1). »

Et en quoi consistait son délice? à ne pas penser, à jouir de soi et à se sentir vivre. « Nous ne sommes jamais chez nous, avait dit son maître, Montaigne, nous sommes toujours au delà » (dans l'avenir) ; et Pascal, se souvenant de ce passage de Montaigne, l'avait ainsi complété : « Nous ne nous tenons jamais au *temps présent*. Nous anticipons *l'avenir*, comme pour hâter son cours ; ou nous rappelons le *passé* pour l'arrêter, comme trop prompt : si imprudents que nous errons dans les temps qui ne sont pas nôtres et ne pensons point au seul (le présent) qui nous appartient. » Et c'est pourquoi, avec le présent, *le bonheur* même nous échappe : « nous ne vivons jamais, continue Pascal, mais nous espérons de vivre ; et nous disposant toujours à être *heureux*, il est inévitable que nous ne le soyons *jamais*. » Eh bien ! ce *présent* qui nous échappe, le rêveur de l'île de Saint-Pierre va l'arrêter et le fixer, pour ainsi dire, et c'est en lui qu'il va trouver ce *bonheur* qui nous fuit. Lisez, en effet, cette fine et originale analyse de la rêverie : « nos affections, qui s'attachent aux choses extérieures, passent et changent nécessairement comme elles. Toujours en avant ou en arrière de nous, elles rappellent *le passé*, qui n'est plus, ou elles préviennent *l'avenir* qui souvent ne doit pas être..... Mais s'il est un état où l'âme trouve une assiette assez solide pour s'y reposer tout entière et rassembler là tout son être, sans avoir besoin de rappeler le passé ni d'enjamber l'avenir, où le temps ne soit rien pour elle, où *le présent dure toujours*, sans néanmoins marquer

(1) Lamartine dira de même, dans le *Vallon* :

> Comme un enfant bercé par un chant monotone,
> Mon âme s'assoupit au murmure *de l'eau !*

Le titre même des *Rêveries du Promeneur solitaire* ne se retrouve-t-il pas dans ce vers de l'*Automne* :

> Je suis d'un pas *rêveur* le sentier *solitaire*.

sa durée, sans aucune trace de succession » (la durée est, en effet, étrangère à une rêverie qui coule, pour ainsi dire, comme l'eau, sans secousse, sans ces sensations brèves ou ces pensées *successives* qui marquent et attestent pour nous la *durée*), « sans aucun sentiment de privation ni de jouissance, de plaisir ni de peine, de désir ni de crainte, que *celui seul de notre existence* et que ce sentiment seul puisse la remplir tout entière ; tant que *cet état* (et non des instants rapides de plaisir ou de peine) dure, celui qui s'y trouve peut s'appeler *heureux, non d'un bonheur imparfait*, pauvre et relatif, tel que celui qu'on trouve dans les plaisirs de la vie, mais d'un *bonheur suffisant, parfait et plein*, qui ne laisse dans l'âme aucun vide qu'elle sente le besoin de remplir. Tel est l'état où je me suis trouvé souvent dans mes rêveries solitaires, à l'île de Saint-Pierre, soit couché dans mon bateau que je laissais dériver au gré de l'eau, soit au bord d'un ruisseau murmurant sur le gravier. » (*Rêveries :* cinquième Promenade).

On a dit parfois que Rousseau avait inventé la mélancolie moderne. Schérer, par exemple, a écrit : « La mélancolie, sous sa forme moderne, s'exprime pour la première fois dans Rousseau (Schérer ne dit pas où). Rousseau en est l'aïeul, j'allais dire le fondateur (1). » Rousseau, sans doute, a connu la mélancolie, qu'il nomme même à deux reprises dans son roman (lors du court séjour de Saint-Preux à Meillerie et lors de sa promenade sur le lac avec Julie) ; mais il ne s'y est pas attardé et il ne s'y est pas complu, comme il a fait dans la rêverie, laquelle est pour lui, suivant sa propre expression, un « état », habituel et agréable. Ce n'est pas la mélancolie, éprouvée et nommée avant lui par les poètes, c'est bien plutôt, comme je l'ai dit, la rêverie moderne qu'il a inventée ou, si le mot paraît excessif, qu'il a le premier analysée et même définie. La mélancolie a toujours un fond de tristesse et de désespérance ; et, d'autre part, elle s'allie très bien avec l'activité, avec la violence même : ici, par exemple, avec l'éloquence ardente et le lyrisme emporté, comme chez Byron, là avec la passion fougueuse et jamais assouvie,

(1) Schérer. *Études sur la littérature contemporaine*, t. II, 242.

comme chez Chateaubriand. Au contraire, avec Rousseau, c'est le calme absolu, on pourrait même dire : le calme plat. « Il faut, dit Rousseau, que le cœur soit en paix et qu'aucune passion n'en vienne troubler le calme. » Je ne crois donc pas que Sainte-Beuve ait raison de dire que René, avec ses « orages », a été « précédé et annoncé par les *Rêveries du Promeneur solitaire* (1). »

Rousseau, on l'a vu, dans ses Rêveries solitaires est pleinement, infiniment heureux. Et pourquoi ne le serait-il pas? pourquoi la solitude le plongerait-elle, comme tant de poètes qui vont venir, dans une sombre tristesse? Il a plusieurs raisons pour ne pas devenir ce que Musset disait de Byron : « un grand inspiré de la mélancolie ». C'est d'abord que la nature pour lui est toujours belle à contempler; c'est ensuite qu'il y a, il n'en a jamais douté, un Dieu juste qui dédommagera ceux qui, comme lui, « ont trop souffert en cette vie » (Lettre à Voltaire, 18 août 1756); enfin et surtout, et de cela il a aussi peu douté que de l'existence de Dieu, si les hommes sont méchants, il en est au moins un qui est bon et digne qu'on l'estime, et il s'appelle Jean-Jacques : on n'est pas, on ne peut pas être un mélancolique, quand on a tant de raisons de se réjouir ! « Je compte ces deux mois (passés à l'île de Saint-Pierre) pour le temps le plus heureux de ma vie. » (Cinquième Promenade) (2).

(1) Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son groupe littéraire*, 14me leçon.

Et Chateaubriaud s'était trompé de même quand il avait dénoncé, dans « les rêveries si désastreuses et si coupables » de Rousseau, « un travers qui mène au suicide » (*Défense du Génie du christianisme*). C'est qu'il prêtait à l'auteur, vieilli et apaisé, des inoffensives et *sereines* « Rêveries » l'âme inquiète de *René*, de ce René, sans cesse « tourmenté et comme possédé par le démon de son cœur. »

(2) Qu'on lise ce passage de la 7me *Promenade :* « Fuyant les hommes, cherchant la solitude..., doué d'un *tempérament vif qui m'éloigne de l'apathie* languissante et *mélancolique*, je commençai de m'occuper de tout ce qui m'entourait, et par un instinct fort naturel, je donnai la préférence aux objets *les plus agréables.* »

On sait que la mer est absente de l'œuvre de Rousseau : il avait pourtant vu, lors de son voyage et de son séjour à Venise, l'Adriatique et la Méditerranée : pourquoi n'en a-t-il pas parlé ? « Il n'aimait pas la vue de la mer qui inspire, disait-il à Bernardin de Saint-Pierre, trop de *mélancolie.* » On sait enfin que la saison favorite des mélancoliques, c'est l'automne. Or, Bernardin

Ce temps heureux, il le fait renaître à son gré, maintenant qu'il se sent délivré « de toutes les passions terrestres qu'engendre le tumulte de la vie sociale » : de son cinquième étage de la rue Plâtrière, il se transporte en idée, quand il veut, dans son « île chérie », et il y goûte, durant des heures, « le même plaisir que s'il y habitait encore. » Ce qu'il y ferait de plus doux, en effet, serait d'y rêver ; « en rêvant qu'il y est, ne fait-il pas la même chose ? » Il fait même plus : « à l'attrait d'une rêverie abstraite et monotone, je joins des images charmantes qui la vivifient. Leurs objets échappaient souvent à mes sens dans mes extases ; et maintenant plus ma rêverie est profonde, plus elle me les peint vivement. Je suis souvent plus au milieu d'eux, et plus agréablement encore, que quand j'y étais réellement. »

A la longue la rêverie fatigue et épuise, c'est lui encore qui l'a très justement remarqué dans son *Second Dialogue*. Quand donc son imagination, qui s'est « attiédie » avec l'âge, ne lui fournit plus ces visions qui l'enchantent ; quand, en un mot, il est las de rêver, il se repose dans ce qui est la dernière occupation du vieillard, le souvenir. Il s'y repose et s'y délecte à la fois ; car, par un heureux privilège de cette « imagination riante » dont il aime à parler, et qu'il a tant de raisons de bénir, il ne se souvient plus, quand il remonte le cours des ans, que des joies et des bonheurs de sa vie passée ; le reste, il l'écarte et n'y songe pas même, par suite de sa « répugnance à se nourrir d'idées noires et déplaisantes. » Et ainsi, quand le mauvais temps le

de Saint-Pierre nous rappelle que « de toutes les saisons Rousseau n'aimait que le printemps. » Qu'on lise enfin ce dernier passage qui prouve bien que la solitude n'entretenait pas du tout chez lui, comme elle fera chez les romantiques qui vont venir, la tristesse et la mélancolie. « Je suis né avec un amour naturel pour la solitude. Vous me supposez (dans la solitude) malheureux et consumé de *mélancolie*. O Monsieur, comme vous vous trompez ! C'est à *Paris* qu'une bile noire rongeait mon cœur. » (1re *Lettre à Malesherbes*). Une dernière remarque : Rousseau, on le sait, peint plus volontiers le lever que le coucher du soleil, à l'inverse de Bernardin de Saint-Pierre qui est, dit-il, « plus ému du coucher du soleil que de son lever ». Et qu'on fasse attention à la raison qu'en donne Bernardin de Saint-Pierre : « C'est que les beautés vives et enjouées nous plaisent, mais il n'y a que *les mélancoliques* qui nous touchent . » (*Dixième Etude de la Nature*).

force à rester au logis, il n'a qu'à feuilleter son herbier et le voilà au milieu des prés, des bois et des eaux ; il court en pensée et revoit les beaux sites, ceux de son pays, que ressuscite à ses yeux, et pour la joie de son cœur, le seul aspect des plantes herborisées jadis dans ces heureuses contrées. La botanique, dit-il, « me fait oublier les persécutions des hommes, elle me rappelle mon jeune âge et mes innocents plaisirs ; elle m'en fait jouir derechef et me rend heureux bien souvent encore au milieu de mon triste sort » (7me *Promenade*). Tandis que nous l'avons vu, dans les *Dialogues*, en proie à ce *délire rétrospectif* qui lui faisait rechercher, dans le passé, toutes les trahisons dont il avait, sans s'en douter, été victime ; dans les *Rêveries*, au contraire, il jouit d'un *bonheur rétrospectif*, rien qu'en cédant, quand sa folie fait trêve, à « un instinct qui le préserve de toute idée attristante » et le ramène, par une pente naturelle, aux heureux temps de sa jeunesse : c'est dire, et nous nous y attendions, qu'il va évoquer le souvenir de « sa chère maman ». Mais admirons une dernière fois les séductions de son génie : cette pauvre Mme de Warens, dont nous connaissons, et par lui, toutes les défaillances, il a pourtant, à force de l'envelopper de poésie et de tendresse, si bien réussi à nous la rendre chère, que nous lui savons gré d'avoir écrit pour elle, de sa plume défaillante, les derniers mots de ses *Rêveries* ; et nous éprouvons même, en lisant ces mots, d'ailleurs si simples, un peu de l'émotion qu'il a dû ressentir lui-même en les écrivant : « Aujourd'hui, jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec Mme de Warens. Elle avait vingt-huit ans alors, étant née avec le siècle, j'en avais dix-sept... » — Dans l'avant-dernière lettre peut-être qu'il ait écrite (3 février 1778, au comte Duprat), Rousseau, parlant de son esprit vieillissant, dit que ce n'est plus « qu'un lumignon presqu'éteint » ; la lampe, en effet, qui jadis avait ébloui le monde, nous a paru, dans les *Dialogues*, bien fumeuse et toute vacillante au vent de la folie ; mais, sur le point de s'éteindre, elle a, on vient de le voir, jeté encore de bien douces lueurs dans les *Rêveries du Promeneur solitaire*.

Rousseau ne pouvait finir sa vie que sur une dernière contra-

diction : tandis qu'il s'obstinait à ne voir, sur la terre entière, qu'une meute acharnée d'innombrables ennemis, et nulle part un coin pour reposer sa tête, les amis et les admirateurs affluaient de tous côtés pour le recueillir chez eux ou lui procurer un asile à son gré : celui-ci, Flamanville, jeune chevalier de Malte, lui offrait un vieux château au bord de la mer; un autre, le comte Duprat, une habitation « dans un site paisible et solitaire » (on ne nous dit pas où); Corancèz, un petit logement tranquille à Sceaux; finalement « le paria » Jean-Jacques allait passer ses derniers jours, vénéré et choyé, dans un des plus beaux châteaux de France, à Ermenonville, où il arriva le 20 mai 1778.

Le vaste et riant domaine d'Ermenonville a été souvent décrit (1), avec ses « jardins paysagers », ses grottes, ses fameux « bocages », son moulin à l'italienne, pareil à ceux qu'on voit dans les toiles de Claude Lorrain; et n'oublions pas l'étang avec cette île des Peupliers où résonnèrent un soir, à la joyeuse surprise de Jean-Jacques, les accents du *Devin du village*. Logé par le marquis de Girardin dans un pavillon du château, en attendant que fût terminé le châlet appelé déjà « le Verger de Clarens », que le marquis faisait bâtir pour lui, Rousseau se mit, dès son arrivée, à herboriser passionnément avec son « petit gouverneur » (un des fils du marquis) parmi les beaux sapins et les bruyères du « Désert. » Il rejoignait parfois le marquis et sa famille, se déridait avec les enfants, auxquels il faisait des contes fort gais, se plaisait, comme jadis, à ramer sur le lac, ce qui l'avait fait surnommer l'amiral d'eau douce; de retour au château, le marquis donnait souvent un concert et certain soir Rousseau accompagna, sur le piano-forte, la romance du Saule, d'*Othello*, qu'il venait de mettre en musique. Ainsi dans ses *novissima verba*, en même temps que la solitude et la rêverie, il semblait recommander à ses futurs disciples, les Romantiques, Shakespeare et ses inspirations les plus étranges ; et, comme fera plus tard la Georgina Smolen de

(1) On trouvera une description détaillée, avec gravures, du domaine d'Ermenonville, dans le livre de Martin-Decaen : *Le marquis de Girardin*, 1912.

Musset, il chantait, mais d'une voix cassée, Desdémone et le Saule :

« Chantez le saule et sa douce verdure. »

Il jouit un peu plus d'un mois de cette hospitalité délicieuse, du 20 mai au 2 juillet 1778, jour de sa mort.

Je serai bref sur la mort de Rousseau : je ne dispose ni de documents nouveaux, ni de lumières spéciales qui me permettent d'infliger à Rousseau un genre de mort inédit après qu'on l'a fait mourir, les uns, de maladies, et pas toujours des mêmes, d'autres, de sa propre main, un autre enfin, qui l'eût cru ? de la main de Thérèse. Les médecins, que Rousseau avait obstinément tenus loin de lui toute sa vie, se sont bien rattrapés après sa mort : ils se sont emparés des confidences qu'il avait semées un peu partout sur ses infirmités réelles ou imaginaires, du procès-verbal de son autopsie, de son crâne enfin, pour diagnostiquer savamment de quoi il a dû souffrir et de quoi il est mort.

Voici d'abord les faits, racontés brièvement : le 2 juillet Rousseau, levé, comme à son ordinaire, dès 5 heures du matin, s'en va herboriser ; puis, rentré à 7 heures, il prend son café au lait, mais se trouve, aussitôt après, sérieusement indisposé ; il se traîne péniblement sur son lit ; quelques instants après, comme il essaie d'en descendre soutenu par Thérèse, il tombe au milieu de sa chambre ; Thérèse le voit sans mouvement ; aux cris qu'elle fait alors, on enfonce la porte, on relève Rousseau, qui ne peut que serrer la main de sa femme ; il prononce peut-être (on ne sait au juste) quelques paroles, pousse un soupir et meurt : il était 11 heures du matin. Tel est le récit, abrégé, du médecin Le Bègue de Presle, appelé en toute hâte par le marquis de Girardin (1).

Le lendemain, 3 juillet, le lieutenant du bailli, assisté des deux chirurgiens de l'endroit, rédige un procès-verbal d'après les déclarations des chirurgiens qui « virent et examinèrent le

(1) « Relation ou Notice des derniers jours de M. Jean-Jacques Rousseau ; circonstances de sa mort ; et quels sont les ouvrages posthumes qu'on peut attendre de lui, par M. Le Bègue de Presle, docteur en médecine de la Faculté de Paris, à Londres, 1778.

corps du dit sieur Rousseau » ; la conclusion du procès-verbal fut que Rousseau était mort d'une « apoplexie séreuse ». Dès le matin, le sculpteur Houdon, aidé de deux habiles ouvriers italiens, avait moulé la tête de Rousseau. Enfin le soir du même jour, l'autopsie est pratiquée (Rousseau avait demandé qu'on ouvrît son corps), par Castérès, lieutenant du premier chirurgien de Senlis, assisté des deux chirurgiens qui avaient signé l'acte de décès et de deux médecins, Le Bègue de Presle et Bruslé de Villeron. Le rapport attribue la mort de Rousseau à la pression d'une grande quantité de sérosité épanchée entre la substance du cerveau et les membranes. Le samedi 4 juillet, le corps de Rousseau, embaumé et enfermé dans un cercueil de plomb, est « inhumé à 11 heures du soir, en ce lieu d'Ermenonville, dans l'enceinte du parc, sur l'île des Peupliers, au milieu de la pièce d'eau appelée le Petit-Lac et située au milieu du château, sous une tombe décorée et élevée de six pieds » ; tels sont les termes du procès-verbal d'inhumation, auquel ont signé le marquis de Girardin, Le Bègue de Presle, et deux amis de Rousseau, Romilly et Corancèz.

Ainsi Rousseau était mort de mort subite, mais *naturelle*. C'est ce que crut d'abord le public sur la foi des gazettes qui annoncèrent l'événement, telles que le *Journal de Paris*, des 6 et 12 juillet, le *Courrier de l'Europe*, du 9 juillet, et le *Mercure de France*, du 25 juillet. Mais on ne devait pas longtemps laisser la paix à ses cendres : dès ce mois de juillet 1778 « l'opinion généralement établie », au dire de la *Correspondance littéraire* de Grimm, rédigée alors par Meister, est que « Rousseau s'est empoisonné ». D'où venait ce bruit ? on ne sait, mais les démentis eurent beau affluer sous la plume de Le Bègue de Presle et du marquis de Girardin, Mme de Staël, dans ses *Lettres sur Rousseau*, regardait « comme certain que Rousseau s'était donné la mort en prenant du café qu'il avait fait lui-même ». Ne s'était-il pas aperçu, en effet (on l'a dit à Mme de Staël, et Mme de Staël n'a garde d'en douter) « des viles inclinations de sa femme pour un homme de l'état le plus bas ? »

Mais voici une autre version : dans un article intitulé « De

Jean-Jacques Rousseau », et inséré dans le *Journal de Paris*, an VI, Corancèz raconta que lors du voyage qu'il fit à Ermenonville, le lendemain de la mort de Rousseau, le maître de poste de Louvres, le dernier village avant Ermenonville, lui avait dit « d'un ton pénétré que M. Rousseau s'était détruit lui-même. » Mais comment ? « d'un coup de pistolet », que d'ailleurs ni lui, ni personne n'a entendu. Mais alors il faudra renoncer au poison ? pas nécessairement, car Musset-Pathay trouve le moyen de mettre d'accord Corancèz et Mme de Staël de la manière suivante : « Rousseau se prépara lui-même le poison » ; — quel poison ? serait-ce la belladone, ou peut-être la ciguë, à moins que ce ne soit la jusquiame noire qui se trouve dans les parages d'Ermenonville ? mais Musset-Pathay ne pousse pas aussi loin ses précisions ; — et, continue-t-il, « pour abréger la durée des souffrances, il les termina par un coup de pistolet (1). » Coup de pistolet ou poison, la critique, au dix-neuvième siècle ne décide pas, mais elle est unanime (2) à affirmer le suicide : Saint-Marc Girardin parle, sans hésiter, de la mort volontaire de Rousseau et Sainte-Beuve, dans son *Chateaubriand et son groupe littéraire* (I, 107), écrit à son tour : « il n'y a guère moyen d'en douter aujourd'hui, Rousseau s'est tué en effet. » Et comment en douter, quand l'Académie de médecine elle-même, par l'organe de son Secrétaire perpétuel, Dubois d'Amiens, dans un Mémoire retentissant (du mois de mai 1866, inséré dans le *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*) s'écriait en manière de conclusion : « Il n'y a plus à en douter, Rousseau s'est volontairement donné la mort. Comme le stoïque aux yeux secs d'André Chénier, il n'a pas voulu l'attendre, il a préféré courir au devant d'elle. »

Mais d'autres médecins sont venus qui, après examen, ont trouvé les conclusions de Dubois plus éloquentes que scientifiques. D'une part, ils ont prouvé que Rousseau n'avait eu aucun des symptômes de l'empoisonnement ; et, d'autre part, la des-

(1) Musset-Pathay, *op. cit.*, I, 281.

(2) Sauf le docteur Morin dans son *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau* (très partial), 1851.

cription d'une plaie que Rousseau avait au front (et qu'il se serait faite en tombant) démontre l'inanité de l'hypothèse du suicide par coup de pistolet : ainsi s'exprime l'auteur d'une thèse de médecine très documentée, M. Girardet, sur la « Mort de Rousseau » (Lyon, 1909). Et le dernier mot du docteur Girardet est : « Rousseau est mort d'urémie. » Les premiers médecins qui examinèrent en 1778 le cadavre de Rousseau avaient conclu à « l'apoplexie séreuse » ; or l'apoplexie séreuse ayant été, dans la pathologie actuelle, rattachée à l'urémie aiguë, nous revenons en somme, après bien des détours, aux conclusions médicales de la première heure, et Rousseau d'ailleurs est bien mort de mort naturelle.

La question de la mort de Rousseau semblait enfin enterrée, quand le docteur Julien Raspail l'a brusquement ressuscitée par son article du 15 août 1912, de la *Chronique médicale :* « Comment est mort Jean-Jacques Rousseau ? » et, à la stupéfaction générale, s'est fait fort de démontrer que Rousseau avait été assassiné par Thérèse. Sur quoi donc le docteur Raspail établit-t-il sa thèse ? sur deux choses : sur le masque mortuaire de Rousseau, et sur la mauvaise conduite de Thérèse. M. Raspail a en sa possession le très beau masque de Rousseau par Houdon ; l'habileté bien connue de l'artiste et le moment où fut fait le moulage (le lendemain même de la mort de Rousseau) font de cette pièce un document très précieux. On sait que, sous la Convention, les restes de Rousseau, sur le rapport de Lakanal, furent déposés en grande pompe au Panthéon, à côté de ceux de Voltaire (on réconciliait dans la mort les deux adversaires) le 20 vendémiaire de l'an III, puis exhumés le 18 décembre 1897 par une commission chargée d'authentiquer le corps de Rousseau : divers bruits, en effet, avaient couru sur une exhumation simulée en 1794 à l'île des Peupliers pour le transfert au Panthéon, sur un retour clandestin des cendres à Ermenonville en 1806, enfin sur la profanation et la destruction du corps en 1814 par de fougueux royalistes qui auraient jeté les cendres de Rousseau dans un fossé près de Bercy. Or la commission de 1897, composée de savants, d'artistes et de médecins,

constata officiellement dans son procès-verbal que, le sarcophage ayant été ouvert, « est apparu un cercueil en plomb et, gravée dans l'épaisseur du plomb, sur le plat, cette inscription : *Hic jacent ossa Johannis Jacobi Rousseau 1778.* Le premier cercueil en plomb ouvert, est apparu un second cercueil, sur le plat duquel se trouvaient deux plaques de plomb répétant l'inscription, en français et en latin, gravée sur le premier cercueil. Ce second cercueil en contenait un troisième où reposait le squelette de Jean-Jacques Rousseau, en parfait état de conservation, les bras croisés sur la poitrine, la tête légèrement inclinée à gauche comme un homme endormi. Il était couché sur le cercueil, encore reconnaissable. *Le crâne était intact, sans aucune trace de perforation ni de fracture.* » — Et pourtant le docteur Raspail appuie sa thèse sur trois « lésions traumatiques » qu'il a constatées sur le crâne moulé par Houdon. Ces lésions, dit-il, ont été produites « par un même instrument contondant... peut-être une panne de marteau déformée et mâchurée par un long usage. » A quoi le docteur Cabanès, bien connu des Rousseauïstes pour ses intéressantes recherches sur les maladies de Rousseau, réplique catégoriquement ceci : « pour ceux qui, comme nous, ont tenu entre les mains le crâne de Rousseau *absolument intact* et ne présentant aucune trace de plaie profonde (blessure par balle de pistolet ou par instrument contondant), la question est jugée (1). » Elle l'est aussi pour le professeur Lacassagne, de la Faculté de Médecine de Lyon, qui, après avoir « étudié sans parti pris », chez le docteur Raspail, le plâtre de Houdon, conclut très nettement que « Rousseau ne s'est pas suicidé et n'a pas été victime d'un assassinat (2). »

Mais pourquoi donc, selon le docteur Raspail, Thérèse aurait-elle frappé, et frappé à mort Rousseau? parce que celui-ci s'était aperçu de son inconduite (c'est l'ancienne version de Mme de Staël) et lui avait notifié sa décision de se séparer d'elle; alors Thérèse « voyant sa situation compromise, perdit la tête et frappa Rousseau ». Et dans tout cela il n'y a rien d'étonnant —

(1) *Le Journal*, du 22 août 1912.
(2) *Le Temps*, du 30 janvier 1913.

du moins pour le docteur Raspail. Car d'abord « Thérèse n'a jamais eu le moindre attachement pour Rousseau » (je crois avoir démontré le contraire). « Sa moralité a toujours été négative », et, pour le prouver, M. Raspail cite sérieusement un conte reproduit par Grimm (*Correspondance littéraire*, juillet 1770), d'après lequel Rousseau « l'aurait surprise *in flagranti* avec un moine. » Ce conte, que Grimm fait en riant, vaut cet autre, non moins grivois, qu'il nous donne aussi en badinant, et où il explique pourquoi la maréchale de Luxembourg *aurait* eu des bontés pour Jean-Jacques (1778). Nous savons, il est vrai, que Thérèse, *après la mort de Rousseau*, se laissa cajoler par un valet de M. de Girardin qui n'en voulait qu'à ses écus, et qu'elle devait épouser plus tard; mais, sur la foi de Mme de Staël, et malgré le démenti infligé à Mme de Staël par la fille de M. de Girardin, Mme de Vassy, qui affirme que ce n'est que « plus d'un an après la mort de Rousseau » que Thérèse eut « les torts » que l'on sait, M. Raspail veut que, du vivant même de Rousseau, Thérèse ait déjà commencé « son commerce infâme avec Bailly » : c'est le nom de son séducteur. Comme elle était arrivée à Ermenonville quelques jours après Rousseau, c'est-à-dire après le 20 mai, et que la mort de Rousseau est survenue le 2 juillet, elle aurait donc accordé ses faveurs à son valet de ferme cinq semaines, peut-être moins, après son arrivée : c'était être furieusement inflammable, et à cinquante-sept ans ! car elle n'avait pas un an de moins en 1778, étant née en 1721. Ainsi, parce qu'un plâtre a deux ou trois trous, faits Dieu sait quand et comment, voilà une femme accusée d'avoir tué son mari ! accusée, mais non convaincue, car tous les jurys du monde, sur les prétendues preuves fournies par son accusateur, l'acquitteraient à l'unanimité. Ainsi ferons-nous, non sans une véritable satisfaction : car si Rousseau, même à Ermenonville, comme l'affirme Corancèz et comme il est très possible, est retombé dans ses sombres aberrations, on est du moins heureux de penser que le plus affreux de tous les malheurs, celui de mourir de la main de sa compagne, a été épargné à son dernier jour.

CHAPITRE VIII

LES CONFESSIONS

Les *Confessions* commencèrent à paraître, par les soins de Moultou, quatre ans après la mort de Rousseau. Mais durant l'hiver de 1770 à 1771 Rousseau lut, chez « la séduisante et piquante » comtesse d'Egmont (1), devant un petit nombre de gens convoqués pour l'entendre, un fragment de ses Mémoires : c'était la partie des *Confessions* qui va du livre VII au livre XI, c'est-à-dire, de son départ définitif de la Savoie à la condamnation de l'*Émile*, et qui comprend, par conséquent, le récit de ses querelles avec Grimm, Diderot et Mme d'Épinay. Les *Confessions*, qui étaient son testament littéraire, ne devant être imprimées, il l'avait ainsi décidé, qu'après sa mort, il tenait, en attendant, à donner, par ses lectures, un avancement d'hoirie à

Bibliographie : Rousseau : *Confessions* (livres VII, X). *Rêveries :* quatrième Promenade. *Rousseau juge de Jean-Jacques*. La première rédaction des *Confessions*. *Mon portrait* (*Annales J.-J. Rousseau*, IV). — Jansen : *J.-J. Rousseau, Fragments inédits*, 1882. — Servan : *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1783. — Cerutti : Lettres sur quelques passages des *Confessions* (*Journal de Paris*, 2 décembre 1789). — Ginguené : *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1791. — *Le Mercure français*, octobre et novembre 1792. — Geffroy : *Gustave III et la cour de France*, 1867, t. II. — Albert Schinz : Le manuscrit de la première ébauche des *Confessions* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906.

(1) C'est Marmontel qui la désigne ainsi ; et Mme Necker écrit : « il n'est pas étonnant que Rousseau soit amoureux de Mme d'Egmont : sa beauté est un paradoxe » (*Mélanges*, I, 320). Il y eut, au moins, trois lectures des *Confessions* faites par Rousseau : la première, chez la comtesse d'Egmont, et Rousseau en parle dans les dernières lignes de ses *Confessions ;* la seconde, chez le marquis de Pezai, en présence du roi de Suède (voir une lettre de Meister père à Bodmer, du 12 septembre 1771, dans les « Lettres inédites de Mme de Staël à Henri Meister », publiées par Paul Usteri et Eug. Ritter, 1903, p. 23) ; la troisième, chez le poète Dorat, lequel nous a donné, ainsi que Dussaulx (*De mes rapports avec J.-J. Rousseau*, 1798), une relation de ces Lectures dans le *Journal de Paris* du 9 août 1778. Jansen a reproduit la relation de Dorat dans ses *Fragments inédits sur Rousseau*, 1882, p. 64.

quelques-uns de ceux qu'il avait mis dans son testament. Comme le lecteur avait permis qu'on prît des notes et qu'on les communiquât aux journaux, tout Paris s'entretint bientôt des Mémoires de Rousseau. C'est alors que Mme d'Épinay, qui avait des raisons de croire qu'elle n'y était pas encensée, écrivit au lieutenant de police Sartine pour qu'il empêchât l'auteur de continuer à lire dans les salons « son libelle », et la lecture fut arrêtée (1). Quatre ans plus tôt, pour se défendre à l'avance, comme il disait, contre « cet ouvrage terrible » que Rousseau était alors en train de composer, Hume avait, en 1766, publié l' « Exposé succinct » de sa querelle avec Rousseau; en 1778 enfin Diderot, redoutant, lui aussi, la publication prochaine des Mémoires de Rousseau, lançait contre le « lâche » auteur de « l'infâme libelle » sa note terrible et déclamatoire de « l'Essai sur les règnes de Claude et de Néron » (2), dont je reparlerai plus loin. C'était donc un procès qui se plaidait devant l'opinion publique, et les *Confessions* nous apparaissent d'abord comme *un plaidoyer*. Mais elles sont bien autre chose encore : l'auteur, s'il plaide très adroitement sa cause, s'abandonne aussi, pleinement et naïvement, à l'attrait de ses souvenirs; et, comme il est romanesque et poète, il fait, de son œuvre, un *roman autobiographique* qui est d'une espèce très particulière et d'ailleurs, malgré ses défauts, d'un charme incomparable.

La question qui se pose avant tout, au sujet des *Confessions*, c'est de déterminer le degré de confiance qu'elles méritent. Mais il faut au préalable, pour répondre comme on peut à cette difficile question, préciser ces trois choses : premièrement, *à quelles époques* et dans *quelles circonstances;* en second lieu, *pour quels motifs*; et, enfin, *dans quel esprit* les *Confessions* ont-elles été composées?

Et d'abord à quel moment de sa vie Rousseau a-t-il songé à

(1) La lettre de Mme d'Épinay a été donnée (sans date) par Boiteau dans son édition des *Mémoires de Mme d'Épinay*, II, 491, et par Musset-Pathay dans les *Œuvres de J.-J. Rousseau*, t. XXVI, p. 360.

Diderot : *Œuvres*, édit. Assézat, III, 90.

écrire ses Mémoires et d'où lui en est venue la première idée ? C'est l'imprimeur Rey, d'Amsterdam qui, dans une lettre du 31 décembre 1761, l'engagea à écrire « sa vie », qu'il voulait mettre en tête de ses Œuvres ; et Rousseau dit vrai (sauf pour la date), quand il écrit dans ses *Confessions* (livre VIII) : « Je ne sais par quelle fantaisie Rey me pressait depuis longtemps (seulement après 1760, date extrême du livre VIII, et c'est ici qu'est l'erreur), d'écrire les Mémoires de ma vie ». Rey « l'a pressé », en effet ; car Rousseau ayant objecté la difficulté de parler de lui « sans compromettre le secret d'autrui » (6 janvier 1762), Rey revient à la charge le 18 janvier, puis le 3 mars 1762, et enfin, après la fuite à Motiers, le 23 octobre et le 14 décembre 1762. Si Rey insiste, c'est parce que Rousseau n'a pas complètement écarté sa proposition, puisqu'il a répondu à ses premières avances : « il n'y a rien sur tout cela de mûr ni de décidé *quant à présent*, mais *nous en reparlerons.* » Et Rey en avait reparlé. A la lettre de Rey du 18 janvier 1762 Rousseau avait répondu le 23 : « il y a, pour la publication de ma vie, même après ma mort, de grands obstacles qui ne sont pas faciles à lever ; mais ne pourrait-on pas faire *quelque chose d'équivalent* qui satisferait de même la curiosité du public et pourrait contenter également l'honnête désir que vous avez d'honorer ma mémoire ? » Ce quelque chose « d'équivalent », qui n'aurait pas l'inconvénient signalé par Rousseau (compromettre le secret d'autrui), Rousseau me paraît l'avoir essayé en composant ce qu'il a appelé « Mon Portrait » ; car cet opuscule semble avoir été écrit au début de 1762 (1). Ce *Portrait* en tout cas, et les *Lettres à M. de Malesherbes* écrites à cette même époque (du 4 au 28 janvier 1762), sont comme les premières ébauches des *Confessions.*

Cependant le bruit s'était répandu en Suisse que Rousseau « avait écrit des Mémoires sur sa vie. Si vous ne les avez pas écrits (lui mande Moultou le 4 janvier 1763), vous feriez bien de les écrire » ; et Rousseau réplique (30 janvier) que « ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il médite sur cette entreprise..., laquelle a

(1) Voir, sur ce point, M. Théophile Dufour, dans les *Annales J. J. Rousseau*, IV, 261.

malheureusement des difficultés insurmontables ; car il ne saurait se peindre sans peindre beaucoup d'autres ; » et il ne se reconnaît pas le droit « d'être aussi sincère pour eux que pour lui, du moins avec le public et de leur vivant. » Ce qu'il ajoute, quoiqu'énigmatique, permet de croire qu'il songe bien dès lors à écrire ses Mémoires, qu'il confiera à la discrétion de Moultou et dont la publication devra être retardée jusqu'après la mort des intéressés. Quand avait paru, on sait avec quel succès, sa *Nouvelle Héloïse*, plus d'un lecteur, et surtout plus d'une lectrice, s'était demandé, et avait demandé à Rousseau, ce qu'il y avait de personnel dans l'aventure qu'il contait, qui était Julie, et si Saint-Preux n'était pas l'auteur lui-même ? Parlant du succès de son roman, Rousseau dit dans ses *Confessions :* « ce qui me rendit les femmes si favorables fut la persuasion où elles furent que j'avais écrit ma propre histoire et que j'étais moi-même le héros de ce roman (II, 11). » Duclos n'est donc que l'interprète de la curiosité publique quand il écrit à Rousseau : « je trouve dans *Héloïse* et dans *Émile* des morceaux qui sont plus copiés qu'imités de la nature. *Ce n'est pas ainsi qu'on imagine* (c'est Duclos qui souligne). Je désirerais que vous me donnassiez quelques mots de l'énigme », et, à ce propos, il lui parle de ses Mémoires : « J'ai toujours désiré que vous fissiez des Mémoires particuliers de votre vie ; il me semble que vous les aviez commencés. » (24 février 1764). Il en a donc été question entre Rousseau et Duclos, et vraisemblablement avant le départ de Montmorency. Le 2 décembre 1764, Rousseau répond à Duclos qu'il n'a sans doute pas « renoncé » à écrire ses Mémoires, mais qu'il sont « trop difficiles à faire sans compromettre personne. »

Ainsi, de 1762 à 1764, Rousseau songe à ses Mémoires, hésite à les écrire, un peu par paresse et, comme il le dit, manque de « tranquillité », un peu aussi par crainte d'en trop dire sur le compte d'autrui. Il en était là de ses tergiversations quand, à la fin de cette année 1764, la brusque apparition du *Sentiment des citoyens* fit cesser ses hésitations et leva tous ses scrupules. Il écrit, encore tout ému, le 13 janvier 1765 à Duclos : « Il vient de paraître à Genève un libelle effroyable pour lequel la dame

d'Épinay a fourni des mémoires à sa manière, lesquels me mettent déjà fort à mon aise vis-à-vis d'elle et de ce qui l'entoure. Dieu me préserve toutefois de l'imiter, même en me défendant! Mais sans révéler les secrets qu'elle m'a confiés, il m'en reste assez de ceux que je ne tiens pas d'elle pour la faire connaître autant qu'il est nécessaire en ce qui se rapporte à moi. Elle ne me croit pas si bien instruit; mais, puisqu'elle m'y force, elle apprendra quelque jour combien j'ai été discret. Je vous avoue cependant que j'ai peine encore à vaincre ma répugnance, et je prendrai du moins mes mesures pour que rien ne paraisse de mon vivant. Mais j'ai beaucoup à dire, et je dirai tout. » On le sent, malgré ses inévitables perplexités, tout prêt à prendre la plume et à rendre coup pour coup. Il se met, en effet, à l'œuvre et, deux mois plus tard, il écrit à Rey : « l'ouvrage est commencé » (18 mars). On peut donc dire que, si Rousseau s'est enfin décidé à écrire ses *Confessions*, c'est surtout la faute à Voltaire : le *Sentiment des citoyens*, en faisant à l'homme une mortelle blessure, allait, et ce n'est pas précisément ce qu'avait souhaité Voltaire, contribuer à immortaliser l'auteur.

Essayons maintenant de préciser *où* et *quand* ont été écrites les différentes parties des *Confessions*. Le 18 mars 1765, l'ouvrage est donc commencé ; Rousseau est alors à Motiers, il a cinquante-trois ans. Il a tout d'abord, nous dit-il dans les *Confessions*, « recueilli les lettres et papiers qui pouvaient guider ou réveiller sa mémoire, regrettant fort tout ce qu'il avait déchiré, brûlé et perdu jusqu'alors. » (II, 10). Les documents qu'il regrette, ce sont les lettres, écrites ou reçues par lui, dont il n'avait pas, avant cette époque, pris soin de garder la copie ou l'original. Il est certain, comme il le déclare lui-même, que la première partie des *Confessions* comprenant, d'après son titre, les années 1712-1741 (1742 en réalité), « a été toute écrite de mémoire ». Son séjour dans l'île de Saint-Pierre (du 12 septembre au 17 octobre 1765), a été trop court pour qu'il ait eu le temps de rien ajouter à la rédaction faite à Motiers. Qu'était cette rédaction? c'est ce que nous apprend le Manuscrit de Neuchâtel, lequel comprend, avec une Introduction précieuse, une première

rédaction des livres I à III et la moitié du livre IV (1). Avant de quitter Motiers (le 8 septembre 1765), Rousseau avait transcrit ses minutes jusqu'à la quarante-quatrième page de son cahier, c'est-à-dire, jusqu'à l'endroit du livre I où il est mis en apprentissage chez le greffier Masseron. Il a écrit en note à cet endroit de son manuscrit : « repris ici à Wootton ». A Wootton, où il arriva le 22 mars 1766, il reprit sa tâche, interrompue depuis six ou sept mois. Mais bientôt, parvenu au récit de son départ pour Neuchâtel (automne 1730), il abandonne son cahier, et « entreprend une rédaction nouvelle, à laquelle il travaille avec une grande célérité... Pourquoi n'a-t-il pas repris son premier travail ? » (2). Évidemment parce qu'il ne le satisfaisait pas pleinement ; plutôt que de le surcharger de corrections, il aura préféré, lui qui aimait les manuscrits nets et plaisants à l'œil, reprendre son travail dès le commencement. A Wootton, il a dû continuer, sur de nouveaux frais, jusqu'au livre V inclusivement ; car on lit au début du livre V : « il y a quelques jours, dans un voyage que j'ai fait à Davenport, chez mon hôte », et nous savons quand ce voyage eut lieu grâce au Livre de dépenses de Rousseau ; on y lit : « du 29 août 1766 pour le voyage de Davenport, deux Dinées en route (3). » Le livre VI clôt la première partie. (Rousseau part pour Paris avec son système de musique).

La seconde partie, avec le livre VII, s'ouvre ainsi : « *Après deux ans* de silence... je reprends la plume. J'écrivais la première partie à Wootton et au château de Trye. » Mais où est-il donc *deux ans* après Trye ? il est à Monquin (de février 1769 à avril 1770). C'est donc à Monquin qu'il a écrit ce début du livre VII ; et il a dû l'écrire *après* le 27 avril 1769, parce que, à cette date, il disait à Rey : « Quand vous me suggérâtes le projet d'écrire les Mémoires de ma vie, je n'imaginais guère que ce projet adopté trop légèrement m'attirerait les calamités qui en

(1) Cette rédaction première a été donnée intégralement, avec commentaires, par M. Th. Dufour dans les *Annales J.-J. Rousseau*, IV.

(2) Th. Dufour, *ibid.*

(3) *Annales J.-J. R.*, VI, 69.

ont été l'effet. Ne me reparlez jamais de cette entreprise ; si vous m'aimez, ayez regret de me l'avoir suggérée ; et, si vous m'en reparlez, attendez-vous à n'avoir aucune réponse sur ce point (1). » Toute la première partie, c'est-à-dire six livres, était écrite (d'après ce début du livre VII), *avant* son départ de Trye. *Nous savons* qu'il a écrit à Wootton une partie tout au moins du livre V, puisque le début de ce livre, nous l'avons vu, est contemporain du voyage de Wootton à Davenport (29 août 1766). Où a-t-il achevé ce livre V et écrit le livre VI ? Composé déjà en partie fin août 1766, le livre V a été sans nul doute terminé à Wootton, où Rousseau a séjourné jusqu'en mai 1767. Reste le livre VI ; nous savons par Rousseau qu'un fragment, tout au moins, de ce livre VI a été rédigé à Trye, puisque c'est à Trye qu'il a, dit-il, achevé la première partie et que c'est ce livre VI qui clôt la première partie. Mais ce fragment a dû être rédigé *avant* l'époque où le séjour de Trye lui est devenu odieux, car il dit lui-même (début du livre VII) qu'il a écrit la première partie à Wootton et « au château de Trye avec plaisir, avec complaisance et *à son aise.* » Il a donc dû achever le livre VI, c'est-à-dire toute la première Partie *avant* le 8 septembre 1767, parce qu'à cette date il écrivait de Trye à Du Peyrou : « on a suscité contre moi toute la maison du prince (de Conti), les prêtres, les paysans, tout le pays... où aller, où me réfugier ? où ne m'atteindront-il pas ? on veut ma perte, on veut ma vie. »

C'est donc *avant* cette date (8 septembre 1767) qu'il a pu écrire la plus grande partie de ce sixième livre qui est tout débordant de joie, car il y décrit son séjour aux Charmettes. Mais il n'est à Trye que depuis le 20 ou 21 juin 1767 ; de cette date au 8 septembre 1767, c'est-à-dire en deux mois environ, il n'a pu écrire qu'un assez court fragment du livre VI, lequel a donc été écrit *presque tout entier* à Wootton (car entre Wotton et Trye, il n'est resté que quelques jours à Fleury chez le marquis de

(1) Le 4 février 1769, de Monquin, écrivant à Lalliaud, il reproduit certains termes du début du livre VII ; faisant allusion à sa mort, qu'une fois de plus il croit prochaine : « c'est alors, dit-il, que l'on connaîtra peut-être le prix de *mon silence* et de ma patience. »

Mirabeau) (1). Ainsi, commencées à Motiers, puis reprises sur de nouveaux frais à Wootton dès le début, les *Confessions* (si toutefois mes inductions sont exactes), ont dû être écrites, du livre I au livre VI, à Wootton — sauf un court fragment, à la fin, rédigé à Trye. Rousseau a d'ailleurs eu tout le temps d'écrire à Wootton ces six livres qui composent la première partie, puisqu'il est resté un an à Wootton (de mars 1766 à mai 1767), et nous savons à quoi il y occupait ses loisirs. Il écrivait, de Wootton, à Mylord Maréchal : « L'occupation pour les jours de pluie, *fréquents*, en ce pays, est d'écrire ma vie. » (20 juillet 1766). Et son hôte, Davenport, parlant des Mémoires auxquels il a vu Rousseau travailler à Wootton, écrit à Hume : « ce doit être une grosse affaire à en juger par la quantité de papier qu'il achète (2) ».

En résumé, la première Partie des *Confessions*, comprenant six livres, a été commencée en janvier 1765 à Motiers, récrite et composée définitivement à Wootton, et achevée à Trye juillet-août 1767. Rousseau a donc mis à écrire cette première Partie deux ans et demi.

Arrivé à la fin du livre VI et de la Première Partie, Rousseau renonce à aller plus loin et il termine cette première Partie par une de ces phrases énigmatiques qu'il affectionne : « Il faut m'arrêter ici. Le temps peut lever bien des voiles. Si ma mémoire parvient à la postérité, peut-être un jour elle apprendra (par qui ?) ce que j'avais à dire. Alors on saura pourquoi je me tais. » Mais, on l'a vu, il reprend la plume après deux ans de silence et il commence alors le livre VII qui ouvre la seconde partie. C'est, je l'ai montré, à Monquin (deux ans après Trye) et postérieurement au 27 avril 1769, qu'il a écrit ce début du livre VII. Où a-t-il écrit *tout le reste* de la seconde Partie? Nous savons que l'ouvrage était terminé dans l'hiver 1770-1771, puisqu'il en faisait alors des lectures à Paris. Il a quitté Monquin en avril 1770 et il arrive à Paris en juillet 1770. A supposer qu'il se soit remis à l'œuvre peu

(1) Le 15 décembre 1767 il écrivait de Trye à Davenport : « à l'égard de l'écrit (les *Confessions*) dont vous me parlez, il est abandonné. Je ne l'ai pas repris depuis mon départ d'Angleterre et probablement je ne le reverrai jamais » (*Annales J.-J. Rousseau*, VI, 162).

(2) Burton : *Life of Hume*, II, 364.

après son arrivée à Paris, c'est-à-dire, en août ou septembre, il n'a pas eu le temps d'écrire grand chose en trois ou quatre mois, car il commence ses lectures dès l'hiver de 1770. C'est donc très vraisemblablement à Monquin qu'a été écrite presque entièrement la seconde Partie des *Confessions*. Il a mis à l'écrire (de mai ou juin 1769 à l'hiver de 1770) un an et demi environ.

Ainsi, commencées en 1765, avec une interruption d'*environ* deux ans (de 1767 à 1769), car Rousseau parle très approximativement, les *Confessions* ont été terminées vers la fin de 1770. La première Partie lui ayant pris environ deux ans et demi, et la seconde à peu près un an et quelques mois, le tout a pu être écrit en moins de quatre ans, et c'est de cinquante-trois à cinquante-huit ans que Rousseau a écrit l'ensemble de ses *Confessions* (1).

(1) Musset-Pathay, dans son « Tableau chronologique des écrits de J.-J. Rousseau dans l'ordre où ils furent composés » (II, 1821, p. 471) donne les six premiers livres comme ayant été composés de 1766 à 1767 et les six derniers de 1768 à 1770, mais ne dit pas *pourquoi* il les met à ces différentes dates.

Jansen a seul jusqu'ici daté les *Confessions* en donnant les raisons des dates qu'il assigne aux différentes parties. Je me sépare de lui sur les deux points suivants : « Rousseau, dit-il, a terminé en Angleterre les quatres premiers livres *et une partie du cinquième* », en sorte « qu'il n'eut à rédiger à Trye que le reste du cinquième livre et le sixième en entier » ; — tandis que, selon moi, les six premiers livres composant la première partie, sauf un court fragment écrit à Trye, ont dû être rédigés à Wootton et j'en ai dit les raisons. Pour établir que Rousseau n'a écrit à Wootton « qu'une partie seulement du livre V », Jansen cite le passage suivant de ce livre : « Je me laisse bercer du fol espoir que la nation française viendra peut-être un jour me tirer de la triste captivité où je vis » ; ce qui, dit Jansen, ne peut avoir été écrit que vers la fin du séjour en Angleterre. Cela peut, au contraire, avoir été écrit bien avant la fin de ce séjour, c'est-à-dire avant le mois de mai 1767 ; car le 10 mai 1766, donc un an avant son départ, Rousseau écrivait déjà à Malesherbes une lettre désolée où on lisait ces mots qui peuvent parfaitement servir de commentaire à l'expression « triste captivité » du livre V : « mon corps souffre encore plus que mon cœur (il vient d'exposer ses griefs contre Hume) ; la perte totale du sommeil me livre aux plus tristes idées ; l'air du pays joint à cela sa sombre influence et je commence à sentir fréquemment que j'ai trop vécu. Le pis est que je crains la mort encore, non seulement pour elle-même, non seulement pour n'avoir pas un de mes amis pour adoucir ma dernière heure, mais surtout pour l'abandon total où je laisserais ici la compagne de mes misères. »

Jansen estime que les trois derniers quarts du livre XII ont été écrits à Paris *après* le 24 novembre 1770, parce que, dans une lettre de Rousseau à M. L. D. M., de cette date, il y a une note sur un certain Dictionnaire des Beaux-Arts qui se retrouve au livre XII des *Confessions*, et il estime que le livre est *postérieur* à la lettre. Mais il me paraît tout aussi possible que ce soit le contraire, à savoir que le livre soit antérieur à la lettre. Au reste, Rousseau

Si j'ai insisté un peu longuement sur toute cette chronologie, c'est parce qu'il y a plus qu'un intérêt de curiosité, il y a *un intérêt littéraire* à savoir où et quand furent écrits les douze livres des *Confessions*. Les deux Parties de l'ouvrage, par exemple, sont loin d'avoir pour le lecteur le même genre d'attrait ; Rousseau estimait lui-même que la seconde Partie, si elle avait sur la première un avantage, à savoir « l'importance des choses », ne pouvait, « à cela près, que lui être inférieure en tout. » (II, 7). Ces « choses », qui sont l'objet de la seconde Partie, sont l'arrivée de Rousseau à Paris, ses relations, puis ses brouilles avec les gens de lettres, la composition et la condamnation de ses œuvres, ses persécutions et sa fuite de ville en ville, et cela est, en effet, « important » à connaître; mais il est certain que le récit de son enfance et de sa jeunesse, qui remplit la première Partie, a pour nous infiniment plus de charme : cette différence d'intérêt tient-elle donc uniquement, comme le dit Rousseau, à la différence des matières traitées dans les deux Parties ?

Rousseau a raconté, à la fin de la première Partie, son départ de la Savoie pour Paris. Au moment où il commence la seconde Partie, il s'attriste : il n'a eu jusqu'ici, dit-il, que des souvenirs délicieux à rappeler ; et ce qu'il a maintenant à raconter ne lui offre plus que « malheurs, perfidies, souvenirs attristants et déchirants. » Ainsi ce départ pour Paris, qui ferme la première Partie et ouvre la seconde, nous apparaît comme une date mémorable et funeste qui sépare *à la fois* les Mémoires et la vie de

n'a guère pu écrire les trois quarts du livre XII *après* le 20 novembre 1770, parce qu'il a commencé à lire en public ses *Confessions* dès l'hiver de 1770 ; la seconde lecture (on sait qu'il y en eut trois) a dû avoir lieu *avant* le 8 février 1771 et peut-être bien avant : Dussaulx assista à cette seconde lecture, ce qu'il n'aurait pu faire *après* le 8 février, date de la représentation du *Persifleur* et de la brouille de Dussaulx avec Rousseau à cette occasion (voir Musset-Pathay, II, 203). Donc la date (inconnue) de la première lecture a pu être faite, à plus forte raison, bien avant le 8 février 1771, en janvier 1771 et peut-être en décembre 1770. De fin novembre 1770 à sa première lecture, Rousseau n'aurait donc eu qu'un mois ou deux pour écrire les trois quarts du livre XII, ce qui me paraît bien insuffisant, si toutefois Rousseau, comme il est vraisemblable, ne commença à *lire* ses *Confessions* que quand il eût achevé de les écrire.

Rousseau en deux périodes d'égale longueur : dans ses Mémoires, en effet, la première Partie a six livres, et six livres aussi la seconde; et, dans sa vie, selon ses propres expressions, « le sort qui, durant trente ans, avait favorisé ses penchants (jusqu'au départ pour Paris), va les *contrarier* durant trente autres (1). » De là selon lui, « le tableau si différent qu'il va développer » dans la seconde Partie. Pourtant ce tableau n'a pas que des ombres, car Rousseau n'a pas toujours été malheureux de Paris à Wotton, et même ce Paris, d'où il fait dater ses infortunes, a dû lui laisser des souvenirs qui ne sont pas tous « déchirants. » N'est-ce pas, par exemple, à Paris que, suivant la belle image de Vauvenargues, qu'il eût été très capable de trouver lui-même, il a pu jouir de « ces premiers regards de la gloire qui sont plus doux que les feux de l'aurore ? » Si donc la seconde Partie des *Confessions* est, de l'aveu de Rousseau, inférieure à la première, c'est peut-être moins la faute des événements qu'il conte que la faute du conteur. Et, en effet, le Rousseau qui va écrire la seconde Partie des *Confessions* est très différent du Rousseau qui a écrit la première; et il s'en rend très bien compte, car il parle, au début de la seconde Partie, de « sa mémoire et de sa tête affaiblies qui le rendent presqu'incapable de tout travail. »

Mais comment expliquer un si profond « affaiblissement », alors qu'il n'y a, on l'a vu, entre la rédaction de la première et celle de la seconde Partie, qu'un intervalle de deux ans à peine ? C'est, je crois, parce que dans cet intervalle vient se placer la *crise* de folie qui a marqué, on s'en souvient, son départ précipité de Douvres : cette crise l'a plongé dans un abattement physique et moral dont il ne s'est jamais complètement relevé. Au lendemain même de cette crise, il parle, dans une lettre au marquis de Mirabeau (9 juin 1767), de son « anéantissement moral », et, un peu plus tard, il écrit à Mme de Boufflers : « Je vieillis dans les ennuis ; mon âme est affaiblie, ma tête est perdue » (25 février 1768). Or, la crise de Douvres a très fort aggravé

(1) En réalité, la première partie comprend vingt-neuf ans de sa vie (de 1712 à 1741) et la seconde vingt-quatre ans (de 1741 à 1765).

cette manie de persécution à laquelle il était, on l'a vu, de plus en plus en proie : et c'est précisément au début de la seconde Partie des *Confessions* qu'il a écrit ces lignes qu'on ne peut lire sans avoir profondément pitié de lui : « Les planchers, sous lesquels je suis, ont des yeux, les murs qui m'entourent ont des oreilles; environné d'espions et de surveillants malveillants et vigilants, inquiet et distrait, je jette à la hâte sur le papier quelques mots interrompus qu'à peine j'ai le temps de relire, encore moins de corriger. Qu'on juge si c'est là de quoi faire des tableaux agréables et leur donner un coloris bien attrayant ». — Et qu'on juge aussi si ces lignes attristantes sont faites pour nous inspirer, dans les jugements que Rousseau va porter sur ses « ennemis », la confiance intrépide et sans réserve dont ne se départent jamais certains biographes, et il en naît toujours de nouveaux, que l'on pourrait appeler sans leur faire tort, et peut-être même sans leur déplaire, la secte des Rousseaulâtres. Au reste, je me hâte de le dire, l'on se tromperait grandement, et l'on serait injuste envers Rousseau, si l'on s'autorisait de passages pareils à ceux que j'ai cités, et qui sont si nombreux, dans les *Confessions*, pour repousser *a priori*, comme entachés de folie, tous ses griefs sans exception contre ses anciens amis. Sans doute certains de ces griefs se réfutent par leur absurdité même ; mais il en est d'autres où la vérité se mêle à *l'erreur* et il n'est pas facile alors de dégager la vérité de tout ce qui n'est pas elle. Ce qui serait plus difficile encore, ce serait de démêler, si par hasard il le fallait, l'erreur du *mensonge*, et ceci nous conduit donc à nous demander jusqu'à quel point l'auteur des *Confessions* a été *sincère*.

Que faut-il penser de cette prétention de Rousseau d'avoir « tout dit », et d'avoir été vrai comme aucun auteur de Mémoires n'avait osé l'être avant lui ? A cette question, qui est particulièrement délicate, — car rien n'est plus malaisé, et même ne paraît plus téméraire, que d'apprécier la sincérité d'un auteur —, on a fait, sans toujours les justifier, des réponses catégoriques et contraires. Pour essayer de formuler nous-mêmes une réponse motivée, tâchons avant tout de déterminer quel a été *le dessein*

de Rousseau quand il a entrepris de raconter sa vie. Ce dessein, a-t-on dit, *a évolué* : jusqu'à sa querelle avec Hume, c'est-à-dire jusqu'en 1766, le but de Rousseau a été exclusivement psychologique : il voulait, comme il l'a dit, être utile aux hommes, leur apprendre à se connaître en se montrant lui-même à eux tel qu'il était au fond de l'âme. A partir de sa brouille avec Hume, il a songé à se défendre et ses *Confessions* deviennent, alors seulement, « un plaidoyer contre l'injustice et le mensonge de ses ennemis. » C'est la thèse de Jansen (1), reprise, avec du reste d'importantes modifications, par M. Schinz, qui s'exprime ainsi : « à l'origine, l'idée maîtresse de Rousseau était de donner un document *psychologique*... Si, plus tard, en suite de l'action des événements sur son esprit, il a abandonné cette notion d'autobiographie psychologique, il l'a fait en partie à son propre insu et sûrement contre son désir (2). » Je n'en crois rien ; et il me suffira peut-être de rappeler au lecteur ce que Rousseau écrivait à Duclos, le 13 janvier 1765, *avant* d'avoir commencé les *Confessions*, du moins sous la forme définitive qu'il leur a donnée. « Ils (mes ennemis) travaillent beaucoup à me faciliter l'entreprise d'écrire ma vie. » Et comment lui « facilitait-on » cette entreprise ? en levant les scrupules qui l'avaient retardée jusqu'ici : il hésitait à livrer les secrets de ses anciens amis ; mais voici que Mme d'Épinay a livré les siens ; eh bien ! « il la fera connaître ;... elle ne le croit pas si bien instruit ; puisqu'elle l'y force, il dira tout » ; et ses *Confessions* seront la réplique victorieuse à ce *Sentiment des citoyens* qui vient de paraître et qu'a inspiré, il en est pleinement convaincu, « la dame d'Épinay ». Ne saisit-on pas ici, à *l'origine même* des *Confessions*, l'intention *apologétique ?*

Cette intention, d'ailleurs, n'a pas seule présidé, fort heureusement, à l'élaboration des Mémoires ; et sans parler ici de *la joie de se souvenir* (j'en parlerai plus loin et longuement), on y rencontre aussi l'intention psychologique — forcément, puisqu'on ne peut pas se défendre contre des accusations sans se

(1) Jansen : *ibid.*, p. 14.
(2) *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, p. 267, 8.

faire connaître ni, par conséquent, sans s'efforcer et, dans tous les cas, sans faire semblant de se connaître. Les deux intentions, psychologique et apologétique, apparaissent donc toutes deux à la fois dans ce que j'ai appelé les premières ébauches des *Confessions*.

Pourquoi, par exemple, Rousseau écrit-il, dès le mois de janvier 1762, ses quatre Lettres à Malesherbes ? pour *combattre* la fausse idée que le public et ses amis se font de son caractère, et en particulier, des motifs qui lui font rechercher la campagne et la solitude. Malesherbes ne lui a-t-il pas écrit : « Cette mélancolie sombre qui fait le malheur de votre vie est prodigieusement augmentée par la solitude. » — « Oh ! Monsieur, *proteste* Rousseau, comme vous vous trompez ! »

Ses amis de Paris publient partout que c'est par vanité qu'il s'isole, et Diderot écrit, en le visant, lui Rousseau, comment en douter ? la fameuse phrase : « il n'y a que le méchant qui soit seul ». C'est pour *réfuter* cette phrase maudite, qui lui restera sur le cœur jusqu'à son dernier jour (il y reviendra encore dans son second *Dialogue*), que Rousseau écrit dans son *Portrait* : « Je crois qu'il serait aisé de prouver que l'homme qui s'écarte le plus de la société est celui qui lui nuit le moins. L'enfer du *méchant* est d'être réduit à vivre seul avec lui-même ; mais c'est le Paradis de l'homme de bien et il n'y a point pour lui de spectacle plus agréable que celui de sa propre conscience. » Le « paradis » ! on sait où le plaçait le *Mondain*, de Voltaire, et tout le dix-huitième siècle avec lui : c'était dans les salons, à l'Opéra, parmi le luxe, les fins soupers et les causeries : or, pour renoncer volontairement à ces plaisirs « divins », et aller vivre au fond des bois, il fallait, c'est ce que pensaient sincèrement les amis de Rousseau, et Malesherbes lui-même, avoir une furieuse envie de se singulariser et « de faire parler de soi » (1re Lettre à Malesherbes).

Ainsi personne ne le comprend et la raison en est — ce sont les premiers mots du Manuscrit de Neuchâtel, c'est-à-dire, de la rédaction *primitive* des *Confessions* — que « même parmi ceux qui se piquent le plus de connaître les hommes, chacun ne con-

naît guère que soi, et on se fait la règle de tout. » Eh bien ! il va apprendre aux hommes à sortir d'eux-mêmes en leur offrant le portrait d'un homme qui ne leur ressemble en rien, car cet homme est « une espèce à part ». De cette façon, il enrichira la science psychologique d'un exemplaire inédit de l'humanité. « J'ai résolu, dit-il dans cette première page des *Confessions primitives*, de faire faire aux lecteurs un pas de plus dans la connaissance des hommes, en les tirant, s'il est possible, de cette règle unique et fautive de juger toujours du cœur d'autrui par le sien ; tandis qu'au contraire, il faudrait souvent, pour connaître le sien même, commencer par celui d'autrui. Je veux tâcher que, pour apprendre à s'apprécier, on puisse avoir une pièce de comparaison, que chacun puisse connaître soi et un autre, et cet autre ce sera moi » ; moi, que l'on méconnaît, que j'ai donc à *défendre* contre « les systèmes formés par mes ennemis personnels » (ainsi parle-t-il dès la *première* rédaction des *Confessions*) ; et, pour « me bien faire connaître », il faut que « je fasse connaître aussi » mes ennemis ; qu'on « ne s'attende donc pas que j'aie pour d'autres des ménagements que je n'ai pas pour moi-même ». C'est de la psychologie, si l'on veut, mais essentiellement défensive, et qui se propose même, on le voit, d'être agressive : et cela, non pas, comme le veut Jansen, à partir de la querelle avec Hume, mais bien avant cette querelle, à Motiers même, où il a écrit cette première rédaction de ses *Confessions*.

Maintenant pourra-t-il parler de lui en psychologue *véridique* ? pourra-t-il se peindre tel qu'il est, sans fard ni réticence, mettre enfin son âme à nu devant le lecteur ? Il n'en doute pas ; car ce qu'il se propose, « nul homme n'a osé le faire jusqu'ici », pas même Montaigne, ce « faux sincère », qui se montre certes avec des défauts, mais qui « ne s'en donne que d'aimables. » Rousseau, lui, ne cachera rien, ni défauts, ni vices, et l'on sait qu'il donnera pour épigraphe à ses *Confessions* ce mot de Perse : *intus et in cute*. Il s'agit donc de savoir si ce qu'il « se propose » de faire, il l'a fait ; c'est-à-dire s'il nous a réellement fait connaître, comme il s'en vante dans sa première rédaction, non « des actes extérieurs », mais « ce qui n'était connu que

de lui, sa manière d'être *intérieure* » ; c'est ce que va nous apprendre un examen critique des *Confessions*.

Et tout d'abord Rousseau a très bien vu ce qu'il fallait faire pour que son œuvre fût positivement, comme il la voulait, unique en son genre : c'était de nous révéler, non pas seulement ses actions, mais les *vrais* motifs de ses actions, c'est-à-dire ces motifs secrets que taisent *toujours* les auteurs de Mémoires, soit parce qu'ils se les cachent à eux-mêmes, soit parce qu'ils les ignorent, n'ayant pas pris la peine, ou n'ayant pas le courage de s'interroger franchement et de se juger impitoyablement. Rousseau aura, semble-t-il, ce courage, puisqu'il intitule bravement la première rédaction de ses Mémoires : « Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau, contenant le détail des événements de sa vie et de *ses sentiments secrets* dans toutes les situations où il s'est trouvé » ; et il a raison d'affirmer, dès les premières pages de cette rédaction, « qu'il aura fait une chose unique, s'il remplit bien ses engagements. » Or il est fermement décidé à les remplir et à rester fidèle à son titre, car, dit-il, « jamais la dévote la plus craintive ne fit un meilleur examen de conscience que celui auquel je me prépare ; jamais elle ne déploya plus scrupuleusement à son confesseur tous les replis de son âme que je vais déployer tous ceux de la mienne au public. » S'il fait cela vraiment, s'il dévoile au grand jour ce qu'on ose à peine chuchoter dans l'ombre du confessionnal, alors il aura le droit de dire, comme il a fait, de son livre : « C'est l'histoire la plus secrète de mon âme, ce sont *mes confessions à toute rigueur.* » Voyons donc comment il s'est confessé.

Il est certain qu'il nous a fait, sur sa vie et sur sa personne, d'étranges aveux et dépouillés de tout artifice. Il nous décrit, avec ses infirmités physiques, ses vices les plus secrets et les plus honteux, le tout sans voile ni réticence, si bien qu'on peut dire que, dans ses *Confessions*, ce n'est pas seulement son âme qu'il a mise à nu. Il s'est excusé des « réticences involontaires » qu'on peut reprocher à l'auteur des *Confessions;* il y a parfois, dit-il, « caché le côté difforme et s'est peint de profil. » Il se calomnie vraiment : il a bien tout montré, même ce qu'il aurait

mieux fait de garder pour lui ; il ne s'est pas peint seulement, comme il dit, « de profil », mais de face, et même de dos! Que de fois le lecteur, abasourdi ou scandalisé, se demande quel diable le pousse à nous étaler ainsi toutes ses misères, à nous dire enfin tant de choses qu'on ne lui demandait pas : c'est qu'au fond toutes ces révélations, tous ces détails si précis et parfois si répugnants, tant de franchise, en un mot, et tant de cynisme, tout cela était conforme au *dessein* et j'ajoute : à *la tactique* qu'il a suivis d'un bout à l'autre de ses *Confessions*. Il avait dit jadis dans son *Portrait :* « J'aimerais mieux être oublié de tout le genre humain que d'être regardé comme un *homme ordinaire.* » Il faut donc que son livre soit un livre extraordinaire, qu'on ne puisse confondre, ni même comparer avec n'importe quelle autre autobiographie, un livre enfin dont il ait le droit de dire un jour dans ses *Dialogues :* « cette œuvre unique parmi les hommes. » Voulant expliquer précisément pourquoi, dans ses *Confessions*, « il n'a rien tu de ce qui était à sa charge », il attribue la hardiesse de ses aveux à « un tour d'esprit » très particulier qui vient, dit-il, « d'éloignement pour toute imitation. » (*4e Promenade*). En écrivant des Mémoires si pleinement, si courageusement confidentiels, il n'a imité aucun auteur et son livre défie à jamais toute imitation : « les plus sincères (parmi les auteurs de Mémoires), sont vrais tout au plus dans ce qu'ils disent, mais ils mentent par leurs réticences. » C'est donc avant tout, je crois, *pour se distinguer d'eux tous*, qu'il a tout avoué (1).

C'est aussi pour un autre motif, et dont il ne s'est nullement caché. A-t-on remarqué que, lorsqu'il nous raconte certaines de ses fautes, il ne s'accuse pas seulement : *il prend plaisir* à s'accuser et à se charger. Pourquoi cela ? « La sincérité, dit La Roche-

(1) Chateaubriand, qui aura, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, de ces « réticences », où Rousseau voit autant de mensonges, explique d'avance (dans sa lettre à Joubert de décembre 1803), pourquoi, à l'inverse de ce qu'a fait Rousseau, il « n'entretiendra pas la postérité du détail de ses faiblesses » ; c'est, dit-il, parce qu' « il ne faut présenter au monde que ce qui est beau. » Mais alors on se peint en beau, et c'est bien ce qu'il a fait dans ses *Mémoires*, lesquels ne sont plus dès lors, comme ceux de Rousseau, des *Confessions*.

foucauld, est un désir de se dédommager de ses défauts et de les diminuer même, par le mérite de les avouer. » Rousseau, lui, par l'aveu de ses fautes, prétend les « diminuer » au point de les effacer. C'est une idée, ancrée dans son esprit bien avant qu'il songe à écrire ses Mémoires, qu'avouer, c'est avoir droit au pardon, et même il ira jusqu'à écrire à Mme Dupin vingt ans avant les *Confessions :* « Rempli de travers et de défauts, je sais du moins les haïr ; il est des retours sur nos fautes qui *valent mieux* que de n'en avoir pas commis. » Et de même dans ses *Confessions :* on dirait parfois qu'il est moins honteux d'avoir tel défaut que fier d'avoir osé l'avouer (1). C'est que, pour lui, confesser ses fautes sincèrement, et surtout, notons-le, *publiquement,* c'est les expier. Et c'est aussi s'en faire absoudre : par exemple, il a avoué, on le sait, dans l'*Émile,* l'abandon de ses enfants : qui donc oserait désormais lui en faire un crime ? « le remords (d'avoir exposé mes enfants) devint si vif qu'il m'arracha presque l'aveu *public* de ma faute au commencement de l'*Émile ;* et le trait même est si clair qu'après un tel passage il est surprenant qu'on ait eu le courage de me la reprocher. » (*Confessions,* II, 12). Dans un autre passage des *Confessions*, il vient d'avouer qu'il a accusé faussement Marion, la servante de Mme de Vercellis, d'avoir volé un ruban qu'il avait volé lui-même ; et, l'aveu fait, il explique ainsi pourquoi il l'a fait : « ce poids était resté jusqu'à ce jour sans allègement sur ma conscience ; et je puis dire que le désir de *m'en délivrer* en quelque sorte (par mon aveu) a beaucoup contribué à la résolution que j'ai prise d'écrire mes *Confessions* » (I, 2) (2). Ainsi des autres fautes qu'il confesse, et qu'il « rachète », c'est un mot de lui, par sa confession. Avouer, pour lui, c'est prévenir les reproches et mériter l'absolution : on comprend dès lors qu'il n'ait pas fait trop de façons pour nous

(1) Il eût été ravi, s'il eût pu la lire, de cette note de Bernardin de Saint-Pierre dans le Préambule de son *Arcadie* (1781) : « Plus les fautes dont Rousseau s'accuse (dans ses *Confessions*) sont humiliantes, plus l'aveu qu'il en fait est sublime. »

(2) Je ne puis me tenir de citer ici une réflexion de Mme de Charrière : « Au lieu d'entretenir la postérité de ses remords sur Marion, il aurait dû, de son vivant, la rechercher et réparer sa faute. » (Ph. Godet : *Mme de Charrière et ses amis,* 1906, I, 435.)

confesser ses péchés petits et grands. Il espère que le lecteur lui dira ce que Julie écrivait à Saint-Preux : « Je trouvai moins de tort dans votre faute que de mérite à la confesser (1). »

Une chose encore facilitait ses aveux : c'est la haute idée qu'il avait de lui-même. Il n'a dissimulé, dans ses *Confessions*, ni défauts ni vices ; eh bien ! la trompette du jugement dernier peut sonner : on connaît le discours qu'il tiendra à l'Éternel et son défi à tout homme d'oser dire, à cette heure suprême, qu'il a été meilleur que Jean-Jacques Rousseau. Déjà, dans ses Lettres à Malesherbes, il pouvait hardiment déclarer qu'il avait « le sentiment de ses vices », puisque c'est avec la même intrépidité qu'il ajoutait aussitôt : « J'ai pour moi une haute estime. » Quand, plus tard, à Wootton, il rédigera ses Mémoires, il n'aura point de secret pour son lecteur ; c'est sans crainte qu'il lui ouvrira toute son âme, car, à ce moment même, il écrit à Mylord Maréchal : « Je me sens une âme qui se peut montrer » (20 juillet 1766). Il peut donc, en toute sécurité, et comme il s'en vante sans cesse, « dire tout » ; il peut parler à son aise de ses menteries, de ses voleries, et même de ses coucheries : car tout cela, son âme vertueuse a de quoi le surpayer. « Se priser et se mépriser, disait Montaigne, naissent souvent de pareil air d'arrogance. » Qu'on écoute Rousseau lui-même parlant de ses *Confessions :* « sentant que le bien surpassait le mal, j'avais intérêt à tout dire et j'ai tout dit. » (*4me Promenade*). Et encore : « autrefois (quand j'écrivais mes *Confessions*), je faisais l'aveu de mes fautes avec plus de franchise que de honte, parce que je ne doutais pas qu'on ne vît ce qui les rachetait et que je sentais au dedans de moi. »

Enfin, et ceci est ce que j'appellais plus haut sa *tactique* : de s'accuser, comme il fait, cela lui permet d'accuser les autres. Dans sa pensée, sa sévérité envers lui-même n'est pas seulement la rançon de sa sévérité envers ses ennemis : elle est

(1) Et il pouvait dire aussi, comme Montaigne, (qu'*il imite* plus qu'il ne croit, dans ses *Confessions*), qu'il fournit largement au lecteur hostile de quoi « mordre en ses imperfections avouées », mais c'est avec l'espoir qu'en devançant l'ennemi (par ses aveux) il « lui édentera sa morsure ». (*Essais*, III, 9).

encore, elle est surtout la preuve indéniable de sa parfaite véracité quand il parle des autres. Qui donc, en effet, oserait douter de la parole d'un homme qui a poussé la franchise jusqu'à se montrer à nous, suivant son mot, « méprisable et vil quand il l'a été? » Cette habileté, à la fois courageuse et perfide, car elle consiste à se frapper d'un coup désespéré pour être plus sûr ensuite d'immoler autrui, n'avait point échappé aux contemporains. Avant l'apparition des *Confessions*, Diderot, qui les connaissait un peu par ce qu'en avaient révélé les lectures de Rousseau, essayait en 1778 de prévenir ainsi son accusateur : « Si, par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple, il paraissait jamais un ouvrage où d'honnêtes gens fussent impitoyablement déchirés par un artificieux scélérat qui, pour donner quelque vraisemblance à ses injustes et cruelles imputatations, se peindrait lui-même de couleurs odieuses... (1) » Et, cinq ans plus tard, quand parurent les *Confessions*, Servan écrivait : « les condamnations qu'il porte sur lui-même jurent la vérité de celles qu'il fait subir aux autres (2). » En maint endroit de son livre, quand il va porter un jugement sur quelqu'un, Rousseau se plaît à faire remarquer au lecteur que, ne s'étant pas épargné, il ne doit pas non plus épargner la personne qu'il va nous peindre ; et, donc, s'étant confessé lui-même, il la confesse : il ne lui est jamais venu à l'esprit qu'il n'avait peut-être pas le droit de parler des autres comme il parlait de lui, et c'est avec une pleine assurance qu'il écrit dans la

(1) Diderot : *Essai sur les règnes de Claude et de Néron*, 1778.

(2) Servan : *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1783. Un peu plus tard encore, en 1787, Marmontel, à l'article *Mémoires*, de ses *Éléments de littérature*, s'indignait, sans nommer Rousseau, mais en ne songeant qu'à lui, contre cette « sincérité cynique » et cette « sorte d'ostentation et d'honneur à révéler sa propre honte, soit pour faire dire qu'on a osé ce que nul autre n'avait osé encore ; soit pour accréditer, par quelques aveux humiliants, les éloges qu'on se réserve et par lesquels on se dédommage ; soit pour s'autoriser à dire impudemment d'autrui encore plus de mal que de soi-même. » Et Marmontel terminait ainsi sa diatribe : « il faut espérer que ce moyen d'amuser la malice humaine ne sera jamais employé deux fois. » En effet, on n'a pas vu deux fois les *Confessions* : seulement pour en faire de pareilles, ce n'est pas « le cynisme », mais, ce que n'a pas voulu voir l'envieux Marmontel, c'est aussi le génie qui a manqué.

première rédaction de ses Mémoires : « Les liaisons que j'ai eues avec plusieurs personnes me forcent d'en parler aussi librement que de moi. Je ne puis me bien faire connaître que je ne les fasse connaître aussi et l'on ne doit pas s'attendre... que j'aurai pour d'autres des ménagements que je n'ai pas pour moi-même. » Grâce à cette espèce de compensation, qui lui paraît très légitime, il fait payer à autrui le prix de ses aveux : « il y a des gens, disait Mme Cornuel, qui font pleurer leurs péchés aux autres. »

Soyons juste : il a lui-même pleuré les siens. Il a cinquante-trois ans quand il commence ses *Confessions* : par ses lectures, par ses réflexions sur lui-même dans la solitude, et enfin par ses œuvres même, à mesure qu'il les écrivait et qu'il s'exaltait en traçant les portraits d'un Saint-Preux et d'une Julie et en ornant son Émile des plus belles vertus, il a peu à peu conçu un idéal moral qui est, somme toute, noble et élevé. Or, quand il compare maintenant sa conduite passée à son idéal présent, il ne peut pas, quoi qu'il invente pour les pallier, ne pas regretter, dans son for intérieur, les pires fautes de sa vie ; et alors c'est, je crois, bien sincèrement que le sévère moraliste d'*Émile* blâme et condamne Jean-Jacques le menteur et le voleur et surtout Jean-Jacques le mauvais père. Si ses aveux n'effacent pas ses fautes, comme il avait tort de le croire — ou de le dire, — son repentir, du moins, peut en quelque mesure les atténuer à nos yeux ; comme aussi cette considération que, lorsqu'il les a commises, et cela ressort encore des *Confessions*, il n'en mesurait pas toute la gravité. Et ne faut-il pas enfin lui tenir compte d'un certain courage ? il en faut toujours pour s'accuser ; et, dès lors, ne serions-nous pas quelque peu injustes, si nous nous armions contre lui de sa franchise même pour l'en accabler et pour juger à toute rigueur des fautes que nous ne connaissons que par lui ? Son fameux passage sur le jugement dernier, qui ouvre les *Confessions*, contient certainement, à travers ses exagérations et ses vanteries coutumières, une part de vérité : y a-t-il, en effet, beaucoup de gens, je ne dirai pas, suivant son mot, qui soient « meilleurs que lui », mais qui, parmi ceux-là même que nous

estimons le plus, ne perdraient pas un peu de notre estime, s'ils faisaient ce qu'il a fait lui-même en maint endroit de son livre : si, comme lui, ils nous « découvraient leur cœur », tout le fond de leur cœur ?

Mais lui-même enfin, et c'est la dernière question que soulèvent les *Confessions*, que nous a-t-il fait lire au fond de son cœur ? est-ce toujours ce qu'il y lisait quand il était sincère avec lui-même, et s'est-il peint, en un mot, *tel qu'il voulait nous paraître* ou bien *tel qu'il était ?* « Si Rousseau, dit Brunetière, ne s'était pas senti coupable de beaucoup de choses qu'on lui reprochait, il n'aurait pas écrit ses *Confessions*, qui n'ont eu pour objet que de le disculper, en transportant la cause de ses fautes aux autres. Mécontent de lui-même, cela lui déplaisait qu'on le vît tel qu'il était. En nous faisant ses Confessioms, il voulait nous donner le change et, après tout, le calcul n'a pas été si mauvais, puisqu'on dispute encore de ce qu'il fut. Mais alors qui trompe-t-on ici quand on parle de sincérité ? car, à vrai dire, s'il s'est confessé, c'est pour arranger la vérité selon ses convenances, en bon français, pour la défigurer. Il a craint qu'on ne la découvrît, s'il ne laissait après lui parler pour lui que ses œuvres et ses actes, et, entre eux et elle, il a interposé *le mensonge* des *Confessions*. Ce n'est pas un aveu qu'il a fait, c'est une précaution qu'il a prise contre la postérité. Ses Mémoires ne sont pas ceux de l'homme qu'il fut vraiment, ni même de l'homme qu'il eût voulu être : c'est tout simplement le roman de ce qu'il a voulu qu'on le crût (1). » C'est là, à mon avis, juger trop sévèrement les *Confessions*, et c'est même, en un point, se méprendre complètement sur le caractère de leur auteur.

Rousseau, dit-on, n'a pas fait le portrait, « de l'homme qu'il eût voulu être » : je le crois bien ! car il a, le plus souvent, fait le portrait de l'homme qu'il croyait être réellement. Sans nul doute, et comme *tous* les auteurs de Mémoires sans exception,

(1) Brunetière : *Questions de critique*, 227.

M. Maugras qui, dans son livre sur *Voltaire et Rousseau*, a immolé Rousseau à la gloire de Voltaire, a renchéri sur Brunetière : Les *Confessions* sont un tissu « de calomnies, une œuvre de haine, de passion, à laquelle on n'aurait jamais dû ajouter foi. » (*Voltaire et Rousseau*, 1886, p. 576.)

il s'est peint tel qu'il voulait que le vît la postérité : mais il n'était pas très loin de se voir tel qu'il s'est peint et son orgueil nous répond presque de sa sincérité. Sa folie, elle, nous en répond absolument, toutes les fois qu'il parle des persécutions auxquelles il se croit en butte. Qu'il ait dit trop de bien de lui, et trop de mal de ses ennemis, ce n'est pas douteux ; mais le plus souvent, sinon toujours, il a pensé ce qu'il en disait : et si cela ne fait pas l'éloge de sa modestie, cela ne permet pas non plus de juger d'un mot son livre, et d'un mot flétrissant : « le mensonge des *Confessions* », parce que ce livre est très loin d'être un livre de mauvaise foi (1),

Il y a certes, dans les *Confessions*, de nombreuses inexactitudes ; mais elles ne sont pas toutes également reprochables à Rousseau. Il y a, tout d'abord, les inexactitudes voulues par l'auteur, et voulues précisément parce qu'il est auteur, c'est-à-dire, soucieux d'intéresser son lecteur par un récit bien fait ou une page bien écrite. Regrettant, dans ses *Confessions*, le temps où il les écrivait à Wootton « avec plaisir et à son aise », Rousseau se rappelle qu'alors il pouvait « tourner ses descriptions sans gêne jusqu'à ce qu'il en fût content. » Et, plus tard, dans ses *Rêveries*, et toujours à propos des *Confessions*, il ne fait aucune difficulté d'avouer « qu'il aimait à s'étendre sur les moments heureux de sa vie et qu'il les *embellissait* quelquefois des ornements que de tendres regrets venaient lui fournir. Je prêtais quelquefois à la vérité des charmes étrangers. » Ce sont là péchés d'artiste et il faudrait être bien ennemi de son plaisir pour reprocher à l'auteur de n'avoir pas préféré à ces « charmes » la vérité toute nue. Nous n'avons pas là de vrais mensonges, mais, tout au plus, des menteries de poète, et c'est le cas de dire avec La Fontaine :

Comme lui ne ment pas qui veut.

(1) Bien plus tard, dans le tome III de son *Histoire* (posthume) de *la Littérature française classique*, Brunetière écrit : « Dès la seconde page des *Confessions*, nous le prenons en flagrant délit de mensonge *ou d'erreur* » ; et il cite des inexactitudes qui sont bien des erreurs, mais ne sont pas des mensonges (page 303).

Chateaubriand excusera Rousseau quand, pour s'excuser lui-même, il écrira : « là où il n'y a pas de menterie, il n'y a pas de poésie (1). »

Il y a, dans les *Confessions*, d'autres altérations de la vérité qui paraissent moins innocentes : ce sont celles, par exemple, que, dans le récit de ses brouilles avec ses amis, à l'Hermitage, Rousseau se permet, semble-t-il, dans le but de se donner toujours le beau rôle : ce qu'il ne peut faire qu'en leur donnant à eux tous les torts, et parfois, des torts très graves, bref, en les calomniant. Mais il faut, je crois, dans ces querelles, distinguer soigneusement entre la conduite de Rousseau et le récit qu'il nous en fait, c'est-à-dire entre Rousseau *acteur* et Rousseau *narrateur :* car si l'acteur, pour ainsi parler, mérite le blâme (et je crois l'avoir montré dans un précédent volume), on doit hésiter à condamner le narrateur, parce qu'il n'est pas pleinement responsable des faussetés qu'il a pu mettre dans ses narrations. Avant le voyage d'Angleterre, en effet, Rousseau a toute sa lucidité d'esprit, il n'y a qu'à lire ses lettres de cette époque : quelque méfiant qu'il soit, il raisonne toujours juste — quand il n'a pas intérêt à déraisonner et à forger des sophismes ; et les scènes de l'Hermitage sont de neuf ans *antérieures* au voyage d'Angleterre. Mais après le séjour en Angleterre, exactement à partir de sa lettre insensée à Hume, quand il parle de ses ennemis, c'est-à-dire de ses persécuteurs, il extravague ; et sa responsabilité va s'atténuant de plus en plus à mesure que s'obscurcit sa raison. Or, à quelle époque a-t-il écrit ce fameux livre IX qui contient le récit de ses querelles à l'Hermitage ? en 1769 ou 1770, à Monquin, c'est-à-dire trois ans après cette crise de Douvres qui a fait décidément de lui, et pour le reste de ses jours, un maniaque de la persécution. Quand donc il raconte ces

(1) Il y a aussi (il faut tout dire) les faits qu'il arrange, non plus pour embellir son récit, mais tout simplement pour se faire valoir : par exemple, pour nous montrer combien sa conversion au catholicisme fut difficile à ceux qui l'entreprirent, il fait durer son séjour à l'hospice de Turin « plus de deux mois », alors que les registres de l'hospice établissent que ce séjour n'a été que de onze jours. (C'est ce qu'a démontré M. Masson dans l'*Histoire littéraire de la France*, janv.-mars 1914.)

événements de l'Hermitage et qu'il les arrange à sa manière, on n'a pas, je crois, le droit de dire qu'il ment, parce que, s'il ne les présente pas tout à fait tels qu'ils se sont passés jadis, il les présente tels qu'il les voit maintenant, transformés et assombris par ses enragés soupçons, disons le mot : par sa folie ; or un fou divague, il ne ment pas.

Mais les *Confessions* ne sont pas seulement l'histoire des événements de sa vie ; elles sont encore, elles sont essentiellement, il l'affirme à mainte reprise, « l'histoire de son âme ». Il accorde qu'il peut se tromper sur des faits et des dates ; mais « je ne peux pas, dit-il, me tromper sur ce que j'ai senti, ni sur ce que mes sentiments m'ont fait faire : et voilà de quoi principalement il s'agit. L'objet propre de mes *Confessions* est de faire connaître exactement mon intérieur dans toutes les situations de ma vie » (II, 7). Ainsi les faits dont il parle, nous ne les connaissons que par le retentissement qu'ils ont eu et le souvenir qu'ils ont laissé dans son âme : rien donc de plus subjectif que ces Mémoires. Pourtant il s'appuie, quand il peut, sur des documents certains et, comme on dit, objectifs, qui sont les lettres écrites ou reçues par lui. Malheureusement il n'a gardé le brouillon des unes et l'original des autres qu'à partir de 1754 environ et il n'a pu en faire bénéficier que deux de ses livres, les livres IX et X ; il est vrai que ces livres sont des plus importants à ses yeux, puisqu'ils racontent les séjours à l'Hermitage et à Montmorency (1). Dans ces deux livres, Rousseau transcrit très fidèlement les lettres dont il a gardé copie et, grâce à ces lettres, on peut dire que, quand il y a des divergences sur des faits ou des dates entre Rousseau et Mme d'Épinay, c'est presque toujours Rousseau qui a raison. Mais avec le livre X finit le recueil de lettres qui a servi de guide à Rousseau. Qu'à cela ne tienne ! n'a-t-il pas ses souvenirs ? ils sont si précis, à ce qu'il prétend, que sur leur

(1) « Il y a cependant, et très heureusement, un intervalle de six à sept ans dont j'ai des renseignements sûrs dans un recueil transcrit de lettres dont les originaux sont dans les mains de M. Du Peyrou. Ce recueil, qui finit en 1760, comprend tout le temps de mon séjour à l'Hermitage et de ma brouillerie avec mes soi-disant amis : époque mémorable dans ma vie et qui fut la source de tous mes autres malheurs » (*Confessions*, II, 7).

trace il ne risque pas de s'égarer ni d'égarer le lecteur; et ce dernier peut donc lire en toute confiance le livre XI, comme Rousseau l'y invite à la fin du livre X. Ainsi, les livres IX et X mis à part, Rousseau a écrit de mémoire ses *Confessions :* il le déclare d'ailleurs lui-même et reconnaît, on l'a vu, que sa mémoire a pu le tromper, mais seulement sur des faits matériels, jamais sur la forte impression que ces faits ont laissée dans son âme. Il n'a qu'un guide, mais il est sûr : c'est « la chaîne des *sentiments* qui ont marqué la succession de son être et, *par eux*, celle des événements qui en ont été la cause ou l'effet. » (*Confessions*, II, 7). Rousseau, on le voit, prétend rendre inattaquable la véracité de ses Mémoires : ce qu'il offre, en effet, au lecteur, c'est l'histoire de ses sentiments ; or qui les connaît mieux que lui, qui les a éprouvés ? pour les retrouver et les décrire et, avec eux, les événements dont ils sont inséparables, il lui suffit, il le dit expressément, « de rentrer en lui-même ». Contentons-nous donc de ce qu'il nous donne ; mais nous le donne-t-il vraiment et pouvait-il même nous le donner ? je veux dire : pouvait-il écrire, comme il prétend l'avoir fait, l'*histoire véridique de son âme ?*

Il est trop évident que cela lui était impossible : pour retrouver, passé l'âge de cinquante ans, ses émotions dans les circonstances même les plus mémorables de sa jeunesse, il eût fallu qu'il pût faire renaître et ces circonstances et son cœur de vingt ans. Mais quelle que fût, et elle était très développée, sa mémoire affective, il ne pouvait revivre son passé qu'avec son cœur de quinquagénaire et c'est pourquoi il ajoutait forcément, dans ses récits, ses sentiments actuels à ses impressions de jadis. Il avait certainement prévu l'objection, car c'est, je crois, pour l'écarter, qu'il a écrit le passage suivant qui ne se trouve que dans la première rédaction de ses Mémoires : « En me livrant à la fois au souvenir de l'impression reçue et au sentiment présent, je peindrai doublement l'état de mon âme, savoir : au moment où l'événement m'est arrivé et au moment où je l'ai décrit. » Mais de ces deux choses, et à le supposer pleinement sincère, il n'en peut peindre qu'une seule *avec exactitude*, c'est l'état présent de son

âme ; car « le souvenir », qu'il invoque, ne lui rendra pas « l'impression reçue » ; il ne lui présentera son passé que transformé et surtout, comme nous l'allons voir, *embelli par son imagination.*

Il a, dit-il, écrit la première partie des *Confessions* « avec plaisir » : c'est qu'il s'agit de son plus lointain passé et que c'est celui-là surtout qu'on se plaît à ressusciter et à poétiser, quand on est âgé et qu'on vit seul, à la campagne, avec ses pensées et ses souvenirs. Qu'on l'écoute lui-même : « les doux souvenirs de mes beaux ans, passés avec autant de tranquillité que d'innocence, m'ont laissé mille impressions charmantes que j'aime sans cesse à me rappeler. » (*Confessions*, II, 7). En dépit de sa misanthropie, il avait, comme tous les romanesques, l'imagination riante : de même que, dans sa jeunesse, il avait bâti, malgré son dénuement, maints châteaux en Espagne dont il nous entretient dans les *Confessions* ; et, par exemple, à Turin, tandis qu'il couchait sur un grabat à un sou par nuit, il cherchait, à la messe du roi, « s'il n'y avait pas là quelque jeune princesse qui méritât son hommage et avec laquelle il pût faire un roman » ; de même, vieilli avant l'âge (« j'écrivais mes *Confessions* déjà vieux »), ce lui était un ravissement de revivre en imagination, c'est-à-dire, de romancer l'heureux temps de son enfance et de sa jeunesse. A mesure qu'il s'en éloignait, ce temps lui paraissait plus beau, plus belles aussi les femmes qu'il avait connues et aimées, plus délicieuses ces tranquilles retraites qu'il nous peint avec tant de charme, en Savoie ou à Montmorency ; quand, chassé ou errant de pays en pays, il réussit enfin à trouver un asile, cet asile ne lui plait jamais comme ceux dont il a joui dans ces heureuses années, auprès de « sa chère maman », et il lui arrive, en s'installant dans son nouveau gîte, de soupirer : « ce n'est pas encore là mes Charmettes ! »

Ainsi lorsqu'il se sent malheureux et se croit persécuté, il se réfugie, pour ainsi dire, dans son imagination : il est sûr d'y trouver deux remèdes certains contre ses maux, réels ou imaginaires : l'un, c'est de peupler d'êtres selon son cœur les champs et les bois où il aime à rêver, — et il écrit un roman qui s'ap-

pelle la *Nouvelle Héloïse ;* l'autre, c'est de reconstruire en pensée « toutes les scènes de sa vie qui lui ont laissé de doux souvenirs » — et il écrit un autre roman, qui est le roman de sa vie, et c'est celui qui s'appelle les *Confessions.* Quand il aborde l'époque douloureuse qui ne lui offre que « souvenirs attristants et déchirants », il hésite à en faire le récit, parce que c'est en renouveler l'amertume et il ne s'occupe plus de son travail que « par force et le cœur serré de détresse ». (*Confessions*, II, 7). C'est qu'au fond il rêve toujours l'âge d'or ; mais comme l'état de nature, où il l'avait placé, était, il le reconnaissait avec amertume, à jamais aboli pour l'humanité, il recréait pour lui cet âge heureux, tantôt en poétisant ses souvenirs, tantôt en « transportant dans les asiles de la nature des êtres dignes de les habiter », et qui ressemblaient, du reste, aux êtres charmants qui l'avaient aimé. C'est ainsi que, moitié se souvenant, moitié imaginant, et confondant ses souvenirs avec ses imaginations, il s'attendrissait et s'enchantait lui-même au récit de ses belles années et restait, en dépit du sort contraire, invinciblement optimiste. Voilà, ce me semble, comment on peut expliquer « cette facilité d'oublier les maux que le ciel, disait-il, lui avait ménagée », et qu'il devait, en grande partie du moins (car j'y reviendrai ailleurs), à son heureuse et bienfaisante imagination ; et voilà aussi pourquoi il a pu, au milieu même de ses infortunes, à Motiers et à Wootton, rédiger d'une plume alerte les pages pleines de fraîcheur et de vie qui abondent dans la première Partie des *Confessions* : si nous les trouvons, et à bon droit, enchanteresses, c'est parce qu'il s'était consolé et enchanté lui-même à mesure qu'il les écrivait.

Ses récits ont pu être et, je crois que, dans l'ensemble, ils ont été sincères : ils ne sont pas pour cela absolument dignes de foi. Choses et gens, il les a peints tels qu'ils étaient *pour lui*, c'est-à-dire tantôt, dans la première partie de son livre, poétisés par ses souvenirs, par ses « tendres regrets », et enfin par son imagination d'artiste ; tantôt, au contraire, dans la seconde partie, assombris et enlaidis à plaisir par ses rancunes tenaces et son incurable folie. Aimait-il en somme la vérité ? Oui, quand elle

lui était favorable et, au fond, je crois que sincèrement il la voyait toujours telle. Il l'aimait un peu comme son protecteur à Neuchâtel, le roi de Prusse, aimait, dit-on, la musique : Frédéric n'aimait pas proprement la musique, mais la flûte, ni proprement la flûte, mais sa flûte. Rousseau de même : la vérité, c'était, et ce ne pouvait être, que ce qu'il sentait si profondément et ce qu'il disait si éloquemment; les airs qu'il jouait sur sa flûte, et qui le ravissaient, exprimaient la vérité de ses sentiments et c'était là pour lui à peu près toute la vérité. Tout ce qui ne s'accordait pas avec ce qu'il éprouvait ne pouvait être que fausseté et il écrivait tranquillement à la dernière page de ses *Confessions :* « J'ai dit la vérité; si quelqu'un sait des choses contraires à ce que je viens d'exposer, *fussent-elles mille fois prouvées*, il sait des mensonges et des impostures. »

Les *Confessions* sont donc *vraies*, mais d'une vérité toute *subjective* : c'est ici le triomphe du moi et l'avènement de « l'égotisme » dans la littérature; avènement mémorable, car tout le monde sait quelle a été, dans le romantisme et dans le lyrisme du XIXe siècle, la fortune inouïe de cette littérature personnelle et confidentielle inaugurée par l'auteur des *Confessions*. Je n'ai pas à étudier ici (il y faudrait des volumes) ce que doivent à Rousseau tant d'auteurs de romans autobiographiques ou de poésies lyriques personnelles, à la fois en France et à l'étranger. Mais je voudrais, en terminant, essayer de découvrir pour quels motifs les *Confessions* ont eu tant de succès et exercé une si grande influence dans l'Europe entière; et cela revient à chercher en elles ce qui, en dépit de beaucoup d'inutilités, et de quelques vilenies, a pu séduire et séduit encore tant de lecteurs.

Rousseau est, comme on sait, un merveilleux *conteur* : ses récits, vifs, éloquents ou tendres, voire parfois voluptueux, sont dans toutes les mémoires et défraient toutes les anthologies. Il excelle à *graduer l'intérêt*, à le ralentir et le tenir en suspens jusqu'à la catastrophe finale ; comme, par exemple, dans la plantation clandestine, par lui et le cousin Bernard, d'une bouture de saule au pied du grand noyer de la terrasse... jusqu'au brusque coup de pioche de M. Lambercier qui anéantit le patient travail

des écoliers auquel nous avions assisté et aux détails duquel Rousseau avait su nous intéresser ; si bien que nous n'entendons pas « sans frémir », comme le voulait le conteur, « ces coups impitoyables » de M. Lambercier qui, dit-il, « portent au milieu » de son jeune cœur. Il réussit à nous intéresser à des gens fort peu intéressants par eux-mêmes ; et il excelle, c'est là son grand art, à grouper ses personnages en de vivants *tableaux* que nous voyons et que nous n'oublions plus : qu'on revoie seulement en pensée la jolie Mme Basile tournant à demi la tête et montrant d'un simple mouvement de doigt la natte à ses pieds où va se précipiter l'ardent et timide Jean-Jacques... Je m'arrête : je n'ai voulu, par ces deux exemples connus de tous, que rappeler comment Rousseau sait *conter* et sait *peindre*. Mais d'autres l'ont su, autrement peut-être, mais aussi bien et parfois mieux que lui ; et pourtant, quelque célèbres qu'aient pu être leurs œuvres, elles n'ont pas eu dans le monde l'action profonde qu'a eue l'œuvre de Rousseau. Il ne faut donc pas chercher le secret de cette action dans les jolies histoires qu'il nous raconte ; je devais cependant en parler, car, chose étrange, elles occupent les trois quarts du livre. Rousseau a mérité cette critique que Pascal adressait à Montaigne : « il fait trop d'histoires. » Et l'excès ici est d'autant plus fâcheux que, parmi tant d'histoires, il en est qui paraissent longues, parce qu'elles sont insignifiantes. Si donc, comme j'ai essayé de le montrer, Rousseau ne ment pas vraiment dans son livre, le titre, du moins, de son livre est presque menteur : il s'y raconte, en effet, beaucoup plus qu'il ne s'y confesse.

Maintenant se confesser, cela veut dire avouer humblement ses péchés : ainsi l'entendait un auteur de Confessions véritables qui s'appelait saint Augustin : « Hélas ! combien me suis-je séché et consumé dans le vice !... Mon Dieu, je vous présente mon cœur. Voyez dans ses replis les plus cachés les fautes dont je me souviens. » Des fautes et des vices, voilà le véritable objet de toute confession sincère ; mais peut-être n'est-on complètement sincère qu'en se confessant à Dieu. En tous cas, et sans parler de l'humilité qui fait si totalement défaut à Rousseau, *raconter* sa vie, ses aventures et ses amours, cela ne

s'appelle pas faire sa confession ; et Rousseau aurait dû intituler son livre : Histoire anecdotique de ma vie. Il le sentait bien, puisqu'il avait écrit en tête de sa rédaction primitive : « Les Confessions de Jean-Jacques Rousseau contenant *le détail des événements de sa vie* et de ses sentiments secrets *dans toutes les situations où il s'est trouvé.* » Les « sentiments secrets », ce pouvait être là matière à confession : mais les « événements de la vie » ont souvent refoulé dans son livre, comme l'orgueil et l'envie de paraître à son avantage ont trop souvent refoulé dans son cœur, les sentiments vraiment secrets : c'est que ces sentiments là nous font généralement moins d'honneur que ceux qu'on découvre après coup et qu'on étale dans un livre. Ainsi ce n'est pas l'intérêt de ses récits, et ce n'est pas davantage la sincérité de ses aveux qui font de son livre ce qu'il est d'ailleurs réellement, comme l'affirmait Rousseau, un livre unique ; qu'est-ce donc ? ceci je crois : il est, plus qu'aucun autre, profondément personnel, et c'est ce que je vais tâcher de mettre en lumière.

Avec beaucoup plus de raison que Montaigne, lequel encombre ses *Essais* de réflexions et d'anecdotes étrangères à sa personne, Rousseau aurait pu dire : « je suis la matière de mon livre ». Nulle matière ne lui était plus agréable à traiter ; il allait parler de l'être qu'il estimait le plus, c'était lui-même, et il allait en parler non plus, comme il avait fait jusque-là, dans ses autres œuvres, indirectement, par la bouche d'Alceste, d'Émile ou de Saint-Preux, mais en son nom et à la première personne ; et sa vanité, nous l'avons vu, allait trouver son compte jusque dans l'aveu de ses pires fautes, cette vanité qui, suivant le mot d'*Adolphe*, « *s'occupe d'elle-même* en racontant le mal qu'elle a fait. » Il dit dans son *Portrait* : « Quand même je voudrais me faire valoir, je passe pour un homme si singulier que, chacun se plaisant à amplifier, je n'ai qu'à me reposer sur la voix publique ; elle me servira mieux que mes propres louanges. Ainsi, à ne consulter que mon intérêt, il serait plus adroit de laisser parler de moi les autres que d'en parler moi-même. Mais peut-être que, par un autre retour *d'amour-propre*, j'aime

mieux qu'on en dise *moins de bien*, et *qu'on en parle davantage.* Or, si je laissais faire le public, qui en a tant parlé, il serait fort à craindre *qu'en peu de temps il n'en parlât plus.* » C'est à quoi il a mis bon ordre par ses *Confessions :* elles paraîtront quand il ne sera plus, et, donc, le public parlera de lui, même après sa mort ; et il en parlera comme il veut qu'on en parle, en connaissance de cause ; il entend par là : d'après l'idée qu'il aura donnée de lui.

C'est ce plaisir qu'il a à parler de lui, et à savoir qu'on en parlera encore après lui, qui l'anime au travail à travers ses persécutions et ses vagabondages, et donne à son œuvre cet entrain et cette allégresse qu'on remarque dans toute la première Partie des *Confessions.* S'il entre dans de menus détails et raconte de petits faits, ce n'est pas qu'il s'exagère leur importance, mais c'est *qu'il aime* à les raconter : « Je sais bien que le lecteur n'a pas grand besoin de savoir tout cela, mais j'ai besoin, moi, de le lui dire » ; et il le dit copieusement. Voici, par exemple, les anecdotes de son enfance qui lui reviennent en foule à l'esprit ; il y en a surtout cinq ou six... ; c'est beaucoup, dites-vous ; eh bien ! « composons : je vous fais grâce de cinq ; mais j'en veux une, une seule, pourvu qu'on me la laisse conter le plus longuement qu'il me sera possible pour prolonger *mon plaisir* » (*Confessions*, I, 1).

On ne fait bien que ce qu'on fait avec joie, et c'est parce qu'un esprit de joie circule à travers toutes ces pages qu'elles sont si intéressantes et si vivantes. Elles vivent de la vie et palpitent des mouvements qui agitaient son âme, tandis qu'il les écrivait. Pour plaire et pour charmer, il ne faut pas seulement qu'il y ait de l'agrément dans ce qu'on raconte, il faut encore, suivant le mot de Joubert, « qu'il y ait de l'homme. C'est *l'humaine chaleur* et presque *l'humaine substance* qui prête à tout ce qu'on dit cet agrément qui nous enchante. » N'est-ce pas exactement le cas des *Confessions* ? n'est-ce pas leur accent personnel, j'allais dire : leur son de voix confidentiel qui nous attire et nous attache à l'auteur et, tour à tour, suivant les passages, nous ravit, nous trouble ou nous fâche ? le lec-

teur souvent désapprouve, et parfois se révolte ; mais, exception faite pour les récits oiseux dont j'ai parlé, quand c'est bien la personne de Rousseau qui est en cause, le lecteur ne peut lire froidement ce que l'auteur a senti si profondément et ce qu'il a écrit avec toute son âme. Comment fait-il donc pour nous intéresser si vivement à des aventures qui, arrivées à tout autre qu'à lui, ou plutôt qui, contées par d'autres que par lui, nous paraîtraient parfaitement insignifiantes ou insipides ? Les plus petites choses, un mot, un geste, un sourire étaient capables de l'émouvoir au fond de l'âme, et il sentait renaître en lui ses émotions passées quand il reparlait bien plus tard du mot qui l'avait exaspéré ou du sourire qui l'avait ravi. C'était surtout, on l'a vu, les événements heureux de sa vie qui se retraçaient à son souvenir. Il appartenait à cette catégorie de types affectifs qui « ravivent les images heureuses avec une étonnante facilité, tandis que les souvenirs tristes, quand ils surgissent, sont refoulés aussitôt et aisément (1). »

Beaucoup de gens sentent profondément, comme Rousseau, mais ont beaucoup de peine à faire revivre leurs sensations passées, car ce sont là, pour parler le langage des psychologues, deux opérations différentes et l'une n'implique pas du tout l'autre. Mais, sans nul doute, on facilite singulièrement la réviviscence des émotions agréables, si l'on se plaît à ramener de temps en temps sa pensée vers les moments heureux de son existence et c'est ce que faisait Rousseau : « Quand mes douleurs me font tristement mesurer la longueur des nuits..., *les doux souvenirs*, l'attendrissement se partagent le soin de me faire oublier quelques moments mes souffrances » (*3me Lettre à Malesherbes*). A revivre incessamment son passé, on le rend, pour ainsi dire, plus actuel et plus émouvant que le présent même et c'est ce qui explique peut-être ce mot de Rousseau : « les objets font moins d'impression sur moi que leur souvenir. » C'est que, à mesure qu'il ressuscite « les événements heureux » de son existence, il ne voit plus qu'eux, il les dégage

(1) Ribot : *Psychologie des sentiments*, 169.

inconsciemment de tout ce qui les accompagnait, et les gâtait peut-être, à l'époque où ils sont arrivés ; et alors il éprouve un peu de ce qu'éprouvait Eugénie de Guérin lorsque, revenant sur le passé, « elle feuilletait, disait-elle, ces cahiers pleins de lui (de Maurice) ; oh ! puissance des souvenirs ! ces choses mortes me font, je crois, plus d'impression que de leur vivant, et *le ressentir est plus fort que le sentir.* »

Rousseau croit ne se rappeler que ses sentiments seuls et c'est, dit-il, « la chaîne de ses sentiments » qui lui sert à retrouver la trame des événements de sa vie ; mais il est évident que sa mémoire *affective* (ce qu'il appelle le souvenir de ses émotions) est toujours soutenue et ravivée par sa mémoire *visuelle* et même par sa mémoire *auditive.* Il nous parle, par exemple, des fortes impressions qu'ont laissées en lui les propos caressants de sa tante Suzon et, tandis qu'il évoque son souvenir, *il la voit* « avec les deux crochets de ses cheveux noirs sur ses tempes », et *il l'entend* chanter ses airs tendres « avec son filet de voix douce et forte ».

Comprend-on maintenant que, lorsque je cherchais ce qui avait pu pousser Rousseau à écrire ses *Confessions,* je me sois servi d'un mot qui a pu paraître alors excessif : *la joie* de se souvenir. Il la goûtait, on le voit, plus qu'aucun autre, depuis le jour surtout où elle avait été ravivée en lui par ce séjour de 1754 à Genève, dont j'ai dit mainte fois l'importance capitale dans sa vie et dans son œuvre. Ce séjour, marqué comme on sait (Rousseau étant déjà célèbre), par des prévenances et des attentions flatteuses de « tous les états », lui a remis au cœur les doux souvenirs de son pays et de son enfance ; et il laisse parler son cœur, redevenu genevois, d'abord dans la Dédicace de son *Second Discours,* en 1755, où il « rappelle avec une douce émotion » la mémoire de son père ; puis, trois ans plus tard, dans sa *Lettre à d'Alembert,* où il s'attendrit en racontant l'heureuse vie de « ces Montagnons qu'il a vus dans sa jeunesse aux environs de Neuchâtel ». En 1762 enfin, il écrit, dans le livre II de l'*Émile,* ce passage éminemment caractéristique : « Il est un temps de la vie au-delà duquel on rétrograde en avançant. Je sens que j'ai passé

ce terme. Le vide de l'âge mûr, qui s'est fait sentir à moi, me retrace le doux temps du premier âge. En vieillissant je redeviens enfant et je me rappelle plus volontiers ce que j'ai fait à dix ans qu'à trente. Lecteurs, pardonnez-moi donc de tirer quelquefois mes exemples de moi-même ; car, pour bien faire ce livre, il faut que je le fasse *avec plaisir.* » Et il se donne le plaisir de raconter tout au long l'histoire de la Bible qu'il dut chercher la nuit dans le temple pendant qu'il était chez le pasteur Lambercier : c'est-à-dire qu'il écrit d'avance une page des *Confessions.* Et voilà comment, à partir surtout de son séjour à Genève, remontant, avec un plaisir toujours plus vif à mesure qu'il avance en âge, le cours de ses souvenirs et « rétrogradant », comme il dit, jusqu'à sa première enfance, il s'achemine peu à peu vers ses *Confessions.* La rédaction lui en était rendue facile par la fidélité de ses souvenirs mêmes.

Peu d'hommes, en effet, ont eu *une mémoire affective* aussi vive et tenace que Rousseau. Qu'on se rappelle, au début des *Confessions,* l'histoire du peigne brisé de Mlle Lambercier. C'est Rousseau qu'on accuse faussement de l'avoir brisé et on le punit sévèrement : « Je sens, en écrivant ceci, que mon pouls s'élève encore ; ces moments me seront toujours présents quand je vivrais cent mille ans » (*Confessions,* I, 1). Et le récit de son retour chez Mme de Warens : « Que le cœur me battit en approchant de la maison de Mme de Warens ! mes jambes tremblaient sous moi, mes yeux se couvraient d'un voile ; je fus contraint de m'arrêter plusieurs fois pour respirer et reprendre mes sens » (I, 3). Mais c'est surtout des plaisirs et des joies de son existence, de ses séjours heureux et des êtres qu'il l'ont aimé qu'il se souvient le mieux ; il retrouve alors, avec une précision singulière, le genre et la nuance même de l'émotion que tous ces objets lui ont fait jadis éprouver. Voyez-le à la maîtrise de Chambéry où il apprend la musique : « cet intervalle est un de ceux que je me suis rappelés avec le plus de plaisir. Dans les situations diverses où je me suis trouvé, quelques-uns ont été marqués par un tel sentiment de bien-être qu'en les remémorant, *j'en suis affecté comme si j'y étais encore.* Non-seulement je me rappelle les temps,

les lieux, les personnes, mais tous les objets environnants, *la température de l'air, son odeur*, sa *couleur*, une certaine impression locale qui ne s'est fait sentir que là et dont *le souvenir vif* m'y transporte de nouveau » (*Confessions*, I, 3).

Et puis, il a beau être singulier, il a beau se complaire et se pavaner dans ses singularités : il n'en est pas moins homme, misérablement homme comme nous ; si bien qu'en définitive, et quoique son orgueil se fût indigné de cette conclusion, il nous intéresse parce qu'*il nous ressemble*. On connaît le mot de Pascal : « le moi est haïssable » ; et le moi de Rousseau l'est trop souvent ; pourtant ce moi nous intrigue, nous émeut et nous trouble : c'est parce que, plus que ne le croyait Rousseau, et plus que nous le voudrions nous-mêmes, ce moi, c'est nous par certains côtés ; ou plutôt, ç'aurait pu être nous dans telles conjonctures qu'il nous raconte. Sans doute, nous n'avons pas, comme Rousseau, volé, ou dénoncé faussement une honnête servante. Cependant, si nous avions vagabondé, comme lui, sur les grandes routes ; si nous avions frayé avec les chevaliers d'industrie qu'il nous présente et dont il ne nous dit pas toutes les prouesses, sommes-nous sûrs que nous aurions été meilleurs que lui ? Dans cette aventure même du ruban volé chez Mme de Vercellis, et je prends à dessein ses pires misères, si Rousseau, on s'en souvient, s'obstine à charger la pauvre Marion, c'est parce que, l'ayant déjà accusée d'avoir volé le ruban, il n'ose plus s'en dédire malgré son repentir. Il y a là une analyse de la fausse honte qui est si juste que plus d'un lecteur a pu se reconnaître dans ce malheureux enfant qui, déchiré de remords, n'a pas le courage d'avouer sa faute « devant tant de monde. »

Quand il écrit ses Mémoires, il a passé la cinquantaine ; à cet âge, nous aussi, nous aimons à revenir en pensée vers nos années de jeunesse ; et qui donc a su, cette jeunesse si regrettée, la faire revivre et refleurir comme lui ? Quel lecteur d'âge mûr n'a tressailli, par exemple, en rencontrant ces simples lignes : « L'aurore un matin me parut si belle que, m'étant habillé précipitamment, je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil » : et nous revoyons aussitôt avec lui le temps où l'au-

rore, en effet, « nous paraissait si belle », parce que, comme lui, nous avions vingt ans. Il avait traversé bien des mondes, fait bien des métiers et vu des contrées diverses ; et tous ces changements de milieux sont pour son œuvre une source d'intérêt dont il se rendait très bien compte. Il disait, en effet, au début de sa première rédaction : « J'ai connu tous les états, j'ai vécu dans tous, depuis les plus bas jusqu'aux plus élevés » ; ce qui était vrai, et ce qui lui a permis de donner à son livre ce caractère largement *humain* qui le rapproche de nous, en dépit de ses singularités.

Mais ce qui, dans son livre, nous intéresse bien plus que ses changements d'état et de métier, ce sont les changements que, tout en poursuivant notre lecture, nous notons dans sa conduite et dans son âme ; et nous le lisons bien alors dans l'esprit où il voulait être lu quand il disait : « J'écris moins l'histoire des événements de ma vie que celle de l'état de mon âme à mesure qu'ils sont arrivés. » Nous sommes ramenés ainsi à ce qui fait l'intérêt capital des Confessions, parce que nous touchons ici, qu'on veuille se souvenir de ce que nous avons dit plus haut, à ce qu'il y a de plus personnel et de plus intime dans Rousseau, à ce qu'il appelle lui-même « sa manière d'être intérieure et sa véritable vie. » Ce qu'il est au début du livre, on le sait : un polisson qui mérite les étrivières. Que va-t-il devenir ? jusqu'où s'abaissera-t-il et se dégradera-t-il encore ? il se relève au contraire, si bien et si haut qu'il écrit la fière Profession de foi du Vicaire Savoyard. De ce qu'il était à ce qu'il est devenu peu à peu, la distance est immense et le progrès moral incontestable. Or, on ne progresse pas sans effort et sans lutte, et c'est dans cet effort même pour se ressaisir et s'améliorer à travers les défaillances et les chutes, que réside, pour un esprit réfléchi, l'intérêt dramatique de la vie orageuse que nous racontent les *Confessions*.

Dans la préface de son *Discours sur l'inégalité*, Rousseau compare l'homme dégénéré à « cette statue de Glaucus que la mer et les orages ont tellement défigurée qu'elle ressemble moins à un dieu qu'à une bête ». Pourtant, si j'ose reprendre sa

comparaison pour la lui appliquer à lui-même, l'étincelle divine n'était pas tout à fait éteinte, et Glaucus s'est lentement dégagé de la fange qui le souillait. Maintenant il a figure d'honnête homme et, pour beaucoup, il est presque un dieu ! Cette métamorphose imprévue et, en somme, mystérieuse de Jean-Jacques, parti de si bas pour monter vers la gloire et aussi vers la probité, rachète bien des taches de ses *Confessions* et même de sa vie : c'est elle aussi qui donne à son livre ce je ne sais quoi d'émouvant que renferme toujours l'histoire confidentielle d'une pauvre âme humaine, surtout quand l'âme qui se raconte à nous, serait-ce dans une confession imparfaite, est l'âme d'un vagabond qui est devenu un honnête homme et un grand écrivain.

Quel accueil les contemporains firent-ils à ces *Confessions*, quand Moultou en publia, en 1782, la première Partie qui n'allait que jusqu'au départ de Rousseau pour Paris avec son système de musique (1) ? Le public fut déçu : après tout ce qui s'était dit des lectures de Rousseau en 1771, lesquelles comprenaient ses querelles avec ses amis, on s'attendait à lire sur ceux-ci de piquantes révélations. « Les *Confessions* de Rousseau, écrit Bachaumont le 15 mai 1782, ne satisfont pas à beaucoup près la curiosité du lecteur : il y manque la partie la plus essentielle, celle de son séjour à Paris jusqu'à sa mort. » Il y avait des gens, on devine lesquels, qui n'étaient pas aussi impatients que Bachaumont de lire l'histoire du séjour à Paris, à l'Hermitage, et à Montmorency. Servan disait de cette première partie, qui venait de paraître : « c'est le vestibule, et plus d'un se demande s'il ne figurera pas dans le salon, car on craint une suite aux *Confessions* (2). »

En attendant, « le vestibule » ne manquait pas de curiosités pour le public, ni même de surprises pour ceux qui croyaient

(1) Moultou publia les six premiers livres en 1782, et son fils les six derniers en 1788, en tout quatre volumes in-8°, Genève. Du Peyrou publia à son tour en 1790, avec des corrections et des lettres inédites, la seconde partie des *Confessions*, Neuchâtel, cinq volumes in-8°.

(2) *Réflexions sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, par M. Servan, ancien avocat-général au Parlement de Grenoble, 1783.

connaître l'auteur, ayant été de ses meilleurs amis. Mme de Boufflers, qui était de ce nombre, exprime, dans une lettre du 1er mai 1782 à Gustave III, son sentiment sur cette première partie des *Confessions*, et ce sentiment est le dégoût : « Je charge, quoiqu'avec répugnance, le baron Cederhielm, de vous porter un livre qui vient de paraître : ce sont les infâmes Mémoires de Rousseau intitulés *Confessions*. Il me paraît que ce peut être celles d'un valet de basse-cour, au-dessous même de cet état, maussade, en tout point lunatique et vicieux de la manière la plus dégoûtante. Je ne reviens pas du culte que je lui ai rendu, car c'en était un (1). » Quelques années plus tard, Volney regrettera que « l'auteur d'*Émile*, après avoir tant parlé de la nature, n'ait pas imité sa sagesse qui, en montrant au dehors toutes les formes qui flattent les sens, a caché dans nos entrailles et couvert de voiles épais tout ce qui menaçait de choquer notre délicatesse (2). » Si l'on était séduit (et qui ne le serait ?) par le charme du style et par ce qu'on appelait alors « le coloris de Rousseau », on fut généralement choqué par le cynisme de ses aveux.

Ainsi, même après sa mort, Rousseau continuait à étonner et à scandaliser; et si l'on s'était demandé, quand avait paru la première Partie des *Confessions*, quel besoin il avait, suivant le mot de Rivarol, de « se dégrader et de s'avilir » (3), on se demanda, quand parut en 1788 la seconde Partie, quelle fureur le poussait à avilir les autres, à immoler, pour ainsi dire, sur sa tombe, à peu près tous ceux qui l'avaient connu et à leur faire à tous, par ses accusations odieuses, ce que Cerutti appelait des « legs d'infamie » (4). On protesta donc contre les calomnies manifestes accumulées dans la seconde Partie, comme on s'était récrié contre l'impudeur de certains aveux de la première Partie;

(1) Geffroy : *Gustave III et la cour de France*, 1867, t. II, 401.

La *Correspondance littéraire* (juillet 1782) fait valoir les beaux passages du livre, plaide les circonstances atténuantes, mais convient que « ces mémoires sont remplis de disparates, d'extravagances, de platitudes... de faussetés. »

(2) Volney : *Œuvres*, t. VI, *Leçons d'Histoire*, 1795.

(3) Rivarol : *Œuvres complètes*, 1808, I, 57.

(4) *Journal de Paris*, 2 décembre 1789.

mais la réprobation fut loin d'être unanime. Les dévots et les dévotes de Rousseau défendirent leur dieu dans des apologies telles que les *Lettres* (emphatiques) de Ginguené *sur les Confessions de J.-J. Rousseau* (1791), auxquelles La Harpe répliqua (dans le *Mercure français* du 24 novembre 1792) : « eh quoi ! il faudra croire que tant d'honnêtes gens, noircis et diffamés dans les *Confessions*, ont été des hommes vils parce que Jean-Jacques a eu le malheur d'être fou ? » Avant lui, Cerutti (dans le *Journal de Paris* du 2 décembre 1789) avait appelé les *Confessions* « un héritage de fureur ».

Malgré ces protestations et ces critiques, les *Confessions* ne laissaient pas d'avoir leurs admirateurs, et la preuve en est que l'Académie mettait au concours, *après* la publication de la seconde Partie, l'Éloge de Rousseau. Mme de Charrière, qui se préparait à concourir, hésita à continuer son Mémoire devant le scandale provoqué par la publication de cette seconde Partie, et elle demanda à Marmontel, alors Secrétaire perpétuel de l'Académie, si l'Éloge de Rousseau était toujours proposé. La réponse de Marmontel nous renseigne sur l'accueil que le grand public fit aux *Confessions*, quand il les connut tout entières : « il a fallu, avant de proposer l'Éloge, attendre et observer la seconde Partie des *Confessions*. La sensation produite a été diverse, selon les esprits et les mœurs ; mais, en général, nous sommes indulgents pour qui nous donne du plaisir. Rien n'est changé dans les intentions de l'Académie, et Rousseau est traité comme la Madeleine : *remittuntur illi peccata, quia dilexit multum* » (1).

Quel *caractère* révélait au monde, en 1788, la publication intégrale des *Confessions*, c'est ce que je voudrais rechercher dans le chapitre qui suit.

(1) Cité par Gaullieur : *Études sur l'histoire de la Suisse française*, 156, note. Le prix d'éloquence ne fut pas donné, les Eloges ayant paru insuffisants, malgré, disait le Secrétaire perpétuel, « la chaleur de l'enthousiasme » des concurrents. (Lenel : *Un homme de lettres au* XVIIIe *siècle : Marmontel*), 1902, p. 495.

CHAPITRE IX

LE CARACTÈRE DE ROUSSEAU

A vrai dire, ce n'est pas seulement dans ses *Confessions* que Rousseau a fait son autobiographie : c'est encore, avant les *Confessions*, dans son *Portrait*, dans l'*Introduction* à la rédaction primitive des *Confessions* et dans ses *Quatre Lettres à M. de Malesherbes;* et c'est, après les *Confessions*, dans les *Dialogues*, où Rousseau fait les honneurs de Jean-Jacques, et enfin dans les *Rêveries*, qu'il nous invite à considérer comme un « appendice » aux *Confessions*. C'est donc tous ces ouvrages qu'il faut consulter, si l'on veut fixer, non sans doute l'idée définitive qu'on doit se faire du caractère de Rousseau, mais en tous cas l'image qu'il a voulu nous donner de lui-même, et que nous aurons d'ailleurs à compléter. Il aurait souhaité, selon son expression, « rendre son âme transparente aux yeux du lecteur » ; mais d'abord a-t-il fait tout ce qu'il fallait pour la rendre transparente à ses propres yeux? En d'autres termes, a-t-il, pour se bien connaître, réussi à *s'analyser?*

Il s'y est essayé çà et là, et, parfois même, avec un rare bonheur, mais sans jamais, je crois, descendre au fond de lui-même. Par exemple, il décrit très bien sa timidité, et les psychologues et moralistes ne manquent jamais de le citer, quand ils veulent faire le portrait du timide; mais il n'a jamais soupçonné que la cause, non pas unique, mais essentielle et profonde, de sa timidité, c'était son orgueil. Et, du reste, ce même orgueil était-il bien compatible avec cette analyse de soi-même qu'il nous avait si solennellement promise au début de ses *Confessions?* On ne prend pas la peine de s'analyser bien sérieusement quand on se sent « le meilleur des hommes » ; et même, de s'estimer si fort, n'est-ce pas déjà une preuve qu'on ne s'est guère étudié? S'il est une vertu qu'ait ignorée Rousseau, c'est

bien l'humilité ; or peut-on dire qu'il se connaît lui-même celui qui ne connaît pas l'humilité ? *tota humilitas tua ut cognoscas te*, dit avec grande raison saint Augustin, qui a fait, lui aussi, mais dans tout autre esprit, ses *Confessions*. Reconnaissons d'ailleurs que s'analyser froidement soi-même pour avoir le droit de dire ensuite au lecteur : « voilà comme je suis, » c'est une tâche délicate et combien difficile, je dis : aux plus humbles et aux plus scrupuleux, car qui donc ne se fait pas plus ou moins illusion sur soi-même ? Le mieux est, en somme, de raconter, naïvement si l'on peut, ses faits et gestes, et de laisser le lecteur tirer lui-même, de tous ces récits, la conclusion logique qui sera le portrait de l'auteur. Et c'est bien aussi ce que très judicieusement a prétendu faire Rousseau : « Si je me chargeais du résultat (de cette enquête sur moi-même) et que je dise au lecteur : tel est mon caractère ; il pourrait croire, sinon que je le trompe, au moins que je me trompe ; mais en lui détaillant avec simplicité tout ce qui m'est arrivé, tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai senti, tout ce que j'ai pensé, je ne puis l'induire en erreur ; c'est à lui d'assembler ces éléments et de déterminer l'être qu'ils composent. » (*Confessions*, I, 4). Essayons donc, puisqu'il nous y invite, de dégager, de tout ce que nous savons de lui, *et par lui*, l'être qu'il était.

Pour beaucoup de ses biographes, Rousseau est un être à la fois si singulier et si compliqué, que jamais on ne trouvera la clef de son caractère. Par exemple, Amiel estime que « Jean-Jacques Rousseau est une énigme psychologique et que celle que le Sphinx proposa à Œdipe n'est qu'un jeu d'enfant auprès de celle-ci (1). » Pour M. Brédif, « le caractère de Rousseau est un hiéroglyphe digne d'exercer un Champollion (2). »

On peut, je crois, sans être Œdipe ou Champollion, arriver à déchiffrer cet hiéroglyphe ou cette énigme : c'est, en tous cas, le devoir du biographe de Rousseau de s'y efforcer. La difficulté vient évidemment de ceci : ce qui éclate et paraît dominer dans le caractère de Rousseau, ce sont de multiples et flagrantes

(1) *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, 1879, p. 29

(2) Brédif : *Du caractère intellectuel et moral de J.-J. Rousseau*, 1906, p. 333.

contradictions. Les concilier semble, au premier abord, impossible : « On ne saurait, a-t-on dit, ramener à l'unité ce caractère ondoyant, noble et bas, altéré de tendresse, et d'un orgueil sauvage ; il fut *l'homme des contrastes* (1). » S'il en est ainsi, conclut Eugène Rambert après avoir cité ce passage, « il faut renoncer à comprendre Rousseau. » Et Rousseau, *pour le même motif*, se regarde comme un être à part et renonce à se comprendre lui-même.

Mais d'abord on n'est pas, comme le croit Rousseau, un être exceptionnel parce qu'on a des qualités ou des défauts de caractère qui se contrarient, ou paraissent se contrarier. La Rochefoucauld n'a-t-il pas écrit cette maxime : « L'imagination ne saurait inventer tant de diverses contrariétés qu'il y en a naturellement dans le cœur de *chaque* personne (2)? » Et si même les contrariétés d'un caractère ne se ramènent pas à une faculté maîtresse comme à leur principe, ce caractère n'est pas pour cela incompréhensible : car comprendre un caractère ce n'est pas, par une simplification systématique, le ramener à l'unité, ce qui est quelquefois le déformer, mais bien essayer de l'embrasser tout entier dans sa *vivante complexité*. Ce qui est vrai pourtant, c'est que, si cette complexité est vivante, c'est parce que les « contrariétés » dont elle se compose ne sont pas juxtaposées en elle ; elles se sont fondues en un tout qui est, lui, harmonique et *cohérent*, puisqu'il subsiste et qu'on lui donne un nom : *Rousseau* ou tout autre. Cette cohérence donc entre les dispositions naturelles, voilà ce qu'il faut trouver, si l'on veut parler du caractère de Rousseau. Il est essentiel toutefois ici de se souvenir que, dans l'infinie diversité des caractères, il en est qui, par la faute de la nature ou de l'éducation, sont beaucoup moins harmoniques que d'autres ; ils sont le contraire de ce qu'on appelle en psychologie des caractères unifiés. Or, tel est le

(1) Rey : *Genève et les rives du Léman*, 1875, p. 147.

(2) Et Rousseau aurait pu lire dans son Montaigne : « Quiconque s'étudie bien attentivement trouve en soi cette volubilité (mobilité) et discordance... Nous sommes tous de lopins (de morceaux) et d'une contexture si diverse que chaque pièce fait son jeu. » (*Essais*, II, 1).

caractère de Rousseau, puisque ce qui s'offre d'abord à nous, dans ce caractère, ce sont *ses contradictions.*

Partons donc, puisqu'elles sont indéniables et qu'elles sautent aux yeux, de ces contradictions mêmes, et cherchons, non par une systématisation arbitraire, mais en l'interrogeant et en le citant lui-même, s'il est possible de *les concilier.* Il me semble. qu'on peut les ramener à deux principales : sa *sensibilité* est en désaccord, d'une part, avec son *intelligence,* et, d'autre part, avec sa *volonté.*

Sur le premier désaccord (entre sa sensibilité et son intelligence), écoutons-le lui-même : « Deux choses presqu'*inalliables* s'unissent en moi sans que j'en puisse concevoir la manière : un tempérament très ardent, des passions vives, et, d'autre part, des idées très lentes à naître. » (*Confessions,* I, 3). J'ai montré ailleurs que ces deux choses, bien loin de s'exclure et d'être « inalliables », s'allient au contraire et se conditionnent le plus souvent chez le même individu : « la vivacité » même des passions, par exemple, et « l'ardeur » du tempérament peuvent très bien offusquer l'intelligence et « ralentir » son activité; il n'y a donc là, quoi qu'en ait pensé Rousseau, rien d'énigmatique à expliquer.

La seconde opposition, qui va bien plus au fond de son caractère, est celle-ci : une *sensibilité* ardente s'unit en lui à une *volonté* faible, paresseuse et lâche. Il se dépeint ainsi dans sa seconde Lettre à Malesherbes : « une *âme paresseuse,* qui s'effraye de tout soin, un *tempérament ardent,* bilieux, facile à s'affecter et sensible à l'excès à tout ce qui l'affecte, *semblent ne pouvoir s'allier dans le même caractère,* et ces deux contraires composent pourtant le fond du mien ; quoique je ne puisse résoudre cette opposition *par des principes,* elle existe pourtant, je la sens, rien n'est plus certain. » Il n'est peut-être pas aussi difficile que le croit Rousseau « de résoudre par des principes cette opposition »; car si nous en croyons précisément ceux qui raisonnent par principes, je veux dire les philosophes, nous trouvons, ce me semble, le cas de Rousseau parfaitement déduit par Descartes dans ses *Passions de l'âme.* Il y a, pour

Descartes, deux sortes d'âmes : les unes sont les âmes fortes qui conduisent les actions de leur vie suivant des jugements fermes et déterminés touchant la connaissance du bien et du mal ; les autres sont les âmes faibles qui n'obéissent pas, comme les premières, à la raison ; et « *les âmes les plus faibles* de toutes sont celles dont la volonté ne se détermine point ainsi à suivre certains jugements, mais se laisse continuellement emporter aux *passions présentes*, lesquelles, étant souvent contraires les unes aux autres, la tirent tour à tour à leur parti et, l'employant *à combattre contre elle-même*, mettent l'âme *au plus déplorable état* qu'elle puisse être (1). » Ainsi l'âme, qui ne prend pour guide que sa sensibilité, se met en lutte contre elle-même et elle en est très malheureuse. Or, cette lutte intestine et douloureuse, c'est exactement ce que Rousseau trouve en lui, quand il s'examine : « Jamais homme ne se conduisit moins sur des principes et des règles et *ne suivit plus aveuglément ses penchants*... L'espèce de sensibilité que j'ai trouvée en lui (Jean-Jacques) peut rendre *très malheureux* ceux qu'elle gouverne ; elle en fait des hommes inconséquents et souvent en contradiction avec eux-mêmes. » (*2e Dialogue*).

Quelle est donc cette « espèce de sensibilité » qu'il s'attribue ? essayons de la préciser plus qu'on ne fait d'ordinaire quand on se borne à dire de Rousseau qu'il est extraordinairement sensible. Il estimait que « chacun porte en naissant un tempérament particulier qui détermine son caractère. » Nous n'avons pas à rechercher ici ce qu'est au juste le tempérament, ni combien il y a de tempéraments différents : questions ardues que nous laissons à débattre aux philosophes ; mais, prenant le mot dans son acceptation vulgaire et acceptant la division très ancienne des tempéraments en : *sensitif* et *actif*, nous dirons que Rousseau, par son tempérament est un sensitif ; mais encore *quelle espèce de sensitif ?* Un philosophe contemporain (2) distingue trois sortes de sensitifs : les *humbles* (qui ont une sensibilité excessive et une intelligence bornée), les *contemplatifs* (très sensibles et

(1) Descartes : *Passions de l'âme*, 1re partie, art. 48.
(2) M. Ribot : *Psychologie des sentiments*, 1896, p. 386.

très intelligents, mais incapables de toute réaction, par exemple, Hamlet) ; *les émotionnels*, « qui sont à l'apogée des sensitifs » ; il est évident que Rousseau appartient à cette dernière catégorie, car on la définit ainsi : « à l'impressionnabilité extrême et à la subtilité intellectuelle des contemplatifs s'ajoute l'activité ; mais l'activité des émotionnels a sa marque propre : elle est *intermittente* et parfois spasmodique, parce qu'elle découle *d'une émotion intense*, non d'un fond stable d'énergie. » *L'indolence*, dit encore Bain, est la disposition du caractère purement émotionnel. Rien de plus juste, malgré une apparence paradoxale : l'émotionnel « n'agit que sous l'influence momentanée de motifs puissants, puis retombe dans l'inaction, qui est sa nature essentielle ; d'où alternative d'énergie impétueuse et d'affaissements brusques. » C'est bien là la nature, à la fois ardente et paresseuse, de Rousseau, de ce Rousseau qui, par exemple, laissant éclater sa colère contre les magistrats et les pasteurs de Genève, foudroie les uns et les autres dans ses *Lettres de la Montagne*, puis brusquement, sa vengeance assouvie, c'est-à-dire sa verve éteinte, s'affaisse, se terre et se tait. Rousseau revient sans cesse sur ces contrastes de sa double nature, impulsive et nonchalante à la fois : « la même opposition qu'offrent les éléments de sa constitution (dit-il de lui-même) se retrouve dans ses inclinations, dans ses mœurs et dans sa conduite : il est actif, ardent, laborieux, infatigable ; il est indolent, paresseux, sans vigueur ; en un mot, il passe d'une extrémité à l'autre avec une incroyable rapidité. » Mais ces brusques passages, d'une activité fiévreuse à l'abattement et à l'inertie, ne font pas de lui, comme il le croyait, un être exceptionnel, puisque nous avons pu désigner *ses semblables* par un terme générique emprunté à un psychologue qui fait autorité.

Rousseau est donc *un émotionnel :* il n'est pas proprement *un passionné.* La véritable passion, en effet, quand elle s'implante dans une âme, y domine longtemps, sinon toujours ; elle fait les hommes énergiques et obstinés. L'émotion, elle, peut être très forte, mais elle s'épuise en un moment ; elle fait les enthousiastes, imprime à l'âme des élans sublimes — et courts. Écou-

tons Rousseau : « Il n'y a rien de grand, de beau, de généreux, dont *par élans* Jean-Jacques ne soit capable ; mais il se lasse bien vite et retombe aussitôt dans son inertie » (2me *Dialogue*). Parce qu'il s'enflamme aisément et qu'alors il a un style de feu, on dit volontiers de lui qu'il est un passionné, ce qui est vrai évidemment si l'on prend ce terme, comme nous l'avons fait souvent nous-même, dans son sens général et vague ; mais si l'on veut, comme nous l'essayons ici, préciser la nature et mesurer la profondeur de sa sensibilité, on voit que le terme d'*émotionnel* lui convient beaucoup mieux. Il parle très souvent lui-même, de ses passions ; mais pour que ce soient de vraies passions, il en a trop, et de trop fugitives, ce qui est le propre des âmes faibles. Il dira par exemple : « l'épée use le fourreau ; voilà mon histoire. Mes passions m'ont fait vivre et mes passions m'ont tué. Quelles passions ? dira-t-on. Des riens, les choses du monde les plus simples, mais qui m'affectaient comme s'il se fût agi de la possession d'Hélène ou du trône de l'univers.» Des passions pour des riens ne sont pas des passions : ce sont tout au plus des passades.

Enfin, il est encore un trait, et fort important, de son caractère, qui se rattache à la sensibilité particulière que nous avons reconnue en lui : le sentimental très ordinairement est un *rêveur*, mais surtout le sentimental qui, à une grande puissance d'*émotion* joint une *paresse* native ; et c'est ce qu'a très bien démêlé Rousseau quand il a dit, parlant de lui : « un cœur actif et un naturel paresseux doivent inspirer le goût de la rêverie » (2me *Dialogue*).

Une très grande impressionnabilité et une volonté débile : avec cela on est, surtout dans le jeune âge, à la merci du premier venu qui vous séduit par sa faconde, qu'il s'appelle Bâcle ou Venture, qu'il soit « juge-mage » ou soi-disant « archimandrite » : « dès ma jeunesse, je me livrais sans réserve à quiconque savait m'en imposer par un jargon dont j'ai toujours été dupe. » La jeunesse passée, il se livrera encore, et toute sa vie, à ses amis et à ses protecteurs, car il prend plaisir à être protégé et dirigé. Mylord Maréchal est « son père », et Hume, « son cher patron. » Mais

c'est surtout par les femmes qu'il lui plaît de se laisser guider, parce qu'elles ont les attentions et savent les mots qui caressent sa sensibilité. Or il a « le cœur tendre » et son cœur (il aime à l'insinuer comme un encouragement à ceux à qui il écrit), n'a jamais su résister aux caresses. Au reste, n'écoutant jamais que les impulsions de ce cœur, il se détache brusquement et avec éclat de ses protecteurs et de ses amis, dès qu'il croit son indépendance menacée. S'il est heureux, par exemple, à Montmorency, c'est parce qu'il a échappé à ces « prétendus amis (Grimm, Diderot, Mme d'Épinay) qui s'étaient *emparés de lui*, et qui voulaient absolument le rendre heureux à leur mode et non pas à la sienne » (2me *Lettre à Malesherbes*). Au fond, dans l'influence qu'ont prise sur lui ses amis, et que *sa faiblesse* leur a laissé prendre, il finit par voir une humiliation, c'est-à-dire la chose du monde qui est la mieux faite pour le révolter, car, nous le savons, il est essentiellement, il est foncièrement un orgueilleux.

Mais « être heureux à sa mode », qu'entend-il par là ? notre façon de comprendre le bonheur peut être une indication précieuse sur notre caractère. Sans rappeler ici tous les rêves de félicité dont Rousseau a, pour ainsi dire, semé ses œuvres, je ne citerai qu'une phrase, parce qu'elle met en relief le trait de caractère que je tâche en ce moment de dégager : « l'espèce de bonheur qu'il me faut n'est pas tant de faire ce que je veux (c'est-à-dire d'agir) que de ne pas faire ce que je ne veux pas » (1re *Lettre à Malesherbes*) : c'est bien là le bonheur *des faibles*, En réalité, il se laisse mener, pourvu que ce ne soit pas ostensiblement et qu'il ne s'en doute pas : son orgueil ne souffre pas alors d'un joug qu'il ne sent pas.

Sur l'*orgueil* de Rousseau, il est inutile, je crois, d'insister, tant il s'étale avec candeur dans toutes ses œuvres ; par là Rousseau est vraiment, puisqu'il y tient, un être exceptionnel : car on peut dire, sans lui faire tort, qu'il a largement excédé la dose d'orgueil qu'on passe d'ordinaire au génie. Je serai amené, en montrant comment s'est développé son caractère, à donner plus loin, ou à rappeler, certaines preuves de cet orgueil. En

voici, pour le moment, quelques curieux *effets*. Il est incivil et même grossier : c'est que, ne sachant pas les bienséances, plutôt que d'avouer qu'il les ignore, il prend le parti de les fouler aux pieds ; il outre alors délibérément ses défauts et, pour ainsi parler, il joue son caractère : « j'affectai de mépriser la politesse que je ne savais pas pratiquer (1). » Cynisme de parade et rudesse empruntée qui cachent mal, malgré « son ton caustique et son âpreté », sa faiblesse et sa pusillanimité natives : « mes amis et mes connaissances menaient cet ours si farouche comme un agneau. » Son orgueil est tel que c'est en partie lui qui, par le détour le plus imprévu, lui a dicté ses aveux les plus honteux : ne pouvait-il pas s'enorgueillir de les avoir faits ? « Orgueil, dit Pascal, contrepesant toutes les misères. Ou il cache ses misères ou, s'il les découvre, il se glorifie de les connaître » — et, encore plus, d'avoir osé les faire connaître.

« Rousseau, dit Grimm, *joignait* beaucoup d'orgueil à un caractère timide » (*Corresp. litt.*, 15 juin 1762). Mais sa *timidité* ne se joint pas à son orgueil : elle en vient. Il justifie ce joli mot de Petit-Senn que « la timidité n'est souvent qu'une gaucherie de l'amour-propre. » Il sait, par exemple, que, pour briller et paraître à son avantage dans le monde, il n'a pas l'esprit assez alerte ; et, de l'avoir mainte fois constaté à sa honte, cela le rend plus gauche et partant plus timide encore, — plus sombre aussi ; car il ne saurait prendre son parti de n'avoir pas partout la place à laquelle il a droit, et qui est la première : il a donc la timidité farouche des orgueilleux. « Criton fuit le monde, il est

(1) Stendhal écrit dans son *Journal* : « Je sens bien que ma manière naturelle ne saurait leur plaire et que, cependant, je suis jaloux de leur plaire. Malheureuse *vanité* qui fait qu'en voulant plaire je plaise moins ! » Il y a, entre Rousseau et Stendhal, de telles affinités de caractère que l'on comprend mieux les *Confessions* du premier quand on lit le *Journal* du second. Stendhal, par exemple, ressemble étonnamment à Rousseau par son extrême susceptibilité et son immense amour-propre, par sa gaucherie dans le monde, par son « esprit de l'escalier », par ses emportements contre « cette nation de vaudevillistes », sa haine de « cet esprit gai avec légèreté », enfin par sa sensibilité maladive, par ce qu'il appelle « son excessive délicatesse, cette délicatesse que l'inflexion d'un mot, un geste inaperçu met au comble du bonheur ou du désespoir. » Ne croirait-on pas entendre Rousseau ?

en quelque sorte sauvage ; les cercles nombreux lui sont insupportables, il y est gauche, embarrassé et semble n'avoir pas l'usage de son esprit. Vous en concluez que Criton est timide, et moi je vous dis qu'il a un amour-propre extrême, qu'il éprouve un besoin irritant de produire de l'effet et de faire sensation ; c'est par cette raison que Criton fuit les assemblées où il serait confondu (1). » Ajoutez que sa myopie n'est pas faite pour lui donner de l'aplomb : « ma vue courte me fait mille illusions. Je prends tous ceux qui passent pour des gens de ma connaissance ; partout je suis intimidé, retenu par quelque obstacle. » (*Confessions*, I, 1).

Mais ce qui, bien plus que sa mauvaise vue, et autant, pour le moins, que son orgueil, a fait de lui le timide que nous connaissons, c'est encore sa faiblesse de caractère et sa pusillanimité. Il sait, et l'a avoué en maint endroit, qu'il manque de courage : « Je persistai ; *pour la première fois de ma vie* j'eus du courage. » (*3me Promenade*). Il n'a pas, si j'ose dire, l'esprit de son caractère : il a l'esprit hardi et le cœur timide. Il n'ose pas aller au-devant d'un danger, ni affronter les gens qu'il sait, ou qu'il croit lui être hostiles. Chassé de France, il se garde bien de chercher un refuge à Genève : c'est qu'il lui faudrait braver l'aristocratie genevoise et entrer en lutte avec Voltaire. Il préfère se battre de loin, la plume à la main. Il est vrai qu'alors il prend de belles revanches, à la fois de sa pusillanimité en face de l'adversaire, et de sa timidité dans les salons ; car, il faut le dire à son honneur, s'il ne brille pas en société, ce n'est pas seulement à cause de ce qui lui manque (belles manières et esprit d'à-propos), c'est aussi à cause de ce qu'il a de plus que les autres, et qu'il ne peut dire comme il convient que loin des cercles et de leur frivole caquetage : je veux parler de toutes les sérieuses et originales pensées qui se pressent en lui, et qu'il ne peut développer qu'à loisir en des phrases longuement méditées. La nature même de son talent, qui lui interdit d'être court, l'empêche de se faire écouter dans le monde, où l'on n'aime pas les discou-

(1) Sénac de Meilhan : *Considérations sur l'esprit et les mœurs*, 1787, p. 119.

reurs : « une totale imbécillité m'eût été bien plus favorable ; mais les talents dont j'ai manqué dans le monde ont fait les instruments de ma perte des talents que j'eus à part moi. » (*Confessions*, II, 10). A l'époque même où Rousseau commençait à se faire connaître par son Premier Discours, en 1751, Duclos écrivait, dans ses *Considérations sur les mœurs de ce siècle :* « le *bon ton* est une expression inventée depuis peu de temps ; il consiste à dire agréablement des riens ; toute question importante, tout raisonnement suivi (c'est-à-dire tout ce qui fait le talent de Rousseau) sont exclus des sociétés brillantes et sortent du *bon ton.* »

Dépité de n'être pas jugé selon son mérite, dégoûté de « ce jargon de société dont il faut avoir la clef pour l'entendre », maudissant dans son cœur, et que de fois dans ses livres ! ceux qui parlent ce sot jargon et plus encore celles qui l'inspirent, il « prend en mépris son siècle et ses contemporains », et ainsi son orgueil le rend *misanthrope* : « l'orgueil, disait Mme de Lambert, nous sépare de la société. » Sa misanthropie est d'ailleurs aggravée par son humeur atrabilaire. Il reconnaît lui-même qu'il est né *bilieux :* il l'est surtout dans ces cercles de mondaines et de « brillants péroreurs » où ils se sent dépaysé ; « c'est à Paris qu'une bile noire me rongeait le cœur » (*1re Lettre à Malesherbes*). Faut-il dire qu'il est bilieux tout simplement parce qu'il est genevois, c'est-à-dire calviniste ? oui, si l'on en croyait un homme d'esprit qui doit s'y connaître, étant né lui-même à Genève : « le tempérament calviniste, dit l'auteur de *Paule Méré*, est un mélange de bile et de mélancolie. » En tout cas, le signalement que voici s'adapte à merveille au caractère de Jean-Jacques : « le Genevois est toujours sur la défensive, toujours sur le qui-vive » (*ibid*). Que voilà bien le Rousseau que nous connaissons : toujours hérissé contre ceux, amis ou bienfaiteurs, qui veulent l'aider, soit de leurs conseils (c'est-à-dire l'opprimer « du poids de leurs chaînes »), soit de leurs cadeaux déguisés qui sont autant d'insultes à sa chatouilleuse et j'allais dire : à sa fastueuse pauvreté.

Pour se mettre à l'abri des faux amis et des « méchants »,

Alceste voulait fuir au désert : Rousseau, lui, a, si l'onpeut dire, *la misanthropie insulaire.* On connaît son enthousiasme pour Robinson ; cherchant en imagination un beau pays pour abriter les amours de Julie et de Saint-Preux, il avait songé d'abord aux *îles* Borromées ; et l'on sait que lui-même, de toutes les habitations où il a demeuré, et « il en a eu de charmantes », aucune ne l'a rendu « si véritablement heureux que *l'île* de Saint-Pierre. » Sa misanthropie ne l'empêche donc pas de se plaire en de certains endroits, ni même d'y goûter le bonheur. Si, en effet, grâce à son caractère « dyscole » (c'est un mot de lui et qui signifie : difficile à vivre), grâce aussi à « quelqu'amour inné de la solitude », il est un très authentique *misanthrope*, il n'est pas du tout *un pessimiste* : on aurait, en effet, tort de croire que ces deux choses se confondent et que misanthropie implique pessimisme. Pour le pessimiste, tous les hommes sont mauvais, y compris lui-même, d'où ce fond d'amertume qui est dans l'âme de tout pessimiste. Le misanthrope, lui, méprise les hommes, mais il s'estime hautement lui-même, ce qui lui permet d'être relativement heureux et même joyeux, le bonheur étant avant tout le contentement de soi. Dans ses plus grandes infortunes, Rousseau se replie en lui-même : il y trouve, nous le savons, la conviction profonde que, « de tous les hommes qu'il a connus en sa vie, aucun ne fut meilleur que lui » (1re *Lettre à Malesherbes*), et la sérénité renaît alors dans son âme ; il oublie ses maux et même ses ennemis. « L'orgueil, a dit son ami Duclos, est un grand consolateur. » Et qu'on écoute Rousseau lui-même : « La source de toutes ses consolations est dans l'estime de lui-même » (2me *Dialogue*).

Socrate se plaisait parmi les hommes, parce que « les champs et les bois ne lui disaient rien. » Rousseau, au rebours, plus il a connu les hommes, plus il a aimé les arbres, et l'on sait tout ce que disaient à son cœur l'or des genêts et la pourpre des bruyères. « Il ne se réduisit à converser avec les plantes qu'après de vains efforts pour converser avec les hommes. » (2me *Dialogue*). Bien plus encore que son orgueil, la nature a été pour lui la grande consolatrice et l'a préservé des amertu-

mes du pessimisme. Ses amis le trahissent, ses compatriotes le méconnaissent et le décrètent, qu'à cela ne tienne : il ira dans les bois « chercher la première violette, épier le premier bourgeon, et il s'écriera, dans un saisissement de joie : Mortels, vous n'êtes pas abandonnés, la nature vit encore ! » (*Émile*, IV). A M. de Malesherbes qui l'avait estimé à tort « le plus malheureux des hommes », il écrit qu'il n'a commencé de vivre que le 9 avril 1756 : c'est la date de son arrivée à la Chevrette, arrivée qui, on s'en souvient, fut marqnée pour lui par le chant d'un rossignol qui se fit entendre la nuit sous sa fenêtre ; tressaillant à ce ramage, il s'écria dans son transport : « enfin tous mes vœux sont accomplis ! » (*Confessions*, II, 9).

Une de ses plus grandes joies, hors de Paris, avait été de se retrouver tête-à-tête, dans sa solitude de l'Hermitage, avec quelqu'un qu'il estimait et qu'il aimait par dessus tout : « mais de quoi jouissais-je enfin quand j'étais seul ? de moi. » (3me Lettre à Malesherbes). De même que, prototype de *l'égotisme* en littérature, il est au centre de toutes ses œuvres ; il se fait de même, dans la vie, le centre où vont toutes ses préoccupations et où doivent aller les soins caressants de ceux qui l'aiment. Son *égoïsme*, qui est très exigeant, s'accorde d'ailleurs très bien, et l'on retrouve encore ici l'*unité* de son caractère, avec les effusions de sa sensibilité : il est *un égoïste sentimental*. Comme Chateaubriand, qui est, lui, un égoïste passionné, « il porte son cœur en écharpe ; » car il aime être plaint et choyé et dorlotté. Et, comme la plupart des égoïstes aussi, il affectionne la société des femmes, car seules elles ont ces attentions délicates et fines dont son cœur est avide ; mais tandis que les vrais passionnés, un saint Augustin, par exemple, « aiment à aimer », lui, et c'est aussi pourquoi je l'ai distingué plus haut des passionnés véritables, il aime plutôt à être aimé ; et même, au fond, il préfère à l'amour même une espèce d'amitié amoureuse qu'il définit ainsi : « qui ne sent que l'amour ne sent pas ce qu'il y a de plus doux dans la vie. Je connais un autre sentiment, moins impétueux peut-être, mais plus délicieux mille fois, qui quelquefois est joint à l'amour, et qui souvent en est séparé. Ce

sentiment n'est pas non plus l'amitié seule ; il est plus voluptueux, plus tendre ; je n'imagine pas qu'il puisse agir pour quelqu'un du même sexe ; du moins je fus ami, si jamais homme le fut, et je ne l'éprouvai jamais près d'aucun de mes amis » (*Confessions*, I, 3).

Il croit avoir, comme il l'a répété mainte fois, le cœur fait pour l'amitié : ce n'en est peut-être pas un bon signe que de s'être brouillé avec tous ses amis. Au fond, il aime trop ses aises pour ne pas se sentir gêné par des liens quelconques, ces liens fussent-ils ceux de l'amitié. Quelqu'un qui l'a bien connu, encore qu'il l'ait jugé beaucoup trop durement, Saint-Lambert, a dit de lui, sous le pseudonyme de Cléon : « A peine pouvait-on l'aimer sans l'offenser. Il n'y a point d'amitié qui ne demande du retour et l'idée de ce retour blessait Cléon : c'était une dette qui pesait à son indépendance (1). » Tout ce qui est devoir, tout ce qui est obligation, fût-ce à l'égard d'un bienfaiteur, lui est à charge ; plutôt que de s'y soumettre, il se montrera délibérément ingrat et il parlera tranquillement de son « ingratitude naturelle ». L'orgueil ne veut pas devoir, dit La Rochefoucauld. Si Rousseau redoute les bienfaits, c'est que, déclare-t-il à Malesherbes, « tout bienfait exige reconnaissance et il se sent le cœur ingrat parce que la reconnaissance est un devoir. »

Elle est aussi, pour l'*orgueilleux*, une humiliation : « aviez-vous, dit Saint-Lambert, l'audace de faire un présent à Cléon ? vous vouliez l'avilir. Lui rendiez-vous un service ? vous vouliez l'enchaîner. » Et Saint-Lambert conclut par ce mot : « Voilà *l'ingrat* inspiré par *l'orgueil*. » Il ne s'agit que de Cléon, et c'est là, sans aucun doute, un portrait singulièrement poussé au noir : le malheur est pourtant que, dans plusieurs de ces traits, le lecteur n'ait pas trop de peine à reconnaître Rousseau. Ces traits, et tous les autres que j'ai rassemblés, je crois avoir montré que, *loin de s'exclure*, ils s'accordent dans le même homme : d'être *orgueilleux*, cela n'empêche pas, et au contraire, d'être *égoïste*, ni *timide ;* et tout cela, on l'est d'autant plus qu'on est plus

(1) Saint-Lambert : *Œuvres philosophiques*, an IX, t. II : *Commentaire sur le catéchisme universel*, p. 266.

sensible (1). Il en résulte un caractère qui n'est donc pas, comme on le prétend, incohérent, ni incompréhensible, — et qui n'est pas, non plus, un beau caractère.

Mais avons-nous là tout Rousseau? Non, heureusement. J'ai dû signaler d'abord les mauvais côtés de ce caractère, à la fois parce qu'ils sautent aux yeux, et parce qu'ils frappèrent les contemporains. Mais, à côté du mal, il y a le bien ; et le mal lui-même, que je devais dire sans ambages, il convient, quand on y réfléchit, de l'excuser en partie, comme j'espère le montrer.

Les défauts ou les vices, que nous apportons en naissant, l'éducation les corrige, ou du moins nous incite et nous aide à les corriger : or l'on sait à quel point a fait défaut à Jean-Jacques l'éducation que donne l'école ou le foyer domestique. Au soir de sa vie, il avait raison de dire de lui-même : « de tous les hommes que j'ai connus, celui dont le caractère dérive le plus pleinement de son tempérament est Jean-Jacques. Il est ce que l'a fait la nature : l'éducation ne l'a que bien peu modifié. » (2e *Dialogue*). Ce « tempérament de feu », qu'il s'attribue, et cette « imagination déréglée » qu'il suivait si docilement et qui l'a mené parfois en de si mauvais chemins, tout cela eût pu être amendé et redressé par un père moins léger et moins oublieux de ses devoirs qu'Isaac Rousseau, et par des maîtres d'un tout autre genre que le maître graveur Ducommun. Mais Rousseau, sauf les deux années passées à Bossey, chez le pasteur Lambercier (et encore n'avait-il que douze ans quand il quitta Bossey), fut très tôt livré à lui-même ; il a été longtemps ce que le parler genevois de son temps appelait « un dénué » et un vagabond « gagnant pays ». Personne ne s'occupant de lui, il ne s'est occupé que de lui-même et des moyens de trouver, tantôt un gîte, tantôt même de quoi manger. L'égoïsme, qui est après tout naturel à chacun de nous, il n'a pas eu à le réfréner, comme nous, dans la vie de famille et dans la vie de société, où nous apprenons de bonne heure que nous devons aussi songer aux autres. Il avait, lui, assez affaire à songer à lui-même et aux moyens de subsister ; et

(1) Benjamin Constant note, dans *Adolphe*, « ce mélange d'*égoïsme* et de *sensibilité* qui se combinait en lui pour son malheur et celui des autres. »

quand nous le voyons plus tard vivre et agir sans se préoccuper des autres et des blessures qu'il fait aux autres sous prétexte d'indépendance et d'amour de la liberté, nous pouvons dire que nous retrouvons, dans l'homme fait, l'enfant qui précisément avait vécu, et qui, à cause de son dénuement, avait dû vivre comme s'il était seul au monde.

Son plus grand défaut, c'est, à coup sûr, son orgueil : mais, si cet orgueil est sans mesure, il n'est pas, lui non plus, sans excuse. Assurément il était né orgueilleux, comme en témoignent certaines lettres de lui bien antérieures au temps de sa célébrité : mais cette célébrité fut telle qu'elle ne pouvait manquer d'exalter son orgueil. Il écrit à Malesherbes : « des succès continus (ajoutons : et foudroyants et inouïs), m'ont rendu sensible à la gloire. » Et, nouveau sujet d'orgueil, cette gloire, il ne la doit qu'à lui-même; il se vante, et avec raison, de n'appartenir à aucune coterie ; il est « sans prôneur et sans parti qui le défende » (Préface d'*Émile*) dans le siècle des salons académiques et des coteries littéraires. Plus encore : tout ce qu'il sait, il l'a appris seul : « sans étude et sans maître, disent les *Dialogues*, il vainquit toutes les difficultés à force de zèle. » Ainsi il ne doit qu'à lui seul toute sa renommée. Brunetière a démontré, par les plus judicieuses réflexions, comment les succès de Rousseau étaient bien faits pour développer son orgueil et même sa folie (1) ; et quand Ginguené, dans ses *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*, 1791, défendra à sa manière, qui est très maladroite, les *Confessions*, il ne dira pourtant rien que de vrai quand il écrira : « Rousseau joignait l'intérêt de ses malheurs à celui de son génie et de sa vertu. L'*Europe*, en le lisant, lui avait appris à *ne pas plus douter* de l'une que de l'autre (2). » Et nous-mêmes donc, si nous ne pouvons douter de

(1) Brunetière : *Études critiques*, IV, 338.

(2) Mercier disait : « Les trois hommes qui ont de mon temps occupé le plus constamment l'attention des Parisiens causant (sic) sont le roi de Prusse, Voltaire et Rousseau. » (*Tableau de Paris*, I, 29). « J'ai vu, dit le chevalier de Bruny, plusieurs femmes également distinguées par l'esprit et par le sentimant, donner, dans le temps de la mort de Rousseau, des larmes à sa perte, sans qu'elles eussent jamais connu sa personne. » (*Lettres sur J.-J. Rousseau à M. d'Es.* (d'Escherny), Genève et Paris, 1780.

la vanité exorbitante de Rousseau, il faut nous souvenir aussi que l'Europe entière avait encouragé, par la ferveur de ses hommages, les plus folles jactances de cette vanité. Sans doute, il sait trop ce qu'il vaut ; mais il peut ajouter, comme l'autre : je crois ce qu'on m'en dit.

Et enfin, à côté des défauts, qu'on peut, on le voit, excuser en partie, il y a des qualités qui le relèvent à nos yeux, qualités qu'il nous faut d'ailleurs concilier, non seulement entre elles, mais encore avec les défauts déjà signalés, si nous voulons conserver au caractère de Rousseau cette *cohérence* qu'on lui conteste et que nous nous efforçons de mettre en lumière. Une des affirmations qui nous surprennent le plus de la part de Rousseau, qui s'est brouillé avec tous ses amis, c'est que, nous l'avons vu, il se disait né pour l'amitié : « le ciel l'avait fait pour l'amitié. » (2me *Dialogue*). Il le croyait fermement en dépit de toutes ses brouilles et ruptures et voici, je pense, d'où lui venait son illusion : si ce qu'il se plaisait à appeler sa soif d'indépendance le soustrayait toujours trop vite aux devoirs de l'amitié, sa très vive sensibilité, par contre, lui en faisait pleinement goûter toutes les douceurs. Il avait, en effet, un cœur avide d'affection et d'ailleurs tout prêt à se donner sans réserve, sinon sans retour, à ceux qui lui plaisaient et qui voulaient bien s'accommoder à son humeur et à ses manies. Il n'a pas eu seulement le mérite, et c'en est un, de se faire aimer ; lui-même il a aimé sincèrement un certain nombre de personnes : par exemple, et pour ne citer que les plus connues, les Luxembourg, qui ont été pour lui d'une si touchante bonté, lord Keith, pour lequel il professait une affection « filiale », et naturellement, et au premier rang, Mme de Warens, qu'il a passé sa vie à regretter, comme on regrette sa jeunesse évanouie ; Thérèse enfin, pour laquelle il a eu, sinon de l'amour (il s'en défend), du moins un attachement durable, avec le constant souci d'assurer son sort pour le cas où il viendrait à lui manquer. Sans doute, il avait envers toutes ces personnes, y compris Thérèse qui, à sa manière lui fut très dévouée, des obligations infinies ; mais il s'en acquittait par une véritable et chaude affection, et ici donc sa sensibilité

a triomphé à la fois de son égoïsme et de ce qu'il appelait « son ingratitude naturelle. »

N'est-ce pas cette même sensibilité qui lui faisait ouvrir si aisément sa bourse aux pauvres? car, à Montmorency, à Motiers, partout où il a séjourné, il a laissé le souvenir de ses aumônes ; et il a, comme on sait, quelque mérite à donner, puisqu'il n'est pas riche. Précisément il est un point sur lequel on prend plaisir à le louer : *il n'est pas intéressé.* Il n'a pas su, ou mieux, il n'a pas voulu battre monnaie avec son talent. Il disait fièrement à la fin de sa vie : « Je vends le travail de mes mains (sa copie de musique) ; mais les productions de mon âme ne sont pas à vendre ; c'est le désintéressement qui peut seul leur donner de la force et de l'élévation. Faire des livres pour subsister eût été me mettre dans la dépendance du public. » (2e *Dialogue*). Tous ses malheurs, à propos de l'*Émile*, lui sont venus de ce que la maréchale de Luxembourg, le voyant trop négligent de ses intérêts et trop maladroit dans ses négociations avec les libraires, a voulu faire imprimer elle-même l'ouvrage pour qu'il rapportât davantage à l'auteur : ce qu'il devait lui rapporter, c'était, hélas ! la condamnation et l'exil, et Rousseau n'a pu se tenir, dans ses *Confessions*, de reprocher l'un et l'autre à Mme de Luxembourg. Il était, en effet, *rancunier* (1) : il n'était pas *haineux*. Peut-être pourrait-on dire qu'il avait, et fort heureusement, trop de faiblesse dans l'âme pour porter ce lourd fardeau qu'est la haine. Il a dit de lui-même : « paresseux et voluptueux, comment serait-il haineux et vindicatif? » (2e *Dialogue*).

(1) Qu'on se rappelle de quel ton il rabroue d'Escherny qui tente de le raccommoder avec Diderot : « Je respecte les droits de l'amitié, même éteinte ; je ne la rallume jamais ; c'est ma plus inviolable maxime. » Un exemple amusant de ses rancunes se trouve dans une note de la *Nouvelle Héloïse* (P. I, L. VIII). Julie gronde Saint-Preux qui a triché dans son travail de teillage : « c'est ainsi, lui dit-elle, qu'on s'accoutume à devenir méchant tout de bon. » Et Rousseau ajoute en note : « L'homme au beurre, il me semble que cet avis vous irait assez bien. » Qui était donc l'homme au beurre? — M. de Lastic qui avait, paraît-il, mangé un pot de beurre destiné à la mère Le Vasseur et à qui Rousseau avait écrit une lettre mordante le 20 décembre 1754. Mme de Chenonceaux avait été chargée par M. de Lastic d'expliquer le « malentendu », et même de faire « des excuses. » (Streck. Moultou, II, 230). Mais *sept ans* après Rousseau éprouvait encore le besoin de décocher un trait à « l'homme au beurre. »

Et, de même, ce qui n'est pas un mince mérite, particulièrement au dix-huitième siècle, *il n'est pas jaloux* de ses rivaux en littérature. S'il ne pratique guère le pardon des injures, ni même, pourrait-on dire, le pardon des bienfaits, du moins il pardonne très bien à Voltaire d'être le premier poète de son temps; et, dans sa lutte avec lui, quand il le provoque, ou quand il s'efforce de lui rendre coup pour coup, c'est quelquefois avec colère, ce n'est jamais (sauf dans la fameuse lettre de rupture que j'ai appréciée ailleurs), avec cette rage folle qui empêche Voltaire d'avoir de l'esprit toutes les fois qu'il parle de Rousseau. Dirons-nous que Rousseau s'estime trop pour envier autrui et que c'est donc son orgueil qui l'a gardé de la jalousie? Mais le premier de ces défauts n'est pas toujours un préservatif contre le second et la preuve en est Voltaire lui-même : on sait à quel point il fut jaloux de Rousseau, et nul ne soutiendrait pourtant que Voltaire manque de vanité. Quand il s'est agi d'ériger, de son vivant, une statue à Voltaire, Rousseau s'est honoré en demandant à souscrire; c'est, si l'on veut, un trait d'esprit, mais que, s'il se fût agi d'une statue à Rousseau, Voltaire n'eût pas trouvé — puisqu'il a eu la petitesse de s'en indigner. Quand on parlait devant lui des écrivains de son temps, fût-ce de Voltaire ou de Diderot, Rousseau ne manquait jamais de faire leur éloge. « Jamais, dit-il avec raison de lui-même, on ne l'ouït dépriser ni rabaisser les hommes célèbres pour nuire à leur réputation. » (2e *Dialogue*).

Il y avait là peut-être de sa part une certaine coquetterie, laquelle n'était point maladroite; mais il y avait aussi, ce qu'on ne peut refuser à Rousseau, un sentiment profond *de la justice*. Il a eu, trop souvent il est vrai, le tort de confondre la justice avec l'égalité, qui peut n'être qu'une apparente, et même une fausse justice; et si la passion de la justice élève l'âme, l'amour exagéré de l'égalité la rabaisse aisément jusqu'à l'envie.

Or, si Rousseau n'a pas connu la jalousie littéraire, ni la haine d'homme à homme, il a certainement envié et même haï des classes entières d'hommes, les classes qui étaient au-dessus de lui. Il n'y a ici qu'à le citer une fois de plus lui-même : « Je ne

puis vous dissimuler, Monsieur, que j'ai une violente aversion pour les états qui dominent les autres. Je hais les grands... et je les haïrais bien davantage si je les méprisais moins. » (*4e Lettre à Malesherbes*). Cette haine des classes, qui est, je crois, un des plus mauvais legs de Rousseau, nous la trouvons partout dans ses œuvres à partir du *Discours sur l'inégalité;* mais d'où vient cette haine? Si elle est, à coup sûr, un mauvais sentiment, elle n'est pas un sentiment vil, parce que ce n'est pas leur richesse et leur luxe qu'il envie à ces grands seigneurs, c'est la supériorité de leur état; il ne peut souffrir qu'il y ait, dans une société, des êtres supérieurs, surtout à lui-même, et c'est donc encore ici son amour-propre et son orgueil qui s'insurge contre une injurieuse inégalité (1).

Mais c'est aussi, il n'en faut pas douter, son amour de la justice qui se révolte à bon droit, je l'ai montré longuement, à propos du *Contrat social*, contre les iniquités sociales de l'ancien régime. — Ne pas faire tort à autrui, et, par exemple, ce que ne faisaient pas toujours les grands seigneurs, payer exactement ce qu'on doit, et encore refuser un bienfait qu'on sait qu'on ne pourra rendre (ce qui explique en partie l'horreur de Jean-Jacques pour les cadeaux), tout cela, et bien d'autres traits de la vie et du caractère de Rousseau, prouvent qu'il y avait en lui un instinct de la justice dont il le faut hautement louer. Pourtant, comme on l'a dit, qui n'est que juste est dur, et la vraie justice doit s'achever et se fondre dans la bonté. Rousseau donc, question dernière et controversée, a-t-il été *bon ?*

Il l'a été autant que le permettait le caractère que j'ai essayé de déterminer. Et tout d'abord, si c'est être bon que d'être sensible, nul ne fut meilleur que lui, et je crois bien que, s'il est si fermement convaincu « d'être né bon », c'est parce qu'il a pris bien souvent, pour des actes de bonté, ce qui n'était que des effusions

(1) Son grand ennemi, Joseph de Maistre, ne manque pas de relever, dans les écrits de Rousseau, cette « colère plébéienne » qui s'irrite contre toute « espèce de supériorité. » Il dit encore, de Rousseau, « qu'il n'a pu de sa vie pardonner à Dieu de ne l'avoir pas fait duc et pair. » (*Études sur la souveraineté*, ch. II). De Maistre, lui, pardonnait aisément à sa chère « Providence » de l'avoir fait comte.

de sa sensibilité : il partageait en cela l'illusion de son temps où, pour être réputé bon, il suffisait d'avoir le don des larmes. Qu'on lise, à ce propos, ce curieux passage de Marmontel, où Diderot s'efforce justement de rendre justice à Rousseau ; or comment le fait-il ? « Quel homme ! m'écriai-je (c'est Marmontel qui parle), et il croit être *bon !* Diderot me répondit : il serait bon, *car* il est né *sensible* (1). » Sa sensibilité, du moins, devenait de la vraie bonté, quand elle le poussait à ouvrir sa bourse, et sans doute aussi son cœur, aux pauvres et aux malheureux. Mais tout cela, sauf le geste généreux, c'est surtout de la bonté passive. Rousseau était-il capable d'une bonté plus haute, de celle qui donne non seulement un peu d'argent, mais aussi son temps et sa peine, de la bonté non pas seulement compatissante, mais agissante, de celle, en un mot, qui s'appelle dévoûment ? Pour s'élever à cette hauteur, son âme était trop faible et trop paresseuse, trop jalouse surtout d'un bien qu'elle mettait au-dessus de tous les autres : le repos, l'absence de troubles et de tracas : « c'est un homme sans malice plutôt que bon, une âme saine mais faible, qui adore la vertu sans la pratiquer, qui aime ardemment le bien et qui n'en fait guère. » (*2e Dialogue*). N'est-il pas caractéristique, par exemple, que lui, protestant, il ait laissé si complètement à Voltaire le soin et l'honneur de défendre les Sirven et les Calas, et qu'aux ministres protestants qui le sollicitaient d'intervenir en faveur de ses coreligionnaires de France, il n'ait su offrir que ses vœux et ses conseils (2) ?

Reconnaissons d'ailleurs que Rousseau est avant tout un écrivain, que, pour tout écrivain, les œuvres sont des actes, et que Rousseau a mis dans ses œuvres ce qu'il avait dans le cœur, l'amour de l'humanité et le désir ardent de la rendre, comme il le disait sans cesse, à la fois « meilleure et plus heureuse ». Mais si *l'auteur*, et on ne saurait trop l'en louer, a sincèrement aimé ses semblables dans ses livres, *l'homme*, dont nous nous occupons surtout en ce moment, s'il les a aimés aussi, comme il s'en vante, les a aimés de trop loin, puisqu'il les fuyait ; et Diderot le

(1) Marmontel, *Mémoires*, l. VIII.

(2) Je parlerai plus loin (chapitre X) des rapports de Rousseau avec les pasteurs français.

calomniait à peine quand il disait ironiquement de lui à Marmontel : « Dans l'éloignement il aime assez les hommes. » N'a-t-il pas dit lui-même avec cette franchise qui nous dispense parfois de tout commentaire : « J'ai un cœur très aimant, mais *qui peut se suffire à lui-même.* J'aime trop les hommes pour avoir besoin de choix parmi eux ; je les aime tous ; c'est parce que je les aime que je hais l'injustice ; c'est parce que je les aime que je les fuis ; je souffre moins de leurs maux quand je ne les vois pas. » (*4e Lettre à Malesherbes*). S'il les fuyait, c'était peut-être moins parce qu'il ne voulait pas les voir souffrir que parce que, ombrageux à l'excès, il ne pouvait pas se souffrir lui-même au milieu d'eux.

Voyons pourtant les choses du bon côté, même son mauvais caractère, et disons que certains de ses travers n'ont pas été peut-être sans rendre quelques bons services, je ne dis pas seulement à lui-même (car c'est souvent un grand avantage d'avoir un mauvais caractère : cela vous vaut tant d'égards !) mais encore à d'autres qu'à lui. Un exemple suffira à me faire comprendre et me dispensera de longs développements. Quand il écrit, et il dit vrai : « on ne me revoit guère où j'ai été une fois mal reçu » (*Confessions,* II, 10), ne voit-on pas qu'il y a là, je dis : dans son humeur sauvage et son ton rogue, quelque chose qui vaut mieux, pour l'indépendance et la bonne tenue des gens de lettres, que la complaisance obséquieuse d'un Marmontel dans les salons de ses maréchales, ou que les flagorneries de tant d'autres à l'adresse de cette Pompadour dont quelqu'un avait dit que : « la maîtresse d'un prince est moins respectable que la femme d'un charbonnier », et ce quelqu'un était précisément l'auteur de la *Nouvelle Héloïse.*

Je m'efforce, comme on voit, pour rendre pleinement justice à Rousseau, de faire valoir ce qu'on peut appeler les qualités de ses défauts. En résumé, défauts et qualités s'unissent pour former une âme qui est droite, ou qui l'est devenue, — l'expérience et la réflexion sur soi l'ayant peu à peu redressée, — mais sans vigueur ni fermeté ; un caractère difficultueux au point de devenir insociable et de se condamner à la solitude ; et,

dès lors, dans sa retraite volontaire, jouissant de lui-même avec délice, en égoïste et en orgueilleux ; homme inconséquent, sans doute, parce qu'il cède à tous ses penchants, mais nullement incompréhensible à qui se donne la peine de l'étudier sans aucun parti pris, parce que d'abord il s'est lui-même, en maint endroit de ses œuvres, très naïvement révélé ou très involontairement trahi, et parce qu'ensuite, d'être *à la fois* égoïste et sensible, orgueilleux et timide, quoi encore? enthousiaste et paresseux, voire même assez peu vertueux et grand prôneur de vertus, toutes ces choses, loin de se contredire, vont au contraire si bien ensemble qu'on les rencontre en beaucoup d'hommes, liées les unes aux autres, et même, comme on dit, en fonction les unes des autres.

Et les hommes en qui elles se rencontrent n'ont rien de commun avec les héros de Plutarque. Ce n'est point par ironie que j'évoque ici Plutarque : c'est parce que Rousseau, dans son for intérieur, et même çà et là dans ses œuvres, quoique d'une façon détournée et comme gênée, se compare volontiers aux grands hommes de l'antiquité. Quand il parle de Socrate, ce n'est pas toujours à Socrate seul qu'il pense, et il espère qu'on pensera comme lui à celui qu'il n'ose nommer. Il se garde bien d'imposer au lecteur, mais il ne serait pas fâché de lui suggérer un parallèle dans le genre de ceux de Plutarque, par exemple, entre Caton et Jean-Jacques Rousseau. Dès son *Discours sur l'inégalité*, Caton le hante comme le modèle dont il se rapprochera de plus en plus grâce à certains traits de ressemblance qu'il se découvre avec lui : « Caton périt avec Rome et la liberté parce qu'il fut *déplacé dans son siècle* ; et le plus grand des hommes ne fit qu'*étonner le monde* qu'il eût gouverné cinq cents ans plus tôt. » Comparer, égaler peut-être à Caton, Rousseau censeur de son siècle, ennemi, comme Caton, des élégances mondaines et du luxe corrupteur, sage austère, être exceptionnel, voilà jusqu'où s'exalte Rousseau, quand les bouffées de son orgueil lui montent au cerveau avec l'encens de ses adorateurs. Mais si ces aberrations sont fréquentes, et je devais donc les rappeler, à de certains moments aussi Rousseau se ressaisit et se voit tel qu'il

est. C'est alors qu'il écrit des passages tels que celui-ci : « avec une âme faible, on peut tout au plus se garantir du vice ; mais c'est être arrogant et téméraire d'oser professer de grandes vertus. » (*4me Promenade*).

Et même s'est-il toujours « garanti du vice » ? il savait bien que non ; et il savait aussi que certaines vertus, et non « des plus grandes », s'il les avait éloquemment prêchées aux autres, il s'était dispensé de les pratiquer. Entre sa prédication morale et sa conduite, il y avait *un écart* qui, dans sa solitude et à mesure qu'il avançait en âge, lui devenait plus sensible, et ajoutons, à son honneur, *plus douloureux*. « Heureux ceux qui pleurent », a dit cet Évangile dont le Vicaire savoyard avait si bien parlé. Heureux, dirai-je, l'homme que nous venons de dépeindre, d'avoir écrit les lignes douloureuses que voici ; je les ai citées ailleurs, mais il est opportun de les rappeler ici, non plus seulement pour les regrets qu'elles expriment, mais surtout pour la réflexion qui accompagne ces regrets, et que j'avais omise : « Moi qui vous parle de famille, d'enfants... Madame, plaignez ceux qu'un sort de fer prive d'un pareil bonheur ; plaignez-les s'ils ne sont que malheureux ; plaignez-les beaucoup plus s'ils sont coupables. Pour moi, *jamais on ne me verra, prévaricateur de la vérité, plier, dans mes égarements, mes maximes à ma conduite ;* jamais on ne me verra falsifier les saintes lois de la nature et du devoir pour excuser mes fautes. J'aime mieux les expier que les excuser : quand ma raison me dit que j'ai fait, dans ma situation, ce que j'ai dû faire, je la crois moins que mon cœur qui gémit et qui la dément » (à Mme B..., 17 janvier 1770). Il n'a donc pas, ici du moins, plié ses préceptes à sa conduite et, ne l'oublions pas, il l'aurait pu, étant riche en sophismes. Des innomblables contradictions qu'on peut lui reprocher, celle-ci, qui est la plus profonde de toutes, entre sa conscience morale et les fautes de sa vie, il ne l'a pas niée dans son cœur, puisqu'il l'a pleurée. C'est précisément parce que, dans de tels passages il n'a pas ravalé ses hautes maximes, ni tenté de les *concilier* sournoisement avec ses graves erreurs de conduite, c'est pour cela que finalement il *se réconcilie* avec nous.

CHAPITRE X

L'ÉVOLUTION RELIGIEUSE DE ROUSSEAU
LA PROFESSION DE FOI DU VICAIRE SAVOYARD
LA LETTRE A L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
LE PROTESTANTISME DES LETTRES DE LA MONTAGNE

Il est facile, je crois, d'exposer et même de résumer la religion de Rousseau, cette religion n'étant ni obscure ni compliquée. Mais, puisque c'est une religion *personnelle* qu'il se fait *peu à peu* au cours de sa vie et de ses lectures, ne vaut-il pas mieux, plutôt que d'en donner un exposé systématique, rechercher comment Rousseau est conduit, à travers ses variations et ses conversions, à embrasser finalement la foi qu'il fera prêcher par son Vicaire savoyard ? C'est cette étude, délicate et malaisée sans doute comme tout ce qui touche au for intérieur, que je voudrais tenter dans les pages qui suivent : peut-être comprendrons-nous mieux ainsi dans quel esprit Rousseau a écrit celles de ses œuvres qui sont les manifestations successives de son sentiment religieux et que j'ai cru devoir grouper dans ce chapitre spécial, à savoir : la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, la *Lettre à l'Archevêque de Paris* et les chapitres proprement religieux des *Lettres de la Montagne* (1).

(1) Ce chapitre était écrit avant la guerre, c'est-à-dire avant la publication du bel ouvrage en trois volumes consacré à *La Religion de Rousseau* par le très noble et très regretté Maurice Masson. Le premier volume de cet ouvrage, d'une érudition si sûre et d'une si fine psychologie, traite de *la formation religieuse de Rousseau* : Masson expose un peu autrement que moi cette « formation » ; et son ouvrage, qui est une « thèse » pour le doctorat ès-lettres, aboutit à des conclusions que je n'ai pas à discuter, puisque je n'étudie pas ici (il y faudrait consacrer un nouvel ouvrage), l'influence religieuse de Rousseau, laquelle est l'objet du troisième volume de Masson. Pour Masson, Rousseau a été « l'un des mainteneurs du catholicisme dans l'élite intellectuelle française,... » et « ce fils de Calvin a travaillé pour le triomphe du papisme. » (III, 358), Masson s'appuie, pour soutenir sa thèse, « paradoxale », il

Il était né *genevois* : cela veut dire qu'il était d'une ville où, non seulement tout le monde était protestant, mais où tout protestant était convaincu que les premiers devoirs de l'homme sont les devoirs religieux et que, sans religion, il n'est pas d'honnête homme : précisément, d'avoir méconnu que la moralité ne va pas sans la religion, c'est ce que reprochera un jour aux philosophes français *le genevois* Rousseau.

Mais tout d'abord où a-t-il puisé ses premières notions et surtout éprouvé ses premières émotions religieuses ? *au temple* où, comme tout Genevois de ce temps, il est tenu d'aller le dimanche écouter *le sermon*, et où il entend chanter, « ému et ravi », ces psaumes du Psautier genevois dont il a cité quelque vers, probablement de mémoire, dans son *Vicaire savoyard* (1) ; et ensuite, au sein même de *sa famille* où, de ses trois tantes, « les deux aînées étaient dévotes », et où son père lui-même, malgré certains écarts de conduite, avait, c'est Rousseau du moins qui l'assure, « beaucoup de religion ». Aussi, quand le jeune Jean-Jacques fut mis en pension à Bossey chez le pasteur Lambercier, celui-ci n'eut, dit encore Rousseau, qu'à « cultiver les principes de piété qu'il trouva dans mon cœur. » A Bossey il y avait, outre le sermon, *le catéchisme*, qu'on récitait le dimanche en plein temple, et que Jean-Jacques apprenait de son mieux, pour ne pas « chagriner par ses hésitations » sa chère demoiselle Lambercier ; à quoi il faut ajouter enfin, et

le reconnaît lui-même, sur ce principe que « toute renaissance religieuse, en France surtout, profite d'abord au catholicisme. » Renan avait exprimé à peu près la même idée dans la Préface de ses *Études d'Histoire religieuse*. « Le catholicisme étant la plus caractérisée... des religions, toute réaction religieuse se fait nécessairement à son profit » Mais Renan disait aussi, quelques pages plus loin, que très souvent « l'humanité... *exagère le rôle des individus* et accumule sur la tête de ses favoris les mérites de générations entières. » Pour ce qui est de Rousseau, j'ai quelque peine à voir, je l'avoue, un ouvrier du « papisme » dans l'homme qui a sans cesse opposé aux « religions d'autorité » cette « religion de l'esprit », indépendante et *personnelle*, à laquelle a abouti de nos jours le protestantisme d'un Sabatier, et contre laquelle précisément s'est élevé avec véhémence, j'en parlerai plus loin, l'éloquent défenseur du catholicisme qu'était Brunetière.

(1) Voir, sur ce point, Masson : *La formation religieuse de J.-J. Rousseau*, p. 33 et, du même : *La Profession de foi du Vicaire savoyard*, édit. critiq , 1914, p. 213.

sans parler d'ailleurs des exemples vivants de piété et d charité qu'étaient M. Lambercier et sa sœur, *la lecture de l Bible.* Cette lecture, commencée sans doute dans la famille d Rousseau comme dans toute famille protestante de ce temps continuée et commentée chez le pasteur Lambercier, ne ser jamais complètement abandonnée, sauf dans ses années d vagabondage, par le futeur auteur du *Lévite d'Ephraïm.*

Sans exagérer l'importance de ces lectures et de ces exemples dont Rousseau ne profita sans doute pas beaucoup tout de suit à Genève (il s'était déjà mis, chez son maître Ducommun, polissonner), il n'en faut pas moins noter très soigneusemen ces premières impressions religieuses ; car elles furent certai nement très vives chez l'enfant précoce et extraordinairemen sensible qu'était Jean-Jacques, et elles devaient être, comm nous verrons, ineffaçables. Il y a beaucoup de vrai dans c passage des *Rêveries* : « Né dans une famille où régnaient le mœurs et la piété, élevé ensuite avec douceur chez un ministr plein de sagesse et de religion, j'avais reçu, dès ma plus tendr enfance, des principes et des maximes... qui ne m'ont jamai abandonné. » (3me *Promenade*). Qu'il eût même, en quittan Genève, un petit bagage théologique (n'avait-il pas lu, che son père, une *Histoire de l'église et de l'empire*, par Le Sueur ?) c'est ce dont il se vante, et ce qui lui permet d'assurer, ave son ordinaire aplomb, que le bon dîner du curé de Confignon M. de Pontverre, eut seul raison de sa théologie : car il était lui Jean-Jacques, bien plus « savant » en religion que M. d Pontverre ! Pareillement quand il s'agit, à l'hospice de Turin de le convertir au catholicisme, les bons Pères faillirent, à l'e croire, perdre leur latin en face de ce petit protestant raisonneu qui avait été « si bien instruit chez le pasteur Lambercier. »

Maintenant donc *le voici catholique*, et chez Mme de Warens c'est à *sa raison* et à *sa conscience* qu'on avait surtout fait appe dans les temples protestants ; c'est *sa sensibilité religieuse* qu s'émeut, dans les églises catholiques, aux sons de cette bell musique qu'à Turin il va entendre tous les jours à la messe du roi, et qui le transporte, car il ne savait jusqu'ici « que la mu-

sique des psaumes. » A Annecy, M. le Maître (ainsi le nommait-on parce qu'il était maître de musique de la cathédrale), le prend en pension ; et le voilà, pendant tout un hiver, vivant de la vie de la maîtrise qui le ravit, et dont il gardera, jusque dans un âge avancé, les plus précis et les plus délicieux souvenirs. Il revoit et entend, quand il écrit ses *Confessions*, « tout ce qu'on chantait au chœur, tout ce qu'on y faisait, le bel et noble habit des chanoines, les chasubles des prêtres, les mîtres des chantres, et lui-même tenant sa petite flûte à bec et allant avec orgueil s'établir à la tribune, pour un petit bout de récit que M. le Maître avait fait pour lui. » Il semble bien qu'il ait à cette heure définitivement renié « la religion de ses pères », puisqu'il n'a plus, ce qui est la marque propre du calviniste, l'horreur de la messe. Est-il bon catholique ? à coup sûr, mais il l'est, et il n'en pouvait être autrement, à la manière de Mme de Warens. Il n'a pas vingt ans, en effet, quand, dénué de tout, il arrive à Annecy ; une jolie femme de trente ans l'héberge, fait son éducation, *toute* son éducation : comment aurait-il une autre religion que celle qui lui est prêchée par « un regard très doux et un sourire angélique » (c'est son portrait de Mme de Warens). Quelle pouvait donc être la foi de *sa chère maman* ?

La conversion de Mme de Warens (je l'ai montré ailleurs), avait été, comme celle de Rousseau, intéressée, et Mme de Warens pouvait dire d'elle ce que Rousseau avait dit de lui-même : « *forcée* par la nécessité, je me fis catholique ». De plus, comme elle ne s'était convertie qu'à vingt-sept ans, elle avait gardé, dans sa nouvelle religion, et tout en acceptant le *credo* catholique, les habitudes d'esprit d'une protestante instruite, raisonneuse et volontiers discoureuse. « Fidèle à la religion qu'elle avait embrassée, disent les *Confessions*, elle en admettait sincèrement toute la profession de foi ; mais quand on venait à la discussion de chaque article, il se trouvait qu'elle croyait tout autrement que l'Église, toujours en s'y soumettant. » Elle croyait, mais elle *discutait*, ce qui était en elle un mauvais levain de protestantisme, s'il est vrai, comme Rousseau le dit, à propos de sa propre conversion, que « les protestants sont généralement mieux instruits

que les catholiques. Cela doit être : la doctrine des uns exige la discussion, celle des autres la soumission. » Catholique de cœur et très pratiquante, Mme de Warens avait si bien gardé l'esprit protestant qu'elle avait accommodé sa nouvelle religion à ses idées personnelles et à son caractère : aimant à mettre toute chose en système, nous dit Rousseau, elle n'avait pas manqué d'y mettre aussi la religion. Bref, elle s'était fait un catholicisme à son usage, d'où elle avait banni la notion d'un Dieu terrible aux méchants et la croyance aux peines éternelles, ce qui détruisait, remarque Rousseau, la doctrine du péché originel et de la rédemption. Quant à l'Écriture, qu'elle continuait, paraît-il, de lire comme au temps où elle était calviniste, elle trouvait qu'on « l'expliquait trop littéralement et trop durement. » Il me semble que l'on peut conclure de tout cela, non certes que Mme de Warens ait fait, à elle seule, l'éducation religieuse de Rousseau — il se la fera surtout lui-même par ses réflexions et ses lectures, — mais que Mme de Warens l'a du moins orienté vers une religion plus personnelle et plus souple, plus accommodante aussi que la raide et dure doctrine de Calvin et que l'orthodoxie inflexible du catholicisme de ce temps. Que Mme de Warens ait été redevable au piétisme romand et, en particulier, au piétiste Magny, ami de sa famille, de l'indépendance de sa pensée religieuse, comme le veut M. Ritter (1), cela est fort probable. M. de Warens dit de sa femme dans une très curieuse lettre : « pour ce qui est de son indifférence pour le culte en matière de religion, elle la doit en partie aux principes de nos piétistes », et il cite Magny (2).

Ce qui en tous cas ne me paraît pas douteux, c'est que Rousseau a dû *imiter* Mme de Warens, à la fois dans sa dévotion sincère et dans sa libre interprétation du catholicisme. N'a-t-il pas écrit, dans sa 3me *Promenade* : « les instructions, les exemples de Mme de Warens m'affermirent dans cet attachement à ma nouvelle religion. La solitude champêtre, où j'ai passé la fleur

(1) Eug. Ritter : *La famille et la jeunesse de Rousseau*, 239.
(2) Mugnier ; *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, 22.

de ma jeunesse, l'étude des bons livres à laquelle je me livrai tout entier (aux Charmettes), renforcèrent auprès d'elle mes dispositions naturelles aux sentiments affectueux et me rendirent dévot presqu'à la manière de Fénelon », et tout à fait, ajouterons-nous, à la manière de Mme Warens. Comme elle, il va à la messe très régulièrement et, quand il est à Lausanne, ville protestante, il fait deux lieues à pied tous les dimanches pour aller à l'église catholique d'Assens ; à Saint-Marcellin, pendant l'office, il étonne et refroidit à son égard la sémillante Mme de Larnage par « sa contenance modeste et recueillie. » Quand, à la suite de l'accident qui avait failli lui faire perdre la vue, se croyant près de mourir, il fait son testament, il lègue seize livres aux couvents, afin qu'on dise des messes pour le repos de son âme. *Il fait ce qu'il voit faire* autour de lui dans un milieu non seulement tout catholique, mais même ecclésiastique, car les familiers de Mme de Warens sont des bernardins, des cordeliers et des jésuites ; son habitation confine à la maison des cordeliers, et, quand celle-ci prend feu, Rousseau joint ses prières à celles de Mgr de Bernex pour écarter l'incendie de la maison de Mme de Warens : « Je vis, dit-il dans les *Confessions*, tout le monde à genoux et *m'y mis comme les autres.* » C'est le commentaire de cette phrase des *Rêveries* : « bientôt, *gagné par l'habitude*, mon cœur s'attacha sincèrement à ma nouvelle religion. » Il s'y était si bien attaché que, l'incendie ayant épargné la maison de Mme de Warens, il y vit, comme tous, un miracle et l'attesta par certificat, lorsque le Père Bourdet entreprit la béatification de Mgr de Bernex. Plus tard, racontant comment Fréron déterra ce certificat malencontreux pour le jeter plaisamment à la tête de l'audacieux négateur des *Lettres de la Montagne*, il dira : « autant que je puis me rappeler mes idées, alors sincèrement catholique, j'étais de bonne foi. »

Il sera « de bonne foi » aussi quand il s'acharnera un jour à combattre la croyance aux miracles, et c'est précisément *le chemin qu'il va faire* pour aller, de sa pieuse attestation du miracle d'Annecy aux terribles *Lettres de la Montagne*, que nous voudrions faire avec lui. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs qu'il eût

simplement en Savoie une foi passive et moutonnière : nous avons de lui deux prières, écrites à cette époque (en 1738 ou 1739), et extrêmement instructives, parce qu'elles nous donnent sa pensée personnelle et intime ; la première a été composée *à la fois* pour Mme de Warens et pour lui-même, et elle est donc une preuve manifeste de cette communion d'idées, que j'ai supposée, entr'elle et lui ; c'est ensemble qu'ils prient : « *Nous* nous prosternons en votre présence divine, grand Dieu. » La seconde, qui est fort belle, Rousseau ne l'a composée que pour lui, et elle a ceci de tout à fait significatif qu'il n'y est parlé que de Dieu seul : un protestant pourrait prier ainsi, ou même un simple déiste, à condition qu'il fût très fervent, car on sent que celui qui l'a écrite croit fermement en Dieu ; c'est même plus qu'une prière, c'est un élan de l'âme qui (je le cite) « s'élève en présence du Dieu tout puissant pour lui offrir les hommages et les adorations qu'elle lui doit (1). »

On le voit, Rousseau a beau être catholique et catholique sincère : quand il prie, il s'adresse encore, comme il faisait chez le pasteur Lambercier, à Dieu lui-même sans intermédiaire, sans intercession de la Vierge et des Saints. Au reste, son temple à lui, c'est déjà la nature ; en effet, les splendeurs du culte et la beauté des cérémonies ne paraissent pas l'avoir beaucoup impressionné : *il n'a pas l'imagination catholique ;* c'est *sa sensibilité seule* (et j'y reviendrai) qu'ont émue les chants et la musique d'église ; qu'on écoute ce passage significatif : « J'ai gardé toujours une affection tendre pour un certain air du *Conditor alme siderum* qui marche par ïambes, parce qu'un dimanche de l'Avent, j'entendis de mon lit chanter cet hymne sur le perron de la cathédrale. » Mais ce qui l'émeut par-dessus tout, et met la prière sur ses lèvres, c'est le soleil qui se lève aux Charmettes sur les bois et les coteaux d'alentour. Qui ne connaît ce poétique passage : « Je me levais avant le soleil ; je montais par un verger voisin dans un très joli chemin qui était au-dessus de la vigne

(1) Le texte complet, et rectifié, de ces deux prières a été donné par M. Th. Dufour (*Annales J.-J. Rousseau*, I, 221 et 225), et admirablement commenté par Masson (La *Religion de Rousseau*, I, 121).

et suivait la côte jusqu'à Chambéry. Là, tout en me promenant, je faisais ma prière, qui ne consistait pas en un vain balbutiement des lèvres, mais dans une sincère élévation de cœur à l'auteur de cette aimable nature dont les beautés étaient sous mes mes yeux. » C'est le début, et c'est presque le cadre du *Vicaire savoyard :* « Nous nous levâmes à la pointe du jour..., les rayons du soleil levant rasaient déjà les plaines..., on eût dit que la nature étalait à nos yeux toute sa magnificence pour en offrir le texte à nos entretiens. »

Ainsi son sentiment religieux, qui avait dû bien sommeiller depuis son escapade de Genève, s'est réveillé dans ses entretiens avec Mme de Warens et dans ses promenades solitaires des Charmettes. On peut dire qu'en somme la religion de Rousseau a passé par *trois phases* avant d'aboutir à la foi du Vicaire savoyard ; et ces trois phases sont, plus encore que des variations de pensée, des manières très distinctes de sentir et de vivre, car elles correspondent aux trois milieux, si profondément différents, où a vécu Rousseau. Ce sont : *le milieu calviniste de Genève, la société catholique de Chambéry* et *le monde philosophique de Paris.* J'ai dit, en main endroit de ce livre, ce qu'a été *Genève* pour Rousseau. Mais ce n'est pas Genève seule, et il s'en faut de beaucoup, qui a formé son génie. Je montrerai tout à l'heure ce qu'il doit *à Paris* ; je voudrais préciser d'abord ce qu'il apprit *à Chambéry.*

Dans ce riant pays de Savoie, où l'aimable saint François de Sales avait semé de fleurs le chemin de la dévotion, Rousseau qui, en sa qualité de protestant genevois, était de ces « cœurs âpres de leur naturel », que gourmande précisément saint François, se déraidit peu à peu et son humeur s'adoucit ; il envisagea avec plus de sérénité la vie et la religion à la fois, car l'une et l'autre se pénétraient alors plus intimement qu'aujourd'hui. Or, nous savons par lui-même ce qu'était la vie de société à Chambéry : « s'il est une petite ville au monde où l'on goûte la douceur de la vie dans un commerce agréable et sûr, c'est Chambéry. » Et la vie religieuse elle-même y était aimable et gaie, du moins celle que Rousseau avait sous les yeux dans

l'entourage de Mme de Warens ; qu'on en juge par la plaisante scène que voici : le supérieur du séminaire, un lazariste appelé M. Gros, « venait quelquefois chez maman, qui le caressait, l'agaçait même et se faisait quelquefois lacer par lui, emploi dont il se chargeait assez volontiers. Tandis qu'il était en fonction, elle courait par la chambre de côté et d'autre ; tiré par le lacet, M. le Supérieur suivait en grondant et disant à tout moment ; mais, Madame, tenez-vous donc ! cela faisait un sujet assez pittoresque », mais combien peu genevois ! se figure-t-on un disciple du Saint Évangile courant et batifolant dans la posture du bon M. Gros !

On sait que c'est « en réunissant deux prêtres de Savoie, l'abbé Gaîme et l'abbé Gâtier » que Rousseau « fit l'original du Vicaire savoyard », ainsi s'expriment les *Confessions* (1). Mais il est impossible, avec les vagues renseignements que Rousseau nous a laissés sur ces « deux dignes prêtres », de préciser ce qu'il doit à l'un ou à l'autre. Nous savons, en revanche, qui était son confesseur : c'était un jésuite, bon vieillard qui avait la simplicité d'un enfant. Rousseau, ayant lu les écrits de Port-Royal, inclinait, dit-il, vers le jansénisme, et « cette effrayante doctrine l'aurait tout à fait bouleversé », si Mme de Warens ne l'eût tranquillisé, aidée du bon père Hemet (c'était le nom du confesseur) qui « le maintint dans une bonne assiette » : car « sa morale était *douce* ». Quand, plus tard, dans certain passage des *Lettres de la Montagne*, que nous aurons à citer plus loin, il opposera au calvinisme austère et morose de certains de ses compatriotes un christianisme plus souriant et plus traitable, il ne sera pas téméraire, je crois, de voir dans ce passage un souvenir de ses fréquents entretiens avec le Père Hemet, avec le Père Coppier et avec tant d'autres « révérends pères jésuites » auxquels il ne manquait jamais d'offrir « ses très humbles respects » à la fin de ses lettres à Mme de Warens.

Enfin, et c'est la conséquence de tout ce qui précède, il est

(1) Sur l'abbé Gaîme, voir Mugnier (*Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 47). et sur l'abbé Gâtier, *ibid.*, p. 59.

un dernier gain, le plus important de tous, dont il fut redevable à son long séjour en Savoie, séjour qui, ne l'oublions pas, défalcation faite de différentes absences, dura dix ans et se place entre sa seizième et sa trentième année, c'est-à-dire, à une époque décisive pour la formation de l'esprit et du caractère. Et ce gain est celui-ci : quand, dans sa studieuse retraite des Charmettes, il se mit à lire ou, comme il le dit, à « dévorer » Descartes et Port-Royal, Montaigne et La Bruyère, Pascal, Malebranche et Voltaire, — ce sont les auteurs qu'il nomme un peu confusément dans *Le Verger des Charmettes*, — il ne lut pas ces livres avec les yeux prévenus d'un calviniste et comme on les lisait en ce temps sans nul doute à Genève; mais il les lut avec une sympathie pleine et entière, ce qui était la seule manière de les bien comprendre et d'en tirer profit. Or, c'est dans ces livres français qu'il apprit, non pas seulement, comme on l'a dit (1), à écrire, mais à penser : comment pourrait-on, en effet, chez un Descartes ou un Pascal, séparer le fond de la forme? Au reste il nous a dit lui-même, en parlant de cette époque de sa vie dans ses *Confessions*, que c'est alors qu'il se fit « un magasin d'idées ». Disons donc, d'un mot qui résume tout : c'est à partir de son séjour en Savoie qu'il commence à penser en français, ce qui doit lui permettre un jour de penser et d'écrire pour l'Europe entière. Il ne lui reste plus, pour parfaire cette éducation française de son esprit, qu'à venir vivre à Paris. Mais s'il y était venu directement de Genève, *sans passer par la Savoie et par le catholicisme*, il n'aurait pas compris si vite et si bien les écrivains français qui vont devenir ses amis, et dont nous avons maintenant à montrer l'influence sur ses idées religieuses.

Il subit assez vite et assez profondément cette influence, grâce

(1) « C'est à Paris que Rousseau a appris son métier d'écrivain. Par la forme, par la beauté littéraire, par l'éloquence magnifique du verbe, l'œuvre écrite de Rousseau est plus française que genevoise. C'est dans les écrivains français qu'il a trouvé, *pour cette forme*, des exemples et des modèles. » (Vallette : *J.-J. Rousseau genevois*, p. 438). En somme, pour Vallette, l'œuvre entière de Rousseau, c'est une pensée genevoise dans une forme française. Il me paraît plus juste de dire que Rousseau pense et écrit en français avec son tempérament genevois modifié par ses séjours en Savoie et à Paris.

surtout à son intimité avec Diderot. Ce n'est qu'à partir de sa retraite à l'Hermitage qu'il se dégagera, redeviendra lui-même et, exagérant délibérément cette originalité qui lui a valu ses premiers succès, s'appliquera à se distinguer de plus en plus de ses anciens amis : mais dans les premiers temps de son séjour à Paris il vivait et, sauf sur un point important dont je parlerai tantôt, il était en parfaite communion d'idées avec les Philosophes et il sera même, on le sait, un des collaborateurs de l'*Encyclopédie*. Un auteur, du reste, qu'il avait beaucoup pratiqué, l'avait comme initié d'avance à l'esprit encyclopédique : cet auteur est Bayle, que lui avait fait connaître Mme de Warens ; « elle ne parlait que de Bayle », nous disent les *Confessions* ; or, Bayle, c'est la moitié, tout au moins, de l'*Encyclopédie*.

Il n'est pas, je crois, téméraire d'avancer qu'à Paris, dans la société des Grimm et des Diderot, Rousseau oubliait d'aller à la messe. Il a affirmé plus tard, mais c'était pour se faire réintégrer dans l'église calviniste, qu'il avait assidûment suivi à Paris les services du culte protestant à l'hôtel de l'ambassade de Hollande. En réalité, il suivait ses amis à « la synagogue de la rue Royale », ce qui veut dire : chez le baron d'Holbach ; c'est là que les Encyclopédistes faisaient leurs dévotions, lesquelles consistaient généralement à tenir des discours capables, dit Morellet, « de faire tomber cent fois le tonnerre sur la maison. » Ce n'est pas que Rousseau tînt lui-même de tels discours et qu'il hurlât toujours avec les loups ; nous entendrons tout à l'heure ses protestations. Il est certain pourtant qu'il n'a pas vécu impunément dans le Paris du dix-huitième siècle et qu'il n'a pas fréquenté les Philosophes pendant *treize ans* (jusqu'à son départ pour l'Hermitage), sans que ses idées sur toutes choses, et en particulier sur la religion, n'aient été sensiblement modifiées. Revenant bien plus tard sur cette époque très importante de sa vie, il écrivait dans sa 3me *Promenade* : « Je vivais alors avec des philosophes modernes ;... ils avaient ébranlé toutes les certitudes que je croyais avoir sur les points qu'il m'importait le plus de connaître. » Il est vrai qu'il ajoute, se peignant, je crois un peu plus défiant et un peu plus sur

la défensive qu'il n'était alors : « je m'étais défendu souvent assez faiblement par haine pour la dispute et par peu de talent pour la soutenir. Ils ne m'avaient pas persuadé ; ils m'avaient ébranlé, sans jamais m'avoir convaincu. » Ils avaient pourtant, et pour toujours, convaincu l'ancien élève du pasteur Lambercier et le pieux catholique de Chambéry que les vérités de la religion, de toute religion, cessent d'être vraies quand elles sont contraires à *la nature* et à *la raison*, ces deux grands principes des Encyclopédistes, et qu'ainsi révélation et prophéties, surnaturel et divinité du Christ, tout cela a beau être dans l'Évangile : « l'Évangile est plein de choses qui répugnent à *la raison*, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre. Quant au *surnaturel*, que signifie ce mot ? je ne l'entends pas. Vous avez beau me crier, pasteurs et prêtres : soumets ta raison ; autant m'en peut dire celui qui me trompe. Il me faut des raisons pour soumettre ma raison. » C'est le Vicaire savoyard qui parle ainsi ; mais Diderot lui-même en aurait pu dire autant : à l'école des Philosophes, le disciple soumis du Père Hemet est devenu un effronté raisonneur.

Mais, hâtons-nous de le dire, il est autre chose qu'un raisonneur : il est, ou plutôt, *il est resté*, un croyant. Il ne croit plus certes à autant de choses qu'à Chambéry ; mais il n'a pas cessé, même à Paris, de croire en Dieu ; et, à cause de cela, il a le droit de dire qu'il n'a « jamais accepté la désolante doctrine des Philosophes. » On se rappelle peut-être qu'un soir à dîner, chez Mlle Quinault, il a protesté avec éclat et menacé de sortir, si l'on continuait à mal parler de Dieu. Mais nous avons une autre preuve, et vraiment éloquente, de la persistance de sa foi en Dieu, malgré les objections de ses amis qui l'ont, a-t-il dit, « inquiété sans le persuader. » Je veux parler de la conversation bien connue que Mme d'Epinay a avec lui à la suite de la discussion chez Mlle Quinault. Qu'on me permette de la rappeler brièvement. Rousseau se promène avec Mme d'Epinay et celle-ci, tout en approuvant une réplique de Rousseau à Saint-Lambert, avait ajouté : « cependant, j'en suis fâchée ; mais je trouve que

Saint-Lambert est le plus fort. — Madame, répond Rousseau, quelquefois, au fond de mon cabinet, et mes deux poings dans les yeux, ou au milieu des ténèbres de la nuit, je suis de son avis. Mais voyez cela (dit-il, en montrant le ciel, la tête élevée et avec le regard d'un inspiré) : le lever du soleil, en dissipant la vapeur qui couvre la terre et en m'exposant la scène brillante et merveilleuse de la nature, dissipe en même temps les brouillards de mon esprit. Je retrouve ma foi, mon Dieu, ma croyance en lui ; je l'admire, je l'adore et je me prosterne en sa présence (1). » C'est émouvant parce que, malgré l'emphase, on sent que c'est sincère, et que d'ailleurs Mme d'Epinay n'a pas inventé cela. Mais est-ce donc là toute la religion de Rousseau ?

Nous savons que, dans la discussion chez Mlle Quinault, Rousseau n'a pas seulement défendu contre ses amis l'existence de Dieu, mais aussi la morale de l'Évangile ; « c'est, dit Mme d'Epinay, la seule chose qu'il conserve du christianisme » ; et ce n'est pas peu de chose ; mais n'en conserve-t-il vraiment que cela ? C'est ce qu'il faut demander à deux fragments fort curieux qu'on a appelés, l'un *la Parabole* et l'autre *l'Allégorie*, et qui se placent entre 1750 et 1753. La Parabole est un conte que fit Rousseau à Mme d'Epinay à la suite de l'entretien dont nous venons de parler. Ce conte (2) est assez obscur et filandreux, ce qui permet de douter qu'il soit, du moins tout entier, de Rousseau. A n'en prendre que l'esprit, le conteur marque une assez grande indifférence pour les trois religions (juive, chrétienne et musulmane) représentées par trois vieillards qui, ce me semble, divaguent un peu au sujet de leur commun maître ; mais ce maître, Dieu, existe vraiment et il est indulgent et bon. Le conte fini, le conteur avoue à Mme d'Epinay qu'il est chrétien pour deux raisons : parce que la religion chrétienne *sert d'appui à la morale* et parce qu'elle *console* les affligés par l'espoir d'une vie meilleure.

(1) *Mémoires de Mme d'Epinay*, I, 394.

(2) *Ibid.*, I, 395. Masson l'attribue (*Annales J.-J. R.*, IX, 1) non sans de bonnes raisons, à Diderot. (Voir aussi : Diderot, *Œuvres* éd. Assézat, IV, 443).

L'*Allégorie*, bien plus intéressante, nous a été donnée par Streckeisen-Moultou, dans ses *Œuvres et correspondance inédites de Rousseau* (1861, p. 171) sous ce titre : « Fiction ou morceau allégorique sur la Révélation. » On l'a datée longtemps de la dernière année de la vie de Rousseau, et, de cette date manifestement erronée, on a déduit des conclusions devenues inadmissibles depuis qu'on place l'Allégorie, avec MM. Ritter et Dufour vers 1750-1753 (1). Par une belle nuit d'été, le premier homme (entendez : Rousseau) se met pour la première fois à philosopher : qui donc meut suivant des lois tous ces astres au-dessus de sa tête, et, sur la terre, tous ces êtres animés ? Qui a établi les lois du mouvement et y a soumis tous les corps ? la matière peut-elle devenir capable de mouvement et de volonté? (ajoutez : comme le pense mon ami Diderot). « Je puis le croire sans peine, mais la règle de cette organisation, qui l'a établie ? Je ne puis pourtant admettre (comme Diderot) la nécessité du mouvement dans la matière. » Las de ses réflexions, qui n'aboutissent pas, le philosophe va renoncer à chercher le mot de l'énigme, lorsqu'un « *rayon de lumière* vient lui dévoiler ces vérités sublimes *qu'il n'appartient pas à l'homme de connaître par lui-même* et que la raison humaine sert à confirmer sans servir à les découvrir » — ce qui est admettre une certaine révélation. Rousseau ne l'admettra pas plus tard dans l'*Émile* ; et, s'il y a recours ici, c'est parce qu'il y voit, au milieu des controverses philosophiques où il se débat et où il craint de voir sombrer sa foi, comme une planche de salut — qu'il repoussera du pied, quand il se sentira mieux affermi dans sa religion naturelle.

Nous assistons, je crois, ici à une lutte dramatique qui se livre en lui, pendant son séjour à Paris, entre sa raison récemment émancipée, qui voudrait régner sans partage, et sa foi que, devant les troublantes objections de ses amis, il sent faiblir et

(1) Voir, au sujet de l'*Allégorie*, *Annales J.-J. Rousseau*, I, 183 ; Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, XV, 231, et Vallette : *Rousseau genevois*, 77. Maurice Masson « placerait la rédaction de l'*Allégorie* entre l'arrivée à l'Hermitage (avril 1756) et les premiers mois de 1757. » (*Annales de J.-J. R.*, IX, 61).

diminuer : mais finalement il la retrouve tout entière là où il se retrouve lui-même et se retrempe, dans la solitude, « au milieu des vergers et des bois. » Seul avec la nature, il se sent délivré de « ses erreurs, qu'il consacrait, dit-il, sous le beau nom de philosophie » ; et c'est « la contemplation », non le raisonnement, qui lui fait comprendre ce que signifie ce mot : Dieu. Ainsi « s'élever par l'admiration » jusqu'à l'Être suprême, voilà (comme il l'avait fait dans l'entretien avec Mme d'Épinay), ce qu'il oppose au scepticisme et au matérialisme de ses amis : et voilà aussi ce qu'il brûle d'apprendre aux hommes ; car, dans l'*Allégorie*, nous voyons déjà se dessiner en lui l'apôtre qui très sincèrement prétendra réformer les hommes et leur frayer la vraie route du bonheur. « Embrasé de ce nouvel enthousiasme, il eût voulu le partager avec ses semblables, et ses pensées les plus délicieuses roulaient sur les projets de sagesse et de félicité qu'il se proposait de faire adopter aux hommes... C'était dans ces pensées qu'il attendait le retour du jour, impatient d'en porter un plus pur et plus éclatant dans l'esprit des autres hommes et de leur communiquer les lumières célestes qu'il venait d'acquérir. » Il les leur communiquera un jour par la bouche de son Vicaire savoyard.

Cependant, fatigué par ses méditations, ce philosophe primitif s'endort et il a un songe extraordinaire que je résume brièvement : dans un temple, sept statues, hideuses d'un côté, charmantes de l'autre (les sept péchés capitaux) ; au centre, un autel où trône un dieu voilé que chacun imagine à sa guise. Les chefs du lieu, les prêtres, commencent par bander les yeux à tous ceux qui entrent dans le temple. Un vieillard, ayant osé décrier la statue du dieu, est condamné à boire l'eau verte (la ciguë) ; mais tout à coup se fait entendre dans les airs une voix : « c'est ici le Fils de l'homme. » Tout se tait et le nouveau venu, après avoir renversé l'idole, prêche une morale « divine ». Et le récit du songe se termine par la glorification du Christ. — Sur quoi l'on peut faire les remarques suivantes : « le premier homme » parle éloquemment, puisqu'il s'appelle Rousseau ; mais il a peu d'imagination : l'Allégorie est obscure et traînante. J'y découvre,

en outre, des souvenirs manifestes d'une œuvre de Diderot, antérieure de quelques années, *La Promenade du Sceptique ou les Allées* (1747). Cette promenade est, elle aussi, une allégorie et nous y trouvons ce bandeau sur les yeux des croyants qu'a repris Rousseau. « Les devoirs des soldats (entendez : des croyants), se réduisent, chez Diderot, à bien tenir leur bandeau. »

Il y a, enfin, dans l'*Allégorie*, une première ébauche de certains des passages les plus importants du *Vicaire savoyard :* Dieu se manifestant à celui qui sait le voir dans ses œuvres, tous les sophismes de la raison venant échouer devant les vérités du sentiment intérieur (« il s'en fiait au sentiment intérieur »), et même le parallèle, esquissé ici, entre Socrate et Jésus-Christ, et la préséance accordée au Christ à cause de sa morale qu'on qualifie de « divine »; dans le *Vicaire*, Socrate sera un sage et Jésus-Christ un dieu.

En résumé, bien avant son installation à l'Hermitage, et sept ou huit ans avant l'*Émile*, Rousseau se sépare *à la fois* des orthodoxes (catholiques ou protestants) par son rationalisme philosophique, et des philosophes par son déisme chrétien ; c'est précisément ce qui fera la double originalité du *Vicaire savoyard*. Lorsque, dans l'*Émile*, Rousseau attaquera les dogmes établis, comme le faisaient, avec moins de talent et de hardiesse, ses anciens amis les philosophes, il soulèvera contre lui l'Église et le Parlement : cela est connu et nous l'avons exposé en son temps; mais ce qu'on n'a pas assez dit peut-être, c'est que, avant de braver les foudres de l'église, Rousseau avait bravé, et il n'y fallait pas moins de courage, les critiques et, sans nul doute, les plaisanteries et les sarcasmes des Encyclopédistes. Ce qu'il a dit avec véhémence le soir du fameux dîner chez Mlle Quinault, c'est ce qu'il ne cessera pas, dans toutes ses œuvres, de jeter à la tête de ses anciens amis : « et moi, Messieurs, je crois en Dieu. » Comment donc a-t-il pu finalement résister au grand courant d'incrédulité qui a traversé le siècle à l'époque même de son séjour à Paris, car c'est à ce moment que naît l'*Encyclopédie ?* et, vivant quotidiennement avec des Encyclopédistes, qu'est-ce donc en lui qui a été inexpugnable à la fois au scepticisme froid

et persifleur d'un Grimm, à l'athéisme érudit d'un d'Holbach et au naturalisme entraînant d'un Diderot? Ce qui a résisté chez lui à tant d'assauts, c'est tout ce qu'avaient successivement, et en caractères ineffaçables, imprimé dans son âme, à Bossey les leçons du pasteur Lambercier, à Chambéry les entretiens avec Mme de Warens et avec l'abbé Gâtier; car notons ce point important, tout ce qu'il avait appris là, auprès de gens *qu'il aimait*, il l'avait appris, lui qui était toute sensibilité, *avec son cœur* plus encore qu'avec son intelligence; et c'est pourquoi, — bien plus que ses réflexions personnelles, — ses impressions et ses souvenirs de Bossey, de Genève et de Chambéry avaient, dans le Paris incrédule du XVIIIe siècle, sauvegardé sa foi en Dieu.

Cette foi, il va la retremper maintenant dans le milieu genevois et *ecclésiastique* où il passe quatre mois, lorsqu'il abjure en 1754 le catholicisme pour revenir « à la religion de ses pères. » A coup sûr, s'il redevient alors protestant, c'est parce qu'il veut reconquérir par là ses droits de citoyen de Genève; mais il fréquente des pasteurs, assiste à leurs sermons, et si donc ce séjour à Genève a réveillé en Rousseau (et c'est ce qui en fait, on l'a vu, la grande importance), ses sentiments patriotiques, il n'a pas laissé sans nul doute de réchauffer aussi ses sentiments religieux : ceux-ci vont lui dicter les plus émouvants passages de la Lettre à Voltaire sur la Providence, dont j'ai maintenant à parler.

Rousseau n'a jamais cessé, on l'a vu, de voir Dieu dans la nature; c'est trop peu dire : son amour de la nature se confond si bien avec sa foi en Dieu qu'il ne peut admirer et peindre les champs et les bois sans invoquer et bénir le Créateur. Cependant, si la *nature* est admirable, la *société* est affreuse : qui le sait mieux que lui, qui a tant souffert des iniquités sociales? et qui, avec plus d'amertume que lui, dénoncera tous les maux qui viennent ici-bas de « l'inégalité des conditions? » Et pourtant n'est-ce pas le Dieu tout-puissant qui a créé aussi ces maux, ou qui, du moins, en les tolérant, permet qu'il y ait des malheureux?

L'injuste répartition des biens et des maux, voilà, on le sait,

le grand argument des incrédules, et c'est à le combattre au siècle précédent que Bossuet avait souvent employé toutes les ressources de son éloquence. Or cet argument, qui servait aux Libertins à nier la Providence, et qui plus tard permettait à Voltaire de la mettre en doute dans son *Poème de Lisbonne*, Rousseau au contraire — et c'est ce qui prouve combien la foi en Dieu était enracinée chez lui, — y voit une raison de plus de croire à la Providence et à l'immortalité.

« Le désordre moral, qui dépose contre la Providence aux yeux des philosophes, ne fait que la démontrer aux miens ». *L'amour de l'ordre*, en effet, qui est en lui, et qui ne saurait être un leurre, exige et implique le bonheur final de l'homme vertueux. Ne lit-il pas « ces mots écrits dans son âme : sois juste et tu seras heureux ? » C'est dans sa Lettre à Voltaire du 18 août 1756 sur la Providence qu'il parle ainsi, et cette lettre est, dans notre étude sur son évolution religieuse, la dernière étape avant d'arriver à la Profession de foi du Vicaire savoyard.

On s'est demandé, à propos de cette lettre à Voltaire, que j'ai analysée ailleurs, « pourquoi Jean-Jacques prenait si vivement en mains la cause de la Providence et comment l'homme, qui passait sa vie à se plaindre de son sort, à tout blâmer, à tout critiquer, s'avisait tout à coup que tout était bien. C'est que la Providence n'était là que pour la forme (1) ». On ne peut commettre une plus grande erreur : c'est précisément parce « qu'il se plaint de son sort » que Rousseau affirme, avec la dernière énergie, qu'il y a une Providence et que l'âme est immortelle : « J'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. » Il a souffert de ses maux physiques et il se dit à cette époque « tourmenté d'un mal sans remède ; » mais il a souffert bien plus encore dans son amour-propre, parce qu'il a dû faire, pour vivre, des métiers avilissants ; c'est à cause de cela surtout que la société lui paraît si mal faite, elle qui a créé « l'inégalité des conditions », c'est-à-dire : des maîtres imbéciles et des valets de génie. Mais ces iniquités révoltantes, à savoir les richesses et

(1) Maugras : *Voltaire et Rousseau ;* p. 52.

les honneurs prodigués à quelques-uns, à un Voltaire, par exemple, et la misère réservée au plus grand nombre, dont il est, tout cela ne peut durer éternellement *si Dieu existe*, et il n'en a jamais douté. Il faut donc, pour que ce Dieu soit vraiment « juste », que, « malgré toutes les subtilités de la métaphysique », on puisse, sans crainte de se tromper, affirmer ces deux choses: « l'immortalité de l'âme et une Providence bienfaisante. » Et ces deux choses pour lui n'en font qu'une, car, parlant des deux *à la fois*, il s'écrie avec un indéniable accent de sincérité : « je *la* sens, je la crois, je l'espère, je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. » *Je la sens* : c'est ce qu'il appelle déjà la « preuve du sentiment », qu'il opposera dans *Émile* aux raisonnements des philosophes. Ainsi le scandale des iniquités sociales ne dément point l'idée que lui avait donnée de Dieu le spectacle de la nature ; et il peut encore, après son *Discours sur l'inégalité des conditions* et après sa Lettre à Voltaire, prier Dieu dans les termes mêmes où il le faisait déjà aux Charmettes dans sa prière écrite : « Vous êtes, ô mon Dieu, *le roi de la nature* ; mais vous êtes *le père des humains*. »

Quatre ans après sa Lettre à Voltaire, Rousseau avait achevé l'*Émile* : on retrouvera, dans la Profession de foi du Vicaire savoyard, toutes les pensées religieuses que j'ai successivement énumérées. J'aurais voulu montrer, dans les pages qui précèdent, que ces pensées n'ont pas été de simples réflexions de son esprit, qu'il aurait arrangées un jour pour en faire un système dans l'*Émile*, mais qu'il les a conçues et même vécues au cours de ses expériences, de ses amitiés et de ses lectures. C'est pour cela, c'est parce qu'elles exprimaient toute sa vie passée et parce qu'elles avaient jailli du fond de son âme, qu'elles ont si profondément ému d'autres âmes au dix-huitième siècle et si rapidement conquis à leur auteur un cortège innombrable d'enthousiastes disciples. Qu'est-ce donc, en son fond, il est temps de l'aborder, que cette fameuse *Profession de foi du Vicaire savoyard* et qu'est-ce qui en fait l'originalité ? (1).

(1) Masson a donné, comme on sait, une très belle édition critique du Vicaire Savoyard (Hachette, 1914).

Ce n'en est pas l'argumentation : tous les arguments de Rousseau, pour ou contre la religion, étaient depuis longtemps connus ; ce n'est pas même la façon de les lier entre eux pour en faire une doctrine : la profession du Vicaire manque d'unité, Rousseau invoquant tour à tour, pour fonder sa foi, trois principes différents : la raison, le sentiment et l'utilité sociale de la religion. Ce qui est original ici, et singulièrement hardi, c'est l'attitude de Rousseau en face des philosophes et des croyants. La profession du Vicaire, en effet, se compose de deux parties distinctes : l'une, *affirmative*, et l'autre, surtout *négative*. Dans la première partie, Rousseau affirme avec enthousiasme sa croyance en ces trois choses : Dieu, la Providence et l'immortalité ; c'est un théiste qui tend la main aux croyants. Dans la seconde partie, le théisme ou, comme il l'appelle ici, « la religion naturelle », étant déclarée « suffisante », Rousseau combat tout ce qui n'est pas elle : prophéties, miracles et Révélation ; il se retourne alors contre les dévots et se fait, pour un instant, l'auxiliaire des philosophes. Mais bientôt, joignant aux « dogmes » de la religion naturelle la morale de l'Evangile, c'est-à-dire, ce qui est « l'essentiel » du christianisme, il se sépare de nouveau des philosophes pour professer un *théisme chrétien*. Et en quoi consiste au fond son christianisme ? à admettre tout ce qui, dans l'Evangile, sans heurter sa raison, confirme ce que lui avait déjà révélé le sentiment intérieur ; car le sentiment intérieur ou, comme il l'appelle encore, la conscience, est la source première et profonde de tous ses « articles de foi ». Mais ce n'est pas, comme il le croit, la conscience de tout homme qui trouvera d'elle-même et formulera les dogmes de la religion naturelle : cette religion est naturelle... à un vicaire, et à condition encore que ce vicaire s'appelle non pas Gaime ou Gâtier, mais Jean-Jacques Rousseau, et qu'ainsi il retrouve dans son sentiment intérieur, non pas du tout les enseignements de « la nature », à supposer que la nature lui ait enseigné quelque chose, mais les souvenirs très certains de ses conversations et de ses études *à Genève, en Savoie, et à Paris*. En effet, de ces deux moitiés de la Profession de foi, la première (croyance en Dieu

et à l'immortalité) date, au fond, de *Genève* et de *Chambéry* ; et la seconde (critique du surnaturel) est le résultat des lectures et l'écho des controverses philosophiques de *Paris*.

Quand, ayant rompu avec les philosophes, Rousseau est seul avec ses pensées à l'Hermitage et à Montmorency, il fait, à l'exemple de Descartes, table rase de tout ce que lui ont appris les philosophes et les prêtres ; et, après « une méditation longue et réfléchie », il réussit, affirme-t-il, « à fixer pour le reste de sa vie ses opinions et ses principes. » Or, le résultat de ces recherches, nous dit-il dans les *Rêveries*, « fut tel à peu près que je l'ai consigné depuis dans la Profession de foi du Vicaire savoyard. » Mais, de même que le résultat des méditations de Descartes était comme consigné d'avance, en partie du moins, dans ses cahiers de philosophie de La Flèche, de même les principaux articles de foi de l'Évangile ont passé dans l'*Émile*, et le Vicaire savoyard a lu sa religion, un peu dans son cœur, et beaucoup dans le catéchisme du pasteur Lambercier. Rousseau s'en rend bien compte et il en convient loyalement : « je ne doute point, il est vrai, que les *préjugés de l'enfance* et les vœux secrets de mon cœur n'aient fait pencher la balance du côté le plus consolant pour moi » (3me *Promenade*). Mais s'il a mis, dans l'un des plateaux, ses préjugés et les vœux de son cœur, il a mis, dans l'autre, certains arguments de Bayle et des Encyclopédistes, arguments de poids et qui font osciller la balance, non pas, sans doute, « de l'athéisme au baptême des cloches » (Diderot l'accusait à tort d'aller de l'un à l'autre), mais bien, pour le faire parler lui-même, de « la sainteté de l'Évangile » à cette affirmation, scandaleuse aux croyants, que « l'Évangile est plein de choses incroyables qui répugnent à la raison : » en sorte que ce même Évangile est tour à tour divin et déraisonnable. De là son « doute respectueux », qui lui sera tant reproché, à l'égard de la Révélation ; et de là enfin la conclusion ambiguë, et peut-être volontairement ambiguë, de son fameux parallèle de l'*Émile* entre Socrate et Jésus-Christ : « si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un *dieu* » ; les lecteurs naïfs (et Rousseau compte sur eux) pourront bien lire d'un *dieu* (avec

une grande lettre) ; mais les autres se demanderont ce que Jésus-Christ peut bien avoir de commun avec un dieu qui ne serait pas Dieu (1).

Ainsi, et bien que Rousseau énumère diligemment et groupe « les dogmes » de sa religion, l'unité de la *Profession de foi* n'est pas une unité dogmatique : elle est tout entière dans l'accent même du Vicaire savoyard. Quand celui-ci parle à son disciple, c'est beaucoup moins un esprit qui en éclaire un autre, qu'une âme qui s'ouvre et se communique à une autre âme : « Je vous ai dit que je ne voulais pas philosopher avec vous, mais vous aider à *consulter votre cœur*. Quand tous les philosophes du monde prouveraient que j'ai tort, si *vous sentez* que j'ai raison, je n'en veux pas davantage. »

Maintenant qu'est-ce au fond que la foi du Vicaire savoyard ? c'est la foi protestante, « la religion protestante étant, de toutes les religions qui sont sur la terre, celle dont la morale est la plus pure et dont la raison se contente le mieux. » Seulement ce protestantisme du Vicaire est d'une espèce peu commune à Genève, puisqu'il répudie, avec le surnaturel, le Dieu colère et jaloux de la Bible et qu'enfin, sacrifiant tous les dogmes vermoulus, il prétend « conserver le tronc aux dépens des branches. » Bref, ce protestantisme est, déjà dans l'*Émile* et il sera de plus en plus dans les œuvres ultérieures, le protestantisme *du seul Rousseau*.

C'est ce qui fait la nouveauté, mais c'est aussi ce qui fait le danger de cette Profession de foi du Vicaire savoyard : « osez, dit en terminant le Vicaire, confesser Dieu chez les philosophes ; osez prêcher l'humanité aux intolérants. Vous serez *seul* de votre parti peut-être, mais vous porterez en vous-même un témoignage qui vous dispensera de ceux des hommes. » Non seulement Rousseau sera seul de son parti, mais il aura contre lui tous les partis : les philosophes, qui le traiteront de « Judas », les évêques qui, dans leurs mandements, lui diront anathème, et les protestants eux-mêmes qui, après avoir brûlé son livre, songe-

(1) Il a refait, en très beaux termes, et vraiment émus, dans sa lettre à M. de ***, du 15 janvier 1769, son parallèle entre Socrate et Jésus.

ront à l'excommunier ; en sorte que, seul contre tous, et cet isolement ne manquera pas de grandeur, il va défendre sa foi, d'abord contre les catholiques dans sa *Lettre à Beaumont*, puis contre les protestants dans ses *Lettres de la Montagne* ; et il sera amené, suivant les nécessités de sa situation, tantôt à atténuer, tantôt à accentuer les témérités de sa religion toute personnelle.

Mais tandis que les clergés, catholique et protestant, s'efforceront de réfuter son déisme et lui contesteront le titre de chrétien (et nous verrons les répliques de Rousseau), les Enclyclopédistes ne tenteront pas, parce que la tentative n'eût pas été sans danger pour eux, de venger la philosophie des critiques injurieuses que Rousseau avait formulées contre elle au nom de la morale et de la religion. Ces critiques donc de Rousseau, puisqu'elles ne seront pas relevées et que nous n'aurons plus à y revenir, il importe de les résumer ici et d'en apprécier la portée, car elles vont nous faire mesurer la distance qui sépare Rousseau des philosophes.

Quand parurent, aux alentours de 1760, les grandes œuvres de Rousseau, les Encyclopédistes et leur maître Voltaire étaient les guides incontestés de l'opinion publique. Comme l'a dit d'eux Garat, parlant de cette époque : « avec leurs forces réunies, ils se partageaient les empires de la pensée ; presqu'enivrés de tant d'espérances fondées sur les progrès de la science, ils prophétisaient une Jérusalem de la philosophie (1). » En d'autres termes, ils prétendaient assurer, par les lumières de la raison et les progrès de la science, le progrès indéfini de l'humanité. L'esprit encyclopédique, c'est-à-dire l'esprit rationnel et scientifique, triomphait partout, à l'Académie, dans les salons, et, par les livres de nos philosophes, rayonnait sur l'Europe entière, lorsqu'une voix discordante s'éleva pour affirmer, à la stupéfaction de tous, que la science, toute la science de l'Encyclopédie, ne valait pas grand chose, puisqu'elle ne faisait pas un homme de bien, et que la raison n'était pas le tout de l'homme, puisqu'à

(1) Garat : *Mém. historiq. sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle*, I, 164.

elle seule elle ne pouvait fonder les vérités morales et religieuses dont ne peut se passer l'humanité.

Voltaire jeta le premier cri d'alarme, à propos du *Vicaire savoyard* : « Le Judas nous abandonne et quel moment choisit-il pour nous abandonner ? l'*heure où notre philosophie allait triompher sur toute la ligne.* » Rousseau donc, s'élevant contre la souveraineté, si hautement proclamée par les Encyclopédistes, de la raison et de la science, va faire valoir les droits, méconnus par eux, de *la conscience morale* et du *sentiment religieux* ; on peut, en effet, ramener à ces deux points principaux le dissentiment qui s'annonce dès ses premiers Discours, et qui va grandissant, à mesure qu'il écrit ses autres œuvres, entre lui et les philosophes : ceux-ci sont des savants et, plus encore, des raisonneurs ; Rousseau est un moraliste et un croyant.

Déjà dans son *Discours sur l'inégalité* (1755) Rousseau découvre, dans l'âme humaine, deux principes « antérieurs à la raison », dont l'un, est l'amour de soi et l'autre la pitié, « cette répugnance à voir souffrir nos semblables. » Cette pitié est une vertu naturelle à l'homme et « elle précède en lui toute réflexion » ; c'est d'elle que dérivent la générosité, la clémence et l'humanité (1). Un peu plus tard, dans la *Lettre à d'Alembert* (1758) c'est l'amour même du beau moral qui, « *quoi qu'en disent les philosophes*, est inné dans l'homme », et sert de principe à la conscience. Trois ans après (1761), dans une note de la *Nouvelle Héloïse* (Partie VI, Lettre VII), Saint-Preux fait de la conscience morale « un sentiment et non pas un jugement », et cela, ajoute Rousseau, « est contre les définitions des philisophes. » Dans cette même Lettre, Saint-Preux méprise tous les sophismes contre la liberté, « parce qu'*un raisonneur* a beau lui prouver qu'il n'est pas libre, le *sentiment intérieur*, plus fort que tous ces arguments, les dément sans cesse. » On voit par ces citations comment Rousseau *s'achemine peu à peu* vers ce que j'appellerai *la glorification de la conscience* dans la Profession de foi du Vicaire savoyard.

(1) *Discours sur l'inégalité*, note 15.

Il prétend maintenant, dans cette Profession, « soutenir la cause de Dieu et de la vertu (donc la religion et la morale) contre la nouvelle philosophie » (Lettre à M*** 1762). Les philosophes jusqu'ici n'avaient fait que « multiplier les doutes qui le tourmentaient ». Et que ces philosophes, et, plus particulièrement, un Grimm et un Diderot, aient, en effet, plus d'une fois ébranlé ses principes moraux et religieux, c'est ce qui ressort de ce passage significatif de l'*Émile* où il parle de son séjour à Paris dans le milieu encyclopédique : « Je n'ai jamais mené une vie plus désagréable que dans ces temps de trouble et d'anxiété où, sans cesse errant de doute en doute, je ne rapportais de mes longues méditations qu'incertitude, obscurité, contradictions sur la cause de mon être et sur la règle de mes devoirs » (livre IV). Pour s'affranchir de ces doutes, il décide de renoncer à la philosophie et à ses « mensonges », et de ne prendre désormais pour guide que « la lumière intérieure ». Non certes qu'il veuille, même dans le domaine religieux, abdiquer sa raison : c'est bien sa raison qui lui démontre que la matière ne peut se mouvoir elle-même, que c'est Dieu qui meut l'univers et que le monde est gouverné par une volonté puissante et sage ; mais si sa raison lui fait voir Dieu dans la nature, il le *sent* plus encore en lui, et même hors de lui : « la persuasion intérieure me rend cette cause (Dieu) tellement sensible que, si la terre tourne, je crois *sentir* une main qui la fait tourner. » Les philosophes, dans leurs investigations, soit morales, soit métaphysiques, ne marchaient qu'à la lumière de la raison : Rousseau trouve cette lumière tantôt insuffisante, tantôt trompeuse, et y ajoute dans le premier cas, et dans le second cas y substitue, la lumière intérieure ; c'est là ce qui, indépendamment de divergences secondaires, le distingue profondément de tous les Encyclopédistes. Ils sont, eux, les disciples de la *raison* ; et lui il est, en morale et en religion à la fois, l'apôtre de la *conscience*.

En morale d'abord : ses règles de conduite, « il ne les tire pas des principes d'une haute philosophie, mais il les trouve au fond de son cœur ; tout ce qu'il sent être bien est bien, le meil-

leur des casuistes étant la conscience. » Aux philosophes il rappelle que « trop souvent la raison nous trompe et que nous n'avons que trop acquis le droit de la récuser, tandis que la conscience ne nous trompe jamais. » C'est des rapports de l'homme avec ses semblables, de la société en un mot, que les Encyclopédistes dérivaient toute morale : pour d'Alembert, tout nous vient des sensations et il n'y a rien d'inné, pas même les principes de la morale : sans doute « la connaissance des vérités morales ne nous vient pas immédiatement de nos sensations ; elle nous vient de *la société*, des idées que cette société nous procure, des besoins qu'elle nous fait sentir et des moyens qu'elle nous fournit pour les satisfaire (1). » Tout autre est, pour Rousseau, l'origine de la morale : « le premier sentiment de la justice, dit le Vicaire savoyard, est *inné* dans le cœur de l'homme. »

Voltaire avait remarqué, dans son *Traité de Métaphysique*, que les peuples, qui se conduisent si différemment : ici, dans les pays chauds, punissant, et là, dans les pays froids, honorant l'ivresse, tantôt proscrivant, et tantôt encourageant la polygamie, « se réunissent cependant tous en ce point qu'ils appellent *vertueux* ce qui est conforme aux lois établies et criminel ce qui leur est contraire. » Il conclut toutes ses considérations par cet aphorisme qu'il souligne : « *la vertu et le vice, le bien et le mal moral est donc en tout pays ce qui est utile ou nuisible à la société* (2). » Sans doute Dieu a mis en nous une bienveillance naturelle pour nos semblables, et cette bienveillance agit toujours en nous, « à moins qu'elles ne soit combattue par l'amour-propre » ; car si, pour Voltaire, un homme est toujours porté à assister un autre homme, c'est à la condition « qu'il ne lui en coûte rien. » Au reste, « tout homme raisonnable reconnaîtra qu'il est visiblement *de son intérêt* d'être honnête homme. » Mais si pourtant je trouve mon bien-être à déranger votre société, à tuer, à voler, je ne serai donc retenu par rien et je pourrai

(1) D'Alembert : *Essai sur les éléments de philosophie*, t. VII, Morale.

(2) Voltaire : *Traité de Métaphysique* (1734), chap. IX : De la vertu et du vice.

m'abandonner sans scrupule à mes passions ? aux gens qui parlent ainsi, Voltaire se contente de répondre que « probablement il seront pendus ; c'est précisément contre eux que les lois sont faites, comme les tuiles ont été inventées contre la grêle et contre la pluie. »

On vient d'entendre le plus spirituel défenseur de la morale de l'intérêt bien entendu ; qu'on écoute son plus éloquent adversaire : « Chacun, dit-on, concourt au bien public pour son intérêt. Mais d'où vient donc que le juste y concourt à son préjudice ? Qu'est-ce qu'aller à la mort pour son intérêt ? Sans doute nul n'agit que pour son bien ; mais, s'il n'est un bien moral dont il faut tenir compte, on n'expliquera jamais par l'intérêt propre que les actions des méchants : il est même à croire qu'on ne tentera point d'aller plus loin. Ce serait une trop abominable philosophie que celle où l'on serait embarrassé des actions vertueuses ; où l'on ne pourrait se tirer d'affaire qu'en leur controuvant des intentions basses et des motifs sans vertu ; où l'on serait forcé d'avilir Socrate et de calomnier Régulus. » Aux raisonnements des philosophes Rousseau oppose ce qui est antérieur à tout raisonnement : « l'instinct » ou, comme il dit encore, « la voix de l'âme ». Sans doute, nous ne *connaissons* le bien que par la raison ; mais, sitôt que la raison nous le fait connaître, « la conscience nous porte à l'aimer ; c'est *ce sentiment qui est inné ;* car l'amour du bon et la haine du mauvais (que nous devrions à la société, d'après les philosophes), nous sont aussi *naturels* que l'amour de nous-mêmes. » Honneur donc et gloire, non pas à la raison des philosophes qui nous promène d'erreur en erreur, mais à cet « *instinct divin* qu'est la conscience, à ce juge infaillible du bien et du mal. »

Si Rousseau, en morale, se sépare, comme on voit, des philosophes, il s'éloigne encore plus d'eux, dès qu'il s'agit de *religion*. Sans doute le riche seigneur de Ferney a édifié, sur ses terres, une belle église au Dieu qui punit si justement les braconniers : mais c'est dans son cœur que Rousseau a élevé un temple à son Dieu. Si, d'autre part, ce même Voltaire s'applique de temps en temps à *prouver* la nécessité de son « divin horloger » — encore

que cette horloge qu'est l'univers soit, pour l'homme qui a écrit *Candide*, une bien mauvaise horloge — ; Rousseau, seul parmi les philosophes, est sincèrement religieux, parce que seul *il croit* à la Providence et à l'immortalité et parce que sa religion, quelque insuffisante ou quelque scandaleuse même qu'elle soit aux yeux des catholiques et des calvinistes, est fondée sur ce qui est, après tout, l'essentiel de toute religion sérieuse, à savoir : Dieu toujours *sensible* au cœur.

Que si, d'ailleurs, j'ai dû, pour mieux les caractériser, considérer séparément la morale de Rousseau et sa religion, il me faut ajouter, et ceci est de la dernière importance, que les deux ne font qu'un chez Rousseau ; car, ce qu'il oppose à la morale, utilitaire ou sociale, des Encyclopédistes, c'est bien *une morale religieuse*, la seule vraie morale à ses yeux, et cela pour deux raisons péremptoires, dont la première est que la morale religieuse est *seule conséquente* : quel est, en effet, le langage intérieur de tout incrédule qui raisonne ? c'est celui-ci : « que tous les autres hommes fassent mon bien aux dépens du leur et que tout se rapporte à moi seul ; que le genre humain meure, s'il le faut, dans la misère et la peine pour m'épargner un moment de douleur et de faim. » Voilà, quand il est sincère, le langage de l'athée, lequel ne peut donc être qu'un féroce égoïste : « oui, je le soutiendrai toute ma vie : quiconque a dit dans son cœur, il n'y a point de Dieu, et parle autrement, n'est qu'un menteur ou un insensé. » Et, en second lieu, la morale religieuse *a seule une sanction :* « philosophe, tes lois morales sont fort belles, mais montre m'en, de grâce, la sanction. » Cette sanction, en effet, ne peut être que dans les peines et les récompenses de la vie à venir. « Les Persans disent qu'après l'examen qui suivra la résurrection universelle, tous les hommes passeront sur un pont appelé Poul-Serrho, qui est jeté sur le feu éternel ; quand quelqu'un souffre une injure dont, par aucune voie ni en aucun temps, il ne peut avoir raison, sa consolation est de dire à l'offenseur : tu me le paieras au double au dernier jour ; tu ne passeras point le Poul-Serrho que tu ne m'aies auparavant satisfait. » J'ai vu souvent, dit Chardin, à qui Rousseau a

emprunté ce passage de l'*Émile*, des gens éminents et de toutes sortes de professions, appréhender qu'on ne criât ainsi *haro* sur eux au passage de ce pont redoutable, et solliciter ceux qui se plaignaient d'eux de leur pardonner. Philosophe, reprend à son tour Rousseau, dis-moi nettement ce que tu mets à la place du Poul-Serrho.

Ainsi, et c'est la conclusion même du *Vicaire savoyard ;* « sans la foi, nulle véritable vertu n'existe. » Par cette conclusion intransigeante, Rousseau non seulement rompt en visière à ses anciens amis, les Encyclopédistes, mais, avec une logique pressante et véhémente à la fois, il les pousse jusque dans leurs derniers retranchements et il leur parle avec une éloquence, c'est trop peu dire : avec une sévérité et une hauteur de mépris que n'a jamais atteint aucun de leurs adversaires catholiques. Tantôt c'est un aphorisme tranchant et péremptoire : « la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux ; et la religion en fait beaucoup plus que la philosophie ne saurait faire. » Tantôt c'est une comparaison, tout à fait inattendue, entre le fanatisme et l'athéisme, et où le fanatique a décidément le pas sur l'athée, car si le fanatisme est sanguinaire et cruel, il est pourtant une passion grande et forte qui élève le cœur de l'homme, lui fait mépriser la mort, et il ne faut que mieux le diriger pour tirer de lui les plus sublimes vertus ; au lieu que « l'irréligion et, en général, l'esprit raisonneur et philosophique attache à la vie, efféminé, avilit les âmes, concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain et sape ainsi à petits bruits les vrais fondements de toute société. »

Les dernières paroles du Vicaire à son disciple sont pour le mettre en garde contre d'aussi tristes doctrines, et l'on sent, pour ainsi dire, dans ces paroles, trembler la voix même de Rousseau : il se venge, en les flétrissant, des faux amis et des faux philosophes qui, par leurs discours irréligieux et par leur séduisant naturalisme, ont trop longtemps alarmé sa foi et égaré son génie : « fuyez dit-il à son disciple, ceux qui, sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de

désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires... Détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent; ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux, et c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité. » La vérité! était-elle alors du côté de Rousseau ou des philosophes? C'est ce que nous n'avons point à discuter ici; car le dissentiment, qui éclata entre Rousseau et les Encyclopédistes, ce n'est rien de moins que le débat éternel entre la science et la religion, et ce débat, chacun de nous le tranche à sa manière, suivant que c'est en nous l'esprit scientifique qui l'emporte, comme chez les Encyclopédistes, ou, comme chez Rousseau, le sentiment religieux.

Il me semble que j'ai épuisé toutes les raisons qui avaient éloigné Rousseau du parti encyclopédique. Ces raisons, au fond, n'étaient que les souvenirs ressuscités, dans la solitude de Montmorency, des jours passés au presbytère de Bossey et, chez Mme de Warens, parmi les religieux de Chambéry. C'étaient donc des croyances très anciennes et très chères qui, à mesure qu'il s'était ressaisi, avaient fait de lui, et son génie aidant, le plus redoutable des Anti-Encyclopédistes. Il pouvait, à la fin de sa *Profession de foi*, et en un siècle où rien n'était plus à la mode que l'irréligion, se rendre ce témoignage, par la bouche de son Vicaire savoyard, qu'il avait « osé confesser Dieu chez les philosophes. »

Mais le Dieu du Vicaire savoyard est-il le Dieu des chrétiens? C'est la seconde partie, que j'ai dite surtout *négative*, de la Profession de foi, qui va nous permettre de répondre à cette question. Rousseau a opposé aux raisonnements des philosophes le sentiment religieux; ici, dans cette seconde partie, c'est la raison qu'il oppose aux religions révélées; en sorte qu'après

avoir parlé le langage des croyants, quand il combattait les philosophes, il va maintenant parler le langage des philosophes pour combattre tout ce qui, dans les religions traditionnelles, est *contraire à sa raison*. Le Vicaire vient d'établir la *religion naturelle* : il va démontrer que cette religion *suffit*.

Pour croire en Dieu, en effet, il ne faut que « voir le *spectacle de la nature* et écouter la *voix intérieure*. » Tout ce que les hommes, fussent-ils des prêtres, ont ajouté à ces deux témoignages, leurs Révélations et leur prophéties, leurs prétendus miracles et leurs dogmes incompréhensibles, tout cela ne fait que « dégrader Dieu. » C'est cette partie, surtout critique, du *Vicaire savoyard*, qui devait arracher à Voltaire un cri d'admiration et attirer sur l'auteur les foudres du Parlement. Quand on la relit, on comprend très bien, non seulement que Voltaire l'admirât, mais aussi que le Parlement de Paris, après le fougueux réquisitoire de « maître Omer », foudroyât l'auteur du *Vicaire*, car cet auteur venait de prononcer lui-même contre l'Église le plus foudroyant des réquisitoires. On connaît ces pages célèbres où sont *pour la première fois* présentées au public, non plus par un clerc, dans l'obscur et verbeux jargon de la théologie, mais par un laïque, en un style lumineux et bref, les arguments pour et contre la Révélation et les miracles, le dernier mot restant toujours à la raison ; car on a beau invoquer, en faveur des miracles, le témoignage des peuples et prétendre qu'il est incontestable parce qu'il est unanime : « il n'y a rien de plus incontestable que les principes de la raison. » C'est ainsi que Voltaire, d'accord sur ce terrain avec Rousseau, à ceux qui invoquaient l'ancienneté vénérable des préjugés et des dogmes, répondait simplement : « la raison est plus ancienne. »

C'est donc au nom de la raison, et parce qu'ils la contredisent ou la révoltent, que le Vicaire savoyard combat les dogmes de l'église, son autorité infaillible, sa foi aux miracles et au prophéties. Car à quoi se réduisent, en fin de compte, « vos prétendues preuves surnaturelles, vos miracles et vos prophéties ? à croire tout cela sur la foi d'autrui et à soumettre à l'autorité des

hommes l'autorité de Dieu parlant à ma raison. » Et tandis que Voltaire s'amuse à railler les miracles et à collectionner des textes plaisants, extraits de la Bible, c'est à des raisonnements sérieux, et qui paraissent invincibles, que Rousseau soumet la foi à la Révélation et au surnaturel. C'est pour cela qu'il est, au fond, pour l'Église, un ennemi plus dangereux que Voltaire ; et l'Église le sait bien, elle qui, dans sa clairvoyance, a toujours moins redouté les rieurs que les raisonneurs.

Mais il y a plus : il y a, chez Rousseau, quelque chose qui, plus encore que sa vigoureuse dialectique, doit alarmer l'Église et c'est ceci : Rousseau ne raisonne pas seulement, *il croit*, à sa manière sans doute, mais sincèrement ; il dresse donc autel contre autel. Tout le monde admet au dix-huitième siècle, et Voltaire proclame qu'il faut au peuple une religion ; mais quelle est donc la religion que Voltaire donne, ou plutôt abandonne au peuple? une religion qu'il déclare ridicule : Rousseau offre à tous, dans le siècle de la raison, et c'est là le danger pour l'Église, une religion raisonnable. Ce qu'il oppose aux doctrines de l'Église, ce ne sont pas des négations ou des quolibets, c'est une « Profession de foi ». L'Église a donc devant elle, non un sceptique ou un plaisantin, mais, ce qui est autrement grave, un hérétique ; et cet hérétique est à la fois le plus redoutable dialecticien et l'écrivain le plus éloquent du siècle. Écoutons-le un seul instant : « Qui est-ce qui m'osera dire combien il faut de témoins oculaires pour rendre un prodige digne de foi ? si vos miracles, faits pour prouver votre doctrine, ont eux-mêmes besoin d'être prouvés, de quoi servent-ils ? autant valait n'en pas faire. Vous m'opposez l'autorité de l'Église, c'est-à-dire des prêtres ; mais vos prêtres ont beau me crier : « soumets ta raison ; autant m'en peut dire celui qui me trompe ; il me faut des raisons pour soumettre ma raison. » Et ce trait où ceux qu'il vise tout particulièrement sont nommés : « *Nos catholiques* font grand bruit de l'autorité de l'Église ; mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi grand appareil de preuves pour établir cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine ? L'Église décide que l'Église a droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée ? »

Voilà donc ce qu'écrivait l'auteur du *Vicaire savoyard* dans un pays catholique, en un temps où tout ouvrage était soumis à la censure; et voilà ce qu'avait laissé imprimer, que dis-je ? ce qu'avait approuvé et couvert de sa haute protection le Directeur de la librairie ! On dirait vraiment que Directeur et auteur ont, l'un en patronant, et l'autre en signant de son nom de telles audaces de plume voulu soutenir une véritable gageure. « Comment avez-vous pu écrire un livre si hardi ? » écrivait à Rousseau, au lendemain de sa condamnation par le Parlement, celle-là même qui lui avait donné l'idée de l'écrire, Mme de Chenonceaux ; et elle ajoutait : « pourquoi vos amis n'ont-ils pas prévu les suites ?... que je suis fâchée de ne vous avoir pas pressé davantage pour voir votre livre avant l'impression (1). »

Quel accueil firent les croyants, *catholiques* et *protestants*, à cet étrange allié qui leur venait du camp ennemi, du camp des philosophes, et qui, après s'être acquis des droits à leur reconnaissance par les rudes coups qu'il avait portés à l'incrédulité, se montrait lui-même si incrédule et si irrévérencieux à l'égard de la Révélation et du surnaturel, deux choses qu'affirmaient aussi bien les protestants que les catholiques ?

Voyons d'abord ce qu'en pensèrent *les catholiques*. Dans une appréciation de l'*Émile*, d'Alembert soupçonne Rousseau de n'avoir attaqué si violemment les philosophes que pour se ménager la faveur des dévots : « Le déchaînement qu'il se permet contre la philosophie, soit par humeur, soit par franchise, soit *par adresse*, car Jean-Jacques Rousseau n'en est pas exempt, sera fort utile à son livre ; il empêchera vraisemblablement les dévots de crier contre lui autant qu'ils l'auraient fait. L'auteur, diront-ils pour se consoler, nous traite assez mal, mais il maltraite nos ennemis encore plus mal que nous, et c'est quelque chose (2). » Rousseau certes ne manquait pas « d'adresse » ;

(1) Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, II, 326. Et plus tard le marquis de Mirabeau : « Votre livre était condamnable pour la forme dans tous les pays du monde, surtout décoré du nom public de l'auteur. » (*Ibid*, II, 330).

(2) D'Alembert : *Œuvres*, édit. Belin, 1822, IV, 466.

mais ce serait méconnaître ce qu'avaient de sincère, et même de personnel, ses griefs contre la philosophie, que de voir, dans la véhémente expression qu'il leur donne, une ruse de guerre pour se faire pardonner d'avance ses attaques contre les dévots, qu'il a d'ailleurs si peu ménagés. En réalité, ce que voulait Rousseau, et il ne s'en est point caché, c'était, en un temps où la religion était si fort battue en brèche, sauver ce qui lui en paraissait être les fondements véritables et, pour cela, sacrifier délibérément tout ce qui était caduc et branlant à tous les vents de la critique philosophique. Il écrivait, dans une lettre inédite à un correspondant inconnu, au lendemain de la publication de la *Nouvelle Héloïse* : « Il reste là-dessus (sur l'incrédulité et la la religion) d'importantes vérités à dire et qui doivent être dites par un croyant. Je serai ce croyant-là et, si je n'ai pas le talent nécessaire, j'aurai du moins l'intrépidité. A Dieu ne plaise que je veuille ébranler cet arbre sacré que je respecte et que je voudrais cimenter de mon sang. Mais j'en voudrais bien ôter les branches qu'on y a greffées et qui portent de mauvais fruits. »

Le service, que Rousseau prétendait rendre à la religion en la dépouillant de ce qui, suivant lui, la compromettait, ce service-là les gens vraiment religieux surent-ils le reconnaître ? Je ne vois guère que Montclar qui lui en sache gré, ou, du moins, qui le lui ait fait savoir ; il écrivait à Moultou, parlant de l'auteur d'*Émile ;* « J'ai été enthousiasmé de ce qu'il dit pour prouver qu'il y a un Dieu, et *je connais assez mon siècle* pour savoir le meilleur gré du monde à M. Rousseau de la profession ouverte qu'il a faite de cette croyance (1). » Mais Ripert de Montclar passait pour philosophe : les vrais croyants, eux, furent moins charmés de ses invectives contre les Encyclopédistes qu'alarmés de ses objections aux dogmes établis. Parmi les lectrices de l'*Émile*, celles qui n'étaient pas seulement dévotes à Dieu, mais qui étaient encore des dévotes de Rousseau, ne se laissèrent pas convertir par le Vicaire savoyard. Mme de Chenonceaux, dans

(1) Streckeisen-Moultou : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, I, 91.

une lettre, postérieure, il est vrai, aux *Lettres de la Montagne* (mais les *Lettres de la Montagne* reproduisent l'argumentation du *Vicaire*), écrivait en substance à Rousseau : vous vous dites chrétien ; que faites-vous donc de la Révélation ? Mais c'est la marquise de Créqui, la grande amie de Rousseau, spirituelle et pieuse à la fois, qui a le mieux vu ce qui manquait au Vicaire savoyard pour être un chrétien authentique : « Je vous avoue que le manuscrit dont vous avez tiré de pareilles choses (la Profession de foi) ne me paraît bon qu'à mettre les passions à l'aise, et que le frein d'un doute sur les objets les plus sérieux est aisé à rompre pour les goûts les plus passagers ; car enfin ne prétendez pas que j'immole mon caprice, mon amour, mon ambition à l'idée que peut-être je serai punie, peut-être ne le serai-je pas. La *source* de toutes les méprises en ce genre, *c'est de sauter à pieds joints par-dessus le péché originel* et d'avoir trop de confiance dans les principes qui partent d'une nature corrompue (1). » Voilà, en effet, la distance, ou plutôt l'abîme qui sépare Rousseau de tous les chrétiens *de son temps*. Il admet sans doute, lui aussi, une sorte de péché originel, et même ce péché, c'est d'avoir précisément goûté à l'arbre de la science ; seulement tout cela, il ne l'entend pas au sens chrétien, mais philosophique; car cette corruption par la science, l'homme, pour s'en guérir, n'a qu'à revenir à sa nature première qui n'a pas cessé d'être bonne en soi, tandis que, pour le chrétien, cette nature est, dans son fond, irrémédiablement corrompue. En définitive, et c'est bien là sa grande « méprise », pour reprendre le mot de Mme de Créqui, leVicaire croit parler en chrétien, alors qu'il ne parle le plus souvent qu'en philosophe. Le marquis de Mirabeau écrivait à Jean-Jacques : « Les vrais dévots sentent et savent que vous fûtes le plus rude fléau de leurs persécuteurs » (20 février 1767). Si les dévots sentirent cela, ils n'en témoignèrent guère leur reconnaissance à Jean-Jacques; et ce dernier écrivait avec amertume, dans sa *Lettre à Beaumont* : « j'ai soutenu, dans le *Vicaire*, la cause de Dieu et pas une âme ne m'en a su

(1) Streckeisen-Moultou, *ibid*, II, 305.

gré. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, les dévots ne m'auraient pas fait pis. »

Après le jugement des dévots, voyons celui des gens d'église : il fut plus sévère encore, comme il était naturel ; mais ce qui est fait peut-être pour surprendre, c'est que, dans le *Vicaire savoyard*, les gens d'église ne relèvent que l'argumentation dirigée contre les dogmes et ne font presque pas attention à la polémique contre les philosophes. Sans doute, cette polémique n'était pas pour leur déplaire ; et, par exemple, de même que Voltaire se frottait les mains quand il voyait aux prises les loups (Jansénistes) et les renards (Jésuites), pour le plus grand profit de la philosophie ; de même l'évêque du Puy, dans son Instruction pastorale du 15 avril 1763, contre les « Incrédules modernes », n'est pas fâché de faire savoir aux fidèles qu' « un écrivain tel que le citoyen de Genève a détesté l'affreuse doctrine de nos prétendus philosophes. » Mais cela ne l'empêche pas de demander à Jean-Jacques, tout comme Jean-Jacques, on l'a vu, l'avait demandé aux philosophes, « ce qu'il met, lui Rousseau, à la place du Poul-Serrho des Persans, et aussi du jugement dernier et de l'enfer qu'enseigne l'Évangile. » Et, quand il s'agit de dissiper les doutes émis par les modernes philosophes sur les vérités de la religion, l'évêque annonce que c'est dans Rousseau, et dans Rousseau seul, qu'il « cherchera ces doutes, parce que Rousseau les a produits sans déguisement » et que, par exemple, ce qu'il dit contre la Révélation, « il le dit à pleine bouche », tandis que les autres incrédules, tout en accumulant les raisons de douter, protestent hypocritement « de leur soumission à l'autorité de la foi », et c'est toute la différence qu'il met entre eux et lui. De même l'abbé François reconnaît sans doute que « le *Vicaire savoyard* ne doit pas être confondu dans la foule des prétendus sages qui déshonorent notre siècle », car il se déclare hautement contre « ces Matérialistes et ces Fatalistes ». Mais, « aussi fier de ses découvertes que les Matérialistes paraissent l'être de leurs songes monstrueux, il attaque avec autant d'audace et de mépris la Religion révélée. » Et l'abbé, qui n'a écrit son petit livre que pour réfuter Rousseau, lui reproche, en style de prône, ses

blasphèmes et son ignorance, et lui conseille de lire, pour s'éclairer, les Pères de l'Église (1).

Un bénédictin, dom Deforis, dans son « Préservatif pour les fidèles contre les sophismes et les impiétés des Incrédules » (1764), prend à partie « l'incrédule » Rousseau : « Insensé ! vos efforts pour renverser la foi d'un enfer (sic) ne font que vous y précipiter avec ceux qui ont le malheur de prêter l'oreille aux enchantements de vos discours » ; et il défend contre Rousseau ce qu'il appelle « l'intolérance raisonnable de l'Église catholique », le Catholicisme étant « la seule religion qui mérite d'être respectée. » Il ne cesse d'ailleurs de reprocher sa « mauvaise foi » à Rousseau qui n'est, en fin de compte, qu'un « digne suppôt de satan. »

En somme, on ne savait aucun gré à Rousseau d'avoir si bien guerroyé contre les ennemis de l'Église; on ne voyait guère, dans sa polémique avec les Encyclopédistes, qu'une querelle de philosophes, et on ne lui tenait pas compte de ses très sincères efforts pour sauver « ce qui est essentiel à la religion » : on ne s'attachait, et pour les combattre, qu'à ses doutes sur la Révélation et les miracles. Et c'est pourquoi Rousseau, parlant des théologiens qui l'ont critiqué, leur reproche de n'avoir lu, ou retenu, qu'une partie de son livre : « La *Profession de foi du Vicaire savoyard* est composée de deux parties : la première, qui est la plus importante..., est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu... De celle-là, ni vous

(1) Abbé François ; *Réponse aux difficultés proposées contre la religion chrétienne par J.-J. Rousseau*, 1765. — L'abbé Yvon, estimant que Rousseau est « le plus inexplicable de tous les hommes », l'interpellera ainsi après la Lettre à Beaumont : « par quelle bizarrerie vous couvrez-vous de l'égide chrétienne pour lui porter les coups les plus mortels ? » (*Lettre à M. R. pour servir de réponse à sa Lettre contre le mandement de M. l'Archevêque de Paris*, Amsterdam, Marc-Michel-Rey, 1763). Dans les « Lettres écrites de la plaine en réponse à celles de la Montagne ou défense des miracles contre le philosophe de Neuchâtel », Amsterdam, 1765, sans nom d'auteur (l'auteur était l'abbé Sigorgne, vicaire général à Mâcon), on lit ceci sur le péché originel : « Adam, par sa faute, est déchu de sa grandeur et est tombé dans le désordre. Ce désordre, il nous l'a communiqué : s'il avait eu la goutte, n'était-il pas possible qu'il nous la transmît ? » (p. 152). Et l'auteur conclut : « Vous devez être surpris qu'un homme, à qui personne ne refusera du génie, ait si pitoyablement raisonné. »

(il s'adresse à Mgr de Beaumont), ni vos prêtres, n'en parlez point, parce qu'elle vous est fort indifférente, et qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche guère, pourvu que celle du clergé soit en sûreté. La seconde, beaucoup plus courte, propose des doutes sur les révélations... Cette seconde partie... est la seule qui ait attiré votre attention et celle des magistrats. Vous n'avez eu que des bûchers et des injures pour réfuter mes raisonnements. Vous avez vu le mal dans le doute de ce qui est douteux ; vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui est vrai (1). »

Il serait fastidieux d'analyser les réfutations du *Vicaire savoyard* : ces réfutations se ressemblent toutes, les arguments pour défendre la foi catholique n'ayant pas varié — pas plus, il est vrai, que les arguments pour l'attaquer. Seulement Rousseau avait renouvelé et renforcé ces derniers par sa dialectique pressante et sa chaleur d'âme : et si la foi certes ne faisait pas défaut aux écrivains ecclésiastiques, ce n'est pas chez eux que se trouvait, au dix-huitième siècle, le talent d'écrire : il avait passé à leurs ennemis. Sur un point cependant ils triomphent de Rousseau : c'est quand ils relèvent ses contradictions et il faut convenir que Rousseau, conciliant à sa manière le christianisme et la philosophie, avait singulièrement facilité leur triomphe. Le P. Griffet, prédicateur ordinaire de Sa Majesté Très-Chrétienne, parmi les preuves qu'il donnera de l'insuffisance de la religion naturelle, citera les contradictions où tombent les partisans de cette religion, en particulier M. Rousseau : « tous ses ouvrages ne sont qu'un mélange monstrueux de vérités qu'il établit et qu'il désavoue (2). »

Mais le plus habile, à ce point de vue, des adversaires de Rousseau est Bergier, docteur en théologie, lequel voulant, comme il le dit au frontispice de son livre, réfuter « les principes d'incrédulité répandus dans les ouvrages de Rousseau »,

(1) L'abbé Gauchat distingue bien Rousseau des philosophes, mais il montre aussitôt, et longuement, les « erreurs et scandales qui ôtent le prix des vérités qu'il annonce ». (*Lettres philosophiques*, 1763, t. XIX).

(2) *L'insuffisance de la religion naturelle prouvée par les vérités contenues dans les Saintes-Écritures*, par le P. Griffet, 1770, p. 248.

a très heureusement intitulé son livre : « Le Déisme réfuté par lui-même » ; et, en maint endroit, il réfute habilement Rousseau par Jean-Jacques. A la vérité, il n'y a, le plus souvent, qu'à rapprocher des passages de l'*Émile* pour que saute aux yeux la contradiction, ou, tout au moins, la difficulté de concilier ces passages. Ici, dans la *Profession du Vicaire Savoyard*, aux contradictions habituelles de l'auteur, et dont il faut bien prendre son parti, s'étaient ajoutées les hésitations de Rousseau au sujet de cet Évangile qu'il admirait sincèrement — et qu'il critiquait de même. Quant à la Religion naturelle, on pouvait aisément, je crois, démontrer qu'elle n'était naturelle qu'à ceux qui avaient reçu, comme Émile, une éducation presque surnaturelle, tant cette éducation était exceptionnelle. C'est ce qui n'a pas échappé à Bergier, qui écrit, dans un de ses passages les mieux venus : « des prodiges tels que votre Émile ne seront jamais communs parmi les hommes. Si l'on ne peut acquérir une religion à moins de frais, les trois quarts du genre humain sont légitimement dispensés d'en avoir. Ainsi, prodiges pour prodiges, nous préférons ceux que Dieu a faits à ceux que vous voulez faire (1). » Le livre de Bergier dut avoir un certain succès puisque, la première édition datant de 1765, nous trouvons, trois ans après, une troisième édition. L'auteur, dans la préface de cette troisième édition, fort de « l'accueil favorable fait par le public à la première édition », invitait Rousseau à lui répliquer et « s'engageait à reparaître dans la lice au premier appel. » Rousseau ne releva pas le défi : il avait dit tout ce qu'il avait à dire pour sa défense dans sa Lettre à Beaumont. Négligeant donc, comme lui, toutes ces critiques de théologiens qui ne nous apprendraient rien d'intéressant ni de bien nouveau, nous nous arrêterons aux deux condamnations les plus retentissantes du *Vicaire savoyard* : la Censure de la Sorbonne et le Mandement de l'archevêque de Paris.

La censure d'*Émile* en Sorbonne fut comme un petit drame en

(1) Bergier : *Le Déisme réfuté par lui-même ou Examen en forme de lettres des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau*, 1765, 1re Partie, p. 48.

plusieurs actes que nous pouvons reconstruire grâce, d'une part, à un opuscule intitulé : « Censure de la Faculté de théologie de Paris contre le livre qui a pour titre *Émile* ou de l'Education » (in-12, 1762), et qui nous donne, sur cette affaire, un « Extrait de la Faculté de théologie de Paris » ; et grâce, d'autre part, à une brochure qui a pour titre : « Lettres de M*** D. D. L. F. D. T. D. P. (docteur de la Faculté de Théologie de Paris, ce docteur était le syndic Gervaise), et qui est une réplique aux *Nouvelles Ecclésiastiques*, lesquelles (dans leur numéro du 16 mai 1763) avaient, de leur point de vue janséniste, critiqué la censure de la Sorbonne, comme n'ayant pas assez tenu compte de la doctrine de saint Augustin sur la grâce.

Ces deux documents nous apprennent que l'*Émile* fut mis à l'ordre du jour de la Sorbonne le 7 juin 1762, deux jours par conséquent *avant* la condamnation du livre par le Parlement. Ainsi la Sorbonne luttait d'intolérance avec le Parlement : Sorbonnards et Parlementaires semblaient oublier un moment leurs vieilles querelles pour frapper de concert un auteur qui mettait contre lui tous les défenseurs à la fois du trône et l'autel ; car, si le Parlement était janséniste, la Sorbonne, elle, avait, depuis 1739, accepté la Constitution *Unigenitus* (contre les jansénistes) et, l'archevêque de Paris, qui va fulminer contre Rousseau, était l'ami et le défenseur des jésuites.

Le 7 juin donc les Députés ordinaires de la Faculté de Théologie étant assemblés, le syndic Gervaise signale à l'attention de ses collègues un livre intitulé *Émile* comme « également contraire à la foi et aux mœurs » ; il lit des passages du livre, les plus forts évidemment contre la révélation et les miracles ; et, séance tenante, les Députés scandalisés décident à l'unanimité de porter l'affaire à la prochaine Assemblée générale de la Faculté, car il faut se hâter de « secourir la religion si horriblement attaquée dans cet ouvrage. » Le 1er juillet, en Assemblés générale, le même Gervaise, qui a eu le temps de fourbir ses armes, prononce, contre l'auteur et son livre, un discours grotesque dont il faut citer au moins quelques phrases. Le début est cicéronien : « Serait-il donc arrivé, ce dernier âge prédit par l'auteur de l'Apocalypse, où l'on verra s'élever des hommes impies, ou plu-

tôt des monstres, qui dresseront des pièges à la foi ? » Qu'a-t-il fait, par ses œuvres, ce « maître éloquent du libertinage ? » le voici : « il a allumé dans ce royaume des flambeaux plus dangereux mille fois que ceux de Catilina et de Néron à Rome. » Relevons encore un curieux passage qui est une preuve très précieuse de l'extraordinaire succès d'*Émile* à Paris ; mais c'est ce succès même qui dut sans doute le faire condamner : « ce livre, s'écrie Gervaise, qui devrait inspirer une éternelle horreur, est recherché avec le plus vif empressement. Nos petits-maîtres et nos demi-savantes en font leurs délices ; chacun veut l'avoir avec soi la nuit comme le jour, à la promenade comme dans son cabinet, à la campagne comme à la ville ; point d'école aujourd'hui plus fréquentée que celle de ce prétendu philosophe : il est comme honteux de ne pas se déclarer son disciple. » Ayant ainsi sonné le tocsin contre l'incendiaire, Gervaise requiert la censure du livre ; et, la proposition de M. le Syndic ayant été mise en délibération, la Faculté décide que « les Députés ordinaires, avec ceux qui l'ont été pour la censure du livre *de l'Esprit* (d'Helvétius), travailleront ensemble à la censure d'*Émile* et feront diligence ». On s'y appliqua avec tant de zèle, nous dit-on, qu'à la fin du mois la censure fut en état d'être communiquée à plusieurs Assemblées particulières, où chacun fit ses observations, et un projet de Censure fut lu à l'Assemblée générale du 1er août et des deux jours suivants ; puis l'on déposa le manuscrit à la maison de la Faculté à la disposition de MM. les Docteurs. Du 3 août au 20 août, il y eut trois Assemblées extraordinaires, où l'on fit, paraît-il, des observations très utiles à la perfection de l'ouvrage : *tantæ molis erat !* C'est le cas ici de parler latin. Enfin, ayant terminé ce grand œuvre, où l'on n'examinait et condamnait pas moins de cinquante-huit propositions subversives, la Sorbonne, après avoir distribué la dite censure à tous les docteurs au début de novembre 1762, l'envoya à Rome, et le pape Clément XIII l'approuva par un bref du 26 octobre 1763 (1).

(1) Le pape s'exprimait ainsi, dans son bref, au sujet de la censure d'*Émile* : « Quod attinet ad censuram in Emilium, sive librum de educatione, vestrum

Les Docteurs en Sorbonne s'abaissent parfois à argumenter contre l'auteur d'*Émile* : mais il y a, dans leur pieux réquisitoire, moins d'arguments que d'anathèmes. Ils taxent Rousseau tour à tour d'ignorance et de mauvaise foi. Ils lui reprochent, et ce reproche lui était fait dès lors par tous les partis, de se complaire dans les plus détestables paradoxes : « *Hominem pravissimis et insulsis paradoxis gloriantem.* » Voilà un homme bien qualifié pour écrire un traité d'éducation ! et l'on voit d'avance ce que serait un élève au sortir de telles mains : « *Quale monstrum fieret quisque illius hominis discipulus !* » Il est particulièrement curieux de voir comment les Docteurs apprécient la polémique de Rousseau contre les Encyclopédistes ; il y avait, dans son attitude envers ses anciens amis, quelque chose qui restait inexpliqué pour le public. En effet, on trouvait en Rousseau un philosophe avéré qui malmenait la philosophie, et aussi un croyant, ou soit disant tel, qui sapait les dogmes religieux : un homme enfin qui, alors qu'on était dans ce temps, soit du parti des dévots, soit du parti encyclopédique, n'était d'aucun de ces deux partis, et semblait prendre un étrange plaisir à les combattre l'un après l'autre.

Cette fière attitude de penseur isolé et combatif déconcertait les lecteurs, et, en le voyant ainsi passer d'un camp à l'autre, et toujours en ennemi, on l'accusait volontiers de versatilité ou même de duplicité. Déjà, dans son Discours, qui avait précédé la censure, Gervaise avait ainsi qualifié Rousseau : « Homme tout à fait *indéfinissable et incompréhensible* ; philosophe cynique parmi les chrétiens, il serait philosophe chrétien chez les cyniques. » Quant aux Censeurs de Sorbonne, après avoir constaté les différences qui séparent Rousseau des Encyclopé-

defendendæ christianæ Religionis studium vehementer laudamus ». (Voir *Annales J.-J. Rousseau*, I, 137.) Une note, anonyme, sur les Assemblées de la Sorbonne, adressée au Procureur général du Parlement (sans date), renseigne ce dernier sur ce qui s'est passé dans les Assemblées de la Faculté de Théologie des 2, 3 et 4 août, et annonce qu'une Assemblée se réunira le 9 août pour terminer cette affaire. Il y avait donc entente, dans l'affaire d'*Émile*, entre le Parlement et la Sorbonne, et il me paraît probable que le Parlement avait nommé son rapporteur le jour même (7 juin) où Gervaise dénonçait l'*Émile* à la Sorbonne (Voir *ibidem*. I, 97).

distes, ils trouvent expéditif de conclure que ces différences ne sont qu'apparentes et qu'en fin de compte Rousseau ne se distingue des philosophes que par ses contradictions : « Il est allé jusqu'à déclamer contre ces prétendus philosophes. Or, non seulement il tend au même but, mais si, en quelques endroits, il s'éloigne d'eux sensiblement, bientôt il s'en rapproche et détruit toute cette différence ; et tout ce qu'il a gagné, c'est d'avoir un système encore moins lié que le leur et de tomber dans des contradictions encore plus fréquentes. » Aussi qu'est-il arrivé ? Quand il a peint « quelques faux philosophes de nos jours », l'auteur a tout simplement « fait son portrait. » — C'est, pour des docteurs, se montrer bien peu clairvoyant ; et c'est de même être injuste que de citer, sans un mot d'éloge, et à trois reprises, le très beau et très touchant passage de Rousseau sur « la majesté des Écritures et la sainteté de l'Évangile. » Et pourtant ni les plus éminents docteurs en Sorbonne, tels que Bergier, ni les prédicateurs de Sa Majesté, tels que le P. Griffet, n'ont su trouver dans leur cœur les accents du Vicaire savoyard pour parler de cet Évangile dont ils avaient si hautement devant le siècle revendiqué la défense.

Rousseau, qui avait songé un instant à faire « une réponse à la Sorbonne » (à Rey, 5 février 1763), y renonça pour porter tous ses efforts dans sa réplique à M. de Beaumont (1). Cette réplique est intéressante, par le talent de l'auteur naturellement, mais aussi parce qu'elle va nous permettre, après que nous avons surtout envisagé dans Rousseau l'adversaire des Encyclopédistes, de préciser maintenant son attitude en face des catholiques ; les *Lettres de la Montagne* nous apprendront ensuite quel fut son jugement final sur ses propres coreligionnaires ; et ainsi nous aurons vu successivement, en suivant toujours le développement de sa pensée, comment il s'est d'abord rapproché, puis peu à peu et définitivement éloigné de la philosophie, du catholicisme et enfin du calvinisme.

Le 20 août 1762, Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, lan-

(1) Dans ses *Confessions*, il renverra simplement « la Sorbonne aux Petites-Maisons »

çait un *Mandement* portant condamnation de l'*Émile* ; le 18 novembre, donc trois mois après, Rousseau répliquait par sa *Lettre à Mgr de Beaumont* (1). Disons d'abord quelques mots du Mandement et de son auteur. M. de Beaumont était un saint homme et un homme énergique, « une tête de fer », disait de lui Bernis : ce n'était peut-être pas une forte tête. C'est lui qui avait exigé, de tout malade qui demandait l'Extrême-Onction, un billet constatant qu'il avait été assisté par un prêtre orthodoxe, adhérant à la Bulle contre les Jansénistes, et de là était née la fameuse affaire dite des Billets de confession. Dans cette affaire, le Parlement, favorable, comme on sait, aux Jansénistes, avait lutté en vain contre l'entêtement de Beaumont, et, en 1752, pour un refus obstiné de sacrement à une religieuse, il avait ordonné la saisie du temporel de l'archevêque : « pour son spirituel, à en croire d'Alembert, on aurait été fort embarrassé de le trouver » (à Mme du Deffand, 22 décembre, 1752).

Sans prendre à la lettre ce propos d'un très caustique adversaire, on peut dire que le Mandement contre l'*Émile* ne justifie guère le nom « d'Athanase français » qu'on avait donné à son auteur : Athanase s'entendait mieux à combattre les Ariens que Beaumont à réfuter les philosophes. Je remarque d'abord que le premier paragraphe du Mandement paraît avoir été calqué sur le Discours de Gervaise, dénonciateur de l'*Émile* en Sorbonne. Gervaise, on s'en souvient, débutait ainsi : « Serait-il arrivé ce dernier âge prédit par l'auteur de l'Apocalypse où l'on verra s'élever des hommes impies... », suivait un portrait de Rousseau : « ennemi des lettres et leur partisan, législateur de la Société et son destructeur... » — Beaumont commence comme Gervaise : « Saint Paul a prédit qu'il viendrait des jours périlleux, etc... » et il fait de Rousseau un portrait où l'on relève les mêmes traits que dans Gervaise : « On l'a vu invectiver contre les sciences qu'il cultivait..., il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper. » Pour son dernier paragraphe, Beaumont s'est copié lui-même : il reproduit, à l'adresse de Rousseau, les mêmes

(1) La lettre à Mgr de Beaumont, datée par Rousseau du 18 novembre 1762, et envoyée à Rey le 1er janvier 1763, parut fin février 1763.

accusations et se sert, par endroits, des mêmes termes dont il avait, quatre ans plus tôt, flétri le livre de l'*Esprit*, d'Helvétius, ce livre que pourtant Rousseau s'était appliqué à réfuter, sans nommer l'auteur, dans l'*Émile*. Tout le long de son Mandement il accuse Rousseau d'être « de mauvaise foi », d'une « mauvaise foi révoltante » : c'est cette accusation répétée qui « a révolté » Rousseau et lui a donné le droit de parler ainsi à son peu courtois adversaire : « Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurais laissé dire ; mais vous attaquez aussi ma personne ; et, plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est permis de me taire quand vous voulez me déshonorer. »

Quant à la critique même d'*Émile*, dans le Mandement, elle est faible ; entrecoupée d'exclamations et d'anathèmes qui ne la renforcent pas et encombrée de passages de la Bible qui ne sont pas des preuves : il était plus facile aux théologiens de ce temps, qui avaient une culture d'esprit toute livresque, de trouver des citations que des raisons, et ils citent éperdument. Les questions religieuses n'avaient guère été débattues pendant longtemps qu'entre théologiens et à coup d'arguments théologiques. Mais depuis que le public avait été saisi, et même pris pour juge, des querelles entre jésuites et jansénistes, chacun avait voulu, sur les controverses religieuses, dire son mot, lequel n'était souvent qu'un bon mot, mais il s'agissait avant tout désormais d'avoir les rieurs de son côté. Or les théologiens savaient argumenter, mais ils ne savaient pas rire et ils avaient affaire au plus redoutable maître en plaisanterie qui fut jamais : les professeurs en Sorbonne, dans leur enseignement, n'avaient pas prévu Voltaire.

Ils n'avaient pas davantage prévu Rousseau ; je veux dire : ils n'avaient pas préparé leurs disciples à lutter d'éloquence et de dialectique avec l'auteur du *Vicaire savoyard*. Leur argumentation pédante et leurs savantes périodes n'étaient plus au goût du jour ; ils ne parlaient pas assez la langue de leur temps, laquelle était excellemment, puisqu'ils avaient contribué à la faire, celle des philosophes. L'on comprendra mieux peut-être, après ce

préambule, les premiers mots de la *Lettre à Beaumont* : « Pourquoi faut-il, Monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire ? *Quelle langue commune pouvons-nous parler ?* Comment pouvons-nous nous entendre et qu'y a-t-il entre vous et moi ? » Qu'importe, en effet, que saint Paul ait prédit, dans *Timothée*, chapitre III, versets 1 à 8 (c'est le début du Mandement), « qu'il viendrait des jours périlleux, où il y aurait des gens impies, etc...? » Qu'on écoute Rousseau : « Vous qui m'osez reprocher mes blasphèmes, que faites-vous quand vous prenez les apôtres pour complices des propos offensants qu'il vous plaît de tenir sur mon compte ? A vous entendre, on croirait que saint Paul m'a fait l'honneur de songer à moi et de prédire ma venue comme celle de l'Antechrist. » Puis, reprenant la citation de Beaumont, il montre aisément qu'en prédisant qu'il y aurait des sceptiques, saint Paul n'a prédit que ce qui arrive tous les jours, et qu'il ne valait donc pas la peine d'invoquer un saint pour dire une banalité.

Il y a deux choses dans la *Lettre à l'archevêque de Paris* : des arguments et des personnalités ; sur ces deux points Rousseau se défend et attaque à la fois. Quand il argumente, il défend l'*Émile* et combat le Mandement ; et, quand il fait des personnalités, c'est tantôt sa personne qu'il venge des critiques injurieuses de son adversaire, et tantôt la personne même de cet adversaire, que, par représailles, il ne craint pas de mettre en cause, malgré ses titres et son caractère sacré. Lorsqu'il eut livré son ouvrage à l'imprimeur, Rousseau tenta, un peu tard et même assez mollement, de le reprendre : il n'était pas satisfait de ce qu'il appelait — comptant bien qu'on ne le prendrait pas au mot — son « barbouillage. » Il trouvait l'écrit « plat et froid » : plat ? personne ne le trouva tel, et il se calomniait ; froid ? ce ne fut pas sans doute l'avis de Beaumont, qui en fut échaudé. Mais que fallait-il donc à cette âme de feu, s'il ne lui suffisait pas d'avoir trouvé, et placé aux bons endroits, de ces allusions qui blessent au vif et de ces phrases qui brûlent le papier ?

Ce qu'on peut reprocher à cet écrit de Rousseau, c'est, d'une

part, qu'il y a ça et là des longueurs, comme dans certain discours d'un parsi de Surate et dans le récit d'un congrès des peuples pour fonder la religion universelle : l'auteur, qui n'a mis que trois mois à écrire l'ouvrage, et qui d'habitude travaillait plus lentement, semble n'avoir pas eu le temps d'être court. D'autre part, Rousseau, je ne dirai pas : parle trop de lui, puisqu'il ne peut faire autrement, mais cède trop à sa fâcheuse manie de se plaindre et d'étaler ses infortunes, qui sans doute sont réelles, mais qui ne font pourtant pas de lui l'homme exceptionnellement malheureux qu'il croit être. Heureusement, après avoir abondamment exhalé ses plaintes au début du livre, il se raffermit et part en guerre ; et dès ses premiers mots, ce n'est plus lui qui est à plaindre, mais bien l'archevêque, de tomber dans ses mains redoutables.

Avec ce talent, que personne de son temps n'a eu au même degré que lui, de dominer un sujet et surtout de le résumer à sa manière, il trace le plan de sa Lettre en quelques mots qui paraissent sans réplique. S'adressant à Beaumont, il lui dit, avec ce que j'appellerai sa précision accablante : « Vous avez deux objets dans votre Mandement : l'un, de censurer mon livre, l'autre, de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu si je prouve que, partout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, et que, partout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. » Montrons donc rapidement, par quelques exemples, comment il s'y prend pour réfuter son réfutateur et pour confondre son calomniateur.

Dans ce jeu d'escrime où, suivant le mot de Voltaire, Beaumont pousse à Jean-Jacques et Jean-Jacques à Beaumont, voici, si j'ose m'exprimer ainsi, une première botte poussée à Beaumont : « Vous dites que mon plan d'éducation, loin de s'accorder avec le christianisme, n'est pas même propre à faire des *citoyens* et des *hommes ;* et votre unique preuve, c'est de m'opposer le péché originel. Monseigneur, il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel et de ses effets que le baptême. *D'où il suivrait*, selon vous, qu'il n'y aurait jamais eu *de citoyens* ni *d'hommes* que *les chrétiens.* Ou niez cette conséquence, ou convenez que

vous avez trop prouvé. » Ce qui est dire à Beaumont : soyez logique et alors vous êtes absurde. Puis, reprenant cette doctrine du péché originel, qui est précisément ce qui l'empêche d'être un chrétien orthodoxe, Rousseau en fait éclater, en une seule phrase, les insurmontables difficultés : « le moyen de concevoir que Dieu a créé tant d'âmes innocentes et pures *tout exprès* pour les joindre à des corps coupables, pour y faire contracter la corruption morale, et pour les condamner toutes à l'enfer, sans autre crime que cette union, qui est *son ouvrage* ! » C'est lumineux, et c'est irréfutable pour qui ne fait appel qu'à la raison. Pascal n'a-t-il pas dit : « le péché originel est folie devant les hommes, mais on le donne pour tel. Vous ne me devez donc pas reprocher le défaut de raison dans cette doctrine, puisque je la donne pour être sans raison (1). »

Sans suivre Rousseau, ce qui nous entraînerait bien loin, dans sa discussion du péché originel, montrons comment il a bien saisi le nœud de la question : « Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier père ? Mais notre premier père, pourquoi fut-il pécheur lui-même ? pourquoi la même raison par laquelle vous expliquez son péché ne serait-elle pas applicable à ses descendants sans le péché originel ? et pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice en

(1) Sur cette question de la corruption de l'homme, on peut dire que Rousseau, à la fois, s'accorde avec l'Eglise, et s'en sépare. *Il s'accorde avec l'Eglise* : pour Rousseau, comme pour l'Eglise, l'homme passe par deux états : l'un bon, l'autre mauvais. Pour Rousseau : dans son premier état, qui est l'état de nature, l'homme isolé est bon et heureux ; dans son second état, qui est l'état civilisé, *les* hommes, vivant ensemble, sont devenus méchants et, par là, malheureux. Pour l'Eglise : l'homme. dans l'état de création où Dieu l'a mis, est innocent et heureux. Dans l'état de péché où il s'est mis, il est perverti (par la concupiscence, suite du péché d'Adam) et misérable.

Rousseau se sépare de l'Eglise : Comment remédier à la corruption de l'homme ? Rousseau répond : par un état voisin de l'état de nature. L'Eglise répond : par la rédemption du Christ. Mais dans sa *Lettre à Beaumont* (comme dans *Émile*). Rousseau combat le péché originel et, conséquemment, la nécessité de la rédemption. Il prétend avoir, comme l'Eglise, expliqué le mystère de l'homme, sa double nature, « sa duplicité », comme dit Pascal. Il prétend même être remonté plus haut que l'Eglise, jusqu'au principe même de la méchanceté de l'homme ; car l'Eglise dit : « l'homme est (actuellement) méchant *parce qu'il a été méchant* » (lorsqu'il a péché). Mais *pourquoi* a-t-il péché ? c'est ce que l'Eglise ne dit pas : « le péché originel explique tout,

nous rendant pécheurs et punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier père fut pécheur et puni *comme nous sans cela ?* » Voilà sa manière et, pour ainsi dire, son jeu serré : ramasser toute son argumentation dans l'argument principal et cet argument le condenser lui-même dans une phrase finale qui frappe l'adversaire et le démonte.

Les citations que fait l'archevêque ne lui portent pas bonheur. Reprenant l'une d'elles, de saint Paul, Rousseau lui démontre premièrement qu'il ne l'a pas bien comprise et secondement que, mieux comprise, cette citation malheureuse donne raison au Vicaire savoyard ; puis, sa démonstration faite, il lui porte ce dernier coup : « Au reste, quand vous auriez raison, dans cette critique, quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivrait pas de cela qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, et toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithètes et ce ne sera pas ma faute *si le lecteur trouve à les placer.* » Et voici justement un malencontreux passage du Mandement que Rousseau présente au lecteur, mais de telle façon que le lecteur lui appliquera de lui-même une de ces « épithètes » qui ne sont pas à la gloire d'un auteur : « Monseigneur, votre mineure est admirable ; il faut la transcrire ici tout entière ; j'aime à rapporter vos propres termes : c'est ma plus grande

excepté son principe, et c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer », — et que j'explique ; car je montre comment et pourquoi l'homme est devenu méchant ; c'est en se comparant et se préférant à ses semblables, c'est-à-dire en écoutant « l'opinion et l'amour-propre », qui sont nés tous deux de la vie en société.

En résumé : l'Eglise, dans la double nature de l'homme, voit un mystère, et elle l'explique par un autre mystère qui est, selon Pascal, « le plus incompréhensible de tous. » Rousseau, dans cette double nature, voit un problème et le résout par l'histoire (imaginaire) de la primitive humanité. Il y a bien une troisième solution, qui supprimerait à la fois le mystère et le problème : ce serait d'accepter tranquillement cette « duplicité » de l'homme comme un simple fait qne nous n'avons pas à expliquer, et de se dire que l'homme, être imparfait *de sa nature*, a *toujours été*, et sera toujours, un mélange de bien et de mal. Mais cette solution, étant celle du sens commun, ne pouvait être celle de Rousseau ; elle aurait d'ailleurs supprimé, avec le problème qu'il prétend résoudre, toute sa doctrine de régénération sociale.

méchanceté : « Mais (c'est ladite mineure) n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation, dont il serait absurde de douter ? par quelle autre voie, que celle des *témoignages humains*, l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Rome ?... Que d'hommes entre lui et les historiens qui ont conservé la mémoire de ces événements ! » — Rousseau reprend : « Considérez, de grâce, qu'il est tout à fait dans l'ordre que des *faits humains* soient attestés par des *témoignages humains ;* ils ne peuvent l'être par nulle autre voie ; je ne puis savoir que Sparte et Rome ont existé que parce que des auteurs contemporains me le disent ; et entre moi et un autre homme qui a vécu loin de moi, il faut nécessairement des intermédiaires. Mais pourquoi en faut-il entre Dieu et moi ? et pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres ? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean-Jacques Rousseau ? D'ailleurs nul n'est obligé, sous peine de damnation, de croire que Sparte ait existé ; nul, pour en avoir douté, ne sera dévoré des flammes éternelles. »

Le style de Rousseau, dit-on souvent, est tendu : oui, comme la corde d'un arc d'où partent des flèches sans nombre ; car Rousseau, impitoyable, ne s'arrête que quand il a vidé son carquois. Ce style cependant se détend par endroits ; Rousseau sait même, quand il veut, égayer les sujets les plus graves et traiter avec une aisance familière les plus sérieuses questions. Voulez-vous voir comment on fonde une secte ? assistez à ce petit *drame* qui va se jouer devant vous : « Supposons qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il fait jour, on se moquera de lui : mais laissez à ce particulier le temps et les moyens de se faire une secte, tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disait vrai : car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il était jour, il était jour en quelque lieu de la terre, rien n'est plus certain. D'autres, ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière, soutiendront qu'en un autre sens il est très vrai qu'il est jour la nuit. Pourvu que les gens subtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à

cette évidence. Il y aura des débats, qui dégénèreront, suivant l'usage, en guerres et en cruautés. Les uns voudront des explications, les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la proposition au figuré, l'autre au propre. L'un dira : il a dit à minuit qu'il était jour, et il était nuit. L'autre dira : il a dit à minuit qu'il était jour, et il était jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire, et n'y verra que des obstinés. On finira par se battre, se massacrer, les flots de sang couleront de toutes parts ; et si la nouvelle secte est enfin victorieuse, il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à peu près l'histoire de de toutes les querelles de religion. »

Supposons maintenant le nouveau culte établi : comment va-t-il se maintenir et, quand on en verra l'absurdité, quel sera le réveil? Lisez donc cet épilogue : « L'enthousiasme et le délire ne raisonnent pas ; tant qu'il dure, tout passe, et l'on marchande peu sur les dogmes : cela est d'ailleurs si commode ! la doctrine coûte si peu à suivre, et la morale coûte tant à pratiquer qu'en se jetant du côté le plus facile, on rachète les mauvaises œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais, quoi qu'on fasse, le fanatisme est un état de crise qui ne peut durer toujours ; il a ses accès plus ou moins longs, plus ou moins fréquents, et il a aussi ses relâches, durant lesquels on est de sang-froid. C'est alors qu'en revenant sur soi-même on est tout surpris de se voir enchaîné par tant d'absurdités. » Remarquez le trait final : Rousseau, par un rare bonheur, emploie le mot le plus fort et ce mot paraît être le mot le plus juste : c'est son moyen infaillible d'emporter l'adhésion du lecteur.

Après les *arguments*, disons un mot des *personnalités* : nous n'avons pu, on s'en est aperçu, complètement séparer ces deux choses : c'est que Rousseau, en maint endroit, les a très adroitement mêlées, sachant très bien que, de semer ses déductions de mots vifs à l'adresse de l'adversaire et d'allusions aux faits connus de sa vie, ici aux querelles retentissantes de Beaumont avec les jansénistes, c'était la meilleure manière d'intéresser le lecteur à la discussion ; car le lecteur est toujours ravi quand, à un échange d'idées s'ajoute un échange de coups. Et voyez

avec quel art Rousseau a lié ses personnalités à son argumentation, en montrant que les injures, qui sont adressées à sa personne, c'est un autre qui, par sa façon d'argumenter, a mérité qu'on les lui adressât à lui-même ; « Après avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures, il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures. Mais, puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon livre, montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres, n'est-ce pas assez dire que les injures qui les suivent ne doivent pas être pour moi ? »

Et voici maintenant un de ses arguments *ad hominem*. Il faut croire aux miracles, disait Beaumont. Eh bien ! dit Rousseau, supposons qu'un habitant de la rue Saint-Jacques vienne tenir ce discours à Monseigneur l'archevêque de Paris : « Monseigneur, je sais que vous ne croyez ni à la béatitude de saint Jean de Paris, ni aux miracles qu'il a plu à Dieu d'opérer en public sur sa tombe à la vue de la ville du monde la plus éclairée et la plus nombreuse ; mais je crois devoir vous attester que je viens de voir ressusciter le saint en personne dans le lieu où ses os ont été déposés. » Et aussitôt Monseigneur, fort ennemi des Jansénistes et de leur saint, de faire exactement les mêmes réserves, et de se livrer, au sujet de ce prétendu miracle, aux mêmes investigations que Rousseau, dans l'*Émile*, au sujet de certains miracles de l'Évangile. Tout cela est de bonne guerre, et ce qu'il fait dire à Monseigneur est d'assez bonne plaisanterie : « Allez, allez, dit-il au Janséniste de la rue Saint-Jacques, je sais que deux ou trois témoins, honnêtes gens et de bon sens, peuvent attester la vie ou la mort d'un homme ; mais je ne sais pas encore combien il en faut pour constater la résurrection d'un Janséniste. »

Mais l'ironie de Rousseau est rarement aussi légère ; au lieu de la glisser en riant, comme ici, il l'assène, d'un coup brusque et inattendu, sur la tête de son adversaire qui en est assommé. Par exemple, il a imaginé, dans l'*Émile*, un dialogue entre un inspiré et un raisonneur, et Beaumont, voyant un chrétien dans l'inspiré, a prétendu prouver la mauvaise foi de Rousseau par

l'ineptie des discours qu'il fait tenir à cet inspiré. « Mais, réplique Rousseau, si ces discours sont ineptes, à quoi donc le reconnaissez-vous pour chrétien ? S'ensuit-il des inepties que débite un inspiré que ce soit un catholique ? Vous auriez bien pu, Monseigneur, vous dispenser de vous reconnaître à un langage si plein de bile et de déraison : *car* vous n'aviez pas encore donné votre Mandement. »

Attentif aux moindres fautes de son contradicteur jusqu'à en être implacable, il ne se contente pas de faire éclater aux yeux les vices de son argumentation, — et il ne laisse aucune de ses accusations sans réponse, — mais il s'empare d'un simple mot échappé à la plume de l'auteur du Mandement et de ce mot, interprété d'ailleurs à sa manière, il tire une occasion imprévue de faire rire aux dépens son adversaire : « Voici la conclusion triomphale que vous tirez contre moi : « son scepticisme, dites-vous, n'est donc fondé que sur *l'intérêt de son incrédulité.* » Monseigneur, si jamais elle me procure un évêché de cent mille livres de rentes, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité. »

Enfin, la *Lettre à Beaumont* ne serait pas de Jean-Jacques, si çà et là, comme dans ce passage de la fin, ne se faisaient entendre les accents bien connus de sa fiévreuse éloquence : « Que vous discourez à votre aise, vous autres hommes constitués en dignité ! Ne reconnaissant de droits que les vôtres, ni de lois que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fièrement le faible, sans répondre de vos iniquités à personne ; les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences ; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état, vous nous balayez devant vous comme la poussière. » Ne croirait-on pas, dix ans à l'avance, entendre Figaro exhaler sa rancune contre « ces puissants de quatre jours si légers sur le mal qu'ils ordonnent », et leur déclarer que « les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieues où on en gêne le cours. » Et Rousseau continuait ainsi : « Les uns décrètent et brûlent, les autres diffament et déshonorent, sans droit, sans raison...

uniquement parce que cela les arrange et que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est même pas permis de nous plaindre ; et si nous montrons notre innocence et vos torts, on nous accuse encore de vous manquer de respect. »

Ainsi parlait « Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, Commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, Proviseur de Sorbonne, etc. » Ce sont là, on le sait, les mots même qui servaient de titre à la Lettre de Rousseau : titre impertinent, s'écriait le seigneur de Ferney, car qu'était-ce donc qu'un citoyen de « la parvulissime Genève », fils d'horloger, par-dessus le marché, pour se donner l'air de traiter d'égal à égal avec un archevêque duc et pair, que le roi de France, quand il lui écrivait, appelait « mon cousin » ? Mais ces mots, que Rousseau avait inscrits en tête de son livre, n'était-ce pas M. de Beaumont qui les avait comme dictés à son adversaire, puisque Rousseau n'avait fait que reprendre malicieusement et énumérer dans leur ordre toutes les dignités dont s'était paré M. de Beaumont en tête de son Mandement ? Ses dignités à lui, et les titres dont il pouvait se parer aux yeux du public, c'était tout ce qu'il avait fait admirer dans son livre : une éloquence qui n'avait d'égale que son courage à tout dire ; une ironie parfois légère, plus souvent hautaine ; une argumentation pressante, inexorable, qui fatigue parfois, mais ne se fatigue jamais. Telles sont les merveilleuses ressources dont Rousseau a fait preuve dans cette lettre à Beaumont : elles attestent à la fois la vigueur et la souplesse de son talent et elles ont fait de lui le polémiste le plus redoutable du dix-huitième siècle et même un des plus grands polémistes de tous les temps.

Maintenant cette *Lettre à Beaumont*, que j'ai cru devoir étudier un peu en détail parce qu'on ne lui donne pas toujours la place qu'elle mérite dans l'œuvre de son auteur, qu'a-t-elle à nous apprendre sur l'évolution religieuse de Rousseau ? ceci, qu'en 1762, et plus catégoriquement que jamais, Rousseau est anti-catholique. Déjà dans le *Contrat social* (écrit sans doute bien

avant l'*Émile*) Rousseau avait, en quelques mots dédaigneux, mais pour des raisons *politiques*, condamné le papisme qui donne, dit-il, aux hommes deux chefs et deux patries et les soumet à des devoirs contradictoires. Cette religion est, du point de vue social, « si évidemment mauvaise que c'est perdre le temps de s'amuser à le démontrer : tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien. » (Livre IV, chapitre VIII). Plus tard, dans la *Nouvelle Héloïse*, il attaque, et, cette fois, au nom de la morale naturelle, certaines institutions et cérémonies du culte catholique, telles que le célibat des prêtres et les lugubres apprêts dont le catholicisme assombrit la dernière heure des mourants : c'est, du reste, dans « cet état d'effroi que l'église aime à les plonger pour avoir meilleur marché de leur bourse » ; et Julie rend grâce au ciel de n'être pas née dans ces religions vénales qui, « vendant le paradis aux riches, portent jusqu'en l'autre monde l'injuste inégalité qui règne dans celui-ci », cette inégalité abhorrée par Jean Jacques. Dans la *Nouvelle Héloïse*, on le voit, c'est comme *moraliste* seulement, et ce n'est aussi qu'en passant que Rousseau donne, comme on dit, un coup de patte au catholicisme : il est vrai que c'est un fort coup de patte. Mais, dans le *Vicaire savoyard*, ce n'est plus seulement au nom de la politique, comme dans le *Contrat*, ou de la morale, comme dans la *Nouvelle Héloïse*, c'est, nous l'avons vu, au nom de *la raison* que Rousseau attaque, non plus telle ou telle institution, mais les dogmes, c'est-à-dire les fondements mêmes de la religion catholique.

Dans la *Lettre à Beaumont*, il fait un pas de plus : d'une part, il s'en prend aux *personnes même*, je veux dire : aux catholiques qui font semblant de croire ; ils savent bien que leur religion est absurde ; mais à quoi bon renier la religion de son père ? « On fait donc comme les autres, sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. » Et, d'autre part, il ne se contente pas, comme dans *Émile*, d'argumenter contre les dogmes : il s'amuse et s'acharne, tout comme Voltaire, à *les ridiculiser* : « on voit, Monseigneur, que vous passez sur cet article des mystères comme sur des charbons ardents ; vous osez

à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse. Vous conviendrez bien, je pense, qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'éléments à la raison, est que la partie est moindre que le tout ; et c'est pour avoir affirmé le contraire que l'inspiré vous paraît tenir un discours plein d'ineptie. Or, selon votre doctrine de la transsubstantiation, lorsque Jésus fit la dernière cène avec ses disciples et qu'ayant rompu le pain, il donna son corps à chacun d'eux, il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main ; et s'il mangea lui-même du pain consacré, comme il put le faire, il mit sa tête dans sa bouche. Voilà donc bien clairement, bien précisément, la partie plus grande que le tout et le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela, Monseigneur ? Pour moi je ne vois que M. le Chevalier de Causans (il prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle) qui puisse vous tirer d'affaire. »

Voilà comme il parle des dogmes ; et voyez comme il parle des cérémonies : « Monseigneur, il faut vous parler sans détour : le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées. » Mais ces dogmes et ces simagrées, c'était ce qu'il croyait et c'était ce qu'il pratiquait aux Charmettes. D'où lui venait donc cet acharnement à brûler ce qu'il avait jadis adoré ? il lui venait à la fois et de son séjour à Paris (de 1744 à 1756) et du séjour qu'il avait entre temps (en 1754) fait à Genève. J'ai déjà montré ce qu'il avait appris, ou plutôt désappris dans le milieu philosophique de Paris où il avait passé une douzaine d'années. Mais, à ce qu'il avait entendu dans la société des Diderot et des d'Holbach, était venu s'ajouter, *pour lui faire prendre en mépris la religion catholique*, ce qu'il avait vu dans le Paris frivole et sceptique du dix-huitième siècle : « les honnêtes gens incrédules et ne s'en cachant guère ; un clergé qui se moquait en secret de ce qu'il enseignait en public » : c'est Volmar qui parle ainsi et il est vrai que Rousseau le blâme, dans une note, pour avoir affirmé, qu'après bien des recherches, il n'a trouvé dans sa vie que trois prêtres qui crussent en Dieu. Mais Rousseau laisse dire et, par conséquent, approuve Julie qui assure que, si

Volmar est demeuré athée, « c'est qu'il a toujours vécu dans des pays catholiques. »

Ce que lui, Rousseau, avait vu et entendu, dans le Paris soi-disant catholique du dix-huitième siècle, l'avait détaché, sinon de toute religion, du moins de la religion catholique, et ce détachement se changea en rupture lors du séjour qu'il fit à Genève en 1754 et dont j'ai parlé précédemment. Dans ce séjour, qui dura quatre mois, et qui lui fut délicieux, il ne redevint pas seulement protestant, il redevint genevois : vivant et excursionnant avec des patriotes, tels que les De Luc, et avec des ministres, tels que Vernes et Moultou, il rapprit, avec la fierté du citoyen genévois, la haine héréditaire des disciples de Calvin pour les cérémonies et les dogmes du culte catholique ; et, quelques années plus tard, il attaquait, dans l'*Émile*, ces cérémonies et ces dogmes avec l'intransigeance et l'âpreté d'un calviniste. Puis étaient venues les condamnations et les réfutations de l'*Émile* : et, après le Parlement et la Sorbonne, « tous les sots en petit collet et tous les chétifs habitués de paroisse qui, bravant à plaisir celui contre qui étaient réunis leur sénat et leur évêque, avaient voulu avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied. » Piqué par tant de « misérables insectes », Rousseau avait foncé sur le plus éminent de ses adversaires et, cette fois, avec une colère qui enflammait sa dialectique, il avait, si j'ose m'exprimer ainsi, bourré l'archevêque et, comme il s'en vante dans les *Confessions*, « foudroyé son Mandement. » Ses amis eux-mêmes avaient été effrayés de sa fureur batailleuse et sans merci : « J'ai vu votre lettre à l'archevêque, lui écrivait Mme de Chenonceaux ; je l'aime, mais je suis encore en colère des atrocités de la fin (1). » Et Moultou lui-même, tout en se déclarant enchanté, conseille un carton pour la page où Rousseau, ayant cité ces mots de l'archevêque sur la *Nouvelle Héloïse* : « il a insinué le poison de la volupté », répond à l'archevêque : « Rassurez-vous, Monseigneur ; vos prêtres sont à l'épreuve de l'*Héloïse* : ils ont pour préservatif l'*Aloïsia* ». Cela est un peu trop fort, écrivait le bon

(1) Streckeisen-Moultou : *op. cit.* II, 254.

Moultou, et vos amis, Jallabert et Mussard, « craignent que cela ne blesse à Genève même. »

Mais *eux-mêmes, les Genevois,* comment avaient-ils donc accueilli et le *Vicaire savoyard* et la *Lettre à Beaumont* ? Le Gouvernement de Genève, je l'ai montré en son temps, après avoir brûlé l'*Émile,* avait interdit la réimpression de la *Lettre à Beaumont.* Quant aux ministres, Vernet, parlant en leur nom, avait, on s'en souvient peut-être, blâmé les endroits du *Vicaire savoyard* « qui avaient été justement repris » (voir le chapitre sur *Rousseau à Motiers*), et Rousseau avait alors rabroué les ministres dans un virulent passage de la *Lettre à Beaumont,* que j'ai cité. Enfin la *Lettre à Beaumont* n'ayant pas reçu à Genève l'accueil qu'espérait Rousseau, il avait, on le sait, abdiqué en 1763 son droit de bourgeoisie.

Ainsi il n'était plus citoyen de Genève : *était-il encore protestant ?* C'est la dernière et la plus intéressante question à résoudre dans cette étude sur l'évolution religieuse de Rousseau ; car c'est ici, en le confrontant avec ses coreligionnaires, que nous pourrons saisir ce qu'a de nouveau et de hardi la religion du Vicaire savoyard.

Poussé, pour ainsi dire, dans ses derniers retranchements par les censures et les admonestations de Tronchin dans les *Lettres de la Campagne,* et de Vernes, dans les « Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau », Rousseau avait été amené à accentuer, dans ses *Lettres de la Montagne,* le désaccord entre lui et les ministres ; ce désaccord, qui n'avait été longtemps qu'un malentendu, nous pouvons maintenant — Rousseau ayant dit son dernier mot dans ce dernier ouvrage, — essayer de le préciser : ce sera préciser, du même coup, ce qui fait l'originalité du protestantisme de Rousseau.

A ceux qui lui disputent le droit de se dire protestant, Rousseau répond en substance : vous avez oublié, souffrez donc que je vous rappelle, ce que c'est au fond que la Réforme : reconnaître la Bible, et l'interpréter chacun selon sa conscience, voilà toute la Réforme ; et même, puisque le catholicisme reconnaît aussi la Bible, le point vraiment essentiel dans la Réforme, car c'est

par là qu'elle s'est séparée de l'Eglise catholique et c'est pour cela qu'elle a protesté contre elle, c'est la *libre* interprétation de la Bible ; d'où découle naturellement une tolérance absolue. Et pourtant il y a, dans l'histoire de la Réforme, des disputes et des persécutions, et il y a même la mort de Servet. Il est vrai : mais tout cela « c'est l'esprit des Réformateurs, ce n'est pas l'esprit de la Réformation. » Si vous prétendez encore, vous Réformés, avoir une orthodoxie, et naturellement persécutrice, ce n'était vraiment pas la peine de renoncer à l'orthodoxie catholique.

Il est bien certain que la liberté d'examen était implicitement contenue dans la Réforme, et Rousseau l'en a très nettement dégagée : seulement les Réformateurs s'étaient bien gardés de proclamer un tel principe, qui n'était sans doute à leurs yeux qu'un principe d'anarchie. Comment, se disaient-ils, fonder une Eglise, c'est-à-dire, une *Communion* de fidèles, si chacun pense à sa manière et croit ce qu'il veut ? « Quel moyen reste-t-il, demande Bossuet, dans sa *Réfutation du cathéchisme de Ferry*, d'empêcher qu'il n'y ait autant de religions, je ne dis pas qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de têtes ? » Le moyen « d'empêcher » cela, et le seul, c'est d'être inconséquent ; c'est, après avoir admis la libre interprétation de la Bible, de prescrire aux fidèles comment il la faut interpréter. « L'Eglise de Genève, affirme Rousseau, n'a et ne doit avoir, comme réformée, aucune profession de foi précise articulée et commune à tous ses membres. » (*Lettres de la Montagne*, I. 2). Elle ne devait pas *logiquement* en avoir, mais *pratiquement* elle en avait eu une dès l'origine et elle l'avait gardée, sauf certaines atténuations plus ou moins avouées. C'est que, de bonne heure, on s'était avisé que l'absolue liberté d'explication laissée à chacun mènerait très loin : une telle liberté, avait estimé le Synode de Charenton, fidèle interprète de la pensée de Calvin, « ouvrirait la porte à toutes les extravagances. » L'on avait donc rédigé « des Confessions » et des « Formulaires » obligatoires pour tous et, en dépit de cette « libre interprétation des Ecritures », invoquée par Rousseau, et « emportant le droit

d'en expliquer les passages, chacun selon son sens particulier », en fait, les choses se passaient à Genève à peu près comme à Rome : les fidèles croyaient ce que leur enseignaient leurs pasteurs. Rousseau le savait bien, lui qui, dans sa *Lettre à Beaumont*, avait écrit : « Le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'Eglise chez les catholiques que la vérité de la doctrine chez les protestants. Comment donc se déterminera-t-il d'une manière raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent ? »

Il y a donc une « doctrine » protestante, et elle est enseignée aux protestants par leurs pasteurs. Dès lors, pour savoir si Rousseau a le droit de se dire protestant, c'est aux pasteurs qu'il le faut demander. Que pensent-ils donc de la Profession de foi du Vicaire savoyard ? l'un d'eux, Vernes, pasteur de Céligny, va nous le dire dans ses Lettres écrites au lendemain même de l'*Émile* et dont nous avons fait mention à propos des *Lettres de la Montagne*. Nous savons ce que croit et ce que ne croit pas Rousseau : il croit en Dieu, à l'immortalité et à la Providence, ce qui constitue, pense-t-il, la religion naturelle à tout homme raisonnable ; il ne croit pas aux prophéties, ni aux miracles, ni aux peines éternelles, et il doute, avec tremblement, de la Révélation, ce qui est une façon respectueuse de n'y pas croire ; l'Évangile parle à son cœur, mais seulement pour lui enseigner sa divine morale ; et, quant à Jésus-Christ, on sait qu'il l'exalte bien au-dessus de Socrate, comme on met « un dieu » au-dessus « d'un sage ». Voilà, comme il les appelle lui-même, ses « articles de foi. » En faut-il d'autres, en 1762, pour être protestant ? Écoutons le pasteur de Céligny : « la doctrine de Jésus-Christ est divine, *c'est-à-dire* annoncée aux hommes par un *Envoyé de Dieu* qui a prouvé sa mission par ses *miracles*, et non au sens où l'on parle des divins écrits de Platon. » Pour ce qui est « du Jugement dernier, ajoute Vernes, des peines et récompenses, j'y crois, non parce que Jésus a mieux parlé que Socrate, mais parce qu'il a annoncé tout cela *de la part de Dieu* » ; et je vous demande à vous, M. Rousseau (ainsi avait fait l'évêque du Puy), par quoi vous remplacez tout cela, comme vous

avez demandé vous-même aux philosophes par quoi ils avaient remplacé le Poul-Serrho. Un autre pasteur, Jacob Vernet ne s'exprime pas avec moins de netteté : « Ce qui distingue le chritianisme de Genève du pur déisme (du Vicaire savoyard), c'est que l'on y joint la *théologie révélée* à la théologie naturelle » ; le christianisme des Genevois « n'est autre chose que la raison perfectionnée par la doctrine *surnaturelle* de l'Écriture qui est leur règle de foi. » (*Lettres critiques d'un voyageur anglais*, 3me édition, 1766 (1).

On le voit, non contents de mettre maintenant, comme ils disent, l'accent sur les dogmes, les pasteurs s'empressent aussi de répudier certaines façons de parler un peu flottantes et ambigües dont se sert Rousseau, et dont ils se servaient peut-être eux-mêmes pour voiler ce qui dans plusieurs de ces dogmes pouvait choquer la raison du dix-huitième siècle. N'est-ce pas ainsi qu'on peut interpréter ce judicieux avertissement de Vernes : « prenons garde *d'équivoquer* sur les mots. » Et il reproche avec raison à Rousseau de n'avoir pas dit nettement ce qu'il entend par les mots *divin* et révélation. Il cite et loue le passage fameux sur « la majesté des Écritures » ; mais, ajoute-t-il, « il est fâcheux que ce beau tableau vienne après quarante-trois pages d'objections entassées contre toute révélation prétendue divine. » Enfin, après avoir raillé « le doute respectueux » de Rousseau à l'égard de la Révélation, il conclut ainsi, et sa conclusion établit nettement la nouveauté de la religion de Rousseau : « Nous avons un christianisme d'un genre nouveau, un christianisme inconnu certainement jusqu'au dix-huitième siècle, un christianisme sans Révélation, ou qui s'en passe à l'aide d'un doute respectueux. » Vernes, on le voit, et il parle au nom de ses confrères, ne se contente pas de « mettre l'accent » sur les dogmes fondamentaux du calvinisme ; il met aussi les

(1) Dans ses « Considérations sur les miracles de l'Évangile, pour servir de réponse aux difficultés de M. J.-J. Rousseau dans sa troisième Lettre de la Montagne », Genève, 1765, Claparède, pasteur et professeur de théologie à Genève, écrivait : « tel est l'esprit de l'Évangile : *la morale y tient aux dogmes ;* les faits y tiennent aux dogmes et aux miracles ; les faits eux-mêmes y tiennent les uns aux autres. »

points sur les *i* et il dit clairement son fait au Vicaire savoyard.

Ainsi, les pasteurs de Genève réprouvaient la foi du Vicaire comme l'avait fait l'archevêque de Paris : de même les sévérités de l'avocat-général du Parlement de Paris, Rousseau les retrouvait sous la plume du Procureur général de Genève, Tronchin, lequel écrivait, deux mois après la réfutation de Vernes, dans ses *Lettres de la campagne* : « on a eu raison de dire qu'il fallait brûler l'Évangile ou les livres de M. Rousseau. » Et, des deux parts, c'est l'*Émile* naturellement qu'on avait brûlé. Avec les fumées du bûcher de l'*Émile*, Rousseau voyait s'évanouir le rêve qu'il avait un instant caressé, et qui était de former, entre le parti des philosophes et le parti des dévots, un tiers-parti, éclairé comme les premiers, et religieux comme les seconds. *Renié* peu à peu *par tous, il restait seul* et Bergier pouvait en 1765 conclure ainsi son livre contre lui : « Avec la croyance d'un Déiste, vous avez voulu conserver une partie du langage chrétien ; cette *bigarrure*, au lieu de séduire, n'a fait que révolter également tous les partis. Les Catholiques vous regardent comme l'ennemi le plus mortel de la Révélation ; les Protestants, comme un confrère timide qui n'ose pas tout dire »

Qu'était-ce donc, en dernière analyse, que cette « bigarrure » qu'on lui reprochait ? Voltaire, dans son *Pot-Pourri* (1764), voit passer Jean-Jacques fuyant précipitamment devant maître Omer, qui l'accuse de théisme : « qu'est-ce que le théisme, fis-je. — C'est, me dit-il, l'adoration d'un Dieu, en attendant que je sois mieux instruit. — Ah ! dis-je, si c'est là tout votre crime, consolez-vous. Mais pourquoi injurier les philosophes ? — J'ai tort, dit-il. — Mais, Monsieur Jean-Jacques, comment vous êtes-vous fait théiste ? quelle cérémonie faut-il pour cela ? — Aucune, nous dit Jean-Jacques. Je suis né protestant, j'ai *retranché* tout ce que les protestants condamnent dans l'église romaine ; ensuite j'ai *retranché* tout ce que les autres religions condamnent dans le protestantisme ; il ne m'est resté que Dieu : je l'ai adoré. » Ce n'est pas ainsi, ou, du moins, ce n'est pas uniquement ainsi, par purs retranchements, qu'a procédé Jean-Jacques pour se faire sa religion. Il n'a pas seulement retranché, il a

ajouté au protestantisme ; et du catholicisme lui-même il a, sans le vouloir, gardé quelque chose.

Le catholicisme d'abord : où donc Rousseau a-t-il appris, si ce n'est chez les catholiques de Savoie, dans le pays de l'aimable et doux François de Sales, à parler de Jésus avec tant de bonne grâce : « une des choses qui me charment, dans le caractère de Jésus, n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grâce et même l'élégance. Il ne fuyait ni les plaisirs, ni les fêtes, il allait aux noces, il voyait les femmes, il jouait avec les enfants, il aimait les parfums ; sa morale avait quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre ; il avait le cœur sensible, il était homme de bonne société. Quand il n'eût pas été le plus sage des mortels, il en eût été le plus aimable. » (*Lettres de la Montagne*, I, 4). Et, au contraire, où vivaient donc, si ce n'est à Genève, « ces dévots d'aujourd'hui qui font du christianisme une religion aussi terrible et déplaisante qu'elle est agréable et douce sous la véritable loi de Jésus-Christ ? » (*ibid.*) Julie, sans doute, est dévote, mais « le Dieu qu'elle sert est un père. Ce n'est pas le Dieu vengeur, lequel est le Dieu des méchants. Il a fait l'homme faible..., il est clément. » Ce n'est pas là le Dieu sévère de Calvin, c'est le Dieu indulgent de Mme de Warens.

Et enfin c'est bien, je crois, le catholique Jean-Jacques de Chambéry qui a tracé encore des dévots ce portrait dont il a peut-être pris l'original dans sa mémoire, en pensant à certains vertueux et rogues Genevois de sa connaissance : « ce qui m'a donné, dit Julie, le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs, cet orgueil excessif qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. Dans leur élévation sublime, s'ils daignent s'abaisser à quelque acte de bonté, c'est d'une manière si humiliante, ils plaignent les autres d'un ton si cruel, leur justice est si rigoureuse, leur charité est si dure, leur zèle est si amer, leur mépris ressemble si fort à la haine, que l'insensibilité même des gens du monde est moins barbare que leur commisération » (VI, 8). Les Genevois du temps de Rousseau ne s'indignaient pas, comme Rousseau, de l'orgueilleuse piété

des théologiens et des dévots, et ils ne trouvaient pas davantage les accents des *Lettres de la Montagne* pour parler de l'angélique douceur et de la grâce aisée et souriante de Jésus. Le sévère calvinisme s'égayait sur les lèvres de Julie ; il s'attendrissait au contact de la sensibilité *catholique*, j'entends par là : de la fine et poétique sensibilité de Jean-Jacques. Si je ne me fais ici illusion, c'est parce que Jean-Jacques avait longtemps fréquenté les églises, écouté avec ivresse la belle musique religieuse, « parmi les musiciens et les enfants de chœur » à Chambéry, vécu enfin dans l'intimité d'une dévote catholique, c'est pour cela que nous surprenons parfois, dans son protestantisme, je ne sais quelle touchante tendresse qui est assez étrangère au calvinisme raisonneur de ce temps. Voilà, il me semble, et pour autant qu'on peut préciser ces choses, ce que la foi de Rousseau a retenu de son assez long commerce avec le catholicisme.

Cette foi a naturellement emprunté bien plus, mais elle n'a pas tout emprunté, au protestantisme. Et tout d'abord le Dieu de Rousseau n'est pas le Dieu, à la fois sévère et intolérant, des théologiens calvinistes : suivant le précepte de Diderot qui, du temps où il était encore l'ami de Rousseau, s'écriait, en 1747, dans ses *Pensées philosophiques :* « élargissez Dieu ! » Rousseau adore un Dieu pitoyable aux méchants, et plus rémunérateur que vengeur, un Dieu qui ouvre ses bras à tous ceux, quel que soit leur culte, qui l'invoquent d'un cœur sincère, qui écoute les sermons du pasteur, quand le pasteur est tolérant, et l'oraison du prêtre, quand le prêtre « s'attache moins à l'esprit de l'Eglise qu'à l'esprit de l'Evangile » ; le Vicaire savoyard n'a-t-il pas dit en propres termes : « Je ne trouve rien de si beau que d'être curé. » Enfin et surtout, ce n'est pas dans les temples, où on l'emprisonne, mais, « élargissant Dieu » à sa façon, qui était exactement celle de Diderot en 1747, c'est dans la grande nature que Rousseau se plaît à l'adorer : sous le ciel étoilé, comme dans son entretien fameux avec Mme d'Épinay au sortir de chez Mlle Quinault, ou aux premiers rayons du soleil en face des Alpes, comme au début du *Vicaire savoyard.* Peu d'hommes, ne craignons pas de le répéter, ont vu Dieu dans

la nature comme Rousseau. Sa pensée, ou plutôt son cœur, va de la nature à Dieu, spontanément, dans un élan d'admiration et de reconnaissance, et sa prière jaillit de son âme comme un remercîment ému et une action de grâces envers Celui qui a donné à l'homme tant de merveilles à contempler. Être pieux et comprendre la beauté de la création, c'est si bien pour lui une même chose, qu'il a refusé à Wolmar le sentiment des beautés naturelles parce que Wolmar ne croit pas en Dieu : « Hélas ! confesse Julie à Saint-Preux, le spectacle de la nature, si vivant, si animé pour nous, est mort aux yeux de l'infortuné Wolmar ; et, dans cette grande harmonie des êtres, où tout parle de Dieu d'une voix si douce, il n'aperçoit qu'un silence éternel (V, 5). »

La nature est bonne, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu ; et l'homme naturel est bon, comme la nature elle-même, puisqu'il sort, comme elle, des mains de l'Auteur des choses. Ainsi, suivant Rousseau, l'homme naît bon : il naît corrompu, enseigne Calvin, « souillé et rempli de concupiscence ». L'homme est libre, dit Rousseau, c'est-à-dire, capable de bien et de mal : l'homme, dit Calvin, est incapable, par lui-même, de faire le bien ; il n'est pas libre, étant « prédestiné » ou à la misère ou au bonheur éternel. L'Écriture, d'ailleurs, c'est la parole même de Dieu, son autorité est infaillible et elle nous enseigne la divinité du Christ et la gratuité du Salut. Voilà ce qu'affirme Calvin dans son *Institution chrétienne*, et voilà ce que nie Rousseau dans son *Vicaire savoyard :* Rousseau n'est donc pas calviniste — du moins comme on l'était du temps de Calvin.

Mais le serait-il peut-être comme on l'était de son temps à Genève, après les adoucissements, distinctions et atténuations apportées par Turretini et son école à la pure doctrine calviniste ? Nous avons fait entendre les critiques des pasteurs genevois. On a pensé que Rousseau avait pu être initié à la Religion naturelle et à son théisme chrétien par ce qui se disait à Genève, autour des presbytères, soit pendant son enfance, soit pendant son séjour à Genève en 1754. Je ne sais : mais je ne puis m'empêcher de remarquer qu'en définitive il y a un abîme

entre lui et ces disciples de Turretini qui, par la plume de Vernes, l'ont si vivement critiqué ; car pour ceux-ci, comme pour leur maître, Turretini, l'enseignement de la Religion naturelle n'est qu'une préparation et une introduction à la Religion révélée.

Le vrai maître à penser, ou plutôt à critiquer, en matière religieuse, de Rousseau, ce n'est pas Turretini, c'est le maître même de la critique, au siècle précédent, cet auteur dont Mme de Warens parlait sans cesse, Bayle, en un mot, ce Bayle que Rousseau, nous le savons, tenait en si haute estime : « Quant au *Dictionnaire* de Bayle, je ne vous cacherai point que j'ai une extrême passion de l'avoir, mais je ne comptais pas qu'il revînt à plus de soixante livres » (à M *** en 1743 ou plus probablement en 1737). Certains développements du *Contrat social* sur l'incompatibilité entre la foi du chrétien et les devoirs du citoyen et du soldat, Rousseau les a empruntés à l'auteur des *Pensées sur la Comète.* Mais le principe même, et jusqu'à certains arguments particuliers, de son rationalisme chrétien, c'est, je crois, chez l'auteur du *Commentaire philosophique* qu'il les a puisés : qu'on en juge.

Les théologiens eux-mêmes, dit Bayle, doivent reconnaître que « tout dogme qui n'est point homologué, pour ainsi dire, vérifié et enregistré au Parlement suprême de la Raison, ne peut qu'être d'une autorité chancelante et fragile comme verre. » Et cette Raison s'appelle chez Bayle, comme chez Rousseau, lumière intérieure et lumière naturelle. « Tous les miracles, dit Bayle, tout, en général, a dû passer par l'étamine de la lumière naturelle. » Dieu ne compte pour rien, assure Bayle, ce qu'on ne fait pour lui « qu'extérieurement ». Toutes les cérémonies du culte, dépenses en autels et en temples, ne sont approuvées de Dieu qu'à proportion des actes internes de l'âme qui les accompagnent ; toutes les prostrations et génuflexions ne comptent pas plus aux yeux de Dieu que « la situation des statues que l'on coucherait par terre ou des marionnettes qu'on mettrait à genoux. » Qu'on écoute Rousseau : « Le culte que Dieu demande est celui du cœur... ; c'est avoir une vanité bien folle de s'imaginer que

Dieu prenne un si grand intérêt... aux gestes que fait le prêtre à l'autel et à toutes ses génuflexions. » Mais voici un rapprochement plus significatif encore : « Il faut, dites-vous (c'est Bayle qui parle) s'en tenir au jugement de l'Église. Mais n'est-ce pas revenir à la raison ? Car ne faut-il pas que celui qui préfère le joug de l'Église au sien propre, le fasse en vertu de ce raisonnement : l'Église a plus de lumières que moi, elle est donc plus croyable que moi. » On a reconnu l'argumentation de Rousseau : « Apôtre de la vérité, qu'avez-vous à me dire dont je ne reste pas le juge?... il me faut des raisons pour soumettre ma raison. » Veut-on un détail plus précis encore ? « Il y a des axiomes, dit Bayle, contre lesquels les paroles les plus expresses de l'Écriture ne gagneraient rien, comme que *le tout est plus grand que la partie* » ; un dogme qui contredirait cet axiome ne vaudrait rien, et Bayle cite le dogme de la transsubstantiation. Ainsi Rousseau, on s'en souvient peut-être, dans sa *Lettre à Beaumont*, pour combattre précisément le dogme de la transsubstantiation, a invoqué l'axiome mis en avant par Bayle.

Pour ce qui est de la tolérance, on sait que, le premier, l'auteur du *Commentaire philosophique* l'a proclamée en termes formels et qui sont parfois d'une pittoresque énergie ; « combattre des erreurs à coups de bâton, n'est-ce pas la même absurdité que se battre contre des bastions avec des harangues et des syllogismes ? » L'article *tolérance* de l'*Encyclopédie* renvoie au *Commentaire philosophique* de Bayle, ce qui n'est que justice ; mais, on le voit, ce n'est pas seulement aux Encyclopédistes, mais encore à Rousseau que l'on peut appliquer le mot de Mme Du Deffand sur Bayle : « c'est leur maître à tous. » Il n'est pas jusqu'à certains procédés de style et certaines façons d'argumenter qu'on ne rencontre à la fois dans Bayle et dans Rousseau. Ainsi Rousseau, et c'est là un de ses plus fréquents moyens d'animer et, pour ainsi dire, de *mettre en scène ses arguments*, fait volontiers parler d'une part, ses adversaires, et, d'autre part, les représentants ou, plus exactement, *les personnifications* de ses idées ; par exemple, dans les *Lettres de la Montagne*, il imaginera un Dialogue entre « les chrétiens dispu-

teurs » et les chrétiens tolérants. De même Bayle intitule tel chapitre de son *Commentaire philosophique* : « Supposition d'une conférence entre des Députés de la primitive Église et quelques ministres des Empereurs. Discours du Commissaire impérial. Réponse des Députés. » Bayle, on le sait, procède volontiers par syllogismes, et c'est dans ses syllogismes que Rousseau se plaît à enserrer l'archevêque de Paris. Enfin Bayle ne se tient pas de joie quand il peut écrire à la fin d'une argumentation : « Voici donc nos gens dans un défilé entre les deux pointes menaçantes de ce fâcheux dilemme. » Et Rousseau termine ainsi une discussion sur les miracles : « ainsi donc, après avoir prouvé la doctrine par le miracle, il faut prouver le miracle par la doctrine, de peur de prendre l'œuvre du démon pour l'œuvre de Dieu. Que pensez-vous de ce diallèle ? » (l'*Émile*, IV) (1).

Ce que j'ai prétendu établir par ces rapprochements, que j'aurais pu multiplier, c'est que Rousseau a été, je ne dis pas : un simple disciple, mais un grand lecteur de Bayle, et qui se souvient de ce qu'il a lu. Au reste, d'une part, infiniment plus agressif, et plus affirmatif aussi que Bayle, qui se contente d'être le démon même de la critique, Rousseau ne croit pas, d'autre part, tout ce que Bayle croit, ou paraît croire : il n'est pas de la même religion que Bayle. Mais enfin de quelle religion est-il ? il est de la religion de Rousseau, et c'est là sa suprême originalité. Il a très bien vu, je l'ai dit, et il a parfaitement démontré, que le principe et l'âme du protestantisme, c'est le libre examen, et que le droit, que s'étaient arrogé les Réformateurs, de lire la Bible avec leur raison et de l'interpréter suivant leur conscience, était un droit qui appartenait aussi bien à la conscience et à la raison de *chaque* Réformé. Que tout protestant donc se fasse à lui-même sa religion en prenant dans la Bible cela seul qu'admet

(1) Il me semble que Masson, dans le livre où il étudie *La religion de Rousseau*, a trop négligé l'influence de Bayle sur Rousseau ; il ne cite Bayle (p. 196), qu'à propos de l'idée, si souvent reprise depuis, et notamment par Montesquieu qui la critique dans l'*Esprit des lois* (XXIV, 6), que « de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. » Rousseau a emprunté à Bayle bien autre chose, je crois, que cette idée.

sa raison : cette religion, raisonnée et toute personnelle, qui n'est pas du tout l'orthodoxie imposée à tous les fidèles par l'autoritaire Calvin, c'est le *Protestantisme libéral*, dont le père est incontestablement Rousseau.

Ce protestantisme, a-t-on dit dans un article célèbre, n'est pas une religion : il n'est qu'une « fâcheuse équivoque » ; il est une philosophie, il n'est pas une religion, parce que, « n'y ayant pas eu, dans l'histoire, il n'y aura pas dans l'avenir, de religion personnelle, il n'y aura pas de religion naturelle, et il n'y aura pas de religion sans autorité (1). » Sans prétendre trancher une question si grave, me sera-t-il permis de dire qu'il est peut-être téméraire de décréter qu'une chose, soit la religion, sera éternellement tout ce qu'elle a été jusqu'à une date déterminée, ici jusqu'à la date où parut cette nouvelle forme religieuse qui s'intitule protestantisme libéral ? Voyez la science, la poésie, la philosophie même : sont-elles exactement de nos jours ce qu'elles étaient, par exemple, au moyen âge, et, puisqu'il s'agit de « définir », donnerions-nous aujourd'hui de ces choses la définition qu'on en pouvait donner au treizième siècle ? N'y a-t-il pas « plusieurs demeures dans la maison de mon Père », et sommes-nous vraiment obligés d'admettre la définition qu'on nous donne ici, *ne varietur*, à savoir qu'une religion, pour mériter ce nom, doit être à la fois « surnaturelle, collective et autoritaire ? »

De ces trois caractères qu'on exige, le premier seul est essentiel à toute religion, quelle qu'elle soit ; les deux autres n'atteignent pas le fond ; ils n'intéressent que la forme seule que peut prendre la religion. Cette distinction, du reste, ne s'est-elle pas imposée à Brunetière, puisqu'il écrit : « quant à sa *forme*, toute religion est collective ; mais, quant à son *essence*, il n'y a de religion que du surnaturel. » Il n'y a pas, en effet, de religion proprement et uniquement naturelle : le spectacle de la nature, quoi qu'il en ait dit, n'aurait pas révélé Dieu à Rousseau, si Rousseau n'avait pas déjà trouvé Dieu dans son cœur protestant. Son Volmar ne

(1) Brunetière : « La fâcheuse équivoque » *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1903.

croit pas en Dieu et *c'est pour cela*, on l'a vu, qu'il ne le voit pas dans la nature. Or, que toute religion soit une religion du surnaturel, cela veut dire, et je prends les termes mêmes de Brunetière, que « toute religion commence au point précis où s'arrête la connaissance naturelle. » Où s'arrêtait justement la science des Encyclopédistes, ont commencé, et pour aller au delà de la science, les affirmations religieuses de Rousseau. Et ce qu'il a affirmé, c'est ce qu'il *croyait*, ce qu'il a appelé ses articles de foi : Dieu, la Providence et l'Immortalité. Ces vérités, ce n'est pas par des raisonnements philosophiques qu'il les avait acquises et il ne les savait pas de science certaine. Il a même écrit un jour avec une sincérité parfaite à un correspondant inconnu (dans une lettre inédite) : « à parler sincèrement, je suis allé jusqu'à la persuasion, sans aller jusqu'à la conviction. Je crois, mais je ne sais pas (1). »

Il a été, pendant son séjour à Paris, de ceux qui cherchent en gémissant. Il rappelle, dans l'*Émile*, « ces temps de trouble et d'anxiété où, sans cesse errant de doute en doute, il ne rapportait de ses longues méditations qu'incertitude, obscurité, contradictions sur la cause de son être et sur la règle de ses devoirs. Je me disais : pourquoi me tourmenter à chercher ce qui n'est pas ? » Mais enfin « de nouvelles lumières » étant venues éclairer son cœur, il résolut de fermer l'oreille aux discours et aux raisonnements des philosophes. Et pourquoi les aurait-il écoutés, en effet, puisqu'il s'agissait, qu'on remarque le mot, « de matières *supérieures à l'entendement humain ?* » (3me *Promenade*). Sur ces matières, il était décidé désormais à ne consulter, comme tout vrai croyant, que « la lumière intérieure. » Voilà comment il avait fixé « une bonne fois ses opinions et ses principes. » Et quels étaient donc ces principes ? les mêmes, à vrai dire, ou peut s'en faut, que ceux des déistes de son temps, mais c'est ce qui au fond importe très peu : ce qui importe seulement ici, c'est la source d'où il dérive ces principes, et aussi sa façon

(1) Bibliothèque de la ville de Neuchâtel : « 22 lettres sans adresse ».

d'y croire et de les proclamer. Tandis que certains philosophes les établissent par le raisonnement, il les tire, lui, de sa conscience ; c'est cet « instinct divin » qui les lui *révèle*, c'est le mot, et il les professe dans « la simplicité de son cœur. » N'est-ce pas dire qu'en dehors de la science et de la philosophie il y a des vérités qui échappent aux prises de la philosophie et de la science, et ces vérités-là, cherchées, *voulues* même (« je la sens (la Providence), *je la veux* »), et, une fois trouvées, aimées par toute l'âme, ne sont-elles pas, au sens vrai et profond du mot, *une religion ?*

Rod a signalé certaines analogies, très frappantes, en effet, entre le *Vicaire savoyard* et les ouvrages contemporains d'Auguste Sabatier, ceux-là même qui ont provoqué la critique de Brunetière. Ces analogies de textes s'expliquent, je crois, tout naturellement par d'autres analogies, plus profondes, entre les deux auteurs. Tous deux, ils ont appliqué *leur raison* à la critique des dogmes, tandis que *leur cœur* était touché par l'enseignement de Jésus, et ils sont allés tous deux « des religions de l'autorité à la religion de l'esprit », c'est le titre même du dernier ouvrage de Sabatier. Cette religion de l'esprit, Rousseau l'a puisée, comme Sabatier, dans ce qui est la caractéristique même du protestant, la lecture assidue de l'Évangile. On peut dire que, par l'Évangile, Jésus parlait à son cœur, et c'est ainsi que le Vicaire savoyard a essayé à son tour de parler au cœur de son disciple. Il est inutile sans doute de protester que je n'oublie pas la distance infinie qui sépare Jésus de Jean-Jacques ; ce que je veux indiquer seulement ici, c'est que l'homme qui a écrit la Profession de foi du Vicaire savoyard était, malgré ses erreurs, *pénétré de l'esprit de l'Évangile.* Les vérités qu'il professe, disais-je tantôt, ne sont pas nouvelles, puisque ce sont à peu près celles qu'enseigne le déisme de son temps ; seulement Rousseau, lui, ne les enseigne pas proprement, il les sent et s'efforce *de les faire sentir à son auditeur* : « Jésus, dit Sabatier, *n'apporte pas des idées religieuses nouvelles*, il se sert de celles qu'il avait sous la main, en choisissant les mieux appropriées à son dessein. Ce dessein, unique et constant, c'est de

créer une vie religieuse nouvelle dans l'âme de ses disciples, *de les animer de sa propre foi* (1). »

Après cela, est-il nécessaire vraiment, pour que le Vicaire savoyard ait le droit de se dire religieux, que sa religion soit à la fois « autoritaire et collective » ? Qu'on veuille bien remarquer d'ailleurs qu'une religion peut parfaitement devenir collective sans avoir recours à l'autorité, fût-ce à la simple autorité d'un *credo* qui serait obligatoire pour tous ? et on va voir justement de quelle manière originale la religion de Rousseau est devenue, de fait, collective. Le Vicaire savoyard n'impose point sa foi à celui qui l'écoute ; il lui dit ses raisons ; surtout il les lui dit, et tout est là, avec l'accent qui tour à tour ébranle, émeut et finalement persuade. Ce n'est pas quand il raisonne avec lui qu'il le convertit à sa foi ; c'est, au contraire, quand il déclare qu'il « ne veut pas argumenter avec lui, ni tenter de le vaincre : il me suffit de vous exposer ce que je pense dans la simplicité de mon cœur, *consultez le vôtre* durant mon discours. » N'entend-il pas une voix intérieure qui lui crie : « quelque chose en toi cherche à briser les liens qui te comprimment ; l'espace n'est pas ta mesure, l'univers entier n'est pas assez grand pour toi ; tes sentiments, tes désirs, ton inquiétude, ton orgueil même ont un autre principe que ce corps étroit dans lequel tu te sens enchaîné. »

D'autres que Rousseau, au dix-huitième siècle, évêques dans leurs Mandements, abbés et docteurs dans leurs innombrables brochures, combattaient la grande incrédulité du jour : le matérialisme ; aucun d'eux n'avait trouvé, et pour cause, ce qui était le meilleur des arguments, à savoir cette éloquente protestation du cœur. Et les pasteurs calvinistes, qui estimaient insuffisant le protestantisme de leur concitoyen, ils n'ont pas, eux non plus,

(1) A. Sabatier : *Des religions d'autorité à la religion de l'esprit*, p. 506. Et qu'on lise ce passage de Sabatier : « Cessez donc, âmes inquiètes, de vous tourmenter inutilement et de vous croire hors de la religion du salut parce que vous faites de vains efforts pour vous approprier des dogmes et des croyances contre lesquelles protestent invinciblement *votre raison* et *votre conscience !* » (*Ibid.*, 502 . Ce sont les idées et c'est le ton même du Vicaire savoyard.

trouvé pour défendre, contre le matérialisme, la cause de Dieu et de l'Évangile, les accents si pénétrants et si tendres que Rousseau a su mettre, pour parler de son Dieu et de la touchante simplicité de l'Évangile, dans la bouche de son Vicaire savoyard : « voyez les livres des philosophes : qu'ils sont petits près de celui-là ! Être des êtres, c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse, de me sentir accablé de ta grandeur. J'acquiesce à l'ordre que tu établis ; sûr de jouir moi-même un jour de cet ordre et d'y trouver ma félicité : car quelle félicité plus douce que de se sentir ordonné dans un système où tout est bien ? »

Si je multiplie ces citations, c'est afin de mieux faire sentir pourquoi le *Vicaire savoyard* a si fort intéressé les contemporains : il les a touchés au cœur. Quand il a fini de parler : « il était ému (dit celui qui l'écoute), *je l'étais aussi*. A mesure qu'il parlait selon sa conscience, la mienne semblait me confirmer ce qu'il m'avait dit. » Cette émotion communicative, de celui qui parle à celui qui écoute, ce fut le lien qui attacha à l'auteur des lecteurs innombrables et fit d'eux ses enthousiastes disciples. Et ainsi se forma, de par le monde, une Eglise dispersée de fervents et de *libres* adeptes de la Profession de foi du Vicaire savoyard : « Notre cœur, écrivait à Rousseau le prince de Wirtemberg, vous a élevé des autels ». Et combien d'autres cœurs ! car le prince avait raison d'ajouter : « Vous ne connaissez pas tous vos amis. » Qu'on me permette d'en faire connaître quelques-uns par de courts extraits de lettres inédites. Un certain Chauvet, de Genève, lui écrit (8 juin 1763) : « Depuis que, par vos ouvrages, j'ai connu votre cœur, je vous ai tendrement aimé. » Un médecin des hôpitaux de Paris, Du Moucha, poussa le lyrisme jusqu'au tutoiement : « Mon frère, je relis ton *Émile* ; tu m'as charmé, enchanté, transporté. » Un autre, qui signe Jacquier (de Cadenet, près d'Aix-en-Provence) « prendra l'*Émile* pour modèle et tâchera de suivre ses divins préceptes. » Un dernier enfin, le pasteur Ribotte, après avoir vanté la vigueur de ses raisonnements, ajoute, et son témoignage confirme ce que j'ai avancé sur la force de persuasion et, pour ainsi dire, de *prosélytisme* contenue dans le *Vicaire savoyard* : « Mais ce ne sont

là (vos raisonnements) que productions de l'esprit. C'est ce cœur, qui a échauffé le génie, *que je considère uniquement*, qui m'attache, qui me remue, et aux mouvements duquel je sens avec joie qu'il y a *quelque chose d'analogue dans le mien.* » C'est ainsi que de *personnelle* qu'elle était au début, — et il le fallait bien, puisqu'il faut bien que quelqu'un commence quand il s'agit de fonder une foi nouvelle, — la religion du Vicaire savoyard était devenue une religion réellement *collective*, avec cette particularité ou, si l'on aime mieux, avec cette restriction, que les membres épars de cette collectivité ne se connaissaient pas entre eux et ne connaissaient, si j'ose m'exprimer ainsi, que leur commun « Vicaire ».

Maintenant il me paraît certain que Rousseau avait ambitionné plus encore : il voulait, en prêchant Dieu aux philosophes, et aux croyants une religion dont il ne retenait que « l'essentiel », rapprocher philosophes et croyants et les faire communier en un christianisme à la fois tolérant et raisonnable. Convaincu qu'il n'y a ni société sans morale, ni morale sans religion, et qu'ainsi c'est par la religion seule qu'on peut réformer une société corrompue comme celle qu'il avait sous les yeux, il offrait au monde cette Profession de foi qui, dans sa pensée, devait compléter et couronner l'œuvre entreprise dans son nouveau système d'éducation. Or cette œuvre, je l'ai montré en étudiant l'*Émile*, ne devait être rien de moins qu'une régénération de l'humanité, à la fois par l'éducation et par la religion : les hommes deviendraient infailliblement vertueux et, par conséquent, heureux, si, tout enfants, ils recevaient cette éducation *par la nature* dont il avait tracé le modèle, et si, quand ils ont atteint l'âge d'homme, ils embrassaient la religion *naturelle*, telle qu'il l'enseignait dans le *Vicaire savoyard*. C'est parce qu'il prétendait, par son livre, ramener à sa vraie destination l'humanité qui, depuis si longtemps, avait fait fausse route, qu'il avait pu écrire très sérieusement ces paroles de la *Lettre à Beaumont* qui sont encore plus ingénues qu'orgueilleuses : « Oui, je ne crains pas de le dire, s'il existait en Europe un seul gouvernement éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles

et saines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'*Émile* et il lui eût élevé des statues. » Et, plus tard, dans ses *Dialogues* : « Il consacra ses loisirs à former des projets chimériques peut-être à force d'être utiles, mais dont l'exécution, si elle eût été possible, eût fait le bonheur du genre humain » (*1er Dialogue*).

Nous comprenons mieux maintenant le long discours qu'il fait tenir dans ses *Lettres de la Montagne* à des chrétiens qui se conduiraient d'après ses maximes : il voit, dans ces chrétiens, l'humanité telle qu'il la rêve et telle qu'elle serait, si elle était assez sage pour embrasser et pratiquer la religion du Vicaire savoyard : « *nos prosélytes*, leur fait-il dire, auront deux règles de foi qui n'en font qu'une, la raison et l'Évangile. » Ses *prosélytes*, et l'on voit que son intention très nette était d'en faire, s'ils ne furent pas, comme il l'avait espéré, tous ceux qui l'avaient lu, ne laissèrent pas tout de même, je l'ai montré, de faire nombre et de témoigner à leur apôtre leur ferveur et leur reconnaissance. D'ailleurs, cette influence purement religieuse de l'*Émile* ne fut pas limitée aux contemporains de Rousseau : « Ceux qui ont vécu, dit Charles de Rémusat, pendant le premier tiers de ce siècle (le dix-neuvième) et connu les hommes de la fin du précédent ont pu souvent constater quelles fortes traces avait laissées après elle la *Profession de foi du Vicaire savoyard*. Les hommes de 89, qui apparemment ne nous étaient pas inférieurs pour la valeur morale, n'avaient pas d'autre symbole (1). » Qu'on se rappelle Mme Roland écrivant du fond de sa prison, avec emphase sans doute, mais l'emphase alors n'excluait pas, on le sait par son exemple même, le courage en face de la mort : « Nature, ouvre ton sein. Dieu juste, reçois moi », ce qui était parler en digne fille de Rousseau. Je pourrais citer les dernières paroles, tout à fait rousseauistes aussi, de la plupart des Girondins ; je me contenterai de transcrire, en terminant, ce que, traqué d'asile en asile et traîné devant le tribunal révolutionnaire, Salles écrivait à sa femme : « Sois, s'il se peut, aussi fière que moi ;

(1) Ch. de Rémusat : « De la philosophie religieuse contemporaire », *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1867.

espère encore, espère en Celui qui peut tout. Il est ma consolation au dernier moment, et j'ai trop besoin de penser qu'il faut que l'*ordre* existe quelque part (c'est *exactement* ce que pense et dit Rousseau), pour ne pas croire à l'immortalité de mon âme. Il est grand, juste et bon, ce Dieu au tribunal duquel je vais comparaître ; je lui porte un cœur, sinon exempt de faiblesse, au moins exempt de crime et pur d'intention et, *comme dit si bien Rousseau* : qui s'endort dans le sein d'un père n'est pas en souci du réveil (1). » Ces nobles paroles ne sont-elles pas une preuve de plus, et la plus touchante de toutes, qu'il y a bien eu vraiment, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, une *religion* du Vicaire savoyard ?

Cette religion, parce quelle était très sincère chez Rousseau, lui a rendu deux très grands services : elle l'a aidé à s'élever un peu au-dessus des misères morales où s'était si longtemps traînée et avilie son aventureuse jeunesse ; et, plus tard, cette même religion, il l'a déclaré lui-même dans ses *Rêveries*, l'a soutenu dans ses infortunes et l'a consolé dans sa vieillesse, comme elle a pu en consoler et en redresser beaucoup d'autres après lui et d'après lui : pour toutes ces raisons, elle méritait bien d'être étudiée avec quelque sympathie.

Quand j'ai essayé, dans ce chapitre, de fixer l'attitude de Rousseau vis-à-vis du protestantisme, je n'ai parlé que des ministres suisses, parce que c'est contre eux seuls que Rousseau avait eu à défendre la correction et la sincérité de sa foi protestante. Mais il y eut aussi, entre Rousseau et certains protestants de France, un échange de lettres dont quelques-unes nous ont été conservées : je n'ai pas eu à en faire état parce que, ne portant pas sur des points de doctrine, elles n'avaient rien à nous apprendre sur l'évolution religieuse de Rousseau que nous voulions étudier. Cet échange de lettres offre pourtant un double intérêt : il nous permet de préciser la façon dont Rousseau comprenait la tolérance religieuse et de confronter, avec la

(1) Voir cette lettre dans Guadet : *Les Girondins*, Paris, 1862, t. II. 490. Ces paroles de Rousseau, que cite Salles, sont dans la *Nouvelle Héloïse* (VI, 11).

conduite qu'il a tenue en plusieurs circonstances, l'idée que nous avons donnée de son caractère.

Si Rousseau, redevenu calviniste lors de son voyage à Genève en 1754, voulait parfois à Paris assister au culte protestant, il devait se rendre à l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, qui était le seul endroit, non seulement de Paris, mais de France, où ce culte fût autorisé. Il était d'ailleurs entendu qu'il n'y avait plus officiellement de protestants en France, puisque, depuis la Déclaration de 1715, tous ceux qui « refusaient, dans l'extrémité de leurs maladies, de recevoir les sacrements » étaient tenus pour « relaps » ; leur cadavre était traîné sur la claie et leur mémoire condamnée. Le 14 mai 1724, Louis XV, « ayant à cœur, comme son bisayeul, d'éteindre *entièrement* l'hérésie dans son royaume », avait édicté une Déclaration nouvelle et détaillée qui renouvelait tous les édits antérieurs sur la religion prétendue réformée, et qu'on peut résumer ainsi : défense de faire aucun exercice de religion autre que la religion catholique et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu, « à peine, contre les hommes, des galères perpétuelles, et, contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour toujours dans des lieux que les juges estimeront à propos » ; ordre est fait, en outre, de livrer et de mettre à mort les prédicants ; ordre de faire baptiser les enfants par les curés, de les envoyer au catéchisme jusqu'à quatorze ans ; ordre d'observer dans les mariages les solennités prescrites par les saints canons et défense de se marier à l'étranger sous peine des galères pour les parents des époux ; défense d'envoyer les enfants hors du royaume sous peine de six mille livres par an.

C'est aussi bien contre l'absurdité que contre la cruauté de ces édits que Rousseau s'était élévé dans sa Lettre à Beaumont : que l'exercice de la religion protestante soit légitime ou non, dit-il, il faut pourtant « laisser aux sujets l'alternative de sortir du royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient et ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuler leurs mariages,

déclarer leurs enfants bâtards... En ne disant que ce qui est, j'en dirais trop ; il faut me taire. » Puis, ayant rappelé la tolérance et l'esprit de charité de son Vicaire savoyard : « Si la France, s'écrie-t-il, eût professé cette religion si simple et si pure, qui fait craindre Dieu et aimer les hommes, des fleuves de sang n'eussent point si souvent inondé les champs français ; ce peuple si doux et si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions et de massacres, depuis l'inquisition de Toulouse jusqu'à la Saint-Barthélemi, et depuis les guerres des Albigeois jusqu'aux Dragonnades ; le conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les réformés ; les habitants de Mérindol et de Cabrières n'eussent point été mis à mort par arrêt du parlement d'Aix ; et, sous nos yeux, l'innocent Calas, torturé par les bourreaux, n'eût point péri sur la roue. »

Vers 1760, le gouvernement s'était un peu relâché de ses rigueurs envers les réformés : il avait fini par comprendre qu'il ne parviendrait pas à ramener au catholicisme des sujets égarés et qui, en dépit des vexations et des persécutions, s'obstinaient dans leur égarement. Profitant dès lors de cette lassitude manifeste de la Cour, les protestants, revenus de leurs terreurs de la première heure, s'étaient enhardis peu à peu : malgré les défenses qui subsistaient toujours, ils s'assemblaient « au Désert » et s'applaudissaient de ce « réveil » de leur foi, lorsque brusquement la malheureuse affaire Rochette vint les replonger dans les inquiétudes et les angoisses. Dans la nuit du 14 septembre 1761, le ministre Rochette est arrêté à Caussade, près de Montauban, par un détachement de garde bourgeoise ; grand émoi dans la petite ville où le maire fait sottement sonner le tocsin ; trois gentilhommes verriers, les frères de Grenier, ayant tenté de délivrer leur pasteur, sont incarcérés, et transférés avec lui dans les prisons de Cahors, puis de Montauban. Pasteurs et fidèles consternés envoient de tous côtés aux intendants et aux ministres des placets en faveur des prisonniers ; mais, au commencement de l'année suivante, ceux-ci sont transférés à Toulouse où le parlement, par l'arrêt du 19 février 1762, « condamne le

nommé Rochette prédicant à être pendu, et les trois frères Grenier, gentilhommes verriers, à être décapités. »

Rousseau, sollicité une première fois d'intervenir en faveur de Rochette, répond, par une lettre du 28 septembre 1761 à M. R., que « tourmenté de la maladie la plus douloureuse qui soit connue des hommes », et n'étant d'ailleurs pas sur les lieux pour se renseigner, il lui est « absolument impossible d'écrire » le placet qu'on lui demande (1).

Le 30 septembre 1761, M. Ribotte, « commis dans un magasin » de Montauban, écrit à Rousseau une longue et pathétique lettre, où il lui raconte l'arrestation et l'incarcération du ministre Rochette et des trois frères de Grenier, supplie « le célèbre auteur de la divine Julie de s'intéresser pour ces malheureux », et sollicite de lui une lettre au duc de Richelieu, gouverneur du Languedoc ou aux ministres (2). Que va répondre Rousseau à cette requête d'un coreligionnaire ? Il a vu, par la lettre de Ribotte, « avec une douleur mêlée d'indignation, les traitements affreux que souffrent *ses* malheureux frères ; pourtant il a peine à croire qu'on se portât contre eux à ce point de cruauté si leur conduite n'y donnait quelque prétexte. » Mais quel prétexte ? C'est qu'il faut avant tout « obéir aux lois des princes. » Or « la défense de s'assembler (qu'on fait aux protestants) est incontestablement dans les droits des princes. Et, après tout, ces assemblées, n'étant pas de l'essence du christianisme, on peut s'en abstenir sans renoncer à sa foi. » Quant à ce qui est d'écrire à

(1) Qui était M. R ? Le *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français* (IV, 240) et Masson (édition critique du *Vicaire savoyard*, p. 431), estiment que M. R., est M. Ribotte (de Montauban) : j'en doute fort, car si le dit Ribotte avait reçu la réponse, c'est-à-dire le refus catégorique de Rousseau du 28 septembre 1761 il n'aurait pas songé, je crois, à reparler à Rousseau de Rochette dans la lettre (de lui, sans nul doute, cette fois) du 30 septembre 1761. lettre où il ne fait aucune allusion au refus de Rousseau de s'entremettre, et où il lui parle, manifestement pour la première fois, de l'affaire Rochette qu'il lui raconte tout au long : « Je pense, M., que vous ne serez pas fâché de savoir le sujet de l'affliction de tous les protestants de ce pays. Le 14 septembre, à 2 heures du matin, le sieur Rochette, ministre du saint Évangile, fut arrêté à Caussade, etc. »

(2) *Bull. de l'hist, du protest. franç.*, V, 132.

M. (1), Rousseau est trop peu connu de lui, et il n'est pas « en meilleur prédicament auprès des ministres... Chacun a sa vocation sur la terre : la mienne est de dire au public des vérités dures, mais utiles... Du reste, je me suis fait une loi de m'en tenir toujours aux vérités générales. Je ne saurais, Monsieur, aller au delà. » (24 octobre 1761).

Ainsi Rousseau refuse nettement d'intervenir en faveur de Rochette et de ses amis emprisonnés. Il ne fait, en cela, estime Masson (2), que « mettre en pratique les conseils du Vicaire savoyard », lequel parle ainsi à son disciple : « nous ne savons pas certainement si c'est un bien pour les citoyens de quitter leurs opinions pour d'autres (de changer de religion), et nous savons certainement que c'est un mal de *désobéir aux lois.* » Mais si, par hasard, « le prince » avait lui-même violé la loi en proscrivant et persécutant les réformés et en défendant aux ministres comme Rochette, de prêcher, et aux fidèles, d'assister à ces « assemblées » que Rousseau juge si lestement inutiles au maintien de la foi ? Or Rousseau écrira lui-même trois ans plus tard (à M. Foulquier, 12 décembre 1764, et nous reparlerons plus loin de sa correspondance avec Foulquier), que « la Réforme et *son culte public* ont acquis sous nos rois, surtout sous Henri IV, des privilèges et des *droits* par des Édits approuvés de tous les États du royaume et, par conséquent, *irrévocables.* » Et dans sa Lettre à l'Archevêque de Paris, qu'il va citer tout à l'heure comme étant à la fois son dernier mot et un plaidoyer su fisant sur les affaires des réformés de France, que dit-il ? Il estime qu'on ne doit ni laisser s'établir dans un pays une diversité de cultes, ni proscrire ceux qui sont une fois établis. Et, conformément à ces principes, il écrit : « Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée n'avait pas droit de s'établir en France malgré les lois (ne discutons pas ceci, qui n'est pas la

(1) M. est certainement Richelieu, et non Malesherbes, comme il est dit à tort dans le *Bulletin du protestantisme français* (II, 363), ce qui réduit à néant la mercuriale du *Bulletin* contre Rousseau qui aurait osé dire « qu'il ne connaît presque pas M. de Malesherbes ! »

(2) Masson, édit. critiq. du *Vicaire savoyard*, 1914, p. 431, note 2.

question); mais lorsque, transmise des pères aux enfants, cette religion fut devenue celle d'une partie de la nation française et que *le prince* eut solennellement traité avec cette partie par l'édit de Nantes, cet édit devint *un contrat inviolable*, qui ne pouvait plus être annulé que du consentement des deux parties; et depuis ce temps *l'exercice* de la religion protestante est, selon moi, *légitime* en France. » Mais si cet exercice est légitime, que devient-il le jour où l'on défend aux fidèles ces assemblées qui sont en tout pays indispensables à l'exercice d'un culte? Il était, de fait, si important pour les Réformés de pouvoir se réunir, même « au Désert », que les historiens protestants attribuent ce qu'ils appellent « la restauration du protestantisme au dix-huitième siècle » à l'indulgence, relative et intermittente, de la Cour envers les fidèles qui se hasardèrent alors à fréquenter ces assemblées proscrites, et d'autant plus chères à leurs cœurs. Et Rousseau lui-même à Motiers attachera un tel prix au droit, qu'il prétend avoir, malgré les hardiesses de son *Vicaire*, de communier au milieu de « ses frères », qu'il défendra ce droit avec un incroyable acharnement contre les pasteurs de Genève et de Neuchâtel qui le lui dénient.

Trois ans plus tard, Rousseau, sollicité de nouveau d'accorder « aux Réformés de France le secours de sa plume contre leurs persécuteurs », se récuse ; il répond de Motiers le 26 mai 1764, à son correspondant (M. Pourtalès, dont la lettre ne nous est pas parvenue), qu'il a fait, en faveur des protestants français, dans sa Lettre à l'Archevêque de Paris, tout ce qui est en son pouvoir. J'ai cité plus haut les passages de cette Lettre auxquels, sans nul doute, Rousseau fait ici allusion, passages éloquents certes, mais d'une portée plutôt théorique et où, suivant sa constante maxime, il « s'en tient aux vérités générales ». On lui demandait ici une intervention plus particulière et plus directe en faveur des personnes : mais cette intervention, les Réformés eux-mêmes, dit-il, la lui ont rendue impossible par « les outrages » dont ils l'ont abreuvé ; et, usant d'un procédé de style qui lui est familier et où il excelle, il met en scène, pour ainsi dire, les raisons qu'il invoque et se fait interpeller de la sorte par les catholiques

français : « Vous avez bonne grâce à venir nous prêcher la tolérance, me dirait-on ; tandis que vos gens se montrent plus intolérants que nous, votre propre histoire dément vos principes et prouve que les réformés, doux peut-être quand ils sont faibles, sont très violents dès qu'ils sont les plus forts. Les uns vous décrètent, les autres vous bannissent, les autres vous reçoivent en rechignant... Non, puisqu'ils persécutent, ils doivent être persécutés ; c'est la loi de l'Evangile, qui veut qu'on fasse à chacun comme il a fait aux autres (1). »

Le pasteur Petitpierre, de Neuchâtel, qui avait sans doute fait à Rousseau « la proposition » dont il s'agit, « par le canal de M. Pourtalès », réplique rondement à Rousseau que « les raisons qu'il articule, dans sa lettre à M. Pourtalès, ne sont pas dignes de lui. Il s'agit bien là, vraiment, de savoir ce que tel ou tel peut mériter personnellement par la loi du talion ! » Les protestants suisses sont intolérants comme les catholiques français : eh bien ! qu'il fasse front des deux côtés aux persécuteurs ! « Père, gardez à droite ; père, gardez à gauche », criait le jeune Philippe au roi Jean son père à la bataille de Poitiers : ainsi le bouillant Ribotte excite Rousseau à « foudroyer tous les persécuteurs et tous ensemble ! » Mais le vieux batailleur de l'*Émile* songe à la retraite : « mes cheveux gris, répond il le 15 juillet 1764, m'avertissent que je ne suis plus qu'un vétéran. Eh ! Messieurs, chacun son tour, je vous prie ; si vous êtes curieux des coups, allez en chercher votre part ; pour moi, j'en ai bien la mienne... Quand un homme revient d'un long combat, hors d'haleine et couvert de blessures, est-il temps de l'exhorter à reprendre les armes, tandis qu'on se tient soi-même en repos ? »

Reconnaissons, en effet, que, pour l'exhorter à guerroyer contre les catholiques de France, les Pourtalès et les Petitpierre choisissaient mal leur moment : nous sommes en juillet 1764 ; or c'est le temps où Rousseau, pris vivement à partie et, semble-t-il, accablé par les *Lettres de la Campagne*, du Procureur général Tronchin, est en train de rédiger, pour sa défense, ses

(1) Voir, pour les lettres qui suivent, le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, III, 322.

longues et admirables *Lettres de la Montagne*, qu'il achève d'imprimer en novembre de la même année. Après ce dur labeur, il dut se sentir épuisé. Ajoutons qu'il avait un autre motif, qu'il ne dit pas, pour refuser ce qu'on lui demandait : pourchassé dans son pays, il devait dès lors tourner les yeux vers Paris et la France, et il ne lui convenait pas de donner à la cour et au clergé français, en leur reprochant leur intolérance, de nouveaux griefs contre lui ; de fait il a pris grand soin, nous le savons par sa lettre à Malesherbes du 14 novembre 1764, de ménager, dans ses *Lettres de la Montagne*, le gouvernement et le clergé français : « Je n'y parle des Français qu'avec éloge ;... il n'y a pas un mot contre les catholiques ni leur clergé ; *les rieurs* y sont toujours *pour lui contre nos ministres.* »

Cette cause des protestants français persécutés, qu'il refuse obstinément de plaider auprès du clergé et du parlement, un autre va la prendre en mains et à cœur. Dans la lettre déjà citée du 28 septembre 1761, Rousseau disait : « Vous avez pris un meilleur expédient en écrivant à M. (Voltaire). Il est fort ami de... (Richelieu), et se ferait certainement écouter s'il lui parlait pour nos frères ; mais je doute qu'il mette un grand zèle à sa recommandation ; mon cher Monsieur, la volonté lui manque, à moi le pouvoir. » On connait au contraire « le zèle » de Voltaire et sa « volonté » tenace, quand il se fera l'avocat de Calas en faveur duquel précisément Ribotte a sollicité l'appui de Rousseau. Dans sa correspondance avec Pourtalès et Petitpierre, dont nous nous occupons en ce moment, Rousseau, pressé pour la seconde fois d'agir en faveur des protestants français, répond le 15 juillet 1764 que le repos dont jouissent maintenant les protestants de France, « il peut bien y avoir contribué par de bonnes raisons politiques bien exposées, et non, comme tant d'autres (entendez peut-être : comme Voltaire), par de vaines déclamations : » pas si vaines que cela, puisqu'elles vont enfin aboutir l'année suivante à la réhabilitation de Calas (le 9 mars 1765).

Si, à l'époque où Rousseau échangeait les lettres qu'on vient de lire avec Pourtalès et Petitpierre (1764), le gouvernement français se montrait moins sévère envers les réformés, le clergé,

lui, n'avait pas désarmé, et il ne cessait de réclamer l'exécution pleine et entière des édits contre les protestants. Parmi ces édits, il en était un que réprouvait de plus en plus l'opinion publique, parce que, comme l'avait démontré dans son retentissant Mémoire, Ripert de Montclar, il allait directement contre « l'intérêt de l'État, qui est de conserver l'ordre dans les familles et dans les successions par la certitude et la facilité des mariages (1). » Or les mariages des protestants, faits en dehors de l'église catholique, étaient, comme on sait, tenus pour nuls et leurs enfants n'étaient donc que des bâtards. Un pasteur français, Gal-Pomaret, avait fait présenter à la Cour un Mémoire sur les mariages des protestants, et un certain Foulquier, de Lausanne, qui avait fait la connaissance de Rousseau, lui avait envoyé le dit Mémoire, auquel il avait paru s'intéresser. Rousseau remercie, trouve l'ouvrage bon, mais conseille, lui, un Mémoire aux évêques de France, écrit « en termes décents et respectueux,.. où, sur des principes qu'ils n'oseraient désavouer, on interpellerait leur équité, leur charité,.. leur patriotisme et même leur christianisme » (18 octobre 1764). Foulquier communique la lettre de Rousseau au pasteur Pomaret qui, suivant le conseil qu'on lui donne, rédige aussitôt un Mémoire aux Évêques de France, que Foulquier envoie à Rousseau avec prière de vouloir bien en dire son avis et y faire « les remarques qu'il jugera utiles » (12 décembre 1764) (2). Rousseau répond (le 25 décembre) qu'il y a de bonnes choses dans le Mémoire aux évêques, mais blâme le plan et l'exécutioa ; car, dit-il fort judicieusement, « l'idée d'adresser un Mémoire aux évêques n'a pas tant pour but de les persuader eux-mêmes (c'était chose impossible, en effet), que de persuader indirectement la cour et le public catholique, qui seront plus à portée de donner au corps épiscopal le tort dont on ne les chargera pas eux-mêmes... On peut leur prouver (aux évêques), que leurs devoirs de citoyens, loin d'être opposés à ceux de leur ministère, en reçoivent de

(1) *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants*, 1755.

(2) *Bull. du prot. franç.*, III, 328.

nouvelles forces... Il y a mille choses vives et saillantes à dire là-dessus. » Mais ces choses, il laisse à ses correspondants le soin de les dire, car, pour lui, il lui est « absolument impossible, et il en a bien du regret, d'entreprendre ce Mémoire. » Après avoir fait à son travail les corrections et additions qu'avait suggérées Rousseau, et y avoir ajouté quelques réflexions sur l'intolérance, Pomaret lui soumet de nouveau son Mémoire ainsi amendé : « Quelle ne serait pas *sa* joie, si ces réflexions avaient le bonheur de plaire à M. Rousseau et s'il voulait l'honorer jusqu'au point de lui apprendre, par une de ses lettres toujours admirables, ce qu'il en aura pensé » (16 janvier 1765). Mais Rousseau était tout entier, lui, à ce qu'allaient « penser » ses concitoyens de ses *Lettres de la Montagne* qui venaient de paraître, et il ne répondit plus aux lettres et aux prières de Foulquier et de Pomaret.

Les rapports (connus) de Rousseau avec les protestants français se terminent par un court échange de lettres entre lui et un certain Peyraube : nous ne savons ni qui était ce Peyraube, ni exactement le but qu'il poursuivait : « Il s'agissait, à ce qu'il semble, dit M. Ritter, de quelque liberté que les négociants étrangers, établis à Bordeaux, demandaient pour l'exercice du culte réformé. Les protestants français en auraient profité sans doute (1). » Peyraube demande à Rousseau un mot d'introduction et de recommandation auprès de M. de Malesherbes, et Rousseau envoie le billet demandé : « mais, ajoute-t-il, quant à moi, entièrement dépaysé aux lieux où vous êtes (Paris), sans amis et sans avis qui m'informent de ce qui s'y passe, sans désir et sans intérêt d'en être mieux instruit,... je n'ai que des vœux à vous offrir, et je le fais bien sincèrement » (Motiers, 20 janv. 1765).

Ainsi des vœux et des conseils : des vœux sincères, sans doute, et de bons conseils, c'est tout ce que les protestants français ont obtenu de Rousseau. Il était alors, nous l'avons dit à sa décharge, en pleins démêlés avec ses concitoyens, il avait sa propre cause à défendre : et pourtant !... Jadis, dans sa *Lettre à*

(1) *Bull. du prot. franç.* oct. 1898.

d'Alembert, le reproche qu'il faisait à Alceste, c'était de n'être pas assez « détaché de lui-même pour fixer toute son attention sur le genre humain. Il fallait que le misanthrope fût toujours furieux contre les vices publics et toujours tranquille sur les méchancetés *personnelles* dont il était victime. » C'était peut-être beaucoup lui demander : en tous cas, si c'est là le caractère du parfait misanthrope, convenons que, dans ses rapports avec les protestants de France, Alceste-Rousseau n'a pas été ce misanthrope-là.

CONCLUSION

L'ORIGINALITÉ DE ROUSSEAU

« Il ne faut pas s'étonner, disait Chamfort, du goût de Jean-Jacques Rousseau pour la retraite : de pareilles âmes sont exposées à se voir seules, à vivre *isolées*, comme l'aigle ; mais, comme lui, l'étendue de leurs regards et *la hauteur de leur vol* sont le charme de leur solitude. » Si j'ai cité ce mot de Chamfort, c'est parce que le trait le plus frappant, et le plus essentiel aussi, par lequel s'est manifestée l'*originalité* de Rousseau, c'est l'*isolement* : et, comme ce n'est pas l'originalité de l'homme (elle nous est suffisamment connue), mais *l'originalité de l'œuvre*, que je voudrais dégager et résumer dans ces dernières pages, quand je parle de « l'isolement » de Rousseau, ce que j'ai en vue ici, c'est uniquement l'isolement intellectuel auquel l'a peu à peu condamné son génie.

Et tout d'abord, *comparée* aux écrits de *ses contemporains*, son œuvre lui fait une place à part : le dix-huitième siècle est le siècle de la raison et de la philosophie ; or Rousseau, on l'a vu, c'est l'homme qui s'est plu à dire et redire aux « philosophes » : il y a, dans le ciel et sur la terre, et surtout dans la « conscience », plus de choses que n'en explique votre « raison ». Ils sont, eux, franchement athées ou, tout au plus, et seulement par raison démonstrative, vaguement déistes ; il est, lui, religieux dans l'âme et il est même chrétien. *Seulement* son christianisme est si particulier qu'il encourt aussi bien le blâme des pasteurs protestants que les anathèmes du clergé catholique : il est donc bien véritablement dans son siècle *un isolé*. C'est à bon droit qu'il se vante d'être « sans parti » ; et cette solitude volontaire a, dans le siècle des sectes religieuses et des coteries philosophiques, je ne sais quoi d'audacieux et d'altier qui a induit

Chamfort à le comparer un peu pompeusement à un aigle planant au haut des airs : et, en effet, il a pu parler lui-même sans forfanterie « de son essor » et de son « vol rapide » loin des chemins battus que suivaient ses contemporains.

Qu'est-il donc et, tout d'abord, d'où vient-il ? Je veux dire : cette œuvre, si différente des écrits du jour, est-elle d'un Français ou d'un étranger ? Il écrit bien en France, mais son premier mot, en tête de son premier *Discours*, est pour déclarer, comme autrefois Ovide chez les Scythes, qu'il est parmi nous « un barbare et un incompris. » Est-il donc, comme il aime à s'intituler, un simple « citoyen de Genève » ? On l'a dit, mais on a oublié, en le revendiquant tout entier pour Genève, que, s'il a incontestablement certains traits du caractère et de l'esprit genevois, ce sont les écrivains français qui ont formé son génie. Le mot de Sainte-Beuve reste vrai : « Celui qui se proclamait le citoyen de Genève par excellence est sorti du cercle natal ; il a éclaté ailleurs, mais ç'a été en rompant avec les siens (1). » Et, en effet, s'il est trop genevois pour certains Français de son temps, pour un Voltaire, par exemple, qui ne cessera de railler son « style allobroge », il est aussi trop français, et même, quoiqu'il s'en défende, trop « philosophe » pour les calvinistes genevois. Il est, bien réellement, un écrivain français ; mais il doit, il est vrai, une part de son originalité à sa qualité d'étranger : il ne pense pas, du moins pas entièrement, ce qu'on pense à Paris ; il ne sent pas, et surtout il n'exprime ce qu'il sent comme on s'exprime à Genève.

Isolé donc, pour ainsi dire, dans l'espace parmi ses contemporains et en lutte avec eux tous, le voici maintenant qui va nous apparaître isolé dans le temps par rapport à *ses devanciers*. Remarquons d'abord que ce qui lui permet de se distinguer de ceux-ci et d'innover à son aise, c'est qu'il est autodidacte : en cette qualité, il est moins gêné que d'autres par le respect des maîtres, par ce culte un peu superstitieux qu'ont appris dans les collèges les écrivains de son temps : il a donc pu rompre sur bien des points avec la tradition classique ; et, en effet, bien

(1) Sainte-Beuve : *Causeries du lundi*, XV, 132.

plus que *la raison*, c'est *la sensibilité* qui inspire et anime son œuvre littéraire. Et il a fait de même dans le domaine de la morale et de la religion : répudiant le *rationalisme* pur de l'Encyclopédie, il a réhabilité « le *sentiment* intérieur », et à la raison raisonnante il a opposé délibérément les raisons du cœur (1).

C'est encore sa *sensibilité* qui a fait la profonde originalité de son *style*, et c'est pourquoi l'on a pu dire de lui que « la rénovation qu'il a opérée dans les sentiments, il l'a opérée du même coup dans la langue (2). » Les écrivains de son siècle, étant « philosophes », expriment des idées, c'est-à-dire en somme des abstractions, tandis que lui, il dit les émotions de son *cœur*. Il se plaint quelque part que « la langue devienne de jour en jour plus philosophique et moins éloquente (3) ». Mais avec lui la langue française a rappris l'éloquence, non pas la timide éloquence académique que définissait alors Buffon dans son Discours sur le style, mais la grande, la véritable éloquence, celle-là même qui avait retenti dans la chaire chrétienne au siècle précédent et qui s'était tue avec Bossuet : or qu'est-ce après tout que l'éloquence sinon *le cœur* qui sait parler au cœur ? Nous avons analysé chemin faisant toutes les ressources de cette prose véhémente et savante (trop savante parfois), qui a fait de lui l'orateur et on peut même dire le prédicateur dont la parole a été au dix-huitième siècle la plus émouvante et la plus écoutée. Mais c'est surtout l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* et des *Confessions*, qui a brillé par l'originalité de son style, parce

(1) Quand je parle de « l'isolement » et de « l'originalité » de Rousseau, je n'en parle que par rapport aux grands écrivains de son temps, à ceux dont les œuvres étaient connues de tous ; mais je n'oublie pas que beaucoup des idées, et, en particulier, des idées religieuses qu'il a développées et « enflammées », étaient en germe dans maint écrit de l'époque, comme l'a montré Maurice Masson dans sa *Religion de Rousseau* (II, 224). Seulement ces idées, soupçonnées, ou même exprimées par un Muralt ou une Marie Huber, on n'a eu à compter avec elles que du jour où la voix du Vicaire savoyard les a fait entendre au monde entier.

(2) Gohin : *Les transformations de la langue française pendant la deuxième moitié du* XVIIIe *siècle*, 1902, p. 111.

(3) Fragment d'un *Essai sur les langues* (Œuvres et corresp. inédites, publiées par Streckeisen-Moultou).

que, dans ces œuvres-là, « le style » a bien été vraiment « l'homme même », un homme qui, en présence de ses semblables et en face de la nature, sans cesse s'attendrit et tressaille, et laisse parler dans ses livres ses impressions présentes, ou le souvenir, toujours vivant et tour à tour délicieux ou douloureux, de ses impressions passées. On a contesté l'harmonie de son style (1), cette harmonie qu'il était si fier d'avoir fait entendre dans le langage de sa chère Julie : « on peut employer un style plus pur, mais non pas plus doux, ni plus harmonieux » (*Nouv. Hél.* VI, 8) (2). Je crois, en effet, que c'est en enchantant l'oreille des lectrices que Julie peu à peu avait ravi leurs cœurs ; et, aujourd'hui encore, pour être sensible au rythme souple et berceur de sa prose, il n'y a qu'à lire à haute voix certaines des pages les mieux venues de sa *Nouvelle Héloïse* (3).

Il est, je crois, le plus musicien des auteurs de son temps ; et cependant ce n'est pas par sa phrase musicale qu'il a été un « isolé » et un écrivain novateur au dix-huitième siècle. Si Julie, en effet, avait charmé ses contemporains par son « doux et harmonieux style », n'est-ce pas aussi par la douceur et les caresses de son langage, autant que par les tendresses de son âme, que Zaïre avait été, de l'aveu même de Rousseau, une « enchanteresse » ? Mais ce que ni Voltaire, dans tous ses romans et ses contes en prose ou en vers, ni aucun des innombrables conteurs ou romanciers du siècle n'a su trouver, ce sont des phrases sans prétention comme celles-ci, où Sainte-Beuve trouvait je ne sais « quelle simplicité *nouvelle*, familière et pénétrante » ; c'est au début des *Confessions*, et le passage est bien connu : « Ma mère avait laissé des romans ; nous nous mîmes à les lire après souper, mon père et moi. Il n'était question d'abord que de m'exercer à la lecture par des livres amusants ;

(1) Faguet : *Rousseau artiste*, p. 197.

(2) « L'harmonie, écrivait-il à Rey (8 juillet 1758) me paraît d'une si grande importance en fait de style que je la mets immédiatement après la clarté, même avant la correction. »

(3) Voir le commentaire ingénieux que M. Lanson a fait du rythme de la *Nouvelle Héloïse* dans son *Art de la prose*, 1908, p. 201.

mais bientôt l'intérêt devint si vif. que nous lisions tour à tour sans relâche et passions les nuits à cette occupation. Nous ne pouvions jamais quitter qu'à la fin du volume. Quelquefois mon père, *entendant le matin les hirondelles*, disait tout honteux : allons nous coucher, je suis plus enfant que toi. » Notons, avec Sainte-Beuve, cette hirondelle qui « annonce un nouveau printemps de la langue (1). »

Rousseau ne voit pas le monde extérieur avec ses yeux seulement, mais avec son cœur ; et son cœur, mêlant aux spectacles de la nature ses espoirs et ses craintes, ajoute à des détails purement matériels un sens moral qui les rend aussi touchants que pittoresques : si Julie « voit déjà blanchir la dent de Jaman », c'est parce que son âme inquiète y lit la menace des grands froids que devra affronter Saint-Preux s'il ne hâte pas son voyage « en un pays si rude » qu'est le Valais. Et quand, plus tard, le même Saint-Preux reverra la Meillerie avec Julie, devenue, hélas ! Mme de Wolmar, c'est de même son cœur et ses yeux à la fois qui seront impressionnés par la nature environnante : « des forêts de *noirs* sapins nous ombrageaient *tristement* à droite. »

On a dressé diligemment des listes curieuses, qu'on eût pu aisément allonger, des provincialismes (2), et des archaïsmes (3) qui distinguent la prose de Rousseau de celle de ses contemporains. Les provincialismes, il les a empruntés à la Suisse romande et à la Savoie, et il doit ses archaïsmes tout particulièrement à ses deux auteurs favoris, Montaigne et Amyot ; mais archaïsmes et provincialismes, ce n'est pas son ingéniosité ou sa mémoire qui est allée laborieusement les piller ici ou là ; ils se sont offerts d'eux-mêmes à *sa sensibilité* qui les a comme retrempés à la flamme de ses passions, et c'est pourquoi, gauloise ou romande, sa phrase vit et palpite. C'est donc au fond parce qu'il est passionné que son style est si personnel. S'il a, comme on l'en a loué, « rajeuni la prose moderne », et si, pour

(1) *Causeries du lundi*, III, 82.
(2) Alexis François : *Annales J.-J. Rousseau*, III.
(3) Gohin : *Loc. cit.*, 138.

la rajeunir et l'enrichir, il a su faire passer dans cette prose tant de mots pittoresques ou vulgaires, ou même empruntés au latin ou tombés depuis longtemps en désuétude, c'est parce qu'il a, pour emprunter une image à Joubert, donné des entrailles à tous ces mots.

Je voudrais montrer par un exemple comment l'originalité de son style se montre parfois dans l'emploi de certains mots, vulgaires ou familiers, dont il rehausse, pour ainsi dire, le sens par la noblesse du sentiment ou de la pensée qu'il leur donne à exprimer. En novembre 1915, le tribunal militaire territorial, siégeant à Genève, condamnait à huit mois de prison une femme convaincue d'espionnage au bénéfice de l'Allemagne. Née en France (et une correspondance du journal *Le Temps*, du 23 novembre, donne son nom, que je tairai), elle avait été arrêtée à Lille et emmenée par les Allemands à Anvers. Là, sommée, sous menace de représailles envers sa famille, de pratiquer l'espionnage, la malheureuse avait fait parvenir à l'ennemi des renseignements sur les armées belge et française. A cette triste histoire, et plutôt que de m'indigner, je me contenterai d'ajouter ces mots de Jean-Jacques : « L'homme est un être trop noble pour devoir servir simplement d'instrument à d'autres... Il n'est jamais permis de *détériorer une âme humaine* pour l'avantage des autres (*N. Hél.*, V, 2). »

« Aimez la raison », avait dit Boileau. Mais, réplique Rousseau, « la raison ne fait rien de grand » ; et, quoi qu'en disent les philosophes, « si c'est la raison qui fait l'homme, c'est le sentiment qui le conduit. » Voyez « mes jeunes gens » dans ma *Nouvelle Héloïse* : « leurs lettres n'attachent que peu à peu... La grâce et la facilité n'y sont pas, *ni la raison*, ni l'esprit ; *le sentiment y est*, il se communique au cœur par degrés et *lui seul* à la fin supplée à tout. » (Seconde Préface). Or, c'est par leur conformité à la raison que les œuvres classiques ont acquis, comme chacun sait, leur caractère de large humanité ou, comme on dit, *d'universalité*, car c'est par la raison que les hommes se ressemblent à travers les âges : un Racine ne dit-il pas, par exemple, que c'est à un Euripide qu'il doit ce qu'il a mis de « raisonnable »

(de conforme à la nature humaine) dans son caractère de Phèdre ? Mais si la raison rapproche les pays et les siècles et donne aux œuvres littéraires, comme on l'a dit, je ne sais quoi de général et d'impersonnel, au contraire la sensibilité, étant essentiellement différente d'une personne à l'autre, distingue les hommes entre eux et imprime aux œuvres qu'elle inspire un cachet essentiellement personnel. C'est bien pour cela que l'être extraordinairement sensible qu'était Rousseau a fondé parmi nous la littérature dite *personnelle :* de lui procède, il me suffit sans doute de le rappeler, la poésie lyrique du dix-neuvième siècle ; — et de lui aussi date, en France et ailleurs, la littérature *confidentielle.* S'analyser, parler de soi, sous son propre nom ou sous le nom de personnages imaginaires, c'est ce que Rousseau n'a cessé de faire dans ses *Confessions,* dans son *Émile* et sa *Nouvelle Héloïse ;* et c'est ce que feront, après lui, l'auteur de *René* ou l'auteur d'*Adolphe* et tant d'autres auteurs d'ouvrages qui sont plus ou moins des *Confessions* (1).

Un écrivain pourtant, avant Rousseau, ne s'était-il pas analysé

(1) Pour marquer l'influence de Rousseau sur les poètes lyriques du dix-neuvième siècle, on a mainte fois rapproché (par exemple, Brunetière : *L'Evolution de la poésie lyrique en France*, I, 61), tel passage de Rousseau de tels vers de Lamartine et de Hugo. Voici, sur cette question, un rapprochement qui me paraît curieux par les précisions qu'il fournit.

En 1825, dans *le Globe*, Rémusat, voulant définir la poésie lyrique de son temps, écrivait : « *L'univers* et un *seul* homme, *l'infini* et *l'individuel*, tel est le contraste qui fait *le fond de la poésie lyrique.* » Or, Rousseau avait dit, dans sa 3me *Lettre à Malesherbes* : » Mais de quoi jouissais-je enfin quand j'étais *seul ?* de moi, de *l'univers* entier... j'aimais à me perdre en imagination dans l'espace ; mon cœur, resserré dans les bornes des êtres, s'y trouvait trop à l'étroit ; j'étouffais dans l'univers, j'aurais voulu m'élancer dans *l'infini.* » L'infini ! qu'on se rappelle le mot de Lamartine dans sa lettre à Virieu, du 11 octobre 1818 : « Tu as trouvé le vrai mot : *l'infini*... C'est cela, il faut le mettre en réserve, tout est là. » Pour ce qui concerne les rapprochements à faire entre Rousseau et le poète des *Méditations*, voir les notes précises et curieuses que M. Lanson a mises au bas des poésies de Lamartine dans son édition des *Méditations poétiques* (Collection des Grands Ecrivains de la France, Hachette, 1915).

Pour ce qui est de *René*, qu'on se rappelle seulement le titre primitif des *Confessions* : « Les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau contenant le détail des événements de sa vie et de *ses sentiments secrets* dans toutes les situations où il s'est trouvé. » Et *René* de même racontera « *les sentiments secrets* de son âme. »

minutieusement et, comme Rousseau, ne s'était-il pas pris lui-même pour « la matière de son livre? » Il est vrai ; mais il y a, entre les *Essais* de Montaigne et les *Confessions* de Rousseau, une différence capitale, et ce n'est pas du tout celle dont s'est vanté Rousseau, jaloux d'établir sa supériorité sur son rival qui, ici encore, avait peut-être été son modèle : Montaigne, « un faux sincère » d'après lui, ne s'est donné que des « défauts aimables », tandis que lui, Rousseau, a dit, sur son propre compte, « des choses odieuses » ; aussi n'a-t-il pas fait des demi-confessions, mais « des confessions à toute rigueur », et, ce faisant, il a écrit, même après Montaigne, un livre unique au monde. A quoi, sans doute, on pourrait objecter que, si Montaigne dans son livre n'a pas confessé des actions « odieuses », c'est apparemment qu'il n'en avait pas de telles sur la conscience ; mais les confessions de Montaigne, en dépit de cette heureuse lacune, sont bien, pour le moins, aussi sincères, et même aussi peu voilées, j'allais dire : aussi impudiques que celles de Rousseau ; car il serait difficile de décider lequel des deux a fait le moins de façon pour se montrer au lecteur, suivant le mot de Montaigne lui-même, à peu près « tout entier et tout nu. »

Il y a bien pourtant, entre les *Essais* et les *Confessions*, une différence, et même essentielle, mais c'est celle-ci : tandis que Montaigne, en s'étudiant lui-même, a l'ambition de mieux connaître ce qu'il appelle « la nature humaine *en général* », et particulièrement cette humanité moyenne, dont il est, lui qui se « tient de la *commune sorte* » ; au contraire, Rousseau, s'il prétend lui aussi enrichir la psychologie et, comme il le dit dans la rédaction première de ses *Confessions*, « faire faire à ses lecteurs un pas de plus dans la connaissance des hommes », c'est, à l'inverse de Montaigne, en nous révélant un être qui ne ressemble à personne, un exemplaire unique de l'humanité ; il est « autre » que nous, « la nature ayant brisé le moule dans lequel elle l'a jeté. » Bonne ou mauvaise, on voit donc ici son originalité : ce qu'il nous peint, ou, du moins, s'applique à nous peindre en se peignant lui-même, ce n'est plus cet homme

éternel et, dans son fond, toujours le même à travers les vicissitudes de l'histoire, qu'ont étudié les auteurs classiques, y compris Montaigne ; c'est quelque chose d'inédit, un être qui est, ou se croit singulier et « unique », une de ces « exceptions », en un mot, que rechercheront un jour, ou qu'inventeront, les écrivains romantiques. — Voilà donc ce qu'est l'œuvre de Rousseau : *comparée* d'abord aux écrits de ses contemporains, puis à ceux de ses devanciers, son œuvre diffère essentiellement des uns et des autres : elle est doublement originale.

Que si maintenant nous considérons cette œuvre *en elle-même*, nous y découvrons (et sans plus parler de ses mérites proprement littéraires, si souvent analysés ici), une originalité nouvelle et tout à fait paradoxale que je crois pouvoir formuler ainsi : il n'y a pas, dans toute la littérature, une œuvre qui soit plus remplie de *contradictions* et plus *une* à la fois que l'œuvre de Rousseau.

Les assertions *contradictoires* dont Rousseau a semé ses écrits, j'admettrai, si l'on veut, qu'il soit possible de les concilier par l'insertion de moyens termes ingénieux, ou par des changements de points de vue, ressources ordinaires des conciliateurs : Rousseau, lui, en tous cas, et malgré sa souple dialectique, est loin d'avoir résolu toutes les contradictions que lui reprochaient déjà de son temps, non seulement un Voltaire qui n'a cessé de les lui jeter à la tête, et qui les a joyeusement collectionnées dans sa *Lettre au docteur Pansophe*, mais un Borde qui écrivait deux opuscules pour les détailler et les railler (1), ou encore un

(1) « Et en ce temps-là, il paraîtra en France un homme extraordinaire, venu des bords d'un lac ; et il criera au peuple : je suis possédé du démon de l'enthousiasme, j'ai reçu du ciel le don de l'inconséquence », et Borde énumère les inconséquences de Rousseau (*Prédiction tirée d'un vieux manuscrit sur la « Nouvelle Héloïse », roman de J.-J. Rousseau*, 1761). — « Je crois en un seul homme, génie tout puissant et je n'ai jamais cessé d'être d'accord avec lui autant qu'il l'est avec lui-même. » (*Profession de foi philosophique*, 1763).

Un peu plus tard, Helvétius regrette que Rousseau ait « sacrifié l'exactitude à l'éloquence », — il la sacrifie, lui, au verbiage — et il ajoute, non sans raison, que Rousseau eût sans doute évité les contradictions dans lesquelles il est tombé, si, « plus sévère observateur de ses propres idées, *il les eût plus attentivement comparées entre elles.* » (*De l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, 1772, Section V).

Bergier, qui l'interpellait ainsi dans son *Déisme réfuté par lui-même* : « S'il fallait compter vos contradictions, ce ne serait pas une petite affaire (1). »

On voudra bien du reste le remarquer : qu'il y ait dans Rousseau des contradictions véritables, c'est ce qui est établi, non pas seulement, et avec plus ou moins de malice, par les écrivains hostiles à Rousseau, mais ingénument aussi, pourrait-on dire, par les fanatiques même de Rousseau, puisque ceux-ci, quand ils veulent prouver que l'authentique doctrine du maître, par exemple sur la propriété, ou la liberté individuelle, ou même la tolérance religieuse, n'est pas dans tel texte de lui invoqué par la critique, ne manquent jamais de chercher, et de trouver aisément, un autre texte qui s'oppose au texte incriminé : le malheur est que les deux textes contraires subsistent, et que subsiste aussi cette très judicieuse remarque du Père Gerdil, qui pourrait s'appliquer d'ailleurs à d'autres qu'à Rousseau : « Je n'ai qu'un mot à dire à ceux qui voudraient entreprendre de justifier M. Rousseau ; ce n'est pas assez de montrer qu'il a dit des choses contraires à celles qu'on lui impute : *il faut prouver qu'il n'a pas dit ce qu'on lui impute* (2). »

Plutôt donc que de nous complaire à énumérer, après tant

Quand je parle des contradictions de Rousseau, je néglige volontairement les contradictions *entre sa vie et son œuvre*, contradictions trop faciles à critiquer, qu'explique la faiblesse humaine, et qui d'ailleurs n'empêchent pas du tout son œuvre, comme l'insinuaient de son temps certains de ses critiques, d'être sincère et vraie. « Le dire, avait dit judicieusement Montaigne, est autre chose que le faire ; il faut *considérer le prêche à part et le prêcheur à part.* » Quant aux prétendues contradictions de *son caractère*, j'ai précédemment essayé de les résoudre.

(1) Lamennais s'exprimera presque de la même manière : « Pour un lecteur qui veut s'entendre, ce n'est pas un léger travail que de chercher à mettre l'auteur d'*Émile* d'accord avec lui-même. Cette tâche a de quoi rebuter le plus subtil argumentateur. » (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, P. I, ch. VI).

(2) Masson, dans sa *Religion de J.-J. Rousseau*, atténue sans cesse les contradictions de Rousseau en les appelant « des contradictions verbales » : pourtant les mots eux-mêmes ont leur valeur, surtout quand ces mots sont le résumé d'idées longuement et passionnément développées et comme le *finale* de certains airs de bravoure ; ou encore quand ils sont, soit des cris de révolte, soit des aphorismes médités à loisir et faits tout exprès pour se graver à jamais dans l'esprit et, plus encore, dans l'âme du lecteur.

d'autres, et après tout ce que nous en avons dit nous-même au cours de cet ouvrage, les contradictions incontestables de Rousseau, n'est-il pas plus intéressant de chercher *pourquoi* il s'est contredit, et pourquoi, à notre avis du moins, étant ce qu'il était, il *devait* se contredire ? Et ne faut-il pas en même temps que nous nous mettions d'accord avec nous-même, quand nous affirmons que l'œuvre de Rousseau est une et contradictoire à la fois ?

Qu'on se rappelle donc sa façon de composer : une idée le séduit, il voit aussitôt tout le parti qu'il en peut tirer et, logicien passionné, il s'abandonne tout à la fois aux entraînements de sa passion et à l'enivrement de sa dialectique. Chemin faisant, il pourra lui arriver de dire sur certaines choses, sur le cnristianisme, par exemple, le contraire de ce qu'il a dit ailleurs : mais, en ce moment, la logique veut qu'il parle comme il fait, et aussi, croit-il, le sujet qu'il traite : or, il ne voit jamais, il nous l'a dit vingt fois, que le sujet dont il s'occupe et auquel il se donne tout entier ; il en sera quitte pour concilier, plus tard, ce qu'il croit devoir dire aujourd'hui pour que son livre soit bien fait, avec ce qu'il a dit jadis quand il visait un tout autre objet : n'a-t-il pas la ressource des commentaires et, au besoin, des raccords que la finesse ou la subtilité de son esprit lui suggérera aisément ? Il pourra se faire aussi que, dans le feu du discours, ou, tout simplement, pour frapper fort, ce qui est assez sa manière, il s'emporte à des exagérations de pensée et à des outrances de langage que *son bon sens* regrettera après coup, mais que, plutôt que de les effacer, — car il faut bien qu'elles fassent tout leur effet, — il s'efforcera d'atténuer ou de rétracter, sans en avoir l'air, dans des conclusions qui seront alors aussi sages et modérées que ses prémisses étaient téméraires et paradoxales ; et il en résultera, entre les hardiesses qui éclatent au cours de ses développements, et la fin assez terne de ses discours, un si frappant contraste qu'on peut dire en résumé qu'il n'y a peut-être pas d'écrivain qui soit plus révolutionnaire et moins conclusionnaire que lui.

Ajoutons qu'il procède volontiers par *morceaux* détachés, ce

qui est très propre à induire un auteur dans des contradictions de détail en lui faisant perdre de vue l'ensemble ou l'idée maîtresse du discours. Très caractéristique de sa façon de composer, et aussi du but que trop souvent il vise en écrivant, est cette note de l'*Émile* (manuscrit Favre) : « Ce discours peut être rendu fort beau (1). »

Je n'oublie pas d'ailleurs tout ce qu'on peut dire pour excuser certaines de ses contradictions — et ce qu'il a très bien dit lui-même : « Un auteur qui écrit d'après son cœur est sujet, en se passionnant, à des fougues qui l'entraînent au delà du but (*1er Dialogue*) ». Il est vrai encore qu'il n'y a que ceux qui ont très peu d'idées qui ne se contredisent jamais, et Rousseau a beaucoup d'idées. — Il a beaucoup d'idées et il n'en a pas assez ; ou plutôt il n'exprime pas des idées qu'il a fort bien, mais qu'il préfère laisser dormir dans son arrière-boutique. Et je dirai de même et dans le même esprit : ses contradictions sont nombreuses, et il y en a pourtant qu'on regrette de ne pas trouver chez lui, parce qu'on les attendait, et que, puisqu'il n'a pas voulu se contredire, c'est le lecteur qui le contredit. Ainsi il nous dit, et nous répète sans cesse, que la nature de l'homme est bonne : mais que ne rappelle-t-il aussi, car il ne l'ignore pas, s'il lui convient de l'oublier, que, suivant le mot de Voltaire, « la nature humaine est parfois infernale » ? Quand il a développé avec complaisance une de ses thèses extrêmes, on voudrait qu'il ne s'y tînt pas indéfiniment et qu'il songeât un peu à l'idée contraire, à l'antithèse, sauf à conclure par quelque synthèse heureuse, comme en trouvent toujours les esprits souples, les esprits qui, à l'inverse du sien, aiment à faire le tour des idées, dussent-ils, pour cela, sacrifier quelque brillant paradoxe. Montaigne, par exemple, se plaît, comme lui, à médire de la science ; mais il se dit à temps que « ceux qui la méprisent témoignent assez de leur bêtise » ; et c'est pourquoi il convient aussitôt que « la science

(1) Voyez ce qu'il dit encore dans son *Portrait* : « Je jette mes pensées éparses et sans suite sur des chiffons de papier ; je couds ensuite tout cela tant bien que mal et c'est ainsi que je fais un livre. Jugez quel livre ! » (*Mon Portrait*, dans *Annales J.-J. Rousseau*, IV, 275).

est un outil de merveilleux service » : à une condition pourtant (ce qui est la synthèse attendue), c'est qu'on ne mette pas cet outil « en des mains viles et basses (*Essais*, I, 25). » Et voilà, pour le dire en passant, la part de vérité contenue dans les paradoxes de Rousseau et dans ses invectives contre la science et les savants. Cette *part de vérité*, avouons-le, est plus grande que nous ne l'aurions jamais imaginé : nous savons maintenant, hélas ! que ce « merveilleux outil » de la science peut devenir en de certaines mains un outil odieux, et que, suivant la prophétique parole de Rabelais, « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » — et ruine des nations ! Pour en revenir à Montaigne, ses « perpétuelles contradictions », comme disait Mme du Deffand, n'empêchaient pas celle-ci de le goûter fort, parce que, disait-elle, « il n'a pas de système. » Mais Rousseau, tout au contraire, dogmatise et pérore sans cesse, et avec tant d'assurance, et de si haut ! du haut de « cette chaire d'éloquence portée sur les toits des maisons », comme en parlait et s'en indignait, dans ses lettres à Mme du Deffand (17 juillet 1766), l'exquise duchesse de Choiseul.

Précisément, si l'on a si souvent reproché à Rousseau ses contradictions, ce n'est pas tant, je crois, parce qu'il n'a pas songé, ou pas réussi, à concilier les idées contraires qu'il émet en ses divers ouvrages, que parce que ces idées, il les formule, à sa manière, d'un ton doctoral qui n'admet pas de réplique. Ainsi, dans son *Contrat social*, il décide que le christianisme est une religion d'hommes, mais non pas une religion de citoyens. Mais pourquoi se vante-t-il tant, dès lors, dans sa *Lettre à Beaumont*, « d'être chrétien et sincèrement chrétien », lui qui signe sa Lettre : Jean-Jacques Rousseau *citoyen* de Genève ? Ou encore pourquoi a-t-il gratifié l'athée Wolmar de toutes les vertus, et même d'une générosité invraisemblable tant elle est héroïque, à l'égard de son rival, alors qu'il écrit, presque à la même date, et de son ton péremptoire, que « sans la foi, nulle véritable vertu n'existe (*Émile*, IV) ? »

J'ai dit, ce qui est bien plus intéressant que ses contradictions mêmes, les raisons qui me paraissaient expliquer pourquoi

Rousseau *devait* se contredire; mais il y a, à ces discordances, une raison dernière et plus profonde : s'il s'est mis, en effet, dans son œuvre, et s'il y a des contradictions dans cette œuvre, c'est donc en lui-même; c'est dans *ce qui constituait essentiellement son génie*, que nous devons chercher le principe même de ses contradictions. Qu'était-il donc en son fond ?

Il y avait à la fois en lui, et je ne songe qu'à l'en admirer davantage, *un poète* et *un moraliste* au sens très large de ces mots : or l'un de ces deux hommes était merveilleusement propre à contrarier et à *contredire* l'autre, étant donné que rien, en un sens, ne diffère plus de l'objet de la morale que l'objet de la poésie. Tandis que le moraliste, s'il veut faire œuvre utile, ne doit jamais quitter des yeux *le réel*, c'est-à dire la société actuelle, puisqu'il prétend agir sur elle et l'améliorer, le poète, au contraire, les yeux fixés sur son *idéal*, surtout s'il est *un rêveur*, et Rousseau a passé les trois quarts au moins de sa vie à rêver, néglige ou dédaigne la réalité qui n'est pas belle, et volontiers il souscrirait à cette noble parole de Julie : « il n'y a rien de beau que ce qui n'est pas. » Rousseau, il est vrai, n'est pas seulement poète par cette imagination rêveuse qui le fait, dit-il, « ressembler aux orientaux »; il l'est encore, comme le sont la plupart des poètes, par ses *sens* affinés et par tous ses sens : « Jean-Jacques m'a paru doué de la sensibilité physique à un assez haut degré ; il dépend beaucoup de ses sens... Un beau paysage, des parfums, de beaux yeux... le bon vin, les bons mets lui plaisant fort; en un mot il est sensuel » (*2e dialogue*); sensuel et voluptueux, comme nous l'ont appris de reste ses *Confessions*. Mais sensualité et volupté, cela s'accorde, bien moins encore que son rêve de vie pastorale et patriarcale, avec cette morale pratique et avec ce sérieux dans la vie qu'il prêche avec tant d'ardeur : il s'en rend parfaitement compte et voici, ce me semble, peinte au vif par lui-même, cette lutte, qui se livre parfois en lui, et que j'essaie d'analyser, entre *le poète* et *le moraliste*. Il médite son roman, la *Nouvelle Héloïse*, dans la plus belle saison de l'année, et, tout entier à son « tendre délire, il se jette dans le pays des

chimères, dans *un monde idéal* qu'il peuple d'êtres selon son cœur. » Il en oublie si totalement le réel qu'il passe « des heures et des jours sans compter, planant dans l'empyrée. » Quand vient la mauvaise saison, retenu au logis, il veut se ressaisir, reprendre ses occupations sérieuses, mais cela lui est impossible, il ne s'appartient plus : « le délire ne me quittait plus. » *Le moraliste* gourmande alors *le poète* et tente de réfréner sa folle ardeur : « il a près de quarante-cinq ans » et il est « l'austère Jean-Jacques » ; va-t-il donc « se démentir... en s'inscrivant de sa propre main parmi les auteurs de ces livres efféminés qui respirent l'amour et la mollesse et qu'il a si durement censurés ? » rien n'y fait ; et, tout en sentant « dans toute sa force son *inconséquence*, il se jette à plein collier dans ses rêveries. » La grâce de Julie a été la plus forte ; le poète a fait taire le prédicateur ; non pas pour longtemps, car le prédicateur prendra très vite et largement sa revanche et nous aurons un roman qui ne sera pas moins *édifiant* que *voluptueux* : cette bouche de Julie, en effet, qui prêche si bien, et une morale si haute, dans la seconde partie du livre, c'est la « bouche de roses » qui, dans la première partie, « se pressait sur la bouche de Saint-Preux » et lui prodiguait ses « baisers âcres et pénétrants », tandis que le cœur de Saint-Preux « se mourait sous le poids de la volupté. » Mais quoi ! c'est ici Rousseau *le poète* qui use des droits et privilèges de la poésie ; son maître Montaigne n'a-t-il pas dit, et avec raison, que « qui ôterait aux Muses les imaginations amoureuses, leur déroberait le plus bel entretien qu'elles aient, et la plus noble matière de leur ouvrage ? » (*Essais*, III, 5). Oui bien, mais « leur ouvrage » n'est pas le même que l'ouvrage du moraliste ; et si parfois Montaigne, tout comme Rousseau, fait parler dans le même chapitre et presque dans la même page, « les Muses » et Minerve, ce n'est pas sans mériter le reproche même que je fais ici à Rousseau et qu'un pénétrant critique a précisément formulé en ces termes : « ce qui déroute, quand on lit Montaigne, et quand on veut tirer au clair sa pensée, c'est que l'on a à faire tour à tour à un Montaigne qui se laisse être *poète* et à un Montaigne qui veut être *sage*,

sans que rien vous avertisse, sans qu'il s'aperçoive peut-être lui-même, du *double* personnage qu'il joue et qui vous déjoue (1). » Dans la seconde Préface de sa *Julie*, Rousseau écrit : « Vous voulez qu'on soit toujours conséquent ; je doute que cela soit possible à l'homme » ; et cela n'était guère possible, en effet, à l'homme que la nature avait fait *poète* et Genève *prédicateur*.

Cet inévitable conflit entre le moraliste et le romancier n'éclate-t-il pas à la dernière ligne et dans la conclusion suprême de la *Nouvelle Héloïse* ? Julie meurt en épouse fidèle, en mère parfaite, en chrétienne qui fait l'admiration du pasteur : mais il est temps qu'elle meure, car voyez ce que, sur son lit de mort, elle a écrit pour Saint-Preux : « Je me suis fait longtemps illusion... J'ose m'honorer du passé ; mais qui m'eût pu répondre de l'avenir ? Un jour de plus peut-être et j'étais coupable. Adieu, adieu, mon doux ami. Hélas ! j'achève de vivre comme j'ai commencé. J'en dis trop peut-être en ce moment où le cœur ne déguise plus rien... mais sans toi quelle félicité goûterais-je ? »

Ainsi le moraliste avait, dans sa lettre à d'Alembert, combattu le théâtre et ses funestes effets ; il avait exalté, dans sa *Nouvelle Héloïse*, les vertus conjugales, la paix du foyer, le bonheur domestique ; et voilà que le poète écrit des pièces de théâtre et que le romancier excuse, et nous fait aimer, une femme mariée restée, au fond du cœur, fidèle à son amant. C'est qu'au fond vertu, famille et vie sans orages, tout cela peut être texte à de beaux sermons, et il y en a de fort beaux dans la *Nouvelle Héloïse* ; mais il faut au romancier qu'est Jean-Jacques, à tout romancier, autre chose que des vies paisibles et des conduites parfaites ; il lui faut même, pour intéresser le lecteur, *le contraire* de tout ce qui est bonheur tranquille et monotone sagesse : tout romancier, comme tout poète, peut répéter le cri de René : « levez-vous, orages désirés », car c'est vous qui faites éclore les chefs-d'œuvre.

On a dit des peuples heureux qu'ils n'avaient pas d'histoire : on pourrait dire de même, et pour les mêmes raisons, qu'un peuple sage n'aurait pas de littérature, puisque les passions, les travers et les vices, c'est-à-dire tout ce qui défraye la satire,

(1) Guillaume Guizot : *Montaigne, Etudes et fragments*, 1889, p. 49.

le roman et le drame lui serait inconnu. On saisit ici la parcelle de vérité que contient le premier paradoxe de Rousseau sur la mauvaise influence des lettres et des arts. C'est seulement « aux peuples corrompus qu'il faut des romans », dit-il pour excuser le sien ; et les romans ne conviennent pas seulement, ils contribuent encore à la corruption des peuples. « Jamais, ajoute-t-il dans la première préface de sa *Julie*, fille sage n'a lu de romans » ; et malheur à elle si elle s'avise d'ouvrir la *Nouvelle Héloïse* : « celle qui osera en lire une seule page est une fille perdue. »

Maintenant c'est précisément parce qu'il y avait deux hommes en lui, un moraliste et un poète, que Rousseau a embrassé comme d'instinct la thèse que l'on sait ; car il y avait, entre sa thèse et la double nature de son génie, un accord préalable et comme une sorte d'harmonie préétablie. Cette thèse, qui n'était pas neuve, tenait dans ces deux idées qui s'opposaient et se conditionnaient en même temps : la nature bonne, la société mauvaise. Or la première de ces deux idées, la glorification de la nature sous toutes ses formes, était une admirable matière pour un *poète ;* tandis que la seconde, les vices de la société, était tout à fait gibier de *moraliste*. Rousseau pouvait donc, avec une égale maîtrise, traiter les deux parties de sa thèse et donner tour à tour un libre essor à *tout* son génie.

Aussi entendez-le, dès son premier *Discours*, célébrer l'état de nature, ces premiers temps du monde dont il parle déjà en *poète :* « c'est un beau rivage, paré des seules mains de la nature, vers lequel on tourne incessamment les yeux, et dont on se sent éloigné *à regret*. » Le regret ! mais c'est le grand inspirateur des poètes, et l'on se souvient avec quels accents pénétrants et mélancoliques l'élégiaque qui est en Rousseau regrette sa jeunesse passée, et passée sans avoir véritablement aimé (regret d'où naîtra sa *Nouvelle Héloïse*) ; et comment aussi dans ses *Confessions* et ses *Rêveries*, il reportera sans cesse sa pensée vers ses « chères Charmettes », vers tous les asiles champêtres où il a goûté un si rapide bonheur et enfin, au soir de sa vie, vers cette île « romantique » de Saint-Pierre qui « lui a laissé de si tendres *regrets*. »

Tout cela, les Charmettes et l'Hermitage, Montmorency et Saint-Pierre, c'est ce que nous appelons plus particulièrement la nature pittoresque, et je n'ai pas besoin de rappeler à ce propos toute la *poésie* dont l'âme de Jean-Jacques a comme doté pour jamais les monts et les bois *en les associant* aux joies et aux douleurs humaines. Plutôt que de répéter sur ce point ce que j'ai développé ailleurs, je rappellerai que c'est Mme de Staël qui a la première compris et signalé cette nouveauté des œuvres de Jean-Jacques : « Un nouveau genre de poésie existe dans les ouvrages en prose de Jean-Jacques Rousseau : c'est l'observation de la nature *dans ses rapports* avec les sentiments qu'elle fait éprouver... On ne sépare pas, dans son souvenir, le bruit des vagues, l'obscurité des nuages, les oiseaux épouvantés, et le récit des sentiments qui remplissaient l'âme de Saint-Preux et de Julie, lorsque, sur le lac qu'ils traversaient ensemble, leurs cœurs s'entendirent pour la dernière fois (1). »

Voilà donc, et je n'ai fait que le rappeler sommairement, ce qu'au *poète* Jean-Jacques a inspiré la première partie de sa thèse : la bonté et la beauté de *la nature*. La seconde partie n'a pas moins bien servi *le moraliste*, lequel justement était armé à miracle, étant le premier polémiste de son siècle, pour combattre et pourfendre les vices de *la société*. Ajoutons que rien ne se prête mieux aux développements de l'éloquence que la morale, et Rousseau était né orateur. Pour mieux protester contre la frivolité de son siècle, nous l'avons vu fuir et se réfugier en lui-même, et cela lui fait une nouvelle originalité : au temps des salons et des distractions mondaines, il fait comme Saint-Preux à Paris : « le soir avec quel charme je rentre en moi-même ! » Il vit, en un mot, d'une vie que connaissent peu ses contemporains, *la vie intérieure*, et il y puise la force de se soustraire aux idées régnantes et de leur opposer des idées contraires, voire même, ce qui est un autre genre de sécession, des paradoxes. Paradoxes d'ailleurs, ou vérités, c'est toujours avec la conviction communicative de l'orateur, avec les emportements du polé-

(1) « *De la littérature dans ses rapports avec les institutions sociales* », 1801, 1re P. Ch. V.

miste, ajoutons, enfin, avec toute la flamme d'un apôtre, que *ce moraliste* prêche, et parfois impose à son siècle, ses sentiments et ses maximes. Et c'est pourquoi Rivarol pourra écrire son mot fameux : « ce que la morale avait jusqu'ici enseigné aux hommes, Rousseau le commanda et son impérieuse éloquence fut écoutée. »

On voit comment la thèse de Rousseau se prêtait merveilleusement à son génie, comment elle lui a permis de développer ses aptitudes *contraires*, et de montrer au monde qu'il était *à la fois* un moraliste de grand talent et un vrai poète en prose ; — au risque, je le répète, de « se démentir », comme il s'en accuse lui-même, toutes les fois que l'austère moraliste, comme dans la *Nouvelle Héloïse*, intervient où nous espérions n'avoir affaire qu'au poète et au romancier, ou qu'inversement, comme dans *Émile*, le poète insinue ses rêveries où nous attendions seulement les solides instructions du moraliste.

Son œuvre est *discordante?* — comme sa vie, qui est pleine de surprises pour son biographe ; comme son caractère qui, étant le plus étonnant mélange de défauts et de qualités, a paru à maint auteur une « énigme » à déchiffrer ; comme *son génie* enfin, où se combattent la logique et la passion, les austérités du moraliste et les « tendres délires » de la poésie.

Et pourtant, dans les directions si diverses de sa pensée, on retrouve toujours *la même orientation* vers ce principe, proclamé ou sous-entendu, que la nature est bonne et la société mauvaise ; et c'est ce principe qui, à travers ses contradictions nombreuses et, j'ai essayé de le montrer, inévitables, a imprimé à son œuvre, vue de haut et dans son ensemble (le *Contrat social* excepté), une unité *d'inspiration*, qui est vraiment la seule qu'il faille lui demander ; mais celle-là, du moins, nul ne peut la lui refuser, car ce principe, qui fut l'idée maîtresse de son œuvre, *l'exprimait lui-même et tout entier*, avec ses rêves idylliques, ses colères contre les puissants et les riches, son amour de la justice et son incurable misanthropie. Cette idée directrice de ses œuvres, il l'a trouvée, en effet, le jour où, songeant à son premier Discours, il s'est trouvé lui-même et a découvert son génie dans cette

illumination subite sur le chemin de Vincennes, qui a été pour lui le chemin de Damas. Si, à partir de ce moment et de son premier ouvrage, il ne cesse, en exprimant cette idée, de s'exprimer lui-même, c'est parce que c'est en lui qu'il prend conscience à la fois : de la bonté de la nature, puisqu'il se sent foncièrement, naturellement bon ; et des vices de la société, puisque ses défaillances et ses pires fautes, par exemple, l'abandon de ses enfants, c'est la société qui, mal faite, en est responsable. J'avais donc raison de parler de *l'unité vivante* de l'œuvre de Rousseau, parce que cette œuvre, Rousseau, en un sens, la vivait en même temps qu'il l'écrivait. S'il a, suivant le mot de Ripert de Montclar, donné de « si fortes secousses à l'esprit humain », c'est parce qu'il était secoué lui-même par la passion qui lui soufflait, avec ses enthousiasmes et ses colères, ses accents lyriques ou ses véhémentes invectives. Nous n'avons plus seulement ici l'homme de génie qui, suivant la définition de Claude Bernard, « réalise dans une œuvre d'art une idée qui lui est personnelle » ; nous avons un homme qui personnifiait cette idée et qui a écrit cette œuvre avec ses nerfs et en écoutant battre son cœur ; et c'est ce qui explique à la fois, en dépit des contradictions logiques ou verbales, la *vivante* unité de cette œuvre et son éternelle action sur les âmes.

Chose étrange : il est permis de se demander si cette œuvre si personnelle est *absolument sincère*. Elle l'est dans la mesure exacte où le fut son auteur, puisqu'il s'est mis en elle tout entier. Or, dans cet auteur, il n'y avait pas seulement le poète et le moraliste dont nous venons de parler et qui étaient dignes, le premier, de notre admiration, et le second, de notre estime ; il y avait encore *un rhéteur*, que nous admirons moins malgré le charme de ses phrases cadencées ; et il y avait même, et c'était le pire, un prestigieux *sophiste*, que nous n'estimons guère, en dépit, où plutôt à cause même de ses trop grandes prouesses dialectiques.

Le *rhéteur* se trahit en lui dans les pages trop nombreuses où ce qu'il cherche visiblement, c'est moins l'expression naïve et probe de la vérité, que l'effet à produire sur le lecteur ; cet effet,

il le trouve généralement dans une exagération de sa pensée, exagération qu'on peut bien mettre parfois, *mais non pas toujours*, sur le compte de sa passion et de « sa fièvre » : comme, en effet, il relisait et remaniait sans cesse ce qu'il avait écrit d'un premier jet, on peut dire que, sa fièvre tombée, ses outrances de langage ont été approuvées et souvent, sans doute, renforcées par sa réflexion, et qu'alors, pour produire un plus grand effet, il a comme renchéri sur lui-même. Mais ces propos outrés et, il en faut convenir, admirablement frappés, une fois lancés dans le monde où ils font scandale, on ne peut plus, et d'ailleurs, par amour-propre, on ne veut plus s'en dédire : contre la foule des contradicteurs on les défend donc comme on peut, par des arguments dont les uns sont bons, les autres détestables, et c'est surtout en soutenant ces derniers qu'apparaît, et même que triomphe, *le sophiste* qui est en Rousseau. On dirait, en effet, que plus ses arguments sont mauvais, plus il prend plaisir et excelle à les faire valoir, parce qu'étant plus difficiles à défendre, leur succès fait plus d'honneur à son génie. C'est sans doute ce qui faisait dire à Rulhière : « Rousseau n'a jamais plus de force que quand il a tort. »

Et enfin cette thèse elle-même qui, on l'a vu, est au centre de son œuvre, a-t-il été pleinement sincère en la soutenant, comme il a fait, toute sa vie, malgré les objections que lui faisaient ses innombrables critiques, malgré les démentis que lui infligeait l'histoire ou la réalité ? A coup sûr, et nous l'avons, je crois, amplement démontré, cette thèse répondait, non seulement à la nature de son talent, mais encore à son être intime, à tout ce qui s'agitait au fond de lui-même de rêves chimériques et d'ardentes passions ; il était donc *naturel* qu'il parlât comme il a fait : il parlait, pour ainsi dire, dans le sens de son tempérament et comme l'y poussait son caractère. Seulement il me paraît certain qu'il s'est aperçu bien vite que, pour mieux assurer son succès, pour le maintenir aussi éclatant, aussi vaste que le souhaitait sa fiévreuse ambition, ce qu'il avait de mieux à faire, c'était d'exagérer son tempérament, d'outrer, et, pour ainsi dire, de jouer son caractère. Il savait, par exemple, qu'en un siècle de

mœurs raffinées et d'esprits blasés, le royaume de l'opinion appartient aux violents et aux audacieux et, cynique de propos délibéré, il a tout osé, paradoxes dans ses dissertations et scandales dans ses confessions. Morellet raconte qu'en Italie, quand les capucins reçoivent un novice, ils le mènent au haut d'un clocher et, lui montrant de là tout le pays qui va désormais être le champ de ses courses pieuses, ils lui disent : « De l'effronterie et tout cela est à vous (1). »

Ce qui nous gâte trop souvent Jean-Jacques c'est que, lorsqu'il soutient quelque gageure manifeste, il ne craint pas de mêler à son génie une assez forte dose « d'effronterie ». Est-ce à dire qu'il se mente alors à lui-même ? Pas précisément, car, à force de s'échauffer et de s'exalter, il finit par s'en faire accroire et par être sa propre dupe, — non pas tout à fait pourtant, car il est trop fin, trop sensé aussi, pour se prendre au mot ; mais il en résulte que nous ne nous sentons pas toujours avec lui en pleine sécurité. Nous le soupçonnons, peut-être parfois à tort, mais c'est précisément ce qui nous irrite, de n'être qu'à demi-sincère et, osons le dire, de se moquer de nous : nous nous défions alors de l'habile homme et nous nous efforçons, sans toujours y parvenir, de résister à l'enchanteur.

Kant, qui lui doit tant, écrivait un jour : « il me faut lire et relire Rousseau jusqu'à ce que la beauté de l'expression cesse de me troubler ; alors seulement je puis le saisir *avec toute ma raison* (2). » « Lire et relire Rousseau », pour essayer de le saisir et de le juger, c'est ce que je devais faire et c'est ce que j'ai fait. « Ma raison » lui a reproché, chemin faisant, bien des sophismes, et beaucoup aussi de ces formules tranchantes qui devaient, contre son intention, servir de devise à des esprits fanatiques ou simplistes. Mais je n'ai eu garde, ç'aurait été lui faire trop grand tort, de le juger avec ma raison seule ; et c'est pourquoi, au moment de me séparer de lui et de son œuvre après l'avoir si longuement étudié, les sentiments qui surnagent en moi, ce sont les deux sentiments qu'il inspirera finalement, je crois, aux

(1) Morellet : *Mél. de litt.*, II, 271.
(2) Kant, éd. Hartenstein, 1868, VIII, 618.

lecteurs impartiaux, après qu'ils l'auront, comme je l'ai fait, librement critiqué et parfois sévèrement jugé : l'admiration et la pitié ; *l'admiration*, non pour son habileté incomparable à soutenir des paradoxes et des gageures, mais pour son émouvante éloquence, pour son imagination, toujours jeune et riante au milieu des champs et des bois, pour son ardente et fine sensibilité ; *la pitié* pour ses infortunes, qui furent imméritées, car la cause première de ses malheurs, ce qui le fit condamner et proscrire, ce fut l'*Émile*, qui pourtant est un noble livre ; et la pitié enfin pour ses fautes mêmes, puisqu'après tout, il les a confessées, et que la pire de toutes, qui est l'abandon de ses enfants, il l'a, au fond de l'âme, et jusqu'à sa mort, amèrement regrettée.

J'ajoute (en 1917) à ces réflexions finales, encore un mot pour relever chez Rousseau, et pour honorer en lui, une *originalité* dernière qui le distingue encore de ses contemporains, et qui le rapproche de nous et de nos cœurs : il est, de tous les écrivains du dix-huitième siècle, celui qui a le mieux parlé de la patrie. Écoutons une dernière fois Saint-Preux, au retour de son long voyage autour du monde : « Plus j'approchais de la Suisse, plus je me sentais ému. L'instant où, des hauteurs du Jura, je découvris le lac de Genève, fut un instant d'extase et de ravissement. La vue de mon pays, de ce pays si chéri..., l'air des Alpes, si salubre et si pur..., ce paysage unique, le plus beau dont l'œil humain fut jamais frappé..., tout cela me jetait dans des transports que je ne puis décrire et semblait me rendre à la fois la jouissance de ma vie entière. » (*Nouvelle Héloïse* IV, 6).

Et, plus tard, au soir de sa vie, entendons Jean-Jacques évoquer, avec quel accent mélancolique et tendre, les sites aimés du pays natal : « O lac, sur les bords duquel j'ai passé les douces heures de mon enfance ! charmants paysages où j'ai vu pour la première fois le lever du soleil, où j'ai senti les premières émotions du cœur, hélas ! je ne vous verrai plus. Ces clochers, qui s'élèvent au milieu des chênes et des sapins, ces torrents, ces

sources, ces prairies, ces montagnes qui m'ont vu naître, elles ne me verront plus ! » (au prince de Belozelski, 27 mai 1773).

Ce sont les philosophes français du dix-huitième siècle qui ont eu, comme chacun sait, l'honneur de proclamer avec éloquence et de propager dans le monde les droits de l'*humanité ;* et Rousseau partage avec eux cet honneur, lui qui, par exemple, de son Émile, a prétendu faire avant tout « un homme ». Mais cet amour généreux de l'humanité ne va-t-il pas affaiblir et supplanter peut-être l'amour plus étroit, et même un peu partial, comme tout grand amour, que l'on doit aux gens de son pays ? Rousseau a vu le danger et l'a signalé avec insistance : « Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux. Tel philosophe aime les Tartares pour se dispenser d'aimer ses voisins. » Le patriote pourtant ne risque-t-il pas d'être « dur aux étrangers ? » Il est vrai, mais c'est là « un faible inconvénient : l'essentiel est d'être bon aux gens avec qui l'on vit (*Émile*, I). » Au reste, ce sentiment de l'humanité lui-même « s'évapore et s'affaiblit en s'étendant sur toute la terre » ; il faut le borner et « le concentrer entre concitoyens. » C'est dire qu'il faut l'entretenir lui-même et le retremper dans l'amour de la patrie ; car seul l'amour de la patrie « a produit ces actions immortelles dont l'éclat éblouit nos faibles yeux. » Et, dès lors, dans le siècle de la philosophie, « osons opposer Socrate même à Caton », c'est-à-dire un philosophe à un citoyen. « Athènes était déjà perdue et Socrate n'avait plus de patrie que le monde entier : Caton porta toujours la sienne au fond de son cœur ; il ne vivait que pour elle et ne put lui survivre. La vertu de Socrate est celle du plus sage des hommes ; mais, entre César et Pompée, Caton semble un dieu parmi les mortels (*Économie politique*). »

Il faut renverser « un exécrable proverbe et faire dire à tout Polonais : *Ubi patria, ibi bene.* » Pour cela, il faut lui apprendre à aimer sa patrie dès sa première enfance, car « *c'est l'éducation* qui doit donner aux âmes la forme nationale et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts qu'elles soient patriotes par incli-

nation, par passion, par nécessité. » Mais qu'est-ce donc au fond que l'amour de la patrie ? Serait-ce le désir, et le droit, d'étendre par des conquêtes le territoire de son pays ? « le droit de conquête n'est pas un droit ; car le conquérant et les peuples conquis restent toujours dans l'état de guerre, à moins que la nation, remise en pleine liberté, ne choisisse *volontairement* son vainqueur pour son chef (*Discours sur l'inégalité*). » Ainsi le symbole de la patrie, ce n'est pas le glaive du conquérant, et c'est à un roi de Prusse que Rousseau écrivait : « ôtez de devant moi cette épée qui m'éblouit et me blesse. » A la place du glaive, et de l'obéissance servile à un roi batailleur, que mettrons-nous donc ? ce que notre âme a mis dans cette guerre sacrilège contre le droit et contre l'indépendance des peuples, et ce qui était, pour Rousseau, l'amour même de la patrie : c'est, disait-il, « l'amour des lois et de la liberté. » (*Considérations sur le gouvernement de Pologne*, IV).

425

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE I. — Rousseau à l'île de Saint-Pierre et à Wootton. La querelle avec Hume 1
» II. — La folie de Rousseau 52
» III. — Le « complot » contre Rousseau 66
» IV. — Rousseau et Voltaire (1745-1764). 86
» V. — Les enfants de Rousseau 143
» VI. — Le retour en France : Trye et Bourgoin. Le mariage avec Thérèse.. 167
» VII. — De Monquin à Paris et à Ermenonville. Mort de Rousseau. 201
» VIII. — Les *Confessions*. 250
» IX. — Le caractère de Rousseau 290
» X. — L'évolution religieuse de Rousseau : *La Profession de foi du Vicaire savoyard. La Lettre à l'Archevêque de Paris.* Le protestantisme des *Lettres de la Montagne*. 314
» XI. — Conclusion : L'originalité de Rousseau. 400

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore*, BARLATIER, rue Venture, 17-19.

427

AS
162
A6
t.8-9

Aix-Marseille, Université d'.
Faculté des lettres, Aix
Annales

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY